Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXVII 1998

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
et de la Ville de Quimper.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville
B.P. 1759
29107 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (1998)

Président :	M. Tanguy Daniel
Vice-présidents :	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Bernard Tanguy
Secrétaire générale :	Mlle Anne Brignaudy
Secrétaires :	Mlle Annie Boucher Mme Mad Danguy des Déserts M. Patrick Galliou M. Henri Guillou
Trésorier :	M. Serge Duigou
Trésorier adjoint :	M. Philippe de Kermadec

Membres du conseil d'administration

M. Alain Boulaire, Mme Marie Castel, MM. Robert Leclercq, Michel Le Goffic, Bernard Monot, Mlle Paulette Péron, M. Josick Peuziat, Mlle Monique Pichavant.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, vice-présidents honoraires.

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

P.-R. GIOT. – Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1997-1998 11

Notices d'archéologie finistérienne (année 1997) 35

Yvan MALIGORNE. – Hercule et la production du *garum* en baie de Douarnenez 87

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1998) 97

Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1998) 115

Christian MILLET. – Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir 123

Yves-Pascal CASTEL. – Des tasses à deux anses bretonnes aux coupes de mariage 151

Jean-Pierre LE BIHAN. – Des restaurations postrévolutionnaires des vitraux de la cathédrale de Quimper 165

Christel DOUARD, Erwan LE BRIS DU REST. – Le poêle à crêpes : un particularisme cornouaillais ? 183

Alain TANGUY. – Ex-voto marins de Bretagne et d'ailleurs 199

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1998) 237

Bernard TANGUY. – Et Maxime débarqua à *Portus Calvosus*... Quelques réflexions sur la géographie de l'émigration bretonne en Léon, d'après le *Livre des faits d'Arthur* et la *Legenda sancti Goeznovei* 237

Bernard TANGUY. – Saint Herbot 241

Erwan VALLERIE. – Menulfus de retour 246

Bernard TANGUY. – *Lanmaelmon* : Saint-Malon ou Saint-M'Hervé ? 255

Jean-Christophe CASSARD. – En marge des incursions vikings 258

André-Yves BOURGÈS. – Les origines de La Roche-Jagu et l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth 263

Albert DESHAYES. – À propos du nom de Sizun 265

Albert DESHAYES. – À propos du nom de Spézet 265

Josick PEUZIAT. – *Douar an enez, terra insulae* 266

Maurice HASLÉ. – *Fortunatus* et le monde celtique 271

Roger GARGADENNEC. – Un Beuzecois du XVIIe siècle, Yves Dalam (père Bruno de Saint-Yves), écrivain arabisant 283

SAINT CORENTIN

André-Yves BOURGÈS . – À propos de la *vita* de saint Corentin 291

Michel DEBARY. – Saint-Corentin en Yvelines 305

CORRESPONDANCES

Pierre-Roland GIOT. – La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825) 313

Jean LE BIHAN. – L'émigration vers le Canada au début du XXe siècle : le témoignage de la jeune Scaëroise Marguerite Carduner (1893-1963) 351

TERRE ET MER EN BRETAGNE

Jean KERHERVÉ. – Récolte du goémon et pêche de la sardine sur les côtes de la Bretagne au début du XVIe siècle 363

Roger GARREC. – La trève de Kergloff au XVIIIe siècle 381

Louis CHAURIS. – L'aménagement portuaire du Conquet (Finistère) : cent ans de discussions sur des projets (1771-1873) 399

Louis CHAURIS. – La réalisation de la première carte géologique du Finistère (1835-1844) 417

Pierre LE DREFF. – Aux origines de la «révolution agricole» : les usines d'engrais pour l'agriculture dans le Finistère (1920-1980) 431

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Hélène GOMBERT, Tanguy DANIEL. – Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1995) 445

Comptes rendus bibliographiques 491

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 1998) 509
Assemblée générale et séance ordinaire du 31 janvier à Quimper 509
Séance du 28 février à Quimper 511
Séance du 28 mars à Brest 513
Séance du 25 avril à Quimper 514
Excursion du 24 mai dans le Léon 516
Excursion du 28 juin en haute Cornouaille 517
Excursion du 23 juillet dans le Trégor 519
Excursion du 27 septembre dans le Morbihan 521
Séance du 24 octobre à Quimper 524
Séance du 28 novembre à Brest 526
Séance du 13 décembre à Quimper 528

Table des illustrations 531

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit les résumés des articles respectivement en anglais et en breton.

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1997-1998

par Pierre-Roland Giot

Jules César, dans la *Guerre des Gaules*[1], résume quelques indications ethnographiques comparatives sur les Gaulois et les Germains ; c'est certainement le travail compilatoire issu des lectures de son «secrétariat», de ses «nègres», pas toujours d'actualité à son époque. Il présente tout le peuple gaulois comme très religieux, et, pour se prévenir de maladies graves ou de risques mortels dans les combats et autres épreuves, faisant immoler des victimes humaines, se servant pour ces sacrifices du ministère des druides ; les sacrifices de ce genre étaient des institutions publiques : on brûlait les victimes dans des mannequins colossaux en osier tressé. On sait le succès de ces images depuis la Renaissance jusqu'au postromantisme. Il va sans dire que c'étaient les membres des grandes familles nobles qui bénéficiaient surtout de ces «avantages» cérémoniels. César précise que le supplice des voleurs et des brigands plaisait davantage aux dieux ; à défaut, on ne craignait pas de sacrifier des innocents. Vainqueur en bataille, on offrait au dieu Mars le butin vivant en sacrifice, ce qui suppose sans doute esclaves et prisonniers compris. Une cérémonie funèbre complète impliquait que les épouses coupables ou suspectées, les esclaves et les «clients» préférés fussent brûlés avec le défunt. La doctrine de la survie des âmes dans d'autres corps aurait évité la peur de la mort aux victimes.

Voilà un exemple de mauvaise ethnographie, par généralisation injustifiée dans le temps et dans l'espace, sans exemples précis, datés et localisés, sans références à des observateurs ou à des témoins. Jules César ne s'étonne pas de ces pratiques, il en pense même peut-être du bien. D'ailleurs, lors de son propre triomphe en - 46, qui est une divinisation de sa personne, la procession comprend Vercingétorix, prisonnier depuis - 52, et après la cérémonie, celui-ci devenu inutile, est exécuté rituellement, étranglé dans sa prison. Les Romains faisaient bien d'autres sacrifices humains rituels, ne serait-ce que lors des jeux du cirque : combats de gladiateurs, victimes jetées aux fauves, etc. Bien entendu, deux mille ans plus tard, les atrocités n'ont en rien diminué de par le monde, avec des ethnocides par-ci ou par-là ; après tout, Hiroshima et Nagasaki furent des sacrifices rituels de grand style ordonnés par des décideurs très «religieux».

Pour en revenir aux «Gaulois», les archéologues ont fini par découvrir des sanctuaires sacrificiels aussi révélateurs que Gournay-sur-Aronde (Oise) et Ribemont-sur-Ancre (Somme) – chez les «Belges» –, avec

[1] Liv. VI, chap. 13-28, notamment 16.

par exemple les restes sacrifiés d'au moins mille hommes et femmes entre 15 et 40 ans, pour ne citer que ceux-là. Les animaux ou les objets sacrifiés sont plus banals (par exemple chez nous le cas du sanctuaire gaulois de Tronoan, maintenant qu'on a su le réinterpréter). Ajoutons, pour faire bonne mesure, les hommes jetés ligotés dans les tourbières, peut-être même des victimes volontaires (comme celui du Lindow Moss, près de Manchester, sans compter les innombrables cas germaniques). Citons encore les cas de cannibalisme rituel (Pline l'Ancien ; Strabon pour l'Irlande) ; on attend confirmation de cas suggérés par des fouilles récentes en Allemagne sur un site de l'âge du fer.

Et pourtant, à voir les milliers de «fermes» gauloises dont, il est vrai, trop peu ont été fouillées complètement, et où quelques incendies peuvent avoir été aussi bien accidentels ou volontaires après abandon et non le fait d'ennemis, on a l'impression de conditions de vie de tous les jours bien tranquilles ; une même impression est donnée par les cimetières de l'âge du fer, en Armorique comme ailleurs.

Cela est vrai pour toutes les périodes de la préhistoire et de la protohistoire. La plupart des gens vivaient une vie guère plus hasardeuse que celle de la majorité des femmes et des hommes des deux siècles qui viennent de s'écouler, la bien courte tranche de temps sur laquelle on est bien informé pour le monde entier. Si l'on veut prendre un exemple moins serein, celui des habitants des Balkans ou celui de ceux du Maghreb depuis une soixantaine d'années. Pour toutes les femmes et pour tous les hommes, il y avait des décennies de vie normale dans une tranquillité relative, et de temps en temps, une crise, parfois fatale pour quelques malchanceux victimes d'atrocités guère plus sauvages que les actuelles. Tous n'étaient pas des aventuriers cherchant les périls. Et notre «civilisation» a des formes de «barbarie» plus insidieuses jusque chez nous. Si on gratte un peu le vernis, nul n'a le droit de calomnier les autres ou de les prendre comme plus «barbares» que lui-même.

Paléopathologie et bioarchéologie

L'étude des pathologies visibles sur les ossements de nos ancêtres est désormais tout à fait classique et poursuivie avec assiduité. Davantage de techniques encore sont mises en œuvre pour élucider l'ensemble des comportements et manières de vivre[2]. A côté des maladies et des traumatismes, il y a les effets des pénuries et des stress pendant les années de croissance et du développement des jeunes, puis plus tard dans la vie ; les traces des activités normales sur les muscles, les articulations et les manières de se tenir, les adaptations structurales pouvant retentir sur la géométrie des os (par exemple les facettes des postures d'accroupissement observables à la partie inférieure des tibias et sur les astragales et calcanéums ; ou les stigmates des cavaliers sur les fémurs, bien visibles par exemple sur certains chevaliers enterrés à Landévennec) ; les manières de mastiquer et les adaptations cranio-faciales qui en résultent, les signatures biochimiques (dosages d'éléments et de leurs isotopes) des régimes alimentaires ; les variations dans le temps et dans l'espace des dimensions des os et du squelette dans son ensemble.

Un très intéressant colloque sur la luxation congénitale de hanche (LCH) s'est tenu

[2] C.S. LARSEN, *Bioarchaeology*, Cambridge University Press, 1997 (C.S.B.A. 21), XII-461 p., avec une forte bibliographie, est un manuel de base. – S. MAYS, *The archaeology of human bones*, Londres, Routledge, 1998, XIV-242 p., est une bonne introduction, plus élémentaire. – S. HILLSON, *Dental anthropology*, Cambridge University Press, 1996, XV-373 p., est un autre excellent manuel. – Bien entendu, en France, la Société d'anthropologie de Paris, celle de Bordeaux, et la Société de biométrie humaine publient dans leurs périodiques des articles intéressants sur tous ces sujets ; mais ici encore la langue française est devenue tout à fait marginale dans le concert international.

à Brest les 12 et 13 septembre 1997[3], écho moderne des travaux au début du siècle du docteur P. Le Damany pour l'ensemble de la Bretagne et ailleurs, et ceux de l'enquête génétique du docteur J. Sutter sur le Finistère il y a environ trente-cinq ans. Comme lointains ancêtres d'au moins une partie des Bigoudens actuels, les os des sujets du cimetière de Saint-Urnel en Plomeur furent à nouveau interrogés pour estimer si l'on pouvait y discerner des prémices de cette affection, indices en définitive peu certains ou ne dépassant pas les variations observables dans toutes populations. Sans doute, sur un fond de prédispositions génétiques propre aux diverses populations du monde où il y a des foyers de fréquence accrue de cette affection, la manière de langer serré les nouveau-nés s'est confirmée comme facteur déclenchant majeur. Les bébés de Saint-Urnel ne devaient pas être emmaillotés serrés, comme cela devint à la mode plus tard.

De l'importance pour les scientifiques de la conservation des squelettes individualisés anciens

Pour plusieurs disciplines scientifiques et médicales, il est important de disposer de valables et nombreuses collections de squelettes, de toutes les populations du monde et de toutes époques, où des individus définis soient aussi bien que possible entièrement individualisés et séparés, et point dispersés ou mélangés (comme ceux des sépultures collectives ou des ossuaires). Pour les périodes préhistoriques, protohistoriques ou antiques, en dehors des causes de destruction et de dégradation humaines (dont les rites d'incinération), et des conditions géochimiques, hydrologiques, mécaniques ou biochimiques plus ou moins favorables, pour beaucoup de régions, comme l'Armorique, on ne dispose pas de grand-chose de bien représentatif ; les moindres fragments y deviennent plus ou moins précieux. Par contre, à partir des cimetières à inhumations de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, les possibilités de récupération de collections valables d'individus deviennent relativement plus favorables, au moins en Armorique pour quelques sites ; c'est pourquoi, en dehors du problème de chercher à identifier les Bretons, je me suis attaché à fouiller des sites comme l'île Lavret près de Bréhat, ou Saint-Urnel en Plomeur, ou à étudier les gens de Landévennec et autres sites, avec la collaboration de praticiens. À partir du bas Moyen Âge, malheureusement, les possibilités de récupération d'individus complets sont à nouveau plus rares, du fait de la mise en service de fosses communes et d'ossuaires pour gagner de la place dans les cimetières exigus d'autrefois, puis des transferts des cimetières modernes.

Des collections aussi bien conservées et individualisées que possible intéressent d'abord les spécialistes de l'*anatomie humaine normale*, que ce soit les médecins, les anthropologistes, les biologistes faisant de l'anatomie comparée, notamment pour étudier les *variations anatomiques normales et rares*, sur de grandes séries statistiquement valables, que leurs causes soient *génétiques* ou *mésologiques*. Bien entendu la paléopathologie, la chimie isotopique, la biologie moléculaire y trouvent aussi leurs matériaux d'étude, et bien d'autres méthodes seront découvertes dans l'avenir.

En France, malheureusement, bien peu nombreuses sont les facultés de médecine, les facultés des sciences ou les musées d'histoire naturelle à disposer de grandes collections d'individus bien séparés, d'origines et d'époques bien établies (à Washington, la Smithso-

[3] F. DUBRANA [dir.], *Luxation congénitale de hanche. Aspect anthropologique, historique et médical*, Montpellier, Sauramps médical, 1998, 338 p. – LE DAMANY, *La luxation congénitale de la hanche*, Paris, Alcan, 1912, 705 p. (versions réduites parues en 1923 et 1950 chez d'autres éditeurs). – J. SUTTER [dir.], *La luxation congénitale de la hanche*, Paris, INED, Travaux et documents, n° 62, 1972, 242 p.

nian Institution conserve les restes de plus de 50 000 sujets ; au Danemark, l'université d'Odense possède maintenant une collection de 7 000 squelettes du Moyen Âge ; voilà de quoi travailler et même faire de la paléodémographie). On comprend que nos amis du C.H.U. de Brest soient si intéressés par nos séries de Saint-Urnel et autres, et ont recours à nos richesses anatomiques. On dissèque bien des gens dans les facultés de médecine, mais os compris, les restes sont incinérés ou enterrés. Pour que la conservation soit scientifiquement correcte, il faut non seulement que chaque individu identifiable soit dans une boîte séparée, et qu'il n'y ait pas de possibilité de mélanges, d'interversions ou de détérioration mécanique, etc., mais il est important que les ossements soient à l'abri des manipulations par des personnes autres que les spécialistes. Aux méthodes classiques de mesures, de dessin ou de photographie, les nouvelles techniques de radiographie et de scanographie deviennent fort utiles, et ce n'est pas fini. L'expérience montre que si une première étude d'une série d'individus issus d'une fouille permet de déblayer les questions à l'aide des techniques usuelles du moment, il convient de recommencer cette étude au bout de dix ou quinze ans, tant les connaissances et les perspectives évoluent vite. Les squelettes anciens doivent pouvoir servir continuellement aux sciences en marche.

Voilà pourquoi les conserver accessibles aux savants n'est pas un goût morbide ! Ce sont des séries de référence.

Lièvres levés et courant toujours...

Ayant voulu attirer l'attention de nos amis finistériens sur des grandes questions plus universelles que les problèmes locaux, il va sans dire que les discussions et les controverses à leur sujet continuent et que leur bibliographie s'augmente d'excellentes publications pour et contre. Au hasard de celles de mes lectures qui m'ont le plus enthousiasmé, je me dois d'en citer quelques-unes : ne pas le faire serait favoriser l'obscurantisme, mais il est impossible d'être complet.

Sur l'effet de certaines grandes éruptions volcaniques sur les climats des années suivantes, et les famines ou autres fléaux qui ont pu en découler, on a par exemple publié des données très convaincantes sur les derniers six cents ans, et notamment sur l'affreux été 1601 consécutif à une éruption au Pérou en 1600 A.D.[4]. Il va sans dire que les effets des activités humaines depuis deux siècles sur le réchauffement général, et tous ses inconvénients à suivre, voient des publications nouvelles toutes les semaines... ; les problèmes sont liés à la vitesse des évolutions à venir : c'est là où les modèles utilisés dans les calculs peuvent diverger un peu. Mais il ne fait guère de doute que les descendants des apprentis sorciers connaîtront de sérieux ennuis. Jadis, dans les temps lointains de nos disciplines, il y avait moins de monde sur la planète, et plus de place où émigrer, si quelque chose allait mal dans une grande région.

Cela nous fait passer à une série de problèmes humains liés les uns aux autres. D'abord justement celui des migrations. On vient de proposer[5] une méthode d'analyse des isotopes du strontium (rapport $^{87}Sr/^{86}Sr$) pour déterminer si des humains ont immigré au cours de leur vie d'une région géochimi-

[4] *Volcanic «mythology» and the dating problem*, *Antiquity*, vol. 72, 1998, p. 424-432 (M.G.L. BAILLIE, «Bronze Age myths expose archaeological shortcomings ?». – D.L. LOWE, T.F.G. HIGHAM, «Hit-or-myth ? Linking a 1259 AD acid spike with an Okataina eruption»). – K.R. BRIFFA, P.D. JONES, F.H. SCHWEINGRUBER, T.J. OSBORN, «Influence of volcanic eruptions on Northern Hemisphere summer temperature over the past 600 years», *Nature*, vol. 393, 1998, p. 450-455. – S.L. DE SILVA, G.A. ZIELINSKI, «Global influence of the AD 1600 eruption of Huaynaputina, Peru», *ibid.*, p. 455-458. – D.M. PYLE, «How did the summer go ?», *ibid.*, p. 415-417.

[5] T.D. PRICE, G. GRUPE, P. SCHRÖTER, «Migration in the Bell Beaker period of central Europe», *Antiquity*, vol. 72, 1998, p. 405-411.

quement différente (ce qui veut dire géologiquement différente) vers celle où ils ont été plus tard enterrés. L'essai a été fait sur les individus de la culture campaniforme de Bavière, où il y a notamment une région à sédiments d'origine granitique, par rapport à une autre à sédiments fluviaux en grande partie d'origine glaciaire, comme les lœss. L'émail des dents se forme pendant l'enfance et ne se modifie guère pendant le reste de la vie ; par contre dans les os il y a renouvellement complet de la matière inorganique : l'analyse de strontium d'un os reflète les dernières années de la vie d'un individu. Dans la limite des squelettes disponibles selon les localités d'enterrement, il semble que l'on obtienne des résultats encourageants.

Sur le problème général des migrations, il y a eu des discussions majeures notamment pour les périodes historiques, et sur la manière dont les archéologues (ou les historiens) ont vu ou voient les choses en fonction de leurs idéologies ; je cite deux références tout à fait importantes[6]. Cela se relie au problème du nationalisme en archéologie, très à l'ordre du jour aussi[7].

On n'est pas loin de la manière d'aborder les rapports des langues avec les populations qui les parlent[8]. Et cela nous ramène à nouveau à la question de la «celtitude», où la discussion fait rage, avec de très bonnes contributions sérieuses[9], sans parler des moins opportunes. Avec retard (mais l'éditeur vend cet ouvrage à un prix excessif), je viens de lire le livre de Malcolm Chapman[10], fort intéressant, même si pour la Bretagne armoricaine il y a parfois quelques petites lacunes dans sa documentation. Il se trouve que cet Écossais est un anthropologue social qui a fait sa thèse de doctorat – non publiée comme le sont en général les thèses des universités britanniques – en 1978 et années suivantes, sur le terrain, à Plouhinec (Finistère, le nôtre), mais je ne pense pas avoir remarqué dans des publications bretonnes des allusions à ce travail[11], qu'il serait intéressant de confronter avec la thèse plus récente de Ronan Le Coadic, centrée sur le Goëlo[12].

Sur la druidomanie et le néo-druidisme, il y a des ouvrages essentiels à utiliser[13], ce qui n'enlève rien à l'intérêt de ceux de F. Le Roux

---

6 J. CHAPMAN, H. NAMEROW et autres, *Migrations and Invasions in Archaeological Explanation*, Oxford, 1997, BAR International Series 664, III-81 p. – H. HÄRKE, «Archaeologists and Migrations : a problem of attitude ?», *Current Anthropology*, vol. 39, 1998, p. 19-45, commentaires compris.

7 P.L. KOHL, C. FAWCETT et autres, *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*, Cambridge University Press, 1995, XII-329 p. – M. DIAZ-ANDREU, T. CHAMPION et autres, *Nationalism and archaeology in Europe*, University College London Press, 1996, VI-314 p. – Les *Nouvelles de l'archéologie* ont consacré quelques articles en 1997 à ce sujet. – S. JONES, *The Archaeology of Ethnicity. Constructing identities in the past and present*, Londres, Routledge, 1997, XIV-180 p. – S. JONES, P. GRAVES-BROWN, C.S. GAMBLE et autres, *Cultural Identity and Archaeology : the Construction of European Communities*, Londres, Routledge, 1996, 304 p.

8 *Les langues du monde*, *Dossier pour la science*, octobre 1997, hors série, n° 17, 130 p. – J.-P. DEMOULE, «Les Indo-Européens, un mythe sur mesure», *La Recherche*, avril 1998, n° 308, p. 40-47 ; juin 1998, n° 310, p. 7-8.

9 Simon JAMES, *Exploring the World of the Celts*, Londres, Thames & Hudson, 1993 et 1998, 192 p. ; du même, «Celts, politics and motivation in archaeology», *Antiquity*, vol. 72, 1998, p. 200-209. – J.V.S. et M.R. MEGAW, «"The mechanism of (Celtic) dreams ?" : a partial response to our critics», *ibid.*, vol. 72, 1998, p. 432-435.

10 Malcolm CHAPMAN, *The Celts. The Construction of a Myth*, Londres, Macmillan, 1992, XV-342 p. ; du même, *The Gaelic Vision in Scottish Culture*, Londres, Croom Helm, 1978.

11 Malcolm CHAPMAN, *A social anthropological study of a Breton village, with Celtic comparisons*, unpublished D. Phil. thesis, Oxford University.

12 Ronan LE COADIC, *L'identité bretonne*, Rennes, Terre de Brume et P.U.R., 1998, 480 p.

13 S. PIGGOTT, *William Stukeley. An Eighteenth-Century Antiquary*, Londres, Thames & Hudson, 1950, révisé et augmenté, 1985, 191 p. ; du même, *The Druids*, Londres, Thames & Hudson, 1968 et 1975, 214 p. (édition réduite, Penguin Books, 1974, 193 p.) ; du même, *Ancient Britons and the Antiquarian Imagination*, Londres, Thames & Hudson, 1989, 175 p. – A.L. OWEN, *The Famous Druids. A survey of three centuries of English literature on the Druids*, Oxford, Clarendon Press, 1962 et 1997, XII-264 p. – N.K. CHADWICK, *The Druids*, Cardiff, University of Wales Press, 1966, nouvelle édition 1997 avec A. Ross, XXX-119 p. – Miranda J. GREEN, *Exploring the World of the Druids*, Londres, Thames & Hudson, 1997, 192 p.

et C.-J. Guyonvarc'h, comme de celui, tout récent, de Ph. Le Stum, bien entendu.

Mais c'est plus dans mon sujet que d'envisager les travaux sur les aspects socio-économiques et «politiques» de la préhistoire récente et de la protohistoire, où les éclairages nouveaux ne manquent pas. Nos collègues français en restent trop à des approches historiques, certes toujours intéressantes[14], et s'aventurent moins, peut-être de peur de recevoir des coups de règle sur les doigts.

Mais voilà que l'on découvre autre chose de plus important encore : au début de la dernière grande phase glaciaire du Pléistocène supérieur, il y a eu un millénaire de températures particulièrement froides, vers - 71000 - 70000 ans, apparemment causé par l'éruption de Toba (Sumatra), la plus importante explosion volcanique de tout le Quaternaire. Dans quelques forages de l'océan Indien, cela correspond à jusqu'à 12 cm de cendres volcaniques, ce qui a permis de calculer un équivalent de 800 km^3 de roches solides expédiées en poussières dans l'atmosphère, sans compter les gaz. On en retrouve bien entendu les effets dans les carottes des glaces du Groenland, pendant près de mille ans d'un «hiver volcanique». Cela aurait dû avoir un effet drastique et décimer la plupart des populations humaines du monde, et ensuite provoquer des différenciations rapides vers les types humains modernes[15], par les processus génétiques classiques sur petites populations (effets des fondateurs, dérive génétique, adaptations locales). Il est certain que, malgré nos belles installations de chauffage, si cela recommençait, peu d'entre nous survivraient...

Vous aurez lu, comme moi, dans la presse sinon dans les revues scientifiques, que du fait du réchauffement actuel, la calotte glaciaire de l'ouest du continent antarctique lâche d'énormes icebergs à la dérive. Si cela continuait à ce rythme, il y aurait, avec cette seule source (et il y a les autres, encore bien aimables d'être plus stables), de quoi faire monter le niveau des mers de 5 à 6 m en peu de siècles ; heureusement tout le monde n'est pas totalement d'accord avec des prévisions aussi pessimistes. Un conseil, ne construisez pas votre maison trop près du niveau des plus hautes mers actuelles[16]...

Berniques !

Il y a fort longtemps que les premiers préhistoriens se sont extasiés sur les grands amas coquilliers des côtes atlantiques et nordiques de l'Europe, du Portugal à la Scandinavie, en passant par l'Armorique, l'Irlande et l'Écosse entre autres pays, et sur les «escargotières» des pays plus méridionaux et notamment de l'Afrique du Nord. Ces débris de cuisine datent surtout de l'Épipaléolithique ou Mésolithique, voire du Néolithique ; mais il y a plusieurs décennies qu'on a montré que ce ne pouvaient être que des appoints alimentaires à un régime plus normal (le docteur J.-G. Rozoy, parmi d'autres, s'est amusé à en calculer les apports caloriques et autres caractéristiques). Bigorneaux et berniques, voire escargots, ce seraient des régimes insuffisants, même pour des dames cherchant à améliorer

[14] M. Groenen, *Pour une histoire de la préhistoire. Le paléolithique*, Grenoble, J. Millon, 1994, 603 p. – N. Coye, *La Préhistoire en parole et en acte. Méthodes et enjeux de la pratique archéologique (1830-1950)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 338 p. – R. Delisle, «Les origines de la paléontologie humaine, essai de réinterprétation», *L'Anthropologie*, t. 102, 1998, p. 3-19. – C.-L. Gallien, *Homo, histoire plurielle d'un genre très singulier*, Paris, P.U.F., 1998, 422 p.

[15] S.H. Ambrose, «Late Pleistocene human population bottlenecks, volcanic winter, and differentiation of modern humans», *Journal of Human Evolution*, vol. 34, 1998, p. 623-651. – M.R. Rampino, S.H. Ambrose, Volcanic winter in the Garden of Eden, dans *Volcanic hazards and Disasters in Human Affairs*, Geological Society of America Special Publication Series, 1998 ; on parle de l'éruption de Toba depuis 1992.

[16] Je renonce à donner toutes les références possibles. Voyez par exemple, dans *Nature*, vol. 393, 1998, p. 325-332, et vol. 394, 1998, p. 58-65, et certainement à suivre par d'autres articles contradictoires.

leur «ligne», d'ailleurs à l'inverse des dames des époques préhistoriques, dont semble-t-il on appréciait plutôt l'ampleur généreuse.

Il s'était tenu en 1993 un colloque au Danemark sur les rapports entre l'homme et la mer au Mésolithique, mais où aucun des quatre français qui y sont allés n'a parlé de nos régions[17]. C'était une période où partout autour du monde le niveau de la mer augmentait très vite, et où les habitants des littoraux devaient s'y adapter continuellement, mais où ils tiraient aussi des ressources marines sérieuses de larges subsistances, les poissons, les cétacés, les oiseaux y contribuant beaucoup plus que les mollusques.

Pour continuer avec les hommes du Mésolithique, mais seulement ceux des îles Britanniques, jusqu'à une époque récente, on pensait que, peu nombreux, ils avaient la vie facile et des ressources abondantes. On se basait sur des modèles ethnographiques de populations de chasseurs-cueilleurs actuels d'autres climats[18]. Des études à l'aide de moyens informatiques et les récents travaux sur l'impact de ces hommes sur leur environnement, ont montré qu'en réalité ils devaient travailler dur, surtout vers la fin des périodes mésolithiques. Ici encore les études sur leur régime alimentaire, quand on possède leurs squelettes et qu'on peut y faire des dosages isotopiques, montrent une grande consommation de poisson près des côtes, mais point dans l'intérieur, même d'eau douce ; par contre au Néolithique, personne ne consommait du poisson (travaux de R. Schulting et de M. Richards, qui ont aussi analysé les os des hommes mésolithiques du Morbihan).

Néolithisation de l'Armorique

Il y a quelques années, on se disputait, académiquement, pour savoir si nos régions avaient changé leurs genres de vie sous l'influence du courant «méditerranéen» de néolithisation, *via* le sud-ouest et le bas Poitou, où des traces évidentes en ont été trouvées, ou bien si c'était le courant «danubien», *via* l'Europe centrale et le Bassin parisien, qui nous avait envoyé des colonisateurs, cela à la fin de la période du Néolithique ancien et à l'aube du Néolithique moyen. La voie «danubienne» était prônée par les fervents du diffusionnisme, inspirés par les théories rétrogrades toujours à la mode chez les archéologues allemands ; la voie «méditerranéenne» par les adeptes de l'acculturation progressive de proche en proche. Il se trouve que les études botaniques ont montré que même les blés cultivés au Néolithique dans le Bassin parisien étaient d'origine méditerranéenne directe, à côté d'autres convergences typologiques industrielles. J'étais plutôt partisan des deux influences arrivant ensemble, bref d'une «motion de synthèse». De plus si les objets, haches polies et autres, en roches alpines des catégories éclogites et jadéites, sont arrivées précocement chez nous, à partir du Piémont italien, là-bas c'est un élément périméditerranéen, de la Provence à la Ligurie ; mais leur trajet vers l'Armorique a dû suivre un chemin plus septentrional.

On percevait en Armorique des traces de la culture dite de Cerny, dans le Bassin parisien (première phase du Néolithique moyen), par certains tessons de poterie et par les bracelets anneaux-disques[19] ; mais là encore, les

---

17 A. FISCHER (éd.), *Man and Sea in the Mesolithic. Coastal settlement above and below present sea level*, Oxford, Oxbow Monograph 53, 1995 (distribué en fait plus tard), 440 p.

18 R. YOUNG, «No carefree life for Mesolithic people», *British Archaeology*, April 1998, p. 8-9. – Comme bon exemple d'une population actuelle : S. POOKAJORN, *The Phi Tong Luang (Mlabri) : A hunter-gatherer group in Thailand*, Bangkok, Odeon Store, 1992, XII-204 p. L'auteur, professeur à l'université Silpakorn à Bangkok, est venu à Rennes et Saint-Malo faire des conférences intéressantes il y a quelques années ; cette population fait un cycle continuel d'un habitat à un autre, pour assurer la repousse des nourritures sans les épuiser dangereusement, une gestion très étudiée des ressources naturelles.

19 Sur ces derniers, cf. ma chronique pour 1993, t. CXXIII, 1994, p. 17-18.

prototypes en serpentine noble ne peuvent être que d'origine alpine. On percevait des influences des faciès néolithiques du Bassin parisien dans le nord de la basse Normandie et jusqu'à Jersey et Guernesey, mais la plaine de Caen fait partie du Bassin parisien. Des fouilles préventives récentes[20] d'un habitat apparenté au faciès culturel dit de Villeneuve-Saint-Germain du Bassin parisien, de la fin du Néolithique ancien, à Saint-Étienne-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), situé sur du limon lœssique dans une région presque de transition vers la basse Normandie méridionale, ont donné un matériel assez considérable, céramique et lithique.

J'ai toujours eu l'intuition que sur le versant nord de la péninsule armoricaine, qui fut couverte d'un épais manteau de limons lœssiques successifs au Pléistocène, et dont le dernier par ses qualités pédologiques et sa teneur résiduelle en calcaire a fait la fortune de la «ceinture dorée» tant que son érosion n'était pas trop avancée (hélas, de nos jours, il en reste de moins en moins), on avait des chances d'avoir eu des implantations précoces de cultivateurs néolithiques. En particulier le long du littoral du Trégor et du Léon. En fait (à part le fragment d'anneau-disque de Tréissény), on n'y a trouvé que du Néolithique moyen classique, semble-t-il. Sans doute l'érosion du sommet des limons au bout de plus de 6 000 ans y est pour quelque chose, comme aussi la remontée du niveau marin et les érosions subséquentes. C'est autour des écueils qu'il pouvait y avoir des restes d'îles et d'archipels favorables, tout comme l'archipel de Molène, aujourd'hui bien diminué aussi. Il se trouve qu'à Jersey, il fut découvert il y a peu d'années, sur l'estran de la baie de Saint-Ouen, au-dessus du limon colluvionné et sous des dépôts organiques d'anciens marais littoraux, un site qui nous fut montré lors d'une réunion dans les îles Anglo-Normandes du *Neolithic Studies Group* en 1993, avec de la poterie dans des fosses. De sorte que si mes nombreuses prospections systématiques des littoraux du Trégor et du Léon, si fructueuses pour d'autres périodes, ne le furent point pour celle-là, c'est certainement dû aux érosions. N'oublions pas la légende médiévale selon laquelle il suffisait d'une planche pour que l'évêque de Coutances puisse rendre visite à ses ouailles de Jersey, à pied sec. Je ne ferai pas de Molène, des plateaux à îlots devant Landéda et Plouguerneau, entre l'île de Siec et celle de Batz, de la baie de Morlaix, autour de l'île Grande, des Sept-Iles et les Triagoz, ni surtout des îles d'Er, des Atlantides perdues après le Néolithique ancien, mais presque.

Pour le versant sud, l'absence de manteau de limons lœssiques est moins favorable à la subsistance de vieux sols, mais il devait en être de même. Pensons à l'archipel des Glénan, par exemple.

L'utilisation du sol

Ne nous trompons pas. Les Néolithiques, encore peu nombreux dans les paysages, cultivaient très peu, juste des petits jardinets, qu'ils enclosaient peut-être pour préserver les végétaux des incursions des herbivores errants. Ils pratiquaient sans doute davantage l'élevage en vaine pâture. Il ne devait pas y avoir de «propriétés», seulement des paysages communautaires, marqués par des signes collectifs, tels que les mégalithes, etc. Vers le Néolithique final, les habitats s'étant sans doute davantage pérennisés, les constructions deviennent plus solides et permanentes[21].

---

20 S. CASSEN, C. AUDREN, S. HINGUANT, G. LANNUZEL, G. MARCHAND, «L'habitat Villeneuve-Saint-Germain du Haut-Mée (Saint-Étienne-en-Coglès, Ille-et-Vilaine), *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 95, 1998, p. 41-75.

21 P. TOPPING (éd.), *Neolithic Landscapes*, Neolithic Studies Group Seminar Papers 2, Oxford, Oxbow Monograph 86, 1997, XI-187 p. – T. DARVILL et J. THOMAS, *Neolithic Houses in Northwest Europe and Beyond*, N.S.G.S.P. 1, Oxbow Monograph 57, 1996, 213 p. – J. TARRETE et R. JOUSSAUME, *La fin du Néolithique dans la moitié nord de la France*, Paris, La Maison des roches éd., 1998, 126 p. Résumé succinct commode, un peu trop généralisateur.

Pour nos régions, c'est au cours de l'âge du bronze que la palynologie indique une intensification progressive des cultures, avec sans doute une progression démographique. Aussi c'est vers la fin de cette période et surtout à l'âge du fer qu'on voit se généraliser l'habitat enclos, indice de «propriétés» fermées, avec autour des champs enclos ou en tout cas limités par des haies.

Orientations solaires lointaines

On sait que les fanatiques de l'archéoastronomie sont passés des orientations purement solaires aux luni-solaires, puis, plus récemment, à toutes sortes d'astrales, ces dernières étant plus difficiles à concevoir dans des régions à ciels souvent couverts. Les mânes d'Alfred Devoir, notre principal précurseur sérieux des orientations solaires au début du XXe siècle, doivent se réjouir, ainsi que celles de ses amis. On vient de trouver, dans le sud de l'Égypte, dans la dépression de la Playa de la Nabta, des alignements mégalithiques et des cercles de pierres, proches d'habitats du Néolithique moyen et récent régional[22]. Il ne s'agit pas de pierres énormes, le terme de «mégalithes» est un peu flatteur. Les revues de vulgarisation scientifique se sont vite emparées de la découverte, après sa publication dans *Nature*. Il convient de préciser de quoi il retourne vraiment.

Il y eut trois périodes humides dans ce Sahara oriental, à l'ouest du Nil : la première correspond à un Néolithique ancien, où vers 9000 avant notre ère des pasteurs s'y installèrent jusque vers - 6000 ; puis une très courte période sèche sévit entre - 6070 et - 5950 ; une courte période humide, entre - 5950 et - 5660, correspond au Néolithique moyen ; une nouvelle période aride entre - 5660 et - 5450 chasse les hommes ; ceux-ci peuvent revenir pour le Néolithique récent entre - 5450 et - 3500. Ensuite un autre exode de ce désert de Nubie fut provoqué par une hyperaridité.

Des tumulus, où des os de ruminants sacrifiés ont été enterrés, ont été datés de vers 5400, 4350 et 3500 avant notre ère. Les alignements de petites dalles et pierres debout sont en grès, transportés sur un demi-kilomètre environ, car non disponibles sur place. La ligne principale comprend une dizaine de pierres, orientée à 25° (entre 24,3° et 28° pour les pierres un peu extérieures, de sorte qu'on a pu penser à trois files voisines). Partant d'une même structure mégalithique, il y a deux autres lignes moins fournies, l'une à 90°, l'autre à 126°. Deux «fenêtres» dans une autre structure mégalithique, un petit cercle de 4 m de diamètre délimité par des blocs couchés et quatre jeux de pierres debout, correspondent à des azimuts de 358° et de 62°. Tenant compte de la réfraction, il y a 6 000 ans, le premier rayon de soleil au solstice d'été aurait été visible à 63,2° par l'une des «fenêtres». Nabta se trouve près du Tropique du Cancer, un peu au sud, à 75-80 km au nord de la frontière entre l'Égypte et le Soudan ; à cette latitude le soleil passe au zénith pendant deux jours, à peu près trois semaines avant et après le solstice d'été.

Je me garderai de faire des comparaisons avec ce que l'on trouve chez nous.

Le bois pour les vivants, la pierre pour le vieux pays de nos ancêtres

À partir de divers chemins de raisonnements purement archéologiques ou grâce à des comparaisons ethnographiques, on en vient assez généralement à penser que si on se contentait de matériaux de durée limitée, bois, torchis, roseaux et clayonnages pour les habitations, c'était parce que ces genres d'installations n'étaient pas conçus dans une durée excédant

22 J. McKim Malville, F. Wendorf, A. Amazar, R. Schild, *Nature*, 1997, vol. 392, p. 488-491.

quelques décennies et plutôt bien moins, que l'on tendait à migrer ailleurs ou un peu plus loin, une fois qu'on avait épuisé les sols cultivés ou trop pollué les abords immédiats et les environs par des déchets de toute nature.

Par contre, les continuités cosmologiques et celles des lignages des ancêtres devaient pouvoir se symboliser dans des monuments construits pour l'éternité, donc en matériaux à durée de survie en apparence fort longue, et qui en même temps affirmaient l'emprise du groupe sur le paysage, sa légitimité, bref la persistance de la mémoire sur la très longue durée. Le nombre de publications qui concernent, ou effleurent, ces axes de pensée est considérable, que ce soit en général ou à partir de sites de prestige évidents[23]. Je cite quelques références, presque au hasard.

Croyances et rites protohistoriques

Encore un domaine prolifique. Je me suis risqué à publier mon opinion sur les dépôts sacrificiels, que je généralise à presque tous les enfouissements[24].

C'est curieux, dès qu'il est question des «religions» des peuples protohistoriques, cela suscite des «guerres de religion» entre spécialistes : on les voit chacun considérer qu'ils sont les seuls compétents, que tous leurs distingués confrères sont des imbéciles, et ils leur lancent des anathèmes. C'est en particulier vrai pour la ou les religions des Gaulois et autres anciens «Celtes». Il y avait pourtant de quoi prendre un peu chez chacun des anciens auteurs, avec discernement, comme chez les actuels[25], qui ont chacun apporté leur pierre. Une universitaire galloise, Miranda J. Green, s'est fait une spécialité d'écrire de nombreux ouvrages pour le grand public[26], qui semblent bien reçus et réédités souvent. L'un d'entre eux traite des roues ou disques solaires, thème quasi universel de la protohistoire européenne, et qui nous concerne.

C'est encore un thème où, avec précaution, il est intéressant de faire du comparatisme, plus précautionneux que celui du défunt historien des religions Mircéa Eliade. Par exemple, pour les sites et espaces sacrés[27],

---

23 R. BRADLEY, *The significance of monuments, on the shaping of human experience in Neolithic and Bronze Age Europe*, Londres, Routledge, 1998, XII-179 p. – R. BRADLEY (éd.), «Sacred Geography», *World Archaeology*, vol. 28, 1996, n° 2, p. 161-274. – R. BRADLEY et H. WILLIAMS (éd.), «The Past in the Past : the reuse of ancient monuments», *World Archaeology*, vol. 30, 1998, n° 1, p. 1-178 (rappelons que la revue *World Archaeology*, publiée chez Routledge, ne comprend que des numéros thématiques). – T. EARLE, *How chiefs come to power, the political economy in prehistory*, Stanford University Press, 1997, XV-250 p. – B. CUNLIFFE et C. RENFREW (éd.), *Science and Stonehenge*, Proceedings of the British Academy, 92, Oxford University Press, 1997, XIV-362 p. – M.P. PEARSON et RAMILISONINA, «Stonehenge for the ancestors : the stones pass on the message», *Antiquity*, vol. 72, n° 276, 1998, p. 308-326 (comparaison ethnoarchéologique avec Madagascar). – J. GUILAINE [dir.], *Sépultures d'Occident et genèses des mégalithismes*, Paris, Errance, 1998, 206 p. (très traditionnel).

24 P.-R. GIOT, «Offrandes, sacrifices, dépôts, cachettes ou trésors ?», *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXVI, mémoires de 1997, p. 33-40.

25 Rappelons quelques vieux ouvrages : A. BERTRAND, *La religion des Gaulois, les druides et le druidisme*, Paris, 1897. – G. DOTTIN, *La religion des Celtes*, Paris, 1904 et 1909. – J. VENDRYÈS, *La religion des Celtes*, Paris, P.U.F., 1948 (dans la collection Mana, t. III, p. 237-320), réédition complétée par P.-Y. LAMBERT, Spézet, Coop Breizh, 1997, 156 p. – J. DE VRIES, *La religion des Celtes*, Paris, Payot, 1963 (fut critiqué). – J. SHARKEY, *Celtic mysteries*, Londres, Thames and Hudson, 1975, 96 p. (marginal).

26 M. GREEN (éd.), *The Celtic World*, Londres, Routledge, 1995, 839 p., ouvrage cher mais nouvelle édition aussi en broché plus abordable, 1996, 864 p. – S. BILLINGTON et M. GREEN (éd.), *The concept of the Goddess*, Londres, Routledge, 1996, 192 p. – M. GREEN, *The Gods of the Celts*, Bristol, Sutton, 1986 et 1993, 257 p. ; *Symbol and Image in Celtic Religious Art*, Londres, Routledge, 1989 et 1992, 279 p. ; *The Sun-Gods of Ancient Europe*, Londres, Batsford, 1991, 168 p. ; *Dictionary of Celtic Myth and Legend*, Londres, Thames & Hudson, 1992 ; *Animals in Celtic Life and Myth*, Londres, Routledge, 1992, 238 p., et 1998, 304 p. ; *Celtic Myths*, British Museum Press, 1993 ; *Celtic Goddesses, Warriors, Virgins and Mothers*, British Museum Press, 1995 ; *Celtic Arts : Reading the Messages*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1996.

27 D.L. CARMICHAEL et autres (éd.), *Sacred Sites, Sacred Places*, Londres, Routledge, One World Archaeology 23, 1994, XXIV-300 p.

un tour du monde n'est pas inutile ; à côté de monographies plus limitées allant du Néolithique à l'âge du fer[28], les publications ne marquent pas, et parmi elles évidemment les publications continentales – dont les françaises.

L'étain armoricain

La richesse en objets de métal de l'âge du bronze armoricain pose le problème de l'origine des matières premières, métaux et minerais. Pour le cuivre, les ressources accessibles étaient modestes, le savoir-faire des prospecteurs protohistoriques donne à penser qu'ils n'ont raté aucune occasion d'en récolter ici et là un peu, mais ils ont certainement dû en importer de la péninsule Ibérique, des îles Britanniques et des Alpes.

Par contre, pour l'étain, ils avaient tout ce qu'il fallait sur place, l'Armorique étant une belle province stannifère ; c'est aussi une source de multiples gisements de plomb, autre métal largement utilisé dans les alliages de la fin de l'âge du bronze. Mais c'est l'étain, la cassitérite en étant le minerai majeur, qui nous intéresse ici. Avant les prospections systématiques des années 1950, on n'en connaissait surtout que les gisements méridionaux, en Morbihan et Loire-Atlantique, qui furent exploités industriellement aux XIXe et XXe siècles. Chose curieuse, on eut la certitude que certains gîtes furent utilisés à l'époque gallo-romaine, mais on n'avait pas d'indices certains de leur exploration antérieure. Au milieu du XIXe siècle, on avait bien trouvé dans les trois grandes tranchées antiques ouvertes pour atteindre les filons de La Villeder (en Roc-Saint-André [Morbihan] avec des filons subsidiaires dans des communes voisines), plusieurs haches polies, dont une en fibrolite – mais après tout on trouve des haches polies un peu partout dans les sols –, et surtout une hache à talon en bronze (d'un type qui en Armorique peut contenir une très forte proportion d'étain), sans compter les restes gallo-romains, fragments de tuiles, de poterie et de conduits d'amenée des eaux de lavage, ainsi que des scories stannifères[29].

D'une manière générale, il était vraisemblable de penser que les prospecteurs protohistoriques récupéraient la cassitérite dans les alluvions, tout comme ils devaient le faire à la batée pour l'or.

Les gisements septentrionaux de la Bretagne occidentale, du Léon et du petit Trégor (ces derniers associés avec du cuivre dans les filons) furent la révélation des prospections entreprises par le B.R.G.M. à partir de 1957. L'extraordinaire richesse des alluvions de l'Aber-Ildut fut découverte en 1958 par Ch. Pavot et R. Moussu, et exploitée à partir de 1960 par la COMIREN. La profondeur moyenne du *flat* de Saint-Renan était de 4 à 5 m d'alluvions ; mais les niveaux riches en cassitérite se trouvaient vers 2 à 3 m sous la surface, trop profondément pour avoir été

---

[28] Par exemple : R. HAYMAN, *Riddles in stone, myths, archaeology and the ancient Britons*, Londres, Hambledon Press, 1997, XV-332 p. (largement historique). – A. WHITTLE, *Sacred mound, Holy rings,... in north Wiltshire*, Oxford, Oxbow Monograph 74, 1997, XII-176 p. – A. GWILT et C. HASELGROVE (éd.), *Reconstructing Iron Age Societies*, Oxbow Monograph 71, 1997, VIII-311 p.

[29] L. SIMONIN, «Sur l'ancienne exploitation des mines d'étain de la Bretagne», *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1866, p. 346-347 (repris dans les *Matériaux*, p. 327) ; – du même, *La vie souterraine*, Paris, Bibliothèque des Merveilles, 1867 ; *Mines and Miners, or Underground Life*, Londres, 1868. – F. BAUDOT, «Les mines d'étain de La Villeder, *Bulletin de la Société industrielle des Mines*, 1887, t. I (3), p. 151-187. – F. DE LIMUR, «Recherches...», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1893, t. 71, cf. p. 81-87. – R. TRONQUOY, «Contribution à l'étude des gisements d'étain, étude particulière du gisement de La Villeder», *Bulletin de la Société française de minéralogie*, t. 35, p. 238-468. – J. RAMIN, *Le problème des Cassitérides et les sources de l'étain occidental depuis les temps protohistoriques jusqu'au début de notre ère*, Paris, Picard, 1965, 142 p. – R.D. PENHALLURICK, *Tin in antiquity, its mining and trade through out the ancient world with particular reference to Cornwall*, Londres, The Institute of Metals, 1986, XIV-271 p. Ces deux derniers ouvrages contiennent de longues bibliographies complémentaires. Nous y renvoyons pour les sites autres que La Villeder, comme Abbaretz et Nozay, etc.

vraisemblablement atteints par les prospecteurs de l'âge du bronze[30].

Des sondages préliminaires de 1963 firent découvrir des scories et des fibules ou débris de fibules gallo-romaines, que R. Cayet, ingénieur de l'exploitation, me fit jadis entrevoir, mais dont la profondeur de découverte était imprécise. Des monnaies romaines trouvées en surface, comme n'importe où, n'étaient guère pertinentes.

La suite de l'exploitation des *flats* amena de multiples découvertes de zones à scories siliceuses à globules d'étain, récupérées à la laverie et non conservées, semble-t-il, me signalait J. Guigues, chef de la division minière Vendée-Bretagne du B.R.G.M. ; les découvertes archéologiquement les plus nettes auraient été, au sud-est de Plouguin, un débris de four, dans la vallée du Garo séparant Guipronvel et Coat-Méal, sans que l'exploitation n'en ait fait des relevés.

Entre 1960 et 1975, plus de 5 500 tonnes de cassitérite (soit plus de 4 000 tonnes d'étain) furent extraits des *flats* de Saint-Renan dans la vallée de l'Aber-Ildut, dans l'affluent de Pont-l'Hôpital, de Plouarzel et du gisement satellite du Bourg-Blanc. Le gisement primaire se trouve disséminé dans la masse du granite dit de Saint-Renan, et de ses formations associées, greisens et filons de quartz davantage minéralisés. Les concentrations naturelles de cassitérites se sont progressivement faits lors de l'arénisation du granite, des phénomènes de solifluction le long des pentes au Pléistocène, puis par ruissellement les dépôts alluvionnaires en fond de vallées. Le B.R.G.M. avait entrepris des campagnes de sondages de prospections dans les petites vallées des ruisseaux affluents. Et J. Guigues m'avait signalé qu'en 1967, en aval de Saint-Renan, dans le vallon de Délé, à l'ouest du manoir de Kervéatouz en Plouarzel, et juste au sud de la D5, il avait été trouvé par des sondages à la tarière, des charbons de bois abondants dans un fossé de 2 m de profondeur, comblé par de la terre argilo-sableuse, avec rares grains de cassitérite et des petites scories, ces rejets ayant encore 3 kg de $Sn\ O_2$ au mètre cube, ce qui impliquait une teneur au départ bien plus riche ; le comblement de ce fossé antique était scellé en surface sous une bonne couche de terre végétale plus récente.

Le géologue minier prospecteur d'alors avait été notre confrère et ami Yves Lulzac. Très passionné par l'histoire minière et convaincu comme moi de l'intérêt de mieux dater les exploitations anciennes d'étain, grâce aux progrès archéométriques, il m'a récemment communiqué des copies de ses rapports, plans et sections, et un bon échantillon des charbons. Ceux-ci ont permis d'obtenir la datation radiocarbone : Ly-8696 : 3020 ± 50 années conventionnelles B.P., soit après calibration dendrochronologique selon les normes en vigueur, l'intervalle à 95 % de chances de probabilité entre 1387 CAL. B.C. et 1084 CAL. B.C., avec les maximums de probabilités se situant autour de - 1369, - 1289, - 1261 et - 1229. Cela nous situe vers la fin de l'âge du bronze moyen et le début du bronze final (la charnière pour nos régions entre les deux phases pouvant être située vers - 1200). Voilà un excellent résultat très fiable, preuve effective d'une exploitation en plein âge du bronze.

---

30 Anonyme, *Tin*, june 1961, september 1963. – R. Moussu, «Le gisement de Saint-Renan, géologie et prospection», *Annales des Mines*, 1963, p. 555-572. – L. Chauris, *Les minéralisations pneumatolytiques du Massif armoricain*, Paris, B.R.G.M., Mémoire n° 31, 1965, 218 p. ; du même, «Les gisements d'étain du pays de Léon», *Penn ar Bed*, n° 49, 1967, p. 59-68. – R. Pierrot, L. Chauris, C. Laforet, *Inventaire minéralogique de la France, Finistère*, Paris, B.R.G.M., 1973, 117 p. – J. Guigues et P. Devismes, *La prospection minière à la batée dans le Massif armoricain, méthodes, résultats, atlas minéralogique*, Paris, B.R.G.M., Mémoire n° 71, 1969, 167 p. – L. Chauris et J. Guigues, *Massif armoricain*, (*Gîtes minéraux de la France*, vol. 1), Paris, Mémoires du B.R.G.M., n° 74, 1969, 96 p. – L. Chauris, *Les gisements d'Abbaretz et de Saint-Renan (Massif armoricain), Sn, W*, Publications du 26e congrès géologique international, Paris, 1980, Gisements français, fascicule E 1, 60 p. – P.-R. Giot et Y. Lulzac, *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 95, 1998, p. 598-600.

Il est vraisemblable que si l'on pouvait multiplier les prospections, avec des larges décapages autour des indices de travaux anciens dans les petites vallées des ruisseaux de la région, on amplifierait ces données, sans doute jusque vers le début de l'âge du bronze moyen. Sans tomber dans l'archéologie-fiction, rappelons que la découverte du riche gisement de cassitérite de Saint-Renan avait fait imaginer la possibilité de liens avec les grands menhirs taillés du Léon, peut-être même sorte d'amers pour les hardis navigateurs venant chercher ce minerai dans les diverses «Cassitérides» que, selon l'humeur, on promène des îlots au large de la Lusitanie et de la Galice, à ceux du Morbraz, de l'archipel de Molène et des îles Scilly ou Sorlingues. Ce qui est effectivement plus sérieux, c'est que si les gisements léonards ont produit davantage de cassitérite que les besoins sur place, déjà importants, cet excédent a pu être évacué autant par voie de mer que de terre, et effectivement l'archipel de Molène a bien pu alors jouer son rôle de petit «comptoir». Il serait intéressant d'y ramasser quelque témoignage d'un tel transit.

Psychologies de nos divers ancêtres

Il paraît toujours de temps en temps des «romans préhistoriques» voire «protohistoriques». On est loin des tentatives des pionniers comme J.-H. Rosny ou E. Haraucourt (dont *Daah le premier homme* se situait dans sa propriété de l'île de Bréhat, où J.-L. Monnier et moi-même avons découvert et fouillé un site du Paléolithique supérieur...). Beaucoup sont, il faut l'avouer, plutôt médiocres. Quand les auteurs sont des préhistoriens confirmés[31], même s'ils sont parfois un peu laborieusement pédagogiques, ils recèlent certainement une part de véracité. Celle-ci est évidemment variable selon la période considérée, et la documentation disponible sur les différents aspects socio-culturels. La part imaginative tient à la transposition sur les hommes de tel ou tel stade évolutif d'une psychologie soit plus ou moins dérivée de celle de nos contemporains, soit imaginée d'après celle que nous commençons à mieux connaître des primates supérieurs.

J'ai toujours été plein de respect pour nos lointains cousins chimpanzés, et en particulier pour les Bonobos, dont notre lignée a divergé il y a sept ou huit millions d'années[32] ; j'imagine que les australopithèques, toutes choses égales d'ailleurs, devaient avoir des performances cognitives, certes en progrès, mais du même ordre. Pour les premiers hommes proprement dits, c'est plus risqué.

Pour les hommes du Paléolithique supérieur et ensuite, qui sont semblables à nous totalement du point de vue anatomique, et sans doute physiologiquement et psycho-physiologiquement, la transposition est plus vraisemblable. Elle est du même ordre de difficulté que celle qui résultait, il y a un siècle environ, à plaquer sur des hommes de cultures dites «primitives», ou en tout cas exotiques et fort éloignées de notre Europe, des sentiments et des réactions imaginées, alors qu'on ne les connaissait pas encore sérieusement. Depuis les ethnologues sont allés sur le terrain, des chercheurs et non plus des explorateurs, des militaires ou des missionnaires. Mais même eux, après des années de fréquentation ou de cohabitation, n'ont pas toujours bien interprété les comportements. Pour ne prendre que deux exemples, Bronislaw Malinowski et Margaret Mead, on estime de nos jours qu'ils ont souvent été induits en erreur. De même que des ethnographes se sont fait «avoir» par des brodeurs bigoudens facétieux. Maintenant, à part quelques situations intermédiaires

31 Jean COURTIN, *Le chamane du bout du monde*, roman, Paris, éd. du Seuil, 1998, 392 p. Néolithicien provençal, le fait d'être bon plongeur a fait que c'est le principal préhistorien à avoir vu et étudié sur place la grotte Cosquer.

32 Pour les primates, recommandons : J. VAUCLAIR, *L'Homme et le Singe, psychologie comparée*, Paris, Flammarion, 1998, 120 p. (Dominos, n° 160).

(mais tous les hommes du monde ont, de nos jours, des boîtes de conserves...), tous les prétendus «sauvages» ou «primitifs» sont soit disparus, soit métissés, soit au moins technologiquement «occidentalisés», tout en conservant des spécificités qui ont elles-mêmes évolué. Ils ont souvent leurs propres auteurs et leur propre littérature romanesque.

Idéologies et archéologies

Au XIXe siècle, les problèmes des rapports entre les idées ou opinions philosophiques et religieuses et la naissance des archéologies plus ou moins scientifiques étaient fort à l'ordre du jour, n'importe quelle histoire de l'archéologie le montre[33]. Depuis ces choses se sont progressivement atténuées, du moins en surface. Le thème des incidences idéologiques, qu'elles soient sexuelles, sociales, nationales, politiques, etc., perçues comme biaisant les interprétations des données archéologiques, est de plus en plus à la mode (bibliographie déjà esquissée dans les notes 6 et 7). On y a consacré un séminaire archéologique de l'Ouest à Caen en mars 1998, où j'eus à intervenir en ce qui concerne la Bretagne. Les colloques internationaux ont été nombreux, également. L'accent est évidemment porté sur la manière dont les idéologies nationales ou nationalistes peuvent non seulement infecter les interprétations et les théories archéologiques et historiques, mais sur celle dont elles inspirent les législations de protection du «patrimoine» (entre guillemets puisque, par exemple, nous ne sommes peut-être en rien «héritiers» des hommes de Néandertal et autres espèces ou sous-espèces restées sur des voies de garage jusqu'à extinction), et l'usage qui en est fait. En fait, le titre de l'ouvrage célèbre du pangermaniste Gustav Kossina (1858-1931) : *Die deutsche Vorgeschichte, eine hervorragend nationale Wissenschaft*, 1912, 7e édition en 1936, venait bien après les créations du *Römisch-Germanisches Zentral-Museum* (RGZM, le trait d'union entre Z et M est un ajout que je fais pour mieux faire comprendre le sens aux non-germanistes) à Mayence en 1852, et du *Germanisches Nationalmuseum* à Nuremberg, également en 1852, comme à Saint-Germain-en-Laye du *Musée gallo-romain*, fondé en 1862, et devenu dès 1867 le *musée des Antiquités nationales* (le *British Museum* fut certes fondé en 1753, mais pour contenir toutes collections universelles). Comme bien d'autres exemples du XIXe siècle, ces fondations étaient le reflet du «principe des nationalités» qui émergeaient alors, dont nous avons tous souffert, et dont souffrent encore les peuples des Balkans comme ceux d'Afrique et d'ailleurs.

Il y a beaucoup de publications sur les *gender-studies*, cheval de bataille des féministes (le sexe est biologique, le *gender* – intraduisible, le français *genre* n'ayant cette signification qu'en grammaire – est la construction sociale qui en découle). Ces dames reprochent à la phallocratie de sous-estimer leur rôle social, économique, technique, artistique, démographique et politique. Se fera-t-on pardonner en se référant toujours aux femmes et hommes de Néanderthal et de Cro-Magnon, et ne plus utiliser en en parlant le terme «hommes» dans son sens collectif et ambigu ? Que l'on regrette les langues où il subsiste un genre neutre et collectif...

Autre sujet, les crimes contre l'humanité, étendus à l'archéologie ou à l'art et au patrimoine ethnographique[34]. Dépouiller un site, une contrée de son «patrimoine», surtout s'il

---

33 B.C. TRIGGER, *A history of archaeological thought*, Cambridge University Press, 1989, XV-500 p. – I. HODDER (éd.), *Archaeological theory in Europe, the last three decades*, Londres, Routledge, 1991, XI-318 p. – A. SCHNAPP, *La conquête du passé, aux origines de l'archéologie*, Paris, Carré, 1993, 384 p. ; rééd. en livre de poche LGF, 1998, 512 p. – P.G. BAHN (éd.), *The Cambridge illustrated history of archaeology*, Cambridge University Press, 1996, XIV-386 p.

34 P.O. KEEFE, *Trade in antiquities, reducing destruction and theft*, Unesco/Archetype, 1997, 134 p.

n'y a pas eu d'étude scientifique approfondie lors des fouilles, et des travaux de laboratoire et de restauration post-fouilles, voilà un exemple. On rétorquera que jadis, certes, et parfois encore, ce sont les autochtones qui auraient continué à détruire si ces choses n'avaient pas été «sauvées» de l'obscurantisme local par des acquéreurs extérieurs. «Sauver» est un terme ambigu qui a pu se comprendre de bien des manières. En principe, de nos jours, tout le monde est plus instruit et conscient de son «patrimoine». Et les «affreux» seraient les promoteurs et entrepreneurs de travaux publics pressés de rentabilité rapide, d'une part, et de l'autre les pillards, trafiquants, commerçants et collectionneurs spéculatifs d'antiquités et d'objets d'art (toute une chaîne à maillons subtils), sans compter les gouvernements corrompus. Les choses sont évidemment loin d'être aussi simples. Et heureusement qu'il y a des «faussaires» pour «se payer la figure» de tout ce monde interlope. L'objet d'art d'il y a un siècle que j'admire le plus est la «tiare» de Saïtaphernès, à mes yeux le chef-d'œuvre du musée du Louvre (que pudiquement on doit cacher) ; un artisan qui arrive à duper les soi-disant «spécialistes» est un vrai bienfaiteur de l'humanité... Tout comme les fabricants de faux vases grecs et étrusques. Certes, de nos jours, on a élaboré des techniques pour les détecter. Par contre, ce que je trouve condamnable, c'est de donner une fausse origine à des objets authentiques.

Je viens de plaisanter un peu pour faire saisir la relativité de toutes les manières de penser ces choses : selon les temps et les lieux, les circonstances ont été si variables. Des femmes et des hommes, comme de leurs œuvres de l'esprit, survivra ce qui pourra.

Monsieur Deslandes

Le médecin général Ch. Laurent avait publié dans notre Bulletin[35] un très intéressant article sur André-François Boureau-Deslandes (1689-1757), commissaire de la marine à Brest entre 1715 et 1735 environ, curieux de toutes choses dans le siècle des Lumières. J'ai eu l'occasion de me procurer un ouvrage très complet sur ce «philosophe», qu'il est utile de signaler[36], même si pour mes disciplines nous n'y apprenons rien de particulier, en dehors de l'atmosphère de l'époque.

Les archéologues bretons préhistoriens entre 1870 et 1914

L'occasion de mettre à jour mes propres résumés historiques généraux[37], de faire sur épreuves les dernières mises au point sur des acteurs importants[38], de lire avec intérêt d'autres auteurs sur des sujets ou sites particuliers[39], m'inspire une réflexion d'ensemble. Une fois la préhistoire devenue matière d'études reconnue universellement, entre 1860 et 1870 (sauf bien entendu pour quelques esprits attardés ou à œillères idéologiques, il y en a encore de par le monde), une floraison d'explorations et de publications s'est épanouie dans les diverses provinces françaises, et notamment en Bretagne. Paul du

35 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 134-275.

36 Jean MACARY, *Masques et Lumières au XVIIIe siècle. A.-F. Deslandes, «citoyen et philosophe»*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1975, XIV-260 p. (Collection Archives internationales d'histoire des idées, n° 78).

37 L'introduction à l'édition refondue de la *Préhistoire de Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1998.

38 «Paul du Chatellier, sa famille, sa vie, son œuvre, sa collection», *Antiquités nationales*, t. 29, 1997, p. 35-44. J'ai pu rajouter à ce texte une note renvoyant à l'intéressant article de Fañch Postic dans notre Bulletin de 1997, donnant des détails différents sur «l'affaire de Tronoan», bien embrouillée.

39 Par exemple : Gérard BAILLOUD et autres, *Carnac, les premières architectures de pierre*, CNMHS et CNRS Editions, Paris, 1995, 128 p. Héritier des archives de Z. Le Rouzic, G. Bailloud a pu utiliser des documents donnant des précisions historiques sur divers conflits anciens, bien embrouillés eux aussi.

Chatellier, après son père, en fut un des principaux acteurs en Finistère, avec quelques autres plus localisés ; et avec un léger retard sur lui, le concours de notre société. Il fut même en ces matières le plus productif des auteurs de toute la Bretagne, sinon de bien des régions de France, entre 1875 et 1890 environ, assez bien au courant de ce qui se faisait en général en Europe et du mouvement des idées. Comme la plupart des archéologues régionaux, formé sur le tas, il fut explorateur, fouilleur, collectionneur, et descripteur avant tout. En dépit de quelques rédactions cherchant à résumer les faits connus et acquis, il a cependant manqué d'esprit de synthèse ; il est resté un peu esclave du système chronologique (précurseur à l'époque de sa proposition) de Gabriel de Mortillet (1872, figé par ses manuels de 1882, constamment réimprimés), de sorte qu'il n'a pas innové en matière de chronologie typologique (à défaut de pouvoir se baser sur des arguments stratigraphiques ou équivalents). Par exemple, son Néolithique (tout comme celui d'Émile Cartailhac, qui vécut de 1843 à 1921, et dont on aurait pu espérer mieux[40]), est resté une période unique sans subdivisions ni chronologiques ni de faciès (la «poterie dolménique» est une expression typique). Il n'a pas davantage cherché à préciser et à améliorer la nomenclature fort confuse des différentes variétés des constructions mégalithiques. De sorte que son texte général sur le Finistère, publié en 1889, s'il était méritoire à cette date, reproduit sans modifications en 1907, devenait alors complètement obsolète. Il est vrai que même Joseph Déchelette, dans le premier volume de son classique «manuel» (*Archéologie préhistorique*, 1908), n'échappe pas à la critique : si, pour le Paléolithique, il était bien à jour, en revanche son Néolithique n'était absolument pas au niveau de ce qui se faisait dans les pays voisins où des universitaires et des spécialistes de formation universitaire méthodique avaient transformé les approches, comme en Grande-Bretagne, Scandinavie, Allemagne, Autriche ou Suisse, etc. Par contre en *Archéologie protohistorique ou celtique* (*Âge du bronze*, 1910 ; *Premier âge du fer*, 1913 ; *Second âge du fer*, 1914), où tout est beaucoup plus détaillé et visiblement intéressait davantage l'auteur, il est au courant des systèmes chronologiques, comme celui de O. Montelius, et produisit un travail à jour et qui aura été utile pendant un bon demi-siècle. Ce Néolithique sacrifié de 1908 reflète hélas bien l'état général des choses en France à la veille de la Première Guerre mondiale.

Entre 1914 et 1945, en dehors du Paléolithique qui progresse régulièrement grâce aux géologues et aux paléontologistes, il n'y aura en France, à part quelques percées individuelles, que stagnation des conceptions en préhistoire récente, ce qui est largement du fait de l'isolement intellectuel des amateurs français qui ne lisent pas les livres et les revues étrangères, ou si peu. Seuls les quatre spécialistes français qui représentent la nation à l'Union internationale des sciences préhistoriques et protohistoriques, fondée à Londres en 1930, s'en rendent compte et tirent la sonnette d'alarme sans grand écho. Inutile de dire que les archéologues bretons de l'époque n'ont pas les moyens de se mettre au courant, si du moins ils en avaient eu envie ?

Bateaux

Parce qu'on récite sans critique du Jules César, dont les *Commentaires sur la guerre des Gaules* sont un autopanégyrique de propagande peu fiables, on attribue à la seule marine des Vénètes une suprématie excessive à la fin de l'âge du fer de nos contrées. Certainement, les autres peuples littoraux, les Osismes en particulier, avaient de bonnes flottes, et pas seulement pour aller à Sein et Ouessant.

---

40 E. CARTAILHAC, *La France préhistorique d'après les sépultures et les monuments*, Paris, 1889, 2e éd., 1896, IV-336 p.

Or un bateau comporte nécessairement un lest, généralement constitué de pierres, au sens large. À côté des phénomènes naturels transporteurs de fragments de roches exotiques, des transports commerciaux de matériaux pour l'architecture, etc. (de nos jours les blocs ramenés de loin par les dragues des chalutiers), il y a des surprises bien connues, les amas de délestages ou des ultimes restes des cimetières de bateaux. Il vient d'être signalé sur l'*emporium*, de la fin de l'âge du fer, à Hengistbury Head (Dorset), bien connu par ses relations d'échanges avec l'Armorique, des carrières en bordure de l'ancien rivage où accostaient les esquifs, qui ont dû servir à leur fournir des graviers comme ballast pour les lester à souhait[41]. De même que les ancres en pierre[42], voilà des sujets possibles d'identifications d'origines pour les géoarchéologues.

Bien entendu les radeaux ayant pu servir au transport de blocs mégalithiques en immersion (pour gagner la poussée d'Archimède) n'avaient pas besoin de lest[43].

Les navigations «phéniciennes» jusqu'aux Armoriques et vers la Bretagne insulaire ont eu bon public chez les rêveurs d'autrefois. Mais dès la Renaissance (John Twynne, 1501-1581, dont on publia en 1590 un *De rebus Albionicis Britannicis*), on suggérait que le peuplement des îles Britanniques était phénicien plutôt que troyen. Plus tard Joachimus Laurentius Villanova (publié en 1833 à Dublin par O'Brien : *Phoenician Ireland*) dit que les Cassitérides sont le nom mercantile de l'Irlande et de l'Angleterre.

En fait, tout ce qu'en dit Hérodote (liv. III, chap. 115), c'est que l'étain venait des Cassitérides, sans situer celles-ci : «J'ignore l'existence d'îles Cassitérides... d'où nous viendrait l'étain», d'autres traducteurs disent : «Je ne sais rien non plus des Cassitérides», «il est certain seulement que l'électrum et l'étain nous viennent des contrées reculées de cette partie du monde», «je ne connais pas non plus les îles Cassitérides, d'où l'on nous apporte l'étain», voire encore «ce qu'il y a de certain, c'est que l'étain et l'ambre nous viennent de cette extrémité du monde». Je cite ces variantes des traducteurs pour montrer la difficulté qu'ils ont à rendre de tels textes. Notons que ἠλεκτρον signifie en grec à la fois l'ambre jaune ou succin (venant de Scandinavie et Baltique), et l'électrum, alliage naturel d'or et d'argent (cet or natif pouvant venir d'Irlande, de Bretagne insulaire comme de la Gaule).

Le mythe phénicien a recommencé dès 1863 au sujet de l'étain du Cornwall[44]. En fait on n'en connaît aucun commerce attesté au-delà du sud de la péninsule Ibérique (Cadix et Tartessos) et dans le cours du VIIIe siècle avant notre ère (plus tard ils y apporteront des vases grecs) ; et les Grecs eux-mêmes y arrivent vers la fin du VIIe siècle. On trouve quelques vases jusqu'en Portugal et en Galice au IVe siècle, mais l'essentiel ne dépasse pas La Huelva, Cadix et Tartessos (inutile de dire qu'il y a une monstrueuse bibliographie sur ce serpent de mer). Rappelons qu'on situe l'antique Tartessos en Andalousie à l'embouchure du Guadalquivir.

---

41 J. TAYLOR, «Late Iron Age ballast-quaries at Hengistbury-Head, Dorset», *Oxford Journal of Archaeology*, t. XVII, 1998, p. 113-119.

42 L. LANGOUËT, «Trois ancres anciennes en pierre retrouvées dans la Rance», *AMARAI, Bulletin d'information*, n° 10, 1997, p. 19-26.

43 C.-T. LE ROUX, «Et voguent les menhirs ?», *ibid.*, p. 5-18.

44 R.D. PENHALLURICK, ouvrage cité note 29, ci-dessus, chap. 21, p. 123-131 : The Phoenician myth ; chap. 22, p. 132-138 : The Myceneans and the tin trade ; chap. 23, p. 139-147 : Massalia, Pytheas, Ictis and Belerion.

Dans un genre plus léger, V. ROMÉ, chap. Les Phéniciens et l'étain, dans : *Pénestin d'hier et d'aujourd'hui*, Lorient, 1980. – P. SCHMITT, «Promenade dans l'une des îles Cassitérides, *Caesarodunum*, t. XXII (Actes du colloque «Les mines et la métallurgie en Gaule et dans les provinces voisines», 1986), Paris, Errance, 1997, p. 72-80.

Sacrifices, sépultures et exécrations expiatoires

Maintenant que votre imagination est un peu revenue au calme, après ce dont je traitais au début de cette chronique, et ayant en tête ce que je rappelais aussi ensuite sur les dépôts «votifs» et enfouissements de toutes sortes, qui sont une autre forme de «sacrifices», on peut revenir sur les «sacrifices humains»[45]. J'y ai d'ailleurs fait aussi allusion au début de ma chronique de 1993 (t. CXXIII, 1994, p. 12-16), en traitant du cannibalisme puis de l'anthropologie de la mort. Ce sont là des thèmes connexes importants, qui se relient à toutes sortes d'autres interdictions, sanctions ou mises en exils. L'ethnographie comparée, avec tous les risques du genre (et les imprécisions ou erreurs des anciens «explorateurs») nous en montre la variété.

Il est un fait archéologique assez général, c'est le «déficit» du nombre des sépultures par inhumation en rapport aux effectifs des populations anciennes, dans beaucoup de civilisations. Il faut tenir compte de la mortalité infantile précoce (qui souvent se traitait par une évacuation parmi d'autres déchets, comme certaines fouilles le montrent), les individus perdus au loin lors d'expéditions de chasse, de pêche, de guerre, etc., des «pestiférés» éventuels, des exilés, des victimes des carnivores ou des rapaces (beau sujet de fictions) ; ne parlons pas des traitements non conservateurs des morts, par abandon aux éléments (immersion en mer ou en rivière, forêts tropicales, glaciers, exposition aux vautours, etc.), qui ne concernent que des populations peu denses et des milieux extrêmes, et, à l'inverse, les incinérations sans conservation des cendres. Bien entendu, le «déficit» n'est pas celui des squelettes (dont la bonne conservation dépend des caractéristiques physico-chimiques et hydrologiques du sol ou du milieu enveloppant), mais celui des structures funéraires (les «tombes») construites ou creusées, et en matériaux pérennes, même si leurs «habitants» en sont disparus au fil des siècles.

Il faut d'abord distinguer les tombes simples, «en terre», non visibles en surface, réduites à une fosse (éventuellement parementée ou couverte sans visibilité), ne dépassant pas le niveau normal du sol environnant ; et, d'autre part, les tombes «monumentales», c'est-à-dire avec structures au-dessus du sol, en tout ou partie (les personnes inhumées pouvant se trouver au-dessous ou au-dessus du niveau du sol extérieur, selon les cas). Une tombe «monumentale» est faite pour être vue, elle est ostentatoire, elle marque le paysage humanisé, et on peut suspecter souvent culte, souvenir, vénération, etc. C'est une «maison des morts» (ou «du mort»), voire une «maison des ancêtres», ceux-ci étant collectivisés d'une manière plus abstraite.

Par exemple, les sépultures mégalithiques à chambre et à couloir du Néolithique moyen (nos dolmens proprement dits), n'ont tout au plus renfermé qu'un nombre limité de morts (10, 15, 20, 25 au grand maximum, quand on a les éléments d'un décompte), avant leur condamnation par des structures d'interdiction (leur réutilisation éventuelle au Néolithique récent ou final, voire plus tard, est un parasitisme). Bref, on ne mettait pas tout le monde dans les dolmens, où pourtant lorsque les os peuvent se conserver, on trouve ceux de femmes, d'enfants tout autant que d'hommes mâles, jeunes et vieux. Que faisait-on des autres défunts ? On pouvait les enterrer de manière très simple en terre, sans «mobilier funéraire» au surplus, de sorte qu'ils disparaissaient assez vite, surtout dans nos sols acides. Et sur quels critères se faisait la sélection ? Les explications classiques par une hiérarchie sociale me paraissent fort peu convaincantes.

---

[45] Excellente mise au point, avec large bibliographie : Miranda GREEN, «Humans as ritual victims in the later prehistory of Western Europe», *Oxford Journal of Archaeology*, vol. 17, 1998, p. 169-189.

Plutôt que des tombes de «puissants», de «riches», etc., je crois de plus en plus qu'il faut trouver autre chose comme explication ; ce n'est pas une vaine spéculation, j'ai d'ailleurs déjà suggéré le problème jadis. Alors il me semble que le fait d'avoir été sélectionné pour être installé, par exemple, dans un dolmen à couloir, n'est pas forcément l'indication d'appartenance à une caste ou strate sociale privilégiée, ni celle d'un honneur particulier. Mais il répond au besoin de la collectivité d'avoir de temps en temps, au contraire, à «sacrifier» des «victimes expiatoires» pour servir de «boucs émissaires», devant aller renforcer le stock des ancêtres déjà dans cette position inconfortable d'intercesseurs chtoniens, dont les restes se trouveront longtemps préservés et conservés. À l'inverse de la majorité des morts inhumés dans des fosses en pleine terre, voués en un assez bref délai à la dissolution et à la disparition, s'évanouissant sans être chargés de missions particulières.

Comme les occupants stockés dans les dolmens à couloir comprennent aussi de très jeunes enfants, tout autant que des individus malades ou âgés, au squelette présentant bien des traces de «dégénérescence», le choix n'impliquait pas des «ambassadeurs» forcément représentatifs au point de vue de la force ou de l'esthétique. Le choix de ces «victimes» se faisait peut-être par tirage au sort, ou au hasard des disponibilités selon les dates des cérémonies calendaires où il fallait en disposer ; ce qui ne veut pas dire qu'on les tuait à ce moment : en tout cas il n'y a pas en général de traces de mort violente (il est vrai qu'on aurait pu les empoisonner). Il pouvait y avoir peut-être consentement pour les sujets assez âgés et lucides pour pouvoir l'exprimer. Les objets du «mobilier funéraire» ou les «insignes» ou encore les «bijoux» des individus faisaient partie des sacrifices évidemment.

Ce processus pouvait être d'autant plus significatif avec les tombes dites «collectives», c'est-à-dire contenant plusieurs individus ajoutés les uns après les autres. D'abord, parce que la mémoire précise de tel ou tel parent s'oublie ou se confond souvent relativement vite dans un ensemble abstrait de «parents» ou d'«ancêtres». L'ethnographie montre bien des populations où, une fois les cérémonies funèbres passées, il n'est plus décent de faire la moindre allusion, le moindre rappel au souvenir du défunt. Pourtant à Madagascar, par exemple du contraire, les souvenirs peuvent être très précis pour les «tombes mégalithiques» encore en usage, du fait de la pratique qui consiste à les ouvrir périodiquement pour le «retournement» des morts, chez certaines peuplades (les Imerina) ; mais cela ne remonte peut-être guère avant le XVIIIe siècle, en tout cas pas avant le XIVe siècle et il s'agit de civilisations de l'océan Indien fort avancées, apparentées à celles de l'Asie du Sud-Est (où les Toradja des hautes terres des Célèbes érigent toujours des mégalithes et mettent les morts dans des sépultures creusées à flanc de falaise ; les Badui des montagnes de Java élèvent aussi des mégalithes, un peu comme sur le continent, les Naja de l'Assam avec leurs monolithes). Mais trop faire appel au cas de Madagascar[46], malgré son intérêt, est un des pièges de l'ethnographie comparée, trop centrée.

En tout cas, il est toujours intéressant de sortir des ornières[47].

---

[46] R. JOUSSAUME et V. RAHARIJAONA, «Sépultures mégalithiques à Madagascar», *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 82, 1985, p. 534-551. – J. MACK, *Madagascar, island of the Ancestors*, Londres, British Museum Press, 1986. – M. PARKER-PEARSON, «Tombs and monumentality in Southern Madagascar : preliminary results of the central Androy survey», *Antiquity*, t. 66, 1992, p. 941-948. – M. PARKER-PEARSON et RAMILISONINA, «Stonehenge for the Ancestors : the stones pass on the message», *Antiquity*, t. 72, 1998, p. 308-326.

[47] Publié avec luxe, avec une illustration magnifique, on doit regretter une rédaction trop rapide et trop négligée, entraînant, faute de vérification, trop d'inexactitudes (pour Barnenez par exemple) dans J.-P. MOHEN, *Les mégalithes, pierres de mémoire*, Paris, Gallimard, 1998, 176 p. (Collections Découvertes, n° 353). J'en ai assez de voir attribuer à Malraux ma propre formule «Parthénon mégalithique», ce politicien n'y ayant au surplus jamais mis les pieds (erreur, p. 54-55) ; il faut savoir être honnête... p. 56, il y a inversion chronologique entre les deux cairns successifs, est d'abord, ouest ensuite, et les dates suggérées sont excessives, par mauvaise compréhension des fourchettes de probabilité des calibrations.

Démographie préhistorique

Admettons que l'*«Ève»* dont tous les représentants de la sous-espèce *Homo sapiens sapiens* tirent leur mt-DNA (ADN mitochondrial) soit apparue il y a environ 150 000 ans (estimation SGDG ; peu importe si c'était une «Ève africaine» ou une proche-eurasiatique ; soit dit en passant, l'*«Adam»* est de peu d'intérêt). Nous sommes actuellement 6 milliards de ses descendants, dont l'espérance de vie moyenne est sans doute incalculable. On serait beaucoup trop nombreux puisqu'on se gêne les uns les autres sur le globe, *Homo homini lupus*, à en croire les incidences universelles et mondiales des fléaux et calamités, ruines économiques, chômage, disettes, famines, endémies, pandémies, empoisonnements par les pollutions ; effets des séismes, inondations, cyclones et autres catastrophes naturelles qu'on ne sait éviter au-dessus de certaines échelles ; crimes, exactions, mauvais traitements, persécutions ; émeutes, révoltes, coups d'État, révolutions, ethnocides, guerres civiles et guerres ouvertes ; accidents sur terre, mer et air, y compris les imprudences les plus variées des apprentis sorciers. Les «médias» ne traitent plus que de tout cela à l'instant même, ou en tout cas avec peu de retard[48].

Combien serions-nous sur terre actuellement, s'il n'y avait eu, de tout temps, ces incidents écréteurs et «régulateurs» des populations ? Sans doute aucun démographe ou actuaire ne pourrait l'estimer. Il y a longtemps (sans doute plusieurs ou quelques milliers d'années, vers la fin de la préhistoire ou au cours de la protohistoire) que notre espèce serait disparue, peut-être bien étouffée par le surnombre. Évidemment les «populationnistes», qui sont en général pleins de préjugés raciaux en seule faveur des «Caucasoïdes» (autrement dit de la prétendue «race blanche»), s'inquiètent des faibles taux de natalité de ceux-ci ; au fond de leur pensée, on soupçonne qu'ils se réjouissent que les phénomènes de «régulation» affectent surtout les «populations de couleur», sans cela à la fécondité incontrôlable et envahissante pensent-ils. Il n'y a pas si longtemps, des raisonnements discriminatoires de ce genre se faisaient entre «riches» et «pauvres», entre «aristocratie» et «masses populaires». Le peu de cas que l'on faisait des vies des catégories «inférieures» en était le reflet le plus patent, notamment chez les industriels. Alors, dans le lointain passé, de tels préjugés et discriminations existaient-elles ? L'ethnographie des peuples jadis à des stades d'organisation à peu près comparables à ceux de notre préhistoire récente et de notre protohistoire le laisse à penser, jusqu'à un certain point.

Le docteur Michel Gruet

L'un des derniers chercheurs «amateurs» pluridisciplinaires, en fait bien plus généralement compétent et cultivé que maints professionnels trop spécialisés d'aujourd'hui, vient de nous quitter. Sa famille maternelle s'est implantée à Chalonnes-sur-Loire (rive sud du fleuve), où un trisaïeul maternel, Alexandre Cousin (1791-1864), construisit un four à chaux industriel à côté de la carrière de calcaire de Roc-en-Pail vers 1860, et y découvrit ensuite des silex taillés et des ossements fossiles quaternaires reconnus par son aïeul maternel, Louis Davy, ingénieur civil des mines, alors aux «mines de Layon et Loire». Louis Davy (1842-1926) était né aux mines de Poullaouen où son père devait avoir quelque fonction ; cette famille venait de Landerneau, avec des parentés vers Daoulas. Après Cha-

[48] Cela sort de l'archéologie, mais j'aurais tendance à penser que les augmentations apparentes de la criminalité ou de la délinquance proviennent surtout du fait qu'on leur fait trop de «propagande» par une information excessive dans les «médias» de l'époque, suscitant une «émulation» ; alors que la publicité de la répression n'aurait que bien peu d'effets.

lonnes-sur-Loire, Louis Davy fut ingénieur en résidence à Châteaubriant, pour la compagnie des mines de l'Anjou (mines de Segré) et des forges et aciéries de Trignac. Habile dessinateur aussi, il fut très connu par des travaux de géologie, de paléontologie et en particulier sur les minerais d'étain, et sur les minerais de fer et les scories de leur exploitation en Bretagne, Maine et Anjou (c'est d'ailleurs lui qui présenta Huelgoat et Poullaouen à la Société géologique de France lors de l'excursion finistérienne de 1886 conduite par Charles Barrois). Son petit-fils, Michel Gruet (Angers, 16 novembre 1912 - 11 mai 1998) fut le sixième enfant d'Élie Gruet (médecin colonel qui avait exercé en Tunisie et termina sa carrière comme chirurgien à l'hôpital d'Angers) ; sa mère, Marie-Louise Davy, était artiste peintre ; grand-père et mère furent pour beaucoup dans ses dons pour le dessin précis. Aussi il s'est précocement intéressé à toutes les sciences naturelles, principalement la géologie, la paléontologie et la préhistoire[49]. Il fut longtemps, d'abord conservateur adjoint dès 1946, puis conservateur, de 1976 à 1990, du musée d'Histoire naturelle d'Angers (appelé plus familièrement musée de Paléontologie). La fréquentation des mines et des grottes, un peu de spéléologie armoricaine le conduisirent à s'intéresser jusqu'à la biologie des chauves-souris vivant en Armorique. Dès 1935, «soutenu par l'atavisme», a-t-il écrit, il entreprit quelques recherches sur le «lieu quasi familial» de l'abri sous roche de Roc-en-Pail, arriva à le localiser en 1941. Fils de médecin, il fit des études de médecine à Angers. En 1938, il commence une thèse sur les trépanations préhistoriques, y travaille pendant son service militaire à Lyon, puis en Tunisie dans le service de chirurgie de l'hôpital de Bizerte ; il a aussi l'occasion de fouiller du paléolithique en Tunisie, et connaît bien l'arabe. C'est en Tunisie qu'il épouse en 1939 Marie-Thérèse Le Meur, rencontrée à Porspoder. La déclaration de guerre lui fait rédiger d'urgence une thèse sur un sujet médical plus banal. Prisonnier, il est libéré en 1941 et revient à Angers, et exerce la médecine en campagne à partir de 1942, ce qui lui donne l'occasion d'étudier des terrasses fluviatiles et leurs industries. Puis après guerre, il s'arrange à partir de 1946 pour gagner sa vie comme médecin du travail auprès des principales industries d'Angers, de manière à disposer du temps libre nécessaire à ses chers intérêts scientifiques et à sa nombreuse famille.

Par sa famille maternelle et celle de sa femme, il avait donc des attaches bas-léonardes, ce qui justifie de le mentionner ici. Son épouse utilisait la «barraque» (*sic*) familiale à Ker-Avel au bourg de Porspoder, où elle allait avec les enfants l'été, lui-même y venant moins pour examiner les coupes du Quaternaire de la région. C'est ainsi qu'habitué à voir son papa manipuler des quantités de bifaces à la maison, à six ans son plus jeune fils, Noël, reconnut en 1953, sur un cordon de galets, un biface à peine émoussé (notre Bulletin, t. LXXXI, 1953, p. 65-68). Une tante de sa femme, Thérèse Le Gall (1884-1977), épouse puis veuve du docteur Amédée Le Meur, installé à Ploudalmézeau (et membre de la S.A.F.), avait hérité de son père, sans doute pendant la Première Guerre mondiale, les fermes de Kerlaouénan et de Kerbrima en Plouarzel, et donc d'un beau tumulus, contenant des structures en pierres, entouré de deux ou trois tumulus satellites plus arasés, près de la cote 71, juste au sud du VO 4 du bourg à Trézien (jadis parcelle 207, section H, dite Goarem-ar-Fao ; les voisines étant nommées Goarem-Cruguel, au nord du VO, et

[49] Sa première communication à la Société préhistorique française date de 1936, fut une notice nécrologique sur Olivier Desmazières, préhistorien de l'Anjou (une rue porte son nom à Angers), à qui il devait sans doute une partie de sa vocation. Le docteur Gruet fouilla l'important gisement d'El Guettar, en Tunisie (8 m de stratigraphie) en 1939 puis en 1951. Surtout moustérien, avec, à la transition vers l'Atérien, un curieux amas conique organisé de boules de calcaire et de silex, peut-être une sorte d'offrande à une source artésienne sous-jacente, donnant un aperçu sur la vie socio-culturelle.

une autre Parc-ar-Cruguel, au sud ; il ne peut s'agir du tumulus situé par P. du Chatellier 1,5 km avant d'arriver à la chapelle de Trézien ; ce tumulus avait par contre été repéré par le commandant E. Morel le 26 mai 1926, bien décrit ainsi que les satellites, et dessiné à partir de trois points de vue le 10 mai 1927). Le docteur Michel Gruet, comme nous tous, était très appâté par le principal tumulus, et souhaita en 1955 pouvoir le fouiller en collaboration avec moi. Mais le docteur Le Meur et son épouse répondirent, d'ailleurs très aimablement, que le tumulus ne craignait rien, qu'ils étaient désireux d'épargner pour le moment des ennuis à leur fermier de Kerbrima : «Nous préférons donc ajourner pour le moment, l'autorisation de fouille que notre neveu et vous, nous demandez.» Pris ensuite par ses lourdes activités en Anjou, le docteur Michel Gruet ne chercha pas à reprendre cette affaire. Revenant souvent dans la région et ne manquant pas de visiter les lieux, informé au surplus par le docteur vétérinaire L. L'Hostis, de Ploudalmézeau, et par le dévoué secrétaire de mairie de Plouarzel, François Mellaza, je vérifiais que les arasements de talus et la rectification du VO 4 ne faisaient pas trop de dégâts. Par sa position très en éminence, visible de loin, ce tumulus était très typique, à l'époque où l'on élaborait les théories sur l'archéologie du paysage, dans ces années 1950 et 1960. Par la suite, le remembrement de 1973 l'a fait passer dans une vaste parcelle YM 55, dépendant désormais de la ferme de Kerlaouénan, et non plus de Kerbrima. Le lieu est toujours en garenne boisée et non cultivée (lande, sur la carte d'usage du sol au 1/25 000, été 1977, de l'Inventaire permanent du littoral ; de même sur la carte TOP 25 plus récente, de l'IGN).

Le docteur Michel Gruet avait entamé dès 1944, selon les normes proposées par le professeur R. Vaufrey en 1943, l'inventaire détaillé des monuments mégalithiques de Maine-et-Loire, qu'il continua jusque vers 1960, et qui ne fut publié qu'en 1967 ; dès 1956 il synthétisa ses vues sur les dolmens angevins à portique, et par la suite en fouilla quelques-uns. Il entreprit les fouilles du site paléolithique de Roc-en-Pail, avec des résultats sensationnels, entre 1943 et 1954, avec un retour important en 1969, à l'occasion du passage d'un congrès international pour l'étude du Quaternaire. Plusieurs faciès moustériens s'y sont succédé pendant environ 50 000 ans, surmontés par un bref séjour de gens de la base du Paléolithique supérieur. En me dédiant un exemplaire du catalogue d'une exposition des résultats polydisciplinaires, en 1990, il y écrivit : «Mais que la vulgarisation est donc difficile !»

À un moment donné, il aurait sans doute aimé étudier tout le Paléolithique de la Bretagne, ce que fit plus tard J.-L. Monnier ; en tout cas il demanda à entreprendre une fouille sur le vaste atelier moustérien du Bois-du-Rocher, jadis découvert par E. Fornier et V. Micault en 1872 (cf. t. CXXVI, 1997, p. 25). Cela se fit de 1959 à 1961 ; il pensait avoir rencontré une sorte d'exploitation moustérienne en carrière du grès lustré, et fut un peu surpris quand une datation radiocarbone révéla un remaniement néolithique du site (car cette matière première a également servi jusqu'au Chalcolithique, mais pas sur la même échelle). D'autre part, il récolta énormément de produits de débitage et de pièces bien en place. Malheureusement il n'a jamais publié ses décomptes statistiques et technologiques sur cette industrie moustérienne «de tradition acheuléenne», comme l'on disait. Il est vrai que tous ceux d'entre nous qui avons eu à gérer ses recherches, avons toujours eu beaucoup de mal à le faire aboutir à la rédaction d'un compte rendu de synthèse. Comme me disait l'un de ses fils, «ce qui est passionnant, c'est la découverte au moment de la fouille ; après ce n'est plus intéressant...» Point de vue sur la recherche archéologique qui a souvent été sous-jacent chez beaucoup, faut-il le dire.

Son dernier chantier a été un sauvetage sur le vaste site des Pichelots (commune des

Alleuds, Maine-et-Loire), en grande partie détruit par une gravière, avec des fosses ayant livré des matériels lithiques et céramiques allant du vrai Néolithique ancien (assimilé à du Cardial) jusqu'au tout début du Néolithique moyen (ou Cerny), cela sous des structures d'un village de la fin de l'âge du fer. Bref, trouver du Cardial, du Villeneuve-Saint-Germain, de l'Augy-Sainte-Pallay, puis enfin du Cerny, c'est fort intéressant pour suivre les pas de la néolithisation le long du Val de Loire. C'est encore loin du Finistère, de même que le Villeneuve-Saint-Germain de Saint-Étienne-en-Coglès, dont je vous ai entretenu au début de cette chronique, pour le nord de l'Ille-et-Vilaine ; mais l'ennemi est à nos portes, si je puis plaisanter ainsi.

Au total, la participation du docteur Michel Gruet à la recherche préhistorique (sans compter les autres domaines, notamment en géologie de toutes périodes) pour nos régions occidentales aura été considérable, et l'on se souviendra longtemps de lui[50].

Deux de ses fils, Yves et Noël, ont participé, venant de Porspoder, à l'une de nos premières campagnes à l'île Guennoc, dans des conditions encore bien aventureuses. Yves Gruet a fait une carrière universitaire : il est professeur de biologie marine à la faculté des sciences de Nantes. Et ne manque pas de mettre ses connaissances en malacologie, notamment, au service des préhistoriens des pays de l'Ouest, où les calcaires permettent la conservation des faunes et notamment des coquillages ayant pu servir à la fabrication d'objets de parure. C'est un fait remarquable de l'histoire des humains, dès le Paléolithique supérieur, que la «bijouterie» faite avec des coquilles de mollusques a joué un rôle important, et les coquilles, matières premières, ont été transmises à longues distances, provenant de coquilles vivantes des mers et des rivières aussi bien que de gisements de fossiles anciens ; biologistes et paléontologistes peuvent donc en déterminer les origines possibles.

Pourquoi on n'a pas encore trouvé cela chez nous ?

La lecture des quotidiens de bon niveau (comme *Le Monde*, surtout depuis qu'il est apparié à la revue hebdomadaire scientifique internationale *Nature*), celle des mensuels comme *Archeologia* ou *L'Archéologue / Archéologie Nouvelle* (sans compter les mensuels scientifiques qui, lorsque le sujet leur paraît le mériter, y consacrent de petites notices, voire plus tard un article), révèle presque sans arrêt de nos jours des découvertes «sensationnelles» ou soi-disant telles. De quoi rendre jaloux les gens des régions moins bien partagées. En dehors du truisme selon lequel, pour que quelque chose puisse être découvert, il faut qu'il ait existé (ce n'est pas évident pour tout le monde !), il y a les conditions naturelles de fossilisation, d'érosion, d'altération physico-chimique, hydrologiques, etc., sur lesquelles, en tant que praticien des géosciences, j'insiste toujours beaucoup, puis les destructions humaines successives, – et les actuelles particulièrement performantes... –, etc. Et, en contrepartie, il est nécessaire qu'il y ait des personnes suffisamment avisées sinon compétentes pour s'en apercevoir, avec la volonté que cela se sache, puis qu'il y ait l'intuition que ce soit possible et la volonté de faire la recherche scientifique nécessaire, qu'il existe les moyens en temps, en personnel capable et en matériel pour l'assurer (ce qui manque souvent le plus). Du fait qu'on privilégie le spectaculaire, ce qui plaît aux foules et flatte les politiciens ou les administratifs, je crains que ce qui serait réellement important du point de vue scientifique soit de moins en moins étudié pendant qu'il est encore temps, alors que les nou-

[50] Avec une formation solide dans les disciplines d'observation, tant en sciences naturelles qu'en médecine, avec une expérience d'ethnographie de terrain, c'était un penseur réaliste et rigoureux, n'ayant aucun attrait pour les folles spéculations, modeste et ennemi du tam-tam où tant d'archéologues se complaisent.

velles techniques d'exploration et d'exploitation se perfectionnent à condition d'y mettre les moyens. C'est mon message.

Rectifications

Quand je peux, j'aime bien corriger moi-même mes petites erreurs, même futiles. Ainsi, dans ma chronique de 1993 (t. CXXIII, 1994, p. 48), j'avais tenté une explication des armoiries que Charles Bénard s'étaient attribuées, associant à l'écu portant les armes d'un Louis Le Pontois, seigneur de Penaros, d'après d'Hozier, 1698 (armes auxquelles il n'avait aucun droit), un autre écu avec trois têtes d'ânes. La clef n'est pas à chercher du côté de la belle-famille de son second mariage. Au XIIIe siècle, «Bernart» est le nom de l'âne dans le *Roman de Renart*, le mot désigne un niais, un nigaud, un pauvre sire ; ensuite «Bernard» s'écrira «bénard» en 1442, pour désigner un type de verrou, de serrure, voire leur clef ; notons enfin qu'en 1881, en argot, «bénard» désigne aussi un pantalon, d'après le patronyme d'un tailleur. Les trois têtes d'ânes sont donc bien des armes parlantes attribuées à la famille Bénard, avec un certain sens de l'autodérision. Resterait à vérifier si, dans les patois entre Orléanais et Saintonge, le terme «bénard» n'aurait pas conservé le sens du *Roman de Renart*.

Notices d'archéologie finistérienne*
(année 1997)

BRIEC, Guélen

Au cours d'une enquête à la ferme de Guélen, sur les lieux d'où provient l'un des groupes sculptés gallo-romains dit du «cavalier à l'anguipède», groupes dont il a été trouvé trois exemplaires dans les environs de Quimper[1], nous avons recueilli les renseignements complémentaires suivants. L'agriculteur propriétaire-exploitant se souvient d'avoir remarqué en creusant une tranchée, juste au nord des bâtiments de sa ferme, deux fossés en V, parallèles, remplis de terre noire et d'une profondeur supérieure à un mètre. Il avait été également découvert dans les champs voisins une tombe entourée de dalles de schiste contenant une urne cinéraire et des vestiges d'habitation se présentant sous forme de bases de murs. Il est donc très probable que la ferme de Guélen, où existait autrefois un manoir, a succédé à un site antique fossoyé gallo-romain. Avant son transfert au Musée départemental breton de Quimper en 1885, le cavalier à l'anguipède était exposé au bord du chemin, devant la ferme, et l'emplacement précis de sa découverte reste inconnu. Mais il existe désormais un début de contexte archéologique qui fait penser qu'il n'avait pas dû être amené de très loin. Rappelons que ce type de monument, très répandu dans le nord-est de la Gaule, est le plus souvent associé à une villa.

Jean-Yves Éveillard

CARANTEC, église paroissiale

Dès le début du siècle, le commandant Morel attirait l'attention sur des pierres arrondies diverses, dont certaines avaient pu jouer le rôle de stèle[2]. Si le doute demeure pour certains gros galets utilisés à des fins les plus diverses et en dehors de tout contexte archéologique, il en est d'autres qui, manifestement, étaient liés à un culte n'ayant rien à voir avec la religion catholique et que l'on a, d'une façon ou d'une autre, arraché à la pratique de leurs fidèles devenus impies ! Ainsi en fut-il des pierres de Plougourvest dissimulées sous un calvaire[3], de celles de Sainte-Sève qui gardent

---

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou (Centre de recherche bretonne et celtique, UPRESA 6038 du C.N.R.S., Université de Bretagne occidentale). Ont collaboré à cette chronique : Alain Daniel (Quimper), Jean-Yves Éveillard (C.R.B.C.), Patrick Galliou, Y.-L. Goalic (Quimper), Jean-Paul Le Bihan (archéologue de la ville de Quimper et du département du Finistère), Yvonne Le Bihan (Quimper), Michel Le Goffic (archéologue départemental du Finistère), Louis-Pierre Le Maître (Concarneau), Stéphane Le Pennec (Brest), Patrice Méniel, Julia Roussot-Larroque, Jean-François Villard (Quimper).

[1] J. TRÉVÉDY, «Le groupe équestre de Guélen (commune de Briec)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 38-61.

[2] M.-Y. DAIRE, P.-R. GIOT, *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Rennes, 1989, p. 99. (I.C.B.-Travaux du Laboratoire Anthropologie-Préhistoire-Protohistoire-Quaternaire armoricain).

[3] Y.-P. CASTEL, «Monuments et objets d'art du Finistère ; études, découvertes, restaurations (année 1979)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 334.

l'entrée ouest de l'église ou bien encore celle de Henvic, remisée près du porche sud de la vieille église, pour ne citer que quelques exemples pris dans des communes voisines. M. Patrick Jourdan, conservateur du musée de Morlaix, nous a fait connaître une autre paire de gros galets ovoïdes en granite calco-alcalin rouge-rosé à grain assez fin, de la formation de Carantec, qui a été scellée sur un socle en granite à cordiérite de Huelgoat, dans une encoignure, derrière le chevet de l'église, vraisemblablement dans le double but de la dissimuler un peu aux regards et d'éradiquer un culte ancestral. L'un des galets a pour dimensions 0,48 x 0,33 x 0,32 m, l'autre est plus sphérique et a pour mensurations 0,40 x 0,36 x 0,34 m.

Michel Le Goffic

CLÉDER, couvent de Kerlissien

Ce site, connu depuis plusieurs années[4], continue à fournir des artefacts que le propriétaire des lieux, M. A. Jestin, ne manque pas de recueillir et de nous confier pour étude, ce dont nous le remercions bien vivement. Cette fois, en plus d'un gros fragment de meule dormante, ce sont quatre haches polies ou fragments qui ont été trouvés dans les parcelles entourant le «couvent» de Kerlissien, attestant une occupation néolithique (fig. 1, n°s 1 à 4). Le premier élément est un talon de hache polie en fibrolite de teinte vert clair très pâle, analogue à celle de la région de Plouguin. Le polissage est incomplet et se voient encore, sur l'un des flancs, les traces du sciage préliminaire au détachement de l'ébauche. La surface de rupture n'est pas polie. La section est ovale avec méplat de sciage. L = 83 mm, l = 53 mm, e = 31 mm, p = 198 g. Le second est aussi un talon de hache provenant de la parcelle n° 120. Il est en dolérite du groupe B ; le polissage est imparfait, laissant voir les stigmates des éclats de façonnage ; la section est subcirculaire. L = 103 mm, l = 53 mm, e = 42 mm, p = 312 g. Le troisième est une petite hache polie subtriangulaire au polissage intégral, présentant des traces d'instruments aratoires modernes et quelques éclats récents sur le tranchant usé. Elle provient de la limite entre les parcelles n° 137 et 138 ; elle est en dolérite du groupe A (provenant de Plussulien) et sa section est ovale ; L = 93 mm, l = 93 mm, e = 44 mm, p = 131 g. Le quatrième est une hachette de forme trapézoïdale en fibrolite grise trouvée dans la parcelle n° 146 ; la section est subrectangulaire et le tranchant, très émoussé, présente un méplat ; L = 57 mm, l = 43 mm, e = 18 mm, p = 80 g.

Au nord des bâtiments de la ferme, dans les parcelles 117, 118 et 119 ont été recueillis des tessons de La Tène finale, des fragments d'amphores ainsi qu'un lot de tessons médiévaux.

Un fragment de vase provient d'un pot à stries multiples (fig. 2, 1), le haut de panse est orné de 18 stries réalisées à la pointe mousse, tout comme l'un des pots trouvés dans la fouille des Ébihens en Saint-Jacut-de-la-Mer[5]. La pâte est rouge à fin dégraissant feldspatho-quartzique.

Un tesson provenant d'un petit vase à col court se terminant par une lèvre éversée a une surface externe noire, lustrée. Il est simplement orné de deux stries, l'une à la base du col, l'autre sous le diamètre maximal (fig. 2, 2).

Un tesson provient d'une jatte au profil en «S» et montre un décor interne de quatre lignes verticales réalisées au brunissoir (fig. 2, 3). La surface externe, de teinte grise, a conservé des traces de graphitage et la pâte est de teinte rouge à fin dégraissant quartzo-feldspathique. Ce type de vase est assez caractéristique de La Tène finale.

[4] M. Le Goffic, «Glanes archéologiques finistériennes», *ibid.*, t. CXIX, 1990, p. 58.

[5] M.-Y. Daire, *Les céramiques armoricaines de la fin de l'âge du* fer, Rennes, 1992, n° 39, p. 87. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie de Rennes).

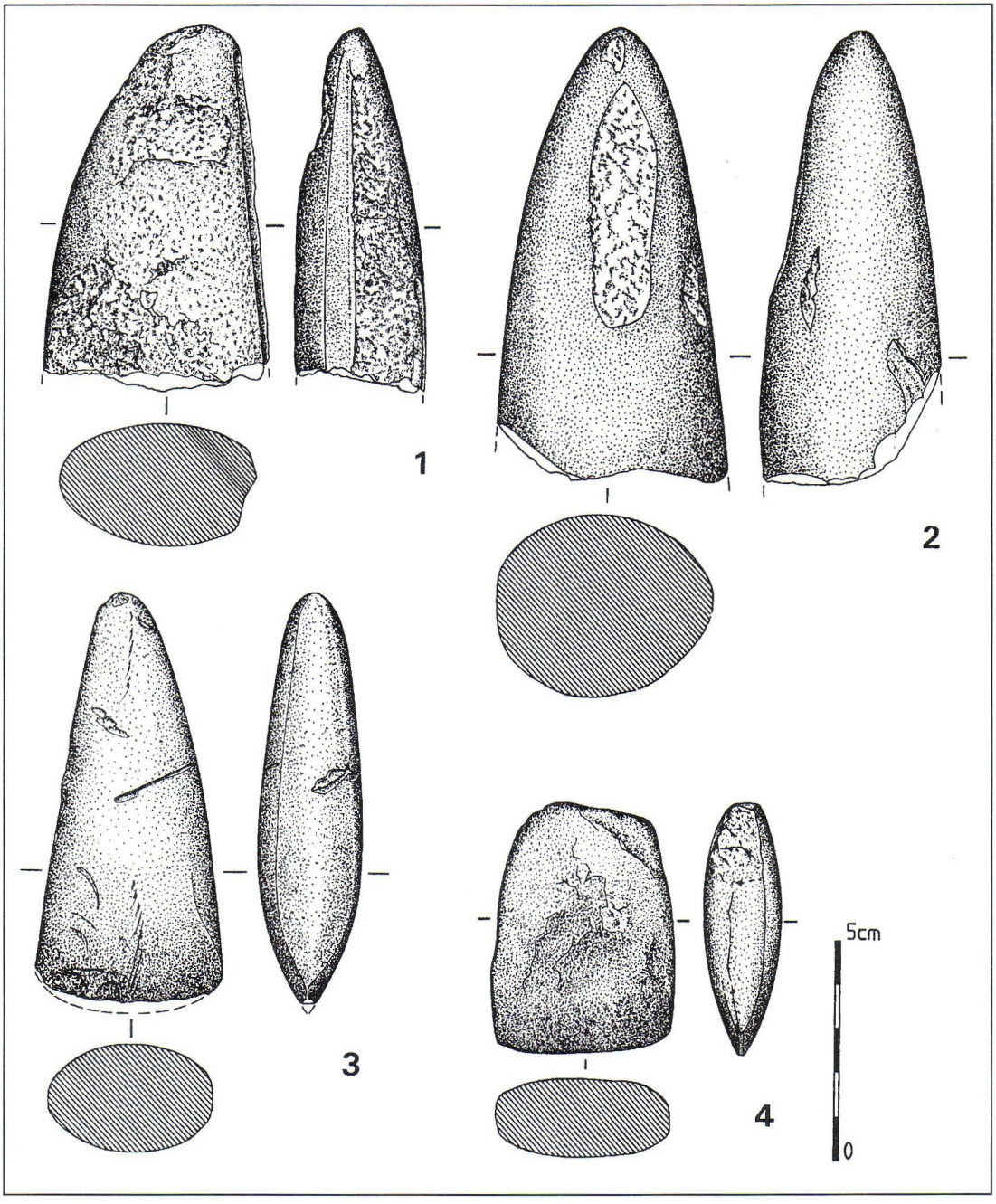

Fig. 1. – Cléder, *Kerlissien*, haches polies de la collection A. Jestin.
Dessin : B. Grall.

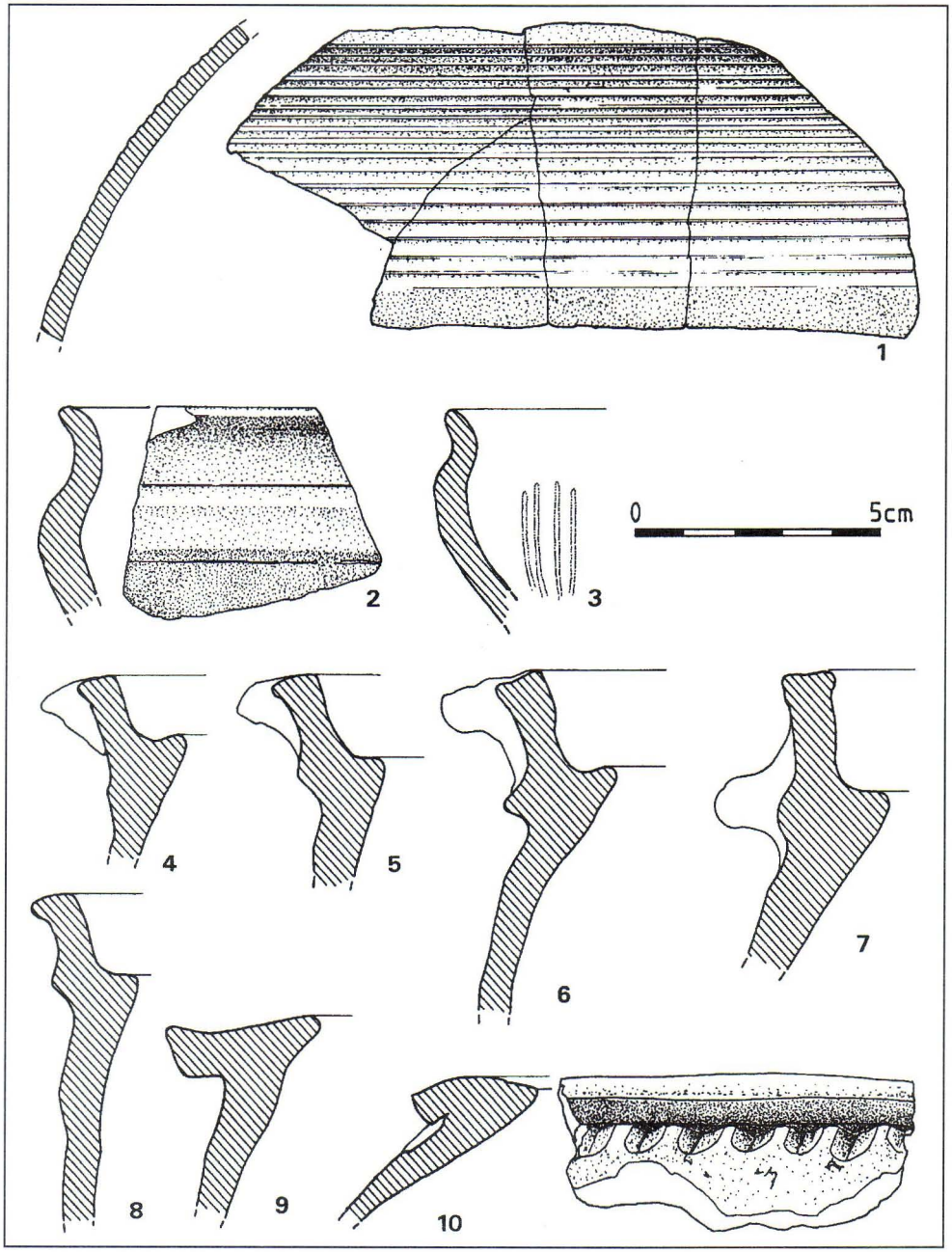

Fig. 2. – Cléder, *Kerlissien*, poteries de la fin de l'âge du fer (n° 1 à 3) et médiévales (n° 4 à 10) de la collection A. Jestin.
Dessin : B. Grall.

Parmi les tessons médiévaux on notera une prédominance de rebords montrant des moyens de préhension en «oreilles», dans le prolongement de la lèvre aplatie (fig. 2, 4 à 6) ou au niveau du bourrelet situé à la base de l'encolure (fig. 2, 7). Ils sont décorés de dépressions, correspondant à des empreintes digitales sur le dessus de l'oreille. Seul l'oreille du n° 7 a le décor sur la tranche. Beaucoup possèdent un ressaut interne, à la base du col, sans doute destiné à supporter un couvercle (fig. 2, 4 à 8). Un des vases présente une lèvre en marli concave (fig. 2, 9). C'est d'ailleurs le seul rebord qui ne soit pas en poterie onctueuse. Enfin un rebord de poterie onctueuse montre un rebord en marli convexe subhorizontal appliqué sur le haut de panse ramené vers l'horizontale. Le rajout du marli masque partiellement un décor de haut de panse réalisé par impressions digitées avec marques de l'ongle. Ce type de vase et de décor est bien connu et se retrouve à Karaes-Vihan à Brennilis[6], Saint-Tugdual en Morbihan[7], pour ne citer que deux exemples. Tous ces tessons peuvent être datés du bas Moyen Âge.

Michel Le Goffic

COMBRIT, Sainte-Marine

Le site de la pointe de Malakoff-Kerobistin est bien connu pour receler des vestiges de diverses époques et notamment gallo-romains. Borrelly de Kervélégan y fouilla des cuves à salaison[8], M. de Kerros recueillit, au cours de divers travaux dans sa propriété, outre des vestiges gallo-romains (tessons de poterie, bases de colonne...), une industrie de silex et de grès lustré dont certains artefacts datent du Mésolithique, mais la plupart du Néolithique, une vingtaine de haches polies entières ou fragmentées, une série de tessons décorés dans le style chasséen[9].

En 1995, le regard de Gaël Biget fut attiré par une pierre qui se trouvait en surface d'un talus nouvellement aménagé, au sud du fort Napoléon III. Ces terres remaniées proviennent très vraisemblablement des travaux de terrassement du fort, construit en 1862. Cette pierre, qui nous a été confiée pour étude, est une petite hache marteau, dont le travail n'est pas très soigné en comparaison des autres haches de ce type (fig. 3). Elle est longue de 92 mm, épaisse de 37 mm, large de 30 mm au tranchant et de 23 mm près du talon. L'épaisseur est faible par rapport à la longueur. La perforation est pratiquement cylindrique, d'un diamètre de 20 mm, avec un léger évasement au deux extrémités. Elle est presque centrale, déjetée et inclinée par rapport au plan de symétrie de l'objet, mais son axe se trouve cependant dans le même plan que celui du tranchant. De nombreuses stries sont visibles de part et d'autre et parallèlement à l'arête tranchante. Le polissage est assez fruste malgré la nature de la roche qui est assez tendre et phylliteuse. Avec l'autorisation de l'inventeur, un prélèvement a été réalisé et analysé par C.-T. Le Roux qui a bien voulu nous adresser les résultats de ses observations et que nous remercions bien vivement. Il s'agit d'une chloritite assez compacte, à belles plages automorphes engrenées, prises dans un léger feutrage intersticiel avec quelques rares traînées de grains opaques. Cette hache a sans doute été fabriquée dans la région de Plovan, à partir des formations chlorito-amphibolitiques de ce secteur, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du lieu de découverte.

Michel Le Goffic

---

[6] M. Batt, «Chronique des fouilles archéologiques en Bretagne, année 1978», *Archéologie en Bretagne*, n° 20-21, 1978-1979, p. 37-42.

[7] P.-R. Giot, H. Morzadec, dans F. Fichet de Clairfontaine [dir.], *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne*, Documents d'archéologie française, n° 55, p. 119.

[8] Borrely de Kervélégan, «Ruines gallo-romaines en Combrit», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, 1899, p. 304-309.

[9] C.-T. Le Roux, «Chronique», *Gallia Préhistoire*, t. 18, 1975, p. 528-530.

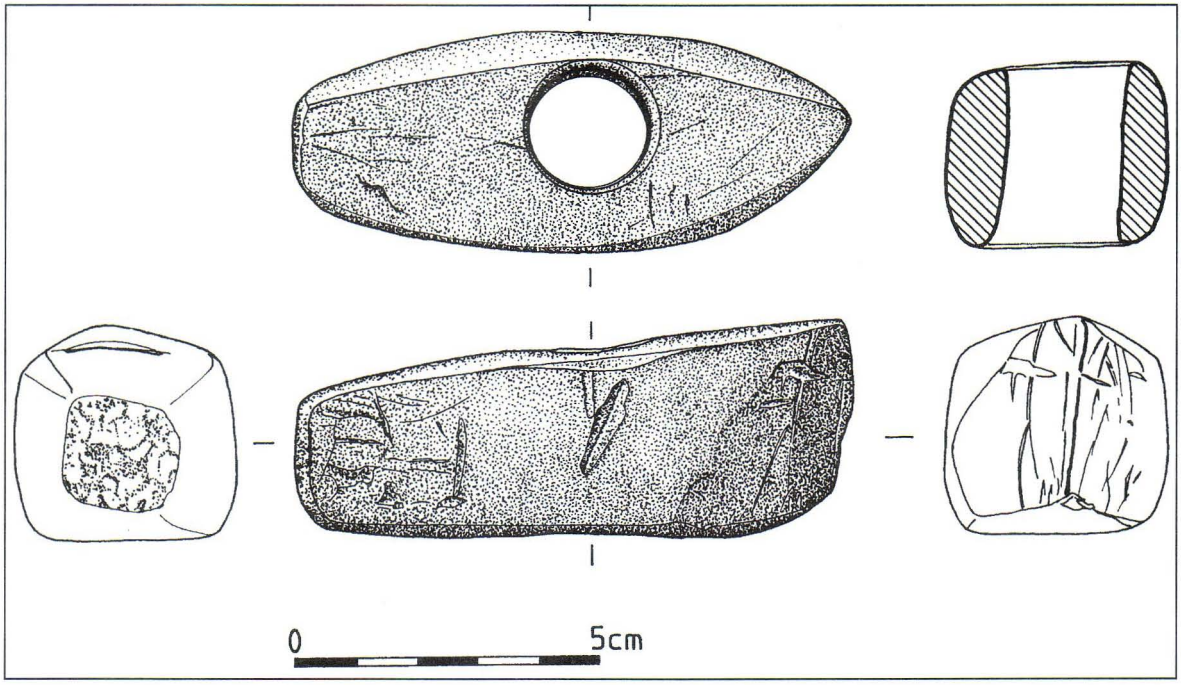

Fig. 3. – Combrit, *Sainte-Marine*, hache marteau.
Dessin : B. Grall.

CONCARNEAU, la Ville-Close

Une gravure de 1640, conservée aux archives municipales de Concarneau, ainsi que les plans de 1717 et de 1819 qui se trouvent aux archives militaires de Vincennes et le cadastre de 1808 laissent voir, dans la partie sud-est de la Ville-Close, une éminence qui présente tous les aspects d'une motte castrale, d'autant plus que l'endroit est appelé «le Vieux-Château» ou encore le «Petit-Château»[10]. Avant d'élaborer tout projet sur ce secteur urbain, la municipalité de Concarneau, propriétaire du site, a souhaité connaître les contraintes archéologiques éventuelles pour pouvoir en tenir compte dans les aménagements ultérieurs. Le service départemental d'Archéologie, interrogé, a proposé la réalisation de sondages de diagnostic avec l'aide du département. Cette opération a été réalisée sous la direction de Mlle F. Tournier, avec la collaboration de M. H. Paitier, en mai et juin 1997. Les sondages entrepris sur le sommet de l'éminence actuelle ainsi que sur les flancs ont montré qu'il s'agissait de remblais contenant du mobilier ne remontant pas au-delà du XVe siècle. Sans exclure complètement la présence d'une motte castrale aux XIe-XIIe siècles, il faut admettre que les témoins matériels sont, pour l'instant, inexistants. Si elle a bien existé, les travaux ultérieurs, notamment au XIXe siècle, l'ont pratiquement complètement remaniée.

Par contre, les sondages ont révélé un état antérieur des fortifications au niveau de la

[10] P. KERNÉVEZ, dans «Notices d'archéologie finistérienne (année 1995)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 42-44.

tour en fer à cheval[11], en particulier la base d'une tour ronde.

Michel Le Goffic

FOUESNANT, Kerchann

Le 13 juin 1997, au cours des travaux préparatoires à la confection d'un manège équestre au centre U.C.P.A. de Kerchann, des tessons de poterie et des fragments de tuiles à rebords ont été mis au jour par le conducteur de l'engin de terrassement. Les travaux ont été immédiatement stoppés et le responsable du centre a appelé le service départemental d'Archéologie. En raison de l'urgence des travaux, nous nous sommes rendus sur place l'après-midi même et avons constaté la présence d'un fossé ou d'une longue fosse de 0,60 m de largeur pour 0,30 m de profondeur à partir de la base de l'horizon labouré, orientée est-ouest. Le profil est en V dissymétrique, la paroi sud étant plane et à fort pendage tandis que la paroi nord est plus ou moins concave. Cette structure en creux était remplie de galets de mer, de pierres brûlées, de fragments de tuiles et de tessons de poterie gallo-romaine dont seuls quelques exemplaires sont représentés :

Une grande cruche dont il n'a été retrouvé que la partie supérieure mais dont la hauteur totale devait avoisiner les 380 mm, est munie d'une anse plate, large de 40 mm et épaisse de 10 mm, décorée de deux stries parallèles aux bords, qui prend naissance sous la lèvre arrondie et très éversée jusqu'à l'horizontale et se raccorde sur le haut de la panse qui est simplement décorée d'une cannelure horizontale, à mi-hauteur du haut de panse, sous l'attache de l'anse (fig. 4, 1). Le diamètre de l'ouverture est de 121 mm et celui de la panse de 247 mm. La surface est grise, parsemée de nombreuses paillettes de muscovite.

Un pot culinaire, de forme biconique, en céramique grise, possède un dégraissant riche en muscovite (fig. 4, 2). Il montre, sur la surface externe, des traces d'enduit charbonneux. La lèvre est éversée et en léger bourrelet. Son diamètre d'ouverture est de 146 mm et celui de la panse est de 181 mm.

Un pot utilitaire, à bas de panse légèrement évasé et haut de panse vertical, se termine par une lèvre horizontale (fig. 4, 3). La pâte est de teinte gris brunâtre comportant un dégraissant fin, bien classé, formé de quartz, biotite et muscovite.

Une assiette en céramique commune a un bord rentrant se terminant par une lèvre légèrement pincée soulignée par une cannelure externe (fig. 4, 4). Le diamètre maximum est de 220 mm, et celui de l'ouverture est de 205 mm. Il s'agit d'une céramique grise à nombreuses paillettes de muscovite.

Un bol en céramique fumigée de type Kerilien (fig. 4, 5) est voisin de la forme Ménez 75, mais à pâte gris clair et fond assez épais. Le diamètre d'ouverture est 184 mm, celui du fond de 103 mm et sa hauteur totale est de 66 mm. Ce type de bol est daté de la fin de la première moitié du Ier siècle apr. J.-C.[12].

Un vase de forme très classique en Armorique est en poterie grise à dégraissant micacé abondant (muscovite). Le fond est relevé, le bas de panse évasé et le haut de panse est vertical et se termine par une lèvre éversée soulignée de deux petites cannelures à peine marquées. Le diamètre à l'ouverture est de 140 mm, celui à la carène est de 126 mm et celui du fond, de 60 mm ; la hauteur totale est de 76 mm.

Un fond de bol, de type Kerilien (fig. 4, 7) est en céramique fumigée, et très proche de la forme Ménez 87, avec un fond plat d'un diamètre de 100 mm, orné de moulurations

---

[11] F. TOURNIER, *Concarneau, la Ville-Close. Fouille d'évaluation archéologique*, Rennes, 1997, 47 p. (Rapport dactylographié).

[12] Y. MENEZ, *Les céramiques fumigées de l'ouest de la Gaule*. Quimper, 1985, 125 p., 44 pl. (Cahiers de Quimper antique, n° 2).

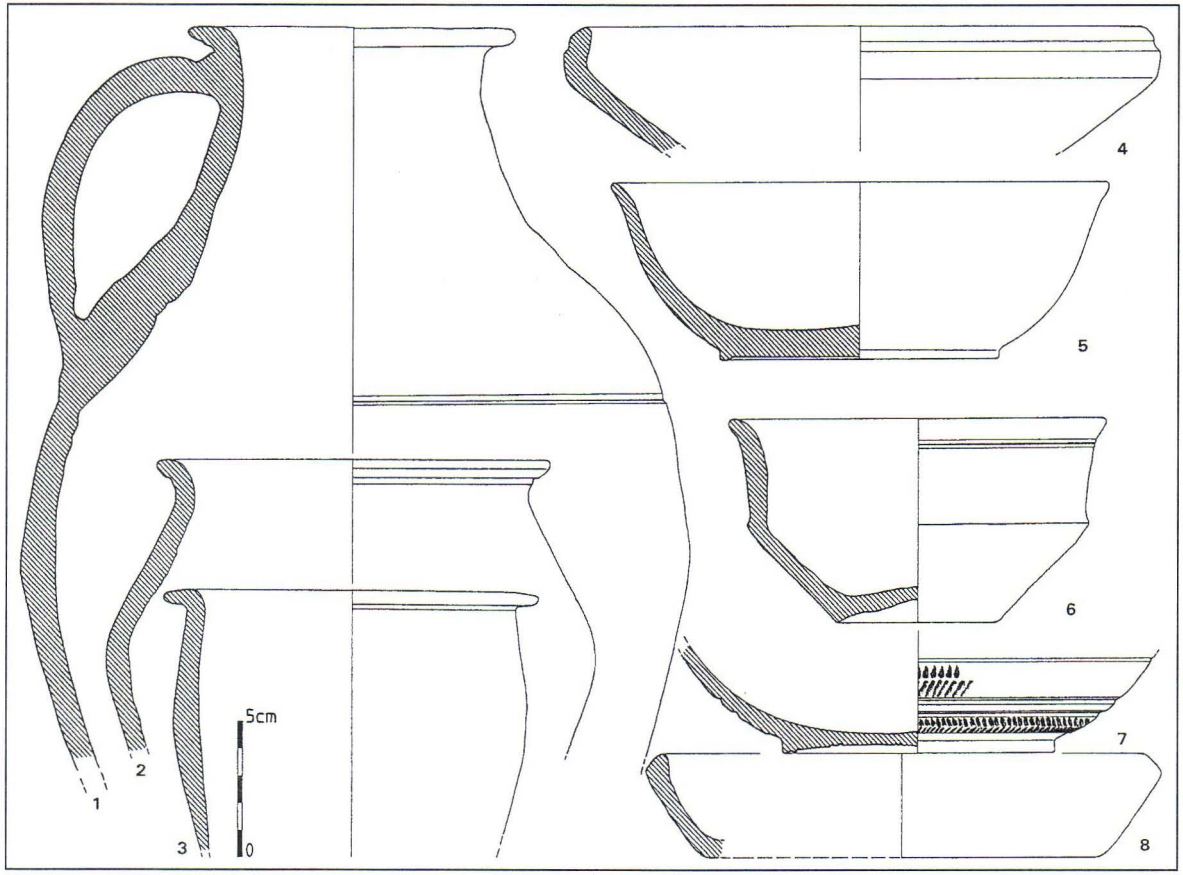

Fig. 4. – Fouesnant, *Kerchann*, choix de mobilier gallo-romain du Ier siècle.
Dessin : B. Grall.

concentriques sur sa face externe ; la paroi est divisée en bandes par des cannelures et l'ornementation semble uniquement formée de guillochis jusqu'à la base. La face interne du fond est ornée d'une spirale lustrée. La pâte est à cœur noir et marges rouges. La datation de ce type de récipient, vraisemblablement fabriqué dans le Finistère, est de la deuxième moitié du Ier siècle apr. J.-C.

Une assiette à lèvre rentrante et parois évasées rectilignes est en céramique commune grise, riche en muscovite (fig. 4, 8). Elle a un diamètre maximum de 190 mm pour une hauteur de 38 mm.

En outre, parmi les pièces non figurées, il y a lieu de noter la présence d'un fragment de haut de coupe en céramique fumigée, type Ménez 94, dont la pâte est à cœur noir et marges rouges ; ce type de vase est daté de la première moitié du Ier siècle de notre ère.

Le matériel homogène issu de cette structure permet de proposer une date se situant vers la fin du Ier siècle de notre ère. Le fossé, se trouvant à la limite ouest du décapage, il a été convenu de déplacer de deux mètres le manège afin de ne pas engager une fouille d'urgence qui aurait retardé le chantier, mais aussi pour préserver la structure pour une

intervention ultérieure. Notons qu'à 17 m au sud-ouest de l'emplacement de la découverte se trouve une fontaine abandonnée dans les ronces, qui mériterait une restauration. Ce voisinage d'une source laisse penser à la possibilité de thermes gallo-romains à cet endroit.

Michel Le Goffic

GOUESNOU, Keréozen

Non loin de ce village, situé à un peu plus d'un kilomètre à l'ouest du bourg de Gouesnou, on a découvert les traces d'un vaste établissement gallo-romain comprenant plusieurs bâtiments. Repéré grâce à l'existence d'une éminence contenant sans doute des substructions que les labours plus profonds ne cessent d'abîmer, le site principal présente en surface une importante quantité de matériaux (pierres de construction, *tegulae*, *imbrices*). Les prospections menées depuis deux années ont permis de recueillir quelques morceaux de briques, un fragment de colonne en granit, et surtout un abondant mobilier, comprenant un denier de Trajan, cinq monnaies en bronze du IIIe siècle, dont une de Gallien, ainsi que de nombreux tessons de céramique (commune, fumigée, amphore, métallescente, sigillée des IIe et IIIe siècles) et des fragments de verreries gallo-romaines.

Dans les parcelles voisines, on a pu identifier l'emplacement de divers bâtiments et recueillir des lots de céramiques, moins volumineux mais présentant la même diversité, ainsi que des pesons et deux fragments de meules à grain en granite.

Même si la prospection au sol permet difficilement d'interpréter ces découvertes, la hiérarchie qui se dégage entre les différents gisements constituant cet ensemble paraît indiquer qu'il pourrait s'agir d'un habitat de type *villa*. Par ailleurs, on peut dire que cet établissement s'inscrit dans un contexte viographique particulièrement intéressant puisqu'il est situé à proximité du point de convergence de deux itinéraires utilisés dans l'Antiquité.

Stéphane Le Pennec

GUENGAT, Kerguerbé

Nous devons à notre collègue et ami Patrick Kernévez la connaissance d'une tête en pierre d'origine vraisemblablement antique, découverte au nord de la ferme de Kerguerbé à 1,5 km à l'est du bourg de Guengat. Cette tête, qui est en possession de la famille Nihouarn, de Kerguerbé, fut présentée par M. et Mme André Lapart lors d'une exposition sur le passé de Guengat en 1986. Selon le témoignage que nous avons recueilli auprès de M. Raymond Nihouarn, elle fut découverte un 1er mai, soit de l'année 1948, soit de l'année 1949. Ce jour-là, jour où les travaux agricoles faisaient relâche, on s'occupait à araser un talus de 500 m au nord de la ferme, à la limite avec Plogonnec, entre les parcelles *Parc Bras-Lae* et *Goarem Pont-Théorès* (section D du cadastre révisé en 1936). C'est à l'intérieur de ce talus qu'apparut une statue en pierre qu'un coup malheureux brisa en biais à la base de la tête (fig. 5, 1-2-3). Celle-ci fut récupérée tandis que le corps, dont nous ne savons rien, ne fut pas conservé. Signalons au passage d'autres découvertes de statues antiques qui eurent lieu en Bretagne dans des circonstances semblables, c'est-à-dire extraites d'un talus : vers 1950, à Lanneunoc en Plounévez-Lochrist (Finistère), une statuette gauloise acéphale, exposée aujourd'hui au Musée préhistorique de Penmarc'h[13]; en 1949, une statuette en pierre d'une Vénus gallo-romaine, acéphale elle aussi, au sommet de la montagne de Locronan, devant la ferme de La Motte, conservée au musée de Bretagne à Rennes (inventaire n° 87 091, inédite) ; vers 1980, une

[13] P.-R. GIOT, «Glanes protohistoriques. I. La statue de Lanneunoc en Plounévez-Lochrist (Finistère)», dans «Notices d'archéologie armoricaine», *Annales de Bretagne*, t. LIX, n° 2, 1952, p. 211-213.



Fig. 5, 1. – Guengat, *Kerguerbé*, la tête, vue de face.
Cliché Savubo.

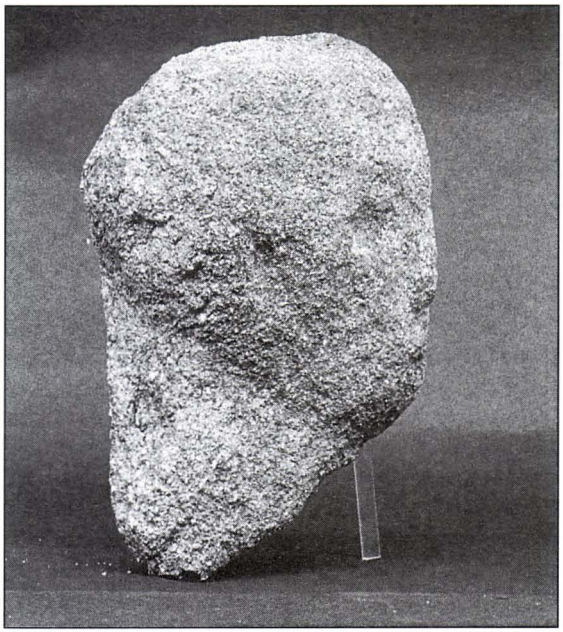

Fig. 5, 2. – Guengat, *Kerguerbé*, la tête, profil droit.
Cliché Savubo.

petite stèle avec un personnage sculpté en haut relief à Poulharff en Malguénac (Morbihan) [inédite], conservée chez un particulier.

Le contexte topographique de la découverte de Guengat mérite d'être précisé. Il s'agit du sommet d'un mamelon appelé *Ménez-Pine*, qui atteint une altitude de 105 m et d'où l'on a une échappée en direction du nord, sur la montagne de Locronan distante de 6 km à vol d'oiseau. On y accédait depuis la ferme de Kerguerbé par un chemin orienté sud-nord, aujourd'hui interrompu à 100 m environ de la limite avec la commune de Plogonnec. Les anciennes parcelles rassemblées en une seule étant en prairie lors de notre enquête, aucun indice archéologique n'a pu être relevé en surface. H. Pérennès, dans une notice sur la paroisse de Plogonnec, rédigée en 1940, signale que «vers 1850, on découvrit plusieurs urnes cinéraires en terre, entre Kervern et Kerguerbé, à la limite des communes de Plogonnec et de Guengat[14]». S'il ne s'agit pas du même endroit, du moins se situe-t-il à proximité immédiate, tout au plus à une centaine de mètres. Au total, ces différents éléments font penser à un petit sanctuaire rural gallo-romain, un *fanum*, où aurait pu être exposée la statue.

Celle-ci est en leucogranite à deux micas à grain que l'on peut dire fin-moyen (expertise L. Chauris). M. Nihouarn a bien remarqué qu'il est différent de celui qui affleure sur place et qu'il est plutôt apparenté à la pierre qu'on exploitait à la carrière de La Boissière en Guengat, à 2 km vers le nord-ouest. Les dimensions de la partie subsistante sont les suivantes :

[14] H. PÉRENNÈS, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Plogonnec», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1940, p. 131.

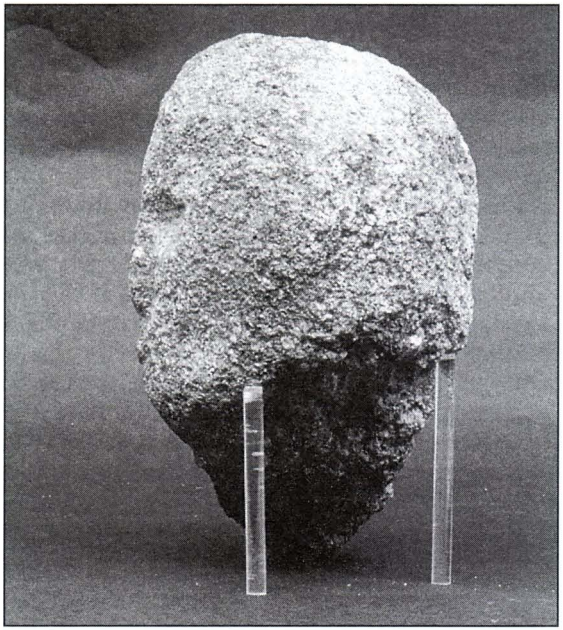

Fig. 5, 3. – Guengat, *Kerguerbé* : la tête, profil gauche.
Cliché Savubo.



Fig. 6. – Plogonnec, tête au Musée départemental breton, Quimper.
Cliché J.-Y. Éveillard.

Hauteur totale :	0,26 m
Hauteur de la tête seule :	0,21 m
Largeur :	0,21 m
Profondeur :	0,18 m

La facture ne peut être qualifiée que de fruste ou de rudimentaire : les contours de la boîte crânienne sont incertains, le visage est trop large par rapport à sa hauteur, les traits dessinés de manière simpliste, la séparation d'avec le torse maladroitement dégagée... Ce premier jugement doit être légèrement corrigé dans la mesure où la pierre s'effrite et que les reliefs ont perdu de leur fraîcheur originelle. On distingue les cavités orbitales terminées vers l'extérieur par une encoche réalisée d'un coup de ciseau, le nez aplati et presque rectangulaire, l'emplacement de la bouche signalé par une petite dépression. Deux autres dépressions dans le sens vertical, celle de droite plus marquée, correspondent à la hauteur des oreilles. Aucune chevelure n'est visible. En revanche, un bourrelet à peine perceptible relie les deux oreilles par le menton et semble indiquer la présence d'un collier de barbe. Ce détail est évidemment important car il confirme le sexe masculin du personnage que l'on devinait déjà au premier coup d'œil. Il permet également de proposer un rapprochement avec une tête gallo-romaine trouvée non loin de là, à Lezoudouaré en Plogonnec selon une version[15], ou près de la gare de Guengat selon une autre version[16], soit respectivement à 2,5 km ou 1,5 km vers le nord-ouest (fig. 6). Certes, il s'agit d'une sculp-

[15] L. RICHARD, «La tête sculptée de Plogonnec (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 79-81.

[16] *Ibid.*, t. LVII, 1930, procès-verbal de la séance du 27 mars 1930.

ture très différente, d'excellente facture, au modelé du visage parfaitement maîtrisé, œuvre d'un artiste de talent travaillant dans un atelier[17]. De cette tête chevelue et barbue émane une expression calme et impérieuse qui évoque le dieu Jupiter. Sa hauteur est de 0,24 m et le personnage en pied devait mesurer 1,70 m à 1,80 m. Une statue de cette qualité et de cette dimension ne pouvait être présentée que dans un cadre en conséquence dont nous ignorons la nature. Elle était forcément connue à des kilomètres à la ronde, et nous nous sommes demandé si un sculpteur tout à fait occasionnel n'en aurait pas fait une copie maladroite mais surtout symbolique, comme l'indique le collier de barbe, pour un modeste *fanum* du voisinage. Si cette hypothèse est juste, on aurait ici un exemple particulièrement intéressant de la genèse d'une œuvre de l'art populaire. Quoi qu'il en soit, la tête de Kerguerbé pourra prendre place à l'avenir à côté de celle de Lezoudouaré au Musée départemental breton de Quimper, puisque ses propriétaires ont accepté d'en faire don à ce musée. On ne saurait trop féliciter M. Raymond Nihouarn et sa sœur Maria pour ce geste éclairé et exemplaire.

Jean-Yves Éveillard

IRVILLAC, Compézou

Un nouveau site romain, dont nous tairons la localisation exacte pour éviter toute intervention intempestive de prospecteurs clandestins, nous a été signalé par M. G. Crenn dans la commune d'Irvillac, près du lieu-dit Compézou. À la suite d'un défrichement, sont apparus des *tegulae*, un col de cruche en terre cuite crème et plusieurs fragments de céramique sigillée de Gaule du Centre (bol Drag. 37, fond d'un plat portant une estampille très érodée). Le bon état relatif de ces vestiges donne à penser que les vestiges de l'établissement dont ils proviennent n'ont pas encore trop souffert des travaux agricoles.

Patrick Galliou

KERNÉVEL, Loc-Jean

Je dois à M. Philippe Guillou, de Brest, la connaissance d'un bloc de pierre sculpté découvert en 1969 à Loc-Jean, lors du creusement des fondations de la maison de ses parents. Ce bloc, qui orne aujourd'hui une pelouse, est de forme strictement cubique (0,65 m de côté), et sa partie sommitale est creusée d'un bassin hémisphérique peu profond, d'où sort une rigole d'évacuation (fig. 7). Les faces en sont relativement bien aplanies, à l'exception de celle où débouche cette rigole. On y distingue un relief peu lisible, ayant pu appartenir à un élément en saillie, à valeur fonctionnelle ou décorative. On a parfois vu,



Fig. 7. – Kernével, *Loc-Jean*, bloc de pierre à bassin sommital.
Cliché Ph. Guillou.

[17] Nous avons récemment attiré l'attention sur cette sculpture, que nous considérons comme l'une des plus remarquables de l'Armorique romaine : J.-Y. ÉVEILLARD, «L'Armorique celtique et romaine», dans A. CROIX [dir.], *Bretagne. Images et histoire*, Rennes, Apogée-P.U.R., 1996, p. 37, fig. p. 36 ; du même, «Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine», *Regards sur l'Armorique romaine*, *Annales de Bretagne*, t. 105, 1998, n° 2, p. 82, fig. 5.

dans les monuments bretons de ce type, des *ossaria* destinés à recevoir les ossements incinérés du défunt, placés ou non dans une urne, mais s'il est vrai que de tels dés de pierre, renfermant vase cinéraire et offrandes, se rencontrent en grand nombre dans le centre de la France, aucun des exemplaires mis au jour dans l'Ouest ne présentait un tel contenu[18]. L'identification de ces monuments à des autels gallo-romains est loin aussi d'être assurée.

Patrick Galliou

KERSAINT-PLABENNEC, Lanvélar

Au nord de ce village, et à proximité d'un cheminement sans doute protohistorique dont le tracé demeure encore parfaitement identifiable depuis Saint-Thonan à l'est jusqu'à Gouesnou à l'ouest, on a repéré les vestiges d'un établissement de l'époque gallo-romaine. En effet, dans les parcelles n° 511, 512, section B du cadastre de 1982, on découvre parmi les débris de *tegulae* et d'*imbrices*, des tessons de céramique commune locale, des fragments de céramique sigillée, dont le pied d'une tasse de type Drag. 46 provenant des ateliers de Lezoux et datant de la deuxième moitié du IIe siècle ou de la première moitié du siècle suivant.

Stéphane Le Pennec

LANHOUARNEAU, Kerradennoc-Vraz

Dans les parcelles (nos 627, 628, 629, section D) appelées *Parc Moguer* et situées à 250 mètres à l'est de ce village, on trouve parmi de nombreux débris de tuiles à rebord, des tessons de céramique commune et de sigillée et quelques fragments d'une amphore Pascual I. On peut signaler par ailleurs que cet habitat gallo-romain est implanté à peu de distance du tracé de l'itinéraire qui liait, dans l'Antiquité, l'agglomération de Kerilien à la région de Saint-Pol-de-Léon d'une part et à Morlaix d'autre part.

Stéphane Le Pennec

LANNEUFRET, Poulbroën

À 300 mètres à l'ouest de ce hameau, les parcelles dénommées *Ar Minihy* (nos 381, 383, section A) et situées sur le versant dominant le bourg de Lanneufret livrent des fragments de tuiles à rebord, des tessons de céramique commune, fumigée, sigillée et d'amphore Pascual I. Ces mobiliers révèlent l'existence d'un habitat gallo-romain.

Stéphane Le Pennec

OUESSANT, Mez-Notariou

Les dixièmes fouilles organisées sur le site de Mez-Notariou, au cœur de l'île d'Ouessant, ont tenu leurs promesses. Deuxième année d'un programme trisannuel, 1997 a vu la poursuite de l'étude du secteur habité de l'âge du bronze moyen et celle de la zone 5 recelant des vestiges dispersés datant des âges du fer et de l'époque romaine.

Les vestiges de l'âge du bronze moyen

La fouille porte sur une superficie de 150 m² dont l'étude a été amorcée en 1996. Les lambeaux de sols, les foyers, les strates détritiques sont particulièrement nombreux, imbriqués et parfois difficiles à distinguer les uns des autres. Leur organisation topographique est également complexe dans la mesure où de fortes ondulations nord-sud et est-ouest cohabitent. Il faut ajouter à cela les effets considérables d'une érosion naturelle et anthropique (construction de talus, affleurement de couches archéologiques aujourd'hui broutées par les troupeaux de moutons). Tout cela a entraîné la taille en sifflet de certaines strates et des ruptures dans l'organisation horizontale des vestiges. Cela contraste avec la qualité exceptionnelle des vestiges conservés et l'intérêt du mobilier découvert *in situ*.

Nous savons désormais que les dalles perforées utilisées à Mez-Notariou furent façon-

[18] Voir sur ce point : P. GALLIOU, *Les tombes romaines d'Armorique*, Paris, 1989, p. 26-27.

nées et utilisées primitivement sur le site du Bronze moyen. Même s'il semble bien que ces dalles aient été intégrées dans l'architecture des bâtiments, la technique précise utilisée demeure inexpliquée (relation avec d'éventuelles sablières basses, position et niveau par rapport aux sols habités). Par ailleurs, le mobilier céramique armoricain de ces périodes est mal connu, tout au moins en contexte d'habitat. Une fouille précise doit donc être mise en œuvre pour permettre d'établir d'éventuelles séquences, d'identifier d'éventuels ensembles homogènes.

En conséquence, une méthode de localisation particulière des vestiges fut mise au point en 1996. Il s'agissait de dessiner les volumes de toutes les structures ou unités archéologiques cohérentes perçues ou soupçonnées lors d'une fouille minutieuse. L'utilisation de la photographie verticale couplée au dessin en trois dimensions par ordinateur fut adoptée. Ainsi les structures archéologiques superposées purent être visionnées en perspective selon l'angle et l'orientation choisis par l'opérateur. Il devenait possible à tout instant de les dissocier sur l'image reconstituée et de percevoir des couches ou structures dissimulées par la perspective. Il devenait en outre possible de tracer toutes les coupes stratigraphiques souhaitées dans le secteur ainsi représenté.

Tandis que des structures mises en évidence en 1996 sont intégralement fouillées, d'autres apparaissent en 1997. Il est possible d'établir une chronologie relative générale d'ensembles cohérents. Nous pouvons discerner, sous un niveau du premier âge du fer, trois horizons chronologiques principaux du Bronze moyen.

Au sommet, sous les empierrements de l'âge du fer, apparaissent les ultimes couches d'occupation de l'horizon A du Bronze moyen. À ce niveau semblent se rattacher des dalles perforées en place et de nombreux foyers. Il reste à prouver que cet horizon est contemporain des beaux sols et foyers livrant des traces de métallurgie découverts en 1991 et 1992. Plus profondément, un ensemble composé de couches de terre (Us. 137 et 142) et d'un vaste lit de pierres (Us. 141) peut être interprété comme le résultat d'un vaste réaménagement de cette partie du site. C'est l'horizon B.

L'horizon C apparaît après enlèvement des couches précédentes (fig. 8). Il est constitué de terre limoneuse brun clair étendue sur tout l'espace fouillé. De ce «sol» émerge une structure linéaire de pierres (Us. 155). Elle semble bien avoir été détruite avant la mise en place de la couche détritique Us. 141. L'importance de cet alignement ne doit pas nous échapper, car il correspond à une arête de terrain orientée est-ouest et mise en évidence sur près de 90 m de longueur. Quelle que soit la nature de la structure à laquelle appartient cette longue file de pierres, il faut souligner l'intérêt d'un tel partage de l'espace par l'Us. 155.

De nombreux trous de poteaux sont également découverts dans ce secteur. De taille moyenne à petite, ils se repèrent dans tous les niveaux de la fouille. Cela interdit de les situer en terme de chronologie relative. Nous avons, depuis plusieurs campagnes, posé la question de la contemporanéité et de l'identité de fonction des bâtiments de l'âge du bronze construits sur trous de poteaux porteurs de charpente ou sur des sablières basses incluant des dalles perforées. En fait si aucune classification chronologique ou fonctionnelle n'apparaît encore, il est possible de suggérer que des bâtiments de types différents ont été construits à chaque phase de l'âge du bronze. Bien entendu, il serait intéressant de repérer et de dater les plus anciens de chaque catégorie.

Les fouilles de 1997 ont donc fait largement progresser notre connaissance de l'aménagement de ce secteur et l'écriture de son histoire s'annonce peut-être. Par ailleurs un mobilier céramique important a été mis au jour, notamment plusieurs vases à profil complet (fig. 9). L'étude de ce mobilier confirme



Fig. 8. – Ouessant, *Mez-Notariou*, secteur d'habitat de l'âge du bronze moyen, horizon C.
Cliché J.-P. Le Bihan.



Fig. 9. – Ouessant, *Mez-Notariou*, secteur d'habitat de l'âge du bronze moyen, poteries écrasées sur le sol.
Cliché J.-P. Le Bihan.

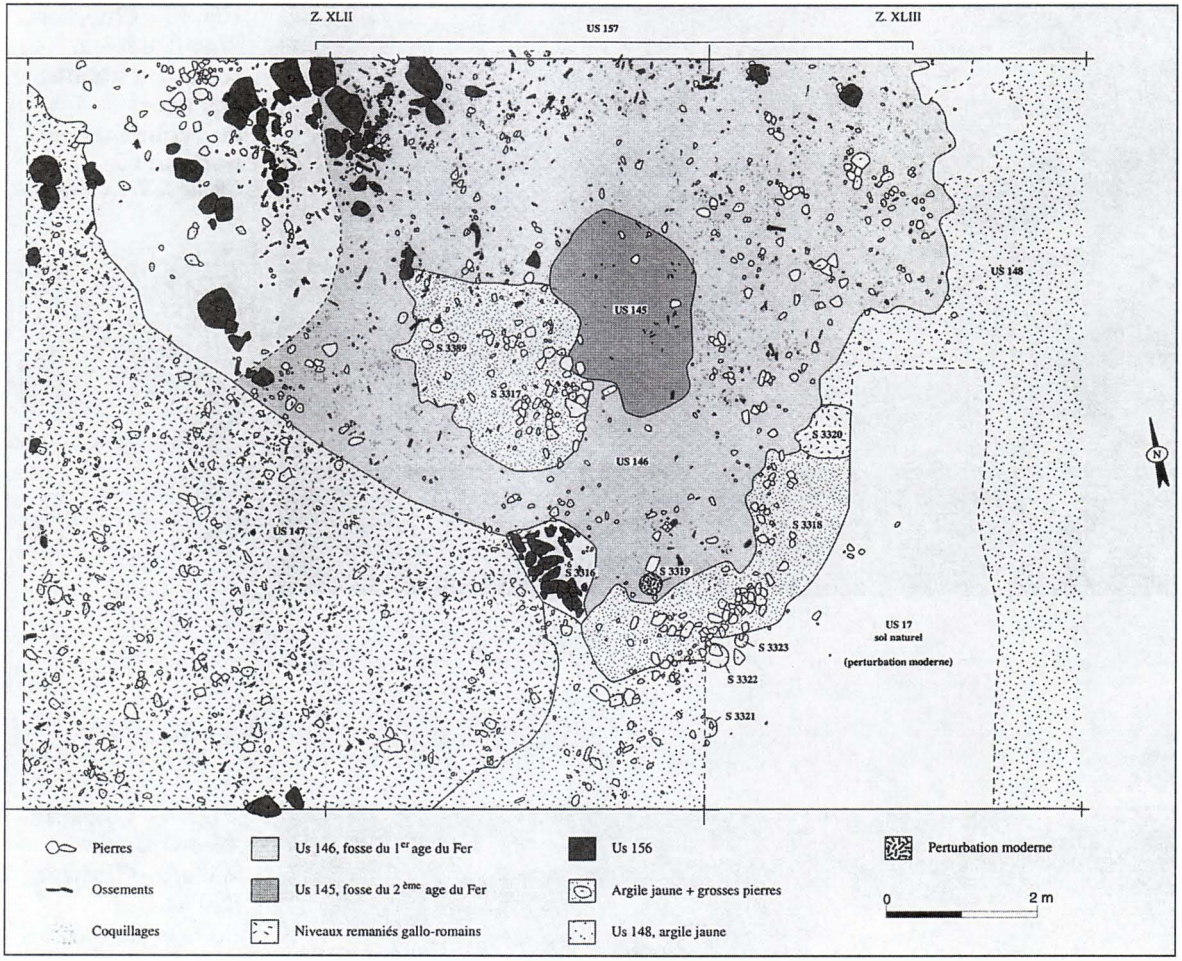

Fig. 10. – Ouessant, *Mez-Notariou* 1997, secteur 5, dépôts liés à des activités de sanctuaire du premier âge du fer à l'époque romaine.

l'appartenance de la majeure partie du lot au Bronze moyen avec des raccords chronologiques à des horizons plus anciens et plus récents. Des informations nouvelles apparaissent à propos de catégories de céramiques jusqu'alors très peu connues dans la région. L'analyse typologique révèle certaines influences extrarégionales, voire continentales, que la position du site, à l'extrême occident de la France n'aurait pas permis de soupçonner *a priori*. Il importera d'en évaluer l'importance.

Les vestiges des âges du fer et d'époque gallo-romaine de la zone 5

Le programme en cours doit permettre de comprendre la nature et la fonction des épandages de poteries protohistoriques et gallo-romaines fort diverses découvertes lors du décapage de toute la zone centrale du secteur 5 du site (fig. 10). Sommes-nous en présence de rejets et de dépôts éventuellement liés à des structures de sanctuaire ? S'agit-il de dépotoirs et de détritus du village du premier



Fig. 11. – Ouessant, *Mez Notariou*, secteur 5, dépôt de coquillages et d'ossements du premier âge du fer.
Cliché J.-P. Le Bihan.

âge du fer ? Sommes-nous en présence d'une troisième catégorie de vestiges, indépendante des deux autres ?

La stratégie et la méthode de fouille de ce secteur ont découlé de la nature du dépôt d'ossements et de coquillages (fig. 11). Il fallait repérer les éventuelles connections et liens existant entre les ossements, savoir si nous étions en présence d'un dépôt primaire, cohérent. Un enregistrement et un comptage par unités de surface de 0,25 m² est nécessaire mais suffisant, et la fouille s'effectuait par passes successives de faible épaisseur (0,05 m en moyenne). Cela a permis de comprendre, dans ses grandes lignes, la nature et la géométrie du dépôt. D'autre part, des signes d'altération sur une seule face de nombreux sujets conduisirent à tenter de déceler d'éventuelles phases d'exposition à l'air.

Il est aujourd'hui possible de dissocier, au nord de l'espace fouillé, une zone semi-circulaire particulière (Us. 157). Elle revêt l'apparence d'une vaste fosse comblée d'ossements, de coquillages et de poteries de qualité datés du premier âge du fer. Cette dépression est creusée dans des sols limoneux plus anciens encore présents dans la partie orientale de la fouille. En revanche, à l'ouest et au sud-ouest, les terres fouillées livrent d'abondantes quantités de mobilier du second âge du fer et d'époque romaine. Il s'agit de belles poteries bien conservées et de mobilier métallique antique (fibules émaillées et monnaies notamment). Bien que l'étude ne soit pas achevée, il est possible suggérer l'histoire de ce secteur du site.

Les sols limoneux (Us. 148) creusés lors de la mise en place des dépôts de l'âge du fer et de l'époque gallo-romaine semblent appartenir à une période très ancienne de l'histoire du site. Les lits de tessons apparus en limite de creusement de ces sols correspondent à des poteries du Bronze moyen. De nombreux tessons de cette période sont également mis au jour dans tous les niveaux ultérieurs, principalement dans le contenu de l'Us. 157 (cf. *infra*).

La zone centrale du dépôt (Us. 157) livre un nombre extrêmement élevé de coquillages

(plus de 20 000 patelles), d'ossements (plus de 11 000) et de micro-restes animaux (arêtes, vertèbres, et écailles de poissons). Ces vestiges se mêlent à des couches de terre brune alternant avec des plaques de terre limoneuse plus claire.

En ce qui concerne le mobilier osseux, les observations de l'archéologue de terrain ne diffèrent guère de celles de 1996. Il s'agissait d'oiseaux (petit pingouin, macareux, cormoran), de bétail (essentiellement des moutons et des chèvres mais aussi du bœuf et du porc), de poissons (bar, vieille, dorade, morue) de crustacés, d'oursins et de coquillages (patelles, bigorneaux, moules). Le caractère sélectif de la représentation des ossements d'animaux terrestres, du bœuf, des moutons et des chèvres notamment, confirme le bien-fondé d'une interprétation religieuse du dépôt. Les observations semblent indiquer qu'il faille attribuer «de la durée» à la constitution du lot d'ossements. Cela ne signifie pas que l'accumulation dans l'Us. 157 ait été lente.

Un très abondant lot de poteries du premier âge du fer est découvert dans cette zone de dépôt. Sa qualité étonne ; peut-être est-elle liée à la présence des dizaines de milliers de patelles incluses dans les couches où elle sont découvertes. Un examen rapide des formes et des tailles de poteries semble orienter le chercheur vers un lot constitué essentiellement de grands vases situliformes, de bassins de taille moyenne et de nombreuses petites coupes. Faut-il envisager l'hypothèse d'un service complet de distribution du vin au cours de cérémonies ou réjouissances à caractère religieux ? La question peut être posée. Si la fin du premier âge du fer semble privilégiée, la datation de cet ensemble est difficile, faute de comparaisons régionales et faute de mobilier métallique associé. Il est certain que, comme pour les poteries de l'âge du bronze moyen, l'étude de ce mobilier ne devra pas se contenter de comparaisons régionales. Le regard devra se porter, notamment, vers la région de la Marne.

Les couches archéologiques mises au jour à la périphérie de l'Us. 157 livrent du mobilier appartenant au second âge du fer et à l'époque gallo-romaine. Des poteries résiduelles du premier âge du fer et même du Bronze moyen sont mises au jour. Une chronologie relative est repérée, les couches les plus anciennes s'appuyant contre les strates du premier âge du fer évoquées précédemment. Toutes les couches appartiennent à l'époque romaine. Il est possible de suggérer qu'une première phase de recoupement se situe au Ier siècle de notre ère ; une ou plusieurs autres surviennent plus tardivement (IIIe-IVe siècle). Le mobilier mis au jour est de qualité, notamment la poterie du second âge du fer. Quelques très beaux tessons des différentes phases de cette période sont découverts.

Enfin, la fouille de 1997 montre clairement que le réseau de grosses dalles organisées en files parallèles et recouvrant partiellement la partie centrale du secteur 5 appartient à une phase récente du site antique. Il s'agit de l'ultime aménagement gallo-romain actuellement discernable sur ce site.

En conclusion

La découverte de quelques tessons datés d'époques très anciennes du Bronze et de diverses phases de l'âge du bronze final rappelle une situation déjà connue. Pendant plusieurs années, des rares tessons laténiens et gallo-romains étaient mis au jour sans que l'on ne découvre de véritables structures datant de ces époques. Aujourd'hui c'est fait. Il y a fort à parier que le site de Mez-Notariou ait connu une occupation permanente des débuts de la protohistoire à la fin de l'Antiquité ; cependant toutes les parties de l'espace occupé par l'homme n'ont pas été sondées. Mieux, on ne peut comprendre le site de Mez-Notariou si on n'intègre pas dans la réflexion l'ensemble de la colline Saint-Michel, les flancs et bas-flancs de celle-ci. Nous sommes certainement en présence d'un complexe

archéologique d'une très grande puissance. Les conséquences sont très importantes en ce qui concerne la valeur historique du site et, partant, sur le rôle tenu par l'île d'Ouessant au cours des périodes anciennes.

Jean-Paul Le Bihan, Patrice Méniel, Julia Roussot-Larroque

PLOGOFF, Landrer

Rose-Marie Penfornis, étudiante en licence d'histoire à l'université de Bretagne occidentale, a apporté à notre collègue Bernard Tanguy du mobilier archéologique recueilli dans une parcelle au nord-ouest du village de Landrer en Plogoff : mélangés à de la céramique moderne, sept tessons de céramique de La Tène finale, quelques fragments de mortier romain, une meule en leucogranite à grain fin.

Jean-Yves Eveillard

PLOUÉNAN, forêt de Lannuzouarn

Dans son inventaire des fortifications médiévales du Finistère, P. Kernévez décrit la motte conservée sur la rive droite de l'Éon, près des ruines du Moulin-Neuf[19], en laissant entendre qu'elle avait, peut-être, précédé le manoir de Lannuzouarn dont il ne subsiste plus que quelques pans de mur, la fontaine et le colombier[20].

Peu de temps auparavant, le propriétaire de la forêt de Lannuzouarn, M. Roland de Guébriant, nous faisait savoir par courrier que, outre la motte ci-dessus appelée localement *Kastellou* en raison sans doute de la bipartition des défenses, il existait d'autres retranchements dans sa propriété, à 700 m en aval, mais cette fois sur la rive gauche de l'Éon et dominant cet affluent de la Penzé (fig. 12). Ces retranchements ne sont guère visibles que lorsque le taillis est coupé, c'est-à-dire environ tous les trente ans. Précisément, en 1996, la coupe dite «Taille honn» et qui correspond à la parcelle n° 196, section E1 du cadastre à jour pour 1993, a fait l'objet d'une coupe rase permettant d'avoir une vision globale du site et M. de Guébriant nous a non seulement autorisé, mais conseillé de prendre nos dispositions pour effectuer des relevés

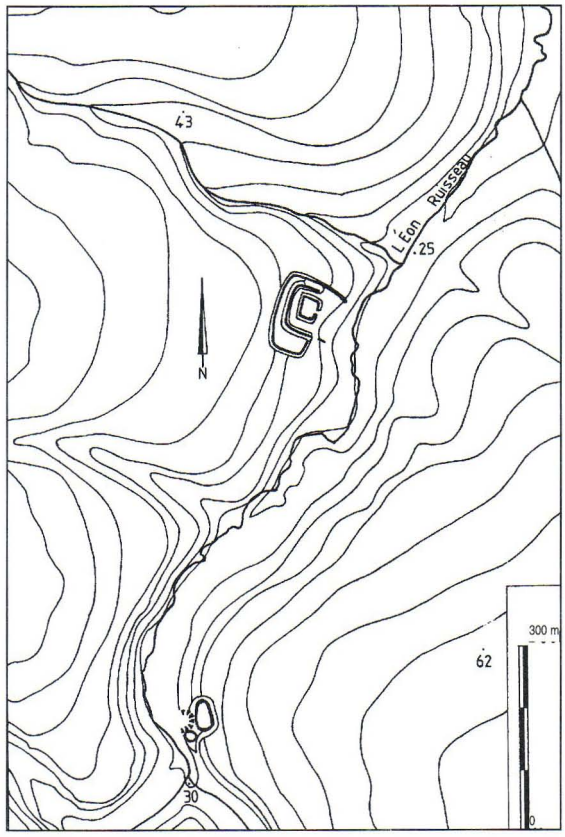

Fig. 12. – Plouénan, forêt de *Lannuzouarn*, implantation topographique de la motte castrale de *Kastellou* et de l'enceinte de *Taille honn*.

[19] P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, p. 142. (Collection Patrimoine archéologique de Bretagne).

[20] *Rapport de présentation du P.O.S. de Plouénan*, 1996, p. 42.

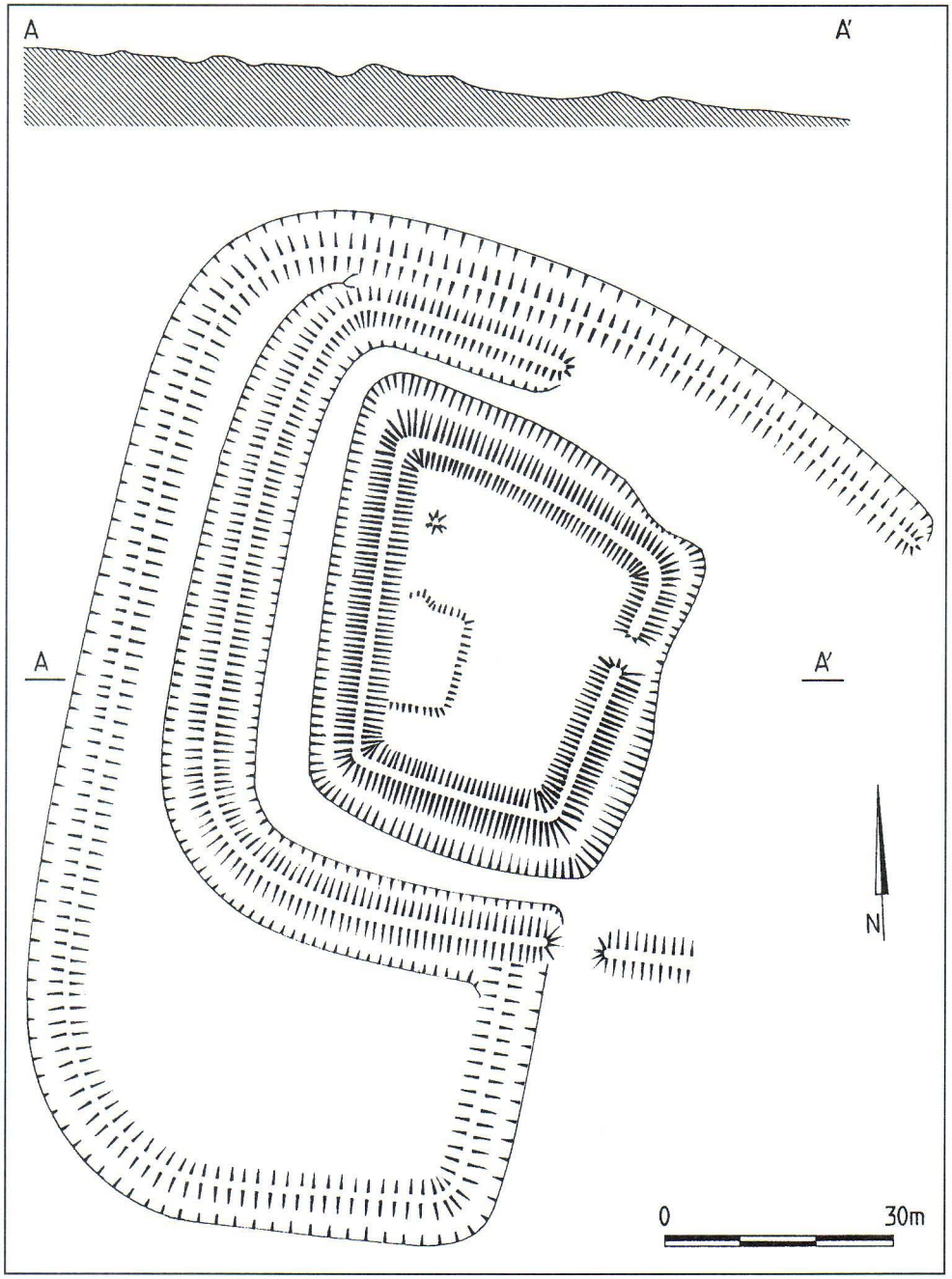

Fig. 13. – Plouénan, forêt de *Lannuzouarn* : enceinte de *Taille honn.*
Relevé : Service départemental d'archéologie.

avant que la végétation ne masque à nouveau les structures ; c'est pourquoi un relevé au théodolite a été réalisé au cours de l'hiver 1996-1997 par le service départemental d'Archéologie (fig. 13). Que M. de Guébriant soit ici remercié pour ses informations et sa compréhension.

Les retranchements se trouvent à la rupture de pente d'un plateau, à une altitude se situant entre 35 et 45 m, dominant le confluent de l'Éon et d'un ruisseau affluent. Les coordonnées Lambert sont : x = 135,100 ; y = 1118, 900.

L'enceinte principale, quadrangulaire, est formée par un talus de 1 m de hauteur en moyenne, bordé d'un fossé externe d'une profondeur sensiblement égale (le talus ouest mesure 42 m de longueur, le nord 37 m, le sud 28 m et celui qui est à l'est 36 m). Ce talus est interrompu sur le côté est sur une longueur de trois mètres, ce qui correspond sans doute à l'entrée. Adossée au talus ouest se voit une plate-forme de 13 m de longueur pour 9 m de largeur, surélevée de quelques dizaines de centimètres par rapport au niveau du sol de l'enceinte et qui semble montrer une partition délimitant deux salles. A 10 m au nord de cette plate-forme existe un petit monticule conique.

Cette enceinte, défendue naturellement par le versant de la vallée de l'Éon, l'est artificiellement du côté ouest par une première levée de terre bordée de chaque côté par un fossé qui épouse les contours de l'enceinte principale sur les deux tiers de son périmètre. Partant de l'angle sud-est de cette deuxième ligne de défense, se greffe une troisième avec un seul fossé externe qui se dirige d'abord vers le sud sur 35 m de longueur, vire ensuite vers l'ouest sur 35 m de longueur également, avant d'amorcer une courbe vers le nord pour aller tangenter la seconde ligne. Elle se poursuit ensuite vers le sud-est jusqu'à la rupture de pente.

En dehors de tout indice permettant de dater précisément cette structure, nous proposons d'y voir la résidence qui a précédé la motte dite *Kastellou*, habitat fortifié qui pourrait dater de l'époque carolingienne, avec toute la prudence qui s'impose en pareil cas.

Michel Le Goffic

PLOUGUERNEAU, Ran-ar-Groas

Parfois de mauvaises plaisanteries, pour ne pas dire des actes iconoclastes, sont à l'origine de découvertes. Ainsi en est-il de la stèle de l'âge du fer de Ran-ar-Groaz, christianisée au Moyen Âge. Cette stèle tronc-pyramidale à section rectangulaire, dont la hauteur visible actuellement est de 1,33 m, présente trois croix latines gravées à la base de la face nord et une autre sur la face est. De plus, le sommet de la stèle est surmonté d'une croix pattée sur laquelle est sculpté un crucifix. Cette croix était fixée à l'aide d'un joint en ciment formant un bourrelet s'appuyant sur la base de la croix et le sommet de la stèle. Ce bourrelet figure sur la représentation n° 2 091 de l'*Atlas des croix et calvaires* de Y.-P. Castel[21], ainsi que sur celle de l'inventaire des stèles de l'âge du fer du Léon[22], reproduite dans le bulletin municipal de Plouguerneau de 1991[23]. En 1992, une personne trouvant ce bourrelet inesthétique, le fit sauter, ce qui descella la croix par la même occasion. En septembre 1997, nous étions averti que la croix se trouvait à terre, laissant voir la face sommitale de la stèle. Celle-ci comporte une mortaise subcylindrique centrale de 101 mm de profondeur, le diamètre variant de 53-58 mm. Cette mortaise était probablement destinée à recevoir une croix de bois qui fut remplacée ensuite par une croix de pierre. Autour de ce trou central, se

---

21 Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980, p. 254-255.

22 M.-Y. DAIRE, P.-R. GIOT, *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon*, *op. cit.*, p. 54-55.

23 «Les stèles gauloises à Plouguerneau», *Journal municipal*, n° 19, 1991, p. 10-11.

voient une quinzaine de cupules dont les diamètres varient de 22 mm à 34 mm et les profondeurs de 3 mm à 8 mm (fig. 14). Ces cupules sont bien réalisées et montrent une patine qui prouve qu'elles ont été soumises à l'érosion atmosphérique pendant une longue durée. Aucune autre cupule n'est visible sur les pans de la stèle. En examinant le dessous de la croix abattue, nous avons remarqué qu'il existait aussi des cupules, au nombre de huit, dont les diamètres varient de 12 mm à 32 mm, les profondeurs allant de 5 mm à 11 mm ; la plus grande et la plus profonde est au centre. Ces dernières, à l'inverse des précédentes, sont d'un aspect très frais et montrent encore les traces du piquetage qui les a produites. Quand on superpose les deux relevés, on constate que sur les huit cupules de la croix, cinq se superposent entièrement ou partiellement à celles de la stèle, ce qui ne nous semble pas fortuit. Il nous apparaît vraisemblable que les cupules de la croix ont été réalisées au haut Moyen Âge pour assurer une prise suffisante au mortier de fixation en tenant compte de celles, plus anciennes et sans doute de l'âge du fer ou gallo-romaines, qui se trouvent sur le sommet de la stèle.

Michel Le Goffic

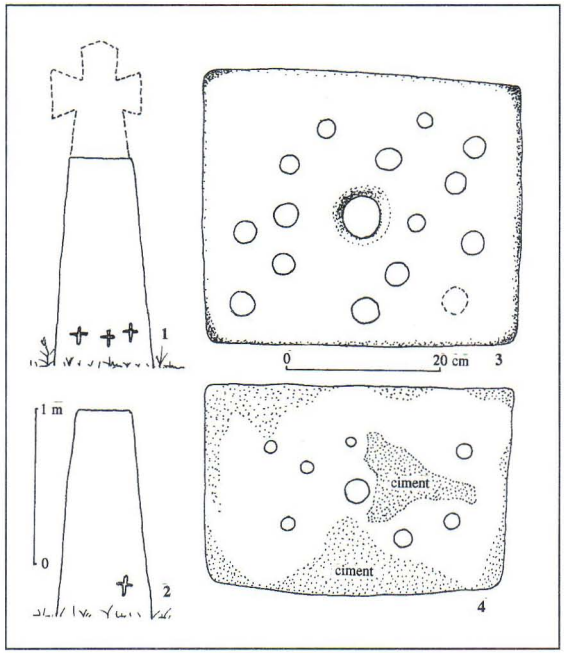

Fig. 14. – Plouguerneau, *Ran-ar-Groaz*, stèle de l'âge du fer christianisée.
Relevé : M. Le Goffic.

PLOUIDER, Créac'h-Cunval

À 500 mètres à l'est de ce village, on trouve des fragments de *tegulae*, des tessons de céramique commune et de sigillée ainsi que des scories dans les parcelles n°s 1 378, 1 379, section C du cadastre de 1982. Ces vestiges marquent l'emplacement d'un établissement gallo-romain.

Stéphane Le Pennec

PLOUIDER, Créac'h-Mellic

À proximité du village, les parcelles (n°s 791, 792, section D du cadastre de 1982) livrent de nombreux débris de tuiles à rebord et des tessons de céramique gallo-romaine (commune, fumigée et sigillée du IIe siècle).

Stéphane Le Pennec

PLOUIDER, Le Mouster

À l'est de ce village et à moins de 500 mètres au nord du site précédemment évoqué, on trouve dans les parcelles (n°s 618, 619, 620, section D) de nombreux fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, des tessons de céramique gallo-romaine (commune, sigillée et amphore).

Stéphane Le Pennec

PLOUIDER, Porz-Braz

Dans les parcelles (n°s 313 et n° 316, section D) situées à l'est du village, la prospection au sol a permis de repérer l'emplacement d'un

habitat gallo-romain révélé par la présence en surface de nombreux débris de tuiles à rebord, de tessons de céramique commune, sigillée et métallescente, ainsi que les fragments d'une amphore Pascual I.

Si on associe ces vestiges à ceux découverts dans le voisinage (voir les deux notices précédentes), on constate une certaine concentration de sites d'habitat, qui pourrait être expliquée par la jonction toute proche de deux itinéraires probablement utilisés à l'époque antique.

Stéphane Le Pennec

PLOUNÉVENTER, Bourlogot

Dans les parcelles (nos 166, 167, section G) situées à 200 mètres au nord-ouest du village, la prospection au sol a permis de découvrir des fragments de tuiles à rebord, des tessons de céramique commune, sigillée et d'amphore Dressel 2/4 de Catalogne, révélant l'emplacement d'un habitat gallo-romain qui était relié à la voie de Landerneau à Kerilien par un diverticule.

Stéphane Le Pennec

QUIMPER, 2 *bis*, allée Jean-Meschinot

Conduit par les membres du Centre de recherche archéologique du Finistère[24], un diagnostic archéologique a mis au jour quelques structures médiévales, 2 *bis*, allée Jean-Meschinot, à proximité du manoir de Kerlagatu. Cette opération, menée dans le cadre de la politique de prévention et de sauvetage du patrimoine de la ville de Quimper, touchait les fondations d'une maison bâtie dans le périmètre archéologique sensible de la commune.

Trois fosses ont été découvertes. Elles constituaient un ensemble polylobé comportant trois excavations nettement individualisées. La plus grande, S. 1 était circulaire ; profonde de 0,80 m, elle présentait un diamètre d'environ 3 m. Creusée en bordure de la précédente, la fosse S. 2, de forme oblongue, offrait des dimensions plus faibles (1,10 m à 0,80 m de diamètre pour une profondeur de 0,15). Enfin, une troisième dépression subcirculaire, de 1 m à 1,20 m de diamètre et 0,15 m de profondeur, était creusée en périphérie de cet ensemble.

Chaque fosse a livré son modeste lot de poterie médiévale onctueuse et il convient parfaitement de dater ces structures du bas Moyen Âge, sans qu'il soit toutefois possible d'être plus précis. Ce sont également des tessons de cette période qui ont été mis au jour dans deux trous de poteaux avec calages de pierres découverts à proximité immédiate des fosses.

Il est naturellement difficile d'interpréter ces structures étudiées dans l'étroit contexte des fondations d'une maison. Toutefois il semble bien que la nature sableuse du sous-sol arénitique soit à l'origine de tels creusements. Il s'agit d'un matériau de construction dont nous savons qu'il est très recherché dans la région, au moins depuis l'époque gallo-romaine. En tout cas, si modeste soit-elle, cette découverte complète avec bonheur la carte de l'occupation médiévale rurale dans les environs de Quimper. En effet, la mise au jour de sites ruraux de cette époque s'accroît (Creac'h-Gwen, Keradennec, Le Braden VI, Kerogan, rue Tiercelin, etc.) et le tissu des établissements modestes se densifie. Liées aux importantes fouilles urbaines réalisées depuis quelques années au cœur de la ville, ces découvertes participent d'un nouvel essor de l'archéologie de cette commune tout à la fois urbaine et rurale.

Yvonne Le Bihan

[24] Ont également participé à cette opération : Y.-L. Goalic, J.-G. Légier.

QUIMPER, 24, avenue de Limerick, Le Braden XII

La mise en chantier d'un foyer-logement par la S.E.M.A.E.B. dans la Z.A.C du Braden a entraîné la réalisation d'un diagnostic avec le concours du Centre de recherche archéologique du Finistère et du Service municipal archéologique de la ville de Quimper[25]. Au nord de la zone du Braden, le terrain concerné par l'opération se situe sur les premières pentes du plateau du Frugy exposées au sud, à proximité immédiate du vallon de la chapelle Saint-Laurent. Il prolonge en fait, vers ce vallon, une vaste prairie dans laquelle furent découverts des vestiges de parcellaire gallo-romain en 1993[26].

Un réseau de larges bandes de décapage met en évidence de nouvelles structures de parcellaire et d'exploitation agricole antiques (fig. 15). La variété du sous-sol, avec des filons d'argile, des bancs de sable arénitique et des granits broyés, ainsi que la forte pente, avaient entraîné des irrégularités de creusement des fossés par les agriculteurs gallo-romains. L'érosion différentielle n'a pas arrangé les choses, en rendant la fouille de ces structures plus difficile et, plus encore, l'interprétation de leur chronologie relative. Toutefois, il est possible de présenter l'organisation et l'histoire générale des vestiges et du réseau de fossés orientés selon deux axes dominants : nord-sud et nord-ouest - sud-est.

Le fossé T. 1, mis au jour sur une grande longueur, structure le parcellaire en un premier temps. Son orientation correspond à l'axe est-ouest le plus favorable aux labours sur ce terrain au relief vigoureux. Le fossé T. 2, postérieur, présente un axe légèrement différent. T. 3 semble lui être parallèle. Avons-nous ici un système de doublement de fossé comme au Braden V[27] et au Braden IX[28] ? Dans cette hypothèse, T. 5 fonctionne-t-il avec T. 7 ? Le bourrelet de pierres mis au jour dans T. 7 évoque la possible construction d'une palissade légère.

La largeur moyenne des fossés au niveau actuel du sol naturel est de 0,80 m. Le fond est plat ou régulièrement évasé, les flancs sont obliques. L'analyse des comblements ne livre pas de renseignements très précis. Il est possible qu'il s'agisse de remplissages progressifs dans la plupart des cas (sauf T. 7). La nature et la composition de ces remplissages correspondent généralement à celles du substrat environnant et c'est toujours dans la partie supérieure du comblement que le mobilier archéologique est mis au jour. Ces observations n'étonnent guère et sont conformes à celles faites sur les sites voisins du Braden X et du Braden V.

Le remplissage du fossé T. 10 doit être analysé différemment. Il semblerait que ce dernier ait été comblé volontairement par de gros blocs de granit puis obturé par une couche d'arène granitique, ce phénomène s'interrompant au point de son intersection avec T. 5. Il est impossible d'expliquer un tel phénomène.

Les étroits sillons T. 11 et T. 12, creusés dans le sol naturel, peuvent être interprétés comme des traces de labours datant de l'époque gallo-romaine. Cela montre que les agriculteurs respectaient les courbes de niveaux mais aussi que la couche de terre arable devait être fort mince. Le catalogue des vestiges est complété par la présence de quelques fosses ou trous de poteaux isolés ou encore de traces d'aires de combustion.

Le mobilier archéologique n'est pas très abondant. Il est toutefois suffisamment homogène pour assurer la datation antique des structures découvertes. Les fragments de

---

25 Ont participé à cette opération : Y.-L. Goalic, J.-G. Légier, sous la direction d' Y. Le Bihan.

26 J.-P. Le Bihan, «Quimper, Le Braden», dans «Notices d'archéologie finistérienne (année 1993)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 103-106.

27 Id., *Villages gaulois et parcellaires antiques au Braden en Quimper*, Quimper, 1984, 264 p.

28 Id., «Quimper, Le Braden», art. cité, p. 103-106.

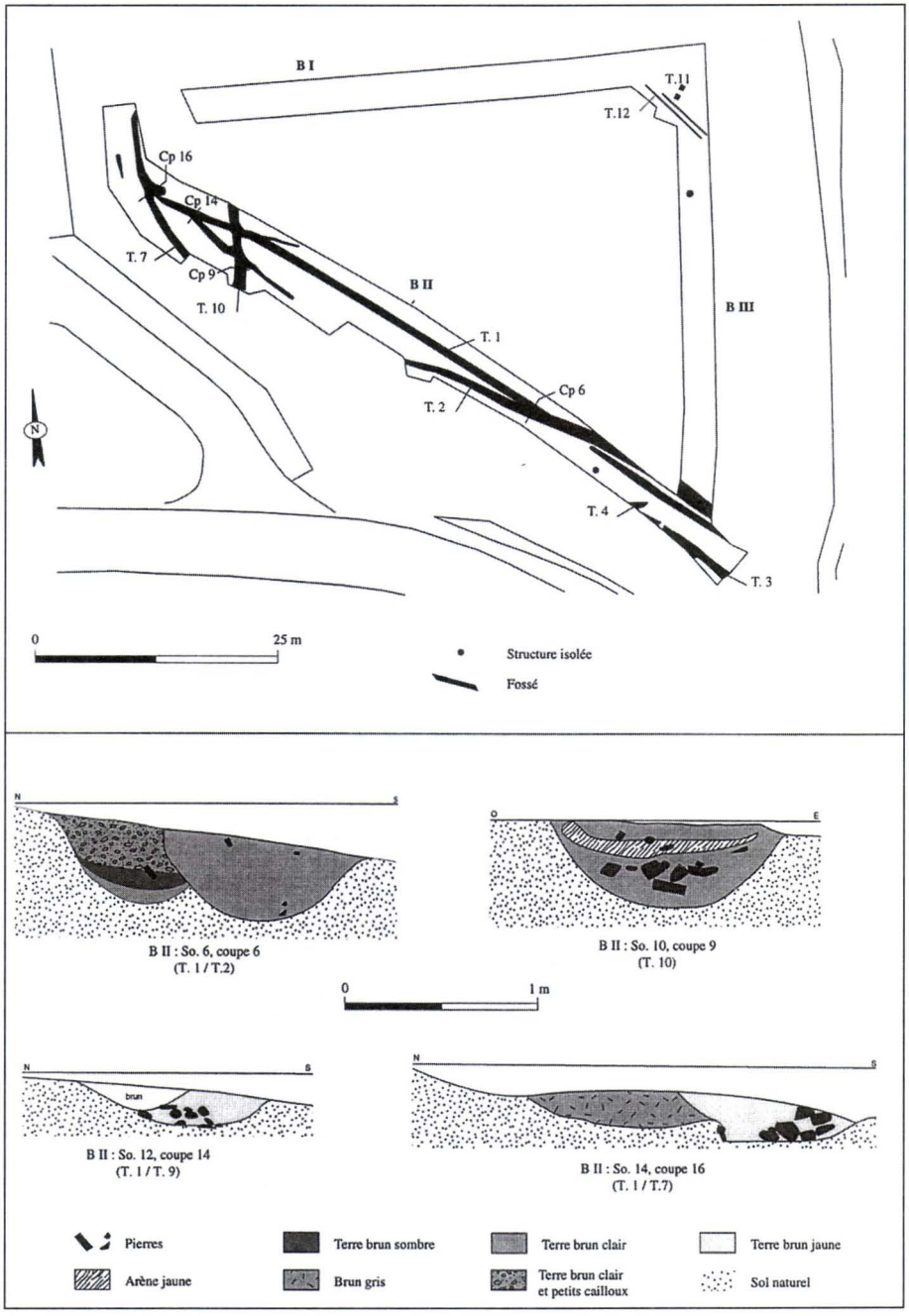

Fig. 15. – Quimper, *Braden XII*, position des principaux vestiges et coupes stratigraphiques.

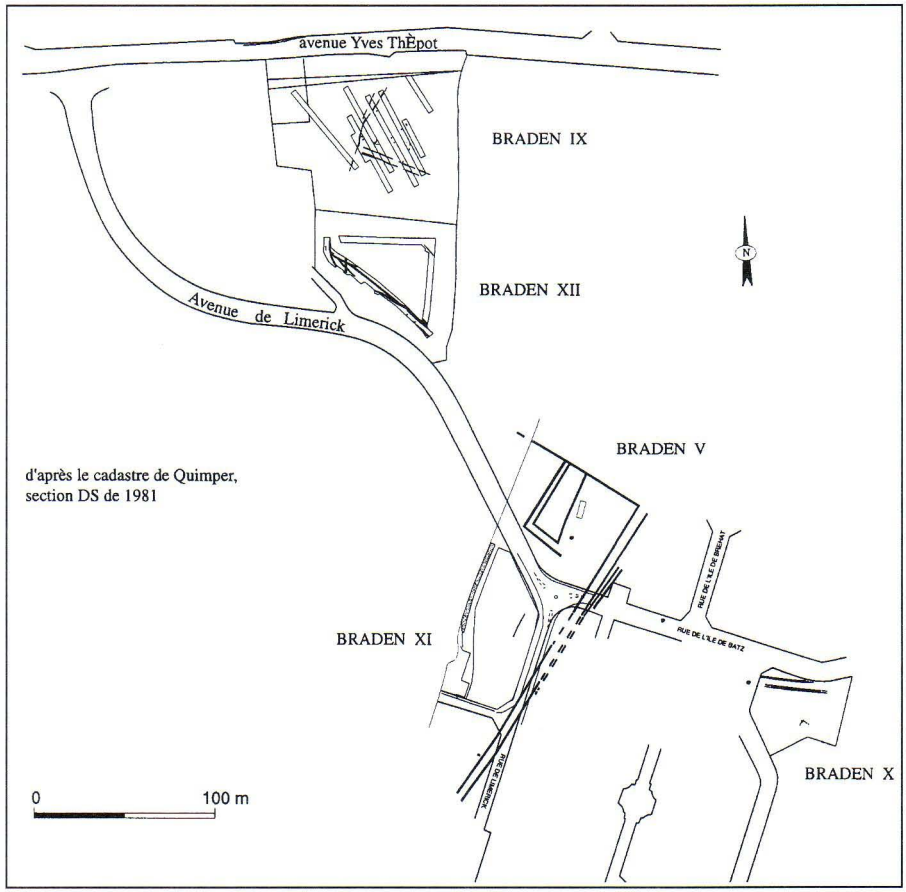

Fig. 16. – Quimper, *Braden XII*, environnement archéologique.

tuiles sont assez nombreux, mais les tessons de poterie commune ne permettent pas de préciser la période de remplissage des fossés au sein des trois premiers siècles de notre ère. Seul un fragment d'assiette à engobe interne rouge peut dater de la fin du Ier ou des débuts du IIe siècle. Quelques éclats de silex rappellent qu'une fréquentation du secteur à la fin du Néolithique et au Bronze ancien a déjà été mise en évidence dans les secteurs du Braden V et du Braden IX.

Afin de mieux comprendre la nature des vestiges découverts sur le site du Braden XII, il est utile de les rapprocher des réseaux de fossés découverts au Braden V et au Braden IX. Cette comparaison vaut pour les phénomènes de doublement partiel des fossés sur certaines sections, mais aussi pour leurs profils, leurs dimensions et leur remplissage. Elle vaut également pour le tracé des tranchées de parcellaire. Qu'il s'agisse de fossés bordant des petits talus ou de fondations de palissades légères, les tranchées gallo-romaines du Braden prolongent parfaitement celles du Braden IX. Il s'agit vraisemblablement de l'angle sud-ouest et de la bordure méridionale d'un vaste enclos à vocation agricole (fig. 16). Une relation directe pourrait également exister avec le réseau de fossés mis en évidence au Braden V. En effet,

le fossé de bordure septentrionale de ce site prolonge exactement l'axe des fossés mis au jour au Braden XII.

L'ensemble de ces vestiges révèle l'existence d'une exploitation agricole gallo-romaine datable des Ier et IIe siècles de notre ère. L'abondance des poteries découvertes au Braden V[29] et la présence d'un foyer en tuiles sur le site du Braden IX[30] plaident en faveur de l'existence d'un habitat modeste dans les environs immédiats. Nous savons que des constructions d'allure proche de celle des «cabanes gauloises» ont été édifiées plus au sud, sur la ferme laténienne tardive du Braden I[31]. En revanche aucune trace de villa n'a été découverte dans les environs. Est-ce suffisant pour affirmer que l'exploitation du sol mise en évidence aux Braden V, IX et XII dépend d'un habitat gallo-romain secondaire situé à quelques centaines de mètres au sud ? Certainement pas. Ténue, l'hypothèse d'une petite villa encore inédite demeure possible, mais il faut plutôt envisager celle de plusieurs petites exploitations se partageant le sol du beau plateau du Braden, à faible distance de la petite ville antique. Ce serait une bonne confirmation des constatations et suggestions faites au début de la décennie précédente à propos du tissu rural gallo-romain. Nous proposions alors de ne pas réduire ce tissu à une campagne partagée entre les seuls propriétaires de grandes et belles villas. Nous suggérions également que seules des fouilles adoptant les méthodes appliquées aux habitats protohistoriques pouvaient le démontrer. La prise en compte des observations que nous avons pu mentionner dans la chronique d'archéologie du *Bulletin de la Société* le confirme.

Yvonne Le Bihan et Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, Kervéguen

1. Le contexte général

La mise en œuvre par la société Pierre Simottel d'un vaste projet immobilier, boulevard de Kervéguen, sur les parcelles EL 129-130 d'une part, EL 24-25-26 d'autre part, nécessite la poursuite des sondages archéologiques[32]. Ce projet couvre des superficies respectives de 10 000 m² et 20 000 m². De larges tranchées d'une longueur totale de 600 m sont réalisées par les archéologues. Elles couvrent 3 000 m², soit 10 % des terrains concernés par l'opération.

À l'est de Quimper, la localisation des terrains de Kervéguen, en terrasse et au pied du plateau de Cuzon, est très intéressante. La vue découvre, en direction du sud, la zone de confluence de l'Odet et du Jet et, au-delà de la large vallée encombrée d'alluvions, le flanc nord et abrupt du plateau d'Ergué-Armel. Le sol argileux des parcelles EL 24-25-26, chargé de très nombreux galets issus de plages anciennes mises en place au cours de l'époque tertiaire, alterne avec des filons d'arène granitique. En revanche, les parcelles EL 129-130 sont incluses dans le front du plateau. Les sols, à forte pente (36 à 39 m d'altitude), sont arénitiques mais des filons de granit orienté et broyé apparaissent.

Le site est inclus dans la zone de Kervéguen sur laquelle des découvertes archéologiques importantes avaient été effectuées par Yves Ménez en 1982[33], puis par nous-même[34]. Il s'agissait tout d'abord des vestiges d'une villa gallo-romaine de type *courtyard villa* partiellement fouillée. La fourchette chronologique de cet établissement cou-

---

[29] ID., «Quimper, Le Braden», art. cité, p. 103-106.

[30] ID., *ibid.*

[31] ID., *ibid.*

[32] Ont également participé à cette opération : J.-G. Légier, Y. Le Bihan, J.-F. Villard.

[33] Y. MÉNEZ, P. GALLIOU, «La villa gallo-romaine de Kervéguen en Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 43-78.

[34] J.-P. LE BIHAN, *Les vestiges archéologiques de Kervéguen à Quimper, Finistère*, Rennes, D.F.S., 1996 ; du même, «Quimper, Kervéguen», dans «Notices d'archéologie finistérienne (année 1996)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 68-72.

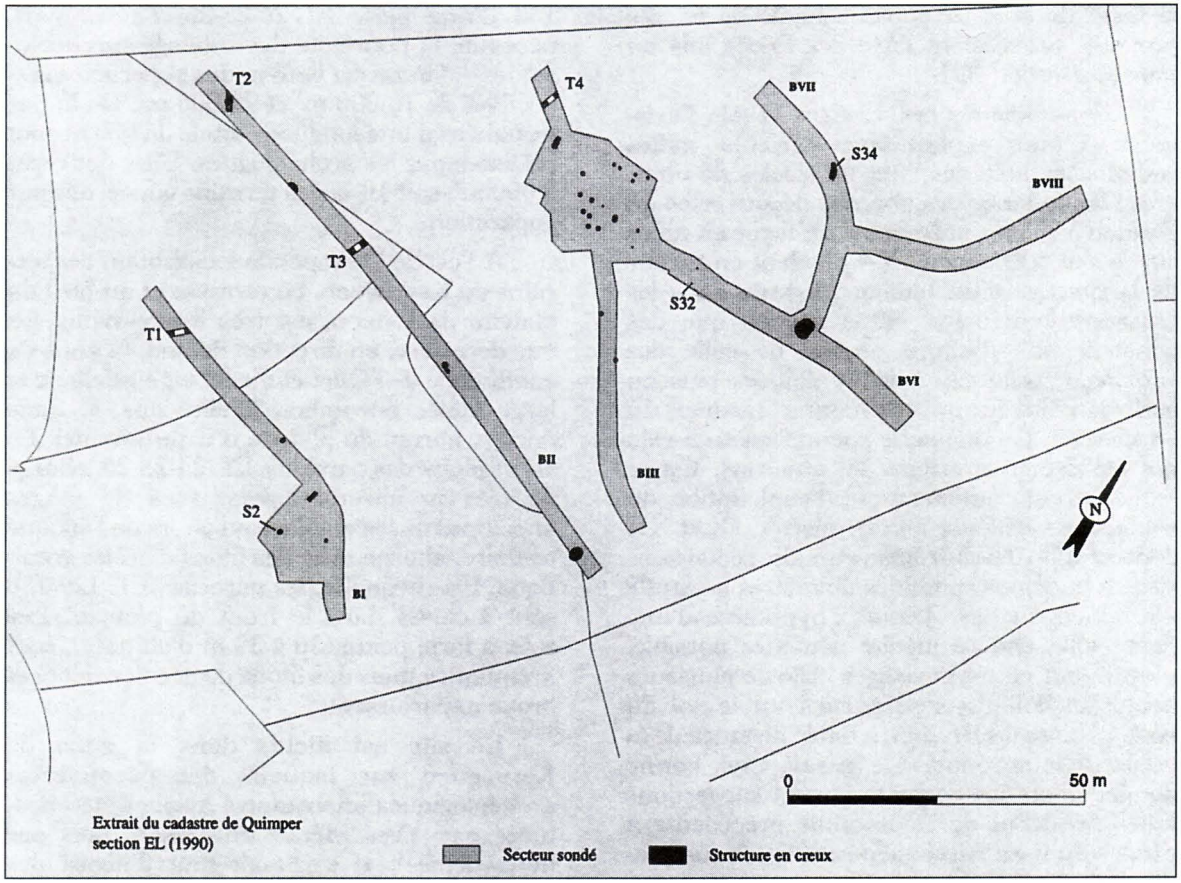

Fig. 17. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, position des vestiges (parcelles 24, 25, 26).

vrait les quatre premiers siècles de notre ère. En 1996, nous avions pu étudier le prolongement septentrional de bâtiments de la villa. Par ailleurs, des vestiges de l'âge du fer étaient apparus sous forme de trous de poteaux et de mobilier céramique de la fin du premier âge du fer et du tout début de La Tène ancienne.

2. Les vestiges des parcelles EL 129 et 130

Les parcelles EL 1 129 et EL 10 sont pauvres en vestiges. Deux sections de fossés, T. 1 et de T. 2, ne livrent aucun vestige mobilier. Leur orientation diffère toutefois de celle que révèlent les documents cadastraux de 1830 ou plus récents. La présence des vestiges de l'âge du fer puis d'époque romaine dans le voisinage peut certes constituer un indice, mais ne résout pas les problèmes de datation, ni de fonction. Deux petites fosses circulaires (0,30 m de diamètre) et peu profondes (0,10 m) livrent quelques petits tessons attribuables à la protohistoire, sans plus de précision.

3. Les vestiges des parcelles EL 24,25, 26 (fig. 17)

Trois sections de fossé, T. 1, T. 3 et T. 4. peuvent être reliées en une seule et même structure. Aucun mobilier ne les date mais la

terre qui les remplit est suffisamment claire pour qu'il s'agisse d'une limite de parcelle remontant à l'Antiquité ou à une période plus ancienne.

Une concentration de dépressions creusées dans le sol naturel se remarque à l'intersection des tranchées de sondage B. III et B. VI. L'identification comme trous de poteaux est sans doute abusive pour certaines d'entre elles mais un bon nombre peuvent effectivement avoir eu cette fonction. De nombreuses pierres, au-dessus ou dans le voisinage immédiat des structures S. 23, 24, 25, semblent confirmer une telle hypothèse mais les observations faites sur les modestes sépultures du second âge du fer incluses dans la ferme indigène du Braden I[35] incitent à la prudence. Creusé à l'extrémité du fossé T. 2, le trou S. 5 a peut-être servi de fondation à un montant de barrière. Aucun mobilier ne date ces structures, aucun indice de contemporanéité ne révèle leur chronologie relative. Aucun plan cohérent ne s'impose. Il faut se contenter de constater une présence humaine active.

Dénuées de caractère particulier, des dépressions plus vastes échappent à la catégorie des trous de poteaux (S. 3, S. 6, S. 9, S. 33). Découverts fréquemment au sein d'habitats antiques ou protohistoriques relativement bien datés, de tels vestiges sont rarement interprétés.

Mise au jour dans le sondage B. I, la tombe gallo-romaine S. 2 se manifeste par la présence d'une urne funéraire biconique en terre brune micacée (fig. 18). Un registre composé de six rainures parallèles ceint le vase au-dessus de la carène. Une comparaison avec les poteries funéraires de la nécropole de Créac'h-Maria semble exclure ce vase des urnes du Ier siècle de notre ère (étude en cours). La tombe pourrait dater de l'occupation de la période plus tardive de la villa (IIe au IVe siècle). Incluse dans le trou ménagé spécialement pour la recevoir, l'urne n'est accompagnée d'aucun autre vestige que les ossements brûlés qu'elle contient. Cette tombe isolée ne livre aucune structure signalant sa présence durant l'Antiquité (fossé d'enclos par exemple).

À l'est du sondage B. VI, une très légère dépression, S. 32, (diamètre 0,25 m ; profondeur 0,08 m) livre un fond d'urne gallo-romaine en terre cuite. Des esquilles d'ossements brûlés, plaqués contre ce tesson circulaire, montrent qu'il s'agit d'une seconde sépulture isolée, distante de plus 70 m de la précédente. La dégradation de cette tombe donne une idée de la puissance de l'érosion

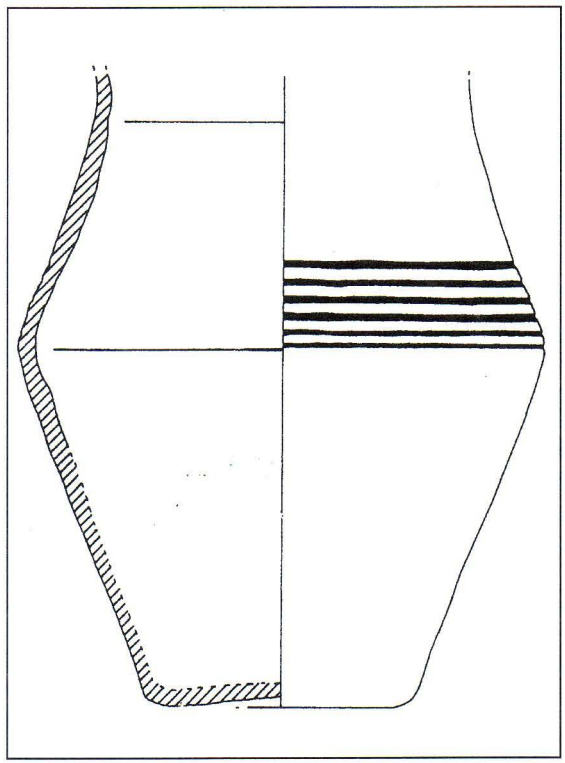

Fig. 18. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, S. 2, urne funéraire.

[35] J.-P. Le Bihan, *Villages gaulois et parcellaires antiques...*, *op. cit.*

sur la terrasse à pente très faible. Naturelle ou anthropique, la dégradation spectaculaire des niveaux antiques constatée ici conduit à se demander si quelques sépultures très dégradées ne se dissimulaient pas parmi les structures peu profondes classées comme trous de poteaux (cf. *supra*).

Que penser de la présence de deux urnes funéraires enterrées dans le voisinage de la villa de Kervéguen et vraisemblablement liées à cet habitat ? Les cas d'incinérations isolées existent à Quimper. À Penvillers, une urne de la fin du Ier siècle de notre ère fut découverte au sommet d'un ancien fossé de palissade de la fin de l'âge du fer[36]. Si l'on admet qu'environ deux cents sépultures découvertes dans la nécropole de l'agglomération gallo-romaine de Quimper peuvent correspondre à une population de 1 200 à 1 500 personnes décédées à Locmaria du Ier au IIIe siècle apr. J.-C., soit 1,3 % (étude en cours, inédite), il faut convenir que deux tombes mises au jour sur 2 500 m² sondés dans un rayon de 250 m autour d'une villa représentent une proportion non négligeable. Une population constante de cinquante personnes vivant et mourant sur le domaine de antique de Kervéguen aurait entraîné environ sept cents morts pendant la durée d'occupation de la villa. Avec 0,3 % des morts découverts dans les sondages, il est difficile d'affirmer qu'il y a là une sur-représentation ; pourtant... Cette analyse statistique est naturellement provocatrice mais les résultats semblent raisonnables. Il est plus simple d'imaginer qu'au fil des siècles on a enterré un peu partout ; même si une ou deux petites nécropoles plus importantes existent vraisemblablement autour de la villa. Ces tombes ne donnent aucune indication d'appartenance sociale de leurs occupants. La modestie du mobilier rappelle celle des centaines d'urnes de la nécropole urbaine de Quimper, où nous constatons que ces différences sociales étaient peu marquées (étude en cours, inédit).

Enfin, la structure en creux S. 34, mise au jour dans le sondage B. VII retient l'attention (fig. 19). Elle est très dégradée. Ainsi, les pierres découvertes au sommet de la partie sud-est de la structure proviennent d'effondrements qui reflètent sans doute un aménagement initial circulaire ou subcirculaire au sommet de la structure. La fosse, longue de 2,20 m, large de 1 m, orientée nord-ouest - sud-est, comporte deux types de creusements. La différence est marquée par la topographie (0,10 et 0,80 m de profondeur) ainsi que par la présence de parois rubéfiées et de charbons de bois dans la zone la plus profonde. Aucun mobilier ne permet de dater cette structure. Elle présente les caractéristiques d'un four avec, peut-être, un cendrier profond au sud-est, un alandier ou une fosse d'accès moins enterrée au nord-ouest. Il est difficile d'être plus précis. Reste à découvrir ce qui a été brûlé ici. Sans prendre de risques considérables, proposons que l'on ait grillé des grains, cuit des poteries ou incinéré des humains. L'aménagement général de la fosse laisse entendre toutefois qu'elle répond à un usage bien particulier. Des structures archéologiques assez semblables ont été découvertes à Quimper depuis une dizaine d'années.

À Kerlaéron, en 1985, deux fosses quadrangulaires ont été mises au jour à l'extérieur d'un enclos du second âge du fer et à proximité de fossés d'époque gallo-romaine[37]. Leurs flancs étaient parementés de pierres et brûlés, le fond arénitique, rubéfié, tapissé de cendres. Le profil longitudinal mettait en évidence une asymétrie et un pendage doux à l'une des extrémités. Il était difficile de dater ces fosses entre l'antiquité romaine et le haut Moyen Âge. Aucune fonction n'avait été véritablement proposée pour ces structures jugées

36 J.-P. LE BIHAN, *Les vestiges archéologiques des Hauts-de-Penvillers à Quimper, Finistère*, Rennes, D.F.S., 1996.

37 ID., «Quimper, Braden I (p. 57-62) ; Quimper, Kerlaëron (p. 62-66) ; Quimper, Prat-ar-Rouz (p. 67-68)», dans P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 36-75.

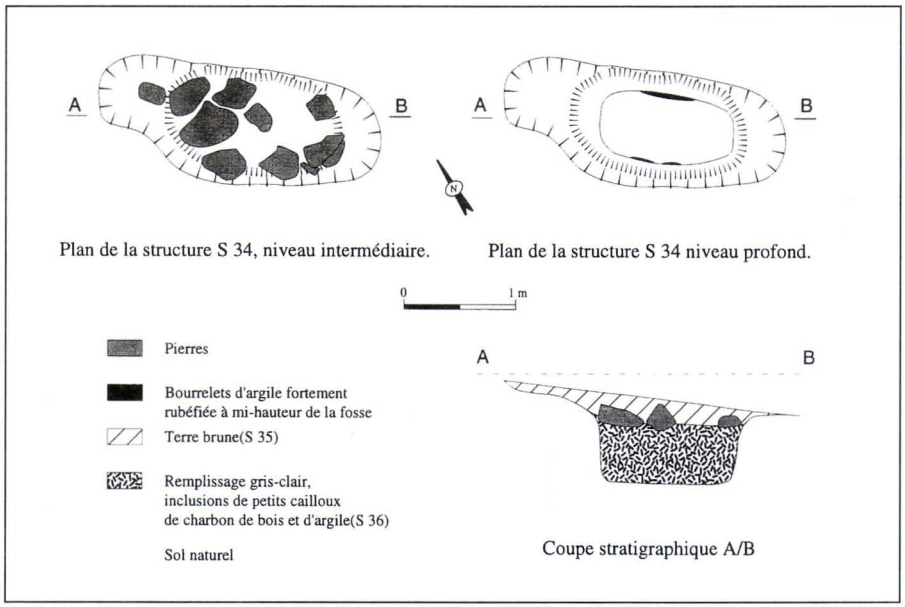

Fig. 19. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, la structure S 34.

atypiques à l'époque. L'hypothèse d'une analogie avec une fosse semblable mise au jour par Du Chatellier à Loc-Brévalaire avait été évoquée. Or cet auteur présentait cette structure comme un *ustrinum* de nécropole gallo-romaine[38]. Toutefois, à Kerlaéron, aucune sépulture n'avait été mise au jour. En 1986, la fouille d'un établissement rural carolingien et du bas Moyen Âge à Creac'h-Gwen avait découvert une structure de forme ovale de 1,50 et 2,20 m de diamètre et à paroi verticale tapissée de dalles de granite[39]. Le fond argileux, rubéfié, était recouvert d'une belle couche de cendres et de charbons de bois. La fosse ainsi ménagée était précédée d'un couloir d'accès assez court. Les auteurs de la fouille avaient interprété cette structure comme un four à griller les grains. En 1996, à Penvillers, c'est également une fosse à griller le grain qui fut découverte dans l'environnement immédiat d'une ferme indigène de La Tène finale[40]. La fosse quadrangulaire présentait un profil longitudinal asymétrique. La partie septentrionale était occupée par de la terre brune mais au sud, une dépression profonde était tapissée de terre cendreuse et de charbon de bois. Le plancher de la dépression était rubéfié à la périphérie, là où le charbon de bois et les cendres étaient peu abondants.

La fosse S. 34, sans doute plus dégradée que les deux structures précédentes, présente des caractères analogues. Comme elles, S. 34 se trouve relativement isolée, en tout cas éloignée d'autres vestiges d'habitats. Cela n'indique pas la fonction de la fosse de Kervéguen mais ouvre des perspectives d'interprétation. En outre, cela montre la pérennité ou la généralisation de certaines formes de foyers ou de fours. La perte des superstructures de S. 34 prive d'une documentation très précieuse. Une voûte a très bien pu disparaître. En ce

38 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Quimper-Rennes, 1907.

39 Y. MÉNEZ, M. BATT (avec la collaboration de J.-P. LE BIHAN et J.-P. BARDEL), «L'habitat du haut Moyen Âge de Créac'h-Gwen à Quimper (Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 5, 1988, p. 123-140.

40 J.-P. LE BIHAN, *Les vestiges archéologiques des Hauts-de-Penvillers*, *op. cit.*

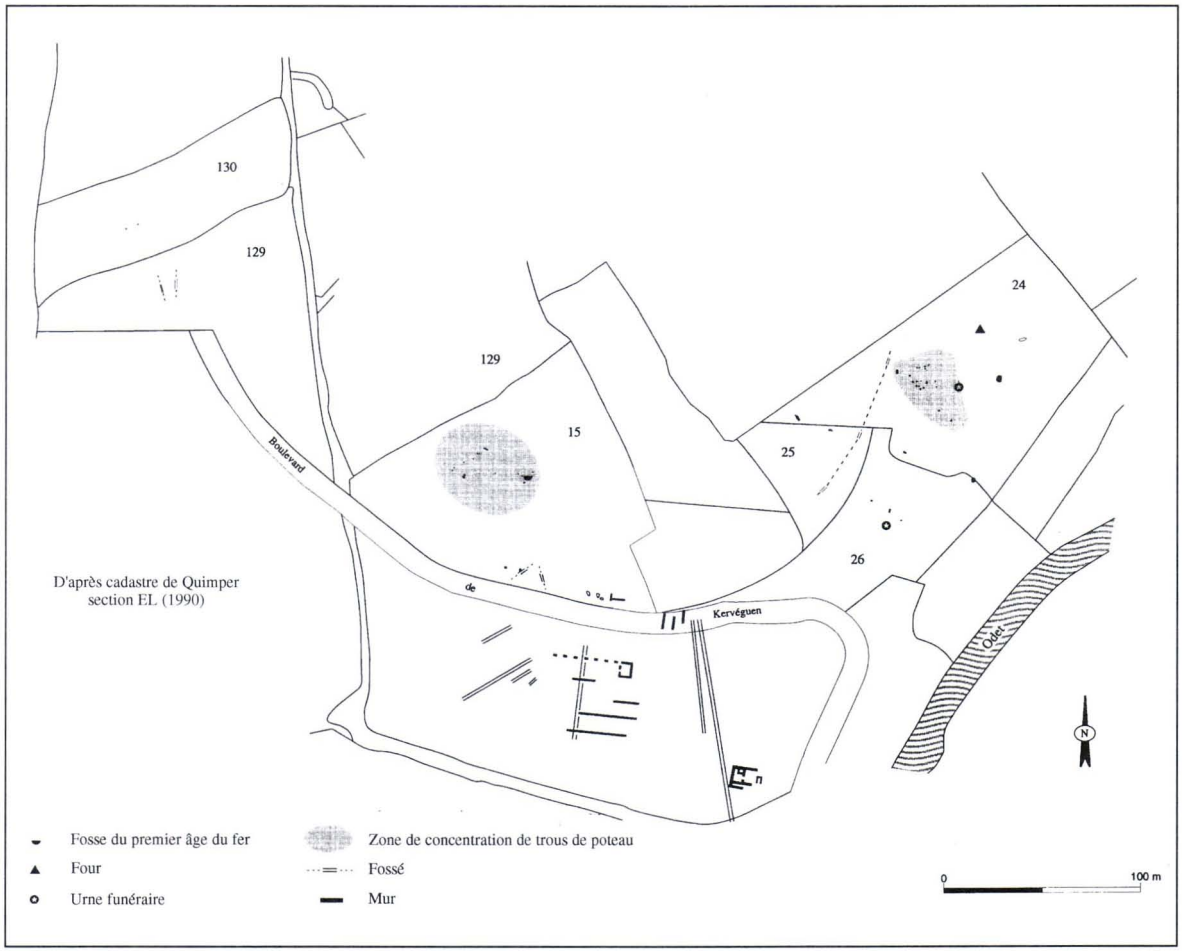

Fig. 20. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, vestiges découverts en 1982, 1996 et 1997.

cas la fonction de la partie excavée nord-ouest pourrait peut-être s'expliquer par la nécessité, pour les utilisateurs, de se situer en contrebas d'une aire où se trouvaient les matériaux chauffés. De telles zones dépressives et de tels accès existaient également à Penvillers, Kerlaéron et Creac'h-Gwen. Il faut, par principe, envisager toute la gamme des activités pour tenter d'identifier la nature de la structure S. 34. La fonction d'*ustrinum* pourrait être écartée définitivement s'il n'y avait pas deux tombes à incinération à proximité. Resteraient des fonctions de type artisanal ou agricole. L'hypothèse d'un four à griller ou torréfier les grains est sans doute la plus vraisemblable. Il serait cependant risqué de se limiter à cette seule suggestion.

Conclusion

Des vestiges de parcellaire ancien peuvent se raccorder aux vestiges de l'âge du fer découverts en 1996 ou encore constituer des éléments du réseau des champs qui ne devaient pas manquer d'entourer la villa

romaine de Kervéguen (fig. 20). Bien entendu, ils peuvent être encore plus récents. Les «trous de poteaux», mal datés, indiquent une anthropisation ancienne du site. Les tessons protohistoriques découverts à proximité de ces trous peuvent constituer un repère intéressant. Les tombes précisent la nature des pratiques funéraires en milieu rural gallo-romain, à environ trois kilomètres d'une agglomération pour laquelle une seule nécropole est connue à ce jour. Le dossier des «fours à grains» des environs de Quimper devient un peu plus consistant. Les interrogations sur leur date d'utilisation et sur leur fonction réelle demeurent.

En conclusion, les recherches conduites dans les environs de la villa de Kervéguen permettent de réfléchir utilement sur ce que peut-être l'organisation du terroir dépendant de cet établissement ; organisation contemporaine mais également diachronique. Nous percevons une présence protohistorique autour de la villa. Encore ténue, mais suffisamment affirmée pour que nous ne soyons pas étonnés de découvrir, un jour, un site d'habitat cohérent de l'âge du fer dans le secteur.

Jean-Paul Le Bihan et Yann-Lan Goalic

QUIMPER, la prison de Mesgloaguen et l'archéologie médiévale à Quimper

Les fouilles de la prison

Le projet de réorganisation générale du collège La Tour-d'Auvergne à Quimper, mis à l'étude par la Société d'aménagement du Finistère et par le conseil général du Finistère, concerne un quadrilatère défini par les remparts de la cité, la rue Élie-Féron, l'ancienne prison de Mesgloaguen, elle-même installée depuis la fin du XVIIIe siècle dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Antoine. La limite la plus méridionale du projet s'appuie sur la chapelle du collège des jésuites et sur la rue Jacquelin, ancienne rue de la Vigne. La valeur historique de ce quartier *intra-muros* a justifié la réalisation d'un important diagnostic archéologique puis, pour certains secteurs, d'une fouille de sauvetage urgent. Deux zones ont été partiellement étudiées. Elles s'inscrivent exclusivement dans l'enceinte de la prison et touchent d'une part le jardin du directeur (fouille Prison I), d'autre part le terrain de sport et son environnement (fouille Prison II). Compte tenu du caractère récent de la fouille (le mobilier est encore en cours d'étude et le document final de synthèse n'est pas achevé à l'heure où nous écrivons), de son ampleur et de l'importance des questions soulevées par les recherches à propos de l'histoire de l'urbanisme médiéval de Quimper, nous nous bornerons à évoquer quelques aspects du travail réalisé et du potentiel archéologique du site.

Au nord (Prison I), le décapage général des niveaux les plus récents et quelques sondages profonds de faible superficie ont permis d'évaluer ce potentiel (fig. 21). Des vestiges existent qui rendent possible l'étude de la relation entre les premières phases d'occupation, au bas Moyen Âge, et l'installation de fortifications ; il serait même possible d'amorcer une étude sérieuse à propos de la construction des remparts de la ville. Des études topographiques précises des couches profondes et du sol naturel doivent apporter des résultats surprenants. Cela ne signifie pas que l'on puisse préciser la date de l'installation de l'hôpital. Bien que les couches archéologiques profondes soient assez bien conservées, de multiples bouleversements ont suffisamment transformé le site au cours des trois derniers siècles pour que les quelques descriptions ou évocations d'archives à notre disposition ne puissent être vérifiées. En revanche, de nombreux aménagements, inconnus des textes ou plans anciens, apparaissent lors de la fouille.

Des remarques identiques peuvent être formulées à propos des vestiges d'époque moderne et contemporaine du secteur de la Prison II (fig. 22). Toutefois, dans cette partie méridionale de l'enceinte de la prison de Mesgloaguen, une fouille exhaustive de près

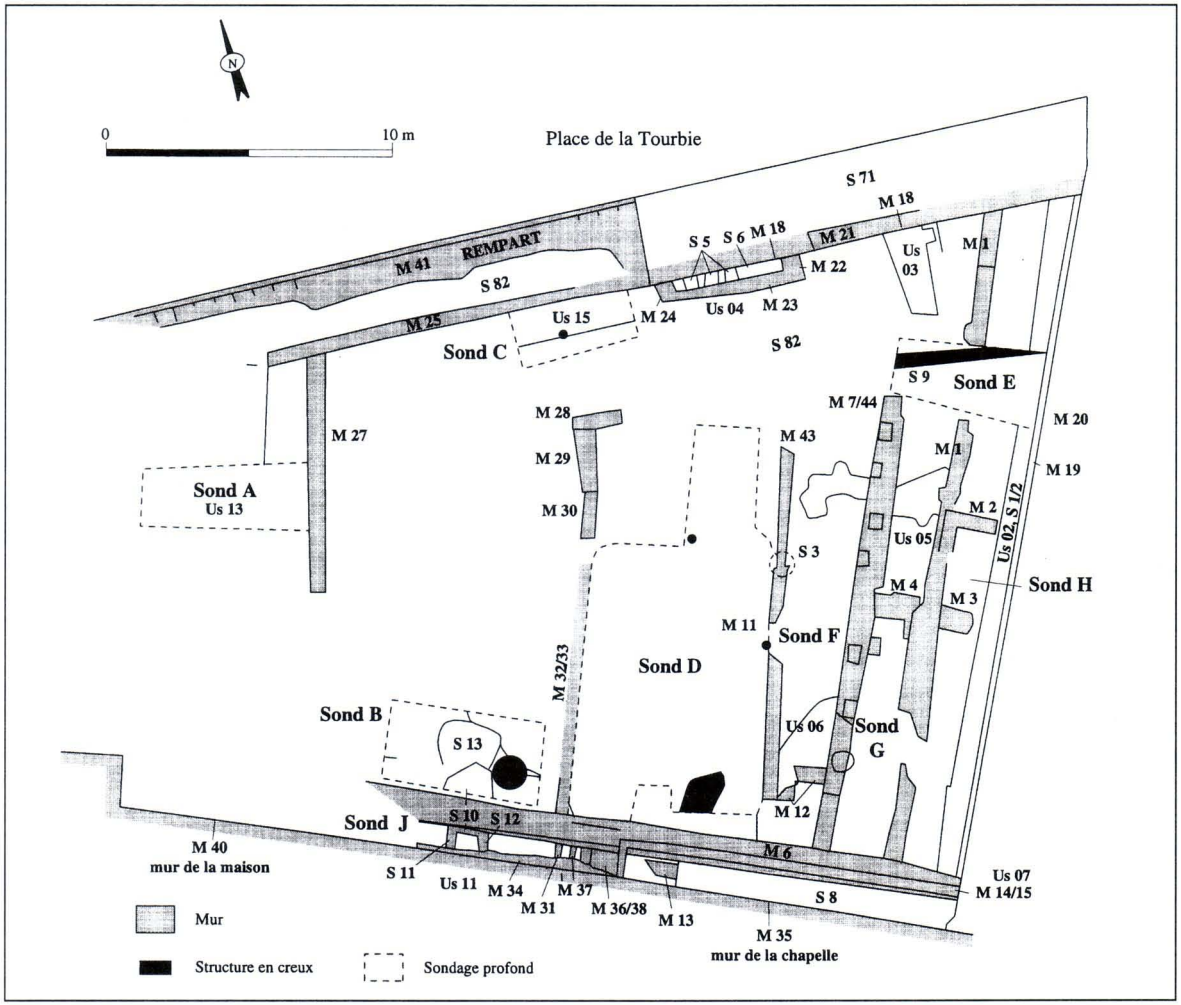

Fig. 21. – Quimper, *Mezgloaguen*, vestiges du site de la Prison I.

de 450 m a touché les couches archéologiques les plus anciennes. Il a été démontré que l'occupation des lieux remonte au bas Moyen Age. Il faudra attendre quelques progrès significatifs à propos de la connaissance des poteries onctueuses pour préciser si le premier établissement, fondé sur des trous de poteaux, des fosses et des sablières basses, appartient à une période antérieure aux fortifications de la ville ; bref, pour savoir s'il s'agit d'une occupation *intra-muros* ou *extra-muros*. Sur ce point nous ne désespérons pas. Il faudra sans doute attendre plus longtemps pour savoir si ces vestiges relevaient ou non d'un très vieil établissement charitable ; de la première expression des installations qui deviendront un jour l'hôpital Saint-Antoine.

Deux réseaux de petits drains ou canalisations de pierres datables de la fin du Moyen Âge ne peuvent qu'intriguer l'ar-

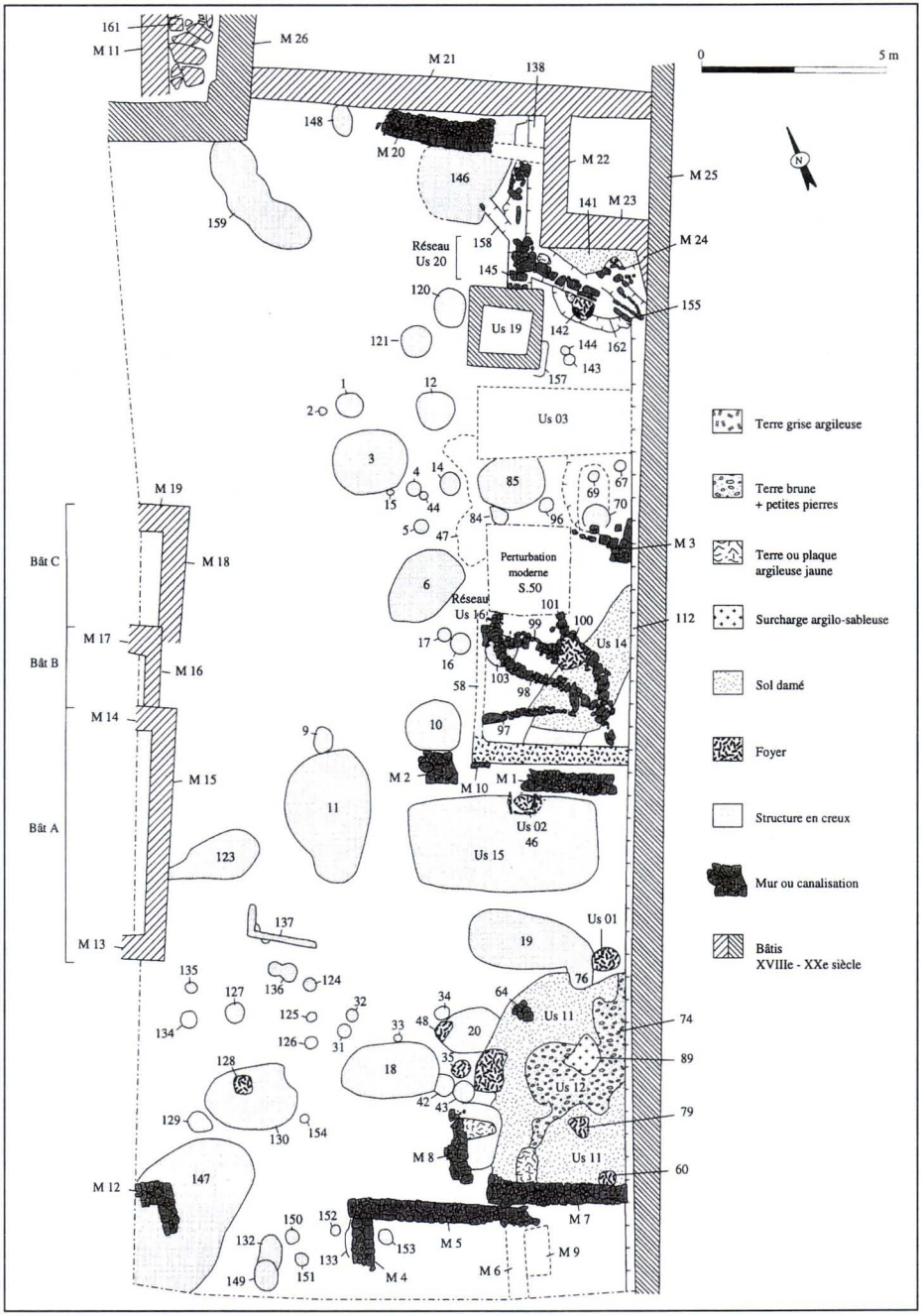

Fig. 22. – Quimper, *Mezgloaguen*, vestiges du site de la Prison II.



Fig. 23. – Quimper, *Mezgloaguen*, Prison II, canalisations médiévales en pierre faisant office de drain ou de collecteur.

chéologue (fig. 23). Ces structures sont suffisamment originales et détachées de tout autre aménagement cohérent pour susciter la plus grande prudence quant à leur interprétation. Acceptons simplement l'idée qu'ils témoignent d'une activité humaine forte, sans doute assez bien définie, sinon spécialisée. Notons enfin que ces réseaux ne sont pas très éloignés, dans le temps, d'une phase de mise en place d'un bon nombre de foyers et de lambeaux de sols de belle qualité, mais dont nous ne pouvons même pas dire s'ils fonctionnaient à l'air libre ou au sein de véritables bâtiments.

Toutes ces structures, dans une certaine mesure éloquentes, mais d'autre part mal définies, suscitent bon nombre de questions pertinentes en ce qui concerne l'organisation de l'espace et l'histoire très complexe de l'aménagement de ce quartier. Au-delà, c'est l'histoire de toute la partie septentrionale de la ville médiévale qui est en jeu.

Enfin, un examen attentif des bâtiments actuels (chapelle, bâtiment administratif - exprison des femmes, quartier des hommes) souligne combien il serait imprudent d'en raconter l'histoire et de se prononcer sur la datation et la chronologie exactes de leurs multiples transformations. Un tel examen est une belle leçon d'humilité pour l'historien. Des points précis ont été résolus à partir d'une longue observation des édifices actuels. Cela fut pos-

sible grâce à l'enlèvement d'enduits de façades, à la mise à nu partielle des pierres de construction, à l'étude rigoureuse de plans anciens souvent porteurs d'erreurs (C.-P. de Robien, G. André et J. Bigot) mais parfois repris sans analyse critique. Il demeure encore bien dangereux de s'appuyer sur de simples coups d'œil pour écrire l'histoire de ces bâtiments[41].

Vers une archéologie et une histoire de l'urbanisme médiéval de Quimper

Cet exposé suggère bien entendu que nous en savons plus que nous ne voulons bien écrire mais beaucoup moins que nous ne le souhaiterions. Cela est vrai. Le lecteur comprendra notre prudence et voudra bien attendre que toutes les études soient achevées pour que nous rendions compte des résultats définitifs. En revanche, la fouille de la prison de Mesgloaguen est l'occasion de s'interroger et de réfléchir à l'état et à l'avenir de l'archéologie médiévale à Quimper. En effet, après les sondages effectués autour du chœur de la cathédrale en 1993[42] et les fouilles de diagnostic menées place Laennec en 1996[43], l'opération archéologique de la prison de Mesgloaguen constitue une nouvelle pièce scientifique importante à verser à ce dossier.

Comme de nombreux diagnostics ou sauvetages, les fouilles archéologiques urbaines évoquées précédemment se sont inscrites dans le cadre de deux types de contraintes fortes : d'une part des enjeux administratifs, architecturaux et financiers ; d'autre part des enjeux historiques et scientifiques. Leur originalité provenait surtout des périodes historiques concernées par les études ainsi que des méthodes d'investigation. En effet, il s'agissait des toutes premières fouilles exécutées en terre médiévale. Elles étaient en outre l'occasion d'associer la pratique archéologique à la recherche historique à partir d'archives. Enfin, les découvertes et les résultats de ces fouilles médiévales pouvaient être intégrés instantanément à ceux des travaux menés de longue date par notre équipe sur l'histoire de l'urbanisme antique quimpérois. Une réflexion générale sur le développement urbain de la ville de ses origines à nos jours est en effet conduite depuis plusieurs décennies par des chercheurs aujourd'hui réunis au sein du Centre de recherche archéologique du Finistère.

Toutes ces considérations semblent très stimulantes et l'on peut admettre que l'archéologue chargé des dossiers évoqués précédemment a bien de la chance. Elles ne pourraient que ravir les historiens qui, comme Bernard Tanguy, pensent que «seule l'archéologie est susceptible de pallier la carence documentaire concernant la ville» de Quimper[44]. Enfin, le caractère novateur des recherches quimpéroises en matière d'archéologie urbaine médiévale s'étend bien au-delà des horizons finistériens, puisque Quimper est, à ce jour, le seul chef-lieu épiscopal armoricain, la seule ville bretonne bénéficiant de recherches aussi étendues pour de telles périodes. Pour élargir encore le propos, nous pouvons reprendre au compte de ce dossier l'opinion de l'historien médiéviste Jacques Heers : «L'his-

---

[41] Je remercie les collègues qui m'ont aidé à réaliser ce chantier, avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme ; en particulier les fouilleurs bénévoles du Centre de recherche archéologique du Finistère qui ont beaucoup sacrifié pour faire d'un simple diagnostic archéologique une véritable opération de recherche scientifique. Il s'agit de S. Cadiou, A. Gentric, B. Helsens, Y. Le Bihan, J. et P. Le Bihan, P. Lozach, M. Scottet. Leur contribution bénévole fut équivalente à celle des techniciens de fouille professionnels engagés sur le dossier (Y.-L. Goalic, B. Grall, J.-G. Légier, R. Le Roy, O. Santré). Enfin le rôle de J.-F. Villard, contractuel A.F.A.N., fut déterminant.

[42] J.-P. Le Bihan, «Sous la cathédrale de Quimper, des pierres et une histoire», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p.135-168.

[43] Id., *Les vestiges archéologiques de la place Laennec et l'histoire du site médiéval de Quimper*, Rennes, D.F.S., 1997. – B. Tanguy, «Entre légende et histoire (V^e^-XIe siècle)», dans J. Kerhervé [dir.], *Histoire de Quimper*, Quimper, Société archéologique du Finistère-Toulouse, Privat, 1994, p. 53.

[44] B. Tanguy, *ibid.*

toire du paysage urbain est, pour une bonne part, encore à écrire[45].»

Hélas, ce n'est pas si simple. D'une part, «les fouilles archéologiques qui seules permettraient des inventaires et des descriptions satisfaisantes sont difficiles à conduire[46]». En effet, les espaces disponibles pour des fouilles couvrant des superficies suffisantes pour être significatives et représentatives sont rares en centre ville. Bien souvent ils ont déjà subi les injures et blessures du temps. D'autre part, la relative jeunesse de l'archéologie médiévale, le peu d'intérêt et d'études rigoureuses qu'elle a suscité avant le dernier quart de ce siècle font que le mobilier, et notamment la poterie, demeure très mal connu. Il est plus aisé de dater précisément un vase gallo-romain qu'un coquemar du bas Moyen Âge ou des débuts des Temps modernes.

La mise au jour de nombreux tessons de poterie onctueuse ne dément pas ce propos. Il faudra étudier de nombreuses séries de vases découverts dans des milieux homogènes avant de confirmer ou infirmer qu'il y a eu abandon de tel type d'argile à talc au profit de tel autre pour des raisons d'épuisement des gisements[47], avant de démontrer que ce qui peut apparaître comme une hypothèse raisonnable n'est pas seulement un modèle fondé sur un déterminisme géologique et technique de principe. Il faudra analyser de nombreux sites cohérents avant de réunir des familles de décors et de formes, au demeurant assez ubiquistes, au sein d'une «généalogie» et d'une chrono-typologie assurées.

La confrontation des sources d'archives aux résultats des fouilles et au raisonnement archéologique pourrait être à l'origine de surprises pour qui ne serait pas rôdé aux pratiques des grands chantiers de l'archéologie contemporaine. Dans les environs de Quimper, les fréquentes comparaisons entre les documents cadastraux ruraux du XIXe siècle et les résultats des grands décapages nous ont familiarisé avec de tels décalages[48]. Les fouilles de la prison de Mesgloaguen confirment cette situation pour les milieux urbains des XVIIe-XVIIIe siècles. Les premières réflexions suscitées par les fouilles de la cathédrale, de la place Laennec et de Mesgloaguen nous incitent également à la plus extrême prudence vis-à-vis de descriptions de la ville médiévale fondées, ou plus précisément calquées, sur la simple et stricte observance des plans de C.-P. de Robien ou de G. André. Désormais le dossier nous paraît plus complexe, l'histoire plus riche. Là aussi, nous sommes heureux de pouvoir nous reposer sur les appréciations de Jacques Heers, convaincu que «le recours systématique au parcellaire actuel ou même aux plans et cadastres descriptifs de l'époque «moderne» est de mauvaise méthode, et ne devrait être envisagé qu'au prix de grandes précautions». Il précise en assurant que «mieux vaudrait s'en passer complètement et les auteurs qui, délibérément ou tacitement, acceptent l'idée d'une permanence de ce parcellaire et dessinent un «tissu médiéval» calqué sur celui d'aujourd'hui ou d'hier ne peuvent emporter l'adhésion[49]». Dans le fond, dans son bel et stimulant ouvrage *Pour l'amour des villes*, Jacques Le Goff ne dit guère autre chose, lui qui rappelle combien la ville médiévale était en chantier permanent, combien les changements, les destructions de quartiers, volontaires ou accidentelles, suscitaient peu d'émotion ; qu'il aura fallu attendre le XVIIIe et plus encore le XIXe siècle pour que la nostalgie s'empare des hommes à ce sujet[50]. L'expérience de quelques

[45] J. HEERS, *La ville au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1990, p. 7.

[46] ID., *ibid.*, p. 7.

[47] P.-R. GIOT, H. MORZADEC, «La poterie onctueuse», dans F. FICHET DE CLAIRFONTAINE [dir.], *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne*, Paris, 1996, p. 113-125.

[48] Il suffit de se reporter aux «Notices d'archéologie finistérienne» que nous avons publiées dans ce bulletin depuis une quinzaine d'années pour s'en convaincre.

[49] J. HEERS, *op. cit.*, p. 8.

[50] J. LE GOFF, *Pour l'amour des villes*, Paris, Textuel, 1997, p. 136-137.

incursions dans le sol de Quimper nous conduit vers les mêmes impressions, nous conseille la même prudence.

Enfin, l'étude approfondie des travaux des archéologues du XIXe siècle, P. du Chatellier[51] et R.-F. Le Men[52], de leurs mentions de découvertes de mobilier gallo-romain, nous avait conduit à exprimer les plus expresses réserves quant à l'existence d'une ville gallo-romaine tardive[53]. L'ouverture répétée du sol des places Saint-Corentin et Laennec avait confirmé ce diagnostic. Tout archéologue sait qu'une ville antique abandonne des dizaines, voire des centaines de milliers de briques, tuiles et tessons caractéristiques. Il faut donc bien se défaire d'une histoire de Quimper fondée sur un *continuum*. Il faut accepter la rupture profonde avec le monde urbain antique de Locmaria ; cesser de vouloir dessiner un *castrum* qui pourrait donner l'illusion de pérenniser un univers urbain gallo-romain qui n'a jamais existé. Même si cela doit se faire au prix de la rupture sentimentale, empreinte de nostalgie, avec la légende d'un saint Corentin et d'un roi Gradlon bâtissant un château sur des ruines antiques au VIe siècle. La fondation de la ville médiévale relève d'une autre logique que celle de cette pérennité. Même s'il faut bien accepter, dans l'état actuel de toutes les connaissances, que la ville antique fut mononucléaire[54] et centrée sur le seul et modeste cœur urbain de Locmaria ; non pas une nébuleuse polynucléaire comme cela a pu être encore suggéré récemment[55]. D'ailleurs Jacques Le Goff n'hésite pas à qualifier de «tarte à la crème» le désir de pérennité urbaine entre l'Antiquité et le Moyen Âge[56]. Quimper pourrait s'inscrire dans un schéma assez classique de la construction *ex nihilo* de très nombreuses villes médiévales autour du Xe siècle.

Ces expériences soulignent les dangers d'une histoire écrite et fondée sur des données non vérifiées et la nécessité de se rapporter à des observations de première main. Après tout, P. du Chatellier et R.-F. Le Men n'ayant jamais effectué de fouilles dans le confluent de Quimper, il a bien fallu que des sondages, même modestes, aient été réalisés par les archéologues en 1993[57], en fin de chantier de restauration de la cathédrale, pour que l'on puisse voir et décrire pour la première fois la véritable nature des fondations du chœur de cet édifice ; écrire que le chœur était bâti sur «un substrat de bâtiments à la destination encore mal éclaircie» et que l'axe et le lieu d'implantation de ce chœur avaient été commandés par «la nécessité de réutiliser des substructions solides[58]». Toute autre justification n'eût été qu'incantatoire.

Au moment de rouvrir largement le sol de la place Laennec, il est bon de conserver à l'esprit les conseils de J. Heers à propos de l'étude des paysages urbains médiévaux. «Seule une histoire s'appuyant sur des repères chronologiques aussi précis que possible devrait retenir l'attention[59]». Or nous savons bien qu'en archéologie ce n'est pas facile. Cet historien engage également à se méfier des modèles, des méthodes rigides, des «théories exclusives et intransigeantes», et rappelle que, «pour toute étude de la société [le] postulat inébranlable n'est que vue de l'esprit entretenu par des paresses ou des *a priori* idéologiques, souvent d'ailleurs mal compris ou pué-

---

51 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises..., op. cit.*

52 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877.

53 J.-P. LE BIHAN, *Les vestiges archéologiques de la place Laennec..., op. cit.*

54 J.-P. LE BIHAN, «L'époque romaine (Ier siècle -IVe siècle apr. J.-C.)», dans J. Kerhervé [dir.], *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, p. 25-38.

55 L. PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, Ouest-France, 1995, p. 76.

56 J. LE GOFF, dans G. DUBY [dir.], *Histoire de la France urbaine*, Paris, 1980, p. 13.

57 J.-P. LE BIHAN, «Sous la cathédrale de Quimper...», art. cité.

58 J. KERHERVÉ, «La ville de l'évêque et du duc», dans J. KERHERVÉ [dir.], *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, p. 96 et 99.

59 J. HEERS, *op. cit.*, p. 8.

rils[60]». Il conviendra aux archéologues de conserver ces belles leçons à l'esprit.

Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, 69, rue du Frugy

La construction de deux maisons particulières et l'aménagement d'une large voie d'accès à ces habitations au n° 69 de la rue du Frugy a nécessité la réalisation de sondages archéologiques préalables[61]. Le terrain se situe sur le flanc occidental du mont Frugy, au cœur du champ de manœuvre acquis par l'armée française au milieu du XIXe siècle et demeuré sa propriété jusqu'au début du XXe siècle. Progressivement, et hormis le stand de tir situé au nord de ce terrain militaire, les terres furent remises à des propriétaires civils puis bâties. Des travaux de terrassement liés aux exercices militaires avaient été exécutés par les soldats du 118e régiment d'infanterie, ainsi qu'en témoignent les écrits du lieutenant Dizot en poste à Quimper à la fin de ce siècle. Il en avait profité pour faire exécuter des fouilles archéologiques et en avait fait un assez bon compte rendu dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*[62].

Le contexte archéologique du site est particulièrement riche puisqu'il est implanté entre la nécropole antique de Creac'h-Maria et le sanctuaire de Parc-ar-Groas. En outre, la voie romaine quittant Quimper en direction de Carhaix et de Vannes quittait les basses pentes de Locmaria et gravissait le plateau en direction de l'est[63]. Son itinéraire précis est perdu mais il ne devait pas être très éloigné de la parcelle concernée. Les fouilles mirent en évidence trois catégories de vestiges (fig. 24).

Un tronçon de fossé gaulois : il est impossible de préciser davantage sa datation ni de le rattacher à un quelconque réseau déjà connu ; notamment aux fossés de La Tène finale mis au jour lors de la fouille du sanctuaire et de ses environs immédiats en 1990[64] et en 1995[65] et pas davantage au souterrain de l'âge du fer de La Tourelle. Ce fossé ressemble à une limite entre des parcelles. Faut-il, en conséquence, le relier à un réseau de champs cultivés ? Nous pouvons simplement voir là une nouvelle trace d'occupation humaine au cours des siècles précédant la romanisation des hauteurs et des pentes du mont Frugy.

De nombreuses tranchées militaires : elles révèlent l'activité, sans doute d'entraînement, des soldats du 118e régiment d'infanterie à la fin du XIXe siècle. Ce sont d'excellents témoignages sur la nature des exercices demandés par un lieutenant à des fantassins au cours des décennies précédant la guerre de 1914-1918.

Des fossés de parcellaires récents : leur recoupement par les travaux militaires de la fin du XIXe siècle et leur absence sur le cadastre de 1835 plaident en faveur d'une ancienneté plus grande. Nous avons ici de nouveaux signes de la mobilité du bocage breton au cours des derniers siècles.

Plus intéressante est la comparaison des axes de certains de ces fossés avec ceux des murs est-ouest du sanctuaire ou encore avec l'orientation proposée par Dizot pour la voie romaine descendant à Locmaria. Le lieutenant affirmait en effet avoir mis au jour les vestiges de cette voie au nord du terrain de fouille. La coïncidence entre des axes antiques

60 J. HEERS, *op. cit.*, p. 493 et 494.

61 Ont participé à cette opération : J.-F. Villard, Y.-L Goalic, de l'A.F.A.N, O. Santré et J.-G. Légier, du service municipal d'Archéologie ainsi que A. Gentric et Y. Le Bihan, membres du C.R.A.F.

62 Lieutenant DIZOT, «Rapport de M. le lieutenant Dizot», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIII, 1896, p. 235-240.

63 J.-P. LE BIHAN, «La période gallo-romaine», dans J. KERHERVÉ [dir.], *Histoire de Quimper*, *op. cit.*

64 J.-P. LE BIHAN, «Quimper, Parc-ar-Groas», dans «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 118-124.

65 ID., *Les fouilles du sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc-ar-Groas à Quimper*, Rennes, D.F.S.,1995.

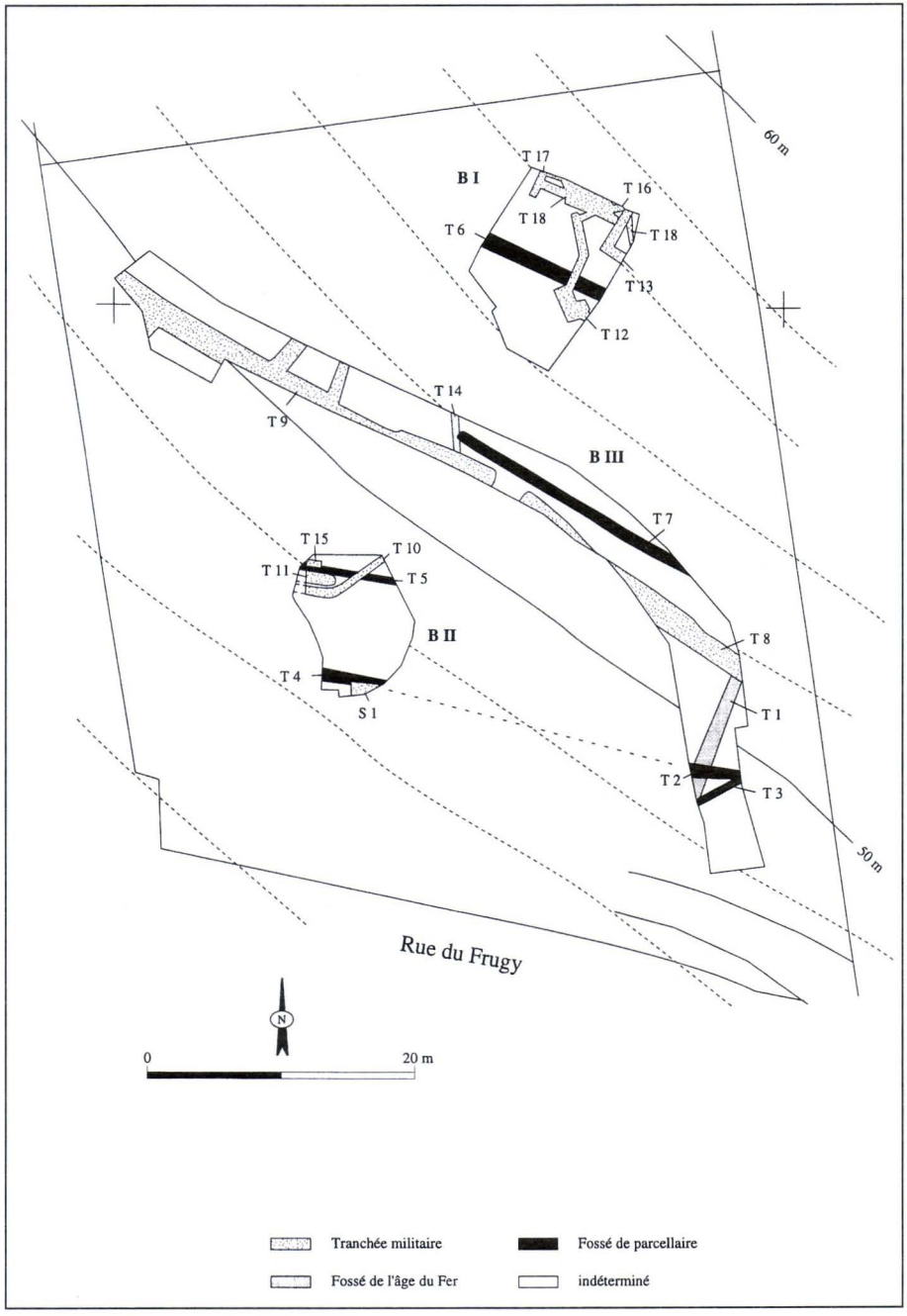

Fig. 24. – Quimper, *69, rue du Frugy*, position des vestiges.

et des parcellaires postmédiévaux, respectant les courbes de niveaux, ne semble pas aberrante dans la mesure où les murs ceignant tardivement le sanctuaire romain paraissent avoir été intégrés dans des limites de champs modernes[66]. Toutefois, selon Dizot, le tracé de la voie apparaissait à 0,70 m de la surface du sol. Cela ne correspond pas à l'épaisseur de terre végétale d'un sommet de plateau. Or, les voies romaines importantes connues dans la région de Quimper ne sont jamais incrustées dans le sol naturel. En outre, il ne décrivait pas les vestiges ou les structures de la chaussée. A-t-il vu les traces d'un chemin creux plus récent ou fouillé des fonds de fossés de talus ?

Il nous semble très dangereux d'affirmer que nous avons là les traces du réseau de voies antiques. En revanche, il faudrait savoir dans quelle mesure le tracé des parcellaires modernes a pu pérenniser l'organisation et le partage du sol antique dans le secteur. À titre un peu exceptionnel, le site religieux gallo-romain n'a-t-il pu, en effet, structurer le paysage autour de vestiges demeurés longtemps visibles ? Généralement les traces de parcellaire antique découvertes à Quimper sont en désaccord avec les alignements cadastraux modernes. Il ne faut pas non plus oublier que les lignes de force de la topographie ont pu imposer naturellement une organisation commune aux différentes périodes de l'histoire. Il serait bien entendu satisfaisant pour l'esprit de voir courir un chemin antique entre la nécropole au sud et d'anciens murs mis au jour au nord, murs que nous sommes bien tentés d'interpréter comme les fondations d'autres temples[67]. Si cette hypothèse était exacte, il est certain qu'il faudrait inclure, dans l'aménagement du quartier, un réseau de chemins, de routes ou de simples allées reliant tous ces monuments.

Certes, les terrains fouillés n'ont pas livré de vestiges gallo-romains. Il est toutefois très important pour l'historien de la géographie antique de Locmaria de savoir que le vaste espace concerné par cette opération de diagnostic n'était pas urbanisé. C'est grâce à de telles observations que nous cernerons l'allure réelle de la ville gallo-romaine aux premiers siècles de notre ère.

Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, 8, rue Tiercelin

La construction d'une maison particulière au n° 8 de la rue Tiercelin nécessite la réalisation d'un sondage archéologique préalable. Situé sur la frange orientale du plateau de Kerfeunteun, le terrain concerné par l'opération se trouve en effet à proximité immédiate du site gallo-romain de Kermoguer sur lequel de nombreuses tuiles romaines ont été mises au jour[68]. Une prospection récente a livré quelques tessons du second âge du fer et des coupes de fossés anciens.

Un décapage à la pelle mécanique effectué sur l'emplacement de la maison a découvert une base de mur à deux parements et blocage interne de petites pierres. Conservé sur une longueur de 2 m, orienté nord-ouest - sud-est, ce mur était détruit dans sa partie septentrionale, tandis qu'il se prolongeait, au sud, hors de la zone de construction de la maison actuelle. Des tessons de poterie furent exhumés de sa tranchée de fondation. Quelques-uns d'entre eux appartenaient à la catégorie des céramiques onctueuses. Il semble possible de dater ces vestiges de la fin du Moyen Âge.

Des fossés peu profonds ont été mis au jour ; ils étaient très érodés à cause de la très forte pente du terrain. Il est peut-être possible de réunir T. 1 et T. 2 dans un même réseau. Ils auraient pu contenir un talus intermédiaire. Il est également possible que T. 4 ait fait partie du réseau, ménageant une entrée avec le système T. 1-T. 2. Faudrait-il pousser l'analyse

66 J.-P. Le Bihan, *ibid.*

67 J.-P. Le Bihan et Y.-L. Goalic, *Carte archéologique de Quimper*, en cours, inédit.

68 J.-P. Le Bihan, inédit.

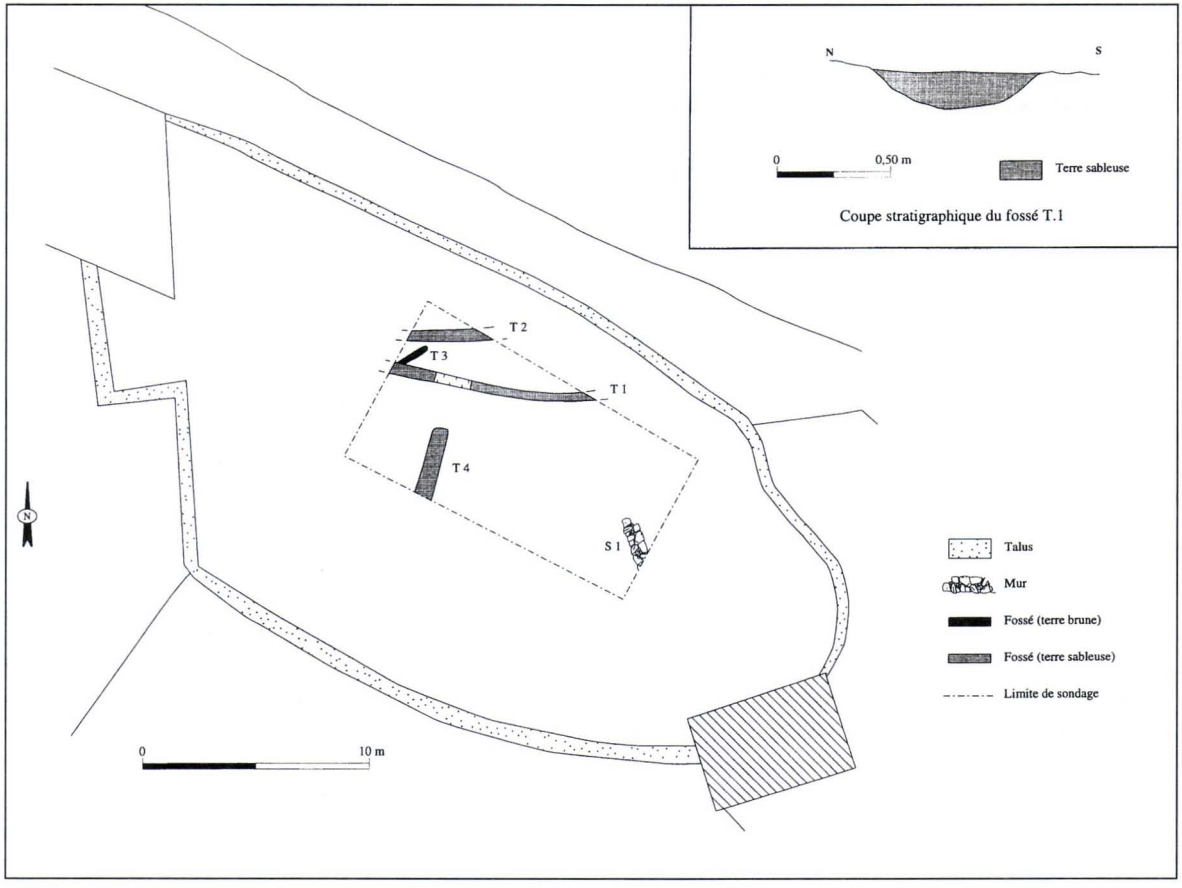

Fig. 25. – Quimper, *8, rue Tiercelin*, localisation des vestiges.

plus loin et suggérer que nous sommes en présence de l'ouverture de l'enclos dans lequel fut bâti le mur S. 1 ? Le tesson de poterie à pâte onctueuse découvert dans T.1 ne contredit pas une telle hypothèse. Il convient toutefois de demeurer prudent. Par ailleurs un tronçon de fossé T. 3 est recoupé par T. 1 (fig. 25).

Après la destruction de ces structures du bas Moyen Âge, le site fut occupé par un corps de ferme de belle facture qui pourrait remonter au XVIIIe siècle. Il semble qu'un habitat rural permanent se soit développé depuis la fin du Moyen Âge dans ce secteur. Dominant la vallée du Frout, le site, sans doute occupé à l'âge du fer, puis à l'époque romaine, a pu être un point important de l'habitat périurbain de Quimper, même si, à l'heure actuelle aucune fouille d'importance n'y a été conduite.

Jean-Paul Le Bihan et Jean-François Villard

QUIMPER, rue de la Troménie

Nous devons à l'obligeance d'un Quimpérois qui habitait anciennement rue de la Troménie, à Quimper, la relation de la décou-

verte de deux urnes cinéraires gallo-romaines au n° 16 de cette rue, siège aujourd'hui de la direction départementale de l'Équipement, subdivision de Quimper (parcelle cadastrée section CK n° 205). Les deux urnes mises au jour étaient situées dans la fondation des bâtiments actuels (profondeur d'enfouissement variant entre 0,60 m et 0,80 m par rapport au terrain actuel). Vidées de leur contenu, elles furent données aux habitants du quartier. Nous n'en avons retrouvé qu'une seule, céramique commune à pâte grise, haute de 0,28 m. Cette découverte inédite permet de repousser, sur cette parcelle, l'hypothétique limite nord de la nécropole gallo-romaine, partiellement fouillée par P. Merlat en 1951-1952[69], et ces données recoupent et complètent celles recueillies sur la parcelle mitoyenne, anciennement occupée par les locaux de la faïencerie Keraluc[70]. Il se confirme donc que la nécropole, qui s'étendait de part et d'autre de l'actuelle rue de la Troménie, occupait le plateau qui domine le vallon menant au quartier de Locmaria et ce, du côté nord, jusqu'à la ligne de rupture de pente. Le recensement des découvertes anciennes[71] et la fouille de sauvetage réalisé en 1991 permettent d'arriver au chiffre de 185 sépultures au minimum. Ce chiffre est intéressant, car il nous permettra peut-être un jour d'avancer des estimations de population du Locmaria gallo-romain aux Ier, IIe et IIIe siècles de notre ère.

Alain Daniel

QUIMPER, 15, rue de l'Université

La construction, par l'O.P.A.C. de Quimper, de deux immeubles a nécessité la réalisation de sondages archéologiques préalables, 15, rue de l'Université. Situé sur le front méridional du plateau du Frugy, le terrain concerné par l'opération se trouve en effet en bordure de la zone du Braden, particulièrement riche en vestiges archéologiques. De multiples fossés et des petites fosses furent découverts lors de cette opération (fig. 26).

Une quinzaine de fosses individuelles présentaient deux modules principaux. Les petites fosses, d'un diamètre inférieur à 0,35 m, ne livraient aucun mobilier archéologique particulier et étaient comblées d'une terre très sombre. Une telle couleur pourrait traduire la faible ancienneté de cette série, interprétée comme des trous de poteaux relativement modernes. Il semblerait déraisonnable d'y voir les traces de quelconques bâtiments ; il s'agirait plus vraisemblablement de trous creusés pour planter des piquets destinés à attacher des animaux.

D'autres fosses étaient un peu plus grandes, de forme circulaire ou ovale. Les grands diamètres n'excèdent guère 1 m. Elles étaient comblées de terre très sombre ; des traces de charbon de bois et des pierres brûlées peuvent être découvertes dans certaines d'entre elles (S. 6, 7, 12, 15). Aucun mobilier particulier ne fut mis en évidence et, comme pour les petites fosses évoquées précédemment, une datation récente est à envisager. Il est impossible de définir leur fonction. Elles furent probablement liées à l'exploitation agricole moderne des espaces concernés.

De nombreuses sections de fossés furent mises au jour. Il s'agissait de tranchées à fond généralement plat, peu profondes (entre 0,20 m et 0,30 m de moyenne sous le niveau du sol naturel) et de largeur moyenne (0,60 m à 1 m). Ces fossés étaient comblés de terre brun sombre ou de terre claire arénitique issue du substrat. Le comblement était généralement homogène mais certaines coupes stratigraphiques révélaient des marques de

---

69 P. Merlat, «Notice sur les fouilles exécutées dans la nécropole gallo-romaine de Créac'h-Maria en Ergué-Armel», *Annales de Bretagne*, t. LX, n°2, 1953, p. 182-407 ; du même, «Chronique», *Gallia*, t. IX, 1952, p. 85-93.

70 Voir le compte rendu de la fouille de sauvetage par J.-P. Le Bihan, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 77-80 (60 sépultures mises au jour).

71 P. Galliou, *Les tombes romaines d'Armorique*, Paris, 1989, p. 122-126.

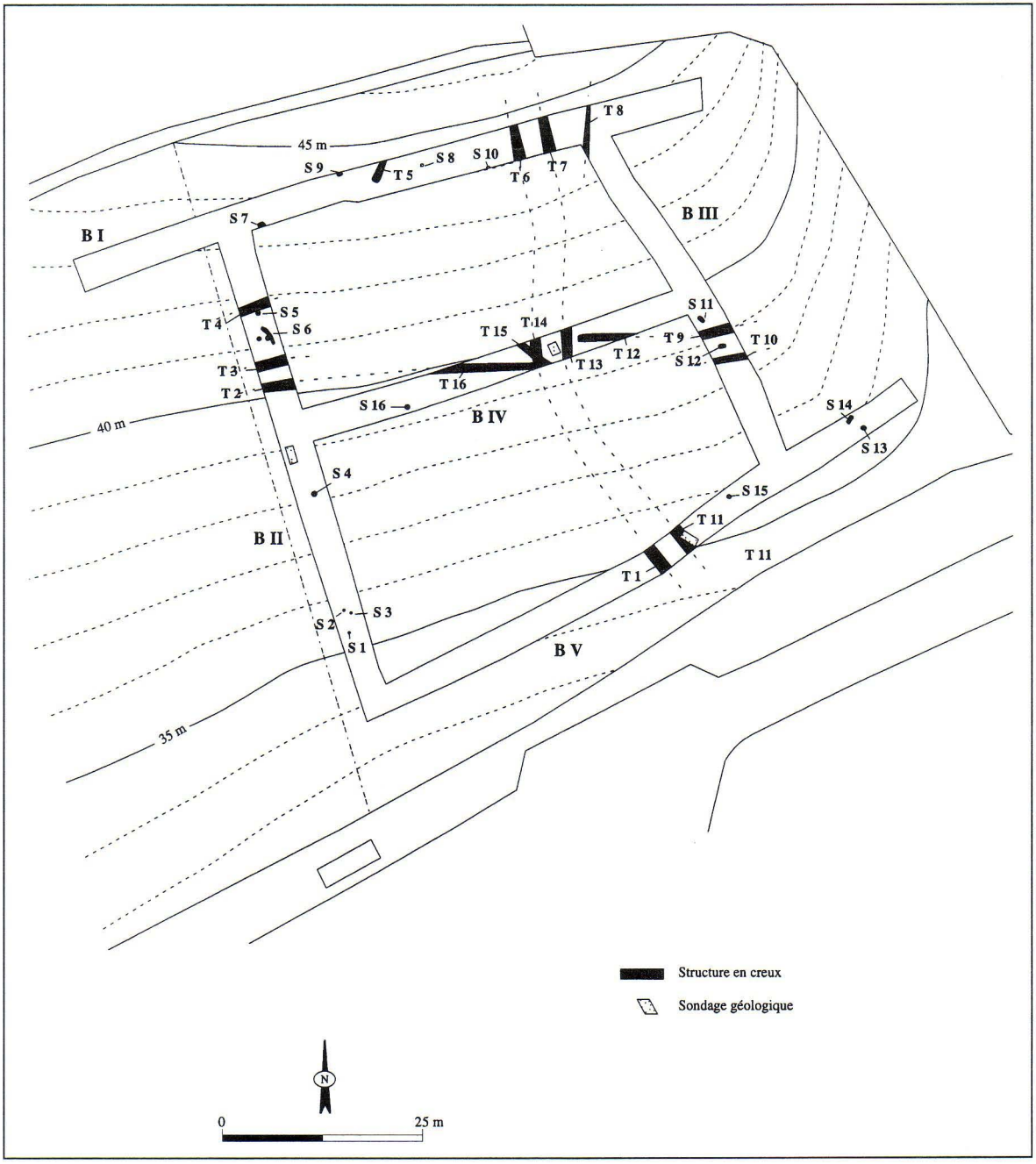

Fig. 26. – Quimper, *15, rue de l'Université*, localisation des vestiges.

curage des tranchées (T. 13, T. 14, T. 8). Il convient donc de dater toutes ces tranchées d'époques récentes. Un certain nombre d'entre elles figuraient au cadastre de 1835. D'autres pouvaient être plus récentes ou un peu plus anciennes. Il ne semble pas qu'il faille remonter au-delà des XVIIe-XVIIIe siècles.

L'étude du cadastre de 1835 met en évidence une séparation nord-sud entre deux anciennes parcelles incluses dans la zone sondée. Les deux alignements T. 6, T. 14 et T. 1 d'une part, T. 7, T. 13 et T. 11 d'autre part correspondaient parfaitement au talus ancien séparant ces deux parcelles.

Il semble possible de discerner un autre réseau cohérent incluant des fosses nord-sud et est-ouest. Il s'agit des fossés T. 16 et T. 10 fonctionnant avec T. 12 et T. 9 (sens est-ouest). Ils se prolongeaient en T. 2 et T. 3. Dans le sens nord-sud, T. 8 a pu compléter ce système. Ce réseau aurait été distinct du système précédent mais l'interruption entre T. 12 et T. 13 pourrait montrer qu'ils ne n'étaient pas très éloignés dans le temps. Un remplacement immédiat de l'un par l'autre est à envisager. L'intersection entre T. 16 et T. 14 ne montre pas à coup sûr que T. 16 était recoupé par T. 14 ; il est toutefois possible de suggérer que le réseau de 1835 était plus récent. Mais l'expérience de fouille de ce type de structures encourage à la prudence, tant il est vrai que des réseaux ont pu se créer et disparaître totalement entre la fin du XIXe siècle et la réalisation du cadastre de 1964.

Quelques sections de fossés échappent à toute inclusion en réseaux cohérents (T. 4, T. 5, T. 15). Ce n'est guère étonnant et ce type de phénomène est fréquent dans les zones rurales fortement anthropisées.

En conclusion, le terrain fouillé a livré de nombreux vestiges d'exploitation agraire moderne et contemporaine. Le parcellaire du XIXe siècle a été redécouvert, mais le partage récent du sol a été beaucoup plus dense qu'il n'apparaît dans les documents de cadastration à notre disposition. Le diagnostic archéologique de la rue de l'Université est donc un nouveau point important pour une analyse de l'évolution du bocage breton[72].

Jean-Paul Le Bihan et Jean-François Villard

ROSCANVEL, bourg

Au centre du bourg, accolé à la fontaine édifiée en 1666 par le prieur-recteur Claude Mocaer et son curé Téfani Lucas, comme en témoigne l'inscription portée à son fronton[73], gît un monolithe qui mériterait plus d'attention (fig. 27). Il s'agit d'une stèle armoricaine du début du second âge du fer, haute de 1,03 m, de section carrée ; elle mesure à la base 0,36 m sur 0,38 m et au sommet 0,26 m sur 0,28 m ; ses arêtes sont biseautées. La face supérieure est horizontale et présente une



Fig. 27. – Roscanvel, bourg, stèle armoricaine du second âge du fer.
Cliché A.-H. Dizerbo.

72 Ont participé à l'opération : J.-G. Légier et O. Santré du service municipal d'Archéologie.

73 P. PEYRON, «L'abbaye de Daoulas», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, *passim*.

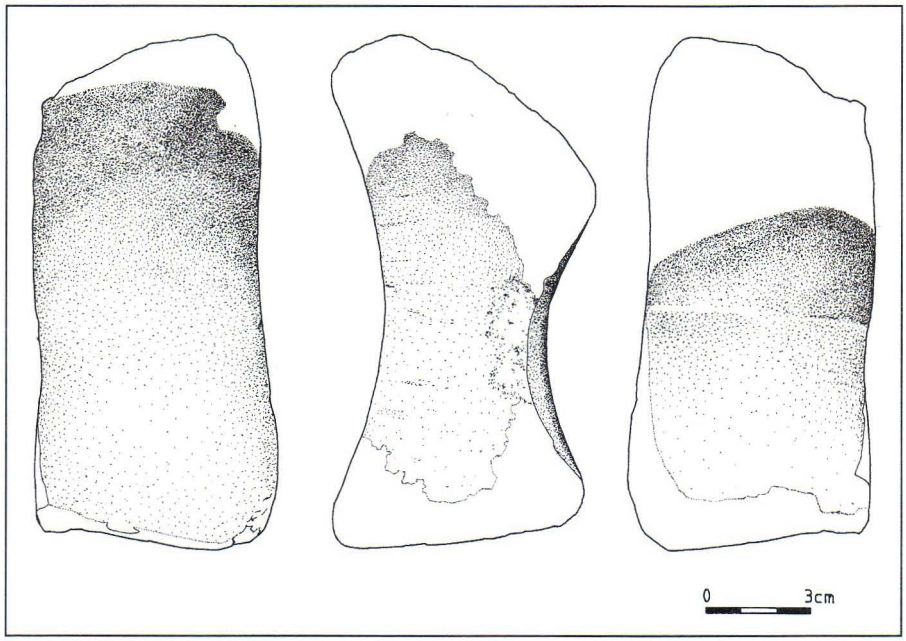

Fig. 28. – Saint-Urbain, *Penbran*, meule dormante utilisée sur quatre faces, dont deux de façon plus importante. Les surfaces grisées correspondent aux surfaces d'abrasion.
Dessin : B. Grall.

cuvette où était jadis scellée une croix. L'embase a été naguère supprimée sans doute pour installer l'élément sur un soubassement. La nature de la pierre, en granit à grain relativement fin, indique une origine étrangère à la presqu'île. Il serait souhaitable que le monument soit remis dans une position plus adéquate, en accord avec sa fonction primitive, sur la pelouse qui entoure la fontaine.

J. Peuziat, A.-H. Dizerbo

SAINT-URBAIN, Penbran

M. Jean-Yves Salaün a bien voulu nous faire part des observations et trouvailles qu'il a réalisées dans les terres qu'il cultive autour de la ferme. Ainsi, dans *Parc-ar-Guinis*, *Parc-Men-Gleus* et *Parc-Menez*, à 250 m au nord-nord-ouest de Penbran, le sol renferme de nombreuses tuiles d'époque romaine.

Dans la ferme a été mise au jour une petite meule dormante en grès armoricain qui a la particularité d'avoir été utilisée sur quatre faces dont deux, opposées, montrent une concavité particulièrement accentuée (fig. 28). Dans la parcelle qui se trouve à l'est, derrière la ferme, parcelle dénommée *Liorz-Coleta*, fut découverte une petite hache polie en dolérite du groupe A (provenant de Plussulien, Côtes-d'Armor). Cette lame d'outil possède des facettes de polissages bien marquées sur les plats (fig. 28). Un éclat ancien a ébréché le talon pointu et le tranchant plano-convexe est usé et comprend de nombreux petits éclats d'usage. Elle est longue de 82 mm, large de 42 mm, épaisse de 20 mm et a un poids de 99 g. À 100 m à l'ouest de la ferme, c'est une molette qui a été récoltée dans *Parc-Goasguen-Bras* (fig. 29). Tout comme la meule précédente, celle-ci est également en grès armoricain et est soigneusement réalisée, de forme tronc-cylindrique ; le diamètre est de 69 mm et la hauteur est comprise entre 40 et 45 mm. La surface circulaire est piquetée tandis que les faces d'abrasion laissent voir des stries rayonnantes et d'autres dessinant un cercle. Sur

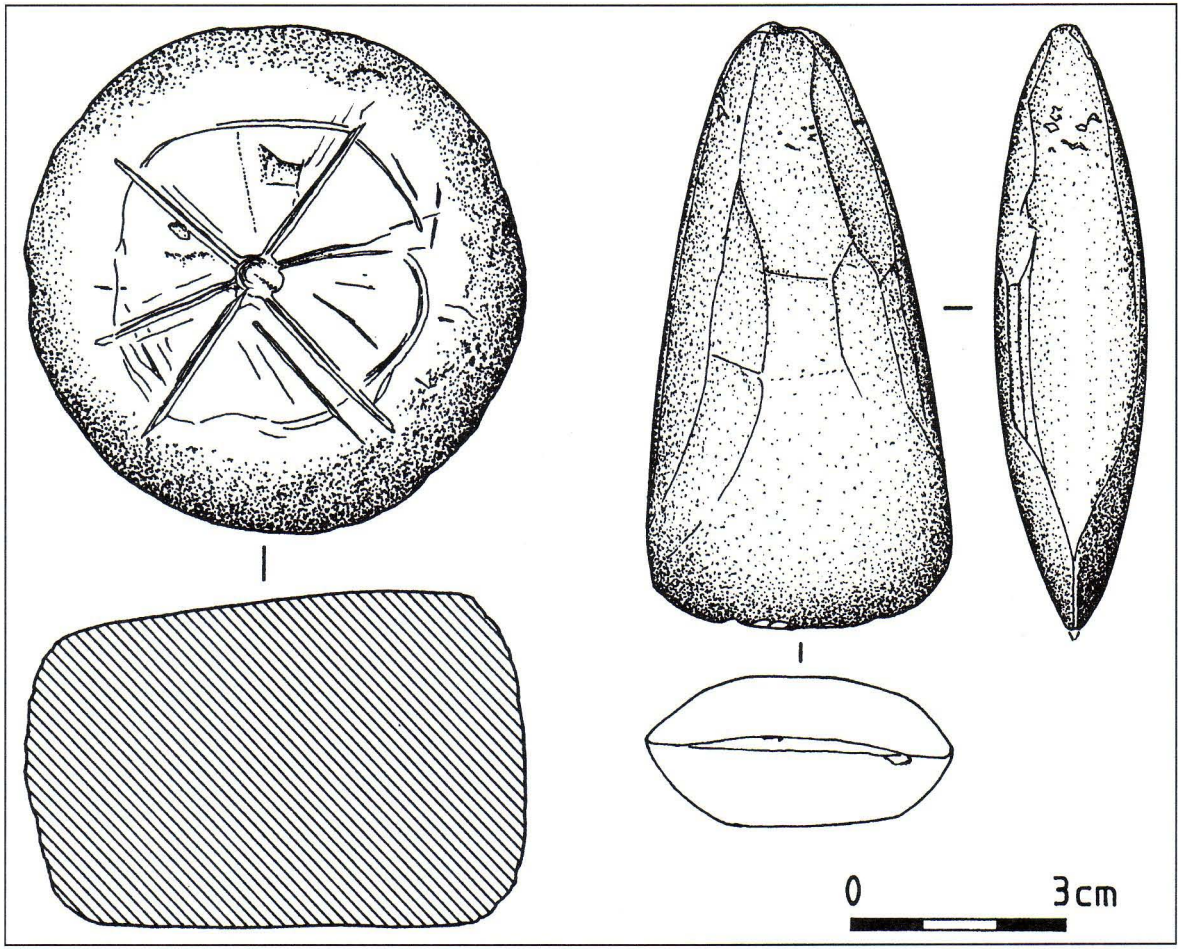

Fig. 29. – Saint-Urbain, *Penbran*, molette en grès et hache polie en dolérite.
Dessin : B. Grall.

une des faces ces stries sont bien plus accusées que sur l'autre et, de plus, le centre est matérialisé par une minicupule.

La faible distance qui sépare ces trois dernières découvertes isolées nous incite à voir autour de la ferme de Kerbran un site d'habitat néolithique qui mériterait d'être prospecté de façon systématique, afin de mieux définir l'importance de cet habitat et de le dater plus précisément.

Michel Le Goffic

SIBIRIL, Creac'h-al-Lia

En 1991, M. J.-Cl. Le Goff nous faisait découvrir un affleurement de granite, à l'ouest de Creac'h-al-Lia, non loin de l'anse du Port-Neuf (parcelle n° 3, section AB du cadastre de 1969). Les blocs erratiques et reliefs dégagés par l'érosion sont très abondants sur cette partie de la côte, mais celui-ci a ceci de particulier qu'il présente une sorte de logette naturelle de 1 m de profondeur, 0,50 m de largeur et 0,80 m à 1 m de hauteur. L'axe de cette

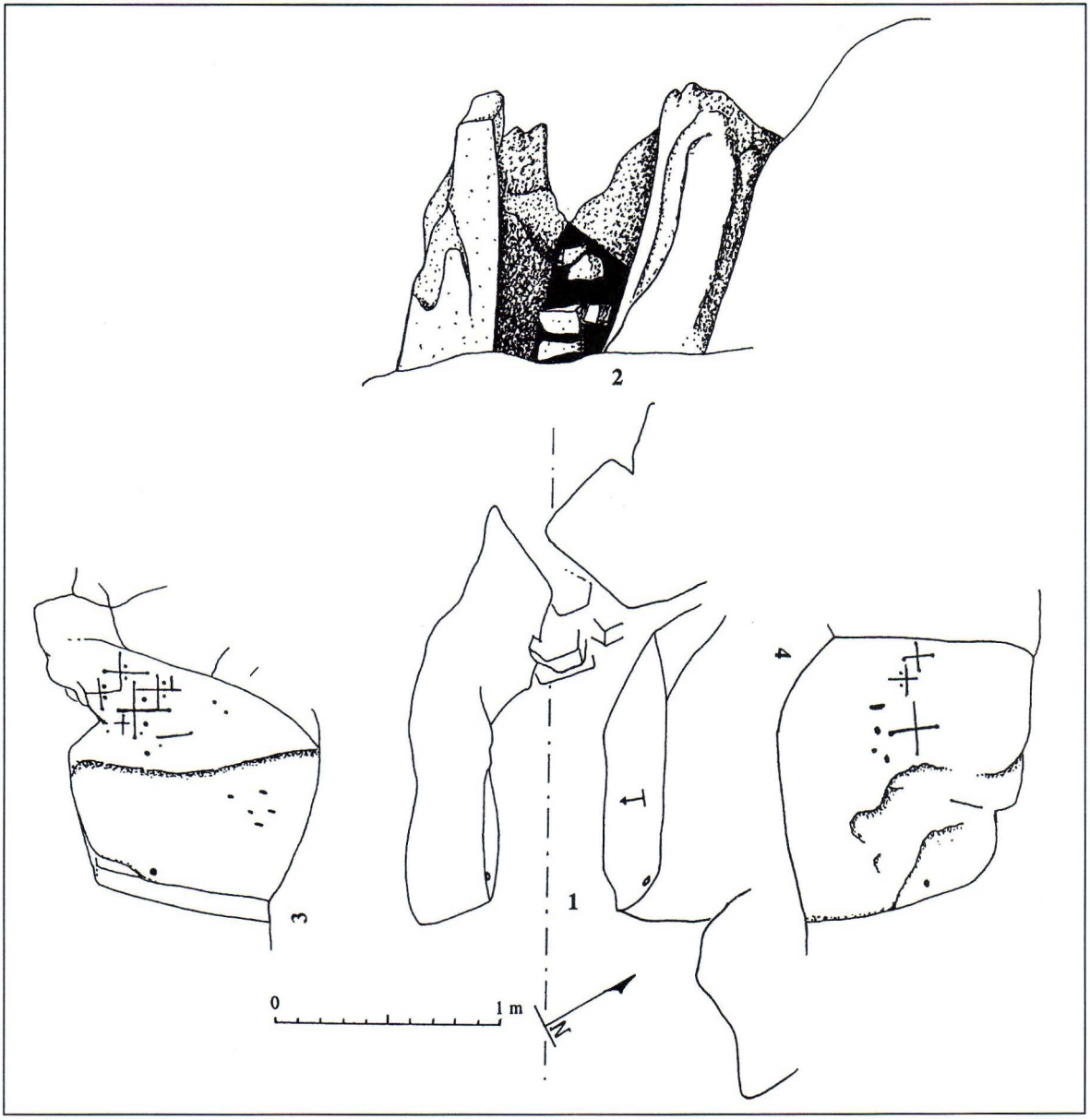

Fig. 30. – Sibiril, Créac'h-al-Lia.
1. Plan de l'affleurement de granite ;
2. Élévation de l'affleurement, vue du sud-est ;
3. Élévation de la paroi sud-ouest ;
4. Élévation de la paroi nord-est.
Dessin : B. Grall.

logette est orienté nord-ouest - sud-est et sur les parois internes se voient des pétroglyphes. L'affleurement se trouve en limite de parcelle et a servi pendant de nombreuses années de lieu de dépôt de pierres et d'attraits divers provenant du champ cultivé. En 1997, une fouille clandestine l'a vidé malheureusement de son contenu sans qu'il y fût trouvé quoi que ce soit de remarquable au dire des personnes qui ont opéré. Les signes gravés sont assez nombreux et ont fait l'objet d'un relevé (fig. 30) et de photographies par nos soins. Sur la paroi sud-ouest se voient, dans la partie basse, des traces de piquetage, plus que des cupules ; la partie haute montre des croix latines dont les extrémités se terminent par des petites cupules. Ce sont des croix en haltère, pour reprendre la terminologie de Frutiger[74]. Quatre croix sont nettement visibles qui présentent une cupule sous chaque bras. En outre, il y a une petite croix dont seuls les bras se terminent par des cupules et une barre subverticale en forme de haltère. De plus il y a lieu de noter l'existence de six petites cupules isolées.

Sur l'autre paroi, dans la partie médiane, trois croix sont visibles, celle de gauche est en forme de croix grecque en haltère, celle qui l'avoisine est une croix latine comportant deux petites cupules sous les bras, la troisième est plus grande et seule la branche verticale est en haltère ; quatre cupules dont une plus allongée sont creusées à la base de cette dernière croix.

Plus en avant, vers l'entrée de la logette, de chaque côté, se faisant face à une cinquantaine de centimètres de hauteur, sont deux plus grandes cupules coniques de 4 cm de diamètre pour 3 cm de profondeur qui semblent être creusées pour recevoir une barre destinée à clore cette niche naturelle.

Une comparaison peut être effectuée avec les gravures des pierres de Méniscoul à Piriac-sur-Mer en Loire-Atlantique, sur lesquelles on retrouve des «croix cupulées» et des cupules, mais dont les gravures sont beaucoup plus accusées. Il est peu de sites qui aient été l'objet d'avis aussi divergents quant à la date des gravures. Pour le lieutenant A. Martin, qui en parla le premier en 1874, elles n'étaient pas chrétiennes[75] ; pour H. Quilgars[76], elles auraient pu être réalisées à la fin du Néolithique ; J. Stany-Gauthier[77] les datait du XVIIe siècle ; G. Bellancourt[78] les faisait prudemment remonter au Néolithique, à l'âge du bronze ou à celui du fer ; J. Briard[79] n'exclut pas une relation entre ces gravures et l'exploitation des gisements de cassitérite de la région au Bronze final.

Comme on le voit par l'exemple précédent, l'âge de tels pétroglyphes, dénués de tout contexte, est difficile à établir ; c'est pourquoi, dans le cas présent, nous demeurerons très prudent, en nous contentant de proposer, comme période *ante quem*, les Temps modernes. Quant à la destination de cette niche, même si on peut penser à une sorte d'oratoire, il convient d'être très circonspect et de rester dans la réserve qui s'impose, car il peut tout aussi bien s'agir, tout simplement, de l'œuvre d'un gardien de vaches sibirilois.

Michel Le Goffic

TRÉGUNC, Kerdobias et Keradroc'h

Dans le *Bulletin* de 1994, Michel Le Goffic a signalé deux stèles de l'âge du fer

[74] A. FRUTIGER, *Des signes et des hommes*, Denges (Lausanne), éd. Delta et Spes, 1983, 240 p.

[75] A. MARTIN, «Inscriptions antiques du Méniscoul et de plusieurs monuments mégalithiques du pays de Guérande», *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Inférieure,* t. XIII, 1874, p. 145-146.

[76] H. QUILGARS, «Quelques fouilles faites aux environs de Guérande (1897-1899)», *ibid.*, t. XLI, 1900, p. 15-28.

[77] J. STANY-GAUTHIER, «La pierre de Méniscoul (Loire-Inférieure)», *ibid.*, t. LXIX, 1939, p. 105-108.

[78] G. BELLANCOURT, «Les rochers gravés de Méniscoul, Piriac-sur-Mer», *Bulletin de la Société nantaise de préhistoire, Etudes*, n° 2, 1977, 39 p.

[79] J. BRIARD, M. GAUTIER, G. LEROUX, *Les mégalithes et les tumulus de Saint-Just, Ille-et-Vilaine*. Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, p. 95-96.

découvertes à Lanvintin, chez M. Sancéau, lors de travaux agricoles. Toujours dans les mêmes parages, une troisième stèle a été repérée chez M. Nabat, à Kerdobias. Haute de 0,80 m et de section octogonale, elle présente sur le côté une large entaille dé débitage peu profonde. On l'aurait découverte aux alentours de 1930 en démolissant le talus de *Parc-N'Ilis*. Un linteau remployé dans le bâtiment de ferme présentant sous l'accolade une petite croix à branches égales, le terme de *Parc-N'Ilis* désignerait une terre d'église, chargée de rentes à la fabrique paroissiale, plutôt que l'emplacement d'un lieu de culte.

Une autre stèle, en partie brisée, haute encore de 1,20 m, se trouve dans la cour de M. Tréguier à Keradroc'h, entre la route de Kerdallé (où existe également une stèle inscrite en 1966) et le grand étang. Elle pourrait avoir été déplacée de *Parc-ar-Min-Bras*, ancienne parcelle disparue lors du remembrement. Au début du siècle, elle était déjà dans la cour de la ferme : on s'en servait pour poser les sacs de froment que l'on chargeait pour le moulin.

Louis-Pierre Le Maître

Hercule et la production du *garum* en baie de Douarnenez

par Yvan Maligorne

Il est toujours hasardeux, à propos d'un territoire relativement vaste, d'avancer l'idée d'une spécialisation économique. Le littoral de la baie de Douarnenez se signale pourtant, à l'époque gallo-romaine, par la présence de nombreux établissements de salaisons qui contribuent à individualiser et à singulariser cet espace. Certains de ces sites de production ont livré un mobilier riche et abondant, dont une bonne part doit provenir d'habitats voisins[1].

À Douarnenez et dans ses environs immédiats, la fouille des cuves a ainsi mis au jour trois représentations d'Hercule, plus ou moins bien conservées[2] : l'une, découverte à Port-Rhu en 1889, est une ronde-bosse en calcaire, de 60 cm de haut (fig. 1 et 2). Hercule est représenté debout, la tête ceinte d'une couronne de laurier, le bras gauche recouvert de la léonté, et le bras droit – aujourd'hui mutilé – s'appuyant sur une massue. La seconde, exhumée aux Plomarc'h en 1906, est une statue en marbre de 58 cm de haut (fig. 3). Le héros est, là encore, debout, le bras droit s'appuyant sur sa massue ; le bras gauche manque, mais il devait porter la léonté, dont l'une des pattes est conservée. Enfin, une statue très mutilée en terre cuite aurait été trouvée dans les cuves de l'établissement du Ris, situé sur la commune voisine de Kerlaz. Cette œuvre est aujourd'hui perdue et aucun dessin ni cliché ne nous en est parvenu. S'il n'y a aucune raison de remettre en cause l'identification du sujet, on peut en revanche se demander avec L. Pape si le matériau n'était pas plutôt un calcaire[3].

Cette concentration – singulière dans une région qui n'a par ailleurs livré qu'assez peu d'œuvres sculptées d'époque romaine[4] – a

---

1 Cf. R. Sanquer, P. Galliou, «*Garum*, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine», *Gallia*, t. 30, 1972/1, p. 199-223 ; des mêmes, *Brigitte ou l'occupation romaine en baie de Douarnenez*, Châteaulin, 1975, 32 p.

2 Ces statues sont répertoriées dans une thèse consacrée aux représentations sculptées d'Hercule : cf. M.-C. Lhote-Birot, *Inventaire des statues et bas-reliefs d'Hercule en Gaule et en Germanie*, Tours, 1982, t. I, p. 130-135 ; t. III, pl. XLIII-b et XLIV. (Thèse de 3e cycle inédite). L'auteur a néanmoins confondu les différentes découvertes, consacrant deux notices à la statue de Port-Rhu. On trouvera toutes les références concernant ces sculptures dans l'ouvrage, plus facilement accessible, de L. Pape, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. A-93 (Port-Rhu), p. A-96 (Plomarc'h), p. A-111 (Le Ris).

3 L. Pape, *op. cit.*, p. 175.

4 Sur cette question, voir maintenant J.-Y. Éveillard, «Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine», dans *Regards sur l'Armorique romaine*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105 /2, 1998, p. 74-80.

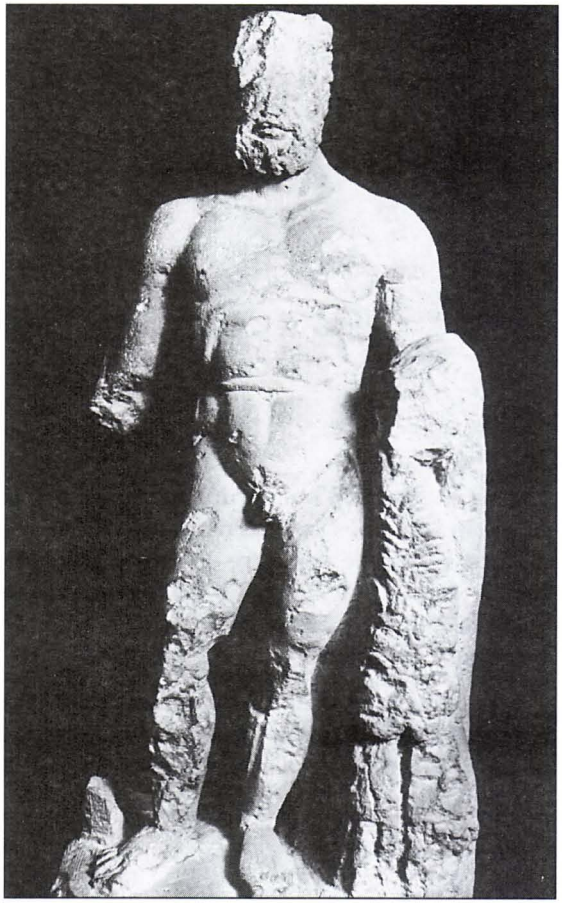

Fig. 1. – Douarnenez, *Port-Rhu*, statue d'Hercule en calcaire, vue de face.
Cliché Musée départemental breton, Quimper.



Fig. 2. – Douarnenez, *Port-Rhu*, statue d'Hercule en calcaire, vue de dos.
Cliché Musée départemental breton, Quimper.

maintes fois été relevée et les historiens se sont interrogés sur sa signification : L. Pape voit dans ces sculptures le témoignage d'un «culte importé, propre à des communautés de marchands[5]», tandis que P. Galliou les range au contraire dans la catégorie des dieux gallo-romains et se demande si, «dans l'ouest de la Gaule, Hercule n'était pas censé protéger les sauniers et les marins[6]».

Il nous semble aujourd'hui possible, à la lumière de plusieurs études récentes, de réexaminer brièvement la question et d'éclairer les aspects spécifiques de la présence d'Hercule à Douarnenez.

[5] L. PAPE, *op. cit.*, p. 180.

[6] P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983, p. 197.

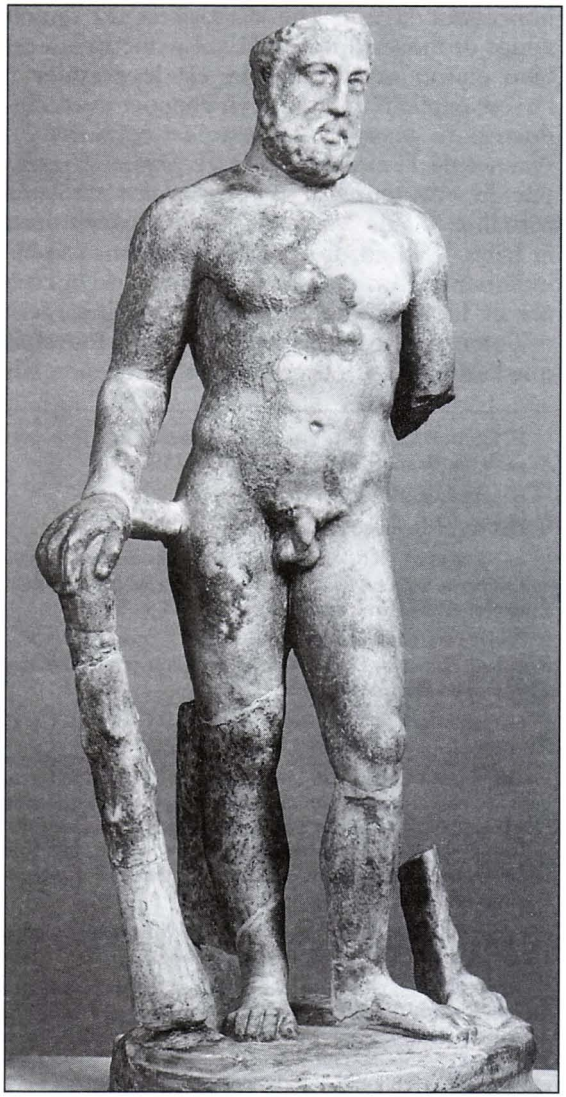

Fig. 3. – Douarnenez, *les Plomarc'h*, statue d'Hercule en marbre.
Cliché Musée de Bretagne, Rennes.

Hercule était, certes, à Rome et en Italie, le protecteur des commerçants et des voyageurs, qu'il aidait à triompher des différents obstacles qui se dressaient sur leur route[7], et sa présence dans un milieu de négociants n'aurait rien d'incongru. Pour séduisante qu'elle soit, cette explication n'est pas totalement satisfaisante. Si nous ne disposons d'aucune information précise sur les lieux d'exposition des statues de Port-Rhu et du Ris – qui peuvent aussi bien provenir du site de production lui-même que d'un habitat qui lui était associé – nous sommes beaucoup mieux renseignés pour l'effigie des Plomarc'h. Sur ce dernier site, en effet, les batteries de cuves sont disposées le long d'un mur percé de trois niches voûtées destinées à abriter des statues[8]. C'est donc la production elle-même qui, dans sa phase terminale, est ici placée sous la protection du héros, et non les activités liées au commerce ou à l'exportation éventuelle des produits. Il y a donc lieu de s'interroger sur ce qui, dans le processus de fabrication du *garum*, justifie, voire impose, le patronage d'Hercule.

De nombreux travaux ont mis en lumière le rôle de jalons joués par les sanctuaires d'Hercule sur les circuits de transhumance de l'Italie centrale[9]. Au même titre que l'eau, le sel tenait un rôle considérable dans l'alimentation du bétail[10] et, situés à proximité de salines et de réserves d'eau, ces sanctuaires constituaient autant de points de passage obligés pour les troupeaux.

Le lien entre Hercule et le pastoralisme trouve évidemment son origine dans la légende des bœufs de Gérion, que le héros dut enlever en Ibérie et amener en Sicile ; ce long

---

7 Voir par exemple MACROBE, *Saturnales*, III, VI, 10-11.

8 Les fouilles conduites sur le site en 1994 ont livré la partie inférieure d'une statue en calcaire, sculptée en haut relief et malheureusement non identifiable : voir J.-P. BARDEL, G. LE CLOIREC, «Un établissement industriel antique. L'usine à *garum* des Plomarc'h à Douarnenez», *Patrimoine, Bulletin de la Société archéologique de Corseul*, t. IX, 1995, p. 48 et fig. p. 55.

9 Voir P. GROS, «Hercule à Glanum. Sanctuaires de transhumance et développement urbain», *Gallia*, t. 52, 1995, p. 313-314, avec une importante bibliographie.

10 Voir les données chiffrées fournies par A. GIOVANNINI, «Le sel et la fortune de Rome», *Athenaeum*, t. 63, 1985, p. 375-377.

trajet le conduisit notamment à Rome, où il tua le géant Cacus. Dans son étude sur le *Forum Boarium*, F. Coarelli a établi le rôle essentiel tenu par cet épisode dans la fondation de l'*Ara Maxima,* premier sanctuaire héracléen de Rome, préexistant même à la fondation de la cité[11]. Il a en outre insisté sur la proximité qui unissait le Grand Autel à une zone située au pied de l'Aventin, désignée sous le nom de *Salinae* et qui constituait un centre de dépôt et d'approvisionnement en sel[12].

Prolongeant ces travaux, M. Torelli a montré que le patronat exercé sur le sel par le héros expliquait l'étrange pouvoir de répulsion de ses sanctuaires du *Forum Boarium*, dans lesquels, rapporte Pline, «ni mouches ni chiens ne pénètrent[13]» : ces animaux sont attirés par la putréfaction, contre laquelle le sel constituait alors la seule arme[14]. Mais ce chercheur a surtout établi une comparaison très argumentée entre le *Forum Boarium* et le centre monumental d'Alba Fucens. Dans cette dernière agglomération, a été identifié un marché aux ovins (*forum pecuarium*), dominé lui aussi par un sanctuaire d'Hercule[15]. Son rôle de protecteur du sel est ici attesté épigraphiquement : une inscription rappelle en effet la présence d'une corporation de *cultores Herculis sala(rii)*[16]. Se basant sur une identité fonctionnelle des deux sites, comparant la structure architecturale des sanctuaires et le type iconographique des statues qui y étaient exposées, M. Torelli a avancé que l'Hercule de l'*Ara Maxima*, comme celui d'Alba Fucens, était le dispensateur du sel[17].

On comprendra aisément l'intérêt que présentent ces recherches pour l'étude des sculptures de Douarnenez et il n'est guère besoin d'insister sur l'importance revêtue par le sel dans la fabrication du *garum*[18].

Recourir aux fonctions d'un Hercule italique pour expliquer la présence d'effigies du héros à Douarnenez serait pour le moins imprudent si nous ne disposions du témoignage de l'inscription du Ris. Le document est bien connu et R. Sanquer est le premier à l'avoir explicitement mis en rapport avec l'industrie du *garum*[19]. Le texte est consacré au *Numen* de l'empereur et à *Neptunus Hippius* par le curateur du *conventus* des citoyens romains, Caius Varenius Varus, inscrit dans la tribu Voltinia. Le nom du dédicant semble indiquer qu'il n'était pas originaire de la *civitas* et la référence à la tribu Voltinia peut orienter vers la Narbonnaise[20], sans toutefois que l'on puisse en tirer aucune conclusion sur

11 F. COARELLI, *Il Foro Boario, dalle origini alla fine della Republicca*, Rome, 1992, 2e éd., p. 127-139.

12 ID., *ibid.*, p. 109-113.

13 PLINE, *Histoire naturelle*, X, 79.

14 M. TORELLI, «Gli aromi e il sale. Afrodite ed Eracle nell'*emporia* arcaica dell'Italia», dans *Ercole in Occidente*, a cura di A. Mastrocinque, Trente, 1993, p. 107.

15 Pour le sanctuaire d'Hercule, voir F. COARELLI, A. LA REGINA, *Abruzzo-Molise*, Guide archéologique Laterza n° 9, Rome–Bari, 1993, p. 83-87.

16 *Corpus inscriptionum latinarum (C.I.L.)* IX, 3961. Cf. F. COARELLI, A. LA REGINA, *op. cit.*, p. 87.

17 M. TORELLI, *op. cit.*, p. 111-115. Cette fonction a, ailleurs, laissé son empreinte dans la toponymie, puisque l'Hercule Ranis auquel est dédié un sanctuaire signalé sur la Table de Peutinger ne serait autre qu'un Hercule *Salarius*, l'épithète «rano» signifiant sel travaillé, préparé, en osco-ombrien : cf. *ibid.*, p. 116.

18 Voir R. ÉTIENNE, «À propos du *garum sociorum*», *Latomus*, t. XXXIX / 2, 1970, p. 306-308.

19 R. SANQUER, «Une nouvelle lecture de l'inscription à Neptune trouvée à Douarnenez (Finistère) et l'industrie du *garum* armoricain», *Annales de Bretagne*, t. LXXX / 1, 1973, p. 215-236. Si l'on ne peut pas écarter l'hypothèse récente selon laquelle la statue des Plomarc'h aurait été à l'origine flanquée d'une représentation de Neptune (J.-P. BARDEL, G. LE CLOIREC, art. cité, p. 48), il est fort peu probable que l'imposante base inscrite dont il est question ici ait pu être exposée dans l'une des niches de l'établissement : le bloc présente un plan trapézoïdal peu adapté à la forme des niches et l'on imagine plus volontiers, étant donné la nature de l'inscription et la personnalité du dédicant, que la statue était exposée au siège du *conventus*.

20 C'est l'hypothèse proposée par Ch. HABICHT, *s.v.* «Voltinia (tribu)», *Real-Encyclopädie (R.E.)*, suppl. X, 1965, col. 1122.

l'origine géographique des autres membres du *conventus*. Le nom de la divinité honorée nous renvoie quant à lui sans ambiguïté hors des frontières de la Gaule. R. Sanquer a peu insisté sur les manifestations romaines ou italiennes de ce dieu, préférant s'attarder sur les exemples connus dans la partie orientale de l'Empire[21]. C'est pourtant la péninsule qui nous fournit le jalon le plus vraisemblable : au *Poseidon Hippios* mentionné par des textes grecs, répond le *Neptunus Equester* des sources latines[22], dont Festus nous apprend qu'il avait pour équivalent *Neptunus Hippius*[23].

Reste que le contexte socio-économique et culturel est fondamentalement différent, la transhumance, que l'on retrouve à l'arrière-plan des cultes italiques d'Hercule, étant ici bien évidemment absente ; du triptyque constitué par Hercule, le sel et le pastoralisme, seuls les deux premiers termes sont conservés. Peut-être peut-on évoquer un certain glissement des fonctions d'Hercule qui, de garant des troupeaux et donc pourvoyeur d'un condiment nécessaire à leur alimentation, se trouve en certaines circonstances uniquement attaché à la protection du sel. Pompéi nous offre en tout cas l'exemple de salines placées sous le patronat d'Hercule – les *salinae Herculeae* – et dont la production était partiellement destinée à la fabrication du *garum*[24].

L'hypothèse défendue ici semble pouvoir être, sinon pleinement confirmée, du moins renforcée par un examen des deux sculptures conservées. Celles-ci se rattachent au type de l'Hercule au repos, largement attesté par ailleurs dans les Trois-Gaules[25], mais aux attributs les plus couramment représentés – la massue et la léonté – la statue en calcaire de Port-Rhu associe une couronne de laurier. Des vestiges en sont conservés des deux côtés de la tête et, si fragmentaires qu'ils soient, ils ne laissent aucun doute sur la nature de l'élément végétal. Le laurier était enserré par des lemnisques dont les pans tombants sont visibles sur la nuque du héros (fig. 4).



Fig. 4. – Douarnenez, *Port-Rhu*, statue d'Hercule en calcaire, vue de l'arrière de la tête.
Cliché Musée départemental breton, Quimper.

Cet attribut présente, en Gaule et en Germanie, un caractère exceptionnel. Sauf omission de notre part, le recueil de M.-C. Lhote-Birot n'offre aucun autre exemple de représentation d'Hercule la tête ceinte de laurier : en Narbonnaise et, dans

21 R. SANQUER, «Une nouvelle lecture...», art. cité, p. 224.

22 Cf. St. WEINSTOCK, *s.v.* «Neptunus», *R.E.*, t. XVI / 2, 1935, col. 2524.

23 SEXTUS POMPEIUS FESTUS, *De verborum significatu quae supersunt*, 101 (éd. W. M. Lindsay, 1965).

24 N. MUROLO, «Le saline Herculeae di Pompei. Produzione del sale e culto di Ercole nella Campania antica», dans *Studi sulla Campania preromana*, Rome, 1995, surtout p. 121.

25 Voir les nombreux exemples publiés par G. MOITRIEUX, Hercules Salutaris, *Hercule au sanctuaire de Deneuvre*, Nancy, 1992.

une moindre mesure, en Aquitaine, il est parfois coiffé de la dépouille du lion de Némée, mais les autres provinces le figurent plus volontiers tête nue[26]. La remarque peut être étendue à l'Italie, pour laquelle le *L.I.M.C.* ne propose que quatre exemples d'Hercule lauré[27]. La tradition nous renseigne en revanche sur l'importance de ce végétal dans le culte de l'*Ara Maxima* : selon Macrobe, «[...] autour du Grand Autel, seul le laurier est utilisé pour se ceindre la tête, à l'exclusion d'un autre feuillage[28]». Le laurier s'est ici substitué à la couronne de peuplier d'abord employée, le changement étant dû à l'hellénisation du culte intervenue au moment de la fondation de Rome[29]. La statue monumentale d'Hercule découverte à Alba Fucens est elle aussi couronnée de laurier, et nous avons fait allusion plus haut au parti que M. Torelli en a tiré dans sa comparaison avec la divinité de l'*Ara Maxima*. La présence de ce végétal nous semble donc particulièrement significative, en ce qu'elle rattache la sculpture de Port-Rhu à une série très réduite et dont les origines sont bien établies ; elle permet en tout cas de poser en termes concrets le problème des rapports entre le propriétaire de la statue et le sculpteur. Il nous semble, en effet, que ce dernier a répondu à une commande, et l'a exécutée selon des indications très précises.

Si l'iconographie de la statue marmoréenne des Plomarc'h est plus conventionnelle, cette œuvre présente des liens plus directs encore avec l'Italie, puisqu'elle serait taillée dans du marbre de Carrare[30]. Cette proposition sert évidemment notre propos, mais demanderait à être confirmée par une analyse scientifique du matériau. Un détail mérite toutefois d'être souligné : le socle circulaire qui fait corps avec la statue est composé d'une scotie encadrée par deux bandeaux. C'est là un élément qui reproduit, en la simplifiant, l'ordonnance des bases attiques, et qui, caractéristique de la sculpture en marbre, ne trouve aucun écho dans les réalisations régionales. Jointe à la facture très correcte de l'œuvre, cette remarque dénonce l'intervention d'un artiste familier du matériau.

*
* *

Peut-être paraîtra-t-il quelque peu réducteur de cantonner ici Hercule à un rôle de patron du sel : le héros explorateur des confins et le protecteur des commerçants auraient tout autant leur place à la pointe de l'Armorique. C'est pourtant cette interprétation qui nous paraît le mieux s'accorder au contexte très particulier des découvertes. La comparaison avec l'Italie est d'ailleurs sérieusement étayée par la mention, dans l'inscription du Ris, d'un dieu complètement étranger au substrat gaulois. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère faire l'économie d'un tel parallèle : les fonctions qui peuvent être attribuées à l'Hercule de Douarnenez ne sont pas celles que revêt traditionnellement le héros en Gaule. En ce sens, les statues osismes ne nous semblent aucunement témoigner d'un quelconque syncrétisme gallo-romain, et relèvent au contraire d'un culte dont l'acception est entièrement italienne.

---

26 Cf. *supra*, note 2.

27 *Lexicon iconographicum mythologiae classicae (L.I.M.C.)*, t. IV, *Eros – Herakles*, 2 vol., Zürich, 1988, nos 176, 182, 183, 986. Seul le dernier est une statue (Alba Fucens), les autres étant des intailles. Même s'il faut évidemment tenir compte des nombreuses statues acéphales et des représentations d'Hercule couronné pour lesquelles les notices du *L.I.M.C.* ne proposent pas d'identification du feuillage, le total reste très faible.

28 MACROBE, *Saturnales*, III, XII, 1.

29 MACROBE, *Saturnales*, III, XII, 1-12. Le peuplier apparaît ainsi comme l'un des traits du culte primitif, caractéristique qu'a conservée l'Hercule de Tivoli, dont l'introduction à Rome, à la fin du IIe siècle av. J.-C., marque en quelque sorte un retour aux origines de l'Hercule italique : F. COARELLI, *Il Foro Boario...*, *op. cit.*, p. 198-200. De fait, les feuilles de peuplier apparaissent beaucoup plus fréquemment associées à Hercule que le laurier : cf. *L.I.M.C.*, nos 319, 365, 1174-1181, 1202...

30 L. PAPE, *op. cit.*, p. A-93.

Il est évidemment tentant, à la lumière de ces conclusions, de postuler la coexistence dans le sud-ouest de la *civitas* des Osismes de deux catégories d'individus bien distinctes : d'un côté, des citoyens romains, producteurs de *garum* vénérant leurs dieux propres et commanditaires d'un art «classique» que les artisans locaux ne pouvaient leur fournir ; de l'autre, une société indigène, où les apports indéniables de la romanisation seraient fortement tempérés par la permanence des traditions locales. Un tel schéma est par trop réducteur et les producteurs de *garum* ont largement fait appel aux tailleurs de pierre locaux, sur les pratiques desquels ils ne semblent pas avoir pesé. Les blocs d'architecture trouvés en lien avec les sites de salaisons[31], par exemple, relèvent tous de types provinciaux, que rien ne distingue de la production des autres secteurs de l'Armorique. Aussi, quelles qu'aient pu être leur importance numérique et leur puissance financière, les producteurs de *garum* n'apparaissent pas coupés de la société indigène ; s'ils ont pu contribuer au processus de romanisation d'une partie de la cité des Osismes, celui-ci ne connaît pas, sous ses formes matérielles, des manifestations fondamentalement différentes de celles que l'on entrevoit pour le reste de l'Armorique.

Les deux sculptures que nous avons examinées constituent donc, en l'état actuel de la documentation, des exceptions, d'ailleurs aisément explicables : ces œuvres, de dimensions relativement modestes, sont facilement transportables et l'on conçoit sans peine que leurs commanditaires ou acheteurs aient préféré au granite régional des matériaux plus nobles et prestigieux.

---

31 Une base toscane et une base attique aux Plomarc'h ; une base toscane à Porz-ar-Vag en Plomodiern ; des chapiteaux toscans sur la plage de Trezmalaouen en Kerlaz et à Kerobistin en Combrit.

Résumé

Trois statues d'Hercule, dont deux seulement nous sont parvenues, ont été exhumées à Douarnenez et à Kerlaz, dans les cuves d'établissements de salaison. La signification de ces œuvres d'époque romaine est longtemps restée imprécise. Le contexte très particulier des découvertes nous a suggéré un rapprochement avec les fonctions d'un Hercule italique, *Hercules Salarius*, protecteur et pourvoyeur du sel.

Cette hypothèse, qui fait des sculptures du Porzay les témoins d'un culte pleinement italien importé dans notre région, trouve un écho dans l'inscription du Ris, étudiée naguère par René Sanquer : ce document atteste la présence à Douarnenez de citoyens romains étrangers à la région, vénérant de surcroît un *Neptunus Hippius* inconnu par ailleurs en Gaule.

Les statues elles-mêmes, l'une dans le calcaire, l'autre dans le marbre, ont manifestement été importées et ne sont pas l'œuvre d'artisans locaux. Ces indices, peu nombreux mais remarquablement convergents, permettent d'évoquer le rôle des producteurs de *garum* dans la romanisation de la cité des Osismes et de poser la question des rapports qu'ils ont entretenus avec la société indigène.

Abstract

Three statues of Hercules, two of which have been preserved, were discovered in fish-salting tanks in Douarnenez and Kerlaz. The significance of these Roman works has long been disputed. The particular context of these finds has suggested that they should be related to *Hercules Salarius*, the Italic Hercules who protected and provided salt.

This hypothesis, in which the sculptures discovered in Porzay bear witness to an Italian cult imported in the West in Roman times, is echoed in the Roman inscription from the Ris, examined by R. Sanquer, showing the presence, in Douarnenez, of Roman citizens worshipping one *Neptunus Hippius*, unknown elsewhere in Gaul.

Both statues, one in marble and the other in limestone, were clearly imported and were not carved by local craftsmen. These converging elements point to the role played by the *garum* producers in the *civitas* and to their relations with the native communities.

Diverradur

Teir delwenn euz Herkulez – diou nemetken a zo deut deom – a zo bet dizouaret e Douarnenez ha Kerlaz e beoliou staladuriou salla pesked. Pell ez eur chomet heb gouzoud da betra e helle mad a-walh talvezoud ar beoliou-ze euz grez ar Romaned. An ardremez ha plegou an dizoloadennou a ra deom soñjal en eun Herkulez italiat, *Hercules Salarius*, gwarezour an holen hag e bourvezer.

Kinnig a ra ar gouveno-ze ez eo, da wir, delwennou ar Porze eun testeni euz eur gouloh italiat rik bet degaset en or bro : eun hekleo euz se eo enskrivadur ar Ris bet studiet ergentaou gand René Sanquer : proui a ra e oa e Douarnenez keodedourien roman ha keheli a ree zoken ar re-mañ eun *Neptunus Hippius* ne oa ano ebed anezañ e leh all e Galia.

Sklêr eo ez eo bet enbroet an delwennou, unan e mên-raz eben e marbr, heb na vefe hini ebed anezo diwar dorn kizellerien a ziwar-dro. Peadra 'zo, diwar an azonou-ze, dibaot med an eil o kas d'egile, da imbroudi ar perz bet kemeret gand produerien ar *garum* e romanekaad keoded an Osismed ha d'en em houlenn peseurt darempredou a zo bet etrezo ha tud ar vro.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 1998)

CROZON

Église Saint-Pierre

La pierre tombale de Trébéron

Au bas de l'église paroissiale de Crozon, on peut voir, dressée contre le mur, une pierre tombale armoriée, en granite à grain fin dont la fraîcheur des reliefs est remarquable. Cette dalle, épaisse de 0,18 m environ, mesure 2,16 m de long sur 0,83 m de large. Elle a été découverte lors de la reconstruction de l'église en 1899, disposée à l'envers, ses blasons tournés vers le sol, telle qu'elle avait été disposée sans doute lors de la refonte de l'église en 1782[1]. Elle a ainsi échappé à la destruction des signes de féodalité prescrite le 16 juin 1790 par l'Assemblée nationale.

Cet objet a été identifié en 1927 par H. Daniel grâce à des archives privées qu'il a partiellement publiées[2]. Nous savons grâce à elles que, le 15 octobre 1619, Auguste Le Baron, sieur de Kelern, vendait à Guillaume Goulhezre le manoir de Trémet en Crozon. Cette vente englobait les dépendances seigneuriales y compris les signes de prééminences et les tombes enlevées ou non dépendant de la seigneurie qui pouvaient se trouver dans l'église. Elle fut suivie, le 12 juin 1643, d'une descente de justice en présence de Philippe de Mareil, parent du sieur de Kelern, qui contestait cette vente. Grâce au procès-verbal qui fut dressé alors, nous avons une description complète de la pierre tombale qui se trouvait alors à 1,50 m environ du maître-autel, du côté de l'Évangile. Il est précisé que cette tombe portait cinq écussons en bosse : le premier était timbré avec un cimier en col de cygne avec lambrequins surmontant un aigle à simple tête, déployé, que l'on retrouve chez le second et le dernier (en haut à gauche, et en bas à droite) ; en haut et à droite, un écu chargé d'un lambel porte trois besans (en réalité des annelets) et en bas et à gauche, le dernier écu porte mi-parti d'un aigle semblable aux précédents et d'un besan (un annelet) et demi surmonté d'un demi-lambel.

Le rapporteur de l'époque précise que le blason chargé d'un aigle est celui de Trébéron et que celui qui porte des besans (annelets) appartient à la maison de

---

[1] Arch. dép. Finistère, 54 G 6, état descriptif de l'église de Crozon par Julien Barthélemy David.

[2] H. DANIEL, «Au sujet d'une chapelle dans l'église paroissiale de Crozon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LV, 1928, p. 68-73 ; du même, «Notes d'histoire locale», *La Dépêche*, 29-31 mai 1931. – R. ANTHONY, «À propos d'une clef de voûte aux armes de la maison de Trébéron. L'évolution d'un aigle héraldique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LV, 1928, p. 96-99 ; du même, «L'évolution de l'aigle héraldique dans la presqu'île de Crozon. À propos d'une clef de voûte aux armes de Trébéron-Poulmic», *ibid.*, t. LXV, 1938, p. 119-122.



Fig. 1. – Crozon, *église Saint-Pierre*, la pierre tombale de Trébéron.

Guipronvel en Léon. Il ajoute que ces blasons se voient dans les baies voisines, que Trébéron se lit «d'or à l'aigle éployée de sable» et que Guipronvel porte «d'argent à trois besans (annelets) d'azur au lambel de même» ; ces vitraux ont disparu et les blasons ne sont pas mentionnés dans les armoriaux. De plus, cette dalle était supportée latéralement par une étroite pierre sculptée portant trois blasons mi-partis de Trébéron et successivement d'un croissant, d'un échiquier (Poulmic ?) et d'une macle et demie (Lannilis ?) ; elle n'existe plus de nos jours, pas plus que l'escabeau voisin. Mais le cimier de Trébéron surmonte encore aujourd'hui l'écu de Crozon à l'hôtel de ville.

A.-H. Dizerbo

DIRINON

Le Vorlen

Le Vorlen, en Dirinon, est situé à l'extrême sud de la commune, là où celle-ci touche la rivière de Daoulas.

Dans sa précieuse notice sur l'abbaye de Daoulas, le chanoine Peyron, transcrivant le manuscrit du chanoine Louis Pinson composé deux siècles plus tôt, a inséré quelques documents complémentaires. Il en est ainsi de la «Pancarte des debvoirs et droits seigneuriaux deus à Messire Jean de Tréanna, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur de Lanvilo, Kervern, Kerazan, Trémaria, de Coetnempren, Liscoet, Coetelez, etc., comme voyer féodé et héréditaire de la terre, seigneurie et chastellenie de Daoulas, membre de la principauté de Léon[3]», datée de 1678.

[3] P. PEYRON, «L'abbaye de Daoulas», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 250-256.

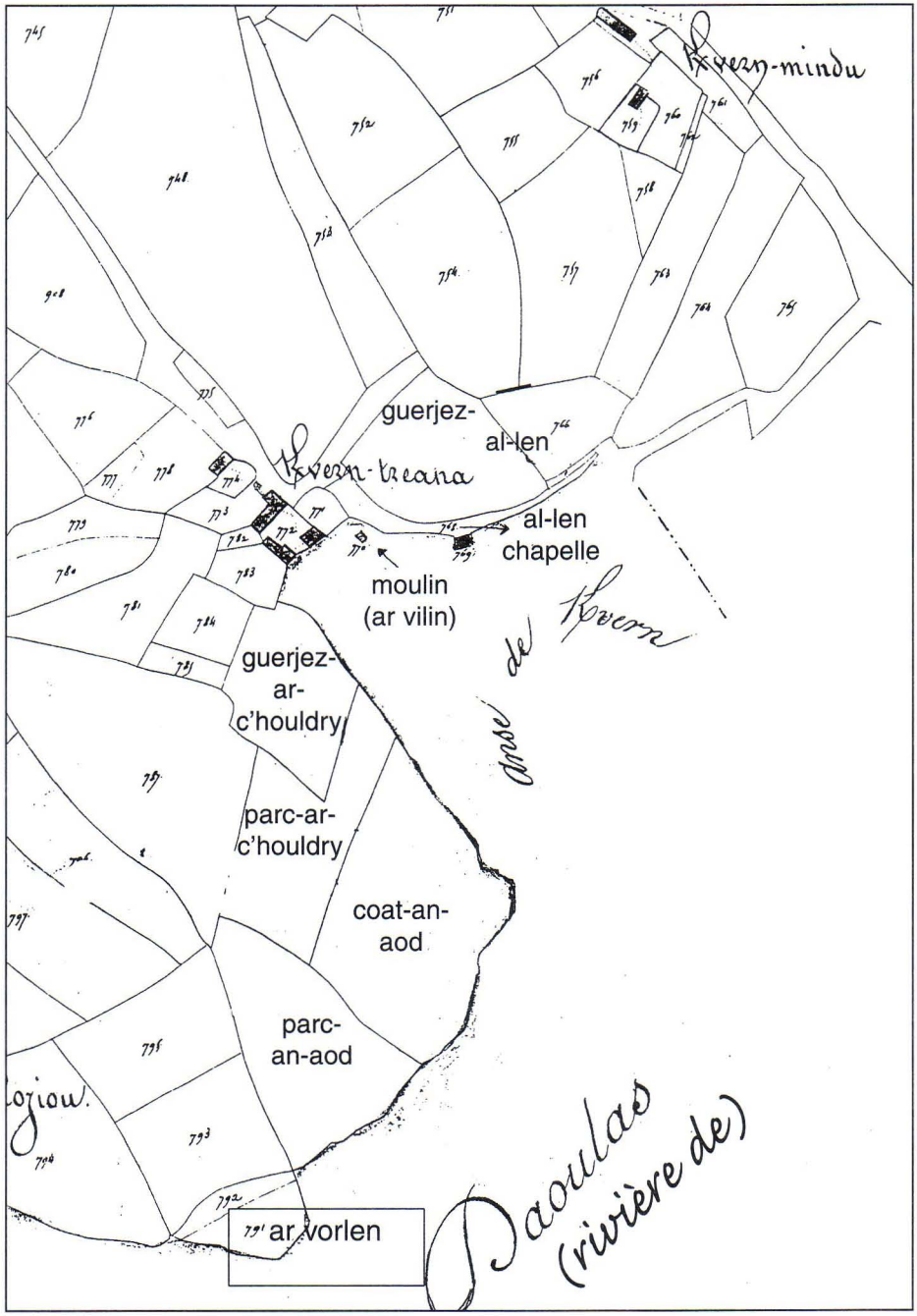

Fig. 2. – Dirinon, la zone du *Vorlen*, d'après le cadastre de 1827 (section E).

À la suite des droits habituels de péage, sur le vin, le four banal, les animaux, les «escuelles et les sabots de bois», l'article 31 signale une pêcherie qui, appartenant audit percepteur des droits, est par le fait même exempte de toute taxe : «Appartient audit seigneur voyer le goret ou pescherie qui est au bout de la grève que l'on appelle Bec-Kervern-Tréanna autrement Pen-ar-Vorlen, ledit goret situé en la rivière de Daoulas.»

Toujours inscrit dans le paysage, Pen-ar-Vorlen a certes vu modifier sensiblement son aspect ancien. Mais, par bonheur, le site de la pêcherie reste inscrit clairement dans le cadastre de 1827 (Dirinon, section E).

Le Vorlen, sur Kervern-Tréanna, au fond de l'anse du même nom, est constitué par deux parcelles désormais poldérisées mais dont se devinent toujours les talus de protection. Selon une étymologie limpide, le *vorlen* est un «étang de mer» aménagé en pêcherie par la retenue des eaux qui l'envahissaient aux marées. De tels *vorlen* côtiers existent à Plozévet, à Penmarc'h, à Fouesnant, à Taulé. Mais il reste plus difficile d'expliquer les *vorlen* situés dans des communes qui n'ont guère de frange côtière, comme Arzano et Gouesnou. D'autre part, le *goret* est le nom breton de la «pêcherie». Sur le cadastre, on relève un second *len*, un «étang» d'eau douce constituant la réserve d'eau du moulin, et aussi le *Parc* et le *Guerjez-ar-C'houldry*, le «champ» et le «verger du colombier». La chapelle signalée près de Kervern-Tréanna, qui était dédiée à sainte Pétronille, montrait encore ses ruines vers 1950. Il semble que la porte de la construction voisine en provient.

Aujourd'hui, au travers des transformations dont la plus radicale a été l'ouverture de la route en bordure de mer, il est donc possible, en s'aidant du cadastre de 1827, de reconstituer le panorama ancien de Kervern.

Annie Le Men

LE JUCH

Keratry

Une motte féodale inédite

Les seigneurs de Keratry

La famille de Keratry remonterait au XIIIe siècle, d'après Y. Tanneau qui en a publié une généalogie succincte dans *les Cahiers de l'Iroise*[4]. Une dalle tumulaire de l'église de Ploaré, en Douarnenez, porte le nom de Keratry et la date de 1399.

Par les aveux des barons du Juch rendus au duc de Bretagne, nous savons que la terre de Keratry était tenue en juveigneurie. Le juveigneur est un cadet de la famille auquel l'aîné concède une terre pour qu'il puisse y vivre. En contrepartie, le puîné, une fois chasé, doit un certain nombre de devoirs à son aîné. Tenant Keratry en ligeance, le cadet était tenu par la foi et l'hommage, le service de conseil, mais toutefois il ne devait pas le rachat comme pour les autres terres nobles[5].

Par rapport aux seigneurs de Kergué-lénen en Pouldergat, qui sont également des juveigneurs des barons du Juch, les seigneurs de Keratry, nouvellement émancipés, ont délaissé le lion des du Juch pour blasonner «d'azur au greslier (cor de chasse) d'argent surmonté d'une épée en pal, la pointe en haut», avec pour devise «Gens de bien passent partout.» Cependant, comme dans toute division héraldique, ils ont gardé les émaux du Juch à savoir : azur pour le canton et argent pour les meubles, les barons du Juch blasonnant «d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules.»

---

[4] Y. TANNEAU, «Keratry en Ploaré, berceau d'une noble race», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1 (nouvelle série), janvier-mars 1973, p. 10-20.

[5] J. GALLET, *La seigneurie bretonne (1450-1680), l'exemple du Vannetais*, Paris, 1983, p. 150-151.

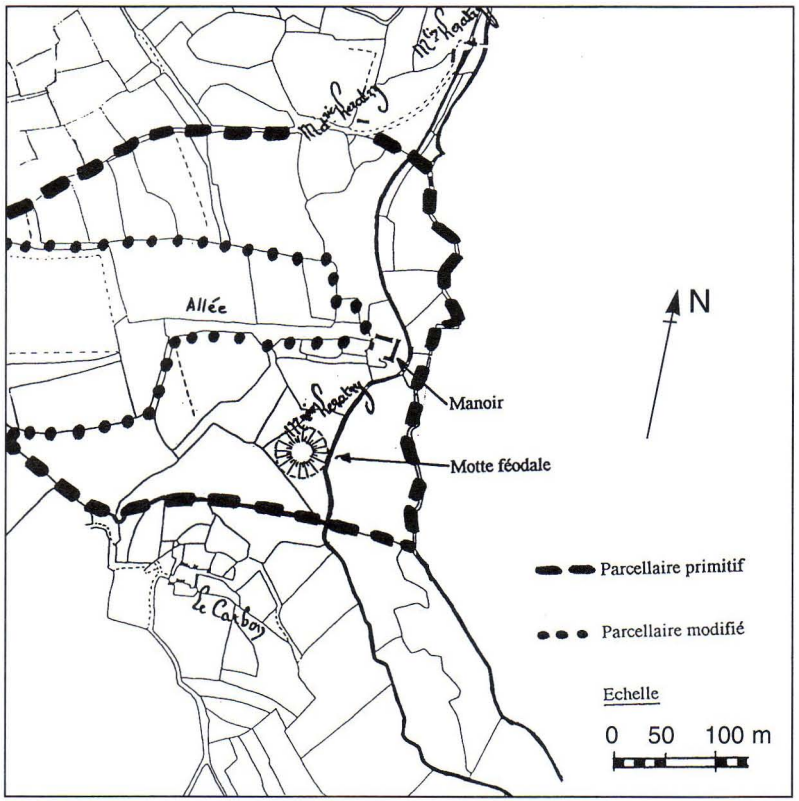

Fig. 3. – Le Juch, la motte féodale de *Keratry* d'après le plan cadastral de Ploaré (1829).

La motte féodale

Après avoir quitté le château du Juch, le cadet est allé s'implanter dans la vallée principale ou s'écoule la rivière du Névet, à la limite entre Ploaré et le Juch, mais en restant dans un périmètre assez proche du château. À deux kilomètres de la forteresse, il a profité d'un site naturel en fond de vallée pour s'installer. Les seigneurs de Keratry ont choisi une motte naturelle, une butte de tuffeau qu'ils ont aménagée pour y asseoir leur résidence. Ainsi en cas de problème majeur, ils délaissaient leur demeure pour aller défendre le château du Juch.

Situé dans la parcelle 809 du cadastre de Ploaré, établi en 1829, section B2, le tertre naturel est actuellement très altéré par les labours successifs mais également par une excavation creusée en son centre par son propriétaire pour la recherche d'un trésor. Établie dans un fond de vallée inondable, défense naturelle très souvent recherchée, la motte de Keratry est défendue par trois cours d'eau : le ruisseau du Carbon, le bief du moulin de Keratry, et une petite source, à l'ouest, née de l'affleurement naturel de l'eau.

Injustement dénommée «tumulus», la motte ne conserve plus actuellement qu'une élévation d'environ 5 m pour un diamètre à la base de 50 m. La plate-forme sommitale de vingt mètres de diamètre laisse apparaître un empierrement très sommaire qui pourrait révéler des restes de vestiges.

La maison forte

Peut-être délaissée vers le XIVe ou le XVe siècle, la motte fut remplacée par une maison forte dont l'assiette quadrangulaire mesurait 40 m sur 30 m. Construite à flanc de coteau, la plate-forme domine, à l'est, le bief du moulin de 3 m. Ce bief assurait en contrepartie la défense du mur d'enceinte de ce côté.

L'enceinte comprenait un mur d'un mètre d'épaisseur pour une hauteur avoisinant 5 m. Il ne comportait aucun flanquement apparent, la seule défense active se résumant à la porte d'entrée construite en bel appareil. Cette tour, munie d'une unique porte charretière, n'avait qu'un seul étage qui faisait office de salle de garde mais également de pigeonnier, comme en témoignent les trous de boulin que l'on aperçoit sur une vieille carte postale datant du début du siècle. Démolie dans la première moitié du XXe siècle, elle nous est décrite par le romancier André Theuriet[6] qui visita Keratry vers 1850 : «Au bout de l'avenue est un mur effondré et tapissé de fougères. Au milieu s'ouvre un porche ogival, avec un écusson aux sculptures rongées, un toit en auvent et un pigeonnier abandonné, le tout attenant à une cour de ferme encombrée de fumier et bordée de masures croulantes.» La tour était accolée au nord à un escalier assez raide et étroit qui donnait accès à la pièce supérieure.

Le manoir fut habité par ses seigneurs pendant environ deux siècles. Jacques de Keratry cessa d'y habiter vers 1715, et s'en alla résider à Quimper.

Les dépendances

Comme tout lieu noble, Keratry était proche de bâtiments annexes liés à la vie manoriale. À environ 300 m du manoir se trouvait la métairie noble, située dans la parcelle 781. Le moulin s'élevait à 400 m du manoir. Lors de la Révolution, ce moulin fut mis sous séquestre et vendu comme bien national. Une description nous le présente à la date du 18 vendémiaire an V (9 octobre 1796), «consistant en une maison mannale en mauvais état et deux tourneaux, un appentis au pignon oriental, les deux couvert de paille, une petite crèche creusée sous la montagne et couvert de genêts».

*
* *

À l'heure actuelle, Keratry ne conserve plus guère de vestiges substantiels. L'ensemble manorial est tout de même intéressant car nous sommes en présence d'une motte féodale naturelle. Ce retranchement peut être également mis en relation avec les autres fortifications déjà citées au Juch dans l'inventaire de Patrick Kernévez : Kerizoré, Tal-ar-Hoat, Keramenez, Landanet[7]. Il serait intéressant d'approfondir les relations entre la forteresse du Juch et ces retranchements de terre qui sont également distants de deux ou trois kilomètres. Ils forment une espèce de «réseau défensif» au nord, à l'ouest et au sud du château du Juch.

Keratry est également significatif de la translation motte féodale-manoir qui a pu intervenir vers les XIVe et XVe siècles. Le manoir représente un microcosme seigneurial rural usuel avec sa métairie et son moulin. L'étude du parcellaire fait apparaître une superposition de deux systèmes : en premier, un parcellaire de taille moyenne en forme d'élipse dont le centre est la motte féodale. Diverses études ont démontré que, pour certaines mottes féodales, un parcellaire centré sur la motte et constitué de petites parcelles correspondait à des pâturages, qui étaient réservées à l'alimentation du cheval, animal

---

6 Y. TANNEAU, art. cité, p. 11.

7 P. KERNÉVEZ, «Inventaire des mottes, enceintes et châteaux médiévaux du Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 126. Cf. aussi, du même, *Les fortifications médiévales du Finistère*, Rennes, 1997, p. 89-90.

qui, à l'époque, était le bien le plus précieux du chevalier[8]. Par la suite, lors de la construction du manoir vers le XVe ou le XVIe siècle, le parcellaire fut modifié et centré sur l'allée seigneuriale longue de 300 m. De part et d'autres de l'allée, les parcelles sont de forme quadrangulaire et nettement plus grandes. Cela permettait de promouvoir une idée de grandeur pour cet habitat seigneurial et en même temps de bien marquer la différence entre un parcellaire noble et un parcellaire paysan, plus petit et moins bien agencé[9].

Gérard Le Moigne

KERGLOFF
Coat-ar-Seiz

Un blason du XIXe siècle

M. Roger Guenver, infatigable chercheur carhaisien, nous a soumis pour identification une pierre sculptée conservée à Coat-ar-Seiz, dans la commune de Kergloff. Il s'agit d'un blason portant trois fasces, surmonté d'un casque à armet empanaché, accosté de deux lions, encadré d'un collier de l'ordre de Saint-Louis ; cet ordre a été institué en 1693 par Louis XIV et supprimé en 1792 avant d'être rétabli sous la Restauration. Cette fourchette chronologique correspond tout à fait au style de l'ensemble. Selon Pol Potier de Courcy[10], il existe trente-neuf récipiendaires bretons du grade de commandeur de Saint-Louis en Bretagne de 1720 à 1829. Le seul à porter ces armes est Joachim Simon, comte de Trogoff, blasonnant d'argent à trois fasces de gueules.

Il est né au manoir de Penlan en Quemper-Guézennec (Côtes-d'Armor) en 1763, fils de Joachim Simon I et de Claude Renée du Breil de Rays, de la branche de Kerdrogon. Entré au service comme volontaire en 1779, il embarque en 1781 sur la frégate la *Résolue*. Arrivé en Amérique, il quitte la marine pour l'armée de terre (1782), obtient le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Viennois et commence la guerre d'Indépendance par le siège de Saint-Christophe. Revenu en France décoré de l'ordre de Cincinnatus, il sert active-



Fig. 4. – Kergloff, *Coat-ar-Seiz*, blason de Joachim Simon de Trogoff (1763-1840).

[8] J.-C. MEURET, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la Marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1993, p. 376.

[9] C. MIGNOT, M. CHATENET [dir.], *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, 1993, p. 59-62. (Cahiers du patrimoine).

[10] *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4e éd., t. III, p. 414-415.

ment jusqu'à l'émigration. Engagé dans l'armée émigrée en Allemagne, il passe ensuite sous les ordres de l'archiduc Charles, combat en Autriche et devient l'intime du comte d'Artois, futur Charles X (1824-1830) qui le surnomme le *sanglier breton*, et est promu à l'ordre de Saint-Louis le 23 août 1823, «pour avoir toujours servi avec distinction et observé fidèlement les statuts de l'ordre». Après l'accession de Charles X à la couronne, il est nommé gouverneur de Saint-Cloud, poste honorifique très recherché. Lors de la Révolution de 1830, il accompagne le monarque déchu à Cherbourg puis se retire au château de Keruzoret près de Saint-Pol-de-Léon où il meurt en 1840. Il est aussi commandeur de la Légion d'honneur. Il ne laisse pas d'héritier de son mariage avec Armandine Marie-Louise des Hayeux de Kerennevel[11].

La biographie de Joachim Simon de Trogoff ne permet pas de savoir exactement comment cette pierre est arrivée en Cornouaille. Si les possessions des Trogoff sont essentiellement cantonnées dans le Léon et le Trégor, les biens de Joachim Simon ne sont pas connus dans le détail. Il peut donc s'agir aussi bien d'une pierre enlevée d'un bâtiment de la région que d'une sculpture exogène rapportée par un amateur de vieux objets décoratifs.

Yves Coativy

LOCMARIA-PLOUZANÉ

Une contrefaçon anglaise de *La Comtesse de Montfort*, de Pezron de Lesconvel

Hervé Pezron de Lesconvel est né à Locmaria-Plouzané dans les années 1640. Capitaine au régiment de Marine, il publie de 1695 à 1703 une dizaine d'œuvres historiques, romanesques et utopiques, dont *Les Actions héroïques de la comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne*, en 1697. Pour A.-P. Segalen, c'est un «écrivain inégal et, somme toute, assez médiocre». Jugement partagé par l'auteur anonyme de la préface des *Romans historiques* : «L'Auteur qui le fit paroître en 1697, a publié d'autres Ouvrages, dont quelques uns, mais non pas tous, ont eu de la réussite[12].»

Nous avons trouvé récemment une contrefaçon anglaise du roman *La Comtesse de Montfort* qui n'est pas signalée par son bibliographe, A.-P. Segalen[13]. Il s'agit d'un recueil de trois romans historiques paru à Londres en 1747 et pourvu d'une préface anonyme présentant les textes. C'est le tome I d'une suite dont nous n'avons hélas que le premier tome. En voici la description : *Recueil de romans historiques*, Londres, 1747, t. I, 8 pages de préface munérotées de I à VIII, 326 pages, 143 x 80 mm, reliure d'époque, contenant *Le Connétable de Bourbon* (p. 1-127), *La Comtesse de Montfort* (p. 128-206), *La Princesse de Portien* (p. 207-326).

Dans son étude sur Pezron de Lesconvel, A.-P. Segalen recense deux éditions de *La Comtesse de Montfort*[14] :

a) *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, Duchesse de Bretagne. Nouvelle historique*, Paris, Vve Cl. Mazuel, 1 vol. in-12, pièces liminaires + 234 pages. Privilège : 9 mai 1697. Achevé d'imprimer : 15 juillet 1697.

b) *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, nouvelle historique*. Recueil de romans historiques, Paris, 1746.

---

[11] P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, 1857, art. Trogoff. – L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Origines et généalogie et la maison de Trogoff*, Vannes, 1900, p. 181-182 et 338-347 pour les états de service.

[12] A.-P. SEGALEN, «La Bretagne littéraire au XVIIe siècle», *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris-Genève, 1987, t. I, p. 338. – *Romans historiques*, Préface, p. VI.

[13] A.-P. SEGALEN, «Pezron de Lesconvel, gentilhomme léonard du XVIIe siècle, écrivain breton de langue française», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972 / 1, p. 109-144.

[14] ID., *ibid.*, p. 138-139.

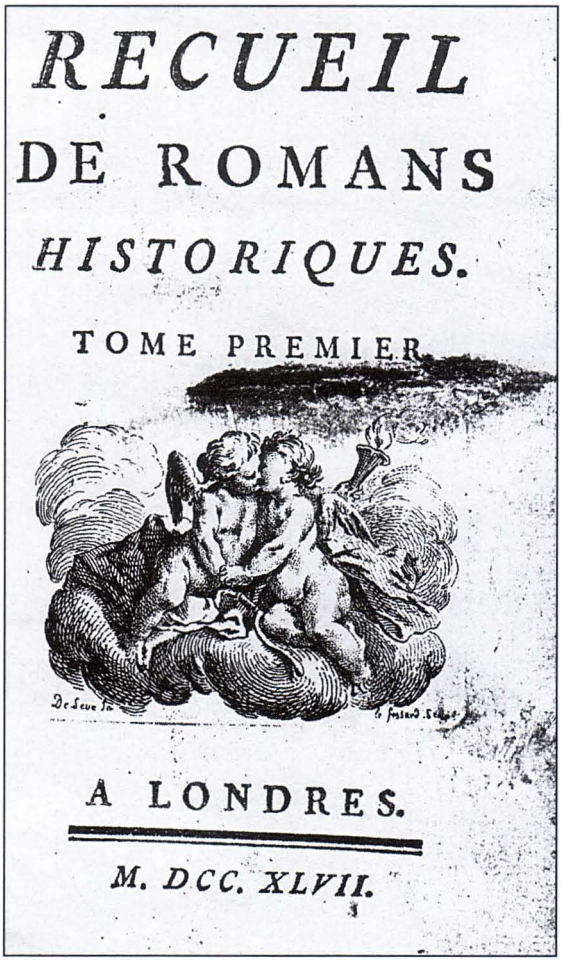

Fig. 5. – La page de titre du *Recueil de romans historiques* (tome Ier) de Pezron de Lesconvel, publié à Londres en 1747.

L'édition anglaise semble être la copie de la deuxième édition sous forme de recueil. Il s'agit d'une contrefaçon littéraire comme il y en avait beaucoup sous l'Ancien Régime. Un éditeur anglais ou belge copiait un ouvrage fraîchement paru en France et profitait de son succès, oubliant au passage de verser à l'auteur ses droits. Un des cas les plus célèbres est celui de La Rochefoucauld qui diffusa un manuscrit de ses maximes à ses amis pour avoir leur avis. Un imprimeur hollandais s'en fit prêter un exemplaire et d'édita en 1664, soit un an avant l'édition originale[15]...

Ce roman raconte les aventures de Jeanne la Flamme, épouse de Jean de Montfort et mère du duc Jean IV, qui soutint avec force les prétentions à la couronne de Bretagne de son mari puis de son fils. Plus que des épisodes militaires, le texte relate des amourettes dans le goût de la fin du XVIIe siècle. On lira en particulier la façon dont Tanguy du Chastel s'éprend de Mlle de Pontcallec, spécialement p. 200-201 la déclaration du guerrier à sa belle...

Yves Coativy

LOCMÉLAR

Église Saint-Mélar

Une ancienne sablière ?

Les travaux de restauration de l'église Saint-Mélar se poursuivent et, en démontant le plancher du chœur pour le remplacer, le soubassement de l'ancien chœur est apparu, de forme sensiblement identique, mais en retrait par rapport à l'actuel. Le plancher était soutenu par des lambourdes. L'une d'elles est une pièce de chêne de deux mètres de longueur réutilisée et provenant peut-être d'une ancienne sablière ; une inscription y est gravée, dont les lettres ont une hauteur de 47 mm, mais le début est illisible en raison de l'état trop vermoulu du bois et la fin manque à cause du sciage de la pièce de bois. Néanmoins, on peut lire :

...VS : S : THOMAS : S : PETRVS : IHS :

[15] M. VAUCAIRE, *La bibliophilie*, Paris, 1981, p. 27. Voir aussi, sur le problème des contrefaçons littéraires, C. GALANTARIS, *Manuel de bibliophilie. Dictionnaire*, article «Édition», Paris, 1997.

Le H du monogramme du Christ est surmonté d'une croix et les signes séparatifs sont des petits losanges à cédille. Les noms des deux apôtres Thomas et Pierre laissent penser que pouvaient être gravés les noms latins des douze apôtres.

Michel Le Goffic

LOCMÉLAR

Bourg

Un tronc à offrandes (1792)

Lors de travaux de réhabilitation du presbytère et des bâtiments connexes en mairie, un édifice a été démoli à l'angle de la place de l'église au cours de l'été 1998. Dans les pierres issues de la démolition figurait un élément de granite à phénocristaux de feldspath et biotite que M. Henri Thérin, maire de la commune, a précautionneusement érigé sur la pelouse, au nord de l'actuelle mairie. Il s'agit d'un support de tronc à offrandes de section carrée, de 0,35 m de côté et d'une hauteur hors sol de 1,03 m (fig. 6). Le fût montre de larges chanfreins, sur une hauteur 0,81 m, qui lui donnent une section presque octogonale. La partie supérieure est carrée à légers chanfreins et présente, au centre de chaque face, une rainure verticale aboutissant à un évidement contenant du plomb. Ces rainures étaient destinées à recevoir les pattes de scellement du tronc en bois bardé de fer ou en fer qui accueillait les dons. Sur le dessus du fût, un logement cylindrique contient encore une patte de fer. Sur une des faces du fût se lit l'inscription suivante : IEAN : ABGRAL, sur le chanfrein de droite : MAIRE : LAN, tandis que sur celui de gauche figure la date : 1792.

Michel Le Goffic



Fig. 6. – Locmélar, *bourg*, tronc à offrandes, XVIIIe siècle.
Cliché M. Le Goffic.

PRIMELIN

Chapelle Saint-Tugen

Un ouvrage récent[16] retrace l'évolution de la bannière, symbole du duché, de la province puis de l'identité bretonne, depuis le drapeau à croix noire sur champ blanc, emblème porté par les croisés bretons rassemblés en 1188 à Gisors, avant de partir pour la troisième croisade, jusqu'au *gwenn-ha-du* conçu en 1923 par Morvan Marchal, en passant par la bannière à hermines des ducs de Bretagne.

La sacristie de la chapelle Saint-Tugen, en Primelin, abritait jadis une série de panneaux sculptés. Il en reste actuellement quelques-uns décorés de motifs végétaux ; d'autres ont disparu, dont un particulièrement intéressant. Cet ensemble devait entrer dans la composition du garde-corps d'un jubé démonté au cours du XVIIe ou du XVIIIe siècle et dont on a perdu tout souvenir. Le rapprochement entre ces panneaux et un jubé est effectué par analogie à la tribune qui existe en l'église paroissiale d'Esquibien, située vers l'est à une distance de 2,3 km de la chapelle. À Esquibien, l'ensemble séparant jadis le chœur de la nef doit sa conservation à son remontage au bas de l'église, contre le pignon occidental[17].

À la chapelle Saint-Tugen, le souvenir de panneaux disparus est conservé par un cliché couleur sépia dû au talent du photographe Villard, illustrant un ouvrage consacré à la chapelle[18]. Sur l'un des panneaux sont représentées deux scènes d'inspiration maritime. À la partie inférieure est sculptée une barque de pêche montée par trois matelots vus de face ; l'un d'eux tient la barre ; trois poissons se suivent sous la quille. La partie supérieure montre une nef à coque très haute et châteaux avant et arrière élancés. Les mâts portent des vergues apiquées avec voiles ferlées. En tête du mât de misaine flotte une flamme à double pointe et au sommet du grand mât un pavillon, tous deux ornés d'une croix. Les deux ornements sont taillés en réserve et alésés[19]. À la

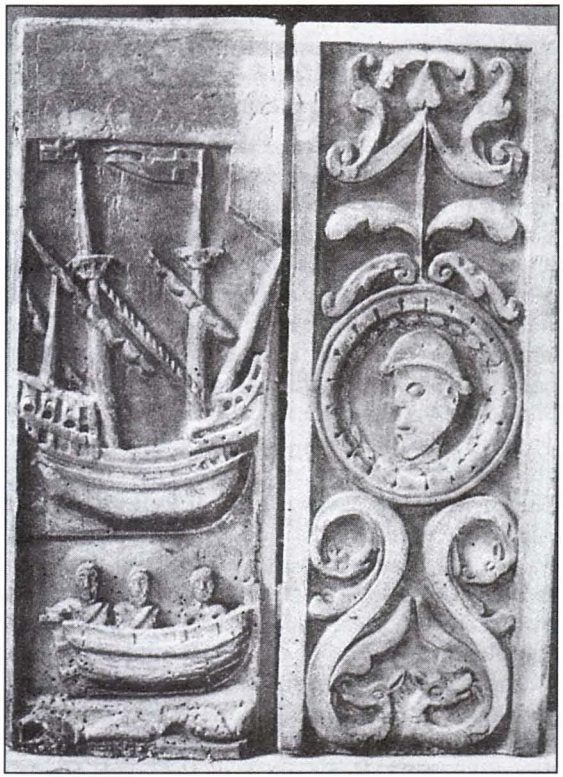

Fig. 7. – Primelin, *chapelle Saint-Tugen*, panneaux aujourd'hui disparus, 1556 (?).
On remarque des traces d'inscription à la partie supérieure du panneau de gauche.
D'après un cliché du photographe Villard.

16 Ph. RAULT, *Les drapeaux bretons de 1188 à nos jours*, Spézet, 1998, 89 p.

17 On peut aussi faire remarquer que c'est une extrémité d'entrait, l'engoulant, scié en deux, qui a été utilisée comme jambette entre une console et la poutre qui soutient la tribune.

18 H. PÉRENNÈS, *Saint Tujan au Cap-Sizun*, Quimper, 1936, 103 p.

19 Terme utilisé en héraldique pour désigner une croix ou autre pièce dont les extrémités n'atteignent pas les bords de l'écu.

partie supérieure non sculptée, on devine des traces de lettres et des chiffres incisés près de la bordure droite : 5 (?) 5 6. Serait-ce l'ultime témoin de l'année de construction du jubé ?

Sur la photographie de Villard est représenté un second panneau montrant en son centre un visage d'homme avec œil bien dessiné, presque globulaire, entouré d'un cercle en réserve décoré d'incisions radialement disposées. De part et d'autre du macaron sont représentés des rinceaux assez sobres dont certains, à la partie inférieure, se terminent par des têtes animales. Des macarons semblables se voient sur une sablière à la chapelle Saint-Tugen, à la chapelle Saint-Trémeur en Cléden-Cap-Sizun, datée de 1554, et dans l'église paroissiale de Plomodiern où elle a été sculptée en 1564. Leur auteur est connu : J. Brellivet, dont d'autres œuvres existent dans le Cap-Sizun, à la collégiale de Pont-Croix et à Saint-Nic dans le Porzay[20]. Il semble bien que le style observé sur les panneaux du jubé disparu de la chapelle Saint-Tugen ainsi que la date dont on peut lire les trois derniers chiffres correspondent au séjour du sculpteur J. Brellivet dans le Cap-Sizun.

Du jubé de Saint-Tugen, il ne subsiste que quelques panneaux ayant perdu toute trace de polychromie. À l'église paroissiale d'Esquibien, en revanche, les panneaux ont subi un rajeunissement pictural qui laisse rêveur... La décoration de chaque élément ressemble à ceux de la chapelle Saint-Tugen. La composition est identique. De part et d'autre du macaron central, on observe des rinceaux décorés avec plus de recherche, plus de fioritures : des masques sont ajoutés aux représentations végétales. Comme à Saint-Tugen, deux nefs sont représentées avec leurs pavillons. Toute la décoration d'origine respire la seconde moitié du XVIe siècle. Quelques détails trahissent cependant quelques ajouts de la fin du XIXe siècle : les macarons dont certains personnages portent un nœud papillon et surtout les nefs du XVIe siècle qui se trouvent affublées de pavillons et flammes tricolores... Une restauration permettrait sans doute de retrouver la polychromie originelle.

Le 12 août 1512, la célèbre nef la *Cordelière*, navire de la duchesse Anne construit sur les rives de la baie de Morlaix, sombrait dans les parages de la pointe Saint-Mathieu, à l'issue du combat qui l'opposait à la nef anglaise *Regent*. Le souvenir de cet affrontement a été conservé par Alain Bouchart[21]. Le combat a aussi inspiré Germain de Brie ou Brice qui composa aussitôt le poème *Chordigae navis conflagratio* qu'il dédia à la duchesse. Cette œuvre fut traduite et illustrée vers 1513 par Pierre Choque, héraut d'Anne de Bretagne[22]. Une enluminure a fixé les derniers instants du combat opposant les deux nefs[23]. Au premier plan est représenté le navire breton, voiles enflammées, flammèches sortant par les sabords. De l'équipage commandé par Hervé de Portzmoguer, on voit certains marins réfugiés ou retenus dans les hunes et, à l'extrémité des vergues, d'autres montent ou descendent dans les enfléchures, quelques-uns cherchant le salut en se jetant à l'eau. À la tête des mâts de misaine, du grand mât et de celui d'artimon flotte le guidon ou cornette à la croix noire sur fond blanc. Les châteaux avant et arrière sont ornés d'écus portant les uns la croix noire, les autres trois hermines et disposés alternativement. Les mêmes ornements se retrouvent sur les hunes du grand mât et de celui de misaine. Le mât d'artimon ne présente que

---

20 Sophie DUHEM, *Les sablières sculptées en Bretagne*, Rennes, 1998, 338 p. (p. 142-143).

21 Alain BOUCHART, *Les grandes croniques de Bretaigne*, Paris, 1514, feuillets 273-274.

22 M. JONES, «Les manuscrits d'Anne de Bretagne, reine de France, duchesse de Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 59 et 75. – J. GURY, «En quête de la *Cordelière* en Iroise de 1512 à 1598», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 40-45. – Ch. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, Paris, 1923, t. III, p. 93-103 (surtout p. 94).

23 Bibl. nat. France, ms. fr. n° 1672, fol. 9 v°. – Ch. DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, hors-texte.



Fig. 8. – Esquibien, *église Saint-Onneau*, deux panneaux représentant des nefs, XVIe siècle.
a. Panneau de la partie centrale. – b. Panneau de la partie gauche de la tribune.
Clichés J. Peuziat.

deux écus à croix noire. Cette dernière particularité est-elle à rapprocher de la tradition consistant à arborer, quand le chef d'escadre navigue avec toute la flotte, l'emblème au mât d'artimon ? Cette disposition ne semble pas accidentelle et liée à une négligence de l'illustrateur. Primitivement, c'est-à-dire depuis 1188, la bannière anglaise était composée d'une croix blanche sur fond rouge. Ce n'est qu'au début de la guerre de Cent Ans que les couleurs ont été inversées et le drapeau apparaît avec une croix rouge sur fond blanc : c'est ainsi qu'il est représenté sur les flammes et écus pendus aux hunes et murailles des châteaux du *Regent*.

Les nefs étaient-elles les seules unités à hisser en tête de mât le pavillon à croix noire, considéré comme l'emblème de la Bretagne, au début du XVIe siècle ? À la même époque, certains particuliers semblent aussi l'utiliser pour afficher leur identité, ainsi ce Léonard, libraire-éditeur de son état, ayant ouvert boutique à Paris, rue de la Bucherie. Cet expatrié de l'évêché de Saint-Pol, du nom d'Yves Quillévéré, installé à deux pas des rives de la Seine, fit imprimer et diffusa le *Catholicon*, dictionnaire en trois langues (breton-français-latin) en 1521, le *Missel de Léon* en 1526, le *Grand Mystère de Jésus* en 1530. Sur la notice associée à l'édition de ce dernier ouvrage, on



Fig. 9. – Le combat de la *Cordelière* et du *Regent*, 1512.
Bibl. nat. France, ms. fr. 1672, fol. 9 v°.
(Reproduction autorisée).

peut lire : ...*E Paris a nevez imprimet en bloaz mil pemp cant ha tregont. E Paris ho guerzeur e ty Eozen Quillevere e quichen an Pont-bian en assaing an + du en ru hanvet La Bucherie.* (... À Paris, de nouveau imprimé, l'an 1530. À Paris, on les vend chez Yves Quillévéré, près du Petit-Pont, à l'enseigne de la Croix noire, dans la rue nommée La Bucherie[24]).

Cette utilisation faite par un particulier de l'emblème breton, tenant boutique à quelques pas de la Seine, suggère quelques remarques. À moins d'être face à un individu pour le moins original, l'enseigne à croix noire devait constituer dans la capitale française un signe attractif attaché à une identité culturelle et politique en rapport avec une activité commerciale, mais constituait aussi un lieu de rencontre, sous le panonceau, dans un quartier proche de l'Université et des divers collèges de Cornouaille, de Léon, de Tréguier... Pour les étudiants, pour les clercs originaires de Bretagne, cette *kroaz du* devait constituer un emblème plus évocateur que la bannière aux hermines attachée plutôt à la famille ducale et de création plus récente.

Josick Peuziat[25]

SAINT-SÉGAL

Chapelle Saint-Sébastien

Influence du maniérisme italien

Description

De part et d'autre de l'autel du bras nord du transept de la chapelle Saint-Sébastien figurent deux bas-reliefs en bois polychrome de 76 cm sur 57 cm. Sur celui de gauche un vieillard vêtu de vêtements sacerdotaux, les mains jointes dans une attitude de tendresse, est accoudé à une table recouverte d'un drap vert. À sa droite se trouvent deux acolytes. Sur la table sont posés un couteau et quatre chandeliers dont les bougies sont surmontées d'une belle flamme. Au-devant de la table à gauche, une femme suivie d'un homme présente son enfant. De l'autre côté deux femmes sont agenouillées ; l'une tend ses bras vers l'enfant et l'autre qui tient sur sa tête un panier contenant deux oiseaux, se détourne en relevant légèrement sa robe de sa main droite. Entre les deux groupes est posé un vase. À l'arrière de la scène se développe à partir d'un petit baldaquin une draperie rouge, le tout dans un décor architectural de temples et d'églises.

Une iconographie complexe

Sur ce tableau le sculpteur a voulu représenter trois événements : la *Circoncision* de Jésus, la *Purification* de la Vierge et la *Présentation de Jésus au Temple*. Il faut y ajouter l'évocation de la fête de la Chandeleur.

La *Circoncision* est évoquée dans le tableau par la simple présence du couteau posé sur la table ; il occupe une place centrale. La circoncision consiste dans l'ablation du prépuce chez le nouveau-né mâle. Cette pratique, antérieure au monde judaïque, devint dans la loi mosaïque un signe physique de l'alliance du peuple élu avec Yahvé. La cérémonie avait lieu à la maison huit jours après la naissance de l'enfant. C'est à ce moment-là que l'enfant recevait son nom. L'événement nous est rapporté par l'évangéliste saint Luc : «Et lorsque furent accomplis les huit jours pour sa circoncision, il fut appelé du nom de Jésus, nom indiqué par l'ange avant sa conception.» (Luc 2. 23).

La *Purification* de la Vierge Marie est celle que toute femme juive qui a accouché

---

[24] M. SIMON, «Un éditeur léonard à Paris au début du XVIe siècle : Eozen Quillévéré», *Chronique de Landévennec*, juillet 1992, n° 71, p. 113-120. – Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Le Grand Mystère de Jésus. Passion et Résurrection. Drame breton du Moyen Âge*, Paris, 1865, 263 p. (p. III-IV).

[25] L'auteur tient à remercier le père Marc Simon, de l'abbaye de Landévennec, et le professeur Jean Kerhervé, de l'université de Bretagne occidentale, pour les renseignements précieux qu'ils lui ont fournis.

doit faire quarante jours après un accouchement perçu par la loi judaïque comme une source d'impureté. Dans le christianisme ce sera la cérémonie des relevailles.

La *Présentation au Temple* correspond à l'obligation pour toute famille juive d'offrir son premier-né mâle à Dieu puis de le racheter par l'offrande d'un agneau ou, pour les pauvres, de deux tourterelles. Luc est le seul évangéliste à nous rapporter ces événements : «Et lorsque furent accomplis les jours pour leur purification, selon la loi de Moïse, ils l'emmenèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, selon qu'il est écrit dans la Loi du Seigneur : Tout garçon premier-né sera consacré au Seigneur et pour offrir en sacrifice, suivant ce qui est dit dans la loi du Seigneur, un couple de tourterelles ou deux jeunes colombes.» (Luc, 2, 22-24).

Les quatre chandeliers rappellent la pratique chrétienne de célébrer en même temps que la fête de la *Purification* la fête des cierges, la Chandeleur.

Ainsi sont représentés sur un même tableau des événements de la vie de Jésus et de la Vierge qui se passent à des moments et dans des lieux différents.

Une copie conforme d'un tableau maniériste italien

Le sculpteur breton a réalisé ce bas-relief à partir d'une estampe que le graveur hollandais Cornelis Cort avait faite d'une peinture de l'Italien Federico Zuccaro. Cornelis Cort né en Hollande à Hoorn en 1533 ou 1536 ; après un séjour à Venise, il se fixe à Rome où il meurt en 1578. Son influence fut très grande sur les graveurs de l'époque. Le peintre Federico Zuccaro est né à Rome vers 1540. Artiste doué, il connut un succès international. Il travailla dans la plupart des centres artistiques européens. Le roi d'Espagne Philippe II lui confia une partie de la décoration du palais de l'Escurial entre 1585 et 1588. Zuccaro créa dans son palais romain l'académie Saint-Luc et fut un propagateur du maniérisme italien. Il se fit théoricien de l'art.

La gravure de Cornelis Cort s'intitule *La Présentation au Temple* ; le bas-relief de la chapelle Saint-Sébastien y ajoute la *Circoncision* évoquée par la simple présence d'un couteau sur la table. Les différences notables entre la gravure et la sculpture concernent le décor. La verrière qui figure en haut de la gravure devient un petit baldaquin retenant la partie centrale du rideau. Le sculpteur a placé l'ensemble de la scène dans un décor architectural évoquant sans doute le Temple de Jérusalem. Il en a fait de même pour le bas-relief symétrique de la *Nativité* qui reproduit une gravure de la Bible de Jean Leclerc éditée à la fin du XVIe siècle.

Les personnages de la gravure de Cornelis Cort se retrouvent dans le bas-relief mais avec moins de grâce dans les mouvements et le jeu des étoffes. Les tourterelles qui s'ébrouent sur la gravure sont très calmes dans le bas-relief. Le vase du premier plan a été simplifié par le sculpteur.

Le bas-relief fait partie d'un retable daté de 1706-1707. Le nom qui accompagne les dates est celui du trésorier ou fabrique de la chapelle qui était, ces années-là, François Autret. Au-dessus du tabernacle de l'autel, on lit l'inscription : N[oble] : D[iscret] : M[issire] : Y : COQUET : RECTEUR : DOCTEUR. Yves Coquet était depuis 1694 vicaire perpétuel de la paroisse de Pleyben et recteur de la paroisse annexe de Saint-Ségal. Il avait le titre de docteur en Sorbonne. Le nom du maître sculpteur ne figure pas sur le retable. On peut penser qu'il s'agit de Jean Cévaer, maître sculpteur à Pleyben. Dans le retable du Rosaire que celui-ci avait réalisé entre 1696 et 1698 pour l'église de Pleyben, le médaillon de la *Présentation au Temple* reproduit la même gravure de Cornelis Cort que celle copiée huit ans plus tard à la chapelle Saint-Sébastien. Cette gravure avait-elle été achetée par Jean Cévaer ou bien appartenait-elle au vicaire perpétuel de Pleyben ou encore à la fabrique paroissiale ?

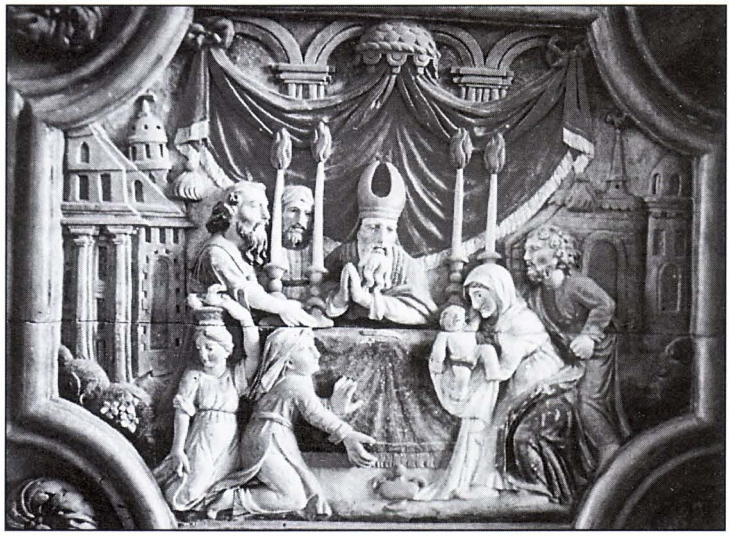

Fig. 10. – Saint-Ségal, chapelle Saint-Sébastien, *Présentation au Temple* et *Circoncision*.
Retable du bras sud du transept (1706-1707), bas-relief en bois polychrome.
Cliché Jos Le Doaré.

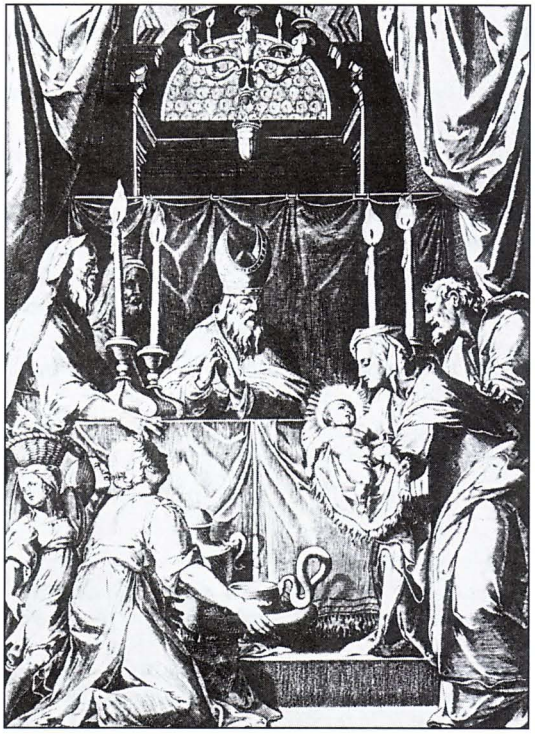

Fig. 11. – Cornelis Cort (1530?-1578), *La Présentation au Temple*.
Gravure d'après Federico Zuccaro, Amsterdam.
Cliché *Illustrated Bartsch*.

C'est aussi cette gravure de Cornelis Cort qui semble avoir inspiré l'artiste qui, au début du XVIIe siècle, fut chargé d'ajouter au retable flamand de la chapelle de Notre-Dame de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, deux scènes supplémentaires : l'*Adoration des Mages* et la *Présentation au Temple*.

Cet exemple d'influence, qui s'ajoute à bien d'autres, montre que l'extraordinaire production artistique dans les campagnes bretonnes du XVIIe siècle et du début du XVIIIe se situe, par l'intermédiaire des gravures de livres religieux ou des estampes pieuses, dans la mouvance de l'art européen. Les voies de diffusion des gravures et estampes sont mal connues. Les recteurs qui, comme Yves Coquet, avaient fréquenté les milieux parisiens, connaissaient l'important marché des estampes en provenance d'Italie, de Flandres, de Rhénanie et d'Île-de-France. À Paris, des rues entières comme la rue Montorgueil étaient peuplées de graveurs et d'éditeurs. La diffusion pouvait se faire aussi par colportage et par les foires.

À la célèbre foire de La Martyre, qui durait huit jours, seuls pouvaient étaler dans le cimetière «... les marchands libraires, les marchands d'images et les marchands d'ornements». Nul doute que les ateliers de sculpteurs possédaient un fonds de gravures. On cite souvent l'exemple de Jean Regnault, maître sculpteur de la marine à Brest, qui, au moment de son décès survenu en avril 1697, était en possession de plus de dix mille estampes. L'inventaire de ses biens précisait la présence de cinq caisses en bois de sapin «qui ont servi à porter les modelles et estampes cy dessus inventoriées de Rome[26]». Les monastères et les couvents, par leurs multiples relations, étaient à même de réunir des collections d'estampes et de livres religieux contenant des gravures. En 1697, le maître sculpteur quimpérois Olivier Daniel signe un marché pour la réalisation d'un retable dans lequel il est précisé qu'il représentera en bas relief «Notre Seigneur Jésus-Christ voilé et outragé par les sodats... sur le modèle d'une image prise à la retraite des Pères Jésuites[27]».

Conscient du rôle de la gravure pour faire connaître leurs œuvres et de l'intérêt commercial de cette production, des peintres comme Pierre-Paul Rubens ont des graveurs d'estampes à leur service. Ces estampes sont à nouveau regravées dans divers ateliers européens, ce qui amplifie le rayonnement des centres créateurs.

Dans les paroisses de Basse-Bretagne, entre 1640 et 1720, la fièvre des retables, souvent ornés de bas-reliefs, crée une demande de modèles iconographiques répondant à l'esprit du concile de Trente. Ainsi une part de la production artistique des paroisses entre en résonance avec la grande création artistique européenne.

Guy Leclerc

Sources de documentation

ARASSE (D.), TÔNNESMANN (A.), *La Renaissance maniériste*, Paris, Gallimard, 1997.

Art des villes, art des campagnes en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles, catalogue d'exposition, 1973.

BARTSCH (A.), *The Illustrated Bartsch, Netherlandish Artists*, New York, 1979.

BERSIER (Jean-E.), *La gravure*, Paris, Berger-Levrault, 1963.

CASTEL (Y.-P.), DANIEL (T.), THOMAS (G.-M.), *Artistes en Bretagne*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987.

GRIVEL (Marianne), *Le commerce de l'estampe à Paris au XVIIe siècle*, Genève, 1986.

RÉAU (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, Presses universitaires de France, t. II/2, 1957.

26 A. ROUDAUT, «Le tiphonne de maître Salaün», dans *Charpiana*, Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy, [Rennes], 1991, p. 215-219 (p. 217).

27 H. DIVERRÈS, «Notices sur la chapelle Notre-Dame du Pénity», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 9-26 (p. 20-21).

Musée départemental breton
Un an d'enrichissement des collections (1998)

par Philippe Le Stum*

Ethnographie

Costumes

Les Finistériens sont particulièrement sensibles aux missions, que remplit depuis cent vingt années environ le musée, de conservation, d'étude et d'exposition des costumes traditionnels, particulièrement diversifiés dans notre département[1]. De nombreux dons effectués par des particuliers aux collections du musée ont cette année confirmé cet attachement : éléments de costume de Douarnenez (998.19.1. à 4. et 998.20.1. et 2.) ; vêtements de marins (998.21.1. et 2.) ; pièces de costumes de Bourg-Blanc et de Plomelin (998.22.), de Quimper (998.23.), etc. Quelques achats ont également été effectués (costume de fillette de Scaër, 998.15.1.).

Mobilier

La fin du XIXe siècle vit l'apparition en Bretagne d'un nouveau type de mobilier, caractérisé par son décor de personnages et de scènes de genre bretonnes répandus sur des meubles dont les formes et les fonctions étaient celles du mobilier bourgeois contemporain : buffet, lit droit, chaise, console, casier à musique, etc. Les nouvelles salles du mobilier, en cours d'aménagement (ouverture été 1999), présenteront quelques exemples de ce «mobilier à personnages»[2] – selon l'expression de l'époque, souvent remplacée aujourd'hui par celle de mobilier «néo-breton».

Le musée a recueilli cette année un ensemble d'outillage et d'ébauches provenant d'un atelier qui poursuivit ce type de production jusqu'aux années 1960. Ils constituent un intéressant témoignage d'une production devenue alors semi-industrielle (998.16.1. à 14.).

Iconographie du Finistère

Gravures

L'un des ensembles les plus importants acquis cette année dans le domaine des arts graphiques est certainement la collection de vingt gravures des artistes américains Mary Bonner (1885-1935), Vaughan Trowbridge (1869-1945) et Minna Weiss Zellner (1889-?),

---

* Conservateur du Musée départemental breton, Quimper.

1 Sur l'histoire des collections de costumes du musée, voir Philippe LE STUM, *Les costumes traditionnels du Finistère*, Quimper, Musée départemental breton, 1996.

2 Ph. LE STUM, «De l'éclectisme à l'Art déco, fuseaux et petits bretons», dans *Le mobilier régional français*, catalogue d'exposition. Paris, Musée national des Arts et Traditions populaires, 1990, p. 174-176.

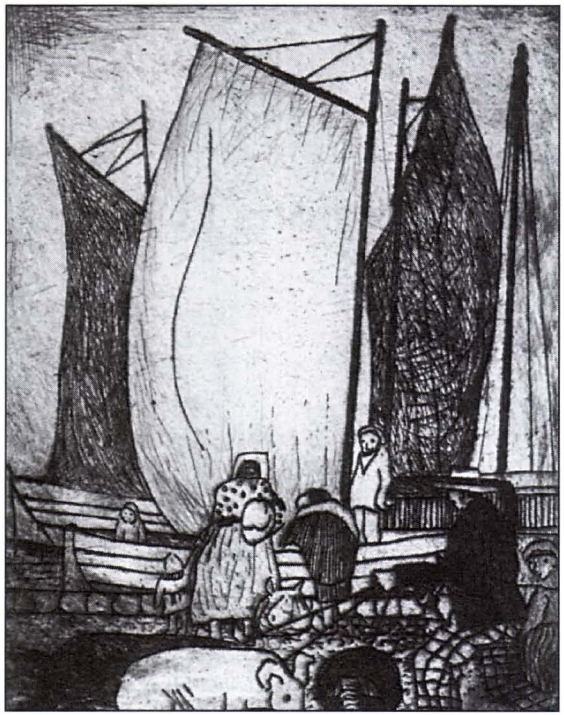

Fig. 1. – Mary Bonner (Bastrop [Louisiane], 1885-1935), *Le déchargement du bateau*, eau-forte, 1931.
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.3.1.
Cliché Serge Goarin.



Fig. 2. – *Saint Corentin*, bois gravé, XVIIIe siècle (?).
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.18.1.
Cliché Serge Goarin.

qui fréquentèrent le Finistère dans le premier quart du XXe siècle, et dont l'œuvre bretonne est encore fort peu connue (998.3.1. à 20.). Le musée a également acheté deux gravures sur bois de René Quillivic (*Devant Dieu*, 1919 ; *Le Benedicite*, 1926) (998.32.2. et 3.), ainsi qu'un portrait de La Tour d'Auvergne gravé par Bonneville (998.18.1.).

La pièce la plus exceptionnelle acquise en ce domaine est cependant un petit bois d'impression (H. 12 cm ; L. 8,3 cm, inv. 998.25.1.) montrant saint Corentin en tenue d'évêque, accompagné d'un page qui lui présente un poisson qu'il coupe en deux morceaux. À l'arrière de cette scène est figurée la façade de la cathédrale de Quimper, dont c'est là certainement l'une des toutes premières représentations. Par son format comme par la finesse de son trait, cette petite œuvre, jusqu'alors inconnue et inédite, est à rapprocher d'une gravure anonyme figurant le saint à mi-corps, désignant du doigt son poisson miraculeux, rééditée au siècle dernier d'après un bois ancien. Mais il faut également la comparer aux raris-



Fig. 3. – *Canonniers sur un navire à Brest*, photographie, vers 1900.
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.7.163.
Cliché Serge Goarin.

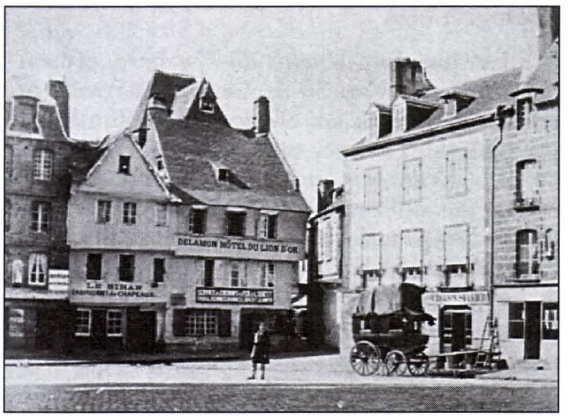

Fig. 4. – John Mounteney Jephson, *Vue de la place Saint-Corentin*, photographie extraite de l'album *A walking tour in Brittany*, Londres, 1859.
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.13.1.
Cliché Serge Goarin.

simes planches d'imagerie populaire quimpéroise du XVIIIe siècle, au corpus de laquelle sa découverte constitue un apport majeur. Ce bois porte les initiales du graveur, G.B. Celles-ci cependant ne correspondent à aucun nom d'imagier répertorié à Quimper[3]. Elles pourraient en revanche orienter les recherches vers deux imprimeurs quimpérois ayant exercé à la fin du XVIIe et dans le premier quart du XVIIIe siècle[4] : le Hollandais Gauthier Buithing (actif à Quimper entre 1678 et 1720), qui travailla pour l'évêque et dont plusieurs publications sont ornées de gravures, ou Guillaume II Le Blanc (actif entre 1650 et 1690), beau-père du précédent et fournisseur attitré des jésuites. Le fils de ce dernier, qui lui succéda en 1690 et portait le même prénom, ne fut, semble-t-il, pas assez productif pour innover dans le domaine, alors fort limité en Basse-Bretagne, de la gravure d'images[5].

Dessins

Un album contenant 99 aquarelles représentant des costumes du Finistère et du Morbihan paraît remonter aux environs de 1830, c'est-à-dire antérieurement à la vogue de la lithographie de costumes, marquée par les publications de Charpentier et Lalaisse. Ses délicates vignettes portent les initiales, encore mystérieuses, de J. M., qu'une étude approfondie de ce document permettra peut-être d'identifier (998.12.1.). L'existence, dans des collections privées ainsi qu'au musée national des Arts et Traditions populaires, de vignettes semblables pourrait indiquer une production de série, sans doute destinée aux premiers touristes visitant notre région.

---

3 Voir Ph. LE STUM [dir.], *L'imagerie populaire bretonne*, catalogue d'exposition. Quimper, Musée départemental breton, 1992.

4 Voir Gwennole LE MENN, «Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVIIe siècle) ? Leurs impressions», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 160-181 ; t. CVII, 1979, p. 283-309.

5 Voir Louis LE GUENNEC, «Quatre générations d'imprimeurs quimpérois», dans *Vieux souvenirs bas-bretons*, Quimper, Les amis de Louis Le Guennec, 1938, p. 75-81.

Photographies

L'exposition *Marins du Finistère*, présentée du 30 avril au 30 septembre, a révélé au public, à travers les clichés du philanthrope Jacques de Thézac, une part des collections de photographies anciennes du musée[6]. Cet aspect des collections s'est accru cette année de 268 plaques de verre positives, réalisées en Finistère dans les deux premières décennies de ce siècle (inv. 998.7.1.).

L'album *A walking tour in Brittany*, de l'Anglais John Mounteney Jephson, est d'un intérêt considérable pour l'histoire de la photographie en Bretagne. Publié à Londres, en 1859, par l'éditeur Lovell Reeve, il est en effet illustré d'une centaine de clichés originaux, qui en font un des tout premiers albums photographiques consacré à notre région (inv. 998.13.1.). Il s'agit, semble-t-il, du seul exemplaire conservé dans une collection publique française.

Affiches

Grâce à une politique d'acquisition régulière menée depuis une dizaine d'années, le Musée départemental possède aujourd'hui la plus riche collection d'affiches illustrées de la période 1880-1950 concernant le Finistère. S'y est ajoutée en 1998 la belle affiche des Chemins de fer de l'État consacrée à Morlaix, du graphiste Jean Michel, publiée en 1936 (998.17.1.).

Arts décoratifs et sculpture

Bijoux

En 1991 avait débuté la constitution d'une collection de bijoux bretons du XXe siècle, dont une part importante avait été présentée dans l'exposition *Bijoux des régions de France*, présentée au musée (1993) et dans plusieurs musées français d'ethnographie, ainsi qu'au pavillon des expositions du palais du Luxembourg. Le musée dispose désormais d'un ensemble représentatif de la marque *Kelt*, dont de nombreux modèles furent créés, après 1935, par René-Yves Creston et Pierre Péron, artistes du groupe des *Seiz-Breur*. Six pièces ont rejoint cet ensemble (997.50.1 à 6.).

Faïence de Quimper

La collection de faïence et grès de Quimper s'est également enrichie cette année d'une rarissime assiette de la manufacture Porquier, portant le décor *à l'aria* (partition musicale). On ne connaît à ce jour qu'un seul autre exemplaire de cette pièce (998.6.1.).

L'association «Quimper, trois siècles de faïences, 1690-1990», constituée à l'occasion du tricentenaire de la faïence quimpéroise en 1990, a mis cette année fin à ses activités. À plusieurs reprises, elle a eu à cœur de partici-



Fig. 5. – Assiette *à l'aria*, Quimper, manufacture Porquier-Beau, vers 1870.
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.6.1.
Cliché Goarin.

[6] Catalogue *Marins du Finistère*, Quimper, Musée départemental breton, 1998.



Fig. 6. – Pierre Toulhoat (Quimper, 1927), *Les sonneurs quimpérois*, bas-relief, 1952.
Collection du Musée départemental breton.
Cliché Serge Goarin.

per, par des dons, à l'enrichissement des collections du Musée départemental, qui possède et met en valeur le plus riche et le plus ancien ensemble public en ce domaine. En 1998, l'association, par l'intermédiaire de son président, M. Michel-Jean Roullot, historien de l'art céramique quimpérois, a offert au musée deux pièces éditées lors de la Libération de Quimper (998.14.1 et 2.), ainsi qu'un beau pichet de Paul Fouillen, daté de 1949 (inv. 998.34.1.).

Présentée du 14 juin au 5 octobre 1997, l'exposition *Keraluc, cinquante ans de céramique artistique à Quimper*, a révélé au public la diversité et l'originalité des productions de cette manufacture, créée par l'ingénieur-céramiste Victor Lucas en 1946[7]. Le Musée départemental a pu inscrire à ses collections des créations de la plupart des artistes ayant travaillé pour Keraluc : Jos Le Corre, Jean Mazuet, René Quéré, Pierre Toulhoat, Paul Yvain, etc. Une assiette, pièce unique décorée par le peintre René Quéré, a été acquise en 1998 (inv. 998.2.1.). Surtout, le musée a acquis deux plaques en bas relief réalisées par Pierre Toulhoat pour la gare de Quimper, en 1952, et depuis déposées. Ces plaques seront exposées à proximité des nouvelles salles d'exposition permanente de la céramique, en cours de réalisation.

Paul Fouillen (1899-1958) ; Jean Trellu (1910-1985)

Le prochain réaménagement des salles du mobilier au musée réservera un emplacement aux créations encore peu connues du Quimpérois Paul Fouillen, dont le talent s'exprima tant dans le domaine du meuble que dans ceux de la céramique et du verre, et qui produisit également quantité d'objets utilitaires ou décoratifs de bois pyrogravé, tel un plateau à décor de scène d'auberge acquis par le musée (998.2.2.).

Né et mort à Quimper, le sculpteur Jean Trellu travailla comme Fouillen dans les domaines du meuble et de l'objet-souvenir. Installé place de Locronan au milieu des années 1930, puis au Huelgoat en 1955, il interrompit ses activités en 1975. Sa fille a généreusement offert au musée une collection très représentative de ses productions : scènes bretonnes en bas relief, statuettes de saints, tête de Christ, buste, panneaux peints, etc. (998.24.)

[7] Catalogue *Keraluc*, Quimper, Musée départemental breton, 1997.

Sculpture

Depuis plusieurs années, le musée s'est efforcé de réunir des créations des principaux sculpteurs ayant traduit dans leur œuvre la diversité formelle des costumes populaires du Finistère : des œuvres d'Armel-Beaufils, de René Quillivic, de Louis-Henri Nicot, de François Caujan ou d'Éloi Robert figurent désormais à l'inventaire, et plusieurs ont pris place dans les salles permanentes d'exposition des costumes. Ce fonds, qui fait aujourd'hui référence, s'est enrichi cette année de plusieurs œuvres de la fin du siècle dernier ou des premières années du XXe : *Fleur d'Ajonc* (Fille de Pont-Aven en prière), buste en bronze d'Auguste Maillard (1864-?), auteur, notamment du monument au morts de Brest, aujourd'hui détruit (998.5.1.) ; *Fileuse bretonne*, du Briochin Pierre Ogé (1849-1913) [998.10.1.] ; *Trégorroise en costume de fête*, biscuit d'H. Planson (998.11.1.), ainsi que deux œuvres de sculpteurs italiens : *Fillette bretonne sur un escalier de pierre*, bronze du Napolitain Joseph d'Asté (998.11.2.) et un étonnant buste de Fouesnantaise, en marbre, du Florentin Cesare Lapini (998.9.2.).

D'autres pièces se rattachent au renouveau de la sculpture régionale dans l'entre-deux-guerres : *Femme d'Ouessant*, plâtre original d'Éloi Robert (1881-1949) [998.9.1] ; un plâtre de François Bazin (1897-1956), étude d'Ouessantine pour le monument *Merc'hed ar mor* («Les filles de la mer», dressé à Quimper



Fig. 7. – Auguste Maillard (1864-?), *Jeune fille de Pont-Aven*, bronze, vers 1900.
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.5.1.
Cliché Serge Goarin.



Fig. 8. – François Bazin (1897-1956), *Ouessantine*, plâtre, 1935.
Étude pour *Merc'hed ar mor* (Les filles de la mer).
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.26.1.
Cliché Serge Goarin.



en 1936 [998.26.1.]). À l'occasion de l'exposition *Marins du Finistère*, trois plâtres de René Quillivic (1879-1969) ont également été acquis (998.30.1. à 3.). Il s'agit de belles figures de pêcheurs, rescapés d'un navire naufragé en baie d'Audierne. Elles furent exécutées en 1930 pour un projet de monument, non réalisé, d'hommage aux marins bretons. L'une d'entre elles fut reprise par Quillivic en 1960 pour son monument aux Forces françaises libres, élevée à l'île de Sein.

Fig. 9. – René Quillivic (1879-1969), *Le mousse*, plâtre, 1930.
Collection du Musée départemental breton, inv. 998.30.1.
Cliché Serge Goarin.

Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir

par Christian Millet

En 1938, René Couffon faisait paraître un article magistral[1] intitulé «Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du XVe siècle.» Ainsi l'atelier Beaumanoir accédait à l'existence dans l'histoire de l'art en Basse-Bretagne .

Depuis, toute étude traitant d'histoire ou d'archéologie monumentale bretonnes autour de l'an 1500 fait référence à cette appellation. Dans l'anonymat des maîtres d'œuvre morlaisiens de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle, les «Beaumanoir» deviennent la référence incontournable et la liste des œuvres qui leur sont attribuées s'allonge. Il paraît légitime de rechercher la paternité des constructions existantes mais force est de constater que la seule attribution «Beaumanoir» est souvent une solution de facilité au regard des rares sources actuellement disponibles, épigraphes et comptes de fabrique. Dans une production architecturale diversifiée, les preuves de l'invention du système dit «Beaumanoir» par les membres de cette famille sont loin d'être fournies.

Tenter de faire le point nous paraît important. Après avoir donné une définition de l'atelier, on comparera les œuvres attribuées à la personnalité précise des nombreux Beaumanoir, et on replacera leur production architecturale dans un ensemble géographique et temporel cohérent.

I. Définition de l'«atelier Beaumanoir»

a. Caractéristiques de l'atelier

Pour caractériser l'atelier Beaumanoir, René Couffon s'appuie sur deux points, une zone géographique déterminée et la présence de constantes dans chaque construction.

La **zone géographique** en question est comprise entre les deux paroisses dédiées – est-ce un hasard ? – à saint Miliau : à l'ouest, Guimiliau dans le Léon, à l'est, Ploumilliau dans le Trégor. Les édifices de l'atelier appartiennent, pour la plupart, à l'archidiaconé du Pougastel, dans l'évêché de Tréguier.

Les constantes sont des éléments constitutifs, tour-clocher et chevet à noues multiples, dont les **principes constructifs** apparaissent comme des nouveautés à cette époque.

La **tour-clocher**, le premier élément-signe, est toujours située à l'ouest dans l'axe de l'édifice. «Il (le constructeur), écrit René Couffon[2], éleva, de chaque côté du porche et

[1] René COUFFON : «Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du XVe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIX, 1938 (première partie) p. 65-89.

[2] ID., *ibid.*, p. 67.

de part et d'autre du mur pignon, des contreforts de section constante jusqu'à hauteur de la plate-forme supportant le beffroi, constituant ainsi avec la portion de mur intéressée une véritable poutre en I sur laquelle la plate-forme repose. Il a donc pu donner d'une part à cette poutre une section suffisante pour avoir une pression unitaire acceptable ; et, d'autre part, grâce à sa grande inertie transversale, une bonne stabilité. De plus, et c'est là sa principale innovation, il a pu ainsi, sans danger, ériger cette poutre aussi haut qu'il l'a désiré au-dessus du faîtage pour donner à son clocher une allure plus élancée. Sur la plate-forme, il a établi un clocher barlong surmonté d'une flèche...»

Le **chevet polygonal**, à trois pans surmontés de frontons triangulaires, est le deuxième élément-signe de l'atelier. L'originalité des formes réside dans la couverture formée de noues multiples qui dirigent les eaux pluviales vers des gargouilles surmontant des contreforts placés aux angles du polygone. Chaque pan est percé d'une grande vitre, qui concentre, à travers les vives couleurs des vitraux, un maximum de lumière sur le maître-autel, dans un éclairage sans ombre. La formule n'appartient pas d'ailleurs à la seule région de Morlaix ; elle apparaît à la même époque à Saint-Malo de Dinan dès 1490 ou à Saint-Nicolas de Gourin en 1507, pour ne citer que deux exemples.



Fig. 1. – Saint-Nicolas de Plufur, chevet.

L'étude des plans et des ornements de la décoration des édifices cités par René Couffon permettra d'affiner cette définition et de repenser la liste initiale car l'atelier Beaumanoir se caractérise, avant tout, par une manière de concevoir, d'organiser et de coder les espaces. Malgré les contraintes matérielles, sociologiques et financières qui ne leur permettaient pas de faire table rase et de reconstruire de neuf des ensembles cohérents, les maîtres d'œuvre de l'atelier ont défini leur parti en se référant à un plan type qui se démarque sensiblement de ce qui se pratiquait précédemment.

Le modèle ancien imposait un long vaisseau continu terminé par un chevet plat et cantonné à l'ouest par une tour-clocher carrée. L'église bretonne se définissait «alors fondamentalement comme un espace central unifié qui de la façade occidentale va jusqu'à la maitresse-vitre[3]». Souvent, un porche sud sans chambre haute complétait l'ensemble. C'est le plan de Saint-Jean-du-Doigt, de Notre-Dame de Plouaret, de Saint-Efflam de Plestin et, sur des bases romanes, de Saint-Pierre de Plougasnou et de Notre-Dame de Ploujean. C'est aussi celui de Saint-Melaine de Morlaix dont le maître d'œuvre principal semble avoir été ... Étienne Beaumanoir.

Vis-à-vis de cette organisation, l'atelier ne propose d'autres d'innovations structurelles que la combinaison d'éléments architecturaux, connus par ailleurs, mais jamais assemblés auparavant, de manière systématique. Le **plan type** de l'atelier conserve le parti d'un volume central lambrissé, la nef, séparée des collatéraux par une suite de grandes arcades à

[3] André MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979.

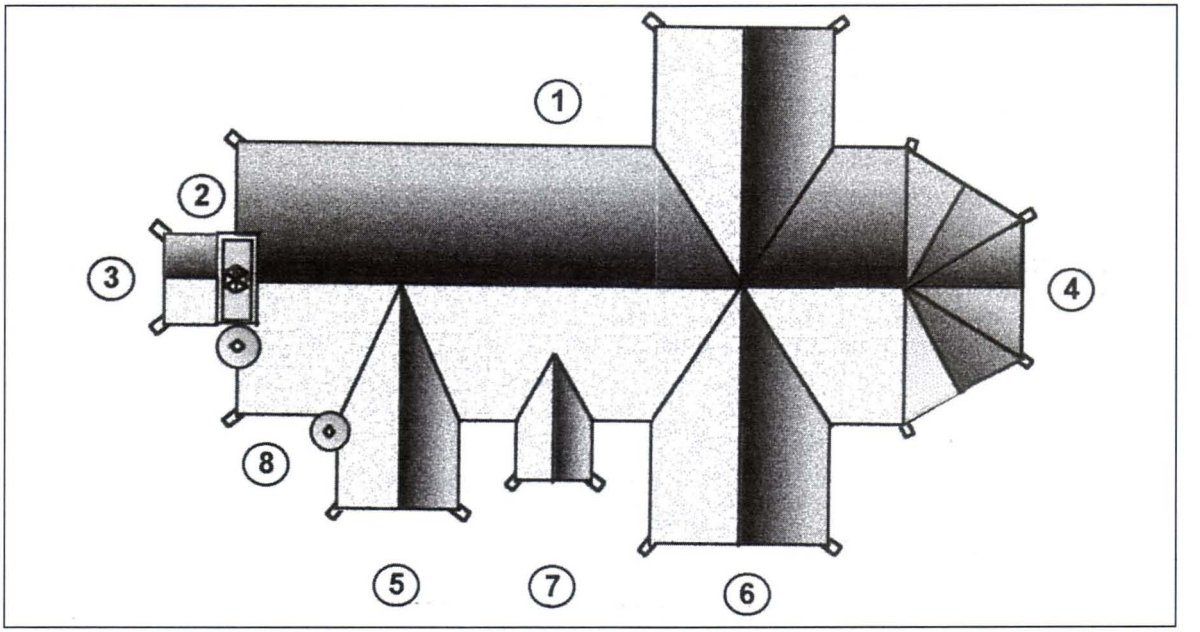

Fig. 2. – Plan type.
1. Vaisseau central (nef et chœur). 2. Tour-clocher. 3. Portail ouest. 4. Chevet à noues multiples. 5. Porche sud. 6. Faux transept. 7. Chapelle privative. 8. Reliquaire d'attache.

pénétration directe dans des piliers le plus souvent cylindriques. À l'est, dans la continuité, le chœur prolonge ce volume et se termine par un chevet à noues multiples. À l'ouest, la nef s'appuie sur un massif formé de la tour-clocher typique de l'atelier et d'un portail à deux niveaux. Sur ce noyau, s'appuient perpendiculairement un porche au sud, également à deux niveaux, et des chapelles privatives, dont deux d'entre elles forment un faux transept. Un reliquaire d'attache, compris entre le massif occidental et le porche sud, peut compléter l'ensemble si aucun ossuaire existe ailleurs dans l'enclos paroissial.

Aucune église paroissiale, actuellement conservée, ne présente ce plan dans son ensemble. Il est possible que l'église Saint-Miliau de Ploumilliau ait eu cette organisation au début du XVIe siècle. De même, malgré le rhabillage de l'église au XVIIe siècle et l'absence de porche ouest, ce plan est lisible à Saint-Miliau de Guimiliau. Des éléments épars nous font penser qu'il a pu s'appliquer à une dizaine d'églises paroissiales de la zone étudiée.

Les architectes de l'atelier Beaumanoir ont su décliner cette distribution en fonction de l'importance de l'édifice. Un programme simplifié, nef avec un seul collatéral et absence de porche ouest s'applique aux églises tréviales comme Notre-Dame de Trémel ou Saint-Laurent de Trédrez. La cellule de base, celle des chapelles telles que Saint-Nicolas de Plufur, ne comporte ni porche ni collatéraux ; leur nef est unique.

À cette série de plans correspond un vocabulaire. Les ornements de la décoration se réfèrent au style flamboyant en vigueur dans toute l'Europe depuis plusieurs décennies et suivent un dessin qui s'identifie rapidement. Les *piliers halboutans* (contreforts), les *escargoulles* (gargouilles), les *lermiers* (larmiers), les *doubles crêthes* (crochets), les *espys* (fleurons), les remplages des baies (*jambaiges, meneaulx, mouchettes, souffletz, cornetz à deux empes*)...[4] avec leur air de famille font appel à des modèles et à des techniques de taille courants. Au même titre que la tour-clocher et le chevet polygonal, ces éléments participent à la définition de l'atelier.

Ainsi le couple balustrade à mouchettes[5] – gargouilles à têtes de chimères règne sur la plate-forme de la chambre des cloches d'une dizaine d'édifices : Saint-Melaine de Morlaix, Notre-Dame de Taulé, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Florent de Plufur, Notre-Dame de Trémel, Saint-Agapit de Plouégat-Guerrand, Saint-Ténénan de Guerlesquin, Saint-Yves de Plougonven, Saint-Miliau de Ploumilliau, Saint-Laurent de Trédrez, Saint-Miliau de Guimiliau et vraisemblablement Saint-Nicolas de Plufur.

Le traitement plastique du chevet est caractéristique. Les gargouilles, situées à la base des pignons pour cracher l'eau de pluie dirigée par les noues, sont *soutenues par un pied-droit* posé sur le haut des contreforts. C'est le cas à Saint-Pierre de Pleyber-Christ, à Saint-Yves de Plougonven, à Notre-Dame de Trémel, à Saint-Nicolas de Plufur, à Saint-Laurent de Trédrez et à Saint-Pierre de Ploulec'h. Cette solution diffère de celle de Saint-Gildas de Carnoët ou de Saint-Nicolas de Gourin où la gargouille *s'appuie* directement sur le contrefort ou de celle de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines en Gouézec et de la Trinité de Plumergat où la gargouille *traverse* le contrefort.

Les porches, à deux niveaux, présentent une allure dépouillée dans les églises de Saint-Yves de Plougonven, Saint-Yves de Ploumilliau, Saint-Laurent de Trédrez, Notre-Dame de Locquemeau et Saint-Maudez de Henvic.

L'étude du remplage des baies et des crossettes permet également de rattacher au cor-

[4] Devis pour la reconstruction du chevet de Saint-Melaine de Morlaix passé avec Étienne Beaumanoir, le 27 février 1500 (Arch. dép. Finistère, 151 G).

[5] Ou vessie de carpe d'après Henri LAFFILLÉE, *L'architecture et la décoration*, Paris, 1939, t. II, p. 867.

pus certaines chapelles privatives : la baie de la chapelle de la famille de l'Isle à Saint-Jean-du-Doigt, très proche des baies du chevet de Saint-Nicolas de Plufur, celle de la chapelle sud de Locquémeau de celles du chevet de Saint-Laurent de Trédrez et celle de la chapelle sud de Saint-Maudez de Lanvellec inspirée de Notre-Dame de Trémel. Il est intéressant de noter qu'à l'exception de la chapelle de Lesquiffiou dans l'église Saint-Pierre de Pleyber-Christ, aucune baie n'utilise, comme fenestrage, le dessin de la fleur de lis[6].

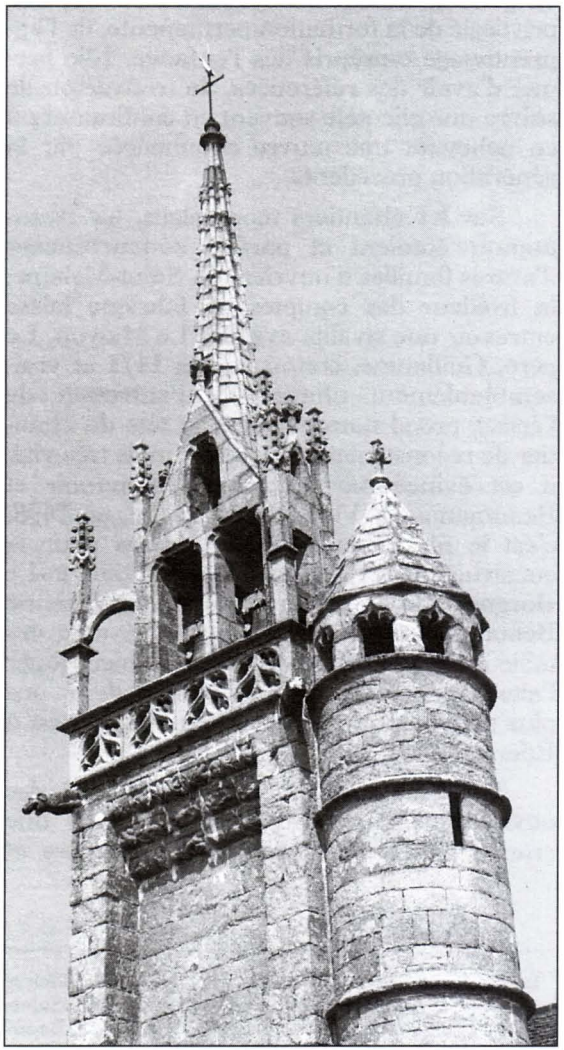

Fig. 3. – Saint-Laurent de Trédrez, tour-clocher.

Ainsi, en prenant en compte ces données, peut-on apporter quelques modifications au listes précédemment publiées[7]. Certains édifices, par les éléments de leur décoration, s'éloignent de l'ensemble, la chapelle Saint-Jagut de Plestin, le porche sud et le chevet de Saint-Melaine de Morlaix[8], la grande chapelle sud de Notre-Dame de Trémel, le chevet de Saint-Gildas du Carnoët, le clocher de Lohuec par exemple. À l'inverse, d'autres constructions religieuses pourraient se rattacher à l'atelier, la partie occidentale de Saint-Agapit de Plouégat-Guerrand, la chapelle de L'Isle et la façade occidentale de Saint-Jean-du-Doigt.

b. Pourquoi le nom de Beaumanoir a-t-il été proposé ?

La chapelle Saint-Nicolas de Plufur regroupe la majorité des caractéristiques décrites ci-dessus et se présente ainsi comme un modèle. René Couffon en fait même le prototype et va puiser, dans l'inscription gravée sur sa façade ouest, le patronyme de l'atelier.

---

6 Yves-Pascal CASTEL, «La fleur de lis aux fenestrages des églises de Basse-Bretagne», dans *1491. La Bretagne, terre d'Europe*, colloque international, Brest, 2-4 octobre 1991. Quimper, Société archéologique du Finistère – Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1992, p. 405-422.

La chapelle de Lesquiffiou de cette église pourrait être l'ancien chevet remployé lors la reconstruction de cette partie de l'église en 1552.

René COUFFON, art. cité, p. 72. Les baies de l'abside de Trédrez, en 1870-1880, utilisaient le dessin de la fleur de lis («Répertoire archéologique» de Gaultier du Mottay).

7 Outre la liste de René Couffon, citons celle de Gilles Ollivier publiée dans *Les Cahiers du Trégor* de décembre 1984.

8 Étienne Beaumanoir est l'auteur du porche sud (1489) et du chevet de Saint-Melaine de Morlaix (1500). Il est signalé en 1496 à Saint-Jagut de Plestin.

Nous transcrivons, ci-après, les deux premières strophes rythmées et rimées de cette inscription recomposée en quatrains octosyllabiques[9] :

V(incent) de Plusquellec de Boncoeur
De Bruil / (ac) qui estoit seign(eur)
Fit le devis de ceste / eglise
E(n) celle forme et a sa guise

R(ené) Leros esto(i)t mis(e)ur
De ceste chapel / (le) et gouvarneur
P(hilippes) Beaumanoir /
Fut sans faille M ouprier en pierre/

En occultant le rôle tenu par le rédacteur du devis, le seigneur V. de Plusquellec de Boncœur de Bruillac, probable exploitant des carrières voisines du manoir de Bruillac, René Couffon attribue la totalité de la conception et de la réalisation de la chapelle à Philippe Beaumanoir, bien connu par ailleurs. L'atelier novateur de la fin du XVe siècle devient de ce fait l'atelier de Philippe Beaumanoir. «L'on est donc tenté, écrit René Couffon, de conclure que c'est à ce bon architecte qu'il convient d'attribuer la conception nouvelle de ces édifices dont il assuma l'exécution avec son atelier[10].» André Mussat considère la chapelle Saint-Nicolas de Plufur, «le plus bel exemple de l'art des Beaumanoir», comme une tête de série[11].

En fait, la paternité de l'œuvre semble pour le moins partagée. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les autres édifices attribués à l'atelier ? Cependant pour plus de clarté nous garderons le nom d'atelier Beaumanoir pour désigner un ensemble d'ouvrages qui répondent à une même volonté esthétique dans une zone géographique bien délimitée. Et ce d'autant plus que V. de Plusquellec est mal connu.

c. Qui sont les Beaumanoir ?

Les épigraphes et les documents d'archives livrent, entre 1463 et 1561, cinq (ou six) Beaumanoir œuvrant dans la construction en pierre. Famille du bâtiment semblable à bien d'autres, à Saint-Melaine où trois de ses membres œuvrent en 1490, elle apparaît solidaire.

La famille, à cette époque, joue un rôle essentiel dans l'organisation des métiers liés au bâtiment. Elle est garante d'une tradition et fière d'un savoir qui tel un héritage reste dans la lignée et passe de père en fils, de beau-père en gendre, d'oncle en neveu. Elle est le lieu privilégié de la formation permanente, de l'apprentissage entrepris dès l'enfance. Elle permet d'avoir des références, de trouver ou de suivre une clientèle souvent en continuant ou en achevant une œuvre commencée par la génération précédente.

Sur les chantiers morlaisiens, les Beaumanoir côtoient et parfois concurrencent d'autres familles d'ouvriers. À Saint-Melaine, la froideur des comptes de fabrique laisse entrevoir une rivalité avec les Le Malyon. Le père, Guillaume, connu ici dès 1471 et vraisemblablement chargé de l'entretien de l'église, prend naturellement la tête du chantier de reconstruction en 1489 ; mais très vite, il est évincé par Étienne Beaumanoir et Beaumanoir le Vieil. En revanche, en 1498, c'est le fils Thomas qui est choisi pour la construction de la chapelle Coatanlem-Le Borgne, choix effectué alors qu'Étienne Beaumanoir semble dominer le groupe des tailleurs de pierre. Les fabriciens aiment jouer l'alternance et d'ailleurs confient deux ans plus tard la maîtrise d'œuvre du pignon est à Étienne.

Les Beaumanoir sont avant tout des ouvriers tailleurs de pierre, exécutant une grande partie de la sculpture décorative et

[9] Transcription de Yves-Pascal Castel, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, Morlaix, Association des Amis de Saint-Melaine, 1989 (chap. III, p. 33-55, «L'atelier Beaumanoir», par Y.-P. Castel et C. Millet).

[10] René COUFFON, art. cité, p. 77.

[11] André MUSSAT, *op. cit.*, p. 176.

monumentale[12]. Ils interviennent dans un périmètre limité. Ils semblent tous avoir eu des responsabilités majeures sur les chantiers où nous les rencontrons.

1. Conception

La conception peut être une affaire collégiale, laissée en pleine responsabilité aux ouvriers par les fabriciens. Cependant Étienne et Philippe sont sollicités individuellement à plusieurs reprises. Ainsi Étienne s'engage pour 160 livres à élever le chevet de l'église Saint-Melaine de Morlaix, le 27 février 1500 ; il établit le devis et il est vraisemblablement l'auteur des plans (*portraiture*) : «Et o tout seront lesditz pignon et fenestre faictz et construitz sellon et au desir de la portraiture en faicte de ce jour...[13]»

Philippe établit un devis pour la construction d'une partie de l'église Saint-Yves de Plougonven, le 26 décembre 1511[14]. Il participe, avec Jean Hemery, à l'appel d'offres pour la reconstruction de la tour de Notre-Dame de Guingamp, en 1536[15].

En plus des plans généraux, les Beaumanoir conçoivent les gabarits des éléments architecturaux et fournissent aux tailleurs de pierre des modèles (*molles*) façonnés dans des planches de bois pendant les interruptions de chantier[16].

2. Organisation du chantier

Les mêmes signent marché (*feur*) avec les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire qu'ils passent une convention par laquelle ils s'engagent, vis-à-vis de la fabrique paroissiale le plus souvent, à exécuter des travaux moyennant un prix convenu et suivant certaines conditions déterminées.

Ils ont la charge de faire «le bel ouvrage» mais aussi d'organiser le chantier, de choisir les matériaux. Entrepreneurs, ils fournissent échafaudages et cintres. Ils récupèrent les matériaux des bâtiments détruits comme le prévoit Étienne, «feurastier», le 27 février 1500, pour la construction du chevet de Saint-Melaine de Morlaix.

Le 29 juin 1506, associés à Tanguy Le Gluidic, Philippe et Étienne Beaumanoir enlèvent le marché du degré, croix et clôture du cimetière de Saint-Melaine de Morlaix[17]. Dans cette même année, il est possible qu'ils soient les «feuratiers», dans ce même cimetière, de la chapelle-reliquaire projetée par Guillaume de Guicaznou, chanoine de Tréguier, protonotaire apostolique et recteur de Plougonven.

Toujours pour Saint-Melaine de Morlaix, Philippe est «maître et principal feurastier de loeuvre» en 1514 et «maistre et feurastier de leuffre en 1515[18]».

3. Direction des travaux

Ces hommes sont «maîtres» sur le chantier ; ils encadrent une équipe de tailleurs de pierre. Philippe est «sans faille M(aîstre) oup(v)rier en pierre» à Saint-Nicolas de Plufur en 1499. Étienne et Beaumanoir le Vieil pointent en tête dans les registres des

---

12 Voir à ce sujet l'article d'Étienne HAMON, «L'art flamboyant dans le Vexin», *Dossiers de l'archéologie,* n° 219, (*Les bâtisseurs du Moyen Âge)*, décembre 1996.

13 Devis de construction du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIIIe-XVe siècle)*, Quimper, Jacob et Lemercier, 1877, p. 271-275.

14 Louis LE GUENNEC, *Notice sur la commune de Plougonven (Finistère)*, Morlaix, éd. Mouez ar Vro, 1922.

15 S. ROPARTZ, *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne*, Saint-Brieuc - Paris, 1859, t. II, p. 177-183.

16 Les comptes de fabrique de Saint-Mathieu précisent cette activité pour le maître d'œuvre, Yves Croazec en 1558. (Arch. dép. Finistère, 150 G 44)

17 Notre relecture du devis (Arch. dép. Finistère 151 G 93) attribue ce chantier aux Beaumanoir associés au principal adjudicataire, Tanguy Le Gluidic. Bourde de la Rogerie (et René Couffon qui cite cet auteur) ont peut-être consulté d'autres pièces d'archives pour affirmer l'inverse.

18 Quittances du 22 mars 1514 et du 14 mars 1515 (Arch. dép. Finistère, 151 G 87).

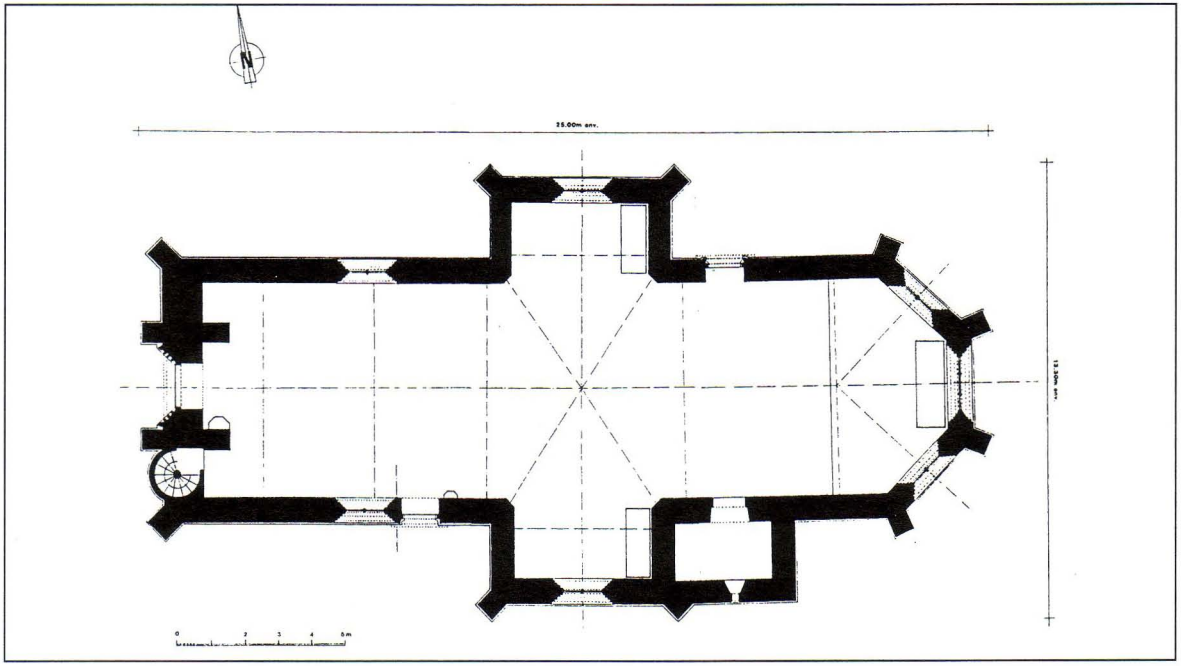

Fig. 4. – Saint-Nicolas de Plufur, plan.

procureurs où sont consignés les paiements en 1489-1490. Leur notoriété et leur salaire de 22-25 sous par jour leur permettent d'avoir un valet à leur solde.

4. Expertise

Étienne est appelé à plusieurs reprises pour donner son avis sur l'œuvre à venir ou en cours. À Saint-Melaine de Morlaix, en 1489, il est un jour entier «à visiter et conseiller quérir les fondements de ladite esglise» avec Jacob Prigent et autres ouvriers. En 1498, c'est pour les fondations de la chapelle Coëtanlem-Le Borgne à Saint-Melaine. En 1506, avec le maître-charpentier Pierre Lucas, il inspecte la tour neuve de la cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier.

II. Beaumanoir, un «atelier» problématique

Depuis la publication de l'article de René Couffon, l'«atelier» Beaumanoir s'est enrichi d'un nombre impressionnant d'attributions à la faveur de nouvelles études sur la production architecturale morlaisienne de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle, constructions en pierre et même maisons de ville en pan de bois. Pourquoi pas ? Cependant les preuves d'une telle paternité ne semblent pas toujours indubitables. Leur comparaison avec les connaissances actuelles recueillies sur la famille Beaumanoir et le trop grand nombre de constructions concernées militent pour une grande circonspection.

a. Une attribution incertaine

L'affirmation peut paraître présomptueuse. Le propos, ici, n'est pourtant pas de nier l'importance de la famille Beaumanoir dans la création architecturale de l'époque ni de dépriser les études antérieures entreprises sur l'«atelier». Nous essayons, en nous appuyant sur le peu de sources que nous possédons, de relier entre elles des informations qui nous paraissent objectives.

En fait, tout paradoxal que ce que nous osons avancer paraisse, **il existe peu de liens entre les principes constructifs, caractéristiques de l'atelier Beaumanoir, et les œuvres connues des membres de la famille.** Aucun des chantiers de Jehan, Étienne, Philippe ou François ne peuvent se recommander d'une manière sûre de ces principes.

Saint-Nicolas de Plufur, l'œuvre sur laquelle s'appuierait «l'invention» de l'«atelier» par René Couffon, pourrait être l'exception. Philippe est certes nommé maître ouvrier en pierres de cette chapelle, mais le devis, et donc en grande partie la conception, est l'œuvre de V. de Plusquellec de Boncœur de Bruillac[19]. Sans occulter sa part de créativité, Philippe Beaumanoir devient alors un bon ouvrier, tailleur de pierres, maître de renom, sans être pour autant l'unique concepteur de structures et de formes nouvelles. Il utilise, naturellement les principes constructifs qui sont dans l'air du temps et il participe activement à leur diffusion. Le chevet à noues multiples, utilisé d'autre part loin de sa sphère de travail, à Dinan ou dans le Vannetais par exemple, dès la fin du XVe siècle, en est un au même titre que la technique de faire pénétrer directement les grandes arcades dans les piliers de la nef sans l'intermédiaire de chapiteaux.

L'église Saint-Melaine de Morlaix où travaillent trois membres de la famille, Beaumanoir le Vieil, Étienne et Philippe, ne comporte aucun élément signe de l'«atelier» ; le chevet est plat, la tour-clocher est carrée et décalée au sud de la façade ouest. Ajoutons que le devis, incomplet, de Saint-Yves de Plougonven dû à Philippe Beaumanoir, ne cite ni la tour-clocher, ni la chapelle prohibitive des Kerloaguen, au nord du chœur, dont le chevet est à noues multiples.

Les seules constantes décelables dans les œuvres attestées de Philippe se situent principalement dans les ornements de la décoration, gargouilles, crossettes, balustrades, remplages, corniches... Il se démarque d'ailleurs sur ce point de son parent Étienne si l'on se réfère aux seuls chantiers que l'on peut lui attribuer, le porche sud et le chevet plat de Saint-Melaine de Morlaix. De nombreux auteurs donnent à Étienne la paternité de la chapelle Saint-Jagut de Plestin. Là non plus, nulle certitude. Les comptes du manoir de Lezormel conservés au château du Roc'hou en Plouézoc'h, le citent simplement pour avoir habillé le degré de la chapelle et ce pour 10 sous :

1496
Le samedi XVIme jour doctobre la mil IIIIct IIIIXX XVI
fut achivée la chappelle de n(ot)re dame de pitie a
Saint Jaguu pres Lesormel Sav(oir) est la macon(n)erie
taille boys et couve(r)ture avecq(ues)s les lates et clous
comprins la facon des ouvriers et despe(n)s se monte a Vc livres (= 500 livres)
.....
It(em) a **estien(n)e beaumanoir** p(ou)r av(oir) rabille
le degre de lad(icte) chappelle Xs (=10sous)

S'il en était, par déduction, le maître d'œuvre, la conception et la décoration de la chapelle Saint-Jagut, relativement éloignée de la manière de l'«atelier», ne ferait que confirmer notre propos.

---

[19] L'exemple de la participation d'un seigneur à un chantier de construction ne serait pas le premier. Louis Le Guennec cite Yves de Kergoulouarn, gentilhomme de Sibiril, qui, bien que de lignée noble, s'entremet dans le travail de la pierre en 1445 sur le chantier de Notre-Dame du Folgoët.

b. La production de l'atelier trop importante pour une seule famille

La liste des œuvres de l'«atelier», établie par René Couffon, compte treize églises et chapelles[20]. À l'exclusion de deux ou trois édifices dont les éléments de la décoration nous semblent étrangers à la manière «Beaumanoir», nous pouvons reprendre cette liste en la complétant par des réalisations qui correspondent le plus souvent à des chantiers partiels. Cela fait au total vingt-cinq chantiers environ attribuables[21].

L'ensemble de la production architecturale autour de Morlaix dans les années 1485-1535 nous force à constater que les attributions à l'«atelier» sont puisées parmi une population de bâtiments restreinte du fait des destructions et des nombreux remaniements des siècles suivants. Une analyse quantitative des constructions de cette époque livre quatre-vingt-dix chantiers.

Ce nombre semble cependant assez éloigné de la réalité si nous tenons compte de cent cinquante-cinq autres possibilités relatives à des édifices vraisemblablement existants et sur lesquels nous n'avons actuellement aucun renseignement. Un calcul statistique élémentaire agrandit donc sensiblement la liste des œuvres de l'«atelier» vers une soixantaine ou plus de chantiers. Cela touchant essentiellement les constructions religieuses, églises et chapelles car nous ne savons à peu près rien sur la maîtrise d'œuvre des demeures civiles et seigneuriales[22].

L'atelier «Beaumanoir» ne peut donc être composé des seuls Beaumanoir. L'inscription «signature» de Saint-Laurent de Trédrez, si l'on se réfère à la transcription de l'abbé Feutren, en est une preuve :

En bloaz mil pe / mp cant an dat an / tima(n) a renovelat
(En l'an mille cinq cent, Le Dat a restauré cette demeure)

Le Dat se présente ainsi en maître d'œuvre qui applique, comme quelques autres,

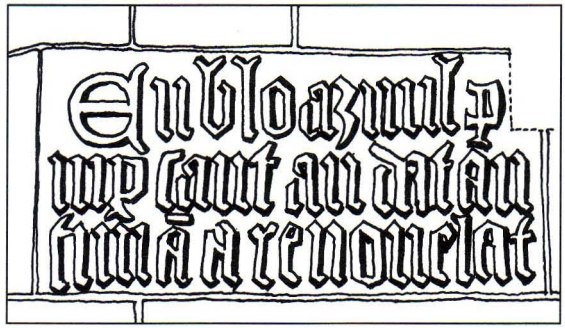

Fig. 5. – Saint-Laurent de Trédrez, inscription «signature».

Philippe Beaumanoir par exemple, les formules de l'«atelier» qui sont à la mode.

III. Extension géographique de l'«atelier»

Dans l'aire de l'«atelier», quarante kilomètres séparent les deux paroisses extrêmes de Ploumilliau et de Guimiliau. Petite distance qui justifie l'appellation d'atelier, confrérie de maîtres d'œuvre et d'artisans générée par une commande homogène dans ses choix esthétiques et dans le temps. La diversité n'en est cependant pas exclue. Par quelques détails de conception, de traitements de la décoration ou par l'origine des matériaux de construction, émergent dans cet espace géographique réduit au moins cinq zones où se répartissent les œuvres de l'atelier.

Il est fort probable que la situation des diverses carrières rythme cet espace. La qualité et les caractéristiques de taille des matériaux, le rayon d'action des zones d'extraction lié au transport, faible sur terre ou un peu plus

[20] Si l'on retient les églises de Plounérin et Plouigneau et la chapelle de la Trinité en Plounérin.

[21] Cf. Annexe I.

[22] Il serait plausible, par exemple, d'attribuer aux Beaumanoir le manoir de Kermerzit dans la paroisse de Tremel.

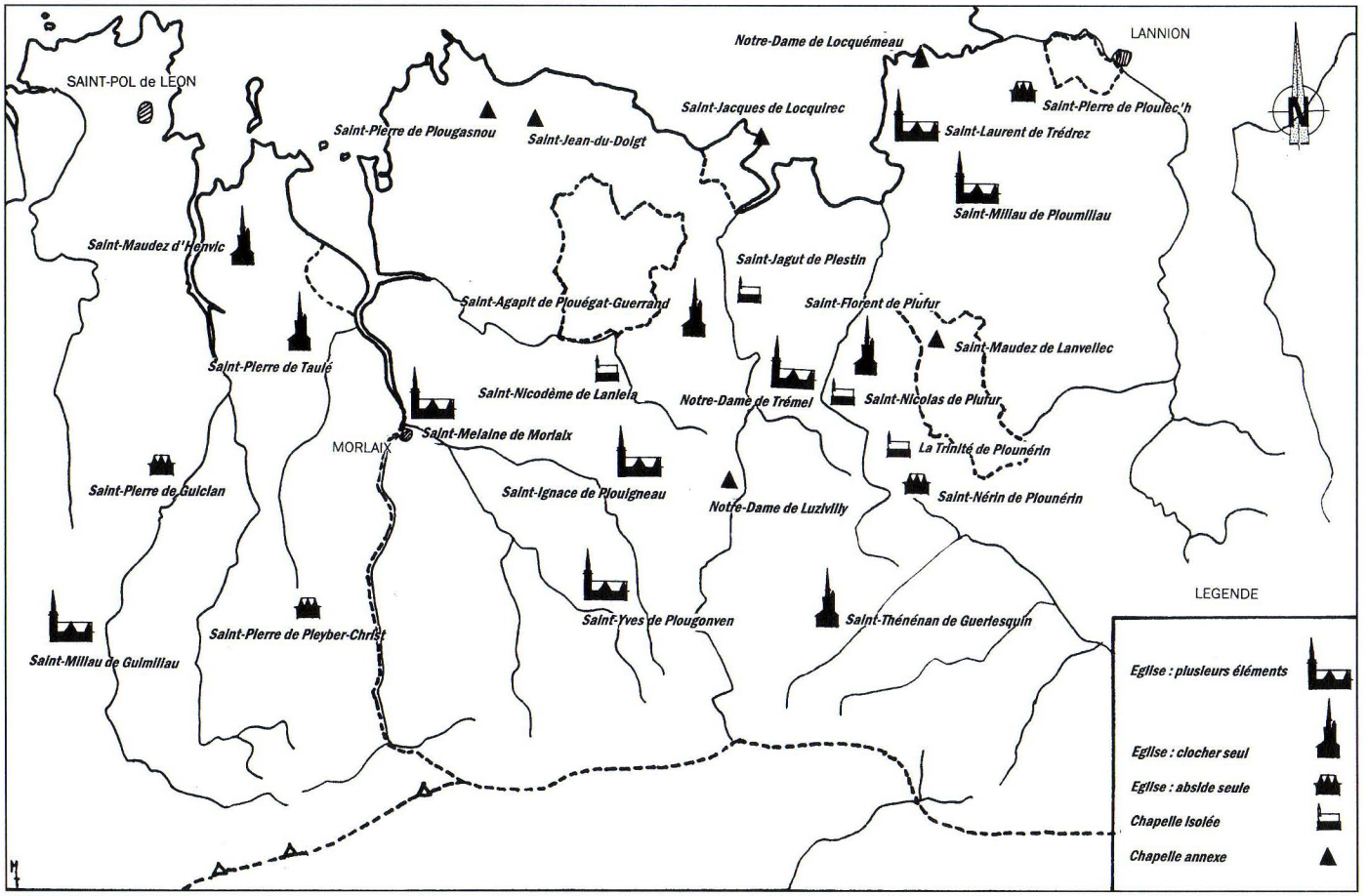

Carte 1. – Extension géographique de l'«atelier Beaumanoir».

large par la mer, justifient cette partition. Il faut aussi compter sur le savoir et la personnalité des maîtres de carrières. L'inscription de Saint-Nicolas de Plufur met en évidence le seigneur de Plusquellec comme auteur du devis. Il est lié à une famille possédant et exploitant une carrière située à trois kilomètres du chantier.

a. Zone de Morlaix

Entre Locquirec et Carantec, la zone de Morlaix découpe les terres le long du Dossen et de la Penzé. Une partie notable de la pierre de taille, extraite sur l'estran, vient des îles, district de Callot, île de Batz, et Ile Grande, plus lointaine[23]. Plusieurs édifices s'y regroupent.

1. – L'église paroissiale Saint-Melaine de Morlaix où trois membres de la famille Beaumanoir se signalent entre 1489 et 1516. Nous l'avons déjà dit, aucun élément type de l'«atelier», chevet ou tour-clocher, n'y est présent. Plusieurs sensibilités architecturales s'affichent dans ses éléments, porche sud, chapelles latérales, tour occidentale. Elles correspondent aux maîtres qui s'y sont attachés successivement, Étienne Beaumanoir et Beaumanoir le Vieil, Thomas le Malyon, Philippe Beaumanoir.

2. – L'église paroissiale de Taulé est désormais réduite à la tour qui rappelle en bien des points celle de Saint-Melaine de Morlaix.

3. – L'église tréviale Saint-Maudez d'Henvic conserve de l'atelier la partie inférieure de la tour occidentale précédée comme à Plougonven et Ploumilliau d'un porche, la partie supérieure, balustrade et beffroi, étant postérieure. Ici une différence sensible : la tour n'est épaulée par aucun contrefort ; le porche à deux niveaux donne l'inertie transversale nécessaire.

4. – La chapelle de pèlerinage Saint-Jean-du-Doigt est l'édifice majeur de la zone de Morlaix. Les travaux qui achèvent le chantier de 1505 à 1513, année de la consécration, désignent l'«atelier» : la façade ouest réaménagée en 1510-1512, le couronnement de la tour dont la balustrade porte les accolades flamboyantes coutumières de l'«atelier» et, accolée au porche sud, la chapelle de L'Isle dont les remplages et les gargouilles rappellent Saint-Nicolas de Plufur.

Le porche sud de la chapelle pourrait avoir, lui aussi un lien avec la famille Beaumanoir. Beaumanoir le Vieil intervient dans la construction du porche de Saint-Melaine de Morlaix dès le mois de décembre 1489. Il est accompagné d'un valet, ce qui le positionne à un rang élevé dans la hiérarchie des maîtres d'œuvre. Dénommé le Vieil, homme d'expérience, il est sans doute responsable d'autres chantiers dans la région, autour des années 1470-1485. La partie orientale de Saint-Jean-du-Doigt, dont la maîtrise d'ouvrage appartient à la famille Marc'hec de Kervoaziou, est l'un de ceux-ci et se termine vraisemblablement par la construction du porche sud. Nombre d'éléments du porche, moulures, chapiteaux, portes jumelées, dais, se retrouvent à Saint-Melaine de Morlaix. Coïncidence ou participation de Beaumanoir le Vieil et peut-être même d'Étienne Beaumanoir, au chantier de Saint-Jean-du-Doigt ?

5. – La chapelle de Kericuff, dans l'église paroissiale Saint-Pierre de Plougasnou, décline dans un registre inférieur le même parti que la chapelle de L'Isle à Saint-Jean-du-Doigt. A-t-elle un lien avec Guyomarc'h de La Haye, seigneur de Kericuff, recteur de Plougasnou et de Lannilis en 1490[24] ?

6. – L'église tréviale Saint-Jacques de Locquirec, comme l'église de Guimiliau, malgré un rhabillage radical au XVIIe siècle, a conservé

[23] Louis CHAURIS, «Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1993, t. CXXII, p. 225-273.

[24] Arch. dép. Finistère, 245 G 30.

dans son plan et sa structure l'esprit initial de l'«atelier» dont quelques éléments en remploi (gargouilles) signalent la marque.

7. – Plusieurs constructions dont l'attribution à l'«atelier» s'avère moins évidente, comme la nef de la chapelle du Christ en Guimaëc, l'oratoire du cimetière de Plougasnou[25] et la partie avant-chœur de la chapelle Saint-Antoine de Plouézoc'h[26].

b. Zone de Guimiliau

À l'est de la première zone, entre Morlaix et Landivisiau, haut Léon caractéristique, plusieurs indices noyés dans les remaniements dus à la prospérité du XVIIe siècle toilier, signalent des œuvres proches de l'«atelier». Les églises de Guimiliau et peut-être de Guiclan, dans leur structure, en seraient deux témoins. Le matériau employé par préférence est le granit de Plounéour-Menez.

1. – L'église de Guimiliau est datée généralement du XVIIe siècle à cause de ses nombreuses épigraphes ; 1606 et 1617 pour le porche sud, 1633 pour la porte nord, 1642 sur le gâble d'une chapelle sud et 1664 sur le clocheton du contrefort du chevet. Mais si l'on analyse en détail la structure, se dégage le squelette d'une église dont les éléments de facture flamboyante remontent aux années 1500-1530. Le détail en est éloquent.

La tour-clocher en I, datée du début du XVIe siècle par René Couffon, est reconnue unanimement depuis pour une production de l'«atelier» Beaumanoir. La porte occidentale aux colonnes à nids d'abeilles et aux angelots à phylactères, s'en démarque pourtant nettement et n'a pas d'équivalent dans la production de Philippe Beaumanoir.

La nef et le transept sont rythmés par des grandes arcades ogivales à pénétration. Le chevet, totalement rhabillé, est une conception gothique à trois pignons. Les jambages et les remplages des baies sont flamboyants[27]. Les dates encore visibles à Guimiliau ne peuvent se rapporter à ces structures. En fait, elles marquent des campagnes destinées à compléter et à mettre au goût du jour des éléments déjà en place. L'effort architectural concerne plus particulièrement l'extérieur où le codage a plus grande signification car le mobilier par ses retables, buffet d'orgues et boiseries masquent la structure initiale intérieure.

En 1667, lorsque se reconstruit l'église voisine de Saint-Thégonnec, trois ans après la date gravée sur le chevet de Guimiliau, les architectes, Guillaume et Mathurin Plédran, utilisent des formes nouvelles et une structure mieux harmonisée avec les contraintes imposées par la décoration intérieure. Et lorsque les moyens financiers sont moindres ou que le conseil de fabrique est plus économe ou moins ambitieux, comme ce fut sans doute le cas à Guimiliau, la reconstruction totale n'est plus envisagée. La structure ancienne, conservée, est simplement habillée au goût du jour.

2. – Le chevet de Guiclan procède du même esprit. Il fut réalisé, de 1685 à 1688, par Claude Texier, dit la Pensée, maître architecte de Landerneau, sur un plan et des dessins du peintre morlaisien Hervé II Bourriquen. L'exercice demandé à ces deux auteurs semble être, là aussi, la transfiguration d'une structure d'origine gothique.

3. – Très hétérogène et alors simplement classable, la chapelle de Lesquiffiou dans l'église Saint-Pierre de Pleyber-Christ possède également un chevet à noues multiples. Il pourrait s'agir de l'ancien chœur remployé dans la chapelle prohibitive de Lesquiffiou à la demande du seigneur Jean Le Borgne, promoteur des

---

25 Christian MILLET, «L'oratoire du cimetière de Plougasnou», *Le Courrier du Léon - Le Progrès de Cornouaille*, 7 octobre 1989.

26 Michel HUON, Christian MILLET, Yves-Pascal CASTEL, *La chapelle Saint-Antoine, Plouézoc'h*, Association des Amis de la chapelle Saint-Antoine, 1992, 119 p.

27 Cette remarque n'est pas à elle seule une preuve car les remplages flamboyants ont eu une postérité nombreuse.

travaux de reconstruction du chœur. Le maître d'œuvre en fut vraisemblablement Michel Le Borgne[28].

c. Zone de Bruillac-Plounérin

Dans un rayon de cinq kilomètres autour des carrières de Bruillac en Plounérin, de nombreux édifices présentent les caractéristiques de l'«atelier». Le rôle de Vincent de Plusquellec de Bruillac a pu être ici déterminant.

1. – La chapelle de la Trinité de Plounérin, la plus proche des lieux d'extraction de la pierre, était une dépendance du *manac'hty* en Plufur et relevait de l'abbaye du Relec. Vendue, elle fut dépecée pour servir à l'édification d'une villa à Saint-Efflam en Plestin. Il nous est très difficile de reconstituer un ensemble qui comprend néanmoins la base d'une tour-clocher typique de l'«atelier».

2. – L'église paroissiale Saint-Nérin de Plounérin, reconstruite de 1875 à 1878, possédait, d'après Pol de Courcy[29], un chevet polygonal daté de 1503.

3. – La chapelle Saint-Nicolas de Plufur est le prototype de l'«atelier» pour de nombreux auteurs. La qualité de cette construction exempte de tout remaniement postérieur, liée à un site admirable, en fait l'une des œuvres majeures de cette période. Elle est citée dans de nombreux ouvrages.

4. – L'église paroissiale Saint-Florent de Plufur a été reconstruite dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Le devis de la nouvelle tour, daté du 24 mai 1771, a été modifié le 3 mai 1772. Ce report d'un an pourrait être justifié par une révision à la baisse du coût des travaux qui aurait eu pour conséquence de conserver par économie certains éléments de l'ancien édifice. L'analyse attentive montre justement dans la tour une structure gothique voisine de celle de Saint-Pierre de Taulé : éléments flamboyants dans la face orientale, tourelle d'escalier, balustrade, encorbellement et profil des baies. Une sablière, conservée dans le chœur, datée de 1504 ainsi qu'une console à tête humaine dans le pignon ouest, au nord, nous ramène à l'époque de l'«atelier» Beaumanoir.

5. – Dans l'église tréviale Notre-Dame de Trémel, la tour-clocher, la nef, le chevet et la petite chapelle sud appartiennent à l'atelier. La grande chapelle sud, par sa décoration – remplages et crossettes –, semble d'une autre facture. Quant au porche sud, il a été reconstruit en 1598 après les guerres de la Ligue. Le maître d'œuvre de Trémel est engagé résolument dans une simplification de lignes dont on peut penser qu'elle était consciemment voulue, écho d'une nouvelle esthétique qui prenait jour dans la partie occidentale de l'Europe.

6. – À Saint-Maudez de Lanvellec, le traitement de la chapelle sud est très voisin de celui de la petite chapelle de Notre-Dame de Trémel. Le reste en est plus éloigné.

7. – Deux petits édifices sont encore dans l'esprit de l'«atelier» : l'ossuaire du cimetière de Saint-Brandan de Lanvellec et l'oratoire de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage en Plounérin[30].

8. – Trop remaniée à divers périodes pour être rattachée sans hésitation à ce bel ensemble, l'église Saint-Pierre de Plouégat-Moysan présente dans sa tour-clocher des éléments proches des édifices précédents.

d. Zone de Ploumilliau

Près de Lannion, les édifices qui présentent les caractéristiques de l'atelier ont la particularité de posséder une décoration plus abondante. Par exemple un larmier décoré de

---

28 Christian MILLET, Yves-Pascal CASTEL, Michel HUON, «Michel Le Borgne, architecte morlaisien de la Renaissance», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 227-249.

29 René COUFFON, art. cité, p. 69, note 3.

30 Cette chapelle a été construite par les Plusquellec, seigneurs de Bruillac.



Fig. 6. – Saint-Maudez de *Lanvellec*, chapelle sud.

crochets et surmonté d'un fleuron, double selon un angle moins aigu la moulure courant le long des rampants du chevet. Les jambages des baies – porche de Ploumilliau, chevets de Trédrez et de Ploulec'h – sont garnis de riches décorations inspirées de la vigne qui peuvent être interprétées comme un clin d'œil aux ateliers lannionais qui ont construit Notre-Dame de Kerfons en Ploubezre, Saint-Jean de Keramanac'h en Plounévez-Moëdec ou Notre-Dame de Plouaret.

1. – L'église paroissiale Saint-Miliau de Ploumilliau regroupe dans sa partie occidentale la totalité des éléments type d'une église «Beaumanoir», tour-clocher avec porche à l'ouest, deux premières travées de nef à grandes arcades pénétrant directement dans des piliers ronds et porche sud. Le reste de l'édifice a été reconstruit par l'architecte Fiacre de La Haye de 1602 à 1608.

2. – L'église tréviale Saint-Laurent de Trédrez et l'ossuaire du cimetière qui sont parmi les édifices les mieux conservés, présentent, malgré quelques reprises et adjonctions, une grande finesse de dessin et de proportions. L'inscription en breton sur le pilier nord, près

du chœur, désigne, si l'on retient la traduction de l'abbé Jean Feutren, le nom du maître d'œuvre, An Dat, et l'année de la construction, 1500.

3. – La chapelle Notre-Dame de Locquémeau, en forme de T, conserve plusieurs éléments du XVIe siècle et se rattache à l'«atelier» par son porche méridional, son reliquaire d'attache et sa grande chapelle sud.

4. – L'église paroissiale Saint-Pierre de Ploulec'h présente un chœur à noues multiples, une chapelle sud datée de 1532 et un reliquaire d'attache. Le chevet, œuvre tardive de l'«atelier», paraît être une copie de celui de Trédrez. Les proportions sont plus lourdes, le dessin des remplages des baies et les gargouilles plus frustes.

e. Zone de Plouigneau

Plusieurs édifices de la zone de Plouigneau font appel, selon le géologue Louis Chauris, à la trondhjémite de Verveur en Plouigneau[31].

1. – L'ancienne église paroissiale Saint-Ignace de Plouigneau, bâtie à la fin du XVe siècle, était, d'après Le Guennec, semblable à celle de Plougonven. La nouvelle église construite à partir de 1863 conserva jusqu'en 1883 l'ancien chœur, et l'ancien clocher demeura debout jusqu'en 1895. Le nouveau chœur

31 Louis CHAURIS, «Pierres et construction dans le Trégor», *Trégor, mémoire vivante*, n° 6.

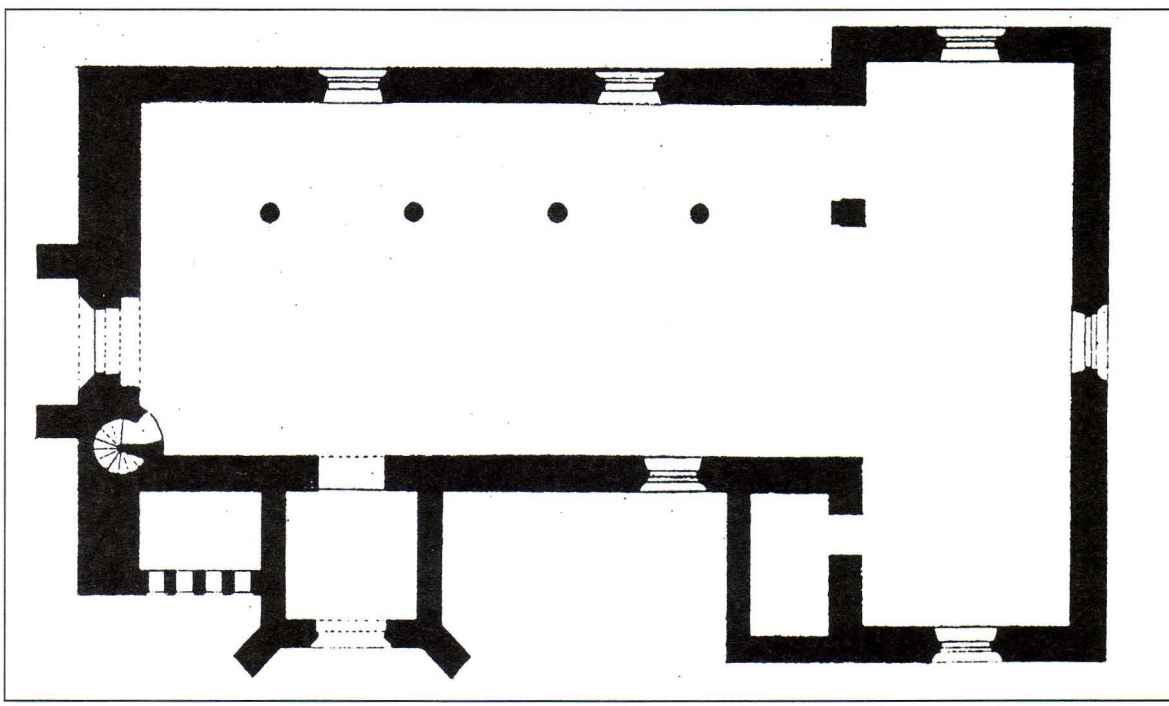

Fig. 7. – Notre-Dame de Locquémeau, plan.

reprend la disposition d'une abside à noues multiples dans le style Beaumanoir.

2. – La chapelle Notre-Dame de Luzivilly possède un collatéral sud séparé de la nef par des arcades en tiers point pénétrant directement dans les piliers cylindriques et quelques éléments de la décoration, porte et crossette.

3. – La chapelle Saint-Nicodème de Lanleia, fortement remaniée au XVIIe siècle, conserve un chevet à noues multiples qui pourrait appartenir à un chantier antérieur.

4. – L'église Saint-Agapit de Plouégat-Guerrand, que René Couffon ignore curieusement, possède une tour-clocher caractéristique de l'«atelier», qui plus est datée de 1524. Ce clocher présente cependant une variante structurelle : les contreforts intérieurs et extérieurs sont de même section dans la partie supérieure de la tour mais ceux de l'intérieur s'épaississent dans la partie inférieure, à hauteur de la porte ouest, donnant une assise plus importante. Cette partie de l'église peut être attribuée à François Beaumanoir que Louis Le Guennec signale comme maître d'œuvre d'un reliquaire dans le cimetière en 1532.

f. Deux autres églises

Signalons pour terminer deux églises éloignées des rivages de la Manche, qui, ne se rattachant à aucune des zones précédentes, offrent des éléments intéressants pour notre propos. Elles font appel pour leur construction au granit de Guerlesquin.

1. – L'église paroissiale Saint-Yves de Plougonven présente la majorité des caractéristiques de l'«atelier». Philippe Beaumanoir a été sollicité pour exécuter des travaux dont on a conservé le devis partiel daté du 26 décem-

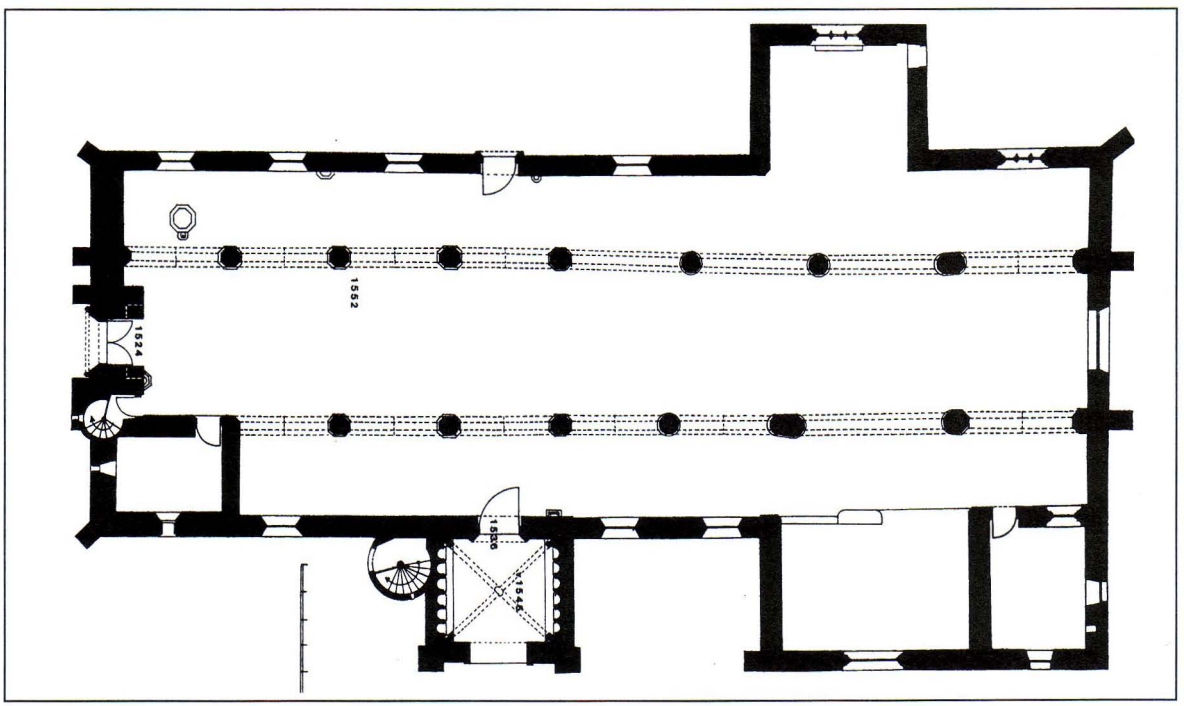

Fig. 8. – Saint-Agapit de Plouégat-Guerrand, plan.

bre 1511. Son plan est une approche rationnelle de l'organisation de l'espace basée sur la symétrie. Y échappe cependant le traitement de la partie orientale sur laquelle s'est greffée une grande chapelle avec un chevet à noues multiples, la chapelle privative des Kerloaguen. Cette construction traitée isolément, est accolée à l'église et ne semble pas faire partie de la conception initiale.

2. – L'église paroissiale Saint-Thénénan de Guerlesquin, reconstruite avant 1859, conserve de l'ancien édifice la tour du début du XVIe siècle. Si ses contreforts et son campanile sont caractéristiques de l'«atelier», la tour semble cependant s'être greffée sur une façade antérieure dont les éléments architecturaux sont d'une autre conception. Le chevet est à noues multiples. Édouard Puyo, l'architecte qui reconstruisit l'église au XIXe siècle, a peut-être voulu rappeler là l'ancienne structure.

L'ensemble des œuvres que nous venons d'évoquer succinctement représente vingt-cinq à trente chantiers. Certains sont aisément attribuables à l'atelier Beaumanoir. D'autres, partiellement ou fortement remaniés, de lecture plus difficile, sont d'attribution peut-être contestable. Précisons que notre liste, pour des raisons essentiellement de dessin et de décoration, n'a pas retenu certains chantiers pourtant très voisins de la facture Beaumanoir. Ainsi la chapelle Saint-François de Cuburien en Saint-Martin-des-Champs, sans doute conçue par un maître d'œuvre franciscain, n'en subit pas moins l'influence de son environnement architectural. Des éléments situés dans l'aire Beaumanoir, porches méridionaux de Plestin et de Loguivy-lès-Lannion, grande chapelle sud de Trémel, baies à Plourin-lès-Morlaix, à Plouzélambre, Sainte-Anne de Plestin, Notre-Dame du Coz-Yaudet, etc., appartiennent au même esprit de création.

De son côté, la chapelle Saint-Jagut de Plestin, souvent attribuée à Étienne Beaumanoir qui en a fait le «degré» en 1496, apparaît comme un élément à part, très original, éloigné, par sa conception même, de la manière de l'«atelier». Les maîtres d'œuvre savent exprimer leur propre personnalité à l'intérieur même de leur milieu familial. Il faut échapper aux classements commodes, comme nous l'a naguère rappelé André Mussat[32].

*
**

À ce stade de recherches et de réflexions, que peut-on conclure ?

L'existence d'un atelier spécifique autour de Morlaix dans les années 1485-1535 est indéniable. Groupement de tailleurs de pierre et de charpentiers, ses membres assument les deux fonctions de concepteur et de responsable de l'exécution. Ils se réfèrent à des schémas types dans l'organisation de l'espace, à des principes constructifs épars dans «l'air du temps» ainsi qu'à une esthétique en communion avec une clientèle, prêtres, seigneurs, fabriques, homogène dans ses choix. L'innovation réside dans la combinaison d'éléments architecturaux issus de progrès dans l'art de bâtir qui se font jour à l'époque flamboyante, connus par ailleurs mais jamais encore rassemblés. Dans la zone d'étude, plus de soixante chantiers d'édifices religieux ont pu être réalisés par cet atelier. Moins de la moitié nous sont parvenus et la plupart partiellement. Si l'on avait plus d'informations sur les manoirs et demeures civiles, l'œuvre, sans aucun doute, s'amplifierait davantage.

«La richesse et la diversité de l'architecture flamboyante, écrit Anne Prache[33], sont unanimement reconnues, mais on est encore loin de pouvoir en établir l'histoire... Il semble toutefois que l'heure est venue d'en apprendre

---

32 André MUSSAT, *op. cit.*

33 Anne PRACHE, «Les architectes du XVe siècle en France et le gothique flamboyant dans les bâtiments du Moyen Âge», *Dossiers de l'archéologie*, n° 219, décembre 1996.

davantage sur cet art et sur ses créateurs.» René Couffon a été précoce et, grâce à son œil exercé, a été à l'origine de «l'invention» de l'atelier. Pour marquer les esprits, on lui a donné un nom, celui de la famille Beaumanoir dont le plus illustre membre, Philippe, est cité dans l'épigraphe de Saint-Nicolas de Plufur et dans plusieurs comptes de fabrique. Cependant l'analyse détaillée de ceux-ci ne livre pas de preuves irréfutables sur les liens existants entre les principes constructifs types de l'atelier et les Beaumanoir. À Saint-Nicolas de Plufur, le devis est l'œuvre d'un autre personnage, à Saint-Melaine de Morlaix les éléments caractéristiques – tour-clocher et chevet à noues multiples – ne sont pas présents, le devis de Saint-Yves de Plougonven ne décrit pas ces éléments. On peut même discerner des différences conceptuelles importantes entre les œuvres assurées d'Étienne et celles de Philippe.

Bien qu'une direction collégiale ait prévalu dans de nombreux chantiers de cette époque, l'étude a fait apparaître des nuances. Des tailleurs de pierre, des charpentiers à la personnalité plus forte, s'expriment différemment, dans une partition architecturale qui paraît homogène au premier abord, grâce à une recherche constante de l'innovation formelle. La géographie exprime ces différences. Plusieurs zones découpent l'espace des réalisations de l'atelier, en relation avec les lieux d'extraction de la pierre de taille. Et voici que la carrière prend sa propre dimension, celle d'un lieu d'échanges, de formation, d'une manière de construire, au même titre que la loge de genêt édifiée près du chantier lui même.

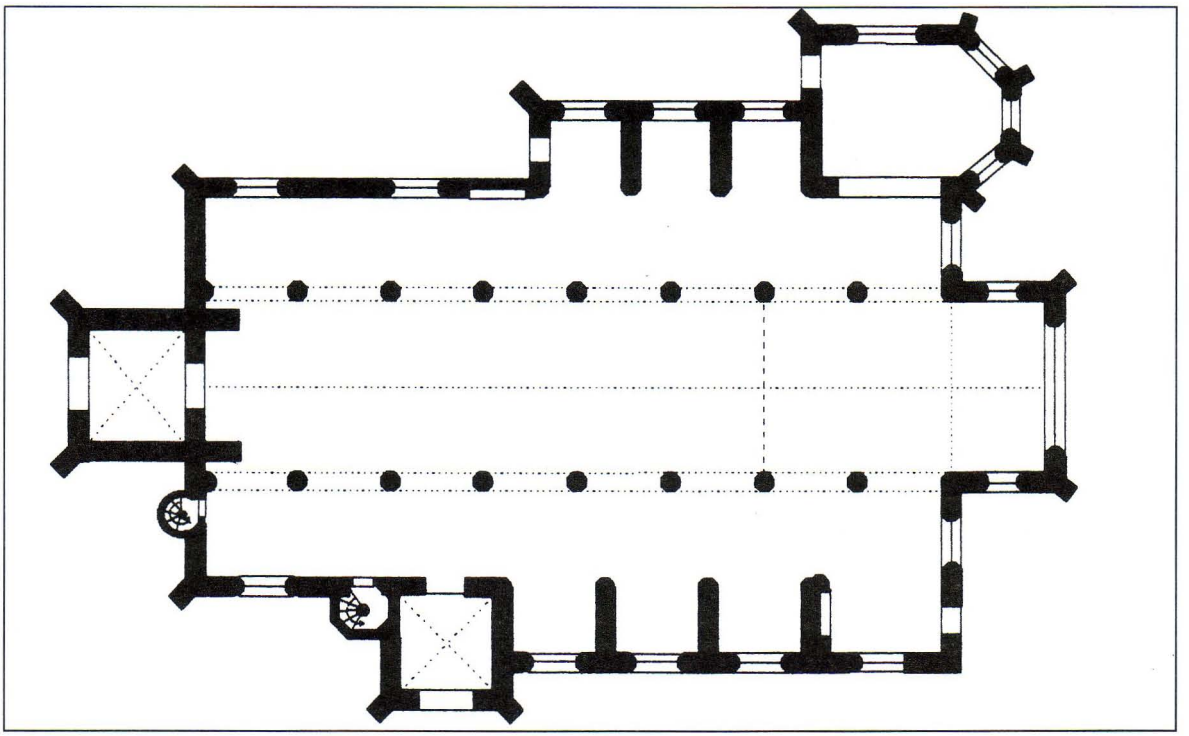

Fig. 9. – Saint-Yves de Plougonven, plan schématique.

ANNEXE I

LES ÉDIFICES DE L' «ATELIER»

Édifices où l'intervention d'un Beaumanoir est attestée :

1. – Saint-Nicolas de **Plufur**	ensemble : Philippe, 1499
2. – Saint-Melaine de **Morlaix**	nef et chœur : Étienne, vers 1493-1500 tour : Philippe, 1511-1516
3. – Saint-Yves de **Plougonven**	ensemble : Philippe, 1511

Édifices avec présence d'éléments majeurs Beaumanoir (tour, chevet, ornements)

4. – Saint-Thénénan de **Guerlesquin**	tour
5. – Saint-Miliau de **Guimiliau**	tour, nef, chevet remanié
6. – Saint-Maudez d'**Henvic**	tour, porche ouest
7. – Saint-Maudez de **Lanvellec**	chapelle sud
8. – Saint-Jacques de **Locquirec**	nef, chevet rhabillé, gargouilles chapelle sud
9. – Saint-Agapit de **Plouégat-Guerrand**	tour, partie ouest, 1524
10. – Saint-Pierre de **Plougasnou**	chapelle sud (de Kericuff)
11. – Saint-Ignace de **Plouigneau**	ensemble (d'après description ancienne)
12. – Notre-Dame de **Luzivilly** (Plouigneau)	longère sud
13. – Saint-Pierre de **Ploulec'h**	chevet, chapelle sud, reliquaire
14. – Saint-Miliau de **Ploumilliau**	tour, porches ouest et sud
15. – Saint-Nérin de **Plounérin**	chevet 1503 (détruit)
16. – LaTrinité de **Plounérin**	tour, ornements
17. – **Saint-Jean-du-Doigt**	chapelle de l'Isle, partie ouest, tour (balustrade) ...
18. – Saint-Pierre de **Taulé**	tour, reliquaire
19. – Saint-Laurent de **Trédrez**	ensemble : Le Dat, 1500
20. – Notre-Dame de **Locquémeau** (Trédrez)	nef, chapelle sud, reliquaire
21. – Notre-Dame de **Trémel**	ensemble

Édifices avec des éléments Beaumanoir intégrés dans les remaniements ultérieurs

22. – Saint-Pierre de **Guiclan**	baies du chevet (remanié 1688)
23. – Saint-Pierre de **Pleyber-Christ**	chapelle de Lesquiffiou (ancien chevet ?)
24. – Saint-Nicodème de **Lanléia** (Plouigneau)	chevet remanié
25. – Saint-Florent de **Plufur**	tour (1772), restes : tourelle, balustrade... chœur avant 1504 (reconstruit)

Par les éléments de la décoration d'autres chantiers pourraient être rattachés à la production de l'atelier :

– La nef de la chapelle du Christ en Guimaëc ;

– L'ossuaire du cimetière de Lanvellec ;

– Le transept de la chapelle Saint-Antoine de Plouézoc'h ;

– L'oratoire du cimetière de Plougasnou.

En revanche, nous excluons pour les mêmes raisons de décoration et de conception

– certains chantiers où les Beaumanoir sont attestés (porche sud de Saint-Melaine de Morlaix, chapelle Saint-Jagut de Plestin) ;

– certains édifices retenus par René Couffon (Saint-Judoce de Lohuec, Saint-Gildas de Carnoët) ;

– plusieurs constructions très proches de l'atelier : les porches sud de Saint-Efflam de Plestin et de Saint-Ivy de Loguivy-lès-Lannion ou l'ossuaire du cimetière de Plouzélambre.

ANNEXE II

LES MAÎTRES D'ŒUVRE DE L'ATELIER

BEAUMANOIR le Vieil (= Jehan BEAUMANOIR ?)		
1463-1464	**Saint-Melaine de Morlaix** Jehan Beaumanoir répare la fenêtre ouest de l'église. René Couffon cite ce Jehan comme verrier. En fait le compte de fabrique différencie le verrier Jehan Jannin qui fait le marché «de abiller les vitres» du tailleur de pierre Jehan Beaumanoir qui pendant une journée «fut a abiller la fenestre au pi(g)non a bas de la(dicte) eglisse».	*Item dav(oir) paye a jehan beaumanoir pour une jo(ur)nee o il fut a abiller la fenestre au pignon a bas de la(dicte) eglisse desp(e)ntz et salaire III s 4 d* Arch. dép. Finistère, 151 G 17.
	Saint-Melaine de Morlaix, porche sud	
1er décembre 1489	paie du mardi premier jour de décembre 60 sous, soit 15 sous par jour avec son valet.	*Beaumanoir le vieil et son varlet p(ou)r IIII jo(ur)nees en celle sepmaine LX s* Arch. dép. Finistère, 151 G 37.
8 mars 1490	paie du lundi huitième jour de mars 1490 112 sous 6 deniers, soit 22 sous 6 deniers par jour.	*Beaumanoir le vieil et son varlet p(ou)r V jo(ur)nees celle sepmaine CXII s 6 d* Arch. dép. Finistère, 151 G 37.
Étienne BEAUMANOIR (BEAUMANER)		
1488	**Saint-Mathieu de Morlaix** Travaux	L. Le Guennec, «Notes sur les architectes...» (Arch. dép. Finistère, 34 J 118).
	Saint-Melaine de Morlaix	
février 1489	avec Jacob Prigent (charpentier ?) et autres ouvriers	un jour entier à *visiter et conseiller querir les fondements de ladite esglise.*
juillet 1489	fin du mois. Étienne prend la direction du chantier (porche sud)	
1er décembre 1489	paie du mardi premier jour de décembre 75 sous soit 15 sous par jour avec son valet	*Estienne Beaumanoir et son varlet p(ou)r V jo(ur)nees LXXV s* Arch. dép. Finistère, 151 G 37.
8 mars 1490	paie du lundi huitième jour de mars 6 £ 5 s soit 25 s par jour.	*Estienne Beaumanoir et son varlet p(ou)r V jo(ur)nees 6 £ 5 s* Arch. dép. Finistère, 151 G 37.

16 octobre 1496	**Saint-Jagut de Plestin**, près Lesormel.	*Ite(m) a estien(n)e beaumanoir p(ou)r av(oir) rabille le degre de lad(icte) chapelle 10 s* Arch. privées de Roc'hou, Plouézoc'h
	Saint-Melaine de Morlaix	
1er janvier 1498	avec 7 autres tailleurs de pierre et Jean Le Diouguel, charpentier, avis pour les fondations de la chapelle que Jean Le Borgne et Nicolas Coëtanlem désirent construire sur le côté sud de l'église.	R.-F. Le Men , *La cathédrale de Quimper*, p. 269-270.
27 février et 7 mars 1500	devis du chevet	Id., *ibid.*, p. 271-275.
14-29 juin 1506	marché des degré, croix et clôture du cimetière avec Tanguy Le Gluidic et Philippe Beaumanoir.	*...et pour ce q(ue) ho(m)me ne desgecta sur le(dict) tanguy a lestainte de la chandelle sur ce alumee le(dict) marche demoura o le(dict) tanguy ph(i)l(ipp)es et estienne beaumanoir ...* Arch. dép. Finistère, 151 G 93.
1506	**Saint-Tugdual de Tréguier** expertise, avec Pierre Lucas, maître charpentier, sur la tour neuve de la cathédrale.	
Philippe BEAUMANOIR (BEAUMANER)		
	Notre-Dame du Mur de Morlaix	
1488	travaille pendant 42 jours avec ses compagnons à 2 s 6 d par jour.	*entre les lucarnes sur la fenêtre de Jehan de La Forest* L. Le Guennec, «Notes sur les architectes...» (Arch. dép. Finistère, 34 J 118).
	Saint-Melaine de Morlaix, porche sud	
1er décembre 1489	paie du mardi premier jour de décembre 27 sous 6 deniers soit 6 sous 6 deniers par jour.	*Ph(i)li(ppe) Beaumanoir* *p(ou)r V jo(ur)nees XXVII s VI d* Arch. dép. Finistère, 151 G 37.
8 mars 1490	paie du lundi huitième jour de mars 1490 50 sous soit 10 sous par jour.	*Beaumanoir le jeune* *p(ou)r V jo(ur)nees L s*
6 juin 1490	12 sous 6 deniers par jour	Arch. dép. Finistère, 151 G 37.
	Saint-Nicolas de Plufur	
1499	Maître ouvrier en pierre sur le devis de V. de Plusquellec de Boncœur de Bruillac.	inscription sur la façade ouest

	Saint-Melaine de Morlaix	
14-29 juin 1506	marché des degré, croix et clôture du cimetière avec Tanguy Le Gluidic et Étienne Beaumanoir.	*...et pour ce q(ue) ho(m)me ne desgecta sur le(dict) tanguy a lestainte de la chandelle sur ce alumee le(dict) marche demoura o le(dict) tanguy ph(i)l(ipp)es et estienne beaumanoir...* Arch. dép. Finistère, 151 G 93.
	Saint-Melaine de Morlaix – tour	
5 février 1511	quittance de 40 livres par Nichollas Le Blonsart	Arch. dép. Finistère, 151 G 87.
	Saint-Yves de Plougonven	
26 décembre 1511	devis partiel de la reconstruction de l'église	L. Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven (Finistère)*, Morlaix, éd. Mouez ar Vro, 1922, p. 28-29.
	Saint-Melaine de Morlaix – tour	
29 janvier 1512	quittance par Yvon Kersainctgylly	Arch. dép. Finistère, 151 G 87.
26 février 1512	quittance de 10 livres par Yvon Kersainctgylly	
23 mars 1512	quittance de 10 livres par Allain Le Goffbihan	
17 avril 1512	quittance de 20 livres par Nichollas Le Blonsart	
7 avril 1513	quittance de 17 livres par Yvon Kersainctgylly	Arch. dép. Finistère, 151 G 87.
1513	1 quittance de 60 livres par Yvon Coroller 3 quittances de 33 livres, 25 livres, 22 £ 2 s 6 d par François Le Baud, procureur et fabrique	
22 mars 1514	quittance de 10 livres par François Le Baud, procureur et fabrique. Philippe Beaumanoir, «maistre et principal feurastier de l'œuvre»	Arch. dép. Finistère, 151 G 87.
5 avril 1514	quittance de 23 livres par François Le Baud, procureur	
3 octobre 1514	procès avec la fabrique	
1514	quittance de 22 livres par Alain Menguy quittance de 100 livres par Yvon Le Launay	
5 février 1515	quittance de 20 livres par Alain Menguy (total de février 1511 à février 1515 : 400 £ 2 s 6 d)	Arch. dép. Finistère, 151 G 87.
14 mars 1515	quittance de 20 livres par François Le Baud, procureur. Philippe Beaumanoir, «maistre et feuratier de l'euffre»	

25 mai 1515	quittance de 12 livres par Yvon Le Launay	
	Notre-Dame de Guingamp	
1536	devis pour la reconstruction de la tour écroulée, avec Jehan Hemery. Un autre projet, celui de Jean Le Moal, est retenu Philippe Beaumanoir, après plus de 48 ans de carrière, serait, à Guingamp, agé de 65 ans environ. A titre de comparaison, au XVIe siècle, l'activité d' Yves Croazec n'est connue que pendant 15 ans et celles de Michel Le Borgne et de Jean Le Taillanter respectivement pendant 30 et 20 ans. Il donc possible qu'au XVIe siècle un autre Philippe ait appartenu à la nouvelle génération Beaumanoir.	S. ROPARTZ, *Guingamp*, t. II, p. 177.
François BEAUMANOIR		
	Saint-Agapit de Plouégat-Guerrand, reliquaire	
1532	La partie ouest de l'église datée de 1524 pourrait lui être attribuée.	Arch. dép. Finistère, 34 J 118, fonds Le Guennec.
Jehan BEAUMANOYR		
	Saint-Mathieu de Morlaix	
1561	dans l'équipe des tailleurs de pierre travaillant à la construction de la tour (3 s 4 d par jour).	*Item poye a jehan beaumanoyr compaignon au(dict) ediffice pour quarante journes a troys soulz et quatre par jour la so(m)me de six livres six soulz huict de(niers) mon(noye) po(ur)ce VI s VI d VIII d* Arch. dép. Finistère, 150 G 47.
	Est-ce le fils de Guillaume Beaumanoir et d'Isabelle Landeleau, baptisé le 11 novembre 1538 ?	Arch. dép. Finistère, 34 J 118, fonds Le Guennec.
Un autre membre de la famille Beaumanoir est cité dans les registres de baptême de Saint-Mathieu de Morlaix, Marguerite Beaumaner, épouse en 1545 de Pierre Le Diouguel, peintre doreur à Saint-Mathieu de Morlaix. Ce dernier pourrait être le fils Jean Le Diouguel, maître charpentier à Saint-Melaine de Morlaix en 1498, compagnon des maîtres d'œuvre Thomas Le Malyon et Etienne Beaumanoir. C'est une preuve probable de l'existence d'une forte communauté d'artisans du bâtiment qui resserrent leurs liens par le mariage de leurs enfants.		

Vincent (?) DE PLUSQUELLEC DE BONCŒUR DE BRUILLAC		
1499	**Saint-Nicolas de Plufur** La première strophe de l'inscription : *V(incent) de Plusquellec de Boncueur de Bruil (ac) qui estoit seign (eur) fit le devis de ceste eglise e(n) celle forme et a sa guise* désigne Plusquellec de Boncœur de Bruillac comme le véritable concepteur de la chapelle	Inscription sur le contrefort nord-ouest
(?) AN DAT		
1500	**Saint-Laurent de Trédrez** maître d'œuvre	Inscription sur un pilier intérieur : *an bloaz mil ce* *mp cant an dat an* *tima (n) a renovelat* («en l'an 1500, Le Dat a restauré cette demeure», d'après la transcription de l'abbé Feutren).
Jehan (?) JOUHAFF		
1500	**Saint-Laurent de Trédrez** charpentier menuisier ; René Couffon l'identifie avec le charpentier de la librairie de la cathédrale de Tréguier en 1484.	Inscription sur une sablière de la nef : *jouhaff* (puis cœur et équerre entrelacés) *h(o)c f(e)c(i)t M V(c) ihesus maria*
Jehan LE DYOUGUEL		
1487	**Remparts de Morlaix** répare les appartements au-dessus des portes et dans les tours des remparts de Morlaix pour loger la garnison et ses chefs.	J. DAUMESNIL et A. ALLIER, *Histoire de Morlaix*, 1879, p. 19.
1er janvier 1498	**Saint-Melaine de Morlaix** charpentier avec Étienne Beaumanoir et 7 autres tailleurs de pierre, avis pour les fondations de la chapelle que Nicolas Coëtanlem et Jean Le Borgne désirent construire sur le côté sud de l'église. Vraisemblablement père de Pierre Le Diouguel.	R.-F. LE MEN, *La cathédrale de Quimper*, p. 269-270.

Tanguy LE GLUIDIC		
14-29 juin 1506	**Saint-Melaine de Morlaix** marché des degré, croix et clôture du cimetière avec Philippe et Étienne Beaumanoir.	*Et dempuix le lundy XXIX° jour du(dict) moys de juign / a lissue de vespres auquel jour et heure estait loul(tre)/ du(dict) feur assigne tanguy le gluidic desgecte la / so(m)me de vingt so(u)lz monn(oye) et pour ce q(ue) ho(m)me ne / desgecta sur le(dict) tanguy a lestainte de la chandelle / sur ce alumee le(dict) marche demoura o le(dict) tanguy / ph(i)l(ipp)es et estienne beaumanoir...* Arch. dép. Finistère, 151 G 93.
Guillaume LE MALYON		
1471	**Saint-Melaine de Morlaix** travaille sur les degrés d'accès à l'église	*Item davoir poye a guill(aume) le malyon tailleur de pierre pour reparer et abiller les degres entour la croix de St malene... dabbas du cymetiere de St malene la somme de comprins le vin pour le marche VI £ VI s* Arch. dép. Finistère, 151 G 25.
6 juillet 1489	**Saint-Melaine de Morlaix** leader de la première équipe, très vite remplacé par Étienne Beaumanoir	Arch. dép. Finistère, 151 G 37.
1496	**Notre-Dame du Mur de Morlaix.** travaux de réparations avec son fils Thomas	réparation de la *vitre de monsieur de Penhoat estant dans la fenestre du pig(n)on den bas 4 s par jour* Arch. dép. Finistère, 14 G 64.
Thomas LE MALYON		
6 juillet 1489	**Saint-Melaine de Morlaix** début de la reconstruction. Fait partie de l'équipe de tailleur de pierre dirigée par son père Guillaume puis par Étienne Beaumanoir	Arch. dép. Finistère, 151 G 37.

	Notre-Dame du Mur de Morlaix	
1496	réparation de la «vitre de monsieur de Penhoat estant dans la fenestre di pig(n)on den bas», sous la direction de son père Guillaume à 3 s 4 d par jour.	Arch. dép. Finistère, 14 G 64.
	Saint-Melaine de Morlaix	
1er janvier 1498	avec 7 autres tailleurs de pierre et Jean Le Diouguel, charpentier, avis pour les fondations de la chapelle que Nicolas Coëtanlem et Jean Le Borgne désirent construire sur le côté sud de l'église.	R.-F. Le Men, *La cathédrale de Quimper*, p. 269-270.
20 février 1498	Marché pour la construction de la chapelle Coëtanlem-Le Borgne.	Arch. dép. Finistère, 151 G.

D'autres noms apparaissent dans les comptes de fabrique de Saint Melaine de Morlaix. Ce sont pour la plupart ceux de tailleurs de pierre :
- 1489-1498 : Yvon Le Bosser
- 1489-1490 : Guillaume Finas, Bizieu Geffroy, Pierre Jac, Jehan Le Jeune, Geoffroy Rivoal (Raoul), Martin Spagnol, Jean Talec, Pierre Thomas.
- 1498 : Jean Gourcuff, Pezron Le Besque, Jean Le Malyon, Yvon Rolland.

ou d'entrepreneurs concourant pour le marché du degré et clôture du cimetière en juin 1506 :
- 1506 : Guillaume Le Besque, Hervé Le Gouyer.

ou de la surveillance du début des travaux de ce même chantier :
- 1506 : Gabriel de La Boissière, Vincent Marc'hec.

Enfin, compagnons d'Étienne Beaumanoir lors d'expertises, nous connaissons deux maîtres charpentiers :
- 1489 : Jacob Prigent à Saint-Melaine de Morlaix
- 1506 : Pierre Lucas à Saint-Tugdual de Tréguier.

Résumé

Dans les années 1485-1535, un atelier de maîtres d'œuvre marque fortement le paysage architectural de la région de Morlaix. La combinaison de principes constructifs connus par ailleurs mais jamais assemblés auparavant, l'emploi d'un plan type qui se décline de la chapelle à l'église paroissiale et les ornements flamboyants de la décoration participent à la définition de cet atelier. Par souci de simplification, on lui donna un nom, celui de la famille Beaumanoir dont le plus illustre des membres, Philippe, est cité sur une inscription et dans plusieurs comptes de fabrique.

Cependant, l'analyse détaillée des épigraphes et des archives montre qu'il existe peu de liens entre les principes constructifs caractéristiques de l'atelier et les œuvres connues des membres de cette famille. D'autre part, l'atelier ne peut être composé des seuls Beaumanoir, car sa production est trop importante pour un seul groupe familial.

Dans une création architecturale, homogène au premier abord, des nuances géographiques apparaissent. Plusieurs zones, découpant l'espace d'action de cet atelier, semblent en relation étroite avec les carrières de pierre de taille.

Abstract

In the years 1485-1535, the architectural landscape of the Morlaix region was strongly influenced by a local school of craftsmen. The combination of architectural principles, already known elsewhere but never assembled before, of a characteristic plan applied to both parish churches and local chapels as well as of flamboyant decorative elements help to define this particular workshop. So as to make things clearer, it was refered to the Beaumanoir family, the most illustrious member of which, Philippe, is mentioned in one inscription and in several church council registers.

A detailed survey of both epigraphs and archives shows, however, that the links between the architectural features characterizing this workshop and the known works of members of the Beaumanoir family are few. On the other hand, the workshop cannot have been operated by the sole Beaumanoir family, as its production is too large for a single family group.

Though this architectural group if superficially homogeneous, various geographical sub-units may be identified. They appear to have close links with local stone quarries.

Diverradur

E-keñver ar saverez-ilizou tro-dro da v/Montroulez eo bet kreñv, war-dro ar bloaveziou 1485-1535, pouez eur famill mistri oberiaded. Arveri troiou-micher ha doareou oa anezo e lehiou all med chomet digevret beteg neuze, lakaad eur raktres pennskwer da dalvezoud, ken evid eur chapel ken evid eun iliz-parrez, hag ober gand bragerizou eur ginklerez flamm, setu aze merkou heverka ar rummad tisavourien-ze. Heb mond da glask pelloh, roet zo bet dezañ da ano hini ar famill Kaermaner m'eo Fulub ar brudeta den anezi, bez e kaver e ano war eun enskrivadur ha war kontou meur a guzul fablik. Koulskoude, pa seller a-dost ouz an enskrivaduriou hag ouz an diellou e weler n'eo ket founnuz al liammou etre ardremañs ar gronnad oberiaded hag ar savaduriou a ouezer int labour izili ar famill. Eun dra all : ouspenn ar Gaermanered a rank beza bet er strollad tisavourien rag re niveruz eo ar savaduriou evid ma vefe bet greet an oll anezo gand tud eur famill nemetken. En eul luskad adeiladourezel, unpez diwar eur gwel anezañ, e heller, hervez an toleadou, spisverzoud meur a zizheñvelder. Kombodet eo, war a seblant, an dachenn hervez m'eo lehiet ar mengleuziou mein benerez.

Des tasses à deux anses bretonnes aux coupes de mariage

par Yves-Pascal Castel

Entreprenant de faire l'histoire d'un objet quelque peu auréolé de mystère, la forme que nous donnons au titre se justifie. Ce que nous désignons désormais communément sous le nom de coupe de mariage n'a jamais été connu par le passé que sous le nom de tasse à deux anses, un objet dont la fortune a été grande.

On a jadis monté des bols de porcelaine importés de Chine, pour en faire des tasses à deux anses, un montage appelé montage *à l'européenne*. On voit la tasse posée sur la table, bien parisienne, de l'*Habit d'orfèvre* dans la suite fantaisiste des *Habits des métiers et professions* de Nicolas de Larmessin le Vieux (1640-1725). Au travers du royaume, la coupe «bourguignonne», comme la nomment les collectionneurs contemporains, faisait concurrence à de multiples tasses au poinçon de Paris, de Lyon, d'Amiens, de Blois, de Clermont-Ferrand, de Montpellier, de Strasbourg, de Reims, du Trévoux... Quant à celles de Quimper ou de Saint-Pol-de-Léon, le commerce d'art contemporain se plaît à les qualifier de bas-bretonnes quand ce n'est pas de capistes ou de trégorroises, dans des surenchères qui ont peu à voir avec la réalité des choses.

Ces précisions liminaires accordées, l'échantillonnage de cent-quarante coupes aux poinçons bretons, auxquelles il faut joindre des mentions extraites des archives locales par dizaines, est assez important pour justifier la présente étude. Un sujet qui pose d'ailleurs autant de questions qu'il n'en résout. Après un effort de clarification sémantique, on essayera d'établir les liens de la coupe et du mariage lui-même, de connaître ceux qui les ont commandées et ceux qui les ont produites, en s'arrêtant au passage pour examiner l'objet tel qu'en lui-même...

I. Essai de clarification sémantique : coupe d'argent, tasse, tasse à deux anses

Pour ce qui est de l'aire bretonne, les textes anciens, unanimes, ignorent le terme spécifique de *coupe de mariage*. Ils ne connaissent que ceux de *coupes*, *coupes d'argent*, *tasses* et *tasses à deux anses*, ce dernier terme levant l'ambiguïté d'une terminologie flottante, faisant coïncider la tasse à deux anses avec ce que nous appelons aujourd'hui coupe de mariage.

En 1386, le harnachement détaillé de Pierre de Tournemine dans son affrontement contre Robert de Beaumanoir comporte une

tasse d'argent[1]. *Tasses* et *coupes d'argent* abondent dans le flot d'orfèvrerie livré en 1420 aux carmes de Nantes par Jean V à la suite de son vœu consécutif à la capture de Champtoceaux[2]. En 1457, le duc Arthur III offre à Jehan de Lorraine *six tasses d'argent à souaige,* c'est-à-dire à pied[3].

Le *Catholicon armoricain* de Jean Lagadec de 1464, référence obligée de la langue bretonne ancienne, traduit par *hanap* ou *tasse d'argent*, le *hanaff* breton, décalqué sur un mot germanique déjà passé en français.

On conviendra de l'ambiguïté du terme de *tasse* en examinant le vase légué, vers 1507, par Jean Trégouet, sieur de Kermahéas, à la fabrique de Saint-Gobrien (quartier de Saint-Servan-sur-Oust), sur lequel le terme de *tasse* se trouve expressément gravé. C'est un bol circulaire et peu profond, à l'ombilic renflé, sans pied et sans anses[4]. On le voit par cette description, la *tasse* de Saint-Servan n'a que peu de rapport avec les objets que nous étudions.

Heureusement, vers le dernier quart du XVIIe siècle, le repérage devient plus précis. Abondants inventaires après décès, procès-verbaux de visite chez les maîtres orfèvres en sont les premiers repères tangibles. Mis à part une coupe datée de 1670 dont nous réservons l'étude pour un chapitre ultérieur, le témoignage documentaire qui provient de Landréar, commune de Plogoff, à deux lieues de la pointe du Raz, est précieux[5]. Alain Le Breton, notaire royal de la cour de Quimper, y dresse, le 13 janvier 1674, un inventaire après décès en la demeure de Catherine Le Rozen, veuve de Clet Le Sicourmat. Entre une herminette de 15 sols et un vieux chandelier de 20 sols, est décrite «une coupe d'argeant du port d'une demy chopine ou environ, dessoudée, sur le bord du fond de lacquelle est gravé le nom de Cleden Le Bras et Ezeuze Le Prieur, sa compagne, prisée la somme de dix huit livres thournois». On le voit, la contenance (le *port*) est celle des coupes actuelles. La coupe *dessoudée* est donc constituée de pièces, anses ou pied. Quant à l'estimation à dix-huit livres, selon le même inventaire, c'est quatre livres de plus qu'une vache de quatre ans...

Le terme précis et non équivoque de *tasse à deux anses* apparaît vers la fin du XVIIe siècle. Le 16 août 1697, les juges de la Monnaie de Rennes examinent «deux tasses à deux anses, pesant 1 marc 1 once 3 gros», dans l'atelier de Jean Riallan, orfèvre à Dinan, soit 247 grammes, un bon poids eu égard aux coupes existant actuellement[6].

En 1699, la chevauchée que les juges de Rennes ont entamée le lundi 27 juillet, pour visiter, en deux semaines, les orfèvres de Basse-Bretagne, est instructive. À Brest, dans la vitrine d'Héliès, ils ont remarqué une *tasse*. À Landerneau, Jean Galon, marchand de la rue des Galles, qui se mêle, ignorant les règlements, de racheter de l'orfèvrerie, présente aux juges une *coupe d'argent rompue en trois morceaux* (sans doute le bol, le pied et une ou deux anses), et une *tasse à demi-fendue*. Alliot, nouvellement installé rue du Pont, reconnaît avoir acheté à un certain Yves Pouldrye, un paysan, six *coupes* dont trois brisées. Le lendemain, mardi 28 juillet, ouvrant aux juges sa vitrine vide, Thomas Maillard, de Morlaix, assure avoir, entre autres marchandises, vendu des *tasses* à la foire de La Martyre «qui commença le 19 juillet». En revanche, Hervé Plédran, qui revient, lui aussi, de la célèbre foire, a *deux tasses* à vendre, et François de

---

[1] Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. II, Paris, 1744, col. 511, procès et duel de Beaumanoir et de Tournemine.

[2] ID., *ibid.*, col. 1026, inventaire des joyaux livrés aux carmes de Nantes pour le vœu de Jean V.

[3] ID., *ibid.*, col. 1723, extrait du compte d'Olivier le Roux, trésorier receveur général sous le duc Artur III.

[4] P. THOMAS-LACROIX, *L'orfèvrerie religieuse en Bretagne. Morbihan*, Malestroit, 1977, p. 34, n° 38.

[5] Archives privées.

[6] Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 B 83.

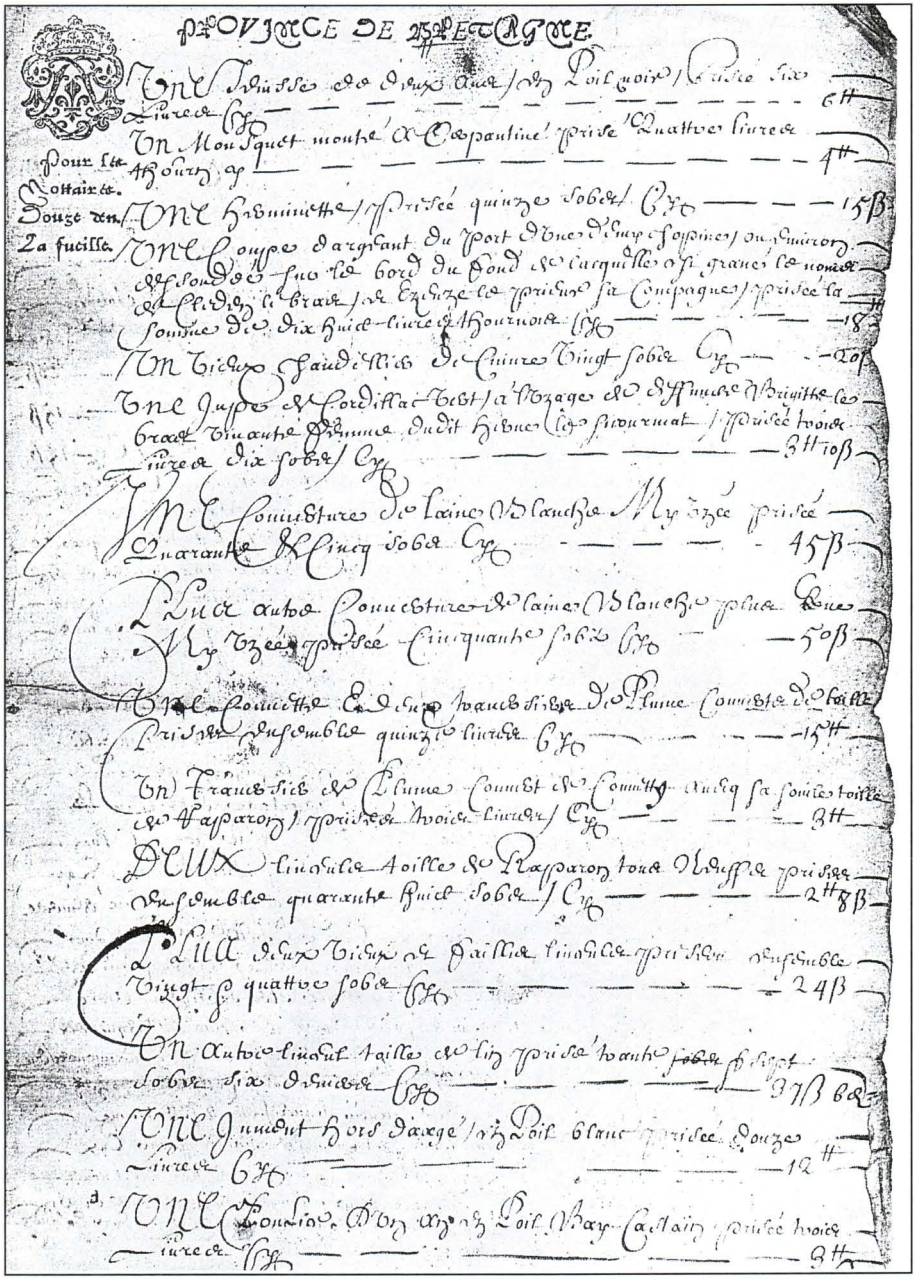

Fig. 1. – Plogoff, *Landréar*, inventaire du 13 janvier 1674.
Archives privées.

Saint-Aubin, deux *coupes*. Quelques jours plus tard, à Saint-Brieuc, les juges consignent dans leur rapport *deux tasses* vues chez Pierre Hillion.

La visite des juges de la juridiction de Rennes chez les orfèvres de la partie nord de la Basse-Bretagne a pour correspondant, deux ans plus tard, en octobre 1701, la chevauchée des juges de Nantes sur la partie sud. Ils y visitent les sept villes d'orfèvres qui comptent douze ateliers. Mais ici, les investigations, pourtant pointilleuses, ne relèvent qu'une seule *tasse d'argent sans les anses* mise en œuvre par un compagnon chez Claude Le Bœuf à Port-Louis. C'est peu par rapport à ce qui fut repéré deux ans auparavant dans le secteur nord.

Tout compte fait, la visite de 1699 montre que la tasse à deux anses est un objet relativement courant sur le marché d'orfèvrerie de Basse-Bretagne[7].

Et cela va se vérifier, par d'autres biais, pour le pays du Léon, où l'héritage dans plus d'une famille comporte tasse ou coupe d'argent. Plouider, Plabennec, Plougonvelin, Guipavas ont fait récemment l'objet de recherches systématiques fructueuses.

À Plouider, Sébastien Cadour, paysan marchand de fil et de toile, «julot», type de l'aristocratie rurale léonarde, meurt à Rodalvez, le 21 juin 1712. Il laisse une *grande coupe d'argent* estimée 48 livres, et une *tasse d'argent*, 18 livres, toutes deux aux initiales M. F. (Marguerite Fily, sa belle-mère), une autre *coupe d'argent*, 36 livres, gravée L.R., et deux *cuillers d'argent*, 9 livres, gravées M.A. La revente des coupes étant, on le sait par ailleurs, de pratique courante, la grande est acquise aux enchères par François Le Tuillier, marchand de Lesneven, qui y fera sans doute graver de nouvelles initiales ou un nouveau nom, après avoir effacé les autres[8].

À Plabennec, le 27 mars 1725, l'inventaire après décès des biens de François Branellec, meunier au Skluz, comporte une



Fig. 2. – Coupe de mariage, 1746.
Inscription : Y. LE VELLY, 1746.
Orfèvre : Guillaume Hamon, Brest.
Collection privée.

tasse d'argent estimée 21 livres[9]. C'est autant qu'une *vache noire hors d'usage,* ce qui confirme une sensible montée des prix par rapport à ce que l'on a constaté, à Plouider, cinquante ans plus tôt.

Au manoir de Kervasdoué, à Plougonvelin, loué à des paysans, l'inventaire du 20 avril 1751 enregistre, avec une petite croix et une bague, «une tasse d'argent à deux anses portant la gravure H : LEHIR», le tout estimé 36 livres[10].

Rodalvez, Le Skluz, Kervasdoué, sondages sporadiques précieux, viennent de s'en-

---

[7] Y.-P. CASTEL, «Les orfèvres de Basse-Bretagne en 1699-1701. Visite des juges des cours des monnaies de Rennes et de Nantes», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVI, 1979, p. 151-178.

[8] L. ÉLÉGOËT, *Ancêtres et terroirs. Onze générations de paysans de Basse-Bretagne*, Rennes, éd. Ouest-France Université, 1990, p. 21 et 25 ; du même, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 95-96.

[9] J.-L. QUENTEL, *Moulins, soutanes et guillotine : chronique familiale en Basse-Bretagne du XVIIIe siècle*, Brest-Paris, éd. de la Cité, 1989, 239 p. ; du même, «Bicentenaire en pays de Léon : le calice du prêtre réfractaire», *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 septembre 1989, p. 29 (avec notice d'Y.-P. Castel sur la coupe).

[10] Renseignement aimablement communiqué par M. Yves Chevillotte.

richir grâce à la recherche systématique récemment effectuée par Mme Ollivier (Hélène Rose) sur Guipavas[11]. Pour cette grosse commune maraîchère aux portes de Brest, elle dénombre, entre 1690 et 1773, trente-cinq inventaires après décès qui font état de coupes et de tasses d'argent. Révélation inédite en 1985 qui mérite une attention particulière. Dans le cadre d'une seule et même paroisse de cent quatre-vingts feux, vingt-six possèdent de l'argenterie, soit un foyer sur six. En tout dix-huit *coupes d'argent* et trente-neuf *tasses*, certaines appelées *tasses à deux anses*. Cela, soit dit en passant, amène à moduler les réflexions moroses de l'enquête sur la misère en Léon de 1774[12]. Mais arrêtons-nous aux termes utilisés. Celui de *tasse* paraît à Guipavas, en 1706. Il est employé, jusqu'en 1731, conjointement avec celui de *coupe*, pour céder bientôt la place à ce dernier. Il faut attendre 1728 pour lire sous la plume du tabellion le terme précis de *tasse à deux anses*. Est-ce trop s'avancer que, vu les prix, tasses et coupes désignent des objets analogues à ces tasses à deux anses qui sont l'objet de notre réflexion ?...

Passé la Révolution, alors que se répandent les nouvelles unités de mesure, le vocable Ancien Régime de *tasse à deux anses* se maintient. Le 3 janvier 1826, dans l'héritage de la veuve de Denis Kerninon, Marguerite Le Bis, de Kervillou à Pont-Croix, *une tasse d'argent pesant un hectogramme sept grammes* est prisée 24 francs. Le 2 novembre 1830, la *tasse* de J.-M. Danzé, veuf de Marie-Yvonne Quéré, de Pennanrun à Goulien, est évaluée 36 francs. Remarquons au passage que, gravée du nom J.-M. DANZÉ, la coupe de mariage, provenant de la collection d'Émile Guibourg, acquise par le musée de Bretagne en janvier 1991, pourrait bien être la tasse de Pennanrun. Rare et précieuse coïncidence où l'objet existant vient s'éclairer grâce au document d'archives. À Kersoal, Beuzec-Cap-Sizun, encore une *tasse d'argent* de 24 francs sur l'héritage de Clet Le Gall et de Geneviève Daniel, selon l'inventaire dressé à la demande de Joseph, le frère de Clet, le 24 septembre 1830[13].

1830... Une date charnière, dans notre recherche. En attendant plus ample informé, les sources primaires ne nous livrent plus ni tasses ni coupes d'argent. Les relations des voyageurs du temps ne les évoquent pas. Brousmiche, dans son *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*[14], pourtant attentif aux rites du mariage paysan, n'a guère vu de tasses nuptiales. Il est, comme tant d'autres, plus attentif à retenir les aspects de pauvreté rurale qu'un romantisme diffus associe à la simplicité originelle des populations indigènes. Ou peut-être celles-ci cachaient-elles leurs derniers trésors !... Aucune trace, si légère fût-elle, d'opulence n'a retenu l'attention de l'ethnologue avant la lettre. Du point de vue de l'imagerie, la fameuse *Galerie bretonne* d'Olivier Perrin[15], qui consacre presque entiè-

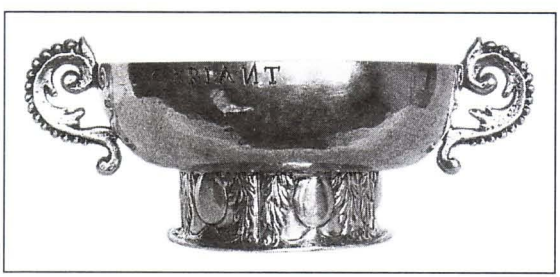

Fig. 3. – Coupe de mariage, 1758-1768.
Inscription : C. BRIANT.
Orfèvre : Pierre-Guillaume Rahier, Brest.
Collection privée.

11 H. ROSE, *Étude économique et sociale de Guipavas au XVIIIe siècle à travers les inventaires après décès*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1985, 190 p. (Mémoire de maîtrise). Depuis, l'attention à relever les orfèvreries «paysannes» a sensiblement fait progresser la connaissance sur le sujet.

12 F. ROUDAUT, J.-L. LE FLOC'H, D. COLLET, *1774. Les recteurs léonards parlent de la misère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988.

13 Archives privées.

14 Quimper, Morvran, 1977, 2 vol.

15 *Galerie bretonne ou mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, Paris, Isidore Pesron, 2e éd., 1835-1838.



Fig. 4. – Coupe de mariage, 1721...
Inscription : M. L. DANSE.
Orfèvre : Guy-Baptiste Gérard, Quimper.
Collection privée.

rement son troisième volume au mariage et aux coutumes qui s'y rattachent (fête de l'armoire, repas, gavotte des pauvres), ne dessine aucune de ces coupes ou de ces tasses qui, présentes dans plus d'une archive, n'avaient pas encore déserté les logis.

Le vide documentaire de ces années serait affligeant si Hersart de La Villemarqué, dans le célèbre *Barzaz-Breiz*, publié en 1839[16], ne s'était fait l'écho de deux traditions évoquant nos coupes qu'il appelle *hanaps*. Ce ne sont d'ailleurs pas les textes mêmes des chants bardiques qui les livrent. L'espace lyrique où se murmurent les élégies amoureuses ne brille que d'anneaux et de bagues, de chaînes d'or et de ceintures de noces étincelantes de rubis... Pas une seule allusion à quelque coupe nuptiale ! C'est en dehors des chants eux-mêmes, dans les *arguments* et les *notes*, dont le vicomte est prodigue, qu'est évoqué le *hanap d'argent*, dans des rites dont nous réservons l'évocation pour un prochain chapitre.

Au terme de l'enquête documentaire, force est de constater la méconnaissance totale, par les anciens, de l'expression *coupe de mariage*. Et ce n'est pas un mince paradoxe que de voir celle-ci apparaître au moment où l'usage commun de l'objet s'est évanoui. La *tasse à deux anses* défunte, devenue objet de commerce pour amoureux de «vieilleries» provinciales, avidement recherchée par les musées et les collectionneurs, a survécu en prenant le nom prestigieux de *coupe de mariage*.

II. Tasses à deux anses, coupes de mariage, collection cups

Coupes de mariage

C'est en 1901 que le catalogue du Musée archéologique départemental de Quimper[17] enregistre le terme de *coupe de mariage*, assorti d'une note comportant une restriction significative pour l'époque : «Ces coupes ne se rencontrent guère que dans le Cap» (le pays qui va d'Audierne à la pointe du Raz).

Quelques années plus tard, le terme nouveau paraît dans le nord du Finistère. Une lettre de Charles Rolland, le barde de Guerlesquin, brocanteur à ses heures pour le compte d'amateurs parisiens, écrit à André Suarès, l'année même où ce dernier prépare la parution de *Trois hommes. Pascal, Ibsen, Dostoïevski* : «J'ai également acheté deux vases de Chine de la veuve d'un marin de Plouigneau, ainsi que deux superbes lits clos et une tasse d'argent (ancienne coupe de mariage), objets que je possède encore avec quelques buffets et un vieux tabernacle, vieilles horloges et armoires ainsi que quelques vieux chandeliers dont un curieux[18].» (Lettre du 2 janvier 1913).

Témoignage de razzias de «vieilleries» chez des indigènes fatigués d'un passé qui leur pèse, la lettre à Suarès est précieuse pour notre propos, Charles Rolland glosant *tasse d'argent* par *ancienne coupe de mariage*. Éclai-

16 *Barzaz-Breiz.Chants populaires de la Bretagne*, Paris, Charpentier, 1839.

17 *Catalogue du Musée archéologique départemental et du Musée des anciens costumes bretons*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1901.

18 B. DUCHATELET, M. NOËL, «Le «grand bois» de Plougonven... ou Suarès à la recherche d'antiquités. Lettres de Charles Rolland», *Les Cahiers de l'Iroise*, 33e année, n° 2, avril-juin 1986, p. 61-67.

rage, enfin sans équivoque, des mentions d'inventaires plus floues rapportées plus haut, le vocable moderne entre donc dans l'usage vers 1900. Et, soit dit en passant, puisque le Guerlesquin du brocanteur est en Trégor, on fera sans vergogne de la coupe de mariage une *coupe trégorroise,* comme d'autres la font «capiste» : réduisant ainsi indûment, mais on le comprend pour l'époque, des aires de diffusion qui se révèlent aujourd'hui plus étendues.

Tasses à quêter, collection cups

Parallèlement au terme de *coupe de mariage*, l'emploi de *tasse à quêter* a quelque chose de britannique. L'époque victorienne a connu des coupes à quêter de forme carrée en gros verre taillé. Et, de ce côté-ci de la Manche, vers 1920, l'érudit morlaisien Louis Le Guennec évoque une *tasse à quêter* fournie en 1742 par l'orfèvre Jean-Pierre Bouessée à la paroisse Saint-Melaine de Morlaix[19]. Un objet qui, vu son absence des sacristies actuelles, semble avoir été l'apanage de paroisses opulentes, la quête se satisfaisant généralement de plats de laiton, d'assiettes d'étain, voire d'écuelles en terre cuite.

En 1929, Henri Waquet fait circuler à une réunion de la Société archéologique une coupe marquée du nom de Y. G. DAGORNE, et la date 1813, appartenant à Mme de Kerallain. Voici son commentaire dans le compte rendu du *Bulletin* : «Les vases de ce modèle, qu'on rencontre parfois en possession des vieilles familles campagnardes du Finistère, seraient des «coupes de mariage», et ils étaient offerts par les époux à leurs femmes. Dans le nord du département, ces coupes sont parfois utilisées pour les quêtes à l'église.[20]»

Des témoignages familiaux, rares mais formels, placent de fait la coupe dans la main des quêteuses au mariage. Ainsi fut fait le 2 août 1930, aux noces de Magdeleine Le Bars et de René Daniel, regretté président de la Société archéologique du Finistère, à Quimper-Penhars, puis le 30 décembre 1957,



Fig. 5. – Coupe de mariage, 1813.
Inscription : Y. G. M. DAGORN, 1813.
Orfèvre : Claude Apert, Quimper (1732-1770).
Coupe présentée par Henri Waquet à une réunion de la Société archéologique en 1929.
La date de 1813 n'est pas la date de fabrication, la coupe ayant passé entre plusieurs mains.
Collection privée.

à celles de leur fille, Marie-Haude, à Quiberon.

On a aussi des témoignages d'usage pour d'autres quêtes. Vers les années 1930, au pardon de Saint-Antoine à Plouézoc'h, Mlle de Kermadec a tendu aux fidèles une coupe obligeamment prêtée par Anne et Marguerite Coz, de Kerourgui. Et la même personne se souvient l'avoir fait à l'église paroissiale en des occasions non nuptiales. Ces témoignages locaux ont autorisé Miss Faith Dennis, dans *Three centuries of French domestic silver*[21], à commenter les trois *collection cups* exposées au Metropolitan Museum de New York en 1938 : *«This type of cup (collection cup) was often used at marriages when a collection was taken for the bride and groom»* (ce type de coupe a souvent été employé aux mariages par les fiancés pour

[19] Tasse à quêter mentionnée par R. COUFFON, «Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie et de sculpture sur bois du XVe au XIXe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLI, 1961, p. 117. – Y.-P. CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, Morlaix, 1989, p. 83.

[20] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVI, 1929, p. XXIX.

[21] Faith DENNIS, *Three centuries of French domestic silver, its markers, its marks*, New York, Metropolitan Museum of Art, 1960, t. I, p. 234, n° 353.

la quête). On aimerait savoir ce qu'en pensaient Joseph Lucas, de Saint-Pol, Ollivier Le Roy et Martin Hamon, de Morlaix, qui ciselèrent les tasses devenues new yorkaises... En revanche, étrangement, Faith Dennis donne aux coupes similaires marquées des poinçons de Paris et de Clermont-Ferrand le nom de *two-handled bowl,* coupe à deux anses, retrouvant la définition ancienne, descriptive au détriment du fonctionnel. Ce qui amène à creuser la relation de la coupe avec le mariage.

III. La coupe et le mariage

Premier constat : aucune des coupes examinées ne porte d'emblème religieux. Seule la tasse d'argent mentionnée le 9 mars 1706 dans l'inventaire de Jean Le Moign, au manoir de Kerellec à Guipavas[22], se trouve «gravée au fond d'un calice et aux côtés duquel est gravé R et C», ce qui ressemble fort à un blason de prêtre tel qu'on en voit sur quelques croix monumentales.

Cette absence d'emblème religieux sur les coupes demeure étrange dans une population prompte à orner les linteaux de ses demeures, les panneaux de ses armoires et les portes de ses lits clos, de croix, de calices, d'ostensoirs et de pieux monogrammes, IHS ou MA. Serait-ce le résultat de quelque tabou, consciemment exprimé ou pas ?

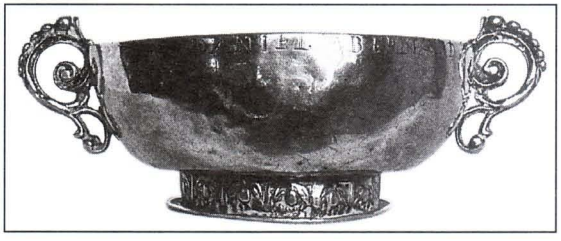

Fig. 6. – Coupe de mariage, 1765-1775.
Inscription : DANIEL BERNARD.
Orfèvre : Claude Apert, Quimper.
Collection privée.

D'autre part, hormis la quête à des mariages contemporains, on rapportera, lié à la cérémonie nuptiale, le témoignage de l'abbé Jacolot qui a vu, dans les années d'après-guerre, utiliser une coupe de famille où furent déposés les anneaux des fiancés en vue de la bénédiction.

Eclairer la relation coupe d'argent et mariage se fera en revenant à Hersart de La Villemarqué, qui rapporte, en deux endroits de son *Barzaz,* des usages observés aux environs de 1830. Le jour même des noces, «en certains cantons, quand le recteur quitte l'autel pour se rendre à la sacristie, les époux et les parents l'y suivent ; le garçon d'honneur porte au bras un panier couvert d'une serviette blanche. Le prêtre en tire un pain blanc sur lequel il fait le signe de la croix avec la pointe d'un couteau, en coupe un morceau, le rompt et le partage entre les époux. Ensuite il prend dans le même panier une bouteille de vin, en verse dans un *hanap d'argent* un bon coup au mari, et passe le hanap à sa femme. C'est un reste des cérémonies religieuses du Moyen Âge». À quelques lignes de là, l'auteur précise «que le prêtre le fait encore aujourd'hui [23]».

La Villemarqué rapporte, propre au Léon, une scène qui se déroule, cette fois, au troisième jour, non dans la sacristie mais au logis du nouveau couple. «Les mœurs sont plus graves en Léon ; ici, le jour le plus gai des noces est le troisième, où l'on porte chez le mari l'armoire de la jeune femme[...]. Mais lorsque les parents de la mariée veulent faire entrer le meuble dans la demeure du mari, les gens de la maison le repoussent, et une longue lutte s'établit entre eux. Enfin on fait la paix ; la maîtresse du logis couvre l'armoire [qui est donc allongée sur son flanc] d'une nappe blanche, y pose deux piles de crêpes, un broc de vin et un *hanap d'argent*. Le plus vénérable

22 H. ROSE, *op. cit.*

23 Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, Notes de *la Ceinture*, chant II de la deuxième partie.



Fig. 7. – Coupe de mariage, 1812.
Inscription : YVES CARVAL DE KERSTRAT, 1812. Orfèvre : (F.) J., Quimper.
Collection privée.

des parents du mari remplit la coupe, la présente au plus âgé des parents de l'épousée, puis l'invite à manger : l'autre trempe ses lèvres dans la coupe, et la lui repasse, en lui offrant pareillement des crêpes. Chacun des parents des deux côtés les imite ; et l'armoire est placée au milieu des bravos, dans le lieu le plus apparent de la demeure[24].»

Ainsi apparaît furtivement, dans la société rurale, sans grand discours, en marge ou en dehors de l'action proprement liturgique, la coupe d'argent, clair symbole de la convivialité inhérente aux épousailles. On ne peut, dans cette optique, pas plus oublier le vigoureux dicton médiéval :

Dormir, manger et boire ensemble
Font mariage ce me semble

que la courtoise réplique dans *Rodogune* de Corneille :

Recevez de ma main la coupe nuptiale.

L'Italie connaît la *coppa amatoria,* dont Urbino s'était fait une spécialité. Coupe d'amour, coupe nuptiale, coupe de mariage... Si elle n'en a pas ignoré les rites, la Bretagne ancienne a voilé ses sentiments sous le terme neutre de *tasse à deux anses*, ce hanap discrètement évoqué dans les marges des *Chants populaires* de la province.

Mais l'on ne pourra terminer le chapitre de la coupe et du couple sans évoquer d'autres coupes, rares il est vrai, qui furent propriétés de personnes non mariées, telle la tasse d'argent gravée M. G. GUIRIEC PTRE (prêtre) dans l'inventaire d'Yves Quidelleur, de Kersimon à Saint-Urbain[25].

On parlera sans doute alors de mariage mystique, ce que confirment des observations faites en dehors de Bretagne. Mme Solange Brault-Lerch a présenté naguère une coupe de 1692 portant l'inscription : S(œur) SAINTE CÉLINE DE L'HÔTEL-DIEU DE REIMS[26]. Et dans la collection Helft, une coupe de mariage en vermeil portait l'inscription : SOEUR GERUZ P. T. R(eligieu)SE DE L'HOTEL DIEU DE REIMS 1765[27]. Coupes mystiques, élargissant à propos le champ des réflexions sur les coupes de mariage.

IV. Des propriétaires paysans

À l'encontre de certaines de leurs cousines lyonnaises ou parisiennes, les coupes bretonnes, ignorant quasiment armoiries ou noms nobles, sont résolument roturières. En témoignent les patronymes gravés au bord extérieur, où rares sont ceux qui, imitant les inscriptions lapidaires, se donnent du ME (messire), comme Jean Thalamot, du Cap-Sizun. Remarquons aussi que la personne n'est qu'exceptionnellemnt localisée. Certes, Yves Carval est du village de Kerstrat, à Cléden-Cap-Sizun, et Yves Ollivier, de Kergaro, à Trémaouézan, mais on ne sait d'où sont tous les autres.

---

24 ID., *ibid.*, Argument du chant V, *Chant de la fête de l'armoire*, dialecte de Léon.

25 Renseignement recueilli auprès de Jean-Luc et Marie-Louise Richard, de Saint-Urbain.

26 S. BRAULT-LERCH, «Nouvelles recherches sur les orfèvres de Reims et de Châlons-sur-Marne», colloque «Les orfèvres français sous l'Ancien Régime», Nantes, 13-14 octobre 1989.

27 Vente Drouot, 18 juin 1975 ; vente à Monaco, 3 décembre 1989, catalogue, n° 52.

S'attachant aux patronymes gravés, si l'on veut avancer un peu, on demeurera loin du compte. Espérant trouver le nom de couples, puisqu'il s'agit de mariage, on sera déçu. Si quelque papier d'archives familiales associe Cléden Le Bras à Ezeuze Le Prieur, au joli prénom, les coupes où les noms s'accouplent ne dépassent pas les doigts de la main. V(ictor) Salaun et Marie-Louise Moguérou, mariés vers 1698, A. Gac et M. Quillien, entre 1722 et 1726, M. Danzé et M. J. Carval, de la région du Cap-Sizun, après 1800. Ajoutons-y, pour faire bonne mesure, les discrètes initiales d'H. G. et de M. C., entre 1737 et 1741.

Quant à savoir si les coupes portent le nom de l'homme ou celui de la femme, les prénoms souvent réduits à l'initiale ne facilitent pas la tâche pour nous déterminer, alors que cela ne posait pas de problème aux époux concernés. Masculin ou féminin, le choix n'est pas indifférent pour éclairer la symbolique de la coupe elle-même. Offrande de l'homme à l'épousée dont on grave le nom, comme on l'a dit ? Affirmation de la prééminence du maître qui fait graver le sien ? Des dix-huit coupes où se distinguent les prénoms, douze vont aux hommes, faisant donc pencher la balance vers la seconde hypothèse. Clet Arhan, Cristobe (*sic*) Baraou, Daniel Bernard, Jean Belbéoc'h, Guillaume Branellec, Yves Labbé, Jean Léaustic, Jean Thalamot, Pierre Le Dansé, Yves Carval. Louis Tréguer, premier propriétaire, dont on devine le nom effacé, sur une coupe rachetée plus tard par Mathieu Dagorn...

En revanche, qui sont Anne Coz, Marie Lozach, Anne Kerjean, Marie-Henri Berre, Jeanne Salaun, dont les prénoms sont gravés ? Qui est H. Le Hir, dont nous savons par document qu'elle est épouse Raguénès ? Est-ce trop s'avancer de les considérer comme des héritières, des *penn-herez*, comptables d'un héritage qui est le leur, accueillant l'homme sur une terre où manque l'enfant mâle ?

Mais, en dehors de ces visages à peine dessinés, qui donc étaient A. Y. Bourven, G. Cariou, D. Goraguer, Geffroy, A. Lavanant, T. Le Lamandour, F. Postic, B. Quéméner, Y. Tanguy, parmi tant d'autres ?... Tout au plus pourrait-on dire que Cariou est de Cornouaille, Quéméner du Léon, et Geffroy plutôt du Trégor...



Fig. 8. – Coupe de mariage, 1742-1750.
Inscription : V. VGEN. Orfèvre de Landerneau.
Collection privée.

Quant à savoir qui faisait les frais de l'achat des coupes, on en est réduit aux conjectures. Keransquer, nous a confié Donatien Laurent, en offrait, paraît-il, à ses manants. Mais pour le peu qu'en disent les textes, nous voyons les coupes acquises par les intéressés eux-mêmes, ou offertes par les parents qui, vu le prix à payer, sont gens relativement aisés. L'évaluation des tasses à deux anses oscille entre 20 et 27 livres, grimpant parfois à 30. De plus fortunés possèdent coupes ou tasses à 36 ou 37 livres. Mais qui donc est cette Anne Mazé qui, en 1731, sur son héritage de Mesgall à Guipavas, évalué à 2 627 livres 6 sols, laisse une coupe évaluée à 45 livres[28] ?

Deux coupes documentées

Si la plupart des coupes connues le sont grâce aux catalogues des salles de ventes, perdant par le fait même, quoi que l'on puisse prétendre, une part de leur âme, on en trouve, fort rares, qui, transmises au fil des générations, sont aptes à livrer des bribes de leur histoire.

[28] H. ROSE, *op. cit.*

Dans *Moulins, soutanes et guillotines*[29], Jean-Luc Quentel montre Guillaume Branellec, meunier de Penmarc'h à Saint-Frégant, marié le 7 février 1741 à Jeanne Quideller, faisant graver son nom par Laurans Febvrier, maître à Landerneau, loin d'imaginer qu'à la Révolution, Jean-Marie, un de ses enfants, s'en servirait comme calice pour des messes clandestines. Une coupe dont on ne sait comment elle échappe à l'avidité des membres du tribunal révolutionnaire de Brest, lorsqu'en décembre 1793, le prêtre est condamné à la peine capitale... Promue au rang de pieuse relique, la coupe se transmet chez les descendants du meunier de Penmarc'h.

L'histoire de la coupe Daniel, transmise à l'aînée des filles ou à celle d'entre elles qui se marie la première, est moins dramatique. Son J. initial désigne J(eanne) Salaun, mariée à Guy Le Scanff, le 22 janvier 1782, qui meurt au moulin Rabat à Plougonven, le 9 décembre 1814. Mais la coupe largement antérieure à ce mariage fut faite, entre 1753 et 1756, dans la boutique de Marie-Martine Salaün, de Landerneau, comme le révèle l'examen des poinçons. On en conclura ainsi que Jeanne Salaun, sans d'ailleurs aucune relation de famille avec l'orfèvre, n'avait point reçu comme neuve sa coupe de mariage. Il ne serait sans doute pas impossible de multiplier l'histoire de ces coupes demeurées dans des familles depuis deux siècles et plus, mais il faut en venir à l'étude structurale de l'objet lui-même.



Fig. 9. – Coupe de mariage, 1742-1950.
Inscription : T^LE (Théophile) LAMENDOVR.
Orfèvre de Landerneau.
Collection privée.

V. Les coupes de mariage, telles qu'en elles-mêmes...

La «coupe circulaire évasée sur pied rond à bâte plate, avec deux anses verticales» présente des variantes de structure portant principalement sur l'absence de pied. Les dimensions ne variant guère, la hauteur oscille autour de six centimètres, le diamètre du bol autour de dix. Le poids moyen, établi sur un échantillonnage de vingt-deux coupes, est de 128 grammes, l'équivalent de celui d'un couvert d'argent ordinaire. Aucune coupe ne descend au-dessous de 100 grammes, aucune ne dépasse les 165. L'épaisseur de la plaque d'argent mise en œuvre va de cinq à sept dixièmes de millimètre.

Le bol, repoussé au marteau, peut être tourné. Certaines anses moulées laissent deviner de fines stries indiquant une fonte à l'os de seiche. Certaines autres, découpées dans la plaque de métal, sont plates. Leur profil dessine des contre-courbes agrémentées de perles, s'animant parfois d'une figure de dauphin ou d'une très rare tête de coq. Le pied est estampé d'oves feuillagées ou simplement mouluré.

Le corpus de nos coupes s'étale sur deux siècles, de 1670 à 1840. Une vingtaine de coupes appartient au dernier quart du XVIIe siècle, la majorité au XVIIIe, avec un fléchissement consécutif au resserrement économique général à partir de 1760. En fait, la grande période se concentre sur cent années, de 1670 à 1770, et sur cinq centres majeurs de production.

Les centres de production

La répartition de 91 coupes documentées par poinçons de maître, de jurande ou de la marque, s'établit comme suit :

[29] J.-L. QUENTEL, *op. cit.* (cf. *supra*, note 9).

Rennes	3
Saint-Brieuc	1
Saint-Pol-de-Léon	7
Brest	10
Landerneau	16
Quimper	18
Morlaix	36

Ce décompte exprimant la vitalité relative de l'ouest de la province, la rareté de coupes rennaises se confirme par la consultation du Registre de soumission ouvert le 7 octobre 1786 et refermé le 1er décembre 1791[30]. Cinq années au cours desquelles aucun des seize maîtres de la jurande ne présente au contrôle ni coupe, ni tasse. Certes, on en convient, ces années-là ne sont plus favorables au commerce d'orfèvrerie, mais le silence rennais n'en demeure pas moins significatif.

Saint-Pol a produit de belles coupes. L'une, d'Yves Lucas, est conservée au musée des Arts décoratifs. Celles de Joseph Lucas, qui tourne élégamment ses anses, se retrouvent au Louvre et au Metropolitan Museum de New York, provenant de la collection Wentworth[31].

À **Brest**, Yves Héliès introduit, vers 1697, l'anse au dauphin empruntée à un modèle parisien connu au moins dès 1675[32].

Les coupes de **Landerneau** posent problème. Dix sur seize ne portant pas de poinçon de maître, il reste hasardeux d'en préciser la paternité. Certes les estampes des pieds et les dessins des anses permettent l'attribution d'un certain nombre à Louis Alliot ou à sa veuve. Et, simple curiosité, quoi qu'on en ait écrit, aucune coupe, jusqu'à présent, ne montre le poinçon de Benjamin Febvrier, un maître pourtant prolifique.

L'anonymat qui concerne plus d'une coupe landernéenne se retrouve à **Quimper** où les maîtres n'ont pas signé la moitié des coupes qui sont en revanche bien situées par les poinçons de contrôle. Ici, c'est à Claude



Fig. 10. – Coupe de mariage, 1676 ?
Inscription : YS (Yves) OLLIVIER DE K(er)GARO. Orfèvre : Jean Grégoire, Rennes. Kergaro est un lieu-dit de Lanhouarneau. Collection privée.

Apert que l'on peut attribuer la moitié des coupes individualisées.

Le grand nombre de coupes provenant de **Morlaix** a laissé écrire, tout récemment encore, qu'elles en étaient une spécialité[33]. On l'a vu plus haut, d'autres ont précisé le terme en disant coupe trégorroise. Si l'on avait pu se fonder sur des critères objectifs de forme ou de décor, ce serait acceptable. Mais ce serait ignorer l'abus de langage qui caractérise le commerce d'antiquités florissant depuis des lustres à Morlaix. Les coupes ne portant pas de coiffes, les nuances ne sont pas assez marquées pour distinguer la trégorroise de la cousine quimpéroise ou saint-politaine !

À Morlaix, le principal fabricant est Denis de La Chèze. Lorsqu'il meurt âgé de 44 ans, son poinçon D L C est gardé, douze ans durant, par sa veuve, Claude Barbe Guillou, jusqu'au jour où on la contraint de prendre pour poinçon spécifique le C G V, encore en sa possession en 1770. De cet atelier, on en connaît en tout quatorze coupes. Morlaix privilégie, mais sans exclusive, les *anses au dauphin*. Guillaume Le Roy, en 1702,

30 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 B 93.

31 F. DENNIS, *op. cit.*, t. I, p. 326, n° 516.

32 ID., *ibid.*, n° 353.

33 J. HELFT, *Nouveaux poinçons*, Nancy, Berger-Levrault, 1980, p. 304.

en dédouble habilement une pour s'en fournir, à bon compte, une paire[34]. Vers 1720, Louis Arnoul, plus tard Mathurin Héliès, Denis de La Chèze et sa veuve, s'emparent de l'anse au dauphin qu'Yves Héliès, le Brestois, avait importée de Paris. On constaterait d'autres apports extérieurs si l'on ne craignait de fatiguer le lecteur. Notons simplement l'anse simple à large volute répandue à satiété chez les Lyonnais.

Une curiosité gallo-romaine ?

Pour terminer, accordons un sort spécial à deux coupes largement anonymes et qui ne portent aucun poinçon. On a cité plus haut, comme anciennement datée, une coupe de 1670 qui provient du Cap, ce pays qui finit à la pointe du Raz. Conservée au Musée départemental breton à Quimper, elle est assortie d'une ornementation au petit point, comme on en voit sur telle autre du même pays du Cap, dans une ferme de Goulien. L'originalité du traitement de ces coupes est telle que l'on est en droit de se demander si elles ne sont pas, aussi étrange que cela puisse paraître, des réutilisations d'objets gallo-romains. Les glanes occasionnelles ne sont pas rares aux franges occidentales de l'Empire. La coupe de Quimper, à ombilic, sans pied, se laisse envahir par un décor linéaire au point. Les anses, en partie amputées et mal venues, sont du XVIIe siècle français. On pense que le découvreur, un certain I. B., a réutilisé une trouvaille antique pour la transformer en tasse à deux anses afin de célébrer, jadis, à moindres frais, ses noces[35].

SOURCES

Arch. dép. Finistère, 4 E 251/17, 30.

Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 B 93.

Archives privées : Beuzec, Kersoal, Goulien, Pennanreun, Plogoff, Kerudavel, Pont-Croix, Kervillou.

Inventaire général (Rennes) : dossiers du canton de Pont-Croix.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

CASTEL (Yves-Pascal), «Les coupes de mariage en Basse-Bretagne», *L'Estampille*, n° 120, avril 1980, p. 36-40.

Castel (Yves-Pascal) et *alii*, *Les orfèvres de basse Bretagne*, Rennes, Inventaire général, 1994 (Cahiers du patrimoine, n° 37).

Catalogues de l'hôtel des ventes de Brest.

Catalogues de l'hôtel des ventes de Morlaix.

DELOUCHE (Denise), *Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province*, Paris, Klincksieck, 1977 (Publications de l'université de Haute-Bretagne, n° 7).

FAVÉ (Antoine), «Le mobilier et le vêtement dans la classe rurale aux environs de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XX, 1893, p. 329-338.

GODEFROY (Gisèle), *Les orfèvres de Lyon et de Trévoux*, Paris, Picard, 1965.

HELFT (Jacques), *Le poinçon des provinces françaises*, Paris, F. de Nobele, 1968 (Coupes à anses, pl. XLIII, A et B).

Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest dénoncés au peuple français et à la convention nationale par les députés extraordinaires de cette commune. A Paris, la Veuve d'Ant. Jos. Gorsas, imprimeur libraire... l'An III de la République.

WAQUET (Henri), *Art breton*, s.l., Arthaud, 1960.

[34] F. DENNIS, *op. cit.*, t. I, p. 326, n° 517.

[35] Y.-P. CASTEL, «Une coupe gallo-romaine identifiée au Musée départemental breton du Finistère ?», *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, 17 février 1990 ; du même, «Quimper, Musée départemental breton. La coupe de mariage est-elle gallo-romaine ?», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 161-162. – P. GALLIOU, «Les trésors d'argenterie romaine du département du Finistère», *ibid.*, t. CXXII, 1993, p. 172-175.

REMERCIEMENTS

À ceux qui ont aimablement communiqué des renseignements sur les coupes de mariage et dont la collaboration a été précieuse : E. Allègre, F. et M.-C. Barjou, M.-J. Barjou, R. Barrié, J. Beaupuis, J. Bergot, J. et M. Berroyer, M. Berthou, R. Bodivit (†), G. Boscher, J.-M. Bouchard, M. Bret, C.-G. Cassan, Y. Chevillotte, M. Danguy des Déserts, F. Daniel, T. et C. Daniel, I. du Buit, L. Elégoët, R. Gargadennec, E. Guibourg (†), J. Kaigre, J.-G. Kaigre, M.-T. Keraudy, D. Kerdoncuff, D. Laurent, E. Le Bris du Rest, Y. et Y.-M. (†) Le Goaziou, J.-C. Le Grand, M. Léon, Y. Lorcy, H. Martin, M. de Massol, H. Ollivier, J.-L. Quentel, J.-L. et M.-L. Richard, Y. Riou, J.-M. Thalamot, J.-Y. Veillard, C. Vögel-Toscer.

Résumé

Alors qu'il y en eut aussi en dehors de la province, les deux cent cinquante coupes de mariage en argent de Bretagne, appelées tasses à deux anses par les anciens, composent un corpus sans doute plus important qu'ailleurs. Les inventaires après décès témoignent de l'intérêt porté par des familles en majorité rurales qui étaient dotées d'une certaine aisance, à l'objet qui symbolisait la convivialité nuptiale. L'examen des quatre-vingt-dix-coupes solidement documentées donne Morlaix comme centre majeur d'une production étalée sur les XVIIe et XVIIIe siècles. Viennent ensuite Quimper, Landerneau, Brest, Saint-Pol-de-Léon et, dans une faible mesure, Rennes et Saint-Brieuc. Autant dire que l'étude se concentre sur des coupes bas-bretonnes.

Abstract

While there were also some outside Brittany, the two hundred and fifty silver wedding cups recorded in Brittany, called «two-handled cups» by past antiquarians, are probably a much larger group than those of neighbouring provinces. The «inventaires après décès» bear witness to the interest given by families, mostly rural and fairly wealthy, to an item symbolising the mutual trust to be expected from the newlyweds. A close examination of the ninety firmly documented cups shows that Morlaix was a major centre of production. Then came Quimper, Landerneau, Brest, Saint-Pol-de-Léon, and, to a much lesser extent, Rennes and Saint-Brieuc. Most cups therefore belong to Lower Brittany.

Diverradur

Petra bennag ma'z eus bet anezo ivez e diavêz or bro-ni, an daou hant hanter hanaf eured en archant a zo e Breiz – tasou diou skouarn a ree ar re goz outo – n'eus ket brasoh bern anezo moarvad e leh all ebed. Douget e oa d'an arouez-se a briedelez famillou, a-ziwar ar mêz ar braz anezo, a oa madig a-walh en o êz. Eun testeni euz se a gaver er renablou greet goude o maro. Eur sell piz war deg ha pevar-ugent hanaf, diellou ouz o heul, a ziskouez e oa Montroulez ar pennleh ma veze greet anezo a-hed an XVIII^vet^ kantved. Dahoude ema Kemper, Landerne, Brest, Kastell-Paol hag ivez, med pell war-lerh, Roazon ha Sant-Brieg. E berr gomzou, lavarom eo diazezet ar studiadenn-mañ war hanafiou euz Breiz-Izel nemetken.

Des restaurations postrévolutionnaires des vitraux de la cathédrale de Quimper[1]

par Jean-Pierre Le Bihan

Le 16 juin 1809, le conseil de fabrique, administré par le chapitre de la cathédrale[2], organise une visite des «tours et magasins» de cet édifice. Un rapport en est dressé le 26 juin par Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet, vicaire général, et Jérôme Thiberge, chanoine trésorier. Une précédente visite en date du 17 février 1807 y est signalée. Cette nouvelle visite a pour but de relever «tout ce qui peut intéresser l'administration de la fabrique dans les réparations faites ou à faire tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur».

C'est un rapport écrit à l'encre noire sur deux doubles feuilles de format 18 x 29 cm et de couleur grise. Ses auteurs y inventorient les divers lieux devenus refuges de toutes sortes de matériaux et de restes de mobilier d'église. Quant au sujet qui nous intéresse, les vitraux, «ces messieurs, arrivés sur les toits, ont vu clairement leur mauvais état et le mauvais travail qu'on y fait».

Nous sommes donc en 1809, et nous n'avons, à cette date, aucune connaissance de possibles travaux exécutés sur les vitraux depuis la Révolution, celle-ci ayant plutôt provoqué sans doute le saccage des armoiries, le 25 septembre 1790. Avec l'inventaire du chanoine de Boisbilly et d'Aymar de Blois[3], et particulièrement de ce dernier, nous constatons que la part des vitraux du XVe siècle dépassait, en ce début de XIXe siècle, à peine les 30 % qui existent encore actuellement.

Ces quelques lignes au sujet du «mauvais travail qu'on y fait» engagent à rechercher les travaux de réparation qui étaient en cours. Ils pourraient être le fait d'un dénommé François Leroux qui apparaît dans ces archives en 1810 pour une somme de 325,25 francs, dans un état des dépenses d'un total de 4 000 francs avancées par la fabrique pour des réparations extérieures[4]. Ces travaux de vitraux

---

1 Arch. dioc. Quimper, 131 Z 1. Pour les restaurations et travaux du XVe au XIXe siècle, se reporter à R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIIIe-XVe siècle)*, Quimper, 1877, 384 p.

2 À cette date, la fabrique de la cathédrale a un statut spécial dont le règlement, en date du 14 décembre 1805, a été institué par l'évêque Dombidau de Crouseilhes : «Il sera établi par nous une administration de fabrique prise parmi les membres de notre chapitre, dont le curé de la cathédrale sera toujours membre, présidée par nous ou par celui de nos grands vicaires que nous déléguerons à cet office.» (Cité par Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Patis, 1991, t. I, p. 585).

3 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly.

4 Cette somme de 4 000 francs fait l'objet d'un courrier entre le ministre de l'Intérieur, alors à Amsterdam, le 21 octobre 1811, et le préfet du Finistère. Le premier autorisait le second «à faire faire» le remboursement de cette somme aux administrateurs de la fabrique «en avance de l'arrivée des budgets». Le chanoine trésorier était alors Thiberge et son secrétaire, Gillet.

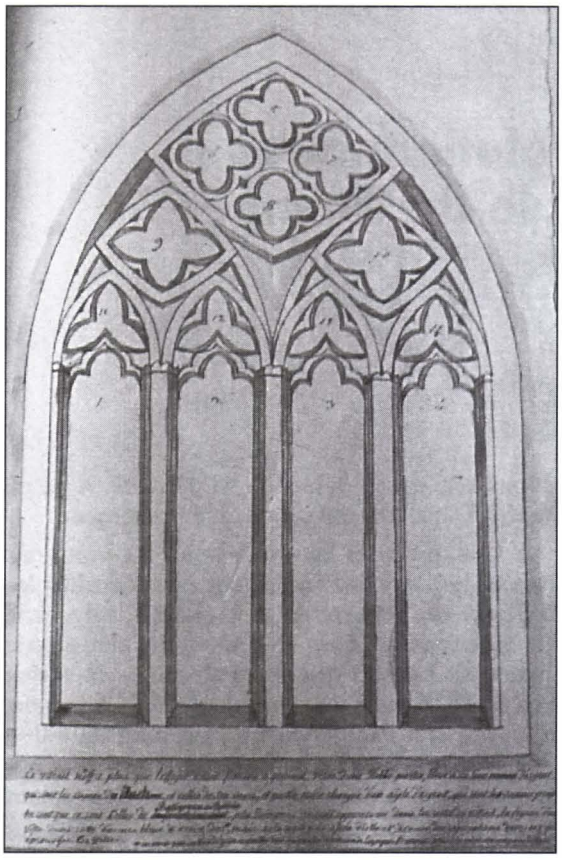

Fig. 1. – Relevé de vitrail par le chanoine de Boisbilly (1770-1772) et annotations par Aymar de Blois (1820-1821).
Arch. dioc. Quimper, 8 L 1.

sont détaillés dans divers mémoires et bons pour acquit se terminant tout d'abord le 31 décembre 1811, puis en 1812 avec la mention «vitreaux nouvellement restaurés». Il est précisé que, dans les sommes allouées, ne sont pas inscrits les frais occasionnés par les échafaudages, car «ceux des vitreaux ne sont pas à la charge de la fabrique». Ces travaux sur les vitraux n'étaient pas les seuls, et offraient la plus petite enveloppe : 999,25 francs allaient à la toiture, 494,20 francs à la plomberie et 473,30 francs à la charpente.

La fabrique, lorsqu'elle avançait les sommes des travaux, savait à quoi elle s'engageait. La même année, le conseil général votait un crédit de 8 000 francs, à la suite de l'article 108 du décret impérial du 30 décembre 1809. Ce budget était alimenté en partie par un prélèvement de 10 % sur les revenus de toutes les propriétés foncières des communes. Pour celles de Quimper, cela s'élevait en 1808 à la somme de 89,60 francs, ainsi que l'indique une lettre du maire qui a fait l'erreur de transmettre cette somme directement au chapitre, et en réclame le remboursement[5].

Dans la «Désignation des objets qui doivent faire l'objet de devis de réparation pour l'année 1811» (document non daté), figurent en quatrième position, «les réparations aux vitraux, qui ont été dans tous les temps massacrés, ouvrage détestable et ridicule». Le 8 septembre 1811, la description précédente est complétée : «Les réparations faites aux vitraux ont dans tous les temps été massacrées. Elles manquent de solidité dans toutes leurs parties et présentent dans plusieurs un ouvrage détestable et ridicule.»

Rien n'a donc, semble-t-il, changé depuis le 16 juin 1809. Toujours le *leitmotiv* sur le mauvais état des vitraux et le mauvais travail qui y a été fait. Et l'on peut se demander si le peintre François Leroux, qui travaille depuis au moins 1809, en est responsable, ou s'il s'agit tout simplement d'une formule littéraire pour obtenir le plus de crédits possibles.

François Leroux et ses travaux

Qui est ce Leroux et quelles sont ses interventions sur les vitraux ? On sait qu'il est installé à Quimper comme vitrier et qu'il assiste, le 8 novembre 1799, sur la route de Rosporden, à l'assassinat, par les chouans, du citoyen

[5] Lettre du 11 avril 1809.

Cadiou, huissier du tribunal criminel de Quimper[6].

La lecture de ses mémoires de travaux précise que la «fenêtre ouest derrière les orgues[7]» a reçu un panneau de vitrail et des vergettes. Cette verrière possède encore à cette date, dans la partie supérieure, une *Passion* avec Notre-Dame et saint Jean. Au registre inférieur sont présentes les figurations de saint Corentin, de saint Côme et de saint Christophe. L'évêque Alain Le Maout (1484-1493) offrait la particularité d'y être représenté deux fois. Cette *Crucifixion* n'a rien à voir avec celle de la fenêtre 100 et existait encore en 1821[8]. Le Men signale qu'elle fut détruite peu après[9]. En tout cas, une verrière de bornes en verre blanc très épais, de près de cinq millimètres, remplit cette baie vers ces années 1820. En mauvais état, elle fut remplacée à l'identique dans les années 1970. Actuellement, des portraits d'Alain Le Maout se trouvent dans les baies 122 et 132. S'agit-il de ceux de la verrière des orgues ?

François Leroux fournit par la suite un panneau au «vitrail d'un monsieur Boidagniel», mais son mauvais état général oblige le verrier à repiquer dix pièces de verres et à remplacer une barlotière. Ce «monsieur Boidagniel» serait-il le Bodigneau que l'on retrouve actuellement dans la fenêtre 110 du chœur ?

«Du côté de l'évêché», donc du côté sud, il fournit cinq panneaux neufs dans une verrière non spécifiée, haute ou basse, on ne le sait pas. Il s'agit problablement de vitraux en verre blanc. La fourniture de barlotières et de vergettes, ici et là, nous indique le mauvais état des vitraux à cette époque. Il en est de même pour la chapelle du Sacre (baie 123), où il fournit quatre panneaux de vitraux. La chapelle des Trépassés (baie 117) reçoit deux panneaux. Cette verrière, ou ce qu'il en restait d'ancien, une des plus grandes de l'édifice, aurait disparu en 1820 lors d'une tempête. On y découvrait les représentations de saint Jean l'Évangéliste, Notre-Dame, Jésus-Christ, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint André, saint Jacques le Majeur et saint Jacques le Mineur.

Leroux travaille aussi sur la chapelle des fonts baptismaux ainsi que sur «le vitrail de l'ange gardien» (baie 24). Ailleurs, et entre autres à l'«ancienne sacristie» et à la «sacristie[10]», il fournit, pour la somme de 141 francs, douze panneaux de vitraux, quatre barlotières et douze vergettes.

Le total des travaux relevé sur les factures ne s'élevant qu'à 167 francs et Leroux ayant perçu 325,25 francs, il a dû entreprendre d'autres travaux sur lesquels les archives sont muettes et qui peuvent être évalués à une vingtaine de panneaux de vitraux supplémentaires.

En fait, ces travaux de 1810-1811 n'étaient qu'une goutte d'eau, la cathédrale possédant soixante et onze verrières. Il est vrai qu'environ treize verrières basses du côté nord étaient bouchées partiellement par les maisons accolées, dans lesquelles des lits à étages étaient même installés entre les jambages des baies[11].

---

[6] R. CARDALIAGUET, *Quimper tragique*, Brest, 1942, p. 120. Ce François Leroux ou Le Roux pourrait bien être une fils de Sébastien Le Roux, maître vitrier à Quimper avant la Révolution et mort le 31 août 1791. Il eut dix-huit enfants (paroisse de Saint-Sauveur), dont un, François-Joseph, né en 1772, et un autre, François-Charles, né en 1777.

[7] Il doit s'agir d'un petit panneau d'environ 0,70 x 0,80 m, probablement en verre incolore. Mais nous ne pouvons savoir s'il s'agit de montage losange ou de tout autre montage sous plomb.

[8] Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly.

[9] R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 141.

[10] Sur le plan de l'album de Boisbilly, il est bien indiqué deux sacristies ; la «sacristie haute» dont la sacristie actuelle occupe la partie est et dont la partie ouest descendait quasiment jusqu'à la baie de Mgr Graveran (baie 23), et la porte du chapitre qui n'existe plus. Une seconde, «sacristie basse» se trouvait à la hauteur de la baie 27, l'accès à la cathédrale se faisant par la porte au- dessous de cette baie. S'agit-il de cette sacristie basse lorsque dans le budget de l'exercice 1825, où l'on note «depuis la vente des anciens édifices qui dépendent de la cathédrale».

[11] J. BIGOT, «Cathédrale de Quimper. Notice historique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, 1890, p. 1-8 (p. 1).

Ces baies ne seront rouvertes qu'après l'acquisition des propriétés par le conseil général du Finistère : la dernière ne le sera qu'en 1861.

Le chapitre et l'administration préfectorale

L'administration a délégué deux personnes pour diriger les travaux de la cathédrale. La collaboration entre elles et le chapitre ne semble pas s'être déroulée pour le mieux : «La surveillance des travaux sur les vitraux était confiée d'abord à l'administrateur chargé... de l'intérieur, celui qui est chargé de l'extérieur l'a réclamé et obtenu. Les vitraux n'appartiennent pas plus à l'un qu'à l'autre. L'ouvrage qu'on fait dans l'intérieur doit concerner M... et celui qu'on fait à l'extérieur M...[12] ; mais il faudrait que ces messieurs prennent la peine de suivre en extérieur le travail des vitriers, ce qui n'est pas toujours facile à faire.»

La fabrique aimerait bien confier à un certain Moregéac la conduite des réparations aux vitraux. «M. Moregéac paraît bien entendre ce genre d'ouvrages. De plus, il possède une machine faite pour l'accélerer, il paraîtrait profitable à la fabrique de lui confier la conduite des réparations des vitraux, sous les ordres et la surveillance des administrateurs de la fabrique.» De cette «machine», on ne sait rien, si ce n'est qu'elle fait l'objet d'un débat sur son éventuelle utilisation par le «balayeur des voûtes[13]». En 1811, on relève qu'«il paraît convenable que la fabrique se défasse de cette machine ou d'en employer les matériaux à d'autres usages, vu le nombre d'employés qu'il faut pour la déplacer».

Quant à ce Moregéac, d'après le rapport, il est sacristain, et réclame un valet de sacristie. Il occupe la chambre haute de la sacristie, signe un «traité» – probablement un contrat – le 3 juin, peut employer des manœuvres, est chargé des objets de consommation, fait des améliorations aux commodités, sans autorisation, et toutes sortes de travaux de menuiserie.

1836, avec le chanoine Mével

Durant une vingtaine d'année, il n'y a pas d'autres travaux de vitraux dans le dossier d'archives. Cependant en 1836, le «chanoine honoraire de la cathédrale et trésorier, monsieur Mével», commande du verre de couleurs à un négociant de Paris[14], en tout une trentaine de feuilles. De plus, il lui est fourni un «Yahvé en verre dépoli blanc avec lettres jaunes et transparentes comme le verre et inaltérable par le temps», suivant un dessin qu'il avait donné et qui subsiste dans le dossier. Ce dessin d'Aymar de Blois est dressé sur une feuille de 35 x 45 cm et est accompagné du texte ci-après : «Tetragrammaton, ou Nom ineffable de Dieu qu'il se donna lui-même, lorsqu'il parla à Moÿse dans le buisson ardent : Exod. III. v. 14. Ce nom est écrit en

---

12 Lecture qui donnerait Serandoux pour le premier et Dulan... puis illisible pour le second ; le directeur des Ponts et Chaussées chargé des travaux était Martret Préville.

13 «Il faut un homme adroit et intrépide pour cette opération [de balayage des voûtes]. La vie est grandement exposée dans ce travail de monte sur la morégéac, invention magnifique, insignifiante et onéreuse à la fabrique ; l'ouvrier qui l'y emploie court de grands dangers malgré son intrépidité.»

14 Magasins en gros Félix Lebrun, rue de l'Arbre-Sec, porte cochère, n° 21, Paris. Le chanoine commande, le 6 mai 1836 :

4 pieds et demi de verre rouge carmin
4 – – – de verre vert
4 – – – de verre bleu foncé
2 – – – de verre violet clair
2 – – – de verre jaune
2 – – – de verre aurore clair.

Il lui est facturé, le 6 juin, du rouge, livré en 6 feuilles de 22 x 33 cm et 29 x 21 cm, au prix de 7 francs la feuille, du vert, aussi en 6 feuilles de 20 x 27 cm à 7 francs pièce. Les autres teintes, avec les mêmes dimensions, à 5,50 francs la feuille. Par contre le Yawhé, en verre dépoli, avec inscription, est facturé 7 francs.

Le chanoine est «contrarié» car il a reçu plus de verre rouge qu'il ne désirait. Suivant le négociant, l'erreur provient de son secrétaire qui ne savait pas que 4 pieds et demi, c'est 4 pieds et demi de haut, de bas et des côtés. Il aurait dû écrire 4 pieds et demi superficiels.



Fig. 2. – *Tetragrammaton*, dessin d'Aymar de Blois.

caractères Hébreux carrés : il signifie Je suis celui qui est ; il peut aussi s'interpréter par Qui est, fut et sera. Nous l'exprimons par le nom Ïehovah, quoiqu'il soit certain que ce n'est pas sa véritable prononciation, qui est inconnue. Les chrétiens placent d'ordinaire ce nom dans un triangle dont les trois côtés sont égaux, symbole de la Ste Trinité, et mettent ce triangle dans un cercle entouré de rayons, Emblême de la perfection, de l'infini, de l'éternité, de la source de la lumière, &c. Le nom de Tetragrammaton, que lui donnent les Grecs, signifie qu'il est composé de quatre lettres, savoir: Iod, ou I, Hé ou É aspiré, Vaou, U prononcé OU, et d'un second Hé : il se lit de droite à gauche comme les écritures des peuples Orientaux : les Juifs ne se permettent pas de le prononcer, et le remplacent, lorsqu'il se rencontre, par le mot Adonaï : il est traduit en Latin par Dominus, dans les livres Bibliques.» Ce Yahvé sera incorporé dans le retable construit par Lucien Rossi, «stucateur italien», dans la

chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire, dont la verrière d'axe est maçonnée. Un acte de 1803 nous donne la date du bouchage des fenêtres de vitraux de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire par trois maçons du nom de Pouliquain, Pellan et Minou. Pour les verres de couleur, nous ne pouvons affirmer que la totalité des teintes fut utilisée pour cette chapelle.

Comme tout responsable de travaux, le chanoine Mével est l'objet de nombreuses propositions commerciales de la part de fabriques de vitraux[15]. Il est vrai que nous sommes, après plus d'un siècle de silence, au tout début de la renaissance du vitrail.

En 1837, il semble que des vitraux anciens provenant des baies hautes sont installés dans les fenêtres nord et sud de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. Cette date correspond bien à des travaux d'aménagement d'un autel en ce lieu. Mais, dans le dossier de ces travaux, que nous possédons – essentiellement des factures de Lucien Rossi, «stucateur italien», datées de 1836 et 1837, et un «projet de décoration d'un autel pour la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire», d' Aymar de Blois –, nous ne trouvons la mention d'un quelconque peintre vitrier pour la mise en place de ces vitraux anciens. Et pourtant plusieurs sources nous confirment cette présence de vitraux. Pour Alexandre Thomas[16], le panneau de Notre-Dame (baie 115), de sainte Marthe (baie 114) et les bustes des évangélistes (baie 116), y sont installés, de 1837 à 1875, «dans une baie des fenêtres latérales de l'abside». De son côté, Olivier Merson affirme[17] : «À la chapelle absidiale, dite de la Victoire, vitraux dépareillés du même temps [il vient de décrire les baies 100, 101, 102] débris pieusement recueillis tant bien que mal assemblés.» Plus de renseignements sur leurs emplacements sont fournis par Philippe Lavallée[18]. Il signale la Vierge à l'Enfant (la Notre-Dame de Thomas), dans la deuxième lancette de la première fenêtre côté Épître.

Projet de vitraux d'Aymar de Blois

«Projet de décoration d'un Autel pour la Chapelle de N.D. de la Victoire, située au Chevet de l'Eglise Cathédrale de Quimper.» Tel est le titre qu'Aymar de Blois porte sur une feuille de 22 x 35 cm, signée et datée de décembre 1835. Encadré par une coupe de profil, un plan d'élévation (avec échelles en pieds et mètres) et un plan horizontal, se dresse un retable de 5,40 m de haut. Dans la partie supérieure, Aymar de Blois propose une composition de vitrail assez complexe dans sa simplicité, celle-ci s'expliquant probablement par manque de verrier et à cause de la cherté du verre. Cependant le graphisme de certains de ces panneaux n'est pas sans rappeler les vitraux kaléidoscopiques[19] qu'un ver-

---

15 Autres publicités :

Manufacture de vitraux décorés, en Peinture vitrifiée, inaltérable, pour Monumens civils et religieux, rue Neuve, Ménilmontant, n° 15, à Paris.

Dr Billard, chimiste – 1839 – encouragement de récompenses à l'industrie, décernées par l'Athénée des Arts, accompagné d'un rapport sur l'établissement de peinture en émail sur verre et de fabrication de vitraux colorés.

Essai sur la peinture sur verre, adressé à Monseigneur. Fougère aîné, rue de la Scellerie, n° 63, à Tours.

16 A. THOMAS, *La cathédrale de Quimper*, Quimper, 1904, p. 51.

17 O. MERSON, *Les vitraux*, Paris, 1895, p. 15.

18 *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* (classe d'archéologie), Congrès de Quimper, 1847, 1er volume, supplément à la 4e livraison, p. 263. Reproduit par M.-A. ANDRÉ, *De la verrerie et des vitraux peints*, Rennes, 1878, p. 190-191.

19 Ce style de vitrail prolonge le système de vitrerie géométrique en verre incolore en usage encore à la fin du XVIIIe siècle. La nouveauté, c'est le graphisme géométrique qui est devenu d'une part plus inventif, fait d'obliques tout d'abord puis de courbes, dont le point de concentration est le centre du panneau du vitrail, et d'autre part la réapparition de la couleur avec des verres teintés dans la masse, dont le rouge, plaqué, qui aurait été historiquement mis au point en France en 1826 par Bontemps, verrier et chimiste de la manufacture de Sèvres. En 1832, Saluden, peintre vitrier de Landerneau, possédait du verre rouge dans sa palette de teinte.

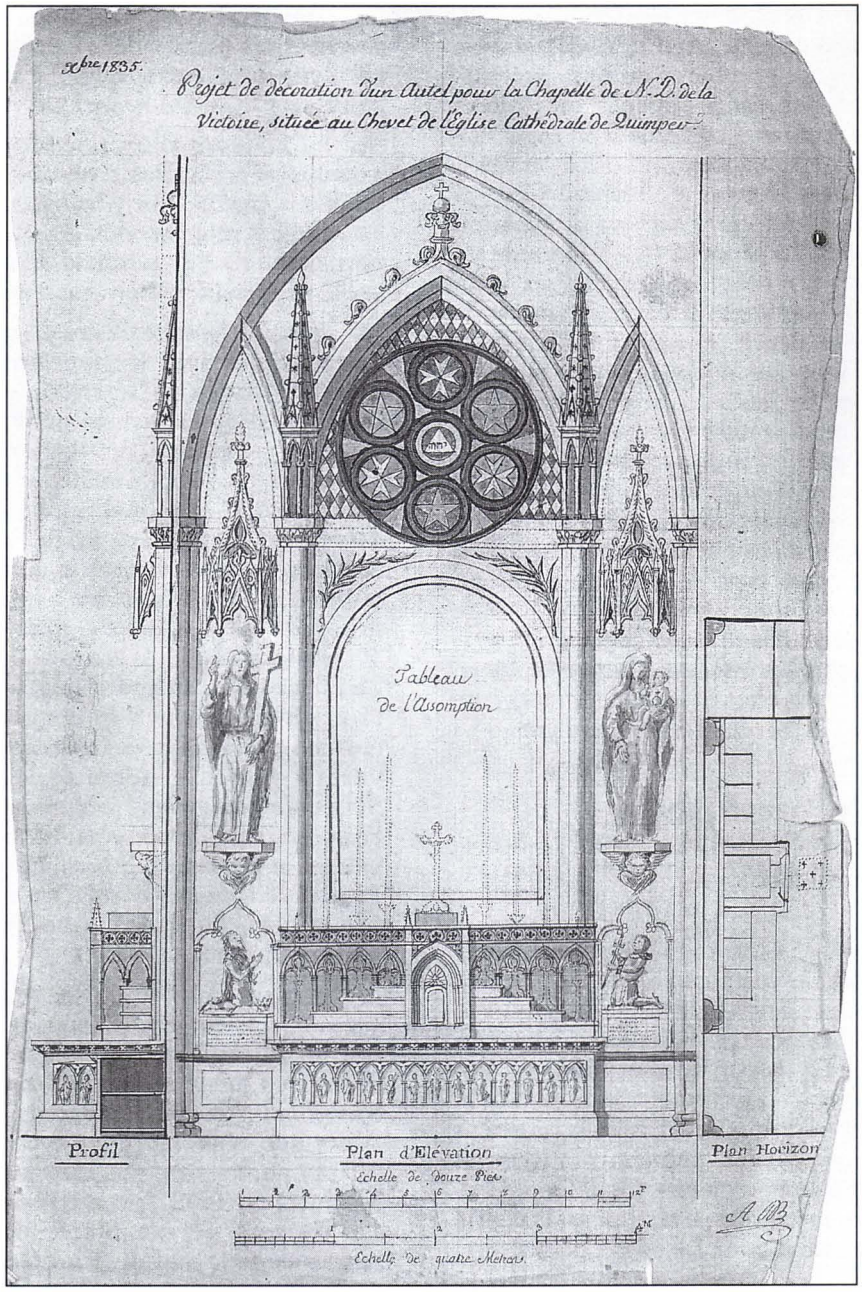

Fig. 3. – Projet de décoration d'un autel pour la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire, par Aymar de Blois, décembre 1835.

rier quimpérois posa dans de nombreux édifices à la même époque. Aymar de Blois a-t-il inventé ce langage graphique ou s'en est-il inspiré ? En tout cas, nous voyons l'intégration d'une rosace dans une ogive de 3,50 m de largeur sur 2,75 m de hauteur qui offre un montage de losanges rouges et blancs. Ceux-ci étaient-ils prévus en verre ou tout simplement en trompe-l'œil, un procédé très à la mode au XVIIIe siècle ? La rosace comporte six *oculi* entourant un septième dont le sujet est le *tetragrammaton*, décrit plus haut, inscrit dans un triangle blanc qui se découpe sur un fond rouge entouré de jaune. Les six autres présentent deux dessins différents : la moitié – soit trois – une étoile à cinq branches dont deux jaunes sur fond bleu et une jaune sur fond rouge ; pour les autres vitraux, il s'agit d'une croix pattée de couleur blanche sur fond bleu pour deux d'entre eux, et, pour la dernière, une croix pattée jaune sur fond rouge. Le vide laissé entre ces œils-de-bœuf est de couleur jaune, un peu moins rabattu. Aymar de Blois, pour y donner un effet de rayonnement, l'accompagne des deux côtés d'un verre gris.

1842-1845, Joseph Bigot, les verriers Thévenot, Le Goïc, Boussaix et Cassaigne

Le 12 avril 1842, Joseph Bigot, architecte, dans un devis de restauration et de complément de vitraux peints des croisés du chœur se montant à 3 927 francs, signale que «les verrières hautes du chœur ne sont retenues que par les attaches, et que, chaque jour, le vent et la pluie, et les tempêtes accélèrent la ruine car il resterait encore des panneaux entiers et d'autres fragments précieux». Guillaume Cassaigne est proposé pour ce travail mais écarté car non compétent pour les sujets peints.

Le 19 juillet 1843, nouveau projet de Joseph Bigot, d'un coût de 9 000 francs. Le ministère répond que «dans le nouveau projet de conserver l'ensemble des verrières, [il faut] les restaurer successivement en évitant de prendre des parties détachées pour les reporter dans une autre verrière afin de ne pas dénaturer la vérité historique et l'intérêt».

Le 28 mars 1845, une lettre du ministère exprime «l'espérance d'une restauration prochaine complète des vitraux du chœur» ; elle est suivie d'une seconde du même mois mais non datée : «J'ai autorisé monsieur Thévenot[20], de Clermont, à me soumettre un devis.»

Aussi, à la suite de ces divers courriers de Joseph Bigot avec le ministère des Cultes, à qui il demandait de faire venir un fabricant de verre ainsi qu'un artiste pour «remplacer la vulgaire mosaïque», le verrier Thévenot, de Clermont-Ferrand, soumet un devis de restauration qui se monte à 2 195 francs. Mais, devançant le ministère, un devis est présenté à la fabrique, sans doute à la demande de celle-ci, par Le Goïc fils, vitrier à Quimper, qui justifie de ses capacités. Ce devis est du 30 décembre 1844, le marché du 10 juin 1845. Le 20 juin de la même année, il remet une facture, probablement une demande d'acompte, qui comprend diverses remises en plomb de vitraux pour la somme de 2 295 francs. Souvenons-nous que certaines verrières des bas-côtés sont de nouveau libérées depuis une vingtaine d'années. Il termine ses travaux le 12 juin 1846, mais nous n'avons aucun détail sur ceux-ci, du moins dans les archives que nous possédons.

Il n'est pas le seul à travailler sur les vitraux, car on relève que, le 28 mai 1845, Pierre-Marie Boussaix, maître peintre et vitrier à Quimper, et Guillaume Cassaigne, travaillent sur les vitraux de la cathédrale. Alors que nous ignorons tout du premier, le second ne nous est pas inconnu. C'est lui qui fut rejeté en 1842. Installé place au Beurre, il est l'auteur de nombreux vitraux kaléidoscopes dans le sud du Finistère, et probable-

[20] Thévenot, atelier fondé en 1831, en activité jusqu'en 1866. Pas de travaux dans le Finistère.

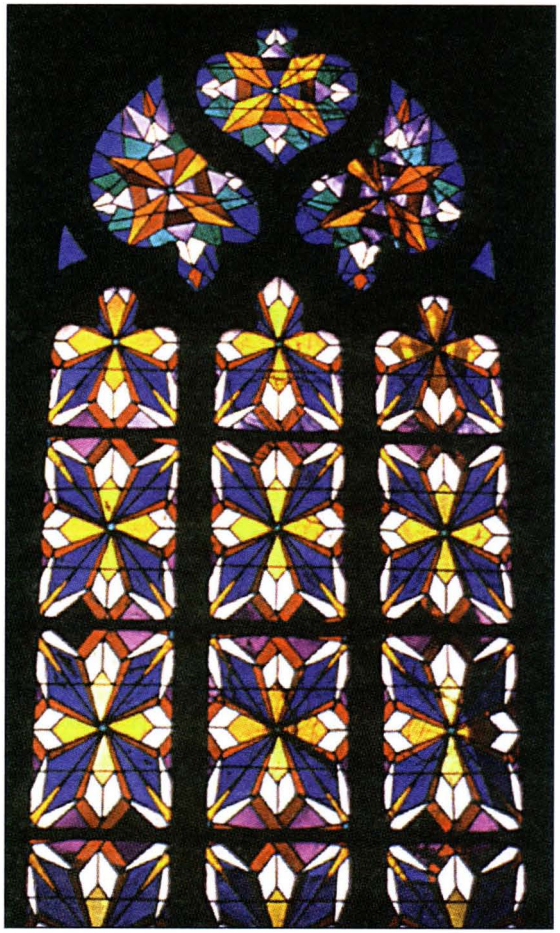

Fig. 4. – Exemple de vitrail kaléidoscope, par Guillaume Cassaigne, à Penmarc'h, église Saint-Nonna, côté sud.

ment de ceux du retable de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. Il restaure de nombreuses verrières des XVe et XVIe siècles. Il ne peint pas sur le verre. Il n'a pas de four. Il ne fait que de la remise en plomb avec apport, là où cela manque, de pièces bouche-trous, pièces de verre pour la plupart dépolies au sable[21]. Il est celui qui a aidé à la conservation jusqu'à nos jours de vitraux tels que ceux de Plogonnec, Guengat, Notre-Dame de Confort, Kerdévot en Ergué-Gabéric (mais ici les vitraux furent l'objet d'un accident regrettable de trajet), Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven, Pluguffan, qui sont ses meilleurs références. Il est aussi peintre et restaurateur de retables et de statues, ainsi que de voûtes. Il vend des objets de culte, de la chaux, du verre. Son activité se situe entre 1828 et 1860, et il doit employer du personnel.

Le bordereau de prix et les conditions générales de prix

Les maîtres peintres-vitriers, tels qu'ils sont appelés, devaient exécuter leurs travaux suivant le «Bordereau général de prix à appliquer aux différents ouvrages... à exécuter aux bâtiments de la Cathédrale, de l'Évêché et du Grand Séminaire de Quimper pendant les dix années consécutives de 1835 à 1840 incluses.» Ce bordereau de prix, existant aussi dans le dossier d'archives, et dont l'auteur est probablement Joseph Bigot, fut soumis à la signature du garde des Sceaux le 15 mai 1835 par l'ingénieur de l'arrondissement de Quimper, Martret Préville, et approuvé le 25 avril 1836 par le maître des requêtes, chef de la division du culte catholique du ministère de la Justice et des Cultes, du nom de Schmitz.

Ce document, à l'en-tête du Département du Finistère, Édifices diocésains, fort de 76 pages manuscrites de 23 x 36 cm, est accompagné d'un autre volume de mêmes dimensions mais de 24 pages seulement concernant les «Conditions générales imposées à l'entrepreneur qui sera chargé de l'entretien des édifices diocésains.»

Pour les vitraux, il est demandé «du plomb neuf de 10 millimètres. Les vergettes seront remplacées, [mais par contre] l'entre-

21 Sur facture de Lebrun, dépoli sur une des surfaces avec du sablon ou mieux à l'émeri.

preneur ne remplacera que les plombs et attaches qui pourraient manquer». De plus, «lorsque le vitrail sera hors de service, il devra être remplacé. Les vieux vitraux et plombs seront repris par l'entrepreneur en déduction du prix». C'est ici la porte ouverte à la disparition mercantile des vitraux anciens. Heureusement, plus loin, un article spécifie que «les verres de couleurs[22] ne seront repris sous aucun prétexte quand ils seront reconnus hors de service». Malheureusement, les pièces les plus intéressantes, visages, architectures, sont en verre incolore et cet article laisse libre cours à la fantaisie. Il a dû y être inscrit intentionnellement car, à cette époque – 1835-1840 –, on le sait , le verre de couleur est une matière première encore rare.

L'article précise que «ces verres seront remis au trésorier de la fabrique et déposés dans un lieu sûr pour servir aux réparations. II est expressément interdit d'entreprendre aucune réparation sur les vitraux [anciens probablement et sûrement] sans un ordre écrit de l'ingénieur».

Quant aux vitraux neufs, «après le nouveau procédé, la fabrique aura le droit de les faire venir directement». Nous sommes en 1836, la fabrique ne se donnera ce droit qu'en 1856 avec les premières verrières de Lobin, de Tours, aux chapelles Saint-Pierre et Sainte-Anne[23].

À titre indicatif, le prix de vitrerie losange, probablement en verre blanc (incolore), est, pour les années 1835 à 1845 inclusivement, de 8,55 francs le m² tout posé, échafaudage compris. La réparation de vitraux est, elle, de 10,26 francs le m². Le verre se devait d'être «d'Alsace ou de Bohême». Ce dernier, transparent et incolore, concurrençait le verre français, légèrement verdâtre.

Tous ces travaux sont plutôt des travaux de conservation et de sauvetage ayant pour but de mettre l'édifice hors d'eau. La cathédrale est classée parmi les monuments historiques depuis le 14 mars 1837.

Les premiers vitraux figuratifs du XIXe siècle

Pour la seconde moitié du XIXe siècle, la fabrique n'offre dans ce dossier d'archives que peu d'éléments concernant les vitraux. On y trouve cependant une facture de roulage de 1857, de Tours à Quimper, de treize colis de vitraux et ferrures. Une note de l'abbé Téphany sur le coût total des baies 23 (Sainte Anne), 24 (Mgr Graveran), 100, 101 et 102 (baies hautes du chœur), nous livre un total de 5 994,90 francs, dont les frais des poseurs de l'atelier Lobin.

La fabrique aura attendu l'année 1856 pour commander à Lobin ces premiers vitraux figuratifs, les baies 23 et 24 existant toujours à la cathédrale, les 100, 101 et 102, ayant rejoint quant à elles, peu de temps après, l'église de Châteaulin[24]. Deux ans auparavant, le verrier Lusson[25] fournit les fenêtres de la sacristie avec des vitraux à montage géométrique agrémenté d'éléments décoratifs. C'est lui qui onze plus tard, auréolé du concours de restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle, prend en main la restauration des fenêtres hautes du

---

22 «Ces verres sont encore assez chers, parce que leur fabrication ne s'est pas encore suffisamment répandue pour en faire baisser les prix et qu'elle a encore besoin de se perfectionner. Nos vitriers ne sont pas encore assez exercés pour en tirer un bon parti par le bon choix et la variété du dessin, ainsi que la combinaison la plus favorable des diverses couleurs dont leur ouvrage peut se composer.» Aymar de Blois, lettre du 6 janvier 1836 accompagnant le projet de décoration de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire.

23 Sur Léopold Lobin, voir J.-P. LE BIHAN, «Notes sur les verriers et les vitraux dans le département du Finistère au XIXe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 160-161 ; «La verrière n° 100 de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper», *ibid.*, t. CXXVI, 1997, p. 186, note 18.

24 J.-P. LE BIHAN, «La verrière n° 100...», art. cité, p. 187-188.

25 Sur Antoine Lusson, voir J.-P. LE BIHAN, «Notes sur les verriers...», art. cité, p. 161 ; «La verrière n° 100...», art. cité, p. 190-191.

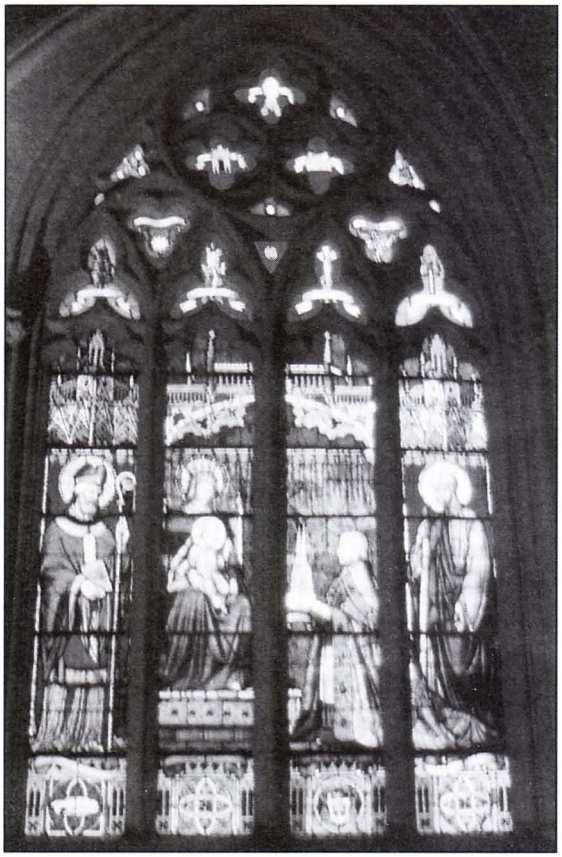

Fig. 5. – *Mgr Graveran offrant à la Vierge les tours de la cathédrale*, vitrail de Léopold Lobin, 1856.

Baie 24, offerte par Mme Mascarène de Rivière. Mgr Graveran est figuré à genoux. À gauche, saint Joseph ; à droite, saint Corentin.

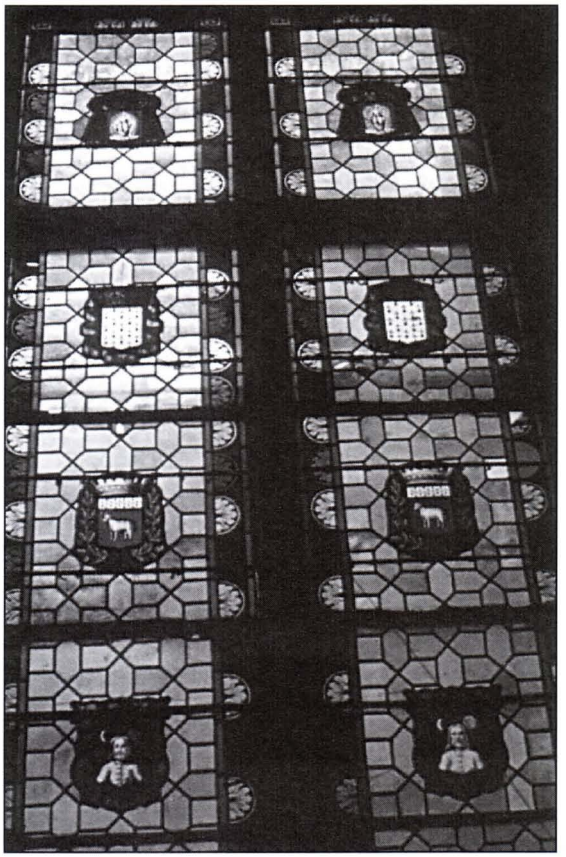

Fig. 6. – Sacristie de la cathédrale de Quimper, verrière d'Antoine Lusson, 1854.

Sur fond de vitrerie grisaillée et de filets, motifs divers : armes de Bretagne, de Quimper, personnages, etc.

chœur. Il termine en 1874 avec les vitraux hauts de la nef et du transept.

En 1868 il est fait appel à Steinheil[26] pour la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire (baie 0). C'est Lusson qui l'introduit. Ils ont travaillé ensemble à la Sainte-Chapelle.

[26] Adolphe Charles Édouard Steinheil (Strasbourg, 1814 - Paris, 1885), travaille pour Viollet-le-Duc à Strasbourg et Bourges (restauration de la cathédrale). Travaille pour la manufacture de Sèvres dont il est le dernier dessinateur. Au Mans (cathédrale, 1858), fait les cartons pour Lusson et Coffetier pour la restauration de l'ensemble des vitraux du chœur, entre autres le vitrail de sainte Anne déposé en 1865, remis en place en 1892.

Georges Steinheil. 1863, Quimper (cathédrale). 1865, Lyon (les Chartreux). 1880, Poitiers (pose de traits – qui n'ont pas tenu – sur des vitraux du XIIe siècle). 1882, Châlons-sur-Marne (avec Le Prévost).1895, Bourges (avec Le Prévost). 1900, Le Mans (cathédrale, restauration, entre autres, du vitrail de l'*Ascension* complété avec un Christ et deux anges, supprimé par Max Ingrand en 1954).

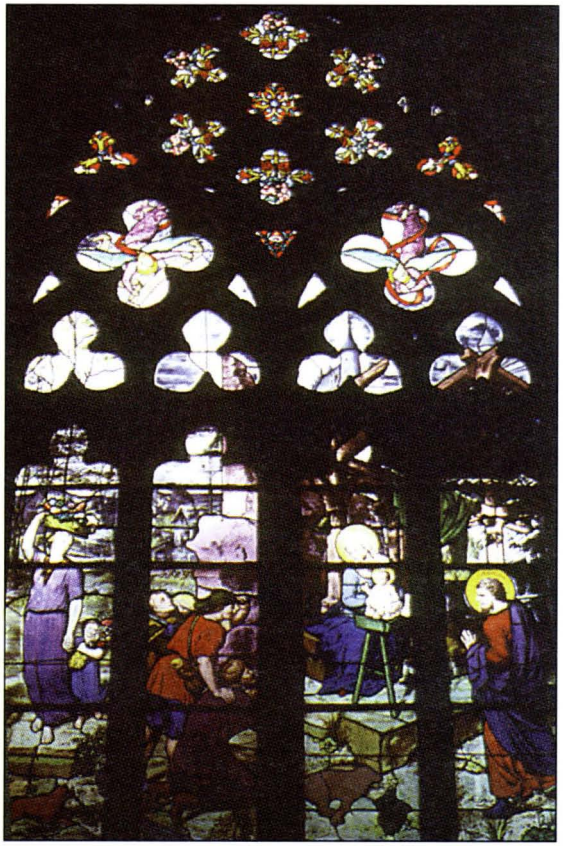

Fig. 7. – *La Nativité*, vitrail de Georges Steinheil, 1868.
Baie 0, chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire.

Pour les fenêtres basses, le verrier est Hirsch[27], bien vu du clergé et de l'évêque, dont il a fait le portrait en 1852. En 1864, ce même évêque dit de lui qu'il est le seul verrier capable de composer un vitrail en rapport avec un monument gothique, avant de lui confier la principale fenêtre de la basilique du Folgoët. Heureux du succès de l'œuvre, l'évêque continue : «Je suis décidé à vous donner une nouvelle verrière pour Le Folgoët ; elle vous servira d'expérience... Je vous recommanderai à mon clergé...»

À la cathédrale, il a peut-être, à l'époque, répondu aux espérances de l'évêque, mais très vite, moins de quarante années plus tard, les peintures et grisailles se sont décollées, comme celles des travaux de Lusson. Pour ces diverses fenêtres de vitraux, Hirsch s'était entouré de peintres tels que Mangin, Erdman et Kremer. Avec ces deux derniers, la grisaille est bien meilleure et a tenu jusqu'à nous.

Il n'y eut pas de travaux de restauration sur ces vitraux des bas-côtés de la nef. Si l'on excepte une mention de restauration pour deux d'entre eux, en 1895, par Hirsch lui-même, on les laissa se dégrader jusqu'en 1994. Ce ne fut pas le cas des fenêtres hautes, particulièrement celles de la nef. Pour corriger la disparition des grisailles, et cela bien avant 1940, date de leur dépose, des ateliers, dont nous n'avons aucune trace écrite, ont refait des visages, des parties de panneaux, recuit certains, cela, bien entendu, sur les parties du XIXe siècle, avec une ou deux exceptions pour ceux du chœur.

Lavergne[28], en 1891, complète les baies des bas-côtés du chœur et de la chapelle

27 Charles Émile Hirsch. Période d'activité : 1860-1900. Élève de Delacroix et de Flandrin. Expose aux Etats-Unis en 1873, 1878, 1880 et aux salons 1876 et 1877. A eu comme apprenti Georges Rouault. En 1886, au Folgoët, achète les restes de vitraux de la *Résurrection des morts* avec le cardinal de Coëtivy sortant de son tombeau. En 1891, alors qu'il travaillait à Saint-Thomas de Landerneau, le «bon curé du lieu» lui cède innocemment le vitrail du chevet «pour avoir un neuf plus beau à son sens». L. Le Guennec, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 440.

28 Claudius Lavergne (Lyon, 1814-1887), peintre et critique d'art. Prend exemple sur les Nazaréens et fonde en France la société de Saint-Jean. Élève d'Ingres, a son atelier à Lyon puis s'installe à Paris, rue d'Assas. Les frères Joël et A. lui succèdent en 1886. 1889, Moulins (création et restauration). 1890, La Boussac [Ille-et-Vilaine], (église, chapelle sud, saint François-Xavier), Josselin (chœur, chapelle de droite, 2 fenêtres, figuration et grisaille), Querrien (1 fenêtre), Scaër (4 fenêtres signées J.-Cl. Lavergne, chœur signé C. Lavergne). 1891, Quimper (cathédrale, chapelle Notre-Dame-de-la Victoire et rond-point, Roi Gradlon offrant la cathédrale, Notre-



Fig. 8. – *Le comte de Cornouaille Alain Canhiart faisant vœu sur le champ de bataille de construire la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire*, vitrail de Lavergne, 1891.

Baie 4, chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. La Vierge et l'Enfant Jésus apparaissent à Alain Canhiart qui leur présente un édifice roman.

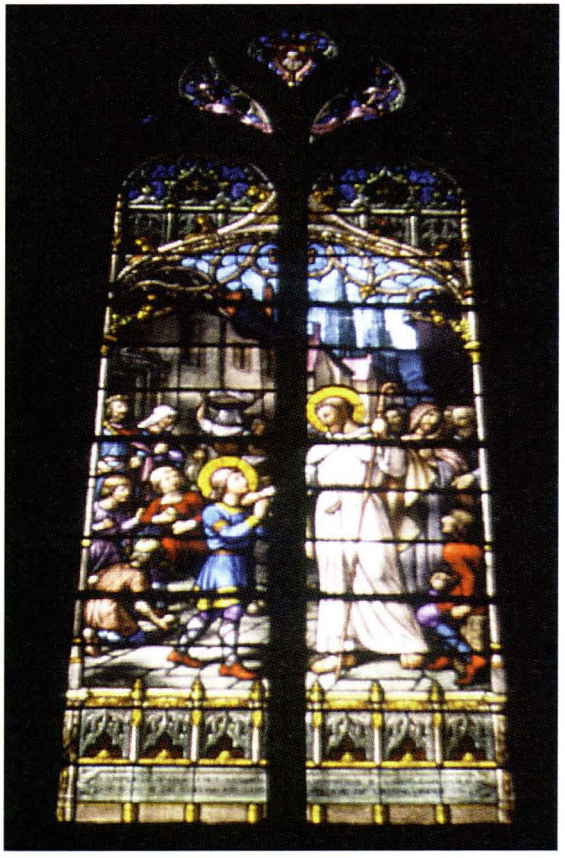

Fig. 9. – *Saint Guenael demande à saint Guénolé de pouvoir le suivre en son abbaye de Landévennec*, vitrail de Louis Plonquet, 1904.

Baie 15. La scène se passe à Quimper, rue Royale, sur fond de cathédrale.

(suite de la note 28)

Dame communiant de la main de saint Jean, Mort de la Vierge, Vœu du comte Alain Canhiart, Mort de saint Corentin, Immaculée Conception). 1892, Antrain (Ille-et-Vilaine). 1902, Ploaré (2 fenêtres sur dom Michel Le Nobletz, costumes d'époque, paysage en camaïeu, plus une fenêtre détruite en 1944, par fait de guerre). 1905, Morlaix (Carmel). 1932, Pont-l'Abbé (Notre-Dame des Carmes, signé «A. Lavergne d'après Claudius Lavergne.»). 1933, Plobannalec (10 fenêtres, costumes bretons). Le chanoine Thomas, en 1904, attribue les vitraux de la cathédrale de Quimper à Georges Cl. Lavergne. Le *Corpus vitrearum* signale entre 1889 et 1901, un Georges Claudius, frère de Noël.

Notre-Dame-de-la-Victoire (baies 1, 2, 2 *bis*, 3, 4 ,7 et 8). En 1904, Plonquet[29] termine avec les baies 13 et 15.

La dépose en 1941 fut assurée par les ateliers Lardeur[30] et Gruber, de Paris, avec l'aide d'une entreprise quimpéroise. Une restauration succincte, par manque de crédit, eut lieu avant leur repose après guerre, par l'atelier de Jean-Jacques Gruber[31].

*
* *

Une dernière remarque sur ces vitraux du XIXe siècle dans la cathédrale. Les fenêtres basses sont toutes des œuvres de verriers étrangers à la Cornouaille et même à la Bretagne. C'est un état de fait qui se retrouve dans tout le diocèse. On peut cependant faire remarquer que le vitrail breton existait, mais surtout dans le Léon, avec le verrier Jean-Louis Nicolas de Morlaix, dont la période d'activité démarra en 1842. Les anciennes frontières diocésaines existaient-elles encore ?

Quant à la qualité artistique des vitraux, l'avis de Maurice Denis est sans appel : «Le vitrail restera le plus mauvais témoignage de l'indigence de la fin du XIXe siècle. Des artisans habiles, de bons restaurateurs ont déshonoré d'innombrables églises par des productions offensantes pour l'œil et pour l'esprit[32].» Jean Rollet est encore plus sévère : «Ils récitaient un catéchisme dont ils ne croyaient plus un mot[33].»

ANNEXE

Essai d'inventaire d'un dossier concernant la fabrique de la cathédrale de Quimper

1. Tribunal de la «confaission», dessin à l'encre signé Dumain de Belle-Vue. Brest. Échelle en pieds. 1692.
2. Comptabilité concernant les ferblantiers et les plombiers Bonenfant, Mourbian, Pomellec, Simon, Isnard. 1792-1803. 10 pièces.
3. Comptabilité concernant les travaux de maçons, manœuvres et piqueurs de pierre Bris et Quillien, Lucas, Le Bris, Pouliquen et Pellain, Minou. 1792-1804. 18 pièces.
4. Arrêté gouvernemental au sujet des comptes de fabrique. Signé Miollis. 1793.
5. Travaux des menuisiers Gallic, Sergent, Maingan, Gilles (Gillis), Prigent, Raoulin, Lavenant, Salaun, Joncour, Benoït (Benoist), Haas. 1796-1803. 54 pièces.
6. Comptabilité concernant les journaliers Klen, Kerdennec, Caro, Faisant, Minout, Lebris, Quilliou, Vinoc, Youet, Prigent, Gouzien, Bris, Janeau. 1797-1803. 24 pièces.
7. Fourniture de clous. 1797-1806. 19 pièces.

---

[29] Louis Plonquet, verrier parisien, travaille avec un Léon Mansuel. La bibliothèque de Quimper possède, dans le fonds Abgrall, deux maquettes de lui, l'une sur sainte Geneviève, l'autre sur sainte Catherine. 1904, Quimper (cathédrale, saint Guénolé et saint Mélar), Plogonnec (transept, bras nord et sud). 1905, Plougastel-Daoulas (Fontaine-Blanche, chœur). 1911, Beuzec-Cap-Sizun (autel de gauche). 1912, Quimper (immeuble Le Goaziou, rue Saint-François). 1917, Pleyben (église Saint-Germain, fenêtres dans les bras nord et sud du transept).

[30] Raphaël Lardeur, maître verrier parisien, né en 1890, n'a pas travaillé dans la région, sauf en 1937 à Arradon. Son fils, Gérard, sculpteur verrier, est l'auteur de nombreuses verrières contemporaines en Bretagne.

[31] Jean-Jacques Gruber (1904-1988), auteur de la baie des fonts baptismaux de la cathédrale, est le fils de Jacques Gruber, un des maîtres de l'école de Nancy. «Après des études littéraires, il se consacre à des travaux d'histoire du haut Moyen Âge avec Ferdinand Lot, et surtout d'histoire de l'art sous la direction d'Henri Focillon, dont il est l'un des premiers assistants [...]. La mort de son père en 1936 l'oblige à assumer la direction de l'atelier familial [...]. La plupart de ses travaux seront commandés par le service des Monuments historiques. Ainsi, pendant la dernière guerre, il s'emploie, en liaison avec l'inspection des Monuments historiques, au sauvetage de vitraux anciens et à leur restauration clandestine dans un atelier installé dans le donjon du château de Niort. Après la guerre, il est tout naturellement sollicité pour diriger la remise en ordre et la repose d'un grand nombre d'ensembles verriers, particulièrement en Bretagne et en Champagne.» (Catherine BRISAC, *Universalia*, 1988).

[32] *Histoire de l'art religieux*, Paris, 1939, 314 p. (p. 283).

[33] *Les maîtres de la lumière*, Paris, 1920, 295 p. (p.15).

8. Instructions sur la loi du timbre du 4 septembre 1796. 1798.
9. Paiement du citoyen Blanchard, organiste, 956 francs. 1800-1814. 23 pièces.
10. Maçonnerie bouchant le grand vitrail de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 1802.
11. Facteurs d'orgues et souffleurs. Travaux sur l'orgue (facture de peau de mouton, 3 livres d'ivoire, pension du facteur d'orgue Lapp et de son aide Gangleff). 1802-1806. 1 dossier.
12. Organistes : Lapp et Gangleff, Baisse, Blanchard, Bladis. 1802-1806. 1 dossier.
13. Cahier de Jean Préa (Quéau ou Dréou suivant les signatures) : quêtes, enterrements, services, dons, troncs. 1802-1806. 1 registre.
14. Achat de toile, batiste, mousseline, etc. 1803. 18 pièces.
15. Reçu de Girouard, orfèvre, pour avoir renouvelé une croix de procession. 1803-1804.
16. Cloche (dont une cloche dite la Bertranne). 1803-1806. 11 pièces.
17. Quincaillerie. 1803-1808. 7 pièces.
18. Démolition de la tour du midi et de la galerie supérieure du parapet de la même tour, ordonnée le 8 avril. 1803.
19. Trésor public. Réparation des portes de la cathédrale par Castellan, architecte. 1806.
20. Mémoire du sieur Girouard, orfèvre. 30 juin 1806.
21. Portes principales de la cathédrale. 1807.
    a. Plan non coté.
    b. Devis pour leur changement.
    c. Trois autres projets de portes par Castellan.
22. Mémoire du trésorier de la fabrique pour le rétablissement des règles administratives à la suite du décret du 30 décembre 180.(illisible).
    a. Traitement de l'organiste et des souffleurs.
    b. Traitement du sacristain et augmentation, en échange de la privation de la chambre de délibération.
    c. Traitement du maître de chorale, des enfants de chœur, des chantres et du précepteur des enfants de chœur.
23. Orgue de la cathédrale. 1807.
    a. Réparation de l'orgue.
    b. Situation de l'orgue.
    c. Marché et devis du sieur Marquer, qui a déjà travaillé en 1786.
    d. Travaux de Tribuot, facteur d'orgues à Paris, 1747.
24. État des dépenses. 1807.
    a. Réparation de l'orgue.
    b. Plomb pour les tours.
25. Fabrique de Saint-Corentin. Plomb laminé expédié de Morlaix. Lettre de Jasmin. 1807.
26. Lande de Cuzon. 10 août 1807.
    a. Plan avec désignation des travaux. Encres de couleur. Signature illisible.
    b. Copie conforme et notes sur la plantation de 900 plants d'ormeaux.
27. Transport et utilisation de l'orgue des Jacobins de Morlaix. Correspondances. Octobre-novembre 1807.
28. Approvisionnement en huile d'olive pour les bénédictions du Jeudi saint.
29. Trésorerie n° 2. Distribution des saintes huiles par Mougeat, sacristain. Note sur les mesures d'huile. 1 chemise vide. 1807-1812.
30. Fabrique. Casuels. 16 mars 1808.
31. Orgues. Note concernant les travaux en cours. 17 mai 1808.
32. Lettres du maire de Quimper. 14 juin et 28 octobre 1808, 11 avril 1809.
33. Fabrique. Remise d'une partie du casuel au sacristain. 1er juin 1809.
34. Visite des tours et magasins de la cathédrale. 26 juin 1809. 8 pages.
35. Lettre du préfet aux marguilliers de Saint-Corentin au sujet des comptes de la fabrique. 20 juillet 1809.
36. Article 108 du décret impérial du 30 décembre 1809.
37. Désignation des objets qui doivent faire l'objet de devis de réparation pour l'année 1811 à concurrence de 15 000 francs votés par le conseil général en 1810 à la suite de l'article 108 du décret impérial du 30 décembre 1809. 1810.
    a. Charpente de la tour du midi et remise en place de trois cloches.
    b. Démolition de la tour du midi et de la galerie supérieure du parapet de la même tour ordonnée le 8 avril 1803.

c. Réparation de la tour du midi et remplacement des deux tourelles par une plate-forme ou reconstruction de la tourelle du midi à l'identique de celle du nord en les recouvrant de plomb laminé.

d. Réparations à la toiture de l'église.

e. Réparations aux vitraux.

f. Les deux sacristies, sol, charpente, volet, porte.

g. Les pavés de l'église.

h. La porte nord.

i. Transformation du bas de l'église du côté nord.

j. Travaux à envisager pour les livraisons dans la sacristie haute.

38. Proposition de Choisselat-Galien, fabricant de bronze, pour une reprise éventuelle d'un ostensoir. 16 juin 1810.

39. Livraison de deux statues colossales en provenance de Rennes. 28 décembre 1810.

40. Bordereau des espèces du casuel rendues par le vicaire général.

41. Facture de Le Roux, vitrier, concernant des ouvrages exécutés à Saint-Corentin. 1811.

42. Paiement au sieur Baudolet (Bodolec ?) et à deux ouvriers pour la démolition de la chapelle du Guéodet. 30 mars 1811.

43. Paiement de trois charretées de pierres du Guéodet. 1811.

44. Lettre à propos des honoraires de l'ingénieur et de ses rapports avec le conseil de fabrique. 10 mai 1811.

45. Mémoire de Le Roux, vitrier. 5 novembre 1811.

46. Divers mémoires signés de la veuve Mollet-Chevalier. 1811.

47. Compte rendu du conseil de fabrique (non daté, 1811 ?).

a. Règlement du balayeur du pavé de l'église, balayeur des voûtes dont la vie est grandement exposée par ce travail.

b. Échafaudages. Ceux des vitraux ne regardent pas la fabrique.

c. Au sujet des chaises et de l'abus de certains, et des chaises volantes.

d. Comptabilité de la recette des chaises.

e. Réparation à l'autel de saint Pierre.

f. Raccommodage des fontaines des enfants.

g. Divers achats ou réparations.

48. Exposé sur les sommes dépensées depuis 1810. 1816.

49. Cloche : inscription sur la grosse cloche. 1639-1823.

50. Budget pour 1825.

a. Restauration suivant projets approuvés en 1820.

b. Tour méridionale : planchers, plates-formes et cloches.

c. Construction d'une sacristie dans le terrain acquis par le département à la suite de la vente des anciens édifices.

d. Nettoyage des voûtes surchargées.

e. Construction d'un mausolée pour l'évêque Dombidau de Crouseilhes, mort en 1823.

f. De la sacristie, la vieille et la neuve.

51. Lettre du directeur des affaires ecclésiastiques. 25 novembre 1826.

52. Orgues : contrat de réparation avec les frères Claude. 30 septembre 1829.

53. Lettre d'Aymar de Blois : nettoyage de l'«hotel» de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 28 août 1832.

54. Édifices diocésains : exercice 1834 avec observations sur les réparations aux ornements pontificaux et les réparations urgentes à faire aux séminaires.

55. Lettre du chanoine Jérôme Thiberge demandant à être déchargé de son poste de trésorier. 1834.

56. Lettre de Lucien Rossi : engagement concernant la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 24 décembre 1835.

57. Lettre d'Aymar de Blois : présentation du projet de décoration pour la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 6 janvier 1836.

58. Aymar de Blois : Tetragrammaton. Encres. 1836.

59. Observation sur les passages extérieurs de la sacristie et sur le grand caveau de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 23 janvier 1836.

60. Chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 1 dossier. 1836-1837.

a. Quittance des avances.

b. Sommes payées à Lucien Rossi.

c. Travaux de surplus.

d. Mur pour soutenir la pierre de l'autel.

e. Cloison dans le fond et les côtés de la chapelle jusqu'à la hauteur des fenêtres.
f. Réparation à la voûte.
g. Les colonnes.
h. Les apôtres.
i. Divers reçus de L. Rossi, année 1837.
j. Dépenses pour la chapelle, 24 décembre 1836.
k. Le Tendre pour restauration de tableau.
l. L. Rossi pour des bas-reliefs.
m. Travaux en stuc et scagliola, carrelage.
n. Réparation du maître-autel dont 13 figurines représentant Jésus-Christ et les apôtres.
o. Inscription des bas-reliefs et des enfeux.
p. Convention entre le chanoine Mével et L. Rossi, 6 mai 1836.
q. Reçu de M. Rossi, 1836-1837.
r. Lettre de Le Tendre.
s. Notes au sujet d'un caveau avec relevés, visite du 23 novembre 1836.
t. Dessin d'un agneau pascal pour un autel.
u. Dossier de l'ingénieur.
v. Procès sur baux.
w. Quatre essais d'Aymar de Blois :
- Chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire : relevé des inscriptions de la grande pierre d'autel.
- Chapelle-Notre-Dame-de-la-Victoire : sujet possible du grand vitrail.
- Notice sur la cathédrale de Quimper.
- Estimation des ossements de l'évêque Conen de Saint-Luc.

61. Mémoire au sujet du tableau de Lefebvre sur la *Fin du monde* accordé par le ministère des Beaux-Arts. Préfecture, bureau de l'Intérieur. 17 septembre 1836.
62. Prospectus de la maison Fougères aîné. 1836.
63. Courrier de la maison Le Brun de Paris au sujet de verre de couleur et d'un *Yaweh*. 1836.
64. Bon de livraison de statues de la Vierge et de saint Pierre, Romagnesi, Paris. 1836.
65. Courriers de Choisselat-Gallien, fabricant de bronze, accompagnés de planches de dessins. 1836-1840.
66. Proposition de service pour un tableau, Giroux, Paris. 1836.
67. Réponse à une demande de prix de vêtements liturgiques, Godec, Paris. 3 mars 1837.
68. Lettre d'expédition de statues de la Vierge et de saint Pierre. 30 mars 1837.
69. Dépenses relatives à deux statues colossales de 1 290 kg en provenance de Rennes. 1837. 1 dossier.
70. Arrêté du chapitre au sujet d'une célébration avec messe solennelle, le 2 juillet, en souvenir des donateurs de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. 1837.
71. Prospectus de la Manufacture de vitraux décorés de Paris. 1839.
72. Choisselat-Gallien : facture pour l'expédition d'une porte de tabernacle. 11 juin 1840.
73. Procès verbal au sujet de deux bénitiers avec anges placés des deux côtés de la porte principale. 14 juillet 1843.
74. Aymar de Blois : Origine et fondation du collège de Cornouaille, 1317-1380. 18 juillet 1845.
75. Facture de roulage de 13 colis de vitraux de Tours à Quimper par paquebots à vapeur. 1857.
76. Facture de frais de poseurs de chez Lobin, verrier. 1857.
77. Relevé du coût des vitraux par l'abbé Téphany. 1857.
78. Pièces non datées :
a. Règlement intérieur de police pour l'église cathédrale, avec prix des stalles et des chaises. Affiche de l'imprimerie Y.-L. Derrien, Quimper.
b. Lettres officielles du préfet et du maire de Quimper au curé de la cathédrale.
c. Statue de Notre-Dame au fond du bas-côté sud : elle doit être ornée du collier de l'hermine des ducs de Bretagne.
d. Proposition de mise en valeur d'une pierre tumulaire dans la cathédrale.
e. Mémoire du produit des chaises : 1 200 francs.
f. Objet des dépenses remboursées et remboursables.
g. Projet de bancs réguliers pour la nef et le chœur de la cathédrale.
h. Plan et estimation d'une plate-forme, d'un prie-Dieu, d'un pupitre et de cinq escabeaux.
i. Orfèvres : Girouard, Lagarde. 1 dossier.

Résumé

En 1809, le conseil de fabrique de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper entreprend une visite de l'édifice en vue d'estimer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les travaux indispensables. Les vitraux en font partie. Jusqu'à l'arrivée des premiers vitraux figuratifs en 1856, de petits maîtres verriers quimpérois restaurent, entretiennent, bouchent les trous, conservent, tant bien que mal, avec de petits budgets, les soixante et onze verrières. Cette étude a pu être menée à partir d'un dossier d'archives de la fabrique aujourd'hui déposé aux Archives diocésaines.

Abstract

In 1809, the church council of Quimper's Saint-Corentin cathedral decided to have the building surveyed so as to decide which repairs were indispensable both to the inside and the outside of the building. The stained-glass windows had to be included in this list, and, up to the installation of the first figurative windows in 1856, small local craftsmen kept repairing and maintaining the seventy-one windows as best they could and on very small budgets. The following study is derived from the records of the church council, now kept in the diocesan archives.

Diverradur

E 1809 e tivizas fabliked kuzul-mera iliz-veur Sant-Kaourintin e Kemper, mond da weled peseurt labouriou oa poent ober war-dro an iliz, ken en diabarz ken en diavêz. Eul lodenn anezo eo bet ar gwer livet. Beteg m'eo bet deut e 1856 ar gwer patromou kenta, gweraourien Kemper a ra, kement ha m'int gouest, da zifalla, didoulla, dresa, kempen ha derhel e-ratre an unneg prenestr gwerennet ha tri-ugent. Diwar eun teuliad diellou euz kuzul-mera an iliz, miret e Dielldi an eskopti, eo bet aozet ar studiadenn-mañ.

Le poêle à crêpes : un particularisme cornouaillais ?

par Christel Douard et Erwan Le Bris du Rest

Il n'est plus à démontrer que les céréales et, en premier lieu les crêpes, figuraient, dans toute la Bretagne, parmi les éléments fondamentaux de l'alimentation paysanne et cela au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle, avant de symboliser, jusqu'au stéréotype, la spécialité culinaire bretonne la plus emblématique qui atteindra une notoriété nationale, voire internationale.

Même si, d'une manière générale, l'alimentation a laissé peu de traces dans les archives, quelques travaux récents permettent de mieux cerner les productions vivrières et les habitudes alimentaires au quotidien[1]. Les inventaires après décès présentent parfois un certain intérêt, surtout lorsqu'ils mentionnent, à côté du mobilier, des réserves alimentaires et des ustensiles de cuisine qui, à leur tour, font entrevoir, avec parcimonie pourtant, des manières de préparer certains aliments. En ce qui concerne les céréales, on sait que la culture du blé noir et du sarrasin connaît en Bretagne une extension depuis la fin du XVe siècle. Répandue vraisemblablement auparavant, la consommation de crêpes et de galettes est attestée en Bretagne centrale en 1620[2], en Cornouaille à la fin du XVIIe et ensuite tout au long des XVIIIe et XIXe siècles. Les *galetières* (ou *pilicq crampoës*), posées sur un trépied dans l'âtre ne manquent que rarement dans un ménage à la campagne. Ainsi, on signale en 1718 dans la maison du défunt Marc Goasguen, paysan à Térénez en Rosnoën, rangée entre huches et peignes à chanvre, sept boisseaux de froment et quinze boisseaux de blé noir, *une poile a crepes*[3].

Les observations suivantes ne résultent nullement d'une enquête exhaustive sur le sujet mais présentent simplement une série d'informations recueillies sur le terrain, dans le but de décrire un objet et son usage, de noter les questions qu'il soulève, de proposer une approche d'un domaine qui touche à la fois un mode alimentaire et l'architecture vernaculaire.

Lors du recensement du patrimoine du canton du Faou, l'équipe de chercheurs du

1 A. CROIX, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, 1993, p. 136-152.

2 J. LE TALLEC, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, 1996, p. 77-95. Du même, «L'alimentation paysanne dans la seigneurie de Corlay», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 299-322. Dans ce même fascicule, voir également les autres contributions concernant l'alimentation en Bretagne.

3 Arch. dép. Finistère, B 1718.

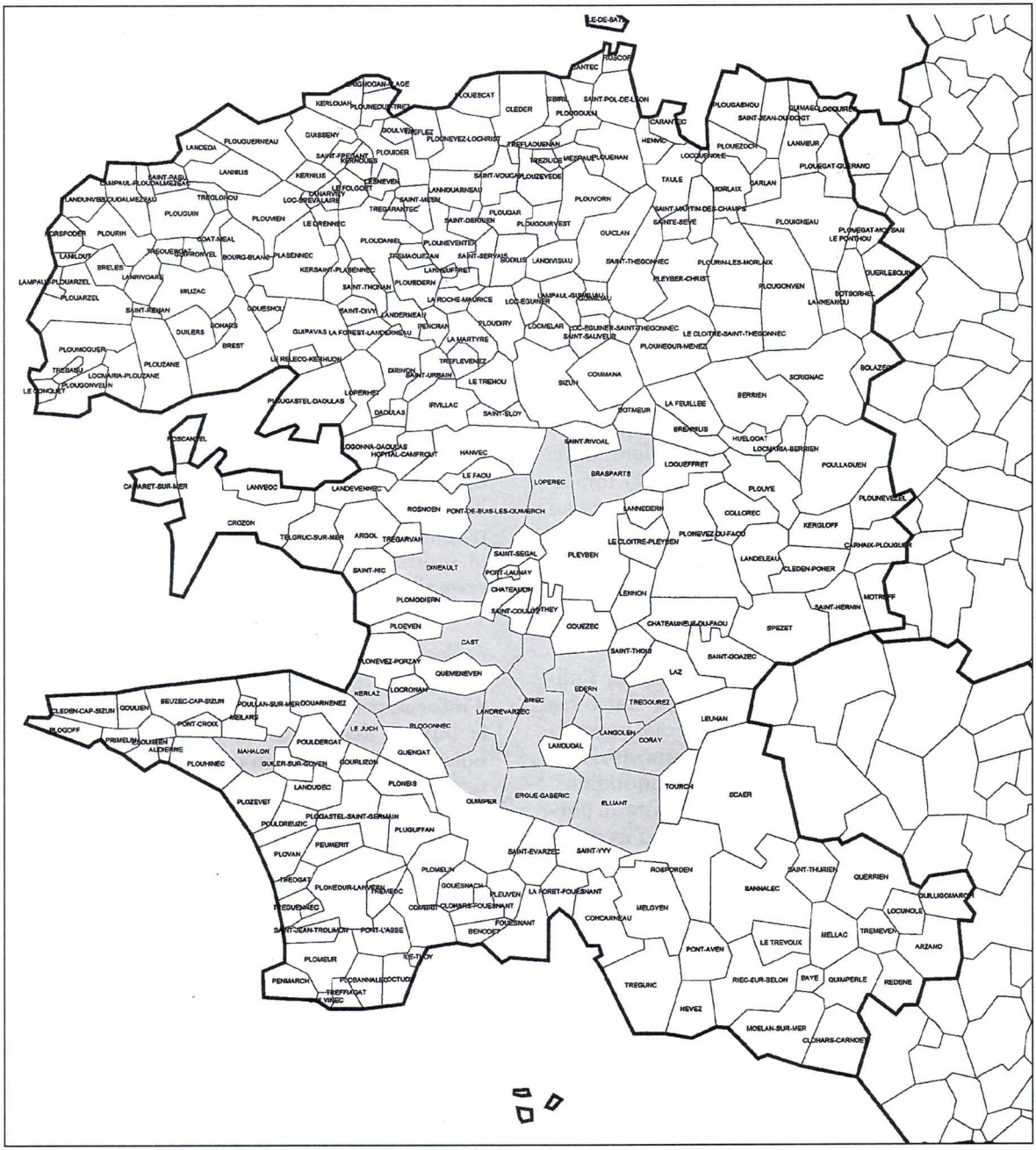

Fig. 1. – Les poêles à crêpes. Aire de diffusion dans le Finistère, d'après un sondage non exhaustif (1998).

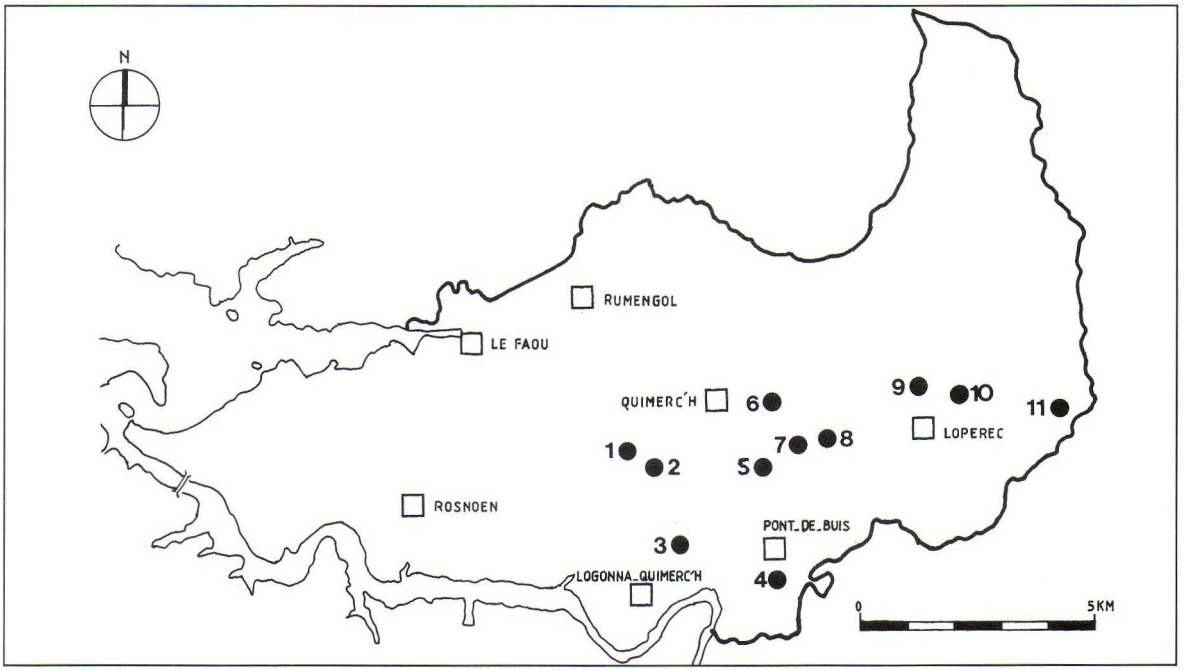

Fig. 2. – Localisation des poêles à crêpes recensés par le service régional de l'Inventaire dans le canton du Faou (1996).
1. Stang ar Voud - 2. Kerivin - 3. Kergaëric - 4. Le Drenit - 5. Pen ar Reun - 6. Kervern Izella - 7. Goazanou - 8. Nonnat Huella - 9. Kervinic - 10. Kerguillé (prov. de Goascaven) - 11. Kervent.

service régional de l'Inventaire[4] a pu repérer, dans le cadre de l'étude sur l'habitat rural, un dispositif particulier et peu connu, un aménagement fixe, en dur, qui servait à la cuisson des crêpes et des galettes[5].

Qu'est-ce qu'un poêle à crêpes (ou à galettes) ? On pourrait aussi poser la question différemment : avec quoi pourrait-on confondre ce qui s'est avéré être un poêle à crêpes ? Il ne s'agit pas d'une poêle, ustensile de cuisine circulaire en métal pourvue d'une anse, ni d'une *galetière* (ou plaque à galettes[6]), grand récipient généralement en fonte qui, posée sur un trépied au-dessus des braises, était d'un usage courant avant l'introduction des plaques chauffées au gaz ou à l'électricité. Il ne s'agit pas non plus, malgré une ressemblance structurelle, d'un *potager* qui, dans les cuisines des manoirs et châteaux, servait à garder au chaud des plats préparés. Enfin, le poêle à galettes ne peut être confondu avec un four à

[4] Le service régional de l'Inventaire (ministère de la Culture, direction régionale des Affaires culturelles) a pour mission de recenser, d'étudier et de faire connaître le patrimoine ; à ce jour, il a couvert environ 30 % des départements de la région de Bretagne. Dans le Finistère, la dernière opération a donné lieu à une publication : *Entre mer et fleuve. Le Faou et son canton*, Rennes, 1998. (Collection Images du patrimoine, n° 174).

[5] *Ibid.*, p. 11 et 56.

[6] L'usage des poêles (ou plaques) à galettes n'était pas réservé à la Bretagne ; on les trouve, entre autres, dans les régions de Moulins et de Guéret (voir *Objets civils domestiques. Principes d'analyse scientifique*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 1984, p. 46-47).

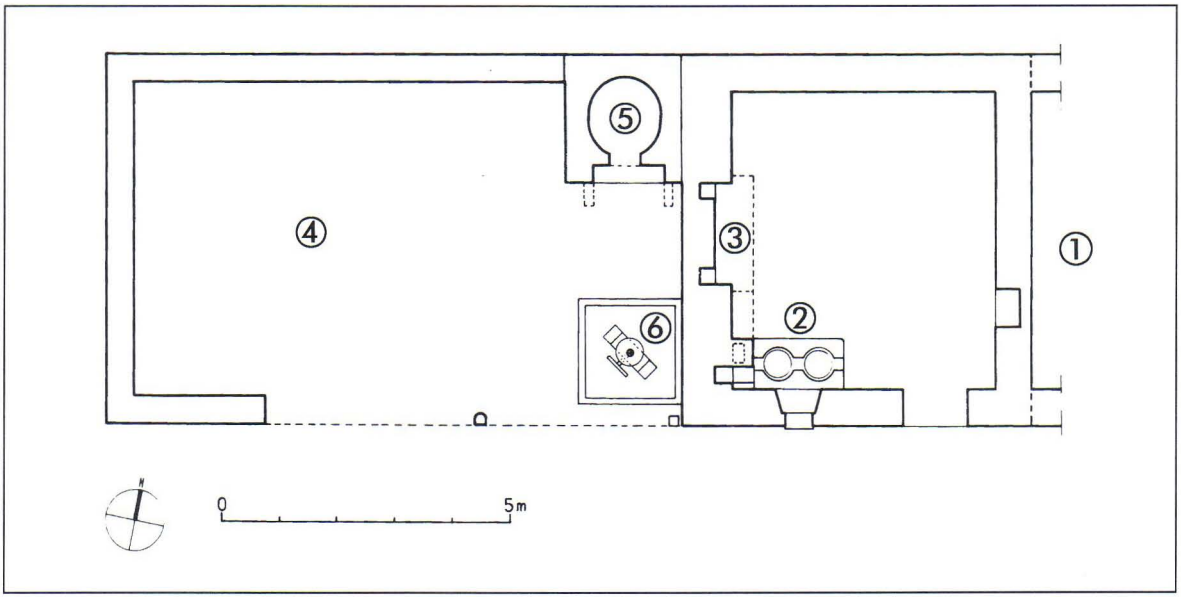

Fig. 3. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Nonnat Huella*, plan au sol.
1. Logis (milieu XIXe siècle) - 2. Poêle à crêpes - 3. Cheminée - 4. Remise - 5. Four à pain - 6. Pressoir à pommes. Relevé Inventaire général.

pain ou à pâtisserie[7]. En revanche, il présente certaines analogies avec un fourneau. Apparenté à la cuisinière, comme elle posé au sol, il est un appareil semi-clos ; mais, au lieu d'être en fonte comme les cuisinières traditionnelles chauffées au bois ou au charbon, il est construit en pierre. Uniquement réservé à la cuisson des crêpes et des galettes, il ne sert, en principe, à aucun autre usage.

Caractéristiques techniques

Les relevés effectués à Nonnat Huella, Goazanou, Kervent, Botbern, le Scoldy et Huelgars montrent que les dimensions du massif du poêle ne varient que peu : ils mesurent environ 0,80 m de haut, entre 1,60 m et 1,85 m de long et entre 0,70 m et 1 m de large. Leurs soubassements sont généralement construits en moellons, exceptionnellement en briques. Ils sont pour la plupart couverts de deux pierres de granite monolithes d'une épaisseur d'environ 10 à 13 cm et entaillées au centre de deux segments de cercles qui se font face. Seul le poêle du Scoldy est entièrement façonné en briques. Ces cavités d'un diamètre variant entre 50 et 60 cm, légèrement moulurées en cavet et destinées à recevoir des plaques en fonte ou en fer, délimitent ainsi deux foyers. Les extrémités des dalles sont pourvues d'ouvertures : celle qui est située au pied du massif, visible et commodément accessible, sert à l'alimentation en bois à feu, la seconde, destinée à l'extraction des fumées, se greffe sur un conduit en maçonnerie relié à une cheminée à laquelle le poêle est toujours associé ;

[7] À Ouessant, la cheminée comporte deux aires, l'une, creuse, avec arrivée d'air frais par le bas et cendrier pour les combustibles rapides (ajoncs, fougères, bouse de vache séchée, laminaires), l'autre, plate, pour établir le *buaden* (cuisson sous les mottes).



Fig. 4. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Nonnat Huella*, le poêle à crêpes avec ses deux plaques.
Cliché Bègne, Inventaire général.

rares sont les cas où un tuyau métallique traverse directement la maçonnerie du pignon. Voilà une installation qu'on qualifierait aujourd'hui d'ergonomique. Certains aménagements supplémentaires le confirment : à Kervent, une petite niche réservée au niveau du sol permet de placer les pieds, rendant ainsi plus commode la station debout. Parfois, la dalle servant de foyer se prolonge au-delà du massif, ce qui facilitait l'alimentation en fagots et l'évacuation des cendres. Les pierres peuvent aussi déborder légèrement du massif, augmentant l'aisance des gestes du travail (Kervent, Huelgars, Botbern).

Quant aux poêles de Kéréval et Lanavant à Mahalon, il est difficile de les retenir comme éléments significatifs puisqu'ils présentent une structure rencontrée nulle part ailleurs : le massif d'un fourneau construit en briques et en béton et placé dans la cheminée, se divise en deux parties inégales, associant une grande cuve destinée à la cuisson des aliments pour bestiaux à une plaque à crêpes unique, chaque partie pouvant être chauffée séparément.

L'emplacement : une grande diversité

On ne réserve pas au poêle à crêpes un emplacement standard ou unique. Celui de Kervent est le seul avoir été installé dans un ancien fournil ; pendant un temps, le bâtiment servait donc à abriter ces deux activités domestiques. En revanche, l'installation du

Tableau de recensement

Commune	Lieu-dit	à l'intérieur du logis	jouxtant le logis (alignement)	dans ancien logis désaffecté	formant un bâtiment indépendant	associé à un four à pain	autres communs
Brasparts	**Botbern**				■		
Briec	* Place Barré						
Cast	* Pors Richard						■
○	**Pors Richard**						
Coray	**Huelgars**		■				
Dinéault	* en village						
○	* Penfrat	■					
Edern	**Le Scoldy**			■			
○	* Le Scoldy						■
○	* Stang Jean	■					
Ergué-Gabéric	* Kernescop	■					
Juch (Le)	* Kermenguy	■					
Kerlaz	* en village	■					
○	* Kerstrat	■					
○	* Mescalet	■					■
Landrévarzec	* Rubanal	■					
Lopérec	* Kerguillé (prov. de Goascaven)						
○	**Kervent**					■	
○	**Kervinic**			■			
Mahalon	**Lanavant**			■			
○	**Keréval**			■			
Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h	* **Drenit (Le)**						
○	**Goazanou**				■		
○	**Kergaëric**		■				
○	**Kerivin**			■			
○	* Kervern Izella						
○	**Nonnat Huella**		■				
○	**Pen ar Reun**		■				
○	* Stang Ar Voud[8]						
Quimper-Kerfeunteun	* Kerbars	■					
Trégourez	**Goérec**	■					
○	**Kermadec**	■					
○	**Kernaliou**	■					

(Les poêles connus par information orale ou en état de vestiges lors de l'enquête, sans précision possible sur leur emplacement, sont signalés par *, les poêles en place en caractères gras).

[8] Publié dans *Patrimoine des communes du Finistère*, Paris, éditions Flohic, 1998, t. I, p. 449.

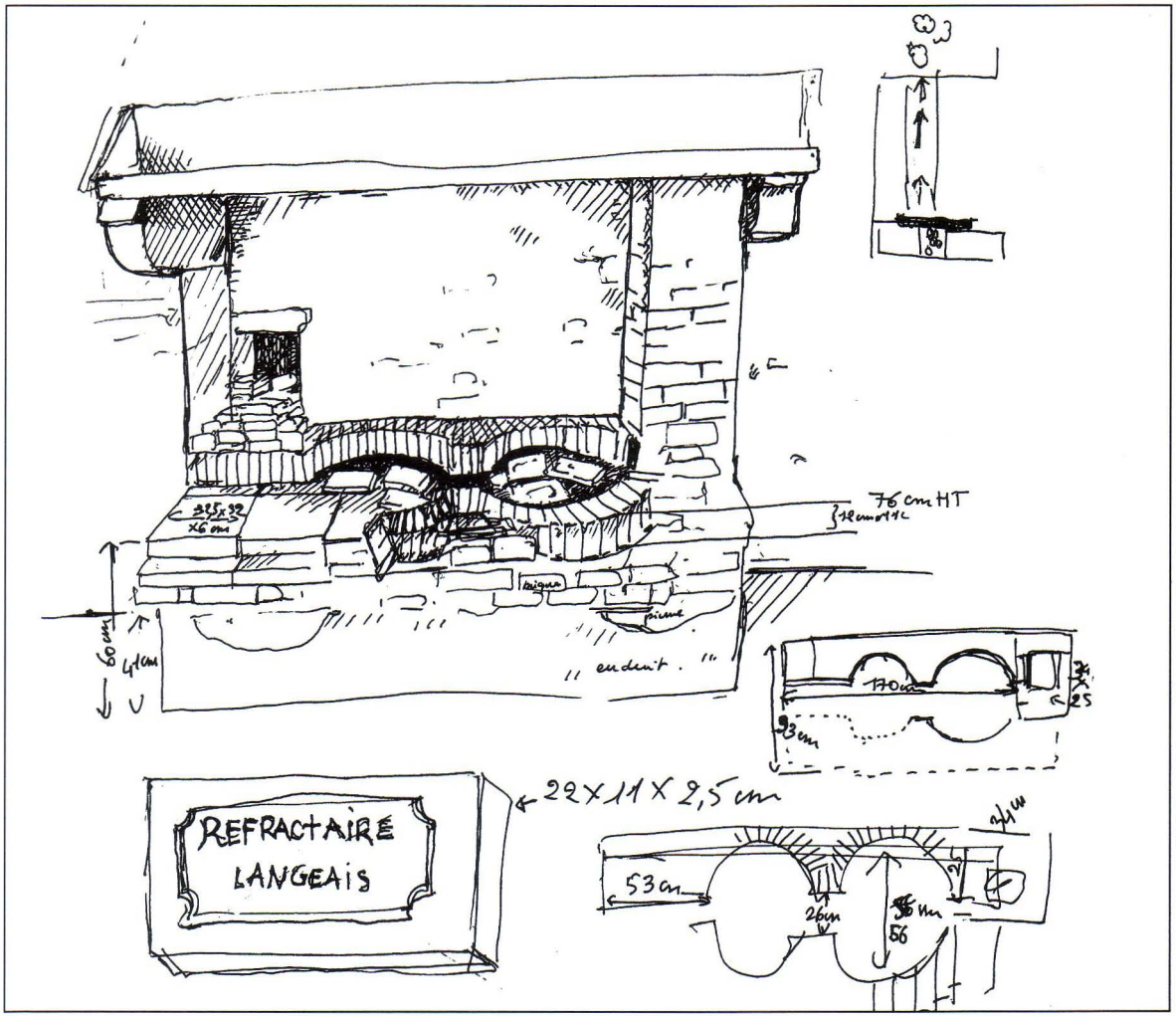

Fig. 5. – Édern, *Le Scoldy*, le «bout crêpes» avec le poêle en briques installé dans la cheminée.
Croquis Antoine Le Bihan.

poêle dans un ancien logis désaffecté est fréquente. L'occupation d'un coin de cellier (Nonnat Huella) ou d'une laiterie (Huelgars) formant alignement avec le logis est également une configuration courante.

À Trégourez[9], les trois poêles localisés se situent au sein même des logis, soit dans l'arrière-cuisine formant un appentis de la salle (Goérec), soit, alors séparés de la salle par une cloison en bois, dans une pièce à feu servant de cellier ou de laiterie (Kermadec, Kernaliou). Ces poêles, tout comme celui du Scoldy à Édern, à la différence de tous les autres, ne

[9] Voir dossiers Inventaire, enquête de 1966.

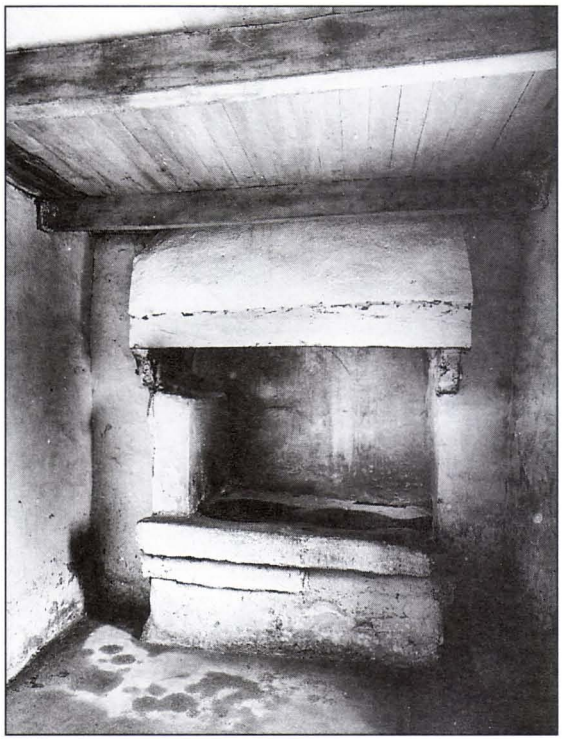

Fig. 6. – Trégourez, *Goérec*. Situé dans l'arrière-cuisine, le foyer de la cheminée est occupé par le massif du poêle à crêpes.
État en 1966.
Cliché Dagorn, Inventaire général.

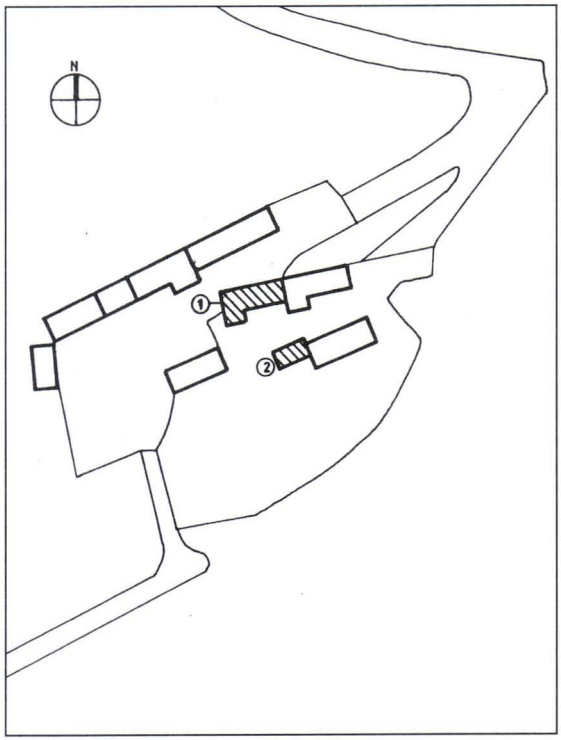

Fig. 7. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, le village de *Goazanou* d'après le cadastre de 1962.
1. Logis daté 1831. - 2. Bâtiment avec poêle à crêpes et étable.

sont pas placés dans l'angle de la pièce mais occupent la largeur totale du foyer ; tout autre usage de la cheminée que la cuisson des galettes était donc exclu, sauf, semble-t-il, à Kerlaz, où une plaque métallique pouvait être placée sur l'ensemble afin de recevoir d'autres récipients pour d'autres cuissons, le poêle à crêpes remplissant ainsi accessoirement une fonction de cuisinière. L'état lacunaire des données ne permet pas de savoir, dans un cas comme dans l'autre, s'il s'agit de particularismes strictement locaux.

Goazanou présente un cas singulier : le poêle est placé dans un petit bâtiment situé en face du logis. L'espace intérieur – il ne dépasse guère 10 m^2 – est divisé en deux parties égales. D'un côté, le massif du poêle qui s'élève à proximité d'une large cheminée formant hotte, est éclairé et aéré par un petit jour ; l'autre partie, à l'origine séparée par une cloison, probablement en schiste et bois, servait d'étable ou de crèche, comme en témoignent des bois d'attache pour bêtes fixés dans la maçonnerie. Le tout est surmonté d'un plancher délimitant un grenier destiné à abriter les réserves de fagots nécessaires en très grande quantité pour chauffer les plaques. C'est aussi le cas à Botbern, de dimensions plus importantes

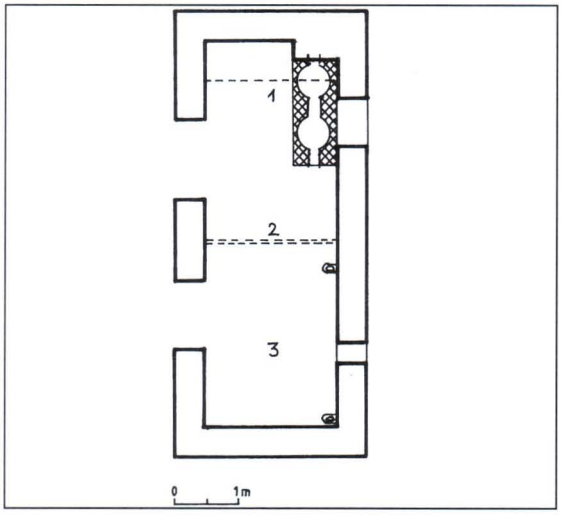

Fig. 8. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Goazanou*, bâtiment avec poêle à crêpes et étable.
Plan au sol. 1. Cheminée et poêle à crêpes - 2. Cloison (disparue) - 3. Étable.
Relevé Inventaire général.



Fig. 9. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Goazanou*, bâtiment abritant le poêle à crêpes et l'étable.
La porte donne accès au grenier servant au stockage des fagots.
Cliché C. Douard.

(17 m²), où le poêle est dressé dans un petit bâtiment isolé des autres parties de la ferme. Dans l'état actuel des investigations, il est l'unique bâtiment spécifique et exclusivement destiné à cette fonction. Le sol est encore partiellement couvert de grandes dalles de schiste et la réserve de fagots, comme à Goazanou, était entreposée dans le grenier accessible par une porte haute en pignon.

Témoignages actuels et habitudes alimentaires

Lors de l'enquête, lorsque nous ne pouvions pas nous-mêmes constater l'existence du poêle à crêpes, une description préalable nous avait été fournie par les personnes contactées[10]. Que les plaques couvrant un foyer aient été placées sur des trépieds ou aient reposé sur des massifs, l'usage pour la confection des crêpes était partout le même, et depuis fort longtemps : «La crêpe, après avoir été cuite d'un côté, l'est de l'autre sur une seconde plaque qui l'attend près de la première[11].»

[10] Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont aimablement et utilement renseignés et ouvert leurs portes : Mmes Favennec-Le Du, Feillant, Gonidec-Youinou, Jacq-Dalayeun, Le Berre-Ballanec, Le Cœur, Moysan-Perennou, Perennec et Rannou, MM. Gestin, Gonidou, Jacq, Jaïn, Le Berre, Le Bihan, Le Cœur, Perennec, Postic, Rannou et Volant. Nous remercions aussi Mme Coïc, conservateur, ainsi que le personnel de la bibliothèque municipale de Quimper.

[11] A. Bouët, O. Perrin, *Breiz-Izel, ou vie des Bretons de l'Armorique*. Accompagnant le texte d'Alexandre Bouët, les dessins d'Olivier Perrin auraient été réalisés à Kerfeunteun vers 1793. Ouvrage présenté et commenté par C. Laurent. Mayenne-Quimper, 1977. Cf. *Ann dijuni*/Le déjeuner.



Fig. 10. – Coray, *Huelgoars*, poêle à crêpes mis en place en 1927.
État en 1998.
Cliché C. Douard.

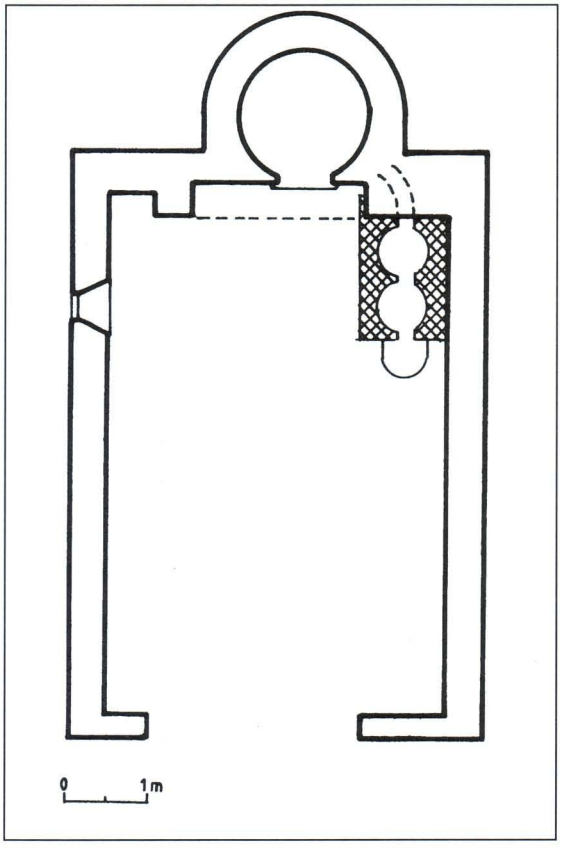

Fig. 11. – Lopérec, *Kervent*, fournil avec poêle à crêpes.
Plan au sol.
Relevé Inventaire général.

L'une des personnes rencontrées pense que certains utilisateurs, lorsqu'ils venaient à changer de ferme, emportaient avec eux les blocs en pierre taillés destinés à recevoir les plaques. Elle avait gardé en mémoire un tel déplacement opéré à Briec dans les années 1930, lorsque ses parents avaient quitté l'exploitation de Trégain pour aller à Place Barré. En 1927, à Huelgars, le propriétaire fit élever par son voisin et maçon, spécialiste en la matière, son propre poêle à crêpes, sur un modèle qu'il avait connu chez ses parents et partout ailleurs sur la commune de Coray et les environs.

L'abandon de ces dispositifs semble coïncider avec un souci généralisé de modernisme ; à la campagne, on aménage de nouvelles cuisines dans l'ancien «bout crêpes» (Édern, Kerlaz). L'utilisation connaît un recul notable au cours des années 1960, avec l'arri-

vée du premier tracteur et la première voiture (Kervent). À Briec, à la même époque, même lorsqu'il y a moins de monde à nourrir, on perpétue l'usage du poêle, tout en gardant le souvenir des années d'avant-guerre où, chaque jour, dix-huit personnes mangeaient autour de la table familiale. À Édern (Stang Jean), entre 1952 et 1970, c'est la traditionnelle cuisinière à bois qui sert occasionnellement, à côté de la cuisson des plats courants, à la préparation des crêpes. À cet effet, on y pose les grandes plaques, alors que le vieux poêle en pierre est abandonné et démonté. Enfin, la grande vague de départ des journaliers et des commis entraîne une baisse sensible de la fabrication des crêpes et des galettes dans les fermes.

En ce qui concerne le combustible, on avait recours aux troncs de landes qui se consumaient lentement, aux rondins de bois taillés en bûchettes, aux fagots de bois vert que l'on faisait sécher au-dessus des bêtes, aux épines de pins ou plus rarement, comme à Kervent, aux fânes de pommes de terre. On glissait sous chaque plaque de fonte une seconde plaque qui reposait parfois sur deux barres de fer, la *platine* ou *platinnen* ou *pladen*[12], véritable répartiteur de chaleur, alors que l'on veillait a toujours mettre de la cendre entre cette dernière et la *billic*. On néglige progressivement les tailles régulières de bois alors que les plaques à gaz, puis électriques, plus faciles à réguler et à manier, sont adoptées.

Très tôt, les auteurs s'intéressent aux manières de préparer cet aliment : «Les crêpes sont faites de pâte sans levain et sont molles quand on les sert chaudes et mêmes froides. [...] Les Bas-Bretons font leurs crêpes aussi minces que de gros parchemins», écrit Louis Le Pelletier en 1716[13]. Que ce soit à Kervent ou à Place Barré, les journées de crêpes sont longues et, partout, ce sont les femmes, accordant un soin particulier à la première plaque, qui s'affairent autour des poêles à crêpes, parfois sans interruption «de midi à deux heures du matin». C'est à l'aide d'un bol à soupe servant de mesure que la pâte liquide était versée, puis étalée, sur les grandes plaques chauffées ; la crêpe n'était beurrée qu'à la fin de la cuisson. «Dans une grande bassine en cuivre, il y avait la pâte à crêpes, sur cette bassine était placée une petite échelle en bois, deux traverses maintenaient le bol qui était utilisé pour verser la pâte sur la première plaque.» (Dinéault). Le célèbre dessin de Perrin (*Aozidigezou*/Les préparatifs) reflète bien un procédé qui, jusqu'à nos jours, n'a pas varié. À Kervent, au moment des labours d'automne, on s'arrêtait au retour des champs pour manger trois crêpes, «cela suffisait, il était difficile de reprendre ensuite car elles pesaient sur l'estomac.» Les hommes, dans le fournil, assis sur des bancs – il n'y avait pas de table – se faisaient servir par les femmes qui restaient debout. À Kervent encore, la journée des crêpes avait lieu le vendredi, ou exceptionnellement le samedi, à la veille du pardon de la Saint-Guénolé, alors que l'on «faisait venir la famille pour les crêpes au froment, les crêpes douces». Plusieurs douzaines étaient faites ce jour-là, puisque les crêpes et galettes étaient consommées tout au long de la semaine, et à chaque repas, soit sous forme de «soupe aux crêpes», soit trempée dans du lait et plus rarement du baratté. On les faisait sécher sur un tamis recouvert d'un linge placé sur la planche à pain de la cuisine.

Un historique incertain

Puisque les crêpes appartiennent assez tôt et communément aux habitudes alimentaires des Bretons, les auteurs tels que Jean

12 «Sa forme incurvée qu'on remplissait parfois d'un peu de cendre évitait que la chaleur soit plus importante au centre que sur le pourtour de la plaque [...]», dans P. Hervé, *Boued. Expressions culinaires bretonnes*, Morlaix, Skol Vreizh, 1994, p. 197.

13 L. Le Pelletier, *Dictionnaire de la langue bretonne [...]*, manuscrit de 1716 (Rennes, bibliothèque municipale) et éd. Paris, 1752.

Lagadeuc[14], Louis Le Pelletier et Grégoire de Rostrenen[15] les mentionnent dans leurs ouvrages avec, il est vrai, plus ou moins de précisions. On relève ainsi dans le *Catholicon*, publié en 1499, *crampoezen* pour le mot français *craipe*. Plus prolixes, les deux autres auteurs évoquent les manières de les préparer, mais il n'est nulle part question du poêle à crêpes tel que nous l'avons rencontré. Pour la cuisson, on utilise, selon Grégoire de Rostrenen, la «galettoire, instrument de fer plat, de pierre, ou de brique, qui se met sur un trépied, pilicq-crampoës.» Il apparaît que *pillic* signifie aussi «bassin de rotisseur [...], bassin de cuivre à faire de la bouillie», mais il est précisé que le terme «est proprement pour dire bassin de fer[16]», entendons qu'il n'est donc pas en terre. En effet, si les galettoires sont généralement en métal, elles ont également pu être – mais plus rarement – en pierre, comme le signale Grégoire de Rostrenen (1732) ; s'agissait-il d'un schiste ardoisier ? Ce matériau, abondant en Cornouaille et facile à travailler, durcissait au contact du feu. La relative fragilité de l'objet peut expliquer l'absence de témoins conservés, mais on ne peut exclure un usage assez courant[17]. La fonte aurait progressivement remplacé la pierre. Pour Le Pelletier (1752), les crêpes «sont une pâte non fermentée, fort mince, étendue sur une plaque de fer, sous laquelle il y a du feu qui cuit cette pâte [...]».

Le silence des sources à propos des poêles à crêpes ne peut surprendre : on a dû les considérer comme des parties intégrantes du bâti, au même titre que la cheminée, le saloir encastré, l'armoire murale ou d'autres aménagements fixes de la maison rurale. Reste alors l'approche «archéologique» de ce patrimoine ; l'analyse des témoins ou vestiges encore en place fournit certaines indications, tout en laissant un grand nombre de questions sans réponse, notamment celle de son apparition initiale.

Les inventaires après décès ne signalent pas, jusqu'à preuve du contraire, de tels poêles. L'iconographie ancienne reste muette à ce sujet. Certains dessins d'Olivier Perrin, fort précieux, témoignent de la fabrication et de la dégustation des crêpes ou galettes, mais on y cherchera en vain la représentation d'un poêle : les crêpières œuvrent devant un trépied posé sur le foyer légèrement surélevé de la cheminée, manière que saisissent plus tard encore un bon nombre de peintres, notamment Jean-Baptiste Trayer[18] en 1866 ou Mathurin Méheut[19] en 1925.

Aucun poêle ne porte une date ou une inscription, à la manière de certains puits ou auges en pierre de taille. Seul l'environnement bâti peut donner quelques repères chronologiques. Le poêle de Huelgars à Coray est, avec celui du Scoldy, probablement parmi les plus tardifs. Contemporain du logis construit en 1927 par les parents du propriétaire actuel, il occupe une partie de l'ancienne laiterie pourvue d'une cheminée qui pouvait occasionnellement servir à la cuisson des aliments pour les bêtes. Jean-Louis Guéguen, né en 1878, tailleur de pierre et fabricant d'autres poêles des environs, utilise un granite provenant d'une carrière voisine. À Goazanou, la «maison» du poêle qui s'élève en face du logis construit en 1831, semble être contemporaine, en tout cas pas postérieure à 1850-1860. C'est

---

14 J. LAGADEUC, *Le Catholicon*, dictionnaire breton-français-latin, Tréguier, 1499.

15 GRÉGOIRE de Rostrenen, *Dictionnaire François-celtique ou François-breton [...]*, Rennes, 1732.

16 P. HERVÉ, *Boued...*, *op. cit.*, p. 199.

17 Notons qu'en Ille-et-Vilaine, on préparait les galettes sur une pierre (T. JAMAUX-GOHIER, «Boire et manger à Corps-Nuds», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 351). Le mot «tuile» est toujours utilisé en Ille-et-Vilaine pour désigner la galettoire en fonte.

18 *La marchande de crêpes*, Quimper, musée des Beaux-Arts.

19 Service à gâteaux sur le thème de la galette, faïence de Quimper, publié dans *Quand les Bretons passent à table. Manières de boire et de manger en Bretagne, XIXe-XXe siècle*, Rennes, 1994, p 144, 151. (Catalogue d'exposition).

Fig. 12. – *Aozidigezou* / Les préparatifs. Gravure de Réveil d'après un dessin d'Olivier Perrin, dans *Breiz Izel ou vie des Bretons d'Armorique*, Paris, 1844, t. II, p. 94.



Fig. 13. – Trégourez, *Kernaliou*, la préparation des crêpes sur le poêle en 1987.
Collection particulière.



Fig. 14. – Brasparts, *Botbern*, la «crêperie» située au nord du logis.
Cliché C. Douard.

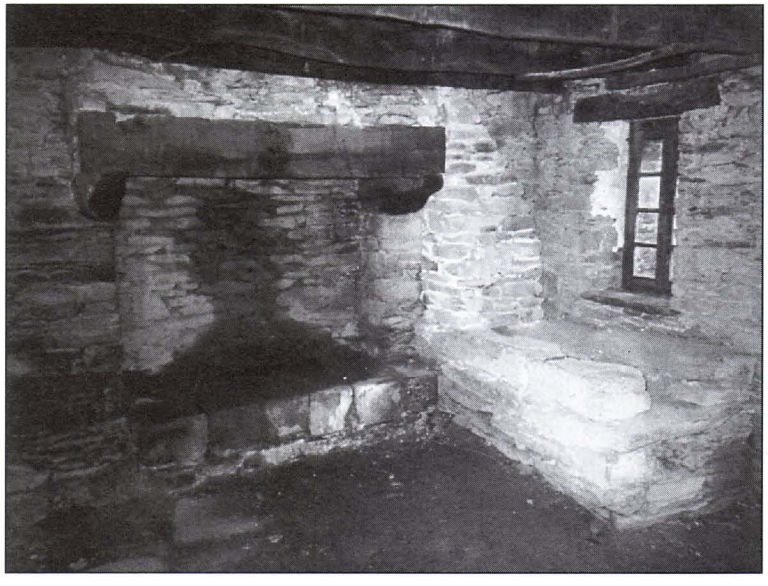

Fig. 15. – Brasparts, *Botbern*, l'intérieur de la «crêperie» avec cheminée et poêle.
Cliché C. Douard.

vraisemblablement à la même époque que les poêles de la région du Faou (Kervent, Nonnat Huella et Kervinic, ce dernier occupant l'angle d'un logis désaffecté daté 1654) ont été mis en place. Celui de Goérec peut être contemporain ou légèrement postérieur au logis qui l'abrite, c'est-à-dire 1836-1841 (dates portées), tout comme celui de Kermadec (logis daté 1845). À Kernaliou, l'aménagement de la pièce, avec ses niches et armoires murales, plaide en faveur d'une ancienne laiterie. Le logis porte la date de 1773, mais le poêle, placé dans la cheminée, est plus tardif.

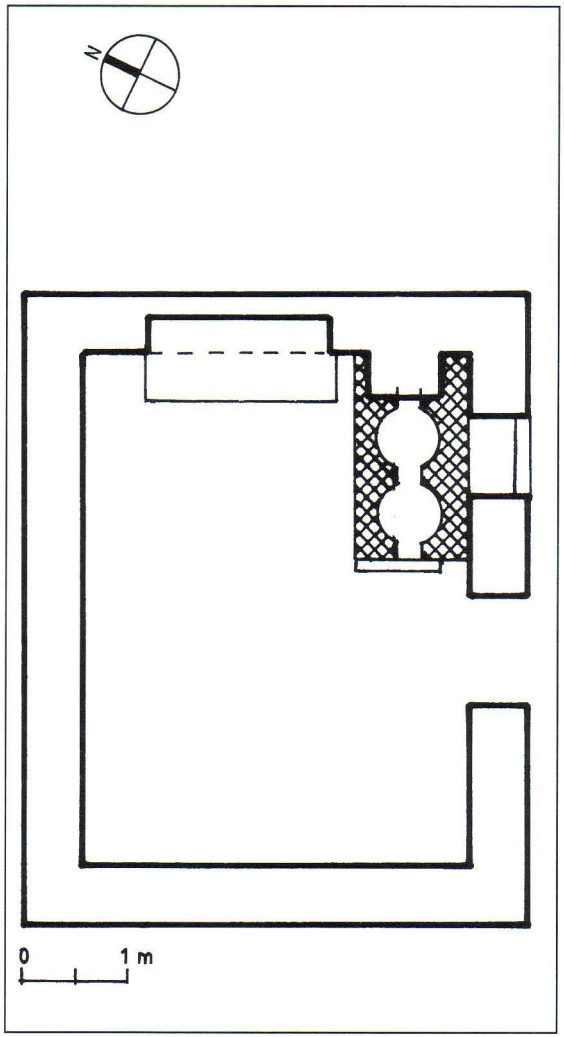

Fig. 16. – Brasparts, *Botbern*, plan au sol.
Relevé Inventaire général.

Notre série d'une trentaine de poêles semble donc, pour l'essentiel, remonter au milieu ou à la seconde moitié du XIXe siècle. En ce qui concerne le secteur géographique de leur diffusion, seul un repérage systématique et étendu à d'autres zones pourrait infirmer ou confirmer l'hypothèse suivant laquelle ce dispositif serait une particularité de la Cornouaille centrale. Des sondages dans la région de Pleyben et dans le Porzay pourraient s'avérer fructueux. D'après des informations orales, la limite orientale se situerait sur une ligne allant de Brasparts à Coray. Pour le Léon en revanche, tout comme pour le sud et le sud-est de la Cornouaille, des indices font défaut.

Une installation aussi tardive que 1927 est une donnée importante : elle est la preuve que l'utilisation était encore largement répandue et que la structure du modèle ancien, parfaitement fonctionnelle et adaptée, n'avait pas changée. Les poêles ne tombent en désuétude qu'à partir des années 1960, voire à la fin des années 1980 (Kernaliou), donc bien après le recours à la cuisson au gaz ou à l'électricité.

Botbern à Brasparts est l'élément le plus intéressant de cette série : on peut le considérer comme une véritable «crêperie domestique» au sein d'un hameau qui connaît une évolution constante entre la fin du XVIIe et le milieu du XIXe siècle (dates relevées : 1696, 1725, 1822, 1831).

En réservant à ces poêles des espaces privilégiés, parfaitement adaptés et pérennes, l'architecture paysanne répond ici avec précision à des usages alimentaires spécifiques.

Résumé

Lors du recensement du patrimoine de la région du Faou, l'équipe de chercheurs du service régional de l'Inventaire a pu repérer un certain nombre de poêles à crêpes, dispositif particulier et peu connu. Apparenté à la cuisinière, le poêle à crêpes est une construction en pierre et ne sert, en principe, à aucun autre usage. Il est généralement placé soit dans un logis désaffecté, soit dans un coin de cellier ou de laiterie, toujours à proximité de la cheminée. Certains poêles occupent la totalité d'un foyer et ce n'est que rarement qu'on leur réserve un petit bâtiment spécifique. Avec la modernisation des campagnes au cours des années 1960, leur usage tombe progressivement en désuétude. Si les textes anciens font état de la fabrication des crêpes, on y cherchera en vain une mention de ce dispositif puisqu'on devait le considérer comme une partie intégrante du bâti. L'apparition des poêles à crêpes est difficile à cerner et les derniers exemples datent de la fin des années 1920 (1927). La trentaine de poêles recensés qui remonte, pour l'essentiel, à la seconde moitié du XIXe siècle, est, dans l'état actuel des investigations, une particularité de la Cornouaille centrale.

Abstract

In the course of the inventory of patrimonial structures and objects of the Le Faou area, the team of the «Service régional de l'Inventaire» has identified a certain number of pancake pans, belonging to a characteristic and little-known group of kitchen structures. Closely connected with cooking ranges, pancake pans are stone-built and their use was, in principle, restricted to the cooking of pancakes. They are generally situated in a disused building, or in a corner of the dairy or of a storeroom, but always close to the fireplace. Some of them are so large that they fill in the whole hearth, but they are very rarely located in a specific building. They progressively came out of use in the 1960s, as the Breton countryside was in the process of being modernized. Such structures are never mentioned in pre-XXth century texts dealing with the making of pancakes, as they were probably regarded as being part of the farm buildings themselves. One does not quite know when such structures started being built, and the latest examples belong to the late 1920s (1927). Most of the thirty odd pans so far identified belong to the second half of the XIXth century and appear to characterize central Cornouailles.

Diverradur

Pa 'z eur kroget da sevel roll glad bro ar Faou, skipaill imbourherien servij rannvroel ar Renabl eneus bet ditour euz eun nebeud oaledou-krampouez, araeziou dibar anezo ha n'int ket gwall anavezet. Tenna d'eur fornigell a ra eun oaled-krampouez, e mên eo greet ha 'm eus aon e chom dizimplij e diavêz aoza krampouez. Peurliesa he haver en ti a-gostez, pe en eur horn euz loch ar chistr pe stal al lêz, bewech avad nes d'ar siminal. Bez ez eus hiniennou hag a garg toull ar siminal a-bez ha ral eo e vefe eur savadur evito o-unan. Gand an êzamantou deut war ar mêz e-kerz ar bloaveziou 1960 eo bet dilezet an oaledou-krampouez. Ma kaver ano er skridou koz euz aoza krampouez, aner eo klask roud enno euz oaledou a-ratoz. Diêz eo gouzoud tro pe vare ez eur en em lakeet da ober deuz outo ; ar re ziweza anezo a zo euz fin ar bloaveziou ugent (1927). Euz eil hanterenn an XIX[ved] kantved eo an darn vrasa euz an tregontad euz oaledou seurt-se bet renablet, ha beteg-hen, pa n'eur ket eet pelloh gand an enklask, emaint lehiet e kreiz Bro-Gerne.

Ex-voto marins de Bretagne et d'ailleurs

par Alain Tanguy

Il n'avait pas achevé de parler,
Que son navire neuf a sombré ;

Que son navire neuf a sombré,
Et tout son bien, et ses matelots.

– La chapelle de Notre-Dame de Kerfot,
Au dire de tous, est un lieu de dévotion...

Si vous voulez me conserver la vie,
Je vous élèverai une chapelle neuve ;

Je vous élèverai une chapelle neuve
En bois de sapin, en terre neuve.

Et moi j'irai maintenant à Bulat,
Nu-pieds, nu-tête, et à pied ;

Nu-pieds, nu-tête, et à pied,
Sur mes genoux nus, si je peux durer.[1]

Le 9 septembre 1371 s'ouvre à Angers un procès de canonisation qui provoque un grand émoi à la cour de Jean IV, duc de Bretagne. Celui-ci pensait pourtant s'être définitivement débarrassé de son vieux rival Charles de Blois, tué sept ans plus tôt lors de la bataille d'Auray, au terme d'une guerre de Succession qui avait mis le duché à feu et à sang entre 1341 et 1364. Mais certains ennemis sont encore plus dangereux morts que vivants, surtout quand le bon peuple leur attribue une aura de sainteté qui les suit jusqu'au tombeau. Et en l'occurrence, c'est bien de cela dont il s'agit. Inhumé dans le couvent des cordeliers de Guingamp, Charles de Blois multiplie les miracles, et son culte, savamment orchestré par les franciscains et le «parti français», bénéficie d'un engouement extraordinaire. Jean IV a beau faire recouvrir de blanc l'effigie vénérée de son rival, rien n'y fait, et le pape Urbain V se voit contraint d'autoriser l'ouverture d'une procédure de canonisation. Parmi les témoignages qui affluent à Angers, relevons celui d'Olivier Sellier, paroissien de Notre-Dame de Guingamp : il «déclara que plusieurs marins vinrent le trouver et lui firent faire des maquettes de bateaux, jusqu'au nombre de quinze ; ils disaient qu'ils avaient échappé au péril du naufrage en mer grâce à l'invocation dudit seigneur Charles. Mais il ne se souvient pas de leurs noms, car certains étaient d'Espagne, d'autres de La Rochelle, d'autres de Gascogne, d'autres de Normandie et de beaucoup d'autres

---

Toutes les illustrations et légendes sont extraites, avec l'autorisation de l'éditeur, de *Carrefour des régions d'Europe. Ex-voto marins en Bretagne et Galice*, Rennes, Ouest-France, 1987. (Catalogue d'exposition, Brest-Pontevedra, 1987-1988).

[1] Voir François-Marie LUZEL, «Françoise Le Nové», dans *Soniou Breiz-Izel*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1971 [1re éd. 1890], t. II, p. 295. Chanson recueillie à Plouaret auprès de Marie Yanno en septembre 1888.

régions[2]». Si les maquettes ou les tableaux ornant les églises et les chapelles de Bretagne remontent rarement au-delà de la Révolution française, l'acte votif, lui, est sans doute consubstantiel à l'esprit humain, et Ollivier Sellier, fabricant guingampais d'ex-voto, n'est que le chaînon d'une tradition déjà immémoriale en cette seconde moitié du XIVe siècle. Dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Chateaubriand, relatant une tempête sur les côtes dalmates en 1806, écrit que «ce qui déconcerte la sagesse humaine ce sont les périls ; à ce moment-là, l'homme devient religieux»... Cette forme de religiosité touche tout particulièrement les gens de mer, car, explique Michel Mollat, «le navigateur partage avec le montagnard et l'homme du désert une vulnérabilité particulière aux caprices des forces de la nature. Aux prises avec leur fatalité apparemment aveugle, une fois épuisées les ressources de son art, l'homme cherche «à quel saint se vouer». Car il ne peut alors que s'abandonner aux puissances surnaturelles, c'est-à-dire se donner à elles et leur promettre un gage ; cette offrande, par substitution, représentera le donateur, commémorera l'événement, en exprimant simultanément imploration et action de grâces. C'est cela l'ex-voto[3]».

I. Quelques généralités sur l'ex-voto

a) Définition et classification

On peut définir l'ex-voto, contraction de la formule latine *ex-voto suscepto* («en conséquence d'un vœu par lequel on s'est engagé»), comme un objet quelconque offert à une divinité, soit afin d'obtenir une grâce (demande de protection avant un long voyage, par exemple), soit pour la remercier d'une grâce déjà accordée (à un moment périlleux de l'existence : tempête, naufrage, absence de vent, etc.). On classe aussi habituellement parmi les ex-voto les objets revêtant un caractère commémoratif, rappelant un événement bien précis ou le souvenir d'une personne, et ceux qui correspondent à un don gratuit, de pure dévotion. Toutefois, dans ces deux derniers cas, l'aspect votif est beaucoup moins marqué, dans la mesure où n'interviennent ni le vœu, ni l'invocation de la divinité.

L'extrême variété des offrandes répertoriées dans les sanctuaires a rendu nécessaire l'élaboration de classifications des ex-voto qui permettent d'y voir un peu plus clair. Michel Mollat établit sa typologie en fonction de l'intention spirituelle du donateur[4] : l'ex-voto *gratulatoire* correspond à une offrande réalisée à la suite d'une faveur sollicitée dans le danger et obtenue ; l'ex-voto est dit *propitiatoire* lorsque le don est effectué à l'avance, indépendamment de tout péril immédiat, avant, par exemple, une longue campagne de pêche : il s'agit dans ce cas d'une demande de protection, fondée sur la confiance absolue du donateur ; l'ex-voto *commémoratif* rappelle un événement, souvent tragique, un naufrage par exemple : prenant tout son sens au moment des pèlerinages, il a en particulier pour fonction «de rappeler au souvenir des vivants les disparus en mer[5]» ; enfin, l'ex-voto *surérogatoire* correspond à un don spontané et gratuit, qui n'attend aucune contrepartie particulière de la part de la divinité : dans ce cas, l'intention votive est loin d'être évidente.

Cette classification des offrandes est aujourd'hui largement adoptée par les spécialistes. Elle n'est pas pour autant la seule. L'ethnologue danois Henning Henningsen, établissant une typologie basée sur l'origine ou

2 *Ex-voto marins du Ponant*, Paris, 1975, p. 28. (Catalogue d'exposition, Nantes-Caen-Dunkerque, 1975-1976). Voir aussi Michel MOLLAT, «Les ex-voto maritimes», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 371.

3 *Ex-voto marins dans le monde, de l'antiquité à nos jours*, Paris, Musée de la marine, 1981, p. 12. (Catalogue d'exposition).

4 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 14.

5 Denis-Michel BOELL, «Ex-voto à voile», *Autrement*, n° 16, novembre 1978, p. 218.

la destination de l'objet, distingue sept catégories : l'ex-voto proprement dit, le don souvenir ou commémoratif, le don de jubilation, le don décoratif, le don professionnel, d'état ou de rang, le don patriotique, le don symbolique. Quant à Colette et François Boullet, leur classement s'appuie sur trois grandes familles d'objets : les *objets souvenirs*, directement liés au miracle, grâce auxquels, souvent, le naufragé a survécu (une bouée, une épave, un baril, etc.) ; les *objets manufacturés*, achetés à quelque marchand du temple, et qui reproduisent, en bois, en métal argenté ou en cire, l'organe malade (l'œil, le bras, la jambe, le ventre, ...) requérant l'intercession de tel ou tel saint thérapeute ; enfin, les *objets scéniques*, rassemblant graffiti, dessins, broderies, photographies, tableaux, et qui présentent souvent l'avantage, aux yeux de l'ethnologue et de l'historien, de *raconter* le miracle et ses circonstances[6].

b) De l'épreuve au don

Pluralité des offrandes et des intentions qui les sous-tendent. Il n'est assurément pas facile de s'y retrouver dans ce dédale. Intéressons-nous à l'ex-voto gratulatoire, ce grand classique des pratiques votives. Au centre du cheminement psychologique qui conduit au don, il y a *le vœu*, qui s'explique par *l'épreuve*, se traduit par *la promesse solennelle* et se concrétise par *l'accomplissement de cette promesse* sous forme d'une offrande.

• *Le péril*

Il revêt, en milieu marin, des formes extrêmement variées et le plus souvent imprévisibles. Jean Lepage s'est livré à un dépouillement exhaustif des «Statistiques de naufrages et autres accidents de mer» pour les années 1890-1899[7]. Ses conclusions sont impressionnantes, tant abondent les causes de mortalité. D'abord, il y a les catastrophes climatiques ou naturelles : tempête, cyclone, brume, neige, courants, glaces et foudre ; puis les accidents liés à l'activité à bord : incendie, ancres chassées, chaînes et amarres brisées, ripage de chargement, chute pendant les manœuvres de voilure, explosion de chaudière, etc. ; les abordages, collisions avec des épaves flottantes, voies d'eau sont tout autant à redouter ; enfin, la mortalité imputable aux maladies occupe une place non négligeable dans ce triste bilan : fièvre jaune, choléra, tétanos, dysenterie, insolation et congestion cérébrale[8]... Encore faut-il s'estimer heureux que le problème de la piraterie ne soit plus, en cette fin de XIXe siècle, qu'un lointain souvenir ! Autre enseignement intéressant qui se dégage de l'étude de Jean Lepage, 20 % seulement des catastrophes recensées mettent en cause la responsabilité des équipages et de leur chef. Autrement dit, 80 % des accidents relèvent du hasard ou de la fatalité. On comprend mieux, en conséquence, la place si importante que tient l'invocation des puissances célestes chez le marin, soumis qu'il est à des forces qui le dépassent et qui menacent à tout moment de l'anéantir, tel un fétu de paille sur un fleuve en crue. Quel autre recours alors que la prière et le vœu ?

• *Le vœu*

Le moment de la promesse solennelle s'inscrit dans ce court laps de temps qui sépare le désastre de la mort prévisible : invocation des puissances célestes avec formulation du vœu, attente du miracle, intercession de la divinité, sauvetage. J. Le Bot et J.-P. Wetzel évoquent le cas de ce marin qui,

---

6 F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, Genève, Éditions maritimes et d'outre-mer, 1978, p. 25-26.

7 Rapports établis à l'adresse du ministère de la Marine et publiés chaque année dans la *Revue maritime et coloniale* ainsi que dans le *Journal officiel*. Voir *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 29-33.

8 Curieusement, les ex-voto marins – et notamment les tableaux – n'évoquent que fort rarement les maladies et leur guérison par l'entremise d'un intercesseur céleste. Jean Lepage émet l'hypothèse que «ces différents dangers se cachent peut-être derrière l'anonymat des nombreuses maquettes votives».

dans les parages de Terre-Neuve, tombe à la mer de nuit et en pleine tempête : «Dans l'eau il invoque la Vierge... ; une autre vague vient le ramener sur le pont de son navire.» Tel autre «à Kerity près de Paimpol tombe à l'eau, il prie sainte Barbe dont la chapelle est proche de sa maison, sainte Barbe lui apparaît et quelques instants plus tard il est repêché par ses camarades[9]». Mais souvent le vœu est affaire collective. La tempête menace l'équipage dans son ensemble, le péril est égal pour tous les marins ou passagers embarqués sur le navire et, en conséquence, la prière ne peut être que commune. Ce qui donne parfois lieu à des représentations votives surprenantes, comme ce tableau déposé en 1741 à la cathédrale de La Rochelle, et qui commémore le sauvetage du *Saphir*, vaisseau négrier. Ce bâtiment, qui assurait le transport des esclaves de la côte de Guinée à celle de Saint-Domingue, se trouva pratiquement immobilisé dans un calme plat, et la traversée dura beaucoup plus longtemps que prévu. Voici ce qu'écrit Michel Mollat à propos de cette toile exceptionnelle à bien des égards : «Excepté le capitaine représenté un peu plus grand selon la hiérarchie, tous les hommes, équipage blanc, esclaves noirs, sont tous de même taille, les bras levés vers le ciel dans une commune supplication d'êtres partageant la même détresse de la même condition humaine[10].»

À Sainte-Anne-d'Auray, le dépôt d'un ex-voto s'accompagne d'une déclaration et d'un procès-verbal. Nous disposons ainsi d'une source de documentation intéressante, qui permet de mieux cerner le processus qui conduit à la formulation du vœu collectif. Voici par exemple la déclaration d'Emile Le Gal, patron du *Cœur-de-Jésus*, en date du 13 novembre 1949 : «Déclaration faite par le Patron du *Cœur-de-Jésus*, Emile Le Gal, du Vieux-Passage, paroisse de Locquenin[11], en son nom et au nom de l'équipage, composé de Julien Le Borgne (72 ans, qui fut déjà sauvé par Sainte Anne dans la tempête du 7 août 1948, à bord du Gilbert-Hélène), Louis



Fig. 1. – Le vœu d'Henri Évenon, XVIIIe siècle.
Huile sur toile, 80 x 61 cm.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), trésor de la basilique.

9 Jean LE BOT, *Les bateaux des côtes de la Bretagne nord aux derniers jours de la voile*, Grenoble, Éditions des 4-Seigneurs, 1976, p. 197. Voir plus particulièrement le chapitre 21, «Les ex-voto maritimes de la Bretagne nord. Un aspect du sentiment religieux des gens de mer», écrit en collaboration avec J.-P. Wetzel (p. 192-206).

10 Michel MOLLAT, «Les attitudes des gens de mer devant le danger et devant la mort», *Ethnologie française*, t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 191-200.

11 En fait, Locquenin est un hameau de Plouhinec (Morbihan).



Fig. 2. – Naufrage du brick *La Perle*, 1836.
Huile sur toile, 100 x 150 cm.
Lantic (Côtes-d'Armor), chapelle Notre-Dame-de-la-Cour.

Allanic, Vincent Mallet, Roger Baron, Pierre Rio et Joseph Rio. L'armateur Jean Le Borgne, beau-frère du Patron, était présent avec sa famille, et a signé également au Livre d'or de la Basilique :

«Le 25 Octobre 1949, nous étions en mer à bord du thonier Cœur de Jésus immatriculé à Etel 5.100, dans les eaux de Rochebonne, lorsque par 45, 46° de latitude, nous avons été surpris par une violente tempête (vitesse du vent : 130 km).

«Nous mettons en cape avec trois ris dans la voile et le petit foc, qui est enlevé à 9 heures du soir. Nous hissons la trinquette avec trois ris pour le remplacer.

«La barre est amarrée, les panneaux du poste et de la chambre sont cloués et nous restons ainsi tout l'équipage, enfermés pendant 23 heures, ballotés par la mer démontée, exposés à couler d'une minute à l'autre. De temps en temps, quelqu'un sortait la tête rapidement pour juger de la situation. C'est tout ce qu'il était possible de faire, en raison des vagues qui balayaient le pont.

«Les yeux fixés sur l'image de Sainte-Anne, nous nous sommes confiés à elle, et je ne pouvais m'empêcher de dire : «Un bateau qui s'appelle le Cœur-de-Jésus ne peut pas couler.»

«Cinq jours après, nous sommes rentrés à Etel avec des avaries insignifiantes, sains et saufs, retrouvant nos familles qui nous attendaient dans l'angoisse[12].»

• *Le parjure*

Le vœu formulé, encore faut-il, une fois le miracle accompli, respecter ses engagements. On ne berne pas impunément Dieu et ses saints. Le châtiment du parjure constitue ainsi l'un des thèmes récurrents de l'hagiographie médiévale. En 1113, les chanoines de Laon se rendirent en Angleterre afin de collecter des fonds au profit de la reconstruction de leur église. Ils «furent accompagnés en leur voyage par des marchands allant acheter de la laine. Leur navire ayant été attaqué par des pirates, les marchands vouèrent tout leur argent à Notre-Dame de Laon, si elle leur venait en aide. Une tempête s'éleva, fit sombrer le bateau des pirates : châtiment de ces derniers et récompense du vœu. Cependant, une fois parvenus à bon port, les marchands reprirent aux chanoines leurs escarcelles sans rien laisser pour Notre-Dame, voyagèrent à travers l'Angleterre, achetèrent beaucoup de laine qu'ils stockèrent dans une maison ; or voici que la nuit précédant leur retour, un

12 F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 63.

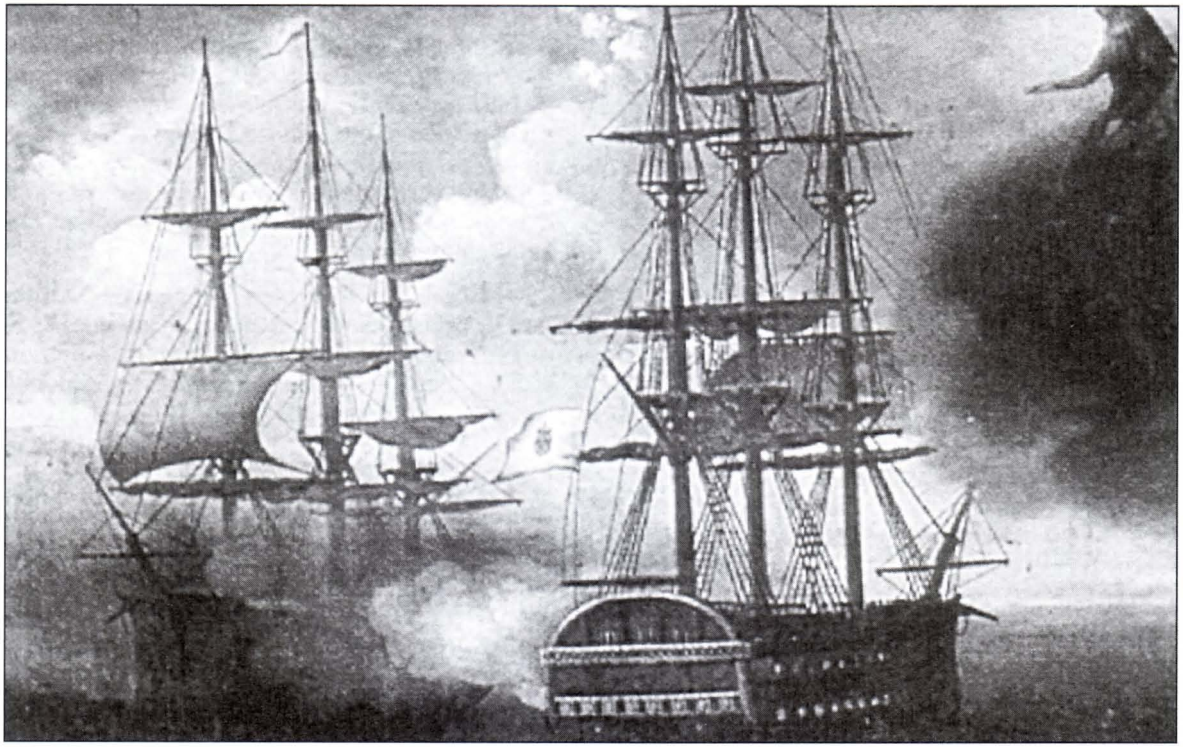

Fig. 3. – «7 juin 1673. Vœu des Arzonnais», 1852.
Huile sur métal, 93 x 108 cm.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), trésor de la basilique.

incendie détruisit cette maison avec tout ce qui s'y trouvait. Les marchands furent ainsi réduits à la misère[13].»

• *La réalisation du vœu*

«Trop tarder porte malheur.» L'accomplissement de la promesse se déroule le plus souvent aussitôt que le marin a remis pied à terre. Jean Le Bot évoque le cas d'un marin de Paimpol rentré au port après une tempête. «Sa femme, folle d'inquiétude, s'avance vers lui ; d'un geste, il l'arrête : «J'ai fait vœu» ; elle a compris ; elle le suit à distance tandis qu'il monte vers la chapelle de Lanviniec ; la chapelle est fermée, il s'agenouille sur le seuil, sa femme à côté de lui et prient ensemble ; ce n'est qu'alors seulement qu'ils s'embrassent[14].» Généralement la réalisation du vœu est un acte collectif, qui nécessite la participation de l'équipage entier. Elle revêt alors un aspect très spectaculaire, et s'apparente à une véritable procession. Chateaubriand raconte qu'il fut dans sa jeunesse[15] témoin d'un naufrage à Saint-Malo : «En arrivant sur la grève, les matelots dépouillèrent leurs vêtements, et ne conservèrent que leurs pantalons et leurs

13 M. MOLLAT, «Les attitudes des gens de mer...», art. cité, p. 197.

14 J. LE BOT, *Les bateaux des côtes de la Bretagne nord...*, *op. cit.*, p. 198.

15 C'est-à-dire à la fin du XVIIIe siècle.

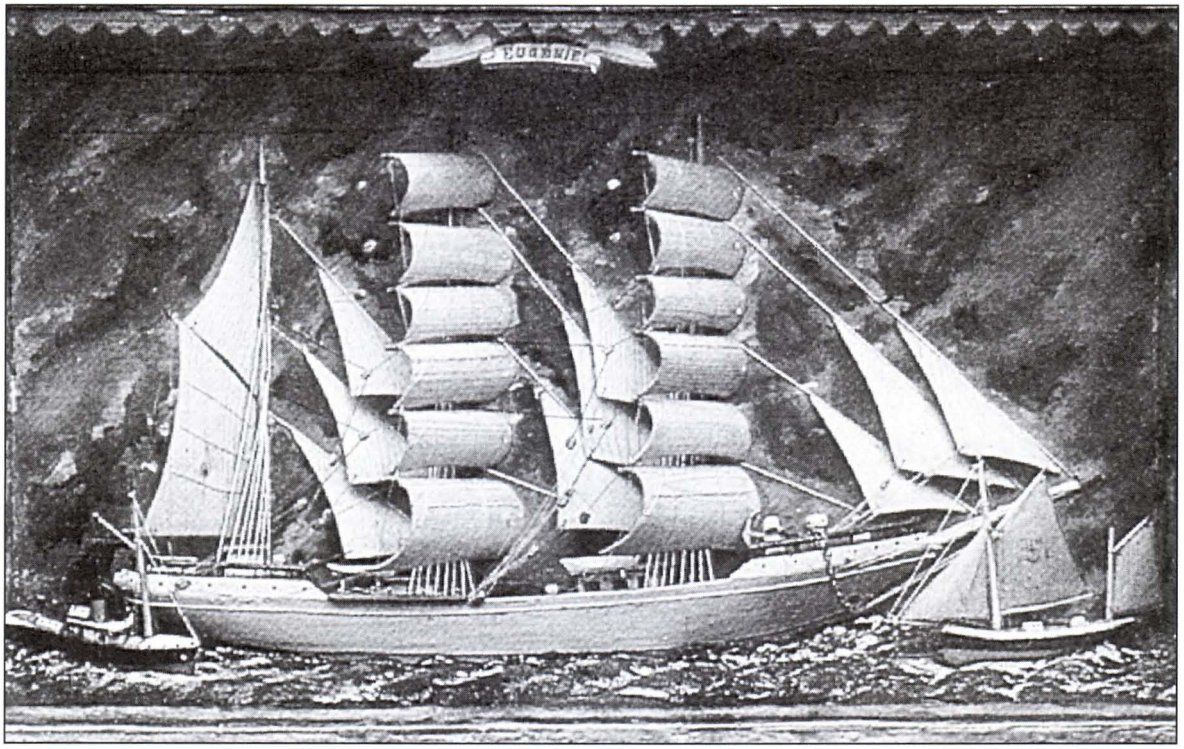

Fig. 4 . – *Eugénie*, fin du XIXe siècle.
Diorama. Demi-coque navigante sous vitrine, 20 x 30 cm.
Tréveneuc (Côtes-d'Armor), chapelle Saint-Marc.

chemises mouillées. Ils avaient fait un vœu à la Vierge pendant la tempête. Ils se rendirent en procession à une petite chapelle, dédiée à saint Thomas. Le capitaine marchait à leur tête, et le peuple suivait, en chantant avec eux l'*Ave, maris stella*. Le prêtre célébra la messe des naufragés, et les matelots suspendirent leurs habits trempés d'eau de mer, en *ex-voto*, aux murs de la chapelle[16].» Le vœu collectif s'accomplit souvent dans des conditions pénibles : «À Saint-Quay il arrivait de voir tout un équipage dès son arrivée quitter le navire pour se diriger en procession, pieds nus, suivant le mousse (un ancien enfant de chœur bien sûr) vers la chapelle de N.-D. de la Garde à Kertugal ; l'hiver cette épreuve était si dure que les hommes avaient les pieds en sang en arrivant à la chapelle, d'ailleurs il y avait une brave femme qui tenait toujours de grands bassins d'eau chaude prêts pour soigner les pieds meurtris[17].» De même, Paul Sébillot raconte qu'en 1840, «on voyait à Sainte-Anne-d'Auray des pêcheurs, les pieds saignants, les habits déchirés : ils portaient sur leurs épaules nues et meurtries une planche hérissée d'éclisses, que traversaient des clous

16 CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, t. II, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 (1802), p. 48.

17 J. LE BOT, *Les bateaux des côtes de la Bretagne nord...*, *op. cit.*, p. 199.

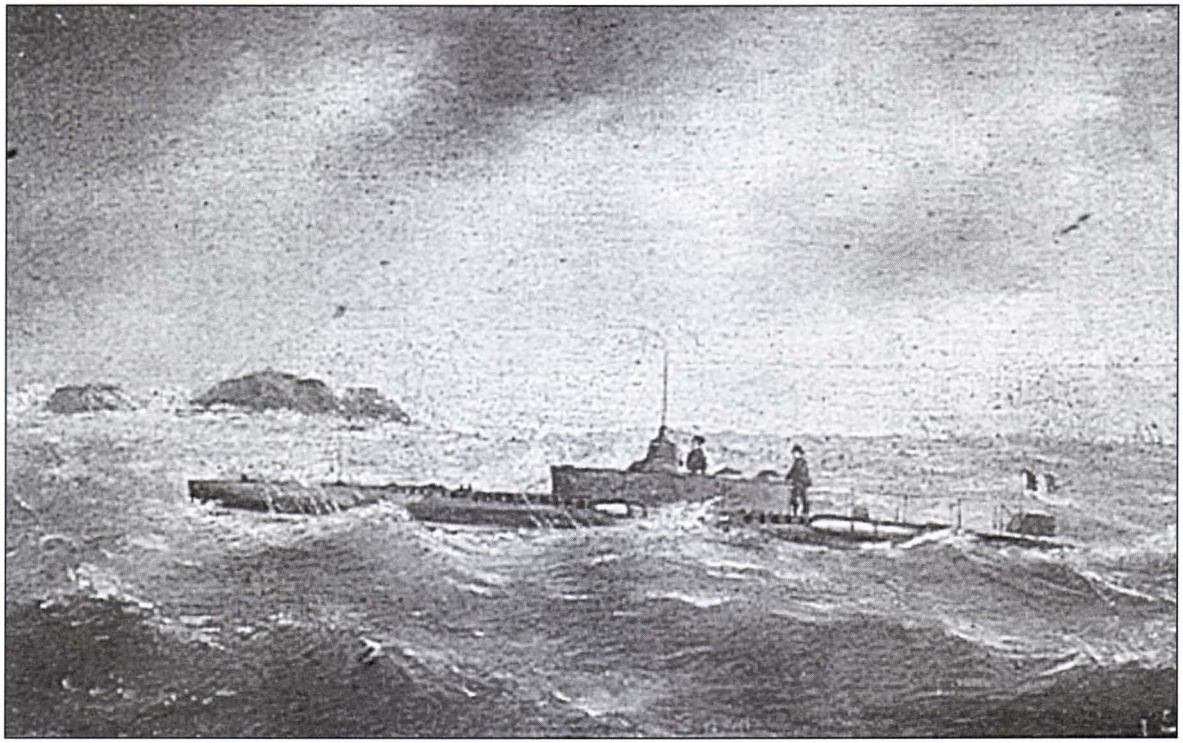

Fig. 5. – Le sous-marin *Sirène*, 1908.
Huile sur toile, 42 x 60 cm.
Pordic (Côtes-d'Armor), La Croix-Guingard, chapelle Notre-Dame-de-la-Garde.

rouillés, des pointes brisées. C'est le débris que Madame sainte Anne leur jeta comme ils allaient périr[18]».

• *La nature du don*

C'est le produit d'un marché passé entre le marin en péril et la divinité, et qui repose très souvent sur la règle du donnant, donnant : «Sauve-moi et je te donnerai.» Un tel contrat n'est guère conforme à l'orthodoxie religieuse, car il revêt une forme contraignante non seulement pour le fidèle qui s'est engagé, mais aussi pour l'être surnaturel sollicité. Bref, le processus mental qui conduit à l'offrande repose, dans certains cas du moins, sur un fond indéniable d'automatisme superstitieux. L'Église catholique s'en est d'ailleurs aisément accommodée, les pratiques votives confortant sa politique de dévotion à la Vierge et aux saints.

Ne réduisons pas toutefois l'acte votif à une espèce d'incantation magique ou de recette mécanique. L'ex-voto n'est pas seulement la contrepartie obligée d'un contrat, il engage la personnalité du fidèle, plus encore il est *un don de soi-même*. Symboliquement, il pérennise la présence du donateur auprès de la puissance céleste. On comprend dès lors

18 Paul SÉBILLOT, *Le folklore des pêcheurs*, Paris, Maisonneuve, 1901, p. 91.

que l'objet offert au sanctuaire soit placé le plus près possible de l'autel, où sont les reliques des saints et où se célèbre la messe. Pour les mêmes raisons, il doit être, autant que possible, personnalisé : on offre son propre poids de cire, qui est ensuite récupérée par le clergé pour en faire des cierges. La maquette votive est souvent censée reproduire avec un maximum d'exactitude le modèle du navire sur lequel le marin a failli périr ; peu importe le degré d'habileté du maquettiste et sa capacité à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé : c'est l'intention, le souci du réalisme, qui compte. Cette volonté de personnaliser l'ex-voto peut aussi conduire le donateur à offrir au sanctuaire un objet directement lié au danger évité : vêtements portés lors du naufrage, planche salvatrice ou baril de rhum qui a permis de surnager en attendant les secours, fragment de mât, bouée...

• *Le don comme expression de la collectivité*

Mais si l'objet placé dans la chapelle est lié de manière indéfectible à l'individu qui l'a offert, il revêt également, du fait de l'endroit où il est exposé, une dimension collective et religieuse. On connaît l'usage, fort répandu en Bretagne, de porter lors des pardons une ou plusieurs maquettes de bateau en procession[19]. Attestée dès le milieu du XIXe siècle par nombre de voyageurs, cette coutume n'est pas l'apanage des centres de pèlerinage littoraux. On en trouve ainsi la trace à Moncontour ou Guingamp où la maquette processionnelle symbolise le groupe des marins par opposition à celui des paysans. Ce signe distinctif est d'ailleurs renforcé par la tenue des porteurs. Comme l'écrit Denis-Michel Boell, «les maquettes étaient le plus souvent portées par des enfants ou des jeunes gens costumés, parfois d'une façon fantaisiste, en marins de l'État (à Saint-Quay-Perros, il s'agissait de marins retraités). Peut-être l'uniforme symbolisait-il l'appartenance à un corps constitué, perçu comme représentatif des métiers de la mer[20]». Le port de la maquette incombait souvent, précise Daniel Samson, aux membres de la communauté fêtant dans l'année leur première communion, ou à ceux partant pour le service militaire, autrement dit deux moments rituels dans la vie des jeunes gens, marquant leur passage de l'enfance à l'adolescence, et de l'adolescence à l'âge adulte[21]. Bref, l'ex-voto, œuvre individuelle, est devenu, par son intégration à la chapelle et son utilisation lors des processions, un «symbole porté par le groupe pour exprimer le groupe[22]». Aujourd'hui encore, des maquettes processionnelles sont exhibées dans plus d'une trentaine de pardons et pèlerinages bretons. Mais l'uniformité des accoutrements chez les porteurs n'est plus la règle, et la fonction, jusqu'ici exclusivement masculine, tend à se féminiser quelque peu. D.-M. Boell signale ainsi que, récemment, «on a pu voir des fillettes porter, sur un plan d'égalité avec des garçonnets, des maquettes de bateau[23]». Ensuite, le caractère proprement votif de ces maquettes est très souvent sujet à caution : le grand essor des pardons et pèlerinages de la mer, à partir du second Empire et surtout de la troisième République, s'accompagne de la fabrication de nombreux ex-voto uniquement chargés d'accroître le caractère «authentique» de ces fêtes créées de toutes pièces. Dons surérogatoires, c'est-à-dire offerts par des individus n'obéissant pas directement à des motivations religieuses, les objets

---

19 Il peut s'agir aussi d'une statue, d'une bannière, voire, exceptionnellement, d'un tableau. Mais, précise D.-M. Boell, «de tous ces objets exhibés, transportés, la maquette est celui qui évoque de la façon la plus immédiate et peut-être la plus impressionnante, la réalité des périls et des peurs attachés au labeur sur la mer.» («Ex-voto à voile», art. cité, p. 220.)

20 *Ibid.*, p. 220.

21 Voir *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 101.

22 D.-M. BOELL, «La maquette de Trémorvézen», *Le Chasse-Marée*, n° 20, novembre 1985, p. 73-75.

23 ID., «Le bateau dans les pardons et pèlerinages maritimes du littoral breton jusqu'à l'époque contemporaine», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe-XXe siècle)*, Actes du colloque du Collège de France (23-25 septembre 1987), Paris, Publisud, 1989, p. 254.

en question peuvent être commandés à des maquettistes de renom, moyennant ou non rétribution. Parmi les maquettes achetées par les paroissiens ou le clergé, D.-M. Boell cite le trois-mâts barque de *Notre-Dame-des-Flots*, fabriqué à Saint-Malo en 1901 pour le recteur de Plurien, et le trois-mâts barque *Stella Maris*, reçu en 1904 par son confrère de la paroisse voisine d'Erquy[24]. Il arrive également qu'une maquette soit offerte spontanément : portée chaque année en procession lors de la fête patronale, elle assure à son auteur une indéniable publicité, qui lui survit même assez souvent. Le nom d'Yves Costiou, né à Névez en 1858, aurait-il échappé à l'oubli, si ce pêcheur n'avait été, au début de ce siècle, l'imaginatif créateur de ce chef-d'œuvre baroque qu'est la maquette de Trémorvézen ? Dans ce cas, précise encore D.-M. Boell, «on est sans doute assez loin des motivations de l'ex-voto, correspondant à un vœu fait en grand péril et dont la fonction est de remercier le Divin de sa clémence. Le don fait à la chapelle et son utilisation en maquette de procession correspondent peut-être à une réflexion seconde de la part de l'auteur : l'œuvre terminée, quel meilleur usage en faire que de l'offrir à sainte Anne ? Don d'une très haute valeur pour ce marin, qui a mis dans cette œuvre tout ce qu'il possédait en lui de profondément original[25]».

c) L'ex-voto comme objet d'étude

Le grand intérêt que revêt l'étude des ex-voto n'échappera à personne. Il n'est pas «seulement artistique, mais technique, documentaire, psychologique et sociologique. Tout *ex-voto* nous intéresse, quels qu'en soient la nature, le matériau, les caractères, aussi bien l'humble feuille exprimant la reconnaissance ou l'imploration du pauvre que l'objet somptueux offert ostensiblement par un riche. C'est l'acte et l'intention qui comptent, et l'*ex-voto* est un document historique, pour peu qu'il soit daté, ou datable par une analyse interne et externe, ou à l'aide d'une source écrite complémentaire[26]». Plus précisément, M. Mollat appelle à porter sur cette documentation d'une richesse inestimable un regard comparatif : «Comparer quoi ? D'abord les modalités de l'acte votif : formation et accomplissement du vœu, qualité des donateurs et des destinataires célestes, aspects superstitieux, marchandages, ou relation authentiquement spirituelle entre le fidèle, l'intercesseur céleste et la Divinité. Comparer ensuite la nature des objets : à titre d'exemple les formes, le gréement, la machinerie des bateaux constituant les maquettes et figurant sur les tableaux. La répartition géographique des maquettes et des tableaux n'est pas non plus sans signification. Toutefois, vu leur nombre et la fréquence de leur présence, les ex-voto marins peints offrent un intérêt particulier, trop longtemps négligé. Les différences de tempéraments et de sensibilités se dévoilent soit à travers l'intensité dramatique du traitement des vagues et des nuages d'une scène de tempête, soit par la violence méditerranéenne des contrastes et la variété dégradée des coloris nordiques, soit enfin dans la manière de présenter les personnages célestes, uniques ou multiples, proches ou lointains des naufragés[27].»

Même si, dès 1906, Paul Sébillot proposa aux lecteurs de la *Revue des Traditions populaires* un article relatif aux ex-voto maritimes, il a fallu attendre la prise en compte par la recherche historique de la culture et des mentalités populaires pour que cette documentation soit enfin étudiée de manière rigoureuse. C'est dans les années 1970-1980 que se développe en France l'étude du fait votif en milieu marin, à l'initiative et sous l'égide du professeur Michel Mollat du Jourdin. L'entreprise

---

24 D.-M. BOELL, «le bateau dans les pardons...», art. cité, p. 253.

25 ID., «La maquette de Trémorvézen», art. cité, p. 73.

26 M. MOLLAT, «Inventaire des ex-voto marins en France», *Ethnologie française*, t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 187.

27 *Ex-voto marins dans le monde..., op. cit.*, p. 12-13.

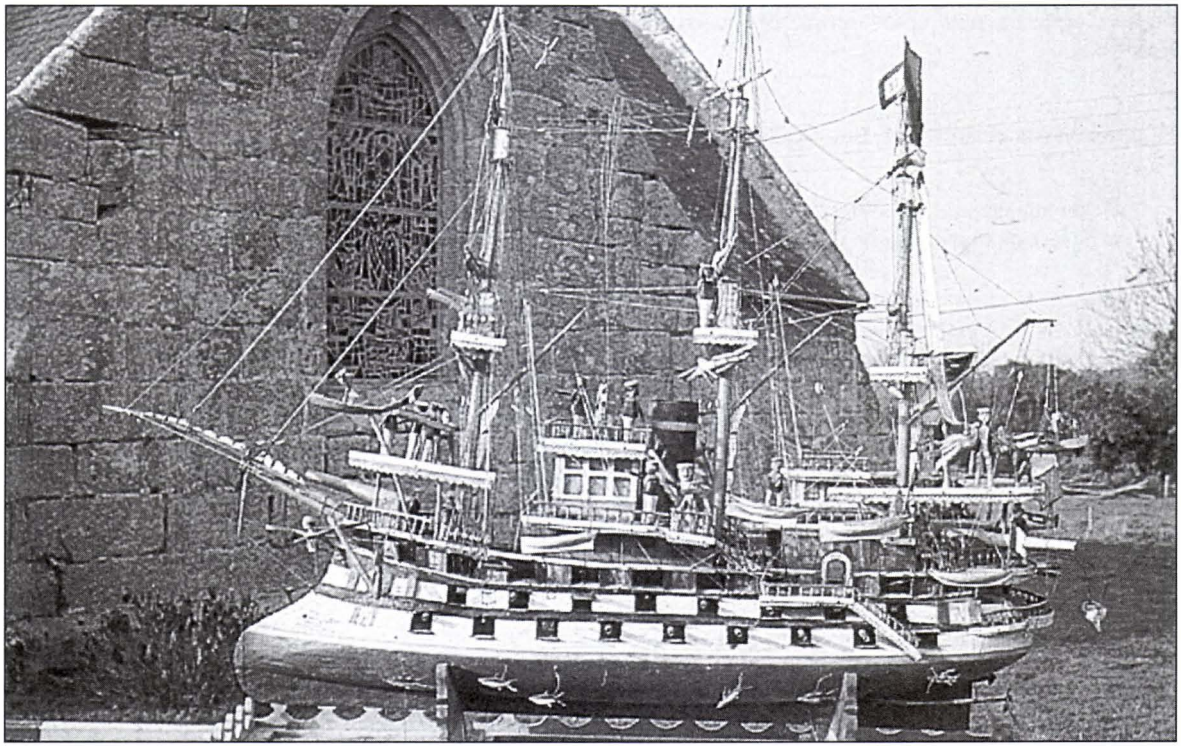

Fig. 6. – «Souvenir des marins de 1904.»
Maquette processionnelle, 138 x 179 x 45 cm.
Névez (Finistère), Trémorvézen, chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté.

bénéficie alors d'un large soutien de la part du musée de la Marine, du C.N.R.S. et de l'Association pour la sauvegarde et l'étude des ex-voto marins et fluviaux, fondée en 1975. Les investigations initiales, au début des années 1970, sont menées par des étudiants en maîtrise d'histoire. Ces travaux se révélant d'une grande richesse, une méthode de travail est très vite élaborée, qui permettra l'établissement d'un catalogue raisonné, illustré et commenté de l'ensemble des ex-voto marins de France. En Bretagne, D. Samson explore les églises et chapelles de la Cornouaille finistérienne[28], J.-P. Wetzel s'intéressant pour sa part à celles du littoral septentrional[29]. Trois grandes expositions voient le jour. La première, intitulée *Ex-voto marins du Ponant*, se déroule en 1975-1976, et attire vingt-cinq mille visiteurs à Nantes, Caen et Dunkerque ; la suivante, *Ex-voto de Méditerranée*, a lieu en 1978 à Collioure, Antibes et Marseille, et la troisième, *Ex-voto marins dans le monde de l'Antiquité à nos jours*, organisée en 1981 au musée de la Marine, complète les deux précédentes. Celles-ci, écrit Michel Mollat, «furent seulement françaises et chacune, provin-

28 D. SAMSON, «Les ex-voto marins de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 375-388.

29 J.-P. WETZEL, *Les ex-voto maritimes sur les côtes de Bretagne septentrionale. Étude sur la mentalité religieuse des gens de mer*, Paris, Université de la Sorbonne, 1974. (Mémoire de maîtrise).

ciale» ; celle-là sera «parisienne et internationale[30]»...

II. L'ex-voto à travers les âges

Il serait erroné d'associer l'acte votif à une religion, à une époque déterminées. L'ex-voto n'a rien de spécifiquement chrétien ou catholique, et il est coutumier aussi bien aux civilisations de l'Antiquité qu'à celles de notre siècle. Permanence du comportement humain qui conduit le suppliant à accomplir le vœu qu'il a formulé dans le danger, pérennité aussi du contexte dans lequel s'inscrit la demande à la divinité : si l'on remonte le temps, l'on s'aperçoit immédiatement que les premiers ex-voto connus sont presque toujours liés à l'activité maritime.

a) Un rapide historique des pratiques votives

• *De l'Antiquité à l'apparition du christianisme*

Les Phéniciens, hardis navigateurs, offraient à leurs dieux de la mer des statuettes de pierre ou d'argile qui constituent les plus anciens témoignages d'ex-voto dont nous disposions actuellement. Les sources écrites abondent sur ces pratiques votives largement usitées dans tout le monde gréco-romain. Dans son *De natura deorum* (III, 37), Cicéron, au Ier siècle av. J.-C., s'adresse ainsi aux sceptiques : «Toi qui penses que les dieux négligent les choses humaines, ne remarques-tu pas, à la vue de tant de tableaux peints, combien d'hommes ont échappé grâce à leurs vœux à la violence de la tempête et sont parvenus au port sains et saufs[31] ?» Le poète Horace, à peu près à la même époque, écrit pour sa part dans ses *Odes* (I, 5) : «La paroi sacrée indique, par une tablette votive, que j'ai déposé mes vêtements humides pour les offrir aux dieux qui règnent sur la mer[32]...» Chateaubriand, rappelons-le, évoquait dans le *Génie du Christianisme* une coutume équivalente dans le milieu des marins de Saint-Malo à la fin du XVIIIe siècle[33]. Étonnante similitude des pratiques votives à travers les âges !

Si de nombreux témoignages écrits rendent compte de l'importance de l'acte votif en milieu maritime durant l'Antiquité, ils sont confirmés et complétés par une multitude de découvertes archéologiques. Plusieurs modèles de bateaux romains en bronze, vraisemblablement offerts par des bateliers à la déesse *Sequana*, ont été trouvés à proximité des sources de la Seine. À Rome, on a découvert sur le mont Cœlius une lampe de bronze en forme de navire, munie d'un anneau qui servait de point de suspension à l'extrémité du mât. Il ne fait aucun doute que, dans l'Antiquité comme de nos jours, nombre de maquettes de bateaux étaient suspendues dans les sanctuaires. La multitude de graffiti navals qui ornent les temples grecs (à Délos par exemple) témoignent également de la vigueur des pratiques votives dans le monde méditerranéen avant notre ère. Dans le même registre mais d'une tout autre envergure que l'humble graffito marin, citons la fameuse *Victoire de Samothrace*, sans doute le plus célèbre de tous les ex-voto connus de nos jours, véritable chef-d'œuvre probablement réalisé à Rhodes aux alentours de 190 av. J.-C.

Non seulement la pratique votive n'a rien de spécifiquement chrétien, mais en plus les dons offerts ne varient guère de l'Antiquité à nos jours : ce sont les mêmes vêtements imbibés d'eau de mer du rescapé d'un naufrage, les mêmes maquettes de navires, les mêmes graffiti, les mêmes peintures murales... Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'évolu-

---

30 *Ex-voto marins dans le monde..., op. cit.*, p. 12.

31 Cité par F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins, op. cit.*, p. 15.

32 Cité par E. RIETH, dans *Ex-voto marins du Ponant, op. cit.*, p. 19.

33 Voir *supra*, p. 205.

tion du monde païen vers le christianisme s'est effectuée en douceur, l'Église primitive se contentant d'adapter les traditions des peuples convertis à sa doctrine, sans en affecter grandement les formes.

• *Le Moyen Âge*

Nous ne saurions au fond que peu de chose de l'ex-voto médiéval – qui a mal résisté aux guerres, vols, accidents divers et tout simplement à l'épreuve du temps qui passe et qui abîme – sans les nombreux témoignages écrits, datant pour la plupart du bas Moyen Âge, qui subsistent sur la question. À l'époque, ce sont principalement les objets en cire et les reproductions de navires en argent qui ornent églises et chapelles. Dans son *Histoire de saint Louis*, Joinville évoque le retour de Terre sainte de la reine de France, Marguerite de Provence, après la septième croisade (1248). Prise dans une tempête effroyable au large de Chypre, elle promit d'offrir à saint Nicolas de Varangéville, près de Nancy, «une nef d'argent de cinq marcs» si elle en réchappait. Peu après le vent tomba, et, une fois rentrée en France, la reine tint parole. La nef, commandée au meilleur artisan du royaume, est ainsi décrite par Joinville : «Le Roy, la Reine et les trois enfants tout d'argent, les mariniers, les mâts, les gouvernails et les cordes tout d'argent, et les voiles toutes cousues à fils d'argent.» Hélas, ce joyau a aujourd'hui disparu, mais il est encore mentionné dans un inventaire effectué à la fin du XVIIe siècle. Évidemment, toutes les offrandes déposées dans les sanctuaires ne revêtaient pas alors un aspect aussi somptueux. Il y a un monde entre l'ex-voto des princes et celui du peuple, même fortuné. C'est de ce dernier dont nous trouvons la trace dans les archives bretonnes du Moyen Âge. Les procès de canonisation de saint Yves et de Charles de Blois se révèlent en la matière d'une extrême richesse, même si souvent, note Dominique de Courcelles[34], les textes en question n'indiquent pas si les objets votifs mentionnés sont en cire, bois ou métal. Quelques exceptions toutefois, comme dans la déposition de Colin Audigier, de Ploufragan, qui déclare lors du procès de canonisation de Charles de Blois que «Notre Seigneur Jésus Christ a accompli en la personne du seigneur Charles de très nombreux miracles... et que la démonstration suffisante de ces miracles est donnée, à ce qu'il lui semble comme il le déclare, par les ex-voto de cire exposés dans l'église des Frères Mineurs de Guingamp qu'il a vus lui-même et sont à la ressemblance et à l'image d'hommes, de femmes, de jambes, de mains, de bras, de têtes, d'yeux, de navires, de châteaux, de maisons[35]...» Lors du même procès, voici ce que déclare «Sanctia, épouse de Hamon de Loup, de la paroisse Saint-Pierre d'Angers» : «Elle a vu là [dans l'église des frères mineurs de Guingamp], comme preuves desdits miracles, plusieurs navires de cire, des statuettes d'hommes et de femmes, des moulages ou des figures de pieds, de jambes, de bras, de mains, de navires, de chevaux en cire et de très nombreuses autres preuves qui ne sauraient être énumérées facilement en raison de leur multitude[36].» Ces deux intéressants témoignages se recoupent sur trois points fondamentaux. D'abord, il apparaît que la pratique de l'offrande votive est fort répandue en Bretagne durant le bas Moyen Âge. Ensuite, la cire semble très largement employée dans la production des ex-voto, d'où la disparition forcément rapide de ces objets qui tôt ou tard étaient fondus et transformés en cierges. Enfin, les dons évoqués dans ces dépositions sont sans aucun doute ceux d'humbles gens, ce qui illustre le caractère populaire de l'acte votif en Bretagne à l'époque envisagée.

---

[34] D. DE COURCELLES, «Les ex-voto marins au Moyen Âge», dans *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1983, p. 346.

[35] ID., *ibid.*, p. 347.

[36] ID., *ibid.*, p. 348.

Il faut aussi dire un mot des sculptures de bateaux que chacun peut admirer sur les murs intérieurs ou extérieurs des églises et chapelles. Elles datent principalement de l'époque comprise entre la fin du Moyen Âge et le XVIIe siècle, et Daniel Samson fait remarquer, suite à des enquêtes réalisées sur l'ensemble du littoral français, qu'on ne les rencontre que dans le Finistère[37], principalement dans le pays bigouden (chapelle Notre-Dame-de-la-Joie à Saint-Guénolé, église Saint-Nonna à Penmarc'h), dans la région du Cap-Sizun (chapelle Notre-Dame de Confort, église Saint-Vinoc à Plouhinec, église Saint-Clet à Cléden-Cap-Sizun, église Saint-Raymond à Audierne, église Saint-Collodan et chapelle Saint-Yves à Plogoff, église Saint-Primel à Primelin, église Saint-Goulven à Goulien, église Saint-Cadoan à Poullan) et sur la côte du Léon (Notre-Dame de Croaz-Batz et chapelle Saint-Nicolas à Roscoff, abbaye des Anges à Landéda[38]). Hélas, le sens, la fonction de ces sculptures nous échappent en grande partie, et l'on ne peut que douter, en conséquence, de leur caractère votif. Tout au plus risque-t-on parfois quelque hypothèse audacieuse. Selon Eric Rieth et Daniel Samson, la représentation sur l'église de Cléden-Cap-Sizun d'une barque entourée de poissons répondrait à un souhait propitiatoire de bonne pêche[39]. En revanche, Josick Peuziat explique qu'il faut peut-être considérer ces sculptures de navires ou de chaloupes comme des ex-voto gratulatoires. Quant à la notion d'offrande propitiatoire, elle lui paraît plus difficile à admettre[40]...

Quittons un moment nos rivages bretons pour l'Italie centrale. C'est dans cette contrée que l'on voit apparaître, dès la fin du Moyen Âge, les premiers tableaux votifs, grâce aux progrès de la peinture à l'huile. Ce mode d'expression original connaîtra, à partir de cette époque, un essor tout à fait considérable. Selon Bernard Cousin, «c'est dans la péninsule italienne qu'il se répand au XVIe siècle, trouvant entre autres un accueil favorable dans les sanctuaires côtiers du Sud (la Madonna dell'Arco à Naples) et dans les îles de Sardaigne et de Sicile. La fin du XVIe siècle et la première moitié du XVIIe siècle voient la dévotion sortir de la péninsule, en direction de régions en relation avec l'Italie : la Catalogne, la Provence. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les pays catholiques de langue germanique s'ouvrent à cette pratique (Bavière, Tyrol, Alsace). En France, en dehors des régions déjà citées, l'ex-voto ne se rencontre guère que dans les sanctuaires côtiers sous forme d'ex-voto marins. Le XVIIIe siècle, et surtout le XIXe siècle, marquent l'apogée de cette pratique qui, alors et au contraire du XVIIe siècle, ne concerne plus que des milieux populaires ou de petite bourgeoisie. Mais les années 1880 amorcent un déclin rapide de cette pratique en Provence, alors qu'elle résiste mieux dans d'autres régions comme l'Alsace et surtout l'Italie[41].» Quant au style de ces peintures votives, il évolue grandement au fil du temps : «Le XVIe siècle connut une certaine simplicité dans la grisaille[42] et la gravure ; les XVIIe et XVIIIe ont laissé des compositions plus équilibrées, quelque peu académiques, avec une harmonie chromatique assez recherchée. Le XIXe siècle fut assez maniériste et le XXe, lui, se montre réaliste avec un souci de reproduire quasiment photo-

---

37 D. SAMSON, «Les ex-voto marins de Cornouaille», art. cité, p. 385.

38 Voir Josick PEUZIAT, «Navires de pierre. À la découverte des bateaux sculptés du Finistère», *Le Chasse-Marée*, n° 8, 3e trimestre 1983, p. 9-21 ; «Navires de pierre, II. Barques, chaloupes et scènes de pêche», *ibid.*, n° 15, février 1985, p. 34-47 ; «Nefs et barques des églises et chapelles du Finistère», *ibid.*, n° 72, mai 1993, p. 38-43.

39 Voir *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 96.

40 Voir J. PEUZIAT, «Navires de pierre, II. Barques...», art. cité, p. 42.

41 B. COUSIN, «Espace et sacré sur l'ex-voto peint provençal», *Annales de Bretagne*, t. XC, 1983, p. 349.

42 Peinture monochrome en camaïeu gris.

graphiquement les épisodes qu'il veut représenter[43].»

• *Réforme protestante et contre-réforme catholique*

Indéniablement, la personnalisation de la vie spirituelle et la multiplication des confréries dans les derniers siècles du Moyen Âge suscitent une certaine efflorescence de l'art votif. Mais celui-ci a parfois tendance à s'égarer hors du chemin étroit de la stricte orthodoxie chrétienne, et même à verser dans la superstition en réduisant la religion à un ensemble de règles mécaniques et magiques. Luther et Calvin ne s'accommoderont guère de cette expression populaire de la piété et, dans les contrées converties au protestantisme, la guerre que mèneront les iconoclastes contre les ex-voto aboutira à leur victoire complète. Dans les sanctuaires des pays d'Europe du Nord, seules les maquettes de navires seront épargnées, le clergé réformé gommant leur éventuelle origine votive pour en faire des objets à caractère professionnel, symbolisant la communauté maritime. Willem Frijhoff avance d'ailleurs l'idée que, même *avant* la Réforme protestante, la pratique votive était déjà faible dans la région septentrionale des Pays-Bas : «[...] la maquette *votive* n'a jamais occupé une place privilégiée dans l'univers des signes religieux des gens de mer, du moins dans les Pays-Bas du Nord[44].» Ce qui tendrait à laisser penser qu'indépendamment des fluctuations de la mentalité ecclésiastique, la croyance en l'efficacité de l'acte gratulatoire ou propitiatoire a beaucoup varié selon les cultures et les contrées, et qu'il convient donc en la matière de distinguer, au sein du territoire européen, des zones plus ou moins propices à l'essor de l'ex-voto.

Le concile de Trente (1545-1563) répond aux tentatives de réformation protestante en favorisant les formes traditionnelles de la piété, confirmant notamment la validité du culte des saints et de l'art religieux. Le renouveau catholique ainsi lancé se traduira, entre autres, par un développement considérable des pratiques votives aux XVIIe et XVIIIe siècles.

• *Les ex-voto de Sainte-Anne-d'Auray au XVIIe siècle*

Sitôt institué (1625), le culte de sainte Anne d'Auray connaît un développement fulgurant. Dès 1636, Dubuisson-Aubenay note que «ladite chapelle est toute couverte, par dedans la nef, de vœux accomplis, en grands et petits tableaux, statues ou images de cire ou d'argent, béquilles, jupes, habits, fers de prison et choses semblables, que l'on y apporte de toutes parts, de la Bretagne et maisme de Normandie, Mayne, Anjou et provinces plus éloignées[45]». Quelques décennies plus tard, Kernatoux remarque de même que «le dedans de la chapelle donne de la dévotion à ceux qui y entrent, voyant les murailles toutes couvertes de voeux, comme d'autant de marques de merveilles et de miracles qui s'y font[46]». Si

---

43 M. MOLLAT, «Les ex-voto maritimes», art. cité, p. 373. – *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 16-17. Le style de ces tableaux votifs diffère aussi selon les contrées : «En Italie, la primauté est accordée à l'image, à la richesse des couleurs et à l'abondance des détails. L'histoire est dite avec ampleur. En Allemagne, légendes et inscriptions occupent une fraction importante de la surface peinte. La composition est soucieuse de symétrie solide et graphique. Souvent les ex-voto français allient le sens du détail vrai à la recherche de l'effet dans le décor.» (F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 31).

44 W. FRIJHOFF, «Barquettes votives ou maquettes profanes ? Eléments pour une solution du problème des navires figurés dans les églises protestantes des Pays-Bas», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe–XXe siècle)*, *op. cit.*, p. 193.

45 DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par Léon Maître et Paul de Berthou, Nantes, 1898, t. I, p. 130.

46 Passage cité par J. DANIGO, «Les anciens ex-voto de Sainte-Anne-d'Auray», *Société polymathique du Morbihan*, 1973, p. 63. L'ouvrage de KERNATOUX, *La gloire de sainte Anne en l'origine et progrez admirable de la célèbre dévotion de sa chapelle miraculeuse près d'Auray en Bretagne*, a été publié pour la première fois en 1657, et étoffé en 1664 dans la deuxième édition.

ces diverses représentations votives ne sont pas parvenues jusqu'à nous, victimes notamment des pillages et saccages de la Révolution française, du moins celles du XVIIe siècle ont-elles été en grande partie inventoriées par le père Hugues de Saint-François, premier historien de Sainte-Anne-d'Auray, qui, dans un ouvrage intitulé *Les grandeurs de sainte Anne*[47] (1657), énumère «les vœux et présents d'argenterie et de joyaux offerts à l'Autel miraculeux de sainte Anne, les ornements d'église donnés à sainte Anne», ainsi que les «tableaux et autres vœux[48]» qui ornent le sanctuaire. Ces données sont complétées par les procès-verbaux des miracles et faveurs consignés dans deux registres manuscrits couvrant la période 1625-1684. J. Danigo a puisé à ces deux sources pour composer un article fort intéressant, intitulé «Les anciens ex-voto de Sainte-Anne-d'Auray», auquel nous allons nous référer à présent.

L'immense variété des dons offerts à sainte Anne dans les années 1620-1680 ne manquera pas de surprendre : étoffes diverses, objets de culte (calices, bénitiers, encensoirs, etc.), bijoux, chapelets précieux, croix d'argent, reliques, cierges, lampes, cœurs d'argent, suaires ou vêtements de moribonds subitement et miraculeusement ramenés à la vie, béquilles, chaînes et fers de prisonniers délivrés d'une injuste captivité, figures de cire représentant le membre guéri, tableaux, maquettes de navires. Dans cet ensemble, les ex-voto à caractère maritime tiennent une place qui, sans être primordiale – la dévotion à sainte Anne déborde très largement le milieu des hommes de mer –, n'en est pas pour autant négligeable. En 1673, le capitaine Joyeuse accompagné de l'aumônier et du chirurgien du bord se rendent au sanctuaire et offrent à la mère de la Vierge une lampe de dix-huit écus en actions de grâces. Lors d'un récent voyage, l'équipage avait été confronté à la famine, trente-six hommes avaient succombé, «et tous auraient péri si, à la suite de leur voeu, un vent favorable ne s'était levé qui leur permit de gagner terre en trois jours[49]». Le 12 avril 1641, deux marins de Cancale et un autre du Havre remettent à sainte Anne un étendard récupéré sur un vaisseau pirate turc : embarqués comme esclaves pour servir à la manœuvre, «ils firent le complot de se libérer de leurs maîtres. Au cours d'une croisière qui les conduisit dans les parages de Majorque, après s'être voués à sainte Anne, aux cris de «Anna», ils se ruèrent sur les cinquante-huit hommes qui formaient l'équipage turc. En dépit de leur infériorité numérique, bien qu'ils n'eussent pas d'autres armes que leurs couteaux, au bout d'une demi-heure de combat, ils vainquirent leurs adversaires, se rendirent maîtres du navire armé de huit canons et de six perriers et le conduisirent dans le port de Barcelone. Les quatre marins catholiques qui s'étaient voués à sainte Anne avaient promis de porter à sa chapelle l'étendard de combat du navire. À leur grand désappointement, dans le partage du butin, il fut attribué à leurs compagnons hérétiques et ils durent se contenter de l'étendard qui portait les armes du Turc [...][50].» Parfois l'offrande se révèle moins prestigieuse, telles la flèche offerte par Guillaume Even, de Pleurtuit, et la pique fournie par Paul Le Stoguer, d'Hennebont, qui évoquent les relations peu empreintes de compréhension réciproque que nouaient alors les marins bretons avec les Indiens d'Amérique ou les Barbaresques d'Afrique[51]...

Dès l'instauration du culte de sainte Anne d'Auray, les tableaux fleurissent sur les murs de la chapelle. Le père Hugues de Saint-

---

[47] *Les grandeurs de sainte Anne, mère de la Vierge Marie, ayeule de Jésus-Christ, dans tous les Estats de sa vie et dans l'origine et progrez miraculeux de sa dévotion en Bretagne près la Ville d'Auray*, Paris, 1657.

[48] Cité par J. DANIGO, «Les anciens ex-voto...», art. cité, p. 64.

[49] ID., *ibid.*, p. 70.

[50] ID., *ibid.*, p. 77.

[51] ID., *ibid.*, p. 77.

François en dénombre quarante-deux, parmi lesquels plusieurs ex-voto marins souvent accompagnés de longues notices explicatives telles que celle-ci : «M. Georges Locques, chirurgien de la ville de Saint-Malo, étant en voyage sur mer dans la barque nommée *la Marguerite*[52], fut tellement agité de mauvais temps qu'il était en perdition. Le 17 février 1644, environ midi, se vouant à Madame sainte Anne, incontinent la tourmente cessa, au grand étonnement de deux huguenots qui étaient dans la dite barque[53].» Certains marins semblent réellement poursuivis par la malchance : Gilles Bourdas fait deux fois naufrage en quelques semaines, près des côtes d'Espagne, le 21 janvier 1642, et au large de Guernesey, le 15 mars suivant. S'étant placé au moment des périls sous la protection de sainte Anne, il survécut et, en signe de reconnaissance, offrit au sanctuaire un tableau où étaient dépeints «deux vaisseaux en mer parmi la tourmente[54]». Corentin Le Prieur, d'Audierne, navigant au large des côtes d'Espagne, est pris en chasse par quatre navires turcs. Il fait alors vœu à sainte Anne de lui offrir un morceau de câble de son bateau s'il en réchappe. On était «en plein jour, beau et clair et voici que incontinent une nuée se posa entre les vaisseaux turcs et le sien et ainsi il se sauva de leurs mains, ce qu'il attribue à sainte Anne». Celle-ci ne dut pas regretter d'avoir secouru le marin d'Audierne : au lieu du vulgaire morceau de câble promis, Le Prieur lui offre un grand tableau portant l'inscription : «Matelots poursuivis des Turcs, ayant fait vœu à sainte Anne, sont couverts d'une nuée[55].» J. Danigo relate encore les circonstances qui ont poussé le sieur de Lorme, capitaine d'un vaisseau de dix canons, à offrir à la mère de la Vierge un tableau représentant son navire : «Comme il sortait de Concarneau pour aller prendre un pilote au Conquet, à la hauteur de Penmarc'h, il fut pris dans la tempête et le bateau désemparé. Poussé jusque sur les bancs de Terre-Neuve, ce n'est qu'après huit cents lieues de navigation et trente-six jours de mer qu'il parvint à gagner Lisbonne où il put se réparer et se ravitailler. L'infortuné capitaine, durant tout ce temps, s'était voué de grand cœur à sainte Anne et, à la fin de l'année 1658, il était venu la remercier[56].»

Il est curieux de remarquer que, si les tableaux abondent dans le sanctuaire, les maquettes de navire y sont manifestement beaucoup moins en honneur. Tout juste le père Hugues de Saint-François évoque-t-il «deux navires de bois, tout équipés, qui ont été donnés par vœu». Selon J. Danigo, il s'agit des offrandes de Hervé Palud, de la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, qui, prisonnier en 1636 sur un vaisseau espagnol, avait promis à sainte Anne «le portrait en bosse d'un navire tout équipé» s'il échappait à son triste sort, et de Jacques Cottin, un marchand de Port-Louis qui, pris en 1659 dans une affreuse tempête, s'était engagé à apporter au sanctuaire le «patron de son vaisseau[57]».

• *XVIIIe siècle et Révolution française*

Le «siècle des Lumières», en Bretagne comme ailleurs, n'entraîne aucune modification sensible des pratiques votives. Confrontée à l'influence grandissante des philosophies agnostiques ou déistes, l'Église reste fidèle à une politique énergique d'évangélisation populaire qui s'appuie entre autres sur le respect des formes traditionnelles de la dévotion. À Sainte-Anne-d'Auray, le nombre des ex-voto ne cesse de s'accroître tout au long du XVIIIe siècle, et la chapelle se transforme en un vaste capharnaüm où les Bretons chantent avec ferveur les louanges de leur omnipotente patronne.

---

52 Selon les procès-verbaux, il se rendait à Lannion pour traiter avec son beau-frère.

53 J. DANIGO, «Les anciens ex-voto...», art. cité, p. 86.

54 ID., *ibid.*, p. 86-87.

55 ID., *ibid.*, p. 87.

56 ID., *ibid.*, p. 87-88.

57 ID., *ibid.*, p. 88.

Les pratiques votives connaissent un coup d'arrêt au moment de la Révolution française. Les églises et les chapelles sont transformées en écuries, les œuvres d'art religieux sont détruites... Un grand nombre d'ex-voto disparaît alors, particulièrement en Bretagne où le vandalisme révolutionnaire s'est exercé avec une grande ferveur. Mais le peuple des campagnes ne se résout pas aisément à la perte de ces témoignages irremplaçables de la piété ancestrale. À la force brutale et implacable des soudards, le paysan répond par la ruse et la fermeté inébranlable de ses convictions. Des ex-voto souvent sans grande valeur sont récupérés par les descendants des donateurs qui, une fois l'orage révolutionnaire passé, les remettent en place dans les sanctuaires. Le petit navire votif déposé en 1673 à Sainte-Anne-d'Auray par les marins d'Arzon est reconstruit au XIXe siècle par les habitants de cette paroisse. Les révolutions passent, les traditions du peuple subsistent, apparemment imperméables aux convulsions et tumultes des lointaines capitales...

b) Ex-voto et intercesseurs célestes

Une histoire des pratiques votives en milieu marin serait incomplète si l'on n'y évoquait les œuvres elles-mêmes, les thèmes qu'elles abordent, les règles de composition qui les régissent. Vaste problème qu'il ne saurait être question de traiter de manière exhaustive. Nous nous contenterons donc ici de mieux cerner l'un des aspects de cette question complexe. Selon Michel Mollat, la scène relatée dans le tableau votif «classique» comporte trois niveaux : «la nature hostile, l'homme désemparé et suppliant, le Ciel venant à son secours[58]». Ce dernier niveau, celui du surnaturel, est sans conteste celui qui a le plus évolué au cours des âges, ce qui, on le verra, s'explique au moins partiellement par une évolution parallèle et corrélative des mentalités religieuses.

• *Le Christ et les saints*

Les puissances célestes figurant sur les tableaux votifs varient selon les époques et les pays. Ainsi le Christ n'est-il que fort rarement représenté en France, à quelques exceptions près comme à La Rochelle ou Apt. Il occupe en revanche une place considérable dans la peinture votive espagnole, presque exclusivement sous les traits du Crucifié, et en Allemagne où il est traité de manière plus symbolique (le *Christ aux cinq plaies*, la *Fontaine de Vie*[59]). Les saints sont fréquemment invoqués : souvent il s'agit du patron de la paroisse où réside le donateur, d'où l'extrême variété de ce type d'intercesseurs. Toutefois, certains d'entre eux semblent bien spécialisés dans la protection des marins. Ainsi saint Nicolas est vénéré par un grand nombre de navigateurs, plutôt d'ailleurs sur les côtes méditerranéennes que sur celles de l'Atlantique ou de la Manche. Saint Pierre, saint Côme et saint Damien doivent leur notoriété dans les milieux maritimes à ce qu'ils ont partagé la profession et les risques des gens de mer. Sainte Barbe, sainte Claire, saint François de Paule, saint Clément protègent également les marins. Les Bretons reconnaissent plutôt, dès le Moyen Âge, l'autorité de leurs «saints nationaux» : Gildas, Ronan, Malo, Guénolé qui, venus de la mer, souvent dans des auges de pierre, n'ignorent rien des dures exigences du métier de navigateur. Nous savons par ailleurs que le bienheureux Charles de Blois et saint Yves suscitent aussi, à la fin de l'époque médiévale, une grande vénération chez les marins bretons. Geneviève et Henri Bresc, dans une étude menée sur les saints protecteurs de bateaux entre 1200 et 1460, évoquent l'attrait exceptionnellement fort des communautés maritimes de Bretagne à l'égard des figures mar-

58 M. MOLLAT, «Les attitudes des gens de mer...», art. cité, p. 198.

59 F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 30.

quantes de l'hagiographie locale : «Yves, dès 1412, assume une fonction de saint national, beaucoup connaissent une large diffusion le long des côtes, comme Trémeur (à Penmarc'h) et Guénolé (à Guérande), tandis que d'autres ne sont attestés qu'au voisinage immédiat de leur sanctuaire, comme saint Servan à Saint-Malo. L'originalité de la Bretagne éclate d'ailleurs, après 1460, par le choix systématique des saints locaux comme protecteurs des navires (15 % des vocables dans la seconde moitié du XVe siècle, ce qui est exceptionnel), mais elle se laisse deviner dès 1400[60].» Toutefois, cette spécificité bretonne, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, ne s'est pas vraiment traduite par la dissémination anarchique des offrandes votives en une multitude de petits sanctuaires littoraux. Daniel Samson a ainsi pu remarquer, lors de ses investigations menées en Cornouaille au début des années 1970 dans le cadre de l'enquête nationale de relevé et de description des ex-voto maritimes, que sur vingt-six chapelles accueillant ce type d'objets, pas moins de douze sont consacrées à la Vierge et deux autres à sainte Anne, les sanctuaires dédiés aux saints autochtones se partageant les dons restants[61]. Comment expliquer ce phénomène de concentration ? On note en Bretagne, écrit encore D. Samson, «une certaine hiérarchisation des demandes en fonction des intercesseurs. Les œuvres et les objets offerts en remerciement d'une protection au cours d'un naufrage se trouvent dans les grands sanctuaires de la Vierge ou à Sainte-Anne-d'Auray. Au contraire, bien des marins en fin de carrière offrent des maquettes à des chapelles et églises de villages bretons : il s'agit alors de remerciements non liés à un péril précis[62]».

• *Sainte Anne*

Le culte de sainte Anne en Bretagne est fort ancien. La galerie d'art de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray conserve une statue polychrome de la patronne des Bretons qui date du XVe siècle. La sainte porte sur son bras gauche la Vierge qui elle-même porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus. Cette représentation à trois personnages est assez fréquente en Bretagne à la fin du Moyen Âge, et jusqu'au XVIe siècle. Les marins bretons vénèrent tout particulièrement sainte Anne en ses sanctuaires de La Palud (Plonévez-Porzay) et surtout d'Auray qui «recueille aujourd'hui encore, comme au XVIIe siècle, une multitude de témoignages de gratitude ; la basilique et son trésor sont devenus un conservatoire de la tradition votive en Bretagne[63]». D'où peut-être une proportion excessive d'objets dédiés à cette sainte dans les expositions traitant de l'ex-voto marin dans notre péninsule. N'oublions pas, en effet, que le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray n'a jamais été un lieu de culte exclusivement fréquenté par les populations maritimes. Pascal Aumasson montre ainsi qu'entre 1634 et 1646, sur les 557 miracles recensés, seuls 91 évoquent directement un péril survenu en mer alors que 323 concernent des maladies[64].

• *La Vierge*

C'est elle que le navigateur breton invoque le plus naturellement et le plus fréquemment en cas de danger, sous l'un de ces multiples vocables dont certains illustrent bien la confiance que les populations maritimes placent en elle : Notre-Dame-de-Bon-Secours, Notre-Dame-de-Bon-Port, Notre-Dame-de-

60 G. et H. BRESC, «Les saints protecteurs de bateaux, 1200-1460», *Ethnologie française*, t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 168.

61 D. SAMSON, «Les ex-voto marins de Cornouaille», art. cité, p. 376.

62 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 101.

63 *Carrefour des régions d'Europe. Ex-voto marins en Bretagne et Galice*, Rennes, Ouest-France, 1987, p. 12. (Catalogue d'exposition, Brest-Pontevedra, 1987-1988).

64 P. AUMASSON, «Les ex-voto», *Arts de Bretagne (XIVe-XXe siècle)*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, p. 333. (Catalogue).

Bon-Voyage, Notre-Dame-de-Grâce, Notre-Dame-de-la-Garde, Notre-Dame-des-Dunes, Notre-Dame-des-Flots, Notre-Dame-de-la-Mer, Notre-Dame-de-la-Grève, Notre-Dame-des-Naufragés... Considérons la liste des principaux sanctuaires bretons possédant des ex-voto marins, telle que l'ont établie F. et C. Boullet[65] :

1. Côtes de la Manche : Notre-Dame du Verger à Cancale ; Notre-Dame de l'Épine à Saint-Briac ; Notre-Dame de Perros-Hamon à Ploubazlanec.

2. Côtes de l'Atlantique : Notre-Dame de Rocamadour à Camaret ; église Saint-Ronan à Locronan ; Notre-Dame-de-la-Joie à Penmarc'h ; Notre-Dame de Quelven à Guern ; basilique Sainte-Anne-d'Auray ; chapelle Sainte-Barbe au Faouët ; église de Saint-Gildas de Rhuys ; chapelle Sainte-Anne à Penchâteau.

On peut ajouter à cette liste les chapelles de Notre-Dame-de-la-Clarté à Perros-Guirec, de Sainte-Barbe à Kerity, de Notre-Dame de Kertugal à Saint-Quay-Portrieux, de Notre-Dame-d'Espérance à Étables, de Notre-Dame-de-Bon-Voyage à Plogoff, et l'église Notre-Dame de Confort à Meilars. Même s'il ne s'agit pas là d'un relevé exhaustif, il apparaît indéniable qu'en Bretagne les populations maritimes entretiennent une relation privilégiée avec la Vierge Marie, qui bénéficie plus que tout autre intercesseur potentiel des offrandes votives des navigateurs. Sur dix-sept sanctuaires ici recensés, onze sont consacrés à Notre-Dame. Les pratiques votives liées au culte marial sont donc disséminées en un grand nombre d'églises et de chapelles du littoral breton, à l'opposé du phénomène de concentration observé à propos de sainte Anne qui voit affluer en sa basilique d'Auray la presque totalité des ex-voto qui lui sont offerts.

Indubitablement, la Vierge est de très loin au XVIIIe siècle l'intercesseur le plus représenté sur les toiles votives. Jean Lepage explique qu'elle «revient comme un *leitmotiv* sur les supports relatant les drames de la mer en ne laissant que peu de place aux saint Pierre, saint Nicolas, sainte Catherine et sainte Anne pourtant patrons et patronnes éponymes de bien des voiliers. L'inertie de cette nomenclature que les lieux – tout au moins pour le Ponant – ne semblent guère avoir modifiée, reflète donc pour le dernier siècle de l'Ancien Régime une écrasante supériorité de la piété mariale.»[66]

• *La désacralisation des ex-voto (XIXe-XXe siècle)*

Si la Révolution française n'a pas réussi à mettre fin aux pratiques votives, le XIXe siècle est tout de même marqué par une très forte désacralisation de l'ex-voto peint. Et c'est la Vierge, omniprésente sur les toiles réalisées à la fin de l'Ancien Régime, qui fait les frais de cette disparition de l'élément surnaturel. Prenons l'exemple de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce à Honfleur (Calvados) qui a toujours accueilli un grande nombre de peintures votives. Alors que sur les treize tableaux offerts au sanctuaire entre 1750 et 1800, douze représentent la Vierge, celle-ci ne figure plus que sur deux toiles parmi les quarante-quatre que reçoit l'édifice religieux entre 1801 et 1900 ! Paradoxalement, cette désaffection vis-à-vis de la mère du Christ s'inscrit dans un contexte propice aux excès de la «mariolâtrie» : proclamation du dogme de l'Immaculée Conception par Pie IX en 1854, culte croissant de l'hyperdulie au détriment des dévotions christologiques, multiplication des congrégations mariales, des apparitions de la Vierge et des fondations de chapelles qui lui sont dédiées[67]...

La représentation de l'espace céleste sur les toiles votives a considérablement évolué à

65 *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 180.

66 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 50.

67 *Ibid.*, p. 51.

travers les âges. Au XVe siècle, la plus grande partie de la surface du tableau est attribuée aux Protecteurs, le plus souvent la Vierge entourée de saints que l'on reconnaît à leurs attributs. Mais peu à peu, au fil du temps, l'espace profane «grignote» l'espace sacré et devient prédominant. Cependant, aux XVIIe et XVIIIe siècles, la place réservée au surnaturel reste relativement importante : Bernard Cousin écrit qu'en Provence à cette époque, sur plus de 90 % des tableaux, elle est supérieure au huitième de la surface picturale, et près d'une fois sur deux au quart de celle-ci. Après un léger recul dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'espace attribué à la scène céleste diminue fortement dès le début du XIXe siècle, et apparaissent alors les premiers tableaux – surtout des ex-voto marins – dénués de toute représentation religieuse, leur nombre ne cessant de croître jusqu'au XXe siècle[68].

Autre signe de la laïcisation progressive des toiles votives au XIXe siècle, on remarque à cette époque une certaine évolution dans la localisation de l'élément sacré. Jusqu'au XVIIIe siècle, «l'espace pictural de l'ex-voto est construit comme une scène vue du côté divin, avec Dieu, non représenté, en position centrale de majesté. Dans cet héritage médiéval de la structure de l'espace pictural, la position privilégiée est «à la droite du Père», et par conséquent en haut et à gauche de l'ex-voto : c'est bien la position occupée par l'espace céleste huit fois sur dix[69]». Le XIXe siècle marque en la matière une indéniable rupture. B. Cousin signale qu'en Provence, après 1850, la position en haut et à gauche n'est plus présente que sur 40 % des ex-voto, presque à égalité avec celle en haut et à droite (35 %), ce qui confirme «le passage d'un tableau votif construit «vu de Dieu» aux XVIIe et XVIIIe siècles, à celui «vu des hommes» au XIXe siècle[70]».

La désacralisation de la toile votive s'observe également dans l'espace profane. Selon B. Cousin, le comportement des personnages qui y sont décrits relève de trois catégories : on doit distinguer «ceux qui prient, ceux qui soignent ou assistent la victime, ceux qui n'ont aucun rôle, voire un rôle néfaste[71]». En Provence, jusque vers 1730, l'immense majorité des hommes mis en scène se consacre à la prière. Une évolution s'amorce dès le milieu du XVIIIe siècle dans le sens d'une proportion accrue d'individus présentés dans des attitudes de soin ou d'absence de rôle. Au XIXe siècle, la prière devient exceptionnelle, le comportement des hommes étant guidé par des préoccupations presque exclusivement profanes.

Il convient enfin de dire un mot des légendes relatives au miracle et au donateur qui, dès la fin du XVe siècle, apparaissent sur les tableaux votifs. Habituellement, la formule «Ex-voto» et la date du vœu s'inscrivent dans un cartouche ou en surimpression. Au XIXe siècle, la place réservée à ces légendes s'accroît souvent assez considérablement, mais note encore B. Cousin, «il s'agit beaucoup plus de nommer le donateur que d'invoquer le personnage céleste ; les longues légendes de quelques ex-voto du XIXe siècle ne sont pas des prières, mais des descriptions précises de l'accident qui a motivé la grâce céleste[72]».

• *Les causes de cette désacralisation*

L'évolution constatée en Provence se retrouve *grosso modo*, et à quelques exceptions

68 Ce phénomène de désacralisation des ex-voto dans le domaine provençal est tout de même beaucoup moins accentué qu'à Honfleur en Normandie, puisque après 1850 seuls 8 % des tableaux sont totalement dépourvus de la scène céleste. On n'en constate pas moins une même évolution dans les deux cas. Sur cette question, voir l'excellente étude de B. COUSIN, «Espace et sacré sur l'ex-voto peint provençal», art. cité, p. 350-354.

69 ID., *ibid.*, p. 354.

70 ID., *ibid.*, p. 354.

71 ID., *ibid.*, p. 355.

72 ID., *ibid.*, p. 355.

près[73], ailleurs en Europe. L'empreinte du sacré, si forte dans les compositions du XVIIe siècle et à un degré moindre du XVIIIe, s'efface assez brusquement au XIXe siècle, laissant l'homme seul face au péril. Signe d'une déchristianisation des esprits déjà sensible dans les décennies qui précédent la Révolution française et qui s'affirme par la suite ? En partie, sans aucun doute. Mais peut-être ne faut-il pas se limiter à une telle explication. Nous avons vu plus haut que l'essor du culte marial, si manifeste, si vivace au XIXe siècle, n'a pas suffi à enrayer le désintérêt croissant des peintres votifs vis-à-vis de la Vierge. Autrement dit, il n'existe pas forcément un rapport direct entre les formes et l'intensité que revêt la foi populaire à une époque donnée et la nature des productions votives[74]. Pour expliquer la désacralisation des ex-voto peints au XIXe siècle, Jean Lepage recourt à une explication de type esthétique. Il remarque que, jusqu'au XVIIIe siècle, la Vierge revêtait, à Honfleur comme ailleurs, «les formes d'une paysanne joufflue portant sur ses genoux un nouveau-né quelque peu malmené par la nature[75]». Il est vrai que les peintres d'ex-voto marins, qu'il s'agisse de navigateurs s'aventurant tant bien que mal dans le domaine de la peinture à l'huile ou même de professionnels rompus à leur art, étaient généralement plus habiles à représenter les coques, les gréements, les voiles que les figures anthropomorphiques dont la naïveté presque infantile finissait en effet par choquer les gardiens du bon goût. De fait, «l'iconographie interne des chapelles ne pouvait supporter plus longtemps pareille mascarade et les Vierges aux grâces alanguies disparaîtront [...] simultanément des ex-voto de Dunkerque, de Dieppe, de Fécamp et de La Rochelle, dès le milieu du XIXe siècle[76]». Félix Reynaud s'interroge également sur l'apparente désacralisation des tableaux votifs aux XIXe et XXe siècles, mais ses explications diffèrent assez radicalement de celles présentées par J. Lepage. Selon lui, cette désacralisation n'est qu'apparente, puisque la présence même d'un ex-voto dans un lieu sacré prouve que le donateur attribue à l'intercesseur céleste la grâce dont il a bénéficié. Il semble plutôt, poursuit F. Reynaud, que cette disparition progressive de l'image miraculeuse s'explique par «une transformation du mode de contact avec Dieu et les saints. On hésite davantage à les représenter. La relation que le fidèle entretient avec eux est plus intérieure, plus subtile[77]». L'évolution que nous avons constatée dans la composition des ex-voto peints traduirait donc une modification du rapport des croyants à la divinité, et illustrerait «comment les chrétiens sont passés de la familiarité avec Dieu, au respect et au sens du sacré qu'on ne saurait traduire en images[78]».

III. L'objet votif

a) Répartition selon les contrées

Un examen rapide des lieux d'implantation des différents types d'ex-voto montre que le tableau prédomine sur les bords de la Méditerranée, et la maquette le long des côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du

---

73 B. Cousin explique ainsi (*ibid.*, p. 355) que «le monde germanique [...] est celui de la stabilité ; le modèle votif du XVIIe siècle à grand espace céleste et à gestuel humain de prière y reste prépondérant au XIXe siècle».

74 Dans le Trégor du XIXe siècle, Michel Lagrée constate que «les relations avec le clergé sont plus ténues que ne le laisserait supposer l'abondance des ex-voto déposés dans les églises et les chapelles, ou la fidélité aux pèlerinages locaux, qui frappa le jeune Renan». (M. LAGRÉE, «L'évolution religieuse des pêcheurs bretons (milieu XIXe-milieu XXe siècle)», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe-XXe siècle)*, *op. cit.*, p. 131).

75 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 52.

76 *Ibid.*, p. 52.

77 F. REYNAUD, «Les ex-voto marins de Notre-Dame-de-la-Garde. Qui ? Pourquoi ? Quand ? Quoi ? Comment ?», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe-XXe siècle)*, *op. cit.*, p. 246.

78 *Ibid.*, p. 246.

Nord. J. Le Bot et J.-P. Wetzel remarquent le nombre très restreint de peintures votives recensées sur le littoral septentrional de la Bretagne : sur 193 communes visitées, 173 maquettes et seulement 39 tableaux ont été répertoriés[79]. D. Samson, qui a dressé l'inventaire des ex-voto marins de Cornouaille, établit un constat encore plus frappant : sur les 107 paroisses explorées, seules cinq d'entre elles possèdent une peinture votive (Beuzec-Cap-Sizun : chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté ; Concarneau : chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours ; église d'Édern[80] ; Penmarc'h : Notre-Dame-de-la-Joie ; Pouldreuzic : Notre-Dame de Penhors[81]) !

N'en concluons pas pour autant que l'ensemble du littoral breton se montre à peu près hermétique à ce type d'expression populaire. D. Samson signale ainsi l'existence, le long de la côte vannetaise comprise entre la Laïta et la partie orientale du golfe du Morbihan, d'une trentaine de tableaux votifs à sujet maritime[82].

b) Les raisons de cette répartition

Globalement, l'intention votive en Bretagne se concrétise tout de même beaucoup plus souvent par le don d'une maquette que par celui d'une peinture. Comment expliquer un tel phénomène ? J. Van Beylen prétend qu'en Europe septentrionale l'ex-voto peint est resté pendant très longtemps le privilège de la bourgeoisie riche et de l'aristocratie, alors que dans le même temps il bénéficiait d'un large engouement auprès des couches populaires de la société méditerranéenne, ce qui lui aurait assuré dans cette aire culturelle une position absolument prédominante[83]. E. Rieth recourt à une explication différente mais non moins pertinente. Il remarque d'abord, à propos des maquettes votives qui ornent les sanctuaires du littoral de France, que «les modèles de la Méditerranée, minoritaires parmi les autres types d'ex-voto marins, sont dans l'ensemble de dimensions moindres que ceux des côtes du Ponant, typologiquement majoritaires, et que, d'autre part, la valeur documentaire des maquettes est plus grande en Bretagne ou en Vendée que le long du littoral de Provence». S'interrogeant sur la signification de cette répartition, il avance une hypothèse fondée sur les modes de navigation, les types de voiliers et l'organisation du travail à bord (proportion entre le temps de repos et de travail) : selon lui, la fabrication d'une maquette constitue un mode d'expression beaucoup plus fréquent chez les marins long-courriers que chez les petits pêcheurs qui manquent de loisirs suffisants pour se livrer à une telle activité[84]. Et comme les grands ports d'armement au long cours sont plus nombreux sur le littoral ponantais qu'en Méditerranée, naturellement le don d'un tel objet y est également plus répandu[85].

---

79 J. Le Bot, *Les bateaux des côtes de la Bretagne nord...*, *op. cit.*, p. 205.

80 C'est-à-dire à l'intérieur des terres.

81 D. Samson, «Les ex-voto marins de Cornouaille», art. cité, p. 382-383.

82 Id., *ibid.*, p. 383.

83 *Ex-voto marins dans le monde...*, *op. cit.*, p. 70.

84 J. Le Bot et J.-P. Wetzel expliquent également que parmi les principaux constructeurs de maquettes votives, on trouve «en premier lieu [...] les marins du long cours, peut-être parce qu'ils ont le temps durant les périodes où ils ne sont pas de quart, aussi parce que ces travaux sont une tradition chez eux. Les marins du cabotage et du bornage sont trop occupés pour se livrer à ces minutieux ouvrages, les marins pêcheurs aussi font moins d'ex-voto [...]». (*Les bateaux des côtes de la Bretagne nord...*, *op. cit.*, p. 204.) D'après F. et C. Boullet, «les modèles sont réalisés pendant les rares heures de détente que la voile accorde chichement à l'équipage. Sur la route des alizés, le navire est poussé par une brise régulière et le travail se ralentit. Dans le Pot-au-Noir, au contraire, il faut manœuvrer à perpétuité et le matelot n'a pas de temps à consacrer à sa précieuse maquette. Sur les Terre-Neuvas et les Islandais, c'est uniquement sur la route du retour que les marins ont quelques loisirs lorsque la morue est salée à fond de cale et que les apparaux de pêche sont rangés». (*Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 169).

85 *Ex-voto marins dans le monde...*, *op. cit.*, p. 181.

c) Les auteurs d'ex-voto

• *Les maquettistes*

Qui sont les auteurs de ces ex-voto marins ? La réponse varie en fonction du type d'objets auquel on a affaire. Lorsqu'il s'agit d'une maquette, l'auteur et l'offrant sont le plus souvent une seule et même personne. Dans ce cas, la valeur du don dépend du temps passé à la fabrication du modèle et du soin avec lequel il a été réalisé. L'auteur d'une maquette offerte récemment à Sainte-Anne-d'Auray spécifie qu'elle lui a coûté six cents heures de travail[86] ! Nous avons déjà évoqué plus haut le modèle réduit de Trémorvézen, chef-d'œuvre baroque du matelot Yves Costiou[87]. Selon Mme Canévet, celui-ci «avait été plusieurs années dessus ; il avait fait tout au couteau[88]». D. Samson explique que «les auteurs-donateurs appartiennent le plus souvent à des groupes sociaux peu fortunés, sans aucune formation artistique. Leurs œuvres font partie de ce qu'on appelle, à tort ou à raison, l'*art populaire*[89]». À noter que certains métiers semblent s'être spécialisés dans la production d'un type particulier de maquettes. Ainsi les marins de commerce témoignent d'une nette prédilection pour les demi-coques naviguant sur mer figurée, alors que les bateaux en bouteille constituent la forme d'expression privilégiée des gardiens de phare[90]. Depuis quelques décennies, un nouveau genre de maquettes a fait son apparition dans la basilique de Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille : les modèles préfabriqués en bois ou en plastique issus des boîtes de construction que l'on achète dans les commerces[91]. On n'arrête pas le progrès...

• *Les peintres*

Les tableaux, pour leur part, ne sont que très rarement réalisés par le donateur lui-même. Celui-ci s'adresse le plus souvent à un spécialiste, peintre professionnel ou semi-professionnel, qui exécute la pièce demandée en fonction des souhaits exprimés par son client. En l'occurrence, le vœu se traduit donc par un sacrifice financier et exige de la part de l'offrant une relative aisance matérielle. Parfois un contrat écrit passé entre les deux parties (le donateur et l'auteur) spécifie leurs droits et devoirs respectifs. Les peintres auxquels on s'adresse pour réaliser un ex-voto ne constituent pas vraiment un groupe professionnel homogène : lorsque l'offrant n'est pas des plus fortunés, il a recours aux services de peintres d'enseignes, voire de peintres en bâtiment qui, moyennant un modeste dédommagement, livreront à leur client une œuvre sans grande prétention. Les «peintres de piété» s'adressent à cette même clientèle populaire, mais font déjà pour leur part figure de spécialistes. «Ils errent de villes en villes, au gré des foires et des pèlerinages, et racolent les chalands en camelots avisés. Ils exécutent leurs toiles sous les yeux des clients avec force commentaires, et n'hésitent pas à s'attirer les bonnes grâces des bedeaux par l'octroi discret de quelques pièces. [...] Les «peintres de sacristie» sont des marginaux. Ils dorment à la belle étoile, et se groupent en communautés éphémères. L'hiver, ils cherchent des besognes abritées. Ils réparent la porcelaine, ramonent les cheminées. Les beaux jours revenus, ils reprennent leur chevalet et partent à la rencontre des foules en prière[92].» Ces peintres de piété s'appuient en grande partie sur la clientèle des matelots mais, en terriens naïfs, transposent sur leurs tableaux une mer très éloignée de

86 D.-M. BOELL, «Ex-voto à voile», art. cité, p. 222.

87 Voir *supra*, p. 208.

88 D.-M. BOELL, «La maquette de Trémorvézen...», art. cité, p. 73.

89 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 100.

90 Sur ce dernier point, voir Anatole JAKOVSKY, «Un fabricant de bateaux en bouteilles : M. Noël Matel, gardien du grand phare de Belle-Ile-en-Mer», *Arts et Traditions populaires*, t. III, 1955, p. 134-135.

91 F. REYNAUD, «Les ex-voto marins de Notre-Dame-de-la-Garde...», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe-XXe siècle)*, *op. cit.*, p. 243.

92 F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 32.

celle à laquelle sont confrontés quotidiennement les marins[93].

Les peintres de marines plus ou moins spécialisés dans l'ex-voto s'adressent assurément à une clientèle plus fortunée : celle des capitaines, officiers ou armateurs qui gravitent autour des ports. Certains de ces artistes ont laissé un nom à la postérité : la dynastie des Roux à Marseille, Pellegrin, Soulié, Canobia en Provence, Grandin, Lamartinière, Adam en Normandie, Bommelaer à Dunkerque... En revanche, aucun peintre de cette envergure ne s'est implanté en Bretagne. Certes, quelques toiles du peintre Philippe, réalisées à la fin du XVIIIe siècle, ornent le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray. On y trouve aussi un dessin colorié intitulé «L'*Amiral-Gervais*», offert vers 1904, œuvre du célèbre artiste vendéen Paul-Émile Pajot (1873-1929). Celui-ci prétendait à la fin de sa vie qu'on lui avait commandé des ex-voto de partout : «Vous en trouverez dans toutes les églises, dans toutes les chapelles de la côte, depuis Rochefort jusqu'à Brest[94]...» Force est de constater que l'inventaire systématique des œuvres votives sur le littoral du Ponant tendrait à infirmer cette assertion. Seuls deux ex-voto signés du nom de Paul-Émile Pajot y ont été retrouvés : «L'*Amiral-Gervais*» déjà mentionné et une représentation du dundee *Fort-Louis* conservée à l'écomusée de Groix[95].

Contrairement aux peintres de piété, les peintres de marines font généralement preuve d'une connaissance remarquable de la science navale. Dotés d'un bagage technique impressionnant – ce sont le plus souvent d'anciens marins –, leurs représentations de bateaux se révèlent d'une grande fidélité. En revanche, leurs figurations anthropomorphiques laissent à désirer et témoignent indéniablement d'une certaine maladresse. Comme l'écrivent F. et C. Boullet, «ils perdent en inspiration ce qu'ils gagnent en précision. Ils chantent le navire et non l'homme[96]».

L'article suivant nous montre l'artiste au travail et le rôle que joue alors son client. Le 3 septembre 1843, le lougre dieppois l'*Automne* subit un fort coup de vent qui fait cinq victimes parmi l'équipage. Rescapé, le maître de pêche Louis Couteux commande un ex-voto au peintre de marines Jean-Marie Jugelet[97]. L'affaire ne traîne pas : «[...)] Pendant que Louis Couteux racontait, Jugelet prenait ses crayons ; il dessinait le navire, la lame qui déferle, les neuf marins que rapporte cette lame qui les avait enlevés. Voici la hanche du lougre que frappe la vague, les cordages qui crient et se rompent, les fascières d'huile qui surnagent, l'abîme entr'ouvert, et la percée éclatante que décrit le rayon céleste sur le noir du ciel ! Tout cela [...] avec quelques frottements de pastel au bout du doigt et de petits relevés d'encre qui conservent aux mâts leur élégante finesse. Jugelet a fini en même temps que Louis Couteux, il reportera demain son esquisse sur la toile ; c'est ce tableau que l'on placera dans la chapelle de Bon-Secours.

«Le lendemain, en effet, vers les huit heures du matin, tous les habitants du Pollet et du quartier Saint-Jacques se joignaient aux rares baigneurs restés à Dieppe pour voir porter par les neuf marins l'ex-voto commandé au peintre, mais pour lequel la générosité de M. Jugelet avait refusé toute rétribution. [...][98]»

---

93 F. et C. Boullet signalent avec justesse cette contradiction constante dans l'art populaire de la mer : «Le marin qui ne sait pas l'art y côtoie le terrien qui ne sait pas la mer.» (*Ibid.*, p. 34).

94 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 114.

95 Sur Paul-Émile Pajot, voir Jean HUGUET, *Paul-Émile Pajot, marin-pêcheur et peintre*, Douarnenez, Le Chasse-marée - ArMen, 1989, et Dominique DUVIARD, «Paul-Émile Pajot, 1873-1929 : l'imagier maritime de La Chaume», *Le Chasse-Marée*, n° 4, 2e trimestre 1982, p. 68-72.

96 *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 33.

97 Jean-Marie Jugelet (1805-1875), peintre de marines et de paysages, expose au Salon de Paris de 1831 à 1870. Plusieurs de ses ex-voto aujourd'hui disparus ornaient naguère l'église Saint-Jacques de Dieppe.

98 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 111.

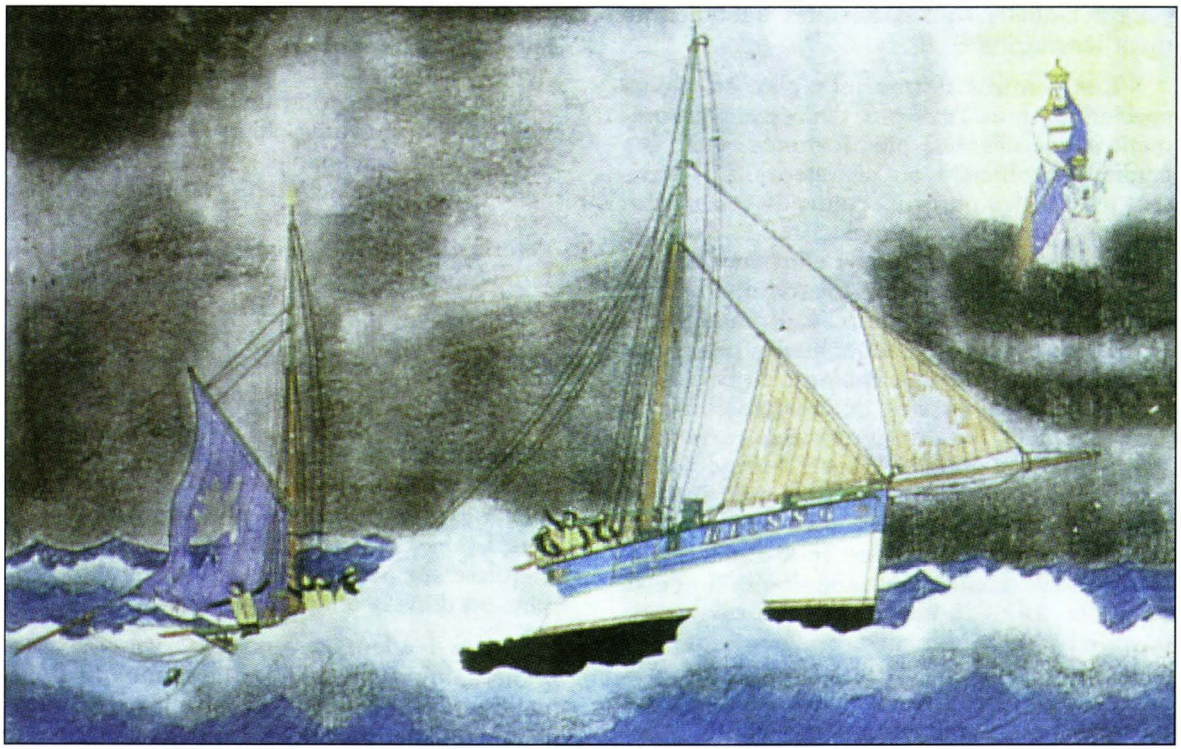

Fig. 7. – Le dundee chalutier *Amiral-Gervais*, 1904.
Dessin colorié, œuvre de Paul-Émile Pajot, 54 x 69 cm.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), trésor de la basilique.

d) Les peintures

Si l'ex-voto peint ne constitue pas le mode d'expression privilégié des marins du littoral breton, ceux-ci ne l'ont pas pour autant négligé et de nombreux tableaux votifs accrochés par exemple sur les murs de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray n'ont rien à envier aux œuvres pourtant plus réputées qui décorent les églises et chapelles des côtes méditerranéennes. Ces tableaux sont en règle générale de dimension réduite, ne dépassant que fort rarement 70 x 40 cm. De ce fait, il est plus facile de leur trouver une place sur les murs des sanctuaires. Divers supports peuvent être utilisés : bois, toile, verre, carton, papier, tôle, métal... Dans les rares cas où l'œuvre est réalisée par le marin lui-même, celui-ci emploie fréquemment la toile à voile goudronnée et la peinture du bord. On notera d'ailleurs la pluralité des techniques de composition dont dispose l'auteur de l'ex-voto : aquarelle, dessin, gravure, lithographie, photographie et pyrogravure. La peinture à l'huile reste néanmoins le mode d'expression le plus usité. J. Lepage a fait remarquer à juste titre que l'ex-voto peint évolue en fonction d'une dynamique qui lui est propre, et échappe donc à l'influence des courants artistiques qui se succèdent à travers le temps : «Les grands mouvements picturaux comme le symbolisme et le

fauvisme n'ont pas eu leurs places dans les chapelles de la Mère de Dieu. Celles-ci excluent finalement tout essai personnel sortant des chemins de la tradition du lieu, quand bien même elles restent ouvertes aux techniques modernes que sont la photographie et la pyrogravure. La tradition populaire a elle aussi ses lois[99].»

Pour le spécialiste, la «lecture» des tableaux votifs ne pose aucun problème majeur. D'abord ces pièces sont généralement datées, contrairement aux modèles réduits que n'accompagne le plus souvent aucun commentaire. Ensuite elles présentent un large éventail de bateaux, du canot au quatre-mâts, et permettent du même coup de se faire une idée juste de la diversité du matériel nautique à une époque déterminée. Sur ce plan également, l'analyse des maquettes se révèle bien plus décevante, dans la mesure où la gamme des bâtiments représentés est beaucoup plus réduite. Le tableau permet enfin de mieux comprendre la position et la fonction des hommes à bord des navires, et nous renseigne en particulier sur les manœuvres de gros temps : fuite, cape sèche, prise de ris... E. Rieth cite l'exemple suivant : «Pris dans un coup de vent, une goélette perd son mât de misaine ; tandis que le capitaine reste à la barre, les marins coupent à la hache les haubans du mât abattu et jettent à la mer une partie du chargement pour soulager le navire. Cette mise en image traduit des gestes rarement consignés dans les manuels de manoeuvriers et apporte une nouvelle vision technique du comportement des hommes face à la mer et à ses dangers[100].»

e) Les maquettes

L'abondance des maquettes votives en Bretagne s'explique aisément. Si le marin ne possède généralement aucune expérience dans le domaine pictural, il est souvent un bricoleur émérite, et sa virtuosité s'exprime pleinement dans l'art du modélisme.

• *Classification*

Il faut distinguer la maquette proprement dite, la demi-coque[101] et le bateau en bouteille. «Ces deux derniers types constituent un groupe particulier : en effet, ils sont tous les deux insérés dans un espace étroit (la boîte, la bouteille) qui agit sur l'objet et implique des règles strictes et surtout très limitatives de construction. La maquette dans ce cas n'est plus créée en fonction de sa propre identité mais par rapport au cadre[102].» De fait, les demi-coques et bateaux en bouteille possèdent généralement une valeur documentaire assez médiocre. La maquette *stricto sensu* offre en fin de compte un bien plus grand intérêt aux yeux du spécialiste.

• *Degré d'exactitude des modèles réalisés*

L'auteur d'une maquette est souvent doté d'un sens de la minutie assez remarquable, et il ne nous épargne aucun détail d'accastillage ou de gréement. Paradoxalement, il se montre en règle générale beaucoup moins doué lorsqu'il s'agit de respecter les proportions entre les divers éléments du navire : hauteur des mâts démesurée, taille de la quille ou de la figure de proue exagérée... E. Rieth remarque par exemple que pour les bâtiments du type cuirassé à éperon de la fin du XIXe siècle comme le *Rigault-de-Genouilly*, «deux élé-

---

99 *Ex-voto marins du Ponant, op. cit.*, p. 52.

100 *Ex-voto marins dans le monde..., op. cit.*, p. 182-183.

101 Elle est abritée «dans une boîte protégée par une vitre elle-même enchâssée dans un cadre plus ou moins sculpté. Le bateau est toujours représenté naviguant avec des voiles en bois peint, souvent habilement taillées pour sembler être gonflées par le vent. La mer est en plâtre, en mastic, quelquefois en grosse toile à voile pliée et raidie par la peinture. Le fond de la boîte constitue une sorte de diorama, on y voit le ciel avec quelques mouettes parfois à l'horizon, on a représenté une langue de terre, une pointe portant un phare, une chapelle» (J. Le Bot, *Les bateaux des côtes de la Bretagne nord..., op. cit.*, p. 203).

102 E. Rieth, «Les maquettes votives», dans *Ex-voto marins du Ponant, op. cit.*, p. 53.

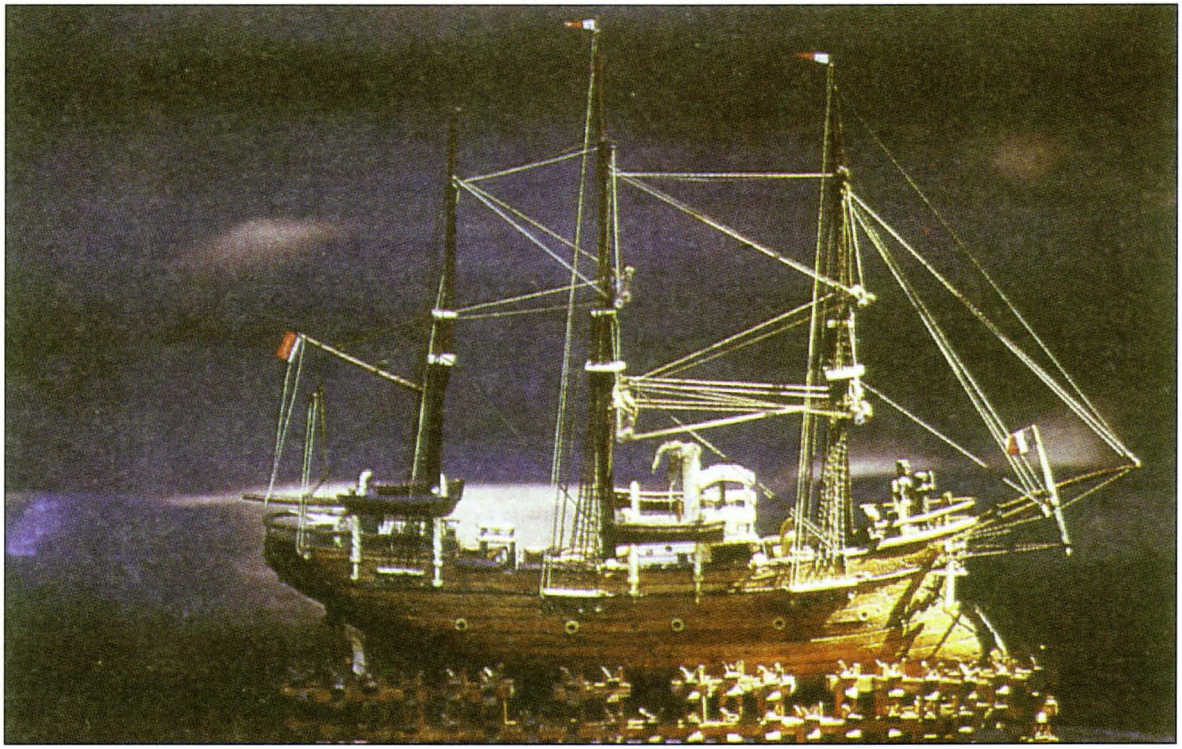

Fig. 8. – Le croiseur *Rigault de Genouilly*, vers 1900.
Maquette sous globe, 31 x 39 cm.
Locronan (Finistère), église Saint-Ronan.

ments sont particulièrement amplifiés : l'éperon et le massif arrière. La constante de ces incohérences morphologiques n'est sans doute pas uniquement le fait du hasard ou de la maladresse : il y a peut-être une réponse culturelle et visuelle. Le cuirassé à éperon est apparu aux yeux de certains milieux politiques et maritimes de la fin du XIXe siècle comme le *navire de combat* par excellence, successeur des prestigieux vaisseaux de la marine à voiles. Son efficacité, malgré sa propulsion mécanique et son éperon, s'est révélée finalement moins grande que prévue, mais l'éperon est malgré tout symbole de puissance, donnant au cuirassé un caractère quasi mythique. La conscience collective a pu s'emparer de cet «emblème» et traduire son image en l'exagérant[103]». Plus généralement, chaque marin voit les choses de son propre point de vue, amplifiant la partie du navire qu'il connaît le mieux ou qui symbolise son activité : «Le gabier dote son modèle d'une mâture impressionnante, le matelot de pont d'un cabestan démesuré, le timonier d'une roue géante[104].» D'où ce «mélange de précision et de fantaisie[105]» qui caractérise ces œuvres votives.

103 E. RIETH., «Les maquettes votives», art. cité, p. 54.
104 F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 167.
105 ID., *ibid.*, p. 167.

• *Exposition des modèles dans le sanctuaire*

Les maquettes peuvent être exposées de diverses manières dans l'édifice religieux : certaines trouvent leur place dans une vitrine, avec parfois un paysage peint en arrière-plan ; d'autres sont suspendues à la voûte du transept ou de la nef[106] ; d'autres enfin sont posées sur des brancards de procession. Ce dernier type de présentation est de loin le plus répandu en Cornouaille[107].

• *Méthodes de construction*

Les dimensions de la maquette varient de cinquante centimètres à trois mètres de long, la moyenne se situant aux environs d'un mètre cinquante. L'auteur dispose de trois techniques de construction : à partir d'un bloc de bois, en tranches, sur membrures. La première de ces techniques est la plus simple, ne requérant qu'un minimum de matériel et une connaissance de l'art du modélisme assez limitée. Le marin travaille un morceau de bois sec au moyen de son couteau, affûté comme un rasoir, et de quelques outils qu'il fabrique lui-même : pinces, limes, râpes, poinçons, tarières, crochets, peau de requin pour poncer, pinceaux confectionnés avec des fils de coco. Lorsque se fait sentir le besoin d'un outillage plus perfectionné (une paire de ciseaux à bois par exemple), il l'emprunte au charpentier du bord. Selon E. Rieth, «le façonnage des formes de la coque est relativement rapide. Le facteur temps-argent est réduit par rapport aux autres méthodes de construction. De plus, les gestes du maquettiste sont plus proches de ceux du sculpteur sur bois que de l'artisan ; la capacité manuelle l'emporte sur les compétences du spécialiste de maquettes qui, face à un ensemble de plans, organise ses gestes en fonction d'un schéma matériellement préexistant à l'objet[108]». Quant aux constructions en tranches superposées et sur membrures, elles impliquent justement une documentation à laquelle le créateur doit se référer, ainsi que des matériaux diversifiés et un outillage spécialisé que l'on ne trouve pas toujours à bord d'un navire. Si l'objet réalisé en fonction de ces méthodes se révèle généralement de grande qualité, son auteur est rarement un simple marin. En effet, la réalisation d'une telle maquette exige beaucoup de temps, de l'argent et une connaissance préalable de l'art du modélisme, ensemble de données que le matelot éprouve souvent quelque mal à conjuguer.

Un mot également sur les modèles réduits qui ont servi à la conception ou à la construction de bateaux avant d'intégrer les édifices religieux. Selon D.-M. Boell, «il s'agit [...] plutôt de maquettes d'arsenal que de demi-coques de chantiers[109]». Conçus à l'origine par des constructeurs à des fins techniques, ces bâtiments se révèlent bien évidemment d'une grande exactitude documentaire. «Ce n'est qu'une fois leur fonction utilitaire achevée que les objets ont été dotés d'un pouvoir religieux. Il s'agit, en quelque sorte, d'un détournement fonctionnel[110].»

• *Des objets «décontextualisés»*

Si les tableaux votifs évoquent volontiers l'événement qui a conduit le marin à prononcer son vœu (tempête, naufrage, etc.), la maquette, elle, n'a aucune fonction explicative. Elle est en quelque sorte décontextualisée, si bien qu'elle «apparaît beaucoup moins que d'autres ex-voto marins comme le produit de l'angoisse et des dangers liés aux métiers de la mer[111]». D'ailleurs, il n'y a parfois pas de

106 Il arrive parfois qu'elles acquièrent alors une fonction météorologique, indiquant le temps qu'il va faire : «En effet, la corde ou le filin qui les soutient, sensible aux variations du degré hygrométrique de l'air, se tend ou se détend et fait varier leur orientation dans l'espace.» (*Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 80).

107 D. Samson, «Les ex-voto marins de Cornouaille», art. cité, p. 380-381.

108 *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 54.

109 *Carrefour des régions d'Europe. Ex-voto marins en Bretagne et Galice*, *op. cit.*, p. 13.

110 *Ex-voto marins dans le monde...*, *op. cit.*, p. 182.

111 D.-M. Boell, «Ex-voto à voile», art. cité, p. 223.

rapport certain entre le bateau représenté et celui à bord duquel la grâce a été reçue. E. Rieth note à juste titre qu'un modèle de vaisseau du XVIIIe siècle peut très bien avoir été construit à la veille de la Seconde Guerre mondiale[112]. En outre, les maquettes portent le plus souvent le nom du patron du sanctuaire où elles sont déposées, et non celui du navire réel. Enfin, il arrive fréquemment que les immatriculations inscrites sur les coques ou les voiles ne soient pas celles des bateaux véritables, mais indiquent plutôt la date de l'entrée en service religieux du modèle réduit[113].

• *Datation des modèles*

Les maquettes votives aujourd'hui visibles dans les édifices religieux et les musées ne sont que très exceptionnellement antérieures au XIXe siècle. Non qu'il s'agisse d'un mode d'expression récent, bien au contraire comme nous l'avons vu, mais ces objets se caractérisent par leur grande fragilité et disparaissent donc plus rapidement que les autres ex-voto. En fait, leur durée de vie excède rarement un siècle. D. Samson a montré que sur les 44 maquettes votives qu'il a inventoriées en Cornouaille, 18 % remontent à la période 1850-1900, 66 % datent de la première moitié du XXe siècle, les 16 % restant correspondant à des dons effectués depuis 1950[114]. Il convient d'ailleurs de noter que les modèles réduits datés avec certitude et précision n'abondent pas dans les sanctuaires. Certes, on trouve parfois à l'intérieur de la maquette un court texte indiquant la date du vœu, l'époque du don et celle d'une éventuelle restauration. Il arrive aussi qu'une enquête orale permette de dater l'objet. Mais en règle générale, précise E. Rieth[115], la datation ne peut s'effectuer que par une analyse de la maquette elle-même, autrement dit au moyen d'une méthode parsemée d'embûches :

– embûche de l'anonymat : l'absence de signature ou de dédicace ne permet pas de recourir aux registres paroissiaux pour retrouver la période de construction du modèle réduit ;

– embûche de la réalisation : comme nous l'avons vu, la maquette d'un bâtiment du XVIIIe siècle peut fort bien avoir été exécutée en plein XXe siècle ;

– embûche de la restauration : il arrive très fréquemment qu'une coque de la fin du XVIIIe siècle porte un gréement du milieu du XIXe siècle, œuvre d'un restaurateur peu consciencieux.

Même si le spécialiste réussit à éviter ces différents écueils, et donc à dater avec une relative précision telle ou telle maquette, il lui manquera presque toujours les informations relatives aux motivations et aux circonstances du don. Autrement dit, ce type d'objets souffre en quelque sorte d'un déficit de lisibilité par rapport notamment au tableau. Si «la toile possède en elle-même une dynamique descriptive qui permet, à la seule lecture de son image, de restituer une partie au moins de son histoire, [...] il est impossible à travers les formes d'une maquette de décrypter son langage interne[116]».

• *Classification des bateaux représentés*

Esquissons pour terminer une typologie des bateaux représentés (aussi bien sur les tableaux que sous forme de maquettes) qui, par sa diversité, témoigne bien de la richesse du patrimoine maritime breton[117] :

---

112 *Ex-voto marins dans le monde..., op. cit.*, p. 181.

113 D.-M. BOELL, «Le bateau dans les pardons...», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe-XXe siècle), op. cit.*, p. 250-251.

114 D. SAMSON, «Les ex-voto marins de Cornouaille», art. cité, p. 380.

115 *Ex-voto marins dans le monde..., op. cit.*, p. 181.

116 E. RIETH, dans *Ex-voto marins du Ponant, op. cit.*, p. 55.

117 Voir *Carrefour des régions d'Europe. Ex-voto marins en Bretagne et Galice, op. cit.*, p. 13-14.

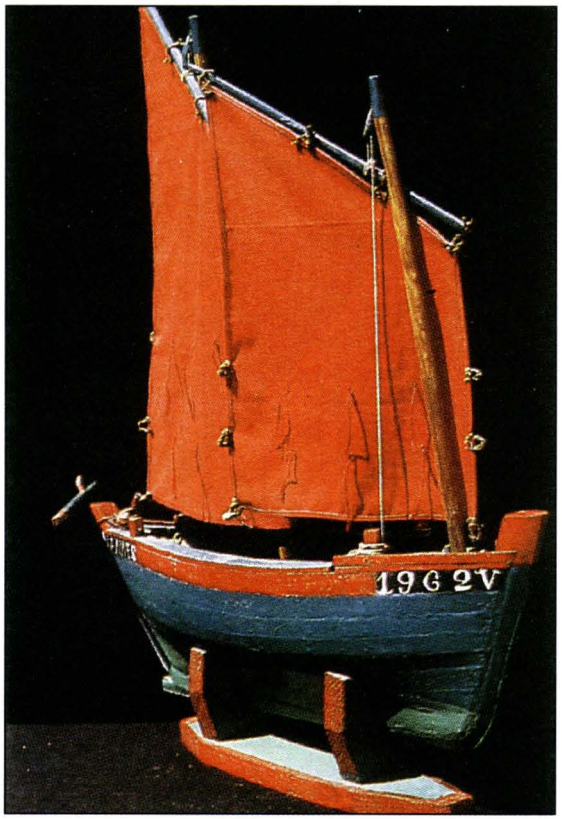

Fig. 9. – Le sinago *1962 V.*
Maquette de sinago sur ber.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), trésor de la basilique.

Les grands bâtiments de guerre, du XVIIIe au XXe siècle, abondent dans les églises et chapelles : vaisseaux à plusieurs ponts avec leurs canons aux sabords, frégates, corvettes, cuirassés à propulsion mixte, sous-marins, escorteurs... Relativement dédaignés par les peintres, ces navires sont surtout représentés sous l'aspect de modèles réduits, ce qui tient «sans doute autant au prestige de «la grande marine» auprès des maquettistes qu'au rôle social de la Royale auprès des gens de mer[118]». À noter que, selon J. Le Bot et J.-P. Wetzel, ce genre de bâtiments se rencontre plus fréquemment dans les édifices religieux de l'intérieur des terres que dans ceux du littoral[119].

Les bateaux de commerce apparaissent eux aussi en grand nombre dans les sanctuaires de Bretagne. Il s'agit beaucoup plus souvent de grands voiliers prestigieux de la fin du XIXe siècle (clippers, cap-horniers) que de navires plus communs (borneurs, caboteurs). Signalons également l'existence de quelques cargos, paquebots, bateaux de plaisance (yachts à voile, cotres), mais en nombre restreint.

Les navires et embarcations de pêche, dans leur grande diversité, reflètent la richesse des activités du littoral breton : goélette islandaise dans le Trégor et le Goëlo, trois-mâts morutier sur les bords de la Rance, bisquine à Cancale, chaloupe sardinière à Douarnenez, à Tréboul et au Guilvinec, dundee thonier à Moëlan-sur-Mer et à Groix, malamock[120] à Loctudy, sinago[121] du golfe du Morbihan, cotre langoustier à vivier, chalutier à vapeur... D.-M. Boell remarque que «si certaines de ces représentations (tableaux ou modèles réduits) sont contemporaines des bateaux auxquels elles font référence, d'autres sont postérieures à leur disparition, comme s'il s'agissait de perpétuer également le souvenir de ces types locaux qui ont fortement marqué, et ont pu finir par symboliser, à un moment donné, l'activité d'une communauté, d'un port ou d'une région[122]».

D. Samson s'est livré pour la Cornouaille à une analyse chiffrée des principaux types de navires représentés, en ne prenant toutefois

---

118 *Ibid.*, p. 13.

119 J. Le Bot, *Les bateaux des côtes de la Bretagne nord...*, *op. cit.*, p. 202.

120 Chalutier motorisé polyvalent du pays bigouden.

121 Le sinago tire son nom de Séné, commune du golfe du Morbihan ; il s'agit d'un bateau à deux voiles mesurant de sept à dix mètres de long.

122 *Carrefour des régions d'Europe. Ex-voto marins de Bretagne et de Galice*, *op. cit.*, p. 14.



Fig. 10. – Le thonier *Marcel*, 1913.
Maquette, 174 x 134 cm.
Île de Groix (Morbihan), Quelhuit, chapelle Saint-Léonard.

en compte que les 44 maquettes inventoriées. Dans 32 % des cas, on a affaire à des grands bâtiments de commerce de type cap-hornier ; viennent ensuite les bateaux de pêche à voile (thoniers, sardiniers) et les vaisseaux de guerre qui représentent également 24 % du total ; les chalutiers et pinasses (8 %) ainsi que les paquebots tiennent dans cet ensemble une place plus anecdotique[123].

*
* *

Le monde merveilleux des ex-voto ne se laisse pas aisément délimiter. Croit-on en avoir enfin fait le tour qu'un chemin de traverse, inaperçu jusque-là, nous conduit à d'autres découvertes ; croit-on en avoir percé toutes les richesses qu'il en surgit de nouvelles, indéfiniment, à décourager le plus têtu des spécialistes. Les ex-voto nous offrent une perspective de l'infini et une infinité de perspectives. «Manifestation de la foi des simples, ils passionnent les rationalistes et les théologiens. Œuvres souvent maladroites, ils émerveillent les esthètes et les familiers de l'art savant. Travaux sans prétention, ils livrent aux ethnologues et aux historiens de précieux renseignements. Œuvres anciennes et traditionalistes, ils se révèlent étrangement modernes. Œuvres «engagées», ils représentent une tour-

123 D. SAMSON, «Les ex-voto marins de Cornouaille», art. cité, p. 381.

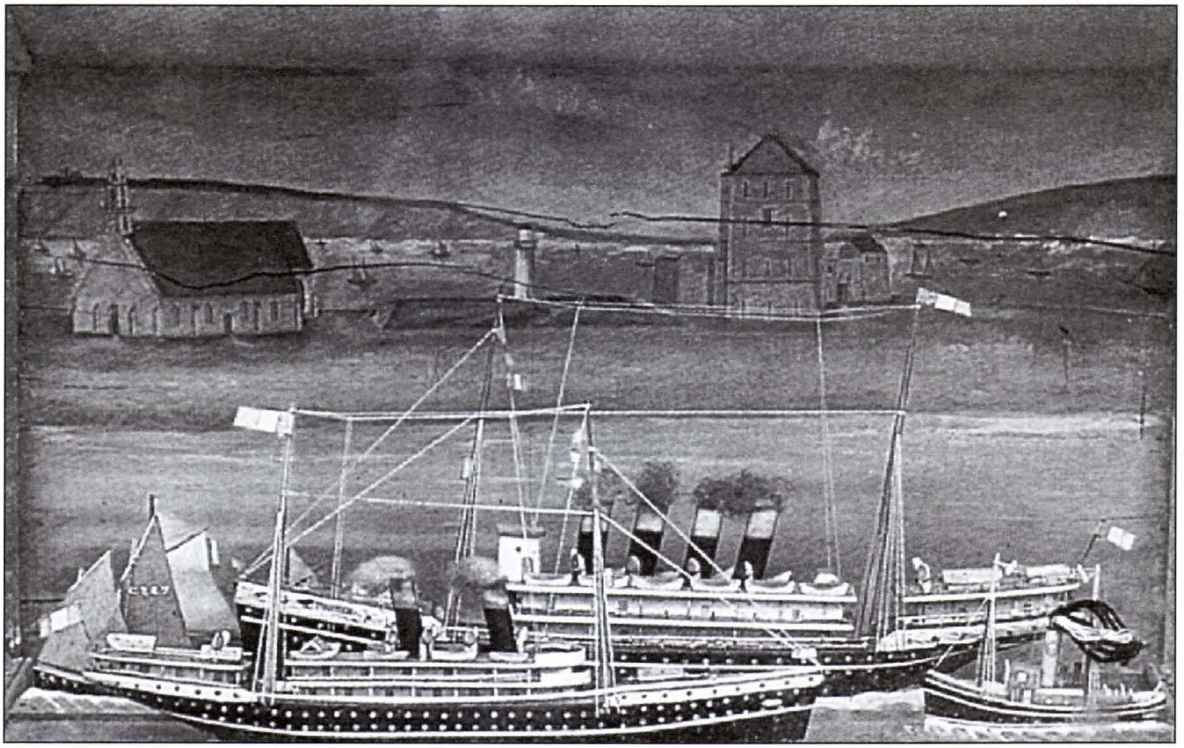

Fig. 11. – Vitrine offerte à Notre-Dame de Rocamadour, vers 1930.
47 x 69 x 32 cm.
Camaret (Finistère), chapelle Notre-Dame de Rocamadour.

nure d'esprit à contre-courant des conventions et, pourtant, ils réussissent à rassembler dans la même admiration, croyants et sceptiques, enthousiastes et blasés, émotifs et gens de raison. Objets fragiles, ils ont accompli cette prouesse de parvenir jusqu'à nous, en dépit des méfaits du temps et des vandales. Enfin, plus surprenant encore, ils attirent l'attention sur eux en cette période de scepticisme universel alors qu'ils furent ignorés en des époques où la vie des hommes était façonnée par leur croyance[124].»

Mais cet engouement a sa contrepartie. Les ex-voto qui ornent encore nos églises et chapelles sont victimes du snobisme des amateurs d'objets de la culture populaire : on les vole et on les vend de la même manière que les amphores dérobées sur les épaves. La spéculation sur ce type d'œuvres d'art atteint des niveaux insoupçonnés. De fait, M. Mollat signale que «tel des chercheurs de notre équipe qui avait relevé un tableau ou une maquette dans une chapelle voilà seulement un an ne l'a plus retrouvée[125]». Et encore ne s'agit-il pas là de l'unique problème. Les réformes liturgiques qui ont suivi le concile de Vatican II ont suscité une réorganisation des espaces du culte qui s'est trop souvent traduite par l'exclusion, voire la destruction de nom-

[124] F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 11.

[125] *Ex-voto marins du Ponant*, *op. cit.*, p. 17.

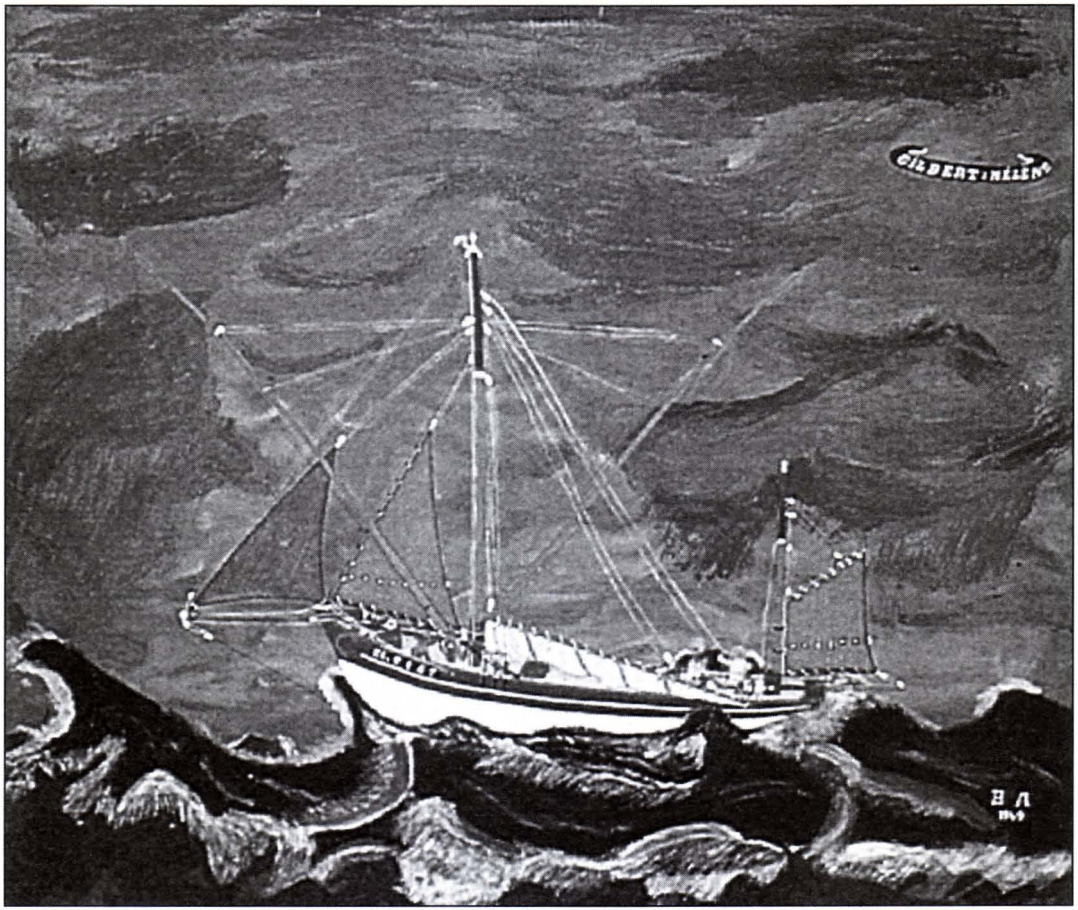

Fig. 12. – Le dundee *Gilbert-Hélène*, 1949.
Huile sur contre-plaqué, 89 x 104 cm.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), trésor de la basilique.

breux ex-voto jugés en mauvais état. Plus grave peut-être, on assiste ces dernières décennies à un curieux phénomène, «la production d'objets commercialisables, ayant les caractères propres aux ex-voto, mais dénués de toute intention votive. Cette parodie pourrait sembler marquer la mort définitive de l'ex-voto : on pasticherait et l'on ferait commerce de ce qui n'aurait plus d'existence réelle[126] »...

Plusieurs centaines de maquettes et de tableaux ont disparu des édifices religieux depuis le début du siècle. La situation est-elle pour autant désespérée ? Peut-être pas. Car la pratique de l'ex-voto n'est pas morte chez les marins. F. Reynaud nous apprend qu'à la basilique de Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille, cinq à dix nouvelles pièces sont encore déposées chaque année[127]. De même,

126 *Ex-voto marins du Ponant, op. cit.*, p. 139.

127 F. REYNAUD, «Les ex-voto marins de Notre-Dame-de-la-Garde...», dans *Foi chrétienne et milieux maritimes (XVe-XXe siècle)*, *op. cit.*, p. 235.

la tradition votive se perpétue, bien que modestement, dans les églises et chapelles de Bretagne. Evidemment, la reconnaissance populaire s'exprime plus aujourd'hui au travers de ces «actions de grâce» épigraphiques sur tablettes de marbre que par les naïfs ex-voto d'autrefois. Parmi ces plaques votives, citons l'une des plus célèbres, celle déposée dans le sanctuaire de Sainte-Anne-la-Palud par Eugène Gonidec, l'unique rescapé du naufrage du *Pourquoi-Pas ?* du commandant Charcot en 1936. Les dons de maquettes, beaucoup plus rares, n'ont pas disparu pour autant. D.-M. Boell évoque ainsi un magnifique vivier-langoustier de grandes dimensions offert à Sainte-Anne-d'Auray en 1978 par la famille de son constructeur, M. Jean Le Botlanné, charpentier naval à Larmor-Plage[128]. Ces dons sont le plus souvent de nature surérogatoire : il s'agit avant tout d'orner un lieu de culte, de perpétuer une tradition en ajoutant un objet aux autres, ou de décorer un édifice nouvellement restauré[129]. La tradition votive en Bretagne semble aussi profiter d'un regain d'intérêt à l'égard des pardons de quartier : certaines maquettes remisées dans les greniers des presbytères en sortent aujourd'hui et sont à nouveau portées en procession lors de la fête du saint paroissial. Par ailleurs, un nombre croissant de bénévoles s'offre pour restaurer des objets en mauvais état, signe certain d'une évolution des mentalités vis-à-vis d'un mode d'expression qui, s'il a momentanément perdu de sa vigueur, n'en reste pas moins doté d'une forte charge affective. Il y a environ trois décennies, des paysans provençaux sortirent leurs fourches pour interdire à un clergé borné de détruire «leurs» ex-voto...

«La saga des ex-voto durera longtemps encore car la foi des simples est plus forte que le temps[130].»

---

128 D.-M. BOELL, «Ex-voto à voile», art. cité, p. 224.

129 *Carrefour des régions d'Europe. Ex-voto marins en Bretagne et Galice*, *op. cit.*, p. 12.

130 F. et C. BOULLET, *Ex-voto marins*, *op. cit.*, p. 25.

Résumé

L'intérêt des milieux scientifiques vis-à-vis de l'ex-voto marin s'est affirmé dès le début des années 1970 et, à la suite d'enquêtes de recensement menées sur l'ensemble du littoral français, a débouché sur l'organisation de grandes expositions, à Nantes et à Paris notamment, qui suscitèrent un large engouement populaire. Œuvre des humbles, l'objet votif, indépendamment de la forme qu'il revêt, exprime à qui sait le déchiffrer une multitude d'informations sur la vie et la mentalité des gens de mer. En Bretagne peut-être plus qu'ailleurs, il traduit l'angoisse d'une communauté particulièrement vulnérable aux caprices des forces de la nature et, partant, un rapport original au sacré. Mais ce n'est là qu'une interprétation parmi d'autres ; car le monde des ex-voto ne se laisse pas aisément délimiter, et seule une approche résolument pluridisciplinaire, faisant appel à la fois à l'anthropologie, à l'histoire de l'art et des religions, voire à l'esthétique, peut conduire à en cerner les contours de manière satisfaisante.

Abstract

In the early 1970s, following inventories carried out along the whole of the French coasts, renewed interest was given to maritime ex-votos. Major exhibitions, organised in Paris and Nantes, in particular, had a wide popular success. As such humble objects are working class productions, they offer a wide range of information on the life and mentalities of sailors to those able to decipher them. In Brittany, perhaps more than elsewhere, they reveal the fears of communities submitted to the harsh laws of nature, and, hence, an idiosyncratic relationship with religion. But this is but one of many interpretations, as the outlines of the world of ex-votos are hard to define, and can only be satisfactorily delineated by a multi-disciplinary approach, using the techniques of anthropology, art history and the history of religions and even aesthetics.

Diverradur

Kerkent hag ar bloaveziou 1970 eo en em lakeet da vad tud a ra war-dro ar skiantou da deuler pled ouz an taolennou-ouestl morel, ha da-heul enklaskou ha renablou hed-ha-hed moriou Frañs, ez eus bet aozet, en Naoned hag e Pariz dreist-oll, diskouezadegou meur m'eo bet dedennet kenañ an dud ganto. Diwanet diwar dorn tud izel, eun daolenn-ouestl, forz pehini e ve, a ziskouez da biou bennag e-neus daoulagad, eur bern traou o tenna da vuhez ha da spered an dud a vor. E Breiz, muioh c'hoaz marteze, eged e leh all, e tiskuill-hi enkrez eur rumm tud o-deus da blega da wall froudennou an natur ; eul liamm dibar a zo, diwar-ze, etrezi ha kement tra nevedel 'zo. Hogen, n'eo se nemed eun doare da weled an traou, rag c'hoari an dro d'an oll daolennou-ouestl n'eo ket eun dra êz. Dao eo, evid dond d'o hompren, kaoud war eun dro harp meur a rann euz ar skiantou : denoniez, istor an arzou hag ar relijionou, ha zoken ar genedouriez.

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1998)

Et Maxime débarqua à *Portus Calvosus*... Quelques réflexions sur la géographie de l'émigration bretonne en Léon, d'après le *Livre des faits d'Arthur* et la *Legenda sancti Goeznovei*

Il est souvent frustrant pour le chercheur de ne pouvoir identifier tel nom rencontré dans un document quand celui-ci est susceptible d'ouvrir des perspectives nouvelles. Travaillant à une édition du *Livre des faits d'Arthur*[1], M. Gwenaël Le Duc nous adressa, il y a deux ans, un courrier à propos de la localisation du *Portus Calvosus* où, selon l'auteur du *Livre*, aurait jeté l'ancre, venant de Bretagne insulaire, la flotte de l'usurpateur Maxime. Partant de l'indication que ce «mouillage tranquille» était situé en Létavie, «vers le soleil couchant», il envisageait, – *calvus* ayant pour correspondant breton *moal* «chauve» –, un possible rapprochement avec le petit port de Melon en Porspoder. Sans pouvoir lui fournir une solution de rechange, nous lui avions fait part de notre scepticisme quant à cette identification, démentie par la mention «*havre de Mellon*», en 1626, et la forme bretonne *Porz Meloun*. Outre l'absence de diphtongue, se posait, en effet, le problème de la terminaison.

Si le latin connaît l'épithète *calvatus* «rendu chauve», *calvosus* ne semble pas attesté. Nous ne l'avons rencontré ni dans les dictionnaires ou lexiques du latin classique, ni dans ceux du bas latin ou du latin médiéval. Il s'agit donc d'un hapax par lequel l'auteur a cherché à rendre un adjectif dérivé de *moal*. L'hypothèse la plus probable étant celle d'un dérivé en *-ek*, nous avons consulté les dictionnaires et lexiques du breton. Ce fut sans résultat. La solution vint de l'ichtyonymie bretonne. Dans son lexique, A. Le Berre[2] indique le terme *moellec*, nom d'un poisson cité par L. Le Gallen, dans son *Histoire de Belle-Ile*. Celui-ci, qui le range en 1906 au nombre des espèces ayant disparu des parages de l'île, lui donne comme équivalent français le «moine», nom vulgaire de l'ange de mer[3]. Que cet ichtyonyme ait pu être associé à *porz* «port», – à l'instar par exemple de *meilh* «mulet» dans

[1] Cf. son article intitulé «L'*Historia britannica* avant Geoffroy de Monmouth», dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 78, 1972, p. 819-835.

[2] *Ichthyonymie bretonne*, Brest, 1986, t. III, p. 121.

[3] *Histoire de Belle-Ile*, Mayenne, 1976, p. 534. A. Le Berre (*op. cit.*) pense qu'il s'agit du pagel.

Porz-Meilh, noms de criques de la baie de Douarnenez et de la presqu'île de Crozon –, n'avait rien que de très plausible. Nous entreprîmes donc de rechercher un **Porz-Moalek* dans les différents fascicules de la *Toponymie nautique* des côtes bretonnes. Nos investigations étant demeurées vaines, nous dûmes nous résoudre à mettre le problème en sommeil, en espérant qu'un jour, au hasard d'une lecture, viendrait la solution.

C'est en consultant la notice consacrée par Louis Le Guennec au manoir de Lesmel, en Plouguerneau, dans son ouvrage *Nos vieux manoirs à légende*, que la lumière se fit. L'érudit quimpérois ayant eu la chance de consulter les archives de Lesmel y découvrit un cahier où Olivier Mazéas, seigneur du lieu, avait noté, de 1464 à 1467, les opérations qu'il avait faites en tant que contrôleur des entrées et des sorties de navires du port de l'Aber-Vrac'h et des autres havres de la paroisse de Plouguerneau, à savoir ceux du *Corrédou* (aujourd'hui le Corréjou) et de *Porz-Moalleuc*[4]. Pour avoir en ce dernier l'exact correspondant breton du *Portus Calvosus*[5] et le savoir situé en Plouguerneau, sa localisation précise restait à découvrir. La mention par le document d'un bateau nommé le *Sainct Teveneuc de Porz Moalleuc* pouvait constituer un indice. Chargé d'une cargaison de poissons, de beurre et de fèves à destination du port de La Rochelle, ce bateau fut capturé par des corsaires anglais pour s'être trop attardé au mouillage du *Corrédou*[6].

Or, à peu de distance à l'est du Corréjou, s'élevait jadis, au lieu nommé Log-Evénoc, la petite chapelle de Saint-Evenoc, dont ne subsiste aujourd'hui que les fondations de trois des murs, le quatrième s'étant écroulé dans la grève[7]. C'est de toute apparence le nom du saint patron du lieu que portait ce bateau. La forme *Teveneuc* s'expliquerait par l'agglutination à l'initiale du *-t* final du mot *sant*, phénomène fréquent. *Lok* associé à *Tevenoc* aurait, en effet, abouti à **Lotévénoc*. Comme en atteste la forme actuelle, l'éponyme du lieu ne peut être qu'*Evenoc*[8]. On pourrait donc logiquement penser que *Porz Moalleuc* se trouvait au voisinage de cette chapelle. Rien dans l'ancien cadastre n'en perpétue le souvenir. La tradition locale n'en a pas non plus gardé trace. Elle ne se souvient que de la légende de la cloche de saint Evenog. Celle-ci se mettait à sonner toute seule pour avertir de l'arrivée des pirates. Las d'être ainsi dénoncés, ceux-ci s'en emparèrent et la précipitèrent dans la mer. Mais elle n'en continua pas moins de sonner.

La crique voisine de la chapelle, qui porte aujourd'hui le nom de Porz-Bizinoc «le port goémoneux», ne répondant pas aux critères qu'on attend d'un havre donnant lieu à un certain trafic, *Porz-Moalleuc* est à situer ailleurs. Sachant qu'ils travaillaient depuis plusieurs années sur les toponymes nautiques des côtes du bas Léon, nous avons fait appel aux compétences de MM. Pierre Arzel et Pierre Pondaven[9]. Ils nous ont orienté vers un mouillage que M. Pondaven qualifie «d'assez bon», appelé Porz-Malo, entre Enez-ar-Vir et Enez-Venan, le chenal d'accès portant quant à lui le nom de Kanol-Porz-Malo, mais aussi de Kanol-Goz «vieux chenal». Si, selon M. Pondaven, la prononciation *Porz Malo* a été celle de la majorité de ses informateurs, celle de *Porz Malog* lui fut aussi donnée par deux personnes âgées, ce qui n'est pas incompatible avec une forme originelle *Moalog*. Si la disparition de la

---

[4] Publiée dans la seconde édition de l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré en 1588, la carte intitulée *Description du pays armorique, à présent Bretaigne* indique *Abrach* (Aber-Vrac'h) et *Goredou* (Corréjou) mais ignore *Porz-Moaleuc*.

[5] Pierre LE BAUD, dans son *Histoire de Bretagne*, Paris, 1638 , p. 38, traduit le nom en français par *port Chauueux*.

[6] *Nos vieux manoirs à légendes*, Quimper, 1936, p. 173-174.

[7] Cf. *Plouguerneau. Journal municipal*, n° 18, p. 15.

[8] Néanmoins, il existe à quelque distance à l'ouest, près d'Iliz-Koz, un village du nom de Landévennec, ce qui suppose un éponyme Tévennec et que confirme un mouillage nommé Porz-Kotévennoc, au nord, entre Beg-ar-Spis et Saint-Michel.

[9] Nous les remercions bien vivement des précisions qu'ils nous ont apportées.

diphtongue ne soulève pas de difficulté phonétique, la chute de la consonne finale pose problème, à moins de supposer une attraction paronymique avec le nom de saint Malo.

La *Légende de saint Goeznou*[10] fait, quant à elle, débarquer Conan Mériadec – accompagné de Maxime, précise la *Chronique de Saint-Brieuc*[11]–, dans le «golfe armoricain de la Gaule» et situe sa première résidence sur les confins de la *plebs Columbae*, au bord du fleuve *Guilidona*, au lieu encore appelé *Château Mériadec*[12]. Si nous restons en Léon, nous sommes, ici, transportés à une cinquantaine de kilomètres à l'est, sur le territoire de Plougoulm. La nomenclature toponymique aussi bien que la tradition locale sont muettes quant à l'emplacement de ce **Kastell-Meriadec* et pour le fleuve *Guilidona*, on a le choix entre le Guilliec et l'Horn. On serait tenté, en vertu de l'analogie des deux premières syllabes de choisir le premier, d'autant que le nom du second paraît se rattacher à une strate hydronymique très ancienne. Lu *Guilidou*, le nom pourrait bien être un doublet du Guildo, noté *portus de Guelidou* en 1249 et 1304[13]. À défaut de nous donner la clef de l'hydronyme, ce toponyme tend du moins à en confirmer la sincérité.

D'autres compléments sont apportés par la *Legenda Goeznovii* à cette géographie de l'émigration, compléments qui concernent les secteurs de l'Aber-Vrac'h et de l'Aber-Benoît. C'est sur le territoire de la *Plebs Denarii*, entre les fleuves *Bazlananda* et *Doena*, que s'installa, selon elle, le transmarin *Tudogilus*, père de saint Goeznou, son autre fils, Majan, s'établissant quant à lui sur l'autre rive du bras de mer, à deux stades à peine du *Castellum Collobii*[14]. Comme l'avait bien vu La Borderie, *Plebs Denarii* désigne l'ancienne paroisse bretonne primitive de *Ploudiner*. Démembrée après 1207, date à laquelle un acte y localise une métairie nommée *Lemelai*[15], et avant les environs de 1330, époque à laquelle sont mentionnées les deux paroisses de Lannilis et de Landéda créées à ses dépens, son nom restera attaché à une prévôté, dite de *Plouziner* en 1630. C'est à l'extrémité de *Ploudiner* que se trouvait le port de *Landoguolthoc* mentionné au XIIIe siècle dans la *Vie de saint Hervé*, port vers lequel se dirigèrent deux voleurs désireux de passer en Angleterre avec leur butin[16]. L'éponyme de ce lieu, *Toguoltoc*, est, en effet, à identifier avec saint Eveltoc, patron de l'église de Brouennou, siège d'une ancienne trève, érigée par la suite en paroisse[17].

Où était situé l'ermitage de *Tudogilus* ? On l'ignore. D'aucuns l'ont placé à Lothonou, siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu, mais le lieu, nommé jadis *Lotuznou*, postule un éponyme *Tut(g)nou*, hagionyme que l'on retrouve dans Pluduno (Côtes-d'Armor). La localisation de l'ermitage de saint Majan ne pose, quant à elle, aucun problème : la chapelle de Locmajan en Plouguin en pérennise le souvenir[18]. La *Legenda* le situe à deux stades de *Castellum Collobii*, nom que

---

10 Les fragments concernés ont été publiés par A. de La Borderie dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IX, 1882, p. 228-233.

11 G. Le Duc et C. Sterckx, *Chronicon Briocense. Chronique de Saint-Brieuc. Texte critique et traduction*, Paris, 1972, p. 48.

12 «La légende de saint Goeznou», art. cité, p. 228.

13 Cf. notre *Dictionnaire des communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, éditions ArMen - Le Chasse-Marée, 1992, p. 159-160.

14 «La légende de saint Goeznou», art. cité, p. 230-233.

15 Dom Anger, «Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVII, 1907, p. 47 : *medietariam de Plebediner que in britannico vocatur Lemelai.*

16 Cf. B. Tanguy, J. Irien et S. Falc'hun, *Saint Hervé. Vie et culte*, Minihi Levenez, 1990, p. 75-77.

17 G. Bernier, *Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IXe siècle*, Rennes, Dossiers du Ce.R.A.A., 1982, p. 102, y voyait l'île Goueltoc, à l'entrée de la baie de Goulven, mais cette île n'a jamais été un «port» et le préfixe *to-*, *te-* fait défaut.

18 Un document de 1505 évoque le «port et havre de Locmagean» et mentionne les devoirs prélevés par le seigneur de Kerdaniou sur le vin et le sel (M. Créac'h, *Les manoirs du Léon occidental entre l'Aber-Benoît et l'Aber-Ildut*, Brest, Université de Bretagne occidentale, mémoire de D.E.A., 1993, p. 32).

conserve aujourd'hui le village de Castellourop en Plouguin, noté *Castellhouloup* en 1492, *Castelouloup* en 1738[19]. La distance d'un kilomètre séparant Locmajan de Castellourop ne saurait infirmer cette identification phonétiquement satisfaisante. L'actuel village n'occupe pas nécessairement l'emplacement du château. On ignore où se trouvait celui-ci, mais il pourrait bien correspondre à la vaste structure ovale que révèle, au nord, la photo aérienne, structure qui domine l'Aber-Benoît et le pont franchissant la rivière, à environ 650 m à vol d'oiseau de Locmajan.

Comme l'avait bien vu également La Borderie, les noms de *Doena* et de *Bazlananda* désignent respectivement l'Aber-Vrac'h et l'Aber-Benoît, rivières qui ont fini par prendre le nom de leurs estuaires. Si le premier est aussi cité dans le *Livre des faits d'Arthur*[20], le second n'est connu comme hydronyme que par notre texte. Alors que le nom de *Doena* semble avoir disparu sans laisser de trace, celui de Balanant est demeuré le nom d'un village de Plouvien, situé au bord de la rivière. Ancienne possession de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le lieu est cité dans une charte apocryphe de 1160 ou 1170[21] en leur faveur, sous la forme *Bannazlanc*, graphie qu'il convient de corriger en **Bannazlant*.

Notre texte présentant la forme évoluée *Bazlananda*[22], force est de supposer qu'il est postérieur à 1160-1170, ce qui oblige à remettre en cause la date de 1019 que lui assigne la dédicace à l'évêque Eudon qui le coiffe[23]. Si l'on se réfère aux graphies anciennes de Ploubazlanec, suffisamment nombreuses pour ne laisser aucun doute sur la datation du phénomène, l'évolution de *banazl* en *balazn/balan* ne serait pas antérieure au milieu du XIIIe siècle. Face à *Ploibanazlech* en 1224, *Ploibanazlec* en 1230, *Ploubanelec* en 1232, *Plobanalec* en 1239, 1242, 1250, 1255, apparaissent les formes *Plobalanech* en 1252, *Ploebalanec* en 1267, *Plobalanec* en 1268, *Ploebalanec* en 1271[24]. Entérinée dans les graphies, l'évolution *n-l* en *l-n* est donc effective à partir de 1252[25]. Ce point de philologie semble donner raison à M. Hubert Guillotel[26] et à M. André-Yves Bourgès[27], partisans de rabaisser la datation de la *Vie de saint Goeznou* à la seconde moitié, voire à la fin du XIIe siècle. Faudrait-il, compte tenu de la datation du phénomène précité, abaisser encore d'un demi-siècle la rédaction du texte ? Ce n'est pas certain, du fait du caractère conservateur des graphies.

Bernard Tanguy
C.N.R.S. - C.R.B.C.

---

19 G. Bernier (*op.cit.*, p. 95), sur la base d'une interprétation de *Collobium*, à partir du grec *kolobos* «tronqué, écourté, mutilé», choisit d'y voir le fort de Cézon défendant l'entrée de l'Aber-Vrac'h, le site de Cézon étant coupé de la mer à marée haute. Outre que l'étymologie proposée est erronée, la distance entre Cézon et Locmajan est de 4 km.

20 Cf. G. Le Duc, *op.cit.*, p. 828. – Faut-il rapprocher de *Doena* la forêt *Duna* mentionnée par la *Vie de saint Hervé* ?

21 Abbé Guillotin de Corson, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits chevaliers de Malte, en Bretagne*, Nantes, 1902, p. XXVIII. Cette charte a été rédigée à la fin du XIIIe siècle. Guillotin de Corson s'obstine (p. XXVIII, note 14) à situer Banalan (*sic*) en Plouguin.

22 Cette forme présente une métathèse qu'a conservée la graphie archaïque Ploubazlanec mais que ne présente plus la forme *Balaznant* en 1443.

23 «La légende de saint Goeznou», art. cité, p. 228.

24 J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1864, t. IV, p. 80, 88, 93, 109, 113, 132, 142, 134, 179, 180, 194.

25 Cf. K.H. Jackson, *A historical phonology of breton*, Dublin, 1967, p. 487-488.

26 Compte rendu de l'ouvrage de L. Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 355-356 et «Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye de Saint-Mathieu ?», dans *Actes du colloque, 23-24 septembre 1994, Saint Mathieu de Fine-Terre à travers les âges*, Brest-Plougonvelin, 1994, p. 140.

27 «Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XIIe-XIIIe siècles», dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 1, 1995, p. 36-39.

Saint Herbot[1]

«Parmi les saints de Bretagne, écrivait en 1901 le chanoine Thomas, il n'en est guère dont le culte soit plus répandu que celui de saint Herbot ou Herbauld ; malgré cela, tout en lui offrant leur beurre et en lui recommandant leurs vaches, nos paysans ignorent tout détail sur sa vie ; Albert Le Grand n'en a rien dit ; dom Lobineau, pas davantage[2].» Il est surprenant, en effet, que le dominicain ne se soit pas intéressé à un saint aussi populaire et surtout qu'il l'ait assimilé à saint Herblon, abbé du monastère d'Indre, près de Nantes : «Es Eveschez de Léon, Tréguer et Cornouaille, écrit-il à la fin de la *Vie* de celui-ci, il est en grande vénération, et l'appellent S. Herbauld[3].» Ce qui a dû induire en erreur Albert Le Grand, c'est le fait que le bréviaire de Léon de 1516 mentionne au 18 octobre *Herblaudi confessoris memoria*. Le bréviaire de Tréguier du XVe siècle écrit plus justement *Erblandi*[4] : cette mention concerne bien saint Herblon, anciennement Hermeland.

Le culte de saint Herbot

Dire qu'il n'«est guère de culte plus répandu que celui de saint Herbot», demande à être quelque peu relativisé. Ignoré de l'ancienne liturgie des diocèses bretons, saint Herbot n'était, en effet, titulaire que d'une quinzaine de chapelles au maximum[5]. Si, à titre de comparaison, il arrive presque à la hauteur de saint Corentin, titulaire de seize églises et chapelles, il est loin derrière saint Maudez, le plus honoré des saints bretons, patron de neuf églises paroissiales et de quelque cinquante-sept chapelles ou encore de saint Tugdual, patron d'une cinquantaine d'églises et chapelles, de saint Guénolé, patron de six églises et de vingt-huit chapelles. Aucune église paroissiale ne lui était dédiée avant l'érection en 1942 de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, en paroisse. Par contre, c'est le saint breton le mieux pourvu en statues dans le Finistère : d'après le répertoire de Couffon-Le Bars[6], il y est, en effet, présent, en dehors de celles où il possède une chapelle, dans quatre-vingt-treize paroisses ; dans les Côtes-d'Armor, ce chiffre tombe à dix[7]. On est de toute évidence en présence d'un culte relativement tardif. Le fait que le saint ne soit l'éponyme d'aucun nom en *lok*, formations qui se sont répandues entre le XIe et le XIVe siècle, milite également en ce sens.

Le principal foyer de son culte a été la monumentale chapelle qui lui est dédiée en Plonévez-du-Faou[8]. C'est le premier de ses lieux de culte dont on trouve trace dans les documents. L'édifice bénéficia, en effet, en 1389, d'un bref d'indulgences du Saint-Siège[9],

---

[1] Cette modeste contribution est née d'une conférence que nous avions faite, le 11 juillet 1998, à Saint-Herbot, à l'occasion de la célébration du cinquième centenaire de l'édifice.

[2] Albert LE GRAND, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, Quimper, 1901, p. 663.

[3] ID., *ibid.*, p. 662.

[4] F. DUINE, «Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XLIX, 1922, p. 215, 229.

[5] Sur saint Herbot, on consultera plus particulièrement G. MILLOUR, *Les saints vétérinaires en Bretagne*, Morlaix, Skol-Vreizh, 1990, p. 28-32.

[6] R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p 464.

[7] R. COUFFON, «Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier», *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXII, 1940, p. 131.

[8] Sur cet édifice, on consultera la récente monographie de R. TAVENNEC, *Saint-Herbot revisité*, Plonévez-du-Faou, Association Tro-war-dro Sant-Herbod, 1998.

[9] Abbé P. PEYRON, *Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon des XIIIe, XIVe et XVe siècles*, Quimper, 1915, p. 111-112.

ce qui laisse supposer qu'il avait été, sinon détruit, du moins endommagé lors de la guerre de Succession qui avait mis aux prises, entre 1341 et 1364, les partisans de Jean de Montfort, appuyé par les Anglais, et ceux de Charles de Blois, soutenu par les Français. À quand remontait l'édifice ? On l'ignore. Tout ce que l'on peut dire, c'est que c'était, déjà au XIVe siècle, une chapelle de pèlerinage, dont le renom était bien établi. Le compte de Jehan Dronyou, trésorier et receveur général de Bretagne, nous apprend que le duc Jean V lui fit un don en 1426, au nom de sa fille Isabelle, reine de Sicile : «Au Duc qu'il envoya à Saint-Herbault, pour Messes et offrandes pour la Royne sa fille, cinq livres quatre sols[10].»

La *Vie* latine de saint Herbot

La *Vie* du saint peut-elle nous en apprendre davantage ? Comme on l'a dit, pas plus Albert Le Grand que dom Lobineau n'ont eu connaissance de ce texte. Ce furent les bollandistes qui le sauvèrent de l'oubli. Communiqué à eux par leurs confrères jésuites de Quimper, il parut en 1715 dans le supplément de juin des *Acta sanctorum*, à la date du 17[11]. «Pièce banale et verbeuse», comme le dit Duine[12], c'est un texte relativement court, qui s'attache à exalter les vertus du saint, mais qui ne contient pas beaucoup de données positives concernant le personnage et les lieux où il vécut. Œuvre d'un auteur anonyme, sa rédaction ne remonte qu'au XIVe ou au XVe siècle, mais il en aurait existé une version plus ancienne. L'auteur rapporte, en effet, que «la guerre survenant, vinrent les Anglais, qui ayant volé le chef du saint décoré d'argent et d'or ainsi que sa légende, les emportèrent en Angleterre». Même s'il n'est fait aucune allusion aux dégâts causés à l'édifice, ces faits peuvent cadrer avec la guerre de Succession du duché, au cours de laquelle, nous l'avons dit, les Anglais prêtèrent main forte aux montfortistes. Les dires de l'hagiographe n'ont donc rien que de vraisemblable.

Cette perte n'empêcha pas, selon lui, d'innombrables miracles de se produire. De ces miracles qu'il juge trop long de raconter, il n'en retient que deux, qui lui ont été relatés, précise-t-il, par des témoins dignes de foi. C'est ainsi qu'un certain noble qui s'était engagé injustement par serment, sur le corps du saint, pour une affaire, envers un certain pauvre, retrouva mort dans son écurie son cheval d'un grand prix[13]. Le second miracle évoque, quant à lui, le cas d'un homme qui s'était proposé de visiter dans l'année l'église du saint et d'y apporter des offrandes pour ses animaux, mais qui négligea de le faire par cupidité. Cela lui valut de retrouver dans l'étable ses animaux prostrés et presque morts ; ayant reconnu sa faute, il se rendit à l'église et dans l'heure où il y entra, tous ses animaux recouvrèrent la santé. Tant qu'il vécut, il accomplit pieusement son vœu et ses affaires restèrent dès lors prospères.

À en croire l'auteur, *Herbaudus* – c'est ainsi qu'il le nomme constamment –, serait né en Grande-Bretagne, de parents nobles. À son baptême, il reçut ce nom, composé formé de *her* signifiant vigilant ou se levant, et *baudus* qui équivaut à don de Dieu ou bienfait. Fidèle à ce nom, «veillant il veilla, en observant les préceptes de Dieu, se levant de ce siècle, comme on voit naître la lumière de l'aurore».

---

10 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1774, t. II, col. 1195.

11 *Acta sanctorum*, *Junii*, Anvers, 1715, t. VI, partie I, p. 202-204.

12 *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XIIe siècle*, Paris, Champion, 1922, n° 71.

13 Les serments sur les reliques des saints étaient pratique courante : ainsi voit-on en 1497, à l'occasion d'un différend, le seigneur et la dame de Quintin, contraints de jurer à Nantes sur les reliques de saint Hervé. C'est aussi sur celles de saint Gildas, de saint Hervé et de la Vraie Croix qu'en 1475, au château de Nantes, le duc de Bretagne François II s'engagea à respecter le traité de Senlis passé avec le roi de France (Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 788-789 ; 416).

Devenu adulte, il s'adonna à la prière, aux veilles et aux jeûnes. Attiré par le désert, il arriva dans un bois, où il rencontra, dans une grotte solitaire, un saint homme qui lui rappela les paroles du Christ : «Celui qui ne quittera pas de lui-même son père, sa mère, ses frères, ses sœurs ou ses champs, ne peut être mon disciple ; celui qui quittera cela à cause de moi possédera la vie éternelle.» Il prit donc congé des siens et gagna l'Armorique, où il accomplit nombre de miracles.

Ayant un jour voulu construire, dans un bois, entre les rochers, une cabane, il en fut chassé par des gens malfaisants. Arrivé dans un autre bois, il y rencontra une femme qui ramassait du bois. Illuminé par la grâce de Dieu, il lui posa sur la tête un gros rocher, pour qu'elle le porte au lieu où devait être édifiée son église. Elle n'en sentit pas le poids, bien qu'il fût impossible à des hommes en grand nombre de bouger la pierre. Ce rocher se trouve encore aujourd'hui, tout le monde le sait, dit l'auteur, dans les fondations de l'édifice.

Il habitait parmi les serpents, les scorpions et les loups rapaces, sans que ceux-ci puissent lui nuire. Brebis, bœufs, serpents, loups rapaces obéissaient à ses ordres, tout comme les oiseaux. Un jour, une femme, qui avait vu son bétail enlevé par des bêtes sauvages, vint lui demander son aide. Grâce à ses prières, une foule de bêtes sauvages se présentèrent, ramenant le bétail, qu'elles tenaient par la gorge. En venant à la grotte du saint, située dans la paroisse, maintenant appelée par les autochtones *Berien an Halgouet*, une foule de malades, tant hommes qu'animaux, souffrant de la tête et des membres, étaient guéris par lui.

Un ange lui ayant annoncé sa fin prochaine, un moine se présenta avec l'hostie consacrée et lui administra les sacrements. Des prêtres, des clercs et d'autres religieux recueillirent son corps et l'ensevelirent dans l'église que les gens des alentours nomment maintenant Saint-Herbaud, où son corps repose en paix.

Voilà résumée brièvement la *Vie* de notre saint. Comme on le voit, elle n'est pas d'une très grande originalité. Elle n'apporte aucune indication sur l'époque à laquelle il aurait vécu et est des plus avares en précisions géographiques. Elle le fait venir de Grande-Bretagne sans plus de détails. La grotte où il vécut et mourut est localisée dans la paroisse de *Berien an Halgouet*, ce qui est de toute évidence une mauvaise graphie pour Le Huelgoat, ancienne trève de Berrien. L'église où son corps repose porte son nom. S'agissant des personnages auxquels a affaire le saint ou ceux concernés par les miracles, l'auteur ne donne aucun nom : il parle d' «un certain saint homme» (*quidam vir sanctus*), d'«un certain noble» (*quidam nobilis*), d'«un certain pauvre» (*quidam pauper*), d'«une certaine femme» (*quaedam mulier*). Les bois où il passe ou séjourne n'ont pas de nom. Dans ces conditions, on peut penser que l'auteur ne connaissait, en fait, que peu de chose de son héros. La tradition orale lui a fourni quelques rares éléments, puisque quand il évoque la rencontre du saint avec la femme ramassant du bois, il précise que c'est «comme on le rapporte» (*ut fertur*). Il indique de même qu'il tient les deux miracles qu'il raconte de témoins dignes de foi (*relatu tamen fide dignorum percepi*).

Herbaud, nom d'origine bretonne ou germanique ?

Que penser de l'interprétation du nom du saint proposée par l'hagiographe ? Le problème est difficile à résoudre car ni le breton, ni le français, ni le latin, ni le grec, ni le germanique ne connaissent de mots *her* ayant le sens de «vigilant» et *baud* celui de «don du ciel». Le vieux breton *haer* avait le sens de «fort». Quant au vieux breton *hedr* «hardi», il aurait été transcrit *hezr* en moyen breton. Il y a bien en vieux breton un mot *palt* qui a donné aujourd'hui *paot/baot,* mais il avait l'acception de «nombreux». Faisant abstraction, pour l'avoir ignorée, de l'étymologie proposée par

l'hagiographe, Joseph Loth, convaincu de l'origine bretonne du nom, considérait comme «très probable» un descendant du vieux breton *Haer-palt*, écartant «*Herbald* (Herbaut) qui eût donné *Hervot*[14]».

La forme *Heribaldus*, qu'utilisent les *Acta* dans leur commentaire et le chapeau coiffant la *Vita*[15], ramène au germanique et plus précisément à un composé formé des deux mots *heri*, variante de *hari* «armée» et *bald* «audacieux», qui explique l'anthroponyme français actuel Herbaud[16]. C'est le nom que portait au IXe siècle un saint évêque d'Auxerre, honoré le 25 avril. Abbé du monastère de Saint-Germain, avant d'accéder à l'épiscopat, c'est dans la crypte de ce monastère que se trouvait son tombeau. Le personnage n'eut d'autre rapport avec la péninsule que d'avoir fait partie des signataires d'une lettre synodale écrite par Loup de Ferrières, au cours de l'été 850, à Nominoé pour lui reprocher ses excès et l'amener à résipiscence[17]. Si tout rapprochement avec notre saint semble donc exclu, l'hypothèse de l'homonymie demeure.

La répartition du culte de notre saint peut-elle nous éclairer ? On constate que ce culte est confiné aux diocèses de Cornouaille, Léon et Tréguier, à deux exceptions près : Saint-Albaud à Berné, qui, étant noté *Saint-Talbaud* au XVIe siècle, pourrait être un saint différent[18], et Saint-Herbaud à Rennes, ancienne chapelle mentionnée en 1722[19]. On ne sait ni à quelle date, ni dans quelles circonstances fut érigée cette chapelle. Y a-t-il une relation entre cette dédicace et le fait que la chapelle de Plonévez-du-Faou était un prieuré dépendant du couvent des carmes de Rennes ? Si nous ne pouvons apporter de réponse à cette question, le fait que tous les autres lieux de culte de notre saint appartiennent à la Basse-Bretagne ne saurait, par voie de conséquence, entraîner qu'il s'agit d'un saint d'origine bretonne. Les exemples de saint Goustan et du moine Gerfred, notamment, sont là pour le démentir.

Patron d'une des paroisses d'Auray et patron secondaire de celle de Hoëdic, saint Goustan était bien originaire de Grande-Bretagne mais il était Anglo-Saxon de naissance. Enlevé dans sa jeunesse par des pirates, il leur fut racheté par saint Félix, le futur restaurateur de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, qui vivait vers la fin du Xe siècle en ermite dans l'île d'Ouessant et qui gagna ensuite l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Devenu moine à Rhuys, Goustan, que l'on considérait comme un saint de son vivant, se retira, avec un compagnon, sur l'île de Hoëdic, alors déserte. Envoyé en mission par les siens, il mourut à Beauvoir-sur-Mer en Vendée. Son corps fut alors enlevé par les moines de l'abbaye de Saint-Philbert-de-Grandlieu qui le transportèrent dans l'église du prieuré qu'ils avaient en ce lieu. Une foule immense afflua, ce qui fit que les moines ne l'enterrèrent qu'après avoir, au bout de trois jours, recueilli de grosses sommes d'argent. Les moines de Rhuys réclamèrent le corps et finirent par le récupérer. On mesure à travers ces péripéties l'importance des reliques pour un sanctuaire.

Le deuxième exemple d'un ermite qui ne soit pas d'origine bretonne est d'autant plus intéressant qu'il concerne précisément la région qui nous occupe. On sait par les *Gestes des saints de Redon*, écrits vers 870, qu'en 832 vivaient dans un ermitage, à Coat-Guinec au Huelgoat, un moine nommé Gerfred avec un

---

14 *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910, p. 61.

15 *Acta sanctorum*, *op. cit.*, p. 202 : *Natus in Britania Majore Heribaldus trajicit in Minorem : ejus ibi exercitationes miracula, obitus et ecclesia.*

16 Le nom est notamment à l'origine de La Herbaudière, village de Guignen (I.-et-V.).

17 Dom H. MORICE, *op. cit.*, Paris, 1742, t. I, col. 291.

18 On peut noter cependant que l'ancien cadastre du Vieux-Marché indique, parallèlement aux parcelles de Prat-Feunteun-Sant-Herbot (section D, 785-786), celle de Lannec-Sant-Albot (section E, 247).

19 Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, 1884, t. V, p. 642.

compagnon appelé Fiduueten. Gerfred avait auparavant été moine à l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, à 25 km de Saumur. Sur une injonction céleste, il quitta le premier les lieux pour gagner l'abbaye de Redon, où il introduisit la règle bénédictine et, après y avoir fait un court séjour, rejoignit son monastère d'origine pour y finir sa vie. Son compagnon, quant à lui, abandonna lui aussi, peu après, l'ermitage de Coat-Guinec pour échouer à Redon, où il demeura jusqu'à sa mort. Si Fiduueten porte un nom bien breton, Gerfred a, en revanche, un nom germanique. Comment avait-il échoué dans les solitudes boisées du Huelgoat ? On l'ignore, comme on ignore aussi quels furent l'hôte ou les hôtes qui succédèrent aux deux ermites[20]. Saint Herbot fut-il de ceux-là ? On ne peut *a priori* l'exclure, car même si son biographe place sa retraite dans une grotte, c'est bien – seule indication positive qu'il est mesure de fournir – sur le territoire du Huelgoat qu'il la situe. Le départ de Gerfred et de Fiduueten n'entraîna pas la disparition de l'ermitage de Coat-Guinec. L'existence, près de Saint-Guinec, du village du Cloître suffit à l'attester.

Saint Cornély, saint protecteur du bétail, concurrent de saint Herbot

Saint guérisseur des humains, Herbot apparaît à travers sa *Vie*, dès le XVe siècle, comme un saint guérisseur et protecteur des animaux, notamment du bétail, un saint à qui on fait des offrandes pour obtenir cette protection. En cela, il est très proche de saint Cornély, son pendant en Bretagne méridionale, nom derrière lequel se cache celui de saint Corneille, pape et martyr du IIIe siècle, dont la spécialisation repose de toute évidence sur un rapprochement avec le mot *corne*, en breton *korn*. Pour avoir moins de chapelles, celui-ci est titulaire, quant à lui, de trois églises paroissiales (Carnac, Gourlizon et Tourch)[21]. Il était, dès le XIe siècle, honoré à Josselin, puisque l'on voit, entre 1066 et 1082, le vicomte Jocelin faire don à l'abbaye de Redon du «monastère de Sainte-Croix et des saints Corneille et Cyprien[22]». Si l'on sait que les deux saints sont très souvent honorés ensemble pour une raison d'ordre festif, leur célébration tombant, en effet, le même jour, on ignore les raisons de leur choix à Josselin[23].

Il est difficile, faute d'attestations anciennes, de savoir à partir de quand le culte de saint Cornély s'est spécialisé et développé en Bretagne[24]. Carnac se désigne comme son principal foyer. Une légende locale veut même que les alignements de menhirs soient des soldats païens, «*soudarded sant Korneli*», que le saint avait pétrifiés lors de son arrivée pour échapper à leur menace. À la suite de la découverte dans les vestiges de la villa romaine des Bosséno, en Carnac, d'une statuette en bronze représentant un bœuf, on a parfois prétendu qu'il y avait eu ici christianisation d'un culte païen. Le taureau était certes un animal sacré cher aux Celtes et aux Gaulois notamment, mais de là à penser que le culte de saint Cornély s'expliquerait en fonc-

---

20 On ne sait pas non plus quand vécut leur prédécesseur, un certain *Wenoc* ou *Winoc*, dont le souvenir est conservé par les hameaux de Coat-Guinec et de Saint-Guinec. Plusieurs saints ont porté ce nom, dont le *Guenuc*, successeur de saint Corentin et le *Winnoc*, fondateur du monastère de Wormhout.

21 Sur le culte, cf. G. MILLOUR, *op. cit.*, p. 23-28.

22 A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 242.

23 On trouve mention à la même époque de l'église de Saint-Corneille (Sarthe), dite *ecclesia Sancti Cornilii* entre 1035 et 1055.

24 Particulièrement vénéré à Compiègne, où fut fondée en son honneur, par Charles le Chauve, l'abbaye portant son nom, il le fut également très tôt en Rhénanie, à l'abbaye de Cornelimunster, monastère bâti à Inden, près d'Aix-la-Chapelle, par Louis le Pieux pour Benoît d'Aniane. La présence en ce dernier lieu de reliques de son chef et de son bras draînait des foules considérables de pèlerins, notamment à l'occasion du grand pèlerinage septennal. S'il était surtout invoqué pour les affections nerveuses, notamment l'épilepsie, il l'était aussi pour les maladies du bétail (cf. A. FRANZEN, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, 1956, col. 895-896).

tion de cela reste pour le moins aventuré. Cela n'exclut pas cependant que son culte, comme celui de saint Herbot, puisse être lié à la persistance de vieux rites agraires, célébrant, pour le premier, fêté le 14 septembre, l'équinoxe d'automne, pour le second, fêté le 17 juin, le solstice d'été.

Toute chrétienne que fût sa célébration, le caractère et l'ampleur que revêtaient la fête de saint Corneille à La Chapelle-des-Marais, en Loire-Atlantique, a de quoi soulever des interrogations. La statue du saint était placée sur un char que traînaient parfois, selon C. Millour[25], plus de vingt paires de bœufs, revêtus de somptueuses parures, tandis que suivaient ses reliques, portées par quatre prêtres. Venue des paroisses environnantes, une foule immense y participait. On s'y rendait aussi en pèlerinage en cas d'épizootie. Ce fut le cas en 1882 : le 2 janvier, trois cents hommes de la paroisse de Saint-Gildas-des-Bois, distante de 20 km, allèrent prier le saint et l'épidémie s'arrêta[26].

Tout se passe comme si l'on était en présence de hauts lieux de culte. La chapelle de Saint-Herbot appartient de toute évidence à cette catégorie. Il est assez frappant de constater qu'elle se trouve au centre d'une vaste aire géographique où aucune autre chapelle consacrée au saint ne vient la concurrencer. Sa fréquentation a sans doute amené la création de lieux de culte secondaires à la périphérie de cette zone. Mais le culte de saint Herbot est demeuré cependant confiné, exception faite de la chapelle de Rennes, à la Basse-Bretagne, ce qui fait, qu'en dépit de son nom, on peut le considérer comme un saint breton.

Bernard Tanguy
C.N.R.S. - C.R.B.C.

---

[25] C. MILLOUR, *op.cit.*, p. 28.
[26] ID., *ibid.*, p. 27-28.

Menulfus de retour...

Dans le tome CXXIII du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (année 1994, p. 453-457), j'avais attiré l'attention sur la vie latine de saint *Menulfus* ou Menou, successeur présumé de saint Corentin, qui me paraissait avoir été trop hâtivement disqualifiée par dom Lobineau et la quasi-totalité des spécialistes de l'hagiographie bretonne à sa suite. Par une coïncidence inattendue, j'appris peu après qu'un autre chercheur, M. Michel Debary, travaillait sur le même sujet. À sa demande, je lui communiquai avant publication, dans le courant de l'été 1994, le texte de mon article. C'est ainsi qu'en juillet 1995, à l'occasion du colloque annuel du CIRDoMoC (Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique), à Landévennec, M. Debary, dans une communication très documentée, proposa une lecture de la *Vita* qui se révéla beaucoup plus critique que la mienne. Cette communication n'a malheureusement pas, à l'heure où j'écris ces lignes, été publiée dans la revue du CIRDoMoC, *Britannia monastica*, mais cela ne saurait tarder et si je m'autorise à poursuivre le débat ici, c'est parce qu'il me paraît tout à fait probable qu'à la date où le présent *Bulletin* sera diffusé, l'article de M. Debary sera accessible au public intéressé. Je tiens en tout cas à remercier M. Debary, qui a eu la courtoisie d'autoriser M. Gwenaël Le Duc, secrétaire du CIRDoMoC, à me transmettre le texte de son intervention en attente de publication.

Pour l'essentiel, les divergences entre la lecture que fait M. Debary de la *Vita* et celle

que j'en propose peuvent se ramener à trois points :

M. Debary relève que j'aurais assigné à ce texte une origine remontant, au moins partiellement, au milieu du Xe siècle, alors que lui-même parvient à la conclusion qu'il pourrait être daté du milieu du XIIe siècle environ ;

– M. Debary y voit l'œuvre probable d'un moine de l'abbaye de Saint-Oustrille-le-Château en Berry, alors que j'envisage qu'il pourrait être issu d'un texte *princeps* d'origine bretonne ;

– enfin, et surtout, M. Debary révoque en doute l'intérêt historique de la *Vita* et conclut sa communication par ces mots : «Saint Menoux[1] a-t-il jamais été évêque de Quimper ? Est-il même venu en Petite Bretagne ? C'est très douteux. Pour l'instant il est impossible d'être plus précis.», alors que j'opine en sens contraire que l'historicité de saint Menou est attestée, contrairement à l'affirmation lapidaire de dom Lobineau, par la trace d'un culte en Bretagne dans le nom de la paroisse de Saint-Nolff (à proximité de Vannes).

Si j'y reviens aujourd'hui, ce n'est pas par un entêtement coupable qui me ferait refuser de prendre en compte l'argumentation de M. Debary, d'autant que je n'aurais garde de mettre en cause l'érudition impeccable de mon contradicteur dont le travail est tout à fait remarquable. Mais, d'une part, il me paraît que M. Debary me prête – involontairement, je n'en doute pas – des propositions qui ne sont pas les miennes, ce qui demande au moins une mise au point. Et, d'autre part, j'ai réuni sur ce dossier quelques éléments nouveaux qui me paraissent dignes de considération.

La date de la *Vita Menulfi episcopi*

La divergence ici porte moins sur nos conclusions respectives que sur les voies qui nous y mènent. M. Debary écrit : «Ce texte pourrait alors être daté, dans sa forme définitive, du milieu du XIIe siècle environ», mais il admet très explicitement que l'archevêque de Bourges Dagbert (dont le pontificat se situe entre 987 et 1013) pourrait avoir joué un rôle non négligeable dans l'élaboration d'une version primitive de la *Vita*. Or j'écrivais, pour ma part : «Le commentateur bollandiste souligne d'ailleurs que la *Vita*, par ses lacunes et ses ellipses [...], apparaît comme la copie abrégée d'un texte antérieur [...]. Ce serait ainsi, sous bénéfice d'inventaire, le milieu du Xe siècle que l'on pourrait assigner comme *terminus ad quem* à la rédaction originale.» À trente ou quarante années près, les positions ne paraissent pas *a priori* incompatibles. Mais l'honnêteté m'oblige à dire que je fondais mon opinion sur un élément de preuve dont je suis amené aujourd'hui à reconnaître l'inanité : il s'agit de la mention «*in provinciam civitatis quæ ab antiquis Oximorum nuncupatur*». Interprétant les mots *provinciam civitatis* comme équivalant à *pagum civitatis*, j'en avais déduit que la *Vita* faisait débarquer notre saint dans la région du Yaudet et que la présence de saint Corentin impliquait donc une source antérieure à l'érection du siège de Tréguier vers 950.

Or André-Yves Bourgès, dans son récent article «L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale[2]», récusait sans ambiguïté cette interprétation. Une correspondance s'ensuivit, dont il serait évidemment abusif de reproduire ici le détail, mais qui m'a convaincu que je faisais fausse route : si je persiste à penser que le doute est permis quant à l'analyse du texte latin (l'antécédent de *quæ* est-il *provinciam* – ce qui ferait de *in*

---

[1] M. Debary choisit d'écrire ce nom avec le -x final consacré par la forme administrative du nom de la commune : c'est l'attitude logique d'un magistrat. On me permettra, comme linguiste, de préférer la forme Menou sans le -x irrationnel dont il a été affublé à l'époque moderne, à l'instar de Rimou(x) ou Le Trévou(x). Cela, du reste, ne prête guère à conséquence.

[2] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 359, note 15.

provinciam civitatis l'équivalent latin d'un vieux breton *in Pou Ceuded* – ou *civitatis* – ce qui en ferait une expression vaguement redondante : dans le pays de la ville épiscopale dite des Osismes), il n'en reste pas moins qu'A.-Y. Bourgès m'a surabondamment démontré que la mention *in pago civitatis* dans l'édition par La Borderie de la *Vita II[a] Tugdualis*, sur laquelle je m'étais appuyé, n'est qu'une interpolation tardive. Cette référence révoquée, il est clair que le texte de la *Vita Menulfi*, quelle que soit la lecture qu'on puisse en faire, ne saurait suffire à lui seul pour postuler l'existence d'un **pagus civitatis* qui ne serait au mieux qu'un hapax.

Je fais donc amende honorable et ne vois dès lors aucune raison de ne pas souscrire à la datation envisagée par M. Debary : texte *princeps* de la fin du Xe siècle et version définitive de la *Vita* établie vers le milieu du XIIe.

Pour en finir avec ces questions de datation, et sans remettre en cause mon ralliement, je reste malgré tout perplexe devant l'observation incidente de M. Debary, quand celui-ci écrit : «Le fait que Menoux dise la messe tous les jours tendrait à prouver que sa vie n'est pas ancienne». Il me semble que c'est tout le contraire. Sans doute l'obligation pour les prêtres de célébrer quotidiennement la messe ne s'est-elle instituée progressivement qu'à partir de la seconde moitié du XIe siècle comme en témoigne la loi d'Ethelred en 1012 : *Cantetur communiter pro rege et omni populo una missa quotidie ad matutinalem missam*[3], puis le canon du concile de Compostelle de 1056 ordonnant aux évêques et aux prêtres de dire la messe chaque jour[4]. Mais les exemples ne manquent pas, à date bien plus haute, d'une célébration quotidienne au titre de pratique de dévotion volontaire. Ainsi le biographe d'Alcuin (mort en 804) nous précise-t-il : «*Celebrabat omni die missarum solemnia*[5].»

Or le texte de la *Vita Menulfi* (que je donne ici pour la commodité du lecteur dans la traduction française de M. Debary) porte : «Il fut donc ordonné prêtre et se consacra à sa tâche ecclésiastique, s'épanouissant dans une telle perfection qu'entièrement donné à Dieu, il lui offrait chaque jour le saint sacrifice et que, par la macération de son corps, il se faisait hostie vivante offerte à Dieu.» L'intention laudative est ici évidente et elle ne peut être le fait que d'un hagiographe écrivant en un temps où la célébration de la messe quotidienne n'était pas d'obligation pour les prêtres.

Au XIIe siècle, au contraire, époque probable de la version définitive, la principale préoccupation disciplinaire n'est plus de contraindre les prêtres à la célébration quotidienne mais de leur interdire de dire plus d'une messe par jour, cette pratique étant suspectée de simonie. Thomassin nous signale ainsi qu'«un [...] décret rapporté par Yves de Chartres et par Gratien, au temps du pape Alexandre II [...] porte que le Fils de Dieu n'ayant été immolé qu'une fois sur la croix, chaque prêtre doit se contenter de l'immoler une fois par jour sur les autels[6]».

Je serais donc porté à voir dans ce trait de la messe quotidienne de saint Menou un vestige de la rédaction primitive.

Indices d'une origine bretonne

Il en va de même pour un point que j'avais soulevé dans mon article de 1994 et sur lequel M. Debary ne revient pas mais qui me paraît pourtant hautement significatif : lors de la rencontre de Menou avec Corentin, la *Vita* (traduction Debary) nous dit : «(Corentin) appela à lui Menoux et lui demanda d'où il venait et pourquoi il était arrivé là. Menoux, **répondant en langue bretonne** (*britannica lingua*), révéla qu'il était d'origine irlandaise.»

[3] L. THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, édition André, Bar-le-Duc, 1864, t. VI, p. 473.

[4] ID., *ibid.*

[5] ID., t. II, p. 212.

[6] ID., t. VI, p. 474.

Imagine-t-on sérieusement que celui que Debary nous présente comme un moine de l'abbaye de Saint-Oustrille-le-Château dans le Berry du XIIe siècle ait pu être au fait des relations «interceltiques» au point de spécifier ce recours au breton entre Corentin et un immigrant irlandais, que même un érudit moderne hésiterait à postuler, de crainte de se faire taxer de celtomanie ? Pour un moine berrichon de basse époque, la seule langue envisageable aurait été le latin et il n'aurait pas éprouvé le besoin d'en faire état.

C'est pourquoi je réitère également mon hypothèse d'une source bretonne à l'étymologie que donne la *Vita* : «*in insula maris oceani quæ barbara lingua Yrilanda nuncupatur, id est ferrea terra.*» Certes, comme le souligne M. Debary, la forme *Yrilanda* est anglaise (disons plus précisément que c'est une forme anglo-saxonne latinisée) et donc la *barbara lingua* est l'anglais (ou l'anglo-saxon). Mais il y a quelque contradiction à avancer que «l'explication «terre de fer» (*ferrea terra*) est une fausse étymologie du nom anglais, à partir de l'anglais» pour ajouter aussitôt après : «par un amateur qui ne savait sans doute pas l'anglais.» Car si la forme *Yrilanda* est fautive pour ce qui aurait dû être *Yraland* ou *Yrland*, c'est bien qu'elle est de seconde main et que le rédacteur ne sait pas l'anglais, mais comment aurait-il pu alors proposer une pseudo-étymologie anglaise à partir de *isen*, *iren* (*iron* en anglais moderne) ? Une étymologie bretonne par *iarn* (*houarn* en breton moderne[7]) est donc au moins aussi plausible de la part de celui qui, quelques lignes plus bas, évoque la *Britannica lingua*. On pourrait même se demander, à titre de simple conjecture, si la substitution de -i- à -a- comme voyelle de composition n'est pas un trait spécifiquement brittonique[8].

Le nom de *Menulfus*

M. Debary écrit : «Ce nom, comme l'a constaté Erwan Vallerie, a une apparence germanique, inattendue pour un Irlandais du VIIe siècle.» J'ai bien évoqué cette apparence germanique parce qu'elle me paraissait avoir égaré certains érudits, mais il va de soi qu'aucune analyse linguistique sérieuse ne se satisferait d'une notion aussi inconsistante et savonneuse que celle d'apparence (certains n'ont-ils pas soutenu que Kairouan, Rostov ou Dordogne avaient une «apparence» bretonne ?). Aussi ne l'évoquais-je que pour la récuser et sans y attacher le moindre crédit. Quant à l'hypothèse d'une influence saxonne, que M. Debary m'attribue («Il y voit plutôt une forme altérée du nom par une influence saxonne»), c'est une suggestion que m'avait faite Bernard Tanguy et que j'avais cru devoir mentionner, car elle me paraissait digne de considération, sans toutefois emporter mon adhésion. En fait, comme je pensais l'avoir clairement indiqué, la piste que je privilégie – et dont M. Debary ne fait pas état, curieusement – est celle d'un hagionyme irlandais comprenant la particule hypocoristique Mo-. C'est sans doute un peu court, mais je ne suis pas en mesure pour l'instant d'aller plus loin.

Bien entendu (je le dis pour ceux qui ne pourraient se reporter à mon premier article) toute relation avec l'élément toponymique et anthroponymique Menou, Meno, fréquent en Bretagne, est à exclure : c'est en français que *Menulfus* a donné Menouil puis Menou. En breton ce nom ne pouvait aboutir qu'à *Menolf ou à *Nolf par chute de la particule hypocoristique.

Saint Menou, saint Mayeul et Saint-Nolff

Nous arrivons ici au cœur du débat. M. Debary écrit : «Erwan Vallerie voit dans les noms *Majolus* et *Molff* l'association des cultes de saint Mayeul, abbé de Cluny [...] et

---

7 L. FLEURIOT, *Dictionnaire du vieux breton*, Toronto, 1985, Part I, p. 213 : «Hoiarn, élément de très nombreux noms propres, en deuxième élément de composé (en premier élément on trouve en général iarn-)...»

8 Cf. notamment K. JACKSON, *Language and History in early Britain*, Edinburgh, 1954, p. 646.

de saint Menoux.» Tel n'était pas du tout mon propos. À mon sens il n'y a pas eu association, mais substitution, du fait de la contiguïté entre la paroisse de Souvigny où fut enterré saint Mayeul en 994 et celle de Saint-Menoux où est le tombeau de notre saint. Mon hypothèse est que les paroissiens de Saint-Nolff, en pèlerinage au tombeau de leur saint patron, furent séduits par l'immense réputation de saint Mayeul et jugèrent opportun de détrôner leur vieil évêque oublié pour se mettre sous la protection du réformateur de Cluny dont la mémoire attirait l'Europe entière.

Je ne comprends donc pas l'objection de M. Debary quand il ajoute : «L'hypothèse est certes séduisante, il convient cependant de ne l'accueillir qu'avec une certaine réserve. En effet, il n'existe aucune preuve de l'existence d'un culte ancien de saint Mayeul en Bretagne, la raison en est que ce culte s'est propagé dans une grande partie de la France et même de l'Europe grâce à la puissante abbaye de Cluny. Or l'influence de celle-ci paraît avoir été quasi nulle en Bretagne.» Or, non seulement je ne soutiens pas que le culte de saint Mayeul ait eu quelque écho en Bretagne, mais je m'appuie même sur la certitude du contraire pour voir dans le patronage de la paroisse de Saint-Nolff par ce saint l'indice d'une substitution, écrivant ainsi : «Quant à Saint-Nolff, il est bien connu que cette paroisse est placée sous le patronage de saint Mayeul, rénovateur de Cluny, mort en 994, dont le culte n'est pas attesté ailleurs en Bretagne (pas même à Saint-Mayeux, malgré une évidente attraction paronymique). Le culte de saint Mayeul à Saint-Nolff est ancien, il remonte au moins au XIVe siècle (*Sanctus Maiolus* vers 1330) et la tradition qui fixe au premier dimanche de mai l'assemblée paroissiale coïncide d'assez près avec la fête du saint qui tombe le 11 mai. Rien pourtant ne permettait d'expliquer sa présence en pays vannetais.»

Je ne puis donc suivre M. Debary quand il conclut : «Il s'agit plus vraisemblablement pour l'un comme pour l'autre d'une diffusion de culte, à partir du Bourbonnais et par l'intermédiaire, soit de l'abbaye de Déols, soit de celle de Marmoutier, soit d'une autre abbaye, que d'une implantation du culte de saint Menoux à partir de Quimper où celui-ci est toujours demeuré parfaitement inconnu.» Car cela me paraît à la fois contradictoire (on vient de nous dire qu'il n'y a pas eu de culte ancien de saint Mayeul en Bretagne), inapproprié (si les cultes de saint Mayeul et saint Menou étaient arrivés conjointement à Saint-Nolff, on ne voit pas pourquoi le second aurait si totalement disparu) et insoutenable sur le plan linguistique (le passage de *Menulfus* à Nolf suppose une évolution strictement bretonne avec chute de la particule hypocoristique : les Bretons n'auraient pas tiré Nolf d'un Menou, ni même d'un *Menulfus* importé du Berry après le Xe siècle[9]).

Enfin il me semble discerner ici le piège d'un raisonnement circulaire : Saint-Nolff ne doit pas son nom au passage de *Menulfus*, donc il n'y a pas de trace d'un culte de *Menulfus* en Bretagne, donc *Menulfus* n'est pas passé à Saint-Nolff, mais on concède malgré tout que son culte y serait arrivé à la remorque de celui de saint Mayeul, alors que rien ne plaide en ce sens dès lors qu'on n'admet pas que l'éponyme de Saint-Nolff est *Menulfus*.

Quant au Saint-Molf de Loire-Atlantique, si je m'étais soigneusement abstenu de l'évoquer dans mon premier article, c'est que le rapprochement, si souvent tenté, ne me paraît absolument pas pertinent. Il peut être tentant d'y céder, mais ici encore ce serait se

[9] En revanche une autre piste que celle de la chute de la particule hypocoristique pourrait être envisagée à partir de la forme bretonne contemporaine du nom de Saint-Nolff, soit *Senolf* : ce serait de voir dans le -e- de la première syllabe le vestige du Me- de *Menulfus* avec une évolution **Sant Venolf* > *Senolf* assez comparable à l'évolution *InisVenach* > *Izenah*. Mais cela ne concorde pas davantage avec une importation du culte depuis le Berry à basse époque.

laisser fourvoyer par une apparence. Certes, parmi les formes anciennes de Saint-Nolff on relève Saint Molff en 1421, mais ce n'est là qu'une première tentative, qui sera suivie de combien d'autres jusqu'en notre XXe siècle, pour assurer tant bien que mal la jonction entre le nom de la paroisse et celui de son patron *Majolus* ou Mayeul ! Le nom de Saint-Molf est quant à lui fort bien éclairé par la forme *Sanctus Madulphus* du XIVe siècle aboutissant régulièrement en français à *Maoul (cf. *Radulphus* > Raoul) puis localement *Mou, Mo (jusqu'à la dernière guerre la prononciation locale était Saint-Mô). Mais si la chute de -d- intervocalique est un phénomène d'une grande banalité en français (ainsi que, quoique à date beaucoup plus récente, dans les dialectes les plus orientaux du breton), celle de -n- intervocalique n'est pas attestée. Il est donc tout à la fois exclu que Molf puisse dériver de *Menulfus* et que Nolff puisse dériver de *Madulfus*.

L'itinéraire de saint Menou

Il est temps d'en venir aux faits nouveaux : l'un concerne le Berry, l'autre le Vannetais. Au printemps 1998, j'eus l'occasion de faire une excursion en Bourgogne qui se termina par la visite de Saint-Philibert de Tournus. Cherchant alors pour rentrer à Vannes un itinéraire aussi direct que possible tout en évitant les autoroutes fastidieuses, je traçai sur ma carte routière une ligne droite joignant sensiblement Mâcon à Vannes : ce fut pour m'apercevoir, à ma grande surprise, car je n'étais pas du tout alors préoccupé de *Menulfus*, que cette ligne passait par Saint-Menoux. Cela me donna l'occasion d'y faire étape et de découvrir la très belle abbatiale élevée sur le tombeau du saint. Je fus particulièrement frappé par le caractère insolite du tombeau de saint Menou, sarcophage monolithe adossé au maître-autel, à un mètre cinquante du sol, et soutenu à son autre extrémité par une imposante colonne. Le sarcophage est aujourd'hui divisé en deux parties : la première (côté colonne) contient les reliques du saint ; la seconde (côté maître-autel) présente une cavité où les pèlerins passent la tête pour obtenir la guérison de la migraine et des troubles mentaux, ce qui vaut au sarcophage le nom pittoresque de «débredinoire» (de «bredin» : simple d'esprit). L'ensemble évoque tout à la fois l'abbatiale de Saint-Gildas-de-Rhuys et le tombeau de saint Cado en Belz : on se croirait volontiers en Bretagne, mais il n'y a bien entendu, sauf à tomber à nouveau dans la chausse-trape des apparences, aucune autre conclusion à tirer que la pérennité du culte du saint qui, avec son tombeau, ses reliques, son pèlerinage et ses pratiques, présente un certain nombre de titres à l'historicité : au moins, il ne s'agit pas d'une vulgaire légende toponymique.

En revanche, la surprise que m'avait causée la découverte fortuite du site sur l'itinéraire de mon retour en Bretagne m'incita à m'interroger sur la position géographique de ce lieu de culte. Il nous est dit que saint Menou y mourut alors qu'au retour d'un voyage à Rome il regagnait, lui aussi, la Bretagne. Si tel était le cas, il fallait bien que son tombeau se trouvât sur un itinéraire plausible. Me défiant de la tentation de voir des voies romaines partout, surtout en ce Berry où les routes sont si droites, je fis appel aux *Eclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule* de d'Anville[10] qui précisément traite abondamment du Berry, de l'Auvergne et de la Bourgogne.

Ce fut pour m'apercevoir que Saint-Menoux se trouve sur l'itinéraire gallo-romain le plus direct de Bourges à la vallée du Rhône. Cet itinéraire empruntait la voie, mentionnée par la Table de Peutinger, d'*Avaricum* (Bourges) à *Tincollo* (Sancoins), puis rejoignait, sans doute à hauteur de Saint-Pierre-le-Moûtier, la voie de *Decetia* (Decize) à *Aquæ*

10 J.-B. D'ANVILLE, *Eclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule*, Paris, 1741, p. 209-210, 256-257, 415-418.

Bormonis (Bourbon-l'Archambault). *Aquæ Bormonis* était également le point d'aboutissement d'une voie qui partait *d'Augustodunum* (Autun), passait par *Telonno* (Toulon-sur-Arroux), *Pocrinio* (Perrigny-sur-Loire), *Sitillia* et traversait nécessairement l'Allier (bien que la Table ne mentionne pas ce point) à Izeure (ancien **Iciodurum*, aujourd'hui englobé dans Moulins). Enfin de *Sitillia* un embranchement permettait de gagner *Lugdunum* (Lyon) par *Ariolica* (entre Saint-Martin d'Estréaux et La Pacaudière, Loire, selon Longnon[11]), *Roidomna* (Roanne) et *Forum Segusiavorum* (Feurs).

Pour l'identification de *Sitillia*, d'Anville propose Sigi, qu'il situe à peu de distance au sud-est de Moulins, mais que je n'ai pas retrouvé sur la carte et dont la dérivation ne va pas de soi. J. Whatmough[12], pour sa part, opte pour Chizeuil, mais ce n'est guère soutenable : d'une part parce que Chizeuil est situé aux environs immédiats de Digoin et à quinze kilomètres à l'est de Perrigny, ce qui rend l'itinéraire aberrant (après *Sitillia* il faudrait passer à nouveau à *Pocrinium* pour rejoindre *Aquæ Bormonis* et la distance de XVI lieues entre *Sitillia* et *Aquæ Bormonis* serait à multiplier par trois) ; d'autre part parce que Chizeuil demande un prototype en -oialon. J'inclinerais pour ma part à reconnaître *Sitillia* dans Thiel-sur-Acolin, dont la situation entre Perrigny et Bourbon-l'Archambault[13] paraît convenable et dont la dérivation est plausible, soit en postulant une aphérèse (*Si*)*Tillia* > Thiel, soit en proposant une correction en *Titillia* > [tidel] > Thiel (ce qui serait plus satisfaisant car un simple *Tillia* aurait dû aboutir à Theil ou Thil). Il resterait bien entendu à savoir si l'archéologie valide ce point : Thiel paraît en tout cas être située sur l'ancien tracé de la N. 79-1079 qui joint Moulins à Diou sur la Loire puis, longeant le fleuve, passe devant Perrigny avant d'atteindre Digoin.

Saint-Menoux est précisément sur la route de Bourbon-l'Archambault (à neuf kilomètres) à Moulins (et Izeure) et il est tout à fait logique que *Menulfus* soit passé là pour rentrer en Bretagne, cherchant à gagner Bourges puis Tours par *Gabris* (non pas Chabris comme l'indique d'Anville mais Gièvres qui lui fait face sur la rive droite du Cher) et *Tasciaca* (Thésée).

On notera que cette route d'Italie est restée fréquentée après la chute de l'Empire, du fait de la renommée des bains de Bourbon-l'Archambault, comme le montre la mention que fait Pierre Riché de cette localité : «En 535, au début de la guerre de reconquête, le comte de *Ticinum* (Pavie), Wisibad, obtient du roi Vitigès la permission d'aller faire soigner sa goutte aux eaux d'*Aquæ Bormiæ* (actuellement Bourbon-l'Archambault) [Cassiodore, Var. X, 29, p. 315][14].»

La *Vita* en acquiert un intérêt renouvelé, d'une part parce qu'elle fait preuve ici d'une cohérence géographique qui la distingue tout à fait des fables pieuses auxquelles on a voulu l'assimiler, d'autre part parce qu'elle apparaît nous indiquer un des grands itinéraires des Bretons vers l'est, si l'on veut bien considérer qu'après *Sitillia*, il était possible encore de joindre par *Pocrinium* (Perrigny) et *Telonnum* (Toulon-sur-Arroux) soit Autun et les sources

---

11 A. LONGNON, *Atlas historique de la France*, Paris, 1884, p. 25 du Texte explicatif des planches, 1re livraison.

12 J. WHATMOUGH, *The dialects of Ancient Gaul*, Harvard University Press, 1970, p. 610.

13 E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, Paris, Hachette, 1893, p. 141-147, de même que A. LONGNON, *op. cit.*, identifient *Aquæ Bormonis* avec Bourbon-Lancy, ce qui les contraint, d'une part, à chercher ailleurs *Aquæ Nisincii* (ils y reconnaissent Saint-Honoré-les-Bains), d'autre part, à passer sous silence les points indiqués par la Table entre *Telonno* et *Aquis Bormonis* : *Pocrinio* et *Sitillia*. Il suffit pour récuser cette identification d'observer que de Toulon à Bourbon-l'Archambault par Perrigny et Thiel-sur-Acolin, on compte à vol d'oiseau 90 km contre 30 km de Toulon à Bourbon-Lancy, et de rapprocher ces distances des 42 lieues, soit environ 94 km, que la Table indique entre *Telonno* et *Aquæ Bormonis*.

14 P. RICHÉ, *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, Paris, Seuil, 1995, p. 64.

de la Seine, soit la trouée de Belfort et la vallée du Rhin[15].

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler également que Saint-Menoux est la première paroisse de l'ancien diocèse de Bourges (avant l'érection de celui de Moulins) que l'on rencontre en remontant de Lyon. Ainsi que le précise d'Anville[16], «Bourbon-l'Archembaud [...] est du territoire des anciens Bituriges & du Diocèse de Bourges. [...] Le Diocèse de Bourges s'étend jusqu'auprès de Souvigni en Bourbonnois. Ce dernier lieu est du Diocèse de Clermont.» Et du reste une commune située à dix kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Bourbon-l'Archambault porte le nom d'Ygrande. Faut-il y voir une signification ? Pourrait-on par exemple imaginer que *Menulfus* aurait souhaité d'atteindre le territoire de Bourges avant d'interrompre son voyage ? Ce n'est qu'une piste de réflexion.

J'ajouterai encore, mais seulement *cum grano salis*, que cette approche géographique donne à la date même de la fête de saint Menou, le 12 juillet, un relief insoupçonné. Car si l'on estime à une cinquantaine de jours le temps nécessaire, à raison de vingt-cinq kilomètres par jour, pour parcourir les 1 200 ou 1 300 kilomètres qui séparent Saint-Menoux de Rome (mais peut-être *Menulfus* avait-il pris la mer jusqu'à Marseille), on voit le saint quitter Rome dans la deuxième quinzaine de mai. Ce n'est peut-être pas un pur hasard. L'institution pour les évêques du voyage périodique *ad limina* n'est pas antérieure au pontificat de Grégoire VII (1073-1085), mais bien entendu l'usage du pèlerinage délibéré à Rome n'avait pas attendu le XIe siècle pour s'établir. Et d'ailleurs, dès 743, sous le pontificat de Zacharie, le canon IV du concile de Rome faisait état, «conformément à la doctrine des Pères de l'Église et aux règles canoniques», de l'obligation pour les évêques relevant de l'ordination du Saint-Siège de se rendre chaque année (du moins pour ceux qui n'en étaient pas trop éloignés) «au seuil des apôtres Pierre et Paul[17]». Sans doute cette règle ne visait-elle explicitement que les évêques italiens, suffragants de Rome, mais on ne peut manquer de relever que l'échéance fixée était aux ides de mai, soit le 15 de ce mois. *Menulfus* aurait-il choisi de répondre à ce rendez-vous ? En tout état de cause, sa présence à Rome à la mi-mai correspondrait à un départ de Quimper fin février-début mars, aux premiers effluves du printemps, époque tout à fait propice à l'entreprise d'un si long voyage.

Et au départ de Saint-Nolff ?

L'autre élément nouveau m'a été fourni par le hasard d'un déplacement à Rochefort-en-Terre. Depuis Vannes, après avoir traversé le territoire de Saint-Nolff par la moderne voie rapide, j'avais pris à Kerboulard (à deux kilomètres du bourg de Saint-Nolff), la D. 775 sous laquelle se dissimule la voie romaine bien connue de *Darioritum* (Vannes) à *Duretie* (Rieux). Passé le village de Bel-Air, au nord du bourg de Questembert, il faut quitter la D. 775 pour la D. 777 qui rejoint Pluherlin et Rochefort. Or c'est juste après le carrefour, longeant par le nord l'angle très aigu que forment ces deux routes entre elles que j'eus la surprise de découvrir un panneau indicateur portant la mention *La Croix de Mounouff*.

---

15 Je me suis même demandé si les moines de Déas n'étaient pas passés par Saint-Menoux pour gagner Tournus, mais d'une part il n'y a pas de voie après *Sitillia* qui permette de joindre Tournus *via* Bourbon-Lancy (il faut passer par Autun) et, d'autre part, après avoir quitté Déas, les moines s'établirent d'abord à Cunault sur la Loire puis à Messay en Poitou et enfin à Saint-Pourçain en Auvergne, et c'est de Saint-Pourçain qu'ils gagnèrent Tournus (René POUPARDIN, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, Paris, Picard et fils, 1905, p. XXVIII à XXXIX).

16 J.-B. D'ANVILLE, *op. cit.*, p. 204-206.

17 L. THOMASSIN, *op. cit.*, t. V, p. 195 : *Ut juxta sanctorum Patrum et canonum statuta, omnes episcopi, qui hujus Apostolicæ Sedis ordinationi subjacebunt, qui propinqui sunt, annue, idibus mensis Maii, sanctorum principum Apostolorum Petri et Pauli liminibus præsententur.*

Il s'y trouve effectivement une croix, mais de facture toute récente et dont le socle porte la date de 1823. Aucun vestige apparent ne permet de supposer qu'elle aurait pris la place d'un monument plus ancien et d'ailleurs les ouvrages d'histoire locale (Luco, Le Mené, Bleiguen...) ne la mentionnent même pas. Reste ce nom de Mounouff qui ne peut pas laisser indifférent et qui ne se limite pas à cette simple croix : plus que d'un lieu-dit, il s'agit d'un petit quartier de Questembert, délimité par les deux routes D. 775 et D. 777 et la frontière avec Pluherlin, où l'on relève, outre La Croix de Mounouff, trois villages étalés d'ouest en est : Le Bas-Mounouff, Le Mounouff et Le Haut-Mounouff, ainsi qu'un château du Mounouff qui n'est en fait qu'une imposante «maison de monsieur» de la seconde moitié du XIXe siècle au centre d'un grand parc clos de murs. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, à la différence des trois villages, desservis par la D. 777, l'accès au château se fait par une belle avenue qui donne sur la D. 775. Et l'actuel propriétaire, M. Hillion, a bien voulu me signaler, longeant le mur est du parc, les vestiges d'un chemin qui passe localement pour être l'ancien chemin de Limerzel à Rochefort.

On n'aura pas manqué de relever la discordance dans l'emploi de l'article entre Le Mounouff et La Croix de Mounouff. Il semble bien que l'article soit un ajout tardif, encore qu'il figure déjà dans le *Dictionnaire topographique* de Rosenzweig. À tout le moins, les formes données par Bleiguen [18] : Mounouff-de-Haut, Mounouff-du-Mitan et Mounouff-de-Bas sont nettement plus conformes aux usages toponymiques de cette région du Morbihan.

Aucun des cinq résidents que j'ai pu interroger (un à Mounouff-de-Bas, deux à Mounouff-de-Haut et deux au Château) n'a été en mesure de me fournir la moindre explication sur l'origine de ce nom. Il va de soi que je n'attendais pas de révélations à ce sujet, mais le caractère invariable des réponses que j'ai obtenues et qui toutes, en substance, étaient sur le mode : «C'est un nom bizarre. J'aimerais bien savoir ce qu'il veut dire, mais personne n'a jamais été capable de l'expliquer !» a au moins le mérite de montrer qu'il ne s'agit pas d'un toponyme banal, aisément réductible à une signification descriptive. Cette information en vaut bien une autre, quand on sait le goût atavique de nos compatriotes pour les étymologies controuvées (qui n'ont rien à envier à *Ferrea Terra*).

Il ne m'a été possible à ce jour de dénicher qu'une seule forme ancienne. Il est vrai que les registres de catholicité de Questembert ne remontent pas au-delà de 1654, mais, par chance, le nom figure dans un acte de décès de 1661[19], sous la forme *Mounouff*, sans article. Cela permet d'écarter au moins une altération récente du nom : il ne s'agit pas d'un quelconque *Moulin-Neuf mal transcrit. Et il n'est pas téméraire d'avancer que la dérivation de *Menulfus* à *Mounouff* ne pose aucune difficulté sérieuse sur le plan linguistique : si la conservation du [f] final et l'assimilation vocalique de la première syllabe à la seconde renvoient à une évolution bretonne, la vocalisation du [l] en [u] pourrait sembler relever d'une évolution romane, mais j'ai montré dans mon *Traité*[20] que, si le breton moderne ne vocalise [l] que devant une dentale, les dialectes orientaux aujourd'hui éteints paraissent bien l'avoir vocalisé, à l'instar du roman, devant toute consonne.

Un saint douteux plutôt cohérent

Comme on le voit, le débat sur la datation de la version définitive de la *Vita Menulfi epi-*

---

18 BLEIGUEN, *Au cœur du Haut-Vannetais : Questembert*, Rennes, 1958, p. 17.

19 Inhumation le 23 août 1661 dans l'église paroissiale d'un «jeune homme passant et disant être natiff de la paroisse de Glans [...] et est debcédé au village de Mounouff.»

20 E. VALLERIE, *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, Le Relecq-Kerhuon, 1995, § 2.467 à 2.470.

scopi, voire sur la datation de son prototype, ne suffit pas à épuiser le sujet. Et les lieux communs, les télescopages historiques, voire les interpolations du texte pèsent finalement assez peu face aux éléments de cohérence interne, d'ordre géographique et calendaire, qu'il recèle.

À ce point de l'enquête, il me semble possible de retenir les éléments objectifs suivants :

1°) *Menulfus* fait en Bourbonnais l'objet d'un culte qui remonte au moins au XIIe siècle. Son tombeau et ses reliques y sont vénérés. Il bénéficie d'une vie latine rédigée à cette époque, vraisemblablement à partir d'un prototype qui pourrait être de la fin du Xe.

2°) Cette vie latine le présente comme un évêque de Quimper, mort à Saint-Menoux au retour d'un pèlerinage à Rome.

3°) Il se trouve que Saint-Menoux est précisément situé sur l'itinéraire le plus direct de Quimper à Rome par Tours, Bourges et la vallée du Rhône.

4°) La date de sa fête, qui selon l'usage doit nous indiquer le jour de sa mort, est compatible avec les délais d'un pèlerinage de Quimper à Rome entrepris fort logiquement au sortir de l'hiver.

5°) Contrairement à l'idée reçue depuis dom Lobineau, deux toponymes au moins peuvent conserver le souvenir de *Menulfus* en Bretagne : Saint-Nolff et Mounouff en Questembert.

6°) Le premier présente la particularité d'être attaché au seul lieu en Bretagne où soit attesté anciennement le culte de saint Mayeul, dont le tombeau, à Souvigny, est distant de celui de *Menulfus* de cinq kilomètres.

7°) Les deux toponymes sont situés sur la voie romaine qui permet de quitter la Bretagne pour gagner Tours puis Bourges. Ils sont distants l'un de l'autre de vingt-trois kilomètres ce qui correspond à l'étape normale d'un pèlerin au long cours.

Il n'est pas interdit de soutenir que l'existence de Jeanne d'Arc est douteuse. Mais, quant aux saints bretons, j'en connais beaucoup qui seraient contents d'être aussi bien meublés que Menolf *alias* Menou.

Erwan Vallerie

Lanmaelmon : Saint-Malon ou Saint-M'Hervon ?

Dans sa contribution ci-après au présent *Bulletin*, Jean-Christophe Cassard évoque le «monastère de Lan Mailmon (?) où, encore laïc, Josse achevait ses études», sans en proposer d'identification. Depuis au moins Guillotin de Corson, on a eu coutume de voir dans ce toponyme le nom ancien de Saint-Malon-sur-Mel, paroisse de l'ancien diocèse de Saint-Malo, à la lisière nord de la forêt de Paimpont. En 1882, dans son *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, cet auteur écrivait que, fondé vers 650 par saint Maelmon, évêque d'Alet, le monastère précité «semble avoir donné naissance à la paroisse de Saint-Malon[1]». Il ajoutait, empruntant ses indications à la *Vie de saint Judicaël*, que Maelmon avait aussi construit un hospice dans un lieu appelé *Talredau*, où le saint aimait à retrouver le prélat. Le texte dit plus exactement que le lieu de *Talredau* se trouvait *juxta xenodochium Maelmonis*[2].

---

[1] Rennes, 1882, t. III, p. 353.

[2] A. DE LA BORDERIE, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, Rennes, 1862, p. 166, note 2, cite le passage concerné, mais en le tronquant. Il le donne en entier dans son *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1898, t. I, p. 486, note 1: *Cara in Christo fraternitas conjunxerat S. Judicaelum et beatum Maelmonem, Aletis civitatis episcopus. Qui in Talredau, in fundo Orchei pagi, juxta xenodochium Maelmonis divinis cultibus, jejunando, vigilando, orando, una die, dum liberas mentes ad Deum contemplatione levarent, illico aperti sunt coeli ad eorum orationem.*

Dans la notice qu'il consacrait à la paroisse de Saint-Malon, quatre ans plus tard, Guillotin de Corson lui attribuait, outre la mention précitée, celle de *Saint Meamon* figurant en 1314 dans un texte recueilli par dom Morice. Ce document fait état de la donation en douaire par Olivier de Montauban à Jeanne de Tournemine de 240 livres de rentes assises sur ses terres en *Landujan, Irodoer, la Chapelle dou Lou, le Lou Lieuc et S. Meamon*[3]. Si l'on reconnaît aisément dans les lieux cités Landujan, Irodouer, la Chapelle-du-Lou et le Lou-du-Lac, le nom de *S. Meamon* évoque bien sûr saint *Maelmon*, mais s'agit-il de Saint-Malon ?

Guillotin de Corson n'en doute pas. En 1904, traitant des «saints oubliés», dans ses *Miscellanées bretonnes*, il consacre trois pages à saint Malon, sans guère apporter d'éléments nouveaux, répétant que la paroisse est désignée en 1314 sous le nom de *Saint Méamon* et que localement le saint est dit *saint Méha*[4]. Deux ans plus tard, Duine évoque brièvement Saint-Malon, et donne les mêmes indications, en renvoyant en note au *Pouillé* de Guillotin de Corson[5]. En 1908, Charles de La Lande de Calan se range à l'opinion commune, mais conteste l'avis exprimé par La Borderie dix ans plus tôt que *Lanmaelmon* devait être «à peu de distance», voire «très voisin du Coësnon[6]». La *Vie de saint Josse* ne dit, en effet, rien de tel. Josse s'étant joint au groupe, «ils firent route ensemble. [...] Leur marche les amena à un fleuve nommé Couesnon, ils le franchirent rapidement, puis tonsurèrent Josse, cet homme de Dieu, pour le faire clerc. Après cet acte, ils quittèrent ce lieu et arrivèrent à Avranches, et y séjournèrent[7].»

Se penchant sur la question en 1910, dans *Les noms des saints bretons*, à l'article *Malon (saint)*, Joseph Loth, après s'être référé à Duine, tente de résoudre le problème : «En 1314, on a *saint Meamon* qui rappelle *saint Maelmon*, évêque de Saint-Malo. Les paysans paraît-il, disent *saint Meha* (Duine, *Brév.*, p. 134). Saint-Meha, Mea, est, semble-t-il, une forme populaire abrégée de *Mea-mon*. Mais Mea-mon est inexplicable. Maelmon, en cette zone depuis longtemps française, qui se prononçait *Mael-von* ou *Mael-won*, a pu très bien donner *Malon* : cf. *Maugat* de *Malgat* remontant à *Mael-cat*[8].» L'autorité de Loth ne pouvait qu'entériner l'équation établie entre Maelmon et Malon. Les auteurs qui ont écrit depuis à ce sujet s'y sont conformés.

Bien qu'ayant relevé, pour Saint-Malon, les mentions *Olliverius de Sancto Mallono* (var. *Senmalum*), *Wilhelmus de Sancto Malono* au XIIIe siècle, *Guillaume de Saint Maslon* en 1427, *ecclesia de Sancto Mallon* au XVIe siècle[9], l'abbé Bossard, dans son *Dictionnaire topographique* manuscrit du département d'Ille-et-Vilaine, retient, lui aussi, outre *Lan Maelmon*, la forme discordante *Saint Meamon*[10]. Il aurait pourtant pu la rapprocher de *Saint Meauvon* qu'il relève en 1427 dans le registre de la réformation des feux pour Saint-M'Hervon, parallèlement à *Saint Mervon* en 1457 et *ecclesia de Sancto Mervone* en 1516[11]. La graphie *Meauvon* amène à se demander si *Meamon*, jugé «inexplica-

---

3 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 1250.

4 *Miscellanées bretonnes. Histoire et hagiographie*, Nantes, 1904, p. 457-459.

5 «Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes antérieurs au XVIIe siècle», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. 124.

6 *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 485 et 487, note 5. En 1862, dans son *Annuaire historique* (p. 166), il estimait pourtant que «*Talredau* ne devait pas être fort éloigné de l'abbaye de Saint-Méen».

7 H. LE BOURDELLÈS, «Vie de saint Josse avec commentaire historique et spirituel», *Studi medievali*, 3e série, t. XXXIV, fasc. II, décembre 1993, p. 918.

8 Paris, 1910, p. 87.

9 On peut aussi ajouter à ces mentions: *ecclesia Sancti Malonii* vers 1330, *ecclesia de Saint Malon* au XVe siècle (A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 360, 372), *prior Sancti Maloni* en 1405 (*Annales de Bretagne*, t. XIX, 1903-1904, p. 148).

10 *Dictionnaire topographique du département d'Ille-et-Vilaine*. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, ms. 2 MI 34 R2, t. III, p. 1897.

11 ID., *ibid.*, p. 1908.

ble» par Loth, n'est pas le résultat d'une fausse lecture, *m* représentant en fait *uv*.

Nous avions, en 1973, émis des réserves sur l'attribution de la mention *Saint Meamon* à Saint-Malon : cette graphie, écrivions-nous, «semble concerner, en réalité, Saint-M'Hervon (I.-et-V.)[12]». Notre sentiment se fondait sur le constat que les lieux cités se trouvaient dans un même secteur géographique, au nord de Montauban. Nous sommes aujourd'hui plus affirmatif : *Saint Meamon* ne peut désigner que Saint-M'Hervon. La paroisse, qui pourrait devoir son exiguïté (246 ha) à ses antécédents monastiques, relevait, en effet, de la seigneurie de Montauban[13], alors que celle de Saint-Malon dépendait de la seigneurie de Montfort.

Comment expliquer les formes concurrentes *Meauvon* et *Mervon* ? Toutes deux peuvent être issues de *Maelmon*, l'une, *Meauvon*, résultant d'une évolution romane, l'autre *Mervon*, d'une évolution bretonne. La première présente la même vocalisation que Plumaugat, noté *Plebs Maelcat* entre 846 et 863 et en 869[14], phénomène que l'on pense s'être achevé dans la France du Nord avant 1100. La graphie *-eau* peut s'expliquer, soit par une métathèse de *mael* en *meal*, soit, plutôt, par une réduction de *mael* en *mel*[15]. La forme *Mervon* procéderait quant à elle de la forme bretonne non vocalisée, avec transformation de *l* en *r* comme dans Trémargat, village de Plélo (Côtes-d'Armor), et Trémargat (Côtes-d'Armor), notés respectivement *Tremelgat*, en 1224 et au XVIe siècle.

Il n'est pas dit, contrairement à ce qu'avance Loth, que *Malon* soit issu de *Maelmon*. En roman, *Maelvon* aurait dû aboutir, comme dans le cas de figure précédent, à *Mauvon* ou *Meauvon*, en breton, à *Malvon/Melvon*, voire *Mervon*. La constance des graphies anciennes *Mal(l)on* oriente vers le vieux breton *Maelon*, anthroponyme attesté à plusieurs reprises dans les actes de Redon au IXe siècle[16].

La *Vie de saint Josse* donne une raison supplémentaire d'identifier *Lanmaelmon* avec Saint-M'Hervon. Il serait, en effet, bien surprenant que, se rendant à Rome, les onze voyageurs qui passèrent devant la porte du monastère n'aient suivi quelque grand itinéraire ancien, une de ces *viae publicae* que mentionnent notamment les actes de Redon. Or, si Saint-Malon se trouve à quelque distance d'une ancienne voie, Saint-M'Hervon est au contraire sur le trajet même d'une autre conduisant de Nantes à Corseul et Alet par Blain, Lohéac, Montauban, Dinan. Au niveau de Léhon, se raccordait sur cet itinéraire une voie transversale se dirigeant, par Dol, vers Pontorson et Avranches, lieu où nos pèlerins firent halte.

L'église de Saint-M'Hervon, dont certaines parties remonteraient à l'époque romane[17], est toujours dédiée à saint Mervon, confesseur, dont la fête se célèbre le 14 août. Cette date ne s'accorde pas avec celle assignée à saint Maelmon par les bénédictins bretons, à savoir le 28 juin. D'où ont-ils tiré cette date, quand, comme le fait observer Duine, «Maelmon ne figure dans aucun calendrier ecclésiastique de Bretagne[18]» et que le *Martyrologe* de l'abbé Chastelain, publié en 1709, le mentionne à deux reprises parmi les saints «aëmères», c'est-à-dire sans jour de fête connu[19] ?

---

12 *Recherches autour de la limite des noms gallo-romains en - ac en Haute-Bretagne*, Brest, thèse de 3e cycle, 1973, t. II, p. 298.

13 Les droits de supériorité dans l'église appartenaient au seigneur de Montauban.

14 A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 147, 83.

15 Comparer avec *spelta* devenu épeautre, *agnellus*, agneau, *porcellus*, pourceau, etc.

16 A. DE COURSON, *op. cit.*, p. 146, 200, 201, 203.

17 «Avec un peu d'incertitude», écrit Roger GRAND, *L'art roman en Bretagne*, Paris, 1958, p. 444.

18 *Bréviaires et missels...*, p. 212. Dom LOBINEAU, *Vie des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 143, écrit, pour sa part, qu'il est «qualifié de Saint dans les catalogues des Evêques de Saint-Malo mais il ne reste point de vestiges de son culte».

19 Cf. E. VALLERIE, «Les références bretonnes et celtiques dans le *Martyrologe* de l'abbé Chastelain», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 195, 196.

Fut-il réellement évêque d'Alet, comme le dit Ingomar, l'auteur, au XIe siècle, de la *Vie de saint Judicaël*, la seule source à donner cette indication ? Dans cette hypothèse, on voit mal le fondateur du monastère de *Lanmaelmon* choisir de placer l'établissement sous la tutelle de Dol, diocèse dont faisait partie Saint-M'Hervon. Il faudrait supposer que ce rattachement intervint par la suite, dans des circonstances qu'on ne peut préciser. Ancienne possession de l'abbaye cornouaillaise de Landévennec en Léon, Locquénolé devint aussi ultérieurement une enclave doloise.

Bernard Tanguy
C.N.R.S. - C.R.B.C.

En marge des incursions vikings

Le périple terrestre des moines de Landévennec

La destruction par les Vikings de l'abbaye Saint-Guénolé en 913 est connue par une mention portée dans les marges d'un calendrier à l'usage des moines de l'endroit[1] et vient d'être confirmée par les résultats des fouilles entreprises sur le site[2]. La petite communauté a néanmoins survécu à ce désastre, loin de la Cornouaille toutefois, dans le réduit fortifié de Montreuil-sur-Mer, à l'ombre duquel elle posséda un cloître ; puis l'abbé Jean et ses frères prirent le chemin du retour au début des années 930 à l'appel d'Alain Barbetorte, après avoir joué un rôle actif dans les tractations qui précédèrent le rétablissement d'un pouvoir breton postcarolingien[3].

L'histoire du monastère ne connaît ainsi aucune césure véritable malgré son transfert temporaire sous d'autres cieux, estimés un moment plus sûrs. En revanche, toute précision sur l'itinéraire de fuite emprunté par les fils de saint Guénolé au départ de Landévennec fait défaut dans les documents contemporains de cet exode et rien, hormis quelques vagues rumeurs collectées dans le courant du XIXe siècle à propos de la halte d'une troupe de moines noirs de passage à Pierric, où par ailleurs l'église paroissiale est dédiée à saint Guingalois *alias* Guénolé[4], ne permettait de combler valablement cette lacune puisqu'il ne nous est parvenu aucun récit du transfert des reliques monastiques.

La récente édition de la *Vie de saint Josse*[5] ouvre peut-être l'opportunité de faire avancer un peu les choses, au moins à titre d'hypothèse de travail. Hubert Le Bourdellès, son savant éditeur, a établi qu'elle a été rédigée vers 930 à Montreuil dans un cercle sinon breton, du moins dans une ambiance fortement marquée par une présence bretonne. Or le biographe de saint Josse nous le présente fuyant la Domnonée à l'époque mérovingienne puisque, de naissance royale – fils de Juthael et frère de Judicaël – il aurait dû à son tour assumer le fardeau de la conduite de son

---

1 Ce calendrier, dit de Copenhague, est conservé à la Bibliothèque royale de cette capitale, dans le fonds des manuscrits Thott, n° 239.

2 A. BARDEL et R. PÉRENNEC, «Les Vikings à Landévennec. Les traces du «passage» des Normands en 913», *Pax. Chronique de Landévennec*, t. 85, 1995, p. 32-40.

3 *Cartulaire de Landévennec*, édition R.-F. Le Men et É. Ernault, Paris, 1884, charte n° 25 *«De Baht Uuenrann»*, p. 562-564.

4 M. SIMON, *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, 1985, p. 69. Ce patronage est venu se substituer à celui de saint Guengar, attesté en 1133 par une charte du Cartulaire de Redon (éd. A. de Courson, Paris, 1863, *Appendix*, charte LXXIV, p. 395 : *ecclesia Sancti Guengari, sita in parrochia Pirric*). La prononciation locale Guinga de ce nom a amené à l'assimiler à Guingalois.

5 H. LE BOURDELLÈS, *Vie de saint Josse. Édition et commentaire*, Étaples, s. d. (vers 1995).

peuple si l'appel de Dieu n'avait pas été chez lui le plus fort, se joignant furtivement à un groupe de onze[6] pèlerins en partance pour Rome. Depuis le monastère de Lan-Mailmon (?) où, encore laïc, Josse achevait ses études, les marcheurs sortent de Bretagne en traversant le Couesnon, gagnent Avranches, Chartres, Paris et enfin Amiens ; parvenus sur les bords de l'Authie, le duc Haymon leur offre l'hospitalité dans son domaine de *villa sancti Petri in pago Pontiuo* (Dompiér-en-Ponthieu), mais seul Josse y demeure – il y recevra les grades ecclésiastiques – ses compagnons préférant quant à eux s'en tenir à l'exact accomplissement de leur projet romain initial[7].

Cet itinéraire imputé au bienheureux Josse ne serait-il pas plutôt en réalité celui emprunté par les moines de Landévennec plusieurs siècles après lui, tel qu'ils ont pu le rapporter dans ses grandes lignes à leurs hôtes nordistes ? Certes rien ne prouve que ce soit l'un des réfugiés qui ait rédigé cette Vie d'un saint armoricain ancien, ni même que les exilés aient fourni des renseignements précis afin de l'aider dans sa tâche, mais l'hagiographe anonyme paraît s'être inquiété avec quelque soin des origines bretonnes de son héros et de la façon dont on pouvait atteindre par la voie de terre les marges méridionales de la future Flandre. La route ainsi tracée apparaît assez logique, et ne surprend guère au moins jusqu'à son étape parisienne, s'intégrant dans une sorte de tronc commun aux membres du clergé breton, moines et évêques confondus, nombreux à s'y rendre en toute hâte.

La *Translation des reliques de saint Magloire*[8] évoque ce fébrile remuement de livres, d'hommes et de châsses, sans mentionner pourtant ni celle ni ceux de saint Guénolé[9] : peut-être ses fils avaient-ils emprunté le même tronçon mais à une date différente, sans s'arrêter longtemps à Paris ou dans sa région, à la différence des autres. Désireux de gagner le havre de paix que leur semblait être encore l'Angleterre – projet qu' eux seuls semblent avoir nourri au demeurant –, les moines cornouaillais auraient rejoint les abords du grand *emporium* moribond de Quentovic, où le comte Helgaud sut les retenir en leur ménageant des conditions d'accueil intéressantes. Présent en ces parages à la même époque, le biographe de saint Josse, qui s'enquérait des épisodes bretons de sa vie, a pu entendre les réfugiés parler de leur exode terrestre heureusement terminé, et songer à transcrire dans son travail en gestation les étapes marquantes de leur récit, le vieillissant pour l'occasion de quelques siècles et gommant la présence menaçante des Normands afin de mieux appeler l'attention du lecteur sur la seule appétence de Dieu qui aurait habité Josse, le vénérable évangélisateur des païens au temps jadis...

La vie de saint Gildas par Vital de Rhuys

Cette composition du XIe siècle, attribuable aux années 1060, soulève de graves problèmes, jadis discutés avec son acribie coutumière par Ferdinand Lot, le dernier éditeur du texte[10] : en particulier rien ne corrobore l'affirmation péremptoire de Vital selon

6 Ce chiffre christique paraît avoir été l'effectif souhaité des moines de Landévennec durant le haut Moyen Âge.

7 H. LE BOURDELLÈS, *op. cit.*, chap. III, 1, 2, 3 et IV, p. 58-59.

8 Publiée par H. GUILLOTEL, «L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 269-315.

9 L'inventaire des moines de Saint-Magloire de Paris, rédigé vers 1138, reste également muet sur toute relique de saint Guénolé : cf. B. MERDRIGNAC, *Les Vies de saints bretons durant le haut Moyen Âge*, Rennes, 1993, p. 70. À l'inverse, on a conservé à Montreuil des reliques de saint Guénolé ou saint Walloy jusqu'à la Révolution française, notamment une cloche à main telle qu'on en garde plusieurs en Bretagne.

10 F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907. La *Gildae vita et translatio* figure aux pages 433 à 473 de l'ouvrage. La «valeur» du texte est étudiée par Lot aux pages 239 à 266 ; sa «conclusion» se veut sans appel, page 266 : «C'est peu de chose. Encore la *Vita Gildae* n'entre-t-elle que pour une faible part dans ce maigre résultat. Eût-elle disparu qu'aucun renseignement important n'aurait péri avec elle...»

laquelle l'historiographe des Bretons serait passé en Armorique et qu'il aurait fondé là le monastère médiéval de Rhuys... Tout cela sent à plein nez sa pieuse forgerie, sans qu'aucun argument décisif ne se fasse jour à travers le texte ni ailleurs...

Les circonstances tragiques ayant conduit à la prétendue première mort puis à la renaissance de Saint-Gildas de Rhuys ne valent guère mieux en apparence : le récit que propose Vital de la menace danoise sur les côtes morbihannaises comme de la décision prise par l'abbé Daioc d'abandonner les lieux pour le Berry, paraît, au mieux, convenu[11]. L'hagiographe s'inspire en effet pour l'essentiel de ce qu'il a pu lire (et même chez Grégoire de Tours[12] !) ou entendre rapporter par la tradition monastique d'établissements plus anciens, à Déols ou dans ses environs. Il sait seulement qu'à la mort du pieux roi Salomon, la province tout entière fut ravagée par les discordes civiles et les incursions étrangères (danoises, mais aussi gauloises...), puis que Pascuuethen et «son frère» (*sic*) Alain (le Grand) se partagèrent le pouvoir dans le pays de Vannes, avant qu'Alain ne régnât seul «avec ses fils» (?), l'autre ayant été entretemps capturé par les Normands, libéré, pour finir «traîtreusement tué par un sinistre individu» (*sic*), et que tout ne s'écroule dans l'horreur. L'historicité des antécédents rhuysiens, incontrôlables, demeure donc bien fragile en présence de cette médiocre compilation historique qui mélange les faits, les époques et les agresseurs.

La *Vie de saint Gildas* ne présenterait ainsi aucun intérêt réel si elle ne contenait deux ou trois traits en possible rapport avec les incursions scandinaves. J'en ai déjà signalé un[13] : la curieuse ordalie à motif nautique mettant soi-disant aux prises ses fils de Rhuys et ceux de Cornouaille – puisqu'il aurait aussi fondé un autre monastère sur les rives du Blavet[14] – quant à la dévolution de son enveloppe charnelle. Dûment averti de son trépas sous huitaine[15] par un ange de Dieu alors qu'il résidait sur l'île d'Houat, où il avait un oratoire, Gildas a tout le temps nécessaire pour exhorter ses frères à respecter sans faillir la loi du Seigneur, dont il leur présente un long compendium moral[16]. Arrivé au terme de son ultime prêche, il donne ses instructions : son corps sera déposé dans un bateau sans voile ni équipage, avec pour seul ornement la pierre sur laquelle il avait l'habitude de reposer la tête lors de ses sommes.

Son passage se produit un 29 janvier et ses fils se préparaient à respecter à la lettre ses instructions en installant son cadavre dans une barque abandonnée à la seule volonté de Dieu quand surgissent face à eux nombre de Cornouaillais. Ceux-ci réclament pour les rives du Blavet l'honneur d'abriter la dépouille mortelle du saint. La dispute menaçait de dégénérer entre les deux parties, les gens de Cornouaille étant les plus nombreux et paraissant bien décidés à s'emparer coûte que coûte du corps saint, quand la barque s'engloutit d'elle-même dans les flots. On la recherche activement mais nul ne peut la retrouver, et chacun de regagner le continent en désespoir de cause[17]. Trois mois plus tard, les moines de Rhuys sont assez inspirés pour décider de jeû-

---

11 F. LOT, *op. cit.*, chap. XXXII, p. 460-461, et chap. XXXIII, présenté par Lot comme «une interpolation ou plutôt un remaniement», p. 461-462.

12 Vital a recours à GRÉGOIRE de Tours, *Histoire des Francs*, liv. X, chap. 9, pour expliquer dans quelles circonstances la province des Vénètes prit le nom de Waroc, vainqueur des ducs Ébracaire et Beppolène, en devenant le Bro-Erec des Bretons bretonnants...

13 J.-C. CASSARD, *Le siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, 1996, p. 103.

14 F. LOT, *op. cit.*, chap. XVII, p. 447-448.

15 ID., *ibid.*, chap. XXVIII, p. 456-457.

16 ID., *ibid.*, chap. XXIX, p. 457-458.

17 ID., *ibid.*, chap. XXX, p. 459 : *Discipuli vero illius, tollentes corpus ejus, fecerunt sicut praeceperat eis. Sed hi qui de Cornugallia venerant, qui plures erant, conabantur eum tollere et in patriam suam transferre. Dum ergo inter se colloquerentur et facere disponerent, nutu Dei navis cum sancto corpore demersa est in profundum maris. Illi vero per multos dies illud huc illucque requirentes, cum nullo modo invenire possent, ad propria sunt reversi.*

ner trois jours durant : l'un d'eux, le jour des Rogations, a alors la révélation du lieu et du temps où ils découvriront l'enveloppe mortelle du maître. De fait, un 11 mai, la communauté de Rhuys se rend au Crouesty où la barque l'attendait avec son précieux fardeau : le corps «sans lésion, dans l'état dans lequel ils l'avaient déposé[18]».

Ne peut-on lire derrière cette étrange aventure maritime, inédite dans l'hagiographie bretonne, comme un écho christianisé d'une pratique funéraire viking ? On sait en effet que leurs chefs, afin d'aborder plus sûrement aux rives du Walhalla, demandaient à prendre place, entourés de leurs plus beaux atours, de vivres raffinés, voire de leur concubine ou de leur cheval favori, sur une barque funéraire ensuite abandonnée au gré des flots vers l'éternité paradisiaque ou bien dissimulée sous un *tumulus* inviolable. L'image était forte et elle a dû impressionner les autochtones témoins de ces pratiques rituelles : l'île de Groix et sa célèbre sépulture nautique scandinave[19] ne sont pas si éloignées que cela des rives plus riantes de la presqu'île de Rhuys... L'étrange dernière volonté de Gildas ne serait-elle pas en fait un geste d'exorcisme à l'encontre de ce passé encore chaud ?

Parmi les rares miracles originaux imputés au saint, il s'en trouve un en rapport direct avec la mer et les détestables activités de pirates, que Vital préfère cependant ne pas désigner par un nom ethnique ou familial précis. Ces hommes de peu auraient eu leur repaire principal sur les rivages de la Cornouaille, plus précisément au fond d'un étang situé dans la paroisse de Plozévet[20]. Lassé de leurs turpitudes répétées, touché par les supplications qui montaient vers lui, Gildas aurait obtenu de Dieu qu'Il bouchât d'un cordon dunaire l'étang littoral à partir duquel ces pirates commettaient leurs forfaits et qu'Il rendît ainsi sa tranquillité à la région[21]. On imagine facilement que ces trublions aient été Normands de nation, et cette proposition d'identification aiderait à lever un peu le voile qui entoure encore la question de leur présence effective dans cette zone de la péninsule armoricaine. Un texte crédible évoque bien le massacre de leur chef, Félécan, en 931, lors de la grande révolte avortée des Bretons de Cornouaille tombés sous leur joug[22], mais jusqu'ici leur présence effective demeurait mal assurée, au contraire de la côte nord où elle est reconnue en plusieurs points.

Les fouilles récentes tendent à confirmer les renseignements procurés par l'annaliste Flodoard : les Vikings sont bien «passés» par Landévennec en 913[23] et on soupçonne fortement que la destruction de l'ensemble carolingien de la «Montagne» de Locronan est aussi leur œuvre[24]. L'observation aérienne incite Pierre-Roland Giot à reconnaître dans «l'île aux Rats», un îlot émergeant de l'Odet un peu en aval de Quimper, en face du château de Lanniron, une base norroise remarquablement installée dans un site d'accès quasi

---

18 ID., *ibid.*, chap. XXXI, p. 459-460.

19 Commandant LE PONTOIS, P. DU CHATELLIER, «La sépulture scandinave de l'île de Groix», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXV, 1908, p. 137-232. Une proposition de datation, récemment avancée sur des critères stylistiques, dans la seconde moitié du Xe siècle, rajeunirait cette tombe navale et la rapprocherait d'autant de l'époque de rédaction de la *Vie de saint Gildas* par Vital : cf. M. MULLER-WILLE, «Das Schiffsgrab von der Ile de Groix (Bretagne)», *Berichte über die Ausgrabungen in Haithabu*, t. 12, 1978, p. 48-75.

20 F. LOT, *op. cit.*, p. 250-251 (d'après Arthur de La Borderie).

21 ID., *ibid.*, chap. XXVI, p. 455.

22 *Les Annales de Flodoard*, édition Philippe Lauer, Paris, 1906, p. 50-52 : *Interea Brittones qui remanserant Nordmannis in Cornu Galliae subditi, consurgentes adversus eos qui se obtinuerant, in ipsis sollemniis sancti Michaelis omnes interemisse dicuntur qui inter eos morabantur Nordmannos, caeso primum duce illorum nomine Felecan... Incon Nordmannus, qui morabatur in Ligeri, cum suis Britanniam pervadit, victisque et pervasis et caesis vel ejectis Brittonibus, regione potitur.*

23 A. BARDEL, R. PÉRENNEC, «Les Vikings à Landévennec...», art. cité.

24 P. GUIGON, *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, 1997, p. 69-98, spécialement l' «essai d'interprétation historique», p. 96-98.

impossible, comme les pirates les affectionnaient tant : cette structure herbue subcarrée d'environ cent mètres de côté n'est pas naturelle malgré son envahissement actuel par la vase et la végétation de schorre qui s'y développe, les talus latéraux présentant une âme en dur[25]. Elle rappelle dans son dessin une autre structure semi-immergée, celle de l'anse de Vigneux dans l'estuaire de la Rance, au sud de Saint-Suliac, que Loïc Langouët assimilerait volontiers à un poste de surveillance scandinave passé à la postérité dans la *Chanson d'Aiquin* sous le nom de Gardaine, la cité engloutie par le courroux de Dieu[26]. Dans le même texte épique, attribué à la fin du XIIe siècle, il est enfin fait allusion à un combat entre chrétiens et «Sarrasins» en fuite depuis Alet, conclu sur la reprise de Carhaix un temps fortifiée par «l'émir» Aiquin[27] : la capitale du Poher aurait-elle été elle aussi un réduit scandinave ?

Le soupçon d'une installation littorale à Plozévet suggéré par la *Vie de saint Gildas* viendrait compléter cette cartographie régionale encore à l'état d'ébauche en Cornouaille. Dans ces conditions, il serait souhaitable que l'œil averti d'un archéologue, voire des prospections de terrain, puissent confirmer ou infirmer cette intuition textuelle.

Le retour en 939 d'Alain Barbetorte dans le royaume de son grand-père Alain le Grand et le rétablissement d'un pouvoir princier autochtone ne signent pas l'arrêt immédiat des incursions vikings en Armorique. En fait, des maraudeurs continuent à écumer les rivages du Ponant durant toute la seconde moitié du Xe siècle et même dans les premières années du siècle suivant[28]. La *Vie de saint Gildas* apporte un indice très plausible de leurs déplorables activités dans son dernier chapitre, consacré à saint Goustan[29] : celui-ci, bien que demeuré à l'état laïc, vivait agrégé à la communauté de Rhuys lorsqu'il ne priait pas retiré dans son oratoire de l'île d'Hoëdic. Vital nous apprend que, dans sa jeunesse, il fut arraché aux griffes des pirates par le «restaurateur» de Saint-Gildas, Félix, à l'époque où le futur abbé vivait pour encore en reclus volontaire sur l'île d'Ouessant avant de rejoindre à Saint-Benoît-sur-Loire les reliques de saint Paul Aurélien que l'évêque de Léon, Mabbon, venait d'y apporter, donc nécessairement un peu avant l'an mille[30].

Comme le nom de Goustan n'est pas breton mais anglo-saxon[31], il faudrait voir dans ce personnage illettré un adolescent jadis capturé par les derniers pirates opérant au long des côtes de la Bretagne insulaire puis rendu à la liberté sur une île d'Armorique, dans des circonstances que Vital évoque en des termes trop généraux pour être utiles[32]. En tout cas, les seuls pirates susceptibles d'accoster à Ouessant à cette date sont des Scandinaves, peut-être les mêmes qui enterrèrent à leur façon le chef disparu à Groix...

Jean-Christophe Cassard
Centre de recherche bretonne et celtique
Université de Bretagne occidentale

---

25 P.-R. GIOT, «L'île aux Rats à Quimper», *Bulletin d'information de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 4, 1991, p. 65-67 (Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles) ; étude reprise et complétée dans *Pays de Quimper en Cornouaille*, n° 3, 1993, p. 61-62.

26 L. LANGOUËT, «Un retranchement normand «insulaire» : Gardaine à Saint-Suliac», *Bulletin d'information de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 4, 1991, p. 53-63.

27 *Aiquin ou la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*, éd. F. Jacques, Aix-en-Provence, 1979, laisse XXIV, vers 2375 et suiv., p. 160 et suiv., sur Gardaine ; laisse XXVII, vers 2770 et suiv., p. 187 et suiv., sur Carhaix.

28 J.-C. CASSARD, *Le siècle des Vikings...*, *op. cit.*, p. 98-101.

29 F. LOT, *op. cit.*, chap. XLV, p. 472-473.

30 L'itinéraire spirituel de Félix est connu par les *Miracles de saint Benoît*, éd. É. de Certain, Paris, 1858, liv. III, chap. 12, p. 155-158.

31 J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910, p. 49.

32 *Hic vero in adolescentia sua a piraticis praedonibus est separatus per Faelicem, qui eo tempore in Ossa insula heremiticam, necdum monachus, ducebat vitam.*

Les origines de La Roche-Jagu et l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth

Peu nombreuses, mais incontestables, certaines traditions historiques bretonnes, plus particulièrement localisées dans le nord-ouest de la péninsule, ont été intégrées par Geoffroy de Monmouth à son *Historia regum Britanniae* ; ainsi en est-il probablement de Mériadec (*Meriadocus*), dont Geoffroy a utilisé le nom et les fairs d'armes pour étoffer un peu le personnage mythique de Conan, présenté comme le fondateur de la Bretagne continentale[1].

Nous voudrions ici attirer l'attention sur le tropisme nettement trégorois qui caractérise le texte de Geoffroy relativement à la bataille de Saussy (*Siesia*). Mis à part Hoël, leur «chef» (*Hoelus, dux Armoricanorum*), les seuls Bretons armoricains à être nommément cités entre tous ceux qui tombèrent lors du combat – ils furent deux mille, dit Geoffroy – sont au nombre de quatre : *Chimmarcocus*, «comte de Tréguier» (*consul Trigeriae*), accompagné de trois compagnons d'armes, *Ricomarcus*, *Bloccovius* et *Lagvius de Bodloano*[2]. La forme *Lagvius* résulte évidemment d'une cacographie ; les variantes *Iaguuius* (ms. *R*), *Iaguiuius* (ms. *P*) et *Iaguuiuius* (ms. *E*) démontrent à l'évidence qu'il s'agit là de l'anthroponyme Jagu, Jagut, Jacut (*Jacutus*), comme on peut le vérifier par le texte de Wace : cet auteur qui traduisit l'ouvrage de Geoffroy en 1155, a écrit *Jaguz*[3].

Quant au toponyme *Bodloano*, à l'ablatif et introduit par la préposition *de*, son cas de déclinaison indique q'il s'agit là du lieu d'où est venu Jagu, comme le confirme encore le texte de Wace : «*l'un de ces treis ot nun Jaguz / de Bodloan esteit venuz*[4].» On peut être légitimement tenté de chercher à le reconnaître dans quelque toponyme trégorois ; et compte tenu de l'habituelle confusion entre *n* et *u* dans les manuscrits médiévaux, deux hypothèses doivent être explorées selon que l'on retienne la forme *Bodloano* (nominatif **Bodloanum*) ou la forme **Bodloauo* (nominatif **Bodloauum*).

Dans le premier cas, il faut peut-être rapprocher **Bodloanum* de Botlézan, nom d'une ancienne paroisse, aujourd'hui village de la commune de Bégard (*Boloezan* en 1251, *Botloezan* vers 1330, *Bodlezan* à la fin du XIVe siècle, *Botlezan* dès 1449[5]). Mais, privilégiant l'hypothèse d'un toponyme **Bodloauum*, nous préférons tourner nos recherches vers Boloï, lieu-dit en l'actuelle commune de Pleudaniel, dont l' «église» (*ecclesiam de Botloi*) est citée dès 1163[6] : il y avait là en effet un fief

---

1 Mériadec paraît avoir été un puissant baron possessionné en Trégor occidental et probablement en Léon à l'époque du duc Hoël (1066-1084). Il entra en conflit avec les vicomtes de Léon et fut vaincu ; ceux-ci se sont alors approprié, semble-t-il, ses domaines. Le lai de Marie de France, *Guigemar*, a gardé le souvenir de cette *guerra* féodale. Sur tous ces aspects, voir A.-Y. BOURGÈS, «L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 363-366.

2 E. FARAL, *La légende arthurienne. Études et documents. Première partie : les plus anciens textes*, t. III, Paris, 1929, p. 270 ; cette édition de l'*Historia regum Britanniae* suit le texte du ms. Cambridge Trinity College, n° 1125, désigné *G* par l'éditeur, et donne les variantes de trois autres manuscrits désignés *R*, *P* et *E*, respectivement ms. Leyde, Bibliothèque de la ville, n° 20 ; ms. Paris, Bibliothèque nationale de France, n° 6233 ; ms. Berne, Bibliothèque de la ville, n° 568 (*op. cit.*, p. 64-70). L'édition plus récente de N. Wright (Cambridge, 1985) suit, quant à elle, le texte du ms. *E* ; cette édition bénéficie d'une traduction française de L. Mathey-Maillé, Paris, 1992.

3 *La geste du roi Arthur*, éd. E. Baumgartner et I. Short, Paris, 1993, p. 232.

4 *Ibid.*

5 Nous empruntons ces différentes formes à B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, s.l. [Douarnenez], 1992, p. 22.

6 A. DE BARTHÉLEMY et J. GESLIN DE BOURGOGNE, *Anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1855-1879, 6 vol. (t. IV), p. 278.

important dont le château « se dressait sur un promontoire dominant le Trieux[7]» et dont la dynastie seigneuriale est attestée dès 1202 avec Olivier *de Boloi* et *Nobilis* (la sœur d'Olivier ?[8]). Or cette seigneurie, qui avait passé dès avant la fin du XIIIe siècle dans les mains de la famille de Tournemine, s'étendait également sur le territoire de l'actuelle commune de Ploézal, jusqu'à proximité de la Roche-Jagu, autre forteresse dominant le Trieux, à moins d'un kilomètre en amont de la motte de *Botloi*. Une telle proximité topographique a pu encourager Geogffroy de Monmouth à rapprocher le nom de Jagu de celui de Botloi ; peut-être même l'origine géographique attribuée à Jagu est-elle conforme à la vérité historique et le fondateur de la Roche était-il issu de la dynastie seigneuriale de Botloi ?

Certains auteurs[9] ont évoqué la possibilité que le récit de la bataille de *Siesia* tel qu'on le trouve dans *l'Historia regum Britanniae* puisse constituer la transposition littéraire et l'amplification légendaire de celle que livra à Tinchebray, le 28 septembre 1106, le roi Henri Ier d'Angleterre au duc Robert de Normandie, bataille dans laquelle les troupes bretonnes d'Armorique, commandées par Alain Fergent en personne, ont joué un rôle décisif, très similaire à ce que décrit Geoffroy de Monmouth et qui a finalement permis la victoire du roi Henri. Si la présence d'un baron breton du nom de Jagu était attestée à Tinchebray, notre hypothèse s'en trouverait extrêmement confortée[10].

André-Yves Bourgès
Centre international de recherche
et de documentation sur le monachisme celtique
(Cirdomoc), Landévennec

---

7 B. TANGUY, *op. cit.*, p. 193.

8 A. DE BARTHÉLEMY et J. GESLIN DE BOURGOGNE, *op. cit.*, t. IV, p. 57-58.

9 Voir par exemple G. MINOIS, «Bretagne insulaire et Bretagne armoricaine dans l'œuvre de Geoffroy de Monmouth», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, en particulier p. 54 et note 26.

10 Un certain *Riou filius Jagu* figure parmi les barons du comte Étienne [de Tréguier] dans une charte-notice passée à Guingamp en 1123 (publications partielles par dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire... de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 546, d'après une copie du XIVe siècle, col. 547 d'après l'original). Le premier seigneur de La Roche-Jagu mentionné explicitement comme tel est un certain *Ricardus*, né vers le début du XIIIe siècle, décédé avant 1251, lequel avait épousé *Villana*, fille du duc de Rohan (Dom H. MORICE, *op. cit.*, col. 951). Le successeur de ce Richard s'appelle Prigent, suivi par un autre Richard. Le nom de baptême Richard, apparemment transmis de grand-père à petit-fils, étant assez rare dans l'onomastique bretonne, et plus particulièrement trégoroise, de l'époque féodale, il constitue donc un indice intéressant pour tenter de reconnaître les origines du lignage en question. Un certain *Ricardus* et son frère *Alanus* que leur gemellité faisait désigner dans les actes par un surnom commun, *gemelli*, «les jumeaux», ont figuré constamment parmi les fidèles du duc Conan IV (1156-1171), lequel «régna» après 1166 sur le seul comté de Guingamp ; il est possible – mais en l'absence de preuves, il s'agit là d'une simple conjecture – que ce *Ricardus gemellus*, dont la naissance peut se situer aux années 1140, ait été le grand-père de l'époux de Vilaine de Rohan.

À propos du nom de Sizun

Si le nom même de Sizun ne semble apporter «apporter aucun élément positif quant à l'éventualité d'un éponyme issu de *Sidonius*[1]», la mention du village de *Lansizun* en Lanarvily, village aujourd'hui disparu mais attesté en 1650, vient confirmer cette hypothèse. La distance entre les deux communes permet, en effet, de rejeter l'interprétation par «lande» du terme initial. Reste donc celle de «monastère» et, en ce cas, Sizun serait bien un hagionyme employé seul. Le latin *Sidonius* donne naturellement *Sizun* par lénition interne du *-d-* à *-z-*.

Albert Deshayes

[1] B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, ArMen - Le Chasse-Marée, 1990, p. 214.

À propos du nom de Spézet

Là aussi ont été proposées, à ce jour, plusieurs hypothèses mais sans que l'on aboutisse à quelque chose de satisfaisant. On l'a rapproché du breton *spezad* «groseilles à maquereau» ; on l'a fait procéder du latin *exspectatus* «attendu, désiré» ou même de *spectatus* «remarquable». Le recteur de Spézet, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, écrivait régulièrement le nom de sa paroisse sous la forme *Spehet* dans les actes qu'il notait dans ses registres. Cette forme et la prononciation moderne [spe:et] et non [spejt] comme on tend à l'imposer, oriente vers une origine **Sped-* plutôt que *Speth-* malgré les leçons *Spethut* de 1216 et *Spethot* de 1220.

Le nom même de *Spézet* n'est pas sans évoquer celui du saint éponyme de *Llansbyddyd* dans le district du Brycheiniog (pays de Galles). *Sbyddyd* qui, lui aussi, a été rapproché du terme *ysbyddad* «aubépine», procéderait plutôt du latin *expeditus* «libre d'entraves ; légèrement armé ; libre de soucis ; en bonne disposition». Ce qualificatif latin aurait phonétiquement abouti à **Ysbyddyd* réduit à *Sbyddyd* comme tous les mots gallois commençant par un *-e* muet que l'on transcrit *y-*, et donc à *Spézet* en breton. La présence d'une statue représentant saint *Expédit* dans l'église de Josselin (Morbihan) orienterait naturellement vers un hagionyme employé seul. Ce saint n'est pas breton ; martyr, il fut mis à mort dans une ville d'Arménie nommée Meltine ou Melitane, avec d'autres chrétiens. Son nom est signalé dans les divers martyrologes, dont le martyrologe hyéronymien. Il est fêté le 19 avril.

La mention *Castel Spezet* en 1543 et à nouveau en 1681, qui s'applique au village que l'on ne désigne plus que par *Castel*, dénoncerait plutôt un nom ancien de guerrier, de chef, sans doute de machtiern. Proche du *Castel* s'étend le village du *Bourg-Neuf*, ce qui laisserait supposer un développement d'habitat au pied même du «château» postérieur à celui du bourg paroissial.

Albert Deshayes

Douar an enez, terra insulae

En 1843, l'un des continuateurs de l'ouvrage d'Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, écrivait : «Le nom de cette ville a dû être primitivement *Douar-énez*, *terre de l'île*, et non *Douar-ménez*, *terre de montagne*, comme l'a dit l'amiral Thévenard[1].»

Au cours des décennies et du siècle suivants, certains auteurs ont fait appel à des étymologies se référant aux anciens noms portés par l'île Tristan : *insula sancti Tutuarni* (1118), *insula Tutuarni*, d'où les tentatives d'explication par *Tutuarn-enez* ayant dérivé ensuite vers *Tuarn-enez* et *Douarnenez*. Ces transformations successives sont plus difficiles à comprendre à partir de formes telles que *insula Tutualdi* attestée dès 1162 et rencontrée en 1248, 1253...

Comment se présente le *Douar an enez* au cours du bas Moyen Âge ? La charte-notice qui enregistre officiellement la donation de Robert de Locuuan, évêque de Cornouaille, aux moines de Marmoutier en 1118, cite l'île de saint Tutuarn, évêque, avec ses dépendances[2]. Cette libéralité concerne un territoire qui, géographiquement, fait partie de la *plebs* de Ploaré, bien que ce ne soit pas explicité. Il ne constitue pas une trève maritime, comme on peut encore le lire parfois[3]. Le territoire, objet des largesses de Robert de Locuuan, est constitué par l'île, d'une superficie de six hectares environ, bordée de falaises au nord et à l'ouest, s'inclinant vers le sud. Deux éminences, l'une située dans la partie septentrionale, qui a servi d'assise au phare, l'autre, «la petite montagne», sise vers le sud-ouest, qui, victime des carriers, a perdu de son importance, abritaient une partie plus plane. Ce plateau descendait en pente douce vers le sud, et c'est sans doute à cet endroit qu'était érigée la chapelle. La bordure méridionale a subi bien des transformations et aménagements au cours des XVIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles.

La partie continentale de la donation est limitée à l'ouest par la rivière de Pouldavid, devenue «ria de Port-Rhu», au nord par l'actuelle pointe du Guet qui fait face à l'île, et vers l'est par les falaises entrecoupées de criques sablonneuses qui s'étendent jusqu'à Plomarc'h, anciennement Porsmarc'h. C'est donc une pointe à base très large regardant l'île qui constitue la dépendance proprement dite où l'évêque avait sa demeure d'été encore appelée *Hanvoth*, *Hamoth*, dans l'acte de donation.

Quelle était la limite sud du territoire concédé ? On a de bonnes raisons de penser que, lorsque la commune de Douarnenez est créée en 1790, son aire reprend celle du XIIe siècle. Depuis au moins le début du XVIIIe siècle, la volonté est exprimée par certains membres influents de la bourgeoisie de l'agglomération littorale de quitter le giron de la paroisse de Ploaré. Ainsi peut-on admettre, dans la mesure où la frontière n'a pas été modifiée au cours des siècles antérieurs, que la limite suivie lors de l'établissement du plan cadastral en 1829-1830 épouse celle de la donation de Robert de Locuuan. En partant de la rivière de Pouldavid, à l'ouest la limite suit un chemin nommé *Garont Stancou*, au tracé à peu près rectiligne, gravit le versant jusqu'au hameau de Pen-ar-C'hoat. Les extrémités de ce chemin correspondent d'une part, du côté de la rivière, à l'actuelle rue de l'Abattoir, d'autre part au début de la rue des Partisans. Entre ces deux extrémités, le tracé

---

1 Nouvelle édition revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin, t. I, Rennes, Molliex, 1843, p. 258.

2 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. I, Paris, 1742, col. 540. – H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 249-251.

3 Les seules trèves de la paroisse de Ploaré étaient, sous l'Ancien Régime, Le Juch et Gourlizon.

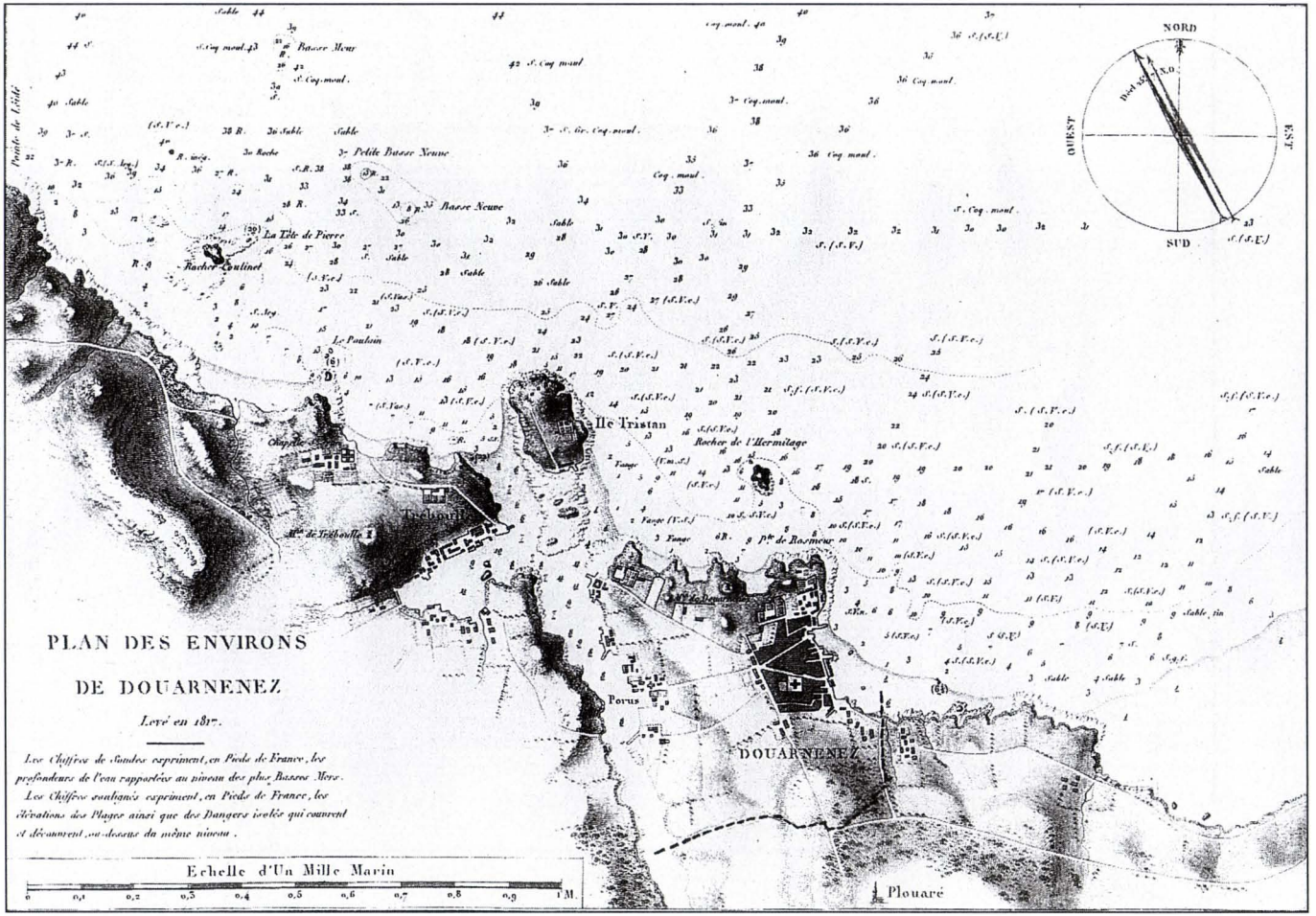

Fig. 1. – L'île Tristan, la terre de l'île et la limite de la commune.
Sur cette carte du *Pilote français*, n° 116, levée en 1817, sont représentés les ruisseaux qui, primitivement, devaient former les limites du territoire.

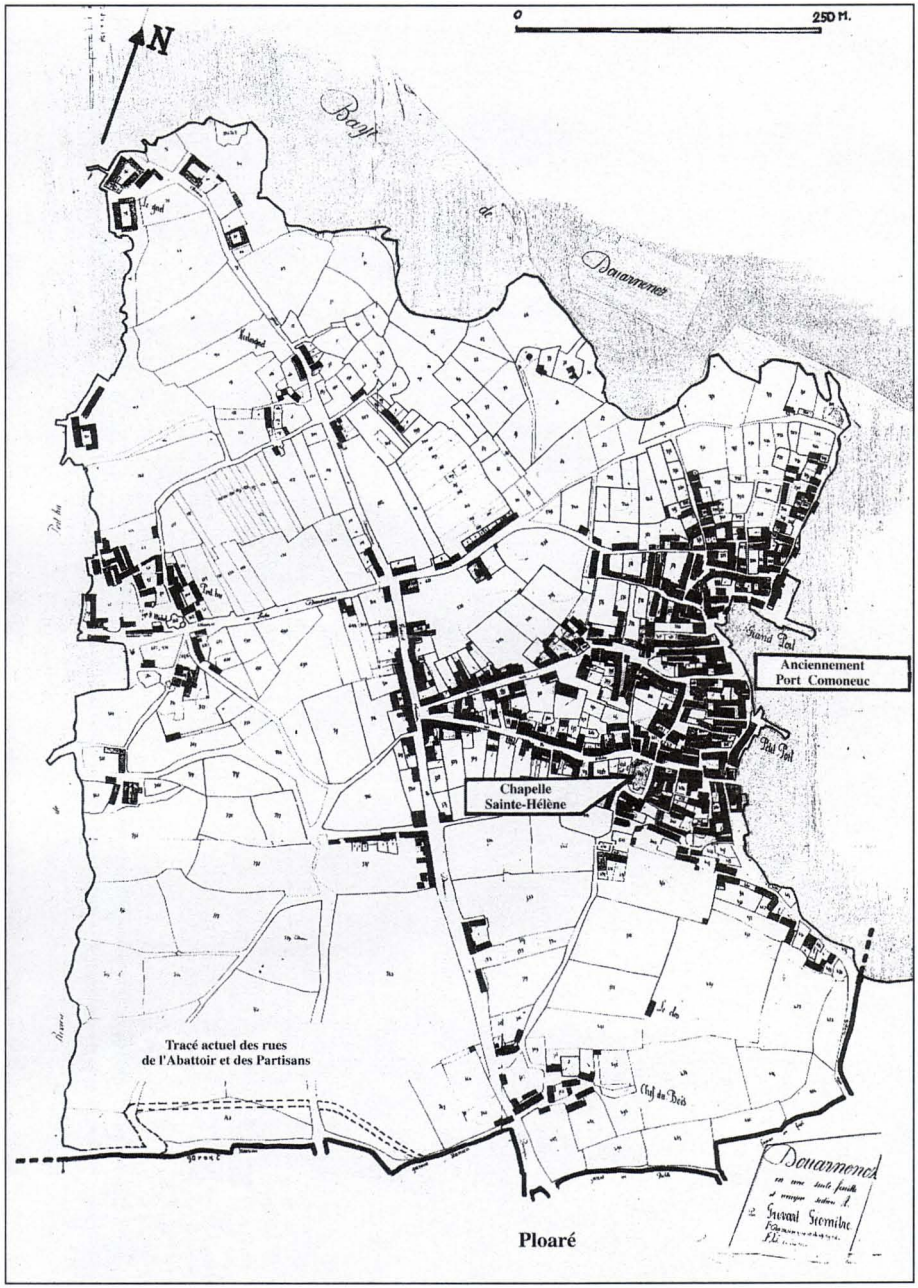

Fig. 2. – Plan cadastral de Douarnenez (environ 1830).
On y voit le tracé actuel des rues de l'Abattoir et des Partisans, comparé au Garont Stancou, et la limite probable des terres concédées au XIIe siècle.

des voies de circulation a été modifié au cours du XIXe siècle et établi davantage vers le nord. Le hameau de Pen-ar-C'hoat (forme enregistrée sur le plan cadastral de Ploaré) ou de Chef-du-Bois (traduction adoptée sur le plan cadastral de Douarnenez) est établi sur la crête. De ce village, la limite est plus sinueuse : elle suit au départ un chemin aujourd'hui disparu appelé *Garont ar Bolch*, situé au sud de l'actuelle rue du Carrefour, et amorce une courbe à travers champs jouxtant une parcelle nommée *Foënnec ar Friol* pour rejoindre le chemin dénommé Allée des soupirs, que l'on emprunte toujours pour aller au village de Plomarc'h, anciennement Porsmarc'h. Le terme *friol* est-il une mauvaise lecture de *priol*, «prieur» ? On ne saurait l'affirmer ; il est toutefois hors des limites de Douarnenez. L'urbanisation, le réseau routier mis en place au cours du XIXe siècle ont masqué le relief naturel. Avant toute intervention humaine, ces limites correspondaient à des vallons descendant sur chaque versant, de part et d'autre du village de Pen-ar-C'hoat. L'un, orienté vers l'ouest, assez abrupt et étroit, était drainé par un ruisseau, figuré sur un plan levé en 1817, se jetant dans la rivière de Pouldavid. Du côté oriental, la limite passait dans une grande cuvette formée par la confluence de plusieurs vallons largement ouverts. La dépression située au nord et le cours terminal commun aux ruisseaux issus de ces hauteurs passant par le Foënnec-ar-Friol matérialisaient cette limite. Le finage du territoire prioral était constitué par des limites naturelles, mer, ruisseaux, crête : le terrain ainsi circonscrit couvrait une surface de soixante-dix hectares, augmentée des six hectares correspondant à la superficie de l'île.

*
* *

Les textes à notre disposition sont discrets sur l'organisation géographique de ce terroir. Dans un acte[4] rédigé en 1336 (vieux style), il est fait mention du «port appelé le port Comoneuc» près duquel se trouvait la «meson verte», traduction de l'expression *ty-glas* qui devait décrire une maison couverte d'ardoises par opposition aux constructions voisines dont le toit était constitué de chaume ou de «gledz». Ce havre a été parfois situé sur la rivière de Pouldavid, mais l'examen des aveux des XVIIe et XVIIIe siècles ôte toute ambiguïté. Le port Comoneuc ou Commonec était une anse sablonneuse à l'abri de falaises assez élevées, plus tard appelé le Grand Port. C'est autour de cette crique que va se développer l'activité économique liée à la pêche de la sardine bien attestée au XVIe siècle, mais dont l'origine au cours du Moyen Âge remonte bien avant. C'est aussi à proximité de ce lieu que sera construite la chapelle Sainte-Hélène qui devient la chapelle priorale après la disparition du prieuré créé sur l'île Tristan au cours du XII[e] siècle.

Yves Tanneau a exhumé un acte où il est précisé[5] : «Ce fut gréé au bourg de lisle Tristan, en lad[ite] P[a]ro[iss]e de Ploerlé (Ploaré) en la maison de [mutilé] le troisiesme jour de décembre lan mil cincq centz vignt.» Pour l'auteur, il y a identité entre l'expression «bourg de lisle Tristan» et la «terre de l'île» ou *douar an enez*.

Un aveu rendu par Alain de Pencoët, chanoine de Cornouaille et prieur de l'île Tristan[6], instrumenté en 1541, note «la ville et bourg de Douarnenes». À cette époque, l'agglomération connaît une grande prospérité. La chapelle Sainte-Hélène a été édifiée, dans sept ans la reconstruction de la majestueuse église de Ploaré sera entreprise, les bas-reliefs à motifs inspirés par la pêche le montrent. Les bateaux exportent les sardines dans les ports du littoral atlantique : Nantes, La Rochelle, Bordeaux... C'est sans doute vers la fin du

---

[4] H. BOURDE DE LA ROGERIE, art. cité, p. 338-339.

[5] Y. TANNEAU, «Le nom de Douarnenez», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972/1, p. 398-400.

[6] H. BOURDE DE LA ROGERIE, art. cité, p. 339-343.

XVe siècle que le bourg, en plein développement, jusque-là anonyme, prend le nom du territoire jadis cédé par l'évêque de Cornouaille à l'abbaye de Marmoutier.

D'où vient le nom de Douarnenez ? Trouve-t-il son origine dans celui porté naguère par l'île, *insula Tutuarni* ? S'inspire-t-il tout simplement de la situation d'appartenance au domaine de l'île, *Douar an enez* ? Dans le même ordre d'idées, on notera l'existence de *Douar an Abad*, la «terre de l'abbé», dépendance de l'abbaye de Landévennec en Telgruc-sur-Mer, et aussi la «Terre au Duc » à Quimper.

La réponse est, nous semble-t-il, donnée dans un acte de baptême rédigé en la sacristie de l'église paroissiale de Ploaré, l'an 1629. La date est certes tardive. Mais il montre que l'expression «Terre de l'île» était encore d'un usage courant :

Laurens de la Hay

Ultima die mensis Maÿ anno domini Millessimo Sexcentissimo Vigessimo / Nono fuit baptizatus Laurentius filius legitimus et naturalis / honorabilis Magistri Guillermi de la Hay Scribae terra[e] insula[e] / et Margarittae Limynyc...[7]»

L'expression *scriba terra[e] insula[e]*, «greffier de la terre de l'île», reprend la forme bretonne *Douar an enez*, adopté pour appeler le bourg aux XVe et XVIe siècles.

Qu'est devenu l'évêque saint Tutuarn ? Son souvenir, son culte semblent avoir été complètement oubliés. La chapelle priorale est dédiée à sainte Hélène à l'origine de l'Invention de la croix du Golgotha. Au cours du XVIIe siècle, les fêtes les plus honorées sont, dans l'ordre décroissant : saint Antoine au mois de janvier, saint Étienne au mois de décembre, saint Philibert en avril, précédant de peu sainte Hélène au mois de juin (période 1637-1674)[8]. Cependant, la dévotion à cette dernière prend une certaine importance dans les années où le missionnaire Julien Maunoir vient prêcher au mois de juin à Douarnenez.

Josick Peuziat

---

[7] Arch. mun. Douarnenez, registres de baptêmes, paroisse de Ploaré, vol. n° 1, 1615-1631, fol. 151 v°.

[8] Arch. dép. Finistère, 163 G 8, chapelle Sainte-Hélène, comptes de fabrique.

Fortunatus et le monde celtique[1]

par Maurice Haslé

Fortunatus est le titre d'un *Volksbuch* dont le texte, anonyme, nous est connu par son édition allemande de 1509 (Augsbourg). Il reçut un accueil enthousiaste, non seulement en Allemagne[2], mais dans toute l'Europe[3]. Le terme *Volksbuch* (mot à mot «livre populaire») doit sa fortune au professeur Görres, de Heidelberg, et traduit la conception romantique, héritée de Herder, selon laquelle la littérature populaire serait l'œuvre collective et anonyme du peuple. Le *Volksbuch* est à la prose ce qu'est le *Volkslied* («chanson populaire») au vers. Encore appelé *Prosaroman* en littérature allemande, il désigne les récits en prose ou cycles narratifs des XVe et XVIe siècles. Ces textes se situent dans un *no man's land* (devrions-nous dire *Niemandsland* ?) entre le roman de chevalerie et le roman bourgeois, tel que nous le connaissons aux XVIIIe et XIXe siècles ; les structures du genre le situent entre ce qui n'est plus et ce qui n'est pas encore.

Tenter de cerner la conception qui nous est proposée du monde celtique dans *Fortunatus*, c'est essentiellement s'attarder sur trois chapitres où la Bretagne et l'Irlande servent de cadre aux aventures du héros.

I. Fortunatus en terre bretonne

Nous étudierons un épisode qui nous présente le héros Fortunatus perdu au cœur de la forêt bretonne, dans les chapitres X et XI, intitulés «Comment Fortunatus se perdit dans un bois, y passa la nuit, y connut grande misère et souci pour sa vie» et «Comment une jeune fille (dispensatrice de la Fortune) donna à Fortunatus une bourse dont l'argent ne se tarissait pas[4].»

---

[1] Le présent article reprend et élargit une étude intitulée «Fortunatus en terre bretonne», dans *A Word Sitly Spoken is Like Apples of Gold in Pictures of Silver – Des pommes d'or sur des ciselures d'argent. Telle est une parole dite à propos.* Mélanges offerts à D. Le Gall, Brest, 1999.

[2] On en connaît 43 éditions entre le XVIe et le début du XIXe siècle, auxquelles viennent s'ajouter 27 éditions aux XIXe et XXe siècles. Nous nous référons à *Fortunatus*, Studienausgabe nach der Editio princeps von 1509 (Reclam), Stuttgart, 1996, p. 324 et suiv.

[3] Citons des traductions en danois (14), anglais (11), islandais (1), italien (1), yiddish (1), néerlandais (16), polonais (2), suédois (4), tchèque (3), hongrois (13), français (10) : la dernière traduction française (*Histoire de Fortunatus, suivie de l'Histoire des enfants de Fortunatus*, Paris, Bibliothèque bleue) daterait de 1862 ; la première est de 1626 : *Histoire des advantvres de Fortvnatvs.* Nouvellement traduit d'Espagnol en François, Rouan, M.DC.XXVL. On notera la mention pour le moins curieuse : «nouuellement traduit d'Espagnol en François». À ces nombreuses traductions viennent s'ajouter des adaptations littéraires : 14 en allemand, 2 en anglais, une en néerlandais, cf. *Fortunatus*, p. 336 et suiv.

[4] «Wie Fortunatus in ainem wald verirret unnd benachtet / in groß ellend und sorg seines lebens kam» et «Wie ain junkfraw (gewaltig des glücks) Fortunatum mit ainem seckel begabt / dem nymmer gelts gebrast», *Fortunatus*, p. 42 et 45.

Après ses déboires dans les Flandres et à Londres, le héros, fils de bonne famille cypriote, traverse la Picardie et arrive en Bretagne – *«in dass lannde Britania»* – dont il nous dit que c'est un pays puissant où se trouvent une vaste forêt et «beaucoup de hautes montagnes» – enfin un texte littéraire qui rend hommage à nos redoutables éminences. Nous résumons le passage qui intéresse cette étude : dans cette «grande forêt sauvage», comparée par le narrateur à la forêt de Bohême ou de Thuringe – ce qui laisse à penser que l'auteur ou l'adaptateur du *Volksbuch* est Allemand –, le héros se perd. Curieusement, c'est dans une vieille «hutte de verrier»(*glaßhüte*) abandonnée, «où, il y a bien des années, on avait fabriqué du verre» – une verrerie (?) que Fortunatus trouve un abri pour la nuit. Fortunatus, le mal nommé, erre une seconde journée dans la forêt, souffre les affres de la faim ; épuisé, il atteint une fontaine, s'y désaltère avec «grand délice» et recouvre miraculeusement ses forces. À peine a-t-il bu à cette fontaine qu'il entend un grand fracas de branches : des ours viennent y boire. Fortunatus se réfugie dans un arbre qui se dresse à proximité immédiate de la fontaine. L'un des ours décèle la présence du héros, le poursuit sur l'arbre. Fortunatus dégaine, blesse le poursuivant de son épée ; l'ours, lâchant prise, tombe en arrière et vient s'écrouler au pied de l'arbre, «vivant mais incapable de se relever». La lourde chute ébranle la forêt et met les autres bêtes en fuite. Le héros n'ose descendre de son perchoir, mais dans sa crainte de s'endormir et de subir le même sort que l'ours, il se résigne à mettre pied à terre et achève l'ours dont il boit le sang pour refaire ses forces ; il rêve d'ours rôti, mais y renonce, faute de feu. Fortunatus s'endort à même le sol, aux côtés de sa victime. Quand il ouvre les yeux au petit jour, Dame Fortune, sous les traits d'une jeune fille, se tient devant lui... Fin du chapitre X.

Après avoir chanté les louanges de Dieu, Fortunatus implore très chrétiennement l'aide de la jeune fille, qui lui déclare avoir le pouvoir de lui donner l'une des six vertus suivantes : sagesse, richesse, force, santé, beauté, longue vie. Le héros choisit la fortune : dans la bourse que Dame Fortune lui offre, il pourra puiser l'or à foison, lui et ses héritiers directs, leur vie durant ; aussi longtemps qu'ils vivront, la bourse, même passée en d'autres mains, gardera sa vertu. Pour lui marquer sa reconnaissance, Fortunatus s'engage à respecter les trois vœux qu'elle formulera. Elle lui demande alors d'honorer, sa vie durant, le jour anniversaire de cette rencontre : ce jour-là il ne travaillera point, il ne connaîtra point la femme, il assurera financièrement le bonheur d'une jeune fille trop pauvre pour se marier.

Ainsi est scellé le destin de Fortunatus – *nomen est omen* – et de ses deux fils à naître. De ces événements de la grande forêt de Bretagne nous retiendrons trois éléments, dans l'ordre chronologique du texte : l'épisode de la *glaßhüte*, l'aventure de la fontaine, la rencontre avec Dame Fortune.

1. La rencontre avec la jeune fille du bonheur

Nous commencerons par un épisode qui ne devrait pas retenir longtemps notre attention dans le cadre de cette étude. L'apparition de Dame Fortune à une journée d'errances de la *glaßhüte* ne semble pas, *a priori*, suffisante pour en faire une fée celte. Sous son costume chrétien (nous pensons à ses trois vœux), nous retrouvons sans doute le mythe de la déesse romaine Fortuna qui, initialement, tout comme le Tyché de l'Antiquité grecque, n'incarne pas le pur hasard. Ce mythe grec, latin, puis chrétien serait d'origine orientale où Pir, un esprit bienfaisant, apparaît en rêve aux élus, qu'il comble de cadeaux ; Pir a son équivalent dans la mythologie indienne[5].

5 Cf. Bala LÁZÁR, *Über das FortunatuS-Märchen*, Leipzig, 1897, p. 34-37.

En fait, les choses ne sont pas si simples puisque les philologues allemands réclament pour eux la demoiselle de la Fortune. Ils rappellent l'existence de Welo, Sâlida / Saelde[6] dans la mythologie germanique. Frau Saelde et Fortuna ont ceci en commun qu'elles sont des êtres féminins. Saelde (Sâlida) est moins une déesse que l'envoyée du dieu Wotan / Odin qui, entre autres attributs – dispensateur de la sagesse, dieu de la prédiction et de la poésie, dieu des batailles et de la victoire, détenteur du pouvoir, assimilé à la magie, de faire éclater les chaînes de la finitude humaine – aurait celui de dispenser la richesse et d'exaucer les vœux. À l'origine, destin et dieux sont séparés dans la mythologie germanique : les dieux, dispensateurs du bonheur, sont eux-mêmes soumis au destin et à ses vicissitudes. Le pouvoir qu'a la jeune fille dans *Fortunatus* de dispenser des vertus est lié à l'ordre supérieur «du ciel, des étoiles et des planètes» ; «selon les heures et le gouvernement des planètes», il lui est possible de «transmettre une, deux, plus de deux ou toutes» les vertus précitées. Fortunatus peut en choisir une. Par son simple pouvoir de transmission d'une, de plusieurs ou des six vertus, la jeune fille du bonheur ne pourrait bien être que l'avatar chrétien postmédiéval de Frau Saelde.

Mais que vient faire l'envoyée de Wotan dans la forêt majeure de Bretagne ? Reprenons l'épisode. Après son errance de deux jours dans la forêt, Fortunatus s'est endormi sous l'arbre-perchoir près de la fontaine. À son réveil, la jeune fille du bonheur se tient devant lui. Le lien de cet être féminin à la forêt est assez explicite : c'est elle qui indiquera au héros le chemin à suivre pour sortir de cette forêt apparemment sans retour. D'autre part, rien n'exclut son lien plus qu'implicite à la source. Cette belle jeune fille, parée de toutes les vertus («o wolgestalte jungfraw» ; «o aller tugentreichste jungfraw»), ne serait-elle pas une fée d'eau celte, quelque cousine de Viviane, la fée de la forêt qui enferma l'enchanteur Merlin dans une prison aérienne, que la légende tardive situe au fond d'un lac ? Quant à la fée Morgane, dont les destinées se confondent à l'occasion avec celles de Viviane (ne lit-on pas parfois qu'elle aurait inspiré un grand amour à Merlin dont elle aurait reçu l'enseignement ès sciences magiques ?), n'a-t-elle pas pour frère un certain roi Arthur dont le nom est rapproché, par l'étymologie populaire, du breton *arz* («ours») ? N'a-t-elle pas pour chevalier un certain Accalon, dont le nom rappelle étrangement celui d'Askalon, le défenseur de la source dans l'adaptation allemande de l'*Yvain* de Chrétien[7] ? Si Viviane est jalouse de sa virginité alors que Morgane multiplie ses amants, la fée de Fortunatus semble incarner une conception quasi religieuse de la fécondité-fertilité : elle dote richement Fortunatus, dote chaque année, par Fortunatus interposé, une jeune fille en âge de procréer[8]. Et, dernier détail que le lecteur peut être tenté de classer sous la rubrique des rites incontournables du conte : «ne te retourne pas et ne regarde pas où je vais[9]» – cet interdit lève les derniers doutes du lecteur un tant soit peu averti du fonds légendaire des récits qui circulent au sein de la civilisation rurale. Quelle est en effet la fée gardienne de la forêt, jaillie de sources, qui attire la fortune à ses élus et aux élus de ses élus, qui garantit la prospérité des maisons au double sens du terme (famille et lignage) et symbolise le culte des puissances de la reproduction ? C'est Mélusine[10], l'être à corps de femme et à queue

---

[6] Le substantif *Saelde* et son adjectif dérivé *saelec* / *saelic* associent les notions de bonté et de bonheur / salut. Personnifiée, *Vrou Saelde* est la dispensatrice de toute perfection, du bonheur et du salut. Cf. M. LEXER, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*, Stuttgart, 1966.

[7] Hartmann VON AUE, *Iwein*, avant 1205. Askalon s'appelle Esclados dans le roman de Chrétien.

[8] «ain tochter [...] die manber sey», *Fortunatus*, p. 47 ; *manber*, nha. *mannbar*, mot à mot «à même de recevoir l'homme».

[9] «ker dich nit umb und lug nit wo ich hyn komme», *Fortunatus*, p. 47.

[10] Cf. art. «Mélusine», *Encyclopædia Universalis France*.

de serpent, la vouivre que nous voyons abondamment représentée dans nos contrées celtiques, y compris sur des monuments chrétiens : Sizun semble être son domaine d'élection, puisque pas moins de quatre représentations de la serpente figurent dans l'enclos paroissial ; à l'angle de l'ossuaire, elle étale sa sensuelle candeur : cheveux libres sur les épaules, seins gonflés de vie, une ramure d'algue (?) serrée sur le ventre, la queue enroulée en torsades sur le pignon, elle a pu retenir l'artiste pour ses qualités esthétiques. Nous la retrouvons à quelques kilomètres de Sizun, plus discrète mais plus éloquente, au-dessus de la source intégrée dans le soubassement du calvaire de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette en Irvillac (toujours dans le Finistère) : une Vierge de pierre portant l'Enfant Jésus y piétine la femme-serpent ; la nouvelle religion, tout en s'appuyant sur elle et en se réappropriant ses lieux de culte, a terrassé la croyance populaire. Le symbole de Mélusine nous renvoie à quelque divinité des eaux celtique. Quant à l'interdit, il s'agit du fameux interdit mélusinien des spécialistes de la culture orale et du conte populaire. Le mythe mélusinien est fondé sur la rencontre d'un être surnaturel, d'une fée par exemple, et d'un mortel. Le mortel épouse la fée, mais se voit imposer un interdit qui concerne presque toujours l'identité de la fée, son origine surnaturelle, souvent proche de l'animalité. L'interdit est régulièrement enfreint : la curiosité du mortel l'emporte sur sa sagesse, elle lui fait perdre et la fée et la fortune fabuleuse qu'elle lui avait attirée.

Mais qu'en est-il dans *Fortunatus* dont le héros ne rencontre la jeune fille de la fortune que dans l'épisode évoqué ? Il respecte l'interdit, peut donc quitter impunément la forêt qui le retenait prisonnier, courir le monde dans une série d'aventures qui le mènent en particulier dans les pays celtiques (Écosse, Irlande) et méditerranéens (avec une incursion jusqu'à l'Inde). Il peut respecter les vœux de la fée, qu'il n'épouse pas, mais qui l'engage à assurer financièrement le mariage d'autres jeunes filles. L'interdit mélusinien est réinterprété dans *Fortunatus* : il ne concerne plus la nature et l'origine de la fée, mais celles de son immense fortune, c'est-à-dire de la bourse magique que le héros détient de la fée. Fortunatus reste ferme dans l'adversité et ne transgresse pas l'interdit : soupçonné de vol, il fera de la prison et préférera mendier deux jours durant pour échapper à la vigilance méfiante du comte de la forêt Arttelhyn, dit de Nundragon (p. 52). La présence du mythe mélusinien dans *Fortunatus* n'étonne pas quand on sait que Mélusine, roman français de Coudrette (1393), fut traduit en allemand par Thüring von Ringoltingen en 1456, que cette traduction fut imprimée en 1474 à Augsbourg, la ville précisément où *Fortunatus* est publié quelques années plus tard[11].

L'histoire de *Fortunatus* soulève bien des questions. Si la date et le lieu de parution du roman sont connus (Augsbourg, 1509), l'auteur a pu la rédiger quelques années plus tôt. Faut-il d'ailleurs parler d'auteur ou d'adaptateur ? Et peut-on préciser les origines de la matière contée ? Le mythe mélusinien, en particulier le thème de l'interdit qui structure toute la seconde partie du roman ; les noms à consonance celtique du comte Arttelhyn, dit de Nundragon[12], dans la forêt duquel

11 «Zu trucken verordnet / durch Johannßen Heybler Appotegker / in der kayserlichen stat Augspurg in dem grossen schießen / der mindern jartzal christi im neünden jar», *Fortunatus*, p. 199.

12 *Nundragon* évoque manifestement *Uthyr Bendragon* (*Penndragon*), mot à mot «dragon en chef», imagé pour «chef des guerriers». Uter Pendragon est, dans la mythologie galloise, le père d'Arthur dont le nom correspond au breton *Arzel* («ours») qui se retrouve dans *Arttelhyn*. De même que le préfixe *nun-* dans *Nundragon* pose problème, de même le suffixe *-hyn* de *Arttelhyn* n'est guère explicable. Faut-il voir dans Arttelhyn un nom de personne d'origine germanique, à rapprocher des quatre formes attestées *Hartelindis*, *Hartlindis*, *Ardelindis*, *Artlindis* où le préfixe *art-* signifie «rude, dur, intrépide» ? Cf. M.-T. MORLET, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VIe au XIIe siècle*, fasc. I, Noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques, C.N.R.S., 1971.

Fortunatus rencontre la jeune fille du bonheur ; l'épisode de la cour de Bretagne à Nantes où se déroule le mariage du duc avec la fille du roi d'Aragon ; le chevalier errant Leopoldus d'Hibernie qui se met au service de Fortunatus et le conduit en Écosse et en Irlande (p. 55 et suiv.) ; la visite du purgatoire de saint Patrick à Werniks (*sic*) en Irlande, sont autant d'éléments qui marquent la présence insistante du monde celtique dans ce texte. Sont-ils suffisants pour évoquer l'hypothèse de l'origine celtique de la matière du roman ? Rien ne l'exclut, mais rien ne permet de l'affirmer non plus. On ne saurait être assez prudent quand il s'agit de cerner les sources d'un texte situé aux confins de l'oralité et de la littérarité, *a fortiori* quand l'enjeu est l'identité et l'origine de tel ou tel thème. Le conteur n'avait pas, n'a toujours pas pour mission de transmettre scrupuleusement la tradition. Son ambition, légitime, est de captiver son auditoire, d'entretenir le suspense, de ménager ses effets ; pour parvenir à ses fins, il coupera ici, brodera là, donnera, parfois à son insu, un nouvel éclairage au conte, habillera son histoire au goût du jour, l'enrichira de tel élément emprunté au conte voisin. L'œuvre populaire – mais le *Volksbuch* en est-il une, et si oui, dans quelle mesure ? –, l'histoire retranscrite pour la première fois plusieurs siècles plus tard, peut être le produit de brassages complexes et de sédimentations multiples. Luzel, dans son introduction aux *Contes populaires de Basse-Bretagne*[13], collectés au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle auprès de «populations illettrées», comme il le souligne, note «avoir trouvé dans nos chaumières bretonnes – altérées et mélangées, il est vrai, ce qui était inévitable – des versions de presque toutes les fables connues en Europe[14]». Les contes ou, du moins, des thèmes apparemment empruntés aux contes de Grimm et d'Andersen y côtoient des éléments orientaux ou franchement celtiques. Par quelles voies sont-ils parvenus en Basse-Bretagne ? Les voies de l'oralité sont comme celles du Seigneur – insondables ! Dans le conte intitulé «Le laboureur, le prêtre et le clerc[15]» nous retrouvons une version assez fidèle, synthétisée des aventures d'Andolosia et d'Agrippina, telles que nous les présente la seconde moitié de *Fortunatus*[16]. Ce conte recueilli en breton par Luzel, de la bouche d'«Hervé Colcanab, maçon, à Plouaret - 1869[17]», est-il un argument supplémentaire qui plaide en faveur des origines celtiques de la matière de *Fortunatus* ? Nous ne le pensons pas. Et pourtant, la matière celtique des deux autres chapitres de notre étude nous réserve encore des surprises.

2. L'aventure de la fontaine

La rencontre avec la jeune fille du bonheur nous a entraîné sur des sentiers celtiques que nous ne soupçonnions pas. Revenons à la fontaine d'où la fée a fort probablement jailli. Cette fontaine aux eaux quasi miraculeuses, située en Bretagne dans une grande forêt aux enchantements, n'est pas sans évoquer certaines réminiscences littéraires. Elle renvoie assez directement à la fontaine de Barenton, dont on sait depuis *Yvain* qu'une goutte, versée sur le «perron», déclenche une effroyable tempête – signal pour Esclados-Askalon de venir provoquer en duel le chevalier s'aventurant sur son domaine.

Le roman de *Fortunatus* nous parle à sa manière d'intrus qui boit à la fontaine et de tempête. Le texte n'établit pas de lien explicite entre la fontaine à laquelle le héros se désaltère et le fracas de branches qui suit : [...] «il arriva par hasard à une fontaine, y but avec grand délice, ce qui lui rendit ses forces ; et

---

13 F.-M. LUZEL, *Contes populaires de Basse-Bretagne*, Paris, 1887.

14 ID., *ibid.*, Préface, p. V.

15 ID., *ibid*, t. III, p. 23-49 : «Le laboureur, le prêtre et le clerc – ou la bourse, la serviette et le manteau.»

16 En particulier les chapitres XXXIII à XXXXIII, p. 132-177.

17 F.-M. LUZEL, *op. cit.*, t. III, p. 49.

tandis qu'il était assis au bord de la fontaine, la lune se mit à briller vivement, il entendit alors un grand fracas de branches dans la forêt [...][18]», mais le lecteur familier des romans arthuriens établit ce lien et s'étonne presque, à la relecture du passage, de ne pas trouver mention de la goutte d'eau qui déclenche l'ouragan. Tout se passe comme si subsistait dans le *Volksbuch* une réminiscence littéraire dont le lieu et l'action sont les authentiques garants, mais dont la dimension merveilleuse, n'étant plus comprise, aurait été gommée et remplacée par une explication grotesquement réaliste : ce fracas de branches n'est pas tout à fait l'œuvre d'un troupeau d'éléphants venant se désaltérer au marigot, mais celle de plantigrades. On voit le bel effet de cette horde d'ours – pourtant connus pour leurs mœurs solitaires – ébranlant la forêt de leurs grondements et se donnant rendez-vous au clair de lune en pleine forêt de Brocéliande ! Ce n'est plus seulement la forêt aux enchantements, c'est la poésie qui est piétinée dans cette version corrompue de la tradition, soucieuse de donner une explication logique et réaliste au merveilleux de l'aventure arthurienne[19].

Sur ce fond d'«aventiure», les prouesses de Fortunatus prennent, bien involontairement sans doute, des aspects parodiques. De la tradition l'auteur a retenu un élément essentiel : la violence, pour ne pas dire la furie de l'assaillant. L'ours rejoint le héros sur sa monture – l'arbre sur lequel il s'est réfugié – et l'affronte à armes égales, en un classique combat singulier : lui avec ses armes naturelles, Fortunatus, hier encore le champion des joutes courtoises et des tournois (chap. II), avec son épée. L'assaillant, on l'a déjà mentionné, est finalement victime de sa bipédie ; il vient s'affaler au pied de la monture à laquelle le héros reste solidement cramponné. Fortunatus, réfugié sur la plus haute branche de son arbre, craint d'être terrassé par un ennemi autrement plus dangereux – le sommeil – qui lui ferait subir le sort du vaincu, victime de la loi de la pesanteur. Le nouvel Yvain met donc pied à terre et procède à la mise à mort fort peu chevaleresque de son ennemi qui gît au sol, blessé et incapable de se relever. Il peut enfin se livrer au rite cannibale. Mais, que le lecteur se rassure, ses envies d'ours rôti ne permettent pas d'y voir une parodie involontaire de la sainte communion qui, dans l'authentique tradition du chevalier courtois, est l'un des préliminaires essentiels du combat.

3. L'épisode de la «glaßhüte»

Cabane de verrier, verrerie ? Que convient-il de voir dans cette *glaßhüte* où Fortunatus se réfugie pour la nuit, torturé par

---

[18] «[...] von ungeschicht kam er zu ainem brunnen da tranck er mitt grossem lust / das ym ain krafft gab / unnd als er bey dem brunnen saß / vieng der mon an gar hell zu scheinen / do hort er ain wildes praßlen in dem wald [...]», *Fortunatus*, p. 43-44.

[19] La réinterprétation réaliste de motifs traditionnels qui ne sont plus compris est une constante dans la littérature médiévale. En voici deux exemples, empruntés à la matière de *Tristan* : dans le *Tristrant* d'Eilhart von Oberg, qui représente la version primitive de *Tristan*, le héros se signale par son adresse au jeu de fléchettes (il épointe des rameaux, en lance un premier qui reste fiché dans la cloison, en lance un deuxième qui vient s'enfoncer très exactement dans l'extrémité du premier, etc.). Ce jeu celtique ou, du moins, sa fonction narrative n'est manifestement pas compris d'Ulrich von Türheim et Heinrich von Freiburg, les continuateurs de Gottfried, dont le *Tristan* est resté inachevé ; il est donc gommé, remplacé dans la version courtoise par «toutes sortes de divertissements». Comme dans l'épisode du mari trompé la prouesse signée Tristan avait aussi une fonction d'identification, le passage du héros et de son ami Kehenis est à présent signalé par un motif immédiatement compréhensible : c'est le chapeau que Kehenis perd en arrivant au château de sa belle et que son mari Nampetenis-Bedenis découvre à son retour, qui trahit le rendez-vous secret.

Autre exemple : les motifs spécifiquement celtiques de la *geis* et du *lovespot* n'étant plus guère compris d'un public français, on peut supposer qu'un adaptateur français ou anglo-normand les a remplacés par le philtre – motif réaliste, si l'on ose dire, pour la pensée magique du Moyen Âge. Cf. A. LAGEMANN, «Les thèmes et motifs narratifs des romans de *Tristan* et la tradition celtique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 341-342 et 352-353.

la faim et par l'inquiétude ? L'auteur du roman en prose ne semble pas avoir perçu la dimension poétique et merveilleuse des thèmes qu'il évoque. Dans la version abâtardie qu'il nous livre de l'aventure de la fontaine, il met délibérément l'accent sur le principe de pesanteur et bafoue le principe aérien, poétique, pour ne pas dire celtique, lunaire. Car cette lune qui brille au firmament dès que Fortunatus a bu à la fontaine – et c'est un point sur lequel le texte diffère de celui de Chrétien ou de son adaptateur allemand Hartmann von Aue – donne sa note celtique au paysage. La lune est le seul astre visible ou auquel il soit fait allusion dans cet épisode qui se termine au petit jour, par l'apparition de la fée. On a noté plus haut que la constellation des étoiles et des planètes conditionnait les dons de la jeune fille du bonheur. C'est donc bien en fonction d'un calendrier lunaire, c'est-à-dire celtique, qu'elle dispense ses vertus.

Dans ce paysage celtique, baigné de féerie propre à sécréter le merveilleux, subsiste un élément si limpide, si aérien, si cristallin qu'il est la preuve irréfutable que Fortunatus se retrouve à son insu au cœur de la matière de Bretagne : la *glaßhüte*, qui prend la fonction de la classique cabane du charbonnier-bûcheron du conte, est un symbole celtique si mystérieux pour l'auteur-adaptateur du *Volskbuch* qu'il s'acharne à l'opacifier de ses fausses explications réalistes. La prosaïque explication de cette «vieille hutte de verrier / verrerie où, il y a bien des années, on avait fabriqué du verre[20]» souligne l'insolite de cette présence au beau milieu de la forêt aux enchantements des Bretons. La «maison de verre» – car c'est ainsi qu'il convient finalement de traduire *glaßhüte* – est la butte-témoin de strates plus anciennes, un dernier écho de la légende dorée de Brocéliande, vidée ici de sa substance poétique. La comparaison du texte avec des textes celtiques antérieurs, en particulier gallois, ne laisse aucun doute sur la signification de cette maison de verre. Elle désigne le palais de cristal, la prison aérienne où la fée Viviane enferma Merlin, le magicien assez sot – ou assez rusé, car rien ne dit qu'il ne l'ait pas secrètement souhaité – pour livrer à la dame de son cœur les arcanes de sa science. La maison de verre, *ty gwydr* en gallois, est un topos de la littérature galloise médiévale tardive qui signale la présence de Merlin-Myrddhin et le définit dans sa fonction amoureuse[21].

La maison de verre de Merlin trouve sans doute son prolongement dans le palais de cristal ou dans la montagne de cristal que le lecteur rencontre à plusieurs reprises dans les contes de Basse-Bretagne collectés par Luzel. La maison de verre est vide pour l'auteur allemand, pour Fortunatus elle n'est plus qu'un refuge nocturne contre les bêtes sauvages. La poésie et la magie de la tradition celtique se sont évanouies, ne laissant derrière elles que leur enveloppe cristalline.

II. Un «pèlerinage» au purgatoire de saint Patrick

Il est un autre pays celtique que visitent à différentes reprises les héros de *Fortunatus* : l'Irlande. Elle représente le *locus terribilis* par excellence, le bout-du-monde, le «désert sauvage», l'île désolée où Andolosia, l'un des fils de Fortunatus, choisit de bannir sa royale fiancée qui l'a outrageusement trompé (chap. XXXVII). Notons que le héros lui-même y devra son salut à la rencontre d'un saint ermite. Lieu hors du monde, propice à la rencontre de Dieu – telle est, à peine schématisée, la fonction de l'«Hibernie» dans le roman.

---

[20] «do kam er zu ainer aldten glaßhüten / in der man vor vil jaren glaß gemacht het», *Fortunatus*, p. 42.

[21] Pour plus de détails, on consultera R. BROMWICH, *Trioedd Ynys Prydein - The Welsh Triads*, Cardiff, 1961 ; en particulier p. 474 : «From the fifteenth century references to Myrddhin as a lover are combined with allusions to his *ty gwydr* or "house of glass".»

L'épisode qui retiendra notre attention se situe au chapitre XV et s'intitule «Comment Fortunatus et son serviteur Léopoldus entrèrent dans la caverne de saint Patrick[22].» En conduisant son héros dans ce haut lieu du catholicisme irlandais, l'auteur du XVe siècle souligne à l'évidence la notoriété d'un pèlerinage déjà réputé depuis plusieurs siècles. On sait que la première mention écrite d'un purgatoire de saint Patrick remonte au XIIe siècle : l'auteur du *Tractatus de Purgatorio Sancti Patricii*, le moine Henry, de l'abbaye de Saltrey, diocèse de Lincoln, s'y réfère à une tradition orale plus ancienne[23]. Le pèlerinage est né d'un épisode de la légende dorée présentant saint Patrick confronté à de réelles difficultés pour convertir, au Ve siècle, les Irlandais au catholicisme : il y est fait appel à la peur de l'Enfer et à la promesse du Paradis. Jésus lui apparaît, lui indique dans un lieu désertique un trou (*fossa*), une caverne obscure où se laver définitivement des péchés de ce monde et se préparer aux joies éternelles. Le paradis vous sera ouvert à deux conditions : vous pénétrerez dans ce lieu, animé d'un authentique esprit de pénitence et de foi, et vous y passerez vingt-quatre heures, une journée et une nuit complètes...

Le texte de *Fortunatus* semble rester fidèle à cette tradition : il fait mention d'un «trou» (*loch*) qui deviendra «caverne obscure» (*finstre hüle)* ; l'explication qui est donnée du purgatoire de saint Patrick par l'abbé du monastère construit sur le saint lieu reste orthodoxe : un abbé, du nom de Patricius, avait coutume, voici de nombreux siècles, de venir en pénitence dans ce désert ; il y découvrit un jour cette caverne longue et profonde, s'y aventura et s'y perdit. Cependant qu'il entendait «plus loin derrière lui des cris déchirants comme venant d'une grande foule[24]», Patrick pria Dieu avec une sainte ferveur et fut entendu. En action de grâces il construisit une chapelle près de la caverne et y mena une vie encore plus exemplaire qu'auparavant. Le saint lieu attira les pèlerins qui, dans leur pénitence souterraine, désormais vivent l'aventure diversement : certains entendent ces appels pitoyables, d'autres reviennent effrayés mais prétendent n'avoir rien vu ni entendu... Ce récit ne décourage pas Fortunatus.

Ce n'est pourtant pas l'esprit de pénitence qui anime le héros. Sa motivation, toute terrestre, relève de la curiosité du touriste de passage dans la région. Fortunatus est curieux, dans ses jeunes années, de courir le monde. À Nantes, il vient de s'assurer les services d'un vieux gentilhomme irlandais, sage et expérimenté, qui lui sert de guide et de mentor à travers tout le Saint Empire romain germanique. Ils parcourent l'Allemagne, passent de Cologne à Bruges, parviennent en Angleterre, en Écosse et, enfin, en Hibernie où Léopoldus rend visite à femme et enfant. Fortunatus y apprend l'existence du purgatoire de saint Patrick, situé à deux journées de route seulement. Les raisons qu'évoquent Fortunatus devant l'abbé pour obtenir l'autorisation d'une visite ne sont guère équivoques : «Je suis venu de loin ; si je n'entrais pas dans la caverne et qu'on se le raconte, ce serait un mauvais point pour moi. Je ne veux donc pas repartir sans avoir visité le purgatoire.» Le purgatoire de Wernicks (*sic*) est une station obligatoire dans la découverte du vieux monde ; avant de rentrer dans son Famagouste natal sur l'île de Chypre, le voyageur sans peur et sans reproche ne peut laisser échapper pareille curiosité ! Il y va, en quelque sorte, de son honneur de grand découvreur. L'abbé accorde l'autorisation nécessaire – première condition d'accès au purgatoire, parfaitement conforme à la tradition. Il accède d'autant plus facilement aux désirs de Fortunatus que celui-ci lui offre un

22 «Wie Fortunatus und seyn diener Lüpoldus in Patricius loch giengen», *Fortunatus*, p. 61-65.

23 Cf. F. KURZAWA, «Le purgatoire de saint Patrick», *ArMen*, n° 93, 1998, p. 34-43.

24 Cf. «[...] hort er noch verr hynder ym ain jämerlich geschray / als ob es ain grosse meinigin leüt wäre», *Fortunatus*, p. 60.

tonneau du meilleur vin. Le vin est cher, ainsi que le précise le texte, et le père abbé en connaît tout le prix : «On consommait peu de vin dans le monastère, sinon pour le service de Dieu.» Le texte ne le dit pas expressément, mais le suggère manifestement: ce vin représente le droit d'entrée au purgatoire dont Fortunatus s'acquitte, et pour lui-même et pour Léopoldus qui ne veut pas l'abandonner en cette aventure. Or le tonneau de vin, en lui donnant la possibilité de passer une nuit dans la cave[25], lui vaut indulgence de tous ses péchés. *Ablaß,* indulgence. Nous sommes en 1509. Huit ans plus tard, un certain Luther partait officiellement en guerre contre ce marché des indulgences si profitable à l'Église.

Fortunatus et son serviteur respectent les rites en vigueur : ils se confessent à la première heure et reçoivent la sainte communion – ils ne sont toutefois ni exorcisés ni bénis, comme le prévoyait la tradition retranscrite par le moine Henry. L'entrée de la caverne, située derrière le maître-autel, leur est ouverte ; dès qu'ils ont disparu dans les entrailles de la terre, la porte est refermée ; elle ne sera rouverte que le lendemain matin, à la même heure : un jour et une nuit de pénitence – sur ce point aussi la tradition est respectée. L'aventure proprement dite peut commencer.

Dans l'obscurité complète, les deux compères se donnent la main, se proposent d'aller au fond de la caverne, puis de revenir sur leurs pas. Soudain, le sol se dérobe sous eux, il leur faut descendre toujours plus bas, ils marchent indéfiniment ; épuisés, ils s'assoient à terre, décidés à attendre qu'on les rappelle le lendemain. De contrition ou de recueillement, pas la moindre mention. Le narrateur laisse ses héros à leurs frayeurs, ils ont en effet perdu le sens de l'orientation et celui du temps. La perspective de narration change : là-haut, l'heure est venue d'ouvrir, on appelle et, comme personne ne répond, on referme la porte. En bas, dans le noir, les deux hommes, sans doute de peu de foi, ne savent à quel saint se vouer – un comble, quand on songe qu'ils se trouvent dans le purgatoire d'un certain saint Patrick ! S'ils ne se soucient absolument pas de nourritures spirituelles, la faim se fait sentir. Ils ne l'interprètent pas comme le jeûne salutaire qui doit les rendre réceptifs aux voix de l'au-delà, bien au contraire : ils désespèrent de se sortir de ce mauvais pas, pensent mourir ; Fortunatus adresse une prière à Dieu. Faim, désespoir, pensée de la mort, prière – on remarquera l'ordre des notations[26] qui suggère une stricte relation de causalité. Tout comme c'est le vin de Fortunatus, c'est-à-dire la soif de l'abbé, qui ouvre le saint lieu au héros, de même c'est sa faim, on ne peut plus profane, qui le mène à Dieu. Le souci des nourritures terrestres lui tient lieu de foi, de pénitence et de recueillement. Dieu lui-même n'est qu'un recours suprême quand l'or et l'argent ne sont plus d'aucune aide : «Ô Dieu tout puissant, viens à notre secours puisqu'ici l'or et l'argent ne peuvent rien pour nous.» Cette pensée mécréante, marquée au coin du mercantilisme triomphant à l'ère des grandes découvertes – à moins qu'elle ne soit l'expression de la pensée magique et naïve du héros de conte qui, jusqu'ici, puisait à foison dans sa bourse –, vaut à Fortunatus de retomber dans le désespoir. À l'aube du troisième jour, les moines recommencent leur manège : ils ouvrent, appellent, referment puisqu'il n'y a pas de réponse. Ils font, cette fois, leur rapport au supérieur, moins par commisération pour les pèlerins disparus que par reconnaissance du ventre : «[Ils] se rendirent auprès du père abbé et lui contèrent la malheureuse affaire, [dirent] que c'était surtout dommage pour Fortunatus qui leur avait offert du si bon

---

[25] Le texte nous invite à cette formulation, pas seulement étymologique : «da geet man dareyn wie in ainen keler» – on y entre comme dans une cave, *Fortunatus*, p. 61.

[26] Nous suivons scrupuleusement le texte : «Sy ward seer hungeren / unnd viengen an gantz zu verzagen und sich ires lebens tzu verwegen / Fieng Fortunatus an unnd sprach / «O almechtiger got»[...]», *Fortunatus*, p. 62.

vin.[27]» À défaut de foi, le vin déplace les montagnes. Dieu restant étrangement muet, l'abbé fait appel à la technique ; et la caverne où Fortunatus, à défaut de purger ses péchés, découvre la peur existentielle et se souvient de l'existence de Dieu, se transforme en labyrinthe. En effet, le vieil homme mandé par l'abbé et qui accepte de se prêter au sauvetage, moyennant cent nobles[28], y déroule son fil d'Ariane. Lui qui, des années auparavant, avait mesuré la caverne avec des cordes, déplie son matériel dans l'obscurité – «la caverne ne supporte aucune lumière» –, fouille diverticule après diverticule, découvre enfin les deux héros prostrés : tels des aveugles, ils se tiennent au voyant et remontent vers la lumière. La métaphore est moins spirituelle que matérielle et profane : «Avec l'aide de Dieu et du vieil homme, ils revinrent parmi les hommes.[29]» La formule est doublement intéressante par la juxtaposition de Dieu et du vieil homme. Ou bien l'expression «avec l'aide de Dieu» est purement rituelle et ne dit rien sur le rôle, il faut en convenir, fort discret de Dieu dans ce sauvetage ; ou bien l'aide de Dieu s'est matérialisée par l'intervention tout à fait inattendue du vieil homme : celui-ci serait alors son envoyé, en quelque sorte un *deus ex machina* – comparable, dans un contexte plus franchement païen, à l'apparition magique de la jeune fille du bonheur en forêt de Brocéliande –, mais plus encore, un *deus cum machina*. On voit le bel effet de ce dieu géomètre avant l'heure ! Cette deuxième hypothèse est d'autant moins envisageable que le vieil homme représente l'alternative à Dieu : il se fait payer en espèces sonnantes et trébuchantes par Fortunatus qui s'adressait à Dieu en termes pour le moins surprenants, à un moment où il pensait que l'or ne lui serait d'aucun secours. Le retour à la lumière n'est pas comparable à celui de saint Patrick qui mènera désormais une vie encore plus sainte qu'auparavant. Le retour parmi les hommes signifie tout simplement la fin d'une mésaventure touristique ; le purgatoire ne s'est pas révélé dans sa dimension chrétienne à un homme qui n'était pas animé d'un authentique esprit de pénitence et de foi, mais s'est métamorphosé en simple piège pour spéléologues amateurs inconscients du danger et sauvés *in extremis* par un spécialiste dûment équipé ! L'argent a le dernier mot, le sauveteur est payé, l'abbaye largement dotée, les retrouvailles généreusement arrosées : Fortunatus invite l'abbé et toute sa communauté à banqueter à l'auberge locale. L'aventure qui s'était ouverte sur le don d'un tonneau de vin se clôture sous les mêmes auspices. L'abbé se remet de ses frayeurs, lui qui «n'aurait pas vu d'un œil favorable que les pèlerins se soient perdus, car il craignait que dans ce cas les pèlerins ne fussent plus venus, ce qui eût été fort dommageable, et pour lui et pour son abbaye[30]». À défaut d'être animé de sentiments très chrétiens, l'abbé comprend parfaitement les intérêts supérieurs de l'Église...

Dans cette aventure le héros n'aura rien appris pour la conduite de sa vie en ce monde ou dans l'autre. Il reprend ses voyages à travers l'Europe, rentre par Venise et Constantinople sur son île natale, d'où il repartira bientôt pour Alexandrie et l'Inde. L'épisode irlandais lui permet d'enrichir ses futurs mémoires d'un chapitre moins édifiant pour l'âme du bon chrétien qu'il reste malgré tout, que sur les dangers physiques qui guettent un jeune aventureux en ce monde. On ne sait trop que penser de cet épisode du purgatoire de saint Patrick qui, dans l'économie du roman, est le pendant «chrétien» du chapitre

---

27 «giengen tzu dem abbt und sagten ym das laid / und besonder umb Fortunato der yn so guten wein geschenckt hett», *Fortunatus*, p. 62.

28 Unité de monnaie ; l'auteur nous dit qu' «un noble vaut plus de deux florins d'or rhénans et demi», *Fortunatus*, p. 58.

29 «Mit der hylff gots und des alten mans / kamen sy wider zu den leüten», *Fortunatus*, p. 63.

30 «[der abbt] het gar ungern gewelt das die pilgere verloren wären gewesen, wann er forcht es wären nit mer pilger dahin kommen / dardurch im und seim gotzhauß nutzung abgangen wär», *Fortunatus*, p. 63.

où la jeune fille du bonheur apparaît au héros. Curieusement, c'est dans cette dernière scène, toute nourrie de mythologie et de poésie celtiques, que Fortunatus se présente sous son jour le plus chrétien. La Mélusine christianisée affectera sa vie ultérieure bien plus que sa descente au purgatoire. Il se souviendra, sa vie durant, des trois vœux qu'il accorde à la fée en échange de la bourse magique qu'elle lui donne, respectera scrupuleusement les trois commandements auxquels il s'oblige en souvenir-anniversaire de ce jour qui fait de lui un *fortunatus*. L'exécution ponctuelle de ces vœux non seulement rythme la suite des aventures du héros et en permet une datation précise, mais surtout lui vaut au soir d'une vie parfaitement réussie, marquée par la construction d'un palais, d'une église, par un mariage noble, l'acquisition d'un titre et d'un fief, de mourir en bon chrétien, muni des derniers sacrements de l'Église et entouré de ses fils. Ici encore, l'échange de la bourse magique contre son engagement à mener une vie chrétienne jette une lumière ambiguë sur l'argent : simple moyen magique dans le monde de Mélusine, il devient, utilisé dans le «siècle», *hic et nunc*, le moyen d'acheter son paradis, de payer son entrée au purgatoire et de s'en assurer la sortie.

Bretagne mélusinienne et arthurienne, Irlande sauvage et chrétienne – tel est le monde celtique dans *Fortunatus*. Il faut bien dire que cette vision n'est pas très originale. Ce roman allemand de 1509 qui traduit le réveil de la vieille Europe à l'aube des grandes découvertes et marque son engouement pour les *itineraria*, la littérature de voyage, ne pouvait pas faire l'impasse sur les pays celtiques. Nourri à la double source du conte magique et poétique, d'une part, et du «capitalisme» naissant d'une classe bourgeoise en pleine ascension sociale, d'autre part, il nous présente essentiellement, dans ses chapitres celtiques, la version littéraire qu'ont laissé des confins du monde occidental le haut Moyen Âge, puis le monde courtois des XIIe et XIIIe siècles qui redécouvre la tradition orale celte. Le *Volksbuch* du XVIe siècle plonge ses racines dans cette «matière de Bretagne» dont il ne perçoit plus toujours très bien les thèmes caractéristiques. Quant à l'Irlande, elle reste la terre de christianisation par excellence, l'île dont on se souvient confusément qu'elle a essaimé ses moines à la conquête du vieux continent. Ici toutefois, la dimension chrétienne, tout comme la tradition poétique, s'est abâtardie, à l'image de cette Église réduisant le purgatoire de saint Patrick à une curiosité touristique, car moins indulgente envers les péchés de ses fidèles que soucieuse de leur monnayer ses indulgences.

Résumé

Dans *Fortunatus*, *Volksbuch* de 1509, la présence insistante du monde celtique réserve bien des surprises. L'épisode de la jeune fille dispensatrice du bonheur, sous des avatars germaniques et chrétiens, renvoie au thème mélusinien de la fée gardienne de la forêt et jaillie des sources. Forêt de Brocéliande, fontaine magique, palais de cristal des amours de Merlin – des thèmes majeurs de la «matière de Bretagne» réapparaissent, à l'insu de l'auteur, dans une version abâtardie des aventures arthuriennes. Quant au pèlerinage au purgatoire de saint Patrick, il conduit le lecteur dans une Irlande sauvage et chrétienne dont les pratiques religieuses (visites touristiques du saint lieu, monnayage des indulgences) expliquent les menées en terre allemande, quelque huit ans plus tard, d'un certain Luther.

Abstract

In *Fortunatus*, a *Volksbuch* published in 1509, the insistent Celtic background has many surprises in store for the reader. The episode in which the young girl dispenses happiness, harks back, under Germanic and Christian traits, to the Melusinian theme of the fairy born of a spring and standing guard on the forest. The Brocéliande forest, the magic fountain, the crystal palace of Merlin's loves, all of which are major themes of the «matière de Bretagne» reappear, without the author's being aware of such borrowings, in a debased version of the adventures of the Arthurian cycle. As regards the pilgrimage to saint Patrick's purgatory, it brings the reader to a wild and Christian Ireland, whose religious practices (touristic visits to the holy place, trade in indulgences) explain the activities of a certain Luther in Germany, some eight years later.

Diverradur

Peadra zo da veza sourprenet gand bezañs stard ar bed keltieg e *Fortunatus*, *Volksbuch* 1509. N'heller ket, pa lenner ar frapad diwar benn ar plah yaouank-skuill-levenez, daoust d'an darvoudou germaneg ha kristen, chom heb soñjal e dodenn velusianeg gwardourez ar hoadou ganet diwar dour stivell. Dindan stumm eun daolenn disleberet euz avanturiou Arzur, heb gouzoud dare d'an oberour e sav war-horre dodennou heverk euz «danvez Breiz» : koad Brekilien, ar feunteun hud, palez strink karanteziou Marzin. Pirhirinaj sant Patrik er purgator a gas al lenner d'eun Iwerzon houez ha kristen, ha diwar weled boaziou relijiel ar vro (kerzadegou touristel beteg al leh santel, arhant diwar-bouez induljañsou) e heller intent ar stourm eneb bet embreget, eiz kant vloaz diwezatoh, gand an den-ze a oa Luther e ano.

Un Beuzecois du XVIIe siècle, Yves Dalam (père Bruno de Saint-Yves), écrivain arabisant

par Roger Gargadennec

La vie du P. Bruno de Saint-Yves

On connaît peu le père Bruno de Saint-Yves, autrement dit Yves Dalam (un nom de famille transcrit autrefois D'Alein ou D'Alain et généralement à présent Dalm) , originaire de Beuzec-Cap-Sizun. C'est pourtant un personnage important car, par son activité de missionnaire carme en Syrie – où il séjourna dix-neuf ans – il fut l'un de ceux qui, au XVIIe siècle, contribuèrent le plus à rapprocher la France des pays du Proche-Orient. Bretonnant monolingue à la naissance, il avait appris le français, le latin et l'arabe qu'il maîtrisait parfaitement, au point d'avoir écrit cinq ouvrages religieux en cette langue, ouvrages dont la Bibliothèque vaticane conserve la plupart des manuscrits.

Toutes les notices consultées[1] s'accordent pour faire naître Yves Dalam à Kerbeuzec (Kerveuzeg), mal transcrit Kerbusée ou Kerbusec, «près de la ville de Pontecroix». Il s'agit du manoir noble de Kerbeuzec, en Beuzec, qui, ayant appartenu au XVIe siècle au seigneur Alain du Fou, appartenait au début du XVIIe siècle à Charles du Quélennec qui le céda à Jacques Le Baillif, seigneur de Saint-Martin, par contrat d'échange du 22 novembre 1635[2]. La naissance, rapporte-t-on, eut lieu en avril 1600. On en ignore le jour, car le premier registre de baptêmes de Beuzec n'existe que depuis 1608.

En tout cas, la *Bibliothèque carmélitaine* de 1752, en nous révélant le nom des parents (Pierre Dalam, époux de Magdaleine Luczia

[1] Sur le personnage, on peut consulter les notices suivantes : Père COSME DE VILLIERS, dans *Bibliotheca carmelitana*, t. CIX, 1752, p. 304-305. – Père FERDINAND DE SAINTE-THÉRÈSE, dans *Ménologe du Carmel*, Paris, t. II, 1879, p. 238-239. – P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, dans *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1903, p. 121-124, reprenant pratiquement la notice parue dans la *Biographie bretonne* de P. LEVOT, t. I, 1852, p. 209-210, sous la signature de Cayot-Délandre. – AMBROISE DE SAINTE-THÉRÈSE, dans *Bibliographia missionaria*, Rome, 1940, et *Nomenclator missionariorum ordinis carmelitarum discalceatorum*, Rome, 1944. – On y ajoutera un opuscule (in-8°, 10 p.), non daté, sur la vie du vénérable père Bruno, publié chez Claret à Quimperlé et signé F. A. – Nous tenons à exprimer notre gratitude aux personnes qui nous ont fourni des renseignements au cours de nos recherches : M. Louis Dalm, de Brive, mais originaire de Pont-Croix ; P. Bertrand, généalogiste de Pont-Croix ; M. Jacolot, ancien recteur de Beuzec ; Fr. Antonio Fortes, archiviste général des carmes, à Rome ; Fr. Olivier de la Croix et de l'Enfant Jésus, du couvent des carmes d'Avon ; Pierre Serouet, O.C.D., du couvent des carmes de Paris ; les Missions étrangères de Paris.

[2] Arch. privées, Beuzec-Cap-Sizun, Kerbeuzec.

[*alias* Lucia, nom qu'on rencontre fréquemment à Beuzec et Pont-Croix aux XVIe et XVIIe siècles et qui semble avoir disparu]) nous a permis de découvrir qu'Yves n'est pas né au manoir, mais en réalité à la métairie proche, de Kerbeuzec, exploitée par son père. En effet, un aveu de 1678[3] concernant cette métairie, en apporte la preuve : «... La métairie noble, proche et dépendante de ladicte maison de Kerbeuzec, autrefois tenue à tiltre de domaine congéable par Pierre Dalm pour en payer par chacun an au terme de la Saint Michel le nombre de douze combles de fromant, quatre combles seigle, un comble mil, deux combles d'avoine, six chappons, six livres monnoie, corvées et droict de champart. Consistant en trois étages de maisons situées à l'oriant et occidant dudit manoir de Kerbeuzec, vulgairement appelées l'étage de Porsaludem[4], l'étage du Leach Creis et l'étage du Moign, contenant y compris l'applacement de maisons, craiches, aires et courtils, vingt huit journeaux trois quartz et huict seillons et demy de terre chaude, huict journeaux et 5e de journal et huict seillons de terre froide, les communaux et frostaiges non compris, donnant du levant sur terres des villages de Kervoazec, Le Bren[5] et Lescogan et séparés d'un fossé [talus] dépendant de ladite métairie qui conduit jusques à la fontaine dudit Kervoazec, du midy et du couchant sur terre des villages de Leurbily[5] et Porsperon et du nort sur la grève de la mer, fors et excepté la gareine dite communément Goarem Meil an Lan, qui donne du levant et du nort sur terres dudit village de Loscogan, du midy sur le grand chemin qui conduit de Pouldavid au Cap, et du couchant sur terres du village de Kerechant, avec la part et l'afferant des terres cy dessus mentionnées, aux montagnes, frostaiges et communaux tant du village de Kerbeuzec, qui prennent depuis le ruisseau qui coule dudit manoir de Kerbeuzec à Pors an Velin et aussi en la mer, que des communaux du village de Porsperon étants indivis avec les tenanciers dudit lieu en Beuzec et de Posperon soit pour y faire pasturer les bestiaux, soit pour y prandre et coupper des mottes nécessaires au framboix [engrais]...»

La mère d'Yves Dalam, *alias* Dalm, Madeleine Lucia, mourut, semble-t-il, très tôt après sa naissance, car son père figure avec une seconde épouse dans le registre de Beuzec lors de baptêmes ultérieurs, ceux, par exemple, de demi-sœurs d'Yves : Catherine (1609) et Jeanne (1616), enfants de Pierre Dalam et de Jeanne Fily[6]. Il paraît que la belle-mère prit en grippe le petit Yves et l'éloigna de la maison paternelle en le confiant à un oncle (ou grand-oncle), Henri Dalam, prêtre qui lui apprit à lire et à écrire et le familiarisa avec le français et le latin.

Dans une pièce d'archives concernant Lezoualc'h[7] figure comme témoin, en 1623, un prêtre âgé de quatre-vingt-quinze ans, «Missire Henry Alein, prêtre, demeurant au village de Kergol, paroesse de Beuzec-Cap-sizun» : il faut évidemment rétablir «d'Alein» ou Dalam. On relève des Dalam à Kergol (Glazren Dalm, en 1540 et 1580) ; Alain Dalm , en 1572...). Probablement né en 1527, Henri Dalam est indiqué comme prêtre à Beuzec de 1610 à 1622[8]. Nous le trouvons à Pont-Croix le 12 novembre 1617 officiant au

---

3 Arch. privées, Beuzec-Cap-Sizun, Kerbeuzec.

4 Saludem, famille noble du manoir de Kerazan (Keran) de Cléden-Cap-Sizun, dont une fille, Anne, dame de Tromaria, en épousant François Rospiec, avait sans doute apporté à Trévien la tenue de Porspéron qui figure parmi les biens de ce manoir, Porspéron étant par ailleurs du fief de Suguensou.

5 Village disparu.

6 Relevé par l'abbé Jacolot.

7 Publiée par Daniel BERNARD, «Études sur le Cap-Sizun, V. Notice historique sur la seigneurie de Lezoualc'h, en Goulien, et ses anciens seigneurs», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XL, 1913, p. 193-248 (p. 233).

8 Les recteurs de Beuzec à l'époque étaient Alain Guéguen (de 1602 à 1616) et Jean Moreau «le Jeune» (de 1616 à 1636).

baptême de Charles Brénéol[9]. Confirmant vraisemblablement la résidence à Kergol de l'ecclésiastique qui fut – plus que septuagénaire – le précepteur d'Yves Dalam, nous avons remarqué en tout cas à Kergol, sur la façade de la grange (maison Chapalain), sculpté dans la pierre, dans un cartouche hexagonal, le classique monogramme IHS, et noté le curieux toponyme Ty an Escop : Henri Dalam y avait-il reçu l'évêque en tournée, ou le surnommait-on lui-même «l'évêque», vu son grand âge et son instruction ?

Quoi qu'il en soit, on rapporte que le jeune Yves fut ensuite écolier «au collège de Quimper, mais la haine de sa belle-mère [...] le priva des moyens d'achever ses études. Le pauvre élève [fut recueilli par] un habitant de Morlaix [qui] le chargea de commencer l'éducation de ses enfants ; cette bonne fortune lui permit de continuer lui-même ses études. Chargé ensuite par un gentilhomme du Léonnais, M. de Kernaou[10], d'accompagner à Rennes ses deux fils qui allaient étudier dans cette ville, le jeune d'Alam y fit sa rhétorique sous le P. Labarre qui fut frappé de son aptitude pour la science en même temps que de son austère piété. Son intention était d'entrer chez les carmes de Rennes, mais il fut détourné de ce projet par l'obligation où il se trouva d'accompagner à Paris les fils de M. de Kernaou. Ces jeunes gens et lui-même entrèrent au collège de Clermont. D'Alam y passa une année à étudier la logique et, immédiatement après, il fit profession dans la maison des carmes déchaussés. Il avait alors vingt-trois ans[11].» Il prit en religion le nom de Bruno de Saint-Yves.

En 1628, d'après Ambroise de Sainte-Thérèse, nous trouvons Dalam sous-prieur aux carmes de Vannes, et prieur en 1631. Il fut élu prieur à Pont-à-Mousson, en Lorraine, en 1634. En 1640, il se démit et on le retrouve comme supérieur (ou simple religieux ?) des carmes de Paris. «Il avait un ardent désir d'aller exercer l'apostolat dans les missions étrangères[12].» On décida donc de l'envoyer au Japon, le 2 octobre 1641, mais cette mission fut sans effet. Sur sa demande de participation aux missions du Levant, il obtint enfin satisfaction à la fin de 1641 : une mission en Syrie.

Il quitta donc Paris le 7 avril 1642 pour aller, en compagnie d'un «autre religieux du même ordre, s'embarquer à Marseille, d'où ils se rendirent à Malte, et de là en Syrie. Après s'être entretenus avec l'évêque de Babylone qu'ils trouvèrent à Seide (Sayda, l'ancienne Sidon), ils allèrent en pèlerinage à Jérusalem, puis s'acheminèrent sur Alep[13].» Ils y arrivèrent le 30 août 1642. «Avec son aptitude naturelle pour l'étude des langues, il ne fallut que peu de temps au P. Bruno pour entendre et parler l'arabe [...]. Il commença [alors] ses prédications et obtint de très-nombreuses conversions[14].» On a mentionné plus de quatre mille conversions de schismatiques et hérétiques arméniens et même de Turcs[15].

Après la mort du P. Thomas de Saint-Joseph (octobre 1646), il devint vicaire du couvent d'Alep. «Il fut sublime dans la piété, extraordinaire dans la charité, étonnant dans la mortification et la modestie, si pauvre et édifiant que le fait seul de le voir disposait favorablement les Turcs[16].» «Son ardente charité lui

---

9 Ce Charles Brénéol lui était peut-être apparenté : un Noël Luczia était en 1635 époux d'une Marie Brénéol.

10 Il s'agit peut-être de Louis de Kersulgar, sieur de Kernaou (en Ergué-Gabéric), qui avait épousé, le 14 décembre 1573, Marie de Saludem, fille d'Yves de Saludem (de Kerazan) et de Marie Le Rousseau (cf. plus haut «létage de Porzsaludem»...).

11 CAYOT-DÉLANDRE, dans P. LEVOT, *Biographie bretonne*, *op. cit.*, p. 209. Le P. Cosme de Villiers (cf. *supra*) confirme ces vœux aux carmes de Paris, mais en 1621 ; Ambroise de Sainte-Thérèse le donne «profès à Charenton en 1623» ; le *Ménologe* précise : «profession aux carmes déchaussés de Paris, le 14 mai 1623.»

12 CAYOT-DÉLANDRE, *op. cit.*, p. 209.

13 ID., *ibid.*

14 ID., *ibid.*

15 P. Ambroise de Sainte-Thérèse, *Nomenclator...*, *op. cit.*, p. 81.

16 Archivo general O.C.D., Roma, 246 c, année 1675, lettre du consul Bonin.

faisait braver tous les dangers [...]. Il parcourait le pays en bravant les mauvais traitements des soldats turcs qui, plus d'une fois, l'accablèrent de coups, sans parvenir à l'empêcher d'accomplir son apostolique mission[17].» Celle-ci devait durer dix-neuf années.

Ayant échappé plus d'une fois au fléau de la peste, il finit par être atteint d'une fièvre pestilentielle qui l'enleva en peu de temps. Il mourut à Alep, le 5 juillet 1661, «en odeur de sainteté». Selon le *Ménologe*[18], «on lui attribue de nombreux et éclatants miracles [...]. Le patriarche des Grecs et l'archevêque des Syriens, suivis d'un nombreux clergé, assistèrent à ses funérailles et accompagnèrent processionnellement sa dépouille mortelle jusqu'au lieu de sa sépulture.» Un capucin français, Sylvestre de Saint-Aignan, prononça son oraison funèbre en arabe. «La population en larmes suivit le cercueil de son bienfaiteur, dont elle conserve religieusement la mémoire[19].»

Les œuvres du P. Bruno de Saint-Yves

Liber Controversiarum in lingua arabica ou Compendium haereseon orientalium.

Sans doute le même ouvrage que

Compendium arabicum tractatus sancti Ioannis Damasceni de fide orthodoxa.

Bibl. vaticane, Fo. Vatic. : Arab. N. 142. Codex ms., 15 x 10 cm, 148 fol.

Officium Beatae Mariae Virginis in lingua arabica.

Arch. gen. O.C.D., 291, h, 1 vol. ms., 15,5 x 10,5 cm, n. p.

Catechismus in lingua arabica.

Arch. gen. O.C.D., 291, i, 1 vol. ms., 15,5 x 10,5 cm, n. p.

Officium Defunctorum in linguam arabicam versum.

Cité par MARTIALIS, *Bibliotheca*, p. 63.

---

17 CAYOT-DÉLANDRE, *op. cit., p. 209.*

18 *Le Ménologe* du Carmel, citant les *Fleurs du Carmel de France*, p. 239 et *sq.*

19 Sur la mort du P. Bruno, cf. Archivo general O.C.D., Roma, 248 c, *Relatio P. Io. Petri de obitu P. Brunonis.*

Résumé

Yves Dalam ou Dalm, originaire de Beuzec-Cap-Sizun, est plus connu – ou moins méconnu – sous le nom de Bruno de Saint-Yves. Missionnaire carme en Syrie entre 1642 et 1661, il fut aussi un écrivain arabisant qui a laissé cinq ouvrages de caractère religieux à destination des populations qu'il évangélisait. Il était pourtant bretonnant de naissance ; ayant appris le français auprès d'un parent prêtre, il fit ses études au collège de Quimper, puis à Rennes, enfin à Paris, au collège de Clermont. Entré dans l'ordre des carmes en 1621 ou 1623, il se retrouva à Vannes, à Pont-à-Mousson, à Paris avant de participer aux missions du Levant. Il mourut à Alep en 1661 «en odeur de sainteté».

Abstract

Yves Dalam or Dalm, born in Beuzec-Cap-Sizun, is better known, or at least less unknown, under the name of Bruno de Saint-Yves. A Carmelite missionary in Syria between 1642 and 1661, he was also fluent in Arabic and wrote five religious works for the communities he was in the process of evangelising.

He was, however, a Breton speaker by birth. After having learnt French from a priest who was one of his relatives, he was educated at the Quimper college, then in Rennes, and finally in Paris, at the Clermont college. Having taken holy orders in 1621 or 1623, he was sent to Vannes, Pont-à-Mousson and Paris, before joining the Levant missions. He died in Alep in 1661, in the «odour of sanctity».

Diverradur

Gouzoud a reer gwelloh – eun disterra gwelloh d'an nebeuta – piou eo Youenn Dalam pe Dalm genidig euz Beuzeg-ar-Hab pa vez ano euz Bruno de Saint-Yves. Misioner karmezad er Syrie euz 1642 da 1661, eur skrivagner a zo bet anezañ ivez savet gantañ pemp oberenn en arabeg evid an dud ma komze dezo euz an Aviel. Brezoneger a-vihanig e oa koulskoude. Goude beza desket ar galleg gand eur beleg euz e gerent e reas e studiou e skolaj Kemper, e Roazon da-houde ha da echui e skolaj Klermont e Pariz. E 1621 pe 1623 e houlennas mond en Urz Karmez. Evel-se e tegouezas mond da Wened, Pont-à-Mousson ha Pariz araog kemer perz e misionou ar Zav-Heol. Mervel a reas e kêr Alep e 1661 par d'eur sant.

SAINT CORENTIN

À propos de la *vita* de saint Corentin

par André-Yves Bourgès*

Il faudra un jour prochain donner une nouvelle édition de la *vita* de saint Corentin qui corrige celle de dom Plaine *[Bibliotheca hagiographica latina* (BHL) 1954][1] et qui tienne évidemment compte, comme le souligne H. Guillotel[2], des fragments publiés par Mme E. C. Fawtier-Jones, d'après les notes posthumes de A. Oheix[3] [BHL suppl. 1953[4]] : les fragments en question, connus par une transcription du P. du Paz[5] ont en effet conservé, selon leur éditeur, les vestiges d'un ouvrage plus ancien. Pour le moment, ce travail éditorial n'a pas été vraiment engagé, mais de pertinentes remarques ont été faites en ce sens par B. Merdrignac[6] et H. Guillotel[7]. Il se dégage de ces observations récentes que la *vita* de saint Corentin, telle que la fait connaître notamment le vieux *Breviarium corisopitense*, est, pour une large partie, constituée par une réfection de l'ouvrage antérieur.

À quelle époque eut lieu cette réfection et dans quelles circonstances ? Quel était le profil de l'hagiographe et l'identification de ce dernier est-elle possible ? Telles sont les questions, ou plutôt les séries de questions, auxquelles nous allons essayer de répondre, après avoir rapidement examiné ce qui paraît être acquis relativement à l'ouvrage plus ancien, que nous qualifierons *primitif*, sans pour autant conclure qu'il était le premier.

* CIRDoMoC (Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique), Landévennec.

[1] Dom PLAINE, «Vie inédite de saint Corentin» (avec traduction), *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 118-153, d'après : 1°) le ms. Bruxelles, Bibliothèque royale, n° 3472 et 2°) le *Breviarium corisopitense*, imprimé au début du XVIe siècle, dont le seul exemplaire connu est conservé chez les bollandistes, à Bruxelles. – Comme l'indique E. C. FAWTIER-JONES, «La *vita* ancienne de saint Corentin», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 8, l'édition Plaine donne en outre (p. 154-161) «l'histoire de la *Translation* du corps de saint Corentin à Marmoutier et plusieurs miracles tirés d'un Passionnaire de Quimper dont un extrait se trouve aux Archives de la Loire-Inférieure. C'est une copie faite au XVe siècle sur un manuscrit de Quimper en vue d'un procès».

[2] H. GUILLOTEL, «Sainte-Croix de Quimperlé et Locronan», *Saint Ronan et la Troménie. Actes du colloque international, 28-30 avril 1989*, s.l. [Locronan], 1995, p. 185, note 38.

[3] E. C. FAWTIER-JONES, art. cité, p. 38-56.

[4] Il nous paraît qu'il y a une erreur dans l'attribution du n° 1953 par H. Fros à cette *vita* de saint Corentin. En toute logique on attendrait 1954 b.

[5] Bibl. nat. France, fonds français, ms. n°22362, f° 60-69 v°.

[6] B. MERDRIGNAC, «Saint Ronan et sa *Vie* latine», *Saint Ronan et la Troménie. Actes du colloque international, 28-30 avril 1989*, s.l. [Locronan], 1995, p. 126-127.

[7] H. GUILLOTEL, «Sainte-Croix de Quimperlé et Locronan», art. cité, p. 184-188.

I

Depuis que R. Largillière l'a exprimée en termes lapidaires dans un article posthume paru en 1930[8], la plupart des spécialistes qui se sont occupés d'hagiographie bretonne ont souscrit à la double conclusion : 1) que la *vita* de saint Ronan et celle de saint Corentin ont été composées par le même auteur ; 2) que celui-ci travaillait au XIIIe siècle.

Cependant, ces affirmations ne peuvent être reçues sans discussion. Comme l'a montré dès 1925 Mme E. C. Fawtier-Jones, à l'occasion de son édition de plusieurs textes relatifs au saint, textes que le P. du Paz avait en son temps extraits de sources depuis perdues, le dossier hagiographique de Corentin est formé de pièces diverses et composites, parmi lesquelles les vestiges d'un probable **liber miraculorum*[9]. Or, ce sont précisément les passages en question[10] qui présentent avec la *vita* de saint Ronan la grande parenté de style et d'inspiration remarquée et soulignée, également en 1925, par R. Largillière[11]. Ainsi, même si nous ne disposons plus du texte complet de l'ouvrage primitif sur Corentin[12], la critique interne de ses vestiges permet de conclure avec une assez grande certitude que n'en faisaient pas partie la *vita* reconstituée par dom Plaine et les fragments de celle-ci qui ont été transmis par Du Paz[13] ; en outre, que la *vita* en question lui est nécessairement postérieure puisqu'elle lui a emprunté, en l'abrégeant, la matière de son propre récit des miracles du saint[14].

L'ouvrage primitif sur Corentin a été composé, comme la *vita* de saint Ronan, avant que la cathédrale de Quimper n'eût récupéré une relique insigne du premier[15], en l'occurrence un de ses bras, mais après que s'y trouvèrent rassemblées les reliques du second[16] ; donc, antérieurement à 1219[17],

[8] R. LARGILLIÈRE, « Pénity», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVII, 1930, p. 23, note 1.

[9] E. C. FAWTIER-JONES, art. cité, p. 36-37. Sans doute en référence au titre choisi pour son article, Mme Fawtier-Jones n'exclut pas la possibilité qu'il ait existé une ancienne **vita* de saint Corentin, mais privilégie l'hypothèse d'un **liber miraculorum*. – Pour notre part, nous souscrivons également à l'existence d'un tel recueil de *miracula* que nous croyons avoir été divisé en deux parties, la première consacrée aux miracles intervenus du vivant du saint, la seconde à ses miracles posthumes.

[10] ID., *ibid*, p. 42-45 (§ X et XI) ; p. 47-56 (§ XV, XVI et XVII).

[11] R. LARGILLIÈRE, «Saint Corentin et ses vies latines à propos d'une publication récente», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 103-105. – Tout Largillière se retrouve dans ce compte rendu du travail de Mme Fawtier-Jones : beaucoup d'érudition et plus encore d'intuition, quelques lapsus voire quelques erreurs, des remarques parfois péremptoires, toujours pertinentes. On notera que R. Largillière (p. 95 et p. 105, note 1), s'appuyant notamment sur la forme littéraire de la *vita* de saint Ronan, ne veut pas admettre l'existence d'un **liber miraculorum* de Corentin et préfère conjecturer une **vita* ancienne du saint dont n'auraient subsisté que des fragments, précisément consacrés à ses miracles.

[12] Il manque notamment le récit d'un miracle dont l'hagiographe fait une brève mention dans son ouvrage sur Ronan : *«Vita s. Ronani »*, dans *Catalogus codicum hagiographicum latinorum antiquorum saeculo XVI qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi*, t. I, Bruxelles, 1889, p. 456.

[13] E. C. FAWTIER-JONES, art. cité, p. 38-42 (§ I, II, III, IV, V, VI, VII et IX), p. 45-47 (§ XII, XIII et XIV). R. Largillière, «Saint Corentin et ses vies latines...», p. 92-94, a montré que Du Paz avait travaillé en l'occurrence à partir de «deux manuscrits qui donnent un texte très proche du texte publié par dom Plaine» ; quant au § VIII de l'édition de Mme Fawtier-Jones, il doit être mis à part : vraisemblablement extrait par Du Paz d'un martyrologe de la cathédrale, c'est en fait le résumé succinct du texte rapporté aux § V, VII et III, destiné à rappeler l'origine de propriété de la mense épiscopale.

[14] R. LARGILLIÈRE, «Saint Corentin et ses vies latines...», art. cité, p. 94-95.

[15] En conséquence le texte n'évoque les reliques du saint qu'à l'occasion d'événements qui appartiennent comme le dit lui-même l'hagiographe «aux jours du passé» (*retroactis diebus*).

[16] *«Vita s. Ronani»*, p. 457 (et cf. B. MERDRIGNAC, «Saint Ronan et sa *Vie* latine», art. cité, p. 138-141).

[17] À cette date, un acte rapporté dans le *Cartulaire de l'Église de Quimper* édité par l'abbé Peyron, Quimper, 1909, p. 61-62 (n° 28), fait mention du «bras de saint Corentin» (*brachium sancti Chorentini*), relique sur laquelle on faisait prêter serment.

mais sans doute assez largement après l'époque de la fuite massive du clergé breton devant les incursions vikings[18]. Cet intervalle d'environ deux siècles et demi autorise plusieurs conjectures relatives à l'époque de composition de ces deux ouvrages :

1. une datation «haute», proposée notamment par l'abbé Duine qui indiquait le Xe siècle pour la *vita* de saint Ronan ;

2. une datation «moyenne», et en même temps «large» (XIe ou XIIe siècle), préconisée par Mme Fawtier-Jones pour l'ouvrage primitif sur Corentin ;

3. une datation «basse», déduite par H. Guillotel d'indices qui «convergent pour situer la rédaction des vies de Corentin et de Ronan vers 1159-1167, au temps de l'épiscopat de Bernard de Moëlan[19]».

R. Largillière avait suggéré, de façon très convaincante, que l'hagiographe de Corentin et de Ronan pouvait avoir été également l'auteur du fragment de terrier qui figure sous le n° 13 dans l'édition Peyron du *Cartulaire de l'Église de Quimper*[20] ; mais la datation de ce fragment, supposé être du dernier tiers du XIe siècle, ne paraît pas suffisamment assurée à B. Merdrignac pour trancher définitivement la question de l'époque à laquelle a travaillé l'hagiographe[21]. Ce dernier en fait a peut-être mis en forme, voire interpolé, à une date relativement tardive, des documents plus anciens.

L'abbé Duine inclinait à penser que la *vita* de saint Ronan «a plutôt la manière du Xe siècle[22]». Ce sont également des considérations stylistiques qui faisaient dire à Mme Fawtier-Jones que l'auteur de l'ouvrage primitif sur Corentin maniait «un beau latin qui rappelle celui qu'on écrivait aux IXe et Xe siècles», avant de conclure que les fragments conservés de l'œuvre de cet hagiographe «peuvent remonter au XIIe, peut-être au XIe siècle[23]».

L'opinion de H. Guillotel résulte d'abord d'un argument de paléographie *rétrospective*, relatifs à la transcription de Du Paz[24] ; ensuite de la critique interne du passage concernant l'élévation de Corentin sur le siège épiscopal de Cornouaille, suivie de la bénédiction par le nouveau prélat de ses anciens compétiteurs à l'épiscopat, Guénolé et Tudi, en tant qu'abbés[25] ; enfin du nom *Confluentia* pour désigner Quimper, forme latine qui traduit le breton *Kemper*, «confluent», et que l'on retrouve non seulement dans les vestiges de l'ouvrage primitif sur Corentin, dans la *vita* de saint Ronan et dans le fragment de terrier de la cathédrale, mais encore dans l'acte donné en 1166 par l'évêque Bernard de Moëlan en faveur de l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé[26].

L'argument paléographique s'appuie sur le seul manuscrit de Du Paz pour en déduire que ce dernier aurait effectué sa transcription à partir d'un texte qui avait conservé des formes orthographiques datant du XIIe siècle au plus tard ; en l'absence de toute possibilité de contrôle, car les différents manuscrits à partir desquels a travaillé Du Paz sont aujourd'hui perdus, et du fait de notre totale méconnaissance de ce qu'ont pu être l'attitude et les choix du transcripteur quant au respect des formes orthographiques de ses modèles, l'argument paraît être sujet à caution.

---

18 H. GUILLOTEL, art. cité, p. 183.

19 ID., *ibid.*, p. 188.

20 *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, p. 37-42. – R. LARGILLIÈRE, «Saint Corentin et ses vies latines...», art. cité, p. 105-107.

21 B. MERDRIGNAC, *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VIIe au XVe siècle*, t. I, s.l., 1985 (Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet, H), p. 63.

22 F. DUINE, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, Rennes, 1918, p. 102.

23 E. C. FAWTIER-JONES, art. cité, p. 37.

24 H. GUILLOTEL, art. cité, p. 184.

25 ID., *ibid.*, p. 186. – H. Guillotel a donné une édition commentée de cette charte : «Le privilège de 1166 de Bernard de Moëlan, évêque de Quimper, pour l'abbaye de Quimperlé», *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à J. Charpy*, s.l. [Rennes], 1991, p. 547-548.

26 H. GUILLOTEL, «Sainte-Croix de Quimperlé...», art. cité, p. 188.

En revanche, l'hypothèse soutenue, après Mme Fawtier-Jones[27], par H. Guillotel sur les motivations du biographe de Corentin mérite toute notre attention : si l'hagiographe souhaitait établir de manière irréfragable que l'évêque de Quimper avait seul le droit de bénir les abbés des monastères situés sur le territoire de son diocèse, c'est qu'il s'agissait pour lui de contrer les velléités d'exemption que ne cessait de manifester telle ou telle abbaye cornouaillaise ; H. Guillotel propose celle de Quimperlé et, en conséquence, s'éloigne de l'opinion de Mme Fawtier-Jones : il souligne, plus qu'elle ne l'avait fait, les «tensions, dont l'importance nous échappe», mais qui «ont certainement existé»[28], depuis 1114 au moins jusqu'à l'accord intervenu en 1166, entre les abbés de Quimperlé et les évêques de Quimper. Cependant le passage concerné de la transcription de Du Paz n'appartient pas à ce que Mme Fawtier-Jones et R. Largillière considéraient comme les vestiges de l'ouvrage primitif sur Corentin ; et surtout il ne nous paraît pas possible, comme nous l'avons dit, d'associer à la très intéressante démonstration de H. Guillotel le *terminus ad quem* que ce chercheur a déterminé à partir de considérations d'ordre paléographique relatives à cette transcription et qu'il place au XIIe siècle. En outre, il convient de faire remarquer que les monastères dont l'hagiographe veut rappeler la soumission à Corentin et à ses successeurs sont indubitablement ceux de Landévennec, illustre, et de Loctudy, plus méconnu : c'est donc plutôt de ce côté qu'il faut chercher à vérifier l'hypothèse dont il est ici question, car le passage concerné ne contient aucune allusion directe, ou indirecte, à l'abbaye de Quimperlé.

Enfin, relativement au nom *Confluentia*, son emploi insolite pour désigner le lieu (*apud Confluentiam*) où fut donné en 1166 par Bernard de Moëlan, évêque de Quimper, un acte en faveur de l'abbé de Quimperlé, alors que les clercs de la chancellerie épiscopale au XIIe siècle localisent le plus souvent leur instrumentation *apud Chorisopitum* ou *apud Sanctum Corentinum*, constitue effectivement un indice très intéressant sur l'époque à laquelle a peut-être travaillé l'auteur de la *vita* de saint Ronan et de l'ouvrage primitif sur Corentin.

II

Malgré les réserves émises par R. Largillière sur certaines conclusions de Mme Fawtier-Jones et leur appréciation divergente sur la nature de l'ouvrage primitif, *vita* complète du saint – qu'il faut désigner en toute logique **vita prima* – ou simple recueil de ses *miracula*, ces deux chercheurs, à la suite de l'abbé Duine, ont toujours l'un et l'autre estimé que n'en faisait pas partie le récit des circonstances de la consécration épiscopale de Corentin, au détriment de Guénolé et Tudi, puis de la bénédiction abbatiale conférée à ceux-ci par celui-là ; et qu'il fallait plutôt mettre ce développement au compte de celui qui procéda, vers 1235, à la réfection de cet ouvrage, pour exprimer la volonté de l'évêque de Quimper de renforcer alors son autorité sur les abbayes de son diocèse.

Plus encore Mme Fawtier-Jones voyait dans l'épisode en question «le vrai centre de la *Vita Corentini*[29]». Ce à quoi s'opposait péremptoirement R. Largillière : «Il n'y a pas de *centre* dans une *vita*. La *vita* exalte les vertus d'un saint, sa supériorité, ses légendes. Dire qu'il y aurait un centre laisserait croire que l'hagiographe a réuni autour d'un fait important quelques autres faits.[30]» La déclaration de principe de R. Largillière n'emporte cependant pas la conviction ; elle ressemble

27 E. C. FAWTIER-JONES, art. cité, p. 22.

28 H. GUILLOTEL, «Sainte-Croix de Quimperlé...», art. cité, p. 187.

29 E. C. FAWTIER-JONES, art. cité, p. 26.

30 R. LARGILLIÈRE, «Saint Corentin et ses vies latines... », art. cité, p. 87, note 1.

trop à l'expression d'une mauvaise humeur dont se ressent d'ailleurs l'objectivité de son compte rendu et dont témoignent à mots couverts ses deux derniers paragraphes. Surtout, R. Largillière voulait absolument qu'il y ait eu une **vita prima* de saint Corentin et pas seulement un recueil des miracles du saint comme le préconisait Mme Fawtier-Jones ; mais, en dehors justement du récit des miracles du saint, pas grand-chose à se mettre sous la dent, surtout si l'on admet que l'épisode *central* de la biographie, dont on refuse par ailleurs qu'il puisse être qualifié tel, appartient à la réfection et non à l'ouvrage primitif. R. Largillière décide alors que l'entrevue de Corentin avec Malo et Patern «fait partie du fond ancien de la *vita*», parce qu'on la retrouve dans différents abrégés tardifs[31] ; à l'inverse, si le prologue tel que l'a donné dom Plaine, lui «paraît avoir appartenu à la *vita prima*», c'est parce que «les vies abrégées, faites pour les bréviaires, n'auraient pas ajouté un prologue[32]». Dans ces choix délibérés et contradictoires, il n'y a pas vraiment la marque de l'analyse approfondie d'un dossier dont cet érudit impeccable était ordinairement capable.

L'hypothèse d'une composition de la *vita* de saint Corentin vers 1235, formulée originellement par l'abbé Duine[33], et qui a continué depuis d'être soutenue, comme ce fut récemment le cas par B. Merdrignac[34], par la plupart des chercheurs, à l'exception notable de H. Guillotel dont nous avons examiné les arguments, s'appuie essentiellement sur l'existence d'un accord passé en août 1236 entre Rainaud, évêque de Quimper, d'une part, l'abbé et la communauté de Landévennec d'autre part : après que se furent élevés de nombreux différends (*post multas altercationes*) entre les deux parties, cet accord, donné à Nantes par l'évêque du lieu assisté de l'évêque et du trésorier de Vannes, confiait à l'évêque de Quimper en tant qu'ordinaire diocésain, avec le droit de visite, la surveillance du monastère de Landévennec, assortie de prérogatives diverses dont celle de conférer à l'abbé élu par la communauté, après présentation et confirmation de l'élection, la bénédiction abbatiale[35].

Nous avons par ailleurs gardé quelques traces des querelles multiples auxquelles il est fait allusion dans le texte de l'accord. Le 12 novembre 1233, le pape Grégoire IX avait donné mandat à l'évêque et à l'archidiacre de Saint-Malo, ainsi qu'à l'abbé de Paimpont, de mettre fin au litige entre l'évêque de Quimper et les religieux de Landévennec touchant le droit de visite[36]. Sans aucun doute les moines avaient-ils d'assez bons arguments à opposer aux négociateurs puisque le même Grégoire IX avait chargé le 15 mai 1235 l'archidiacre et un chanoine de Vannes, ainsi que l'archidiacre de Tréguier, d'enquêter sur la prétention de la communauté de Landévennec à être placée sous la juridiction immédiate de Tours, au contraire de ce qu'affirmait l'évêque de Quimper[37]. Il est difficile de ne pas reconnaître l'écho de cette controverse dans le texte édité par dom Plaine : on y lit que saint Martin, présenté comme archevêque et métropolitain de Tours, refusa de bénir Guénolé et Tudi et avait encouragé Corentin à exercer le droit épiscopal de bénédiction des abbés de son diocèse ; saint Martin, explique l'hagiographe, craignait, s'il avait lui-même

31 ID., *ibid.*, p. 95, note 2, en contradiction avec le fait que cet épisode ne figure pas dans la transcription de Du Paz, réputée avoir conservé les vestiges de l'ouvrage primitif. Les abrégés dont il est question sont : 1) le Bréviaire parisien ms. de 1472 ; 2) le *Breviarium corisopitense* imprimé, du début du XVIe siècle ; 3) un «vieux bréviaire» de Nantes ; et 4) un «vieux bréviaire» de Saint-Brieuc.

32 ID., *ibid.*, p. 107, note 1.

33 ID., *ibid.*, p. 87.

34 B. MERDRIGNAC, «Saint Ronan et sa *Vie* latine», art. cité, p. 127.

35 *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, p. 88-91, n° 49.

36 Abbé P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège», dans *Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 11e année, 1911, p. 247, n° 27.

37 ID., *ibid.*, p. 247-248, n° 30.

procédé à cette bénédiction abbatiale, de créer un précédent et de permettre l'usurpation de la prérogative dévolue à l'évêque par l'un de ses successeurs sur le siège métropolitain[38]. En tout état de cause, ce passage de la *vita* de saint Corentin rend compte des manipulations auxquelles donne souvent prise le matériau hagiographique : un conflit d'intérêt ayant dégénéré en procès, chacune des deux parties cherche à réunir un dossier de preuves qui permette de convaincre l'arbitre ou le juge du bien-fondé de sa position ; quand les preuves n'existent pas, on les fabrique et on les revêt du sceau de l'*auctoritas* qui toujours s'attache au récit de la vie d'un saint, *a fortiori* s'il s'agit, comme c'est ici le cas, de l'histoire du patron du chef-lieu épiscopal.

Mettre en œuvre les différentes pièces, même fabriquées à dessein, dans un dossier *ad hoc* est une opération qui ne s'improvise pas, ou qui du moins nécessite d'avoir préalablement établi un plan d'ensemble : l'argumentation y gagnera en puissance et en précision, surtout si elle est resserrée à l'intérieur d'un texte achevé. L'auteur de la *vita* de saint Corentin a montré à cette occasion un savoir-faire remarquable.

Il a d'abord utilisé, en le résumant adroitement, l'essentiel de l'ouvrage sans doute conservé dans le trésor de la cathédrale de Quimper et qui contenait notamment le récit de plusieurs miracles posthumes du saint. Ensuite il a placé devant sa réfection une sorte de biographie de Corentin. À l'examen, cette biographie se résume à peu de choses, d'autant que l'épisode résumé ci-dessous en 6 se retrouve lui aussi dans l'ouvrage primitif :

1) Corentin est né en Bretagne – le nom paraît bien désigner ici la péninsule armoricaine et non l'île – de parents nobles, dont rien n'est dit.

2) Corentin s'établit à Plomodiern ; il se nourrit en prélevant quotidiennement une tranche sur la chair du poisson qui vit dans la fontaine où le saint vient puiser l'eau dont il a besoin ; le poisson quant à lui se régénère miraculeusement chaque jour.

3) Corentin reçoit sur place la visite du roi Gradlon venu chasser dans les parages avec sa suite ; avec une seule tranche de son poisson, le saint parvient à nourrir miraculeusement toute la troupe.

4) Corentin bénéficie en récompense d'une donation royale qui s'étend à l'ensemble des possessions de Gradlon dans la paroisse de Plomodiern.

5) Corentin guérit miraculeusement son poisson qu'un serviteur du roi avait entamé pour renouveler le prodige mentionné ci-dessus ; ensuite le saint rend sa liberté à l'animal qui disparaît pour toujours.

6) Corentin rend visite à l'ermite Primel et, pour le confort de ce dernier qui est boiteux, il fait jaillir une source à proximité de son ermitage.

7) Corentin reçoit la visite de saint Paterne et de saint Malo, pour lesquels il obtient un nouveau miracle nourricier : sitôt apportée, l'eau de la fontaine – le texte conservé est équivoque, mais il s'agit certainement de la fontaine qui a jailli au miracle précédent – se transforme en vin, tandis qu'on y a ramassé quantité d'anguilles.

8) Corentin est consacré évêque à Tours par saint Martin, de préférence à Guénolé et à Tudi.

9) Corentin à son tour, et sur les recommandations mêmes de saint Martin, confère la dignité abbatiale à Guénolé et Tudi.

10) Corentin meurt après avoir travaillé, avec Guénolé et Tudi présentés comme ses coadjuteurs, à établir la foi catholique sur des bases solides dans le diocèse de Cornouaille.

Outre le fait que Corentin était vénéré depuis plusieurs siècles à Quimper en qualité

[38] Dom PLAINE, «Vie inédite de saint Corentin», art. cité, p. 138, § X.

de (premier ?) évêque du lieu, l'hagiographe ne savait rien d'autre de sa biographie que son établissement dans la paroisse de Plomodiern, tradition également connue de l'auteur de la *Chanson d'Aiquin* qui, d'ailleurs, dépeint le saint sous les seuls traits d'un ermite[39]. Pour justifier les possessions de la mense épiscopale à Plomodiern, notamment au lieu-dit *Menescop*, toponyme à rectifier **Mez an escop*, «le champ de l'évêque[40]», l'hagiographe a commodément inventé l'anecdote où le saint, ayant accueilli à son ermitage le roi Gradlon et sa suite harassés par la chasse, leur procure miraculeusement de la nourriture : cette visite royale n'est pas sans rappeler celle que rend Gradlon à l'ermite Ronan, telle qu'elle est rapportée dans la *vita* de ce dernier ; le roi en tout cas joue à l'égard de Corentin son rôle habituel de donateur, dont témoignent notamment la *vita* de saint Guénolé et celle de saint Gurthiern. Autant dire que, sans compter les pseudo-chartes du cartulaire de Landévennec qui sont également pleines des libéralités du roi Gradlon en faveur de l'abbaye, les sources n'ont pas manqué à l'hagiographe de Corentin pour forger l'épisode en question ; quant au poisson miraculeux, ce trait orne le légendaire de plusieurs saints bretons insulaires et se retrouve notamment dans la *vita* de saint Petroc et dans celle de saint Neot.

La visite de Patern et Malo, venus enquêter sur les pouvoirs thaumaturgiques de Corentin, pourrait bien quant à elle constituer une allusion aux enquêtes successives ordonnées par le pape en 1221, 1224 et 1225, sur la sainteté et les miracles de Maurice, autrefois abbé de Carnoët[41] ; ou peut-être faut-il y voir, et cette hypothèse n'est pas en contradiction avec la précédente, l'écho des mandats confiés par le pape à certains membres du personnel épiscopal des sièges de Vannes et de Saint-Malo dans les années 1233 et 1235, relativement au litige entre l'évêque de Quimper et l'abbaye de Landévennec. En tout cas, l'historiette sur les anguilles pêchées à la fontaine miraculeuse pour être servies par Corentin à ses illustres visiteurs traduit chez l'hagiographe une volonté de rationaliser et de christianiser le mythème celtique de l'anguille, animal sacré qui, aux dires de l'auteur de l'ouvrage primitif, vivait dans la fontaine en question «depuis des siècles et des générations» (*a seculis et generationibus*).

Pour ce qui est des circonstances de l'élévation épiscopale de Corentin et de la bénédiction abbatiale de Guénolé et de Tudi, nous avons déjà donné les raisons qui, au moins en ce qui concerne Landévennec, ont permis aux chercheurs de reconnaître dans ce récit une opération destinée à renforcer le contrôle de l'évêque sur l'abbaye ; contrôle assorti il est vrai de quelques contreparties, tel le droit reconnu à l'abbé de présider le synode diocésain en cas de vacance du siège épiscopal, ce qui a peut-être encouragé l'hagiographe à montrer Guénolé et Tudi assistant Corentin en leur qualité de coadjuteur (*episcopus autem cum coadjutoribus suis*). Il faut en outre signaler que, respectivement dès 1220 et dès 1224, l'évêque de Quimper avait trouvé un accord avec l'abbé et les moines de Saint-Gildas de Rhuys d'une part, avec Hervé, seigneur du Pont[-l'abbé] et *M.*, sa mère, de l'autre, «à propos de l'église Saint-Tudi et des autres églises qui en dépendent» (*super ecclesiam sancti Tudii et alias ecclesias ad ipsam pertinentes*), dont les religieux de Rhuys étaient les bénéficiaires et

---

39 *La Chanson d'Aiquin. Texte traduit, présenté et annoté par* M. Ovazza et J.-C. Lozac'hmeur, Paris, 1985, p. 191-193. Ce passage correspond aux vers 3024-3074 de l'édition de F. Joüon des Longrais, *Le Roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne. Chanson de geste du XIIe siècle*, Nantes, 1880. Mais l'ouvrage est incomplet et nous ne pouvons préjuger de l'éventuelle qualité d'évêque que le jongleur aura peut-être donnée à Corentin dans la suite du récit.

40 Voir le texte de la donation de 1229 de cette *quamdam terram in Ploemadiern que vocatur campus episcopi cum pertinenciis suis* par l'évêque de Quimper à son chapitre cathédral dans le *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, p. 84-85, n° 45.

41 Abbé P. Peyron, «Actes du Saint-Siège», art. cité, p. 246, nos 20, 21 et 22.

les ancêtres du seigneur du Pont les fondateurs[42]. Cette date de 1220 nous paraît devoir être retenue comme *terminus a quo* de la composition, car il semble que l'hagiographe a utilisé l'accord passé cette année-là entre l'abbaye de Rhuys et l'évêque de Quimper pour renforcer son propos sur la dépendance de Landévennec et de Loctudy[43] à l'égard des successeurs de Corentin.

Ces maigres détails biographiques, délayés et magnifiés, l'hagiographe les a enchâssés à l'intérieur d'un éloge des qualités épiscopales et sacerdotales de Corentin : il s'agit en l'occurrence d'un éloge comparatif et paradoxal, qui a surtout permis à l'auteur de flétrir les défauts, et parfois les vices, dont faisaient montre à son avis les prélats de son temps. «*Et videte qualiter episcopus iste diversus sit et divisus a quibusdam suis coepiscopis fratribus*[44]» : l'attaque est brutale, le ton est âpre et, tout au long du texte, témoigne d'une volonté polémique. On trouve aussi dans le cours de cet éloge une critique non moins féroce de l'attitude des prêtres dont les préoccupations, selon l'hagiographe, sont le plus souvent basses et vaines.

Au-delà d'un discours toujours moralisateur, parfois imprécateur, souvent stéréotypé, l'examen de la liste des reproches précis adressés par l'hagiographe au clergé contemporain (évêques et prêtres) est très intéressant :

1) Les évêques règnent en maître sur le clergé (*illi dominantur in clero*) ; en outre, ils cherchent les occasions de peser sur leurs sujets et de les pressurer (*illi occasiones quaerunt quibus subditos gravent et extorqueant*).

2) Ils s'estiment heureux s'ils peuvent étendre leurs ressorts [diocésains][45], leurs domaines propres et ceux sur lesquels ils lèvent l'impôt[46] (*illi felices se esse credunt si dilatarunt terminos, praedia, possessiones*).

3) Non contents de recevoir dîmes, prémices, offrandes (*accipiunt decimas, primitias, oblationes*), ils revendiquent en outre, par privilège royal, les tonlieux, les corvées et autres redevances (*insuper et de Caesaris beneficio telonea et tributa et alios redditus*).

4) Comme les évêques qui élèvent des palais et amassent des trésors (*illi palatia erigunt, thesauros congregant*), les prêtres pensent plus à l'argent qu'aux âmes (*sacerdotes nostri temporis plus curent nummos quam animas*).

---

[42] *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, respectivement p. 65-66, n°32 et p. 74-76, n°38.

[43] L'église collégiale de Loctudy avait succédé à une ancienne abbaye dont l'histoire ne nous est pas connue : dès la fin du XIe et jusqu'à la fin du XIIe siècle, cet établissement monastique était entre les mains de puissants laïcs qui portaient le titre d'*abbé* de Saint-Tudi et qui, pendant un siècle, figurent en bonne place parmi les *curiales* des ducs de Bretagne. Le plus ancien membre connu de cette dynastie est un certain *Guegun, abbatt Tudi* qui signe la donation par Alain Fergent à l'abbaye de Landévennec, d'un verger, d'un moulin et du droit de pêche à Châteaulin. Son origine n'est pas connue mais le nom de Guégon se retrouve à plusieurs reprises dans la généalogie des comtes de Cornouaille au XIe siècle. *M.*, la mère de Hervé, seigneur du Pont, était peut-être l'héritière de cette dynastie des *abbés* de Saint-Tudi et a pu transmettre ses droits à son fils. L'acte de 1224 fait en outre allusion à un certain *Ivo de Ponte* qui paraît avoir été l'un des chapelains de l'église de Loctudy à l'époque où Hervé et sa mère résignèrent à l'évêque de Quimper leur droit de patronage sur cette église.

[44] Les différentes citations latines qui illustrent notre analyse du texte sont faites d'après l'édition Plaine, p. 118-120 (prologue), p. 132-134 (§ VIII), p. 134-136 (§ IX). La traduction correspondante proposée par l'éditeur (p. 119-121-123 et p. 133-135-137) est trop paraphrasée pour être utilisable.

[45] Il y a peut-être ici une allusion à l'extension de l'autorité de l'évêque de Léon au sud de l'Élorn qui paraît avoir été l'une des conséquences de la *guerra* féodale intervenue en 1163 entre les vicomtes de Léon et ceux de Châteaulin : voir A.-Y. BOURGÈS, «L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 355-374.

[46] Nous donnons ici à *possessio* le sens de circonscription territoriale dépendant de la puissance publique et confiée à un régisseur, sens qui était le sien à l'époque carolingienne, comme nous l'a très aimablement signalé Mlle J. Quaghebeur que nous remercions. L'hagiographe de saint Corentin a peut-être simplement voulu désigner par ce terme les différents regaires épiscopaux.

5) Comme les évêques qui craignent et honorent les puissants et les chefs (*illi potentes et tyrannos timent et honorant*), les prêtres honorent plus les chevaliers que les anges et plus fréquentent la cour que l'église (*plus honorant milites quam angelos, plus frequentant curiam quam ecclesiam*).

6) Enfin, les prêtres s'appliquent à étudier la loi civile plutôt que la loi chrétienne (*plus discere studeant legem fori quam legem poli*).

Soulignons tout de suite l'intérêt spécifique de ce dernier passage, en ce qu'il renforce la datation de la *vita* de saint Corentin : l'abbé Duine l'avait en effet rapproché d'une série de lettres du pape Honorius III adressées à l'évêque de Poitiers en 1216 et 1227 à propos des prêtres qui venaient plaider devant les cours civiles[47].

Pour le reste, Mme Fawtier-Jones a beau jeu de faire remarquer qu'on s'est plaint du clergé à toute époque «et beaucoup, comme l'on sait, par exemple, aux XIIe et XIIIe siècles[48]». Comme le souligne J.-L. Montigny (qui s'appuie sur dom Lobineau), à cette époque «les membres du clergé inférieur, pressurés par l'âpreté des évêques, faisaient argent de tout[49]». La critique est peut-être plus incisive encore chez l'hagiographe de Corentin, d'autant qu'elle émane très évidemment de quelqu'un «de la maison», dont la proximité et la sympathie à l'égard du saint patron de Quimper et de sa cathédrale ne font aucun doute. Traditionnellement, les critiques ont vu dans ce personnage un membre du chapitre cathédral ; il faudrait ajouter qu'il était bon connaisseur des travers de l'épiscopat breton en général, car une lecture attentive du texte permet assez rapidement de se rendre compte que ses flèches ne sont certainement pas dirigées contre le seul évêque de Quimper, si tant est même que ce dernier fût concerné par l'algarade, ce qui n'est nullement prouvé. L'hagiographe était également bon connaisseur des faiblesses du clergé inférieur, mais suffisamment en retrait de cette situation pour estimer, à tort ou à raison, ne pas être lui-même concerné par les attaques dont il s'est fait l'écho. Si, grâce aux chartes, quelques noms de chanoines de la cathédrale de Quimper ont subsisté pour l'époque de composition de la *vita*, c'est-à-dire vers 1220-1235, nous n'avons pas de liste suffisamment sûre et complète de ceux-ci. En eussions-nous d'ailleurs disposé, que le laconisme de ce type de nomenclature ne nous aurait vraisemblablement pas permis d'y reconnaître notre hagiographe ; mais en tout état de cause, notre propre approche du dossier littéraire relatif à Corentin nous éloigne assez radicalement de l'identification proposée jusqu'ici.

III

En essayant de dégager les lignes de force qui structurent son discours hagiographique, il est apparu nettement que l'auteur de la *vita* de saint Corentin cherchait en priorité à affirmer la prééminence de l'évêque à l'intérieur du diocèse, tout en insistant sur le fait que cette prééminence devait s'exercer avant tout sur le terrain du pouvoir spirituel et qu'elle était dès lors indissociable d'une pratique quotidienne des vertus chrétiennes. En conséquence, l'hagiographe exprime plusieurs fois l'idée que le comportement du prélat doit se calquer, sans faiblesse mais aussi sans excès, sur celui du père de famille : autorité, exemplarité, magnanimité ; ou bien encore sur celui du berger. Ainsi, l'évêque disposera-t-il des moyens de conduire son troupeau là où il lui paraît que les brebis dont il a la charge pourront paître dans les meilleures conditions possibles. Mais il est hors de question dans l'esprit de l'hagiographe que l'évêque puisse se com-

47 E. C. Fawtier-Jones, art. cité, p. 17-18, note 25.

48 Id., *ibid.*, p. 17.

49 J.-L. Montigny, *Essai sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Mauclerc et sur la politique de ce prince (1213-1237)*, Paris, 1961, p. 97.

porter comme le propriétaire du troupeau et chercher, pour son compte, à tondre les brebis ou à vendre les agneaux.

Cette vision est très conforme, pour autant qu'on puisse en juger, à celle qui sous-tend à la même époque la politique de Pierre Mauclerc à l'égard du clergé breton et plus particulièrement des évêques : loin, comme on l'a dit quelquefois, de se comporter en ennemi de l'Église, et moins encore de la religion, ce prince a toujours tenu à faire la démarcation nette entre, d'une part, la nature du pouvoir ducal et la façon dont il doit être exercé, au travers de la mise en place des outils de gestion d'un État moderne (armée, justice, finances) ; d'autre part, l'autorité spirituelle dont sont investis les membres du clergé, au travers de leur capacité à dire la loi chrétienne et leur action quotidienne sur les mœurs de ceux qui sont confiés à leur garde[50]. Sauf en ce qui concerne la question des relations avec les excommuniés, les conflits de Pierre Mauclerc avec l'épiscopat breton ne se sont jamais déplacés sur le terrain où l'Église exerçait sa magistrature morale : il ne faudrait pas imaginer le duc sous les traits d'un Henri VIII d'Angleterre. En fait, la zone de tension se situait là où les évêques de Bretagne prétendaient jouir des prérogatives du pouvoir ducal et faire en sorte que les populations locales se reconnaissent leurs sujets. Le conflit le plus précoce, le plus durable et le plus important opposa le duc à l'évêque de Nantes[51]. Il touchait à différents domaines de compétence que les prélats nantais s'étaient vu plusieurs fois reconnaître par les souverains bretons et même par les rois de France ; ainsi en était-il du tonlieu, c'est-à-dire la recette des taxes perçues sur toutes les marchandises apportées sur place, dont la moitié appartenait à l'Église de Nantes comme l'atteste une charte d'Erispoé : «*sine mora reddidimus ecclesie sancti Petri atque confirmavimus medietatem telonei*[52].» Quelque deux siècles et demi plus tard, en 1123, une charte du roi Louis VI le Gros qui confirme à l'évêque Brice les privilèges et biens de son Église place encore au premier rang de ceux-ci : «*medietas thelonei Nannetensis civitatis*[53].» Difficile de ne pas reconnaître ici l'objet de l'allusion au privilège royal qui permettait à certains évêques, selon l'hagiographe de Corentin, de percevoir les tonlieux, les corvées et autres redevances (*insuper et de Caesaris beneficio telonea et tributa et alios redditus*).

À partir de 1227, la querelle devint générale et persista jusqu'à la fin du règne du duc : estimant que le patrimoine des églises dont ils occupaient le siège était l'objet d'atteintes inacceptables, l'évêque de Rennes d'abord, ceux de Saint-Brieuc et Tréguier ensuite entrèrent eux aussi en conflit avec le duc et ses séides et «durent quitter la Bretagne après avoir lancé des sentences d'excommunication et d'interdit». Pierre Mauclerc décida d'aller plus loin encore dans sa lutte contre ce qu'il estimait être quant à lui les empiétements du clergé sur le pouvoir ducal ; à cette fin, il réunit sa cour à l'abbaye de Redon où «l'unanimité des assistants jurèrent de s'opposer systématiquement à toutes les exigences du clergé». Au lendemain de cette réunion les évêques de Dol, Saint-Malo, Léon et Vannes décidèrent de rejoindre dans l'opposition à Pierre Mauclerc leurs trois confrères exilés : «les sept évêques excommunièrent le duc et tous ceux qui avaient prêté le serment de

---

50 On retrouve là l'essentiel de la définition du ministère épiscopal telle qu'elle avait été énoncée à l'époque carolingienne : voir A. DUBREUCQ, «Le pouvoir de l'évêque au IXe siècle : étude sur le vocabulaire du pouvoir», dans E. MAGNOU-NORTIER [éd.], *Aux sources de la gestion publique*, t. III, Lille, 1997, p. 87-110. Nous remercions Mlle J. Quaghebeur d'avoir attiré notre attention sur cet article.

51 J.-L. MONTIGNY, *op. cit.*, p. 94-96, 188-194, 204-206. Les premières escarmouches remontent au tout début du règne de Pierre Mauclerc ; les épisodes les plus importants se situent de 1217 à 1221, puis de 1234 à 1237.

52 ID., *ibid.*, p. 91.

53 Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 548.

Redon», puis en appelèrent au pape qui leur donna satisfaction en renouvelant et en aggravant les sentences d'excommunication et d'interdit portées contre le prince (bulle du 29 mai 1228). Deux ans plus tard, suite à un accommodement, une autre bulle papale rapportait cette condamnation (30 mai 1230). Mais dès 1234, le duc entrait une nouvelle fois en conflit avec plusieurs prélats bretons, à savoir ceux qui occupaient la chaire épiscopale à Dol, Saint-Malo et Tréguier : les titulaires de ces deux derniers sièges furent même jetés sur les chemins de l'exil, pour la seconde fois en ce qui concernait l'évêque de Tréguier[54].

Au total, sur une période qui couvre la plus grande partie du règne de Pierre Mauclerc, en particulier les années 1227-1237, ce prince fut donc en conflit ouvert avec huit des neuf évêques de Bretagne auxquels il reprochait et voulait disputer leur pouvoir temporel et leurs intérêts matériels ; tout l'épiscopat breton donc, à l'exception notable de l'évêque de Quimper. Or, c'est bien sûr à Quimper que fut écrite la *vita* de saint Corentin, évêque du lieu, *vita* qui combine la réfection d'un ouvrage antérieur avec un réquisitoire contre le goût du lucre de plusieurs des prélats bretons qui siégeaient, comme on l'a vu, vers 1220-1235. Cette triple coïncidence de lieu, d'objectif et d'époque fonde assez solidement la présomption que l'hagiographe ait pu être le seul prélat breton qui, sur le terrain de l'action épiscopale, s'efforçât de ressembler au modèle proposé ; et qui, en tout état de cause, n'était pas rentré en conflit avec le duc sur le terrain de l'ambition politique.

En effet, le siège épiscopal de Quimper était occupé à l'époque qui nous intéresse par un certain Rainaud qui avait succédé au début de l'année 1219 à l'évêque Guillaume. Au moment de la mort de ce dernier, en 1218, les chanoines de la cathédrale avaient obtenu du duc et de son épouse une déclaration qui leur assurait que le chapitre pourrait choisir librement le successeur de Guillaume[55] ; mais le duc réussit néanmoins à imposer un de ses plus fidèles serviteurs, le Français Rainaud, un clerc de la cour de Philippe Auguste, et qui exerçait alors, depuis le début du règne de Pierre Mauclerc, la fonction de chancelier de Bretagne. On n'a conservé qu'un seul acte où apparaît la signature de Rainaud[56] ; mais son influence sur les usages de la chancellerie ducale fut importante : on lui doit en particulier l'adoption du style français pour la datation des actes[57]. Sa fidélité à l'égard du duc, tout au long du règne de ce dernier, ne s'est jamais démentie et, en 1236 encore, c'est à lui que le prince, en partance pour la Terre sainte, choisit de confier la garde du duché[58]. L'estime réciproque que se portaient visiblement les deux hommes pouvait aller jusqu'à la complicité amicale, y compris dans des opérations de nature commerciale, fort éloignées de leurs compétences respectives[59]. Mais on ne peut réduire à cette relation privilégiée avec Pierre Mauclerc la valeur de Rainaud, ni limiter au seul aspect administratif, dont témoignent de nombreux actes conservés dans le

---

54 Tout ce paragraphe est un résumé des éléments rapportés par J.-L. MONTIGNY, *op. cit.*, p. 196-204, 206-208.

55 *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, p. 58, n° 25.

56 Voir les éditions qui figurent dans les *Anciens évêchés de Bretagne*, t. VI, p. 154, n° 49, et dans le *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, publié par A. de La Borderie, Rennes, 1888, p. 158-159, n° 85. La date de cet acte, donné à Redon (*actum est hoc apud Redonum anno gratia M° CC° decimo tertio mense martii per manum Ran' cancellarii*) demeure sujet de discussion : mars 1213 ou mars 1214 ? Pierre Mauclerc n'a épousé l'héritière du duché Alix qu'en décembre 1213 ; mais dès janvier 1213 il faisait hommage-lige du duché à Philippe Auguste. Il serait étonnant cependant que Rainaud se soit ici plié à l'usage breton en matière de datation des actes : voir la référence donnée à la note suivante.

57 J.-L. MONTIGNY, *op. cit.*, p. 50-52.

58 Abbé P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège», art. cité, p. 249, n° 35. – Rien n'indique que Rainaud exerçait encore à cette date les fonctions de chancelier, qu'il avait peut-être résiliées dès son élection au siège épiscopal de Quimper, en 1219.

59 En l'occurrence l'armement d'un navire, lequel avait été capturé en septembre 1227 par des Anglais : sur cet épisode, voir J.-C. CASSARD, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, Rennes, 1998, p. 164-165, 169.

cartulaire de l'Église de Quimper, sa carrière épiscopale ; ainsi ses sentiments religieux et son souhait de contribuer à une réforme de l'Église l'avaient encouragé à fonder en 1233 le couvent des franciscains de Quimper. Après que Pierre Mauclerc eut quitté le trône de Bretagne, Rainaud resta évêque de Quimper, jusqu'à sa mort le 5 mai 1245 ; il fut alors enterré au couvent qu'il avait fondé. Entretemps, le prélat quimpérois, qui avait eu à traiter, comme nous l'avons vu, les velléités «autonomistes» de l'abbaye de Landévennec, se trouva confronté à une tentative analogue de la part de celle de Quimperlé, dont la question était encore pendante à sa mort[60].

L'intérêt de Rainaud pour les principaux saints honorés dans son diocèse s'est exprimé à deux reprises au moins. Ainsi il est probable que c'est à lui que la cathédrale de Quimper devait d'être rentrée en possession d'une relique insigne de son patron Corentin ; peut-être avait-il obtenu de distraire cette relique de celles qui étaient conservées à l'abbaye Saint-Magloire de Paris, à moins que ce ne soit de celles qui se trouvaient à Marmoutier. En tout cas, dès 1219, Rainaud faisait jurer à des laïcs *super sacrosancta Evangelia et bracchium sancti Chrorentini* l'engagement de respecter un accord[61]. Et la même année 1219, Rainaud faisait fabriquer une châsse pour abriter les reliques de saint Ronan[62].

Autant dire que tout s'accorde à cette possible identification de l'auteur de la *vita* de saint Corentin, composée vers 1220-1235 dans un but à la fois politique et religieux, avec l'homme qu'inspirait une volonté réformatrice analogue et que le fait du prince avait précisément placé sur le siège épiscopal de Quimper.

*
* *

En conclusion, il reste à dire que la *vita* de saint Corentin, comme nombre d'autres *vitae* de la même époque, a subi des adaptations destinées à faciliter son inclusion dans les bréviaires de la fin du Moyen Âge ; et qu'il n'est pas plus possible, en conséquence, de reconstituer son texte original que celui de son modèle.

Se trouve également posée la question de l'origine des textes publiés par dom Plaine en appendice à son édition de cette *vita*. Le premier est une courte relation de la translation des reliques du saint à Marmoutier ; son auteur travaillait sans doute avant 1219, puisqu'il indique que la cathédrale de Quimper était seulement riche, à l'époque où il écrivait, de la présence de l'esprit du saint. Le second texte contient le récit de deux miracles, l'un touchant une nouvelle fois aux reliques conservées à Marmoutier, l'autre à la guérison miraculeuse du comte Alain, qui régnait en Cornouaille durant le second tiers du XIe siècle. Il n'est pas impossible que l'ensemble, qui n'est sans doute pas complet[63], fît partie d'un tout, distinct d'une part de l'ouvrage hagiographique primitif, avec lequel il ne paraît pas présenter de parenté stylistique, quand bien même une certaine ressemblance est perceptible entre la relation de la guérison miraculeuse du comte de Cornouaille, et le texte, déjà signalé, qui figure sous le n° 13 dans le *Cartulaire de l'Église de Quimper*[64] ; distinct d'autre part de la *vita* du saint, dont

60 Abbé P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège», art. cité, p. 249, n° 38. – Le conflit qui avait débuté très tôt, sans doute dès la fin du XIe siècle, ne trouva un accord définitif qu'en 1262, au prix de l'interpolation d'un acte de 1166 : voir H. GUILLOTEL, «Le privilège de 1166 de Bernard de Moëlan...», art. cité, p. 546-547.

61 *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, p. 61-62, n° 28.

62 J.-L. LE FLOC'H, «Les reliques de saint Ronan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 156-158.

63 Dom PLAINE, «Vie inédite de saint Corentin», art. cité, p. 160, note 53.

64 *Cartulaire de l'Église de Quimper*, *op. cit.*, p. 37-42, en particulier p. 38-39. – Ce rapprochement encourage à reconnaître dans le texte publié par dom Plaine l'une des sources utilisées par le rédacteur de la notice qui figure dans le cartulaire : cet auteur a pu en effet utiliser les circonstances générales du miracle dont bénéficia le comte pour attribuer à ce dernier la donation, en faveur du chapitre de Quimper, du domaine de Languilly en Plonévez-du-Faou.

nous avons attribué la paternité à Rainaud, évêque de Quimper, lequel connaissait, comme nous l'avons dit et sans doute pour en avoir obtenu le rapatriement, la présence dans sa cathédrale d'une relique insigne du saint patron de son diocèse.

Résumé

Après examen de ses vestiges, il semble que le dossier hagiographique de saint Corentin comprenait deux pièces principales : la plus ancienne des deux consistait très probablement en un *liber miraculorum* dont l'époque de rédaction n'est pas connue, mais qu'il faut sans doute situer au XIIe siècle. C'est la matière même de ce *liber miraculorum* qui fut d'ailleurs reprise par l'auteur du second ouvrage sur saint Corentin. Il ne s'agissait pas en l'occurrence d'un simple travail de réfection : ainsi l'hagiographe a-t-il voulu donner à son public quelques éléments de la biographie du saint, qui justifient qu'on donne à sa composition le titre de *vita*. L'ouvrage en question rend surtout compte de la situation politico-religieuse en Cornouaille, et plus largement encore en Bretagne, au temps de Pierre Mauclerc. Enfin, une lecture critique de ce texte permet d'identifier avec assez de vraisemblance son auteur avec l'évêque de Quimper, le Français Rainaud (1219-1245), qui fut l'homme de confiance de Mauclerc tout au long du règne de ce dernier.

Abstract

An examination of its remains tends to show that the hagiographic dossier of saint Corentin contained two major documents : the older one was very probably a *liber miraculorum*, which, though undated, may probably be attributed to the XIIth century. The very subject-matter of this *liber miraculorum* was borrowed by the author of the second work on saint Corentin. As the hagiographer did not intend to merely revamp the former *liber*, he provided his readers with some biographical elements on the saint, justifying the name *vita* given to his work. The latter is, to a large extent, an account of the political and religious situation in Cornouailles, and more widely, in Brittany, at the time of Pierre Mauclerc. A critical reading of the text shows that it was probably written by Rainaud, a Frenchman who was the bishop of Quimper from 1219 to 1245 and Pierre Mauclerc's confident all along the latter's reign.

Diverradur

Goude selled piz ouz an dilerhiou anezañ, an teuliad skridou gouestlet da sant Kaourintin e oa ennañ, war a seblant, diou levrenn dreist-oll : an hini gosa anezo a oa moarvad eul *liber miraculorum* n'ouzer ket peur eo bet savet, med euz an XII[vet] kantved ez eo doare beza. Danvez al *liber miraculorum*-se eo dres an hini e-neus talvezet d'eun den all sevel eun oberenn all a-zivoud sant Kaourintin. Ouspenn eun adaozadur eo houmañ e gwirionez. Fellet e-neus d'ar skrivagner kinnig munudou euz buhez ar sant evid ma vefe sellet ouz e labour evel eur *vita*. Eun daolenn dreist-oll euz stad bro-Gerne e-keñver politik ha relijion hag euz doare Breiz a-bez zoken eo ar pez a ziskouez an oberenn da amzer Per Fallgloareg. Gand lenn piz ha burutella ar skrid e heller ivez, heb gwall riskl da fazia, lakaad da wir ez eo diwar dorn eskop Kemper, ar gall Rainaud (1219-1245) hag a zo bet pennden a fiziañz Fallgloareg e-keit m'e-neus renet hemañ.

Saint-Corentin en Yvelines

par Michel Debary

I. L'abbaye de Saint-Corentin en Yvelines

Il existe dans le département des Yvelines, à douze kilomètres au sud de la ville de Mantes, un hameau dénommé Saint-Corentin. La plus grande partie se trouve située sur le territoire de la commune de Rosay, l'autre sur celui de Septeuil. C'est à la limite de cette dernière commune que se trouvait l'abbaye de Saint-Corentin, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Philippe Auguste en 1210 et supprimée en 1792. Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques vestiges dans une propriété privée.

C'est dans l'église de cette abbaye que fut inhumée Agnès de Méranie, épouse de ce roi. On lisait encore, avant la Révolution, sur une plaque de marbre scellée dans lemur, à l'intérieur de la porte d'entrée, l'inscription suivante : «En cette église est inhumée Marie (Agnès) de Méranie, épouse de Philippe II, dit Auguste, roi de France, lequel fonda cette abbaye pour cent vingt religieuse sous une abbesse. Philippe, comte de Boulogne, fils des susdits Roi et Reine, a donné à cette maison dix milliers de harengs sors. Priez pour leur repos[1].»

Le roi nommait l'abbesse de Saint-Corentin. En 1252, la reine Blanche mourut à Paris, demandant que son cœur fût déposé dans l'abbaye de Saint-Corentin, dont elle avait été la bienfaitrice. Armand Cassan, historien local, écrivait en 1833 : «On lisait encore, il y a cinquante ans, l'inscription suivante dans cette église : «Cette tombe est de la Reine Blanche de Castille, épouse de Louis, huitième du nom, roi de France, et mère de saint Louis, aussi roi de France, dont le cœur et les entrailles sont dans ce monument. Elle a donné à cette abbaye 50 livres parisis de rente, les vitres de cette église et quantité d'autres bienfaits ; pour l'âme de laquelle reine on dit touts les mois un obit en ce monastère[2].»

On dispose de peu de renseignements sur son histoire, à part le fait que les religieuses, sans doute lassées des harengs saurs, demandèrent que cette largesse fût remplacée par une rente. D'ailleurs, le but de ces lignes n'est pas d'en retracer l'évolution, mais bien plutôt de rechercher pourquoi et dans quelles conditions Philippe Auguste plaça cette abbaye sous le patronage du premier évêque de Quimper.

On sait que ce roi, veuf d'Isabelle de Hainaut qu'il avait épousée en 1180, se remarie le 14 août 1193 avec Ingeburge de Danemark. Dès le lendemain de ses noces, Philippe se sépare de sa femme qu'il expédie

---

[1] BOURSELET et CLÉRISSE, *Mantes et son arrondissement*, Mantes, 1933, p. 194.

[2] A. CASSAN, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, 1833, p. 253.

au monastère de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, et annonce son intention de faire annuler cette union. Une assemblée d'évêques, comtes et chevaliers, tout dévoués au roi, vont déclarer celui-ci légalement séparé de la reine en raison d'une affinité canonique sous serment. Philippe va se trouver une nouvelle fiancée en la personne d'Agnès, originaire de Bavière et fille de Bertold, duc de Méran. Il l'épouse en juin 1196 et aura d'elle deux enfants, une fille, Marie, et un fils, Philippe.

Mais Innocent III accède au trône pontifical en 1198. Il enjoint à Philippe Auguste de renvoyer Agnès et de rendre à Ingeburge sa position d'épouse et de reine. Philippe Auguste refusant de s'incliner, l'interdit est prononcé le 13 janvier 1200 sur le royaume de France. Le roi doit accepter de renvoyer Agnès et, au cours d'un concile réuni à Soissons en mars 1201, il quitte soudainement l'assemblée en emmenant Ingeburge avec lui. C'est peu de temps après qu'Agnès meurt à Poissy en donnant le jour à un fils prénommé Philippe. Le roi a ainsi un héritier mâle, et le pape, après avoir accepté de lever l'interdit, va même jusqu'à déclarer que les enfants qu'Agnès a donnés à Philippe sont ses héritiers légitimes. La querelle entre Philippe Auguste et Ingeburge n'en est pas terminée pour autant, mais cela n'entrant pas dans notre sujet, nous n'approfondirons pas davantage leurs démêlés. En revanche, nous allons essayer de découvrir pourquoi Agnès de Méranie a été enterrée dans le lieu qui deviendra le siège de l'abbaye Saint-Corentin et pourquoi cette dernière portera ce nom.

Observons d'abord qu'il existe une certaine obscurité quant aux origines du monastère. Déjà, il apparaît que John Baldwin fait erreur lorsqu'il écrit qu'Agnès est enterrée par «Philippe Auguste avec tous les honneurs à Mantes dans l'église de Saint-Corentin qui reçoit de généreux legs» alors que le lieu de sa sépulture n'a jamais été Mantes où aucune église Saint-Corentin n'a existé[3].

D'autre part, Bourselet et Clérisse prétendent qu'Agnès de Méranie se serait retirée dans cette abbaye de Saint-Corentin «lorsque la raison d'État força le roi à s'en séparer, elle y vécut et y décéda en 1201 ; son corps fut enseveli dans l'église de ce monastère[4].» Cela non plus ne semble pas exact dans la mesure où elle est morte en donnant le jour à un fils à Poissy et non dans l'abbaye de Saint-Corentin qui n'existait pas encore.

De son côté, Gérard Sivery écrit : «Le roi de France fit inhumer Agnès de Méranie avec honneur dans un petit prieuré de moniales de Saint-Corentin. En souvenir de la défunte, il fait édifier une grande abbaye d'une centaine de religieuses sous la direction d'une abbesse[5].» On peut, en lisant ces lignes, se demander s'il n'existait pas, avant la fondation par Philippe Auguste de la grande abbaye de Saint-Corentin, un petit monastère de femmes. G. Sivery semble s'être inspiré d'un passage de la *Gallia christiana* qui justifie cette hypothèse[6]. Précisons d'ailleurs que l'on ne dispose d'aucun document relatif à la fondation de l'abbaye permettant de dater cet événement avec certitude.

La question qui se pose alors est celle-ci : pourquoi Philippe Auguste a-t-il choisi ce lieu pour inhumer celle qui apparaît comme ayant été le grand amour de sa vie, et surtout pourquoi a-t-il décidé de placer cette abbaye sous la protection de saint Corentin ?

Il serait trop facile de soutenir que cela est le fruit du hasard et que Philippe Auguste n'aurait pas obéi, en réalisant cette fondation,

---

[3] J. BALDWIN, *Philippe Auguste*, Paris, Fayard, 1991, p. 122.

[4] BOURSELET et CLÉRISSE, *op. cit.*, p. 194.

[5] G. SIVERY, *Philippe Auguste*, Paris, Plon, 1993.

[6] La *Gallia christiana* (t. VIII, col. 1300) indique que, selon Guillaume le Breton et Aubry des Trois-Fontaines, l'abbaye aurait été fondée vers 1201. Auparavant, il aurait existé en ce lieu un prieuré dépendant de l'abbaye Notre-Dame-des-Anges de Saint-Cyr. Était-il lui-même déjà placé sous le vocable de saint Corentin ?

à des mobiles secrets, lui qui n'a eu de cesse, pendant tout le cours de son existence, de chercher à développer son pouvoir royal et, à tout le moins, d'exercer une influence sur bien des grands fiefs.

Observons tout d'abord qu'il y a un précédent à cette dilection d'un roi de France pour un saint breton. Il s'agit de saint Josse[7] (Judicaël), dont les reliques furent apportées vers 1050 à Parnes, dans le Vexin, par Henri Ier. Son fils, Philippe Ier, qui rattacha le premier le Vexin à la couronne, y fit pèlerinage en 1069. L'église fut donnée à cette époque à l'abbaye de Saint-Évroult qui y installa un prieuré d'hommes[8].

Il est fort possible que Philippe Auguste se soit inspiré de ce geste de son ancêtre capétien. Mais il y certainement d'autres motifs. C'est ce que nous allons maintenant examiner en rappelant que les historiens placent tous la fondation de l'abbaye entre 1201 et 1210, soit plusieurs années après le décès d'Agnès de Méranie, qui a donc dû faire l'objet d'une première inhumation dans un lieu indéterminé, puis d'une seconde dans l'église de l'abbaye[9].

II. Pourquoi saint Corentin a-t-il été choisi comme patron de l'abbaye ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler deux points importants.

D'abord, Philippe Auguste avait auprès de lui son chapelain, nommé Guillaume le Breton. Originaire du Léon, celui-ci vint très jeune à Mantes où il fut élevé puis ordonné prêtre. Il bénéficia d'abord d'une prébende dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon. C'est probablement à cette époque qu'il rédigea plusieurs *vitae* de saints bretons. Puis il vint à la cour de Philippe Auguste dans des conditions mal expliquées. Il négocia alors avec le pape les problèmes conjugaux de Philippe, devint le précepteur de Pierre Charlot, le fils naturel du roi. Il fut également le chapelain personnel de Philippe Auguste et assista à ce titre aux grands engagements militaires du règne comme le siège de Château-Gaillard et la bataille de Bouvines. Après celle-ci, il devint l'historiographe de Philippe Auguste, d'abord dans une chronique en prose, les *Gesta Philippi*, puis dans un long poème en douze livres qu'il appelle la *Philippide*[10]. Ce proche du roi a certainement dû jouer un rôle essentiel au moment où Philippe Auguste a décidé de donner à Agnès de Méranie une sépulture digne de leur union, à proximité de Mantes où l'un et l'autre, le roi et le prêtre, ont passé de longues années. C'est d'ailleurs à Mantes que Philippe Auguste est mort. Guillaume le Breton ne doit donc sûrement pas être étranger au choix de saint Corentin, premier évêque de Quimper, comme patron de la nouvelle abbaye.

Mais il y a plus. Guillaume le Breton n'ignorait certainement pas l'existence de nombreuses reliques bretonnes apportées lors des invasions normandes au monastère de Saint-Magloire à Paris, reliques parmi lesquelles figuraient celles de saint Corentin. Claude Chastelain, dans son *Martyrologe universel*[11], donne à cet égard des renseignements très précis, puisés à des sources malheureusement difficiles à déterminer mais conformes pour la plupart aux données fournies par le catalogue établi au XIIIe siècle par les religieux de Saint-Magloire[12]. Il rapporte qu'«en 1138,

---

7 ORDERIC VITAL, III, 13, édition Le Prévost, Paris, 1840.

8 Bernard DUHAMEL, *Guide des églises du Vexin français*, éd. du Valhermeil, septembre 1988.

9 Le premier titre relatif à l'abbaye de Saint-Corentin qui nous soit parvenu est daté d'octobre 1211 (*Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. VIII, p. 315).

10 J. BALDWIN, *op. cit.*, p. 499-500. Voir également à ce sujet E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 3e éd., 1946, t. I, p. 178-179.

11 Paris, 1709, p. 802 et suiv.

12 Voir à ce propos l'article de Lucien AUVRAY, «Documents parisiens tirés de la Bibliothèque vaticane, VIIe-XIIIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XIX, p. 21 et suiv.

les Magloriens se trouvant trop resserez dans la Cité, allèrent loger près de leur Église cémétériale qu'on rebâtissait magnifiquement sous le nom de Saint Magloire ; et y portèrent le Corps de leur saint Patron, et les reliques de S. Louthiern, de S. Guinganton, de S. Malo, de S. Escuiphle, de S. Ciférien, évêque régionaire, et de S. Sinier avec ce qui leur était resté de celles de S. Sanson et quelques-unes de celles qui étoient avant eux à Saint Barthelmy, et partie de celles de S. Corentin qui sous Philippe Auguste donnèrent le nom à une Abbayïe de Filles qu'il fonda au Diocèse de Chartres sur le bord de la Seine sous le nom de ce premier évêque de Quimper[13].»

Il résulte de ce texte qu'une partie des ossements de saint Corentin fut apportée au nouveau monastère fondé par Philippe Auguste, lui conférant ainsi le nom de ce saint. Là encore il est permis de penser que Guillaume le Breton a dû jouer un rôle déterminant, non seulement dans la fondation de l'abbaye mais également dans le choix des reliques de notre saint.

Un deuxième point doit également être examiné. L'abbaye a été fondée en 1210, selon les historiens locaux, certainement après 1201, date du décès d'Agnès de Méranie. Or la période qui s'étend de 1201 à 1212 fut riche en événements, particulièrement en ce qui concerne les rapports de Philippe Auguste avec la Bretagne. On rappellera en effet qu'Arthur de Bretagne, d'abord soutenu par Philippe Auguste, avait été sacrifié lors de la paix du Goulet, signée entre Philippe et Jean sans Terre le 22 mai 1200. Mais après la survenance d'une sentence condamnant ce dernier à perdre tous ses fiefs français, Philippe Auguste fiança Arthur à Marie, la fille d'Agnès de Méranie, en avril 1202, l'investit de la Bretagne et reçut son hommage. Mais Arthur fut fait prisonnier par Jean sans Terre en cette même année et assassiné par lui fin 1202, début 1203. C'est alors que Philippe Auguste, qui convoitait de plus en plus vivement l'héritage de Bretagne, soumit Guy de Thouars : la fille de celui-ci était appelée à recueillir l'héritage de Bretagne dont Philippe Auguste, à cette époque, entreprit de devenir le véritable maître. Comme l'a fait remarquer E. Durtelle de Saint-Sauveur, les monnaies royales fappées en Bretagne de 1206 à 1213 constituent un témoignage particulièrement caractéristique de l'autorité sans cesse grandissante ouvertement exercée par le roi. Celui-ci, après avoir songé à marier Alix à Alain de Penthièvre qui lui était tout acquis, promit en 1212 la main de cette jeune fille à un prince capétien, Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis VI. On connaît la suite de l'histoire. Point n'est besoin de la retracer ici, mais il est significatif de constater que la fondation de l'abbaye de Saint-Corentin s'inscrit dans le cadre de la politique menée par Philippe Auguste à cette époque en vue de placer la Bretagne sous son pouvoir royal. Rappelons que c'est également à cette époque, et en partie grâce aux efforts de Philippe Auguste, que la Bretagne fut rattachée à la province ecclésiastique de Tours, aux dépens de Dol. Notons également ce détail révélateur des intentions du roi en 1210 lorsqu'à Mantes les évêques d'Orléans et d'Auxerre, qui refusent de participer à l'expédition qu'il veut lancer en Bretagne, se voient confisquer leur temporel par Philippe Auguste[14].

Cette fondation de l'abbaye de Saint-Corentin apparaît donc comme un geste calculé de sa part sur l'échiquier de ses intrigues, bien au-delà d'un souvenir amoureux, en vue de se concilier un fief qu'il rêvait de réunir à sa couronne, comme il l'avait fait de la Normandie, par d'autres

---

13 Voir également E. VALLERIE, «Les références bretonnes et celtiques dans le *Martyrologe* de l'abbé Chastelain», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 147-170 ; t. CXII, 1983/2, p. 177-227, en particulier p. 187.

14 R.-H. BAUTIER, «Philippe Auguste, la personnalité du roi», dans le colloque «La France de Philippe Auguste», Paris, 1980, p. 2 et suiv.

Résumé

L'origine du nom du hameau de Saint-Corentin, situé dans les Yvelines, à 12 kilomètres au sud de Mantes, pose bien des problèmes. D'après la *Gallia christiana*, un prieuré dépendant de l'abbaye Notre-Dame-des-Anges de Saint-Cyr, près de Versailles, y existait dès le XIIe siècle. Philippe Auguste y fit inhumer Agnès de Méranie, l'une de ses épouses, et y fonda entre 1201 et 1210 une abbaye de cent vingt religieuses qui a existé jusqu'à la Révolution. Suivant le *Martyrologe* de l'abbé Chastelain, des reliques de saint Corentin, confiées à l'abbaye Saint-Magloire de Paris lors des invasions normandes, y furent apportées lors de la consécration de la nouvelle abbaye et lui donnèrent son nom. Mais pourquoi saint Corentin fut-il choisi ? Le roi de France, sous l'influence de son chapelain Guillaume le Breton, semble avoir agi dans le but de se concilier les bonnes grâces des Bretons et d'accroître ainsi son influence politique sur la Bretagne qu'il convoitait à cette époque, ainsi qu'en témoignent ses relations avec Arthur de Bretagne puis avec Guy de Thouars, Alain de Penthièvre et Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

Abstract

The origin of the name of the hamlet of Saint-Corentin (Yvelines), 12 km south of Mantes, is disputed. According to the *Gallia christiana*, a priory depending from the Saint-Cyr Notre-Dames-des-Anges abbey, close to Versailles, had existed on the spot since the XIIth century. Philippe Auguste had Agnès de Méranie, one of his wives, buried in its precincts, and, between 1201 and 1210, founded an abbey of one hundred and twenty nuns which only disappeared at the 1789 Revolution. According to abbé Chastelain's *Martyrologe*, the relics of saint Corentin, entrusted to the Paris Saint-Magloire abbey at the time of the Norman invasions, were brought there when the new abbey was consecrated and therefore gave its name to the new institution. But why should saint Corentin have been chosen ? The king of France, influenced by his chaplain Guillaume le Breton, seems to have acted in this way so as to gain the Bretons' favour to thus to increase his political clout in Brittany, a province he then wished to absorb into his kingdom, as revealed by his relations with Arthur de Bretagne, and later with Guy de Thouars, Alain de Penthièvre and Pierre de Dreux, called Mauclerc.

Diverradur

N'eo ket eun dra êz gweled sklêr e orin ar gêriadenn a zo Saint-Kaourintin heh ano, en Yvelines, daouzeg kilometr er hreisteiz da v/Mantes. Hervez ar *Gallia christiana* e vefe bet, adal en XII[vet] kantved, eur prioldi stag ouz Itron-Varia-an-Elêd Sant-Cyr, tost da Versailles. Eno e lakaas Fulub Aogust bezia Agnès de Méranie, unan euz e wragez hag e krouas du-ze, etre 1201 ha 1210, eun abati ennañ c'hwehugent leanez hag a zo padet beteg an Dispah. Hervez *Roll-merzerien* an abad Chastelain, relegou'zo euz re sant Kaourintin, bet roet da abati Sant-Magloar e Pariz da vare aloubadegou an Normaned a oe degaset di p'eo bet konsakret an abati nevez ; diwar-ze eo bet roet da ano dezañ hini ar sant. Hogen, perag beza dibabet sant Kaourintin ? War e seblant, roue Frañs, levezonet gand Gilhou le Breton, e chapalan, e-neus greet evel-se evid beza deut mad d'ar Vretoned ha kreski e levezon bolitikel war Vreiz m'eo sklêr e luha outi neuze pa ouezer an darempredou oa e re gand Arzur Breiz, ha da-houde gand Gi Thouars, Alan Penteür ha Per Dreux lesanvet Fallgloareg.

CORRESPONDANCES

La Bretagne sous la Restauration

Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825)

par Pierre-Roland Giot

Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes (1788-1868) est mondialement connu comme l'un des principaux démonstrateurs de l'antiquité «antédiluvienne» des hommes (le terme «préhistorique» ne fut forgé qu'en 1865). Centrés sur cet aspect, bien des mémoires et livres d'histoire des sciences lui ont été consacrés. Le plus récent, de C. Cohen et J.-J. Hublin, publié en 1989, est bien documenté et équilibré quant à tous les aspects de cet «écrivain prolixe, poète et dramaturge sans succès», érudit quelque peu sociologue satirique des mœurs administratives également. Car il fit une carrière de fonctionnaire du service des douanes de 1804 à 1852. Pendant neuf ans, de juillet 1816 à avril 1825, il fut, un peu en exil, inspecteur des douanes à Morlaix, en attendant la retraite de son père pour lui succéder comme directeur des douanes à Abbeville.

Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, son père (1757-1844), naquit à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), mais il était d'une famille de Champagne remontant aux croisades, le château de Crèvecœur se trouvant près de Rethel (Ardennes). Il épousa en 1787 Marie de Perthes (1767-1827), née à Crépy-en-Valois (Oise), fille de Marie-Élisabeth de la Hante et de Jean-Charles de Perthes, écuyer, conseiller du roi, né à Reims en 1733, dernier rejeton de Nicolas de Perthes et de Marguerite Romée, fille de Jean Romée de Vouthon, lequel était le frère d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc.

Jacques naquit à Rethel, en ville, aîné de sept enfants, dont six garçons. Il obtint par ordonnance royale du 16 septembre 1818 (*Bulletin des lois*, n° 238), alors qu'il résidait à Morlaix, de s'appeler Boucher de Crèvecœur de Perthes, qu'il abrégea en Boucher de Perthes, ce qui n'assura pas malgré tout la pérennité du nom puisqu'il ne se maria point.

Jules-Armand habitait encore Rethel en 1788 où il était contrôleur général des finances. À la Révolution, il n'émigra pas, devint le simple citoyen Boucher, et se retira dans sa propriété de Crèvecœur pour se livrer à sa passion, la botanique. Mais assez caméléon pour surnager, il accepta en 1792 le poste de directeur des douanes à Abbeville, à la suite de la réorganisation générale des douanes en 1791. Dès 1799, Bonaparte militarisa le service des douanes en véritable armée territoriale. Il apprécia l'efficacité du directeur des douanes d'Abbeville (Somme, Seine-Inférieure plus Pas-de-Calais, zones très stratégiques). En 1800, celui-ci fut nommé correspondant de l'Institut, pour ses travaux de botanique, autre occasion de bavarder avec Bonaparte, lui-même élu à l'Institut en 1797. Cela explique que tant de parents de la famille Boucher de Crèvecœur trouvèrent des places aux douanes, très ouvertes aux enfants des ci-devant aristocrates. On peut noter dans l'*Annuaire du Finistère pour l'an XII* (1803), comme inspecteur des douanes à Morlaix, un M. Boucher (nommé Boucher-Précourt dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord pour l'an XIII*). À cette date, on cachait

encore les particules ; il est très possible qu'il s'agisse déjà d'un membre de la tribu.

Jacques Boucher de Crèvecœur fut un enfant nul en classe ou très dissipé, plus porté sur les exercices physiques et les bagarres que sur l'étude. Aussi ne le maintient-on pas dans la pension privée où il avait été mis et, à 14 ans, il devient surnuméraire des douanes à titre gratuit chez son père, et commis à 16 ans. À 17 ans, en 1805, grâce aux relations familiales avec Napoléon et à sa belle prestance, il est assimilé à un lieutenant et envoyé à Marseille, puis à Gênes, puis à Livourne en Italie. Voulant refaire sa culture générale, il prend des leçons de violon, de grammaire, de versification, et, se trouvant dans des milieux très mondains, rêve de devenir écrivain ; il rimaille dès lors beaucoup. Sous-inspecteur des douanes à Formigno, près Rome, il a sans doute une liaison passagère avec Pauline Bonaparte, princesse Borghèse. Le blocus continental étant une stratégie douanière chère à Napoléon, il est chargé d'une mission diplomatique pour vérifier son application, très peu effective d'ailleurs, jusqu'en Europe centrale.

En 1811, il est nommé à Boulogne-sur-Mer, comme sous-inspecteur, puis, en 1812, est appelé comme sous-chef du personnel à la direction générale des douanes à Paris, d'où des fréquentations littéraires et mondaines assidues. C'est là qu'il se lie avec bien des personnes, notamment avec le magistrat L.-A.-F. de Marchangy, curieux littérateur lui aussi. La première Restauration et les Cent-Jours sont compliqués. En 1815, le nouveau directeur des douanes ne peut le garder à Paris et l'envoie d'abord à La Ciotat, comme inspecteur, puis, en 1816, à Morlaix. Il rejoint Abbeville en 1825, succédant donc comme directeur à son père, et est mis à la retraite en 1852, suspect pour avoir été candidat aux élections en 1848, plutôt républicain…

À Abbeville, ses activités d'auteur et d'érudit sont remarquablement dispersées. Entre 1853 et 1860, il voyage beaucoup à l'étranger et en rapporte des volumes de souvenirs de voyages. Il a rédigé ses mémoires autobiographiques, de 1791 à 1867, en huit tomes publiés entre 1863 et 1868, sous le titre de *Sous dix rois*. À part les années d'enfance rédigées en souvenirs, tout le reste est présenté sous forme d'un choix de lettres qu'il aurait envoyées à ses correspondants. La partie concernant son séjour à Morlaix se trouve dans les tomes III et IV (1863). C'est une mine qui n'a guère été exploitée en Bretagne, voire qui a été ignorée. Tout au plus mentionne-t-on son petit volume celtomaniaque *Chants armoricains ou souvenirs de Basse-Bretagne*, publié en 1830 et réimprimé en 1831 (le seul ouvrage qui se serait vendu ?), dont il dit qu'il est basé sur des documents qu'il avait réunis pour son ami Marchangy, mort en 1826, et demeurés inutilisés, d'où l'idée de réunir ces bribes et d'en tirer des poésies. Écrire son journal grâce aux doubles des lettres qu'on aurait envoyées est un genre littéraire assez rationnel. Il n'en explicite pas toujours les destinataires, restés anonymes ou désignés par une initiale. S'il fait allusion à des lettres auxquelles il répond, par contre il n'en publie aucune. On a évidemment mis en doute bien des éléments de cette correspondance. Pour la publication, il les aura certes arrangées, pas seulement stylistiquement, et en aura sans doute imaginé quelques-unes. Il a surtout cherché à se donner le beau rôle. Par exemple, en ce qui concerne les origines de l'homme, on l'a accusé d'avoir tendu à un «processus de prise de date rétrospective», de manière à pouvoir passer sous silence les suggestions ou travaux d'autres précurseurs. Il est douteux que ses impressions de Bretagne aient été largement réécrites à la lumière de lectures ultérieures. Pour ses *Chants armoricains*, publiés en 1830, il a consulté l'*Histoire de Bretagne* du comte Daru, parue en 1826, donc juste après son départ de Morlaix. Des ouvrages plus anciens, cités, ont pu être consultés chez des amis et informateurs de Morlaix (tels Aymar de Blois et le comte de La Fruglaye). Les lettres à son père et à sa mère sont parmi les plus intéressantes ; il les aura retrouvées conservées à Abbeville. Dès son installation à Morlaix (lettre CDLVIII, du 14 novembre 1817, à son cousin Charles de la Hante), «à six heures du matin… je me mets au travail immédiatement… À dix heures et demie, mon secrétaire entre. Je lui dicte quelques lettres, ou je lui fais copier celles que j'ai écrites». Cela donne à croire qu'il aurait pu conserver beaucoup de ses brouillons. Son énorme production littéraire ultérieure laisse à penser qu'il était assez organisé en matière de conservation des «papiers». Les descriptions événementielles (aventures de mer, par exemple) sont alertes et vivantes, comme prises sur le vif. Dans l'ensemble, les retouches introduites, les passages interpolés reflètent évidemment une reconstruction, sa manière de voir les choses vers 1860.

Une statistique rapide montre qu'entre 1816 et 1825, les trois quarts de ses correspondants et des personnes dont il cite les noms dans ses lettres ont

des patronymes à particule. Il est vrai que la Restauration a favorisé le retour aux affaires de cette aristocratie, qu'elle ait émigré ou non, comme les Crèvecœur eux-mêmes. Cela ne l'empêche pas d'en railler les faiblesses éventuelles. Dans les orthographes des noms il doit y avoir un certain nombre d'inexactitudes ou d'approximations. Bien entendu, les correspondants notés «M. de K...» peuvent être des «Ker...» bretons. Noble de vieille extraction, devenu bonapartiste par opportunité, puis (alors que les douaniers sont généralement protectionnistes par corporatisme) devenu libre-échangiste et partisan du libéralisme économique à l'expérience des réalités, on le trouvera donc en 1848 candidat sans succès à la députation sur une liste ultrarépublicaine, avec un programme social avancé. Aussi, dès 1849, il est question, par sanction, de supprimer sa direction, mais ce gêneur sera mis à la retraite peu après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte.

Il faut noter qu'en Bretagne, il s'intéresse surtout à la société actuelle, qu'elle soit urbaine, maritime ou paysanne. L'art et l'architecture ancienne ou médiévale ou Renaissance ne lui inspirent pas le moindre commentaire. C'est qu'à l'époque de son séjour à Morlaix et en Basse-Bretagne, il y a encore peu d'intérêt pour ces choses en France dans les milieux qu'il fréquente, et peu d'ouvrages, aucun «guide touristique». Cela ne commencera qu'avec C.-P. de Fréminville (1832 pour le premier de ses livres sur le Finistère, dont la rédaction commença en 1826). J. Boucher de Perthes ne cite nulle part ce curieux personnage, né un an avant lui, qu'il n'aura peut-être pas rencontré à Brest où il était lieutenant de vaisseau. Il est vrai que les rapports entre douane et marine royale étaient mauvais, dit-il, les marins étant suspects de contrebande. D'ailleurs, lorsque notre douanier était directeur par intérim à Brest, d'août à décembre 1822, Fréminville naviguait aux Antilles. Même les vieilles maisons de Morlaix, encore plus nombreuses que de nos jours où il en reste pourtant beaucoup, ne l'inspirent pas ; mais Fréminville n'en dit pas un mot non plus. C'est qu'à cette date toutes les villes sont encore pleines de vieilles maisons. À noter que Fréminville citera aussi le comte de La Fruglaye parmi ses amis. Ce n'est qu'une fois revenu à Abbeville que J. Boucher de Perthes deviendra un collectionneur d'antiquités de toutes périodes, devenues à la mode vers 1830.

En dehors de ses correspondances avec sa famille, ses supérieurs et ses collègues des douanes, et les milieux littéraires parisiens, quelles sont ses relations ? Des châtelains de la région, certes, pour chasses et mondanités, mais parmi lesquels on peut noter, à part les plus intellectuels, comme le marquis de Lescoët qui vit au château de Lesquiffiou, un ancien officier de cavalerie bon violoncelliste, l'«antiquaire» Aymar de Blois, et surtout le comte de La Fruglaye, avec qui il gardera des relations scientifiques et amicales jusqu'à la fin de sa vie. Le milieu des mélomanes de Morlaix est étonnant pour l'époque : il s'y intègre dès 1816 au point d'en vite devenir l'animateur principal, du moins à l'en croire, quoiqu'il n'en parle plus après 1822. Juré d'assises à Quimper en octobre 1820, il sera invité chez l'évêque, Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhes, la victime du charivari de Brest d'octobre 1819. Il faut rappeler que cet évêque concordataire, nommé par Napoléon en octobre 1805, pouvait avoir de ce fait des connivences avec d'anciens bonapartistes comme les Crèvecœur. Or justement, à ces assises, il y avait entre autres à juger une douzaine de jeunes gens de bonne famille de Brest, arrêtés comme «charivarisants» en août 1819, à une autre occasion, car c'était contre le procureur général cette fois, et avec la complicité de la garde nationale ; ils furent acquittés faute de preuve, au grand soulagement de notre douanier.

Beaucoup de ses lettres contiennent des vers de circonstance : je ne me hasarderai point à en jauger les qualités littéraires ! Dès 1810-1811, il avait commencé à écrire pour le théâtre : il entreprend un *Saül* en italien, le refait en français vers 1812, tragédie biblique en cinq actes et en vers. Il rédige à Morlaix, entre 1819 et 1824, *Persée de Macédoine ou l'Héritage d'un roi*, pièce également injouable par les comédiens français, malgré ses relations. Plusieurs comédies et proverbes furent écrites durant sa jeunesse en Italie. En 1820, la comédie *Le Mystérieux*, joué à la Porte-Saint-Martin, fut «sifflé, archi-sifflé» ; aucune de ses lettres ne fait directement allusion à cet échec, mais plutôt à la préparation du texte de *La Marquise de Montalle*, comédie jugée inconvenante par la censure, et au projet de *La Comtesse d'Anfremont*, autre comédie. En fait, de 1819 à 1822, il est davantage question de ses tragédies dans son courrier. Il ne semble pas qu'il ait osé parler théâtre avec la société morlaisienne. En 1852, il publie deux romans épistolaires : *Emma ou quelques lettres de*

femmes, suivi de *Marion la jalouse*. Cette dernière Marion est sans doute la princesse Borghèse ; *Emma la folle* est une aventure morlaisienne, dont on a soupçonné quelques notations ambiguës dans sa «lettre» DXVIII, sans destinataire – pour une fois un récit décousu – de septembre 1820.

Un de ses amis littéraires depuis 1812 fut donc L.-A.-F. de Marchangy (1782-1826), de six ans son aîné, magistrat plus que fidèle pendant l'Empire, puis zélé légitimiste, comme procureur royal. Il fut deux fois élu député. En 1822, comme procureur général, il s'était acharné dans son réquisitoire contre les quatre sergents de La Rochelle, exécutés le 21 septembre 1822. Le 18 octobre 1822, juste après, J. Boucher de Perthes lui écrit pour le féliciter d'être nommé avocat général à la Cour de cassation, et donc désormais d'y bénéficier de «moins d'agitation politique». De son œuvre littéraire, plus tard, l'auteur d'un manuel d'histoire littéraire, J. Demogeot, dira tout juste qu'il «croyait marcher sur les traces de Chateaubriand». En fait, sa *Gaule poétique, ou l'Histoire des Français considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*, 1813-1817, en 8 volumes, a eu cinq éditions jusqu'en 1834-1837. Son *Tristan le Voyageur, ou la France au XIVe siècle*, 1825-1826, en 6 volumes, n'a pas eu le même succès. Ne pas confondre : ce Tristan n'est pas l'amant d'Yseut, mais un seigneur de l'île de Ré, de Marans et autres lieux, de la maison de Rouaut, parti faire une longue chevauchée «touristique» à travers la France d'alors, en 1373 (il aurait eu 30 ans), date choisie pour qu'il rencontre Du Guesclin en Bretagne, tour de plusieurs années dans le sens dextrogyre. Marchangy ne cite pas Boucher de Perthes comme informateur (sa bibliographie est fournie, par contre), mais il a visiblement beaucoup utilisé ses descriptions de sites finistériens dont il n'aurait rien pu savoir par ailleurs (par exemple la pointe de Pontusval). Dans cette compilation, il est question de la Bretagne, à partir de Clisson, t. I, p. 109-290 et p. 356-392 pour les notes, et t. II, p. 1-246 et p. 375-429 pour les notes. Marchangy, dans sa bibliographie, cite souvent le *Voyage dans le Finistère* de J. Cambry. En revanche, dans les lettres de documentation ethnographique que J. Boucher de Perthes lui a envoyées, il n'en est jamais question, alors qu'il aurait pu le lire chez Aymar de Blois, membre de l'Académie celtique dès le début. On aurait pu craindre que Boucher de Perthes ne lui ait «emprunté» des passages sans le dire. En fait, par exemple, pour les dialogues de demandes en mariage (J. Cambry les donne pour Scaër, avec demandeur et disputeur), Boucher de Perthes (lettre CDLV du 5 novembre 1817) dit qu'il a assisté à Ploujean à une telle cérémonie chez A. de Blois, et cite aussi une version de Kerfeunteun avec demandeur et défendeur. Kerfeunteun fait penser qu'Aymar de Blois aurait pu être informé par Mareschal (mais Bouët donne une version différente encore, avec demandeur et disputeur). Cela permet d'authentifier sans ambages les informations de J. Boucher de Perthes comme de première main.

Le premier volume des souvenirs commence, p. I à XV, par un «Avant-propos de l'éditeur», personnage anonyme dont on cherche à nous persuader que ce n'est pas J. Boucher de Perthes ; texte qui aurait été rédigé en 1853, l'année après sa mise à la retraite, et qui présente le travail, l'auteur, sa famille, son éducation, et sa prestance et sa force physique. Il est dit qu'une partie de ses notes a été perdue, d'où les lacunes ; on reconnaît qu'il y a des incertitudes de dates, peu nombreuses. «Quant à l'authenticité des lettres, on ne peut la mettre en doute, elles portent avec elles leur cachet de vérité... Ce n'est pas la vie de M. Boucher de Perthes que nous donnons ici, ce sont ses sensations, c'est son caractère que nous voulons dessiner...» Il est dit aussi que ces lettres n'ont été ni retouchées, ni revues ou corrigées, ce qui peut sembler naïf ! De toute manière, le typographe aura eu à déchiffrer une écriture et des brouillons. Avant les lettres, la longue narration des souvenirs d'enfance et d'adolescence du premier volume, qui aurait été rédigée vers 1820 à 1830, comprend aussi un chapitre sur «Les douanes – Les scrupules» (car sa première vocation aurait plutôt été vers la marine), puis un autre «Bonaparte – Abbeville-Dieppe» qui explique comment il fut remarqué lors des tournées d'inspection du Premier consul.

Les relations «mondaines» mentionnées de J. Boucher de Perthes à Morlaix et environs concernent surtout l'aristocratie locale, retraitée ou rentière, et peu les commerçants, les fonctionnaires ou les autorités locales, qu'il mentionne fort peu. Par contre, lorsqu'il est question de Brest ou de l'ensemble du département, il s'agit surtout des hauts fonctionnaires d'origine extérieure, comme lui, des officiers de marine ou de terre.

Morlaix était le principal port de commerce de la côte nord de la Bretagne. Mais il n'est fait état

d'aucune documentation sur cette économie dans ces lettres, ni sur l'activité du service des douanes dans ce cadre, comme si cela allait de soi ou que c'était confidentiel, voire bien connu. On peut se demander où se trouvait à Morlaix l'hôtel, le meilleur de la ville, où notre auteur avait loué un appartement et une écurie. Le premier *Guide Joanne*, de 1867, ne nous éclaire point. Il me semble que ce pouvait être celui, rue de Brest, aux bâtiments archaïques, maintenant disparu, mais que j'ai connu dans les années 1950, en fait l'ancien relais de poste, avec une cour et des écuries ; ce n'était d'ailleurs pas loin du petit théâtre.

Les récits des trajets entre Paris et Morlaix font plusieurs allusions aux divers incidents arrivés à d'autres malles-postes ou diligences que les siennes, dont en particulier les voyageurs furent détroussés par des bandits de grand chemin de leurs bagages et argent. Ces événements semblent se situer hors de Bretagne, vers le Maine ou le Perche ; en tout cas, vers 1815-1825, les grands chemins n'étaient pas encore des plus sûrs.

Si, au moment de son arrivée, notre héros semble avoir eu une réaction peu favorable, après quelques années de séjour, il s'est acclimaté et assez bien intégré. Au point d'écrire une fois «nous autres Bas-Bretons». Sur ses vieux jours, il n'est pas revenu visiter ses anciens amis ; il aurait pu alors profiter des vapeurs entre Le Havre et Morlaix.

Jacques Boucher de Perthes aura publié au total plus de 30 000 pages, en 49 livres, environ 65 volumes. La plupart in-12, sans compter quelques brochures, et les trois ouvrages et quelques brochures plus scientifiques de format in-8°. Nous ne connaissons pas les tirages de ses œuvres littéraires, toutes à compte d'auteur ; une seule allusion fait penser à des tirages de 500 à 700 exemplaires. Ces œuvres littéraires se vendirent fort peu. Le stock subsistant à sa mort fut en grande partie vendu au pilon par ses héritiers, de sorte que peu d'exemplaires sont accessibles. De plus, ses archives, données au musée d'Abbeville, furent détruites avec cet établissement les 20 et 21 mai 1940 par un bombardement des armées de Rommel, au moment de la prise de la ville. Cela ne permet plus de faire des contrôles sur les originaux de cette correspondance ou sur ses manuscrits dérivés, fort raturés à ce qui en a été dit.

Bibliographie

Sur Jacques Boucher de Perthes, on pourra consulter notamment :

AUFRÈRE (Léon). *Essai sur les premières découvertes de Boucher de Perthes et les origines de l'archéologie primitive*, 1838-1844. Paris, 1936.

AUFRÈRE (Léon). «Figures de préhistoriens. I. Boucher de Perthes», dans Préhistoire, t. VII, 1940, Paris.

L. Aufrère a vu les manuscrits avant leur destruction.

CLINQUANT (Jean). *La douane et les douaniers, de l'Ancien Régime au Marché commun*. Paris, Taillandier, 1990, 300 p.

Ancien haut fonctionnaire des douanes, auteur de six autres ouvrages historiques sur le sujet (de 1978 à 1987), l'auteur fait largement usage des publications de Boucher de Perthes pour situer l'atmosphère de son époque, ce qui montre l'intérêt des souvenirs, même «arrangés» par cet auteur prolixe.

COHEN (Claudine), HUBLIN (Jean-Jacques). *Boucher de Perthes, 1788-1868. Les origines romantiques de la préhistoire*. Paris, Belin, 1989, 272 p.

LAOT (Albert). «Le séjour dans le Finistère de Boucher de Perthes, le père de la préhistoire». *Les Cahiers de l'Iroise*, 36e année, n° 2, 1989, p. 103-110.

LAURENT (Pierre). «Douaniers de Morlaix (1816)». *L'Hermine*, 21e année, 1910, t. XLII, 2e livraison, p. 48-51.

Couplets de poésie faits le 1er janvier 1816 (donc avant l'arrivée de Boucher de Perthes) pour Campion, lieutenant des douanes à la pointe de Plouézoc'h, par le barde morlaisien Alexandre-Louis-Marie Lédan, et commentaires.

LEDIEU (Alcide). *Boucher de Perthes, sa vie, ses œuvres, sa correspondance*. Abbeville, 1885.

Biographie la plus complète.

[Principes de l'édition de ces extraits : la longueur des textes a été réduite d'environ la moitié, en éliminant les lettres ou la plupart des passages de lettres n'ayant aucun rapport avec la Bretagne (littérature, théâtre, souvenirs de Provence, d'Italie ou du nord de la France, tentatives successives de sa famille de lui

trouver une épouse de bonne extraction et fortune, démarches à Paris pour sa carrière, etc.). Cependant quelques passages sur ces questions d'aspect personnel ont été conservés pour permettre de suivre l'existence de l'auteur et l'évolution de ses pensées].

P.-R. Giot

Lettre CDXXVI

Morlaix, 26 juillet 1816.

À M. H. de Bellegarde[1].

[...] J'ai quitté Abbeville le 4 juillet. [...] Le 9, au matin, je quittai Caen. [...] Je brûlai donc la politesse à la ville de Vire, à son arrondissement et à son premier magistrat, sautant à pieds joints jusqu'à Saint-Malo où je trouvai une pluie battante et des Anglaises crottées. Je ne sais pas si c'est toujours ainsi, mais, dans ce cas, Saint-Malo ne peut être fort sec, ni les Anglaises fort gaies.

[Après une étape à Saint-Brieuc], nous nous mîmes en route, et je fis le soir même mon entrée à Morlaix dont l'aspect fut loin de me satisfaire.

Nous descendîmes à un hôtel, le meilleur de l'endroit, nous dit-on, et cela doit être vrai si le mérite d'une table consiste dans la grosseur des morceaux. Ici encore [comme à Saint-Servan] on sert en grand et même en énorme. Je n'ai jamais vu de plats plus larges ni mieux remplis. Il y en avait, entr'autres, un de sauterelles de mer, qui aurait pu satisfaire trois phoques.

J'ai loué tout aussitôt un appartement dans ce même hôtel, mais loué au mois, car je ne suis rien moins que décidé à rester dans ce pays. Tout m'y paraît triste et morne. La ville est cependant dans une assez jolie situation : elle est placée sur le penchant de deux collines qui forment une vallée étroite, au milieu de laquelle coule une rivière canalisée fort riche en limon à marée basse, mais couverte de navires de cent à trois cents tonneaux à marée haute.

Les maisons, sauf quelques-unes, y ont, quoiqu'elles soient à trois et quatre étages, une assez chétive apparence. Adossées à la montagne, c'est par le grenier qu'on entre dans le jardin. Ce jardin, disposé en gradins, domine souvent la maison elle-même.

La première chose qui me frappa en parcourant le quai, ce fut un cheval logé au troisième, et regardant paisiblement dans la rue par une petite fenêtre alors ouverte. Un four à chaux, placé au centre de la ville, ne m'émerveilla pas moins. Je demandai le motif qui le faisait tolérer, au grand dommage des propriétés voisines. On me répondit qu'il était plus ancien que la cité. Elle était venue le trouver en empiéter sur son terrain : c'est donc à la cité à déménager quand elle se trouvera mal du voisinage.

Si je reste ici, ce que ne souhaite nullement, je vous donnerai du pays une description plus détaillée.

*
* *

Lettre CDXXVII

Morlaix, 10 août 1816.

À mon père.

J'ai achevé ma tournée générale, et je suis aujourd'hui au fait de ma division. Ce pays où l'on voulait réveiller la chouannerie et où l'on avait commencé à tirailler pendant les Cent-Jours, serait assez calme aujourd'hui et d'une administration facile, si les notabilités bretonnes, marquis, comtes et barons, y compris les marquises, comtesses et baronnes,

[1] Collègue des douanes, connu à Gênes.

n'avaient pas, en cette qualité, la manie de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Ils veulent et elles veulent être sinon directeurs, du moins inspecteurs et contrôleurs. Il n'est donc pas une affaire, pas un individu grand ou petit qui n'ait trois ou quatre protecteurs de l'un et l'autre sexe et tout autant de détracteurs acharnés. On ne peut toucher à un homme pour le punir ou le récompenser, sans se mettre aux prises avec deux ou trois blasons et autant de chevaliers armés non de lances et d'épées, mais de plumes et d'encre, et souvent de vilaine encre.

[...] Les maires de villages, entr'autres, se sont mis en tête que, vu qu'ils signaient des certificats de bonne conduite, les chefs d'administration ne devaient admettre d'employés que sur leur proposition. Pourquoi tiennent-ils tant à faire ces propositions ? C'est qu'ils prétendent ainsi débarrasser leur commune de tous les mendiants, vagabonds et garnements, y compris leurs domestiques lorsqu'ils n'en savent plus que faire. Quant à la capacité du candidat, c'est la dernière chose dont on s'informe [...].

Dans cette tournée, on vint aussi nous dénoncer un raffineur qui, disait-on, allait déterrer les os des royalistes pour faire du noir animal. Après examen, il fut prouvé que cet intéressant industriel ne mettait absolument aucune différence dans l'opinion des os, et qu'il les faisait enlever d'un ossuaire du voisinage, sans distinction de caste ni de personne. Il lui suffisait qu'ils fussent de bonne qualité, c'est-à-dire pas trop vieux et non encore décomposés. Cette assurance simplifia la question ; c'était pour faire de l'argent qu'il brûlait les trépassés, et non pour faire de l'opposition : le cas alors fut jugé rémissible. [...].

*
* *

Lettre CDXXVIII

Morlaix, 14 août 1816.

À M. F. Di-Pietro[2].

[...] Je crois que je ne m'accoutumerai jamais à ce pays : il y pleut sans cesse[3] ; tout y est noir jusqu'à l'arc-en-ciel. J'étais acclimaté au soleil, voire même au mistral ; je ne puis me faire à cet air qu'il faut mâcher. Je suis à peu près comme un poisson qu'on transporte d'une fontaine d'eau limpide dans une mare bourbeuse.

Quant aux usages, je ne m'y fais pas davantage. On se croirait au treizième siècle : costumes, mœurs, manières, tout prête à cette triste illusion. Le paysan breton, rêvant dans sa chaumière enfumée, entend encore la voix des fées et voit au-dessus de l'âtre voltiger les fantômes. – C'est poétique, me direz-vous. – Je ne dis pas non, mais mon imagination ne l'est guère ; elle est devenue aussi brumeuse que le temps. Oui ! sous cette auréole de brouillards, la pensée, en s'échappant du cerveau, se condense et vous retombe en pluie sur le nez. Faites donc un poème épique avec la roupie.

En attendant que j'en meure, ma récréation est la musique. Un jeune inspecteur des tabacs, un vieux marquis et une ancien officier de l'armée de Condé sont mes partenaires ; plus, mon Guarnerius et mon Amati. L'officier qu'on nomme M. de Guerdavid[4] est

---

[2] Collègue des douanes, resté longtemps grand ami. Né à Aix-en-Provence, d'origine romaine, neveu du cardinal Michele Di Pietro (1747-1821).

[3] «Bretagne pluvieuse» : on peut rappeler que, partout, 1816 fut une «année sans été». Cela est attribué aux poussières venant de l'éruption, en avril 1815, du mont Tambora en Indonésie.

[4] Jean-François-Marie Le Rouge, chevalier, comte de Guerdavid, né le 11 février 1762, premier page, en 1778, puis aide de camp du comte d'Artois, en 1801 ; capitaine au régiment Royal-Piémont-cavalerie en 1783, chevalier de Saint-Louis en 1815 ; mort le 14 septembre 1842 (Henri FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, t. V, 1924, p. 11).

un homme de bonne société et conteur agréable [...].

En attendant, faites-moi le plaisir de pleurer comme moi, et de me répéter que la Bretagne est un abominable pays, car je ne pardonnerais pas de m'y trouver bien, et c'est ce que je crains si on m'y laisse trop longtemps. Hélas ! on finit par s'accoutumer à tout.

Adieu, mon cher ami ; je vous embrasse tristement.

*
* *

Lettre CDXXIX

Roscoff, 15 septembre 1816.

À M. d'Eu, directeur des douanes, à Brest.

Monsieur et cher directeur,

[...] Que le commerce interlope, ou la fraude que les Anglais font au préjudice de leurs compatriotes sous le patronage de la France, soit une opération utile à celle-ci, et qu'en cette qualité elle l'encourage et lui consacre spécialement le port de Roscoff, c'est ce qu'elle a droit de faire sans doute, puisqu'elle le fait. Je ne demanderai pas si la chose est morale ; il suffit qu'elle soit légale ou régularisée par la réciprocité. Mais d'après cette réciprocité même, puisque nous n'allons pas canonner les Anglais sur leurs côtes, je ne vois pas de raison pour qu'ils se permettent envers nous cette petite licence dont il n'est question ni au tarif, ni dans la charte octroyée, ni dans le traité de commerce, et je ne pense pas qu'on en ait fait un article secret du traité de paix.

C'est donc par un abus de pouvoir que, depuis un mois environ, un brick de guerre anglais croise devant Roscoff pour y dépister les smogleurs[5] et même les pourchasser de boulets qui, sans s'inquiéter des limites, du cordon sanitaire et de la prohibition à l'entrée, arrivent sur notre territoire. Les smogleurs prétendent que ceci nuit à leur industrie et chiffonne leurs voiles. Les préposés assurent que cela les ennuie bien plus encore, parce qu'un boulet, au lieu de tomber à terre, pourrait tout aussi bien leur tomber sur la tête et déformer leur shako.

Pour mettre un terme à ces plaintes, j'ai été, avec notre cutter, croiser fièrement devant l'Anglais et lui montrer mes canons. Mais j'en ai huit petits, et il en a vingt gros. J'ai dix-huit hommes, et il en a soixante-quinze. Néanmoins, j'ai envoyé à bord du brick le second du cutter, pour signifier au capitaine anglais qu'il eût à sortir de nos eaux et respecter le droit des gens. Le capitaine anglais reçut fort bien mon envoyé, le régala d'un verre de rhum, promit tout ce que l'on voulut, et le lendemain canonna de plus belle les contrebandiers et, par ricochet, le royaume de France.

[J. Boucher de Perthes réussit à faire prisonnier un officier anglais dont le canot était entré dans la passe et y sondait, et à le ramener à terre : celui-ci aurait été lynché par les smogleurs si l'on n'avait pu le faire fuir jusqu'à Saint-Pol-de-Léon].

Je vais à Saint-Pol rejoindre mon officier. Je l'emmènerai à Morlaix quand la marine l'aura interrogé. Je pense que c'est au consul de sa nation qu'il doit être remis, et que notre ambassadeur à Londres aura à porter plainte au gouvernement anglais pour cette infraction aux traités existants. Il faut un exemple : si on tolère que les croiseurs nous canonnent en temps de paix et sondent les passes de nos ports, il n'y a pas de raison pour qu'ils n'établissent pas la traite chez nous, et n'enlèvent nos paysans pour remplacer les nègres de leurs colonies.

---

5 *Smugglers*, fraudeurs. Ce commerce de contrebande, à Roscoff, existait au moins depuis la guerre de Sept Ans et concernait alors surtout le thé, le vin et les eaux-de-vie. Cf. J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, Brest, 1836 (édition Fréminville), p. 65-66, et J.-Y. TANGUY, *Le port et havre de Roscoff ou histoire d'une vocation maritime*, La Baule, 1975, p. 82-83.

Lettre CDXXX

Morlaix, 18 septembre 1816.

À M. Em. Dupaty[6].

[...] Vous me demandez si je fais l'amour ? L'horreur ! et à qui diable voulez-vous le faire en Basse-Bretagne ? L'occasion y fût-elle, si vous n'aimez pas à donner spectacle gratis à la foule, vous serez bientôt guéri de toute velléité de cette nature.

Vous ne savez pas qu'en province, il y a dans toutes les villes, bourgs et bourgades, des régiments de commères, divisées en bataillons, compagnies, escouades et pelotons qui, jour et nuit, embusqués à toutes les rues, à toutes les maisons, à toutes les portes, à toutes les fenêtres, à toutes les bornes, n'y sont à autre fin que d'y surprendre les œillades, les soupirs, les battements de cœur et jusqu'à vos pensées pour les faire, le lendemain, publier à son de trompe et proclamer sur toutes les places et carrefours.

[...] Ces gens se mêlent de tout, ayant le nez partout, lisant vos lettres si vous en écrivez et même si vous n'en n'écrivez pas ; ce sont de vraies pestes. L'un de mes prédécesseurs ayant voulu faire ce que vous appelez l'amour, sans être précédé du notaire, du curé, du maire ou de son adjoint, a manqué d'être mis au pilori du tribunal de commerce, et massacré par les huissiers. Allez donc vous exposer à faire le dit amour quand vous n'avez de goût ni pour la marque ni pour le carcan !

Il vient d'arriver ici des naufragés de *la Méduse*, horrible sinistre dont vous avez entendu parler. Les détails qu'ils donnent font frémir. Ils ont vécu plusieurs jours de chair humaine, et ce qui est affreux à penser, ces hommes qu'on devait manger, on n'attendait pas qu'ils fussent morts : on les tuait[7]. [...].

*
* *

Lettre CDXXXI

Morlaix, 29 septembre 1816.

À M. de Marchangy[8].

[...] À l'air grave des hommes, des femmes et des enfants, on croirait que personne ne doit rire ici. Ce n'est pas qu'on n'y danse beaucoup et qu'on y boive plus encore, si j'en juge à la prodigieuse quantité d'ivrognes qui jonchent les rues les dimanches et fêtes commandées. Mais danse et boisson, tout s'y prend sérieusement et se garde de même.

Si *l'habit ne fait pas le moine*, il y contribue beaucoup. Or, celui des hommes, comme celui des femmes, n'est guère propre à mettre en joie. Il est, de même que ceux qui le portent, noir et rouge. Le costume des femmes est semblable à celui des religieuses. Les hommes ont les chevaux longs et épais, et des bragues, larges culottes plissées, nouées aux genoux avec des aiguillettes.

J'étais l'autre jour à Pontusval, bourg situé à huit lieues de Morlaix[9]. Je déjeûnais, ainsi que mes chevaux, dans un bouchon décoré du titre d'auberge, quand mon domestique m'annonça qu'un habitant du lieu désirait me parler. Je lui dis de le faire entrer. Voici le costume du visiteur : cheveux ébouriffés, coupés autour de la tête à la mode des Grecs modernes ; petite calotte bleu-de-ciel au haut de la tête ; veste ronde de drap brun ; pas de

---

[6] Louis-Emmanuel Mercier Dupaty (1775-1851) a surtout écrit pour le théâtre (*Les Valets dans l'antichambre*, 1802 ; *La Prison militaire*, 1803). Il fut élu à l'Académie française en 1836.

[7] La *Méduse* s'était échouée le 2 juillet 1816 sur le banc d'Arguin. Sur les cent quarante-sept passagers qui prirent place sur le tristement célèbre radeau, quinze seulement furent retrouvés vivants, treize jours plus tard, par le brick l'*Argus*.

[8] Sur ce personnage, voir l'introduction.

[9] Aujourd'hui dans la commune de Brignogan. En 1816, Pontusval faisait partie de la commune de Plounéour-Trez, donc dans le pays «pagan».

cravate ; culotte immense, plissée de mille plis, mais finissant aux genoux ; jambes nues.

C'était le maire, et l'un des riches ou des moins pauvres de l'endroit. Il parlait un peu français, ce qui lui avait valu les honneurs de la mairie. Ce costume n'était que sa petite tenue : il m'en fit des excuses qu'il motiva sur son empressement et la nécessité de me voir. Mais la grande tenue n'est qu'un perfectionnement de la petite, c'est-à-dire une plus grande ampleur de culottes, une plus large ébouriffure de cheveux.

J'invitai monsieur le maire à se mettre à table avec moi, ce qu'il accepta avec ce flegme qui ne manque pas de dignité et qui est propre au paysan breton. Il mangea avec la même réserve, et ne but qu'au dessert, car le Breton ne boit pas en mangeant, usage qui, d'ailleurs, lui est commun avec les Arabes, les Coptes, les Maures et les Turcs.

[...] Pour revenir à mon maire, je fis droit à sa requête, et il se retira très-satisfait.

Tous les habitants de cette côte sont plus ou moins marins, pêcheurs de poissons ou de goëmon, mélange de varech, fucus et autres plantes marines qui servent d'engrais. D'ailleurs, pillards déterminés et la terreur des naufragés, ces braves gens sont du pur sang des Celtes.

Ici est le véritable pays des Armoricains. C'est à quelques lieues de là qu'est la pointe dite encore aujourd'hui *pointe de l'Armorique*[10].

C'est également le quartier-général de la gale. Si elle n'y fut pas inventée, elle y est du moins en grand honneur, et on l'y conserve avec un soin tout particulier. Lorsque, dans une famille, un enfant ne l'a pas, on la lui fait prendre pour qu'il n'y ait pas de jalousie entre lui et ses frères. Ils la croient, d'ailleurs, très-salutaire, très-utile à la santé, et pensent qu'elle préserve de toutes les maladies.

Le Breton, bien que de petite taille, serait ce qu'on appelle d'un beau sang, si l'on voyait sa peau, et on la verrait s'il enlevait la crasse qui la couvre. Sa figure est sévère, mais non dure, et ses traits sont souvent nobles et beaux. Parmi les filles du peuple, il y en a de fort attrayantes, à l'odeur près.

Les hommes, notamment ceux des côtes, sont généralement lestes et nerveux. Ces qualités, leur sang-froid et leur courage en font d'excellents marins et des soldats intrépides, quoiqu'ils fassent toujours ce dernier métier à contre-cœur.

C'est peut-être à cause de cela et des rapports qu'ils aperçoivent entre la langue française et l'état de soldat, qu'ils ne veulent pas parler français. Ceux qui le savent font semblant de l'ignorer, à moins toutefois qu'ils croient avoir profit à le parler. Demandez votre chemin à un paysan : il vous fait signe qu'il ne comprend pas. Un instant après, a-t-il besoin de vous, vous l'entendrez s'exprimer en un français fort passable.

Vous sentez qu'il n'est question dans tout ceci que des campagnards et des ouvriers, car les hommes des villes ont pris cette teinte uniforme et pâle qui sera bientôt celle de tous les citadins de l'Europe.

On assure que la société de Morlaix est bonne et même agréable ; mais ne sachant pas encore si je resterai dans ce pays et n'en ayant guère envie, il est inutile de m'y mettre en frais de connaissances.

Aidé d'un domestique-interprète dont j'ai fait l'acquisition en arrivant ici, je vais, ainsi que vous me le demandez, essayer de vous déterrer des contes et légendes pour la suite de votre *Gaule poétique*, ou de l'autre ouvrage dont vous m'avez parlé. Ce sera pour moi un but de promenade, et un but agréable, puisque je croirai vous être bon à quelque chose.

Mes hommages à Mme de Marchangy.

---

[10] En Plougastel-Daoulas, dans la rade de Brest.

Lettre CDXXXIV

Morlaix, 24 novembre 1816.

À M. Des Chênes de Cenonville, à Paris.

«Est-ce qu'il pleut toujours chez vous, demandait-on à Walter Scott ? – Non, il neige quelquefois, répondait-il.» En Bretagne, on peut dire qu'il pleut toujours, et les Bretons regardent si bien la pluie comme l'état normal du ciel, qu'ils crient miséricorde quand le soleil se montre deux jours de suite. D'accord sur ce point avec les grenouilles, ils prennent le beau temps pour la fin du monde.

En Ligurie, où il ne pleut presque jamais, tout le monde est armé de parapluies. En Bretagne, où l'eau tombe sans cesse, c'est un meuble des plus rares, et l'on peut même dire inconnu des paysans. J'en ai entendu faire, pendant deux heures, la conversation sous la gouttière, sans se déranger d'un pas pour éviter l'inondation. J'ai vu des bals, sous une pluie battante, durer un demi-jour, sans que danseurs, ni danseuses, ni la galerie eussent même l'air de s'en apercevoir.

Si le Breton tolère et même aime la pluie, il a une grande horreur de la gelée qui, d'ailleurs, est rare ici et peu durable. Il gèle à deux, trois degrés, et jamais plus de trois à quatre jours. Aussi, y avons-nous des fleurs du midi : partout des myrtes en pleine terre, des figuiers, etc. J'attends les ananas.

[...] Je connais maintenant, par cœur, mon inspection. Il y a beaucoup de petites cités où l'on trouve une société fort accueillante : Tréguier a sa noblesse et ses assemblées qui commencent à cinq heures, et d'où l'on sort à huit pour aller souper. Vivent les soupers !

Lannion est une capitale d'arrondissement dont les mœurs passent pour être anacréontiques. Depuis vingt-cinq ans, tous les voyageurs s'y sont arrêtés un jour, y ont eu une bonne fortune, à ce qu'ils disent, et je les crois. Il est vrai que c'est avec la même beauté, et que j'ai manqué de l'avoir aussi. À quoi tient pourtant la réputation d'une cité ! Écrivez donc sur les mœurs des nations, et vous n'aurez écrit que l'histoire de Mme ***.

Saint-Pol-de-Léon est la ville du piquet, du reversi, du trictrac et du boston. Quant on ne joue pas, on mange ; quand on ne mange pas, on joue, et, sauf un certain nombre d'heures réservées au sommeil et à l'église, la nourriture et le jeu font l'occupation de toute la vie ; et cela, remarquez-le bien, pour le clergé comme pour les laïques. Aussi, le clocher de la cathédrale est-il découpé en ornements à jour qui représentent des trèfles, des piques, des cœurs, des carreaux ; plus, des entrées de fours et des carrés de lèche-frites : ornements inventés, dit-on, par les chanoines, bien aises d'avoir ainsi continuellement sous les yeux les symboles de leur félicité.

Encore, qui n'a vu que le clocher symbolique, n'a rien vu. Les dîners de Saint-Pol sont vraiment fabuleux : il faut s'y asseoir pour y croire. Panard[11] disait :

De grand vin dans de petits verres,
De grands mets dans de petits plats.

Ici, on met de grand vin dans de grands verres, et de grands mets dans de grands plats. Dieu, quelle mangerie ! quelle buverie ! Il faudrait avoir un ventre de rechange et trois estomacs, à moins d'en avoir un de chanoine, ce qui revient au même.

M. de F**, à qui son curé demandait un motif pour lui donner la permission de faire gras le carême, répondait : «C'est que je n'aime pas le maigre.» Ici, on a tant de respect pour les choses culinaires, qu'on considère comme un péché de les laisser perdre, et s'il y a danger pour un morceau fin, si la canicule le menace, on obtient la permission de le con-

[11] Charles-François Panard (1694-1765), auteur de chansons satiriques, membre du Caveau. Deux de ses poèmes sont composés de vers disposés de façon à représenter une bouteille et un verre.

sommer, même en un jour d'abstinence ; car c'est offenser Dieu, le père des bonnes choses, que de souffrir qu'elles se gâtent. En un mot, la cuisine est honorée ici comme article d'évangile, et les noces de Cana, aux yeux des Léonais, prouveraient seules la mission de Notre-Seigneur.

La chouannerie a été fort peu ardente dans cet arrondissement. On en a plus parlé que la chose ne valait. Quelques pauvres paysans contumaces ou réfractaires, ne sachant que devenir, battaient la campagne :

Ces bonnes gens, pour employer le temps,
Sur les chemins détroussaient les passants.
Ainsi du diable ils trompaient la malice.
Qu'auraient-ils fait les bras ballants,
L'oisiveté, c'est la mère du vice.

Bref, on ne chouannait que par désœuvrement, et fort peu par opinion. Heureusement, car lorsque les Bretons en chaussent une, elle tient fort, et s'ils ont une idée en tête, il faut, pour l'en tirer, enlever la tête avec.

[...] Mes respects à ma tante, mes amitiés à tous les Perseval.

*
* *

Lettre CDXXXV

Morlaix, 28 novembre 1816.

À M. ***.

[...] Vous me demandez des nouvelles de Morlaix ; cette résidence est moins triste qu'elle ne m'avait paru d'abord. On pourrait même la trouver gaie : on y danse, on y fait de la musique ; il y a un théâtre où brillent en ce moment quelques doublures, acteurs plus ou moins tragiques. Comme tout est comparatif, peut-être ici seraient-ils bons si la tragédie pouvait être la tragédie sur une scène de trente pieds de long et vingt-cinq de large. Mettez-moi donc là une ville, une forêt, un champ de bataille ! C'est toujours à peu près la décoration de *L'Orphelin de la Chine*, où le théâtre représente, d'un côté, la Chine avec la grande muraille et une partie de la Tartarie ; de l'autre, la mer Jaune et le fleuve Jaune.

[...] Morlaix, au premier aspect, ressemble à une petite ville de Suisse, comme qui dirait Fribourg en Briscaw[12], et les habitants à de bons marchands de vins de Joigny ou de Villeneuve-sur-Yonne. C'est aussi leur principal commerce, quoiqu'ils n'aient pas de vignes. Le miracle de Cana fut bien grand, car il dure encore et durera longtemps.

[...] J'ai fait équiper le mieux possible mon plus grand vaisseau, qu'on nomme *le Voltigeur*, et je me fais bercer par l'océan, allant de Brest à Morlaix et de Morlaix à Brest, et même à Saint-Malo, poussant quelquefois jusqu'aux îles anglaises. [...] Vous n'avez pas idée de ce que c'est que l'océan de Bretagne, où la marée monte de quarante pieds. La Méditerranée, l'Adriatique et même la Manche, sont des lacs à côté. Aussi le poisson est-il superbe et frais comme la rose, ainsi que disent les poissonnières. Il y a des rougets gros comme des carpeaux, et des homards qu'on pourrait monter pour la course, s'ils n'allaient à reculons. J'ai, à bord, des filets pour la capture de toutes ces bêtes, des marmites et des poêles à frire de toutes les formes : c'est un arsenal complet.

[...] À terre, je monte à cheval et mange des crêpes qui ont une réputation européenne dans l'arrondissement de Morlaix.

[...] Je crois avoir épuisé toutes vos questions. Non, il en reste encore une : Aime-t-on les arts en Bretagne ? – Oui, l'art de faire du beurre, du cidre, de la toile et des crêpes. Quant aux autres, médiocrement.

---

12 Boucher de Perthes confond la ville suisse et la ville allemande (Fribourg-en-Brisgau, alors dans le duché de Bade).

Il est ici un passe-temps qui absorbe tous les autres ; mais, avant, je dois vous citer une épigramme que j'ai lue je ne sais où :

Ci-gît qui pendant sa vie
N'imagina rien de plus beau
Que d'être mis dans son tombeau
Comme une prune à l'eau-de-vie.

C'était l'épitaphe d'un homme qui voulait être ainsi embaumé après sa mort. Les Bas-Bretons ont généralement l'ambition de l'être ainsi de leur vivant, et la consommation qu'ils font de liquide alcoolique est vraiment fabuleuse. Aussi crèvent-ils comme des mouches, victimes offertes au fisc par les contributions indirectes qui, pour la prospérité de la France, ont établi partout des cabarets.

À présent que j'ai répondu à toutes vos demandes, vous pouvez, d'une main, écrire ma biographie, et, de l'autre, l'histoire de Bretagne.

Quel dommage que vous ne soyez pas bénédictin !

*
* *

Lettre CDXXXVI

Morlaix, 19 décembre 1816.

À ma mère.

M. Desfontaines, directeur des douanes ici, fatigué de guerroyer contre la marine royale qui veut faire royalement la fraude,a demandé sa retraite. C'est, dit-on, M. Clerget qui le remplace. M. Bonneville est nommé directeur en Corse, mais on assure qu'il n'ira pas.

[...] Je commence à me trouver moins mal de Morlaix. Il y a bonne société ; les bals sont fréquents et fort animés. Nous faisons de la musique passable.

[...] J'ai rencontré, à Morlaix, M. Brulard, directeur de la fabrique royale de tabac, qui vous a connu autrefois en Languedoc. C'est un homme fort estimé. Sa femme n'est ni jeune ni belle, mais elle est aimable, de très-bon ton, et reçoit la meilleure société du pays.

L'inspecteur de cette même manufacture, M. de Cailleux, est bon musicien. Nous avons organisé un quatuor. Notre premier violoncelle est un vieil officier de cavalerie, qu'on nomme le marquis de Lescoët[13]. C'est le reste d'un très-bel homme et d'une très-bonne basse ; mais il accompagne son jeu, d'ailleurs agréable et savant, de si prodigieuses grimaces, qu'il a manqué l'autre jour de faire pâmer Mme de Cailleux, jeune et charmante créole, dont la sœur a épousé M. Monneron, de Nantes, autre dilettanti bien connu.

[...] On m'avait dit que l'inspection des douanes de Morlaix était une belle division. Elle est belle en effet, si la longueur est une beauté, car elle a quatre-vingt-cinq lieues de développement de côte ; en outre, de quelques douzaines d'îles et d'îlots ; plus, trente cutters, lougres et canots armés, et un personnel de six cents hommes.

Les frais de tournée me ruinent, bien que je les fasse par mer, pour user moins les fers de mes chevaux et le fond de mes chausses. Aussi je persiste à demander mon changement.

*
* *

[13] Sébastien-François-Joseph Barbier, marquis de Lescoët (1757-1834). En 1780, chevau-léger de la garde du roi, il épousa Catherine-Vincente-Reine de Kergariou, dont il eut trois fils. Il émigra pendant la Révolution et mourut à 77 ans dans son château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ. En 1816, le «vieil officier de cavalerie» avait 59 ans...

Lettre CDXXXVII

Morlaix, 27 décembre 1816.

À M. Lavollée[14], à Paris.

[...] Votre dernière lettre me demandait si j'apprenais le breton. Je l'ai voulu, car c'est une langue respectable, à ce que disent ceux qui la savent, et j'étais tout zèle pour l'étudier, mais accoutumé à parler avec la langue et les lèvres, j'ai été obligé de renoncer à un gazouillement où le gosier fait tout, et où il faut être aux trois quarts ventriloque. J'en suis désolé : j'espérais découvrir quelque nouvel Ossian, et ressaisir les sons errants de sa harpe oubliée.

C'est le cas de vous apprendre sur quoi les savants fondent l'opinion généralement répandue dans l'arrondissement de Morlaix et dans celui de Châteaulin, que la langue bretonne est la mère de toutes les langues mères, puisque ce fut celle de nos premiers pères, et qu'on n'en parla jamais d'autre jusqu'à Babel inclusivement.

Ils affirment donc, les savants, que lorsque le premier homme, qui n'avait pas encore de nom, eut mangé la pomme, elle s'arrêta dans son gosier ; ce qui, d'ailleurs, ne peut être mis en doute, puisque nous en avons encore la marque. Quand la pomme fut ainsi arrêtée dans le gosier du premier homme, elle commença à l'étrangler ni plus ni moins qu'elle l'eût fait d'un homme d'aujourd'hui. En se sentant ainsi étranglé par une pomme, le premier homme s'écria : *Ah ! tam !* ce qui, en bas-breton, signifie : *Ah ! morceau !* C'est encore ce que vous et moi aurions dit dans la même situation ; seulement, à cette exclamation : *Ah ! tam !* nous aurions ajouté une qualification au morceau, et nous aurions dit : *Fichu morceau !* Mais dans la pureté du jeune âge, on ne jurait point ; il dit donc tout simplement : *Ah ! tam !*

Témoin de cela, la première femme, voyant le premier homme qui tirait vilainement la langue, lui cria : *Ève* ; en breton : *bois*. C'est précisément encore ce qu'aurait dit une Bretonne de Morlaix ou de Quimper à monsieur son époux, si elle l'avait vu s'étrangler en mangeant une sardine. Le premier homme suivit ce conseil probablement, puisqu'il s'en tira et que, bien ou mal, le morceau passa. Mais pour stigmate de leur gourmandise, le nom leur en resta, et c'est de ce moment qu'ils se nommèrent Adam et Ève.

Honneur aux étymologistes de Bretagne ! ils dameraient le pion à ceux de Paris.

Quoi qu'il en soit, malgré la science et les savants, on pourrait assez bien passer ici son temps, si la fièvre politique n'avait pas divisé la société en deux ou trois espèces de fous qui ne peuvent se voir ni même se sentir sans être pris de convulsions et faire d'horribles grimaces, ce qui n'embellit pas les salons.

[...] Contre la pluie et les ultrà, j'ai mon navire pour refuge, et quand la politique me poursuit à terre, je me sauve à la mer. On s'y aperçoit moins des ondées, peut-être parce que là on n'a pas de parapluie.

C'est, d'ailleurs, un plaisir de naviguer avec les Bretons : ils ne doutent de rien, ne reculent devant quoi que ce soit ; à toute heure, ils sont prêts. À Marseille, mes matelots avaient toujours un motif pour ne pas se séparer de la terre. Lorsqu'il était question de s'embarquer, ils guignaient à droite, ils flairaient à gauche, voyant en l'air des grains, des tempêtes, des ouragans, et des étoiles à midi. [...] Ici, ce n'est pas de même. Un Breton ne demande jamais quel temps il fait. On lui dit : partons ; il part. Si vous vous noyez, tant pis pour vous. Quant à lui, il n'y songe pas : il y est fait.

[...] Les Bretons, tout braves qu'ils sont, n'en restent pas moins superstitieux comme des Provençaux. Peut-être même le sont-ils davantage, mais leur superstition tourne moins à la peur, et j'entends à bord de beaux contes où ils se donnent le beau rôle. Je vous en dirai un mot une autre fois.

---

[14] Chef de division des douanes.

Lettre CDXXXVIII

Morlaix, 30 décembre 1816.

À M. de Marchangy.

[...] Vous n'avez pas perdu votre temps [...] et je ne croyais pas que la quatrième partie de *La Gaule poétique* pût paraître aussitôt. [...] Quant à votre nouvel ouvrage, celui qui n'est encore qu'en projet, je vous engage fort à le pousser aussi à bonne fin. Le cadre m'en a plu, et vous l'avez vu par mon empressement à vous chercher les matériaux. Ma première lettre n'en est qu'un ramassis indigeste. [...]

Quant aux anciennes poésies bretonnes, il n'est pas fort facile de les distinguer des nouvelles, car vous savez qu'il s'en fabrique ici tous les jours, et beaucoup. Vous ne croyez pas que nos Bretons armoricains aient eu leurs bardes. Il faudra bien y croire, si je vous dis que j'ai vu vingt fois leurs analogues vivants, et qu'aujourd'hui encore on les nomme *barz*. Chaque ville, chaque bourg, chaque village a les siens. Ces bardes riment, chantent, improvisent à tant par heure, et cela du matin au soir, pour peu que votre vin leur agrée et que la rétribution soit convenable. Enfin, si la quantité pouvait remplacer la qualité, la Basse-Bretagne serait le pays le plus poétique du monde.

De tous ces vers, ceux qui m'inspirent le plus confiance sous le rapport de l'ancienneté, sont ceux des mendiants. Dans le nombre des complaintes qu'ils débitent pour exciter la commisération ou la rémunérer, il en est certainement de fort vieilles ; le tout est de les reconnaître, ce qui n'est pas souvent facile.

Quant à la musique de ces chants, c'est différent. Mon oreille y est exercée, et j'ai assez l'habitude de la composition pour sentir ce qui, en musique, a le cachet antique. J'ai noté bon nombre de ces airs.

L'un surtout m'a frappé. Il y a environ un mois qu'il parut dans la ville quatre mendiants aveugles. Ils étaient liés ensemble et conduits par une jeune fille de figure étrange, qui tenait le bout de la corde et les promenait ainsi dans tous les quartiers. Ils chantaient un air bizarre dont le rythme n'avait rien du monde actuel. Ces gens-là présentaient dans leur visage, leur costume, leur voix, quelque chose de si insolite, que je ne pouvais me lasser de les considérer : c'était la personnification des siècles passés. M. de Blois[15], vieux capitaine de vaisseau, qui a bien étudié le pays, prétend que cet air est quelqu'ancien chant sacré des druides, un hymne à Teutatès. C'est plus facile à dire qu'à prouver ; mais, sans remonter si haut, la chose peut bien encore passer pour ancienne. Ancien ou nouveau, ce chant a une couleur bien tranchée : il forme lui-même un petit poème. Il a son exposition, son nœud, son dénouement : il a donc certainement eu des paroles. Ce sont ces paroles qu'il faudrait retrouver. Il est à croire qu'elles étaient graves et sévères : la mélodie l'indique.

Les chants bretons, comme les chants populaires de tous les pays, sont assez ordinairement en ton mineur, et conséquemment mélancoliques. Il y en a pourtant qui sont vifs et gais, et singulièrement propres à animer les danseurs. D'autres, au contraire, bien qu'également airs de danse, sont sévères et même lugubres. Il est probable que ces danses accompagnaient autrefois les pompes funèbres.

Puisque nous en sommes sur le bal, je vous dirai qu'il y a ici, ce que je n'avais pas vu ailleurs, des danses sans musique ni chant. À Saint-Pol-de-Léon, le peuple danse avec une sorte de fureur, une pantomime ou ballet

15 Aymar-Joseph-Emmanuel-Raphaël de Blois de La Calande (1760-1852) habitait le manoir de Launay en Ploujean. Il avait participé en 1805 à la fondation de l'Académie celtique. Sa connaissance approfondie du breton l'avait porté à s'intéresser aux chants populaires bretons, dont il fut l'un des premiers collecteurs. En 1816, le «vieux capitaine de vaisseau» a 56 ans.

nommé *redadec* (course). C'est plus qu'un jeu, car tous les mouvements en sont marqués. Les filles se placent d'un côté ; les hommes de l'autre. Ceux-ci commencent le branle : un danseur s'avance vers l'objet de son choix, lui donne un léger coup, et s'éloigne en courant. Celle qu'il a ainsi touchée doit le suivre jusqu'à ce qu'elle l'ait atteint. Quand elle y est parvenue, il la prend par la main, et la ramène à sa place. C'est alors à la femme de provoquer un partenaire, et de s'en faire poursuivre.

Ce jeu si simple n'en devient pas moins un sujet de querelle et même de haine entre les joueurs. C'est pour l'homme, comme pour la femme, un affront, une sorte de déshonneur, lorsque la personne touchée, insensible à la provocation, refuse de poursuivre, ou le fait lentement et comme quelqu'un qui ne veut pas atteindre le but.

Pour finir, je vous citerai un trait caractéristique : saint Hubert, si renommé contre les chiens enragés, était d'origine bretonne. Une famille de Quintin, celle de G**, a la prétention de descendre de ce bienheureux. Un jour, Mlle de G** entre toute effrayée chez sa grand' mère en disant qu'elle venait de voir un chien enragé, et qu'elle l'avait évité à grand' peine en s'enfuyant. «Comment, dit la vieille dame en colère, vous, fille de saint Hubert, fuir devant un chien enragé ! Vous auriez dû courir à sa rencontre.»

Maintenant, voici un préservatif contre ce fléau et contre tous les autres. [...] Pour guérir un animal malade de la rage et même de toute autre maladie, on prend des pièces de monnaie, on les agite d'une façon particulière, on jette de l'eau dessus, et avec cette eau on mouille au front la bête que l'on veut guérir. Cette opération se nomme *retourner des sous à saint Hubert*.

*
* *

Lettre CDXL

Morlaix, 10 janvier 1817.

À M. Girodet-Trioson[16].

Je vous écrivais l'année dernière des bords de la Méditerranée, et maintenant c'est du fond de la Basse-Bretagne, pays de bourbeuse renommée, où le soleil brille et chauffe à peu près comme la lune à l'Opéra. À cela près, c'est un bon pays où la vie est excellente, à fort bon marché et parfaitement propre à l'engraissement des créatures humaines.

L'observateur y trouve aussi sa pâture. À mesure qu'il avance dans cette vieille terre, il semble reculer dans les siècles : mœurs, coutumes, modes, tout est à l'unisson.

Les arts même, quoiqu'ils y soient en honneur, n'ont pas fait un pas depuis quatre siècles. Un sculpteur villageois, un Praxitèle champêtre veut ébaucher une statue pour son église ou son jardin ; il copie ligne à ligne la figure gothique et souvent grotesque qu'il a vue dans la cathédrale ou ailleurs. Si le nez du saint son modèle est cassé, si les bras manquent, il ne fait au sien ni nez, ni bras. Bref, il imite si bien les dévastations du temps, que la figure, en sortant de ses mains, a l'air de tomber en ruine.

Telles sont les croix de pierre qui bordent les chemins. Les voyez-vous de cent pas, c'est du moyen-âge tout pur. Vous approchez, elles ont dix ans. Il en est de même des sépultures : la forme, le style, l'orthographe d'une inscription tumulaire auront le cachet des siècles. Lisez : c'est le monument du percepteur des contributions directes, mort l'année précédente.

Cependant, il y a des antiquités de bon aloi. Je vous en parlerai un autre jour.

Morlaix, ma résidence, est une honnête petite ville peuplée de fort bonnes gens, gen-

[16] Peintre (1767-1824).

tilshommes et marchands, dont la vie serait douce si la politique n'était pas venue se jeter à travers. Tout ce qui est noble ou vit noblement, c'est-à-dire sans rien faire, a cru devoir se faire royaliste. Tout ce qui est marchand a voulu être bonapartiste. J'ai vainement demandé à ceux-ci quel motif ou quel profit les attachait tant au régime impérial ? Napoléon avait en horreur le trafic et les trafiquants ; il les accablait d'impôts, de prohibitions, d'avanies, et, pour couronner l'œuvre, il brûlait leurs marchandises dont mon uniforme sent encore la fumée. Que peuvent-ils donc, ces braves marchands, regretter de son règne ? – À moins que, d'après cet axiome : *Qui aime bien, châtie bien*, ils ne regrettent les étrivières.

Quoi qu'il en soit, gentilshommes et vilains, naguère assez d'accord, se jalousent aujourd'hui et se querellent à outrance. Les penseurs du pays prétendent que ce n'est pas un mal, que cela les occupe, leur fouette la bile et prévient bien des accidents, tels que coups de sang, engorgements d'humeur et affections lymphatiques. Aussi, un administrateur pacifique ayant voulu mettre fin à cet état de chose, fut regardé comme un ennemi public, et, d'un accord unanime, dénoncé et chassé. Il l'avait bien mérité, le monstre !

Quant à moi, avant de me jeter dans la mêlée, j'ai cru devoir étudier le terrain et, comme un ministre devant les chambres, je louvoie dans la brume.

Cependant, je me prépare à la guerre, et, pour aiguiser mes griffes, je m'escrime dans un admirable concert de chats desservi par vingt-cinq matous de première taille. En ma qualité de plus criard, ils m'ont fait leur général ou chef d'orchestre, et, régulièrement deux fois la semaine, nous écorchons amoureusement Haydn, Mozart et Beethoven. Ah ! qu'il fait bon à ne pas nous entendre ! C'est ainsi que nous réalisons la parole du prophète : «Il y aura des pleurs et des grincements de dents.»

*
* *

Lettre CDXLIII

Morlaix, 7 février 1817.

À M. de Marchangy.

[...] Un mot maintenant de la cuisine bretonne et des repas campagnards, toujours servis comme du temps d'Homère, car si l'on n'y met plus des taureaux à la broche, ils n'y perdent rien : on les mange en fricassée.

Dans ces repas, le *far* n'est pas oublié : ce plat et les crêpes sont les mets classiques de la Basse-Bretagne. Le *far* a pour base de la farine de sarrasin ou blé noir, que l'on enferme dans un sac et qu'on dépose ainsi dans la marmite. Quand cette farine est cuite, on la couvre de petits morceaux de lard. Chaque convive prend cette pâte dans le creux de sa main, et la mange sans autre préparation.

La crêpe est un mets connu partout. Elle se fait, comme le *far*, avec de la farine de blé noir ; mais les meilleures sont en fleur de froment et minces comme de la mousseline. Aussi, malgré sa taille, qui est celle d'un grand plat, une crêpe bien faite ne forme pourtant qu'une bouchée.

À Morlaix, on les sert froides et par centaines superposées. Elles forment ainsi un gâteau monté, légèrement sucré, dans lequel on coupe. C'est, dans les bals, le plat d'honneur, qui revient à vingt ou trente francs et même davantage. Ces crêpes se transportent jusqu'à Paris. Elles se confectionnent comme toutes celles de ce pays, non dans une poêle, mais sur une plaque de fer que les cuisinières capagnardes frottent de beurre ; néanmoins, les bonnes faiseuses de la ville y emploient la cire vierge. Faite de cette façon, la crêpe est légère, sèche, mais non cassante, et si nette qu'on la prend sans se salir les doigts.

[...] Il n'en est pas de même des autres qui sont lourdes et grasses. Elles me rappellent

toujours la niche que Mme de Guebriac[17], femme du sous-préfet de Lannion et nièce de M. de Chateaubriand, fit à un élégant Parisien, son parent, qui, traversant la Bretagne, voulait absolument goûter des crêpes de paysan. Mme de Guebriac le conduisit chez un de ses métayers. On fit des crêpes, et notre amateur, non sans quelque raison, les trouva détestables. Cependant, s'étant trop avancé pour reculer, il faisait semblant d'en manger, et les jetait sous la table ; mais chaque fois que son assiette était vide, Mme de Guebriac disait au paysan en breton : «Il fait des cérémonies, il faut insister.» Et celui-ci remettait une crêpe devant M. de R** qui finit par se rebeller et refuser positivement. Alors notre maligne sous-préfète dit dans l'oreille du métayer : «Il ne serait pas fâché d'en emporter une ou deux à Paris.» Et le brave homme, bon gré, mal gré, les lui fourra dans la poche.

Peut-être aussi notre paysan n'était-il pas trop mécontent de la permission, car le flegme breton n'exclut pas la malice. [...].

*
* *

LETTRE CDXLVIII

Morlaix, 2 juillet 1817.

À M. de Marchangy.

M. de Croixmare m'a remis votre lettre du 20 juin dernier. J'aurais voulu le retenir au moins un jour, mais il était pressé d'arriver à Brest.

Vous me demandez de vous faire faire une promenade dans nos environs. Rien de plus facile ; me voici à vos ordres : mettons-nous en route.

En sortant de Morlaix par le chemin qui conduit à l'hôpital, après avoir dépassé cet hôpital, on se trouve dans une vallée entourée de collines. Une petite rivière qui la traverse, y serpente et y forme une île appelée l'Île d'Amour.

On suit le ruisseau ; bientôt on arrive à la montée de Lesquifiou. On laisse, à droite, une maison de campagne dont le nom m'échappe, et à travers les arbres, on aperçoit, à gauche, les toits du vieux château de Lesquifiou[18]. Derrière est un bois de sapin, décoré du nom de forêt.

On descend dans un autre vallon arrosé par plusieurs ruisseaux qui font aller des moulins à l'huile et des papeteries, dont les toits couverts d'ardoises brillent et donnent au paysage un air de fête.

Ces deux vallons sont frais et riants. De pareils sites ne sont pas ordinaires sur les côtes de Bretagne, dont l'aspect est presque toujours sévère.

Le caractère sérieux du Breton, son costume, ses usages, sont bien en harmonie avec la terre qu'il habite : un sol tourmenté, hérissé de masses granitiques dont la surface lisse donne à peine prise à la mousse et au lichen ; voilà ce qui frappe d'abord. Beaucoup de ces masses n'appartiennent pas au terrain où elles reposent aujourd'hui ; elles ont été roulées. Une vague, un courant, ou quelqu'île de glace venue des pôles ou des mers du nord, les ont mises là.

Le lieu appelé Sainte-Anne[19], entre Lannion et Perros, est surtout remarquable par ces blocs accumulés. Aucun spectacle ne m'a plus étonné. Figurez-vous un champ où l'on aurait jeté pêle-mêle des morceaux de granit gros comme la porte Saint-Denis. Deux, trois ou quatre sont souvent superposés par étage ;

---

17 Québriac et non Guebriac. La deuxième sœur de Chateaubriand, Bénigne-Jeanne (1761-1848), avait épousé en 1780 Jean-François de Québriac (1742-1783), dont elle eut deux fils : César-Auguste (1780-1783) et François-Hippolyte-Marie (1782-1846). En 1788, elle se remaria avec Paul de La Celle de Châteaubourg.

18 Dans la commune de Pleyber-Christ.

19 Près de la pointe de Trégastel.

quelquefois le plus petit sert de base au plus grand. Peut-être aussi entourés dès le principe de parties terreuses ou sableuses, en ont-ils été dépouillés par le temps et les eaux du ciel. L'un de ces blocs, en équilibre sur un angle saillant, est mis en mouvement par la seule force d'un homme. Je l'ai souvent remué moi-même, et si bien que je croyais à chaque secousse qu'il allait tomber. Un autre fragment forme un pont naturel qui sert à traverser un ravin où la mer s'engouffre en mugissant. Un troisième représente un arc sous lequel on passe. Plus loin, deux autres sont placés comme deux briques, dont l'une debout serait recouverte par la seconde posée horizontalement. Dessous on pourrait abriter plusieurs douzaines d'hommes.

Isolées de tout ce qui les entoure, étrangères au sol qui les porte et comme semées sur le gazon, ces masses granitiques semblent être là de la veille. Quelques maisonnettes bâties sous leurs abris en font encore ressortir la grandeur.

Ensuite, n'en est-il point qui ont été mises là par les hommes ? ne sont-ce pas des monuments où l'art a aidé la nature ? Nature de géants, il est vrai, mais enfin, pour quelques-unes de ces pierres, la chose est possible.

Des collines de Sainte-Anne, vous apercevez sept petites îles dont une seule est habitée, et qui sont éloignées de trois à quatre lieues de la côte. On les appelle les Sept-Îles. L'une d'elles, l'île Rousic, vis-à-vis Perros, est peuplée par les macareux qui y viennent au printemps pour faire leur ponte. Alors, l'île entière est couverte de ces oiseaux qui l'affectionnent parce que la terre en est meuble et légère, et qu'ils ont la facilité de s'y creuser des trous. Cependant, pour s'éviter cette peine, ils s'emparent quelquefois du terrier d'un lapin qu'ils chassent de son logis à l'aide de leur bec tranchant. Le malheureux propriétaire, sans asile, est alors obligé d'errer sur la plage jusqu'à l'époque où ces usurpateurs quittent l'île et retournent à Terre-Neuve avec leur nouvelle progéniture.

Il est assez difficile de concevoir comment le macareux, dont les ailes sont courtes et le corps pesant et qui, dans ses migrations, ne s'arrête jamais, dit-on, peut accomplir un aussi long trajet. Probablement qu'il ne met pas plus de cinq à six jours dans sa traversée, et dès-lors qu'il fait au moins deux cents lieues par chaque vingt-quatre heures. Il profite toujours, pour partir, d'un temps fait et d'un vent favorable. Toutefois, en ceci les animaux se trompent comme les hommes, et les milliers de cadavres de ces oiseaux voyageurs que rapporte la vague après les tempêtes ou les changements subits des vents, prouvent que leur prudence mise en défaut ne les préserve pas toujours d'accidents.

À l'entrée du terrier du macareux, on voit son œuf qu'il vient exposer au soleil. Cet œuf est à peu près de la grosseur de celui d'une poule. Lorsqu'on approche pour s'en saisir, l'oiseau sort fièrement du trou, et se présente pour le défendre. À l'aide de son bec dur et tranchant, il parvient souvent à repousser son adversaire, fût-ce un homme. Il rentre alors dans son terrier, entraînant l'œuf qu'il pousse légèrement en arrière, sans cesser de faire face à l'ennemi.

Du reste, la chasse est facile et toujours fructueuse, pour peu qu'on en ait l'habitude. Dans ces îles, qui semblent être le quartier-général des volatiles de mer, on pourrait en tuer, dans un jour, la charge d'un bateau. Quant à moi, chasseur inhabile, étourdi par cette multitude d'oiseaux criards qui m'entouraient comme une nuée de moustiques, je ne leur faisais pas grand mal, car je ne savais de quel côté diriger le canon de mon fusil.

En butte aux sarcasmes de mes compagnons mieux acclimatés ou plus adroits, je pris un bâton, et je me moquais d'eux à mon tour, car le produit de ma chasse eut bientôt excédé le leur.

Le grand pingouin apparaît, dit-on, de temps en temps sur cette côte. On sait qu'il ne vole pas ; il arrive ainsi du nord en nageant et en plongeant. Ceci a pu avoir lieu autrefois,

mais aujourd'hui que cet oiseau est devenu rare, je doute fort qu'il se montre encore en Bretagne.

Au printemps, les pêcheurs vont parcourir les rochers et les îlots du littoral pour y recueillir des œufs qui, lorsqu'ils ne sont pas couvés, sont une assez bonne nourriture : c'est, pour eux, la manne du désert.

Les débris de naufrages sont poussés vers les Sept-Îles. Cette mer, hérissée de rochers, est une des plus orageuses du monde. Pendant la tempête, les lames s'y élèvent à une hauteur que je n'ai pas vue ailleurs.

Un jour, nous partîmes de Perros pour aller à l'île Rousic. Au moment où nous sortions de la rade, nous vîmes rentrer les pêcheurs ; ils prévoyaient le gros temps. Notre embarcation était un canot non ponté, de dix-huit pieds de quille. L'équipage consistait dans le pilote et trois matelots. À environ une lieue au large, nous fûmes accueillis par un grain. Le pilote me demanda s'il fallait continuer. Je lui dis de tâcher de nous mettre à l'île la plus voisine ; mais la brume qui s'éleva, nous la fit perdre de vue. Bientôt nous cessâmes de voir le continent, quoique nous n'en fussions pas à deux lieues. Le vent augmentait de moment en moment, et la pluie tombait par torrents. Nous étions au milieu du chenal ; la mer, resserrée entre la côte et les Sept-Îles, y est toujours fort houleuse. En cet instant, elle était terrible. Les matelots commençaient à faire des signes de croix, et les Bretons ne s'intimident pas facilement. Notre situation était effrayante. Plusiers fois la mer nous couvrit entièrement ; nous étions littéralement entre deux eaux : à tout instant, nous nous attendions à être engloutis.

Enfin, le temps s'éclaircit. Nous sortîmes des brisants, nous trouvâmes une mer plus tranquille. Vers dix heures, nous abordâmes à Rousic. Je montai sur le point le plus élevé de l'île ; la brume était dissipée. Le spectacle était magnifique : les vagues, se brisant contre les rochers, s'y perdaient en vapeurs blanches. Le soleil, qui reparaissait par moment à travers les nuages dont il rendait la teinte plus sombre, formait un contraste étrange.

Le vent mugissait toujours. Les macareux, effrayés et sortant par milliers de la terre minée par leurs terriers et qui enfonçait sous nos pas, volaient silencieusement, et se croisaient en tout sens, se heurtant contre nous, puis s'abattant dans nos jambes. Les coups de fusil qu'on tirait pour éloigner cette troupe incommode, produisaient l'effet contraire : une multitude d'autres oiseaux venaient tourbillonner autour de nous avec un bruit assourdissant.

Vous voyez que les macareux ne sont pas les seuls habitants ailés de Rousic : les hirondelles et pies de mer, les mouettes, les goëlands, les cormorans y sont aussi en grand nombre, et l'on ne peut faire un pas sans rencontrer des œufs sur le gazon ou même sur le roc vif. Là, ne les apercevant pas toujours, nous y fîmes plus d'une omelette. On trouve aussi à Rousic, mais non fréquemment, des nids de faucons, et de la meilleure espèce[20].

Le soir, la mer redevint calme, et nous retournâmes à Perros.

En approchant de la côte, nous vîmes un animal que je pris pour un chien : c'était un renard qui, n'ayant pas trouvé l'occasion de se repaître de sang, venait manger des moules et des pétoncles. Je le tirai, mais je le manquai. Ces renards ichtyophages se montrent assez souvent sur la rive où les chasseurs savent les attendre. L'un d'eux me racontait qu'un combat s'engagea un jour entre son chien et un de ces animaux. La suite de la lutte les fit tomber à l'eau : le chien ne pouvant étrangler son ennemi, le tint la tête sous l'eau pour le noyer. Quoique chasseur, celui qui me citait ce fait, est très-digne de foi, et j'ai vu souvent l'épagneul héros de l'aventure.

---

[20] Serait-ce une des premières descriptions des richesses ornithologiques des Sept-Îles ? Marchangy (*Tristan le Voyageur*, t. II, p. 120-122) a été informé par J. Boucher de Perthes ; mais il se fait reprendre par M. Habasque (*Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, t. I, 1832, p. 64-65) qui ne cite personne d'autre.

LETTRE CDXLIX

Morlaix, 5 août 1817.

À M. G. d'Hermilly[21].

[...] Ce n'est pas sur mon pont que j'éprouve mes plus grandes tempêtes. Le gros roulis est sur la selle de ma jument. C'est une bête qui a eu les honneurs de la dernière course de Saint-Brieuc : elle a gagné le grand prix. Type de la vraie race bretonne, race aujourd'hui assez rare, elle m'a été vendue le 15 avril dernier, par M. Viot, de Saint-Pol-de-Léon. Sa couleur est fleur de pêcher ; sa taille, de dragon ; son poitrail, large ; ses jambes, fines et sèches ; ses formes, admirables. Si je vous la dépeins si minutieusement, c'est pour que vous puissiez, lorsque vous irez en Normandie, trouver à l'assortir pour la calèche, ce que j'ai vainement cherché ici, d'où l'on enlève, à trois ans, tous les chevaux fins pour les conduire dans vos herbages et en faire des normands, chapitre à ajouter aux métamorphoses d'Ovide. [...].

*
* *

LETTRE CDLII

Morlaix, 24 octobre 1817.

À M. de Marchangy.

[...] Je suis toujours à la quête des traditions, contes et diableries. Quand j'en aurai un paquet raisonnable, je vous l'enverrai par la diligence, où il n'en coûte pas plus pour deux livres de cette marchandise que pour un quarteron.

Par un phénomène presqu'inédit, nous avons eu huit jours de soleil. Le peuple, ébahi de ne plus voir couler la gouttière, s'est imaginé que le ciel, devenu sec comme de l'amadou, avait épuisé ses réservoirs, et que le vieux sol armoricain allait s'envoler en tourbillons de poussière. Aussi, tout le monde s'est mis à cabaler contre le beau temps ; mais cela n'y faisait rien, et huit autres jours s'écoulèrent sans pluie. Alors, aux grands maux les grands remèdes, nous avons fait une procession, et nous avons obtenu le déluge.

Dans quelques jours, je vous enverrai une note sur les sorciers bretons, en attendant les sorcières.

*
* *

LETTRE CDLIV

Morlaix, 29 octobre 1817.

À M. F. Di-Pietro.

[...] J'avais pris ce pays en prévention et presqu'en haine. J'ai été six mois sans défaire mes malles, remuant ciel et terre pour en sortir. Tout bien considéré, il en vaut un autre : la société y est bonne, distinguée même, et si elle n'est pas amusante, il lui faut savoir gré des efforts qu'elle fait pour l'être. *Il n'y a pas de sot pays, il n'y a que de sottes gens.* Tels ne sont pas les Bretons.

Nous avons ici une petite salle de spectacle assez gentille, où s'escrimaient de méchants acteurs. Ils sont partis, et l'on y a monté une comédie de société. Je n'en suis pas, parce que je n'ai pas le temps d'apprendre des rôles ; mais je conduis l'orchestre quand on joue l'opéra. Plus, en ma qualité de rimailleur j'ai été chargé de faire le discours d'ouverture [...].

La première actrice, Mme Aimée Casimajou, jeune femme de vingt-cinq ans, admira-

[21] Ancien officier, passé dans les Contributions indirectes.

blement bien faite, belle à ravir, joue comme si elle n'avait jamais fait autre chose, et tourne des têtes par douzaines. Les hommes, comme toujours, s'en tirent moins bien que les femmes ; cependant, ils ne sont pas précisément mauvais.

Bon ou mauvais, notre théâtre a une réputation qui s'étend jusqu'à Landerneau et même à Brest. Nos billets d'entrée sont sollicités comme faveur insigne, et nous avons foule : c'est ainsi partout où l'on ne paie pas. [...].

*
* *

LETTRE CDLV

Morlaix, 5 novembre 1817.

À M. de Marchangy.

L'année dernière, vous me demandiez des détails sur les cérémonies matrimoniales de ce pays. J'y étais encore trop nouveau pour en savoir quelque chose ; je puis aujourd'hui vous transmettre ce que j'en ai appris. Remarquez, d'ailleurs, que ces cérémonies varient à l'infini : chaque canton, chaque village pour ainsi dire a les siennes. Les Bretons, comme les Gallois qui ont la même origine et les Anglais qui leur ressemblent, font longtemps la cour à leurs fiancées avant de se marier. Il est vrai que, parfois, celles-ci abrègent l'épreuve : il faut une fin à tout.

Voici la traduction du début, d'ailleurs assez pâle, d'une chanson dont le sujet est l'entrevue de deux amants. La pièce est ancienne, et pourtant c'est à peu près ainsi que les choses se passent encore aujourd'hui :

L'amant. – Bonjour à vous, jeune fille. Vous me faites perdre mon temps, et vous aussi vous semblez perdre le vôtre.

La jeune fille. – Si je perds du temps, c'est vous, jeune homme, qui m'en donnez l'exemple.

L'amant. – Je vois à votre coiffe et à votre bandeau que vous êtes moqueuse.

La jeune fille. – Moqueuse je ne suis, mais il faut passer le temps, passer le temps honnêtement et égayer sa jeunesse, etc., etc.

Le reste est de la même force.

Lorsqu'un mariage est arrangé à Kfoentun[22], village entre Brest et Quimper, il est d'usage que les parents de la future attèlent tous les chevaux, ânes ou mulets qu'ils ont, à une charrette dans laquelle est placée une armoire appartenant à la future, et qu'ils conduisent en grande pompe chez les parents du fiancé. Le père de la jeune personne fait un discours à celui du jeune homme, pour le prier de recevoir l'armoire de sa fille. Le futur beau-père répond, avec dignité, qu'il ne peut se permettre de laisser entrer chez lui un pareil meuble. Le père ne se rebute pas de ce refus, et, sans y répondre, il se dispose à faire entrer l'armoire dans la maison, mais il est arrêté par le père du fiancé qui simule une grande colère.

L'armoire est donc toujours dehors, et pourtant il faut qu'elle entre. Après de nouveaux efforts, le père de la jeune fille a l'air d'y renoncer, et il semble disposé à se retirer ; puis, quand tout est calme dans la maison, aidé de ses gens, il enfonce la porte qu'on a eu soin de ne pas fermer, et introduit son armoire qu'il loge ordinairement dans la meilleure chambre.

Une fois placée, l'armoire est comme la branche d'olivier : c'est un gage de concorde. Les deux familles s'embrassent et dansent tout autour. Ensuite, ils se mettent à table et s'enivrent : conclusion de toutes les cérémonies en Basse-Bretagne, même des enterrements.

---

22 Kerfeunteun, aux portes de Quimper.

Dans un autre canton, lorsqu'une fille désirait épouser un homme dont elle ignorait les sentiments, elle le déclarait à ses parents qui, s'il leur convenait, l'autorisaient à le demander elle-même en mariage. Elle mettait alors ses habits de fête, se rendait au logis de celui qu'elle aimait, à l'heure qu'elle le croyait couché ; elle allait droit à son lit, et lui présentait du *far*, sorte de mets breton dont la farine de sarrasin est la base.

Le jeune homme le goûtait, et s'il lui disait : «Votre *far* me plaît, son goût est exquis,» cela voulait dire qu'il l'acceptait pour femme. Alors les parents entraient, le futur s'habillait, et l'on déjeûnait. Le mariage était décidé. Quand, au contraire, le jeune homme ne voulait pas de la fille, il lui disait : «Votre *far* me déplaît, revenez l'année prochaine.»

Je vous ai dit qu'il y avait dans chaque village un barz ou barde, le poète officiel ou à gage de l'endroit. C'est ordinairement lui qui est chargé de faire la demande de cérémonie. Cette demande n'a lieu que lorsque tout est conclu, et elle se fait en vers. C'est également en vers que la réponse doit se faire, et les parents de la fille ont soin de se munir aussi de leur poète. Voici la traduction d'une de ces scènes villageoises :

Le demandeur s'adressant à la famille de la prétendue. – Bonjour assistants ; puisque la joie nous assemble, vous ne serez pas fâchés de me voir.

Le défendeur répondant pour la jeune fille. – Aucun de nous n'en est fâché.

Le demandeur. – Je ne puis passer devant votre maison sans vous saluer et vous prier de m'accorder un don.

Le défendeur. – Quel est ce don ?

Le demandeur. – C'est la belle que je désire depuis si longtemps.

Le défendeur. – Oui, vous l'aurez à l'instant : je vais la chercher. – Il sort et revient avec la première fille de noce et dit : Voici celle que vous voulez, qui est belle comme un ange.

Le demandeur. – Elle est belle sans doute, mais je ne sais si j'ai perdu l'esprit ou si mes yeux sont fermés, car je ne reconnais pas là celle que j'aime.

Le défendeur. – Si celle-ci ne vous plaît pas, je vais aller dans mon jardin, et peut-être y trouverai-je cette rose unique qui vous charme.

Il sort et revient avec une autre fille, puis une troisième. Toujours le même refus. Enfin, il reparaît avec la future : Voici, dit-il, la fleur du lis qui vous est destinée par le ciel ; ayez-en soin, ne la maltraitez point, et ne la chassez pas de votre logis.

Le demandeur appelant le prétendu. – Jeune homme, approchez et donnez la main à votre maîtresse. Vous allez la conduire vers Dieu, afin qu'il lui parle et qu'il couronne votre mariage.

C'est la première fille d'honneur qui fait les invitations. Elle va de maison en maison, avec la fiancée qui la suit sans mot dire. Voici comment elle s'exprime : «Bonjour et joie dans ce logis. Je vais vous raconter ce qui m'y amène : je viens avec celle qui a commencé une promesse et qui désire l'achever lundi prochain. À dix heures est la noce ; à une heure sera le repas. C'est pourquoi je suis venue vous y prier, vous et les vôtres ; qu'aucun n'y manque. S'il y a des domestiques chez vous, je les invite comme vous-mêmes. Si je ne désigne pas ici chacun par son nom, ce n'est point par mépris, mais dans la crainte de vous retenir trop longtemps. D'ailleurs, je suis une jeune fille, je ne connais pas les usages, et si j'ai mal dit, je vous prie tous de me le pardonner.»

Le jour de la noce, tout le monde est assis autour de la table du banquet, la première fille d'honneur, tenant un bouquet à la main, fait encore un discours ; le voici :

«Silence ! silence, compagnie ! Je ne sais si c'est moi qui devrais parler, mais puisque je me suis levée, je le ferai. Silence ! silence, compagnie !

«Avant de vous complimenter, j'aimerais à adorer le firmament, le soleil, les étoiles, la lune, Rome et Jérusalem ; et, pour cela, je voudrais être dans le jardin des Olives.

«Silence ! silence, compagnie, car nous y sommes ! Là, je vois trois roses bien distinctes l'une de l'autre. La première est fort belle, mais la seconde l'est plus encore. Quant à la troisième, elle s'ouvre, et sur ses feuilles est écrit : Jésus et Marie. Celle-là est dans le cœur de son époux. Demandons donc à Dieu qu'il leur accorde toute sorte de joie. Mais auparavant, silence, silence, compagnie, et prions pour nos morts.»

Chacun se signe et prie.

«C'est bien, bonnes gens ; à présent, réjouissez-vous, car il est ici une jeune femme qui dit qu'elle vous aime tous, mais pourtant qu'il en est un qu'elle aime plus que vous tous. N'en soyez pas jaloux, car elle doit, dès aujourd'hui et dans l'avenir, l'aimer plus encore : celui-là est son époux qui va boire à son bonheur.

«Silence ! silence, compagnie ! Voyez, il a bu, et l'épouse aussi. Ce n'est pas pour vous renvoyer qu'ils ont ainsi bu seuls, c'est pour vous donner l'exemple, et pour que vous buviez tous à la santé les uns des autres. Ne vous inquiétez pas si vos verres sont vides, la barrique est là ; elle est pleine. Courage, compagnie, courage ! mangez, buvez. Après cette viande, une autre viande ; après ce vin, un autre vin. Je vous le répète : mangez et buvez ; nous vous remercions d'être venus à notre fête. J'ai dit. *Amen.*»

La première fille d'honneur n'est pas encore quitte de ses discours ; voici les adieux qu'elle doit faire au premier garçon d'honneur : «J'aimerais, jeune homme, à posséder tous les trésors de ce monde. Alors rien ne vous serait refusé ; oui, vous les auriez tous, et moi-même avec eux, si cela avait été permis. Mais Dieu ne le voulait pas. Adieu, donc.»

Ces bardes et ces filles d'honneur débitent souvent force niaiseries, mais ceci n'arrive pas toujours. J'ai assisté un jour à une de ces demandes de mariage chez M. de Blois, ancien capitaine de vaisseau. Mme de Blois mariait l'une de ses femmes de chambre. Le barde demandeur arriva ; il s'arrêta sur le seuil, et s'adressant à la maîtresse de la maison qui représentait ici la famille de la mariée, il fit sa demande.

Le barde défendeur lui répondit qu'il l'accueillait, puis lui présenta une vieille femme. Le premier barde, après l'avoir examinée, lui dit qu'il respectait son âge et aimait ses cheveux d'argent, mais qu'il lui voyait des mains usées et incapables de travailler. Alors on lui amène Mlle de Blois, la fille de la maison. Le barde répondit toujours en vers qu'il était encore obligé de refuser celle-ci, parce que ses mains étaient trop délicates et trop blanches pour remuer la terre. Ce ne fut qu'à la troisième demande qu'on lui présenta la future. Celle-ci alors mit la main sur ses yeux ; puis se tournant vers ses maîtres, elle leur fit un compliment dont le sens exprimait que si elle était leur servante, elle était aussi leur fille : dès-lors qu'elle ne pouvait accepter le futur qu'on lui proposait, si telle n'était pas leur volonté.

Les vers de la future étaient improvisés. Il en est ordinairement ainsi de ceux des bardes. Il faut ajouter pourtant que, de même que les improvisateurs italiens, ils ont des pièces de rapports, sorte de selle à tous chevaux, qu'ils trouvent moyen d'intercaler dans les récits et compliments, quel qu'en soit le sujet.

Je vous donne tout ceci dans sa simplicité native. C'est mon domestique, un grand Breton de cinq pieds huit pouces, ce qui ne veut pas dire qu'il soit grand savant, qui me traduit ces choses. J'écris sous sa dictée, corrigeant les mots, mais laissant subsister ses phrases, parce qu'elles offrent le sens littéral.

Dans une autre lettre, je vous parlerai des superstitions.

*
* *

LETTRE CDLVIII

Morlaix, 14 novembre 1817.

À M. Ch. de la Hante[23].

[...] Mon oncle veut savoir ma manière de vivre à Morlaix ; la voici, sans y rien ajouter ni sans y rien omettre :

Quand je suis à terre, ce qui n'arrive pas tous les jours, hiver comme été, à six heures du matin, mon domestique entre dans ma chambre. Il allume du feu s'il fait froid, et une bougie s'il ne fait pas clair. Je me mets au travail immédiatement.

À huit heures, je mange un peu de pain, sans boire ni cesser de travailler.

À dix heures et demie, mon secrétaire entre. Je lui dicte quelques lettres, ou je lui fait copier celles que j'ai écrites.

À une heure, si je suis libre, je m'occupe de littérature, de poésie ; j'erre au Parnasse.

À deux heures, on vient me dire que le dîner est servi. Je prends un livre, car je dîne seul, sauf les jours que j'invite un ami. Je reste à table à peu près une demi-heure.

Après-dîner, je fais de la musique.

À quatre ou cinq heures, si les jours sont courts, je monte à cheval et je vais faire une promenade d'une heure. Si les jours sont longs, je lis jusqu'à six heures ; puis je m'habille, j'entre à la chambre littéraire, je parcours les journaux, ou je fais quelques visites, et ce n'est que vers sept heures et demie que je monte à cheval.

Lorsqu'il y a des réunions dansantes ou chantantes, j'y vais, mais tard, et j'en sors ordinairement d'assez bonne heure, à onze heures.

En rentrant, je soupe. C'est mon meilleur repas, car je mange peu au dîner, et presque rien au déjeûner. Ainsi finit ma journée.

Et la nuit ? vas-tu me demander. – La nuit je dors.

LETTRE CDLIX

Morlaix, 18 décembre 1817.

À mon père.

J'arrive de la gauche de mon inspection, et je n'ai sous les yeux que morts et cadavres : depuis dix jours, je suis à cheval ou à la mer, et j'ai manqué deux fois de me noyer.

J'étais sorti le 8 de Morlaix, dans mon cutter, voulant aller à Brest voir M. d'Eu. En rade, nous trouvâmes vent contraire, et nous louvoyâmes toute la journée devant Morlaix. Pendant la nuit, le vent ayant un peu tourné, nous prîmes le large, et j'avais dépassé Roscoff, quand un grain accompagné de pluie et portant à terre, nous accueillit. Mon pilote, homme prudent, était d'avis de rentrer. Le capitaine disait qu'avec la marée nous pouvions gagner Brest. C'était aussi mon opinion, et j'insistai pour forcer de voile, lorsque l'apparition au large de quelques navires qui semblaient fortement battus par la bourrasque, ramena le capitaine à l'avis du pilote, et nous allâmes mouiller à l'île de Batz, vis-à-vis Roscoff.

Grand bien nous en prit, car à peine étions-nous à l'ancre, que la tempête s'annonça avec une telle violence, que le navire n'était pas en sûreté au mouillage. Poussés à la côte, nous aurions infailliblement échoué, si nous ne nous étions pas hâtés de gagner Roscoff en abandonnant notre ancre. Là nous étions sinon tranquilles, du moins hors de danger.

Malgré le bruit infernal que faisait la mer qui brisait à l'entrée du port, voulant être prêt à appareiller au premier éclairci, j'étais resté à bord et profondément endormi, quand je fus réveillé par le capitaine qui me dit qu'on tirait le canon du côté de Plouescat. En effet, j'entendis successivement plusieurs coups qui ne

[23] Cousin de l'auteur, qui fabrique à «Crespy» des «berlines, calèches, cabriolets et brouettes».

pouvaient être que ceux d'un navire en détresse. Je ne doutai pas que ce ne fût un des bâtiments que nous avions aperçu au large.

Il était environ minuit, et il faisait un horrible temps : pluie, grêle, vent, tonnerre, rien n'y manquait. Le cutter, ordinairement si paisible à cette même place, sautait si furieusement, que je croyais qu'il allait monter sur le quai. La nuit n'était pas à la promenade ; cependant, il fallait partir. Je me fis mettre à terre, et pris un marin avec moi. Je n'avais pas mes chevaux, et en trouver à cette heure était difficile. Le receveur, M. Fallague, avait un petit bidet fort leste et d'un pied très-sûr ; il me l'offrit, et je l'acceptai. Un voisin m'en prêta un autre pour le matelot, mon jockey improvisé. Prévoyant que j'en avais pour plus d'un jour à stationner sur cette côte, j'envoyai mon cavalier d'ordonnance à Morlaix, pour y chercher mes chevaux. Ceci se passait dans la nuit du 9 au 10 décembre. Je cite cette date, car elle restera à jamais gravée dans ma mémoire.

La difficulté de me procurer des moyens de transport pour moi et mes gens, m'avait fait perdre bien du temps. Deux heures sonnaient quand je quittai Roscoff. La nuit était fort noire ; le vent, toujours terrible, inquiétait les chevaux. Mon matelot, cavalier novice, s'amarrait aux crins à chaque rafale, croyant toujours, à ce qu'il disait, être jeté à la côte.

Le canon avait cessé de tirer, ce qui me faisait croire que le malheur prévu était arrivé, et que le navire était brisé. Mon compagnon prétendait que l'on tirait encore, mais je n'entendais rien ; seulement, à chaque instant, nous croyions voir des ombres se glisser dans l'obscurité et disparaître dans les broussailles. Des cris d'appel, hurlements sinistres et de mauvais augure, retentissaient sur tous les coteaux ; il était évident que les riverains étaient en marche ; ils avaient flairé leur proie.

En effet, quand nous arrivâmes à la hauteur de l'île de Sierk[24], la foule qui se portait vers un même point et quelques lumières que nous apercevions, ne me laissèrent aucun doute sur le lieu du naufrage. Mais comme tous couraient vers la côte et que nul n'en revenait, j'en conclus que le pillage n'avait pas encore commencé, et je conservais l'espoir que le navire n'était pas brisé. Cependant, j'avançais toujours au milieu des bandes dont, à mon grand étonnement et contre l'ordinaire, les mouvements semblaient se ralentir à mesure qu'elles approchaient du but. Quelquefois même elles s'arrêtaient tout court, et leurs chuchotements mystérieux indiquaient quelque chose d'inusité ou autre que ce qu'elles espéraient.

Un cliquetis d'armes me fit reconnaître qu'une escouade de préposés passait. Je les appelai ; je leur demandai où était le navire ? – Là, me dit l'un d'eux. – Où donc ? répétai-je ; je n'apercevais qu'un rocher. – Mais là, mon inspecteur ; vous êtes dessous. – Je levai les yeux. Sur une pointe de rocher, pointe que l'écume seule de la vague battait dans les temps ordinaires, était suspendu le navire droit comme sur un piédestal, et ce bâtiment, ainsi soulevé par une vague, était de quatre cents tonneaux. Si je ne l'avais pas vu, je n'oserais le dire.

Néanmoins, la mer qui baissait, avait laissé à sec les abords du roc. La foule circulait autour, espérant toujours que la coque s'ouvrirait ; mais à l'abri de la lame, elle était mieux là que dans un bassin, et quelques douaniers, unis à l'équipage, suffisaient pour en défendre l'approche. Ce navire n'ayant aucun canon, il était évident que ce n'était pas lui qui avait tiré. Nos pillards le savaient, car sitôt qu'ils eurent perdu l'espoir d'en arracher quelques bribes, abandonnant la place, ils se précipitèrent vers Plouescat.

Les brigadiers de ronde me confirmèrent que plusieurs vaisseaux y étaient en perdition. Je donne des ordres pour la garde de celui-ci, n'y laissant que le nombre d'hommes indis-

[24] L'île de Sieck, en face du Dossen, commune de Santec.

pensable, et j'envoie les autres sur les points où était le danger, en me dirigeant moi-même de ce côté.

Le jour commençait quand j'arrivai à la hauteur de Plouescat. Je n'ai pas d'expressions pour peindre l'horreur du tableau qui se présenta à moi. La première chose qui me frappa fut la carcasse d'un bâtiment qui semblait une frégate, couchée sur le flanc, et que la mer, en se retirant, agitait encore par moment, en lui faisant faire des soubresauts qu'on aurait pu comparer aux convulsions d'un mourant. Il ne restait du gréement que des tronçons de mât. On voyait la ligne du doublage, et l'ouverture des sabords annonçait la présence de canons, vraisemblablement ceux qui appelaient du secours quelques heures avant.

Sur la mer, à perte de vue, surnageaient des pièces de bois, des barriques, des cordages. Sur la rive, même spectacle, et à chaque pas, des cadavres. Au milieu de ce désordre, on voyait des hommes, des femmes, des enfants se ruant sur les débris, enfonçant les caisses à coups de hache ou de pierre, ou bien couchés sur des corps humains, non pour les secourir, mais pour les fouiller.

Les préposés, courant d'un groupe à l'autre, s'efforçaient, par des cris, des menaces, d'éloigner ces vautours qui reparaissaient d'un côté lorsqu'on les chassait de l'autre. Ceux qui avaient fait leur part, se sauvaient vers l'intérieur aussi vite que le leur permettait le poids du ballot sous lequel ils ployaient. Ils allaient le cacher dans leur maison si elle était proche, sinon dans un champ de genêts, dans quelque fosse ou quelque trou de rocher. D'autres plus lestes et moins chargés, fuyaient plus vite encore. C'était de l'or, des bijoux qu'ils avaient volés, dépouille des morts, des vivants peut-être, car tous ces naufragés n'arrivaient pas inanimés à la côte. Mes hommes en avaient déjà secouru plusieurs, et moi-même j'en fis relever quatre qui paraissaient conserver un reste de vie. Je m'étais trompé : sur trois, un seul parut se réveiller, mais pour se rendormir bientôt, et pour toujours.

Ce qui se passait au large n'était pas moins triste que ce qui nous entourait à terre. Trois autres navires luttaient encore contre la tempête, et luttaient en vain : une puissance fatale les poussait sur cette rive de fer. L'un d'eux talonnait déjà. On entendait les cris des hommes, cris sinistres, déchirants ! On les voyait faire des signaux de détresse, implorer la pitié, et nul moyen de les secourir. Pas une embarcation : à quoi aurait-elle servi ? Nous les vîmes mettre à la mer leur dernière chaloupe. Nous entrâmes dans l'eau pour aller à leur rencontre et leur jeter un grelin, mais tout fut inutile : la chaloupe sombra, pas un homme ne reparut. Le sort du navire fut bientôt décidé : abandonné à lui-même, il fut, en peu d'instants, mis en pièces. C'était un portugais de deux cent cinquante tonneaux. L'équipage pouvait être de dix hommes ; tous périrent.

Ce malheur, quelque grand qu'il fût, n'était rien comparativement à ce qui s'accomplissait plus loin. Un trois-mâts anglais, nommé l'*India*, qui portait à la Colombie des recrues pour la cavalerie et quelques autres passagers des deux sexes, en tout quelque quatre cents et quelques personnes, comme nous l'apprîmes depuis, périssait en ce moment même à quelques lieues de nous, sur la côte de Plougarneau[25].

J'y courus à toute bride, mais déjà le désastre était consommé. Rien n'était échappé : partout des cadavres. je ne pouvais faire un pas sans que mon cheval ne fût arrêté par une figure d'homme à moustache. De loin en loin, on rencontrait un corps de femme ou d'enfant. Plus de vingt fois je suis descendu de cheval, plus de vingt fois j'ai posé ma main sur une poitrine et approché mon oreille d'une bouche. Pas un cœur ne battait, pas une bouche ne respirait. Beaucoup de corps étaient même

[25] Plouguerneau.

défigurés par des blessures reçues contre les angles des rochers et des débris du navire.

Quand j'arrivais au lieu où l'*India* s'était brisé, ce bâtiment, qui devait être de sept à huit cents tonneaux, semblait avoir été haché. Ses mâts flottaient d'un côté; de l'autre, ses vergues et ses huniers. Son gouvernail était à sec, avec une partie de sa proue. Ici encore, des malles, des ballots, des coffres de toutes formes surnageaient, s'entre-choquaient, figurant une vaste ruine mouvante.

Sur la rive, des caisses ouvertes, dont beaucoup remplies d'effets militaires. Ce qu'on y remarquait surtout, c'était des bonnets de laine aux trois couleurs : rouge, bleu et blanc. Déjà des centaines de paysans, hommes, femmes, enfants, s'en étaient coiffés. Ces bonnets, dont la forme était celle de nos bonnets de coton, donnait à ces figures un aspect qu'on aurait trouvé risible en toute autre circonstance.

Chose assez bizarre et qui pourtant s'explique par la conformation et la force de volonté de certains animaux, c'est que sur les quatre cents et quelques personnes qui se trouvaient à bord, lorsque pas un ne se sauvait, une douzaine de porcs arrivaient à terre sains et saufs.

Cette nuit était fatale aux navigateurs : deux bricks de trois à quatre cents tonneaux furent aussi jetés à la côte presqu'à la même place. Le vent était pourtant un peu moins fort, mais la mer toujours horrible. Cependant, nous parvînmes à sauver quelque hommes, non sans peine. Un préposé reçut une forte contusion, et moi-même, saisi par une vague, j'ai été jeté sur une pièce de bois avec une telle violence, que j'ai cru que j'avais la tête fendue. Aujourd'hui encore, j'ai la moitié de la figure noire, comme si je m'étais battu à coups de poing.

Le nombre de navires naufragés durant cette nuit sur la gauche de ma division, depuis Roscoff jusqu'à Abreuvack[26], ou sur une étendue de douze lieues, est de six. L'équipage d'un seul a été entièrement sauvé ; un autre a perdu seulement trois hommes. On en a, comme je viens de le dire, relevé quelques autres, mais plus ou moins blessés. On peut estimer le nombre des morts à environ quatre cents quarante.

Quant aux cargaisons, celle du premier bâtiment, celui de l'île de Sierk, a déjà été en partie mise à terre. Elle n'est même pas avariée ; elle ne perdra pas un seul colis. L'argenterie du capitaine avait été volée, mais j'ai fait si peur aux riverains qu'elle a été restituée, ce qui est regardé ici comme un miracle. Le bâtiment ne peut être renfloué, quoiqu'il n'ait à sa coque d'autre avarie qu'un trou, celui de la pointe du rocher où il est resté accroché ; mais cette pointe est à plus de vingt pieds au-dessus du niveau des marées ordinaires : c'est la chose la plus singulière qu'on puisse voir. Le sauvetage a, d'ailleurs, été facile.

Il n'en a pas été de même de celui des autres : c'était à en perdre la tête. Je suis resté sept jours sur cette côte maudite, et pendant sept jours nous avons eu sur le dos des nuées de pillards qui arrivaient de plus de dix lieues et se succédaient sans interruption, sans laisser à mes gens une heure de repos ni jour ni nuit. Pas un de ces drôles ne se retirait sans emporter quelque chose, ne fût-ce qu'un morceau de bois.

J'avais pu, en mandant toutes les escouades disponibles, réunir à peu près deux compagnies. Quelques gendarmes et gardes-champêtres s'étaient joints à nous : en tout deux cent cinquante hommes. Qu'est-ce que deux cent cinquante hommes sur une ligne de douze lieues envahie par quatre à cinq mille loups enragés, d'autant plus affamés qu'il y avait plus à prendre, et qui réalisaient textuellement le proverbe que *l'appétit vient en mangeant* ? J'ai usé une cravache de cuir sur leur dos, et fait tirer en l'air plus de cinq cents car-

[26] Aber-Vrac'h.

touches, mais ils tiennent peu compte des balles qui ne font que leur siffler aux oreilles.

Cependant, elles pouvaient les leur frotter de plus près. C'est ce qui arriva malheureusement : un homme fut tué. Cette balle venait de la carabine d'un gendarme, et ce ne fut que par ricochet qu'elle porta, car il n'avait pas ajusté. Toutefois, je me félicitai que le coup ne vînt pas de mes gens. Ils sont presque tous du pays, généralement aimés des habitants avec lesquels, hors ces cas de naufrages, ils vivent en parfait accord. Mieux vaut que cette harmonie ne soit pas troublée. Les bourrades et coups de fouet n'ont jamais ce fâcheux résultat ; ils sont considérés comme simple avertissement ou correction paternelle, et presqu'un signe d'amitié.

Ils ne vous en veulent même pas trop de les empêcher de prendre. Mais c'est tout autre chose quand on les oblige à rendre ce qu'ils ont pris : cela les touche au cœur. Il semble qu'on les vole, qu'on leur ravit leur héritage, qu'on leur arrache l'âme. Dans la conviction de leur bon droit, c'est vous qu'ils regardent comme le brigand, le pillard, le spoliateur et presqu'un sacrilège, car vous leur ravissez le don de Dieu. Alors aussi leur désespoir n'a pas de bornes ; ils poussent des gémissements, ils se roulent par terre, s'arrachent les cheveux. J'en ai vu un, dans sa rage, se jeter entre les jambes de mon cheval pour se faire écraser. Il avait l'air de dire : Puisque tu m'as pris mon bien, prends aussi ma vie.

Pendant une semaine, la côte fut couverte de cadavres ; la mer en rapportait sans cesse. C'étaient des pauvres soldats, et l'on ne se hâtait guère de les enterrer : c'était un travail, et les gens, ici pas plus qu'ailleurs, n'aiment à travailler pour rien. Puis il s'agissait d'hérétiques.

Les premiers jours, dans le doute qu'ils fussent morts, je prenais les plus grandes précautions pour ne pas marcher dessus ; mais on s'habitue à tout, et les jours suivants, je lançai mon cheval au galop sur la plage jonchée d'hommes, et pourtant ma jument n'en toucha pas un seul : elle passait par-dessus sans les effleurer. Un seule fois, un jeune cheval, élève que je formais et que montait mon ordonnance, mit le pied sur un de ces corps demi-cachés sous des herbes marines, et fit un tel bond qu'Henri, tout bon cavalier qu'il est, fut désarçonné.

Je ne dois pas omettre un trait dont j'ai été témoin et qui peint assez bien le caractère des habitants. Le capitaine de brigades de Pontusval[27], M. Massard de la Houssaye, est de ce pays. Il parle breton et joue du *bigniou* (cornemuse), deux moyens d'influence morale sur les habitants. Au moment où l'un des navires venait de se briser et que les débris commençaient à arriver à la côte, Massard tire une ligne sur le sable, et, après un petit discours en breton, il ajoute que le premier qui la dépassera, sera lié à un poteau qu'on voyait à quelque distance. Pendant une heure, nul n'approcha de cette barrière. Un seul s'y étant aventuré, Massard, qui est très-robuste, le saisit, l'entraîne, et réalisant sa menace, il l'attache au poteau, aux yeux de la foule silencieuse qui ne fit même pas un mouvement pour s'opposer à cette exécution un peu arbitraire. Accablé sous la honte, le condamné, bien qu'attaché assez légèrement, ne bougea pas de son pilori. Il y resta une demi-heure, et pendant cette demi-heure la ligne fut respectée encore. Elle l'aurait été probablement plus longtemps, si d'autres troupes de riverains plus hardis ou qui ne connaissaient pas Massard, son bigniou et son éloquence, ne fussent arrivés. Ceux-ci franchirent la démarcation, les autres les imitèrent, et le pillage commença. Alors on aurait cru voir une ville prise d'assaut.

Je vous dirai un autre jour la suite de tout ceci. J'éprouve, par instant, d'assez fortes douleurs de mon coup à la tête ; mais j'ai pris du vulnéraire, et j'espère que cela n'aura pas de suites.

---

27 Massard est encore cité comme contrôleur de brigades des douanes à Pontusval dans l'*Annuaire du Finistère* de 1826.

LETTRE CDLX

Morlaix, 24 décembre 1817.

À M. l'abbé K**, curé de Lesneven[28].

Savez-vous, monsieur et cher abbé, que vous m'avez donné une commission difficile : c'est un cantique qu'il vous faut, et un cantique sur le jugement dernier. Le sujet n'est pas trop chantant, et fort peu fait pour mettre en joie vos communiants. Mais enfin, ce qu'abbé veut, Dieu le veut, et puisque je ne puis m'acquitter autrement de votre bonne hospitalité, je me résigne. Je vous envoie la chose telle qu'elle est, et pour vous obéir, comme disent les bonnes gens.

[Suivent cinq strophes de dix octosyllabes].

Etc., etc. Il y en a trente de cette force, mais en voici assez pour aujourd'hui : je ne veux pas vous faire subir le sort du pécheur.

Ne pourrai-je, un jour, vous décider à venir revoir Morlaix, où je vous ferai dîner avec le bon curé de ma paroisse, l'abbé Lefloch[29], qui me parle souvent de vous ?

*
* *

LETTRE CDLXII

Morlaix, 26 décembre 1817.

À M. de Marcenay[30].

Voisins en Ligurie, mon cher de Marcenay, nous le sommes encore en Basse-Bretagne. Ce n'est plus le même soleil, mais c'est la même amitié.

Saint-Malo, votre nouvelle résidence, est, dit-on, un lieu de délices, et qui, après Saint-Brieuc, Saint-Servan et Paimpol, n'a pas son pareil dans le département des Côtes-du-Nord, pour la salaison des morues.

À Morlaix, le beurre fait notre illustration. On l'expédie par barils et même par tonnes, tant il est bon et excellent pour le dégraissage des draps. Mais le beurre morlaisien, quoiqu'il soit le plus fort de tous les beurres, n'est pas notre seule distraction. Morlaix est un séjour admirable pour les gens d'humeur guerrière. Les habitants, autrefois si humains, sont devenus, depuis la paix, pis que des lions pour les cancans : c'est un cliquetis de langues à faire trembler ; et l'on sait quelle volubilité ont celle de nos bonnes petites villes françaises, sans acception de climat ni de sous-préfet. Comment en serait-il autrement ? qu'y ferait-on sans la médisance ? Ce qu'il y a d'heureux pour nos honnêtes Morlaisiens, c'est qu'ils ne savent pas pourquoi ils se chamaillent : ignorance précieuse et qui leur assure une longue série de plaisirs [...].

On dit que vous avez la plus jolie division du monde, propre et nette comme un sou. Ah ! que la mienne n'y ressemble guère ! Chaque fois que j'arrive de tournée, on croirait que je sors d'un bourbier, et l'on ne me prendrait pas avec des pincettes. Cette Armorique est furieusement crottée [...].

Laissez donc en paix vos pauvres rôdeurs de côtes et écumeurs d'épaves. Est-ce leur faute, à eux, si les navires viennent se briser, et si les ballots roulent dans leur cave ou montent dans leur grenier ? [...] Le droit de bris était légal, il n'y a pas un siècle : c'était l'un des revenus des seigneurs bretons. Tout navire échoué était immédiatement confisqué, et l'équipage exterminé. Ceci a duré mille ans. «Nos maîtres l'on fait, nos pères l'ont fait, disent les Bretons, pourquoi ne le ferions-nous

---

28 En 1817, le curé de Lesneven s'appelait Pierre-Marie Puyferré. L'initiale du nom n'est donc pas un K. En revanche, au moment de la publication de cette lettre (1863), le curé se nommait Pierre Kervennic...

29 Olivier-Marie Floc'h fut curé-doyen de Saint-Mathieu de 1806 à 1821.

30 Collègue des douanes.

pas ?» La coutume fait la loi, et la loi fait la conscience [...].

Aussi paraît-il tout simple à nos Bas-Bretons de prendre Dieu pour complice. Ils promettent des cierges et font dire des messes pour que l'année soit bonne à la côte, en d'autres termes, pour qu'il y ait beaucoup de naufrages. Un curé me citait l'un de ses paroissiens qui, pour n'avoir pas à y revenir, s'accusait en automne de tous les délits présumés de l'hiver. Le prêtre s'en aperçut, parce que son consciencieux pénitent s'accusait de la spoliation d'un navire à une époque où il n'y avait pas eu de naufrage. Il finit par avouer sa malice. [...].

*
* *

LETTRE CDLXIV

Morlaix, 28 décembre 1817.

À M. de Marchangy.

Il n'est pas un pays où l'on croie plus fermement au diable qu'en Basse-Bretagne. Aussi fait-on un commerce très-actif avec lui, et lui livre-t-on des âmes à meilleur prix qu'en aucun autre département. On raconte mille histoires d'enfants vendus au démon, à terme ou même avant leur naissance, par des parents qui avaient besoin d'argent et qui, moyennant ce gage, en obtenaient tant qu'ils voulaient.

Cette suite d'échanges avec l'enfer, cette traite d'âmes nécessite des courtiers en diablerie. Aussi n'en manque-t-il pas, et après le soleil couché, on ne peut traverser un chemin en croix sans en rencontrer quelques-uns, car c'est là, lorsqu'ils ne sont pas au sabbat, qu'ils se tiennent pendant la nuit.

Le jour, leur résidence ordinaire est dans les loges du Grand-Orient, chez les francs-maçons[31]. L'un de ces francs-maçons, M. Lanurien, avocat[32], me racontait qu'un matin un paysan arrive chez lui mystérieusement avec un sac d'argent : – «Je viens, Monsieur, lui dit-il, vous prier de me faire entrer dans votre compagnie ; je suis las d'être pauvre, et j'ai pris mon parti. – Quelle compagnie, lui dit M. Lanurien ? – Vous savez bien, reprit le paysan, cette compagnie où l'on a de l'argent tant qu'on veut. Voilà douze cents francs pour les frais.» – S'expliquant alors plus clairement, il lui dit qu'il était décidé à faire un pacte avec le diable. M. Lanurien, après lui avoir reproché sa bêtise et sa cupidité, le renvoya avec ses douze cents francs. Il est probable qu'il alla s'adresser à quelqu'autre, et qu'il aura, avant de quitter la ville, trouvé le placement de son âme et de ses écus.

Un fermier fut condamné comme escroc par le tribunal de Morlaix, pour avoir fait à sa

---

[31] H.A.O. Reichard, conseiller de guerre de S.A. le duc de Saxe-Gotha (*Guide des voyageurs. France*, Weimar, 1793, 6e édition 1810, réimpression Paris, 1970), décrit Morlaix : «Population suivant l'A.J. : 9.351. Loge *La Fidèle Union*. L'église Notre-Dame des Murs est d'une structure singulière ; l'hôpital est très beau, et le port considérable. On y fabrique des toiles, dites Crécé, ou de Morlaix. On y prépare aussi très bien le tabac.» La première chose que ce guide signale dans toutes les villes, c'est la (ou les) loge(s). – Y. ROME, *250 ans de franc-maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, 1997, p. 135-138, donne les dates 1776-1837 pour *La Fidèle Union*. En 1816, le vénérable maître est Armand Dubernard aîné, négociant, mais la loge est en sommeil entre 1816 et février 1820. En 1820, le vénérable maître est Théodore Barchou. L'année suivante, son successeur, Dreppe, déclare que la loge «a éprouvé des pertes par suite d'une affreuse banqueroute qui a diminué le nombre des frères actifs». Dreppe sera encore vénérable en 1822, 1823, 1825 et 1826. Julien Guyot, ex-receveur de l'enregistrement, le sera en 1824, et Hugues Querret, avoué, en 1827. Notre douanier ne cite pas ces noms-là.

[32] R. KERVILER (*Bio-bibliographie bretonne*, 3e fasc., 1887, p. 83) mentionne un Barazer-Lannurien père, juge suppléant au tribunal civil de Morlaix (d'après l'*Annuaire du Finistère* de 1813). Il est encore cité comme tel dans l'*Annuaire* de 1826. H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE (*Filiations bretonnes*, t. V, 1924, p. 451) mentionne François-Étienne Barazer de Lannurien, avocat, conseiller général du Finistère, mais ne donne pas de précisions datées.

manière des réceptions de franc-maçon. Il soumettait l'initié à d'étranges épreuves : il le conduisait, à minuit, à l'embranchement d'un chemin. Là, il le faisait mettre à genoux ; il lui plaçait une queue de chat dans la bouche et une plume de coq au derrière ; il lui disait ensuite : «Vous allez réciter treize *Pater*. Au sixième, vous entendrez tomber quelque chose à votre droite : c'est un sac d'argent. Ne bougez pas ; continuez les *Pater*. Au treizième, vous entendrez tomber un autre sac à votre gauche : c'est de l'or. Prenez-le et allez-vous-en chez vous.»

Mais l'argent que procurent les sorciers ne profite pas : il s'en va comme il est venu, et quelquefois même avec des circonstances peu agréables. Au lieu d'un trésor, on trouve dans le sac des écailles d'huîtres, des morceaux de verre ou d'assiettes, et, dans sa poche, un charbon ardent. C'était pourtant bien de l'argent qu'on y avait mis, mais une parole du sorcier a suffi pour opérer cette transformation. Les démons et leurs suppôts n'en font jamais d'autres.

Néanmoins, le Breton n'est pas exposé sans défense à la malice de ces gens-là : ici le remède est toujours à côté du mal, et lorsqu'il redoute quelque sortilège ou seulement l'approche d'un sorcier, s'il tient le pouce élevé, cela suffit pour écarter le danger.

Retourner son habit peut être aussi très-efficace dans la circonstance : c'est un préservatif simple et qu'il ne faut jamais négliger. Mme B** ayant envoyé son domestique faire une commission dans une campagne voisine, fut étonnée de ne le voir rentrer que le soir. Elle le réprimanda de ce retard. – «Ce n'est pas ma faute, dit celui-ci, j'ai marché sur l'herbe d'or et je me suis perdu. – Imbécille (*sic*) ! s'écrie un autre paysan qui était là. – Sans doute vous êtes un imbécille, dit Mme B**. – Oui, un imbécille, continua le paysan ; ne pouvais-tu pas retourner ton habit ?»

Pour préserver les enfants des sorts et de toute autre influence diabolique, on les passe dans le feu de Saint-Jean. Celui de Saint-Jean-du-Doigt, près Morlaix, est surtout souverain contre les maléfices. Le jour de la fête du lieu, on allume à cet effet une pile de bois et de fagots dont les cendres sont ensuite vendues au profit de l'église.

La manière de passer les enfants au feu est de les prendre à deux ; l'un tient la tête et l'autre les pieds, et on les balance sur la flamme comme des poulets qu'on flambe. Cela leur fait d'autant plus de bien qu'ils crient plus fort ; aussi ne s'en font-ils pas faute. J'ai vu plusieurs fois de grandes jeunes filles saisies ainsi de gré ou de force, et balancées sur la flamme par leurs amoureux et même leurs parents. Quand le feu commence à s'éteindre, c'est le tour des garçons. Ils sautent par-dessus ou passent en travers, et les enfants les imitent. S'il s'en grille un de temps en temps, c'est un grand divertissement pour les autres.

Les bergers, qui sont tous sorciers en ce pays, n'approchent guère du feu de Saint-Jean. Ils joueraient gros jeu, s'ils étaient reconnus. Ce n'est pas le seul danger qu'ils courent : à l'île de Bast[33] est un gouffre où l'on entend un bruit affreux ; c'est celui que fait un serpent qui y fut plongé par saint Paul, et qui s'y démène surtout à l'approche de la tempête. Lorsqu'un sorcier passe près du trou, il est perdu : c'est le profit du serpent qui, seulement dans ce cas, a droit de sortir pour happer sa proie.

Vous devez bien penser que dans un département si bien approvisionné de démons et de magiciens, les revenants ne sont pas rares. Aussi, à certaines époques de la lune, on ne peut pas mettre le nez hors de chez soi sans se trouver face à face avec quelqu'échappé de l'autre monde. Pour éviter ce désagrément, bien des habitants ne quittent plus la maison après le soleil couché. [...].

---

[33] Île de Batz.

LETTRE CDLXVIII

Morlaix, 15 janvier 1818.

À M. Vigée, à Paris.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pensé à moi pour l'*Almanach des muses*. En vérité, je n'ai rien qui soit présentable, mais soyez assuré que si ma pauvre cervelle n'est pas trop rebelle à ma volonté, je vous enverrai quelque chose.

J'ai bien couru depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir. J'ai d'abord fait un voyage en Angleterre, et j'en suis revenu convaincu qu'avec tous ses inconvénients, notre France vaut mieux. J'ai été ensuite en Provence, c'était à la fin de 1815. De la Provence, j'ai gagné la Bretagne où je suis depuis deux ans, bien que je ne comptasse y rester que deux mois. Il y avait encore ici, lors de mon arrivée, des velléités de chouannerie, ce qui ne me convenait guère après l'avant-goût que j'en avais eu en Provence. D'ailleurs, toujours la même chose finit par être ennuyeux, et j'ai vu tant de gens se tuer que je ne me soucie plus d'en voir.

[...] Les réfugiés du Texas, dont vous me parlez, auraient mieux fait de venir établir leur colonie dans le Finistère ou le Morbihan. Il y a, entre Morlaix et Quimper, bien des lieues de terrains qui ne demandent qu'à être cultivées. Là aussi, on trouve beaucoup de lièvres et de perdreaux, animaux très-bons à manger. Les lapins n'y manquent pas non plus ; ils sont gris, poil admirable, pour remplacer l'hermine dont la blancheur s'est ternie. Enfin, les naturels ne sont point anthropophages, ce qui est toujours un agrément pour leurs voisins.

Quant à ma résidence, Morlaix, c'est une bonne petite ville où l'on dort bien, mange mieux, et où l'on boit infiniment plus encore qu'on ne dort et ne mange.

Je dois ajouter que les poètes y fourmillent. Malheureusement, ils professent le plus souverain mépris pour le français qu'ils considèrent comme un patois né d'hier indigne de rendre leurs inspirations, et ils ne riment qu'en bas-breton. J'ai songé un moment à vous envoyer leur muse qui a aussi sa couleur, mais j'ai craint qu'elle ne fît peur aux neuf autres.

*
* *

LETTRE CDLXXI

Morlaix, 24 avril 1818.

À M. de Marchangy.

Je continue, mon cher ami, à vous envoyer le produit de mes recherches historiques, ou plutôt celles de mon jockey aide-de-camp, Henri Mesnard, ce savant breton qui ne sait pas lire, mais qui, bien pourvu d'oreilles et fort peu d'imagination, est, sous ce double rapport, très-propre à servir d'interprète. Sans son utile concours, je ne saurais rien, car vouloir apprendre le breton quand on ne l'est pas de père en fils depuis quatre siècles au moins, c'est peine perdue.

Voici donc, d'après mon interprète, quelles sont, sur la mort, les idées de ses compatriotes : les Bretons croient que la volonté est pour beaucoup dans la fin de la vie. Un fermier était au plus mal. Ses enfants le pressaient de se décider sur-le-champ à vivre ou à mourir, parce qu'il était jour de foire, et qu'il leur ferait manquer l'heure de la vente. Le malade reconnut probablement la justesse de l'observation, car il se hâta de trépasser. Il avait aussi une raison personnelle de se presser : il craignait de manquer de témoins à son dernier moment, ce qui, en Bretagne, constitue un insigne déshonneur.

On a, d'ailleurs, un moyen sûr de connaître si la maladie doit bien ou mal finir. Aussitôt qu'elle se déclare, on envoie mettre à

droite et à gauche de l'autel un certain nombre de cierges de cire jaune : les uns sont pour la vie, les autres pour la mort. Si ceux de la vie s'éteignent les premiers, l'homme alité mourra. Il est donc inutile d'appeler un médecin ; aussi ne l'appelle-t-on pas : c'est tout profit pour les héritiers.

S'agit-il de nouveau-nés, l'épreuve est différente. Si un enfant est débile, si l'on craint de ne pas l'élever, l'on prend sa première chemise et l'on va à la chapelle de Sainte-Suzon, près de laquelle il y a une fontaine où l'on jette la chemise. Si les manches vont d'abord au fond de l'eau, le malade est regardé comme mort ; mais si elles restent au-dessus et surnagent quelque temps, il est jugé hors de danger.

Pour les enfants comme pour les gens plus âgés, dès que l'agonie se déclare, on envoie chercher le parrain et la marraine pour qu'ils voient mourir leur filleul.

Les deuils ici s'étendent au plus petit degré de parenté ; aussi est-il des gens qui le portent toute leur vie. Je connais un président, M. Guégot-Traoulen[34], âgé de plus de soixante ans, qui ne l'a pas encore quitté. Ces deuils entraînent bien des cérémonies inusitées ailleurs. L'usage voulait, chez les gentilshommes campagnards, qu'ils dénouassent leur queue et laissassent ainsi leurs cheveux épars pendant trois mois. Ceci n'était spécial qu'aux nobles. Les paysans bretons abhorrent la queue ; ils ont toujours porté leurs cheveux libres.

Dans l'arrondissement de Quimper, les parents du mort doivent pleurer pendant qu'on chante le *Placebo*. Une vieille, qui était sourde, continua ses lamentations, quoique le chant du *Placebo* eût cessé. Quelqu'un l'en avertit ; ses larmes séchèrent à l'instant. Il ne faut pas déduire de ceci qu'en Bretagne le souvenir des morts ne soit pas durable ; c'est le contraire : les morts y sont de toutes les fêtes.

Nous fûmes, un jour, faire une visite à Mme M**, riche fermière des environs de Saint-Hugoneck[35]. Elle était prévenue de notre voyage, et une lieue avant la ferme, nous trouvâmes son fils à cheval, avec un domestique conduisant plusieurs chevaux pour notre usage. À l'arrivée, nous fûmes reçus par la maîtresse de maison, qui nous présenta de l'eau bénite. Quand nous eûmes passé le seuil, ses deux filles, une aiguière à la main, nous donnèrent à laver. On servit le dîner. Mme M** dit le *Benedicite* à haute voix. Le repas était composé de viandes rôties. Après le dessert, elle dit les *Grâces*, également à haute voix, et puis on nous proposa une promenade. Comme nous passions près du cimetière, elle y entra, s'agenouilla sur la tombe de son mari et pria, après nous avoir engagés à l'imiter. Quand nous fûmes hors du cimetière, elle nous parla de la noce d'une de ses nièces. Je lui demandai si ses filles y avaient dansé. Elle parut humiliée de cette question, et me répondit que ses servantes seules dansaient. Le costume de Mme M** et de ses filles était de drap noir, bordé de rubans de soie violets : c'est la mode du pays.

La veille du jour des morts, les paysans allument un grand feu dans l'appartement principal, ils rangent les chaises autour du foyer, persuadés que pendant la nuit, les ombres de leurs aïeux viennent s'y asseoir. Ils mettent aussi des seaux d'eau à proximité, pour le cas où ils voudraient se rafraîchir.

Ils pensent que les morts se promènent autour des fontaines. Ils y jettent des morceaux de faïence coloriée afin de réjouir leurs yeux, et des épingles pour qu'ils puissent rattacher leur suaire.

Le Breton croit aux revenants comme à l'Évangile. Ailleurs, on en parle ; ici, on les voit. Quelques jours après la mort d'un

---

[34] Au XVIIIe siècle, les Guégot de Traoulen étaient une famille de marchands de Morlaix. En 1741, Hervé Guégot, sieur de Traoulen, était marchand de vin à Morlaix (Arch. dép. Finistère, B 4544).

[35] Saint-Thégonnec.

évêque de Quimper, M. de Barrère[36], passant dans un village des montagnes d'Arrey, aux environs de Carhaix, remarqua que tous les habitants, sortis de leurs maisons, considéraient les nuages avec un effroi mêlé d'étonnement. Le temps était à l'orage, le vent très-violent. Il crut d'abord que l'approche de la tempête était la cause de cette rumeur ; mais les paysans se montraient les uns aux autres quelque chose qu'ils semblaient voir dans le ciel. Il s'informa de ce que c'était. L'un d'eux lui dit que l'on avait vu dans les nuages, l'âme de monseigneur, et qu'on s'attendait à la revoir encore. En effet, les cris de tous les spectateurs annoncèrent qu'elle reparaissait. Il aperçut un petit nuage blanc dont la position perpendiculaire pouvait avoir quelque ressemblance éloignée avec une figure humaine revêtue d'une robe. Le soi-disant fantôme disparut bientôt, confondu dans les vapeurs que chassait l'orage. M. de Barrère demanda aux paysans pourquoi cette âme était ainsi ballotée dans la nue ? L'un d'eux, après beaucoup d'hésitation, lui répondit que c'était parce que l'évêque n'avait pas fait en ce monde tout le bien qu'il aurait pu faire.

Un meunier des environs de Tréguier mourut, il y a six semaines, de sa belle mort, et sans se douter du bruit qu'il allait faire. Peu de jours après l'enterrement, quelques-uns de ces hérons dits butors vinrent s'établir dans un étang attenant à la maison du défunt, et n'ayant aucune raison de se taire, ils se mirent à chanter à leur manière. Je ne sais si vous avez jamais entendu le cri de cet oiseau : c'est une espèce de mugissement qu'il produit en enfonçant son bec dans la vase. Ce cri, qu'il pousse ordinairement la nuit et qu'on entend de fort loin, a réellement quelque chose d'effrayant. Il est connu partout, excepté peut-être en Basse-Bretagne. À ces sons étranges, l'alarme se répandit dans tout le voisinage, et les contes s'ensuivirent. On prétendit que c'était le meunier qui demandait des prières, et bien des gens assurèrent l'avoir vu sortir de l'étang, à minuit, habillé de blanc. Pour un meunier, le costume était de circonstance, et certainement nul ne l'aurait reconnu sous un costume noir. Enfin, on en est aujourd'hui à dire que le brave homme s'est réinstallé dans son moulin, et ses voisins n'y envoient plus leur blé, crainte de trouver quelque diablerie dans la farine.

Il en résulte un dommage notable pour le successeur du défunt qui, dit-on, a si bien guetté ses persécuteurs les butors, qu'il en a déjà tué un, et l'a cloué à sa porte pour l'exemple et l'effroi des autres. Mais cela ne les a pas intimidés ; ils chantent toujours, et le meunier qui croit que ses plus grands ennemis ne sont pas ceux de l'autre monde, vient d'actionner les bavards en justice.

*
* *

LETTRE CDLXXIII

Morlaix, 16 mai 1818.

À mon père.

Les naufrages se succèdent sur cette côte de malheur ; il y en a eu douze depuis cinq mois dans ma seule division. Ailleurs, je n'en sais rien : je ne sors guère de ma paroisse.

Ces riverains sont d'intrépides pillards ; avec eux, il faut toujours être le sabre au poing. Ils ne se contentent pas de voler, ils tueraient les naufragés si on les laissait faire. Quand ce malheureux mot de *saouzon*, qui veut dire *anglais* ou *ennemi*, ce qui est ici synonyme, a été prononcé, ils deviennent enragés. Ce ne sont plus des hommes, mais des bêtes féroces. L'autre jour, je tenais dans mes

[36] Pierre-Guy-Marie de Barrère, d'une famille de Gascogne non noble établie en Bretagne au XVIIIe siècle, né à Morlaix en 1761, conseiller d'arrondissement et président du tribunal de commerce de Morlaix en 1814, fut anobli en 1817.

jambes un enfant de quatre à cinq ans, et je lui répétais en riant le mot *saouzon*. Ce méchant petit grinçait des dents. – Vous direz que c'est une exception. – Point du tout, il en est ainsi de tous les autres ; j'en ai fait dix fois l'épreuve : c'est une véritable antipathie de nature, une horreur innée, comme celle de chien à chat. Encore les chiens ne s'y trompent-ils pas ; mais dans leur manie anglophage, les Armoricains prennent pour Anglais des Russes, des Hollandais, des Allemands et jusqu'à des Espagnols, ils frappent dessus en toute conscience et à tour de bras, car, pour eux, assommer un Anglais n'est pas pécher. J'en ai tiré plus d'un de leurs griffes, et ce n'est pas sans peine.

En toute autre circonstance, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agit pas d'échouement et de bris, ils sont remplis d'humanité. Rencontrent-ils au large ce même navire, ils lui porteront secours s'il est en danger, et s'exposeront à périr pour aider ces hommes qu'ils auraient tués à terre. Quant à la probité, on peut, toujours hors le cas de naufrage, aller chez eux l'or à la main, sans crainte d'être volé. [...].

*
* *

LETTRE CDLXXVI

Morlaix, 14 août 1818.

À Mme L**.

[...] Je crains bien que nos concerts ne soient ajournés pour longtemps : deux de nos meilleurs violons partent, et moi-même je commence à me fatiguer de ce métier de chef d'orchestre, le plus dur, le plus agaçant que puisse faire un amateur quand il a à conduire des amateurs, troupe indisciplinée comme vous savez, et que je commence à croire indisciplinable. Nos répétitions ressemblent à la confusion des langues : l'on y peste et jure beaucoup plus qu'on y chante.

Je persévérerai néanmoins jusqu'à la fin de l'hiver ; mais alors, je remets le gouvernail à un autre. Voilà trois ans que je fais la corvée : à chacun son tour. Je n'y ai pas oublié la musique, mais j'y oublie la politesse, et ce qui ne vaut pas mieux, à jouer juste, peut-être pour ne pas faire tache et mentir le proverbe : *Qu'il faut hurler avec les loups.*

*
* *

LETTRE CDLXXVIII

Morlaix, 1er novembre 1818.

À mon père.

Le vœu de ma mère est rempli : la descendance de Nicolas de Perthes et de Marguerite Romée de Vouthon ne s'éteindra pas, de mon vivant du moins, et l'ordonnance du roi du 16 septembre 1818, insérée au *Bulletin des Lois*, n° 238, m'autorise à ajouter à mon nom celui de Perthes. Vous trouverez ci-joint une ampliation de cette ordonnance.

Vous remarquerez que dans le *Bulletin*, ils me font naître le 10 septembre 1786, tandis que je suis né le 10 septembre 1788. Ce n'est qu'une faute d'impression ; l'erreur n'existe pas dans l'original signé du roi ; il sera donc facile de la corriger dans la copie ou l'imprimé.

Quoique le nom de Crèvecœur vaille bien celui de Perthes, le souvenir historique qui se rattache à ce dernier, puisque mon ancêtre maternelle, Marguerite Romée, était la sœur d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc[37], et que ma mère a les mêmes armes, ce souvenir explique assez le désir qu'avait cette bonne mère que l'un de nous s'appelât de Perthes. Maintenant, ce nom ne s'éteindra pas en elle. [...]

[37] Marguerite Romée était la nièce, et non la sœur d'Isabelle Romée (cf. *supra*, introduction).

Je cherche partout des monnaies romaines ou gauloises pour votre collection, et je n'ai pu en avoir que deux, dont l'une en or que j'ai achetée d'un paysan qui l'avait trouvée dans un champ près de Morlaix. Je suis plus heureux pour les traditions bretonnes, et j'en ai envoyé bon nombre à M. de Marchangy pour un ouvrage qu'il prépare, et dont le sujet est un voyage en France au moyen-âge : c'est une sorte d'Anacharsis français.

[...] J'étais, hier, à Roscoff. M. Fallague se disposait à vous envoyer un lis appelé dans le pays *guernesienne*, et qui est de la plus grande beauté. Mais il fleurit rarement ailleurs qu'à Guernesey et Roscoff.

La force du sol est inconcevable sur ce coin de terre de Roscoff ; j'y admirais des hortensias qui ont huit pieds de haut ; des myrthes qui en ont quinze ou vingt ; des aloès dont les feuilles ont six pousses d'épaisseur, le tout en pleine terre, et un figuier dont le feuillage couvrirait quatre cents personnes[38]. Les légumes y acquièrent une dimension rare ; les artichaux y deviennent plus gros que ma tête, et on en a toute l'année, ainsi que des choux-fleurs et des choux ordinaires qu'on envoie à Brest par charretées et par cargaisons pour l'usage de la marine. On voit aussi, dans la saison, d'immenses plantations d'asperges qui ont la même destination. Les carottes sont mauvaises, mais il y a une espèce de navet jaune très-estimée.

Par suite de cette douceur du climat et l'absence de forte gelée, le thermomètre descend rarement à trois degrés au-dessous de zéro. Les fleurs ne réussissent pas moins bien que les légumes, et l'on spécule également en grand sur leur culture. J'y ai vu des champs d'anémones, de jacinthes, toutes d'une beauté et d'une richesse de couleur dont je n'avais pas d'idée. L'éclat rouge de ces anémones est tel, lorsque le soleil donne dessus, qu'on ne peut y arrêter les yeux sans être ébloui ou éprouver une sorte de vertige.

Par une bizarrerie de ce même climat, lorsque les fleurs se développent admirablement, lorsque les myrtes poussent partout et que les figues sont excellentes, les raisins, les pêches, les melons n'y mûrissent pas ou mûrissent mal.

Quant aux autres questions que vous me posez, je suis un botaniste si ignorant que je n'ose y répondre. [...].

(à suivre)

---

38 Ce figuier avait été planté en 1648 dans l'enclos du couvent des Capucins. Lorsqu'il a été coupé en 1987, ses branches s'étendaient sur environ 600 m^2.

L'émigration vers le Canada au début du XXe siècle : le témoignage de la jeune Scaëroise Marguerite Carduner (1893-1963)

par Jean Le Bihan*

C'est au printemps 1912 que la famille Carduner vit le cours de son existence soudain basculer : les difficultés du quotidien décidèrent en effet les parents, Jean et Marie-Jeanne, à quitter leur petite ferme scaëroise de Lojou pour tenter «l'aventure canadienne». Deux frères de Marie-Jeanne, installés depuis une dizaine d'années au milieu des vastes plaines du Canada central, pouvaient déjà s'enorgueillir d'un début de réussite sur leur nouveau sol. C'était là un puissant motif d'espoir qui décida sans nul doute les Carduner au départ. Mais leur épopée familiale serait toutefois rapidement tombée dans l'oubli si l'aînée des enfants, une jeune fille de dix-neuf ans prénommée Marguerite, n'avait résolu d'entretenir une riche correspondance avec l'une de ses cousines restée «au pays». Ces lettres, au nombre de six, s'échelonnent du printemps 1912 à celui de 1914, couvrant ainsi les deux premières années passées au Canada[1]. Sans doute n'est-il guère utile de souligner leur caractère exceptionnel : elles relatent d'abord avec une remarquable précision le voyage lui-même, puis l'installation au Canada ; elles expriment ensuite les sentiments, confus voire contradictoires, ressentis par la jeune émigrée ; elles éclairent enfin le phénomène, souvent difficile à saisir, de la redéfinition de l'identité telle que l'implique l'expérience de l'émigration.

*
* *

I. «Avant de partir on nous disait qu'on serait mort avant notre arrivé»

La première lettre de Marguerite fut écrite quelque trois semaines après le départ de Scaër. Elle est tout entière consacrée à la relation du voyage, lequel s'ordonne en trois

* Agrégé d'histoire.

[1] Elles sont aujourd'hui la propriété de M. Bertrand Petit qui les a aimablement mises à notre disposition afin de réaliser cette étude. Qu'il en soit vivement remercié. Notre reconnaissance va encore à Mme Madeleine Miklos qui a gentiment accepté d'effectuer des recherches complémentaires en Saskatchewan, ainsi qu'à M. Jean Ollivro pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans la réalisation de la carte.

étapes successives. En premier lieu, la famille Carduner dut en effet gagner la ville du Havre et pour cela, passer par Paris :

«D'abord nous avons passé par Paris, une très belle ville. La plus belle que j'ai vu. Seulement pour traverser les rues il fallait bien faire attention. Car tu n'as jamais vu un tel encombrement. Nous avions averti Alain Carduner que nous passerions par Paris. Il est venu nous chercher à la gare St Lazare. Nous avons passé la matinée du vendredi avec lui. Il nous avait dit qu'il allait se marier avec une parisienne. A deux heures le vendredi nous avons pris l'express pour aller au Hâvre. Nous y sommes arrivés à 5 heures de l'aprês midi. Malheureusement au Havre Yvon Guiffant à été refusé. Nous devions partir du Hâvre le samedi. Mais le paquebot, par suite d'une avarie d'hélice na pu partir avant le dimanche âprès midi[2].» (printemps 1912).

Vint ensuite la longue traversée de l'océan Atlantique :

«Le Chicago était un bateau tout neuf et très bien installé. Il n'y avait pas de premiere classe dessus de sorte que c'était nous qui les remplacions. Avant de partir on nous disait qu'on serait mort avant notre arrivé : je t'assure que n'avait pas du tout envie de mourrir. Je me plaisais trop sur le navire. D'abord nous avions une eccellente cuisine. Quatre plats à tout les repas ; un dessert de gateau, un dessert de fruit et du vin rouge et du vin blanc. Et puis pour tout dire un joli garçon pour nous servir à table. Ah ! Je t'assure qu'il était gentil et bien stylé. Nous mangions dans une grande salle à manger. Mais j'avais bien su choisir ma place à la table servi par le plus gentil. Quant au mal de mer j'ai fait connaissance avec lui aussi. Nous sommes partis le dimanche après midi et des le lundi matin il m'a souhaité le bonjour. Il n'est pas venu me le souhaiter au lit car je m'était levée très tôt. Mais j'avais fini à peine de m'habiller quand j'ai commencé à vomir. C'était fini, il me fallut me recoucher le mal de mer avait gagné sur moi. Mais dans mon lit je ne sentais rien. Pendant deux jours je suis restée coucher. Mais je n'avais pas à me plaindre une femme de chambre me servait dans ma cabine. Ma mère et Marie Thérèse[3] ont senti le mal de mer aussi. Mais Françoise[4] et Ernest[5] et Jeanne[6] n'ont pas été malade du tout. Nous étions près de douze cent sur le bateau. huit cent soixante en 3eme et 3 cent dix en deuxieme. Nous avions trois musiciens sur le bateau et nous dansions tout les soirs sur le pont. Et ses danses là étaient très rigolos. Car il y avait des danseurs de differentes nations. Il y avait des italiens, des allements, des espagols, des roumains et des français. Le Chicago ne marchait pas bien vite. Il a mis dix jours pour faire sa traversée. Nous avons eu tempête. Pendant trois la mer a été très houleuse.» (*id.*).

Restait enfin à effectuer un trajet long de cinq jours pour gagner la Saskatchewan, destination ultime du voyage :

«A notre sortie du bateau nous avons vu New-York. Une très grande ville avec ses maisons à 48 étages. Mais elle n'a pas le chic de Paris. De là nous avons pris le train pour Montréal. A Montréal nous avons passé un jour et de la nous avons pris le train pour Herbert. Nous avons passé quatre jours dans le train Tu peut t'imaginer si nous avons vu du paysage.» (*id.*).

Quelque vingt jours après leur départ, les Carduner étaient enfin parvenus à bon port.

---

[2] Comme on le voit, les lettres de Marguerite Carduner comportent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. Nous ne les avons cependant pas corrigées dans la mesure où elles témoignent d'un degré de maîtrise de la langue qui a en lui-même une signification historique.

[3] Jeune sœur de Marguerite, alors âgée de sept ans.

[4] Jeune sœur de Marguerite, alors âgée de cinq ans.

[5] Jeune frère de Marguerite, alors âgé de trois ans.

[6] Jeune sœur de Marguerite, alors âgée de trois mois.

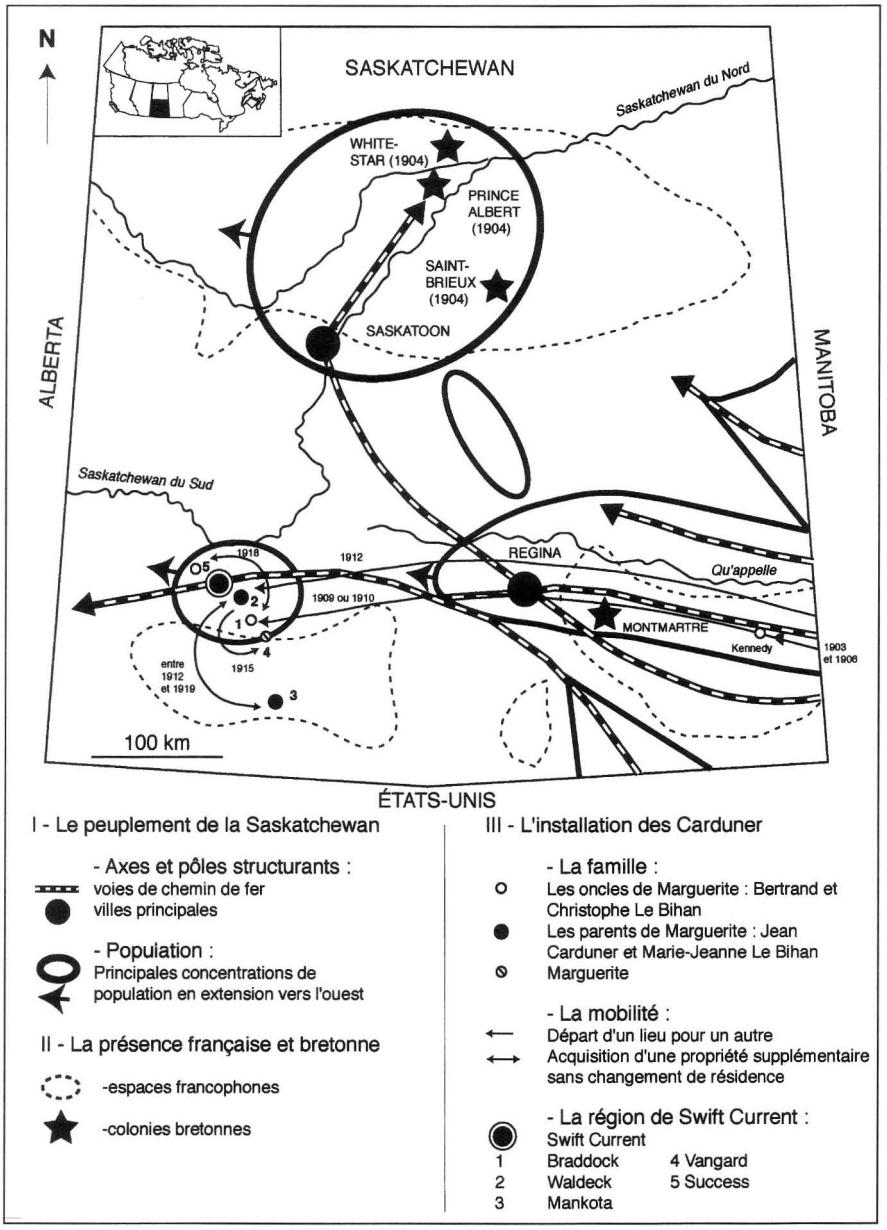

Carte 1. – L'établissement de la famille Carduner dans la province canadienne de la Saskatchewan au début du XXe siècle.

Sources : Donald KERR, Deryck W. HOLDSWORTH [dir.]. *Atlas historique du Canada, III. Jusqu'au cœur du XXe siècle, 1891-1961.* Montréal, Presses universitaires de Montréal, 1990. – Richard LAPOINTE, Lucille TESSIER, *op. cit.* – Jean LE BIHAN, *op. cit.* – Grégoire LE CLECH, *op. cit.*, 1971.

II. «On fait de l'argent plus vite ici qu'en Bretagne»

En Bretagne, les Carduner étaient agriculteurs. Ils le restèrent au Canada. Pour cela, il fallut d'abord s'installer :

«Nous avons acheté 600 acres de terre près du bourg de Valdec, à deux lieues de Sueff-Currunt[7]. On est entrain de batir dessus en ce moment. On va semer 30s acres de lin. Nous avons fait casser la terre avec un engin trainant huit charrues après lui et mis en mouvement par la gazeline.» (26 mai 1912).

Dès l'automne 1912, Marguerite s'empressa de dresser un bilan mitigé de la première récolte, sans doute encore insuffisante, mais néanmoins très prometteuse :

«Au canada le battage vient de finir. Tous le monde est content car il y a eu bonne récolte. Nous n'avons pas eu autant de pluie qu'en France. Nous autres comme on avait pas une grosse récolte cette année les garçons n'avait pas grand ouvrage a la ferme. Bertrand[8] a été au battage pendant 25 jours et à gagné 1 500 francs avec six chevaux. On fait de l'argent plus vite ici qu'en Bretagne. Mes tontons[9] ont eu une très bonne récolte. Ils ont eu 499 800 livres. Nous avons eu la machine pendant huit jours. C'est-à-dire 25 hommes à nourrir pendant huit jours ! [...] Avez-vous eu une bonne récolte ?» (12 novembre 1912).

Au printemps suivant, la jeune fille fit une nouvelle allusion à la reprise des travaux agricoles :

«Les hommes sont pressés. Le temps est beau et les semailles vont commencer. Et comme ils ont près de six cents journeaux à ensemencer il ne faut pas qu'ils restent trainer.» (25 mars 1913).

On sent cependant la jeune immigrée peu désireuse de s'étendre sur cette question qui, convenons-en, ne la concernait pas directement.

III. «Je ne comprend pas encore beaucoup l'anglais»

On la trouve en revanche moins avare de détails concernant les vicissitudes de l'adaptation au nouvel environnement linguistique. Certes, Marguerite se plut à insister, non sans exagération, sur les prouesses de ses jeunes frères :

«Pierre et Henri vont depuis un mois à l'école anglaise. Ils lisent couramment l'anglais. On va en faire de vrais canadiens.» (26 mai 1912).

Et deux mois et demi plus tard :

«Henri et Pierre vont à l'école anglaise depuis quelques mois. Ils savent déjà l'anglais.» (10 août 1912).

Mais quant à elle, force lui fut de reconnaître les immenses difficultés de compréhension qu'elle rencontra au départ. Autant de situations cocasses qu'elle s'empressa de rapporter à sa lointaine correspondante :

«Je ne comprend pas encore beaucoup l'anglais : Aussi quand je suis seule à la maison et qu'il arrive un anglais voulant me faire comprendre quelque chose et moi qui ne peut

---

[7] La ville de Swift Current, située au cœur de la province canadienne de la Saskatchewan, devait devenir le nouveau berceau de la famille et se substituer peu à peu dans la mémoire familiale à l'ancienne origine bretonne. L'examen de la carte jointe à cet article indique clairement que la région de Swift Current, bien que déjà densément peuplée au moment de l'arrivée des Carduner, n'en est pas moins située à l'écart des zones francophones. Les Français, et partant les Bretons, en étaient donc naturellement absents. La population était en effet majoritairement composée de colons britanniques et scandinaves auxquels venait s'ajouter, non loin à l'est, une importante minorité allemande.

[8] Bertrand Carduner, alors âgé de 17 ans, est le second de la fratrie, juste après Marguerite.

[9] Il s'agit des deux oncles maternels de Marguerite. Comme il a été dit en introduction, Bertrand et Christophe Le Bihan s'étaient installés au Canada dès les toutes premières années du siècle.

rien déchiffrer de ce qu'il dit c'est si amusant qu'a la fin je ne peut pas m'empêcher de rire. Mais à force de signe on parvient toujours à se comprendre. Une aventure qui m'est arrivé dans la première quinzaine de mon arrivé ici: Une de nos voisines, dont le mari allait au bourg et qui devait y rester deux jours, avait peur seule la nuit et vient me demander pour aller dormir avec elle. J'y suis aller pensant trouver une occasion de rigoler encore. Elle me parlait assez souvent mais je ne comprenait goutte de ce qu'elle me disait. mais le matin quant elle m'a dit de déjeuner avec elle il n'a pas fallu me répéter deux fois. J'ai bien compris de suite.» (26 mai 1912).

Quelques lignes plus loin, évoquant une soirée dansante au cours de laquelle les jeunes filles devraient essayer de vendre de petits paniers, Marguerite ne tut pas davantage le risque des quiproquos à venir :

«Si c'est un anglais qui l'achete on fera vraiment un beau couple ne pouvant pas parler l'un à l'autre.» (26 mai 1912).

IV. «On y voyait des coboys lançant leur corde sur des chevaux sauvages que nous appelons brancos.»

Faut-il s'en étonner dans une correspondance échangée entre deux jeunes filles qu'unissaient tant de souvenirs communs ? Assurément non : le sujet de prédilection concernait les distractions. Parmi elles, les soirées dansantes occupaient, et de fort loin, la première place. Ainsi dès sa seconde lettre, Marguerite se réjouissait à l'avance de la fête à venir :

«La semaine prochaine nous allons avoir une danse dans notre grainerie. Les filles vont envoyer des petits paniers qu'on va vendres aux enchères. Nous pensons nous amuser beaucoup ce soir-là Car si le temps est beau nous aurons beaucoup de monde. Dans ma prochaine lettre je t'en donnerais le résultat. Je te dirais qui aura acheté le mien.» (26 mai 1912).

Dans le courrier suivant, elle s'empressa d'apprendre à sa cousine scaëroise que la soirée n'avait nullement déçu ses attentes :

«Dabord pour fêter notre arrivée tonton avait donné une danse après les semences. Les jeunes filles envoyaient des paniers. La grainerie qui est très grande était comble. Nous dansions au son des violons. La plupart des filles étaient habillés en blanc. Ne connaissant pas beaucoup les danses j'avais dabord un peu de frousse. Car nous ne dansons guère les danses de Bretagne. Mais de suite au commencement du bal, un jeune homme qui s'était fait présenter par tonton Cris me demande pour une quadrille. C'était la danse que je redoutais le plus. Mais une fois la première honte passée j'étais très contente de danser et plus je dansais plus j'en raffollais. Vers minuit commence la vente des basquet (paniers). On en a vendu jusqu'a quarante francs. Le mien avait été vendu trente francs. Cest un jeune homme breton qui l'avait acheté. C'était un joli petit panier. Tonton qui m'en avait fait cadeau l'avait payé dix francs. On a dansé jusqu'a quatre heure du matin. L'argent des paniers à été employé à acheté un jeu de bes-borl pour jouer le dimanche tantot chez tonton tantôt chez les voisins.» (10 août 1912).

Ce fut encore avec le même enthousiasme que six mois plus tard, en plein hiver, la jeune fille se plut à renchérir :

«Moi aussi, chère Jeanne, je m'amuses beaucoup au canada. Surtout maintenent. Car c'est l'hiver qu'on a le plus de danses. Tonton en avait donné une la veille du nouvel an. Il donne encore une autre vendredi prochain. Il y avait beaucoup de monde La maison était pleine quoiqu'elle soit grande et vidée de tout le mobilier à l'exception du poële et du buffet. Nous ne dansons pas ici les mêmes danses qu'en bretagne. Les danses préférées sont la quadrille, la valse, le toutsteps, la

french migonette. Mais la valse d'ici ne se fait pas comme en bretagne.» (9 février 1913).

D'autres distractions venaient s'ajouter à ces soirées dansantes. Il y avait d'abord les nombreux spectacles offerts par la ville voisine, tels ce cirque et ce concours hippique qui ne manquèrent pas de frapper l'imaginaire de Marguerite :

«Une quinzaine après nous sommes allés voir un cirque de passage à Swift Current. C'était 5 francs l'entrée pour chaque. On y voyait des coboys lançant leur corde sur des chevaux sauvages que nous appelons brancos. Ils formaient un huit sur leurs pieds de devant et les jetaient par terre d'un coup sec. Il y avait aussi des filles qui montaient à cheval comme de vrais garçons. Des peaux rouges avec leurs plumes sur la tête. C'était très amusant. Il y avait des filles très agiles elles jetaient un morceau de papier par terre et sans descendre de leurs cheveaux lancés au grand trot elles les ramassaient en passant. [...] L'autre semaine nous avons encore étés a Suiff Current. Nous avons été voir le concours. Nous y sommes restés deux jours pour tout voir. L'exposition et l'hypodrome étaient un quart de lieus de la ville. Nous y allions en automobile car ici, chère cousine se n'ait pas la mode de marcher. il y avait de belles courses. Il y avait la des chevaux qui faisait un Kilom. en 89 secondes. [...] Il y avait des carrousels de toutes sortes que je n'ai jamais vus en Bretagne. Mais s est trop long a décrire. Enfin les deux jours se sont passés très vite car l on s'était beaucoup amusé.» (10 août 1912).

Il y avait enfin les jeux que la jeune immigrée entreprit de pratiquer elle-même, que ce fûssent les plaisirs de l'équitation en été... :

«Depuis quelque temps je commence à aller en selle. Car par ici tout le monde va à cheval, filles et garçons. La première fois j'avais un peu peur Mais tonton Bert m'accompagnai. Maintenent mon plus grand plaisir c'est de faire une promenade sur ma petite jument Béret.» (10 août 1912).

... ou bien les joies de la glisse en hiver :

«Cet hiver nous avons eu peu de neige. Les traineaux ont circulés pendant un mois. Que c'est amusant et doux. Ils glissent sur la neige sans donner aucune secousse.» (25 mars 1913).

Ainsi, un an après son départ du Finistère, Marguerite ne pouvait que naturellement se féliciter de sa nouvelle condition :

«Et je my amuse tout aussi bien que je faisais en Bretagne.» (25 mars 1913).

V. «Mais s'il me fallait retourner dans une ferme comme avant mon départ, alors pour rien au monde je n'y retournerais.»

On l'aura peut-être déjà remarqué, le ton de ces lettres n'est que superficiellement serein. À y regarder de plus près, il trahit en fait le désir récurrent d'opposer Bretagne et Canada au bénéfice de ce dernier. Ainsi, qu'il s'agît des pratiques culinaires ou vestimentaires, Marguerite se fit fort d'insister sur l'indiscutable supériorité matérielle de sa terre d'adoption :

«Par ici on ne fait pas des crampous[10] pas plus que du bara ségal[11]. Mais en revanche nous faisons notre pain blanc nous même. Mais il est facile à faire. Il est bien meilleur que celui des boulangers de Scaër et de Bannalec. Car quoique je ne sois pas encore bonne boulangère je pourrais sans honte montrer mon pain à Christophe Moysan[12]. Par ici la cuisine est bien meilleur qu'en Bretagne.» (10 août 1912).

10 «Crêpes» en breton.

11 «Pain de seigle» en breton.

12 Boulanger scaërois, cousin germain de la mère de Marguerite.

«J'ai eu moins froid cet hiver au Canada qu'aux hivers que j'ai passé à Lojou. Quand je revenais de laver de stanq[13] tenant ma bassine de lessive je n'avais pas toujours trop chaud aux mains. Tandis qu'ici nous lavons dans la cuisine. Nous avons ici du poudre qu'on met dans l'eau et qui blanchissent les habits sans guère les frotter. Nous sommes mieux habillés contre le froid qu'on est avec le costume de paysanne. J'ai acheté un manteau d'hiver de 125 F et que le vent ne traverse pas.» (9 février 1913).

Dans l'esprit de la jeune fille, de tels arguments ne pouvaient que démentir les idées fausses dont se nourrissaient pourtant les Bretons :

«A Scaër et Bannalec, l'on s'imagine que le Canada est un pays sauvage où l'on ne voit personne. Eh bien ici l'on est six jeunes filles toutes voisines l'une de l'autre. Plus qu'il n'y en avait dans la section de St Adrien. Il y en a une grecque, deux suédoises et deux norvégiennes. L'on est toutes de très grandes amies.» (26 mai 1912).

Très vite donc, il apparut très clairement que le retour en Bretagne ne serait pas chose facile :

«Tu me mettais en Pos-Criptum : Tu me dis que le pays est beau mais tu ne dis pas si tu plais ? Pouvais-je te le dire, chère Jeanne, quatre jours après mon arrivé ! Mais maintenant je puis te répondre. Je me plais beaucoup mieux au Canada qu'à Lojou. Nous comptons retourner en Bretagne un jour. Mais s'il me fallait retourner dans une ferme comme avant mon départ, alors pour rien au monde je n'y retournerais. Je resterais finir mes jours au Canada.» (26 mai 1912).

Cette idéalisation du Canada, corrélée au mépris de la Bretagne, recouvrait en réalité un profond malaise identitaire. En cela, l'écriture de Marguerite, tout à la fois indécise et outrancière, est celle d'une rupture en sursis.

VI. «Je vois que les jeunes gens d'ici peuvent faire de meilleurs maris que ceux de Bretagne.»

Les sentiments de la jeune fille évoluèrent toutefois assez vite. Dès le printemps 1913, Marguerite évoqua explicitement la perspective d'une installation définitive au Canada. Bien plus, elle informa sa cousine de son intention – sans doute nouvelle – d'y fonder un foyer :

«Tu me parle d'un voyage en France cette année. Je ne pense pas que je le ferais. Quant je quittais la France il y a deux ans je pensais y retourner cette année. Mais alors je ne connaissais personne ici. Maintenant je vois que les jeunes gens d'ici peuvent faire de meilleurs maris que ceux de Bretagne. Ils sont trop avare en Bretagne. Et tu sais que je ne désirais pas un mari avare ? En bretagne ils regardent pour quelques sous de bonbons. Tandis qu'ici j'en connais un qui l'année passée pour le 1er de l'an m'a fait cadeau d'un bracelet de cinquante francs. Celui que j'ai sur mon photo. Et au milieu de l'été il m'a acheté un autre de 60 F. Tu vois qu'ils ne regardent pas pour quelques sous. Aussi je pense bien que je vais choisir mon maître ici.» (25 mars 1913).

Une année entière s'écoula avant que ne parvînt à Scaër un nouveau courrier. Marguerite y annonçait son prochain mariage :

«Chère cousine fatiguée de faire la jeune fille je me désiste. Je vais être fiancée demain à Swift Current. Mon futur est jeune breton du Morbihan. Mais il demeure depuis longtemps au Canada. Mon mariage aura probablement lieu après la semaine pâques. J'aurais été heureuse de t'avoir pour fille d'honneur mais tu es si loin. Mon futur est très bon gar-

13 Village scaërois (dont le nom signifie précisément «étang» en breton).

çon il est très doux. Je serais la maîtresse dans le ménage. C'est ce qui m'a décidée a le marier. Il s'appelle Joseph Cloarec[14]. Souhaite le bonjour de ma part a toute la famille et particulièrement a Soisic. Ta cousine que t'aime et t'aimeras toujours. Margaret Carduner[15].» (printemps 1914).

Le ton de la lettre tranchait singulièrement par rapport aux précédentes missives : plus posé, plus mûr pourrait-on dire, en tout cas moins gonflé d'émotion. Sans doute Marguerite avait-elle enfin fait son choix. Pourquoi dès lors continuer d'en parler, à sa cousine et à elle-même ? D'ailleurs... ce fut sa dernière lettre à destination d'une Bretagne qu'elle ne revit jamais[16].

*
* *

Au final, ce corpus de lettres présente donc un double intérêt. Par son contenu, il nous introduit de façon concrète dans le cours d'une vie marquée par l'expérience cruciale de l'émigration. Mais conçu en lui-même comme un acte psychologique et social, il éclaire aussi le profond conflit identitaire que la jeune émigrée dut affronter puis dépasser. En cela, l'existence de Marguerite, pour singulière qu'elle demeure, acquiert une exemplarité indiscutable.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Généralités

GAUTIER (abbé Élie), *L'émigration bretonne*, Paris, Bulletin de l'Entraide bretonne de la région parisienne, 1953.

MACDONALD (Norman), *Canada, immigration and colonization, 1841-1903*, Toronto, McMillan, 1966.

Sur l'émigration française vers la Saskatchewan

ANDERSON (Alan B.), «Ethnic identity Retention in French Canadian Communities in Saskatchewan», *Social Organization of Francophone Communities Outside Quebec*, Annual Meetings of the Canadian Sociology and Anthropology Association, University of Toronto, août 1974.

– «French settlements in Saskatchewan: historical and demographic perspectives», *Research Reports n° 5*, Research Unit for French-Canadian Studies, Department of Sociology, University of Saskatchewan, Saskatoon, octobre 1985.

FRÉMONT (Donatien), *Les Français dans l'Ouest canadien*, Winnipeg, Les Éditions de la Liberté, 1959.

LALONDE (André-N.), «L'immigration française et belge dans les Prairies canadiennes de 1870 à 1914», *Perspectives sur la Saskatchewan française*, Ottawa, Société historique de la Saskatchewan, 1983, p. 48-65.

---

[14] Une série de recoupements permet de préciser la trajectoire du nouvel époux : Morbihannais d'origine, Joseph Cloarec avait rencontré l'oncle de Marguerite, Bertrand Le Bihan, peu après l'arrivée de ce dernier au Canada. Devenu son domestique, il le suivit dans la région de Swift Current en 1909 ou 1910. Marguerite fit donc naturellement sa connaissance dès le printemps 1912. Il est intéressant de lire cette union comme l'expression d'un compromis entre une logique de convergence (une origine géographique identique) et une logique de divergence (une origine sociale différente). Deux questions méritent donc d'être posées : faut-il penser que l'expérience de l'émigration s'est accompagnée d'un affranchissement vis-à-vis des contraintes sociales prévalant dans la société rurale bretonne ? Ou bien faut-il plutôt conclure que la condition d'immigré a provoqué une recomposition spécifique des stratégies matrimoniales désormais fondées sur la valorisation de l'origine bretonne ? Cette dernière hypothèse invite alors à interpréter ce mariage comme une pratique sociale de transition, typique d'une intégration encore inachevée (des six frères et sœurs de Marguerite, aucun n'épousa un(e) Breton(ne) et seule Françoise Carduner convola avec un Français.

[15] L'anglicisation du prénom de Marguerite est particulièrement significative pour notre propos : elle commença dès le mois d'août 1912 et devint définitive à partir de février 1913.

[16] Marguerite Carduner mourut en 1963 au Canada.

LAPOINTE (Richard), TESSIER (Lucille), *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, Ottawa, Société historique de la Saskatchewan, 1986.

PAINCHAUD (Robert), «Les origines des peuplements de langue française dans l'Ouest canadien, 1870-1920 : mythes et réalités», *Perspectives sur la Saskatchewan française*, Ottawa, Société historique de la Saskatchewan, 1983, p. 69-81.

QUENNEVILLE (Jean-Guy), «Les Fransaskois de la Saskatchewan (aperçu historique, démographique et linguistique)», *Research Reports n° 1*, Université de la Saskatchewan, Saskatoon, s.d.

STANLEY (G. F. G.), «French and English in Western Canada», *La dualité canadienne*, Toronto, University of Toronto Press, 1960.

Sur l'émigration bretonne vers l'Ouest canadien

CARIOU (Martine), *From Brittany to America (1820-1939)*, Université catholique de l'Ouest, 1987. (Mémoire de maîtrise de langues).

LE BIHAN (Jean), «Enquête sur une famille bretonne émigrée au Canada (1903-1920)», Prairie Forum, Canadian Plains Research Center, University of Regina, 22/1, printemps 1997, p. 73-101.

LE BORGNE (Emmanuel), «Du Léon au Manitoba (émigration de familles léonardes dans l'Ouest canadien, 1904-1908)», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 21-30.

LE CLECH (Grégoire), «Un épisode marquant de l'émigration bretonne au Canada : la fondation de la paroisse de Saint-Brieux (Saskatchewan, en 1904)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 287-329.

– «Quelques figures de pionniers de l'émigration bretonne au Canada», *ibid.*, t. XCV, 1969, p. 277-304.

– «L'émigration bretonne au Canada au début du XXe siècle : le témoignage du pionnier Joseph Béléguic, de Douarnenez», *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 219-237.

– «Les Bretons d'Amérique du Nord, d'Argentine et d'Australie», *Annuaire des dix mille Bretons*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1971, p. 363-391 (étude reprise dans «Les Bretons d'Amérique du Nord, d'Argentine et d'Australie», *Dalc'homp soñj*, n° 11, 1984, p. 26-32, et «Dans les prairies de l'Ouest canadien», *ibid.*, n° 12, 1985, p. 8-14).

LE DOUR (Olivier), «Bretons d'Amérique : les pionniers des Montagnes Noires», *ArMen*, n° 55, 1993, p. 2-16.

Quelques éléments enfin dans les nombreuses monographies portant sur les régions de départ et d'arrivée de ce courant migratoire. Exemples parmi beaucoup d'autres :

LIGAON (Anne), *Gourin au XIXe siècle*, Rennes, Rue des Scribes Éditions, 1992.

WRIGHT (James F. C.), *Saskatchewan. The history of a province*, Toronto, McClelland and Stewart, 1955.

Résumé

Une famille d'agriculteurs scaërois émigra en 1912 dans la province canadienne de la Saskatchewan. Six lettres écrites par Marguerite Carduner, l'aînée des enfants, relatent les péripéties du voyage, les premières difficultés économiques et surtout décrivent avec précision les mécanismes complexes qui commandèrent l'intégration de cette famille dans son nouvel environnement social et culturel. La sérénité du ton n'est qu'apparente. En réalité, l'opposition récurrente entre Bretagne et Canada, terre natale et terre d'adoption, trahit le profond désarroi identitaire de la jeune Bretonne. L'objectif de l'article est de présenter les extraits les plus significatifs de la correspondance afin de mettre en évidence les principales dimensions de cette expérience migratoire.

Abstract

In 1912, a family of farmers from Scaër emigrated to the Canadian province of Saskatchewan. Six letters written by Marguerite Carduner, their eldest child, relate their eventful journey to Canada, their first economic difficulties and describe in graphic detail the complex mechanisms regulating the integration of the family into their new social and cultural environment. The serene tone of these letters is only superficial, and the recurrent opposition between Brittany and Canada, between her native land and her country of adoption betrays the helplessness of the young girl. This article aims at publishing the most significant extracts of this correspondence so as to bring to the fore the chief dimensions of her experience.

Diverradur

Eur famill labourerien douar euz Skêr a zo eet do chom, e 1912, d'ar Saskatchewan, eur rannvro euz ar Hanada. E-barz daou lizer skrivet ganti, ar gosa euz ar vugale, Marharid Carduner, e kaver eun dibun euz darvoudou ar veaj, an diêzamantou kenta e-keñver bevañs hag arhant eur wech erruet, ha dreist-oll, eun dezrevell resiz euz ar gwikefreou kendoueziet m'eo bet red tremen drezo a-barz aparchanti ouz an endro kevredel ha sevenadurel nevez. Diwar eur gwel eo sioul ha plên ar homzou. E gwirionez eun enebiez vouzar etre Breiz ha Kanada, douar he havell hag an hini he tegemer, a ziskuill pegen braz eo enkrez ar Vreizadez yaouank trohet diouz he gwriziou. Pal ar studiadenn a zo kinnig an arroudennou heverka euz al liziri evid lakaad frêz war-wel pere eo bet disohou pouezusa an divroadenn-ze.

TERRE ET MER EN BRETAGNE

Récolte du goémon et pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne au début du XVIe siècle

par Jean Kerhervé*

Les documents qui servent de support – ou de prétexte – à ce bref regard sur deux activités côtières traditionnelles en Bretagne sont extraits des registres de la chancellerie du duché de 1509 et 1520[1]. Dans les deux cas, il s'agit de lettres de rémission, c'est-à-dire de pardons accordés par le prince – en l'occurrence les rois Louis XII et François Ier– à des délinquants, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, après intervention de leurs parents et amis. Dans les registres de l'époque royale, en Bretagne, les lettres de rémission occupent une place de choix et l'habitude se prend, dès le début du XVIe siècle, de les transcrire *in extenso*, à l'exception des formules répétitives qui les introduisent et les concluent, alors que pour les autres documents l'administration se contente d'une analyse plus ou moins sommaire[2]. Autant dire que le pouvoir accorde une importance primordiale à ce type de lettres qui entre dans la catégorie des actes solennels, scellés «en laz de

* Université de Bretagne occidentale.

Remerciements à Pierre Arzel, de Porspoder, à Jacques Kervern, de l'EPSHOM, Brest, à Jozick Peuziat, de Douarnenez et à Bernard Tanguy, de Brest, pour l'aide généreuse qu'ils m'ont apportée dans la préparation de cet article.

[1] Ils ont été découverts grâce aux travaux réalisés par deux étudiantes de Brest dans le cadre de leur mémoire de maîtrise, cf. C. COZ, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1509*, Brest, 1998, t. I, acte n° 552 *bis*, pour le premier texte ; S. GUILLOU, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1520*, Brest, 1998, t. I, acte n° 1488 *bis*, pour le second. Ces travaux entrent dans le cadre d'un programme de longue haleine, qui a déjà abouti à la transcription et à l'analyse statistique de la quasi-totalité des registres conservés pour la période ducale (1462-1491) et des premiers livres de l'époque royale. J'ai eu l'occasion de présenter un premier bilan de l'apport de ce type de recherche en ce qui concerne la connaissance des mécanismes de fonctionnement de l'administration bretonne à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes, cf. J. KERHERVÉ, «Les registres des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne sous le règne du duc François II (1458-1488)» , *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais*, actes du colloque international de Montréal (Québec), 7-9 septembre 1995, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 153-203, et ID., «La chancellerie de Bretagne sous Anne de Bretagne et Louis XII (1498-1514)», actes du colloque *Powerbrokers*, Bergen-op-Zoom (Pays-Bas), 15-16 mai 1998, à paraître à Turnhout, aux éditions Brépols, en 1999.

[2] Dans le langage de la diplomatique on parle alors d'«enregistrement au long» ; plus de 80 % des enregistrements de ce type sont des lettres de rémission sous Anne de Bretagne et Louis XII ; la chancellerie bretonne émet alors entre 35 et 47 lettres de rémission chaque année, auxquelles s'ajoutent quelques «abolitions» (en cas de délit mineur, de crime involontaire ou de simple complicité selon le cas) et commutations de peine. Le scellage en cire verte sur lacs de soie indique symboliquement la valeur perpétuelle de l'acte. Les rémissions étaient aussi nombreuses à l'époque ducale, où c'était le duc lui-même qui en assumait la responsabilité, mais la chancellerie les transcrivait alors rarement *in extenso*, sans que l'on puisse connaître la raison d'être de ce choix.

soie et cire verd», ce qui autorise l'historien à voir dans la rémission l'«acte régalien par excellence, caractéristique de la justice retenue[3]», une occasion pour le prince de manifester sa supériorité et de rappeler qu'il a seul le droit d'infléchir le cours d'une justice humaine qui se rend en son nom. L'objectif de ces actes, qui visent à minimiser la responsabilité de l'individu gracié et à charger la victime, dont les travers et les antécédents douteux sont volontiers soulignés, et qui ne peuvent donc donner qu'une version quelque peu tendancieuse des affaires criminelles, interdit de les prendre pour argent comptant. Mais mon intention n'est pas d'ajouter une page à toutes celles d'une histoire de la criminalité déjà fort bien documentée[4].

En revanche, la forme que donne l'administration à la lettre de rémission, notamment l'attention qu'elle porte à la rédaction d'un long exposé qui rappelle, de manière circonstanciée et souvent pittoresque, les éléments essentiels de l'affaire criminelle en cause, fait que leur intérêt ne se limite pas à leur dimension judiciaire : plutôt que de s'attacher à une hypothétique reconstitution de la seule vérité des faits, que le récit travestit souvent puisqu'il est destiné à en fournir une interprétation particulière, l'historien en attend des informations précieuses pour l'étude des cadres de vie, des comportements et des mentalités collectifs et individuels[5]. De ce point de vue, les rémissions constituent des sources de première importance pour la connaissance des sociétés traditionnelles, et leur fiabilité tient au fait qu'on en exploite certaines données, qui ne figurent dans le discours qu'à titre documentaire ou anecdotique, et qu'elles n'ont donc aucune raison majeure de déformer.

Les deux affaires qui suivent en apportent une illustration exemplaire : au-delà des affrontements sanglants qui opposent les paysans de Cléder et les gens de mer dans le pays de Douarnenez, ce sont deux activités essentielles à la prospérité de la frange côtière qui revivent sous la plume des secrétaires de la chancellerie, celle des goémoniers d'une part, celle des pêcheurs de sardines et de leurs partenaires commerciaux d'autre part. Mon propos n'est pas d'établir un lien entre deux activités auxquelles il est arrivé de se trouver associées à certains moments de l'histoire[6], mais seulement de relever les informations, inédites parfois, que les documents apportent dans les domaines qu'ils concernent et qui justifient à mes yeux la publication de leur texte intégral (voir en annexe).

Les paysans-goémoniers de Kerfissien en Cléder (1509)

Comme c'est le plus souvent le cas, la lettre de grâce dont bénéficie Olivier Sevezen[7], de Kerfissien[8] en Cléder, au mois de mai 1509, fait suite à un fait divers, aussi banal que dramatique, survenu le 7 avril précédent

---

3 C. GAUVARD, «De grace especial», *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1991, p. 63-64.

4 Pour un aperçu de la bibliographie immense du sujet, on se reportera, pour l'époque médiévale, au livre de C. Gauvard, cité à la note précédente, et pour la période moderne aux recherches de R. MUCHEMBLED, *Violence et société : comportements et mentalités populaires en Artois (1400-1660)*, Paris, 1985. (Thèse dactylographiée).

5 Une première approche du sujet, pour la Bretagne, a été menée par R. LERICHE, *Justiciers et justiciables en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-début du XVIe siècle)*, Nantes, 1998. (Thèse dactylographiée).

6 Au début de ce siècle, la très sérieuse *Association française pour l'avancement des sciences* a mis en relation l'intensification des coupes de goémons et la raréfaction des sardines sur les côtes bretonnes, cf. C. LE GOFFIC, *Sur la côte. Les Faucheurs de la mer*, Paris, E. de Boccard, 1928, p. 246.

7 La forme «Sevezen», celle d'un nom encore porté par une famille du Conquet, a été préférée à «Seveden», autre leçon donnée par le registre.

8 Kerfissien est un village littoral de la commune de Cléder, dont le centre paroissial se trouve lui-même à quelque deux kilomètres de la mer (Finistère, arrondissement de Morlaix ; la paroisse appartenait à l'ancien diocèse de Léon).

sur les dunes littorales à l'occasion de la récolte du goémon. Alors qu'Olivier et son frère Yvon sont occupés à épandre leur goémon sur le rivage pour le faire sécher, surviennent d'autres goémoniers, les frères Tannou[9], Jean et Yvon, qui leur disputent le terrain d'épandage. L'altercation, puis la rixe entre les deux familles, dont la lettre attribue naturellement l'entière responsabilité à la victime, Jean Tannou, arrivé le dernier à la côte alors que les Sevezen avaient déjà délimité leur terrain, tourne au drame : en état de légitime défense, Olivier blesse mortellement, d'un coup de «croc» à la tête, son adversaire, qui trépasse dans les jours suivant. Impétrée par les parents et amis du coupable, alors en fuite pour échapper aux poursuites des officiers de Lesneven, la grâce est d'autant plus facilement obtenue qu'il n'y a visiblement pas préméditation et que le coupable – probablement bien jeune puisqu'on ne mentionne ni sa femme ni ses enfants, ce que ne manquent pas de faire les rémissions dans le cas contraire –, n'a pas d'antécédents criminels connus. La lettre royale met donc fin à l'action judiciaire à la seule condition que le meurtrier la fasse publier dans les plus brefs délais lors de l'audience solennelle – les plaids généraux – de la cour de justice du Léon, en présence du sénéchal de la juridiction[10].

L'intérêt du texte tient, au-delà du fait divers, aux informations qu'il apporte sur une activité mal documentée avant cette date, notamment sur certains aspects techniques de la récolte goémonière et de sa réglementation, ou plutôt sur les usages qui la régissent avant la publication, à partir du XVIIe siècle, des ordonnances de la marine et des règlements multiples de l'administration.

Les algues n'ont jamais laissé indifférentes les populations littorales, qui les ont précocement utilisées comme engrais ou comme combustible, ou encore pour la nourriture du bétail ; dès le XVIe siècle, en brûlant le goémon on obtient de la soude, et depuis le début du XIXe, on sait en extraire de l'iode[11]. Mais les mentions concernant le goémon et les goémoniers sont relativement rares pour la période médiévale. Les «herbes marines» figurent, de manière quelque peu énigmatique, dans les anciennes lois bretonnes étudiées par Léon Fleuriot, qui voit dans leur présence une raison supplémentaire d'attribuer ces textes aux Bretons armoricains[12]. Un miracle de saint Yves atteste que le varech était récolté sur la côte de Trédarzec au début du XIVe siècle, et que les enfants étaient alors employés à la conduite des amas de goémon flottant – ancêtres des «dromes» – sur lesquels ils montaient pour les ramener à la côte, parfois au péril de leur vie[13]. Le goémon flottant ou jeté à la côte, considéré comme une épave – un varech – appropriable

---

[9] Le registre hésite entre «Tannou», «Tanneu», et même «Tanneau» à l' occasion ; le premier nom, encore assez répandu dans toute la Bretagne, notamment dans les actuelles Côtes-d'Armor, sous les formes «Tannou» ou «Le Tannou», a été retenu pour cette raison dans le commentaire.

[10] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18 ; la lettre, annoncée par une courte analyse au fol. 92, est enregistrée au long fol. 93 v°-94.

[11] Sur tous les aspects techniques et ethnologiques de l'exploitation et de la transformation du varech, on doit se référer aux travaux solidement documentés de P. ARZEL, notamment sa synthèse remarquablement illustrée, *Les goémoniers*, Douarnenez, éditions de l'Estran, 1987.

[12] L. FLEURIOT, «Un fragment en latin de très anciennes lois bretonnes armoricaines du VIe siècle», *Annales de Bretagne*, t. 78, 1971, p. 641-642 ; le texte du passage étudié a été publié par G. LE MENN, «Notes sur les anciennes lois bretonnes armoricaines (*Canones wallici*)», *Bretagne et pays celtiques. Langues, histoire, civilisation*, Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot (1923-1987), Saint-Brieuc, Skol - Rennes, P.U.R., 1992, p. 101-109 (p. 107) : *Nullus uillae capitalis alterius silvam deteneat nec humidam nec siccam nec algam maris nisi per boues per herba det*, ce qui n'interdit pas de croire, si le texte est exact, que le goémon était déjà utilisé pour la nourriture du bétail.

[13] A. DE LA BORDERIE, J. DANIEL, R. P. PERQUIS, D. TEMPIER, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1887, p. 154, témoignage d'Alain André, l'enfant miraculé, que je traduis du latin : «[...] un jour, alors qu'il était sur la rive de la mer ci-

.../...

par son premier inventeur[14], est également mentionné dans les *Rôles d'Oléron*, célèbre coutumier maritime commun à tous les navigateurs fréquentant les mers occidentales. Mais on ne le trouve que dans les versions françaises tardives du texte, à la fin d'un ensemble d'articles consacrés aux bris, aux naufrages et aux épaves, c'est-à-dire à des matières de droit public, dont l'objet diffère sensiblement du reste du corpus : «Si aucun trouve en la mer, ou à l'arenne ou rive de la mer ou fleuve et rivière, aucune chose, laquelle jamais ne fust à quelque personne, sçavoir est comme pierres precieuses, poisson et *herbes marines que l'on appelle gaismon*, cela appartient à celuy qui premier le trouve et emporte. C'est le jugement[15].»

Même si la langue dans laquelle ces articles nous sont parvenus – celle de la fin du XVe siècle ou des débuts de la Renaissance – n'est pas une preuve suffisante pour réfuter leur antiquité, il est difficile de les croire contemporains du reste de la compilation et d'affirmer que le goémon ait eu une manière d'existence «légale» dès la fin du XIIe ou le début du XIIIe siècle, époque généralement admise de la rédaction des *Rôles*[16]. En tout état de cause, la réglementation, quand elle existe au Moyen Âge, ne paraît s'appliquer qu'à une catégorie de goémon, celle qu'on appellera plus tard le «goémon d'épave», jeté naturellement au rivage[17].

(suite de la note 13)
dessus mentionnée, en compagnie des trois autres enfants susnommés, et qu'ils récoltaient ensemble un tas d'herbe marine (*globum herbe marine*) appelée «goaymon», et que celui qui parle était monté dessus, en mer, pour conduire ledit tas à la maison de son père, comme on conduit les bateaux, alors qu'il se trouvait en mer, à un jet de pierre (de la côte), à ce qu'il dit, le tas se déchira et se répandit dans l'eau, il se jeta à l'eau, pensant pouvoir poser les pieds au fond, ce qu'il ne put faire, parce que l'eau était très profonde à cet endroit.» Les dangers du flottage du goémon, auquel le procès de canonisation de saint Yves se réfère, et qui s'est pratiqué jusqu'à l'époque contemporaine, en rassemblant la récolte en masses grossièrement ficelées appelées «dromes» ou encore «meulons», que soulève la marée montante, ont été souvent dénoncés par les autorités qui ont tenté en vain de l'interdire, P. ARZEL, *Les goémoniers*, *op. cit.*, p. 163-170.

14 Le sens premier du mot «varech», emprunté au norois *vagrek*, et utilisé d'abord dans les coutumiers normands, est précisément celui d'«épave» (cf. l'anglais *wreck*). C'est en ce sens qu'il est encore employé dans l'enquête décidée en 1181 par le roi d'Angleterre Henri II pour la reconstitution du domaine archiépiscopal de Dol, aux portes de la Normandie : «...tout le varech (*warec*) et les grands poissons, comme l'esturgeon, le saumon, la baleine et autres sont du domaine de l'archevêque», J. ALLENOU, F. DUINE, *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol. Enquête par tourbe ordonnée par le roi d'Angleterre*, Paris, 1917, p. 35-37 (texte latin et français), voir également p. 43-44, pour une expression semblable. Les épaves rejetées à la côte étaient réputées propriété du seigneur littoral, différence sensible avec le statut du goémon en Bretagne à l'époque suivante.

15 Texte publié par J.-M. PARDESSUS, *Collection de lois antérieures au XVIIIe siècle, dédiée au roi*, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1828 (réimpression, Turin, 1968), p. 353, article 54 de sa publication des *Rôles*, qui comporte 56 articles.

16 M.-J. DESOUCHES, *Le goémon en Bretagne*, Paris, 1962 (thèse de droit dactylographiée), p. 81, mentionne la présence du goémon dans les *Rôles*, mais, curieusement, sans relever la disparité chronologique des textes qui les composent. Dans la publication qu'il donne de différentes versions du coutumier, M. DÉNIEL, *Étude d'histoire maritime. Les Rôles d'Oléron du Moyen Âge au XVIIe siècle*, Brest, 1971 (mémoire de maîtrise dactylographié), ne reprend pas les derniers articles publiés par J.-M. Pardessus, et limite son approche à la partie la plus ancienne du texte qu'il soumet à une nouvelle approche critique pour en proposer une datation.

17 Les documents ne sont pas toujours explicites : un aveu de 1541, pour le manoir de la Vicomté-sur-Rance, mentionne un droit de pêche et de «gouasmonnerie» dans la Rance ; il est difficile de dire s'il s'agit d'un contrôle exercé par le seigneur (P. Chauchart) sur le ramassage ou sur la coupe des algues, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2165. Sur les différents types de goémons – «d'épave», échoué à la côte, «de rive», récolté à pied par coupe ou fauchage sur les rochers découvrant à marée basse, «de fond» accessible seulement en bateau et cueilli sous l'eau à l'aide d'une faucille à long manche dite «guillotine» –, cf. P. QUENTEL, «Goémon et goémoniers de deux communes du Léon, Kerlouan et Brignogan (Nord-Finistère)», *Études celtiques*, vol. IX, 1960, p. 190-240, notamment p. 199-202 ; P. ARZEL, *Étude sur l'aménagement traditionnel de l'exploitation des algues dans le Léon*, Rome, 1984, F.A.O., Document technique sur les pêches, 249, Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, p. 8-9. Il n'est d'ailleurs pas certain que le goémon de fond, qui n'est pas mentionné dans la législation d'Ancien Régime, et qu'on exploite plutôt quand se développe au XIXe siècle l'industrie de l'iode, ait été récolté au début du XVIe siècle, cf. J. DARSEL, «La vie maritime sur les côtes de Léon sous l'Ancien Régime», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 170. Pour la législation concernant les différentes variétés de varech, voir *infra*, note 21.

Au total, la moisson est maigre, ce qui ajoute à l'intérêt du texte, dont plusieurs détails appellent en effet un commentaire à la lumière de ce que l'on sait de l'évolution de la législation ultérieure et du comportement des sociétés littorales.

Il y a d'abord la date de l'incident, le 7 avril 1509, c'est-à-dire en dehors de la période dévolue par la coutume à la coupe des algues sur les rochers découvrant à marée basse – aux XVIIe et XVIIIe siècles, elle courait du lendemain de la Saint-Marc, soit le 26 avril, au 7 juillet, jour de la Saint-Goulven[18]. Dans ces conditions, sauf à admettre que l'usage n'est pas encore passé dans le droit coutumier, on peut penser que les Sevezen et les Tannou sont simplement occupés au ramassage du «goémon d'épave», celui des *Rôles d'Oléron*, activité autorisée à tous tout au long de l'année. La nécessité d'emporter rapidement ces algues rejetées sur le rivage, qui se corrompent très vite mais peuvent être également reprises par la mer, l'emporte sur toute autre considération, ce qui peut expliquer qu'ils s'activent même un samedi saint, veille de Pâques. De fait, le moment est particulièrement propice à la récolte, le 7 avril coïncidant avec une période de vives eaux – le coefficient de marée est de 101-99 ce jour-là –, et la basse mer tombant en milieu de journée (12 h 53, au port de Roscoff), les goémoniers disposent des heures les plus agréables du jour pour vaquer à leurs activités, du milieu de la matinée au début de l'après-midi[19]. Deux détails me semblent en outre confirmer l'hypothèse d'un simple ramassage : le fait que Jean Tannou travaille «à la rive de la mer» ; la mention du «croc», un outil de paysan présent dans chaque ferme et en usage jusqu'au XXe siècle, seul instrument

Date	Coefficient	Pleine mer	Basse mer	Coefficient	Pleine mer	Basse mer
Mardi 3	76	3 h 51	10 h 17	82	16 h 15	22 h 35
Mercredi 4	87	4 h 31	10 h 57	92	16 h 54	23 h 15
Jeudi 5	96	5 h 09	11 h 36	99	17 h 31	23 h 54
Vendredi 6	101	5 h 48		101	18 h 08	12 h 15
Samedi 7	101	6 h 27	0 h 35	99	18 h 46	12 h 53
Dimanche 8	96	7 h 07	1 h 15	93	19 h 27	13 h 34
Lundi 9	87	7 h 50	1 h 57	82	20 h 11	14 h 16
Mardi 10	75	8 h 38	2 h 42	69	21 h 02	15 h 04

Horaires et coefficients des marées à Roscoff en avril 1509.

Source : http : // shom. fr. Les horaires ont été ramenés à l'heure solaire (TU = 0) pour tenir compte des conditions de vie du XVIe siècle.

[18] F. Roudaut, D. Collet, J.-L. Le Floc'h, *1774, Les recteurs léonards parlent de la misère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988, p. 25, 49.

[19] Les renseignements concernant l'horaire et l'amplitude de la marée m'ont été communiqués par le SHOM de Brest qu'il m'est agréable de remercier ici ; on notera sur le tableau que la veille, le coefficient de la marée était de 101, et le lendemain de Pâques, de 82 seulement. Le 7 avril étant un samedi, c'était donc le dernier jour «ouvrable» pour profiter de la grande marée.

cité, à l'exclusion de toute faux ou faucille, indispensables à la coupe du «goémon de rive» qui, si elles avaient été présentes, auraient pu se révéler des armes plus redoutables encore[20].

Comme les Sevezen et les Tannou, pour qui «amasser, charroyer et estandre (le) goesmon, (est) licite à chacun qui le veult faire», les habitants des paroisses littorales, en Léon et dans le pays de Daoulas – ceux que le XVIIIe siècle appelle les «Armoricains» –, disposent d'une large liberté d'accès au rivage et de récolte des «algues marines». Cette liberté, contre les restrictions de laquelle s'élèvent les populations des localités touchées par l'ordonnance de la marine de 1681 et surtout les déclarations du roi de 1731 et de 1772, au nombre desquelles se trouve Cléder[21], ne va pas sans un embryon de réglementation coutumière dont on perçoit ici quelque écho. Chaque goémonier peut en effet étendre librement sa récolte sur le rivage pour la faire sécher, mais il lui faut auparavant «mercher et brandonner», c'est-à-dire délimiter par des marques nettement visibles, des pieux de bois par exemple, l'espace («cerne») sur lequel il entend s'installer provisoirement. L'expression est empruntée au vocabulaire juridique médiéval, le verbe «brandonner» s'employant à propos d'un bien ou d'un champ dont on saisit les fruits et que l'on marque en piquant en terre des bâtons surmontés de tresses de paille (brandons)[22]. La coutume est donc de «marquer» son territoire suffisamment de temps à l'avance («dès long temps») pour que chacun puisse s'y retrouver. À ma connaissance, le texte est le premier à faire état de la coutume du marquage des terrains de séchage du goémon, érigée, sans doute beaucoup plus tard – l'enquête reste à faire –, en réglementation. L'intérêt pour le récoltant est en effet de disposer d'un endroit proche de la plage – «au plus pres de la ryve, sur le sec» –, pour éviter les charrois trop longs, de terrains dénudés et bien exposés aux vents du large qui accélèrent le séchage du goémon. Mais, en l'absence de législation claire, à la différence de ce qui se passe aujourd'hui, la fragilité de la position juridique de celui qui s'approprie en fait temporairement un terrain visiblement réputé «communal» à défaut d'être «domaine public» n'échappe à personne ;son droit d'épandage peut être contesté par un éventuel concurrent ou un fâcheux, au nom de la liberté de travail elle-même, ce qui, comme on le voit ici, peut dégénérer en conflit et en affrontement violent[23]. C'est donc le non-respect d'un usage, tacitement admis par la collectivité, semble-t-il, qui explique la rixe mortelle.

Pourtant Cléder, si l'on en croit la réponse relativement laconique de son curé à l'enquête de 1774, ne porte pas le même intérêt au goémon que d'autres paroisses littorales, peut-être moins favorisées par la nature

---

20 Le lourd croc de fer, à trois, quatre ou cinq dents (breton, *krog*), qui sert aussi bien à amasser le fumier que le goémon, est resté en usage jusqu'au XXe siècle, P. QUENTEL, *op. cit.*, p. 200 et 212 ; P. ARZEL, *Les goémoniers*, *op. cit.*, p. 49-50.

21 Sur cette législation d'Ancien Régime, qui tend à réglementer à la fois la coupe (calendrier, populations autorisées) et la commercialisation du goémon, voir M.-J. DESOUCHES, *op. cit.*, p. 93-127 ; la déclaration royale de 1772, reprenant un texte contraignant de 1731, ne fut pas appliquée en fait après intervention de l'évêque de Léon, J.-F. de La Marche, auprès du duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne.

22 L'expression «saisie-brandon» désigne aujourd'hui la saisie mobilière des fruits et des récoltes sur pied.

23 Avant la dernière guerre mondiale, à Kéménez, île de l'archipel de Molène, les emplacements de séchage, qualifiés de «sécherie», étaient loués aux goémoniers par le «patron» de l'usine d'iode, propriétaire de l'île, cf. F. ÉLÉGOËT, «La récolte du goémon à Kéménez», *Tud ha bro. Sociétés bretonnes, 1. L'homme et la mer*, Rennes, 1979, p. 13. Actuellement certains «goémoniers possèdent des dunes, mais la plupart du temps elles appartiennent à la commune ; chacun dispose alors d'une parcelle louée par la mairie et délimitée par des pierres bornales, *mein harz*», P. ARZEL, *Les goémoniers*, *op. cit.*, p. 192. Le comportement des hommes de 1509 n'est donc pas sans rapport avec celui de leurs lointains successeurs ; seul paraît manquer en fait l'énoncé d'un règlement clair d'utilisation des espaces dunaires que règle une coutume toujours contestable par les fâcheux.

et la fertilité de leur terroir[24]. Il n'en reste pas moins que pour les paysans de la côte la possibilité d'employer le goémon à la fumure de leurs champs constitue un gage sérieux d'accroissement des rendements. L'affaire de 1509 oppose deux familles appartenant à cette catégorie et non des goémoniers professionnels. L'une et l'autre habitent la paroisse, le fait étant expressément mentionné pour les Sevezen, qui n'auraient pas manqué de relever la qualité «foraine» de leurs adversaires si tel avait été le cas. On peut même penser qu'il s'agit de paysans relativement aisés. L'appellation de «laboureur» appliquée à Olivier Sevezen convient bien à ces métayers du Léon dont les enquêtes de réformation fiscale de la fin du XVe siècle laissent déjà entrevoir l'aisance et les privilèges ; leur capacité d'exploitation est accrue par le maintien du patrimoine familial en communauté indivise, ici une association entre frères peut-être, du type de celles que l'on qualifie de «frérèches» ou de «comparsonnerie» en d'autres endroits du royaume[25]. Les Sevezen possèdent charrette et attelage de deux chevaux au moins, ils peuvent donc également disposer d'un train de culture qui leur assure une certaine indépendance économique[26]. Quant aux Tannou, ils sont venus au rivage avec plusieurs équipages («leurs charrettes»), l'un des frères s'occupant à charger sa charrette pendant que l'autre s'apprête déjà à étendre le chargement de la sienne sur la dune ; ils peuvent compter sur des aides, que le texte se contente de mentionner – parents, voisins ayant mis en commun leur force de travail ou valets de ferme –, mais qui s'affairent apparemment sous leur direction.

Que le goémon soit un enjeu d'importance pour les producteurs de cette zone légumière déjà réputée[27], la lettre le montre clairement. Elle présente aussi l'intérêt d'être le premier témoin bien documenté d'un type de comportement fréquemment attesté par la suite : la lutte pour le contrôle de la frange littorale, les affrontements entre groupes paroissiaux pour la délimitation des rochers et des champs d'algues ont souvent donné aux populations côtières l'occasion de s'affronter violemment. Toutes les études soulignent la rudesse des hommes, confrontés à une nature hostile ; discussions et disputes, procès interminables, rixes, batailles rangées, «maintes fois meurtrières», sont monnaie courante «à Plounéour-Trez, Goulven, Tréflez, Plounévez-Lochrist, *Cléder*, au sujet des délimitations de territoire et des questions de propriété touchant la question vitale de la récolte du goémon[28]». Mais il s'agit le plus souvent de savoir à qui appartiennent les rochers et les champs d'algues prolongeant les territoires paroissiaux. Si le registre de la chancellerie a conservé le souvenir de l'un des tout premiers engagements meurtriers connus, il a aussi le

---

24 Sensible aux plaintes qui s'élèvent contre la déclaration royale de 1772, l'évêque de Léon qui diligente une enquête, deux plus tard, pour déterminer les contours de la misère dans son diocèse, ajoute au formulaire destiné aux curés de paroisses une question concernant les incidences de la nouvelle législation goémonière et sa réception par les gens de la côte. La réponse assez laconique du curé de Cléder paraît indiquer qu'ici le goémon ne représente pas une ressource capitale, le terroir ayant d'autres atouts à faire valoir ; la différence est sensible avec les propos tenus par les curés de Brouennou, Landéda, Landunvez, Lannilis, Plouarzel, Ploudalmézeau, Ploumoguer, au cœur de la zone goémonière, ou même ceux de Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, l'Ile-de-Batz et Santec, cf. F. ROUDAUT et coll., *op. cit.*, *passim*.

25 Voir J. TRICARD, «Frérèches et comparsonneries à la fin du XVe siècle : un exemple limousin», republié dans J. TRICARD, *Renaissance d'un «pauvre pays». Études sur le Limousin du XIVe au XVIIe siècle*, Tours, Presses de l'université de Tours, 1998, p. 119-126. Les communautés «fraresches» sont également attestées dans certaines enquêtes fiscales en Bretagne dès l'année 1427, H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 55.

26 Il est clairement précisé dans le texte que Jean Tannou s'en prend aux chevaux de Sevezen, ce qui implique au moins un couple d'animaux.

27 H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 50-53.

28 A. FAVÉ, «Les faucheurs de la mer en Léon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIII, 1906, p. 118.

mérite de rappeler que la lutte pouvait également se prolonger sur la terre ferme, pour le contrôle des sites d'épandage les mieux exposés. À ma connaissance, cette occasion de conflit n'est guère signalée dans la littérature spécialisée, attentive à l'évolution du droit de la frange littorale submersible, mais peu loquace pour ce qui concerne les terrains situés au-dessus de l'estran. Raison supplémentaire de le mettre à la disposition des spécialistes de la question.

Bigoudens et Basques à Douarnenez (1520)

D'un secteur côtier à l'autre, les activités peuvent différer, mais le comportement des hommes change peu, comme en témoigne la rixe qui oppose, sur la rive de Douarnenez, un groupe de marins ibériques à leurs homologues de Loctudy, le vendredi 5 octobre 1520[29]. Une nouvelle fois le prétexte de l'affrontement est futile puisque l'on se bat à propos d'une cargaison de sardines apportée par une chaloupe douarneniste, et emportée, à la barbe des Bigoudens et à leur profonde déception, par les mariniers espagnols qui avaient su en offrir un meilleur prix. Après un échange de «parolles rumoreuses», injures et défi lancés d'une embarcation à l'autre, une partie des équipages descend à terre, épées et poignards à la main. La mêlée est furieuse, car, en portant secours à l'un de ses marins Sébastien Destiron, son cousin, terrassé par le Loctudiste Gueguen Compoys, le capitaine du navire espagnol, Michel de Gualardi, tranche la tête du Breton d'un seul coup de «rappiere» ; quant à Destiron, poursuivant la lutte de son côté, il s'en sort avec de multiples blessures mal guéries un mois après. En dépit de la gravité des faits, la grâce royale est rapidement accordée, dès novembre, après intervention de leurs «parents et amys consanguins», à deux membres de l'équipage, le marchand Joan de Laredo et le marin Raphaël Digurola, coupables d'avoir fourni des armes à leurs compagnons, semble-t-il, bien qu'ils n'aient pas personnellement pris part à l'engagement[30].

Du simple point de vue de l'intérêt dramatique, la lettre mérite de retenir l'attention. Les faits sont saisis sur le vif, la scène est rapportée de manière vivante et pittoresque. Soucieux de rendre son récit le plus précis possible, le rédacteur, qui reproduit le discours des Espagnols venus en suppliants à la chancellerie et tend à en accréditer la version, ne nous épargne ni le vocabulaire choisi des injures, ni les détails techniques auxquels se reconnaît la familiarité avec le milieu des gens de mer. Son texte présente donc un intérêt historique et sociologique de premier ordre.

On notera en premier lieu qu'il s'agit ici de l'une des toutes premières apparitions du nom de Douarnenez dans l'histoire, que les travaux publiés n'ont pas fait remonter au-delà de 1540-1541[31]. En fait, le toponyme apparaît déjà en 1505, associé à celui du prieuré de l'île Tristan – «l'isle Tristan *alias* Douarnenectz» –, qui possédait des terres sur le continent proche[32]. La nouveauté, en 1520,

---

[29] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 25 ; la lettre, annoncée par une courte analyse au fol. 196, est enregistrée au long aux fol. 196 v°-198.

[30] Le sort des autres coupables n'est pas évoqué dans la lettre. S'ils ont bénéficié d'une rémission, elle reste à découvrir.

[31] Y. TANNEAU, «Le nom de Douarnenez», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972/1, p. 398-400. – B. TANGUY, *Dictionnaire des communes du Finistère*, Douarnenez, ArMen - Le Chasse-Marée, 1990, p. 61.

[32] «Maintenue pour maistre Henry Champion sur le prieuré commandataire de l'isle Tristan *alias* Douarnenectz ou diocese de Cornouaille», Arch. dép. Loire-Atlantique, B 15, fol. 49, acte du 14 mai 1505, cf. A.-L. GUILLOUAIS, *Transcription et étude du registre B 15 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1505*, Brest, 1996, t. I, acte n° 309. L'expression «*alias* Douarnenez», en elle-même, paraît indiquer la relative nouveauté de cette dénomination.

tient à ce que le nom figure isolément, parallèlement à celui de Pouldavid dont il est clairement distingué, et qu'apparaît en même temps, pour la première fois dans l'histoire, la «baie de Douarnenez», déjà bien connue des contemporains, apparemment, pour ses ressources sardinières, et à laquelle le port a déjà donné son nom, signe que son autonomie et sa réputation ont rapidement grandi depuis le début du siècle. La qualification de «havre» suppose malgré tout un aménagement portuaire encore restreint, que confirment certains détails du contexte et de la description de la rixe : la négociation des sardines et leur transbordement se font directement d'un navire à l'autre, sans débarquement de la pêche au port ; pour se battre, les marins descendent à terre et se contentent de maintenir leur navire au rivage à l'aide d'une «bosse» ; quant à la mêlée, elle se déroule au milieu même des rochers, ce qui paraît exclure l'existence d'un véritablement appontement, à plus forte raison celle d'un quelconque quai de pierre.

L'activité maritime de Douarnenez et de sa baie n'en paraît pas moins déjà singulièrement développée. Contrairement à ce qu'affirme une solide tradition historiographique qui tend à reporter dans la seconde moitié du siècle l'essor des pêcheries de sardines, et même dans les premières décennies du suivant ce qu'on qualifie parfois de «miracle de la sardine[33]», la lettre de 1520 démontre que la réputation sardinière de la baie est déjà notoire en Bretagne et qu'elle s'étend même dès lors bien au-delà des horizons armoricains : les gens de Loctudy y viennent en voisins, mais la présence des Ibériques montre que le secteur est déjà un rendez-vous international pour les trafiquants de poisson. En l'occurrence, il s'agit de marins et de marchands originaires de la côte nord de l'Espagne, des Basques pour partie si l'on en croit la consonance des noms : Sébastien Destiron, Jean de Rety, Raphaël Digurola, Martin Berasteguiz, Fernand de Santiago et Jean de Laredo[34]. Le rapprochement s'impose avec les marchands de Bayonne qui, à la fin du XIIIe siècle, affermèrent au duc de Bretagne les sécheries de poisson de la pointe Saint-Mathieu en Léon, illustration d'une certaine forme de permanence des circuits économiques à travers les siècles[35]. À partir du XVIIe siècle, les témoignage de l'achat de sardines par les Bayonnais et les Basques espagnols, à la fois rivaux commerciaux et clients des Bretons, se multiplient dans la documentation[36].

La lettre de 1520 représente donc un jalon intermédiaire intéressant qui invite à reconsidérer dans la longue durée l'évolution séculaire de la production sardinière douarne-

---

33 A. CROIX, *L'âge d'or de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1993, p. 182 ; l'auteur s'appuie notamment sur le témoignage de DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1898, p. 113, qui évoque à deux reprises, pour qualifier la baie, «le golfe de la pesche des sardines».

34 En revanche, la nationalité de celui qui paraît être le capitaine du navire, Michel de Gualardi, n'est pas certaine ; à supposer que le scribe de la chancellerie ait bien orthographié son nom, il pourrait s'agir d'un des nombreux Italiens qui se sont installés dans la péninsule Ibérique à partir du XIVe siècle, des Génois principalement, dont Christophe Colomb n'est que le plus illustre des représentants. En tout état de cause, c'est un homme important à son niveau : il assure la liaison avec les autorités locales puisqu'il est le seul à descendre à terre en compagnie de l'interprète ; son équipage l'écoute et lui obéit, pour le meilleur et pour le pire ; il tente d'abord de calmer les esprits mais c'est lui qui, finalement, donne le signal de l'affrontement.

35 J. TRÉVÉDY, «Pêcheries et sécheries de Léon et de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 106.

36 Voir notamment J. TRÉVÉDY, «La pêche de la sardine en Bretagne au dernier siècle», *Bulletin de l'Association bretonne*, 1888, p. 117-136. – J.-M. PILVEN, «Le district de Pont-Croix, 1790-1795. Le port d'Audierne. La défense des côtes. La pêche à la sardine», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIV, 1907, p. 96-108 (p. 106). – D. CADIOU, «La pêche et l'industrie de la salaison de la sardine en presqu'île de Crozon au XVIIIe siècle», *ibid.*, t. CXII, 1993, p. 417-425. – E. TAILLEMITE, «Les pêcheries maritimes en Bretagne au XVIIIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 115-127.

niste. La redécouverte des cuves de salaisons de poisson sur la côte de la baie a permis aux archéologues de mettre en évidence l'intensité de la pêche de la sardine dans le secteur entre le début du IIe et le milieu du IIIe siècle de notre ère, époque après laquelle la ruine de l'industrie des salaisons n'exclut d'ailleurs pas le maintien d'une activité de pêcherie orientée vers des circuits de distribution moins larges[37]. Quel que soit le produit fabriqué dans ces «usines» impressionnantes – conglomérat de poisson pressé sous forme solide, ou condiment liquide, le *garum*, fort apprécié des Romains, les spécialistes hésitent à se prononcer –, la matière première en était de jeunes sardines, de petite taille (trois à quatre centimètres), nécessairement capturées «par myriades» pour remplir les immenses bacs prévus pour les apprêter[38]. Franchissant allègrement les siècles mal documentés, on ne peut s'empêcher de mettre en relation ces petites sardines avec celles qui, à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, pressées et disposées en «rondelles», remplissaient les tonneaux destinés à l'exportation et taxés par l'administration ducale. La pancarte des ports et havres de Bretagne, dont les tarifs remontent à la fin du règne de Jean IV (1364-1399) et ont été révisés en 1422 par Jean V (1399-1442), atteste que, dans le quartier maritime de Pont-Croix dont relevait encore Douarnenez au XVIIIe siècle[39], on comptait 600 merlus ou 3 000 maquereaux au tonneau, mais 16 000 sardines disposées en huit rondelles, ce qui nous incite à croire à la taille relativement médiocre de ces poissons[40].



Fig.1.– Douarnenez, église Saint-Herlé, bas-relief : fou de Bassan plongeant sur un banc de sardines.
Bas-relief de la façade occidentale d'un édifice construit au milieu du XVIe siècle et partiellement remanié au XVIIe siècle (nef et chevet). [Cliché Josick Peuziat].

37 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 42-52 ; t. CV, 1977, p. 54, 57 ; t. CIX, 1981, p. 54-56. – P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, Les Bibliophiles de Bretagne, 1983, p. 125-135.

38 750 m³ pour la seule unité n° 2 de Plomarc'h, P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 133.

39 J.-M. PILVEN, art. cité, p. 106.

40 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2971, fol. 21-22. Pour l'évolution de la tarification douanière, cf. J. KERHERVÉ, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987, t. II, p. 668-673. Au XVIIIe siècle la sardine se vend encore par «milliers» aux poissonniers du Croisic ; les sardines destinées à la presse sont alors réparties en plusieurs catégories en fonction de leur taille : un baril, dont il est difficile de mettre la capacité en rapport avec celle du tonneau médiéval, en contient trois, quatre ou cinq milliers selon qu'il s'agit d'individus de quatrième, troisième ou deuxième «maille» ; les sardines de première maille, trop petites, et peut-être proches de leurs homologues médiévales, sont traitées comme les anchois, cf. G. TATTEVIN, «La sardine. Sa pêche et son commerce au Croisic au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. XXX, 1940, p. 70-80.

L'inscription de la sardine dans la tarification portuaire médiévale, au côté des merlus et des congres, produits par les sécheries de Cornouaille, suffit à prouver qu'il ne s'agit pas là d'une marchandise anecdotique. Un siècle plus tard, la présence des Basques à Douarnenez et la mention des sardines de Morgat dans les registres portuaires de Bordeaux[41] confirment que la baie demeure un haut lieu de production, que seule l'indigence de la documentation empêche de quantifier. On comprend mieux, dans ces conditions, la figuration assez précoce de bancs de sardines, accompagnés des prédateurs qui permettent de les identifier, le fou de Bassan et le bélouga ou le marsouin, dans le décor sculpté des églises de la région, en particulier à Saint-Herlé et à Sainte-Hélène de Douarnenez, dont les bas-reliefs peuvent dater du milieu du

[41] En 1524, cf. J. PEUZIAT, «Navires de pierre. II. Barques, chaloupes et scènes de pêche», *Le Chasse-Marée*, n° 15, 1985, p. 34-47 (p. 41).



Fig. 2. – Douarnenez, chapelle Saint-Hélène, bas-relief.

Deux interprétations possibles de la scène : le banc de sardines, attirées par l'appât, se rassemblant en boule sous la barque montée par trois pêcheurs, phénomène attesté par les professionnels de la pêche ; les sardines prises dans le filet que remonte le pêcheur figuré à l'arrière du navire. À gauche, un fou de Bassan plonge sur ses proies.

La parenté du fou de Bassan avec celui de l'église Saint-Herlé laisse croire à la possibilité d'un bas-relief de remploi, provenant de la chapelle primitive, élevée au début du XVIe siècle, mais reconstruite ou fortement remaniée aux XVIIe et XVIIIe siècles. (Cliché Josick Peuziat).

XVIe siècle[42]. Au même moment, le receveur de la prévôté de Nantes enregistre le passage de cargaisons de sardines, dont les tonnages tendent à s'élever avec les années, en provenance de Concarneau, Pouldavid et Douarnenez[43]. En dépit des lacunes documentaires, ces divers indices, répartis de loin en loin, laissent croire qu'il n'y a pas eu, depuis l'Antiquité, d'interruption durable de l'activité sardinière dans la baie de Douarnenez, même si le retour d'une conjoncture économique plus favorable, jointe à une possible migration du poisson consécutive à une variation de la température des eaux côtières, a pu en accroître le dynamisme au XVIe et au début du XVIIe siècle. Il me semble au moins que la lettre de 1520 constitue un bon argument en faveur des thèses de la continuité des pêcheries et de la précocité du *take off* sardinier en Cornouaille.

Elle apporte également quelque éclairage, et surtout des confirmations, sur la pérennité des usages et des comportements. L'incident qui la motive survient le 11 octobre, alors que la flottille des acheteurs est rassemblée, c'est-à-dire à un moment où la pêche bat son plein, puisque les documents ultérieurs attestent qu'elle s'ouvre en juillet dans la baie et qu'elle se poursuit au moins jusqu'aux abords de l'hiver, la période de commercialisation optimale se situant entre octobre et décembre au milieu du XVIe siècle[44]. Pêche côtière, la pêche de la sardine se satisfait, aujourd'hui comme jadis, de petites embarcations montées par quelques hommes. Dans le document, celle des Douarnenistes est qualifiée de «pinace» et menée par un équipage de trois hommes, pareil à ceux des représentations sculptées aux murs des églises. Difficile en revanche de se faire une idée de l'allure du bateau marchand de Loctudy, appelé «barque», terme qui peut désigner aussi bien un navire d'assez fort tonnage qu'une embarcation côtière ; dans le cas présent, son équipage semble assez réduit[45]. Au contraire, le navire ibérique, qui comporte un pont supérieur, expressément qualifié de «tillac », surmontant la cambuse où les marins ont pris leur repas à l'invitation de leur chef, et sur lequel il est possible de «se promener», est certainement d'un tonnage supérieur aux navires bretons mentionnés. Sans doute est-il même adapté au transport de marchandises pondéreuses, voire au conditionnement à bord de la sardine achetée fraîche, dont on comprend mal comment elle pourrait être exportée au loin sans cela.

En ce début de siècle, la baie de Douarnenez apparaît donc déjà comme un lieu de rassemblement international de pêcheurs et de marchands attirés par la présence des bancs de sardines. Les Ibériques n'y sont apparemment pas les seuls étrangers, puisque le texte se réfère à d'autres gens de mer «tant de cedit pays que d'ailleurs». La présence d'un interprète breton – donc un homme qui manie à la fois le breton des pêcheurs et l'espagnol de leurs partenaires habituels et adversaires d'un jour –, Guillaume de Lamne, solidaire de ses «employeurs» espagnols, dont «il mange le pain, pourquoi est-il raison [qu'il] les serve», prouve que la venue de ces derniers n'est pas un fait isolé et que leur arrivée régulière profite à l'économie locale, comme le fait remarquer le personnage agressé par ses compatriotes. Cet homme, que la lettre met d'une certaine manière en valeur, ne joue certaine-

42 ID., *ibid.* ; l'auteur relève en particulier le réalisme de la scène de pêche de la chapelle Sainte-Hélène, dans laquelle les sardines attirées par l'appât jeté par les pêcheurs se rassemblent en masse sphérique compacte à l'arrière de la barque, cependant qu'un fou de Bassan plonge sur le banc agglutiné.

43 De 1554 à 1567, cf. J. TANGUY, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1956, p. 25.

44 ID., *ibid.* Voir également D. CADIOU, art. cité, p. 419, pour le calendrier au XVIIIe siècle.

45 H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 314-316 ; cet auteur note également que la pinasse correspond ordinairement à un navire de moyen tonnage pour le temps, soit de 30 à 40 tonneaux, ce qui semble très exagéré pour une simple chaloupe sardinière ; la précision relative des appellations ne doit donc pas faire illusion.

ment pas un rôle mineur dans l'affaire, car, après avoir négocié l'achat des sardines, il lui a bien fallu traduire les insultes et les propos agressifs échangés d'un bâtiment à l'autre, ce qui n'a pu qu'envenimer le débat[46].

Car les relations entre les gens de mer ne sont pas toujours faciles et la cohabitation engendre des conflits auxquels le cosmopolitisme donne une autre dimension que ceux des goémoniers. La compétition commerciale est sévère et l'ouverture européenne des marchés avantage ceux qui disposent des moyens les plus importants et de la meilleure organisation : capables d'offrir 20 % de plus à la production, les Ibériques l'emportent donc sur les Bigoudens de Loctudy, trop regardants sur les prix ou incapables de rivaliser économiquement avec leurs concurrents[47]. La déception des perdants est grande, à la mesure de leur impuissance, et elle se traduit immédiatement en agression verbale, avant de dégénérer en voie de fait d'autant plus facilement que l'insécurité qui règne sur la mer oblige les marins à posséder des armes (épées et poignards). Autant que l'empoignade, dont l'extrême violence impressionne puisqu'elle conduit à la décapitation pure et simple d'un homme, c'est la nature des propos échangés et l'escalade des mots qui retiennent l'attention. Même s'il est composé de manière à atténuer leur responsabilité, l'argumentaire des Espagnols reflète bien l'insécurité dans laquelle vivent les étrangers de ce temps, qui ont tout à craindre «d'avoir [ou] prendre débat avecques les originaires de cedit pays». Le vocabulaire est significatif : l'opposition de «l'estrangier» et de «l'originaire» rappelle celle qui, dans d'autres textes, dresse le «naturel» contre «l'estrangier» dans une Europe où les nations achèvent alors de prendre nettement conscience d'elles-mêmes[48]. Les relents nationalistes, voire racistes, imprègnent les discours, et dans la bouche des gens de Loctudy la qualification de «Breton regnié» attribuée à l'interprète local des Espagnols, nous ramène aux pires moments de la guerre d'Indépendance de Bretagne (1487-1491) ou à ceux de la guerre de Cent Ans, propices à l'exacerbation des nationalismes ; les Ibériques ne sont d'ailleurs pas en reste et eux-mêmes se sentent agressés dans leur honneur national[49].

Quant aux mots de «juifs et marans» que les Bretons jettent à la figure des Espagnols, ils révèlent un antisémitisme rampant : le second terme, orthographié phonétiquement par le secrétaire de la chancellerie, se réfère aux «marranes», nom donné en Espagne aux juifs continuant à pratiquer secrètement leur religion malgré une apparente conversion au christianisme. Les propos antisémites fleurissent d'autant plus facilement dans la bouche des hommes de ce temps que l'expulsion des juifs d'Espagne (1492) et de Navarre (1498) a fortement frappé les esprits[50], et que précisé-

---

46 La formule même qu'il emploie – «Enffens, vous oyez ce que on me dit» – souligne son rôle d'intermédiaire essentiel.

47 Ils offrent 12 deniers par cent de sardines, contre 10 deniers seulement pour les Loctudistes ; la différence n'est pas négligeable, car elle revient à payer les 16 000 sardines comptées au tonneau 8 livres au lieu de 6 livres 13 sous 4 deniers, soit un bénéfice de 26 sous 8 deniers pour les pêcheurs, à comparer avec le montant de la taxe à l'exportation frappant chaque tonneau, soit 10 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2971, fol. 22), ou encore avec le salaire moyen journalier d'un ouvrier spécialisé – les manœuvres reçoivent environ deux fois moins – en milieu urbain à la fin du XVe siècle, soit environ 4 sous (cf. J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain en Bretagne à la fin du Moyen Âge. Les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Maloine, 1981, p. 280). Ce salaire, exprimé en monnaie de Bretagne, équivaut aux 5 sous relevés à Rouen par G. BOIS, *Crise du féodalisme*, Paris, E.H.E.S.S., 1976, p. 95.

48 L'opposition des mots est perceptible dès le XIIIe siècle, elle ne cesse ensuite de se préciser dans un sens nationaliste, cf. B. GUENÉE, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, Paris, P.U.F., 1971 (1re éd.), p. 130-132.

49 «Leur honneur et celui de leur nation».

50 Voir B. LEROY, *L'expulsion des juifs d'Espagne*, Paris, Bey International, 1990, p. 131 et suiv. : l'édit de 1492, qui donne le choix aux juifs entre la conversion et l'expulsion, connu sous le nom de «capitulations de Santa Fe», ville du siège de Grenade, date du 31 mars ; le même acte met fin au royaume nasride de Grenade, organise l'Église du pays conquis et autorise même Christophe Colomb à partir à la recherche des Indes ! Quant à l'édit de 1498, il résulte de la pression exercée par les «rois catholiques» sur les faibles souverains navarrais.

ment les juifs sont extrêmement rares en Bretagne, d'où une ordonnance de Jean Ier le Roux les a également chassés à une date très ancienne (1240)[51]. Le choix des mots n'est d'ailleurs pas sans intérêt pour l'historien. Il prouve d'une part que, dès cette époque, relativement proche de l'expulsion, le terme de «marranes» était entré dans le vocabulaire courant et déjà utilisé comme insulte par les chrétiens même hors d'Espagne ; il faut dire que, de 1492 aux premières décennies du XVIe siècle, à l'initiative de la «Suprême et générale Inquisition» (établie en 1478), la recherche des cryptojudaïsants bat son plein en Espagne et les autodafés se multiplient. D'autre part, l'emploi du mot par de simples marins-pêcheurs cornouaillais suppose de leur part une connaissance assez précise de la situation religieuse de la péninsule ibérique. Comme l'arrivée en Bretagne de juifs espagnols, qui émigrent en masse dès 1492, ne me semble pas attestée par l'historiographie[52], j'incline à voir dans cet état de fait une preuve supplémentaire de la réciprocité des échanges et des déplacements entre les deux espaces géographiques ; les gens de mer bas-bretons, que l'on sait habitués du Golfe et des ports de la côte nord de l'Espagne, ne s'y limitent pas à la pêche ou à des contacts commerciaux, mais finissent par développer une certaine familiarité avec le milieu et ses problèmes existentiels. Dans ces conditions, les mots, chargés de venin et choisis pour blesser, et peut-être amplifiés ou déformés par la traduction, atteignent leur objectif ; l'escalade verbale qui s'ensuit – au «juifs» des Bretons, répond le «diable» des Espagnols –, les menaces physiques répétées des premiers ont raison de l'apparente patience des seconds, fragilisés il est vrai par leur qualité d'étrangers, qui se résolvent à répondre aux défis répétés de leurs adversaires, d'où la rixe mortelle que l'on sait.

*
* *

Pourtant il ne s'agit que de quelques sardines, enjeu somme toute dérisoire. Leur conquête, pas plus que la défense de quelques arpents de dunes pour sécher du goémon, ne méritaient qu'on sacrifiât la vie des hommes. Mais la rudesse des populations littorales, que révèlent les deux lettres de rémission étudiées, est à la mesure de la dureté de leurs conditions de vie. Ni à Cléder, ni à Douarnenez les faits ne sont prémédités, mais les actions s'enchaînent inexorablement sans que les hommes réussissent à réfréner leurs pulsions, sans que la raison parvienne à l'emporter sur la passion. L'État, «voulant préférer miséricorde à rigueur de justice», comme le dit généralement le texte complet d'une lettre de rémission[53], tire argument de cette absence de préméditation pour pardonner. Tant mieux pour les coupables, quel que soit leur degré de responsabilité réelle, tant mieux aussi pour l'historien auquel ce genre de littérature judiciaire offre l'occasion de saisir sur le vif des activités et des comportements assez mal documentés par ailleurs.

---

51 A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 336-339.

52 Les juifs, qui n'ont pas voulu se convertir, ont obtenu un délai de grâce jusqu'à la fin de juillet 1492 ; ils émigrent alors en masse, par dizaines de milliers, peut-être 200 000. Leurs directions privilégiées sont le Portugal et la Navarre (provisoirement), le Maghreb, le sud-ouest de la France, l'Italie, la Grèce ou encore l'Empire ottoman ; la diaspora des séfarades n'a cessé de s'élargir aux XVIe et XVIIe siècles, cf. B. LEROY, *op. cit.*, p. 141-142, 147-150. Leur présence en Bretagne n'est pas attestée au début du XVIe siècle, mais la migration consécutive à la guerre civile espagnole au XXe siècle, qui a vu nombre de familles de républicains espagnols se réfugier dans notre région, et en particulier dans ses ports, laisse penser que la chose n'est pas complètement impossible pour les débuts des Temps modernes.

53 La formule, habituelle dans le royaume, est également utilisée en Bretagne au moins depuis le règne du duc Jean V (1399-1442), cf. R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1442*, Nantes, Société des Bibliophiles bretons, 1899-1895, en particulier lettre n° 1448 (4 octobre 1420).

PIÈCES JUSTIFICATIVES[54]

Mai 1509

Rémission en faveur d'Olivier Sevezen, de Cléder, coupable de meurtre non prémédité sur la personne d'Yvon Tannou, à l'occasion de la récolte du goémon sur la côte de Kerfissien en Cléder (Finistère).

Copie dans le registre de la chancellerie de Bretagne de l'année 1509, Archives départementales de la Loire-Atlantique, B 18, fol. 93 v°-94.

Loys, etc.[55] Savoir faisons à touz, presens et advenir, nous avoir receü l'humble supplication et requeste des parens et amys consanguins de nostre povre subget Olivier Sevezen, laboureur, de la paroesse de Cleder, ou diocese de Leon.

Exposant que, comme le samedi, vigille de Pasques, septiesme jour d'avril derroin, ledit Olivier et Yvon Sevezen, son frere, fussent allez à la rive de la mer au port de Kerfizian, estant en ladite paroesse, pour y debvoir amasser du goysmon et iceluy charroier et mettre à seicher au plus pres de la ryve sur le sec, ou lieu qu'ilz avoint long temps paravant brandonné et merché pour ce faire, comme est de coustume ou quartier ; et que audit mesme jour, se trouvassent en ladite rive, oudit port, Jehan et Yvon Tanneu avecques leurs charrettes et autres à leur aider à ce faire, ayans crocs requis pour amasser, charroyer et estandre leur goesmon, comme est licite à chacun qui le veult faire ; et que ja ledit Yvon Sevezen et sondit frere Olivier avoient charroyé et estandu partie de leur goesmon au cerne et lieu par eulx paravant merché et brandonné, ainsi que estoit acostumé faire, ledit Yvon Tanneu vint avecques sa charrette chargee de goesmon descendre et estendre sondit goesmon ausdits cerne et lieu desdits Olivier et Yvon Sevezen.

Surquoy, ledit Yvon Sevezen luy dist qu'il faisoit mal de ce faire, puisqu'il avoit merché ledit lieu et brandonné de long temps. Lequel Yvon Tanneu dist qu'il y descendroit et estendroit son goesmon à son plaisir. Et fist celuy Yvon raport dudit differant audit Jehan Tanneu, son frere, estant à la rive de la mer à amasser du goesmon, quel Jehan s'en vint à ladite place et cerne. Et à l'arivee qu'il fist, commença à descendre sondit goesmon au lieu et place que ledit Yvon Sevezen avoit estendu le sien et parmy l'autre, auquel Jehan Tannou ledit Olivier Sevezen dist que il ne faisoit pas bien et qu'il y avoit assez de autres places et lieux pour luy. Et sur aucunes parolles qui furent entreulx ou debat de ce, ledit Jehan Tannou se efforcza de voulloir prendre ledit Olivier Sevezen et, de fait, le print au seon[56] et à sa cheminse et le dessira. Touteffoiz alors ilz furent departiz.

Et apres ce, comme ledit Olivier charroioit du goesmon droit à ladite place pour luy et sondit frere, pour le debvoir illecques descendre et estendre à seicher, ledit Jehan Tanneau, en la presence dudit Yvon, son frere, vint à icelle charrette et commença à batre les chevaulx qui la conduisoint et les faire tirer autre part à travers champs, sans tenir voye ne ordre de charroy, en grant dangier de les blecer et aussi bleczer ledit Olivier Sevezen qui conduisoit celle charrette. Et quel Olivier ne la povoit gouverner, ne arrester ses chevaulx, pour raison que ledit Jehan Tanneu les baptoit et espoventoit, ce qu'il faisoit comme est à presumer pour donner temps à ceulx qui conduisoint sa charrette de amener leur goesmon à descendre en ladite place et lieu par ledit Olivier Sevezen merché, et impescher iceluy Olivier de y aller descendre sa charge.

Ce voyant ledit Olivier Sevezen, et que ledit Jehan Tannou baptoit d'un croc incessamment les chevaulx de sa charrette, et aussi s'avanczoit de fraper ledit Olivier de sondit croch — et defait fut ledit Olivier bleczé à la main —, et destourboit ledit Olivier de conduire sadite charrette, iceluy Olivier, qui estoit de l'autre costé, d'un autre croc qu'il avoit, donna audit Jehan ung coup sur la teste, par dessur le cheval estant entre le boys d'icelle charrette et au lymon, lequel Jehan Tannou, depuis et dedans quatre ou cinq jours apres, alla de vie à trespas, à occasion dudit coup.

---

54 La présente édition respecte la forme du document original ; l'accentuation, les majuscules, les signes diacritiques et la ponctuation ont été restituées conformément aux règles scientifiques en usage.

55 La titulature complète du roi – «Louis, par la grace de Dieu, roi de France et duc de Bretagne» – est rarement enregistrée par la chancellerie qui tend à abréger toutes les formules répétitives.

56 Seon ou sayon (dérivé de *sagum*, saie = casaque), vêtement grossier, souvent de laine, porté sur la chemise

Remonstrans lesdits parens et amys que, auparavant ledit cas avenu, ledit Olivier n'avoit jamais esté reproché, attaint, ne convaincu d'aucun autre mauvais, ne villain cas. Et doubtent ceulx suppliants que noz officiers de nostre court de Lesneven vouldroint prendre et emprinsonner ledit Olivier Sevezen, s'ils le trouvoint hors lieu sainct, et iceluy justicier à la rigueur, nous supplians lesdits parens et amys, sur ce luy impartir noz grace, remission et pardon, tres humblement le nous requerant.

Pourquoy etc.[57] Pourveü qu'il, en personne, presentera cestes noz presentes aux prouchains ou seconds generaulx pletz de nostre court de Lesneven, devant nostre senneschal dudit lieu qui les expediera etc. Si donnons en mandement etc.

Donné à Rennes, ou moys de may, l'an de grace mil cinq cens et neuff et de nostre regne le XIIe. Ainsi signé : Visa[58]. « Par le roy et duc, à la relation de son conseil, Lanvaulx»[59]. Et seellé en laz de soye et cire verd.

Novembre 1520

Rémission accordée par le roi à Joan de Laredo, marchand, et Raphaël Digurola, marin, originaires d'Espagne, pour l'agression de plusieurs marins de Loctudy, dans le port de Douarnenez, le 5 octobre précédent.[60]

Copie dans le registre de la chancellerie de Bretagne de l'année 1520, Archives départementales de la Loire-Atlantique, B 25, fol. 196 v°-198.

Françoys etc, à touz presens et avenir, savoir faisons nous avoir receü l'umble supplicacion et requeste nous faicte de la part des parens et amys consanguins de Joan de Laredo, marchant, et Raphael Digurola, marinier des parties d'Espaigne.

Contenante que, ce cincquiesme jour d'octobre derroin, qu'estoit jour de vendredi, ledit Michel de Gualardi se trouva, avecques ung sien navyre, nommé La Marie, ou havre et environ de Pouldavy et Douarnenes, pour achacter et charger des sardines, et estoint en leur compaignie Sebastien Destiron, Joan de Rety, Raphael Digurrola, Martin Berasteguiz, Fernand de Santiago et Joan de Laredo, marchant, estans oudit havre avecques autres barques et navires, tant de cedit pays que d'ailleurs, y arriverent et se trouverent pareillement celuy jour, en autre pinace, Guillaume Le Marrec, Pierres Nedelec et Jehan Le Guern, qui venoint de la mer de pescher des sardines en la baye dudit Douarnenes. Et comme ilz arrivoint à terre, ledit Guillaume de Lamne[61] leur tint parolles de achepter leursdites sardines. Et en ce disant, aucuns Bretons, quelz estoint en une barque de Lotudi estant audit havre la plus prouchaine de celle où estoint lesdits suplians, en laquelle barque de Lotudi estoint Gueguen Compoys, de Lotudi, et Jehan Allain, queulx auffroint ausdits Marec, Nedelec et Le Guern dix deniers pour cent de sardines. Surquoy ledit Guillaume de Lamne les appella par le commandement dudit Guallardi, maistre dudit navire, et offrit ausdits nommez douze deniers par cent desdites sardines, et à celuy pris marchanderent et s'approucherent au bort de ladite pinace desdits Espaigneulx et leur livrerent ladite sardine, dont furent poyez.

---

[57] Le mot «Pourquoy» (dans le sens de «c'est pourquoi») introduit l'énoncé de la grâce qui, dans les lettres enregistrées *in extenso*, se présente sous la forme suivante : «Pourquoy nous, lesdites choses considerees, voullans misericorde preferer à rigueur de justice, avons aujourduy, de nos auctorité, grace especiale et plainiere puissance, rendu quitté et pardonné, rendons, quittons et pardonnons, par ces presentes auxditz [N N.] les cas et crimes dessurditz, avecques toutes et chacune les peynes, taux, pugnicions et amendes, tant corporelles, criminelles que civilles, en quoy à celle occasion ilz pourroint estre cheüz et enconduy envers nous et nostre justice, en les reduysans et restituans, reduysons et restituons, par ces presentes, à leur bonne fame, estat, renommee au pays, biens et possessions quelxconcques, tout ainsi qu'ilz estoient auparavant lesdicts cas avenuz et comme si jamais ne les eussent commis ne perpetrez», Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18, fol. 59 v°.

[58] Terme de chancellerie indiquant la vérification de l'acte par le chancelier lui-même.

[59] Pierre de Lanvaux, de vieille famille aristocratique vannetaise, est le premier secrétaire de la chancellerie de Bretagne sous le règne de Louis XII et Anne ; à lui seul, il contresigne plus de 34 % des actes enregistrés par le service, cf. J. KERHERVÉ, «La chancellerie...», art. cité.

[60] Une note, en marge de l'annonce de la rémission (fol. 196), précise que, après «informacion faicte de la povreté et indigence desdits de Laredo et Digurola, a esté moderé le devoir de sceau à seix excuz».

[61] La lecture de ce nom est incertaine ; on peut aussi bien y voir un «Delaume».

Et lors, lesdits Gueguen, Jehan Allain et ung autre Breton estant de leur compaignie, desplaisant comme est à presumer qu'ilz n'avoint eu ladite sardine audit pris de dix deniers, commancerent à menacer ledit Guillaume de Lamne, Breton, interpreteur dudit Michel de Gualardi, l'appellans «Breton regnié», et jurant à Dieu qu'ilz luy eussent couppé la teste et autres de sa compaignie et, si les trouvoint à terre, qu'ilz leur coupperoint testes et braz, à touz en general et les tueroint. Ausquelles parrolles ledit de Lamne, parlant ausdits Marec et autres de sa compaignie, dist telles parolles :

«Enffens, vous oyez ce que on me dit. Pour faire le profilt du pays, je menge le pain de ses Espaigneulx icy, pourquoy est raison que je les serve.»

Et sur ce sourdit parolles rumoreuses entre lesdits nommez, durant lesquelles ledit Michel Gualardi, qui estoit à terre, qui ne savoit rien dudit debat, sourvint, lequel voyoit et oyoit que lesdits Gueguen et autres Bretons de sa compaignie deffyoint et injurioint ses gens. Touteffoiz, pour obvier audit debat, ledit Gualardi pria lesdits Bretons qu'ilz n'en parlassent plus et que ne voulloint point de question, et ainsi les appoiza, en façon qu'il les fist demourez en leurdit bateau, eulx qui estoint prest à en sortir à occasion dudit debat.

Se faict, ledit Gallardi se retira dans sadite pinacze et fist soupper ses mariniers et marchans et leur demanda pourquoy ilz avoit esté ainsi deffiez par lesdits Bretons, et ilz respondirent que ce avoit esté pour ce qu'ilz avoint baillé deux deniers par cent de sardine plus que lesdits Bretons, et lors ledit Gualardi leur dist que ce n'eust esté rien. Et apres qu'ilz eurrent souppé, ledit Michel Gualardi, maistre, et sesdits compaignons mariniers sortirent sur le tillac à se pourmener, et lesdits Gueguen et autres surmencionnez Bretons, les voyans ainsi se pourmenez, de recheff commancerent à deffier lesdits Espaigneulx et les injurioint et appelloins «juifs et marans», et juroint Dieu que s'il les eussent trouvé à terre, qu'ilz les eussent tuez, ayans espees tirees, leur disant oultre qu'ilz sortissent à terre troys à troys, ou quatre à quatre, et jurans que, s'ilz ne le faisoint, que le premier qu'ilz eussent trouvé à terre, que ilz l'eussent mis en pieczes.

Et voyant ledit Michel Gualardi, ledit Sebastien, sondit cousin et lesdits compaignons que lesdits troys Bretons les menaczoint et injurioint si villainement sans rien meffaire, ledit Gualardi, maistre surdit, dist à ses mariniers telles parolles : «Vroyment, cestuy-là a le diable au corps», disant à sesdits mariniers qu'ilz sortissent à terre et que l'on verroit qui eust eu du mieulx. Ce que firent oudit bateau, savoir ledit Gualardi, auquel ledit Laredo, marchant, bailla son espee, et ledit Sebastien Destiron, cousin dudit Gualardi, et ledit Guillaume de Lamne, auquel de Lamne ledit Raphael Digarola, marinier, bailla semblablement son espee et aussi luy bailla une cappe qui appartenoit audit de Laredo, marchant, et eulx troys arrivez à terre, l'un deulx print la bosse dudit bateau affin de garder ledit bateau à terre. Et lorsqu'ilz furent sortiz à terre, ledit Sebastien tira son espee sur ledit Gueguen Compoys, l'un desdits troys Bretons, quel avoit ung poignart ; et voyant ledit Sebastien que ledit Compoys n'avoit que ung poignart, ledit Sebastien ne le voulut blecer et ne luy bailla rien sinon deux coups par devant avecques le plat de l'espee et ung sur le dos, combien que il eust tué s'il l'eust volu. Et souldainement ledit Compoys, Breton, fist ung sault contre ledit Sebastien, le print au travers le corps et le gecta à terre soubz luy, entre deux roches ; et ledit Michel Gualardi, cousin dudit Sebastien, voyant sondit cousin soubz ledit Breton, pensant qu'il l'eust soubdainement tué dudit poignart, saulta vers ledit Compoys et, d'un revers, donna de sa rappiere ung seul coupt sur le col dudit Compoys, et iceluy coup luy transcha la teste. Et ledit Sebastien, se voyant delivré, se combatit avecques l'un des troys Bretons, nommé Jehan Allain, de sorte qu'il fut fort bleczé en pluseurs lieux et endroictz de son corps, et n'est pas encores du tout guery.

Remonstrans lesdits supplians que ilz estoint venuz en ce pays comme marchans, n'ayans autre intencion que d'achapter marchandises, et n'avoint jamais congnu lesdits Compoys, Allain ne autre de leur compaignie, ne eu aulcun debat ne innimitié avecques eulx. Et eulx qui estoint et sont estrangiers de cedit pays n'eussent voullu se avancer, ausi n'est-il à presumer d'avoir ne prandre debat avecques les originaires de cedit pays, sinon que lesdits nommez furent aggresseurs dudit debat par leurs injures et deffiement qu'ilz firent et donnerent à iceulx, les chargeans de leur honneur et de ceulx de leur nacion.

Nous supplians lesdit Joan de Laredo, marchant, et Raphael Digulala (sic), marinier, desdites parties d'Espaigne, lequel nous plaise dudit cas leur impartir noz grace, remission et pardon dudit cas, tres humblement le nous requerant.

Pourquoy nous, lesdites choses considerees, etc. Pourveü toutesvoyes qu'ilz, en personnes, presenteront cestes nos presentes lettres de grace, remission et pardon aux prouchains generaulx plectz de nostre court et barre de Kempercorentin, par devant nostre senneschal d'icelle.

Donné à Nantes ou moys de novembre, l'an de grace mil cincq cents vingt. Ainsi signé sur le replict, Visa, et «Par le roy et duc à la relacion du conseil».

Résumé

Deux lettres de rémission conservées dans les registres de la chancellerie de Bretagne illustrent de manière particulièrement réaliste certains aspects, mal connus pour cette période, des activités et des comportements quotidiens des populations littorales du Finistère actuel. L'affrontement meurtrier qui oppose, en 1509, deux familles de goémoniers de Cléder, témoigne de l'importance économique de la collecte des algues marines et de l'enjeu que représente dès ce temps le contrôle de l'estran et de la zone dunaire côtière. Quant à la rixe sanglante qui met aux prises marchands bigoudens et basques, en 1520, dans la baie et le port de Douarnenez, dont les noms apparaissent pour l'occasion dans l'Histoire, elle ne peut être analysée comme un simple fait divers. Elle est riche d'informations sur les mentalités des marins familiers des mers du Ponant et invite en outre à reconsidérer la chronologie générale de la pêche de la sardine à la pointe de Bretagne, dont l'historiographie traditionnelle tend à situer le *take off* véritable au début du XVIIe siècle seulement.

Abstract

Two letters of remission, kept in the registers of the chancellery of Brittany, illustrate, in a particularly realistic fashion, some ill-known aspects of the daily lives of the coastal populations of what is now Finistère. The deadly fight opposing, in 1509, two families of seaweed collectors from Cléder, bears witness to the economic weight of seaweed collection and to the value put on a control of both strand and coastal dunes. Similarly, the bloody brawl between Bigouden and Basque merchants, which took place in 1520 in the bay and the port of Douarnenez, cannot be seen as a mere *fait divers*. On the contrary, it is rich in information on the mentality of the sailors and merchants of the western seas. Besides, it shows that the chronology of sardine fishing in western Brittany should be reconsidered, as traditional historiography tends to situate its commencement in the early decades of the XVIIth century.

Diverradur

Daou lizer dizahl miret e marillou kañsellerez Breiz a ziskouez ent-dibar tuiou'zo, peuzdianavez d'ar mareou-ze, euz oberiantizou ha doareou emzerhel pemdezieg an dud a oa o chom war ribl mor an departamant a zo e ano, hirio an deiz, Penn-ar-Bed. Eun testeni euz ar pouez armerzel e-noa ar bezin neuze, hini gward an aodou hag an tevinier ivez eo ar hrogad emgann lazuz a oe e 1509 etre diou famill bezinerien euz Kleder. N'eo ket, pa redas gwad, tra-netra kennebeud ar hrogad a oe 1520 etre marhadourien euz ar vro-vigouden hag euz bro-Euskadi m'eo meneget diwar-ze o anoiou war daolenn an Istor. Kement-se a zle sacha on evez war temz-spered pesketaerien moriou ar Huz-heol d'an amzer-ze ha war stuz ar pesketaerez en-dro d'ar beg-douar-ni m'eo kustum istorourien'zo da lavared e vefe derou ar XVII[vet] kantved merk kenta ar gwir lusk anezañ.

La trève de Kergloff au XVIIIe siècle

par Roger Garrec

Dans le courant des années 1535-1536, pendant la belle saison, Jehan Le Torcol, receveur de l'évêque, parcourut à cheval les paroisses du diocèse de Cornouaille pour y percevoir les taxes dues par les «églises parrochiales et trévyales dudict évesché». C'est ainsi que le receveur s'arrêta à Cléden-Pohaër et à la «treffve de Kergloff[1]». Déjà, à cette époque, on distinguait la trève de Kergloff de sa paroisse-mère de Cléden-Poher. Sous la plume de Jehan Le Torcol, le mot «treffve» avait un sens bien précis : c'était bien plus qu'un quartier excentré de la paroisse, c'était une portion de territoire dotée par l'autorité épiscopale d'une autonomie réelle au sein de la paroisse, une «succursale», disait-on déjà au XVIIIe siècle, à propos de Kergloff[2]. La naissance d'une trève est due à bien des raisons : d'abord la difficulté, dans une paroisse étendue, de desservir un quartier éloigné, étant donné l'état des chemins, souvent boueux en hiver ; la densité de la population sur cette portion du territoire, et surtout la conscience de former une petite communauté humaine à l'identité affirmée face au chef-lieu de la paroisse. Et c'était bien le cas de la trève de Kergloff, comme nous allons le voir dans cette étude[3].

Une trève dédiée à saint Trémeur

Cléden-Poher n'est pas une «paroisse primitive», comme le sont les paroisses en Plou- ou Plo-, par exemple Plouguer et Plonévez-du-Faou. Aux origines, c'était Poullaouen (Ploelouen au XVe siècle), la paroisse primitive, avec ses frontières naturelles : l'Hyères, jusqu'au confluent du Pont-Triffen, et l'Aulne à l'ouest. Elle englobait donc Cléden-Poher et Kergloff. Cléden était déjà paroisse au début du XIIe siècle : le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon conserve un acte qu'on peut dater de 1105-1107 environ. Tangui, vicomte du Poher, faisait don à l'abbaye de toute la terre que sa mère avait possédée près de son château (*castellum*). Un prieuré y serait bâti en l'honneur du Saint Sauveur. Tangui donnait lui-même la dîme de la paroisse de *Cleven* qu'il

---

[1] P.-J. NÉDÉLEC, «Le cahier de comptes de Jehan Le Torcol, receveur des taxes épiscopales en Cornouaille (1535-1536)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVI, 1960, p. 48.

[2] Le père Grégoire de Rostrenen parle aussi de trève ou succursale dans son *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*. Sur le sens et l'origine de ce mot «trève», inconnu des dictionnaires français, voir B. TANGUY, «De la treb à la trève ou de l'origine des frairies et des trèves», dans les Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h, *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*, p. 236-244 (p. 237). Les expressions bretonnes *An Dre* et *An Dre Nevez* désignent respectivement Trémaouézan, ancienne trève de Ploudaniel, et Saint-Sauveur, ancienne trève de Commana.

[3] Arch. dioc. Quimper, 15 AA 5, dossier de la trève de Kergloff.

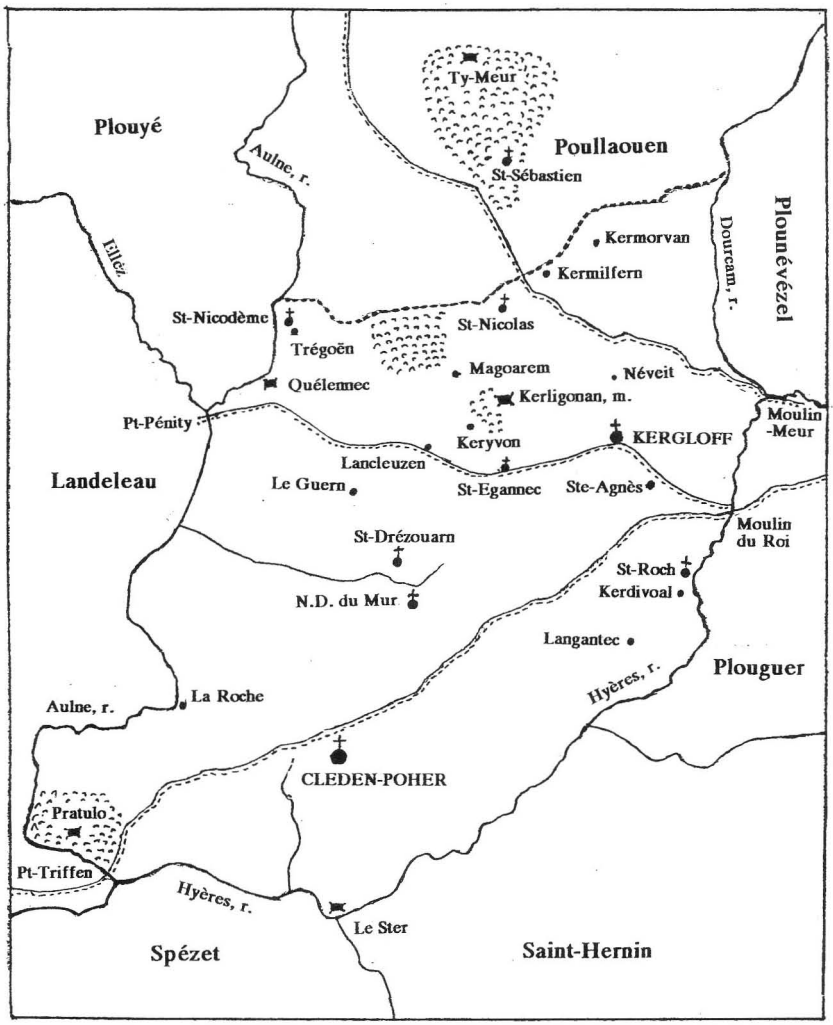

Carte de la paroisse de Cléden-Poher

\- - - - - : Limite de la paroisse (nord)

: Routes

: Bois, taillis

• : Villages

: Chapelles

: Eglises

: Château, manoirs

possédait par droit d'héritage. Une donation confirmée par l'évêque de l'époque, Binidic (1074-1113[4]).

Le terroir de Kergloff a gardé de ses origines une frontière incertaine avec Poullaouen : la frontière part de l'Aulne, au nord du village de Trégoën, passe entre ceux de Bouquidic et Kerglien, longe le Bois-le-Duc et rejoint, au sud du moulin de Rosquijeau, le ruisseau du Dourcam, un petit affluent de l'Hyères. Quant à la date exacte de la création de la trève, aucun document d'archives ne permet de le préciser.

L'église de Kergloff, construite au bord de l'ancienne voie romaine de Carhaix à Châteaulin, frappe par ses dimensions : c'est plus qu'une chapelle de quartier. Elle répond manifestement aux besoins d'une communauté nombreuse. Nous n'avons pas de recensement pour le XVIe et le XVIIe siècle. Lors de sa visite pastorale en 1782, Mgr Conen de Saint-Luc note que la trève a 700 à 800 communiants (donc âgés d'au moins douze ans), tandis que la population de la paroisse-mère de Cléden ne dépassait pas 900 communiants[5].

L'église est dédiée à saint Trémeur, dont la statue étonne toujours, le saint portant sa tête dans les mains comme saint Denis à Paris. Il est difficile de connaître exactement la vie de ce saint martyr perdu dans les brumes de la légende : Waroch, comte de Vannes au VIe siècle, avait marié sa fille Tréphine à Conomor, comte de Cornouaille (ou du Poher ?), qui avait une réputation de Barbe-Bleue. Tréphine enceinte, se sentant menacée, préféra s'enfuir, mais le tyran la retrouva et la fit égorger. Sur les prières de Waroch, saint Gildas quitta son ermitage des bords du Blavet, retrouva le corps de Tréphine et lui rendit la vie. Bientôt naquit Trémeur, qui fut élevé au monastère de Rhuys. La légende ajoute que Conomor reconnut son fils parmi ses compagnons de jeu et lui trancha la tête[6].

L'église est en grande partie du XVIe siècle. Les bâtisseurs ont adopté le plan en tau, avec un chevet en légère saillie. Les deux bras du transept permettent l'aménagement d'un chœur à trois autels. La nef, longue de cinq travées, est éclairée par les fenêtres des bas-côtés. La première travée, celle du fond de la nef, est aveugle. Les deux murs de refend qui encadrent le portail ouest isolent, du côté sud, le baptistère, et, du côté nord, une chambre qui servit sans doute de première sacristie[7]. Le porche latéral, au midi, est d'une sobre architecture. Une accolade à crochets et fleuron couronne les voussures de l'arcade extérieure. La charpente d'origine est toujours en place, les poinçons sont visibles. Aux coins des deux sablières, des blochets, aujourd'hui bien usés, représentent les quatre évangélistes reconnaissables à leurs symboles, le bœuf, le lion, l'homme et l'aigle. Au-dessus de la porte intérieure qui donne sur l'église, une statue du saint patron accueillait les fidèles. Depuis le printemps 1992, elle n'y est plus, des voleurs avisés l'ayant emportée. Aux deux bouts de la charpente du porche, deux écussons gardent le souvenir de la famille noble du Ty-Meur, qui avait droit de prééminences dans cette église tréviale. En 1697 un arrêté du parlement de Bretagne maintint Jean-Charles Ferret, acquéreur du Ty-Meur, «dans le droit de supériorité, après le Roy, et de fondation dans les églises paroissiales de Motreff et de Poullaouen, comme aussi dans les églises de Kergloff et de Sainte-Catherine (en Plounévézel)».

---

4 Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 514, fondation du prieuré de Saint-Nicolas de Carhaix.

5 Arch . dioc. Quimper, 6 AA 13, cahier de Mgr Conen de Saint-Luc, tournée de visites de la haute Cornouaille. (Paroisses : 57 ; trèves : 55 ; prieuré : 1).

6 Culte de saint Trémeur : lui sont dédiées les églises de Carhaix, Kergloff et Camlez, des chapelles à Plougastel-Daoulas, Guilvinec, Cléden-Cap-Sizun, Guerlesquin, Plouvorn, Bubry, Pluvigner, Languidic, Le Saint.

7 INVENTAIRE GÉNÉRAL DE BRETAGNE, canton de Carhaix-Plouguer, t. I, p. 44-49 ; t. II, p. 71-90.

Nous retrouvons la marque des seigneurs du Ty-Meur dans le grand vitrail du chevet, une œuvre du XVIe siècle consacrée à la *Passion* de Notre-Seigneur. Dans le registre inférieur, qui est du début du siècle, de part et d'autre d'une *Déploration*, se tiennent, les mains jointes, le donateur et la donatrice, qui ont été identifiés grâce à leurs armoiries : à gauche, Vincent de Plœuc, seigneur du Ty-Meur, mort en 1530 ; sur la cotte de son armure, les armes de sa famille : «D'hermines à trois chevrons de gueules» ; et derrière lui, saint Vincent Ferrier, le prédicateur espagnol mort à Vannes en 1419. À droite, Jeanne de Rosmadec, dame du Ty-Meur ; sa robe porte les armoiries mi-parti Plœuc et Rosmadec ; derrière elle, saint Jean-Baptiste.

Les trois chevrons de gueules du Ty-Meur, dans le tympan de la fenêtre, se détachent encore sur le blanc orné d'hermines noires. Ces prééminences seront encore revendiquées par les héritiers des Plœuc au XVIIIe siècle. Des prééminences nullement théoriques, le cahier des délibérations du corps politique, qui débute le 5 mars 1744, a été chiffré et millésimé par M[e] Le Dissez, sénéchal du Ty-Meur, – le registre porte le timbre – et nous verrons le même sénéchal intervenir dans les délibérations à l'occasion d'un conflit entre le clergé et le corps politique. Mais cette tutelle respectait l'autonomie de la trève.

L'autonomie de la trève

Trois éléments permettent de reconnaître l'autonomie de la trève par rapport à sa paroisse-mère : la présence sur la trève d'un vicaire trévial, la tenue de registres de baptêmes et de mariages, enfin l'existence d'un corps politique particulier.

La trève est confiée à un «curé» (*ar hure*, en breton) : c'est ainsi que l'on nommait alors le vicaire trévial. Le recteur de Cléden-Poher a, pour l'aider dans sa tâche pastorale, deux «curés», l'un au chef-lieu paroissial, l'autre à la trève. Les «statuts» du diocèse de Quimper de 1710 semblent laisser aux recteurs le choix de leurs «curés», car au titre VIII il est écrit : «Les recteurs et vicaires perpétuels seront tenus [...] de nous présenter les prêtres qu'ils voudront avoir pour curés, afin de recevoir de nous ou de nos vicaires généraux une approbation spéciale pour cet effet.» Le nom du vicaire trévial apparaît en signature sous les actes de baptêmes, mariages et sépultures, et aussi sous les délibérations du corps politique de la trève. Ainsi, sous la délibération du 6 avril 1744, on peut lire la signature *«Sr : Le Guern : curé.»* Il s'agit de Trémeur Le Guern, dont le nom apparaît sur les registres au moins de 1744 à 1756. Deux autres curés nous sont connus, Jean Conan et Yves Le Meur. Jean Conan était né en 1742 à Plourac'h, alors dans le diocèse de Cornouaille. Nommé à Kergloff en 1778, il quitte la trève en 1787 pour prendre en charge celle du Moustoir en Trébrivant. Son successeur, Yves Le Meur, était de Kergloff même. Né au village de Kergloff-Vihan le 1er novembre 1755, il était le fils de Louis Le Meur et de Marie Hourman et il fut baptisé par Trémeur Le Guern. D'abord curé de la trève du Moustoir en Trébrivant, il arrive à Kergloff en septembre 1787. Curé de sa trève natale, il s'y montre «excellent», d'après son évêque. Il refusera de prêter le serment à la Constitution civile du clergé[8].

Le titre de «curé» compris au sens de vicaire trévial nous rappelle que le vrai responsable de la paroisse, y compris sa trève, c'était le recteur. Ce dernier ne se désintéressait nullement de sa trève. Ainsi, en 1751, le lambris de l'église de Kergloff va être décoré de peintures. Le recteur Jean Le Gléau en a l'initiative, nous le verrons ci-après, et il fait inscrire son nom et ses titres dans une longue

8 Arch. dioc. Quimper, 6 AA 13, cahier de Mgr Conen de Saint-Luc.

inscription encore lisible sur le lambris du chœur, tandis que le nom du «curé», Trémeur Le Guern, en est absent : «Fait faire par noble et discret Me Jean Le Gléau licencié en droit recteur de Cléden-Poher Guillaume Cornec fabrique. 1751. Herbault pinxit.»

La trève a le droit de tenir ses propres registres de baptêmes, mariages et sépultures. Ces registres ont été conservés, les plus anciens remontant à la fin du XVIe siècle. Ces registres, au XVIIIe siècle, ont été faits en double exemplaire, l'un conservé à la trève et le second emporté par le sénéchal pour servir d'état civil. Les simples chapelles de quartier ne disposaient pas de ces registres, même si elles avaient leur cimetière. Le curé de la trève était habilité à célébrer baptêmes et mariages dans l'église tréviale, ce que les chapelains de chapelles ne pouvaient revendiquer pour leurs sanctuaires. La présence des fonts baptismaux est donc le signe de l'existence de la trève. Nous reparlerons des fonts baptismaux quand nous aurons à voir les travaux engagés par la trève pour leur entretien et leur embellissement.

Le signe le plus visible de l'autonomie de la trève, aux yeux des tréviens, c'est quand même l'existence d'un «corps politique» propre, distinct de celui de la paroisse-mère de Cléden-Poher.

Le corps politique de la trève

On disait également le «général». L'expression désignait au XVe et au XVIe siècle l'assemblée des chefs de famille réunis dans l'église pour traiter des affaires de la communauté paroissiale. Au XVIIe siècle, le parlement de Bretagne décréta qu'il y aurait désormais douze délibérants, plus un procureur terrien ou syndic. En un temps où l'on ne distinguait pas encore le religieux du civil, le rôle du corps politique était double :

• Gérer les biens et les revenus de la paroisse elle-même et, dans le cas de Kergloff, de la trève. Parmi ces biens, le presbytère dont le recteur n'était que locataire.

• Assurer la répartition et la réception des impôts royaux, plus, au XVIIIe siècle, la corvée sur la route royale de Carhaix. Les tréviens de Kergloff entretenaient une portion de cette route située de part et d'autre du Pont-Pierre en Poullaouen, tandis que les paroissiens de Cléden travaillaient entre le bois du Ty-Meur et Goasnergarz[9].

Le «général» était renouvelable tous les ans. Le choix se faisait par cooptation ; ses membres, en fin de mandat, choisissaient parmi les ménagers ; c'étaient souvent d'anciens fabriques de l'église tréviale et des chapelles. Ainsi, le 5 décembre 1745, le général de la trève s'est retrouvé à la sacristie pour la dernière séance de l'année. Au cours de cette séance, le nouveau procureur terrien, Jean Hourman, du village du Garz, «déclare nommer pour les délibérateurs pendant son année : Guillaume Le Borgne, du village de Kergaffré ; Yves Bourriquen, de Kergaffré ; Yves Le Breton, de Penanhaye ; Pierre Huiban, de Trégouin (aujourd'hui Trégoën) ; François Quillérou, de Keryvon ; Trémeur Le Cam, de Magoarem ; Yves Lahaye, de Kermilfern (aujourd'hui Kimilfern) ; Louis Hourmant, de Kermilfern ; Guillaume Quillérou, du Garz ; Jean Le Quéré, de Coatansez ; Gabriel Bourriquen, de Poulfanc ; Sébastien Le Bras, de Kergloff-Vihan.»

Le procureur syndic a la charge de défendre les intérêts de la trève, lors de procès en particulier, et c'est à lui de veiller à la perception des impôts royaux et de répartir les corvées royales sur les grands chemins. Mission difficile, car les corvées sont impopu-

[9] Jean SAVINA, «Nos vieux chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'Ancien Régime», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 77.

laires. Le mandat du procureur ne durait qu'un an[10].

Le corps politique n'est pas aux ordres du recteur de la paroisse ou du curé de la trève. Le curé assiste à leurs délibérations, le recteur rarement. Si la perception des impôts royaux n'était aucunement du ressort du clergé, celui-ci avait pourtant son mot à dire quand il s'agissait de l'entretien de l'église et des chapelles, ou encore de réparations à faire au presbytère. La perte d'une grande partie des registres du corps politique de Kergloff ne nous permet pas de suivre de près les relations entre corps politique et clergé pendant tout le XVIIIe siècle. Des tensions pouvaient exister entre eux. Le dimanche 7 janvier 1748, le corps politique se réunit à l'issue de la grand-messe en présence du recteur de Cléden-Poher, Jean Le Gléau, ce qui était inhabituel de sa part. Les douze délibérants sont là à la sacristie, ils doivent délibérer sur la plainte portée par «le sieur recteur de la paroisse et le curé de la dite treffve contre maître Alain Riou, greffier des rôles et délibérations de la dite treffve sans nous en avoir dédit les motifs». Me Alain Riou est justement absent mais il y a là Me Mathurin Pillas, procureur fiscal de la juridiction du marquisat du Ty-Meur, et Me Paul-Trémeur Le Dissez, sieur de Penanguer, avocat à la cour, sénéchal et «seul juge» de la même juridiction. Le conflit est assez grave pour que ces représentants de la seigneurie du Ty-Meur se soient déplacés. Une affaire obscure : il est question dans la délibération qui termine la réunion d'une petite maison et d'un courtil tenus par Jean Rolland et Marie Cam, sa femme, et dont la propriété leur est contestée. En tout cas, les délibérants maintiennent leur confiance en leur greffier Alain Riou et refusent d'annuler leur délibération du 17 décembre 1747, où ils disaient : «Jean Rolland et Marie Cam sa femme produiront leurs garants sous mardy en huit au sujet de la petite maison et petit courtil situé au bourg, dont ils jouissent par acquest de Louis Cam.»

Louis Hourmant

Des pièces d'archives privées, longtemps conservées au presbytère de Kergloff, nous permettent de mieux connaître l'un de ces délibérants : il s'agit de Louis Hourmant, ménager du village de Kimilfern (Kermilfren et Kermilfern dans les actes et les registres du XVIIIe siècle).

Louis Hourmant ayant perdu sa première femme, Marie-Anne Le Rozellec, se remarie : un contrat de mariage est signé le 23 août 1738 entre lui et Jeanne Riou, fille de Guillaume et de Catherine Le Morvan, du lieu de Kerlessouarn. L'acte est dressé par le notaire Alain Riou, demeurant «au lieu noble de Sainte-Agnès audit Kergloff[11]», celui-là même qui tient les registres du corps politique. Louis Hourmant «affirme, par serment, ne pas savoir signer». Les conditions du contrat sont les suivantes : pas de dot en argent comptant mais la promesse de sa part d'héritage pour la future, plus «en nature de meubles trois cents livres en deux ans et la somme de soixante livres par an en nature de jouissance d'immeubles ou revenus». Mais, de son pre-

10 Voici quelques noms de procureurs , avec la date de leur désignation par le corps politique : 29 novembre 1744 : Jean Conan, de Penguilly ; 28 novembre 1745 : Jean Hourman, du Garz ; 27 novembre 1746 : Joseph Tanguy, de Trégouin ; 3 décembre 1747 : Martin L'Hourz ; 1er décembre 1748 : François Le Mao, du Névéit ; 30 novembre 1749 : Jacques Rosconval, de Kerlessouarn ; 29 novembre 1750 : Jean Le Meur, de Goasnergarz.

11 Acte de décès d'Alain Riou, greffier du corps politique de la trève de Kergloff : «Sépulture de maître Alain Riou, doyen des notaires et procureur des juridictions du marquisat du Ty-Meur et de Kergoat, âgé de soixante-neuf ans, décédé à Sainte-Agnès, a été inhumé par le soussignant en présence de Marie Pontou son épouse qui ne signe, de François Riou son fils, de maître Guillaume Briant aussy notaire et procureur de plusieurs juridictions et du sieur Jean Le Guillou qui signent.» L'acte est signé : Y : Hourman curé.

mier mariage, Louis Hourmant a eu une fille, Claudine. Aussi doit-il faire un inventaire, dit volontaire, «pour borner sa communauté avec la défunte» et préserver ainsi la part d'héritage de l'orpheline. «Honorable homme Louis Hourmant», c'est ainsi que le notaire le nomme. Signe qu'il jouit d'une certaine aisance ou du moins d'une certaine respectabilité dans la trève.

L'inventaire des biens mobiliers de Louis Hourmant nous fait entrer dans l'intérieur d'un ménager du Poher au XVIIIe siècle. Deux «estimateurs et appréciateurs» accompagnent le notaire : ce sont Jean Keréver et Sébastien Lostanlen, ménagers tous deux au village de Kerglien. Traditionnellement, l'inventaire débute par la maison : ils relèvent d'abord une table et «un banc dossier» (*ar bank tossel*) et trois armoires, la première à deux battants valant 45 livres, la deuxième à quatre battants valant 21 livres, et la troisième, à trois battants, de mauvaise qualité, «séparant la maison de la crèche». La séparation entre bêtes et gens est bien rudimentaire, alors qu'elle est de règle chez les ménagers dans d'autres terroirs. Dans la même pièce voici encore un lit à balustres, mais pas de lit clos. Dans une autre pièce, dite «la chambre sur terre» – est-ce l'autre bout de la maison ou une construction ajoutée au pignon ? –, sont recensés d'autres meubles : deux lits, quatre coffres dont deux grands valant 15 et 12 livres, le charnier à lard et quatre barriques (à cidre certainement). Certains ustensiles témoignent d'une certaine aisance, en particulier la présence de quatre «bassins derrin» (d'airain, de cuivre exactement), dont le plus grand vaut 18 livres. Aisance toutefois relative, car «les hardes de la défunte» ne valent que 18 livres !

Le cheptel est modeste : un cheval avec son bât, 18 livres ; deux bœufs noirs, 138 livres ; deux bœufs rouges, 114 livres ; quatre vaches, 72 livres ; une génisse d'un an, 9 livres ; deux veaux, 9 livres ; un cochon (à l'engrais), 27 livres ; neuf ruches d'abeilles, 27 livres. De ce tableau, relevons la valeur du porc à l'engrais, 27 livres, alors que le cheval n'est estimé que 18 livres. Les bœufs, toujours par paires, sont la fortune du ménager. Ils tirent la charrue ou la charrette, – les quatre tocs à bœufs et les «conroyes» sont aussi notés. Une seule «charrette ferrée avec ses chartils, aoustes et framboyes», qui vaut 60 livres. Et deux charrues – des araires en réalité –, la grande avec soc, couteau et rouelles, et une petite avec son soc, des instruments bien rudimentaires si on en juge d'après leur prix, 8 et 3 livres.

Comme tous les ménagers de Kergloff, Louis Hourmant ne cultive que trois variétés de «bleds», le seigle, l'avoine et le blé noir (8 journaux en tout). Pas de froment, le sol n'y est pas favorable. Le recensement des «bleds», opéré le 1er frimaire de l'an III (24 novembre 1794), donnera quatre journaux et demi chez André Hourman à Kimilfern, seigle, avoine et blé noir à égalité de surface. Les coffres pour recueillir les grains sont signalés dans la «chambre sur terre», plus une grande «huge» (huche).

Cet inventaire ne nous dit pas si Louis Hourmant est propriétaire de ses terres ou simple domanier, mais il nous apprend que «Guillaume Le Bicoignon, son fermier de Keroanec (?), lui doit de reste pour la Saint-Michel dernière du prix de sa ferme 120 livres». L'estimation de la fortune mobilière de notre «délibérateur» n'atteint que 943 livres 3 sols, un chiffre qui indique une modeste aisance. Ce que montre aussi la modestie de la dot de sa seconde femme[12].

Les fabriques

L'une des fonctions du corps politique était de nommer chaque année les fabriques, d'abord celui de l'église tréviale, ensuite ceux

[12] Arch. dioc. Quimper, 15 AA 5, dossier de Kergloff.

des chapelles. Rares sont les trèves qui ont possédé autant de chapelles que celle de Kergloff. Il y en avait quatre : la Trinité au village de Saint-Drézouarn, Saint-Nicodème à Trégoën, Saint-Nicolas à Goasnergarz et Saint-Candide à Saint-Egannec. Il n'en subsiste aujourd'hui que la Trinité.

Le fabrique prenait ses fonctions en juin et en rendait compte au mois de mai de l'année suivante, comme nous le verrons ci-dessous. Le fabrique veillait sur son édifice, encaissait le produit des quêtes et des offrandes, entretenait le linge d'autel et les ornements liturgiques, achetait pain, cire, cordes (pour la cloche), etc. Les réparations étaient à sa charge également ; ainsi Trémeur Riou verse, en mai 1756, 23 livres au «couvreur et blancheur» Pierre Le Roux pour des travaux faits sur la chapelle Saint-Nicolas dont il était le fabrique. En 1786, Pierre Hourman déclare qu'il a versé 140 livres à M. Mahieu, orfèvre de Quimper, «pour façon d'un calice et échange d'un encensoir», ces deux pièces d'orfèvrerie étant destinées à l'église Saint-Trémeur.

Au bout de leur année, les fabriques faisaient rédiger par un notaire «le compte tant en charge qu'en décharge» de leur église ou de leur chapelle. Prenons l'exemple de Tanguy Le Borgne en 1784 :

«Compte [tant] de charge que de décharge que fait et fournit à Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque et comte de Cornouaille Tanguy Le Borgne, du village de Kergaffré en cette trève, fabrique sortant de charge de l'église tréviale de Kergloff, paroisse de Cléden-Poher, de la gestion et administration des biens et revenus de cette église depuis son institution en charge qui fut le 30 mai 1783 jusqu'à ce jour.»

Venait d'abord la rubrique «charge» (ou recettes). Le fabrique termine par ces mots : «710 livres 18 sols 2 deniers qu'il a reçues pendant l'année en charge en offrandes, oblations, testament et casuel, y compris les fondations.»

Suivait la «décharge» (ou dépenses). Il s'agissait évidemment des dépenses ordinaires, car nous verrons que, pour les dépenses extraordinaires, le corps politique puisait directement dans le «coffre des archives», même si le fabrique avait la responsabilité des travaux ou des achats à faire. Tanguy Le Borgne a versé :

«À monsieur le Recteur pour son droit aux pardons trois livres,

aux messieurs prêtres pour assistance aux pardons douze livres,

au sacriste pour [...?] l'église, pour soin de l'horloge et de la lampe douze livres,

au Rr (recteur), prêtres et sacriste la somme de cent trente six livres quatorze sols quatre deniers, dont six livres au Rr, six livres au sacriste et le reste de la dite somme entre les deux prêtres pour desservir les fondations pendant l'année.»

Et le fabrique, qui compte en décharge 366 livres 3 sols 10 deniers, termine ainsi son compte : «Partant la charge excède la décharge de la somme de trois cent quarante quatre livres quatorze sols quatre deniers dont le comptable est reliquataire.» Le compte de l'année va être présenté à l'évêque, Toussaint Conen de Saint-Luc, le 25 mai 1784, lors de sa visite pastorale et signé par lui.

La note ajoutée au compte de Tanguy Le Borgne par l'autorité épiscopale (le vicaire général souvent) précisait : «Laquelle somme nous ordonnons audit comptable de payer dans le mois pour être déposée au coffre-fort des archives. Arrêté en cours de visite le 25 mai 1784.» Un délai d'un mois pour déposer son reliquat. Mais la lecture des délibérations du corps politique nous apprend que les fabriques ne respectaient guère la date limite du dépôt du reliquat. Tanguy Le Borgne s'est acquitté avant la fin de l'année, «suivant délibération [du corps politique] du 12 décembre 1784», note le greffier, Me Bozec. D'autres exemples sont significatifs. À la seule réunion du corps politique du 13 juillet 1749, il y eut d'un coup six dépôts de reliquats, sans doute à

la suite d'un rappel à l'ordre adressé aux anciens fabriques négligents. Les voici en tableau :

– Reliquat de 1741 : Louis Le Meur, fabrique de l'église tréviale, 133 livres 17 sols ;

– Reliquat de 1743 : Louis Le Meur, fabrique de Saint-Candide, 39 livres 16 sols ;

– Reliquat de 1730 : Gilles Le Cornec, fabrique de Saint-Candide, 48 livres ;

– Reliquat de 1733 : Veuve Jean Le Baraser, fabrique de la Trinité, 28 livres 10 sols ;

– Reliquat de 1748 : Guillaume Le Borgne, fabrique de la Trinité, 62 livres 4 sols ;

– Reliquat de 1746 : Trémeur Le Borgne, fabrique de Saint-Nicodème, 16 livres 15 sols.

Jean Derrien avait été fabrique de l'église tréviale ; c'est seulement après sa mort que son neveu et héritier, Guillaume Bernard, dépose au coffre de la sacristie son reliquat de 33 livres 10 sols ; c'était le 17 avril 1746. La restitution du reliquat peut être parfois scandaleusement tardive. Ainsi Guillaume Riou, de Kervoastellou, avait été fabrique de la chapelle Saint-Candide et «il était sorti de charge l'an 1718». Le 30 mai 1746, sa veuve, Catherine Quéméneur, déposait enfin les 55 livres 6 sols 9 deniers de son reliquat. Vingt-huit ans de retard ! On peut s'interroger sur les raisons de tels retards : négligence du fabrique ou du corps politique, dette personnelle à payer, dot à verser pour le mariage d'une fille, etc. Les délibérations du corps politique sont, hélas, muettes là-dessus.

Les fondations

Une part des recettes du fabrique de l'église tréviale provenait des fondations. Ces fondations sont des rentes versées régulièrement à l'église tréviale pour la célébration de messes anniversaires ou d'offices religieux, dits obits, pour les défunts. Ces fondations faisaient l'objet de testaments.

Dans son compte de 1784, Tanguy Le Borgne, fabrique de l'église Saint-Trémeur, reconnaît avoir touché les rentes de vingt-deux fondations, en tout 177 livres 14 sols 4 deniers. Il écrit qu'il «se charge de la fondation de la maison curiale et du vergé dont la somme est de neuf livres payable par le curé ; [...] de celle de messire Pierre Quillérou payable par les hoirs de Michel Le Cornec, de Magoarem, treize livres ; [...] de celle de François Le Borgne par ses enfants, Tanguy Le Borgne et frères, de Kergaffré, six livres» ; etc. L'avantage de ces rentes était d'assurer à la trève des rentrées d'argent régulières. Comment se répartissait la somme reçue pour les fondations, nous l'avons vu plus haut dans le compte en décharge de Tanguy Le Borgne. Voici le compte de François Rivoal, du village de Goasnergarz : Il «demande décharge de la somme de 136 livres 14 sols 4 deniers payée aux messieurs prêtres pour leur part des fondations, dont six livres au sacriste, et six autres livres au Sr Recteur quoiqu'aux deux prêtres seuls de l'endroit à desservir toutes les fondations». Dans ce compte présenté à l'évêque le 19 mai 1779, on aura noté la réserve exprimée par le fabrique contre le recteur de Cléden.

La perception de ces rentes de fondations ne va pas toujours sans difficulté. Un exemple, emprunté aux comptes de Kergloff, nous fera découvrir les pratiques du temps. Pour la vingt-troisième fondation de son compte du 25 mai 1784, Tanguy Le Borgne note ceci : «S'excuse le comptable de prendre charge de la fondation d'Anne Riou dont le procès est pendant au présidial de Quimper depuis vingt-trois ans.» Vingt-trois ans au moins que la rente n'est plus versée par les héritiers ! Nous avons retrouvé l'acte de fondation d'Anne Riou, elle remontait à 1715 ! Il faut croire que les héritiers n'étaient plus motivés par le salut de l'âme de leurs aïeux.

La fondation avait été signée le 15 mars 1715. Avaient comparu devant le notaire royal de Carhaix, d'une part Me Michel Le

Clair, demeurant au lieu du Rest en Plounévézel, et d'autre part messire Tanguy Cornec, curé de la trève de Kergloff, et Alain Corvest, du village de Restanlern. Alain Corvest et Anne Riou, sa femme maintenant défunte, avaient promis «de donner une somme de cent vingt livres à l'église de Kergloff pour y faire un service solennel à perpétuité à chaque jour de l'Annonciation vingt-cinquiesme mars pour le repos de leurs âmes». Alain Corvest verse donc «ladite somme au sieur Cornec en écus et demy escus neufs d'argent de bon alloy». Comme convenu, le curé remet alors ces 120 livres au sieur Le Clair «pour en payer par an à titre de rente constituée au denier vingt à la dite fabrice de Kergloff la somme de six livres 5 sols payable audit jour et fête de Nostre Dame vingt et cinquiesme de mars jusqu'au remboursement du sort principal frais et loyaux».

Les 6 livres 5 sols de rente annuelle assuraient donc le service de la fondation, et c'est ce que l'église de Kergloff ne touchait plus depuis vingt-trois ans en 1784, «pour l'entretien dudit service annuel et perpétuel pour le repos des âmes des dits Alain Corvest et Anne Riou (de Restanlern)». La «rente constituée» – on disait aussi constitut – s'accompagnait, pour plus de sûreté, d'une «hypothèque sur une pièce de terre dite *Parc Pilatt* et située aux dépendances du village du Rest en Plonévézel, ledit parc ayant ses fossés (talus) de toutes parts dépendant du convenant Le Falhier tenu à domaine congéable sous la seigneurie du Ty-Meur». M^e^ Le Clair, encore sous la curatelle de Jean Corvest, du village de Goasarest, trève de Saint-Tudec, paroisse de Poullaouen, n'a sans doute jamais remboursé le constitut de 1715, et ses héritiers refusent depuis 1761 de restituer les 120 livres de la fondation d'Anne Riou ou au moins de payer la rente due. L'affaire a été portée par la fabrique devant la justice, d'abord devant le tribunal du marquisat du Ty-Meur, sans doute ensuite devant le juge de la sénéchaussée royale de Carhaix, enfin en appel devant le présidial de Quimper. En tout cas, le compte de 1786 mentionne les 177 livres 14 sols 4 deniers reçues pour les fondations et ne parle plus de celle d'Anne Riou. Les registres de délibérations du corps politique ne font aucune allusion aux frais occasionnés par le procès. La Révolution mettra fin à sa manière à ce conflit.

Travaux à l'église Saint-Trémeur

L'église demandait un entretien régulier et ordinaire, le fabrique s'en chargeait financièrement. Mais quand des travaux importants de réparation ou d'embellissement étaient envisagés, le corps politique en délibérait et prenait la décision ; il prévoyait le montant de la dépense, faisait faire un devis et traitait directement avec l'entrepreneur ou l'artiste. Nous allons relever quelques-uns de ces travaux pour la période 1745-1756, grâce au registre des délibérations de cette époque.

* 1749 : la *sacristie*. Un indice de l'importance des travaux envisagés sur la sacristie, c'est la présence du recteur de Cléden-Poher, Jean Le Gléau, aux séances du corps politique, datées des 29 mars, 29 juin, 23 août et 2 novembre. À la réunion du 29 juin, contrat est passé «avec Etienne Guillou et consorts menuisiers de boiser la sacristie dudit Kergloff dans le même goût que celle de Cléden, avec une table, [...] un buffet d'un bout à l'autre, une armoire au-dessus de chaque bout, plus une armoire et les compartiments convenables pour les ornements, un confessionnal, pour la somme de 180 livres payables en trois termes, savoir le tiers a été présentement payé et pris de la bourse de Saint-Nicodème, l'autre à la moitié de l'ouvrage et l'autre tiers à la fin de l'ouvrage, compris audit marché les fenêtres à petits bois. Plus est convenu avec les mesmes ouvriers le marché de faire à neuf l'enceinte lambry de la porte de la sacristie et deux bâties de chaque côté du grand autel et un banc pour trois prêtres, pour la somme de 42 livres payable à la fin de l'ouvrage». Au

cours de la réunion du 3 août, l'argent est tiré des archives pour être donné à Yves Laterre, Claude Castel et Louis Le Gall, pour eux et consorts menuisiers travaillant à la sacristie, soit 60 livres. Ces trois artisans apposent leur signature sous la délibération de ce jour-là. Enfin, à la séance du 2 novembre, de l'argent est tiré du coffre des archives pour régler les factures : 24 livres au sieur Grandmaison pour les deux vitres de la sacristie ; 13 livres au cloutier Pierre Pobez ; 72 livres aux menuisiers Claude Castel, Yves Laterre et Louis Le Gall ; 57 livres au serrurier Joseph Le Cornec ; 67 livres aux pères carmes pour la livraison de planches ; 7 livres au peintre Jean-Louis Laporte ; 6 livres 15 sols au maçon Trémeur Le Duff.

Il est rare de voir les noms des artisans et ouvriers apparaître ainsi ; il ne manque que la mention de leurs villages, mais plusieurs d'entre eux viennent peut-être de Carhaix ou de Plouguer, où l'on tient de petites écoles. Ainsi se terminait l'ameublement de la sacristie. Cette sacristie est postérieure à l'église. Construite en 1697 – date lisible sur la corniche du mur ouest – par Henry Falchier, le recteur de Cléden-Poher à l'époque, elle s'accorde mal à l'édifice du XVIe siècle. C'est une construction soignée, en belles pierres de granite, de décoration sobre, juste des pilastres cannelés soutenant des linteaux droits aux fenêtres. Que subsiste-t-il aujourd'hui de cet ameublement de 1749 ? Rien, semble-t-il.

* 1750-1751, les *peintures du lambris*. Cette fois encore, le recteur Jean Le Gléau est présent aux réunions du corps politique. Il venait de faire peindre sur les lambris de charpente de l'église paroissiale une série de peintures en l'honneur de la sainte patronne du lieu, Notre-Dame de l'Assomption, et il avait signé de son nom, sur le lambris du chœur : «Fait faire par noble et discret messire Jean Le Gléau, licencié en droit, recteur de Cléden-Poher. 1750.» C'est certainement lui qui a l'initiative de la commande de peintures identiques pour les lambris de l'église tréviale. Le même artiste est appelé, Herbault[13].

Le contrat est signé au cours de la réunion du 29 novembre 1750, en présence du recteur : «Les dits délibérateurs ont convenu avec le Sieur Herbault peintre de peindre les lambris de l'église et de la sacristie de Kergloff en un bleu céleste, avec une statue de saint Trémeur dans la croisée du costé de l'évangile, du côté de l'épître une statue de sainte Tréphine vis-à-vis la statue de saint Pierre et de saint Jean, dans la nef la représentation de l'Annonciation de la sainte Vierge, à l'opposite la Visitation de la sainte Vierge à sainte Elizabeth, le tout chargé de nuages conforme au lambris de Cléden parsemé de chérubins, plus d'étoffer le devant d'autel et les deux lambris d'appui aux deux bouts de l'autel, le tout pour la somme de six cents livres, savoir le tiers payable en commençant, le tiers à la moitié et le tiers à la fin de l'ouvrage. Lequel marché led. Sr Herbault présent a déclaré accepter et s'y est obligé…»

L'affaire ne traîne pas ; le 31 janvier 1751 Herbault reçoit 200 livres pour le premier terme, «pour laquelle somme Mr le Recteur a déclaré cauptionner». Le temps passe, et le travail n'avance guère. Rien n'est encore fait dans la nef, quand, le 3 avril 1752, «les délibérateurs nomment François Bernard et Louis Le Bras avec ledit Jean Hourman pour aller à Châteauneuf pour faire sommation au Sr Herbault de finir son marché ou de se défaire de son marché». Le peintre ne terminera pas son travail, on ne sait pour quelles raisons. Le 10 août 1752, Jean Hourmant, fabrique en charge, reçoit 50 livres «pour avoir des couleurs pour faire encore quelques peintures au lambris de l'église». Finalement il fallut s'adresser à un autre peintre pour finir le tra-

[13] Sur le peintre Herbault, voir Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 150.

vail. Le 16 juin 1754, le peintre Joseph Mozin signe un contrat montant à 95 livres «pour finir de peindre la croixade au lambris de nostre église de Kergloff, plus a esté prise des archives et compté audit Le Cam la somme de quatorze livres pour finir de payer les planches servant à l'échafaud» ; l'affaire est réglée à la séance du 21 juillet 1754, le peintre Mozin reçoit 58 livres 10 sols pour finir le paiement de son marché. Mais rien ne sera jamais fait dans la nef, ni l'*Annonciation* ni la *Visitation*. Jean Le Gléau n'était plus là pour aiguillonner le corps politique ; il avait quitté Cléden-Poher depuis 1752, ayant célébré son dernier baptême le 14 août de cette année-là, et le nouveau recteur Gilles Dumain ne viendra pas aux réunions du corps politique.

* 1754-1755, les *fonts baptismaux*. La restauration des fonts baptismaux sera l'œuvre de deux fabriques, François Le Cam, de Magoarem, et de Louis Le Bras, ce dernier nommé en 1755. Le 15 avril 1754, les délibérateurs «donnent leur consentement pour rétablir les fonts baptismaux». Il n'est pas dit que le baptistère de pierre est neuf, le montant de la facture laisse penser le contraire. Les maçons y travaillent en fait, ils touchent pour leur travail 30 livres, mais aucune mention de tailleurs de pierre n'est faite. Les menuisiers s'affairent : Yves Thépault se charge de boiser les fonts baptismaux pour la somme de 210 livres, l'intérieur est entièrement lambrissé. Yves Thépault n'est pas le seul menuisier ; travaillent avec lui Jean Quéméneur, François Le Guillou et un certain Coistannic. Mais qui a fourni le bassin de plomb qui garnit encore aujourd'hui la cuve du baptistère de pierre, ce n'est pas noté malheureusement ; il porte la date bien lisible de 1755.

* *Autres dépenses*. Voici quelques autres dépenses relevées dans les délibérations du corps politique. En 1744, le sieur René-Jacques Robin, peintre et doreur, avait fait «marché pour les trois principaux autels» de l'église de Kergloff ; le 17 avril, le corps politique lui verse 300 livres. En 1746, pour des travaux sur le devant d'autel et le chœur de l'église, le fabrique Pierre Coënt se charge de verser 66 livres à l'artisan, dont on ignore le nom. Le 9 avril 1747, sous les yeux des délibérants, il est tiré du coffre de la sacristie la somme de 300 livres, dont 150 livres de la bourse de Saint-Trémeur, 75 livres de celle de Saint-Nicodème et 75 livres de celle de Saint-Candide, pour payer l'horloge neuve qui vient d'être installée dans la tour de l'église tréviale. Etait-ce la première horloge ? La tour elle-même a été reconstruite, elle porte d'ailleurs deux dates, 1720 et 1736. Le 29 novembre 1750, messire Guillaume Bouriquen, un prêtre de la trève, dépose «aux archives la somme de 177 livres 10 sols pour reste de compte qu'il devait à l'église pour avoir reçu de différents fabriques lors de la bâtisse de la tour». On n'en sait pas plus sur la nature des travaux effectués sur le pignon et la tour, ni sur le rôle exact joué par ce prêtre, et les registres antérieurs à l'année 1744 sont perdus.

La prévention des vols

Au cours de la réunion du 8 décembre 1776 le greffier Bozec transcrit un long texte, chose inhabituelle dans les registres de délibérations des corps politiques. Il s'agissait de l'arrêt de la cour qui enjoignait aux généraux des paroisses de faire coucher les sacristains dans les sacristies depuis le 1er novembre jusqu'au 30 avril de chaque année. L'arrêt de la cour datait du 13 décembre 1775 mais il n'avait été enregistré que le 12 novembre 1776 par le parlement de Bretagne.

L'objectif de cet arrêt, c'était «d'écarter les malfaiteurs qui depuis nombre d'années se sont multipliés». Autour de Rennes on déplorait plusieurs vols par effraction dans les sacristies. C'était le cas à l'église de Cornu dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1776. Le général de cette paroisse était excusable, mais celui du Teil ne l'était pas, dont la sacristie avait été cambriolée le 7 novembre.

Les généraux montraient en fait peu d'empressement. Qu'à cela ne tienne. Le parlement rend, en cas de vol, les «délibérateurs» solidaires et responsables, passibles de réparations et de frais de justice.

Le corps politique de Kergloff fait donc venir le sacristain, Louis Ansquer, et lui donne lecture de l'arrêt. On lui propose de coucher dans la sacristie aux conditions portées par l'arrêt : il percevrait trois livres par mois de rétribution. Ainsi fut fait, mais l'histoire ne dit pas que le sacristain passa effectivement toutes ses nuits à la sacristie de l'église tréviale[14].

Les cloches des chapelles

Les archives de la trève gardent mémoire des cloches que les fabriques ont fait installer dans leurs chapelles, que le maire de la nouvelle commune dut décrocher sous la Révolution et qui reprirent leur place dans les tours, certaines du moins.

Chapelle de la Trinité

Construite au milieu du village de Saint-Drézouarn, cette modeste chapelle avait à l'origine un plan en croix latine. Le clocheton, sommé d'un dôme à quatre pans galbés, porte au flanc sud la date de 1728. C'est la date d'une restauration certainement, car on sait qu'une cloche y fut installée en 1704. Henry Falchier était alors recteur de Cléden-Poher – il meurt en 1705 –, et le fabrique, Yves Boudin, est chargé par le corps politique d'installer cette cloche. Les registres de baptêmes de la trève gardent la trace de la bénédiction de la cloche dans la chapelle du cimetière, dédiée à sainte Anne ; c'était son «baptême». Voici cet acte :

«Aujourd'hui 14e may 1704 a esté bénite en la chapelle dite de Ste Anne au cimetière de l'église tréviale de Kergloff en la paroisse de Cléden-Poher par Messire Henry Falchier recteur dudit Cléden, bachelier de Sorbonne, assisté de messieurs son curé et prestres, une cloche neuffve pour servir à la chapelle de la Trinité dépendante du village de St-Dréouarn en cette dite trève. Parrain et marraine ont esté Monsr Jean Veller Sr de Croixmen, conseiller du Roy, lieutenant de Carhaix, seignr foncier dudit village de St-Dréouarn, et honorable femme Louyse Le Jeune épouse d'Yves Boudin, fabrique de ladite chapelle, qui l'ont nommée Jeanne-Louise», etc.

Cette cloche de 1704 n'eut pas longue vie ; en 1760 on installait une nouvelle cloche dans le clocheton de Saint-Drézouarn. Elle portait l'inscription : «Vénérable et discret messire Claude Dumain recteur. Guillaume Le Falchier fabrique.1760». Elle aussi a son acte de baptême dans les registres de la trève :

«L'an 1760, le 14 septembre, a été bénite une cloche pour la chapelle de la Trinité en cette trève paroisse de Cléden, qu'on a nommée Françoise-Marie-Charlotte. Furent parrain et marraine le Sieur Joseph-Marie Dagorn du Bot et demoiselle Françoise-Catherine Pillas, par permission de Dame Marie-Thérèse-Josephe-Corentine de Névet, comtesse de Coigny, dame de compagnie des Dames de France, de Paul-Marie-Esprit de La Bourdonnaye, chevalier comte de Blossac,

[14] Le nom de famille Ansquer (écrit aussi Amsquer) : les Ansquer sont originaires du pays de Douarnenez, ainsi que les Castrec. Leur présence dans la trève s'explique ainsi : les seigneurs de Névet, en Plonévez-Porzay, possédaient des terres autour de Douarnenez, à Plogonnec, Pouldergat, Pouldavid et Poullan, et aussi à Kergloff, des terres dépendantes des seigneuries de Kerligonan et du Quélennec. Le père de Louis Ansquer, Hervé, était déjà sacriste à l'église de Kergloff. Dans la délibération du 22 juin 1755, il est dit qu'Hervé Ansquer a reçu, en 1750, de Gabriel Bourriquen, fabrique en charge de l'église tréviale, la somme de 9 livres «pour entretenir l'horloge et 6 livres pour sonner les cloches pour desservir les fondations».

marquis du Timeur et intendant de la généralité de Poitiers, après avoir vu le permis de Monsieur l'abbé de Cognestz, vicaire général et official de Quimper.»

Le lecteur aura vu que les seigneurs ayant des possessions dans la trève de Kergloff marquaient encore en cette seconde moitié du XVIIIe siècle leurs prééminences.

Chapelle Saint-Nicolas

Une cloche fut entreposée dans le presbytère dans les années postérieures à 1950. D'après la tradition orale elle provenait de la chapelle Saint-Nicolas. Cette chapelle, tombée en ruines entre 1950 et 1960, était une humble construction à plan rectangulaire avec un clocheton du même type que celui de Saint-Drézouarn. La fenêtre était élégante : une belle fleur de lis en garnissait le tympan, couronnant les trois lancettes. La cloche portait l'inscription : «L'an 1779. Bénite par messire Claude M.T. Dumain recteur de Cléden. Nommée par noble homme Pierre Pillas, avocat à la cour, et demoiselle Marie A.-J. Quillérou. Messire J. Conan curé de Kergloff.» Curieusement l'inscription ne porte pas le nom du fabrique de cette année 1779. Malheureusement les registres ne donnent pas l'acte de baptême de la cloche ; la négligence de Jean Conan nous aura privés de précieux renseignements.

La Révolution sera fatale aux cloches des chapelles. La descente des cloches était à l'ordre du jour depuis le loi du 24 juillet 1793. La commune de Kergloff a transcrit sur ses registres le texte de l'arrêté du Comité de salut public. Le maire, Joseph Le Guern, doit donc s'exécuter au début de l'année 1794 : toutes les cloches sont descendues et transportées à Carhaix. Destination, l'arsenal de Brest, pour la fabrication des canons. Toutes ne furent pas fondues. Deux de ces cloches retrouveront leur chapelle, celles de Saint-Drézouarn et de Saint-Nicolas dont nous venons de parler.

Les impôts royaux

Sous l'Ancien Régime, c'est au corps politique d'assurer la répartition et la perception des impôts à verser au roi : fouages (ou tailles), capitation, vingtième, etc. Aussi l'un des soucis des délibérants est-il de nommer des «égailleurs» (dits aussi asseurs) et des collecteurs, les premiers reprenant les rôles de l'année précédente pour répartir la somme globale fixée par l'administration royale – la paroisse de Cléden-Poher, trève comprise, comptant pour dix-sept feux et demi – et les collecteurs se chargeant de percevoir à domicile les sommes prévues[15]. Le curé de la trève ne joue aucun rôle dans ce domaine ; d'ailleurs on ne voit pas sa signature sous les délibérations des années 1775 à 1787, qui sont consacrées uniquement au choix des «égailleurs» et des collecteurs.

La trève est divisée en trois «parcelles», nous dirions aujourd'hui «sections[16]». Si le

[15] Asseur, mot de l'ancien français (*asseor* en 1288), désigne le répartiteur ou égailleur des taxes dans la paroisse. On parle encore de l'assiette des impôts. Le 27 juin 1745 le corps politique de Kergloff, réuni «pour nommer des asseurs pour les tailles de cette année, ont nommé Jacques Hourman, de Trégouin, Jean Le Jeune, de Magoarem et Guillaume Rioual, de Rosangoezou, assignation à jeudy en ce bourg pour asseoir les rolles».

[16] Le mot «parcelle» désigne, selon Grégoire de Rostrenen, une portion de la paroisse ou de la trève. On disait aussi «cordelée», *cordennad* en breton. Un document des archives de la Révolution (Arch. dép. Finistère, 22 L 40) donne la liste des villages de Kergloff par sections. On y retrouve les anciennes parcelles : dans la première section, Cléhallen, Cléhelvez, Goastécot, Kergaffré, Kerlissouarn, Kermenguy, Kernot, Lancleuzen, Lostanlen, Moulin d'Aulne, Pennanhaye, Quélennec, Restanbras, Saint-Drézouarn, Trégouin ; dans la seconde section, Garsangroas, Goasnergarz, Kerboulin, Kerglien, Kermorvan, Keryvon, Kimilfern, Magoarem, Penguilly, Restanlern ; dans la troisième section, Bouillen-Bihan, Bourg, Coatansèze, Le Garz, Kergloff-Vihan, Kerjézéquel, Kerligonan, Kervoastellou, Le Guern, Le Lann, Le Névéit, Le Stanger, Moulin-du-Roi, Poulfanc, Rosanguéou, Sainte-Agnès, Tinévez.

recrutement des membres du corps politique n'a pas encore le caractère démocratique d'aujourd'hui, il s'opérait cependant avec le souci d'assurer à chaque quartier ses propres représentants. Nous prendrons comme exemple le corps politique de 1786. Au cours de la séance du 4 décembre 1785, le procureur terrien Yves Le Borgne, du village de Kermenguy, proclame, en présence des délibérants de l'année 1785 et avec leur consentement, les noms des nouveaux délibérants. Pour la première parcelle : Tanguy Le Borgne, de Kergaffré, Joseph Le Guern et Jean Tanguy, de Kermenguy, Jean Huiban, de Trégouin ; pour la seconde parcelle : Guillaume Le Borgne, de Restanlern, Jean Lozac'h, de Keryvon, Guillaume Connezre, de Garzangroas et Henry Le Meur, de Goasnergarz ; pour la troisième parcelle : Guillaume Hourman, de Kerligonan, Jean Le Meur, du Névéit, François Guyomarc'h, du Garz et Yves-Pierre Guyomarc'h, de Kergloff-Vihan.

Le choix des «égailleurs» et des collecteurs suivait le même principe. Ainsi, le 11 juin 1786, le même procureur terrien proclamait les noms des paroissiens choisis pour la perception de la capitation : pour la première parcelle, Jean Huiban, de Trégouin, asseur, Yves Le Borgne, de Kerminguy, collecteur ; pour la seconde parcelle, Guillaume Le Borgne, de Restanlern, asseur, Jean Le Cornec, de Magoarem, collecteur ; pour la troisième parcelle, Guillaume Hourman, de Kerligonan, asseur, Michel Le Lohéac, de Kerjézéquel, collecteur.

Cet exemple suffira pour montrer comment les membres du corps politique répartissaient les fonctions : «égailleurs» et collecteurs ne travaillaient que sur leurs propres parcelles. Ces fonctions n'attiraient évidemment pas la popularité, mais il ne semble pas que les paroissiens désignés aient rechigné à accomplir la charge que leur confiait le corps politique. Les collecteurs avaient à recueillir en deux termes le montant des impôts de l'année. Vu la difficulté de leur tâche, ils touchaient un pourcentage – quatre deniers par livre pour les fouages – mais la perception complète était garantie sur leurs biens, c'était «à leurs périls et fortunes». Du montant de ces impôts royaux nous ne pouvons donner aucun exemple, la trève de Kergloff n'ayant conservé aucun rôle de cette époque.

1789, Kergloff devient commune

Le 16 mars 1789, le roi Louis XVI convoqua les états généraux de son royaume «pour nous aider, dit-il, à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances».

Pour répondre à l'ordre royal, une première assemblée se tint au bourg paroissial de Cléden-Poher, dont le procès-verbal nous est parvenu : «Aujourd'hui 29 mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, ont comparu en la sacristie et lieu ordinaire des délibérations de la paroisse de Cléden-Poher : Daniel Héliou, François Le Borgne, Joachim Le Bloas, Yves Le Cochennec, Joseph Le Guern, Jean Castrec, Nicolas Lévénez, André Guillemot, Michel Plessant, Yves Le Guern, Trémeur Le Borgne, Yves Bernard, Guillaume Hourmant, Yves Le Louarn, Pierre Mahé, Hervé Glaziou, Jean Caradec, Corentin Kerspern[17].»

Cette assemblée devait procéder à la rédaction d'un cahier de doléances et à l'élection de deux délégués qui iraient à Carhaix, chef-lieu de la sénéchaussée, pour y participer à une seconde élection, les élections de députés aux états généraux étant à trois degrés. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est d'abord le petit nombre de participants à l'assemblée du 29 mars. La convocation royale s'adressait

17 F. ROUDAUT, *Cahiers de doléances pour les états généraux de 1789*, Brest, C.R.B.C., 1989. (Dossier de Cléden-Poher).

à tous les sujets du roi «nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, compris dans le rôle des impositions, habitants de cette paroisse...» Et on ne voit à la sacristie de Cléden-Poher que dix-huit paroissiens, à peine plus que le quota des délibérants du corps politique ! D'autre part, il semble bien qu'il n'y ait pas eu d'assemblée similaire à la sacristie de Kergloff. La convocation unique, venue du chef-lieu de la sénéchaussée, Châteauneuf-du-Faou, s'adressait à la paroisse. Il faut savoir que Kergloff était curieusement inclus dans la sénéchaussée de Carhaix ; cette dernière sénéchaussée aurait-elle négligé de convoquer la trève ? Parmi les dix-huit citoyens – le mot sera bientôt à la mode –, on ne trouve qu'un trévien, Guillaume Hourman, de Kerligonan.

L'autonomie de la trève allait-elle disparaître ? Pas du tout. L'Assemblée nationale votait le 14 décembre 1789 la loi d'organisation paroissiale dont l'objet était de créer les communes. Devenaient communes toutes les paroisses, ou presque, et une bonne majorité des trèves. C'est ainsi que la trève de Kergloff accéda au rang de commune, tandis que celle de Saint-Tudec en Poullaouen perdait toute autonomie.

Le corps politique disparaissait au profit d'une nouvelle organisation : le maire – c'est une nouveauté – est élu pour deux ans : au début de 1790, ce fut Guillaume Quillérou, de Keryvon , puis, en 1792, Joseph Le Guern, de Kermenguy ; le procureur syndic, élu lui aussi, garde les mêmes fonctions qu'avant 1790 ; les officiers municipaux, au nombre de cinq, ont la responsabilité quotidienne des affaires de la commune ; le conseil général de la commune, formé du maire, des officiers municipaux et de «notables» (leur nombre sera double des premiers) n'est réuni que pour les affaires importantes [18].

Nous retrouvons ici souvent les mêmes noms que dans les délibérations d'avant 1790 ; ils y paraissent soit comme délibérants et procureurs terriens soit comme asseurs et collecteurs des impôts royaux[19]. La Révolution n'y change rien, ils restent des notables dans leur trève, ils occupent donc naturellement les fonctions municipales de la nouvelle commune. Le mode de recrutement n'est plus la cooptation mais des élections au suffrage universel. En fait, ce suffrage est limité par la loi. Seuls participent au vote les «citoyens actifs» : pour en être, il faut payer une contribution équivalente à trois journées de travail (la journée de travail est estimée à 15 sous à Cléden-Poher et 10 sous à Kergloff[20].

Le 19 juin 1791, au prône de la grand-messe, le curé, Yves Le Meur, annonçait que le dimanche 26 aurait lieu l'élection des députés à l'Assemblée législative. Il y eut ce jour-là à l'église trente-neuf citoyens à voter (contre trente à l'église de Cléden-Poher). En plus des membres du conseil général que nous avons relevés plus haut, vingt autres noms sont inscrits sur le rôle. Des noms que l'on retrouve presque tous dans les délibérations du corps politique d'avant 1789[21]. Évidemment, bien des citoyens actifs ne s'étaient pas déplacés, ce

---

[18] Cl. FAGNEN, M. TANGUY, *1790. Alors naquit le Finistère*, Quimper, 1990. (Catalogue de l'exposition aux Archives départementales du Finistère).

Voici la composition du premier conseil général de la commune de Kergloff : Guillaume Quillérou, Keryvon, maire ; Jean Le Cornec, Magoarem, officier municipal ; Yves Le Falchier, Keryvon, officier municipal ; Yves Le Borgne, Kermenguy, officier municipal ; Jean Lozac'h, Keryvon, officier municipal ; Joseph Le Guern, Kermenguy, officier municipal ; Yves-Pierre Guyomarc'h, Kergloff-Vihan, procureur syndic. François Thépault, Le Névéit ; Guillaume Connezre, Garzangroas ; Jean Le Meur, Névéit ; André Le Rumin, Goasnergarz ; Maurice Le Postollec, Kervoastellou ; Trémeur Le Cam, Kerboulin ; Joseph Le Borgne, Cléhelvez ; Jean Riou, Sainte-Agnès ; Louis Le Louarn, Trégoën ; Pierre Hourman, Kergloff-Vihan ; Guillaume Bourriquen, Lancleuzen ; Sébastien Le Bourhis, le Guer, notables.

[19] Arch. dép. Finistère, 10 L 84.

[20] *Ibid.*, 13 L 55.

[21] *Ibid.*, 18 L 84.

n'était pas encore une tradition politique bien ancrée dans la mentalité de ces ruraux.

Le passage de l'Ancien Régime à la nouvelle organisation municipale s'est donc faite en douceur dans les communautés rurales comme Cléden-Poher et Kergloff. Ces hommes auront à administrer leurs communes respectives, parfois dans des conditions difficiles, pendant la période troublée qui va de 1791 à 1799. Nous ne les suivrons pas jusque-là. L'important, dans cette étude, était de montrer comment une trève se gouvernait elle-même au XVIIIe siècle dans le cadre paroissial et comment son autonomie, réelle au sein de la paroisse-mère, a débouché presque naturellement sur l'indépendance communale.

ANNEXE

1776, 8 décembre. Kergloff.

Arrêt de la cour sur les vols dans les églises

Arch. dioc. Quimper, 15 AA 5, cahier de délibérations de la trève de Kergloff (1773-1787).

Arrest de la Cour rendu sur les remontrances et conclusions de Monsieur le Procureur général du Roy qui ordonne l'exécution de l'arrest du 13 Xbre 1775 et enjoint aux généraux des paroisses de la province de faire coucher les sacristains dans les sacristies depuis le premier novembre jusqu'au trente avril de chaque année.

Du 12 9bre 1776

Extrait des registres du parlement

Le procureur général du roy entré à la Cour a remontré que l'arrest du 13 X^bre 1775 qui ordonne aux généraux de toutes les paroisses de la province de faire coucher les sacristains ou autres personnes à leur choix dans les sacristies depuis le premier novembre jusqu'au trente avril de chaque année est un règlement utile que l'intérêt public a dicté pour écarter les malfaicteurs qui depuis nombre d'années se sont multipliés et ont donné lieu par leur effraction dans les églises à des pertes et à des réparations considérables également qu'à une multitude de procédures criminelles ; que l'événement a répondu à ce que la Cour doit attendre, n'étant pas venu à la connaissance du procureur général du roy que pendant l'hiver dernier il ait été commis un seul vol dans les églises mais que les malfaicteurs, ayant apparemment eu connaissance de l'inexécution de cet arrêt en plusieurs paroisses, en ont profité récemment pour se procurer l'entrée dans les églises et en enlever ce qu'il y avoit de plus précieux, que l'église de Cornu a été volée avec effraction la nuit du 31 octobre au premier de ce mois, qu'on ne seroit pas dans le cas d'en faire des reproches au général, l'obligation de faire coucher les sacristains ne commençant qu'au premier de novembre si on n'étoit informé que cest arrêt n'a pas encore eu de l'exécution dans cette paroisse que le général du Teil, et dans une circonstance qui le rend plus condemnable, son église ayant été volée le 7 de ce mois, que l'église de Saint-Etienne de Rennes a été dépouillée de ses vases et ustensiles d'argeant la nuit du 9 au 10 de ce mois, qu'une pareille négligence de la part des délibérants en exercice mériteroit l'animadversion de la Cour qui pouvoit les rendre responsables des frais de descente, des procédures qui s'instruisent et les réparations qui deviennent nécessaires, peine qu'il est d'autant plus indispensable de prononcer pour l'avenir contre les délibérants de chaque paroisse que l'on est informé, que les généraux de cette capitale ont à l'exception de Saint-Hellier donné lieu par leur exemple à l'inexécution de l'arrêt dans plusieurs autres paroisses voisines. Le prétexte dont quelques-uns se servent, et la difficulté de trouver les sacristains qu'ils veuillent coucher dans la sacristie pendant le tems prescrit qu'il n'est pas de meilleur moyen que de déclarer sur le champ leur place vacante à laquelle les généraux de chaque paroisse nommeront d'autres pour les remplir aux conditions portées par ledit arrêt, à ces causes le dit procureur général du roy requis qu'il y fut pourvu sur les conclusions qu'il a laissées par écrit, ycelui retiré, ses conclusions, [...], ouï le rapport de maître Huart de la Bourbansais, conseiller doyen de la Cour, et sur ce délibéré,

La Cour, faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du roy ordonne que l'arrêt du 13 X^bre 1775 sera bien et duement exécuté dans toutes les paroisses de la province, en conséquence enjoint et fait commandement aux généraux d'ycelles et principalement à ceux qui en ont négligé l'exécution de s'assembler huitaine après la réception du présent arrêt pour charger le

sacristain de coucher dans la sacristie, lequel sera tenu d'avertir les paroissiens soit par le son des cloches ou autrement des tentatives qui pourraient être faites pour s'introduire dans l'église, dans la sacristie ou dans la chambre des délibérations, et ce depuis le premier de novembre jusqu'au trente avril de chaque année, à raison de trois livres par mois de rétribution qui sera alloué dans le compte des marguilliers, ordonne pareillement que sur le refus des dits sacristains il sera sur le champ nommé à leur place d'autres particuliers qui voudront souscrire les susdites conditions et à défaut d'établir un gardien, condemne les délibérants de chaque année dans les paroisses où il sera fait effraction jointement, solidairement et sans répétition aux frais des réparations qu'elle occasionnera et ceux de la descente des juges et experts auxquels elle donnera lieu, que le présent arrêt sera imprimé, lu et publié aux grandes messes, et enregistré sur le livre des délibérations à la diligence des substituts du procureur général du roy et des procureurs fiscaux des lieux auxquels il est enjoint de tenir la main à son exécution et d'envoyer au dit procureur général sous quinzaine une copie des délibérations qu'ils (qui ?) auront été prise à cet égard. Fait en parlement à Rennes le 12 9bre mil sept cent soixante seize.

Signé : L : C : Picquet à Rennes chez la veuve François Vatar imprimeur du roy et du parlement, 1776.

Résumé

Kergloff était avant 1789 une trève de la paroisse de Cléden-Poher. L'étude de ses registres de délibérations et de ses comptes de fabrique nous permet de comprendre comment, au XVIIIe siècle, fonctionnait une trève au sein de la paroisse. Un vicaire trévial, dépendant du recteur, y avait son presbytère ; il tenait des registres de baptêmes et de mariages. La présence de fonts baptismaux dans l'église tréviale était le symbole de cette autonomie. La trève avait surtout son propre «corps politique», à l'instar de la paroisse-mère. Les tréviens avaient conscience de former une communauté distincte face au chef-lieu de la paroisse. En 1789, comme la majorité des trèves, Kergloff deviendra naturellement une commune.

Abstract

Before 1789, Kergloff was a «trève» of the Cléden-Poher parish. A study of its registers of deliberations and of the accounts of the church council shows how, in the XVIIIth century, a «trève» was run inside a parish. A «trève»-based curate, depending from the parish vicar, was housed in a presbytery and kept the register of baptisms and weddings. The fact that the «trève» church had fonts was a clear symbol of this autonomy. But, first and foremost, the «trève», like the parish, had its own «body politic». Its inhabitants were aware they were a distinct community, quite different from that of the parish proper. In 1789, like most «trèves», Kergloff was naturally turned into a parish.

Diverradur

Eun drev euz Kleden-Poher oa Kerglof araog 1789. Goude studia renta-kont ha kontou kuzul ar fabliked e heller meiza penaoz, en XVIII[ved] kantved e veze kaset an traou en-dro e trev eur barrez. Eur hure a oa, dindan person ar barrez, ha dezañ e brespital. Eñ eo e-noa d'ober war-dro marillou ar badiziantou hag an euredou. Ar maen-font en iliz oa arouez an emrenerez-se. Ar pez 'zo ivez, dreist-oll, eo he-doa an drev eur poellgor politikel, e-giz ar vamm-barrez. Treviz en em sante beza eur gumuniez drezi heh-unan tal-ouz-tal ouz pennleh ar barrez. Evel ar peb brasa euz an treviou Kerglof e 1789 a deuio da veza eur gumun.

L'aménagement portuaire du Conquet (Finistère) : cent ans de discussions sur des projets (1771-1873)

par Louis Chauris*

Entre les premières demandes formulées par les intéressés, l'établissement d'un avant-projet, puis d'un projet définitif, les appels d'offre et l'exécution effective des ouvrages de travaux publics sous la responsabilité de l'Administration, il s'écoule nécessairement de longs mois, voire plusieurs années, tant les problèmes soulevés sont généralement complexes. Mais différer et modifier sans cesse les projets sans les réaliser, pendant un siècle entier, ne laisse pas d'étonner ! C'est pourtant ce qui est advenu au port du Conquet, à l'extrémité du pays de Léon. Ce sont les aspects mal connus de telles tergiversations répétées, dont nous proposons de retracer les principales péripéties à l'aide des données archivistiques[1], complétées par nos propres observations sur le terrain. Un intérêt particulier sera porté ici à la nature et à la provenance des matériaux proposés, puis utilisés, pour la construction, enfin réalisée entre 1873 et 1876, du grand môle Saint-Christophe, qui allait améliorer les qualités d'un havre laissant jusqu'alors beaucoup à désirer[2].

Dès 1771... jusqu'au début de l'Empire

Dans un mémoire en date du 24 août 1837, l'ingénieur en chef Goury, après avoir rappelé que «en tout temps, le port du Conquet serait une relâche précieuse [et] pendant la guerre... deviendrait un refuge contre les croiseurs ennemis que le voisinage de Brest attire en grand nombre dans ces parages», constate qu'ici «l'Art n'a rien fait

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (E.R.)

1 Arch. dép. Finistère, 4 S 1373 (surtout), 4 S 1268 (accessoirement).

2 L'histoire du Conquet est trop connue pour que nous nous y attardions. Tous les livres traitant de l'histoire de la Bretagne font mention du port, naguère important, et tout particulièrement du sac de la ville, en 1558, par les troupes des flottes anglaise et hollandaise. Sur les défenses du Conquet, voir F. OLIER, «Le Conquet, garnison du bout du monde, la vie militaire au Conquet au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 287-314. Sur le port, consulter J.-P. CLOCHON, «Le Conquet, un port de cabotage au XVIIIe siècle», *Le Chasse-Marée*, n° 2, 1981, p. 25-38. Sur l'habitat, relire L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. II. Brest et sa région*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1981, 592 p. On trouvera par ailleurs de nombreux articles sur Le Conquet dans *Les Cahiers de l'Iroise* (voir tables générales 1954-1983 et 1984-1995, établies par A. Henwood). Pour les pierres de construction, se reporter à L. CHAURIS, «Carrières et constructions en région maritime : les confins occidentaux du Finistère aux environs du Conquet », *117e Congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992, 2e colloque «Carrières et constructions»*, p. 337-353. Sur la géologie, se référer à L. CHAURIS et B. HALLÉGOUËT, *Cartes géologiques à 1/50 000* : feuilles Brest (partie nord), 1980 ; Le Conquet (1989) et Plouarzel-île d'Ouessant (1994), éd. B.R.G.M., Orléans.

pour seconder la Nature». Or, dès 1771, les habitants du Conquet avaient élevé une voix suppliante vers l'intendant de Bretagne pour demander la reconstruction du «môle qui paraît avoir existé à l'endroit où l'on remarque des monceaux de pierres». Cette demande était transmise à Besnard, alors ingénieur à Landerneau[3], qui dressait un projet évalué à 82 485 francs. L'ingénieur proposait la construction de deux môles : l'un, de 113 m de long, rattaché à la rive sud du havre, l'autre, en arrière de 58 m par rapport au premier, de 53 m de long, enraciné sur la rive nord, la distance entre les musoirs étant de 37 m. Le mur extérieur serait incliné à 45°... En fait, le môle sud reproduisait, en plus allongé, une vieille jetée en pierres sèches détruite par la mer.

En 1786, soit quinze plus tard, le projet étant resté lettre morte, les habitants du Conquet renouvellent leur demande... et l'ingénieur Besnard reproduit son projet... Quelques années après, en mai 1790, les notables du canton du Conquet rédigent une adresse à l'Assemblée nationale. Après avoir noté que le port du Conquet «offre une de ces positions uniques que sans forcer la nature, on peut rendre avantageuse... pour tous les bâtiments qui fréquentent les mers orageuses de l'ouest à l'atterrage de la France», lesdits notables font remarquer à leur tour que «s'il y avait au Conquet une jetée, bâtie sur les vestiges de l'ancienne, les navires qui ne pourraient atteindre le goulet de Brest y trouveraient une relâche sure et commode»... En 1792, Monge, ministre de la Marine, demande la rédaction d'un projet. Besnard étant devenu ingénieur en chef, David, chargé de l'affaire, se contente de reproduire celui de son prédécesseur ; la dépense est alors estimée à 108 500 francs.

L'ingénieur Trouille présente ensuite un nouveau projet. Il consiste en une seule jetée, enracinée sur la rive sud, de 109 m de long, à parement externe incliné de 22°30 et parement interne subvertical ; le môle se termine par un cône dont l'empattement a plus de 40 m. La dépense est estimée entre 50 000 et 60 000 francs. Mais, comme l'écrit l'ingénieur Goury dans le mémoire auquel nous empruntons ces données, «la crise politique exerça sa paralysante influence au Conquet comme ailleurs». Toutefois, «au début de l'Empire, on autorisa des approvisionnements pour une somme de 5 081,33 francs, au moyen de laquelle on se procura 1 100 blocs de pierre de Plouarzel» [dans le massif granitique de l'Aber-Ildut]... mais ces blocs allaient bientôt être enfouis sous le sable, faute d'avoir donné suite au projet[4].

De 1810 à 1837

En 1810, l'ingénieur en chef Detaille reproduit en partie le projet de Besnard, en le limitant toutefois à un seul môle, celui du sud. Cet ingénieur «refusait de se servir de la pierre du Conquet » (micaschiste et gneiss feuilleté). Dans son mémoire déjà cité, l'ingénieur Goury fait remarquer que cette roche «n'a sans doute pas la dureté du granite de Laber, mais [elle] s'obtient en très gros blocs et... se trouve presqu'à pied d'œuvre». Et d'ajouter que «l'emploi [projeté] du granite de Laber, ou plutôt de Plouarzel, [augmenterait] sensiblement la dépense, puisque le seul môle [de la rive sud] serait revenu à 125 000 francs, dont 60 000 francs pour la pierre».

On aura noté que, jusqu'alors, tous les ingénieurs cités étaient d'accord sur le choix de l'emplacement du môle sud, à savoir au droit de la chapelle Saint-Christophe. Or voici que Chauby, appelé à donner son avis sur le projet de Detaille, fait remarquer la présence à l'entrée du havre, sous la batterie de Sainte-

3 Sur Besnard, voir R. COUFFON, «Un ingénieur des Ponts et Chaussées à Landerneau au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXII, 1945, p. 6-17.

4 Une partie de ces blocs devait être employée à la restauration des cales du Drellac'h, au Conquet, en 1836.

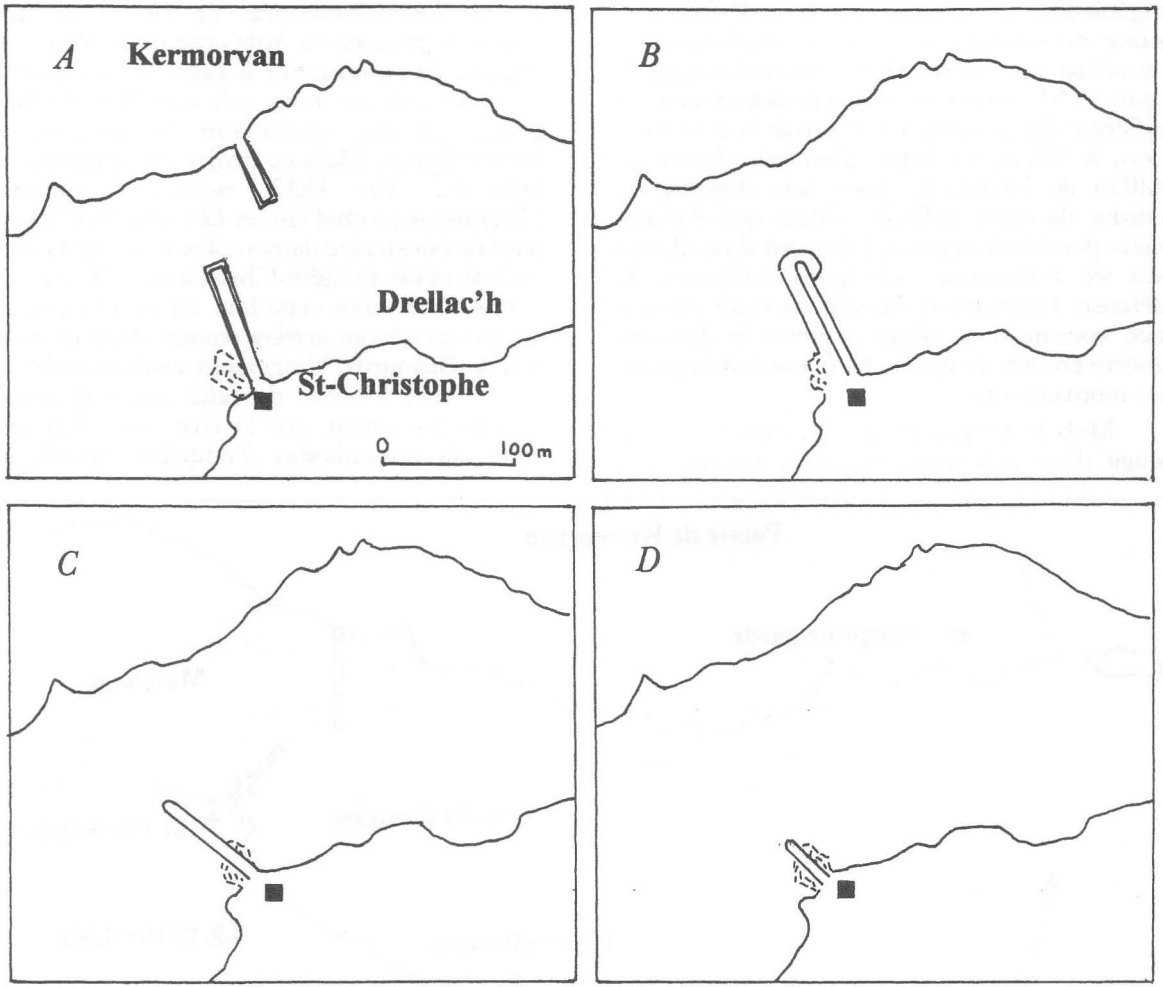

Fig. 1. – Projets successifs de môle dans le bras de mer du Conquet.
a. Projet Besnard (reproduit en 1786, 1792 et, pour partie, en 1810).
b. Projet Trouille.
c. Projet de 1822.
d. Projet de 1822, modifié en 1836 (d'après Arch. dép. Finistère, 4 S 1373).

Barbe[5], d'une roche appelée la Pierre glissante et propose de l'unir à la terre ferme par une digue d'une trentaine de mètres de longueur. «Cette idée, jetée dans la discussion [allait être la] cause de l'abandon de tout ce qui avait été préparé.» En fait, tout projet allait être suspendu par les événements de 1813.

Le temps passe... Nous sommes déjà en 1821. Les habitants du Conquet reprennent, une fois de plus, leurs instances et de nouvelles études sont encore demandées aux

5 L. CHAURIS, «Un cas de protection de l'environnement au XIXe siècle». *Penn-ar-Bed*, n° 159, 1995, p. 1-4.

ingénieurs. L'emplacement de la Pierre glissante est écarté : ce môle «n'améliorerait le mouillage que bien faiblement ou même pas du tout» ! On propose alors un projet totalement différent des précédents, à savoir la construction, à 400 m au large, d'un brise-lames de 420 m de longueur... pour une dépense de l'ordre de deux millions. «Mais que d'avantages pour la navigation ! Surtout si on élevait sur ce brise-lames quelques ouvrages de défense. L'ennemi renoncerait à venir stationner, comme il le faisait pendant la dernière guerre en face du goulet de Brest dont il gênait les mouvements.»

Mais le 1er mai 1822, nouveau projet ! Il s'agit d'un seul môle, toujours attaché à la pointe Saint-Christophe, de 108 m de longueur, à parements subverticaux... Puis on suggère de commencer à exécuter seulement une partie de ce môle, soit sur 50 m de longueur, ce qui abaisserait la dépense à 26 000 francs. Mais ce projet est sévèrement critiqué... En 1837, nouveau rapport. L'ingénieur en chef Goury (24 août 1837) propose de construire deux môles, l'un sur la rive sud (au droit de Saint-Christophe), l'autre sur la rive nord, mais cette fois, en avant de celui du sud (et non en arrière comme dans les projets de Besnard). L'ingénieur croit en effet «à l'inefficacité absolue de celui que l'on construirait, isolément, sur la rive sud». Par ailleurs, la commission d'enquête, réunie la

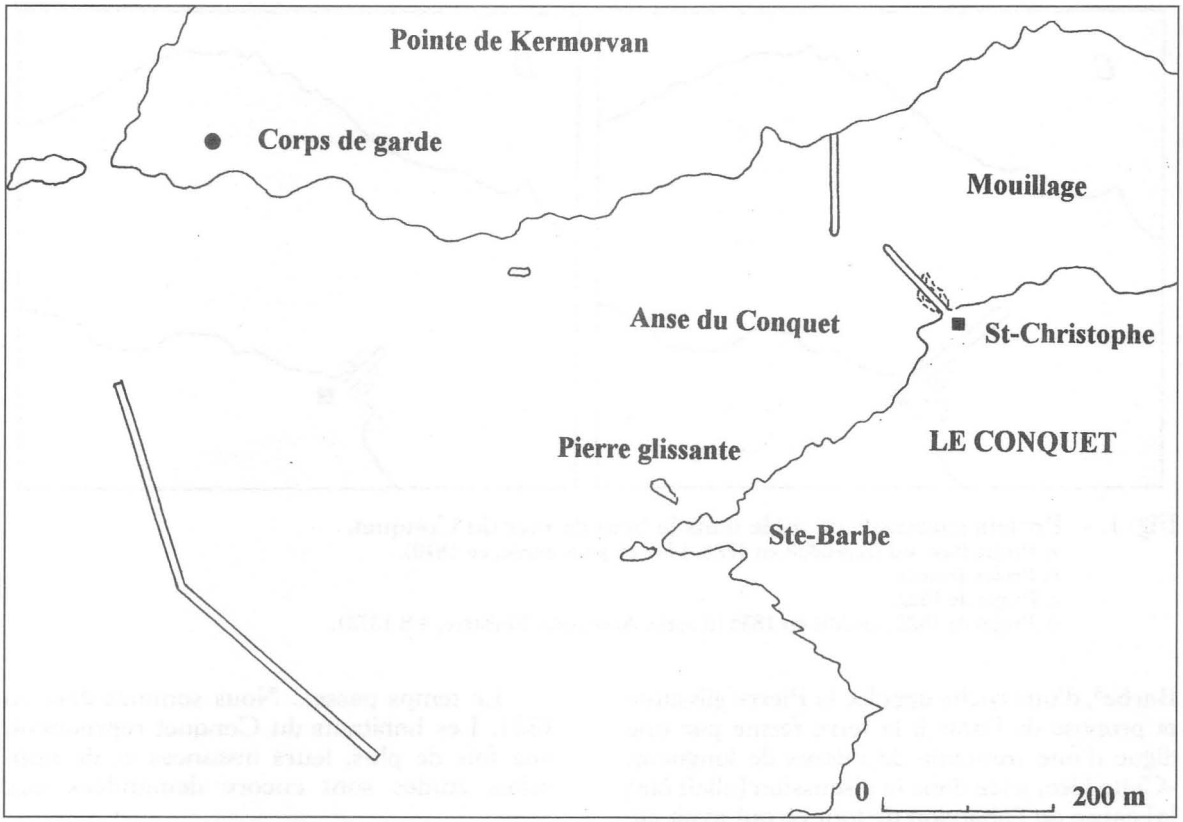

Fig. 2. – Projet de 1837, avec deux môles internes et brise-lames externe.
(D'après Arch. dép. Finistère, 4 S 1373).

même année 1837 émet l'idée d'établir un port de refuge à l'embouchure même de l'estuaire du Conquet, sous la pointe Sainte-Barbe. Dans cette conception nouvelle, il s'agit de construire, d'une part une première jetée qui, s'appuyant sur la Pierre glissante, se prolongerait en direction du nord-ouest, puis du nord ; d'autre part, une seconde jetée, enracinée à la pointe Saint-Christophe, s'allongerait vers l'ouest en direction de la première jetée. Est-il besoin de dire que cette proposition originale ne devait avoir aucune suite ?

1837-1845 : des projets grandioses

Un document en date du 25 janvier 1838 rappelle que «l'utilité d'entreprendre... [au Conquet]... des travaux propres à garantir des naufrages les bâtiments qui viennent s'y réfugier dans les gros temps, est reconnue par le sentiment unanime des gens de l'art». Mais le rapport fait remarquer aussitôt que «cette utilité ne prend pas sa source dans l'intérêt de la ville du Conquet, il s'élève beaucoup plus haut. C'est l'intérêt général de la navigation qui lui sert de base et, à ce titre, elle doit exciter toute la sollicitude du gouvernement». Protégé contre l'action du flot à son entrée, Le Conquet assurerait «un mouillage aussi sûr que précieux aux bâtiments de commerce dans les jours de tempête, aux petits bâtiments de l'État en temps de guerre et même à des bâtiments ayant un plus fort tirant». Ainsi, «il ne s'agit plus du mesquin intérêt d'une chétive bourgade, ni même des intérêts multiples des bâtiments de commerce, il s'agit des intérêts de l'État. Il s'agit de former dans la sphère du premier port militaire du royaume un lieu de refuge contre le canon de l'ennemi quand il ferme et bloque l'entrée de la belle rade de Brest». En un mot, «la construction d'un brise-lames [présenté par l'ingénieur Goury] aura pour effet de créer une rade à l'entrée de l'anse du Conquet». Mais à l'évidence, ce projet de brise-lames «exigera dans sa construction un vaste développement et une grande solidité». En fait, le succès de l'entreprise dépendra de la persévérance dans la poursuite des travaux : «une interruption serait mortelle». Bref, l'exécution de ce brise-lames «décuplerait l'importance de l'anse du Conquet» : il s'agit là d'une «création de premier ordre».

Dans ces conditions, les travaux prévus à l'intérieur de l'anse du Conquet (les deux môles proposés par l'ingénieur Goury le 24 août 1837) ne seraient utiles que dans le cas où le projet du brise-lames serait refusé. Toutefois, l'étranglement qui serait provoqué par ces deux môles posés presque en regard l'un de l'autre suscite des inquiétudes. «Il présentera des dangers réels aux bâtiments qui voudront entrer dans le port à marée montante et [une] impossibilité pour ceux qui voudront sortir. Dans le premier cas, il faudra se précipiter dans une cataracte, et dans le second, remonter le torrent.» En outre, le rapport ajoute que «ces travaux, déjà dispendieux, auraient des résultats peu importants puisque le peu de fond du port du Conquet n'en permet l'accès qu'à des bâtiments d'un petit tonnage. On aurait donc jeté dans la mer beaucoup d'argent pour d'insignifiants avantages».

Mais une lettre du conseiller d'État Le Grand, directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, en date du 26 octobre 1838, adressée au préfet du Finistère annonce – une fois de plus – le retrait de ce projet grandiose. Dans sa lettre, le conseiller d'État rappelle que «la Commission de la marine a fait ressortir toute l'utilité du port du Conquet [qui], placé au point de réunion de la Manche et du golfe de Gascogne, semble appelé à devenir le seul port de relâche de cette côte dangereuse... Il faudrait y faire mieux qu'un port d'échouage». Effectivement, le problème se trouverait résolu par le projet de l'ingénieur en chef Goury. Il a même été proposé de compléter ledit projet par «la construction entre le rocher des Renards et la pointe du même

nom, d'une digue qui, en défendant le port des vents du sud, dévierait le flot et le ferait passer en dehors du brise-lames». Toutefois, ainsi que le souligne le conseiller d'État, comme l'intérêt militaire se trouverait engagé, aussi bien que l'intérêt commercial, il y aurait lieu de provoquer le concours du ministre de la Marine ; quant à lui, il estime par ailleurs que «la dépense du brise-lames excéderait certainement de beaucoup l'évaluation de l'avant-projet». Aussi, dans sa conclusion, le haut fonctionnaire demande d'étudier des projets moins étendus et annonce que «l'exécution du projet général doit être ajournée»...

Programme ajourné, mais non abandonné ! Et les ingénieurs de poursuivre l'élaboration de projets pour l'aménagement du port... Le 14 décembre 1843, l'aspirant-ingénieur Le Helloco signe un «mémoire sur la construction d'un môle destiné à joindre les roches des Renards à la terre». Le futur ingénieur juge indispensable d'avoir un môle «à mortier de chaux hydraulique de pouzzolane ou de schiste cuit reposant sur une fondation indestructible». Il propose d'adopter pour les fondations des blocs de béton. Il indique que «la côte schisteuse [micaschiste] du Conquet fournira les moellons, mais non la pierre de taille et le sable qui devront venir de l'Aber-Ildut». Il précise que ce dernier port offre tous les avantages désirés en ce qui concerne la qualité du sable. Il rappelle qu'il existe aussi du sable dans la baie des Blancs-Sablons, mais c'est pour ajouter immédiatement que «il est de qualité inférieure au sable quartzeux de l'Aber».

En fait, dans l'avant-projet de Le Helloco (14 décembre 1843), le môle joignant la pointe des Renards aux roches de ce nom n'était qu'une partie des ouvrages nécessaires à l'aménagement du Conquet. Aussi, par décision du 6 février 1845, le sous-secrétaire d'État aux Travaux publics demandait que le programme soit complété par l'addition d'un brise-lames. Selon l'avant-projet, les travaux s'élèveraient à la somme de 6 millions de francs ! L'inspecteur de la division se rendait sur les lieux à la fin de 1847, «mais la Révolution de 1848 [faisait tomber] dans l'oubli le môle et le brise-lames, ainsi que tant d'autres travaux d'utilité publique».

1852, 1853-1856 : nouvelles pétitions

Devant de tels atermoiements répétés, on comprend très bien la pétition, datée du 25 mars 1852, faite «dans le canton de Saint-Renan par MM. les maires, conseillers du département et d'arrondissement, capitaines de commerce et autres notables au Prince Président de la République française». Ces personnalités, évidemment, ne manquent pas de rappeler qu'en 1810, «l'Empereur Napoléon, comprenant que Le Conquet est un des principaux boulevards maritimes de la France, fit chercher le moyen d'y mettre les navires de commerce et de l'État à l'abri d'un coup de main de la part des Anglais». Et d'ajouter qu' «en 1847, les ministres compétents, accueillant les études approfondies... saisirent la Chambre des députés de la question d'un grand port de refuge au Conquet». Après avoir constaté que Le Conquet est maintenant à un degré presque complet de décadence, les pétitionnaires demandent : «Pourquoi aujourd'hui ne reprendrait-il pas la place qu'il a perdue ?... Notre promontoire, sentinelle avancée, se verrait [- il] exclu du budget de l'État» ? Et de souligner tous les avantages que procureraient les améliorations du port : refuge pour les navires marchands inquiétés par les forces navales ennemies ; ressource dans le cas où Brest serait bloqué ; relâche pour les bâtiments surpris par les vents contraires ou la tempête, «obligés, à leurs risques et périls, de se jeter dans les criques voisines et foraines de Porz-Liogan et des Blancs-Sablons qui offrent des dangers à chaque instant ».

Mais le temps passe toujours... Nous sommes à la fin de l'année 1853. Les habitants du Conquet, une fois de plus, réitèrent leurs

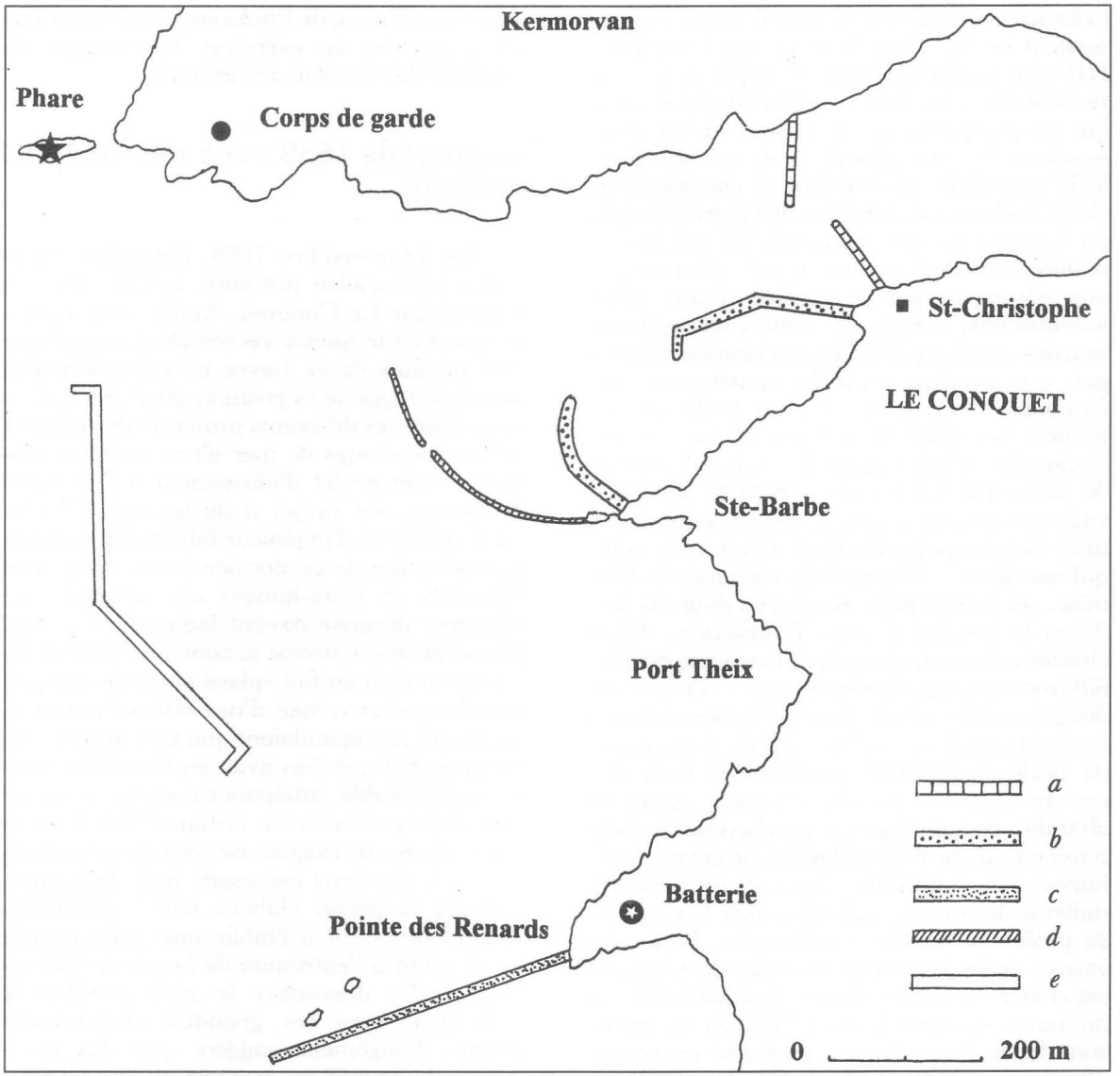

Fig. 3. – Différents projets d'aménagement du port.
a. Goury (1837).
b. Commission d'enquête (1837).
c. Le Helloco (1843).
d. Carcaradec (1858).
e. Position du brise-lames (projet abandonné), tel qu'il figure sur le plan de Carcaradec en 1858. Le phare de Kermorvan a été allumé en 1849.
(D'après Arch. dép. Finistère, 4 S 1373).

instances, en attirant «l'attention du gouvernement de Sa Majesté impériale [Napoléon III] dont la bienveillance et l'appui sont assurés à toutes les grandes entreprises ayant pour but la prospérité de l'industrie et du commerce»... Un peu plus de deux ans plus tard, le 17 mai 1856, la chambre de commerce de Brest s'adresse au ministre de l'Agriculture et du Commerce, en reprenant les arguments maintes fois déjà mis en avant : «S'il est sur nos côtes, un travail projeté d'une utilité incontestable et reconnu comme tel depuis de longues années par le gouvernement comme par nos marins, c'est la construction au Conquet d'une jetée et d'un môle qui en feraient un point de relâche aussi sûr que commode.» Et d'évoquer les vents d'ouest et de sud-ouest qui refoulent dans le port «des vagues affreuses... faute d'une jetée qui amortisse l'impétuosité des flots. C'est cette jetée qui est depuis si longtemps réclamée et promise... et dont le pays, nous n'en doutons pas, devra le bienfait à votre Excellence». Et la chambre de commerce, après avoir rappelé les différents projets, de s'interroger : «D'où vient donc que l'accord de tant de bonnes volontés soit resté stérile et qu'au bout de trois quarts de siècle, la première pierre de ce môle soit encore à poser ?» La réponse, selon la chambre de commerce, est à chercher dans la naissance de projets ambitieux (le grand brise-lames), nécessitant des dépenses de plusieurs millions de francs, «qui ont arrêté l'exécution de projets modestes et suffisants». L'une des causes de la déchéance actuelle du Conquet est effectivement liée au fait que les habitants du pays, «voyant leurs bâtiments se briser sous leurs yeux dans le port par un ressac affreux, se sont lassés des pertes continuelles... et sont allés porter ailleurs leur industrie et leur fortune». Et pourtant, indique toujours la lettre, Le Conquet possède divers atouts : port d'atterrissage des navires d'Ouessant et de Molène, port d'attache de pêcheurs qui alimentent les marchés de Brest, «port d'importation et d'exportation d'une usine considérable de produits chimiques» [l'usine d'iode, à partir des algues, de Poulconq], également lieu d'exploitation de carrières fournissant du «dallage dans tout le département»...

Le projet de 1858 : une solution intermédiaire

Le 18 novembre 1858, l'ingénieur ordinaire Carcaradec présente, à son tour, un rapport sur Le Conquet. Après avoir noté – ce que tout le monde reconnaît, à savoir que «les qualités de ce havre ne répondent pas aux avantages de sa position géographique» – et examiné les différents projets élaborés pour pallier les «coups de mer d'une extrême violence», soit projet d'abritement à l'intérieur du havre, soit projet d'abritement à l'extérieur du havre, l'ingénieur fait remarquer que la réalisation de ce dernier projet (jetée des Renards et brise-lames) entraînerait une «énorme dépense devant laquelle on a toujours reculé». Comme le constate l'ingénieur, on se trouvait en fait «placé entre des projets peu dispendieux, mais d'une efficacité contestée et qui ne répondaient que très imparfaitement au but que l'on avait en vue, et un projet considérable, atteignant complètement ce but, dont personne ne critiquait les dispositions, mais qui exigeait de trop grands sacrifices». C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre le projet élaboré par Carcaradec, projet consistant à établir une jetée ancrée «tout à fait à l'extrémité de la pointe Sainte-Barbe afin d'avancer le plus possible le mouillage vers les grandes profondeurs d'eau». L'ingénieur suggère que «les parements du massif de maçonnerie supérieure, au lieu d'être en pierres de taille, [soient] construits en moellons plats et minces, smillés ou simplement dégrossis et maçonnés sur un mètre d'épaisseur. Le parapet seulement et la tablette du couronnement seraient en pierre de taille de granit ». L'ingénieur rappelle que Le Conquet possède «des carrières d'un schiste [micaschiste] de dallage à lits très

réguliers et de très bonne qualité qui conviendrait parfaitement à cet usage». La maçonnerie de pierres de taille s'élèverait à 451,48 m³ ; la maçonnerie de moellons smillés à 3 686,96 m³. Le projet est évalué à 650 000 francs.

Dans ses conclusions, l'ingénieur critique les différents projets antérieurs, soit à cause de leur inefficacité présumée, soit à cause de leur prix trop élevé : «Les projets qui n'admettent qu'une jetée établie à la pointe Saint-Christophe seraient inefficaces et doivent être repoussés.» [...] «Les projets qui admettent la combinaison de deux jetées établies devant la même pointe doivent être également [abandonnés] à cause de l'incertitude de quelques-uns de leurs effets.» Ces deux types de projets répondaient en fait très mal au but fixé, à savoir l'établissement d'un port de refuge. «La solution la plus complètement satisfaisante serait... dans le projet de grand brise-lames et de la jetée des Renards», mais elle entraîne de très fortes dépenses. Le projet présenté est évidemment une solution moins parfaite, mais se situe dans des «conditions de dépense beaucoup plus acceptables».

1870... Les temps ont changé

Et le temps s'écoule toujours... Il faudra attendre 1868 pour commencer, enfin, à voir les projets se concrétiser. Le 29 avril de cette année, la commission nautique constituée à cet effet va se prononcer pour la construction d'un môle à la pointe Saint-Christophe. Dans son rapport, ladite commission, après avoir rappelé que l'aménagement portuaire du Conquet a donné lieu à plusieurs projets successifs de port de refuge, fait remarquer qu'aujourd'hui, du fait de la substitution progressive de la navigation à vapeur à la navigation à voile, l'amélioration du port est devenu une «question purement locale». Quels sont alors les problèmes que la commission doit examiner ? «La jetée proposée permet-elle d'espérer un échouage sans ressac» et un accostage facile ? En un mot, «y a-t-il possibilité d'obtenir une amélioration notable par la construction d'une digue à la pointe Saint-Christophe» ? Dans son rapport, la commission nautique, reconnaissant que la question du port de refuge est «écartée par la transformation de la marine», estime que «l'anse du Conquet doit se borner à servir de façon efficace au commerce local». Elle admet que «toute solution à l'ouest de la pointe Saint-Christophe, notamment celle qui ferait partir une digue de la Pierre glissante, doit aussi être écartée, comme entraînant des dépenses au moins trois fois plus grandes». Au total, la jetée de Saint-Christophe améliorera le mouillage au Drellac'h.

Le 7 juillet 1869, l'ingénieur en chef Planchat, ayant noté que «le projet de construction d'un môle à la pointe Saint-Christophe n'a soulevé aucune objection dans l'enquête à laquelle il a été soumis», est d'avis que la construction de ce môle sera d'une grande utilité pour le port du Conquet.

1870 : devis et cahier des charges

Devis et cahier des charges sont signés le 14 février 1870. Ils concernent «l'exécution d'un môle avec cale, enraciné au saillant le plus occidental de la pointe Saint-Christophe, et d'un chemin d'accès pratiqué dans la falaise». En outre, il sera entrepris la «démolition des anciennes jetées à pierres sèches et le dragage [...] du sol de la grève au droit de leur emplacement». La longueur du môle sera de 94 m au niveau du dallage au couronnement. Il sera fondé sur le roc pendant les trente premiers mètres environ et plus loin sur un fond de sables et de galets. Il affectera en coupe une forme trapézoïdale avec 4 m de largeur au sommet et talus inclinés au 1/10 sur les faces ; il se terminera par un musoir tronconique. Le sommet sera à un mètre au-dessus des plus hautes mers d'équinoxe, soit à la cote 8,72 m.

Le môle sera surmonté sur la face du large par un parapet de 0,70 m d'épaisseur sur un mètre de hauteur. Une cale de 60,88 m sera accolée sur la face est du môle, avec une largeur de 5 m et une pente de 12 %. La protection du parement ouest du môle contre les affouillements sera assurée par une risberme maçonnée de 3,50 m de largeur.

D'où proviendront les pierres de construction ? Les moellons bruts seront fournis pour partie par la démolition de l'ancienne jetée et du débarcadère, pour partie «soit des carrières actuellement existantes, soit des carrières que l'entrepreneur aura à ouvrir, notamment dans l'îlot de Coz-Castel[6] et dans la presqu'île de Kermorvan». Il est toutefois spécifié qu'«aucune exploitation ne pourra être entreprise dans cette presqu'île au-dessous du niveau des plus hautes mers». Par ailleurs, «les moellons de bonne qualité qui proviendront des excavations du chemin d'accès seront utilisés dans les maçonneries du môle». Par contre, les moellons de parement proviendront des carrières de Laber [granite de l'Aber-Ildut] ; il en sera de même pour la pierre de taille. À ce sujet, il est spécifié qu' «une

6 L'îlot de Coz-Castel est situé en amont du port de la ria du Conquet.

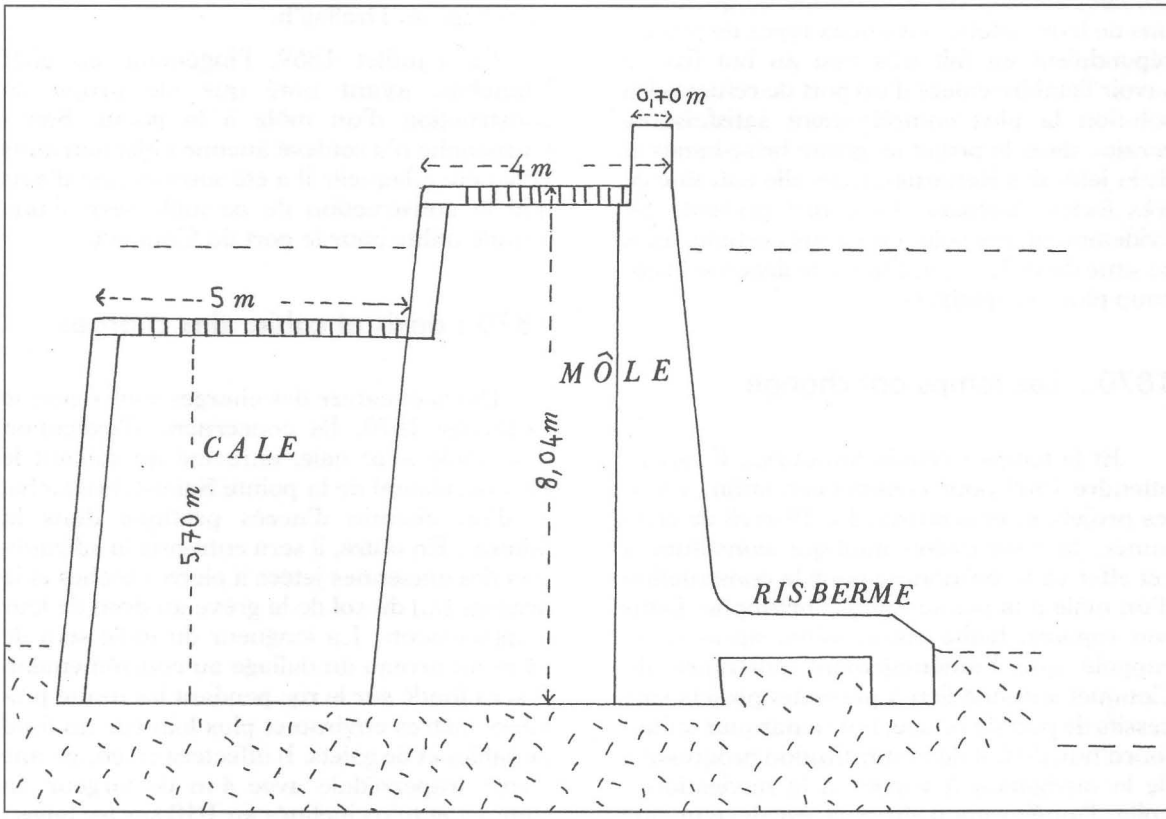

Fig. 4. – Coupe d'un des profils du môle de Saint-Christophe.
Dressée par l'ingénieur ordinaire Cahen (14 février 1870). Lors de la réalisation (1873-1876), la risberme a été remplacée par des enrochements (d'après Arch. dép. Finistère, 4 S 1373).

teinte jaunâtre est un indice de mauvaise qualité et suffira, même en l'absence de tout défaut apparent, à faire rebuter les pierres qui la présenteront». Quant aux pavés, ils seront extraits à l'île Longue ; ils seront de l'espèce dite «gros blocage», offrant en moyenne 18 à 22 cm de longueur et 18 à 20 cm de queue. Le sable proviendra des grèves de Laber.

Le projet était déclaré d'utilité publique par décret du 27 juillet 1870... Le 15 février 1873, un additif fait au devis indiquait que la risberme maçonnée sera supprimée et remplacée par des enrochements en granite de Laber, dont le volume sera au moins de 0,30 m³. Le détail estimatif indiquait un prix total de 100 000 francs. L'adjudication avait lieu le 29 mars 1873. Neuf soumissionnaires s'étaient présentés, offrant des rabais allant de 2 % à 13 %. Le sieur Prigent Jean, de Plouéventer, avec un rabais de 13 %, devenait adjudicataire.

1873-1876 : travaux sur le môle

Rapports et lettres permettent de suivre l'avancement des travaux de construction du môle et de se rendre compte des problèmes rencontrés. Un rapport de l'ingénieur, en date du 6 juin 1873, indique que les travaux ont commencé, mais qu'ils sont menés «avec assez peu d'activité». Ce même document précise que «l'entrepreneur a ouvert des carrières pour s'approvisionner de moellons dans l'îlot de Coz-Castel [...] et dans la presqu'île de Kermorvan». Il est noté que ces moellons sont «de bonne qualité» et que le volume extrait «à la fin de mai [est] de 150 m³». Le même rapport indique aussi que les travaux du chemin d'accès sont également commencés et que 600 m³ de roches ont été enlevés ; toutefois, la plupart de ces déblais sont «de trop mauvaise qualité pour être remployés». L'ingénieur pense que l'entrepreneur ne trouvera «pas plus de 800 à 1 000 m³ de moellons de remploi». L'entrepreneur s'est approvisionné en sable de Laber, ainsi qu'en moellons de Laber pour les parements.

Un autre rapport (3 juillet 1873) laisse voir que le travail avance de la manière la plus satisfaisante. Il est précisé que «l'entrepreneur a traité à forfait pour un cube de 700 m³ de moellons de remploi à provenir tant des débris d'anciennes jetées qui couvrent la grève que des déblais du chemin d'accès». Cependant, on note que ces derniers ne donnent guère que de «la pierre feuilletée, sans aucune consistance», fournissant peu de moellons. Le rapport constate que «les maçonneries sont parfaitement exécutées. Le parement extérieur est [...] en pierre de Laber d'un très bon aspect». Quant aux moellons de remplissage, provenant soit de remplois, soit de deux carrières (îlot de Coz-Castel et presqu'île de Kermorvan), ils sont qualifiés «d'excellente qualité».

À titre d'exemple, citons également le compte rendu pour le mois d'avril 1874 (5 mai 1874). Ce document précise que «les travaux ont marché en avril avec la plus grande activité». À la faveur de la grande marée, il a été possible de fonder encore 18 m de l'ouvrage «de sorte qu'il ne reste plus qu'une longueur de 14 m à faire pour avoir terminé les fondations». Dans les ouvrages de ce genre, l'un des problèmes majeurs est celui des affouillements. Dans le cas du môle du Conquet, aucune crainte n'est à avoir sur la face du large, la plus exposée. En effet, les enrochements en place sont déjà en partie «noyés dans une grève dont [les] travaux ont provoqué la formation». Cette nouvelle grève s'étend dès à présent depuis les environs de la Pierre glissante jusqu'au môle. Ses matériaux sont formés en partie par les galets, progressant antérieurement le long du rivage et dont l'avancement a été stoppé par le môle. Au lieu de cheminer de l'enracinement du môle à son extrémité, ces dépôts sont «au contraire rejetés sur l'enracinement où l'ancienne plage est déjà recouverte d'apports extrêmement importants».

Mais divers événements semblent avoir retardé l'achèvement des travaux du môle. Une forte tempête de sud-ouest, survenue le 24 janvier 1875, provoque dans le môle en construction des avaries notables. La première avarie concerne la chute d'une partie du parement. En fait, «la partie écroulée comprend exclusivement le [revêtement] en moellons d'appareil en granite de Laber, les maçonneries de blocage en arrière sont restées parfaitement intactes». Quelles peuvent être les causes de cet éboulement ? Il est d'abord constaté qu'il y a eu aucune malfaçon, «les moellons d'appareil ont 0,30 m de hauteur et une queue variant de 0,30 à 0,50 m conformément au devis». L'ingénieur pense qu'il y a eu probablement quelques délavages lors de la construction à la jonction du parement avec le blocage. Il ajoute que des expériences récentes ont prouvé que «le granite de Laber adhère très mal au mortier, en sorte que la composition de ce mortier (4/5 de sable-1/5 de ciment de Portland), très convenable pour les maçonneries de blocage, était insuffisant pour une maçonnerie de Laber appareillée en parement». Lors des réparations, plusieurs carreaux sont «retournés d'équerre de manière à former des boutisses de 0,80 m de longueur minimum». Dans ces conditions, l'ingénieur estime que «la partie reconstruite est certainement plus solide que les autres»... La seconde avarie consiste en l'enlèvement sur 33,60 m de longueur de la tablette de couronnement du quai du côté de l'intérieur du port ; les pierres sont tombées au pied du mur.

Le 10 juin 1875, le sieur Prigent, titulaire de l'entreprise du môle, décède à Plounéventer. La famille manifeste son intention de continuer l'entreprise «au nom et pour le compte de la succession et de confier la direction des travaux au sieur Le Stourm qui, dès l'origine [...] a représenté l'entreprise auprès de l'Administration». Le 3 mars 1876, l'ingénieur Fenoux demande l'approbation de cette proposition, qui est acceptée par le ministre des Travaux publics dès le 24 mars.

Le 15 mars 1876, l'ingénieur fait savoir que «le parapet a été renversé et démoli sur une longueur de 10 m, à partir de l'enracinement du môle». Toutefois, le reste de l'ouvrage n'a pas souffert. Il annonce également que l'entreprise se dispose à reprendre les travaux prochainement «si le temps le permet».

1876 : le môle est achevé

Enfin, le 1er décembre 1876, l'ingénieur Fenoux annonce au préfet que les travaux du môle sont complètement terminés. Les dépenses prévues ont dû être augmentées de 14 104,60 francs pour les raisons suivantes. D'une part, lors de la construction du chemin d'accès, les déblais de roches ont donné «plus de 1 000 m³ en sus des prévisions» ; en outre, il a été nécessaire d'édifier des murs de soutènement «pour prévenir des éboulements qui eussent rendu ce chemin impraticable» ; enfin, un aqueduc pour l'écoulement des eaux s'est révélé indispensable. D'autre part, lors de la construction du môle proprement dit, les déblais n'ont fourni que 700 m³ de moellons propres à être utilisés dans les maçonneries au lieu des 1 200 m³ initialement prévus ; on a en outre changé la nature du mortier à l'extrémité de l'ouvrage[7].

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le môle Saint-Christophe apparaît nettement polylithique – c'est-à-dire ayant fait appel à des pierres de nature et de provenance diverses. Cette modalité est particulièrement nette pour le parement ouest où ont été utilisés, non seulement le granite porphyroïde rose de l'Aber-Ildut, mais aussi la granodiorite dite des Renards (extraite possiblement dans la presqu'île de Kermorvan), le kersanton de la rade

[7] Le môle, à peine achevé, devait être malmené par la violente tempête du 1er janvier 1877 qui, coïncidant avec une grande marée, allait provoquer, à 12 m de son extrémité, une brèche de 23 m de long sur une hauteur de 5,30 m.

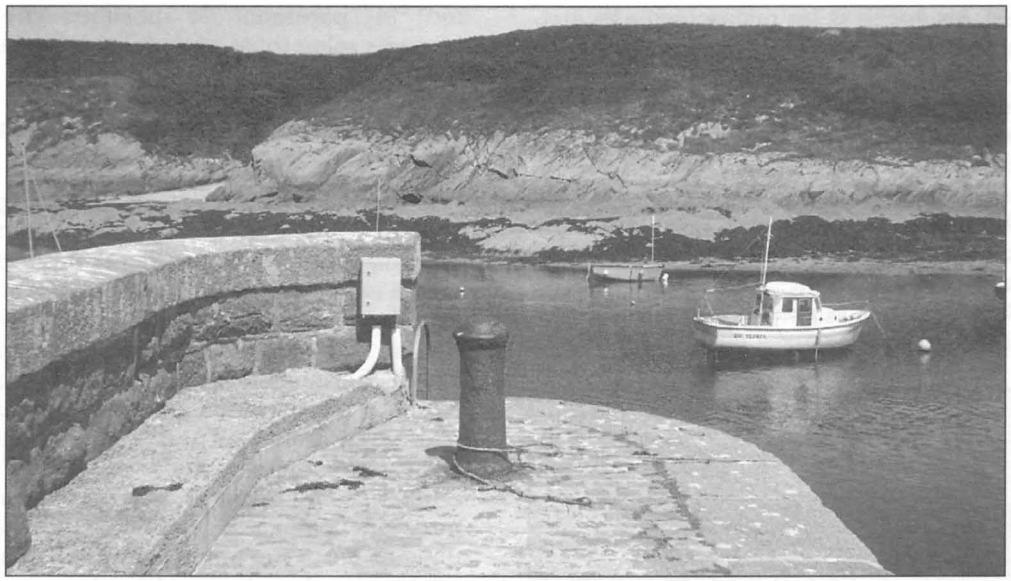

Fig. 5. – Musoir du môle Saint-Christophe.
À l'arrière-plan, basses falaises micaschisto-gneissiques de Kermorvan.

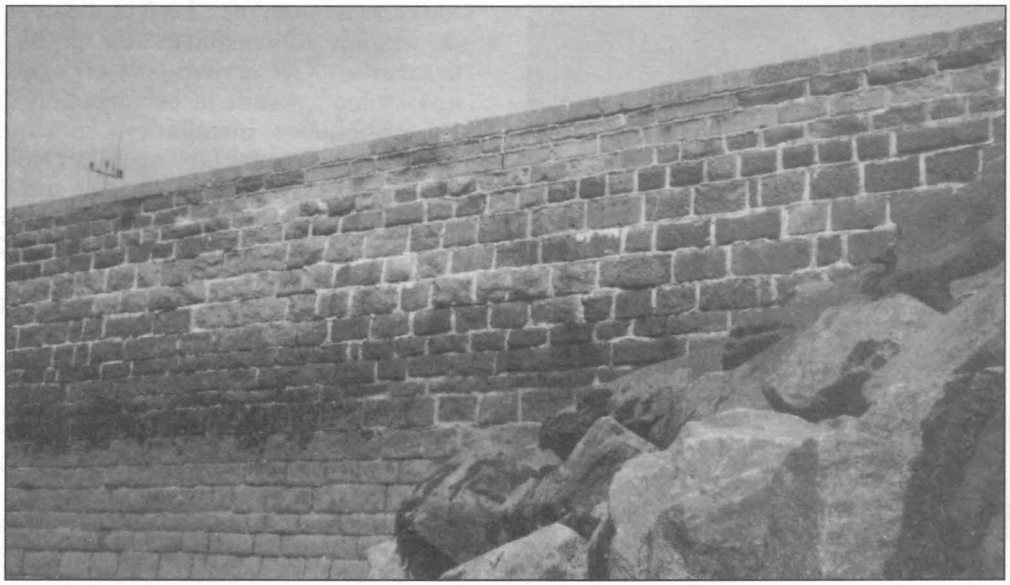

Fig. 6. – Parement occidental, en assises soigneusement réglées, du môle Saint-Christophe.
Net polylithisme : granite de l'Aber-Ildut prédominant, granodiorite dite des Renards, gneiss et micaschistes locaux, kersanton de la rade de Brest. Au premier plan, enrochements récents en granite à grain fin, gris-bleu, de Saint-Renan.

de Brest, les gneiss et les micaschistes locaux. Le parapet est couronné par une assise en granite rose de l'Aber-Ildut ; ces superbes pierres de taille sont encore aujourd'hui intactes, soulignant ainsi la qualité de ce matériau et son grand intérêt pour les constructions à la mer ; au-dessous du couronnement a été noté la présence du gneiss granitique (de Kermorvan ?) ; à l'enracinement du môle, le parapet présente quelques éléments en kersanton. Du côté est, la tablette est en granite rose de Laber, en belles pierres de taille, surmontant un parement de moellons gneissiques (extraits selon toute probabilité à Kermorvan).

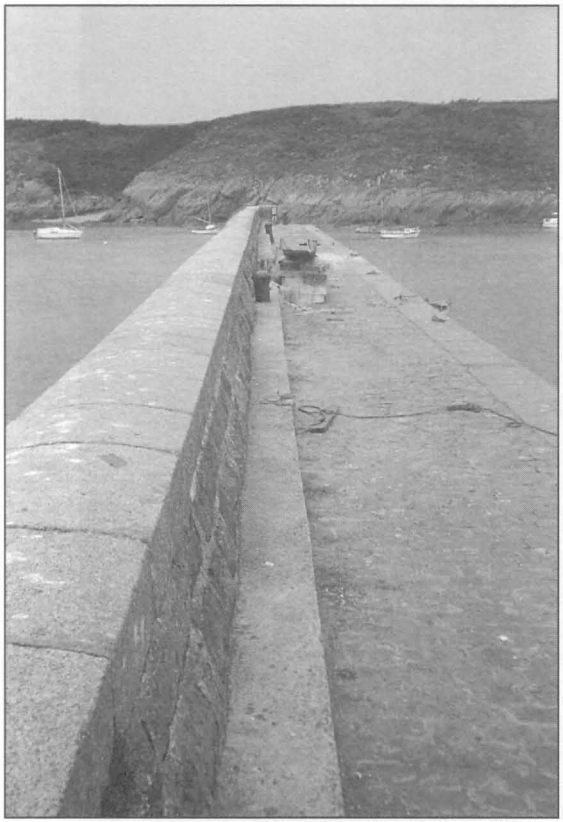

Fig. 7. – Môle Saint-Christophe.
Couronnement du parapet en superbes éléments à sommet incurvé, façonnés dans le granite porphyroïde rose de l'Aber-Ildut, avec quelques enclaves sombres. À droite, tablette du môle, également en granite de Laber.

État du port à l'achèvement des travaux

La notice consacrée au Conquet par l'ingénieur Mengin, peu après la fin des travaux du môle, donne une excellente description du port à cette époque[8]. Le havre consiste en un estuaire d'environ 2 km de long, s'ouvrant à l'ouest, sur 400 m de large, entre la pointe Sainte-Barbe au sud et la longue presqu'île de Kermorvan, portant à son extrémité un phare allumé en 1849, au nord. Le nouveau môle Saint-Christophe, édifié à 400 m de l'embouchure, sépare ainsi le port proprement dit, avec les cales du Drellac'h, d'une sorte d'avant-port. En amont du Drellac'h, l'anse est encore «barrée par deux épis naturels de galets, laissant entre eux un étroit chenal conduisant à une fosse circulaire où il reste toujours à basse mer 2 à 3 m d'eau et qui sert de station d'hivernage aux petits navires désarmés». Cet arrière-port est appelé Toular-Blantoc[9]. Avant la construction du môle, les principales installations portuaires du Conquet étaient les ouvrages du Drellac'h, au pied même de la ville, sur la rive sud de la ria. Comme le précise Mengin dans sa notice, «ces ouvrages comprennent un quai de 129 m de longueur, attenant à des terre-pleins dont la largeur varie de 6,50 m à 14,50 m». Ce quai est muni de cales de 5 m de largeur, ayant respectivement une longueur de 26 m (cale

8 «Port du Conquet», notice par M. Mengin, dans *Ports maritimes de la France*, t. IV, 1879.

9 Comme le signale A. GUILCHER, «De quelques toponymes littoraux bretons» dans *Bretagne et pays celtiques. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, 1992, p. 271-280, le sillon de galets situé dans la partie interne de l'estuaire du Conquet a été exploité par les Allemands pour la construction du mur de l'Atlantique. Seuls subsistent aujourd'hui son enracinement et le lieu-dit Kraoe, «nom perpétuant la forme du passé et ayant ainsi une valeur paléomorphologique».

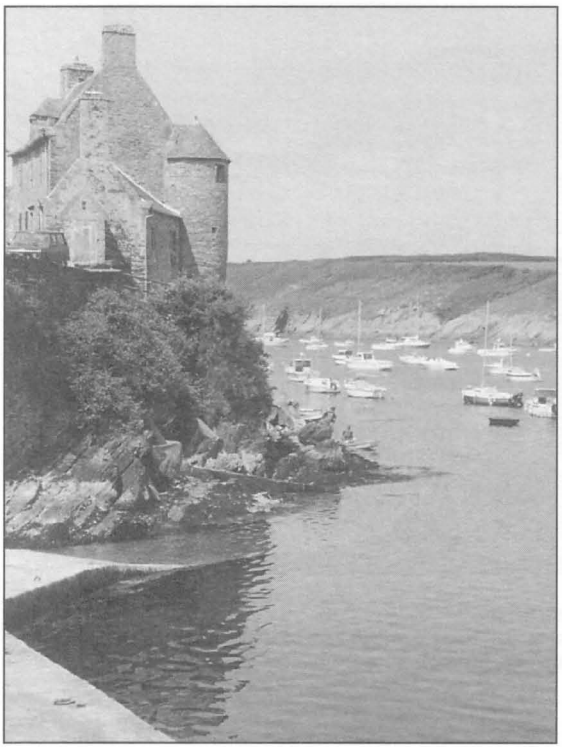

Fig. 8. – Cale occidentale du Drellac'h, à proximité de la Maison des Seigneurs.

amont) et de 60 m (cale aval). Ces ouvrages avaient été reconstruits en 1836[10].

Quelques autres vestiges des anciennes installations portuaires du Conquet sont encore visibles à l'est du môle Saint-Christophe. Citons, en particulier, une cale rudimentaire, présentant sur son côté est, des dalles micaschisteuses en place, inclinées au sud, perforées pour le passage des filins d'amarrage. L'escalier d'accès à ladite cale, également très rustique, est taillé dans la masse même du micaschiste. Dans sa partie haute, la cale est couronnée de moellons informes en granite rose de l'Aber-Ildut ; plus bas, la même cale est bordée par de belles dalles micaschisteuses, en provenance du Conquet, à présent plus ou moins «noyées»

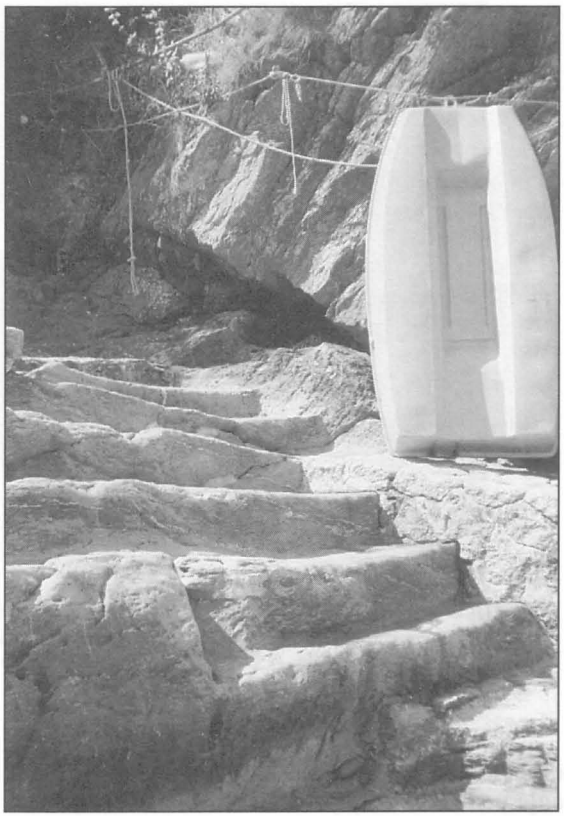

Fig. 9. – Escaliers rudimentaires taillés dans les micaschistes, conduisant à la petite cale située entre Le Drellac'h et le môle Saint-Christophe.

10 À titre d'information, voici quelques précisions sur la reconstruction de la cale aval du Drellac'h qui était dans un état complet de délabrement et qui, en outre, offrait une déclivité extrêmement forte (20 % !). Selon le devis du 24 octobre 1835 (Arch. dép. Finistère, 4 S 1373), l'ancienne cale sera démontée et refaite en entier, sur une longueur telle que sa pente ne sera plus que de 8 %. Son mur de soutènement sera en «forts moellons de choix provenant des roches de la côte»... Ce mur sera couronné par une tablette en pierres de taille de Plouarzel ou de l'Aber-Ildut, de 0,30 m d'épaisseur et de 0,80 m de largeur. La longueur des pierres dans le sens de la cale ne sera jamais inférieure à 0,50 m ; elles seront taillées en chevrons de 0,05 m de flèche. Le remblai de la cale sera exécuté avec des pierrailles ramassées à la surface du port près de la cale. La cale sera pavée en parallélépipèdes rectangles, provenant de l'île Beniguet, smillés avec soin.

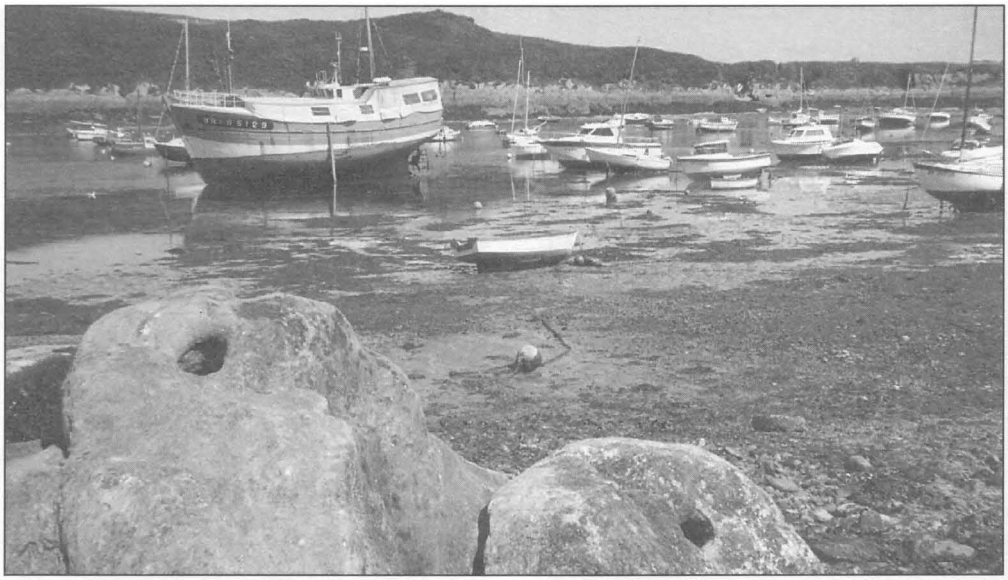

Fig. 10. – Entre Le Drellac'h et le môle Saint-Christophe.
Au premier plan, micaschistes perforés pour le passage des filins d'amarrage, vestiges d'aménagements portuaires primitifs. À l'arrière-plan, presqu'île de Kermorvan, limitant au nord le port d'échouage.

dans le béton par suite de l'élargissement de la cale primitive.

Pour compléter la description du port du Conquet au moment où a été construit le môle, signalons également l'importante usine – dont les bâtiments existent toujours – traitant les algues pour la production de l'iode, située assez loin en amont, sur le bord de la petite anse de Poulconq. En fait, à cette époque, le propriétaire de l'usine venait d'acheter, d'endiguer et de combler ladite anse[11].

Depuis 1876

La construction d'un abri pour le canot de sauvetage était décidée en principe depuis 1876 et, effectivement, le travail de déroctage pour l'emplacement du bâtiment avait été exécuté à cette époque près de l'enracinement du môle. Mais, une fois de plus, le projet était ajourné, et il allait falloir attendre le 10 août 1889 pour qu'ait lieu l'adjudication, au bénéfice du sieur Petton, entrepreneur, qui avait offert un rabais de 8 % (entre 1876 et 1889, le prix du projet s'était élevé de 5 300 francs à 8 500 francs). Selon le devis et cahier des charges (3 juin 1889), le sable pour les mortiers proviendra des grèves de Laber ; il est stipulé qu'il devra être exposé pendant deux mois au moins, en couches minces, à l'action de la pluie (afin d'éliminer le sel). Les pierres de taille proviendront «des meilleurs bancs des

11 Nous reviendrons un jour en détail sur ces problèmes d'occupation du domaine maritime. François Tissier, propriétaire et directeur de l'usine d'iode, avait fait construire, en 1859, le château de Beauséjour, à l'entrée du Conquet, montrant une large utilisation du kersanton gris en grand appareil.

carrières de Laber ou de Plouarzel» et les moellons de la grève de Portez[12] ou de tout autre carrière reconnue équivalente. Dans le bordereau des prix, notons que le mètre cube de granite de Plouarzel est fixé à 47 francs (avec en outre 10 % de bénéfice), les pavés de l'île Longue à 140 francs le mille (avec le même bénéfice[13]).

Depuis, le port du Conquet s'est nettement étendu vers l'aval, avec la construction de la grande jetée-débarcadère (digue Sainte-Barbe), enracinée près de la pointe de ce nom, et l'exécution d'un vaste terre-plein (quai Aviso-Vauquois) en aval du môle Saint-Christophe. La description de ces ouvrages en béton (avec enrochements en granite gris-bleuté à grain fin de Saint-Renan et en granite de l'Aber-Ildut) sortirait du cadre de cet article. Notons seulement que ces aménagements importants restent toutefois bien en-deçà des projets grandioses du siècle précédent[14].

---

[12] Carrière de micaschiste ouverte sur l'estran juste au sud de la pointe Sainte-Barbe. Sur ce site, voir L. CHAURIS, art. cité note 5.

[13] Dans le bâtiment plus récent du canot de sauvetage, édifié près de la digue Sainte-Barbe, porte, fronton et encadrement des fenêtres sont en kersanton gris, les moellons en granite rose de l'Aber-Ildut.

[14] Aujourd'hui, Le Conquet, en plein développement, est à la fois port de pêche, port de commerce (relations avec Ouessant et Molène) et port de plaisance, ainsi que station de sauvetage en mer. Nous ne saurions oublier la célèbre station radio maritime, édifiée à la pointe des Renards après la dernière guerre, dont la construction a largement privilégié le granite rose de l'Aber-Ildut : ce semble être une des dernières utilisations importantes de cette belle pierre.

Résumé

Pendant un siècle (1771-1873), les projets d'aménagements portuaires au Conquet ont été sans cesse modifiés. Devait-on seulement améliorer le mouillage dans le petit bras de mer ou créer un grand port de relâche au large de l'embouchure ? Finalement, pour des raisons économiques et conjoncturelles, seule l'amélioration du mouillage interne allait être réalisée. Une attention particulière est portée à la provenance, tant proximale que distale, des pierres de construction nécessaires pour l'édification du môle construit dans ce but entre 1873 et 1876.

Abstract

For a whole century (1771-1873), the projects concerning the improvements of the harbour at Le Conquet were constantly modified. Should one only improve the mooring in the narrow inlet or create a large sheltered harbour off its mouth ? In the end, owing to economic and local conditions, work was restricted to the mooring itself. Special care was given to the provenance of the building stones, both local and imported, used for the pier, built between 1873 and 1876.

Diverradur

A-hed eur hanved (1771-1873), heb distag, eo bet aozet hag adaozet ar raktresou e-sell gwellaad porz Konk-Leon. Petra a vije ar gwella da ober ? Esaad nemetken eoriadur ar bigi er vrehennig-vor pe kroui eur gwir borz repu e diavêz an aber ? A-barz ar fin, en abeg da gudennou ekonomikel ha kendarvoudou, n'eus bet greet nemed gwellaad an eoriadur en aber. Savet zo bet, eta, eur chaoser etre 1873 ha 1876 hag evez braz a zo bet taolet evid gouzoud gand peseurt mein e vefe mañsonet hag euz peleh e teufent, ken euz a-dost ken euz a-bell.

La réalisation de la première carte géologique du Finistère (1835-1844)

par Louis Chauris *

Il n'est évidemment pas dans les intentions de l'auteur d'examiner ici l'impact scientifique qu'a représenté, voici un siècle et demi, la parution de la première carte géologique du Finistère. Bien que ce thème soit en lui-même fort intéressant dans le cadre de l'histoire des sciences, il s'avérerait nécessaire, pour sa compréhension, de replacer l'ouvrage face aux conceptions de son époque et d'indiquer ses mérites incontestables, en un mot d'ouvrir une discussion dans un langage de spécialistes qui n'a pas sa place dans un bulletin à connotation historique... L'objectif de cet article est bien plutôt de préciser les faits qui ont conduit l'État à promouvoir cette entreprise, les modalités qui ont présidé à son exécution sur le terrain, les questions soulevées par l'impression, enfin et peut-être surtout les réactions des contemporains vis-à-vis de cette œuvre, bref de souligner l'intérêt de nos investigations pour une meilleure connaissance des mentalités, dans le Finistère, peu avant le milieu du siècle dernier, envers une branche méconnue des sciences naturelles. L'avant-propos de la notice explicative de la carte[1] et surtout la très complète documentation conservée aux Archives départementales du Finistère[2] vont permettre d'appréhender ces divers aspects, éclairant le rôle des différents acteurs concernés directement ou incidemment, par le développement des recherches géologiques sur l'ensemble du département du Finistère, tant pour leur exécution que pour leur diffusion.

Un projet ambitieux

Le 30 août 1835, le directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, M. Legrand, adresse aux préfets une circulaire destinée à donner une suite à la carte géologique de France, alors en voie d'achèvement[3]. Ce haut fonctionnaire suggère «qu'en associant leurs efforts à ceux de l'administration publique, tous les départements

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (E.R.).

1 *Carte géologique du Finistère*, par E. de FOURCY, Paris, de Fain et Thunot, 1844, 196 p.

2 Arch. dép. Finistère, 8 S 3. Sauf indication contraire, les références sont extraites de cette liasse.

3 La carte géologique de France, exécutée sous la direction de Brochant de Villiers, inspecteur général des Mines, par Dufrenoy et Élie de Beaumont, ingénieurs en chef des Mines, devait être terminée en 1840 et complétée par deux forts volumes explicatifs (1841 et 1858).

[concourent] à l'achèvement d'une œuvre qui doit si puissamment contribuer au développement de la richesse du pays[4]»... En fait, le directeur général demande à chaque préfet «d'entretenir de cet objet important le conseil général de [son] département», en vue de compléter la carte nationale par des cartes départementales, beaucoup plus détaillées. Il argumente sa proposition en soulignant que ces «études géologiques particulières auraient évidemment un immense intérêt ; elles fourniraient une foule d'indications précieuses, non seulement pour le développement de la richesse minérale, mais encore pour l'amélioration, dans un grand nombre de localités, de certains produits agricoles»... Il ajoute «que la recherche de minerais métalliques, de combustibles, de pierres de construction, d'argiles réfractaires, de chaux hydrauliques... ne peut en général avoir de succès que par une connaissance géologique détaillée des contrées que la nature a pourvue de ces diverses substances». En un mot, il s'agit d'un vaste programme de promotion des richesses du sous-sol sur l'ensemble du territoire français examiné en détail.

Dans la pratique, comment une telle opération se déroulerait-elle ? Le directeur général indique que ce travail serait effectué par les ingénieurs des Mines, forts de «leurs connaissances spéciales». Il précise que l'intervention de ces ingénieurs «déjà rétribués par l'État, apporterait un grand allégement aux charges nouvelles que les localités auraient dû s'imposer, si indépendamment des dépenses matérielles de l'opération, elles devaient pourvoir encore au payement d'agents spéciaux...». Il laisse entendre que «la confection d'une carte géologique départementale, tant pour les frais d'exploration des terrains par les ingénieurs des Mines que pour ceux de publication par la voie de la lithographie, coûterait moyennement 4 000 francs». C'est cette contribution qui est demandée à chaque département... Le conseil général du Finistère devait répondre l'un des premiers à cet appel. L'exécution de la carte géologique du département était en effet votée au cours de la session de 1835 et une première allocation de 600 francs était prévue sur l'exercice 1836. Dès cette année, Eugène de Fourcy, aspirant ingénieur des Mines, était chargé du lever.

Pour saisir tout l'ampleur du travail demandé au jeune ingénieur, il importe d'avoir présent à l'esprit l'état des recherches géologiques antérieures dans le département. À ce sujet, il est à remarquer que la plupart des publications se rapportent alors plus particulièrement aux substances minières et que le célèbre district de «plomb argentifère» de Poullaouen-Huelgoat occupe ici une place prééminente[5]. La géologie est alors, bien souvent, plus «économique» que spéculative. Des travaux de ces précurseurs se détachent toutefois, comme le signale d'ailleurs E. de Fourcy[1], le résultat des investigations de Bigot de Morogues[6] – mais «ces observations [sont] plus d'un minéralogiste que d'un géologue» – et de Puillon-Boblaye[7], «dont les indications géologiques [se ressentent toutefois] de la confusion qui régnait alors dans la classification des roches et des terrains anciens»... La

[4] Cité dans l'avant-propos de la carte géologique du Finistère, *op. cit.* (note 1).

[5] Parmi les premières données géologiques sur la région, citons les listes d'occurrences métallifères – classées par évêchés – de la baronne de Beausoleil, au XVIIe siècle, dans GOBET, *Les anciens minéralogistes du royaume de France*, 1779 ; les travaux de ROBIEN, *Histoire ancienne et naturelle de la province de Bretagne*, 1756, éditée en 1974, 386 p ; les recherches, le plus souvent inédites, du comte de La Fruglaye, au début du XIXe siècle... ; les articles de J.-F. DAUBUISSON : «De la mine de plomb de Poullaouen, en Bretagne, et de son exploitation», *Journal des Mines*, 1806 et 1807...

[6] «Observations minéralogiques et géologiques sur les principales substances des départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord», *Journal des Mines*, 1809, p. 81-111, 199-229, 355-384, 447-460 ; 1810, 1er semestre, p. 379-392 ; 2e semestre, p. 35-72.

[7] «Essai sur la configuration et la constitution géologique de la Bretagne», *Mémoires du Muséum*, t. XV, p. 49-116.

seule carte géologique précise est ici celle dressée par A. Paillette[8], mais elle ne couvre qu'«un espace de 25 à 30 lieues carrées» dans le district des mines de Poullaouen-Huelgoat, dont l'auteur a été sous-directeur pendant six ans.

Effectivement, les autorités responsables s'étaient assurées très tôt du concours d'A. Paillette, qui leur avait été «signalé comme un homme fort instruit et fort zélé pour la géologie», et ce avant même de connaître le nom de l'ingénieur chargé du lever de la carte départementale. Une lettre d'A. Paillette au sous-préfet de Châteaulin, signée aux mines de Poullaouen, le 13 octobre 1835, s'avère très instructive pour notre propos. Tout d'abord, Paillette confirme qu'il est bien «possesseur de nombreux renseignements géologiques, par [lui] recueillis dans les parties centrales, orientales et septentrionales [du] département». Et il ajoute : «Ces documents, fruits de courses entreprises sous le patronage de MM. les concessionnaires des Mines, qui en prévoyaient depuis longtemps l'utilité, seront à la disposition de M. le Préfet [et] de l'ingénieur, dès que je les aurai débrouillés, mis en ordre[9].» Ensuite, Paillette pose une condition à sa «coopération au travail de la carte départementale»... : «C'est... de n'être jamais porté comme ayant droit aux allocations votées par le Conseil général, persuadé que je suis que cette œuvre scientifique, si nécessaire à notre pays, doit être toute désintéressée[10].» Mais la partie la plus digne d'attention, pour nous, aujourd'hui, de la lettre de Paillette concerne ses observations sur les conditions des levers géologiques dans certaines parties du Finistère, singulièrement «au sujet de la méfiance que les géologues excitent dans [ces] sauvages contrées..., méfiance partagée à la fois par les pauvres paysans, par les maires ou leurs adjoints». Et Paillette d'expliciter sa pensée : «Un géologue cassant des pierres, à droite, à gauche, leur semble un être tellement bizarre, qu'ils le considèrent au moins comme simplet, sinon comme fou. Aussi, ne se donnent-ils presque jamais la peine de répondre, lorsqu'il leur demande le nom d'un village, d'une carrière, d'une butte élevée, à forme remarquable ou d'une vaste lande...»

Que faire pour remédier à cet état ? Paillette suggère au sous-préfet «de solliciter de Monsieur le Préfet une espèce de commission, scellée de son cachet, invitant les maires... à indiquer [aux géologues] les noms des carrières, leur position..., en d'autres termes à [leur] fournir le plus de documents possibles». En terminant sa lettre, Paillette fait savoir qu'il se «propose de continuer [prochainement] l'étude d'une contrée fort déserte (depuis Braspart jusqu'à Pleiber par la Feuillée) jusqu'à ce jour mal explorée»... confirmant ainsi qu'il reste alors encore beaucoup de terrains à examiner dans le département.

Le travail d'E. de Fourcy sur le terrain

Indépendamment de l'aide apportée par A. Paillette, E. de Fourcy devait bénéficier de «la complaisance de M. Bourassin, de Quimper, qui avait, avant [lui], soigneusement exploré les environs de cette ville, et dont les indications [allaient lui être] très

---

8 *Esquisse géologique des environs de Morlaix, Belle-Isle-en-Terre, de Poullaouen et d'Huelgoat*, 1836.

9 L'examen de la carte dressée par A. Paillette montre qu'il s'agit d'un document particulièrement remarquable. E. de Fourcy devait écrire (en 1844) qu'effectivement M. Paillette avait eu l'obligeance de lui communiquer sa carte et que «après en avoir constaté... l'exactitude, [il avait] pu, sauf quelques rectifications, la décalquer [sur la sienne]».

10 Une lettre de la direction générale des Mines au préfet, en date du 7 novembre 1835, devait souligner l'«obligeance» et le «désintéressement que l'on ne peut trop apprécier [de M. Paillette] de mettre à la disposition de l'administration, les nombreux documents géologiques qu'il a recueillis».

précieuses» ; de la carte du terrain houiller de Quimper, dressé par A. Rivière[11] ; d'un important mémoire de Dufrénoy[12]. Par contre, le fragment de la carte géologique de France remis au jeune ingénieur n'était «qu'un canevas à remplir», en y rectifiant les erreurs de limites, en y introduisant «les subdivisions de terrains..., les gisements de substances utiles, en un mot, toutes les indications de détail qui n'avaient pu figurer sur la carte de France»...

Par ailleurs, le directeur général des Ponts et Chaussées avait écrit au préfet, le 11 mars 1836, en faisant remarquer qu'«il serait fort utile que l'ingénieur... chargé du travail ait à sa disposition, avant de commencer sa tournée géologique, un état général, faisant connaître, par commune, les carrières... qui sont ou qui ont été ouvertes dans le département». Cette demande devait être transmise à MM. les maires, chargés d'y apporter «toute la célérité désirable»... D'après les documents consultés, il semblerait bien que cette enquête n'ait pas reçu l'accueil espéré. C'est ce que laisse entrevoir une lettre du conseiller d'État (directeur général) du 22 juin 1836, qui «malgré [ses] demandes réitérées» n'a pu encore obtenir les renseignements nécessaires «pour la formation d'un tableau... indiquant par commune les carrières et exploitations de tous genres[13]».

Le 22 mars 1836, le conseiller d'État, directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, expose les directives relatives à l'exécution de la carte géologique départementale qui «devra être beaucoup plus développée que la carte géologique de la France». Il est spécifié que les divisions des terrains devront être indiquées «par des couleurs et des lettres indicatives», que «les diverses localités où l'on exploite des mines, minières, carrières de pierre, de sables, d'argiles..., l'emplacement des exploitations abandonnées et celui où l'on a reconnu des indices de minéraux utiles non encore exploités devront être indiqués sur la carte» qui portera également la limite des concessions des mines. Il est clairement stipulé que «l'ingénieur devra reconnaître lui-même toutes les localités [dont on vient de faire mention] et ne pas s'en rapporter à des indications plus ou moins incertaines». Les levers géologiques devront être reportés sur le fond topographique de la carte de Cassini[14]. L'ingénieur devra également tenir «un journal régulier de ses tournées géologiques et de ses observations» ; par ailleurs, à l'issue de chaque campagne, il devra transmettre une des minutes de la carte de Cassini et son journal de tournées au directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines» afin que l'on puisse juger de son travail et provoquer le paiement de ses frais de tournées sur les fonds votés par le Conseil général» ; enfin, quand le travail sur le terrain sera achevé, il joindra «à sa carte un mémoire descriptif destiné à en faciliter l'intelligence».

Les levers géologiques d'E. de Fourcy allaient être menés de main de maître avec une célérité étonnante. L'aspirant ingénieur avait quitté Paris avec l'espoir de terminer la carte du Finistère l'année même ou, au plus

---

11 A. RIVIÈRE, *Etudes géologiques faites aux environs de Quimper et sur quelques autres points de la France occidentale*, Paris, Carilian-Goeury, 1838.

12 DUFRENOY, «Sur l'âge et la composition des terrains de transition de l'ouest de la France», *Annales des Mines*, 3e série, t. XIV, 1838, p. 213-258, 351-398.

13 À titre d'exemple, nous produisons ici quelques réponses. Concarneau : «Me conformant à votre circulaire du 15 de ce mois... [j'ai l'honneur de vous informer] qu'il n'existe sur cette commune, aucune carrière en exploitation.» Pont-l'Abbé : «Il n'a été ouvert jusqu'ici en cette commune ni carrière d'aucune espèce, ni aucune exploitation minéralogique.» Douarnenez : Présence de carrière «ne fournissant que du moellon». Landudec. Pas de carrière ouverte «et même on ne trouvera pas dans la commune des pierres de taille». Cléden-Cap-Sizun : «Une ancienne mine houillère... abandonnée depuis 70 ou 80 ans et que la Société des mines de Kerfeunten, dit-on, doit entreprendre très prochainement.»

14 La carte de France dite «de Cassini» avait été levée à l'échelle d'une ligne pour 100 toises (soit à 1/86 400).

tard, l'année suivante. Et il avait commencé ses tournées fin juin 1836. Le 7 juillet de la même année, le directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines écrivait au préfet du Finistère au sujet des missions de ce géologue : il rappelait que «son traitement reste à la charge de [son] administration, mais [que] les frais de son déplacement doivent naturellement être imputés sur les fonds départementaux, puisque c'est dans l'intérêt du département qu'il a été distrait» de son service. De son côté, le 9 juillet, E. de Fourcy signalait au préfet que «les frais de voyage depuis Paris ne lui seraient pas et ne devraient pas lui être payés par son administration».

Plusieurs lettres permettent de suivre l'avancement du travail d'E. de Fourcy, mais aussi d'être tenu au courant de ses préoccupations au sujet du règlement des frais de déplacement...

Dès le 31 juillet, dans une lettre au préfet, le conseiller d'Etat estime que le travail de la carte géologique pourrait être terminé en une seule campagne. Et il ajoute : «Vous verrez sans doute avec plaisir, ainsi que le Conseil général, qu'à l'avantage de la célérité sera joint celui de l'économie». Il poursuit en notant qu'il avait «bien compté, en chargeant M. de Fourcy du travail auquel le Conseil général [attache] un si juste intérêt, que ce jeune ingénieur s'y livrerait avec zèle et activité» et conclut : «Il justifiera bien certainement dans la rédaction de ce travail la confiance qu'inspirent ses talents». Par lettre du 10 août 1836, le directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines précise au préfet qu'E. de Fourcy n'étant encore qu' «aspirant ingénieur», ses frais de déplacement de Paris à Quimper et retour doivent être réglés à trois francs par poste. Quant aux frais de ses tournées dans le département, la direction estime qu'ils «paraissent devoir être portés à 12 francs par jour». Le 25 août 1836, E. de Fourcy transmet au préfet l'état détaillé de ses tournées dans le Finistère jusqu'au 17 août, soit cinquante jours. Il rappelle qu'il a reçu, le 26 juillet, un mandat-acompte de 300 francs et demande la délivrance d'un second mandat pour le reste de l'indemnité qui lui est due. Le 18 octobre, l'ingénieur adresse au préfet un état de ses nouvelles tournées s'élevant à 837 francs et des frais de voyage de Paris à Quimper et retour (399 francs). Il prie le préfet de lui faire délivrer un mandat de 837 francs avant son départ de Quimper fixé au 23 octobre, et d'aviser au moyen «de lever les obstacles qui peuvent s'opposer au paiement de 399 francs».

Ces diverses sommes étaient payées dès le 20 octobre. Au total, les frais de voyages et de courses géologiques, pour la campagne de 1836, s'élevaient à la somme de 1 836 francs (en y comprenant les 600 francs réglés le 15 juillet et le 1er septembre).

Comme convenu, E. de Fourcy avait remis son rapport au directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines qui, le 31 juillet 1837, en rendait compte en ces termes au préfet du Finistère : «Ce travail m'a paru fait avec beaucoup de soin et j'en ai témoigné ma satisfaction à cet ingénieur.» Il ajoutait toutefois que, comme il restait «quelques doutes à éclaircir», E. de Fourcy retournerait dans le Finistère pendant la campagne actuelle, à l'occasion de ses nouvelles recherches dans le département des Côtes-du-Nord dont il venait de lui confier l'exécution de la carte géologique[15]. Comme l'écrit l'ingénieur lui-même, «la proximité des deux départements m'engagea à revoir dans le Finistère certaines localités où mon journal de voyage me laissait quelque doute à lever, quelque lacune à combler. Une tournée supplémen-

[15] Le 27 juin 1837, le préfet des Côtes-du-Nord, informé par le directeur général des Ponts et Chaussées qu'E. de Fourcy était chargé de l'exécution de la carte géologique de ce département, écrivait au préfet du Finistère en lui demandant de lui «faire connaître confidentiellement si le travail concernant [son] département [était] considéré comme ayant complètement satisfait [aux vues qui avaient] déterminé le vote du conseil général».

taire de dix jours devait suffire pour remplir cet objet». L'ingénieur demandait au conseil général du Finistère de «subvenir aux frais de cette tournée additionnelle au moyen d'un crédit supplémentaire de 100 francs». Cette nouvelle mission n'allait pas occasionner de frais de voyage Paris-Quimper et retour, pour le département du Finistère, attendu que, comme l'écrivait le directeur général au préfet, le 25 octobre 1837, «cet ingénieur se trouvant chargé de la carte des Côtes-du-Nord, a, suivant mes instructions, profité du voisinage pour revoir quelques localités du Finistère afin de donner à son travail toute la perfection possible[16]». Le 4 octobre 1838, le préfet du Finistère remerciait, au nom du département, E. de Fourcy pour le soin qu'il avait apporté à l'exécution de son travail et il ajoutait que, sur sa proposition, le conseil général, dans sa dernière session, avait ouvert un crédit de 1 500 francs pour la publication de la carte.

Ainsi, E. de Fourcy avait consacré à la reconnaissance géologique du Finistère toute la campagne de 1836 et une petite partie de la campagne de 1837. Comme l'auteur devait l'écrire lui-même, en 1844, «il résulte d'un relevé fait jour par jour sur mes notes de voyage, que j'ai parcouru dans ce département, à pied, le marteau à la main, 3 200 kilomètres ou 800 lieues de poste». Et d'ajouter avec une certaine fierté : «J'ai donc le droit de penser que, dans les limites de temps et de dépense assignées à l'exécution des cartes départementales, nul département n'aura été plus consciencieusement exploré que celui du Finistère.» À l'issue des campagnes de terrain allait se poser le problème de l'impression de la carte et de sa notice explicative.

Modalités de l'impression

Dans une lettre au préfet du Finistère, en date du 9 août 1838, l'inspecteur général des Mines Cordier, après avoir signalé le grand intérêt du travail d'E. de Fourcy, tant en ce qui concerne la carte aux tracés «très détaillés et ... rigoureux», que le texte explicatif «rédigé avec méthode et clarté», en vient à l'objet principal de sa missive, «la publication du travail de cet ingénieur». «Sans doute, écrit-il, le Conseil général du Département qui doit en faire les frais, peut prendre l'initiative à cet égard», mais l'inspecteur général ajoute aussitôt qu'il est «désirable qu'il y ait autant que possible unité dans la publication des cartes géologiques départementales». Il estime que le fond de la carte de Cassini (1/86 400) paraît remplir toutes les conditions souhaitées ; toutefois, pour l'employer, l'autorisation du ministre de la Guerre sera nécessaire. Par ailleurs, l'inspecteur général rappelle qu'E. de Fourcy est actuellement chargé de l'exécution des cartes géologiques des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan «dont les terrains sont en connexion intime avec les formations géologiques qui composent le sol du département du Finistère». Il ajoute qu'il se pourrait que les observations qu'il sera porté à faire cette année «apportassent quelques modifications dans le classement qu'il a adopté et, dans ce cas, un léger retard des publications serait entièrement à l'avantage de la carte géologique du Finistère». Mieux, E. de Fourcy pourra mettre à profit ce délai «pour revoir encore son texte descriptif et y ajou-

[16] E. de Fourcy avait réuni au cours de ses explorations une collection géologique et minéralogique de deux cents échantillons. Le préfet avait fait déposer cette collection à la bibliothèque de Quimper. Le comité de surveillance de ladite bibliothèque visitait «avec intérêt cette collection placée dans l'une des galeries... et [priait] son président de transmettre à M. le préfet l'expression de sa reconnaissance». En fait, les échantillons restaient la propriété du département ; ils avaient été déposés à la bibliothèque «pour que le public puisse en prendre plus facilement connaissance «(27 février 1846)... Nous ignorons aujourd'hui ce qu'il est advenu de cette précieuse collection... Sans doute a-t-elle subi le sort de nombreuses collections minéralogiques qui ont disparu sans laisser de traces... Aussi ne peut-on que féliciter le Parc d'Armorique d'avoir créé à Saint-Hernot, à Crozon, une «Maison des minéraux» qui conserve et expose de nombreux échantillons.

ter... des notions comparatives sur la nature du sol et les cultures». Mais il y a plus encore. «La connexité des terrains du Finistère et de ceux du Morbihan et des Côtes-du-Nord fait penser qu'il y aurait de l'intérêt à réunir dans une seule publication la description des trois départements. L'ensemble ferait un ouvrage important et complet.» C'était, on le voit, un fort changement par rapport au projet primitif, d'où la nécessité de faire part au conseil général des modifications proposées.

Les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord se montrent favorables au projet d'ouvrage commun. Mais le conseil général du Morbihan refuse de voter les 1 500 francs demandés pour la publication de la carte géologique. Aussi, comme l'écrit le préfet du Morbihan au préfet du Finistère, le 16 février 1841, il n'est pas possible de donner suite à la proposition «de réunir dans une seule publication les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord». Par ailleurs, le 2 mars 1841, le préfet des Côtes-du-Nord fait savoir au préfet du Finistère combien il est «à regretter que la direction des Ponts et Chaussées n'ait pas donné plus tôt l'idée de réunir... la description» des trois départements. Et il ajoute que le travail «pour les Côtes-du-Nord a été complètement achevé par M. de Fourcy dans les premiers mois de 1840 et que le Conseil général, auquel la carte a été présentée dans sa dernière session, a témoigné toute sa satisfaction à cet ingénieur».

Ainsi le projet communautaire est définitivement écarté... Comme l'écrit le directeur des Travaux publics au préfet du Finistère, le 13 juillet 1842, «la difficulté de faire concourir les Conseils généraux à cette œuvre commune» lui a fait penser qu'il serait préférable de publier séparément le travail géologique de chaque département. E. de Fourcy est invité à revoir la carte du Finistère, ainsi que le texte descriptif et «de disposer ce travail pour une prochaine publication».

Comme on l'a vu, le conseil général du Finistère avait voté, sur l'exercice de 1839, un crédit de 1 500 francs pour la publication de la carte géologique départementale. Mais ainsi que le précise E. de Fourcy dans une lettre au préfet, en date du 28 août 1842, le crédit s'avère insuffisant. Après avoir détaillé les diverses opérations de l'impression, E. de Fourcy estime qu'il y a lieu de demander au conseil général une allocation complémentaire de 1 500 francs ou au minimum de 1 150 francs ; finalement, le conseil général devait voter un crédit de 1 300 francs

Enfin, le 20 octobre 1844, E. de Fourcy annonce au préfet du Finistère que la publication de la carte géologique départementale est achevée . Il lui adresse «par le roulage» une caisse contenant, d'une part, 226 exemplaires de la carte en 6 feuilles, soit 1 356 feuilles, et un nombre égal de textes brochés ; d'autre part, 50 exemplaires de la carte non coloriée, soit 300 feuilles et un nombre correspondant de feuilles brochées et non brochées du texte explicatif[17].

À combien est finalement revenue la carte géologique ? Les dépenses se répartissent de la manière suivante : frais d'exploration par E. de Fourcy (1 936 francs) ; impression de la carte proprement dite par M. Kappelin (2 180,40 francs) ; impression de la notice explicative par MM. de Fain et Thunot (575,70 francs). Il en résulte que la carte géologique a coûté au département la somme totale de 4 692,10 francs.

[17] E. de Fourcy précisait que les feuilles de la carte en noir et les feuilles de texte supplémentaires étaient «destinées à former, plus tard, un complément à la présente publication pour le cas où les 226 exemplaires colorés seraient épuisés». Il indiquait que ces exemplaires n'avaient coûté que les frais de tirage et de papier et que pour les compléter une allocation de 400 francs au maximum suffirait (8 francs l'exemplaire).

Distribution et vente

Quels allaient être les bénéficiaires de l'ouvrage ? Leur connaissance s'avère fort intéressante en ce qu'elle révèle des motivations fort diverses. Le cas d'E. de Fourcy doit à l'évidence être mis à part. En fait, la carte géologique a été coloriée à 240 exemplaires. Sur les 14 manquants à l'envoi au préfet, il y en a 4 qu'on est tenu de mettre au dépôt de la librairie et 10 retenus par E. de Fourcy «pour faire hommage à quelques-uns de [ses] collègues et amis». Et l'ingénieur d'écrire à ce sujet au préfet : «Vous ne désapprouverez pas, je l'espère, cette modique retenue, unique récompense que je doive retirer d'un aussi grand et aussi long travail. S'il en était autrement, je vous retournerais par la diligence ces 10 exemplaires[18].»

Dans quelques autres cas, la distribution de l'ouvrage, qui allait pratiquement de soi en raison des services rendus à la science géologique par les bénéficiaires, n'était pas toutefois sans soulever des problèmes... administratifs. Nous nous attarderons quelque peu sur deux exemples du fait de leur intérêt pour une meilleure connaissance des pionniers de la géologie dans le Finistère.

En premier lieu, A. Paillette, déjà rencontré au début de cette étude. À l'annonce de la parution de l'ouvrage d'E. de Fourcy, Paillette écrit au sous-préfet de Châteaulin le 16 janvier 1845 : «Bien que mes occupations m'aient éloigné depuis dix ans bientôt du bon pais (*sic*) de Bretagne, je n'y suis pas moins resté foncièrement attaché. C'est là en effet que j'ai commencé ma carrière de géologue. J'eusse voulu d'être en mesure de répondre aux lettres flatteuses qui m'ont été écrites sous les dates des 10 octobre et 5 décembre 1835. Malheureusement, j'ai presque toujours été en mission à l'étranger.» Et A. Paillette de demander d'être inscrit au nombre des personnes auxquelles on distribuera l'ouvrage de M. de Fourcy, en raison de ses anciens services à la géologie du département... Dès le 23 janvier, le sous-préfet de Châteaulin transmet la sollicitation d'A. Paillette au préfet qui estime devoir d'abord «connaître les intérêts du Conseil général... avant de faire aucune distribution». Et d'ajouter que, jusqu'à présent, il n'a dû ne remettre ces documents qu'aux administrations et établissements chargés de les communiquer aux personnes qui demandent à les consulter.

Les modalités de l'envoi du travail d'E. de Fourcy au comte de La Fruglaye sont particulièrement dignes d'intérêt en ce sens qu'elles soulignent, à la fois, les importants résultats obtenus par ce savant dans le domaine des sciences de la terre et l'exquise délicatesse de cet aristocrate distingué[19]. Voici tout d'abord de larges extraits d'une lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet, en date du 12 février1845 : «M. de La Fruglaye étant venu... à mon cabinet au moment où j'avais la carte géologique sous les yeux, m'exprima le désir d'en avoir un exemplaire. Je vous en fis la demande quelques jours après, mais vous m'avez répondu qu'avant de distribuer cette carte, vous vouliez connaître les intentions du Conseil général.» Cette réponse allait attrister profondément le comte de La Fruglaye, ainsi qu'en témoigne la lettre qu'il écrivait au sous-préfet : «J'avais pensé que peut-être M. le Préfet aurait pu se permettre une exception... en faveur d'un ancien membre du Conseil général du département, d'un ancien député et plus encore à titre d'ancien praticien minéra-

---

18 Par ailleurs, E. de Fourcy qui, au cours de ses tournées, avait «dû à la complaisance de M. Bourassin d'utiles renseignements, [priait le préfet] d'acquitter... la dette de reconnaissance... [contractée] envers son guide», en lui donnant un exemplaire de la carte géologique.

19 Sur son œuvre géologique et minéralogique, se reporter à L. CHAURIS, «Un pionnier des sciences de la Terre en Bretagne occidentale : le comte de La Fruglaye (1766-1849)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 391-404.

logiste, ayant le premier parcouru le département comme géologue et pas toujours infructueusement.» Et le comte de La Fruglaye d'ajouter : «Je regrette que M. le Préfet ait remis au mois d'août la faveur qu'il me réserve, car au terme de la vie où je suis arrivé, les mois sont des années.» D'où l'insistance du sous-préfet auprès du préfet : «M. de La Fruglaye a rendu tant de services à la science géologique et minéralogique de ce pays ; il a tout récemment fait preuve de tant de bonne volonté pour faire entrer les porphyres de la rade de Morlaix (porphyres qu'il a découvert) dans la construction du tombeau de l'Empereur[20] que j'ai pensé que vous pourriez admettre une exception en sa faveur et j'ai cru devoir dans tous les cas vous mettre à même de prendre une décision définitive à ce sujet.»

La démarche du sous-préfet allait être immédiatement accueillie, ainsi qu'en témoigne la lettre du préfet à La Fruglaye, le 26 février 1845. Après avoir rappelé les désirs du comte, le préfet écrit : «Je connais, Monsieur, tous les services que vous avez rendus à la science géologique et minéralogique. Pour vous en offrir un témoignage au nom du département, je me fais un plaisir [de répondre] à votre demande, en devançant pour vous une distribution que j'ai cru devoir ajourner, même à l'égard de MM. les membres du Conseil général... jusqu'à la prochaine réunion de ce corps.» Quelques jours après, le comte de La Fruglaye reçoit, par l'intermédiaire du sous-préfet, le travail d'E. de Fourcy ; dans sa lettre de remerciement au préfet, le 2 mars 1845, il écrit : «Je... suis on ne peut plus sensible aux motifs qui vous ont porté à me favoriser d'un exemplaire...» Et plus loin : «Je pense que l'émission d'un pareil ouvrage dans le département est un service de plus que vous lui avez rendu[21].»

En fait, dès le 7 janvier 1845, le sous-préfet de Morlaix avait écrit au préfet en vue d'offrir le travail d'E. de Fourcy, non seulement au comte de La Fruglaye, mais aussi au docteur Le Hir, médecin à Morlaix : «MM. de La Fruglaye et Le Hir... s'occupent tout spécialement de minéralogie et de géologie. M. de La Fruglaye est souvent cité dans la partie qui accompagne la carte géologique... Quant à M. Le Hir, il s'est toujours empressé de me remettre les renseignements que j'ai eu l'occasion de lui demander sur tout ce qui se rapporte à l'une ou l'autre des deux sciences. Je voudrais pouvoir reconnaître les services de ces messieurs en leur offrant l'exemplaire de la carte géologique... et je viens vous demander s'il vous serait possible de m'en accorder deux à cet effet.»

Dans de nombreux cas, la distribution apparaît comme un reflet de l'objectif poursuivi. C'est ainsi que le conseil général se réserve 28 exemplaires ; que des envois sont faits «aux sous-préfets pour leurs bureaux, pour les maires des chefs-lieux de canton, pour la Société d'Agriculture, pour la société d'Emulation et pour la Chambre de Commerce, soit, au total, pour cet ensemble : 41 ; pour la bibliothèque de Quimper : 2 ; pour le Cercle littéraire 2... Le 15 octobre 1845, l'évêque de Quimper accuse réception au préfet de trois exemplaires : l'un est déposé au secrétariat de l'évêché, et les deux autres respectivement au grand et au petit séminaire du diocèse.

La carte géologique est également l'objet d'assez nombreuses demandes, plus ou moins motivées, dont nous présentons ici quelques cas.

---

[20] Napoléon Ier. Sur cet épisode fort curieux de l'œuvre du comte de La Fruglaye, voir L. CHAURIS, «Une tentative d'extraction de pierres ornementales pour l'édification du tombeau de l'empereur Napoléon Ier, à la pointe de Perrohen en Plouézoc'h (Finistère)», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1991, p. 14-18.

[21] Dans son ouvrage, E. de Fourcy cite à plusieurs reprises le comte de La Fruglaye. Ainsi, p. 47 : «M. de La Fruglaye, amateur distingué de roches ornementales, et qui a fait à cet égard d'actives et utiles recherches sur le littoral de la Manche, a fait polir de beaux échantillons [du porphyre de Ploujean] pour pendule et cheminée.»

Le 16 mars 1845, le sous-préfet de Châteaulin sollicite auprès du préfet un exemplaire «en faveur du directeur des mines de Poullaouen et du Huelgoat» et un autre «pour l'agent voyer souterrain de l'arrondissement». Cette remise est justifiée par les «conditions toutes particulières» où se trouvent ces deux personnes ; la carte géologique ne sera pas pour elles «un simple objet de curiosité, mais véritablement d'utilité». Il semble bien en effet que certaines personnes désiraient posséder ce document sans en avoir réellement besoin, d'où cette recommandation au sous-préfet de Châteaulin (27 mars 1845) : «Je vous prie de faire apposer le cachet de la sous-préfecture sur les cartes et sur le texte et de prévenir que ces documents sont destinés non pas pour les titulaires des emplois, mais bien pour les archives des mines et du service des carrières de votre arrondissement.»

La lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet (29 mars 1845), relative à la demande du maire de Plouégat-Guérand, exprimant le désir d'obtenir un exemplaire de la carte pour sa commune, laisse entendre que la plupart des maires du Finistère ne s'intéressaient guère à ce travail. Le sous-préfet écrit en effet : «Comme je crois que pareille demande n'est pas à craindre de la part des autres mairies, je pense que, par exception, vous pourriez accorder un exemplaire de cette carte à la dite commune.» Saint-Renan manifeste aussi un grand intérêt pour ce document et demande au préfet – «si ce n'est pas prévu[22]» – un exemplaire pour le chef-lieu de canton de Saint-Renan et un autre exemplaire pour le chef-lieu de canton de Ploudalmézeau. Et d'attester : «Je vous assure que ces cartes seront très utiles et seront reçues avec plaisir et reconnaissance.»

Au début de l'année 1847, le sous-préfet de Brest écrit au préfet pour lui faire savoir que la carte géologique du département qui est dans la chambre du Conseil «ayant attiré l'attention de M. le Directeur de l'artillerie, cet officier supérieur [l'a prié] de vous en demander un exemplaire». Le sous-préfet ajoute que, selon lui, «cette carte serait très utile à la Direction de l'Artillerie». Dans sa réponse, le préfet, après avoir fait observer que «M. le sous-secrétaire d'État des Travaux publics a fait lui-même l'achat de plusieurs exemplaires», indique «qu'aucune distribution gratuite ne [pourra] plus se faire d'après la décision prise par le Conseil général du département». Il précise que «la direction de l'artillerie peut se procurer un exemplaire de la carte et du texte au prix minime de 10 F, puisqu'il en a été fait un dépôt chez un libraire de la ville de Brest».

En réponse à la lettre de l'ingénieur en chef du canal de Nantes à Brest à Pontivy, le préfet du Finistère lui adresse, avec un volume du texte, un exemplaire de la carte géologique du département «pour rester en dépôt dans [son] bureau». Il charge le sous-préfet de Châteaulin de faire un semblable dépôt au bureau de l'ingénieur du canal dans cette dernière ville.

Le 28 avril 1853, la division de l'Agriculture correspond avec le préfet du Finistère au sujet d'un travail en cours d'exécution «pour déterminer l'étendue des terres où le drainage peut produire de bons résultats». Dans ce but, «il serait utile que les personnes chargées de ce travail puisse s'aider des cartes géologiques publiées dans les départements», d'où la demande de transmission de quatre exemplaires de la carte géologique du Finistère.

La lettre du préfet – en date du 3 juin 1853 – au ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, ne manque pas de retenir l'attention. Le 21 mai, le préfet avait annoncé à «son Excellence» que «bien que la carte géologique fût en vente au profit du département, [il satisfaisait] à sa demande en lui adressant par la diligence, un rouleau

[22] En fait, comme nous l'avons vu, l'attribution d'un exemplaire à chaque chef-lieu de canton avait été prévue.

renfermant quatre exemplaires de cette carte». Or «il résulterait de deux pièces qui viennent [de lui] être communiquées, qu'indépendamment de l'envoi gratis des cartes en vente, on exigerait du département du Finistère le paiement des frais de transport» ! D'où la conclusion du préfet, certainement fort surpris : «N'ayant aucun fonds à ma disposition pour des frais de cette nature, je pense que votre Excellence trouvera le moyen d'y pourvoir...»

Le 3 août 1853, un ingénieur civil des Mines, dirigeant des travaux aux environs de Josselin, demande au préfet du Finistère d'acheter la carte d'E. de Fourcy. Il lui est répondu que ladite carte est en vente chez le sieur Hammerville, libraire à Quimper, au prix de 10 francs. Le 15 septembre 1854, un certain M. de La Garenne – «membre de la Société française des Monuments historiques», à Fougères – demande un exemplaire de la carte d'E. de Fourcy dont il a «absolument besoin pour [ses] recherches dans cette partie si intéressante de notre Bretagne». Il lui est répondu qu'il ne reste aucun exemplaire à la préfecture et que l'ouvrage peut être acheté à Quimper[23].

La carte peut aussi faire l'objet d'échange. C'est ainsi qu'en octobre 1845, les préfectures du Finistère et des Côtes-du-Nord échangent leur carte géologique départementale. Dans sa lettre de remerciement pour l'envoi de la carte géologique du Finistère, le préfet d'Ille-et-Vilaine assure «qu'aussitôt que la carte géologique [de son département] sera achevée», il en fera parvenir un exemplaire. Le 26 avril 1853, le préfet du Finistère écrit au préfet des Vosges pour lui accuser réception d'un exemplaire de la carte géologique de ce département et lui adresse en échange un exemplaire de la carte géologique du Finistère. De même, le préfet du Morbihan écrit à son collègue du Finistère pour lui proposer d'échanger un exemplaire de la carte géologique de son département (avec le texte) contre un exemplaire de celle du Finistère[24]. Dans sa réponse, le préfet de ce dernier département prévient son collègue qu'il ne reste «plus aucun exemplaire colorié de cette carte», mais ajoute que si un exemplaire non colorié lui est «agréable», il s'empressera de le mettre à sa disposition[25].

Avant de conclure, il est intéressant d'essayer de préciser le nombre de cartes géologiques vendues par les libraires, témoignage direct de l'intérêt porté aux sciences de la Terre par le public cultivé du département au milieu du XIXe siècle[26]. Le conseil général du Finistère avait en effet décidé que les exemplaires non distribués de l'ouvrage seraient déposés chez des libraires pour être vendus au profit du département. C'est ainsi que trente

---

23 Chez le sieur Hammerville, au prix de 10 francs.

24 La carte géologique du Morbihan par T. Lorieux et E. de Fourcy avait été publiée en 1848, soit quatre ans après celle du Finistère et des Côtes-du-Nord.

25 Sans nous attarder sur ce sujet, indiquons que la carte géologique des Côtes-du-Nord – également levée, comme nous l'avons vu, par E. de Fourcy et publiée aussi en 1844 – devait soulever des problèmes de distribution un peu comparable à ceux évoqués pour celle du département du Finistère. Pour preuve, les suites données à la lettre de Pernollet, directeur des mines de Poullaouen, en date du 17 juin 1846, au préfet des Côtes-du-Nord. Pernollet demandait au préfet de recevoir la carte géologique du département – où «se trouve la moitié de [la] concession, [à savoir] les deux mines de Carnoët et de Plusquellec, abandonnées depuis 50 à 60 ans», mais qu'il a été question plusieurs fois de reprendre – comme il avait obtenu celle du Finistère. Devant cette demande, le préfet des Côtes-du-Nord écrit à son homologue du Finistère, qu'il est «arrêté par la délibération du conseil général». Il précise qu'«une carte a été accordée à toutes les communes chefs-lieux de canton : c'est la seule exception à la mesure généralement adoptée et de laquelle résulte que la carte ne sera délivrée à toute demande... que moyennant le versement du prix fixé». Et d'ajouter, pour bien souligner la règle adoptée : «Des propriétaires de forges et de mines, eux-mêmes membres du conseil général ne l'ont obtenue qu'à cette condition et j'ai confiance que M. le directeur des Mines de Poullaouen ne voudra pas être traité plus favorablement et se soumettra à l'obligation imposée.»

26 Nous avons incidemment déjà fait écho à la vente de la carte géologique par les libraires.

exemplaires de la carte et du texte explicatif sont adressés au sous-préfet de Morlaix afin de les faire déposer chez deux libraires de cette ville avec lesquels avaient été pris des arrangements. Carte et texte seront vendus au prix global de 10 francs, une remise de 10 % étant accordée au libraire. De même, le sous-préfet de Brest annonce qu'un libraire de cette ville consent à se charger de la vente de trente exemplaires aux mêmes conditions que ses collègues de Morlaix[27]. Un dépôt avait été également effectué à Quimper.

Le 12 avril 1852, le préfet écrivait aux sous-préfets de Brest et de Morlaix au sujet des ouvrages en dépôt. Le libraire de Brest se trouvant en faillite, il était demandé «de faire toutes les démarches nécessaires pour que les exemplaires non vendus soient au moins rendus au Département, s'il n'est pas possible d'obtenir le prix des exemplaires vendus». Le 31 mai, le sous-préfet de Morlaix annonce au préfet qu'il reste encore «dix-neuf cartes géologiques dont les libraires de cette ville ne veulent plus conserver le dépôt, attendu qu'ils n'en vendent plus depuis plusieurs années». L'un des dépositaires en a vendu six ; l'autre, cinq. Étant donné la remise de 10 % accordée, le sous-préfet adresse un mandat de 99 francs Par ailleurs, les liquidateurs de l'imprimerie Le Blois, de Brest, n'ont retrouvé dans le magasin que douze exemplaires de la carte géologique sur les trente déposés primitivement[28].

*
* *

L'explication de la carte géologique du Finistère, imprimée à Paris chez de Fain et Thunot en 1844, demeure, avec ses 196 pages, un ouvrage de référence pour tout chercheur s'intéressant à l'histoire du département. Si les interprétations géologiques ont fait d'énormes progrès depuis un siècle et demi, rendant obsolètes la plupart des anciennes conceptions, il n'en demeure pas moins que le mémoire d'E. de Fourcy sur le Finistère reste encore aujourd'hui fort précieux par les renseignements d'ordre économique qu'il rassemble sur les exploitations et les recherches minières (minerais de fer, houille, plomb argentifère), sur les pierres de construction (granites de Laber, de Pont-Aven, de Quimper... ; «porphyre» de l'île Longue, pierre de Logonna, kersanton, grès, schistes ardoisiers du bassin de Châteaulin, des monts d'Arrée et des environs de Morlaix, dalles du Conquet et de Locquirec), sur diverses autres substances utiles (calcaires, argiles) et enfin sur les usines manufacturant ces productions du sous-sol.

En fait, il allait falloir attendre environ un demi-siècle pour que la carte géologique fasse de nouveaux progrès décisifs dans le Finistère (et les départements limitrophes) , avec les levers à l'échelle du 1/80 000 (sur le fond de la carte d'état-major) du célèbre géologue Charles Barrois. Mais alors que les levers géologiques devenaient de plus en plus précis, les motivations des savants chargés du travail cartographique avaient changé en même temps que leur formation : aux ingénieurs des Mines avaient succédé les universitaires. La science prenait la première place, tandis que les préoccupations techniques sur l'exploitation des ressources du sous-sol tendaient à s'amenuiser... Ce n'est seulement que dans la seconde partie du XXe siècle que cet aspect économique sera, à nouveau, valorisé, à l'instigation du B.R.G.M.[29], avec la parution des «cartes gîtologiques» à 1/320 000, puis, une vingtaine d'années plus tard, des «gîtes minéraux», à 1/500 000. Le

---

27 10 % de remise. Le libraire avait d'abord demandé 20 %.

28 Les travaux publics du Finistère adressaient au préfet le 25 juin 1852, un récépissé de la somme de 315 francs pour le produit de la vente de trente-cinq exemplaires de la carte géologique, sans que nous sachions par quels moyens ces ventes avaient été réalisées.

29 Bureau de recherches géologiques et minières.

Finistère est couvert respectivement par la feuille «Brest-Lorient» (1960) et la feuille «Nantes» (1979). L'entente communautaire qui n'avait pu se réaliser au milieu du XIXe siècle, devait, un siècle plus tard, prévaloir totalement, puisque la notice explicative des trois feuilles gîtologiques au 1/320 000 de l'ouest de la France forme un seul volume[30]. Aujourd'hui, en France, toute carte géologique au 1/50 000 présente une notice détaillée avec un chapitre consacré aux minéralisations et aux substances utiles.

La carte géologique d'E. de Fourcy aurait pu recevoir un prolongement fort intéressant. En effet, le 14 avril 1852, le ministre des Travaux publics adressait aux préfets une circulaire sur un projet qui, dans son esprit, devait poursuivre l'œuvre géologique déjà accomplie. Ce document évoquait «tout le parti que l'on a tiré et que l'on tire tous les jours [de la géologie] pour l'exploitation des mines, ou pour l'aménagement des eaux minérales, pour la recherche des eaux jaillissantes, pour l'exécution des travaux publics et enfin pour l'agriculture». Et après avoir indiqué qu'«un assez grand nombre de cartes géologiques départementales ont été exécutées à l'aide de fonds votés par les conseils généraux ou de subventions du Trésor public», ladite circulaire présentait le projet d'une carte agronomique... Malheureusement – et contrairement à ce qui avait eu lieu pour la carte géologique – «le conseil général du Finistère [avait] cru devoir refuser toute allocation de crédit pour l'exécution d'une carte agronomique départementale». Dans une lettre au préfet, le 8 octobre 1852, le ministère des Travaux publics laissait entendre que cette résolution lui paraissait «regrettable». Avec le recul du temps, nous ne pouvons, aujourd'hui, à notre tour, que le déplorer. L'exemple de la carte d'E. de Fourcy nous incite à penser que nous eussions eu ici, également, un document de grande valeur, encore utile à présent pour mieux saisir l'évolution des idées dans l'étude des sols en relation avec l'agriculture[31].

---

30 L. CHAURIS et J. GUIGUES, *Gîtes minéraux de la France. Vol. I. Massif armoricain. Mémoires du B.R.G.M.*, n° 74, 1969, 96 p.

31 Un tel travail a été réalisé à l'échelle de l'arrondissement de Morlaix par le docteur Le Hir, dans un important chapitre (p. 9-23) de la *Statistique agricole générale de l'arrondissement de Morlaix*, par J.-M. Éléouët, Brest, 1849, 392 p. Vers la même époque, Durocher a présenté d'intéressantes remarques sur ces problèmes : «Observations sur les rapports qui existent entre la nature minérale des divers terrains et leurs productions végétales», *Bulletin de la Société géologique de France*, 1848-1849, p. 34-41 ; «Sur l'emploi des matières minérales à l'amendement des terres, et sur le défrichement des landes de la Bretagne», *ibid.*, 1848-1849, p. 413-418.

Résumé

Après avoir précisé les motifs qui ont conduit l'État, en 1835, à promouvoir l'établissement des cartes géologiques départementales, l'article expose d'abord les modalités de cette exécution sur le terrain, dans le Finistère, par un jeune ingénieur au corps royal des Mines, puis les réactions des contemporains vis-à-vis de cette œuvre de pionnier, brossant ainsi un large tableau de la mentalité des Finistériens, voici un siècle et demi, envers un domaine scientifique alors presque entièrement méconnu.

Abstract

After having analysed the reasons which led the State, in 1835, to promote the implementation of geological charts of the French «départements», the following article first lists the methods used in Finistère, in the course of field-work, by a young engineer of the «Corps Royal des Mines», before showing how his contemporaries reacted to this pionneering enterprise. A broad picture of the attitudes of the XIXth century inhabitants of Finistère toward an almost totally unknown scientific field, is thus offered.

Diverradur

Goude beza diskuliet diwar peseurt abegou e tivizas ar Stad, e 1835, sevel kartennou geologel euz an departamantou, ar studiadenn-mañ a ro da houzoud da genta poent an doare m'eo bet kaset al labour endro e Penn-ar-Bed gand eun ijinour yaouank euz framm roueel ar Mengleuziou. Da-houde e tispleg an emzalh eo bet hini tud an amzer-ze e-keñver an oberiadenn nevez-se ; eun daolenn frank on-eus dirazom evel-se euz tro-spered Penn-ar-Bediz kant vloaz hanter a zo a-fed eun dachenn skiant a oa peuzianavez c'hoaz d'ar mare-ze.

Aux origines de la «révolution agricole» : les usines d'engrais pour l'agriculture dans le Finistère (1920-1980)

par Pierre Le Dreff*

La Bretagne a connu une véritable «révolution agricole» au XXe siècle, après la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir des années soixante. D'une agriculture par certains côtés archaïque, peu ouverte sur l'économie de marché, on est passé à une agriculture «productiviste» et «intégrée», donnant ainsi naissance à ce que l'on a appelé le «modèle agricole breton». Mais cette mutation ne s'est pas faite en un jour. Dès avant 1939, de nouveaux facteurs d'évolution étaient apparus, notamment dans le domaine technique : les agriculteurs avaient commené à se doter de machines (faucheuses, batteuses, semoirs, etc.) et à utiliser des engrais chimiques. C'est à cet aspect de la transformation des cultures que cet article est consacré.

Du fumier au guano

Les agriculteurs du Finistère, avant la Grande Guerre, utilisaient, pour fertiliser leurs terres, les fumiers et autres déchets organiques de leur exploitation, dont les cendres de bois après cuisson des aliments domestiques et animaux[1]. Ils gardaient aussi des terres en jachère et retournaient des engrais verts ; certains pratiquaient l'écobuage (brûlage des végétaux et enfouissement), d'autres utilisaient des déchets d'abattoir : os, poils, cornes, sang, etc., et du purin. Sur la côte, ils disposaient du goémon et du *trez*, sable contenant surtout des débris de coquillages, et du maërl (*Lithothamnium*).

Après la Première Guerre mondiale arrivèrent du Pérou, par grands voiliers de trois ou quatre mâts, des cap-horniers, des cargaisons de guano en vrac. À Landerneau, cet engrais était stocké dans un entrepôt situé au lieu-dit le Bois noir ou Kerisel, appartenant à la Société anonyme des produits chimiques de l'Ouest, pour le compte de la société The Anglo-Continental Guano Works Limited[2]. Le guano est un engrais organique naturel composé de fientes, de plumes, de coquilles

* L'auteur, après avoir vécu à Brest-Saint-Marc pendant plus de vingt ans à l'intérieur d'une usine de fabrication d'engrais chimiques, a été ensuite agent commercial pendant trente-cinq ans, de 1946 à 1981.

[1] Appellations bretonnes des engrais : *ludu* : cendre ; *ludu melen* : cendre jaune ; *c'hoalen* : sel ; *tremp* (Trégor) ; guano.

[2] L'agent régional en était le vicomte de La Gatinais, et le fondé de pouvoir, comptable et représentant, Pierre Le Dreff, qui fut nommé sous-directeur à l'usine de Brest, au vieux Saint-Marc, le 30 juin 1926.

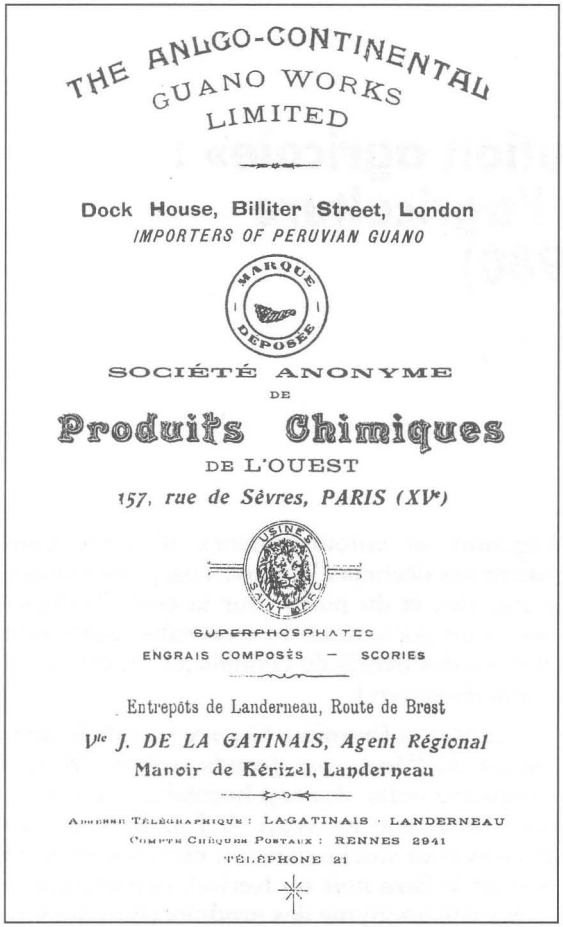

Fig. 1. – En-tête du papier à lettres de l'usine de Landerneau (1924).

d'œufs, de cadavres d'oiseaux et de poissons qui, depuis des millénaires, s'est accumulé sur des îlots au large du Pérou. Ce produit, de forte odeur, était tamisé, ensaché en sacs de jute de grosse épaisseur dits *kurachés*.

Faire employer cette marchandise par les agriculteurs fut très difficile : ils ne connaissaient pas le produit, le trouvaient d'un prix élevé, se montraient sceptiques quant aux résultats escomptés. D'autre part, la vente n'était guère plus facile : peu de commerçants voulaient en acheter, et il fallait trouver des commerces dans les bourgs ou au carrefour des routes principales. Ces produits malodorants étaient relativement volumineux et difficiles à manipuler. Par sacs de 100 kg, ils devaient être conservés à l'abri de l'humidité.

C'est pourtant dans ces années 1920 que les cultivateurs ont commencé à apporter ces fertilisants étrangers à leur exploitation. Les plus dynamiques ou progressistes ont d'abord fait des essais, avec beaucoup de circonspection. Le guano étant riche en éléments fertilisants (azote, acide phosphorique, potasse), les résultats se sont vite montrés remarquables. Des constats par dessus les talus ont convaincu les curieux et cela a fait tache d'huile.

Par la suite, des analyses de ces matières organiques ont été faites pour en connaître la composition en éléments fertilisants, afin de pouvoir les fabriquer chimiquement. Dans le même temps furent entreprises des analyses du sol : analyses physiques (quantité d'argile, de limon, de sable, d'humus, etc.) et chimiques (pH du sol, contenu des substances chimiques : azote, acide phosphorique, potasse et oligo-éléments). Ce fut la base de la fabrication des engrais chimiques, entreprise à Brest et à Landerneau juste après la Grande Guerre, en 1918-1919.

Les matières premières pour les engrais chimiques

L'acide sulfurique

À Landerneau (usine Dior, route de Brest[3]) et à Brest (Société des produits chimiques de l'Ouest, route du vieux Saint-

[3] Elle se situait exactement à la sortie de Landerneau vers Guipavas, au lieu-dit La Bascule, de part et d'autre de la R.N. 12, à hauteur de l'ancien passage à niveau de la vieille route de Saint-Thonan, à l'emplacement actuel du garage Renault.

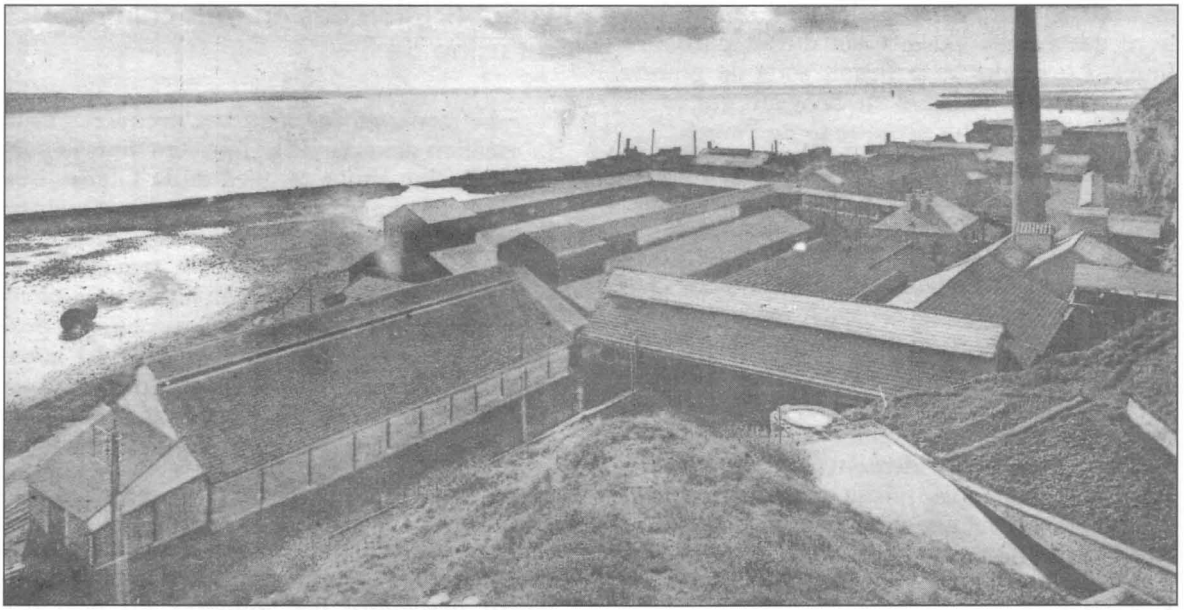

Fig. 2. – Vue générale de l'usine de Brest-Saint-Marc.

Marc[4]) existaient deux installations de fabrication d'acide sulfurique[5] dont les hautes cheminées étaient visibles de loin et qui alimentaient diverses poudreries de la région[6]. Ce produit y était obtenu en grillant des pyrites (minerai de fer sulfureux) dans des fours circulaires à plusieurs étages en pierre réfractaire de Volvic (pierre de lave) ; par le système de Gay-Lussac, ces gaz étaient dirigés dans de grandes chambres de plomb dont les parois étaient réfrigérées pour obtenir cet acide concentré[7]. Ces pyrites, de couleur verte avant le passage au four, en ressortaient rouge bordeaux. Elles provenaient du Portugal et repartaient, pour la fabrication du fer, en Allemagne où elles étaient transportées par des caboteurs polonais[8].

Les phosphates

Les phosphates nécessaires à la fabrication des engrais arrivaient au port de commerce, à Brest, par bateaux en provenance d'Afrique du Nord. Ceux-ci étaient déchargés par bennes de grues dans des wagons-tombereaux qui étaient ensuite vidés à la pelle par un grand nombre d'ouvriers, dans des nuages de poussière. Des locomotives de manœuvre

[4] Elle s'élevait entre le quartier de l'usine à gaz et la plage du vieux Saint-Marc, sous le manoir et la ferme du Guernévez, au n° 52 de la route du vieux Saint-Marc. À cet emplacement passe aujourd'hui une route à trois voies, au pied de la falaise.

[5] Ces usines avaient été créées à la fin du XIXe siècle : sur la grande cheminée de l'usine de Brest figurait la date de 1890 en briques de couleur claire. Elle fut utilisée depuis la fabrication des engrais pour évacuer les gaz résultant du contact de l'acide sulfurique sur le phosphate au malaxage. La sortie se faisait à hauteur du Guernévez, au Guelmeur, en Saint-Marc.

[6] Poudreries militaires du Moulin-Blanc, de Saint-Nicolas et de Pont-de-Buis. Peut-être fournissaient-elles aussi de l'acide aux usines de la côte qui traitent les algues, et l'usine de blanchiment de coton de la Grande-Palue à Landerneau.

[7] L'intallation des ateliers de fabrication de l'acide sulfurique avait été faite par des techniciens italiens.

[8] Elles revinrent pendant la Seconde Guerre mondiale, sous forme d'obus (de D.C.A. en particulier) et de bombes...

montaient des rames pleines et repartaient avec des rames vides. Cela durait plusieurs jours. Le stockage se faisait sous de grands hangars à proximité d'un broyeur qui fonctionnait jour et nuit presque toute l'année.

Ces phosphates se présentaient sous la forme de terre ou de sable très fin, voire poussiéreux, de couleur beige comme les sables du désert. La meilleure qualité venait du Maroc. Inoffensif et inodore, ce produit pouvait être employé tel quel en agriculture, après broyage très fin, mais ses effets étaient très lents et surtout efficaces en terre acide. C'est pour cette raison que les usines le transformaient en superphosphate, le rendant ainsi soluble et assimilable plus rapidement par les plantes. La transformation se faisait dans un atelier où l'on malaxait le phosphate et l'acide sulfurique, selon un dosage précis[9].

Les potasses

Les potasses provenaient, quant à elles, des côtes bretonnes où, après la guerre de 1914-1918, travaillaient des usines de traitement des algues. Pour ce faire, elles avaient besoin d'acide sulfurique que leur fournissait l'usine de Brest. Le traitement des algues donnait du chlorure de potassium que les usines d'engrais achetaient pour la fabrication du phosphopotassique, du superpotassique (engrais binaire, azoté ou phosphopotassique) et, en y ajoutant des engrais azotés, des engrais composés (engrais ternaires, azote, phosphore, potasse).

L'azote

À la même époque fonctionnaient des usines à gaz pour le chauffage et l'éclairage. Elles distillaient du charbon et produisaient donc le gaz stocké dans des gazomètres, immenses cuves flottantes qui montaient et descendaient selon la quantité et la pression du gaz, et aussi des sous-produits tels que le coke, notamment, matière neutralisée puisque dépossédée des principes actifs tels que le sulfate d'ammoniaque, engrais azoté, et divers autres sous-produits : goudrons, etc.

La fabrication des engrais chimiques à l'usine de Brest

Le stockage des matières premières et la fabrication des engrais se faisaient dans la partie de l'usine située au pied de la falaise. Les produits fabriqués, superphosphates et engrais composés, étaient transportés dans de grands magasins, du côté de la mer[10], traversant la route par une passerelle couverte, avec plancher pour protéger de toute projection de produits la route et la ligne de chemin de fer accolée. Des bennes suspendues sur monorail en circuit fermé constituaient des tas importants de ces différents produits qui continuaient à s'amalgamer par réaction chimique (cela s'appelait le murissement) et durcissaient.

Au bout d'un certain temps, des hommes montaient sur les tas et, à l'aide pioches, faisaient descendre des matières au pied des machines qui les tamisaient et les ensachaient dans des sacs de jute d'un quintal. Au sortir de l'ensacheuse, ces sacs étaient roulés, en général par des ouvrières, sur de gros et lourds chariots (les diables) jusqu'à une bascule où, avec une petite pelle, était ajustée la pesée. Ensuite, ces sacs étaient cousus d'une façon très particulière car il fallait, pour la préhension, qu'il y ait deux oreilles ; de plus, la ficelle, pourvue d'une étiquette, était nouée avec un plomb spécial serti avec une pince adéquate. De plus, ces sacs étaient imprimés à l'usine par une machine à cylindre, avec indication de l'usine de fabrication et la marque déposée comportant, d'un côté une tête de lion (le lion de saint Marc) et une corne d'abondance. Seul le superphosphate, produit relativement sec, pouvait être livré en sacs de juste de 100 kg ou en sacs de papier de 50 kg. Les

[9] Ici l'installation fut faite par des techniciens anglais (appareil Broadfield).

[10] À cette époque, le rivage de la rade s'arrêtait à quelques mètres des magasins, en bordure de la ligne de chemin de fer Le Rody-gare du port de commerce.

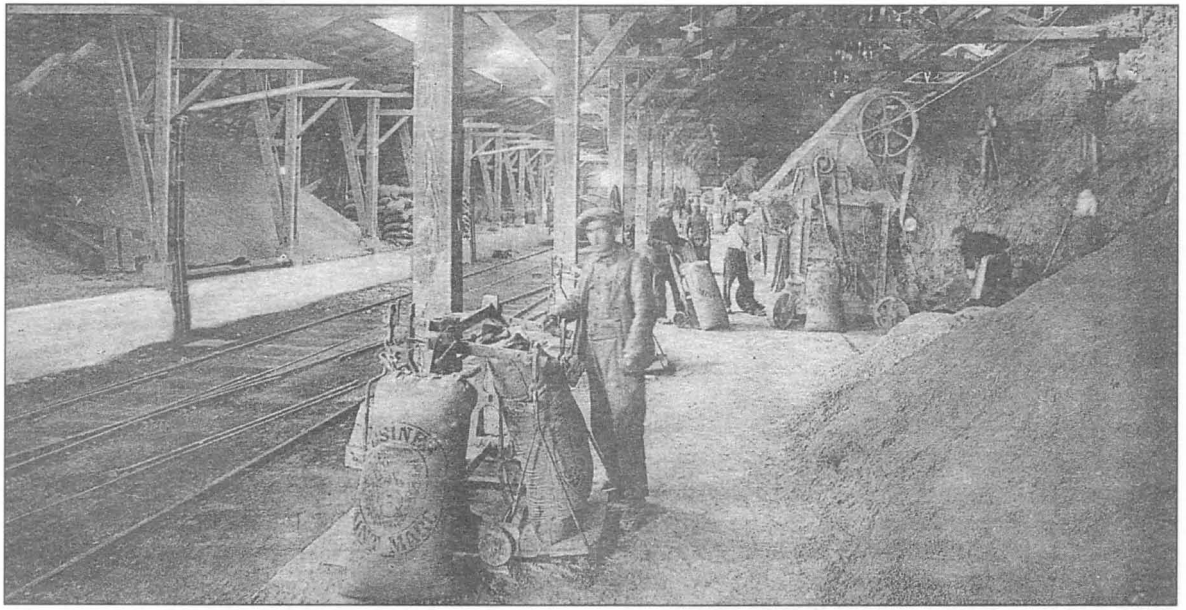

Fig. 3. – L'usine de Saint-Marc : magasin avec quai de déchargement, tas d'engrais et machine à tamiser et ensacher avec poste de pesée.

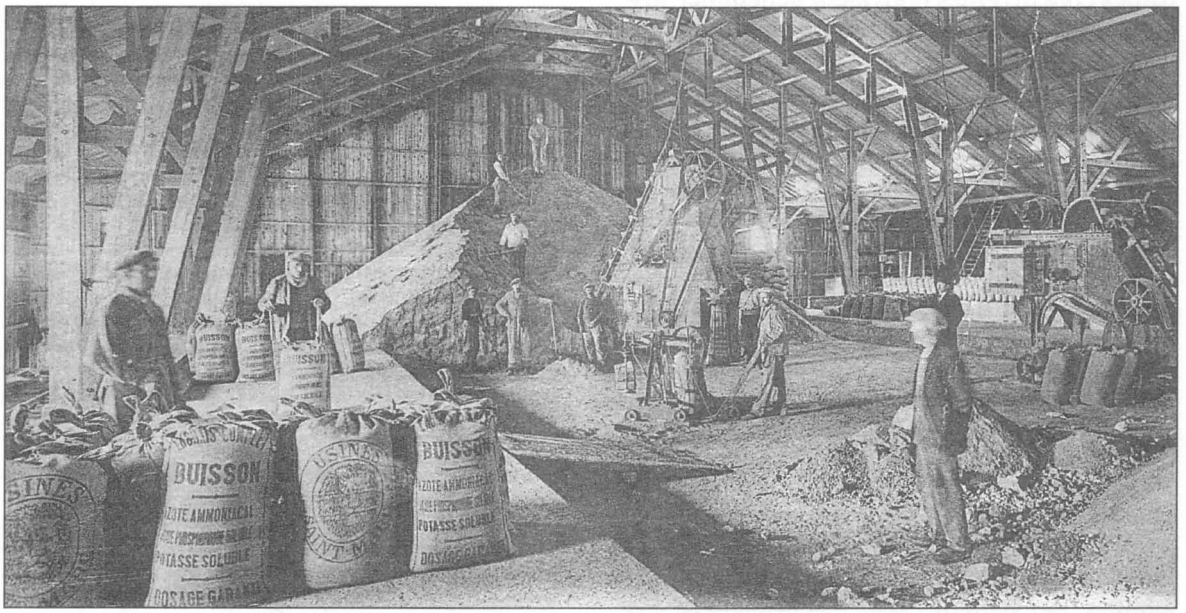

Fig. 4. – L'usine de Saint-Marc : autre magasin de stockage et d'ensachage.

engrais composés n'étaient livrés qu'en sacs de juste de 100 kg : l'inconvénient était que, si le temps devenait humide ou que l'emploi diminuait, le produit s'humidifiait et passait difficilement dans les épandeurs, au grand mécontentement des cultivateurs. Pour y remédier, les sacs en plastique firent leur apparition vers 1960 et on incorpora à l'intérieur des sac en jute une «sache» fine isolante qui neutralisait l'absorption de l'humidité de l'air.

Les expéditions : chemin de fer et camions

Le long des grands magasins de stockage, il y avait des quais de chargement au niveau des wagons couverts. Ces wagons étaient tous marqués : «Hommes : 40. Chevaux en long : 8» et, en général, «20 tonnes»[11]. Les expéditions par voie ferrée étaient livrées franco, le port étant payé par l'expéditeur, selon un système de péréquation, ce qui était intéressant pour un client éloigné ; en revanche, des usines concurrentes pouvaient acheminer jusqu'à Brest des wagons de toute provenance.

Les camions, après la Première Guerre mondiale, étaient rares et ne chargeaient que trente à quarante sacs maximum, soit trois à quatre tonnes, et n'allaient ni loin ni vite. En outre, les livraisons étaient à la charge du client : c'est pourquoi la construction du pont de Plougastel (inauguré en 1930) fut très intéressante pour les clients du sud du département (et même de la presqu'île de Plougastel !) qui, jusqu'alors, étaient obligés de passer par Landerneau pour venir à Brest. Beaucoup, d'ailleurs, chargeaient leurs engrais à l'usine Dior de Landerneau, économisant ainsi une quarantaine de kilomètres. Mais si le pont de Plougastel fut une aubaine pour l'usine de Brest, il fut en revanche une mauvaise affaire pour Landerneau[12].

Les livraisons, par chemin de fer ou par camion, ont toujours posé des problèmes aux usines. En effet, en pleine période d'emploi, les camionneurs étaient obligés de faire la queue et d'attendre des heures, ne réalisant qu'un transport parfois fort court dans leur journée. Beaucoup de clients préféraient faire venir des wagons d'ailleurs, de Nantes en particulier, et chargeaient rapidement leurs camions à la gare. Cela a été un manque à gagner important pour les usines de Brest et de Landerneau, dont les périodes de vente étaient différentes, et a permis à la concurrence de s'implanter dans notre région.

L'évolution dans les fabrications entre 1945 et 1965

Depuis quelques années déjà avant la Seconde Guerre mondiale, les matières premières avaient des qualités bien supérieures. Si l'acide sulfurique se fabriquait toujours de la même façon et si les phosphates naturels avaient la même provenance, en revanche, la potasse provenait des mines de potasse d'Alsace, aux environs de Mulhouse, et les engrais

---

[11] L'usine de produits chimiques de Brest-Saint-Marc chargeait des wagons de 20 tonnes qui montaient du port de commerce à la grande gare de Brest par Le Rody. À cet endroit, les employés des chemins de fer opéraient un transbordement qui s'opérait de façon à décharger les wagons de 20 tonnes dans deux de 10 tonnes qu'utilisaient les chemins de fer départementaux à voie étroite. À partir de Brest – où la gare se trouvait à proximité de la grande gare du Paris-Brest – de petites locomotives poussives tiraient ces wagons jusqu'à Ploudalmézeau-Portsall en passant par Bohars, Guilers, Saint-Renan et Lanrivoaré. De Landerneau, le train allait jusqu'à Plouescat par Ploudaniel, Le Drennec, Le Folgoët, Lesneven, Plounéour-Trez et Brignogan. Dans ces petites gares, les agriculteurs venaient avec leurs charrettes s'approvisionner en engrais, dont le destinataire était le négociant de la localité.

[12] Certains de ces camions apportaient à l'usine des briques cassées et des déchets d'ardoise. Ces produits, destinés à colorer les engrais composés, étaient un argument de vente dans les années 1930 : en effet, des cultivateurs préféraient, dans certaines régions, des produits rouges, dans d'autres, des engrais gris. Certains allaient même jusqu'à goûter les engrais... C'était pourtant le même produit !

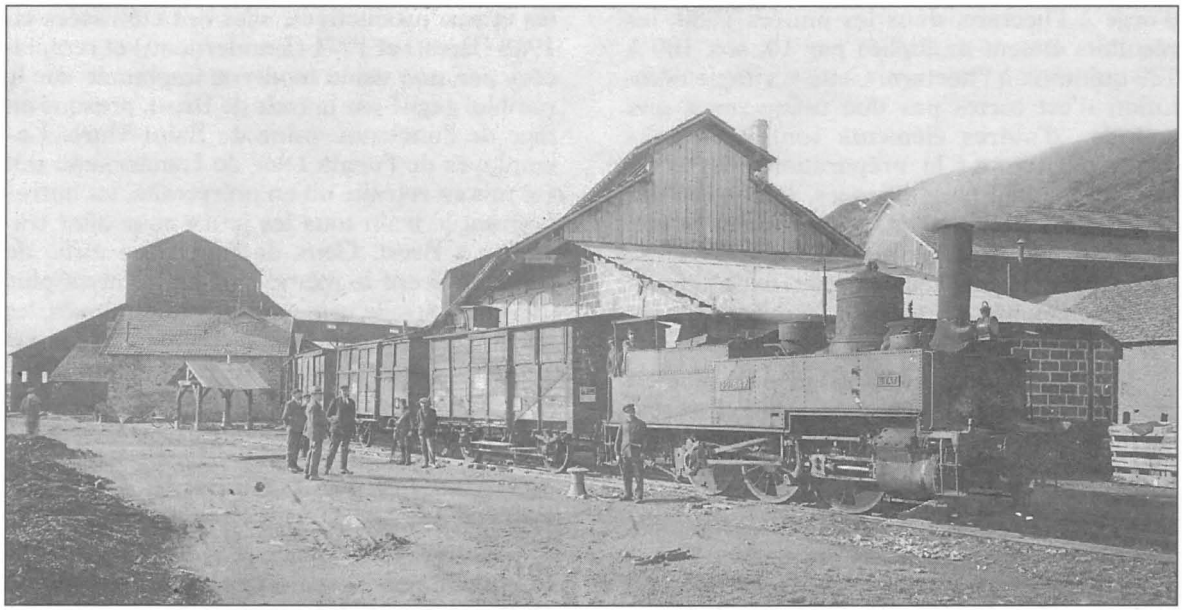

Fig. 5. – La manœuvre des wagons à l'usine de Saint-Marc (vers 1930).
À gauche, le bord de la mer. À droite du mur de briques, la route actuelle (qui n'avait alors qu'une seule voie).

azotés, sulfates et ammonitrates, provenaient d'usines spécialisées dans ces fabrications, en particulier de Rouen.

Pendant longtemps, le superphosphate obtenu ne titrait que 18 % de phosphore (P 205) au maximum. Cela ne permettait pas de fabriquer des engrais composés concentrés. Les formules d'engrais composés «NPK» ont d'abord été du 6.8.4 (6 d'azote, 8 d'acide phosphorique, 4 de potasse), ou du 6.10.4, utilisées dans les deux usines de Brest et de Landerneau. Ensuite, pour se diversifier et se concurrencer, il y eut des formules différentes en fonction des cultures : par exemple, 2.10.6 pour le blé d'hiver avec apport d'azote au printemps, 6.10.4 pour les céréales, 6.10.10 pour les pommes de terre et les betteraves. La quantité préconisée était de 800 à 1 000 kg à l'hectare, mais sur les pommes de terre primeurs, certains agriculteurs mettaient jusqu'à 1 400 kg de 6.10.4.

Dans les années 1960, des ingénieurs de fabrication ont réussi, en éliminant partiellement le gypse ou le plâtre incorporé dans ce «super 18» à fabriquer du superphosphate titrant 45 % de phosphore («supertriple»), ce qui a complètement bouleversé les fabrications en les rendant deux fois plus concentrées et a contribué à donner un apport d'élément fertilisant deux fois plus important. Comme l'agriculture était devenue prospère et que les engrais avaient fait leurs preuves, les agriculteurs dans l'ensemble, au lieu d'épandre par exemple 800 kg à l'hectare de 5.10.10 ont continué à épandre encore 800 kg, mais de 10.20.20. Autant il avait été difficile de faire adopter les engrais chimiques dans les débuts, autant il était difficile de faire respecter les quantités préconisées…

Les résultats ont été tout à fait spectaculaires. Alors qu'en 1945, les meilleurs cultivateurs obtenaient de 10 à 12 quintaux de blé ou

d'orge à l'hectare, dans les années 1980, les résultats étaient multipliés par 10, soit 100 à 120 quintaux à l'hectare. Cette véritable révolution n'est certes pas due uniquement aux engrais ; d'autres éléments sont intervenus en même temps : la préparation des terres avec des outils plus efficaces, la qualité des semences, les traitements antiparasitaires, etc. De plus, les analyses du sol ont permis de compenser les carences diverses, avec apports d'oligo-éléments, périodes d'épandage, chaulage, modification du pH (acidité du sol).

Les expéditions se sont faites de plus en plus par camions, compte tenu de l'amélioration des routes et du matériel automobile. D'autre part, si les camions ont détrôné le chemin de fer, c'est aussi parce qu'ils pouvaient arriver directement chez le client – négociant ou coopérative, ou même chez l'agriculteur – alors que les wagons devaient être déchargés à la gare parfois éloignée des magasins, le transport de la gare au magasin étant à la charge du client. Les sacs en plastique soudé de 50 kg étaient au début chargés un par un, puis sur des palettes (confectionnée d'abord à la main, puis automatiquement) chargées sur les camions par des chariots élévateurs. On notera que les camions n'avaient plus à faire des queues interminables et pénibles où les camionneurs perdaient temps et argent : les entreprises de transport exigeaient maintenant que soient respectés les horaires de rendez-vous.

La fermeture des vieilles usines et la nouvelle usine brestoise

En 1955, l'usine Dior de Landerneau est devenue une usine du groupe Saint-Gobain sous le nom de SOFO (Société des fertilisants de l'Ouest) qui avait une autre usine à Granville et une autre à Nantes. En 1964, l'usine de Brest (ancienne SPCO : Société des produits chimiques de l'Ouest) a fusionné avec la SOFO. Chacune de ces usines employait à plein régime (au printemps), environ 120 personnes. Comme ces deux usines étaient vétustes et peu productives, elles ont été rasées en 1968 (Brest) et 1971 (Landerneau) et remplacées par une usine moderne implantée sur le remblai gagné sur la rade de Brest, presque en face de l'ancienne usine de Saint-Marc. Les employés de l'usine Dior de Landerneau ont été mis en retraite ou en préretraite, les autres prenant le train tous les jours pour aller travailler à Brest. Ceux de l'ancienne usine de Brest subirent le même sort : il ne resta plus dans la nouvelle usine que 70-80 employés, les travaux étant devenus mécanisés et moins pénibles. L'entreprise, dont la direction générale était à Paris, passa successivement entre les mains de Saint-Gobain, puis de Péchiney-Saint-Gobain, de Péchiney-Ugine-Kuhlman, de la Générale des engrais, enfin de Rhône-Poulenc[13].

Les engrais sortaient alors en granulés et étaient mis automatiquement en sacs de plastique soudé, les marques et les formules étant imprimées sur les sacs. Des changements importants sont intervenus dans les fabrications, en particulier dans celle de l'acide sulfurique. L'usine recevait du soufre, produit jaune stocké en plein air, qui était visible en passant sur la route du vieux Saint-Marc. Il était transformé en gaz sulfureux, puis en acide sulfurique. Quant aux engrais azotés, c'est par camions ou par wagons que l'usine recevait de la liqueur d'ammoniac d'autres usines du groupe. La potasse, elle, arrivait toujours d'Alsace par trains complets, en wagons spéciaux.

Le conditionnement des engrais granulés se faisait par sacs de 500 kg, que les agriculteurs n'avaient plus à manipuler : ils adaptaient à l'arrière de leur tracteur un système de levage afin de les placer au-dessus de l'épandeur : un coup de couteau au fond du sac, et l'engrais se déversait dans l'épandeur. Ou bien, ils utilisaient deux tracteurs, le premier muni d'une fourche à l'avant pour soulever le sac de

[13] Lors du départ de l'auteur, à la fin de 1981. Elle dépend aujourd'hui (1998) du groupe ELF-ATOCHEM.

la remorque et le placer sur l'épandeur du second : tout travail pénible était ainsi évité. Actuellement, les sacs vont jusqu'à 3 000 kg. Ces gros sacs comportent deux parties : une enveloppe en plastique tissé de manière très robuste et une «sache» de plastique fin à l'intérieur pour assurer l'étanchéité et permettre de les stocker dehors. Le problème consiste surtout à se débarrasser des plastiques...

La commercialisation

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

Lors des premiers emplois d'engrais, après la Première Guerre mondiale, ce sont les commerçants installés dans les bourgs ou aux carrefours – dont certains étaient déjà négociants en divers produits du sol : paille, son, fourrage, pommes de terre, céréales diverses – qui ont ajouté à leur commerce habituel cette nouvelle marchandise encombrante et odorante. On imagine combien il fut difficile, à l'époque, de trouver des commerçants disposant de locaux adaptés et d'un personnel suffisamment robuste pour manipuler des sacs de 100 kg à charger dans des charrettes qui n'étaient pas conçues pour ce genre de transport. Il arrivait qu'il y eût plusieurs marchands dans le même bourg : dans certaines communes, l'un vendait des engrais de Saint-Marc et l'autre des engrais de Landerneau ; dans d'autres, deux commerçants pouvaient avoir le même fournisseur. Plus tard, en particulier dans le sud du département, des fabricants de Nantes sont venus également livrer leurs produits.

Vers 1920-1925, certains cultivateurs se sont groupés par commune ou par groupe de communes avec l'intention d'obtenir de meilleurs prix chez les commerçants. Plus tard, ils ont même voulu acheter directement aux usines, mais les fabricants, pour des raisons diverses, ne pouvaient vendre qu'à des organismes inscrits au registre du commerce. Les coopératives, dont la plus importante était l'Office central des coopératives agricoles communales du Finistère et des Côtes-du-Nord (le siège était – et est toujours – à Landerneau), encouragées dans les paroisses par le clergé, étaient considérées discrètement par les négociants et commerçants comme une forme de communisme chrétien...

Si, entre les deux guerres mondiales, négociants et surtout coopératives ont progressé en même temps que s'amélioraient les rendements agricoles, la guerre de 1939-1945 fut une mauvaise période. Les stocks des usines ont vite fondu, et le peu qu'elles fabriquaient était contingenté. Un organisme de répartition fut créé à Quimper pour tous les produits agricoles et pour tous les distributeurs. À la fin de la guerre, les usines se sont trouvées dépourvues de matières premières et, de plus, l'usine de Saint-Marc était en grande partie détruite. Le contingentement des engrais dura encore quelques années, et ce n'est que vers 1950-1953 que l'offre revint au niveau de la demande.

Après la Seconde Guerre mondiale

À la Libération, l'agriculture était en bien piteux état. Beaucoup de cultivateurs avaient du mal à payer leurs fermages ; certains arrivaient à peine à nourrir leur famille, quelquefois encore nombreuse sur l'exploitation. Grâce à l'intervention des grands propriétaires, les instances gouvernementales, considérant qu'il fallait apporter une aide à l'agriculture et la moderniser, aidèrent sur le plan législatif les coopératives à investir et à se renforcer, en les exonérant de la taxe locale de 1,50 %, à un moment où l'on considérait que, dans cette profession, un bénéfice net de 1 % était normal.

L'essor qui en résulta provoqua la disparition des petits commerces d'engrais et des grossistes qui partageaient leur marge avec les petits négociants. Certains, en se groupant, ont pu tenir un peu plus longtemps, mais aujourd'hui ne subsistent que ceux qui sont liés aux cultivateurs en contrat avec des industriels de la conserverie, de la surgélation

ou de la laiterie. L'équilibre entre les tonnages vendus par les négociants et les coopératives s'est maintenu jusqu'aux années 1960-1965.

Comme pour tous les produits, la concurrence entre les fabricants face aux acheteurs se faisait selon le principe de l'offre et de la demande (par des remises quantitatives). Tous les fabricants appliquaient le même tarif suivant les mêmes formules (par exemple pour tous les 10.20.20 ou les 17.17.17, à condition toutefois que chaque élément ait la même composition). Ainsi, plus une entreprise était importante, plus elle obtenait de remises. C'est le même principe qui est appliqué par les grandes surfaces par rapport aux petits commerces.

À la direction commerciale de l'usine, il y avait un ingénieur agronome responsable pour le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan ; sur le terrain travaillaient un ou deux agents commerciaux, suivant l'importance des tonnages vendus et l'implantation des directions de coopératives. Leur rôle était de rendre visite à la clientèle, très nombreuse après 1945, mais qui s'est réduite par la suite chez les négociants. Dans les coopératives, ils passaient un marché avec les responsables des achats, souvent par milliers de tonnes[14] ; après accord, ils allaient promouvoir la vente sur le terrain en suivant et en respectant la hiérarchie (d'abord le chef de secteur, puis le chef de zone, enfin les magasiniers et les livreurs-camionneurs, ces derniers assurant le lien entre les cultivateurs, leur entreprise et l'usine d'engrais). En outre, ils rendaient visite, avec les responsables des coopératives, aux agriculteurs qui avaient des problèmes avec certaines cultures, faisaient les prélèvements de sols pour analyse, retournaient ensuite donner les résultats et renseigner l'utilisateur et le conseiller : certains engrais pouvaient ne pas être adaptés aux cultures (souvent parce qu'il y avait carence en oligo-éléments), l'origine des semences pouvait aussi être en question, etc.

*
* *

Les temps ont changé. En 1994, l'usine de Brest fut démantelée pour n'être plus qu'un dépôt de produits fabriqués ailleurs. L'usine, vétuste, n'était plus compétitive et les usines d'engrais situées à Rouen ou à Basse-Indre, d'une plus grande capacité, pouvaient recevoir des matières premières par plus grandes quantités et obtenir des produits finis à un meilleur coût. Les clients, de nos jours, achètent par bateaux ou trains complets des engrais français ou étrangers qu'ils reçoivent en vrac et qu'ils livrent – en vrac ou ensachés par eux-mêmes – à des exploitations devenues plus importantes.

De leur côté, les agriculteurs, après avoir commis des excès dans l'utilisation des engrais chimiques (en continuant à utiliser les mêmes quantités alors que le dosage avait doublé), en commettent d'autres avec l'épandage du lisier et des fientes de volailles. Certains, ne pouvant prévoir la période d'efficacité de cet azote organique, qui est fonction de plusieurs facteurs, préfèrent employer également des ammonitrates[15], ce qui est une assurance pour éviter un échec dans les rendements.

Mais les champs sont bien cultivés, les cultures soignées, même s'il y a beaucoup de jachères. Les bateaux, au port de Brest, déchargent des aliments pour le bétail. Les navires qui apportaient phosphate, soufre et pyrite ont disparu...

---

[14] Le principal client était la Coopérative des agriculteurs du Finistère et des Côtes-du-Nord (ex Office central de Landerneau, devenu par la suite Coopagri-Bretagne et qui a créé la MSA [Mutuelle sociale agricole] et le CMB [Crédit mutuel de Bretagne]), mais d'autres coopératives achetaient aussi des engrais : UNICOPA à Morlaix, la SICA de Saint-Pol-de-Léon, la Rurale de Quimperlé, la COOP Saint-Yvi-Cornouaille de Bannalec, etc.

[15] Rappelons que le 27 juillet 1947, l'*Ocean Liberty* explosa dans le rade de Brest (juste en face de l'usine de Saint-Marc qui fut une nouvelle fois sinistrée), provoquant la mort d'une vingtaine de personnes et d'importants dégâts à la ville : il était chargé d'ammonitrate...

Résumé

Au XXe siècle, l'agriculture bretonne a connu une véritable révolution qui l'a fait passer d'une situation archaïque à un stade productiviste. L'une des raisons en est la transformation des cultures, en partie grâce aux engrais nouveaux apparus après la Première Guerre mondiale : le guano du Pérou d'abord, puis les engrais chimiques. Dans le Finistère, deux usines, installées à Landerneau et à Brest, ont lancé la production et la commercialisation notamment de superphosphate, acheté d'abord par des commerçants grossistes qui les redistribuaient aux agriculteurs, puis par des coopératives. L'essor de la production agricole qui en résulta fut encore accru par le fait que nombre de cultivateurs continuèrent à épandre les mêmes quantités d'engrais alors que la concentration de ceux-ci avait plus que doublé. Les usines de Brest et de Landerneau, à cause de leur vétusté, furent rasées en 1968 et 1971 ; une seule fut reconstruite à Brest-Saint-Marc, mais elle dut cesser ses activités de production en 1994. Aujourd'hui, les usines de Rouen et de Basse-Indre ont remplacé celle de Brest où les engrais français ou étrangers arrivent désormais par bateaux ou par trains entiers.

Abstract

In the XIXth century, Breton agriculture underwent a real revolution, evolving from an archaïc institution to a productivistic industry. One of the reasons underlying this mutation is the transformation of crops, thanks to new fertilizers developed after the First World War : guano from Peru and then chemical fertilizers. In Finistère, two plants, in Brest and Landerneau, launched the production and marketing of superphosphates, in particular, first bought by wholesalers retailing them to the farmers, and later by cooperatives. The resulting growth of agriculture was given a further boost as farmers continued spreading the same quantities of fertilizers while the concentrations of such chemicals had more than doubled. As they had decayed, the Brest and Landerneau plants were pulled to the ground in 1968 and 1971. Another plant was built in Brest-Saint-Marc, but had to stop production in 1994. Today the Rouen and Basse-Indre plants have replaced the Brest unit, though whole train- and shiploads of French and foreign fertilizers are still forwarded to the western Breton port.

Diverradur

Eur gwir eilpennadur a zo hoarvezet e-doug an XX^vet kantved gand al labour douar e Breiz : euz koz-Noë ma oa ar stuz anezañ eo deut da veza kenderhuz-kenañ. Gand arvera temzou nevez goude ar brezel-bed kenta eo bet gwellaet an travedou : guano ar Chili da genta, temzou kimik da-houde. Diou uzin e Penn-ar-Bed, unan e Landerne, eben e Brest a zo en em lakaet da ober ludu (superfosfat) a veze prenet gand marhadourien vraz a werze anezañ d'ar gouerien ; koperativou a reas heñvel da-houde. Kreski a reas c'hoaz an diorroadur dre ma talhe ar gouerien da leda kement a demzou padal e oa bet dreist daougementet nerz ar re-mañ. En abeg ma oant deut da veza re goz eo bet diskaret uzinou Brest ha Landerne e 1968 ha 1971 ; n'eus bet savet nemed unan nevez e Brest Sant-Mark, med red eo bet dezi serri e 1994. E-leh honnez, e Rouen ha Basse-Indre ez eus bremañ uzinou a deu dezo, dre vor ha gand treniou, temzou euz Frañs hag euz broiou all diavêz.

DOCUMENTATION

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1995)*

par Chantal Guillou, Hélène Gombert, Tanguy Daniel

Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire

Ouvrages et articles généraux

1 BARZIC (Jean-Yves). L'hermine et le soleil. Spézet, éd. Coop Breizh, 1995, 24 x 15 cm, 508 p.
La Bretagne et les Bretons à l'époque de Louis XIV.
(Compte rendu par T. JAMAUX, dans *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 23-24).

2 BOULAIRE (Alain). [Compte rendu de] Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange, 1994. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 73.

3 BRIARD (Jacques), CASSARD (Jean-Christophe), GALLIOU (Patrick), GUILLERM (Alain), HONORÉ (Per), JÉZÉQUEL (Yves), LECERF (Yannick), MONNIER (Jean-Jacques), PIRIOU (Yann-Ber). Des mégalithes aux cathédrales : la Bretagne des origines à 1341. Morlaix, Skol-Vreizh, 1995, 264 p., ill. (Collection Histoire de la Bretagne et des pays celtiques).

4 CHAPPÉ (François). Une certaine idée de la Bretagne sous la [IIIe] République. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 4, p. 83-107.

5 CHÉDEVILLE (André), GUILLOTEL (Hubert). La Bretagne des saints et des rois, Ve-Xe siècle. Rennes, Ouest-France, 1995, 2e éd., 21 x 14 cm, 423 p., ill.

6 CROIX (Alain). Masulipatam / Lampaul-Ploudalmézeau. Espace et horizon en Bretagne (XVIe-XVIIIe siècle), dans COURVILLE (S.), SEGUIN (N.) [dir.], *Espace et culture*, actes du colloque tenu au Québec en septembre 1994, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1995, p. 189-205.

7 ÉVEILLARD (Jean-Yves). [Compte rendu de P. Galliou et M. Jones, Les anciens Bretons, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 72-73.

8 GARREAU (Jacques), TANGUY (Bernard), CASTEL (Yves-Pascal). Bretagne intérieure. L'Argoat, terres d'histoire et de légendes. Toulouse, éd. Privat, 1995, 31 cm, 157 p., ill.
Photographies de Joël Du Cange.
(Compte rendu par B. MEHEUST, *dans Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 25-26).

9 GUYONVARC'H (Christian-J.), LE ROUX (Françoise). La civilisation celtique. Paris, Payot, 1995, 18 x 11 cm, 224 p. (Collection Petite Bibliothèque Payot).

10 HERVÉ (Roger), POUPINOT (Yann). Atlas historique de Bretagne. Nantes, éd. Williamson, 1995, 31 x 44 cm, 40 p., ill. (17 p. de planches).
Édition augmentée de l'ouvrage publié en 1986.

11 Le Finistère. [Quimper], éd. Alain Bargain, [1995], 29 cm, 288 p., ill.
Réimpression de l'édition de 1929.

---

* Les auteurs remercient particulièrement M. Eugène Kerbaul, qui a aimablement fourni de précieuses références, et Mlle Yvette Heurté, qui a bien voulu dépouiller les bulletins paroissiaux.

12 INSPECTION ACADÉMIQUE DU FINISTÈRE - C.D.D.P. DU FINISTÈRE. Histoire de Bretagne. Pour un patrimoine culturel commun. Rennes, C.R.D.P. de Bretagne, 1995, 29,7 x 21 cm, 21 fiches, 15 diapositives.

Dossier établi par une équipe d'institutrices et d'instituteurs, sous la direction d'Yvon Gilbert, inspecteur de l'Éducation natonale, pour «aider à intégrer des éléments de l'histoire de Bretagne dans les programmes nationaux».

13 LE BOUTEILLER (Christian). La Bretagne renaît. S.l., s.n., 1995, 30 cm, 86 p.

14 LE DUC (Gwenaël). «La Bretagne, intermédiaire entre l'Aquitaine et l'Irlande», dans PICARD (Jean-Michel) [éd.], *Aquitaine and Ireland in the Middle Ages*, Dublin, Four Courts Press, 1995, p. ?

Géographie, espaces, paysages

15 Bretagne. Des îles et des hommes. *Mer et Océan*, n° 3, 1995, p. 48-71.

16 CLÉMENT (Bernard). Le Venec : une tourbière en réserve naturelle. *Penn-ar-Bed*, n° 159, décembre 1995, p. 18-23.

À Brennilis.

17 CROIX (Alain), CROIX-BÉDOS (Nicole). Histoire, géographie et aménagement de la Bretagne. Note critique. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, 1995, n° 2, p. 97-105.

À propos de *Géographie et aménagement de la Bretagne*, ouvrage collectif conçu par P.-Y. Le Rhun et J.-R. Le Quéau, Morlaix, Skol Vreizh, 1994.

18 CYRILLE (Yves). Une géologie spectaculaire. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 26-27, ill.

Région de Camaret.

19 ÉVEILLARD (Jean-Yves). La pointe Saint-Mathieu dans la géographie antique, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 23-29, ill.

20 GOURMELON (Françoise) [dir.]. Atlas de la réserve de biosphère de la mer d'Iroise. Exploitation cartographique de la base d'information géographique Sigouessant. Hanvec, Parc naturel régional d'Armorique, 1995, 92 p., ill. (Cahiers scientifiques du P.N.R.A., t. 2).

21 GUERMEUR (Yvon), CLAVREUL (Denis). Carnets naturalistes à la pointe de Bretagne. Paris, Nathan, 1995, 28 x 20 cm, 120 p., ill.

22 MANAC'H (Jean-Yves). Brennilis : le retour à l'herbe ? *ArMen*, n° 93, avril 1998, p., n° 72, décembre 1995, p. 26-30.

23 MARGUERIE (Dominique). État du milieu forestier durant la protohistoire et l'Antiquité en Bretagne. L'apport de l'anthracologie, dans J.-C. BÉAL (dir.), *L'arbre et la forêt. Le bois dans l'Antiquité*. Lyon, Bibliothèque Salomon-Reinach, Université Lumière-Lyon 2, t. VII, p. 27-33.

24 MICHÉA (Hubert). De G. Brouscon à dom Michel Le Nobletz. Les cartographes du Conquet, l'Atlantique et le Nouveau Monde, dans *Dans le sillage de Colomb : l'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde*, Rennes, P.U.R., 1995, p. 113-117.

25 NOURRY (Louis-Michel). Les jardins des frères Bühler. *ArMen*, n° 69, juillet 1995, p. 14-27.

26 TROMEUR (Jean). Géographie et aménagement de la Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1995, 14 janvier, p. 4 ; 21 janvier, p. 3 ; 28 janvier, p. 5, cartes et graphiques.

27 TROMEUR (Jean). Le Conservatoire du littoral. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 août 1995, p. 11, ill.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Conservatoire du littoral, entretien avec Ambroise Guellec, président du Conservatoire.

28 VISSET (Lionel), MARGUERIE (Dominique). L'histoire du Venec. Penn-ar-Bed, n° 159, décembre 1995, p. 24-28.

Tourbière de Brennilis.

Archives et bibliothèques

29 AMBROISE-RENDU (Guillaume), GALES (Gwenaële), LE BRAS (Valérie). Inventaire des archives du château de Keruzoret (Plouvorn). S.l., s.n., 1995, 2 vol., 313 p. + 258 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

30 BEDEL (Marine). 1995 : le printemps des bibliothèques de Bretagne ? *Bretagne des livres*, n° 24, octobre 1995, p. 8-11.

Etude statistique des bibliothèques de la région de Bretagne en 1995.

31 BRUZULIER (Guylaine). Les bibliothèques, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 91-94.

32 CHARPY (Jacques). Les archivistes bretons face à leur temps. *Kreiz*, n° 4, 1995, p. 47-77.

33 CLEYET-MICHAUD (Rosine). La conservation des archives dans les établissements de santé, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 157-162.

34 GARÇON (Jack). Les archives, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 77-87.

35 GARÇON (Jack). La conservation des archives dans les établissements de soins bretons : les leçons d'une enquête, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 165-167.

36 Patrimoine des bibliothèques de France. Un guide des régions. Paris, Payot, 1995, 24 cm, 319 p., ill.
Vol. 8 : Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes.

37 SCHWEYER (François-Xavier). Les sources orales, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 97-101.

38 TANGUY (Michel). «Triade», la nouvelle revue du C.R.B.C. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*,15 avril 1995, p. 21.
Publication d'études sur les pays celtiques.

Voir aussi le n° 107 (Fonds régional d'acquisition).

Bibliographies, dictionnaires, répertoires

39 BERTRAND (Patrick). Annuaire des peintres, sculpteurs, experts et galeries de France. Sainte-Hélène-sur-Mer, P. Bertrand éd., 1995.
Artistes classés par ordre alphabétique et par régions.

40 CHARPY (Jacques). Table générale des Mémoires et Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-1994. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXII, 1995, 227 p.

41 CHAURIS (Louis). Répertoire des collections pétrographiques, minéralogiques et gitologiques, suivi de la liste des publications de l'auteur. Brest, Département des sciences de la Terre, 1995, 30 cm, 90 p.

42 DANIEL (Chantal). Périodiques régionaux. Finistère. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXXI, n° 207, juillet-décembre 1995, p. 515-524.
Bibliographie des articles d'histoire religieuse publiés pendant l'année 1995.

43 DELANOY (A.). Geriadurig etimologel ar brezoneg. Levrenn genta. Ar Skol vrezoneg, 1995, 20,5 x 14,5 cm, 140 p.
Petit dictionnaire historique du breton.

44 DELOUCHE (Denise). L'histoire de la peinture, des arts graphiques et plastiques en Bretagne depuis le Moyen Âge jusqu'au XXe siècle. Les publications (1977-1994). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* , t. LXXIII, 1995, p. 359-449.

45 DONNERH (R.). Dépouillement informatisé de périodiques sur l'ouest de la France : Dipouest. Rennes, IRHISO, 1995, 30 cm, 567 p.

46 GAUTIER (Gérard Louis). Dictionnaire cinématographique de Bretagne. Rennes, éd. Tétragram, 1995, 21 cm, 479 p.
Préface de Pierre Tchernia.

47 GESLIN (Claude). Le mouvement ouvrier breton depuis les origines. Essai bibliographique. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 3, p. 189-204.

48 Guide bio-bibliographique des poètes de Bretagne d'expression française. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1995, 41 p.

49 GUILLOU (Chantal), GOMBERT (Hélène), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1992). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 467-514.

50 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Rann 25. Éd. Preder, 1995, 21,5 x 16 cm, 64 p.

51 LAGADEG (Jean-Yves), MENARD (Martial) [dir.]. Ar geriadur brezhoneg. Éd. An Here, 1995, 1300 p., ill.
Premier dictionnaire monolingue de la langue bretonne.

52 MARKALE (Jean). Petit dictionnaire de mythologie celtique. Paris, éd. Entente, 1995, 2e éd.

53 Répertoire de la presse en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1995, 9e édition, 96 p.

54 Troménie de Locronan. Bibliographie, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 287-290.

Voir aussi les n°s 147 (dictionnaire des noms de famille bretons), 521 (bibliographie de l'œuvre en breton de P.-J. Hélias).

Publications de textes et documents

55 ANDRIEUX (Jean-Yves), ABÉGUILÉ (Catherine). Moi, François de Boucheporn, élève de l'École des mines. Voyage en Papouasie bretonne au XIXe siècle. Rennes, éd. Apogée, 1995, in-8°, 155 p., cartes et ill.
Extraits de journaux de voyages en Bretagne et de mémoires rédigés par des élèves de l'École des mines entre 1827 et 1884 et accompagnés de commentaires des éditeurs.
Sources et bibliographie, p. 141-146 ; glossaire des termes techniques, p. 147-150 ; index, p. 151-154.
(Compte rendu par Jean QUÉNIART, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 1, 1996, p. 140-141).

56 LE DUC (Gwenaël). La Translation de saint Mathieu. Ms 101 du Mont-Cassin, latin et traduction française en appendice, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 49-73, 303-323.
Traduction par Albert Villacroux.

57 LE FLÔ (Adolphe). Notes de voyages. Bretagne, Paris, France (1828-1886). Lesneven, Musée du Léon, 1995, 30 cm, 27 p.

58 Les actes de Blein (Blain), dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 336-347.
Cinq documents (XIIe-XVe siècle) concernant l'abbaye de Saint-Mathieu, publiés et traduits par Albert Villacroux.

59 MORVAN (Françoise). François-Marie Luzel, Ernest Renan : correspondance (1858-1892). Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de brume, 1995, 20 cm, 371 p.

60 PIRIOU (Yann-Ber). Il était une voix... Anatole Le Braz. Rennes, éd. Apogée, 1995, 192 p.
Discours et conférences prononcés par A. Le Braz.

61 ROPARZ (Jean). E bro Yvonne. Envoriou eur beizantez a Vro Leon (Yvonne Riou). Brest, Emgleo Breiz, 1995, 5 vol.
Mémoires d'une paysanne du Léon, Yvonne Riou.

62 VILLACROUX (Albert). La «Navigation» des moines de Saint-Mathieu, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 92-110, 324-335.
Extrait du *Panthéon* de Godefroy de Viterbe, déjà publié en 1980 dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, p. 152-163.

Historiographie. Biographies

63 ARLAUX (Claire). L'étonnante amazone de Menez-Kamm : Vefa de Saint-Pierre, 1872-1967. Spézet, Coop Breizh - éd. Keltia Graphic, 1995, in-8°, 295 p., ill.

64 AUBERT (O.-L.). Jeanne Malivel, son œuvre et les Sept Frères. Mémoire du pays de Loudéac, 1995, 24 x 20 cm, 140 p., ill.
Jeanne Malivel (1895-1926) et les *Seiz Breur*.

65 AUDIBERT (Agnès). Marion du Faouët. Paris, J.-P. Gisserot, 1995, 24 x 17 cm, 204 p.
(Compte rendu par Yann BREKILIEN, dans *Armor Magazine*, novembre 1995, p. 24).

66 BOUGEARD (Christian). René Pleven. Un Français libre en politique. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 21 x 16 cm, 460 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 août 1995, p. 8).

67 BOYLE-TURNER (Caroline). Sérusier et la Bretagne. Douarnenez, Le Chasse-Marée - ArMen, 1995, 27,5 x 22 cm, 144 p., ill.

68 BRIAND (Alain). Éric Tabarly : trente ans après, au-delà de la légende. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 novembre 1995, p. 6-7, ill.

69 CASTEL (Yves-Pascal). Pierre Cavellat, le président artiste (1901-1995). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 septembre 1995, p. 7.

70 CHAUFFIN (Yvonne). La Marion du Faouët. Le Faouët, Liv'éditions, 1995, 22 x 14 cm, 258 p., ill. (Collection Letavia).
Réédition de l'ouvrage publié en 1960.
(Compte rendu par Jacques LE COZ dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 72).

71 DAY (Ginette). Un artiste picard de renommée internationale, Auguste Labouret (1871-1964), maître verrier, maître mosaïste. Hirson, 1995, 21 x 29,7 cm, n. p. [18 p.], ill.
A signé des vitraux dans le Finistère à Brest (Saint-Martin et temple protestant), Brignogan, Clohars-Carnoët, Douarnenez (Ploaré), Le Folgoët, L'Hôpital-Camfrout, Morlaix (Saint-Melaine), Névez (Trémorvézen), Roscanvel, Saint-Pol-de-Léon.

72 DEBARY (Michel). René Largillière (1891-1926). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 312-326, ill.

73 DENEZ (Per). Joseph Ollivier, les *Contes* de Luzel. Éd. Hor Yezh, 1995, 21-15 cm, 296 p.
Biographie de J. Ollivier, qui recopia l'intégralité de l'œuvre de Luzel et publia, en 1939, onze contes de Luzel (dont dix inédits). en postface, critique par P. Denez de l'édition des *Contes bretons* de Luzel publiée en 1994 par les Presses universitaires de Rennes et Terre de brume.
(Compte rendu dans *Armor Magazine*, n° 309, octobre 1995, p. 49).

74 Dossier Corbière. S. l., s. n., 1995, 30 cm, n. p.
Comité Tristan Corbière : cent-cinquantenaire de la naissance de Tristan Corbière.

75 DU CLEUZIOU (J.-R.). Henri du Cleuziou (1833-1896) et l'Art national. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor. Mémoires*, 1994 (1995), t. CXXIII, p. 97-110.
Avec une lettre de l'abbé Jean-Marie Abgrall, 1892.

76 GUÉGUEN (Y.). Nécrologie. Un pionnier de la radio gaulliste. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 avril 1995, p. 21.
Yves Kermarrec (1923-1995), de Guipavas.

77 LE BORGNE (Emmanuel). Le chanoine Favé, curé de Plouguerneau, grand électeur des députés de la 3e circonscription de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 25-36, ill.

78 LE GALLO (Yves). Eugène Bérest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 2-12.

79 LE GOFF (Emmanuelle). Charles Corcuff (1872-1953). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 septembre 1995, p. 24, ill.

80 LE MENN (C.). Obsèques de Jeanne-Louise Ramonet, la visionnaire de Kerizinen. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1995, p. 21.

81 LE SCOUËZEC (Gwenc'hlan). Le peintre Le Scouëzec, mon père. Brasparts, éd. Beltan, 1995, 260 p., ill.

Maurice Le Scouëzec (1881-1940).

82 LORÉDAN (Jean), BORGELLA (Catherine). Marion et ses associés. La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle (1740-1770). Le Faouët, Liv'éditions, 1995, 23 x 15 cm, 352 p., ill. (Collection Letavia Recherche).

83 MICHEL (Anne). Yves Michel, architecte d'art sacré (1910-1970). Brest, Université de Bretagne occidentale, , s. n., 1995, 238 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

84 MOAL (François). La Tour d'Auvergne, un homme de la Bretagne centrale mort au champ d'honneur. Spézet, éd. Nature et Bretagne, 1995, 22 x 16 cm, 407 p., ill.

85 MONFORT (René). [Compte rendu de] Jean SIMIER, Mon «bagne» volontaire à Béniguet ou les mémoires d'un paysan-goémonier aux îles, éd. Beau-Fixe, 1994. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 janvier 1995, p. 20, ill.

86 Le plus grand architecte des rois espagnols du XVe siècle était né à Saint-Pol-de-Léon. L'année 1996 sera marquée du signe de Juan Guas. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 août 1995, p. 24, ill.

87 PÉRON (Jean). Hommage à trois Bigoudens bretonnants : hommage postume à Kaorantin Riou et Per-Jakez Hélias ; des Palmes académiques pour Guy Riou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 août 1995, p. 12, ill.

88 YVES-LE FEBVRE (Elisabeth). Jeanne Le Febvre-Guyader. Méditation sur ma mère. *Association des Amis d'Yves* Le *Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 7-18.

Jeanne Guyader (1884-1960), épouse de l'écrivain Yves Le Febvre. P. 19-30,trois textes d'Yves Le Febvre et de Jeanne Guyader évoquent les circonstances de leur rencontre et de leur mariage .

Colloques et congrès

89 Abbaye du Relecq. Colloque du 18 juin 1994. Plounéour-Ménez, Association Abati ar Releg, 1995, 80 p., ill., cartes, phot.

90 CHARPY (Jean-Jacques), KRUTA (Venceslas) [dir.]. L'Europe celtique du Ve au IIIe siècle av. J.-C. Contacts, échanges et mouvements de populations. Actes du IIe syposium international d'Hautvilliers, 1992. Sceaux, éd. Kronos, 1995, 30 cm, 422 p., ill. (Chronothèque, 1).

91 CITRON (Suzanne), GUYONVARC'H (C.), PLASSERAUD (Yves) [dir.]. Histoire de France, mythes et réalités : quelle place pour les peuples et les minorités ? Quelle place pour l'Europe ? Toulouse, Érès, 1995, 21 x 14 cm, 176 p.

Actes de colloque.

92 PICARD (Jean-Michel) [éd.], Aquitaine and Ireland in the Middle Ages. Dublin, Four Courts Presse, 1995.

(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n° 1, 1996, p. 137-140).

93 TANGUY (Bernard), CLOÎTRE (Marie-Claire) [dir.]. Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges. Colloque des 23 et 24 septembre 1994. S. l., C.R.B.C. - Les Amis de Saint-Mathieu, 1995, 24 x 16 cm, 356 p., ill.

Musées et expositions

94 A. (D.). Au château de Kerjean, exposition sur Loeiz ar Floc'h, écrivain breton, barde, druide et «guérisseur». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 août 1995, p. 22, ill.

95 Auguste Goy. Un peintre de la Cornouaille au siècle dernier. Loctudy, Manoir de Kerazan, 1995, 21 x 29,7 cm, 20 p. ill.

Catalogue d'exposition. P. 18-19, catalogue des œuvres connues d'Auguste Goy.

96 AVRIL (François), REYNAUD (Nicole). Les manuscrits à peintures en France, 1440-1520. Paris, Bibliothèque nationale de France-Flammarion, 1993-1995, 440 p.

Catalogue de l'exposition «Quand la peinture était dans les livres. Les manuscrits enluminés en France, 1440-1520», réalisée à la Bibliothèque nationale en 1993-1994. Bretagne, p. 174-179.

97 BARRÉ (Annick), PARADES (Bernard DE). Rétrospective Fréour. Saint-Goazec, Comité d'animation de Trévarez, 1995, 25 cm, 48 p., ill.

Artiste né à Nantes en 1919.

Exposition à Trévarez, 6 mai-30 juillet 1995.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 mai 1995, p. 3, ill.).

98 Bretagne et cinéma. Breizh hag ar sinema. Locronan, Musée de l'affiche, 1995, 27 x 18 cm, n. p., ill.
Catalogue bilingue de l'exposition de l'été 1995 consacrée au cinéma en Bretagne.

99 BRIAND (Nathalie). Le pavillon breton à l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925 à Paris, dans *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 205-218, ill.

100 CARIOU (André) [dir.]. Velléda, mythes et représentations. Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1995, 127 p., ill.
Exposition au musée des Beaux-Arts de Quimper, 23 novembre 1995-19 février 1996.

101 Coiffes militantes. Les femmes bretonnes dans les luttes sociales du XXe siècle. Institut C.G.T. d'histoire sociale, 1995, 30 cm, 76 p., 180 ill.
Illustrations de l'exposition organisée sur ce thème en 1994.

102 CORIOU (P.). Conservatoire de l'affiche de Locronan. Hommage à Pierre Péron. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1995, p. 14, ill.

103 CRESTON (René-Yves). La tournée des calvaires. Saint-Brieuc, Musée, 1995, 21 x 21 cm, 40 p. ill.
Catalogue d'exposition de 150 dessins de R.-Y. C. datant du début des années 1940.

104 DENEZ (Herlé), LE HÉNAFF (Fañch) Exposition Pierre Péron, l'œuvre graphique. Locronan, Musée de l'affiche en Bretagne, 1995, 34 p., ill.
Préface de Françoise Péron.
Traduction de Per Denez.
(Compte rendu par P. CORIOU, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 4 mars 1995, p. 14, ill.).

105 Désiré-Lucas (1869-1949). Morlaix, Amicale pour l'étude de l'œuvre du peintre, 1995, 30 cm, 64 p., ill.
Catalogue d'exposition, Le Relecq-Kerhuon, Crédit mutuel de Bretagne, 25 septembre-27 octobre 1995.

106 Exposition Pierre Diner : quarante ans de peinture. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 mai 1995, p. 3, ill.
Peintre né à Saint-Martin-des-Champs en 1932. Exposition à Tréguennec.

107 Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques. Six ans d'acquisitions des bibliothèques de Bretagne. Anciens, rares ou précieux. Rennes. C.O.B.B., 1995, 28 cm, 94 p., ill.
Catalogue d'exposition.

108 Jean Chièze à Ouessant. 1995.
Catalogue d'exposition à la bibliothèque municipale de Brest.
(Compte rendu par Michel TANGUY dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 décembre 1995, p. 20, ill.).

109 JOURDAN (Patrick), MUNCK (Jacqueline), LIMOUZI-CHÂTILLON (Marion), TRAIN (Marie-Christine). Jean Puy. Un Fauve en Bretagne. Morlaix, Musée des Jacobins, 1995, 29,7 x 21 cm, 64 p., ill.
Catalogue d'exposition.

110 GUÉNÉGAN (Jean-Albert), GUILLEVIC (Eugène), LE CHANU (Fabienne), BERTHOU (Jean), RANNOU (Pascal), VETTIER (Murielle), POSTIC (Marcel). Tristan Corbière, «poète, en dépit de ses vers». Morlaix, Musée des Jacobins, 1995, 29,7 x 21 cm, 76 p., ill.
Catalogue d'exposition, musée des Jacobins, 12 mai-18 juillet 1995.

111 [LAURENT (Catherine), BERTOLDI (Sylvain), DENIZART (Annie), HENWOOD (Annie)]. Trésor d'archives des villes d'Angers, Brest, Nantes, Rennes. S. l., s. n., 1995, 22-23 cm, 240 p., ill.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu par Michel TANGUY dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1996, p. 17, ill. ; par Chantal DANIEL, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 78-79).

112 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Musée de Pont-Aven. Jean Even, «phénomène lumineux». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mars 1995, p. 10, ill.

113 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). A voir... et lire à la bibliothèque municipale : Auguste Dupouy et ses amis. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mars 1995, p. 19, ill.

114 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). «Voyages romantiques» au Musée breton. Une certaine image du pays. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mars 1995, p. 8, ill.

115 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). «L'enfance en Bretagne». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 juin 1995, p. 13, ill.
Exposition au Musée départemental breton.

116 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Exposition Beaufrère, chapelle de la Trinité. Un nouveau pas vers un musée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 juillet 1995, p. 16, ill.
A Concarneau.

117 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Au musée de Pont-Aven. Carl Moser, cinquante-huit bois gravés et en couleurs. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 octobre 1995, p. 13, ill.
Peintre et graveur autrichien (1873-1939). Séjours à Douarnenez et Concarneau entre 1902 et 1921.

118 LE MEUR (Pascal). Musée de la statuaire bretonne à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 76-77.
Musée d'art religieux fondé en 1900 dans la chapelle Saint-Joseph.

119 Le musée des champs trace son sillon dans la mémoire rurale du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le* Courrier du Léon], 13 mai 1995, p. 8, ill.
Créé en 1992 à Saint-Ségal.

120 Les Bretons et leur santé. Quand les médicaments s'appelaient des lousou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 août 1995, p. 32.
Exposition au musée de Kerjean.

121 L.M. (C.). Assemblée générale des Amis du Musée du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 mai 1995, p. 22.

122 Musée de l'école de Trégarvan. Un formidable voyage dans le passé des institutions scolaires. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1995, p. 7, ill.

123 P. (S.). Jim aux mille facettes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 juin 1995, p. 20, ill.
Exposition Jim Sévellec à la Maison de la Fontaine à Brest.

124 Pointe Saint-Mathieu : un musée qui vaut le détour. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 juillet 1995, p. 10.
Musée consacré à l'histoire maritime et religieuse de la pointe Saint-Mathieu, en Plougonvelin.

125 Posters of Brittany, an exhibition of posters from the collection of the Musée départemental breton at Quimper. Penzance et Plymouth, 1995.

126 PUGET (Catherine), SELLIN (David). Peintres américains en Bretagne, 1864-1914. Musée de Pont-Aven, 1995, 29,7 x 21 cm, 88 p. , ill.
Exposition au musée de Pont-Aven.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 juin 1995, p. 1 et 17, ill.).

127 ROUSSEL (Christine). Le pavillon breton à l'Exposition universelle des arts et des techniques dans la vie moderne de 1937 à Paris. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 219-232, ill.

128 TROMEUR (Jean). Le musée de Plougastel-Daoulas s'appellera désormais «Musée du patrimoine et de la fraise». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 août 1995, ill. p. 22.

129 Une exposition sur les talus. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 avril 1995, p. 21.
Présentée dans les nouveaux locaux de SKED, fédération des associations culturelles bretonnes de Brest et de sa région.

130 Voyages romantiques en Finistère (1770-1880). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 janvier 1995, p. 10, ill.
Exposition au Musée départemental breton, à Quimper.

Voir aussi les n°s 390 (exposition «Les Bretons et leur santé »), 441 (écoles et musées), 599 (musée de Brest).

Héraldique et sigillographie

Voir le n° 324 (blason à Plougonvelin).

Epigraphie et paléographie

131 ROUSVOAL (Didier). Notes sur quelques abréviations des noms de personnes dans les actes anciens. *Le Lien*, n° 54, 2e trimestre 1995, p. 16-17.

Numismatique

Voir le n° 153 (statère osismien, monnaie byzantine).

Généalogie et familles

132 DARCHE-LE FUSTEC (Évelyne). L'Arbre éternel. Histoire d'une famille bretonne. Éd. Nature et Bretagne, 1995, 22 x 15,5 cm, 305 p., ill.
Famille du petit Trégor.

133 GUÉNOLÉ (Ghislaine). Une famille bretonne au bas Moyen Âge : les Du Chastel, XIVe-XVe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 160 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

134 KERDREUX (Jean-Jacques), CADIOU (Didier). Les Torrec de Bassemaison. «Sous ce signe tu vaincras». Une riche famille de négociants. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 11-17, ill.

135 MILIN (Annie). Centenaire de la mort de Gabriel Milin. *Le Lien*, Centre généaologique du Finistère, n° 55, 3e trimestre 1995, p. 31.
Généalogie de Gabriel Milin (1822-1895), poète breton.

136 RIOU (Hervé). Les Riou du Canada. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 54, 2e trimestre 1995, p. 31-33.
Famille originaire de Ploujean.

Voir aussi le n° 692 (seigneurs de Kermilin en Tréflaouénan).

Onomastique

Toponymie

136bis CABIOC'H (Fañch). La toponymie nautique de Kerloc'h à la plage de Trez-Rouz. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 34-37, carte.
Camaret.

137 DESHAYES (Albert). Toponymie : du traitement du *gw-* lénifié au *-v-* de composition. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 286-288.

138 Étymologie de Guerlesquin et Botsorhel. *Kleier Guerlesquin, Botsorhel, Bolazec, Plouégat-Moysan, Le Ponthou*, n° 135, janvier 1995.

139 IHUELLOU (Garmenig). Les noms de maisons, bateaux, animaux en breton. Spézet, Coop Breizh, 1995.

140 JAFFRÉ (Job). Secrets et mystères de nos Ker. Lorient, Dalc'homp soñj, 1995, 22 cm, t. I, 324 p.

141 LEBLIC (Isabelle). À propos de l'onomastique navale : noms de bateaux et identité molénaise (Finistère Nord), *Anthropologie maritime*, n° 5, 1995, p. 185-200.

142 MADEG (Mikael). Diazeza reolennou renabli anoiou keriadennou hag o distagadur : skwer Bro Leon. Établissement de règles d'inventaire de noms de lieux dans la tradition parlée : l'exemple du Léon. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 3 vol. 206 p. + 135 p. + 132 p. (Thèse de doctorat à régime unique «Études celtiques»).

143 MADEG (Mikael). Renabl anoiou lehiou Bro Leon gand o distagadur : renabl anoiou ruiou ha plasennou Bro Leon. Brest, Emgleo Breiz, 1995, 21 cm, 75 p.

Noms de lieux : rues et places du Léon.

144 PONDAVEN (Per), MADEG (Mikael). Renabl anoiou arvor goueled Leon. Ar Skol vrezoneg, 1995, 20,5 cm, 256 p.

Toponymie littorale du bas Léon.

145 TANGUY (Bernard). Du *nemeton* au *locus sanctus*, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 109-122.

La toponymie du haut Moyen Age dans le Porzay.

146 VALLERIE (Erwan). Diazezoù studi istorel an anvioù-parrez. Traité de toponymie historique de la Bretagne. Le Relecq-Kerhuon, éd. An Here, 1995, 3 vol., 24 cm, 542 + 560 + 256 p. (Texte en breton, traduction française et corpus).

(Compte rendu par HERVE AR BIHAN, dans *ArMen*, n° 91, janvier 1998, p. 68, carte).

Voir aussi le n° 296 (île Lavret, île des Ébihens)

Anthroponymie

147 DESHAYES (Albert). Dictionnaire des noms de famille bretons. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1995, 24 x 19 cm, 521 p.

(Compte rendu par Gwennole LE MENN, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 358-363).

148 DESHAYES (Albert). Les prénoms celtiques. *ArMen*, 1995, n° 64, janvier, p. 42-43 ; n° 65, février, p. 48-50 ; n° 66, mars, p. 50-51 ; n° 67, avril, p. 50-52 ; n° 69, juillet, p. 44-45 ; n° 70, septembre, p. 44-45.

149 LAGRÉE (Michel). [Compte rendu de] Gwennole Le Menn, *Les noms de famille les plus portés en Bretagne (5 000 noms étudiés)*, 1993. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 4, 1995, p. 127-128.

150 PLONÉIS (Jean-Marie). Anthroponymie celtique. À l'origine des noms bretons. *Le Pays breton*, n°s 404-414, janvier-décembre 1995.

Archéologie

Généralités

151 BERNABÉ (E.), BROMBLET (Ph.), ROBERT (M.). Rôle de la cristallisation du natron dans la désagrégation sableuse d'un monument granitique en Bretagne. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, sciences de la Terre et des planètes, 1995, t. 320, série II^{a}, n° 7, p. 571-578.

Exemple de l'église Saint-Nonna de Penmarc'h.

152 BERTRAND (Roger). Prospection-inventaire dans l'ouest du Morbihan et le Finistère sud en 1994. *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient. Bulletin annuel*, n° 26, 1995, p. 44-50, ill.

Prospection aérienne et au sol. Finistère, p. 48-50 (communes d'Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Quimperlé, Rédéné, Riec-sur-Belon, Scaër, Trégunc et Tréméven).

153 GALLIOU (Patrick). Notices d'archéologie armoricaine V. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 56-58.

Notes sur les îles du Ponant à l'époque romaine, sur Brest (statère d'or osismien à Kerangoff), sur Crozon (monnaie byzantine à Taladec'h).

154 GALLIOU (Patrick) [dir.]. Notices d'archéologie finistérienne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 57-116, ill.

Contributions de A. Bourhis (Melgven, Riec-sur-Belon), Marie-Claire Cloître (Plougonvelin), A.-H. Dizerbo (Crozon), Jean-Yves Éveillard (Gouézec, Landudal, Plougonvelin), Patrick Galliou (Brest, Carhaix, Dirinon, Kerlaz, Lanrivoaré, Plabennec, Plounéventer, Plounévez-Lochrist, Plouzané, Pont-Croix, Riec-sur-Belon), Henri et Françoise Guillou (Ban-)nalec, Melgven, Riec-sur-Belon, Scaër), Jean-Paul Le Bihan (Fouesnant, Ouessant, Quimper), Michel Le Goffic (Bannalec, Brennilis, Cléder, Clohars-Carnoët, Kernilis, Landeleau, Plabennec, Pleyber-Christ, Plougonvelin, Plougoulm, Plouguerneau, Pont-l'Abbé, Quimperlé, La Roche-Maurice, Roscoff, Scaër), Ch. Lelong (Crozon), Paulette Péron (Crozon).

155 GIOT (P.-R.). Aperçu historique sur l'évolution des idées relatives aux monuments mégalithiques. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Mémoires*, t. CXXIII, 1994 (1995), p. 7-74, ill.

156 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1994. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 11-33.

157 LEMÉTAYER (Pierre). Point sur la prospection en forêt de Carnoët et sa proche région. *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient. Bulletin annuel*, n° 26, 1995, p. 52-56, 3 cartes.
Communes de Quimperlé, Baye, Moëlan-sur-Mer, Clohars-Carnoët.

158 P. (S.). L'archéologie sous-marine en Bretagne. Plongée avec des «inventeurs d'épaves». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 avril 1995, p. 20, ill.
Association Archisub, à Brest.

Préhistoire

159 BONVIN (J.) Mégalithes lieux d'énergie. Pour une lecture différente des menhirs, dolmens et autres pierres. Roanne, éd. Mosaïque, 1995, 237 p.

160 BRIARD (Jacques). Les mégalithes de l'Europe atlantique. Architecture et art funéraire (5000-2000 av. J.-C.). Paris, éd. Errance, 1995, 16 x 24 cm, 208 p., ill. (Collection des Hespérides).

161 CASSEN (S.). Les principales cultures néolithiques de l'ouest de la France, dans MASSET (Claude), SOULIER (Philippe) [dir.]. *Allées couvertes et autres monuments funéraires dans la France du Nord-Ouest*. Paris, Errance, 1995, 17 x 24,5 cm, p. 61-64.

162 GIOT (Pierre-Roland). Bretagne des mégalithes. Aimer la Bretagne des mégalithes. Rennes, éd. Ouest-France, 1995, 20 x 26,5 cm, 128 p., ill.
Guide de promenade à la découverte des mégalithes bretons : 9 cartes, 2 itinéraires, 744 mégalithes décrits.
Bibliographie, p. 120 ; index, p. 121-126.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 71-72).

163 GIOT (Pierre-Roland). Pourquoi se donner la peine de construire des mégalithes ? *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient. Bulletin annuel*, n° 26, 1995, p. 38-40.

164 LE GOFFIC (Michel). Les alignements de Lagatjar. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 18-22, ill.
À Camaret.

165 LE GOFFIC (Michel). Les débuts de l'art gravé à l'Épipaléolithique et au Mésolithique en Armorique. *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient, Bulletin annuel*, n° 26, 1995, p. 12-14, ill.

166 MASSET (Claude), SOULIER (Philippe) [dir.]. Allées couvertes et autres monuments funéraires dans la France du Nord-Ouest. Paris, Errance, 1995, 17 x 24,5 cm, 264 p., ill.

Voir aussi le n° 461 (mégalithes en granite rose de l'Aber-Ildut).

Protohistoire

167 ARNOLD (Bettina), GIBSON (D. Blair) [dir.]. Celtic chiefdom, celtic state : the evolution of complex social systems in prehistoric Europe. Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 25 cm, 159 p., cartes.
Bibliographie, p. 137-155. – Index, p. 156-159.

168 BERTHOU (Marie). Lampaul-Plouarzel. La stèle christianisée de Kerludu vient d'être relevée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 24, ill.

169 BRIARD (Jacques). Les relations entre l'Armorique et la Méditerranée au Chalcolithique et à l'âge du bronze, dans *L'homme méditerranéen. Mélanges offerts à Gabriel Camps*. Aix-en-Provence ; Laboratoire d'anthropologie et de préhistoire des pays de la Méditerranée occidentale, 1995, p . 403-409.

170 DAIRE (Marie-Yvane). La céramique gauloise armoricaine. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXI, 1995, p. 15-29.

171 DAIRE (Marie-Yvane). Les Celtes d'Armorique. L'âge du fer en Bretagne. *Journal of historical, philological and cultural studies*, Académie des sciences de Russie, 1995, vol. 2, p. 39-53.
Article en russe.

172 GALLIOU (Patrick). Brittany and the celtic world. *Archaeological Ireland*, t. 9/2, 1995, p. 13-14.

173 GIOT (Pierre-Roland), BRIARD (Jacques), PAPE (Louis). Protohistoire de la Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France Université, 1995, in-8°, 423 p., ill. (Collection Histoire de la Bretagne).
Nouvelle édition, mise à jour, de l'ouvrage paru en 1979.

174 GOUDINEAU (Christian), LAMBERT (Pierre-Yves). Redécouverte des Gaulois. Paris, Errance, 1995, 22 cm, 118 p.

175 LE BIHAN (Jean-Paul), GUERMEUR (Yvon). Aux origines d'Ouessant. Le village de Mez-Notariou. *ArMen*, n° 70, septembre 1995, p. 22-31.

176 LE GOFFIC (Michel). Le caveau de l'âge du bronze de Kerfrichaux en Lannilis (Finistère). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 35-53, ill.

177 LE STUM (Philippe). «Une torsade en or de l'âge du bronze acquise par le Musée départemental breton de Quimper», *La Revue du Louvre*, n° 5-6, 1995, p. 13.

Voir aussi les n°s 23 (milieu forestier), 90 (Europe celtique), 461 (stèles de l'aber Ildut).

Epoque gallo-romaine

178 CASTEL (Yves-Pascal). Du gallo-romain sous nos pieds. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mars 1995, p. 26, ill.
Divinité en bronze découverte à Kerlaz.

179 CASTEL (Yves-Pascal). Briec. Un tambour de colonne romaine à Garnilis. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 octobre 1995, p. 5, ill.

180 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Locronan à l'époque gallo-romaine : les cultes de la fécondité en Armorique, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 61-70, cartes, phot.

181 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Sculptures de l'Antiquité païenne exposées ou réutilisées dans des lieux de culte chrétiens : quelques exemples finistériens. *Kreiz*, n° 4, 1995, p. 79-97.

182 GALLIOU (Patrick). L'occupation humaine dans le bas Léon occidental, de l'âge du fer à la fin de l'époque romaine, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 13-22, ill.

183 LE GOFF (Emmanuelle). Découvert en 1829 à Plounéventer, l'importance du site gallo-romain de *Vorganium*. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 avril 1995, p. 24, ill.

184 MAHO (F.). Aspect des relations trans-Manche à l'époque romaine : le commerce entre le sud de la Bretagne et l'Armorique de la fin de l'âge du fer au début des migrations bretonnes. Université de Nantes, 1995.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C..

185 MALIGORNE (Y.). L'architecture de grand appareil dans l'Armorique gallo-romaine. L'exemple du Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995.
Mémoire de D.E.A.

186 LE PENNEC (Stéphane). Voies et habitats antiques au sud et à l'est de l'Élorn. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 117-133, carte.

187 PAPE (Louis). La Bretagne romaine. Rennes, éd. Ouest-France Université, 1995, in-8°, 309 p., ill. (Collection Histoire de la Bretagne).
Nouvelle synthèse sur l'Armorique à l'époque romaine. Abondante bibliographie (p. 275-292). Index, p. 295-303.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 74-75).

Voir aussi le n° 23 (milieu forestier).

Moyen Âge

188 GUIGON (Philippe). La résidence palatiale de Locronan (fin IXe-début Xe siècle), dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 71-108, plans.

189 LE BIHAN (Jean-Paul), ROBIC (Jean-Yves). Sous la cathédrale de Quimper, des pierres et une histoire. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 135-168, ill.

190 LE GOFFIC (Michel). Du probable agrandissement du collatéral sud de l'abbatiale au XIIIe siècle, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 177-192, ill.

Voir aussi les n°s 593(château de Brest), 692 (château de Kermilin en Tréflaouénan).

Histoire politique

Moyen Âge

191 CASSARD (Jean-Christophe). Propagande partisane et miracles engagés dans la guerre de Succession de Bretagne. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, 1995, n° 2, p. 7-24.

192 DAVIES (C. S. L.). Richard III, la Bretagne et Henry Tudor. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 4, p. 33-47.

193 KERHERVÉ (Jean), COATIVY (Yves), DOUARD (Christel). L'État breton de Jean V à la duchesse Anne. Rennes, P.U.R., 1995, 20 cm, 23 p. (Collection Les Bretons et leur histoire).
Livret + cassette vidéo.

194 LE DUC (Gwenaël). La Bretagne, intermédiaire entre l'Aquitaine et l'Irlande, dans PICARD (Jean-Michel)[éd.], *Aquitaine and Ireland in the Middle Ages*, Dublin, Four Court Press, 1995, 272 p. (p. 173-187).

195 TONNERRE (Noël-Yves). Naissance de la Bretagne. Géographie historique et sociale de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIIIe à la fin du XIIe siècle. Angers, Presses de l'université d'Angers, 1995, 630 p.

196 TONNERRE (Noël-Yves). La Bretagne méridionale au cours de la première partie du Moyen Âge. *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient. Bulletin annuel*, n° 26, 1995, p. 41-43.

Histoire moderne

Voir le n° 584 (presqu'île de Crozon).

Révolution française

197 CADIOU (Didier). Les cahiers de doléances [de la presqu'île de Crozon] : bref commentaire, dans *La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution*, 1995, p. 141-155.

Avec le texte des cahiers de Camaret, Crozon, Roscanvel et Telgruc.

198 GUÉGUEN (Hervé). Le canton de Scrignac pendant la Révolution (1789-1799). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 2 vol. 256 p. + 84 p.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

199 JACQ (Angèle). Les braises de la Liberté. Per Briand, paysan et député breton. Paris, France-Empire, 1995.

Roman historique.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 15).

200 LE GALL (Bruno). La Révolution dans le canton de Pont-Croix (1789-1799). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, XIII-241 p.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

1815-1851

201 Les électeurs censitaires de 1831 à 1846. *Écho des trois clochers*, bulletin interparoissial du Cloître-Pleyben, Lannédern et Loqueffret, 1995, janvier, n° 1, p. 2-3 ; février, n° 2, p. 2-3 ; mars, n° 3, p. 4-5 ; avril, n° 4, p. 2 ; mai, n° 5, p. 2-3 ; juin, n° 6, p. 2-3 ; juillet-auoût, n° 7, p. 2 ; septembre, n° 8, p. 2 ; octobre, n° 9, p. 5-6 ; novembre, n° 10, p. 2-3 ; décembre, n° 11, p. 2.

Second Empire

202 CRESSARD (Jacques). Le voyage de Napoléon III en Bretagne. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XCVII, 1995, p. 205-248.

Voir aussi le n° 636 (vie municipale à Guiclan).

Troisième République

203 GASPARUTTO (Claire). Guerre et religion pendant la Grande Guerre à travers *le Courrier du Finistère*. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 122 p.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

204 PICARD (Vincent). Les ressortissants des nations ennemies internés dans le Finistère (1914-1920). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 135 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir les n°s 77 (chanoine Jean Favé), 449 (*L'Impartial du Finistère*), 612 (troubles religieux à Clohars-Carnoët), 614 (Première Guerre mondiale).

Seconde Guerre mondiale

205 Avec les résistants des monts d'Arrée. *Ami, entends-tu...*, 1995, n° 92, 1er trimestre ; n° 93, 2e trimestre.

206 Des femmes dans la Résistance : Marie Salou. *Ami, entends-tu...*, n° 95, 4e trimestre 1995.

207 FLOC'H (Arnaud). L'occupation allemande dans le Finistère en 1942. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 223 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Bibliographie, p. 9-13.

208 GURY (Jacques). [Compte rendu de] J. Gentil, La Résistance dans le canton de Saint-Renan, 1994. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 74-75.

209 HASLÉ (Maurice). [Compte rendu de] Maurice Hénensal, Dans l'enfer brestois, 1994. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 75.

210 JAUME (Luc). Sur 3 700 Bretons déportés, un sur deux n'est pas revenu. *Le Pays breton*, n° 407, avril 1995.

211 JAUME (Luc). Il y a cinquante et un ans, les 8 et 9 juin 1944, de Plounévézel (Finistère) à Saint-Caradec (Côtes-du-Nord), l'épouvantable martyre de huit jeunes patriotes bretons. *Le Pays breton*, n° 409, juin 1995.

212 La Résistance à Brest, sabotages et attentats. *Ami, entends-tu...*, n° 92, 1er trimestre 1995.

213 LE GRAND (Alain). Le maquis de Spézet-Saint-Goazec. *Ami, entends-tu...*, n° 95, 4e trimestre 1995.

214 MARÉCHAL (Michel). La Bretagne vue par les Anglais dans les derniers mois de l'occupation allemande. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XCVII, 1995, p. 285-311.

215 PHILIPPOT (Albert). Les combats de Kernaon entre Trégunc et Pont-Aven. *Ami, entends-tu...*, n° 93, 2e trimestre 1995.

216 Plougastel-Daoulas, 1939-1945 : l'Occupation, la Libération. *Ar Skodenn*, n° 4, 1995, 83 p.

217 PRIGENT (Arnaud). Rostrenen durant la guerre, 1939-1944. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 69 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

218 Un raid allemand, le 16 août 1944, sur Brasparts. *Ami, entends-tu...*, n° 95, 4e trimestre 1995.

Voir aussi les nos 66 (René Pleven), 76 (radio gaulliste).

Depuis 1945

219 KUZUL SKOAZELL KARAEZ. Bretagne-Euskadi. La solidarité et l'hospitalité réprimées. Éd. Spered Gouez, 1995, 21,5 x 15,5 cm, 115 p.
Relations entre nationalistes basques et bretons entre 1992 et 1995.

220 MONNIER (Jean-Jacques). Le comportement politique des Bretons. *ArMen*, n° 65, février 1995, p. 2-11.

221 NICOLAS (Mikaël). L'évolution politique de Douarnenez (1944-1989). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 239 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

222 RICHARD (Jean-Luc) Le Front national dans le Finistère. Histoire et politique, 1984-1995. Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1995, 30 cm, 169 p., ill.
Étude réalisée dans le cadre de l'Institut d'études politique de Paris.

223 TROMEUR (Jean). Le comportement politique des Bretons n'évolue que lentement. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 mai 1995, p. 3.
A propos de l'élection présidentielle de mai 1995.

Voir aussi le n° 66 (René Pleven).

Histoire des institutions

Histoire administrative

Voir le n° 586 (intercommunalité).

Histoire financière

224 LE PAGE (Dominique). L'administration financière de la Bretagne de la fin du XVe siècle aux années 1540. Analyse d'un processus d'intégration d'une principauté au royaume. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 3 vol., XXV-220 p. + p. 292-569 + XXXIII-421 p.
Thèse de doctorat d'histoire soutenue à Brest.

Histoire judiciaire

225 CASSARD (Jean-Christophe). La grâce du duc. Remède à la violence ou affirmation de sa souveraineté ? *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 31-61.

226 CHARDON (Laurent). Criminalité et société de 1760 à 1789 d'après le fonds du présidial de Quimper. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 74 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

227 CRÉPIN (Marie-Yvonne). Violences conjugales en Bretagne : la répression de l'uxoricide au XVIIIe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 163-175.

228 GRIMAULT (Jeannine). Une vie de criminelle : Marie-Anne Le Colen, dite Marie Lescalier (1687-1769). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 135-161.

229 KERNÉIS (Soazick). L'ancienne loi des Bretons d'Armorique. Contribution à l'étude du droit vulgaire. *Revue historique du droit français et étranger*, t. 73/2, avril-juin 1995, p. 175-198.
Loi rédigée dans l'entourage du patrice Ætius et promulguée en 445.

230 LEROYER (Florent). La contrebande du sel en Bretagne : législation et répression (1669-1789). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 63-117.

231 PLESSIX-BUISSET (Christiane). La délinquance dans les auberges en Bretagne au XVIIIe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 177-194.

232 ROCHER (Katell). La vie quotidienne et la violence, d'après les procédures criminelles de la sénéchaussée de Quimperlé de 1720 à 1770. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 2 vol. 352 p. + 367 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

233 SAUPIN (Guy). La perception du réseau urbain dans le conflit entre Nantes et Rennes pour la localisation du parlement au milieu du XVIe siècle (1541-1565), dans GUIGNET (Philippe), HIERNARD (Jean), MANTRANT (Paul) [éd.], Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'Antiquité à nos jours, actes du colloque de Poitiers (1993), *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 5e série, t. III, 1995, p. 145-172, 2 cartes.

Les aires d'influence de Nantes et de Rennes jusqu'en Basse-Bretagne.

Voir aussi les n°s 65 (Marion du Faouët), 70 (*id.*), 82 (*id.*).

Histoire militaire

Généralités

234 LAOUÉNAN (Roger). Les soldats bretons dans la Grande Guerre. *ArMen*, n° 71, octobre 1995, p. 18-31.

235 OLLIVIER (Nicolas). La conscription dans l'arrondissement de Morlaix (1807-1810). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 162 p.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 203 (guerre et religion, 1914-1918), 216 (Occupation dans le Finistère).

Marine

236 DUPONT (Maurice), TAILLEMITE (Étienne). Les guerres navales françaises du Moyen Âge à la guerre du Golfe. Paris, éd. S.P.M., 1995, in-8°, 392 p.

Pour chaque bataille navale ou pour chaque campagne sont étudiés successivement la situation, la composition des forces, les opérations et les résultats.

237 SAIS DU BREIL (Marc). Le corps des ingénieurs du génie maritime de 1765 à 1848. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 2 vol. 252 p. + 253-312 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Armée de l'air

238 PESLIN (Charles-Yves), LE ROY (Thierry), CHEVAL (Paul). Avions de combat en 1917. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 78-80.

Le commandant Yves Le Prieur (Lorient, 1885-1963), inventeur des fusées montées sur avion pour la destruction des *Drachen* allemands.

Histoire religieuse

Catholicisme

Généralités

239 CROIX (Alain). Culture et religion en Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles. Rennes, Apogée, 1995, 23 x 16 cm, 336 p

Réédition partielle de la thèse de doctorat de l'auteur : *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles, la vie, la mort, la foi*, publiée en 1981.

240 GOUGAUD (dom Louis). Les chrétientés celtiques. Crozon, éd. Armeline, 1995, 22 cm, XIX-499 p.

Réédition de l'ouvrage paru en 1911. – Préface de Laurent Planchais-Lagatu.

(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, 1996, n° 4, p. 137-138).

Voir aussi le n° 203 (guerre et religion, 1914-1918).

Vie et sentiment religieux

241 AN IRIEN (Job). Un mois de Tro-Breiz. *Kannadig*, bulletin paroissial de Guipavas, n° 256, octobre 1995, p. 9.

242 CASTEL (Yves-Pascal). Le chant du Tro-Breiz. Éditions nouvelles du Finistère, 1995, 21 x 13 cm, 100 p., ill.

243 DILASSER (Maurice). Antiquité de la petite troménie de Locronan ? dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 229-238, carte.

Reproduction d'un article publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 253-261.

244 DILASSER (Maurice). Considérations sur un rituel de la grande troménie de Locronan de 1768, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 239-248.

245 DILASSER (Maurice). Petite chronique des grandes troménies, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 249-285.
De 1593 à 1989.

246 GEIGER (Wolfgang). De la navigation des moines de l'abbaye de Saint-Mathieu au voyage de Christophe Colomb : la recherche du paradis terrestre à l'ouest, dans *Dans le sillage de Colomb : l'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde*, Rennes, P.U.R., 1995, p. 297-304.

247 GRIGNION DE MONTFORT (Louis Marie). Pleustrad a-zivout ar wir deoliezh d'ar Werc'hez Santel. Éd. Preder, 1995, 132 p.
Traduction en breton – par Gabriel Cherel – du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. Préface du P. Marcel Gendrot.

248 La Fête-Dieu à Plougar. *ArMen*, n° 68, juin 1995, p. 36-40.

249 LAGRÉE (Michel). Les parlers de la foi. Religion et langues populaires. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 24 x 15,5 cm, 170 p. (Collection Histoire).

250 LAURENT (Donatien). La troménie de Locronan. Rite, espace et temps sacré, dans *Saint-Ronan et la Troménie*, 1995 (Actes du colloque de 1989), p. 11-57, cartes, plans, graphiques, phot.
Reproduction – avec une introduction nouvelle – d'un précédent article intitulé «Le juste milieu. Réflexion sur un rituel de circumambulation millénaire : la troménie de Locronan», publié dans *Tradition et histoire dans la culture populaire*, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Document d'ethnologie régionale n° 11, Grenoble, Musée dauphinois, 1990, p. 255-292.

251 Les processions. *Minihi Levenez*, n° 32, juin 1995, p. 5-19.
Notes sur les «tours » et les «troménies».

252 NERRIEC (Thierry). La vie religieuse à Concarneau (1830-1912). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 145-XVII p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

253 PROVOST (Georges). Le pèlerinage en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Rennes, Université de Rennes 2, 1995, 3 vol., 341 p. + p. 342 656 + 166 p.
Thèse de doctorat d'histoire soutenue à Rennes sous la direction de Jean Quéniart.

254 VILGICQUEL (Loïc). Le pardon de Notre-Dame de Rumengol aux XIXe et XXe siècles. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 167 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir les n°s 80 (Jeanne Louise Ramonet), 534 (cantiques).

Clergé

255 ARZUR-TRÉGUIER (Anne-Marie). M. l'abbé Jacques Calvarin et le *Kannadig Treglonou*. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 2 vol. 425 p + 165 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

256 CASTEL (Yves-Pascal). L'abbé Pierre Tuarze et Pont-Aven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1994, ill.

257 LAGRÉE (Michel). Les vicaires ruraux dans l'Ouest breton au XIXe siècle, dans Louis ROUSSEAU [dir.], Le bas clergé catholique au XIXe siècle. Approche comparative d'une population pastorale en voie de changement. *Cahiers de recherches en sciences de la religion*, Québec, Université Laval, 1995, p. 151-177.

258 Le chanoine François Mévellec. *Association Les Amis de Saint-Mathieu, bulletin de liaison*, n° 35, janvier 1995, p. 23-24, ill.
Bibliographie, p. 24.

259 LE FLOC'H (Jean-Louis). Le clergé de la presqu'île de Crozon sous la Révolution, dans *La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution*, 1995, p. 69-75.

260 Les prêtres originaires de Brélès. *Reflets sur l'Aber*. Kannadig de Brélès-Lanildut, juin 1995, n° 33, p. 15-16.

260bis MORVANNOU (F.). François de Cornouaille (Fañch Kerne), *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 février 1995, p. 5.
Notice nécrologique sur le chanoine François Mévellec (1901-1995).

260ter Religieux originaires d'Elliant. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 177, février 1995, p. 2, 7-8.

261 TRISKEL (Alain) [RAPHALEN (Daniel)]. Jean-Baptiste Le Mel (1877-1935). Quimper, Alain Triskel, 1995, 196 p., ill.
Recteur de Lesconil, appelé le «curé d'Ars» du pays bigouden. (Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1996, p. 11).

262 UN RETRAITÉ. Elliant et son passé. Un curé nommé Guizouarn (1844-1870). *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 181, juin 1995, p. 2, 7-8.

Voir aussi le n° 77 (chanoine Jean Favé).

Ordres et congrégations

263 DIZERBO (A.-H.). Présence des chanoines hospitaliers de Daoulas en presqu'île de Crozon. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 9-10, ill.

264 GUILLOTEL (Hubert). Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye de Saint-Mathieu ? dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 131-151.

265 GUILLOTIN DE CORSON [Amédée]. Les templiers et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dits chevaliers de Malte en Bretagne. Rennes, La Découvrance, 1995, 22 cm, VII-306 p. (Collection L'amateur averti).
3e édition (1re édition, 1902, 2e édition, 1976).

266 GUYOMAR (Gwenaëlle). Monographie de l'abbaye Saint-Maurice de Carnoët. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 145 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

267 La congrégation des filles du Saint-Esprit à Plougonvelin (1897-1995). S.l., s.n. [Paroisse de Plougonvelin], 1995, 11 p.

268 LANRIVAIN (Guy). *L'Opus Dei* s'installe en Bretagne. *Armor Magazine*, novembre 1995, p. 13.

269 RIOU (Nathalie). La résurrection de Landévennec sous le signe du renouveau (1922-1965). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 123 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

270 ROBIN (Yves-Marie). Les carmélites de Brest s'en vont. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mars 1995, p. 5, ill.
Bref historique du Carmel de Brest.

271 ROBIN (Yves-Marie). Des Frères pas comme les autres. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 juin 1995, p. 5.
Communauté de la Fraternité des frères de la Résurrection installée dans l'ancien Carmel du Relecq-Kerhuon. Résumé de l'histoire de ce Carmel.

272 ROBIN (Yves-Marie). Cinquantième anniversaire de la congrégation des Servantes de l'Agneau de Dieu. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er juillet 1995, p. 7.
Maison mère à Brest.

273 ROUDAUT (Fañch). L'abbaye de Saint-Mathieu, de l'introduction de la réforme mauriste (1656) à la Révolution, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 209-236, ill.

274 SIMON (Marc). Landévennec, la fin de l'abbaye, dans *La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution*, 1995, p. 76-82, ill.

275 TANGUY (Bernard). Saint-Mathieu. Le haut Moyen Âge : légende et histoire, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), p. 31-48, ill.

276 Une page d'histoire : l'arrivée d'une communauté de religieux. *Le Carillon*, bulletin interparoissial de Plouigneau et Garlan, n° 129, août-septembre 1995, p. 6-7.

Missions

277 CROIX (Alain), ROTURIER (Patrice). Missionnaires en Bretagne au XVIIe siècle. Rennes, P.U.R., 1995, 20 cm. (Collection Les Bretons et leur histoire).
Film vidéo 26 mn + livret 24 p. coul.

Hagiographie

278 AN IRIEN (Job). Saint Mathieu. *Minihi Levenez*, n° 30, février 1995, 54 p.
La translation des reliques, les routes de pèlerinage en Bretagne.

279 BOURGÈS (André-Yves). Une pièce inédite du dossier hagiographique mélarien. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 279-281.

280 BOURGÈS (André-Yves). Archéologie du mythe : hagiographie du bas Moyen Âge et origines fabuleuses de quelques lignages de la noblesse bretonne. *Kreiz*, n° 4, 1995, p. 5-28.

281 CASTEL (Yves-Pascal). Saint Sébastien, le saint antipesteux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 juin 1995, p. 25, ill.
Vie, culte et statuaire dans le Finistère.

282 IRIEN (Jo). Le culte de saint Mathieu, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 111-126, carte.

283 KERLOUÉGAN (François). Présence et culte de clercs irlandais et bretons entre Loire et monts Jura, dans PICARD (Jean-Michel) [éd.], *Aquitaine and Ireland in the Middle Ages*, Dublin, Four Courts Press, 1995, 272 p. (p. 188-206).

284 LARGILLIÈRE (René). Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne. Crozon, éd. Armeline, 1995, in-8°, XII-397 p., 6 cartes, index.
2e éd. de la thèse de R. L., publiée en 1925 ; préface de Bernard Tanguy ; documents annexes (notes additionnelles de R. L., compte rendu de Ferdinand Lot ; analyse critique par Joseph Loth).
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 avril 1995, p. 3 ; par André CHÉDEVILLE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 463-464 ; par J. V[AN] D[ER] S[TRAETEN], dans *Analecta bollandiana*, , 1995, t. 113, p. 443).

285 LE DUC (Gwenaël). Notes sur un manuscrit perdu de la *Vita Ronani*, dans *Saint Ronan et la tromélie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 205-207.

286 LE GOFF (E.). Le culte de saint Michel dans le Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 26 août 1995, p. 25, carte, ill.

287 LEMOINE (Louis). Maniérisme et hispérisme en Bretagne. Notes sur quelques colophons (VIIIe-Xe siècle). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 4, p. 7-16.

288 MERDRIGNAC (Bernard). Saint Ronan et sa vie latine, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 125-156.

289 MERDRIGNAC (Bernard). Les navigations fabuleuses dans les Vies des saints bretons, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), p. 75-92.

290 MOALIC (Laurent). Saint Jean Discalceat (1279-1349) : sa vie, son œuvre. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 1995, 84 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

291 OLIER (Jean-François). Ildut, premier saint de Bretagne. S.l., éd. Jean-Paul Gisserot, 1995, 32 p., ill. (Collection des saints bretons).

292 O'RIAN (Padraig). Saint Ronan de Locronan : le dossier irlandais, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 157-163.

293 PADEL (Oliver). Saint Rumon, saint cornique, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), p. 165-172, carte.

294 QUENTEL (P.). Cléder et saint Ké. *Le Lien*, n° 54, 2e trimestre 1994, p. 21.

295 Saint Ronan et la troménie. S. l., 1995, in-8°, 292 p., ill.
Actes du colloque international réuni à Locronan du 28 au 30 avril 1989.

296 TANGUY (Bernard). De Budoc à Budogan ou de l'île Lavret à l'île des Ébihens et des origines de l'abbaye de Saint-Jacut. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 281-286.

Voir aussi le n° 367 (Vies des saints d'Albert Le Grand).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

297 GUILLOTEL (Hubert). Sainte-Croix de Quimperlé et Locronan, dans *Saint-Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 175-190.

298 SIMON (Marc). Du temporel au spirituel. Prieurés de l'abbaye de Saint-Mathieu, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 153-167.

299 SIMON (Marc). Le temporel de l'abbaye de Saint-Mathieu, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 169-176, carte.

Cultes païens, mythologies

300 BOUCHER (Corinne). Autour de la tombe d'Allan Kardec : Allan Kardec et le spiritisme. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 110 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

301 GUYONVARC'H (Christian-J.), LE ROUX (Françoise). Les druides et le druidisme. Rennes, Ouest-France, 1995, 23 x 17 cm, 32 p.

302 GUYONVARC'H (Christian -J.), LE ROUX (Françoise). Les fêtes celtiques. Éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 23 x 16 cm, 192 p. (Collection De mémoire d'homme).

303 LE DUC (Gwenaël). Un nom pour le dieu de Plougastel ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 277-279.

304 REZNIKOV (R.). Les Celtes et le druidisme. Éd. Dangles, 1995.

Voir le n° 431 (mythologie bretonne).

Histoire économique

Études générales

305 KERNEVEL (Jean). En 1994, La Bretagne a pris rendez-vous avec la croissance, mais sans avoir assuré son avenir. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 1er juillet 1995, p. 3.

Agriculture et forêts

306 CHÉDEVILLE (André). Un défrichement en Bretagne à la fin du XIe siècle : histoire économique et géographie féodale, dans *Peasants and townsmen in medieval Europe*, Mélanges offerts à Adriaan Verhulst, Gand, 1995, p. 429-444.

307 DUVAL (Michel). Les arbres sur les communs en Bretagne au XVIIIe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 195-211.

308 DUVAL (Michel). Gestion et exploitation des bois de mainmorte en Cornouaille aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 393-413.

309 KERNÉVEL (Jean). L'agriculture bretonne, les industries alimentaires, l'aménagement rural. Quelles perspectives à l'horizon 2000 ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 septembre 1995, p. 3 (évolution depuis 1988).

310 RIHOUAY (G.). Vestiges d'un droit breton. Le domaine congéable et les communs de village. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 53, 1er trimestre 1995, p. 21-23.

Voir aussi les nos 129 (talus), 442 (école d'agriculture de Bréhoulou).

Commerce

311 KERNÉVEL (Jean). En 1994, les échanges internationaux de la Bretagne ont progressé de plus de 5 %. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 août 1995, p. 8-9, carte.

312 LE GOFF (E.). Lesneven. Marché du lundi : un succès qui ne se dément pas. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 août 1995, p. 25, ill.
Historique du marché de Lesneven.

313 LE PAPE (André), ROIGNANT (Jacques). 1850-1950 : un siècle de navigation au cabotage en Bretagne. Les Donat, capitaines armateurs de Trébeurden et de Sainte-Marine. Spézet, Nature et Bretagne, 1995, 22 cm, 163 p., ill.
Préface de Philippe Henwood.

314 RIOUAL (Mickael). L'activité maritime dans les quartiers de Brest et du Conquet de 1764 à 1770. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 3 vol. VII-119 p. + 97 p. + 78 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

315 TANGUY (Jean). L'exportation des toiles de la France de l'Ouest en Espagne dans la seconde moitié du XVIe siècle, dans *Dans le sillage de Christophe Colom : l'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde*, Rennes, P.U.R., 1995, p. 193-200.

Voir aussi le n° 184 (commerce trans-Manche, époque romaine).

Artisanat et industrie

316 A. (D.). Landivisiau, capitale du cuir au XIXe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 septembre 1995, p. 19, plan, ill.

317 KEMENER (Yann-Ber). Bières et brasseurs en Bretagne. Tradition et renouveau. S.l., Skol Vreizh, 1995, 8 p., ill.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 75-76).

318 KERNÉVEL (Jean). Il faut renforcer le potentiel industriel breton. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 février 1995, p. 3 ; 11 février 1995, p. 3 ; 18 février 1995, p. 4.

319 L'ancienne mine de plomb argentifère Huelgoat-Locmaria : document de projet. Locmaria-Berrien, Association pour la sauvegarde de l'ancienne mine, 1995, 45 p.

320 LESCOP (Valérie). La construction navale à Camaret. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 38-43, ill.

321 MORVAN (Claire). Les buanderies dans les paroisses de Plounéour-Ménez, Commana et Sizun au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 octobre 1995, p. 6).

322 PÉRON (Jean). Pouldreuzic. L'usine Hénaff : une histoire de famille et de pays. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 août 1995, p. 9, ill.
Historique de la conserverie créée en 1907 par Jean Hénaff.

323 ROCHARD (Yvon). Morlaix. La «Manu» des tabacs. *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 1995, n° 66, p. 2-13 (I. Des origines à la dernière guerre) ; n° 67, mai 1995, p. 36-46 (II. La privatisation).

Voir aussi les nos (industries au XIXe siècle), 653 (carrière de Pont-Pol).

Pêche

324 CASTEL (Yves-Pascal). Découverte de la Bretagne. Plougonvelin, pointe Saint-Mathieu. Une mystérieuse armoirie aux poissons. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 janvier 1995, p. 6, ill.
Pêcheries et sécheries du Moyen Age.

325 DUPOUY (Auguste). Souvenirs d'un pêcheur en eau salée. *Le Chasse-Marée*, n° 91, septembre 1995, p. 43-49, ill.
Extraits de l'ouvrage publié sous ce titre en 1953.

326 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Auguste Dupouy, la mer et les marins. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 avril 1995, p. 15, ill.
Compte rendu d'une conférence de Claire Legendre.

327 MARPEAU (Anne-Emmanuelle), LAGNY (Bernard). Le drame de Penmarc'h. *Le Chasse-Marée*, n° 91, septembre 1995, p. 30-39, ill., carte.
Le 23 mai 1925, quatre bateaux retournés et vingt-sept noyés.

328 MOREAU (Jean). La pêche à la baleine et la morue. *Le Pays breton*, nos 411-414, septembre-décembre 1995.

Ports

329 BONNEAU (Marie-France). Le port du Fret de 1845 à nos jours. Spézet, éd. Keltia Graphic, 1995, 21,5 x 15 cm, 78 p., ill.

330 BOULAIRE (Alain). Ports de Brest. Les racines du futur. Cent cinquante ans d'histoire. Quimper, Éditions nouvelles du Finistère, 1995, 116 p.
(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 170, avril 1996, p. 73).

331 CHAURIS (Louis). Un petit port oublié : Toul-an-Héry en Plestin-les-Grèves [Côtes-d'Armor]. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 février 1995, p. 26-27, ill.

332 VIUDES (Gérard). Le port de commerce de Brest : espace et identité en question. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 1995, 99 p. + 19 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Transports et communications

333 BEAULIEU (François DE). En train de Morlaix à Roscoff. *ArMen*, n° 66, mars 1995, p. 14-21.

334 BENFEHRAT (Kader). Le canal de Nantes à Brest. Éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 21 x 13 cm, 96 p., ill. (Collection Les iconoguides).
(Compte rendu par Chantal DANIEL, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 71-72).

335 BOURGEAISEAU (Sophie), LE ROUX (Anne). La fin de la batellerie, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 95-101.

336 CADIOU (Didier). Il y a soixante-dix ans, de Châteaulin à Camaret par le train... *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 50-56, ill., carte.

337 CHAURIS (Louis). Phares et balises en basse Bretagne : à Pontusval au XIXe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 25, ill. ; 4 mars 1995, p. 26, ill.
Brignogan.

338 CHAURIS (Louis). Les phares de la baie de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 avril 1995, p. 28, ill (le phare de La Lande) ; 13 mai 1995, p. 23, ill. (le phare de l'île Louët) ; 27 mai 1995, p. 22-23, ill. (le phare de l'île Noire).

339 CHAURIS (Louis). En mer d'Iroise : histoire du feu de la Parquette (de 1869 à 1925). *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 31-33, ill.

340 COUDURIER (Louis). De Brest au Conquet par le chemin de fer électrique. Plougonvelin, Association des Amis de Saint-Mathieu, 1995, 340 p.
Réédition de l'ouvrage publié en 1904.

341 CUCARULL (Jérôme). Le rôle des canaux dans le développement économique de la Bretagne, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 74-83.

342 DANIEL (Chantal). Les ingénieurs au service des canaux, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 55-65, ill.
Nombreux renseignements sur Jean-Marie de Silguy (1785-1864), ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé notamment des travaux du canal de Nantes à Brest et fondateur du musée des Beaux-Arts de Quimper.

343 DELAPORTE (Julie). 1803-1966. Chronique des travaux, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 48-54.

344 KERNÉVEL (Jean). Quand il faudra remplacer le pont de Térénez... Si l'on reprenait le projet du Capelan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 juillet 1995, p. 3, cartes.
Historique des projets de désenclavement de la presqu'île de Crozon.

345 LE DEZ (Jean). L'arrivée du chemin de fer à Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 415-439, ill.

346 LE SUEUR (Bernard). Pour une nouvelle histoire des canaux, l'exemple du réseau breton, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 42-47.

347 MAILLET (Olivier), GUILLAMET (capitaine). Un œil sur l'Océan. Éd. Cloître, 1995, 29,7 x 21 cm, 144 p., ill.
Le travail des guetteurs, dans les sémaphores.

348 MOREAU (Jean). La Bretagne et le rail. *Le Pays breton*, n°s 404-410, janvier-juillet 1995.

349 RICHARD (Nathalie), PALLIER (Yveline) [dir.]. *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*. Rennes, éd. Apogée, 1995, 22 x 24 cm, 160 p., ill., cartes, plans, bibliographie.
Recueil d'articles sur les canaux bretons, complément d'une exposition organisée à Rennes et à Redon en 1995.
Préface par André Lespagnol.

350 TANGUY (Michel). Quarantième anniversaire de la liaison aérienne entre l'île et le continent. «Le jour où Ouessant est devenu porte-avions...». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1995, p. 23, ill.

Tourisme

351 CONSERVATOIRE DE L'AFFICHE EN BRETAGNE. La Bretagne et la mer : affiches 1890-1950. Éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 98 p., ill.
Les débuts du tourisme et des séjours balnéaires.

352 IRVOAS-DANTEC (Dominique), WHITE (Cuchy). Sentier des douaniers de Bretagne. Rennes, éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 26 x 19 cm, 58 cartes, 200 phot.

353 La saison touristique en 1994. Rennes, éd. I.N.S.E.E., 1995, 29,7 x 21 cm, 34 p., ill., cartes, graphiques (Coll. Dossier *d'Octant*, n° 31).

354 STEEL (Françoise). The fascination of Brittany. *ArMen*, n° 72, décembre 1995, p. 60-71 (I. Voyage en Bretagne (1840-1940).

355 VIGHETTI (Jean-Bernard). L'histoire du tourisme sur les canaux, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 111-117.

356 Yacht Saint-Hervé. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 76.
Assurait un service saisonnier dans la rade de Brest vers 1924-1925.

Histoire sociale

Études générales

357 BLACKBURN (Henry). Gens de Bretagne au XIXe siècle. Spézet, Keltia Graphic, 1995.

Démographie

358 GALLIOU (Patrick). Au pardon d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury en 1901. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 53-55.
Le pardon annuel des Bretons émigrés à Paris.

359 GARION (Jean-Miliau). Des Auvergnats dans la région de Morlaix. *Le Lien*, n° 54, 2e trimestre 1995, p. 18.

360 KERDREUX (Jean-Jacques). Aspects de la démographie de la presqu'île de Crozon au XVIIIe siècle, dans *La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution*, 1995, p. 83-140, graphiques.

361 KERVAREC (André). Vivre à Pouldergat sous le règne de Louis XIV. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 55, 3e trimestre 1995, p. 11-25, carte, graphiques.

362 LE SEC'H (Anaïg). Étude démographique des paroisses de Lanmeur et de Plouézoc'h à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 1995, 89 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

363 LIGEN (Joëlle). Les étrangers dans l'arrondissement de Brest, de 1815 à 1875. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 161 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

364 THOMAS (Loïc). A. Dayot et la fondation des «Bretons de Paris» en 1894. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 37-46, ill.

365 TRÉGUER (Marie-Annick). Étude démographique de Landéda, 1672-1789. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 136 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Groupes sociaux

366 BRETON (Lucien). Le pain de mer. Spézet, éd. Coop Breizh, 1995. (Collection Nature et Bretagne).
La vie des goémoniers au milieu du XXe siècle.

367 BROISE (Marie). Les femmes dans *Les vies des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, IV-89 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

368 CABIOC'H (François). Johnnies : les «onionmen» du Léon. *ArMen*, n° 72, décembre 1995, p. 30-44.

369 DANGUY DES DÉSERTS (Mad). Les anciens commerçants du Faou. Les boulangers et les fourniers. *Contact*, journal municipal du Faou, octobre, novembre et décembre 1995, 7 p.

370 HAUDEBOURG (Guy). Mendiants et vagabonds en Bretagne sud (Finistère sud, Morbihan, Loire-Inférieure) au XIXe siècle. Rennes, Université de Rennes 2, 1995.
Thèse de doctorat d'histoire dirigée par Claude Geslin et soutenue à Rennes.

371 KERDONCUFF (Didier). Moulins et meuniers dans la région d'Irvillac au XVIIIe siècle (Irvillac, Daoulas, Dirinon, Hanvec, L'Hôpital-Camfrout, Logonna, Rumengol, Saint-Éloy, Saint-Urbain, Trévarn). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 143 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

372 LE CORRE (Maryvonnick). Des professionnel(le)s en quête de leur histoire : les infirmier(e)s, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 31-33.

373 LE CORRE (Maryvonnick). Écrire l'histoire d'une profession : le cas des infirmières, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 131-137.

374 LE DOARÉ (Bernadette). Le souvenir d'une sardinière. Année 1933. *L'Écho de Douarnenez*, bulletin paroissial, n° 295, octobre 1995, p. 11.

375 LULZAC (Yves). Chroniques oubliées des manoirs bretons. Contribution à l'histoire des maisons nobles du bas Léon sous l'Ancien Régime. S. l., auteur, 1995, 24 x 16 cm, 180 p., ill.

376 LE VAILLANT (Michel). La seigneurie de Maillé en Bretagne (1577-1747). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, III-259 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

377 MILLOT (Anne). Essai méthodologique d'approche d'une population maritime dans ses espaces de vie. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995. D.E.A. de géographie.

Le mode de vie des marins dans l'espace portuaire de Concarneau.

(Compte rendu par J. LE MEUR dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 juillet 1995, p. 10, ill.).

378 QUAGHEBEUR (Joëlle). Un bourg en Cornouaille au début du XIIe siècle, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 191-203.

D'après le rentier de Locronan, établi entre 1124 et 1127, et inséré dans le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé.

379 SEE (Henri). Etude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge. Crozon, éd. Armeline, 1995, 21 x 15 cm, 2e éd., 205 + X p.

Réédition de l'ouvrage publié en 1896. Préface d'André Chédeville.

(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 septembre 1995, p. 6).

380 TANTER (Frédéric). Les pêcheurs bretons et les abris du marin en cartes postales anciennes. Pont-l'Abbé, Sked, 1995, 206 p., ill. (Collection Amzer gwechall).

381 VERCEL (Roger). Pêcheurs des quatre mers. Dinard, éd. Vue sur mer, 1995, 24,5 cm x 30 cm, 344 p., ill.

Réédition de l'ouvrage publié en 1957. Illustrations d'Albert Brenet, Marin-Marie, Mathurin Méheut. Introduction par Daniel Gilles. Commentaire d'Hervé Gloux.

(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 décembre 1995, p. 6).

Voir aussi le n° 280 (noblesse).

Mouvements sociaux

382 GESLIN (Claude) [dir.]. La C.G.T. en Bretagne : un centenaire. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 3, 1995, 204 p.

383 GESLIN (Claude). Les finances syndicales en Bretagne avant 1914. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 3, 1995, p. 11-36.

384 REYNAUD (Gérard). Un syndicat réformiste : la C.G.T. dans le Finistère, 1921-1935. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 3, 1995, p. 63-90.

Voir aussi les n°s 47 (bibliographie du mouvement ouvrier), 101 (les Bretonnes dans les luttes sociales).

Santé publique et assistance

385 BOUFFORT (Daniel). Étudier l'histoire d'une politique hospitalière spécifique : la conversion de l'«armement» antituberculeux breton, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 125-129.

386 BRUZULIER (Guylaine). Écrire l'histoire des hôpitaux sous l'Ancien Régime : l'exemple des hôpitaux généraux en Bretagne, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 109-114.

387 CASTEL (Yves-Pascal). Les traces laissées par la peste dans le patrimoine religieux, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 19-24, ill.

388 CHARRIER (Gilda), SOUN (Emmanuelle). L'hébergement collectif pour les personnes âgées en Finistère : réactualisation du plan gérontologique. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 151 p., n. p. (C.R.B.C., Atelier de recherches).

389 DENÈFLE (Sylvette). Thérapie ou miracles aux fontaines ? dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 25-30, ill.

390 Les Bretons et leur santé (1500-1900). S. l., Editions nouvelles du Finistère, 1995, 25 x 18 cm, 109 p., ill.

Préface de Jacques de Menou. Postfaces de Guy Herry et de Claude Férec. Ouvrage édité à l'occasion d'une exposition organisée au château de Kerjean sur le thème «Les Bretons et leur santé».

391 FILLAUT (Thierry) [dir.]. Lieux de soins, lieux d'histoire. La Bretagne. Guide d'histoire hospitalière. Rennes, éd. ENSP, 1995, 224 p.

Préface de Jean-Yves Andrieux.

(Compte rendu par Christian BOUGEARD, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 73-74 ; par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 468-470).

392 FILLAUT (Thierry). L'histoire hospitalière : une question de méthode, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 51-56.

393 FILLAUT (Thierry). L'histoire, un atout des établissements de santé, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 19-26.

394 FILLAUT (Thierry). Le malade au cœur de l'histoire hospitalière, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 141-147.

395 FILLAUT (Thierry). L'histoire est l'affaire de tous, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 191-194.

396 FILLAUT (Thierry). Vers une histoire au service des établissements de santé, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 35-43.

397 MADEC (Jean-Pierre). Mutuelles du siècle passé en Finistère, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 79-84, ill.

398 MILLOT (Gilles). La restauration du *Papa-Poydenot. Le Chasse-Marée*, n° 91, septembre 1995, p. 40-41, ill.
Canot de sauvetage de Saint-Pierre en Penmarc'h entre 1901 et 1913.

399 TANGUY (Bernard). Maladreries en Bretagne, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 11-17, ill., carte.

400 TANGUY (Michel). Cinquante ans d'histoire brestoise pour la Sécu. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 septembre 1995, p. 19.
Bref historique de la caisse locale de la Sécurité sociale.

401 TANTER (Frédéric). Les pêcheurs bretons et les Abris du marin en cartes postales anciennes. Pont-l'Abbé, éd. Sked, 1995, 21,7 x 28,7 cm, 206 p., ill.
Cartes postales éditées par Jacques de Thézac (1862-1936), fondateur des Abris du marin et de l'*Almanach du marin breton*.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er juillet 1995 ; par Michel LAGRÉE, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 4, p. 145-146).

402 TROMEUR (Jean). La station de sauvetage en mer d'Argenton a célébré son centenaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 août 1995, p. 22, ill.
Bref historique de la station fondée le 4 août 1895.

Vie quotidienne

403 BUISSON (Françoise). La cuisine des îles. Éd. Busson, 1995, 21 x 14,8 cm, 160 p. , ill.

404 CADIOU (Didier). La vie quotidienne en presqu'île de Crozon au XVIIIe siècle, dans *La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution*, 1995, p. 27-69, ill.

405 EOZENNOU (Éric). La vie quotidienne à Lannilis au XVIIIe siècle, d'après les inventaires après décès. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 102 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

406 FACCENDA (Sébastien). Société et vie quotidienne à Brest de 1776 à 1789 d'après les inventaires après décès. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 150 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

407 LE BORGN' (Roland). Société et vie quotidienne à Brest à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, d'après les inventaires après décès. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 342 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

408 MEIRION-JONES (Gwyn). Le foyer en Bretagne. 1re partie : foyer et régime alimentaire chez le paysan breton au XIXe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 335-346.

409 KERVAREC (André). L'ancêtre de la machine à laver. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 55, 3e trimestre 1995, p. 28, ill.

410 THOREL (Jacques). La cuisine de Bretagne. Éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 25,8 x 19,3 cm, 128 p., ill. (Collection Cuisine).

Sports et jeux

411 CADIOU (Georges). Les origines des sports en Bretagne. S.l., Skol Vreizh, 1995.

412 COAT (Paul). Le Tour de France cycliste et la Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 1er juillet 1995, p. 4-5, ill.

413 DAVIES (Frank). Chasse aux loups et autres chasses en Bretagne. Spézet, Nature en Bretagne - Pont-l'Abbé, Sked, 1995, 22 cm, 299 p.

414 Un siècle de cyclisme en Bretagne. *Ouest-France*, juin 1995, hors série, 48 p., ill.
Voir aussi le n° 68 (Éric Tabarly).

Traditions et croyances populaires

415 CERNY (Elvire de). Contes et légendes de Bretagne (1856-1898). Rennes, éd. La Tourniole, 1995, 24 cm, X-238 p.
Préface de François Duine.

416 CRÉAC'H (Matthieu), LAOT (Jean-Robert), LE GALL (Alain), LE GALL (Myriam), NOURRY (Audrey). Légendes et patrimoine au pays des Abers-Côte des légendes. Saint-Pabu, éd. du Pays des Abers, 1995, n. p., ill.
Illustrations de Marie Pennors.

417 DIZERBO (A.-H.), KERHOAS (E.), PAGÈS (O.). L'anneau d'or des marins. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 77-78.

418 GIRAUDON (Daniel). Le ciel dans les traditions populaires en Bretagne. *Kreiz*, n° 4, 1995, p. 99-132.

419 GOURMELEN (Lénaïg). Le symbolisme de l'eau et du feu en haute Cornouaille trégoroise : étude d'un aspect de la vie religieuse et communautaire d'une région bretonne. S. l., s. n., 1995, 99 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

420 GUILCHER (Jean-Michel). La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne. Éd. ArMen -Coop Breizh, 1995, 25 x 17 cm, 704 p., ill.

Réédition augmentée de l'ouvrage publié en 1963.

421 GUILCHER (Jean-Michel). À la découverte de la danse bretonne. *ArMen*, n° 67, mai 1995, p. 14-27.

422 LASCAUX (Mikael). Contes et légendes de Bretagne. Paris, éd. France-Empire, 1995.

423 LE DUFF (Nelly). Continuité et métamorphoses d'un carnaval : les Gras de Douarnenez. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 126 p.

Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

424 LE MENN (Claude). Tradition : le gui du Nouvel An. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 65-67.

425 LUZEL (François-Marie). Contes traditionnels de Bretagne. T. IV, éd. An Here, 1995, 21 x 15 cm, 219 p. ; t. V, éd. Hor Yezh, 1995, 21 x 15 cm, 219 p. ; t. VI, éd. Mouladuriou Hor Yezh, 21 x 15 cm, 220 p.

426 LUZEL (François-Marie). Contes retrouvés. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de brume, 1995, 20 cm, 259 p.

Présentation de Françoise Morvan.

427 LUZEL (François-Marie). Nouvelles veillées bretonnes. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de brume, 1995, 20 cm, 239 p.

Présentation de Françoise Morvan.

428 MARKALE (Jean). Contes et légendes des pays celtes. Rennes, éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 20,5 x 13,5 cm, 336 p.

429 MILIN (Gaël). Légende hagiographique et contes de loup-garou aux XIIe-XIIIe siècles : la *Vita Ronani* et ses référents culturels, dans *Saint Ronan et la troménie* (Actes du colloque de 1989), 1995, p. 211-226.

430 QUERRÉ (Christian). Mystères et légendes de Bretagne. Rennes, éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 31 x 13 cm, 96 p. (Collection Les iconoguides).

431 SÉBILLOT (Paul). Le folklore des pêcheurs. Paris, éd. Maisonneuve et Larose, 1995, 17 x 13 cm, 410 p.

432 SÉBILLOT (Paul-Yves). Mythologie et folklore de Bretagne. Rennes, éd. Terre de brume, 1995, 23 x 13 cm, 280 p.

Histoire de la civilisation

Corps savants et associations culturelles

433 BELMONT (Nicole). Aux sources de l'ethnologie française. L'Académie celtique. Paris, éd. du C.T.H.S., 1995, 19 x 12 cm, 477 p., ill.

434 CASTEL (Yves-Pascal). Hauts lieux du sacré. Journée d'étude à Kerjean. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 novembre 1995, p. 24.

Journée sur le thème «hauts lieux du sacré» organisée par le Centre de recherche bretonne et celtique.

435 Dastum, la mémoire de la Bretagne. *Sterenn*, n° 3, juin 1995, p. 18.

Association créée en 1972 pour la collecte, la conservation, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine ethnologique de la Bretagne, en particulier les traditions orales et la musique traditionnelle.

436 HAMON (Pierrick). Tiez Breiz défend le patrimoine. *Armor Magazine*, novembre 1995, p. 49-50.

Association créée en 1975 pour la protection du patrimoine rural.

437 HENWOOD (Annie). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 78-79.

Octobre-décembre 1994.

438 Procès-verbaux des séances et excursions (année 1994). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 519-537.

439 Procès-verbaux des séances et excursions (année 1995). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 539-558.

Voir aussi le n° 129 (SKED).

Enseignement

440 BAUD (Robert). Les cent ans d'un établissement scolaire bigouden : l'école Saint-Gabriel - Notre-Dame des Carmes, 1894-1994, ...
(Compte rendu par J.P., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 avril 1995, p. 11).

441 COTTOUR (Thierry), NOUY (Jean-Pierre). L'alphabétisation en Bretagne. *ArMen*, n° 72, décembre 1995, p. 16-26.

442 Écoles et musées en Finistère. Rennes, C.R.D.P. de Bretagne, 1995, 30 cm, 67 p., ill.

443 DUVIGNEAU (Marion). L'implantation de l'enseignement agricole public dans le Finistère : les débuts de l'école pratique d'agriculture de Bréhoulou (1920-1940). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 441-463.
En Fouesnant.

444 FERREC (Dominique). Le collège de Lesneven sous le principalat de l'abbé Follioley (1868-1873). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 4, p. 57-82.

445 GARION (Jean-Miliau). L'instruction dans le Finistère sous l'Ancien Régime. *Le Lien*, n° 54, 2e trimestre 1995, p. 26-30.

446 GUILLOU (Loïc). Le collège jésuite de Quimper (1620-1762). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 226 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

447 LE GOFF (Emmanuelle). Lesneven, capitale scolaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 septembre 1995, p. 23, ill.
Historique des neuf établissements d'enseignement de Lesneven.

448 SIMONET (André). Trente-quarante, la vie au collège du Kreisker. Brest, auteur, 1995, 30 p.
(Compte rendu par Michel TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 août 1995, p. 21).

449 Un lycée public du Finistère dans la lutte nationale : La Tour-d'Auvergne à Quimper (d'après le livre de Reynal Seicher). *Le Pays breton*, n° 405, février 1995.

Voir aussi le n° 122 (musée de l'école à Trégarvan).

Imprimerie et presse

450 GAUTHIER (Élisabeth). *L'Impartial du Finistère*, journal catholique et légitimiste... de combat au début de la IIIe République (1870-1883). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 163 p + XXVII p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

451 Il y a vingt ans, le 1er octobre 1975, J.-P. Gisserot fondait les éditions Ouest-France. *Armor Magazine*, n° 309, octobre 1995, p. 51.

Voir aussi les nos 53 (répertoire de la presse), 203 (*Le Courrier du Finistère*, 1914-1918), 255 (*Kannadig Treglonou*).

Art

Etudes générales

452 DELOUCHE (Denise) [dir.]. La création bretonne, 1900-1940. *Arts de l'Ouest*, Rennes, éd. P.U.R., 1995, 24 x 21 cm, 257 p., ill.

453 [IRIEN (Jo)]. An Tad. Le Père. *Minihy Levenez*, n° 31, avril 1995, p. 10-31, ill.
Étude iconographique de la Trinité et du Père éternel dans le Finistère. Nombreux clichés de Jean Feutren.

454 LE STUM (Philippe). Arts populaires de Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France, 1995, 31 x 25 cm, 116 p., ill.

455 Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1995). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 171-197, ill.
Contributions de Yves-Pascal Castel (Lannilis, Locquirec, Plougasnou, Plounéventer, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Urbain), A.-H. Dizerbo (Crozon), P.-R. Giot (Douarnenez), Michel Huon (Locquirec, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt), Guy Leclerc (Loqueffret), Louis-Pierre Le Maître (Concarneau, Trégunc), Christian Millet (Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt), Josick Peuziat (Douarnenez), Jean-Luc et Marie-Louise Richard (Saint-Urbain).

456 MUSSAT (André). Arts et culture de Bretagne, un millénaire. Rennes, Édilarge, 1995, 381 p.
Réédition de l'ouvrage publié en 1979.

Voir aussi les nos 39 (annuaire des artistes), 64 (*Seiz Breur*), 75 (Art national), 509 (*Seiz Breur*).

Architecture

457 PRÉMEL (Gérard) [dir.] Architecture et identité régionale. Le paradoxe breton. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1995, 24 cm, 102 p.
Avec la collaboration de Daniel Le Couédic, Henri Le Pesq, Alain Marinos, Jean-Pierre Martinon.

458 BROELEC (Noël). La Bretagne, châteaux et demeures. Genève, Minerva, 1995, 116 p., ill.

459 CARAËS (Laurent). Création artistique et aménagement de l'église de Saint-Jean-du-Doigt aux XVIe et XVIIe siècles. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 170 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

460 CASTEL (Yves-Pascal). Seize lucarnes à Landerneau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 juin 1995, p. 6, ill.

461 CASTEL (Yves-Pascal). L'abbaye Saint-Mathieu revisitée. Regard neuf sur les ruines de l'abbatiale, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 237-250, ill.

462 CHAURIS (Louis). La saga des granites de l'Aber-Ildut. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 8 juillet, p. 6-7, ill. (Un étrange pluton granitique) ; 15 juillet, p. 4-5, ill. (Carrières à l'abandon) ; 5 août, p. 24, ill. (Les mégalithes en granite rose) ; 19 août, p. 26-27, carte, ill. (Les stèles de l'âge du fer) ; 26 août, p. 4, ill. (Le socle de l'obélisque de Louqsor à Paris) ; 16 septembre, p. 25, ill. (Transport par mer) ; 21 octobre, p. 20-21, ill. (Monuments religieux [1]. Églises et chapelles) ; 4 novembre, p. 24-25, ill. (Monuments religieux [2]. Croix et calvaires) ; 11 novembre, p. 22-23 (Phares et sémaphores) ; 2 décembre, p. 22-23, ill. (L'habitat... à la campagne... à la ville) ; 9 décembre, p. 21, ill. (Les monuments aux morts).

463 DUIGOU (Serge). Manoirs bigoudens (I). Quimper, éd. Ressac, 1995, 55 p., ill.

464 GOYET (Thierry). Histoire hospitalière et patrimoine, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 65-71.

465 GOYET (Thierry). La protection des bâtiments des établissements de santé, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 169-172.

466 LAGADEC (Yves Hervé). Les fontaines du canton de Plabennec. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 2 vol., 222 p. + 97 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

467 LE COUÉDIC (Daniel). Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945. D'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité. [Rennes], Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, [Saint-Brieuc], Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995, 25 x 22 cm, 911 p., ill.
Préface d'Yves Le Gallo. Bibliographie, p. 888-893. Index, p. 894-908.
(Compte rendu par Jean-Paul LE TRIONNAIRE, dans *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1996*, p. 39-40 ; par Jacques GURY, dan *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 76-78).

468 LELOUP (Daniel). L'architecture à pans de bois dans le Trégor aux XVe et XVIe siècles. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor. Mémoires*, 1994 (1995), t. CXXIII, p. 160-174, ill.
Guingamp, Tréguier, Morlaix.

469 LELOUP (Daniel). Les maisons éclusières, dans N. RICHARD et Y. PALLIER, *L'aventure intérieure... Des canaux en Bretagne*, Rennes, 1995, p. 120-126.

470 LELOUP (Daniel). Les maisons éclusières. *ArMen*, n° 71, octobre 1995, p. 32-39.

471 LELOUP (Daniel). Les maisons de la reine Anne. *ArMen*, n° 66, mars 1995, p. 32-41, ill.

472 LE MENN (C.). Une conférence de M. Fons de Kort sur l'architecture rurale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 avril 1995, p. 25.

473 MEIRION-JONES (G.I.), JONES (M.C.E.), PILCHER (J.R.). L'insertion des plafonds dans les salles à charpente apparente en Bretagne : un phénomène des XVIe et XVIIe siècles. *Sixièmes Entretiens du patrimoine. Collection des actes des colloques de la direction du Patrimoine, n° 6 : le bois dans l'architecture. Rouen, 25-27 novembre 1993.* Paris, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Direction du Patrimoine, 1995, p. 67-80.

474 MENEC (Sandrine). «L'embellissement» de la ville de Brest au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 212 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

475 MORIN (Éric). Faire connaître le patrimoine hospitalier, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d 'histoire hospitalière*, Rennes, 1995, p. 179-184.

476 SIMON (Jean-François). Les maisons à pierres debout. *ArMen*, n° 68, juin 1995, p. 16-28.

477 VIGATO (Jean-Claude). Architecture néo-bretonne et théorie régionaliste, *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 233-240.

Voir aussi les n°s 83 (Yves Michel), 185 (architecture gallo-romaine), 190 (abbaye de Saint-Mathieu), 593 (château de Brest), 641 (crypte de Lanmeur).

Peinture et gravure

478 AUFFRET (François). Jean-Barthold Jongkind dans le Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 13-24, ill.
Le peintre vint à trois reprises en Bretagne : en 1847, 1850 et 1851.

479 BELBEOCH (Henri), LE BIHAN (René). Cent peintres en Bretagne. S. l. [Quimper], éd. Palantines, 1995, 28 cm, 292 p., ill.

480 BUREL (Marcel). Bernard Rivière, peintre de Camaret. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 44-46, ill.

481 CAREY (Édith). Un Suisse à Pont-Aven : Cuno Amich (1868-1961). *ArMen*, n° 70, septembre 1995, p. 60-69.

482 DANIÉLOU (Sylvie). La sauvegarde des peintures murales de Kerga au Centre héliomarin de Roscoff. Rennes, éd. ENSP, 1995, p. 175-177.

483 DUROC (Jacqueline). L'iconographie des îles bretonnes (Batz, Bréhat, Ouessant, Molène, Sein, les Glénan, Groix, Belle-Île, Houat et Hoëdic). Rennes, 1995, 6 vol., 532 + 17 p., 134 p., 365 p., 324 p., 319 + 42 + 17 p.

Thèse de doctorat en histoire de l'art soutenue à Rennes.

484 GÉRAUX (Nathalie). Jeanne Malivel, graveur. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, p. 129-138.

485 GRANIER (Jean-Marie). Discours prononcé lors de la séance publique tenue par l'Académie des beaux-arts le mercredi 18 octobre 1995 pour la réception de M. René Quillivic, élu membre de la section de gravure. Institut de France, Paris, 1995, 23 x 28 cm, 19 p., ill. (Institut, 1995, n° 12).

Fils du sculpteur René Quillivic.

486 Jean-Pierre Blaise, graveur. Un œil incisif sur le canal. *ArMen*, n° 65, février 1995, p. 64-71.

487 LAJARTE (Isabelle DE). Anciens villages, nouveaux peintres. De Barbizon à Pont-Aven. Paris, L'Harmattan, 1995, 22 cm, 172 p., ill. (Collection Logiques sociales).

Bibliographie, p. 163-167.

488 LANDAIS (Benoît). Le Merdy. S. l., éd. Palantines, 1995.

489 LEGEARD (Luc). Jean-Julien Lemordant, promoteur d'un art breton moderne. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, p. 39-48, ill.

490 LE THOER (P.). Clohars à l'aube du XXe siècle. Le temps des peintres. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, 1995, janvier, n° 1, p. 5-8 ; février, n° 2, p. 5-8.

491 LE TIEC (Patrick). Mathurin Méheut à Yvonne Jean-Haffen, trente ans de correspondance inédite. *Arts de l'Ouest. La création bretonne, 1900-1940*, p. 71-78.

492 MASSON (Henry). Armand Seguin. La vie errante, l'œuvre insolite. Châteauneuf-du-Faou, 1995, 24 cm, 176 p., 140 ill.

(Compte rendu par Edmond RÉBILLÉ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 75 ; par J.-Y. B., dans *L'Action Magazine*, 6 décembre 1996).

493 MORAUD (Yves). François Dilasser ou la traversée des apparences. *Arrimage*, n° 3, octobre 1995, p. 3.

494 MOREL (Françoise). Maufra l'initiateur. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, p. 17-24.

495 PIRIOU (Marie-Paule). Désiré-Lucas en Bretagne. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, p. 173-186.

496 TANGUY (Geneviève Morgane). D'armorique en Amérique. Yves Tanguy, druide surréaliste : Locronan, Woodbury. Paris, éd. Fernand Lanore, 1995, 21 cm, 276 p.

497 THOMAS (Isabelle). Jean Frélaut, le peintre imagier. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 155-162, ill.

Voir aussi les n° 67 (Paul Sérusier), 79 (Charles Corcuff), 81 (Maurice Le Scouëzec), 95 (Auguste Goy), 96 (enluminures), 102 (Pierre Péron), 104 (*id.*), 105 (Désiré-Lucas), 106 (Pierre Diner), 108 (Jean Chieze), 112 (Jean Even), 114 (gravures et peintures romantiques), 116 (Adolphe-Marie Beaufrère), 117 (Carl Moser), 123 (Jim Sévellec), 126 (peintres américains en Bretagne), 130 (gravures et peintures romantiques), 381 (Albert Brenet, Marin Marie, Mathurin Méheut), 638 (Jongkind).

Sculpture

498 CASTEL (Yves-Pascal). Lothey, une sculpture restaurée. Sainte Anne trinitaire à la grappe de vigne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 février 1995, p. 6, ill.

499 CHAURIS (Louis). Le massif granitique de Plouaret et l'art funéraire. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor. Mémoires*. 1994 (1995), t. CXXIII, p. 81-96, ill., cartes.

500 DELOUCHE (Denise), THOMAS-LAGES (Véronique). Francis Renaud, sculpteur, ou une certaine modernité. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 93-108, ill.

501 Dieu le Père ; la Trinité. *Minihi Levenez*, n° 32, juin 1995, p. 20-37, ill.

Iconographie établie par paroisse.

502 PRÉVEL (Corinne). La démarche régionaliste d'Armel Beaufils. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 81-92.

Voir aussi le n° 97 (Jean Fréour), 617 (Guy Pavec), 629 (armoire sculptée, 1757), 673 (croix de Plouvorn).

Orfèvrerie

503 CASTEL (Yves-Pascal). 1994, un bon cru pour la connaissance de l'orfèvrerie bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 janvier 1995, p. 7, ill.

Poinçons d'orfèvres du Finistère.

504 CASTEL (Yves-Pascal). Bagues «à cœur». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 octobre 1995, p. 3, ill.

505 CASTEL (Yves-Pascal). Le trésor d'orfèvrerie à jamais disparu de l'abbaye de Saint-Mathieu, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 251-270.

506 MAUNY (Michel DE). [Compte rendu de] Inventaire régional de Bretagne, Les orfèvres de Basse-Bretagne, 1994. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor. Mémoires.* 1994 (1995), p. 179-181.

Vitrail

507 ARRONDEAU (Stéphane). Le vitrail et la création contemporaine : un éternel débat... *Revue historique et archéologique du Maine*, 3e série, t. 15, 1995, p. 105-112, ill.

Concerne en grande partie le vitrail de la cathédrale de Quimper consacré à Santik Du en 1993, œuvre d'Anna Stein, artiste peintre et sculpteur, réalisée au Mans par Didier Alliou, maître verrier, et par Emmanuel Putanier, peintre sur verre.

508 TROMEUR (Jean). La chapelle Notre-Dame de Kerdévot est dotée de huit nouveaux vitraux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 août 1995, p. 13.

Hüng Rannou, peintre ; Jean-Pierre Le Bihan, maître verrier.

Voir les nos 71 (Auguste Labouret), 690 (Spézet).

Céramique

509 GOSSIAUX (Jean-François). La production de la tradition. Un exemple breton. *Ethnologie française*, avril-juin 1995, t. 25, p. 248-256.

510 HÉMON (Armelle). Les Seiz Breur et les faïenceries quimpéroises. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 61-69.

511 THÉALLET (Philippe). Paul Fouillen. Une maturation celtique. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 163-172, ill.

Voir aussi le n° 170 (céramique gauloise armoricaine).

Mobilier civil et religieux

512 MANNONI (Édith). Mobilier de basse Bretagne. Paris, éd. C. Massin, 1995, 29 x 22 cm, 92 p., ill. (Collection Mobilier régional).

513 SIMON (Jean-François). Un meuble original en Cap-Sizun : le drustuilh. *ArMen* n° 70, septembre 1995, p. 2-13.

Musique, chanson, danse

514 Bombardes et binious de la montagne. Rétrospective du trophée Per Guillou. Rennes, Dastum Kreiz Breizh, 1995, 20 cm, 24 p., ill. (Chanteurs et musiciens de Bretagne, n° 9).

Avec une cassette.

515 LE NEILLON (Kristel). Jef Le Penven, compositeur breton. Rennes, 1995, 3 vol., 160 p. + n. p. + n. p.

Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes.

516 LUZEL (François-Marie). Les gwerziou. Paris, éd. Maisonneuve et Larose, 1995, 2 vol. 22 x 14 cm, 560 et 584 p.

517 LUZEL (François-Marie). Les soniou. Paris, éd. Maisonneuve et Larose, 1995, 2 vol. 22 x 14 cm, 336 et 352 p.

518 MUSSAT (Marie-Claire). Les mouvements bretons et la musique : rêves et réalités. *Arts de l'Ouest, La création bretonne, 1900-1940*, 1995, p. 25-38.

519 PERON (Jean). Cent ans de musique à Saint-Gabriel. Que sont les musiciens devenus ? Et les instruments ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 25, ill.

Fanfare de Saint-Gabriel à Pont-l'Abbé.

520 ROBIN (Yves-Marie). Rencontre avec Hervé Caill, facteur d'orgues en Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 septembre 1995, p. 5.

Voir aussi le n° 534 (cantiques).

Histoire linguistique et littéraire

Langue bretonne

521 ABALAIN (Hervé). Histoire de la langue bretonne. S. l., éd. Jean-Paul Gisserot, 1995, 19 cm, 127 p., cartes.

522 AR GALL (Chanig). Pierre Jakez Hélias : les mots du cœur. *Bretagne des livres*, n° 24, octobre 1995, p. 4-6.

Avec une bibliographie de l'œuvre en breton de P.-J. Hélias.

523 BERTHOU (Laurence). Gabriel Milin (1822-1895), écrivain de langue bretonne, linguiste, poète et collecteur. *Sterenn*, n° 3, juin 1995, p. 13.

524 BOIDRON. (Jean-Jacques). Retrouver le langage oublié des grenouilles. *Sterenn*, n° 3, juin 1995, p. 11-12.

Sur le premier chant du *Barzaz-Breiz* «Les Séries ou le Druide et l'Enfant».

525 BROUDIC (Fañch). La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours. Rennes, Presses universitaires de Rennes – Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1995, 490 p.
(Compte rendu par Michel TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 juin 1995, p. 18, ill. ; par Jean LE LAGADEC, dans *Le Pays breton*, n° 411, septembre 1995).

526 BROUDIC (Fañch). À la recherche de la frontière. La limite linguistique entre haute et basse Bretagne. Ar Skol vrezoneg, 1995, p. 277-326, ill.

527 Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1995). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 277-326, ill.

528 GUENNOC (Elen). Un outil pour notre langue. Compte rendu de l'étude effectuée en vue de la création d'un Observatoire de la langue bretonne. Rennes, Conseil culturel de Bretagne, octobre 1994-mai 1995.

529 LAMBERT (Pierre-Yves). La langue gauloise. Paris, éd. Errance, 1995, 16 x 24 cm, 240 p. (Collection des Hespérides).
Deuxième tirage.

530 LAMBERT (Pierre-Yves). La source du poème moyen-breton des *Pemzec leuenez Maria*. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 290-303.

531 LANOË (Philippe). L'édition en langue bretonne, entre difficultés et espoir. *La Bretagne des livres*, n° 24, octobre 1995, p. 12-13.

532 LAURENT (Donatien), POSTIC (Fañch). La Bretagne et la découverte de la littérature orale en Europe. *Sterenn*, n° 3, juin 1995, p. 9-10.

533 LE DUC (Gwenaël). La grande brûlerie. *Bretagne des livres*, n° 21, mai 1995, p. 8-9.
Bref historique de la destruction des livres en langue bretonne.

534 LE DUC (Gwenaël). Notes sur la frontière linguistique en 1878 par Gabriel Milin. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 289-290.

535 LE FLOC'H (Jean-Louis). Les cantiques bretons de l'évêché de Quimper et de Léon (1800-1950). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 375-390.

536 LE THOER (P.). Défense de parler breton. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 6, septembre 1995, p. 4-7.

537 OLIER (Youenn). Skol Walarn. Un tonkad hag un oberenn (Roparz Hemon). 1añ levrenn. Imbourc'h, 1995, 21 x 15 cm, 292 p.
La place de la revue *Gwalarn* dans la littérature bretonne.

538 P. (S.). Comment sauver la langue ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 août 1995, p. 9.
En 1886, 80 % de bretonnants ; en 1995, 17 %.

539 POSTIC (Fañch). La naissance de la littérature orale. *ArMen*, n° 65, février 1995, p. 34-37.

540 POSTIC (Fañch). La Villemarqué et le pays de Galles (1837-1838). *Triade*, n° 1, 1995, p. 15-32.

541 SICHE (G.). Trois écrivains bretonnants au pays de Galles. *Triade*, n° 1, 1995, p. 33-46.

Voir aussi les nos 43 (dictionnaire étymologique du breton), 50 (dictionnaire historique du breton), 51 (dictonnaire monolingue du breton), 135 (Gabriel Milin), 247 (traduction de Grignion de Montfort), 515 (François-Marie Luzel), 516 (*id.*).

Langue française

542 AUDIBERT (Agnès). Meurtre au présidial. Quimper, éd. Bargain, 1995, 21 x 13 cm, 174 p.
Roman policier historique dont l'action se déroule à Quimper au XVIIIe siècle.

543 BROUDIC (Fañch). Littérature et sociolinguistique. Relire Flaubert. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 304-312.

544 COÏC (Carine). Les sources du *Cheval d'orgueil*. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995, 30 cm, 110 p., ill.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest.

545 CORBIÈRE (Tristan). The Jauniced Loves. Les Amours jaunes. Éd. Peterloo Poets, 1995, 21,5 x 14 cm, 434 p., ill.
Traduction en anglais par Christopher Pilling.

546 CORBIÈRE (Tristan). Armor. Morlaix, éd. du Dossen, 1995, 60 p. + 8 planches.
Réimpression de l'édition de Paris (1935). 8 eaux-fortes de Romanin. Introduction de Marylise Le Branchu.

547 CORBIÈRE (Tristan). Poèmes. Bédée, éd. Folle Avoine, 1995, n. p., 33 cm.
Illustrations de François Dilasser.

548 DUCHATELET (Bernard). En furetant dans *Messidor*. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 81-83.
Neuf nouvelles publiées par Yves Le Febvre, en 1907, dans le journal parisien *Messidor*.

549 FAILLER (Jean). Boucaille sur Douarnenez. Quimper, éd. Bargain, 1995, 18 x11 cm, 215 p.
Roman policier sur Douarnenez au moment du Mardi-Gras.

550 GRIS (Laurence). Victor Segalen. Le cycle de la Chine et la notion d'essai : une scintigraphie. Aix-Marseille, Université de Provence, 1995, 204-iv p.
Mémoire de maîtrise de lettres modernes.

551 GUILLOU (Anne). Le renégat. Ed. du Liogan, 1995, 20,5 x 14,5 cm, 106 p.
Pièce de théâtre ayant pour cadre le château de Penhoat en Saint-Thégonnec au XIVe siècle.

552 HUE (Bernard), GONTARD (Marc) [dir.]. Écrire la Bretagne (1960-1995). Rennes, éd. P.U.R., 1995, 21 x 15 cm, 237 p. (Coll. Pluriel, n° 5).
Recueil de textes de littérature bretonne de langue française.

553 Il y a cinquante ans disparaissait François Ménez, l'un des meilleurs écrivains bretons de langue française. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 juin 1995, p. 3, ill.

554 LE BRIS (Michel). Victor Segalen. Voyages au pays du réel. Éd. Complexes, 1995, 1200 p.

555 LE CLECH (Marthe), YVEN (François). Tristan Corbière, la métamorphose du crapaud. Plourin-lès-Morlaix, Marthe Le Clech - Bretagne d'hier, auteur-éditeur, 1995, 80 p., ill.

556 LE FEBVRE (Yves). Les deux Corbière. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 38-54.

557 LE FEBVRE (Yves). Pierre Loti et la Bretagne. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 55-63.
Réédition d'un article paru dans *La Pensée bretonne* du 15 juillet 1923, p. 3-5.

558 LE FEBVRE (Yves). Le «Pagan». *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 83-89.
Nouvelle publiée dans le journal *Messidor* le 26 février 1907.

559 LE GALL (Jean-André). Les dessous d'une manifestation : les festivités Corbière de Morlaix (1913). *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 33-38.

560 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). 1833 : le sous-préfet de Quimperlé, devenu Augusta Kernoc, publie *Le Mousse de Concarneau. Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 juillet 1995, p. 16, ill.
Auguste Romieu.

561 LE THOER (P.). Des écrivains à Clochars-Carnoët. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 3, mars 1995, p. 3-5.

562 MARTIN (Anne-Denes). Itinéraire poétique en Bretagne. De Tristan Corbière à Xavier Grall. Paris, L'Harmattan, 1995, 21 cm, 282 p. (Collection Critiques littéraires).
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 septembre 1995, p. 9 ; par Jacques LE COZ, dans Les *Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 72-73).

563 OBERTHUR (Mariel). Théodore Botrel, le barde breton de Montmartre. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 47-52, ill.
Théodore Botrel (Dinan, 1868-Quimper, 1926).

564 PERROS (Georges). Notes d'enfance. Quimper, Calligrammes, 1995, 21 x 15 cm, 80 p., ill.
Réimpression de l'édition de 1979.

565 ROMIEU (Auguste). Le Mousse de Concarneau. Ed. Salon du livre maritime, 1995, 18 x 11 cm, 194 p.
Seconde édition d'un roman écrit en 1832 et publié en feuilleton dans le journal *Le Finistère* en 1891.

566 SEGALEN (Auguste-Pierre). Géographie littéraire de Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1995, 29 cm, 162 p.

567 SEGALEN (Victor). Œuvres complètes. Paris, Robert Laffont, 1995, 2 vol., 1440 p. et 1 120 p. (Collection Bouquins).
(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 171, juillet 1996, p. 73).

Voir aussi les n°s 48 (poètes bretons de langue française), 74 (Tristan Corbière).

Autres langues

568 HASLÉ (Maurice), LAGEMANN (Annick). À propos de l'étymologie de *Morhout/Morholt* dans *Tristan* et *Iseut*. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 327-330.

569 LAGEMANN (Annick). Les thèmes et motifs narratifs des romans de *Tristan* et la tradition celtique. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 331-374.

Théâtre et cinéma

570 BERTHOMÉ (Jean-Pierre), NAIZET (Gaël). Bretagne et cinéma. Rennes, éd. Apogée, 1995, 24 x 19 cm, 216 p., ill.
Postface de Claude Chabrol. Catalogue de 220 longs métrages tournés en Bretagne ou inspirés par la Bretagne.

571 LAMBERT (Pierre-Yves). The breton theater manuscripts and François-Marie Luzel, dans *Welsh and Breton studies in memory of Th. M. Th. Chotzen*, Utrecht, The Celtic Dragon, 1995, VIII-82 p. (Studia Hameliana I).

572 PIERREFEU (Sandrine). Un siècle de mémoire bretonne s'anime. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 avril 1995, p. 20.
La Cinémathèque de Bretagne installée à Brest.

Voir aussi les n°s 46 (dictionnaire du cinéma), 98 (affiches de cinéma), 550 (*Le Renégat*).

Médecine et pharmacie

573 A. (P.). L'écrivain algérien Fouzia Decker écrit les mémoires d'une guérisseuse saint-politaine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 avril 1995, p. 21, ill.
Biographie de Christiane Quéau-Prigent.

574 BERTHOU (Jean). Loeiz Ar Floc'h (1867-1936) et la santé par les plantes, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 53-60, ill.

575 BEUCHET (Gwenaël). Sur quelques médecins occultistes français et leurs rapports avec la philosophie et les pratiques médicales de l'Extrême-Orient colonial entre 1885 et 1914. Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1995, 157 p.
Mémoire de D.E.A.

576 BOULAIRE (Alain). La médecine navale aux XVIIe et XVIIIe siècles en Bretagne, ,dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 31-37, ill.

577 CHAMBON (Yves). Les médecins et l'histoire hospitalière, dans *Lieux de soins, lieux d'histoire : la Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, 1995, p. 27-29.

578 CHAMPOLION (Jean-François). Les vieux remèdes bretons. Éd. Édilarge-Ouest-France, 1995, 23 x 16 cm, 32 p.

579 DIZERBO (Auguste). La pharmacie en Basse-Bretagne, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 61-68, ill.

580 GISSEROT (Daniel). Victor Segalen, médecin de marine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 59-61, ill.

581 KERVELLA (Goulc'han). De Laennec à Dujardin, médecine et langue bretonne au XIXe siècle, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 45-51, ill.

582 LAÎNÉ (Claire). Remèdes du temps passé, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 85-94, ill.

583 LÉONARD (Jacques). Le médecin de province au XIXe siècle, dans *Les Bretons et leur santé*, Editions nouvelles du Finistère, 1995, p. 69-77, ill.

Voir aussi le n° 120 (les Bretons et leur santé).

Sciences et techniques

584 CASTEL (Yves-Pascal), Découverte de la Bretagne. Micros et acoustique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 mars 1995, p. 27, ill.
Vases acoustiques dans les églises.

Histoire locale

Généralités

585 CADIOU (Didier), DIZERBO (Auguste-H.), KERDREUX (Jean-Jacques), LE FLOC'H (Jean-Louis), SIMON (Marc). La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution. [Crozon], Etre daou vor, 1995, in-8°, 160 p.
Préface de Y. Le Gallo. Liminaire par Jean Cornec. Introduction de Maurice Lucas. Illustrations de J.-P. Euzen.

586 CASTEL (Yves-Pascal). Balades en Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1995, 15 juillet, p. 18, ill. (le pays du Faou) ; 29 juillet, p. 16, ill. (au nord de l'Aulne maritime) ; 5 août, p. 16, ill. (en Bigoudénie); 12 août, p. 16, ill., plan (Morlaix, Notre-Dame du Mur) ; 19 août, p. 16, ill. (autour du Mont-Saint-Michel) ; 26 août, p. 16, ill. (Autour de Plozévet).

587 Intercommunalité : le Finistère en pointe. 24 communautés de communes regroupant 516 000 habitants. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 janvier 1995, p. 7, carte.

588 IRVOAS-DANTEC (Dominique). La presqu'île de Crozon. Éd. Édilarge- Ouest-France, 1995, 23 x 16,5 cm, 32 p., ill. (Collection Monographies).

589 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Pays de Châteauneuf-du-Faou. Le souffle des chapelles restaurées. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 6 mai 1995, p. 10.
Excursion de la Société archéologique du Finistère à Spézet (Notre-Dame du Crann), Châteauneuf-du-Faou (chapelle du Moustoir, église paroissiale), Plonévez-du-Faou (Le Quilliou, Saint-Herbot), Laz (église), Saint-Thois (chapelle de la Roche).

Voir aussi le n° 340 (de Brest au Conquet).

Communes

Arzano

Voir le n° 152 (prospection archéologique).

Bannalec

590 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les manoirs du canton de Bannalec. 2. Bannalec. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 243-274, ill.

Voir aussi les nos 154 (archéologie), 152 (prospection archéologique).

Baye

Voir le n° 152 (prospection archéologique), 157 (*id.*).

Beuzec-Conq

Voir **Concarneau.**

Botsorhel

Voir le n° 138 (étymologie).

Brasparts

Voir le n° 218 (raid allemand, 1944).

Brélès

591 B. (J.). Les familles nobles d'autrefois. La montre de 1481. *Reflets sur l'Aber*. Kannadig de Brélès-Lanildut, janvier 1995, n° 32, p. 9-11 (suite).

592 La montre de 1503, quelques éclaircissements. Le manoir de Kermeur. *Reflets sur l'Aber*. Kannadig de Brélès-Lanildut, octobre 1995, n° 36, p. 4-8.

Voir aussi le n° 260 (prêtres originaires de Brélès).

Brennilis

Voir les nos 16 (tourbière), 22 (environnement), 28 (tourbière), 154 (archéologie).

Brest

593 BEAULIEU (François de), QUÉMÉNER (H.). Océanopolis. Les clefs d'une réusssite. *ArMen*, n° 71, octobre 1995, p. 2-18.

594 CHAURIS (Louis). Nature et provenance des pierres utilisées dans l'édification du château de Brest (Finistère). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 199-226, ill.

595 DELOURMEL (Louis). Histoire anecdotique de Brest à travers ses rues. S. l., éd. de la Tour Gile, 1995, 359 p., ill.
4e édition.

596 DUSSOLEIL (Jean). Brest (franco de ports) : un demi-siècle d'humour et d'amour. Brest, éd. Grener, 1995, 111 p., ill.
Illustrations de Jean-Pierre Drévillon, André Bernard, Marcel Cloître, Édouard Cribier, François Perhirin, Martine Ordinaire, Fañch Moal, Jean-Jacques Marchadour, Kerivel.

597 GILLERON (O.), ROBET (A.). Brest des origines à Brest 96. La Sentinelle, éd. Le Téméraire, 1995, 22,5 x 29 cm, 46 p., ill. (Coll. Histoire des villes).
Histoire de la ville en bandes dessinées.

598 G[URY] (J[acques]). Présence de Victor Segalen à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 62-64.

599 GURY (Jacques). [Compte rendu de] Jean Kervennic, Paysans de Saint-Pierre-Quilbignon, 1994. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 76.

600 LE MEUR (Pascal). La halle au blé de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 77.
Bâtiment construit en 1833, à l'origine du musée des Beaux-Arts.

601 PAILLER (Yves). Regrets éternels. *Arrimage*, n° 3, octobre 1995, p. 4-5, ill.
La sculpture funéraire au cimetière Saint-Martin.

602 PESLIN (Ch.-Yves), DIZERBO (A.-H.). La chapelle Saint-Joseph. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 167, juillet 1995, p. 77.

603 PIERREFEU (Sandrine). Brest, mémoire vive. Les anciens du Bouguen se retrouvent. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 décembre 1995, p. 19, ill.

604 SIOU (Emmanuel). Brest. Joué-lès-Tours, Alan Sutton, 1995, 24 x 17 cm, 128 p., ill. (Collection Mémoire en images).
Photographies, cartes postales anciennes et documents sur la vie quotidienne à Brest au début du XXe siècle.

Voir aussi les nos 71 (vitraux de Labouret), 111 (archives municipales), 118 (musée d'art religieux), 129 (SKED), 153 (statère osismien), 154 (archéologie), 158 (Archisub), 209 (siège de 1944), 212 (Résistance), 270 (carmélites), 314 (activité maritime, 1764-1770), 330 (ports), 332 (port de commerce), 340 (tramway Brest-Le Conquet), 400 (Sécurité sociale), 405 (vie quotidienne, fin XVIIIe siècle), 406 (vie quotidienne, début XVIIIe siècle), 473 («embellissement» de la ville au XVIIIe siècle), 571 (Cinémathèque de Bretagne),

Briec

Voir le n° 179 (vestiges gallo-romains).

Brignogan

Voir les n°s 71 (vitraux de Labouret), 337 (phare de Pontusval).

Camaret

605 KERDREUX (Jean-Jacques). Camaret en 1831. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 4-8, 2 plans.

606 KERDREUX (Jean-Jacques). Camaret au milieu du XIXe siècle. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 23-25.
Cinq documents extraits des délibérations du conseil municipal de Camaret (1846-1854).

607 MOREL (Valérie), JÉGU (Olivier). Le sillon de Camaret. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 28-30, ill.

Voir aussi les n°s 18 (géologie), 134 (Torrec de Bassemaison), 136 (toponymie), 154 (alignements de Lagatjar), 197 (cahier de doléances), 320 (construction navale), 336 (chemin de fer), 479 (Bernard Rivière), 584 (fin du XVIIIe siècle).

Carantec

608 CHAURIS (Louis). L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, n° 1, 1995, p. 7-34.

609 ROUSSEAU (Pierre), LEVASSEUR (Olivier). Carantec. Rennes, éd. Alan Sutton, 1995, 23,5 x 16,5 cm, 128 p. ill. (Coll. Mémoire en images).

Carhaix

Voir le n° 154 (archéologie).

Châteaulin

Voir le n° 336 (chemin de fer)

Châteauneuf-du-Faou

610 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les cinq mille fleurs du Moustoir. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 mars 1995, p. 10, ill.

Cléden-Poher

611 CASTEL (Yves-Pascal). Consolidation du clocher. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 24, ill.

Cléder

Voir les n°s 154 (archéologie), 294 (saint Ké).

Clohars-Carnoët

612 LE THOER (P.). Progrès en tous genres. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 4, avril 1995, p. 5-9.

613 LE THOER (P.). Troubles religieux. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 5, juin 1995, p. 5-9.

614 LE THOER (P.). Clohars à son âge d'or. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 7, octobre 1995, p. 5-8.

615 LE THOER (P.). Déclaration de la Grande Guerre. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 8, novembre 1995, p. 3-6.

616 LE THOER (P.). Le survivant. *Écho de Clohars-Carnoët*, bulletin paroissial, n° 9, décembre 1995, p. 3-7.

617 ROLLAND (Hervé). Clohars-Carnoët. Moëlan-sur-Mer. De la Laïta au Belon. Éd. Le Bateau livre, 1995, 128 p.
Deux cents cartes postales d'avant 1918.

Voir aussi les n°s 71 (vitraux de Labouret), 152 (prospection archéologique), 154 (archéologie), 157 (*id.*), 266 (abbaye Saint-Maurice), 490 (peintres), 535 (langue bretonne), 560 (écrivains).

Clohars-Fouesnant

618 CASTEL (Yves-Pascal). Une statue de la Vierge à l'Enfant pour la chapelle du Drennec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 mai 1995, p. 8, ill.
Œuvre de Guy Pavec, sculpteur à Landudec.

Cloître-Pleyben (Le)

Voir le n° 201 (électeurs censitaires).

Combrit

Voir le n° 313 (cabotage, 1850-1950).

Commana

Voir le n° 321 (buanderies).

Concarneau

619 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Une partie de l'église s'effondre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 janvier 1995, p. 14-15, ill.

620 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Ni bénitier ni mesure à grain ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 janvier 1995, p. 15, ill.
Une pierre ouvragée à usage problématique.

621 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La mesure à grain était... un chauffe-plat. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 février 1995, p. 12, ill.

622 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). À Beuzec-Conq, une rare armoire datée et signée «FAT PAR MOY SAMUEL CAERIC : 1757», *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1995, p. 12, ill.

623 LE MAÎTRE (Louis-Pierre), L'ange déchu a jeté son papier. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 mars 1995, p. 13, ill.
A propos de la destruction en cours de l'église paroissiale.

624 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Quatre-vingt-onze après, le bourg de Lanriec retrouve son placître. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 avril 1995, p. 12, ill.

625 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Beuzec a retrouvé son calvaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 avril 1995, p. 16, ill.

626 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Beuzec a retrouvé sa cuve baptismale de bois. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 juillet 1995, p. 11, ill.

627 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La fête des Filets bleus aura 90 ans. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 août 1995, p. 11, ill.
Historique de cette fête créée en 1905.

628 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). 2 mai 1912 : devant deux mille Concarnois, Mgr Duparc bénit la première pierre de la nouvelle église. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 àctobre 1995, p. 11, ill.
Eglise du Saint-Cœur-de-Marie

Voir aussi les n°s 113 (Auguste Dupouy), 116 (musée), 117 (Carl Moser), 252 (vie religieuse, 1830-1912), 377 (mode de vie des marins), 454 (monuments et objets d'art), 559 (Auguste Romieu), 564 (*id.*).

Conquet (Le)

Voir les n°s 24 (cartographes), 314 (activité maritime, 1764-1770), 340 (tramway Brest-Le Conquet).

Crozon

Voir les n°s 153 (monnaie byzantine), 154 (archéologie), 329 (le port du Fret), 584 (fin du XVIIIe siècle), 454 (monuments et objets d'art).

Daoulas

Voir les n°s 263 (chanoines hospitaliers), 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Dirinon

Voir les n°s 154 (archéologie), 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle) .

Douarnenez

629 MAZÉAS (Michel). Douarnenez. Rennes, éd. Ouest-France, 1995, 23 x 17 cm, 32 p., ill. (Collection Bretagne).

630 Du XIVe au XXe siècle : églises et chapelles de Douarnenez. *L'Écho de Douarnenez*, bulletin paroissial, n° 294, juillet 1995, p. 8-9.

Voir aussi les n°s 71 (vitraux de Labouret), 117 (Carl Moser), 221 (vie politique, 1944-1989), 374 (sardinières), 422 (Gras), 454 (monuments et objets d'art), 548 (roman policier).

Elliant

631 MOALIC (Pascal). Histoire passée et actuelle. Notre clocher. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 176, janvier 1995, p. 2, 7-8.

632 MOALIC (Pascal). Histoire de notre paroisse (fin). *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 178, mars 1995, p. 2, 7-8.

Voir aussi le n° 260 *ter* (religieux originaires d'Elliant), 262 (le curé Guizouarn).

Ergué-Gabéric

Voir le n° 507 (vitraux de Kerdévot).

Faou (Le)

633 CASTEL (Yves-Pascal). Découverte de la Bretagne. Au Faou, la fontaine de la Petite-Garenne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 janvier 1995, p. 12, ill.

Voir aussi les n°s 369 (boulangers et fourniers), 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Folgoët (Le)

634 LE MENN (C.). La basilique Notre-Dame, un chef-d'oeuvre mutilé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 janvier 1995, p. 23, ill.

Voir aussi le n° 71 (vitraux de Labouret)

Fouesnant

635 ABRAHAM (Jean-Pierre). Fort-Cicogne. Cognac, éd. Le temps qu'il fait, 1995.
(Compte rendu par Y.-P CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 septembre 1995, p. 6, carte).

Voir aussi les nos 154 (archéologie), 442 (école d'agriculture de Bréhoulou), 482 (iconographie des Glénan).

Garlan

Voir le n° 276 (communauté de religieux).

Gouézec

Voir le n° 154 (archéologie).

Guerlesquin

Voir le n° 138 (étymologie).

Guiclan

636 MIOSSEC (Yves). Histoire locale. La vie sociale. *Kannadig de Guiclan*, 1995, janvier, n° 1, p. 7-8 ; février, n° 2, p. 8 ; mars, n° 3, p. 8 ; avril, n° 4, p. 6 ; juin, n° 5, p. 6 ; juillet-août, n° 6-7, p. 6.

637 MIOSSEC (Yves). Histoire locale. La vie municipale sous le second Empire. *Kannadig de Guiclan*, 1995, septembre, n° 8, p. 6 ; octobre, n° 9, p. 8 ; novembre, n° 10, p. 8 ; décembre, n° 11, p. 8.

Hanvec

Voir le n° 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Hôpital-Camfrout (L')

Voir le n° 71 (vitraux de Labouret), 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Île de Batz

Voir les nos 154 (archéologie), 482 (iconographie de l'île).

Île de Molène

Voir les nos 154 (archéologie), 482 (iconographie de l'île).

Île de Sein

Voir le n° (iconographie de l'île).

Irvillac

Voir le n° 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Kerlaz

Voir les nos 154 (archéologie), 178 (bronze gallo-romain).

Kernilis

Voir le n° 154 (archéologie).

Lampaul-Plouarzel

Les gabarres de Lampaul. *Reflets sur l'Aber*. Kannadig de Brélès-Lanildut, août 1995, n° 35, p. 10-11.

Voir aussi le n° 168 (stèle christianisée de Kerludu).

Landéda

Voir le n° 365 (démographie).

Landeleau

638 PUILLANDRE (Armand). En fouillant l'histoire. Le manoir de Méros. *À travers les chemins de la troménie*, bulletin paroissial, 1995, janvier, n° 1, p. 14-15 ; avril, n° 2, p. 9-10 ; juin, n° 3, p. 10-11 ; octobre, n° 4, p. 6-7.

Voir aussi le n° 154 (archéologie).

Landerneau

639 CASTEL (Yves-Pascal). Landerneau vu par Jongkind. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 janvier 1995, p. 12, ill.

Voir aussi le n° 459 (lucarnes).

Landévennec

Voir les nos 269 (résurrection de l'abbaye), 274 (fin de l'abbaye).

Landivisiau

640 SIOU (Marcel). Le pays de Landivisiau. Joué-lès-Tours, 1995, 24 x17 cm, 128 p., ill. (Collection Mémoire en images).
Cartes postales anciennes.

Voir aussi le n° 316 (tanneries)

Landudal

Voir le n° 154 (archéologie).

Landudec

Voir le n° 617 (Guy Pavec).

Lanildut

641 PAILLER (P.). Les derniers tailleurs de pierres des carrières de l'Aber-Ildut. *Reflets sur l'Aber*. Kannadig de Brélès-Lanildut, décembre 1995, n° 37, p. 12-13.
Reproduction d'un article publié dans *Le Télégramme de Brest*, le 3 novembre1964.

Lanmeur

642 PINÇON (Émile) Notre crypte Saint-Mélar de Lanmeur. Ulamir Trégor Ouest, 1995, 157 p. ill.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 septembre 1995, p. 6, ill.).

Voir aussi le n° 362 (démographie, XVIIe-XVIIIe siècle).

Lannédern

Voir le n° 201 (électeurs censitaires).

Lannilis

Voir les n°s 176 (caveau de l'âge du bronze à Kerfrichaux), 403 (vie quotidienne, XVIIIe siècle), 454 (monuments et objets d'art).

Lanrivoaré

Voir le n° 154 (archéologie).

Lanvéoc

643 ANDRIEUX (Philippe). L'histoire du manoir de Kerhontenan en Lanvéoc. *Avel Kornog*, n° 3, juillet 1995, p. 47-49, ill.

Laz

Voir le n° 97 (Trévarez).

Lesneven

644 LE MENN (C.). Lesneven. Patrimoine architectural. Des inquiétudes... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 janvier 1995, p. 23, ill.
Couvent des ursulines, hôtel de Barbier de Lescoët.

645 LE GOFF (Emmanuelle). La ville fête son 1500e anniversaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 juin 1995, p. 22.

646 L.M. (C.). Lesneven. Conférence de Jean-Yves Le Goff sur l'histoire de la ville. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 décembre 1995, p. 24.
Avec un plan de la ville en 1685.

Voir aussi les n°s 312 (marché du lundi), 443 (collège, 1868-1873), 446 (établissements scolaires).

Locmaria-Berrien

Voir le n° 319 (ancienne mine).

Locquirec

647 LE LAY (R.). Le pont de Toul-an-Hery. *Bulletin paroissial de Locquirec*, n° 122, Pâques 1995, p. 7-8.

648 LE SAUX (R.). Le passeur de Toul-an-Hery. *Bulletin paroissial de Locquirec*, n° 124, octobre 1995, p. 8.

Voir aussi le n° 454 (monuments et objets d'art).

Locronan

649 CASTEL (Yves-Pascal). Locronan : vestige de calvaire sous Rosencelin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 novembre 1995, p. 24, ill.

Voir aussi les n°s 54 (bibliographie), 102 (Conservatoire de l'affiche), 145 (toponymie), 180 (époque gallo-romaine), 188 (camp des Salles), 243 (troménie), 244 (*id.*), 245 (*id.*), 250 (*id.*), 285 (*Vita Ronani*), 292 (saint Ronan), 295 (*id.*), 297 (relations avec Sainte-Croix de Quimperlé), 378 (bourg au XIIe siècle), 428 (*Vita Ronani*).

Locunolé

Voir le n° 152 (prospection archéologique).

Logonna-Daoulas

Voir le n° 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Logonna-Quimerc'h

650 CASTEL (Yves-Pascal). Eglise de Logonna-Quimerc'h. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 24, ill.

Loqueffret

Voir les nos 454 (monuments et objets d'art), 201 (électeurs censitaires)..

Lothey

Voir le n° 497 (restauration de statue).

Martyre (La)

651 CASTEL (Yves-Pascal). Croix de Kerlavarec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 décembre 1995, p. 23, ill.

Melgven

Voir le n° 154 (archéologie).

Mellac

Voir le n° 152 (prospection archéologique).

Moëlan-sur-Mer

Voir les nos 152 (prospection archéologique), 157 (*id.*), 616 (cartes postales).

Morlaix

652 CASTEL (Yves-Pascal). Morlaix-sur-Patrimoine ! Démolition de l'îlot d'Aiguillon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 24, ill.

653 CASTEL (Yves-Pascal). Retrouver les vestiges de la collégiale Notre-Dame du Mur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 décembre 1995, p. 23, ill.

654 CHAURIS (Louis). Une pierre oubliée : la syénite quartzifère de Pont-Pol près de Morlaix en Bretagne (France). *Bulletin du musée de la Pierre*, Maffle (Belgique), n° 10, 1995, p. 29-51.

655 LE FEBVRE (Yves). Le vieux Morlaix. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin* n° 4, année 1995, p. 65-80.
Réédition du texte d'une conférence publié dans *La Pensée bretonne* du 15 octobre 1919.

656 Le Menez (La Montagne). Suscinio. *La Corbeille de Ploujean*, bulletin paroissial, n° 290, décembre 1995, p. 11.

Voir aussi les nos 71 (vitraux de Labouret), 136 (famille Riou de Ploujean au Canada), 235 (conscription, 1807-1812), 323 (manufacture de tabacs), 333 (chemin de fer), 359 (Auvergnats), 467 (maisons à pans de bois), 558 (les Corbière), 585 (Notre-Dame du Mur), 607 (emploi du granite)

Névez

Voir le n° 71 (vitraux de Labouret).

Ouessant

657 BRIGAND (Louis), BOULESTREAU (Georges). Guide d'Ouessant. Crozon, éd. Buissonnières, 1995, 19 x 12,5 cm, 80 p., ill. (Collection Découvertes buissonnières).

Voir aussi les nos 108 (Jean Chieze), 154 (archéologie), 175 (Mez-Notariou), 350 (liaison aérienne), 482 (iconographie de l'île).

Penmarc'h

Voir les nos 151 (église Saint-Nonna), 327 (drame de la mer, 1925), 398 (canot de sauvetage).

Plabennec

Voir les nos 154 (archéologie), 465 (fontaines).

Pleyber-Christ

Voir le n° 154 (archéologie).

Plobannalec

Voir le n° 261 (Jean-Baptiste Le Mel).

Plogonnec

658 RIBIÈRE (Sylvie Béatrice). Plogoneg = Plogonnec. S. l., éd. F.C.H.L., 1995, 22 cm, 64 p. (Collection Au fil du temps).
Supplément au n° 10 de la revue *Pays de Quimper*.

Plomelin

659 PHILIPPE (J.). Balades à Bodivit. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 septembre 1994, p. 19, ill.

Plonévez-du-Faou

660 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le Quilliou, une paroisse que régentait l'abbesse de Locmaria... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er avril 1995, p. 9. ill.

661 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Route des chapelles en pays de Châteauneuf. Saint-Herbot en souffrance... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 avril 1995, p. 8, ill.

Voir aussi le n° 588 (Saint-Herbot).

Plouarzel

662 CASTEL (Yves-Pascal). Chapelle ossuaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 mai 1995, p. 5, ill.

Ploudaniel

663 CASTEL (Yves-Pascal). La stèle du Ruat. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 février 1995, p. 24, ill.

Plouézoc'h

Voir le n° 362 (démographie, XVIIe-XVIIIe siècle).

Plougar

Voir le n° 248 (Fête-Dieu).

Plougasnou

664 QUINQUIS (Jean). Hier, Plougasnou. La vie quotidienne en photos (1895-1978). Lecousse, Jean Quinquis, 1995, 30 cm, 189 p., ill.

Voir aussi le n° 454 (monuments et objets d'art).

Plougastel-Daoulas

Voir les n°s 128 (musée du patrimoine et de la fraise), 216 (Occupation, Libération), 303 (dieu celtique).

Plougonvelin

665 CHEVILLOTTE (Jean). Cinq cents ans d'histoire : le manoir de Kerlédern en Plougonvelin. S. l., s. n., 1995, 235 p., ill.

666 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois. Les réclamations exposées par Jehan Kermorvan, prévôt de la paroisse de Plougonvelin, aux commissaires envoyés par le roi (1582). S.l. [Plougonvelin], s.d. [1995], fasc. 12, 21 x 15 cm, 18 p.

667 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois. S.l., 1995, 21 x 29,7 cm, 15 p. (Fasc. 13).

Sorcellerie (1699) ; cultures dans le Léon à la veille de la Révolution ; un prêtre érudit : l'abbé Mingant ; note sur les girouettes ; une chapelle à Bertheaume ? ; le manoir de Keriézec ; la chapelle Saint-Yves.

668 CHEVILLOTTE (Yves). La pointe de Perzel, l'îlot de Bertheaume des origines à nos jours, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 127-130.

669 CLOÎTRE (Marie-Claire). L'abbaye retrouvée, dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 271-301, ill.

Reconstitution de l'abbaye telle qu'elle existait vers 1500.

670 MICHÉA (Hubert). L'abbaye de Saint-Mathieu, la mer, la guerre, la ville (XIIIe-XVIe siècle), dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges* (Actes du colloque de 1994), 1995, p. 193-208, ill.

Voir aussi les n°s 93 (colloque Saint-Mathieu), 124 (musée), 154 (archéologie), 267 (filles du Saint-Esprit), 324 (armoirie aux poissons).

Plougoulm

Voir le n° 154 (archéologie).

Plouguerneau

671 ÉLÉGOËT (Y.). Les «petits saints». *Mouez dom Mikael*, bulletin paroissial de Plouguerneau, 1995, octobre-novembre, n° 9, p. 12 ; décembre, n° 10, p. 3-4.

Voir aussi les n°s 85 (mémoires d'un paysan-goémonier), 154 (archéologie).

Plouigneau

Voir le n° 276 (religieux).

Plounéour-Ménez

Voir les n°s 89 (abbaye du Relec), 321 (buanderies)

Plounéventer

Voir les n°s 154 (archéologie), 183 (site gallo-romain de *Vorganium*), 454 (monuments et objets d'art).

Plounévézel

672 CASTEL (Yves-Pascal). L'agonie de Saint-Vital. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 avril 1995, p. 21, ill.

Chapelle désaffectée depuis 1935, aujourd'hui en ruine.

673 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Idunet. Les chapelles aussi sont faites pour mourir !... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 mai 1995, p. 5, ill.

Chapelle à l'abandon depuis quelques années.

Voir aussi le n° 211 (Résistance).

Plounévez-Lochrist

Voir les n°s 80 (Kerizinen), 154 (archéologie), 376 (château de Maillé).

Plouvorn

674 CASTEL (Yves-Pascal).. Découverte de la Bretagne. Plouvorn. À la recherche des croix monumentales. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mars 1995, p. 26, ill.

675 CHAURIS (Louis). Dans la continuité d'une louable tradition communale : des travaux de restauration à l'église paroissiale de Plouvorn. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1995, 18 mars, p. 28, ill. ; 25 mars, p. 27, ill. ; 8 avril, p. 22-23, ill.

Plouzané

Voir le n° 154 (archéologie).

Plozévet

676 B. (Pierre). La chapelle Saint-Démet. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, 1995, janvier, n° 426, p. 14-16 ; février, n° 427, p. 21-23 ; mars, n° 428, p. 17-19.

677 B. (Pierre). La chapelle de la Trinité. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, 1995, avril, n° 429, p. 15-20 ; mai, n° 430, p. 20-25.

678 B. (Pierre). Église Saint-Demet. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, 1995, juin, n° 431, p. 17-19 ; juillet-août, n° 432, p. 17-22.

679 B. (Pierre). Croix et calvaires de Plozévet. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, n° 432, juillet-août 1995, p. 12-16.

Pluguffan

680 CASTEL (Yves-Pascal). L'épi de faîtage du manoir de Kerascoët à Pluguffan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 septembre 1995, p. 7, ill.

Pont-Aven

681 LE GAU (Serge). Pont-Aven. Éd. Alan Sutton, 1995, 23,5 x 16,5 cm, 128 p., ill. (Coll. Mémoire en images).

Voir aussi les n°s 112 (exposition), 117 *(id.)*, 126 *(id.)*, 215 (combats de 1944), 256 (Pierre Tuarze), 480 (Cuno Amich), 486 (peintres).

Pont-Croix

Voir les n°s 154 (archéologie), 200 (Révolution).

Pont-l'Abbé

Voir les n°s 154 (archéologie), 518 (fanfare de Saint-Gabriel).

Pouldergat

682 KERVAREC (André). Pouldergat et la Révolution de 1789. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 53, 1er trimestre 1995, p. 25-29, ill.

Voir aussi le n° (démographie, XVIIe siècle)

Pouldreuzic

Voir le n° 322 (usine Hénaff)

Quimper

683 COÏC (Michèle). Année Max Jacob, Quimper, 1994. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 68.

Voir aussi les n°s 114 (exposition de gravures romantiques), 115 (exposition sur «L'enfance en Bretagne »), 130 (exposition), 154 (archéologie), 189 (cathédrale), 445 (collège des jésuites), 448 (lycée La Tour-d'Auvergne), 506 (vitrail de Santik Du), 509 (faïenceries), 541 (roman historique).

Quimperlé

Voir les n°s 154 (archéologie), 152 (prospection archéologique), 157 (*id.*), 232 (vie quotidienne et violence, XVIIIe siècle), 297 (l'abbaye de Sainte-Croix et Locronan), 378 (cartulaire), 559 (Romieu sous-préfet).

Rédéné

Voir le n° 152 (prospection archéologique).

Relecq-Kerhuon (Le)

Voir le n° 270 (Carmel).

Riec-sur-Belon

Voir les n°s 152 (prospection archéologique), 154 (archéologie).

Roche-Maurice (La)

Voir le n° 154 (archéologie).

Roscanvel

684 BUREL (Marcel). Roscanvel dans la presqu'île de Crozon. S. l., 1995, in-8°, 232 p., ill. et phot.
Illustrations de Jean-Pierre Kerinec.
(Compte rendu par A.-H. DIZERBO, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, janvier 1996, p. 73-74).

Voir aussi les n°s 71 (vitraux de Labouret), 197 (fin du XVIIIe siècle).

Roscoff

Voir les n°s 154 (archéologie), 333 (chemin de fer), 368 (johnnies), 481 (Kerga).

Saint-Éloy

Voir le n° 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle).

Saint-Goazec

Voir le n° 213 (Résistance).

Saint-Jean-du-Doigt

Voir les n°s 454 (monuments et objets d'art), 458 (église).

Saint-Pol-de-Léon

685 A. (P.). Un traitement de choc pour la cathédrale Saint-Pol-Aurélien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mars 1995, p. 24, ill.
Historique des réparations depuis le XIXe siècle.

Voir aussi le n° 71 (vitraux de Labouret)

Saint-Renan

Voir le n° 208 (Résistance)

Saint-Ségal

Voir le n° 119 (musée des champs).

Saint-Thégonnec

Voir le n° 550 (Penhoat)

Saint-Thois

686 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Dans l'ombre du fameux Troïlus de Mesgouez, Notre-Dame des Anges à La Roche. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 mars 1995, p. 8, ill.

Voir aussi le n° 588 (chapelle de la Roche).

Saint-Thurien

687 MINIOU (François). Une commune bretonne raconte son histoire : Saint-Thurien. *La Voix des genêts*, bulletin interparoissial de Bannalec, Saint-Thurien, Le Trévoux, 1995, avril, n° 492, p. 13 ; mai, n° 493, p. 13.

Saint-Urbain

688 CASTEL (Yves-Pascal). Le calvaire de Trévarn. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 avril 1995, p. 21, ill.

689 CASTEL (Yves-Pascal). . Saint-Urbain, bénédiction du calvaire de Trévarn. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 septembre 1995, p. 7, ill.
Après restauration du calvaire.

Voir aussi les n°s 371 (moulins et meuniers, XVIIIe siècle), 454 (monuments et objets d'art).

Scaër

Voir les n°s 152 (prospection archéologique), 154 (archéologie).

Scrignac

Voir le n° 198 (Révolution).

Sizun

Voir le n° 321 (buanderies)

Spézet

690 LE BLOAS (Michel), CELTON (Christian). Identité, culture et aménagement : l'expérience spézetoise. Parc d'Armorique, 1995, 21 x 29,7 cm, 40 p.

691 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Route des chapelles en pays de Châteauneuf. A Notre-Dame du Crann en Spézet, la grande leçon des vitraux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 avril 1995, p. 8, ill.

692 Spézet, petite cité de caractère. *ArMen*, n° 66, mars 1995, p. 46-49.

Voir aussi les n°s 213 (Résistance), 588 (Notre-Dame du Crann).

Telgruc

Voir le n° 197 (fin du XVIIIe siècle).

Tréflaouénan

693 AUTRET (Jean-Louis), KERNÉVEZ (Patrick). Châteaux du Finistère. Contribution à l'étude du château de Kermilin en Tréflaouénan. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 229-242, ill.

Trégarvan

Voir le n° 122 (musée de l'école).

Tréglonou

Voir le n° 255 (abbé Calvarin).

Tréguennec

Voir le n° 106 (exposition).

Trégunc

Voir les n°s 152 (prospection archéologique), 215 (combats de 1944), 454 (monuments et objets d'art).

Tréméven

Voir le n° 152 (prospection archéologique).

Trévoux (Le)

Voir le n° 152 (prospection archéologique).

Index des noms de personnes citées

ABGRALL (Jean-Marie), 75
ÆTIUS, 229
ALLIOU (Didier), 506
AMICH (Cuno), 481
AR FLOC'H (Loeiz), 94, 574

BEAUFILS (Armel), 502
BEAUFRÈRE (Adolphe Marie), 116
BÉREST (Eugène), 78
BLAISE (Jean-Pierre), 486
BOTREL (Théodore), 563
BROUSCON (Guillaume), 24
BUDOC (saint), 296
BUDOGAN (saint), 296

CAILL (Hervé), 520
CALVARIN (Jacques), 255
CAMPS (Gabriel), 169
CAVELLAT (Pierre), 69
CHIEZE (Jean), 108
CHOTZEN (Th. M. Th.), 571
CORBIÈRE (Édouard), 556
CORBIÈRE (Tristan), 74, 110, 555, 556, 559, 562

DAYOT (Armand), 364
DE KORT (Fons), 472
DÉSIRÉ-LUCAS (Louis Marie), 105, 495
DILASSER (François), 493
DINER (Pierre), 106
DU CLEUZIOU (Henri), 75

EVEN (Jean), 112
FLAUBERT (Gustave), 543
FOLLIOLEY (Léopold), 444
FOUILLEN (Paul), 511
FREOUR (Jean), 97
FRÉLAUT (Jean), 497

GISSEROT (Jean-Paul), 451
GRALL (Xavier), 562
GUAS (Juan), 86
GUELLEC (Ambroise), 27
GUYADER (Jeanne), 88

HÉLIAS (Pierre-Jakez), 87, 522
HEMON (Roparz), 537
HÉNAFF (Jean), 322

ILDUT (saint), 291
ISEUT, 568

JACOB (Max), 683
JACUT (saint), 296

JEAN Discalceat (saint), 290
JEAN-HAFFEN (Yvonne),
JONGKIND (Jean-Barthold), 478, 639

KÉ (saint), 294
KERGA, 482
KERMARREC (Yves), 76
KERMORVAN (Jehan), 666

LABOURET (Auguste), 71
LARGILLIÈRE (René), 72
LA TOUR D'AUVERGNE , 84
LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 540
LE BIHAN (Jean-Pierre), 508
LE BRAZ (Anatole), 60
LE COLEN (Marie-Anne), 228
LE FEBVRE (Yves), 88
LEGENDRE (Claire), 326

MÉHEUT (Mathurin), 490
LE MEL (Jean-Baptiste), 261
LE MERDY (Jean), 487
LEMORDANT (Jean-Julien), 489
LE NOBLETZ (Michel), 24
LE PENVEN (Jef), 515
LE PRIEUR (Yves), 238
LESCALIER (Marie), 228
LE SCOUËZEC (Maurice), 81
LOTI (Pierre), 557
LUZEL (François Marie), 59, 73, 571

MALIVEL (Jeanne), 64, 484
MARION DU FAOUËT, 65, 70, 82
MAUFRA (Maxime), 494
MÉLAR (saint), 279
MÉNEZ (François), 553
MESGOUEZ (Troïlus DE), 686
MÉVELLEC (François), 258
MICHEL (saint), 286
MICHEL (Yves), 83
MILIN (Gabriel), 135, 523, 534
MONANGE (Edmond), 2
MOSER (Carl), 117

OLLIVIER (Joseph), 73

PAVEC (Guy), 618
PERON (Pierre),102, 104
PUTANIER (Emmanuel), 507
PUY (Jean), 109

QUÉAU-PRIGENT (Christiane), 573
QUILLIVIC (René), 485

RAMONET (Jeanne Louise), 80
RANNOU (Hüng), 508
RENAN (Ernest), 59
RENAUD (Francis), 500
RIOU (Kaorantin), 87
RIOU (Guy), 87
RIOU (Yvonne), 61
RIVIÈRE (Bernard), 480
RONAN (saint), 285, 288, 292, 295, 429
RUMON (saint), 293

SAINT-PIERRE (Vefa DE), 63
SALOU (Marie), 206
SEGALEN (Victor), 550, 554, 580, 598
SEGUIN (Armand), 492
SÉRUSIER (Paul), 67
SÉVELLEC (Jim), 123
SILGUY (Jean-Marie DE), 342
STEIN (Anna), 507

TABARLY (Éric), 68
TANGUY (Yves), 496
TORREC DE BASSEMAISON (famille), 134
TRISTAN, 519
TUARZE (Pierre), 256

VELLÉDA, 100

Index des noms d'auteurs

A. (D.), 94, 316
ABALAIN (Hervé), 521
ABÉGUILÉ (Catherine), 55
ABRAHAM (Jean-Pierre), 635
AMBROISE-RENDU (Guillaume), 29
ANDRIEUX (Jean-Yves), 55, 391
ANDRIEUX (Philippe), 643
AN IRIEN (Job), 241, 278
AR BIHAN (Herve), 146
AR GALL (Chanig), 522
ARLAUX (Claire), 63
ARNOLD (Bettina), 168
ARRONDEAU (Stéphane), 507
ARZUR-TRÉGUIER (Anne-Marie), 255
AUBERT (O.-L.), 64
AUDIBERT (Agnès), 65, 542
AUFFRET (François), 478
AUTRET (Jean-Louis), 693
AVRIL (François), 96

B. (J.), 591
B. (J.-Y.), 492
B. (Pierre), 676, 677, 678, 679
BARRÉ (Annick), 97
BARZIC (Jean-Yves), 1
BAUD (Robert), 440
BEDEL (Marine), 30
BÉAL (J.-C.), 23
BEAULIEU (François DE), 333, 593
BELBEOCH (Henri), 479
BELMONT (Nicole), 433
BENFEHRAT (Kader), 334
BERNABE (E.), 151
BERNARD (André), 596
BERTHOMÉ (Jean-Pierre), 570
BERTHOU (Jean), 110, 574
BERTHOU (Laurence), 523
BERTHOU (Marie), 168
BERTOLDI (Sylvain), 111
BERTRAND (Patrick), 39
BERTRAND (Roger), 152
BEUCHET (Gwenaël), 575
BLACKBURN (Henry), 357
BOIDRON (Jean-Jacques), 524
BONNEAU (Marie-France), 329
BONVIN (J.), 159
BORGELLA (Catherine), 82
BOUCHEPORN (François de), 55
BOUCHER (Corinne), 300
BOUFFORT (Daniel), 385
BOUGEARD (Christian), 66, 391
BOULAIRE (Alain), 2, 330, 576
BOULESTREAU (Georges), 657
BOURGEAISEAU (Sophie), 335
BOURGÈS (André-Yves), 279, 280
BOURHIS (A.), 154
BOYLE-TURNER (Caroline), 67
BREKILIEN (Yann), 65
BRENET (Albert), 381
BRETON (Lucien), 366
BRIAND (Alain), 68
BRIAND (Nathalie), 99
BRIARD (Jacques), 3, 160, 169, 173
BRIGAND (Louis), 657
BROELEC (Noël), 458
BROISE (Marie), 367
BROMBLET (Ph.), 151
BROUDIC (Fañch), 524, 525, 542
BRUZULIER (Guylaine), 31, 386

BUISSON (Françoise), 403
BUREL (Marcel), 684

CABIOC'H (Fañc'h), 136 *bis*
CABIOC'H (François), 368
CADIOU (Didier), 134, 197, 336, 404, 585
CADIOU (Georges), 411
CARAËS (Laurent), 459
CAREY (Édith), 481
CARIOU (André), 100
CASSARD (Jean-Christophe), 3, 191, 225
CASSEN (S.), 161
CASTEL (Yves-Pascal), 8, 69, 178, 179, 242, 256, 281, 284, 321, 324, 379, 387, 434, 455, 460, 461, 498, 503, 504, 505, 584,586, 611, 618, 633, 635, 639, 650, 651, 652, 653, 662, 663, 672, 673, 674, 680, 688, 689
C.D.D.P. DU FINISTÈRE, 12
CELTON (Christian), 690
CERNY (Elvire DE), 415
CHABROL (Claude), 561
CHAMBON (Yves), 577
CHAMPOLION (Jean-François), 578
CHAPPÉ (François), 4
CHARDON (Laurent), 226
CHARPY (Jacques), 32, 40, 391
CHARPY (Jean-Jacques), 90
CHARRIER (Gilda), 388
CHAUFFIN (Yvonne), 70
CHAURIS (Louis), 41, 331, 337, 338, 339, 462, 499, 594, 608, 654, 675
CHÉDEVILLE (André), 5, 285, 306, 379
CHEREL (Gabriel), 247
CHEVAL (Paul), 238
CHEVILLOTTE (Jean), 665
CHEVILLOTTE (Yves), 666, 667, 668
CITRON (Suzanne), 91
CLAVREUL (Denis), 21
CLÉMENT (Bernard), 16
CLEYET-MICHAUD (Rosine), 33
CLOÎTRE (Marcel), 596
CLOÎTRE (Marie-Claire), 93, 154, 669
COAT (Paul), 412
COATIVY (Yves), 193
COÏC (Carine), 544
COÏC (Michèle), 683
CONSERVATOIRE DE L'AFFICHE EN BRETAGNE, 351
CORBIÈRE (Tristan), 545, 546, 547
CORIOU (P.), 102, 104
CORNEC (Jean), 585
COTTOUR (Thierry), 441
COUDURIER (Louis), 340
COURVILLE (S.), 6
CRÉPIN (Marie-Yvonne), 227
CRESSARD (Jacques), 202
CRESTON (René-Yves), 103
CRIBIER (Édouard), 596
CROIX (Alain), 6, 17, 239, 277
CROIX-BÉDOS (Nicole), 17

CUCARULL (Jérôme), 341
CYRILLE (Yves), 18

DAIRE (Marie-Yvane), 170, 171
DAY (Ginette), 71
DANGUY DES DÉSERTS (Mad), 368
DANIEL (Chantal), 42, 111, 334, 342
DANIEL (Tanguy), 49
DANIÉLOU (Sylvie), 482
DARCHE-LE FUSTEC (Évelyne), 132
DAVIES (C.S.L.), 192
DAVIES (Frank), 413
DEBARY (Michel), 72
DELANOY (A.), 43
DELAPORTE (Julie), 343
DELOUCHE (Denise), 44, 451, 500
DELOURMEL (Louis), 595
DENÈFLE (Sylvette), 389
DENEZ (Herle), 104
DENEZ (Per), 73, 104
DENIZART (Annie), 111
DESHAYES (Albert), 137, 147, 148
DILASSER (François), 547
DILASSER (Maurice), 242, 244, 245
DIZERBO (Auguste-H.), 154, 263, 417, 455, 579, 585, 602
DONNERH (R.), 45
DOUARD (Christel), 193
DRÉVILLON (Jean-Pierre), 596
DU CANGE (Joël), 8
DUCHATELET (Bernard), 548
DU CLEUZIOU (J.-R.), 75
DUIGOU (Serge), 463
DUINE (François), 415
DUPONT (Maurice), 236
DUPOUY (Auguste), 325
DUROC (Jacqueline), 483
DUSSOLEIL (Jean), 596
DUVAL (Michel), 307, 308
DUVIGNEAU (Marion), 443

ÉLÉGOËT (Yves), 671
ÉOZENNOU (Éric), 405
EUZEN (Jean-Pierre), 585
ÉVEILLARD (Jean-Yves), 7, 19, 154, 180, 181

FACCENDA (Sébastien), 405
FAILLER (Jean), 549
FÉREC (Claude), 390
FERREC (Dominique), 444
FEUTREN (Jean), 453
FILLAUT (Thierry), 391, 392, 393, 394, 395, 396
FLOC'H (Arnaud), 207

GALLIOU (Patrick), 3, 7, 153, 154, 162, 172, 182, 187, 317, 358
GALÈS (Gwenaëlle), 29
GARÇON (Jack), 34, 35

GARION (Jean-Miliau), 359, 445
GARREAU (Jacques), 8
GASPARUTTO (Claire), 203
GAUTHIER (Élisabeth), 450
GAUTIER (Gérard Louis), 46
GENTIL (Jo), 208
GEIGER (Wolfgang), 246
GÉRAUX (Nathalie), 484
GESLIN (Claude), 47, 382, 383
GIBSON (D. Blair), 167
GILBERT (Yvon), 12
GILLERON (O.), 597
GILLES (Daniel), 381
GIOT (Pierre-Roland), 155, 156, 162, 163, 173, 455
GIRAUDON (Daniel), 417
GISSEROT (Daniel), 580
GLOUX (Hervé), 381
GODEFROY de Viterbe, 62
GOMBERT (Hélène), 49
GONTARD (Marc), 552
GOSSIAUX (Jean-François), 509
GOUDINEAU (Christian), 174
GOUGAUD (Louis), 240
GOURMELEN (Lénaïg), 419
GOURMELON (Françoise), 20
GOYET (Thierry), 464, 465
GRANIER (Jean-Marie), 485
GRIGNION DE MONTFORT (Louis Marie), 247
GRIMAULT (Jeannine), 228
GRIS (Laurence), 550
GUÉGUEN (Hervé), 198
GUEGUEN (Y.), 76
GUÉNÉGAN (Jean-Albert), 110
GUENNOC (Elen), 528
GUÉNOLÉ (Ghislaine), 133
GUERMEUR (Yvon), 21, 175
GUIGNET (Philippe), 233
GUIGON (Philippe), 188
GUILCHER (Jean-Michel), 420, 421
GUILLAMET (capitaine), 347
GUILLERM (Alain), 3
GUILLEVIC (Eugène), 110
GUILLOTEL (Hubert), 5, 264, 297
GUILLOTIN DE CORSON (Amédée), 265
GUILLOU (Anne), 551
GUILLOU (Chantal), 49
GUILLOU (Françoise), 154
GUILLOU (Henri), 154
GUILLOU (Loïc), 446
GUYONVARC'H (C.), 91
GUYONVARC'H (Christian-J.), 9, 301
GURY (Jacques), 208, 330, 467, 567, 598, 599
GUYOMAR (Gwenaëlle), 266

HAMON (Pierrick), 436
HASLÉ (Maurice), 209, 568
HAUDEBOURG (Guy), 370
HÉMON (Armelle), 510
HÉMON (Roparz), 50
HÉNENSAL (Maurice), 209
HENWOOD (Annie), 11, 437
HENWOOD (Philippe), 313
HERVÉ (Roger), 10
HERRY (Guy), 390
HIERNARD (Jean), 233
HONORÉ (Per), 3
HUE (Bernard), 552
HUON (Michel), 455

IHUELLOU (Garmenig), 139
INSPECTION ACADÉMIQUE DU FINISTÈRE, 12
IRIEN (Jo), 282, 453
IRVOAS-DANTEC (Dominique), 352, 588

JACQ (Angèle), 199
JAFFRÉ (Job), 140
JAMAUX (T.), 1
JAUME (Luc), 210, 211
JÉGU (Olivier), 607
JÉZÉQUEL (Yves), 3
JONES (Michael), 7, 473
JOURDAN (Patrick), 109

KEMENER (Yann-Ber), 317
KERDONCUFF (Didier), 371
KERDREUX (Jean-Jacques), 134, 360, 585, 605, 606
KERHERVÉ (Jean), 193
KERHOAS (E.), 416
KERINEC (Jean-Pierre), 684
KERIVEL, 596
KERLOUÉGAN (François), 283
KERNÉIS (Soazick), 229
KERNEVEL (Jean), 305, 309, 318, 344
KERNÉVEZ (Patrick), 693
KERVAREC (André), 361, 408, 682
KERVELLA (Goulc'han), 581
KERVENNIC (Jean), 599
KRUTA (Venceslas), 90
KUZUL SKOAZELL KARAEZ, 219

LAGADEC (Jean-Yves), 51
LAGADEC (Yves Hervé), 466
LAGEMANN (Annick), 569
LAGNY (Bernard), 327
LAGRÉE (Michel), 149, 249, 257, 401
LAINÉ (Claire), 582
LAJARTE (Isabelle DE), 487
LAMBERT (Pierre-Yves), 174, 529, 530, 571
LANDAIS (Benoît), 488
LANOE (Philippe), 531
LANRIVAIN (Guy), 268
LAOT (Jean-Robert), 416
LAOUÉNAN (Roger), 234
LARGILLIÈRE (René), 284
LASCAUX (Mikael), 422
LAURENT (Catherine), 111

LAURENT (Donatien), 250, 532
LE BIHAN (Jean-Paul), 154, 175, 189
LE BIHAN (René), 479
LEBLIC (Isabelle), 141
LE BLOAS (Michel), 690
LE BORGN' (Roland), 407
LE BORGNE (Emmanuel), 77
LE BOUTEILLER (Christian), 13
LE BRAS (Valérie), 29
LE BRIS (Michel), 554
LECERF (Yannick), 3
LE CHANU (Fabienne), 110
LE CLECH (Marthe), 555
LECLERC (Guy), 455
LE CORRE (Maryvonnick), 372, 373
LE COUÉDIC (Daniel), 457, 467
LE COZ (Jacques), 70
LE DEZ (Jean), 345
LE DOARÉ (Bernadette), 374
LE DUC (Gwenaël), 14, 56, 194, 285, 303, 533, 534
LE DUFF (Nelly), 423
LE FEBVRE (Yves), 556, 557, 558, 655
LE FLÔ (Adolphe), 57
LE FLOC'H (Jean-Louis), 259, 535, 585
LE GALL (Bruno), 200
LE GALL (Jean-André), 559
LE GALL (Myriam), 416
LE GALLO (Yves), 78, 467, 585
LE GAU (Serge), 681
LEGEARD (Luc), 489
LE GOFF (Emmanuelle), 79 , 183, 286, 312, 447, 645
LE GOFFIC (Michel), 154, 164, 165, 176,190
LE GRAND (Alain), 213
LE HÉNAFF (Fañch), 104
LE LAGADEC (Jean), 525
LE LAY (R.), 647
LELONG (Ch.), 154
LELOUP (Daniel), 468, 469, 470, 471
LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 112, 113, 114, 115, 116, 117, 126, 326, 401, 455, 560, 589, 590, 610, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 628, 660, 661, 686, 691
LE MENN (C.), 80, 472, 634, 644
LE MENN (Claude), 424
LE MENN (Gwennole), 147, 149
LEMÉTAYER (Pierre), 157
LE MEUR (J.), 377
LE MEUR (Pascal), 118, 600
LEMOINE (Louis), 287
LE NEILLON (Kristel), 515
LÉONARD (Jacques), 583
LE PAGE (Dominique), 224
LE PAPE (André), 313
LE PENNEC (Stéphane), 186
LE PESQ (Henri), 457
LE QUÉAU (J.-R.), 17
LE RHUN (P.), 17
LE ROUX (Anne), 335
LE ROUX (Françoise), 9, 302
LE ROY (Thierry), 238
LEROYER (Florent), 230
LE SAUX (R.), 647
LESCOP (Valérie), 320
LE SCOUËZEC (Gwenc'hlan), 81
LE SEC'H (Anaïg), 362
LESPAGNOL (André), 349
LE STUM (Philippe), 177, 454
LE SUEUR (Bernard), 346
LE THOER (P.), 490, 536, 461, 612, 613, 614, 615, 616
LE TIEC (Patrick), 491
LE TRIONNAIRE (Jean-Paul), 467
LE VAILLANT (Michel), 376
LEVASSEUR (Olivier), 609
LIGEN (Joëlle), 363
LIMOUZI-CHÂTILLON (Marion), 109
L.M. (C.), 121, 646
LORÉDAN (Jean), 82
LOT (Ferdinand), 284
LOTH (Joseph), 284
LUCAS (Maurice), 585
LULZAC (Yves), 375
LUZEL (François-Marie), 425, 426, 427, 516, 517

MADEC (Jean-Pierre), 397
MADEG (Mikael), 142, 143, 144
MAHO (F.), 184
MAILLET (Olivier), 347
MALIGORNE (Y.), 185
MANAC'H (Jean-Yves), 22
MANNONI (Édith), 512
MANTRANT (Paul), 233
MARCHADOUR (Jean-Jacques), 596
MARÉCHAL (Michel), 214
MARGUERIE (Dominique), 23, 28
MARIE (Marin), 381
MARINOS (Alain), 457
MARKALE (Jean), 52, 428
MARPEAU (Anne-Emmanuelle), 327
MARTIN (Anne-Denes), 562
MARTINON (Jean-Pierre), 457
MASSET (Claude), 166
MASSON (Henry), 492
MAUNY (Michel DE), 506
MAZÉAS (Michel), 629
MÉHEUST (B.), 8
MEHEUT (Mathurin), 381
MEIRION-JONES (Gwyn), 408, 473
MENARD (Martial), 51
MÉNEC (Sandrine), 474
MENOU (Jacques DE), 390
MERDRIGNAC (Bernard), 92, 240, 288, 289
MICHÉA (Hubert), 24, 670
MICHEL (Anne), 83
MILIN (Annie), 136
MILIN (Gaël), 429
MILLET (Christian), 455
MILLOT (Anne), 377

MILLOT (Gilles), 398
MINIOU (François), 687
MIOSSEC (Yves), 636, 637
MOAL (Fañch), 596
MOAL (François), 84
MOALIC (Laurent), 290
MOALIC (Pascal), 631, 632
MONFORT (René), 85
MONNIER (Jean-Jacques), 3, 220
MORAUD (Yves), 493
MOREAU (Jean), 328, 348
MOREL (Françoise), 494
MOREL (Valérie), 607
MORIN (Éric), 475
MORVAN (Claire), 321
MORVAN (Françoise), 59
MORVANNOU (Fañch), 260 *bis*
MUNCK (Jacqueline), 109
MUSSAT (André), 456
MUSSAT (Marie-Claire), 518

NAIZET (Gaël), 570
NERRIEC (Thierry), 252
NICOLAS (Mikaël), 221
NOUY (Jean-Pierre), 441
NOURRY (Audrey), 416
NOURRY (Louis Michel), 25

OBERTHUR (Mariel), 563
OLIER (Jean-François), 291
OLIER (Youen), 537
OLLIVIER (Nicolas), 235
ORDINAIRE (Martine), 596
O'RIAN (Padraig), 292

P. (J.), 440
PADEL (Oliver), 293
PAGÈS (O.), 417
PAILLER (P.), 641
PAILLER (Yves), 601
PALLIER (Yveline), 342, 349
PAPE (Louis), 173, 187
PARADES (Bernard DE), 97
PERHIRIN (François), 596
PÉRON (Françoise), 104
PÉRON (Jean), 87, 322, 519
PÉRON (Paulette), 154
PERROS (Georges), 564
PESLIN (Charles-Yves), 238, 602
PEUZIAT (Josick), 455
PHILIPPE (J.), 659
PHILIPPOT (Albert), 215
PICARD (Jean-Michel), 14, 92
PICARD (Vincent), 204
PIERREFEU (Sandrine), 572, 603
PILCHER (J.R.), 472
PILLING (Christopher), 545
PINÇON (Émile), 642
PIRIOU (Yann-Ber), 3, 60
PIRIOU (Marie-Paule), 495
PLANCHAIS-LAGATU (Laurent), 240
PLASSERAUD (Yves), 91
PLESSIX-BUISSET (Christiane), 231
PLONÉIS (Jean-Marie), 150
PONDAVEN (Per), 144
POUPINOT (Yann), 10
POSTIC (Fañch), 532, 539, 540
POSTIC (Marcel), 110
PRÉMEL (Gérard), 457
PRÉVEL (Corinne), 502
PRIGENT (Arnaud), 217
PROVOST (Georges), 253
PUGET (Catherine), 126
PUILLANDRE (Armand), 638

QUAGHEBEUR (Joëlle), 378
QUÉNIART (Jean), 55
QUENTEL (P.), 294
QUERRÉ (Christian), 430
QUINQUIS (Jean), 664

RANNOU (Pascal), 110
RAPHALEN (Daniel), 261
RÉBILLÉ (Edmond), 492
RETRAITÉ (Un), 262
REYNAUD (Gérard), 384
REYNAUD (Nicole), 96
REZNIKOV (R.), 304
RIBIÈRE (Sylvie Béatrice), 658
RICHARD (Jean-Luc), 222, 455
RICHARD (Marie-Louise), 455
RICHARD (Nathalie), 342, 349
RIHOUAY (G.), 310
RIOU (Hervé), 136
RIOU (Nathalie), 269
RIOUAL (Mickael), 314
ROBERT (M.), 151
ROBET (A.), 597
ROBIC (Jean-Yves), 189
ROBIN (Yves-Marie), 270, 271, 272, 520
ROCHARD (Yvon), 323
ROCHER (Katell), 232
ROIGNANT (Jacques), 313
ROLLAND (Hervé), 617
ROMIEU (Auguste), 565
ROPARZ (Jean), 61
ROTURIER (Patrice), 277
ROUDAUT (Fañch), 273
ROUSSEAU (Louis), 257
ROUSSEAU (Pierre), 609
ROUSSEL (Christine), 127
ROUSVOAL (Didier), 131

S. (P.), 123, 538
SAIS DU BREIL (Marc), 237
SAUPIN (Guy), 233

SCHWEYER (François-Xavier), 37
SÉBILLOT (Paul), 431
SEBILLOT (Paul-Yves), 432
SEGALEN (Auguste Pierre), 536
SEGALEN (Victor), 567
SEGUIN (N.), 6
SÉE (Henri), 379
SEICHER (Reynal), 449
SELLIN (David), 126
SICHE (G.), 541
SIMIER (Jean), 85
SIMON (Jean-François), 476, 513
SIMON (Marc), 274, 298, 299, 585
SIMONET (André), 448
SIOU (Emmanuel), 604
SIOU (Marcel) , 640
SOULIER (Philippe), 166
SOUN (Emmanuelle), 388
STEEL (Françoise), 354

TAILLEMITE (Étienne), 236
TANGUY (Bernard), 8, 93, 145, 275, 284, 296, 399
TANGUY (Geneviève Morgane), 496
TANGUY (Jean), 315
TANGUY (Michel), 38, 108, 111, 350, 400, 448, 525
TANTER (Frédéric), 401
TCHERNIA (Pierre), 46
THÉALLET (Philippe), 511
THOMAS (Isabelle), 497
THOMAS (Loïc), 364
THOREL (Jacques), 409
TONNERRE (Noël Yves), 195, 196
TRAIN (Marie-Christine), 109
TRÉGUER (Marie-Annick), 365
TRISKEL (Alain), 261
TROMEUR (Jean), 26, 27, 128, 223, 402, 508

VALLERIE (Erwan), 146
VAN DER STRAETEN (J.), 284
VERCEL (Roger), 381
VIGATO (Jean-Claude), 477
VIGHETTI (Jean-Bernard), 355
VILGICQUEL (Loïc), 254
VILLACROUX (Albert), 56, 58, 62
VIUDES (Gérard), 332

WHITE (Cuchy), 352

YVEN (François), 555
YVES-LE FEBVRE (Élisabeth), 88

Comptes rendus bibliographiques

Archéologie

Jean-Yves ÉVEILLARD, Louis CHAURIS, Marcel TUARZE, Yvan MALIGORNE. *La pierre de construction en Armorique romaine.* Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1997, 29,7 x 21 cm, 121 p., ill.(*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 17).

Les ouvrages portant sur l'Armorique romaine sont trop rares pour qu'on ne salue pas d'emblée le nouvel ouvrage, fraîchement sorti des presses décidément fécondes du C.R.B.C., que J.-Y. Éveillard et les chercheurs à lui associés ont consacré à la carrière antique récemment reconnue à Locuon en Ploërdut (Morbihan) et à la diffusion des éléments d'architecture qui en furent extraits. Une présentation dense des types de pierres utilisées dans la construction en Armorique romaine (J.-Y. Éveillard) précède une analyse pétrographique des matériaux utilisés dans l'architecture passée et récente de Carhaix (L. Chauris) et une étude serrée des vestiges de la carrière de Locuon, où se voient encore d'abondantes traces d'exploitation anciennes (traces d'outils, blocs inachevés, etc.). L'examen du réseau routier entourant Carhaix (J.-Y. Éveillard) conduit ensuite les chercheurs à mettre en lumière l'utilisation de celui-ci dans la diffusion de ces matériaux pondéreux dans la région de Carhaix, ce que confirme l'étude rigoureuse des éléments de décor architectonique en granite exhumés à *Vorgium*, capitale des Osismes, et dans ses environs (Y. Maligorne). Une riche bibliographie et un index des noms de lieux complètent ce travail sérieux et sobre qui, ouvrant l'esprit à de multiples perspectives de recherche de cabinet et de terrain, illumine avec bonheur une région trop méconnue du centre de la Bretagne et témoigne, une fois encore, de la pénétration des modes et techniques romaines dans une région qu'historiens et archéologues hexagonaux considèrent d'ordinaire comme une marge à peine civilisée de l'Empire. C'est là un travail universitaire comme on aimerait en voir plus souvent...

Patrick Galliou

Philippe GUIGON. *Les églises du haut Moyen Âge en Bretagne.* Saint-Malo, Centre régional archéologique d'Alet, 1997, 2 vol., 29,3 x 21 cm, 167 + 230 p.

S'il est un domaine où l'archéologie de la péninsule armoricaine pêche par manque de

recherches novatrices, c'est bien celui du très haut Moyen Âge, soit entre la fin du IVe siècle et le début de l'époque carolingienne. Alors que les pays voisins ou proches – on pensera bien sûr aux îles Britanniques – font régulièrement connaître des découvertes du plus haut intérêt pour l'étude de cette période encore très imparfaitement connue, nous ne réussissons guère à appréhender un patrimoine archéologique et historique qui s'effiloche sans cesse. Il est vrai que l'Université, où l'accent est mis aujourd'hui sur la rentabilité à court terme, n'incite guère les étudiants à se lancer dans des études qui paraissent aussi peu en prise avec le «monde moderne». La boucle est ainsi bouclée.

C'est donc peu de dire l'intérêt que peut présenter, pour les historiens du passé lointain de la province, le travail que Philippe Guigon vient de consacrer aux églises du haut Moyen Âge de Bretagne. Issu d'une thèse présentée en 1980 devant l'université de Rennes I et intitulée : *Les sites religieux et fortifiés du haut Moyen Âge en Bretagne. Les églises des saints et les palais des rois*, le présent ouvrage est une excellente illustration de la manière dont des programmes de recherche menés avec intelligence et persévérance pourraient éclairer cette région obscure de nos connaissances. Ainsi, après avoir examiné les vestiges de l'héritage romain dans l'architecture religieuse, Philippe Guigon étudie-t-il avec minutie les groupes épiscopaux de Haute- et de Basse-Bretagne (tome Ier), avant de passer en revue les fondations monastiques, les églises paroissiales anciennes et de conclure sur le premier âge roman (tome II). Chacune des notices descriptives est accompagnée d'une bibliographie mise à jour à la date de publication, et des illustrations (photographies, plans, dessins anciens) nécessaires à la compréhension du lecteur. Au-delà de la mine de renseignements de tous ordres qu'y trouvera le chercheur, cet ouvrage constitue ainsi une contribution majeure à l'archéologie et à l'histoire religieuse d'une période mal connue. La pauvreté de nos connaissances sur la vie quotidienne de ceux qui fréquentaient ces édifices n'en est que plus cruellement mise en relief.

Patrick Galliou

Patrick KERNÉVEZ. *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*. Rennes, Institut culturel de Bretagne-Skol uhel ar Vro - Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, 29 x 21 cm, 197 p., figures, plans, extraits cadastraux.

La collection Patrimoine archéologique de Bretagne, réalisée dans le cadre du Pôle éditorial archéologique de l'Ouest, s'est enrichie d'un quatorzième volume en 1997. Cet ouvrage est le résultat d'une longue et minutieuse enquête réalisée par Patrick Kernévez et la suite logique de son remarquable mémoire de maîtrise soutenu en 1988, dont le sujet traitait des châteaux et fortifications du comté de Léon.

Cet ouvrage est essentiellement divisé en deux parties. La première comprend une présentation du cadre géographique et historique de la pointe de la Bretagne, suivie de la méthodologie appliquée, comportant une recherche archivistique, bibliographique, un dépouillement des cadastres napoléoniens et des contrôles sur le terrain. Ce travail de fond est analysé et fait apparaître les incertitudes de datation en l'absence de toute fouille ou sondage, les arasements de mottes et talus d'enceintes sous le prétexte d'une gestion plus rationnelle des sols. Cependant les sites recensés, au nombre de 438, sont particulièrement abondants puisque, à titre comparatif, les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor n'en comptent respectivement que 280 et 163. Même si ces chiffres demandent à être revus, étant entendu que l'auteur a également recensé les premières constructions de pierre et qu'un inventaire est un état des connaissances à un moment donné, il est peu vraisemblable que les proportions diffèrent sensiblement avec les mises à jour ultérieures.

Les cartes de répartition par type d'ouvrage montrent que le littoral est rarement choisi pour l'implantation d'enceintes et que les éperons barrés préhistoriques et protohistoriques sont réoccupés, tels les célèbres Kastel-Koz et Kastel-Meur dans le Cap-Sizun. La répartition des mottes et châteaux médiévaux montre une nette désaffection pour le centre du département ainsi que pour le Cap-Sizun, le pays bigouden et la presqu'île de Crozon.

La deuxième partie est un inventaire dans lequel chaque site est localisé en orientation et distance par rapport au centre du bourg, par ses coordonnées Lambert et par ses références cadastrales. La critique que l'on peut faire est que ces références cadastrales sont, bien sûr, celles du cadastre napoléonien souvent difficile à consulter et qu'il eût été souhaitable de les doubler de celles du cadastre actuel de façon à simplifier certaines recherches et surtout afin de faciliter la prise en compte de ces sites lors de la réalisation de documents d'urbanisme. Dans chaque notice, l'auteur cite ses sources principales, décrit l'ouvrage et en fait l'historique, lorsque cela est possible. Cette documentation est enrichie par de nombreux extraits du cadastre napoléonien, mais aussi par des relevés, des plans, des croquis dont ceux, inestimables, des cahiers que réalisa Mortimer Wheeler lors de son «expédition» en Bretagne en 1938, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, restés inédits jusqu'alors et que seuls quelques privilégiés pouvaient consulter.

Le lecteur se sentira peut-être frustré de ne pas y voir de belles images, mais il n'est pas dans l'esprit de ces inventaires de publier de belles photos qui flattent l'œil et qui n'apportent pas grand-chose de plus à la compréhension, d'autant plus que les prises de clichés sont difficiles à réaliser, la plupart du temps. Quant au mobilier découvert lors de travaux ou de fouilles sur certains de ces sites, le lecteur pourra facilement retrouver l'iconographie correspondante en se référant à la bibliographie très complète.

Ce travail de longue haleine, bien documenté, est devenu un ouvrage de référence, indispensable à quiconque s'intéresse au début de la féodalité en Bretagne et plus particulièrement dans le petit Trégor, le Léon et la Cornouaille. Il complète heureusement les listes de Le Goaziou, R. Le Han, P. du Chatellier qui avaient été publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* par R. Sanquer en 1977.

Michel Le Goffic

Nathalie MOLINES, Philippe GUIGON. *Les églises des îles de Bretagne*. Rennes, Institut culturel de Bretagne-Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles, 1997, 29,3 x 21 cm, 92 p.

Poursuivant son inventaire archéologique des îles de Bretagne, l'A.M.A.R.A.I. nous donne, sous la plume de Nathalie Molines et Philippe Guigon, une étude fort complète des églises des îles de Bretagne, sujet dont le propos était, jusqu'alors, épars dans de très nombreuses publications, d'accès souvent difficile. Précédé d'une préface de Pierre-Yves Jourda, recteur de Houat et de Hoédic, lieux éminemment insulaires, un chapitre introductif s'attache à dresser le cadre de l'étude, en définissant la maritimité ancienne et/ou actuelle des lieux considérés avant de passer tour à tour en revue «Les saints fondateurs», «Les dédicaces», «Les Normands dans les îles», «Ermites et abbayes», «Les paroisses», «Les constructions médiévales», «Les temps modernes». La seconde partie est constituée d'un catalogue, organisé par département et par commune, chacun des édifices mentionnés faisant l'objet d'une brève description accompagnée d'illustrations (quand du moins celles-ci existent) et des renvois à la bibliographie disposée en fin d'ouvrage. Intercalées entre cette dernière et le catalogue, quelques pages dues au talent de l'abbé Y.-P. Castel répertorient les croix anciennes ou récentes de nos îles occidentales.

Il y a là, à n'en point douter, un excellent ouvrage, qui évitera au chercheur de longues et parfois infructueuses recherches en bibliothèque, et au lecteur peu averti de se laisser emporter par cette fiction de l'âge classique – à laquelle puisèrent d'ailleurs largement les romantiques – qui fit des îles les bases avancées du christianisme. En montrant que le «style insulaire» n'est, dans ce domaine comme dans bien d'autres, qu'un mythe savamment entretenu depuis des générations, les deux auteurs ont fait, indubitablement, œuvre de salubrité publique.

Patrick Galliou

Jacques CHARPY (dir.). *Patrimoine religieux en Bretagne*. Rennes, Ouest-France, 1998, 30 x 24 cm, 160 p., ill. Photographies d'Yvon Boëlle.

En mai 1996, le conseil régional de Bretagne avait édité une plaquette consacrée au *Patrimoine religieux en Bretagne*. Jacques Charpy, qui avait dirigé un groupe de collaborateurs pour mener à bien l'entreprise, a repris et amplifié le travail pour donner, en octobre 1998, sous le même titre mais aux éditions Ouest-France, un ouvrage substantiel et remarquable à tout point de vue.

Vingt-deux auteurs – universitaires, conservateurs du patrimoine, ecclésiastiques –, spécialistes d'histoire de l'art breton, ont apporté leur concours à cette synthèse d'un des aspects essentiels de la richesse artistique et culturelle de la Bretagne : toponymie, structures paroissiales, monuments, œuvres sculptées ou peintes, orfèvrerie, vitraux, documents écrits, musique, pardons et pèlerinages, culte des saints sont les sujets successivement abordés. Chaque chapitre et chaque partie de chapitre comporte une courte introduction suivie d'une série de superbes photographies prises par Yvon Boëlle, chacune étant consacrée à un monument, à un objet, à un fait de caractère religieux et accompagnée d'une brève notice descriptive et explicative. L'ouvrage se termine par une chronologie mettant en parallèle l'histoire religieuse, les œuvres datées, les événements politiques et culturels, un index des noms de lieux illustrés et des documents non rattachés à une paroisse, un court glossaire et une liste des thèmes iconographiques.

On ne peut qu'être émerveillé devant la richesse du patrimoine breton, naturellement, mais aussi devant la qualité des textes, le grand art du photographe, le soin apporté à la mise en page, le souci de faciliter la consultation. Le choix des illustrations montre une grande connaissance du patrimoine breton chez tous les collaborateurs de l'ouvrage, à commencer par Jacques Charpy qui fut pendant plusieurs années, alors qu'il dirigeait les Archives départementales du Finistère, conservateur des antiquités et objets d'art du même département.

Est-ce à cette qualité du directeur de la publication que l'on doit la part belle faite au Finistère dans l'ouvrage ? On pensera plutôt que c'est le résultat de l'histoire qui a fait que notre département a le plus produit d'œuvres d'art ou, en tout cas, qui a su le mieux les conserver. Quoi qu'il en soit, le Finistère se taille la part du lion avec 34,4 % d'illustrations, précédant les Côtes-d'Armor (22,4 %), l'Ille-et-Vilaine (21,4 %), le Morbihan (17,8 %) et la Loire-Atlantique, parente pauvre avec 4 %.

Cette somme de documentation, parfaitement maîtrisée, n'a laissé échapper que quelques rares erreurs : c'est évidemment en 1897 (et non en 1987) que Yann Larc'hantec (ou plutôt Larhantec) a restauré le calvaire de Plougonven (p. 41) ; la commune de Plélauff ne se trouve pas dans le Finistère mais dans les Côtes-d'Armor (p. 80) ; la bannière de Locronan est l'œuvre de Pierre (et non G.) Toulhoat ; il semble bien difficile de piquer des épingles dans le corsage de Notre-Dame de Tréguron à Gouézec : la statue est en pierre... (p. 139).

Ces vétilles n'enlèvent rien à la splendeur du livre qui est sans doute la meilleure introduction à l'histoire de l'art religieux en Bretagne, avant d'aborder les ouvrages spécialisés.

Tanguy Daniel

Jean-Michel LANG. *Ossuaires de Lorraine. Un aspect oublié du culte des morts.* S.l., éd. Serpenoise, 1998, 24 x 16 cm, 125 p., ill. et carte.

Le culte des morts paraît tellement intégré à la civilisation bretonne d'Ancien Régime que l'on pourrait finir par croire que les Bretons étaient quasiment les seuls à se préoccuper de construire des reliquaires destinés à recueillir les ossements exhumés de façon à faire de la place pour les défunts des générations suivantes. Il n'en est évidemment rien puisque, dès le Moyen Âge, le problème s'est posé dans l'Occident tout entier ; l'erreur de perspective vient de ce que, dans beaucoup de régions, ossuaires ou charniers ont totalement disparu.

L'intérêt du livre de Jean-Michel Lang est de montrer, à travers l'étude d'une région – la Lorraine, et essentiellement la Moselle et la partie nord de la Meurthe-et-Moselle – que ce type de construction a été très répandu dans certaines contrées de l'Europe occidentale. S'il est vrai que l'aire de répartition est très inégale, l'auteur insiste à juste titre sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier les causes de cette inégalité. Hors de la Lorraine subsistent des zones de forte densité de ces édicules, en Alsace, en Allemagne du Sud, en Autriche – donc dans le domaine germanique – et Jean-Michel Lang se livre à une intéressante étude comparative des ossuaires lorrains avec leurs homologues bretons (p. 95-99) et bavarois (p. 99-105).

Qui dit comparaison, dit similitudes et différences. Similitudes : les reliquaires d'attache bretons, proches des appentis lorrains ; les boîtes à crâne de Marville, exactement semblables à ceux de Saint-Pol-de-Léon ; les inscriptions funéraires, à vrai dire universelles (à Boucheporn : HEUTE MIR, MORGEN DIR ; à Saint-Thégonnec, à La Roche-Maurice, à Loguivy-Plougras : HODIE MIHI, CRAS TIBI ; à Sizun : HIRIO DIME, VARHOAS DIDE) ; «la figure de l'Ankou [...] comparable aux représentations disparues de la mort-squelette de Saaralbe, Schorbach et Hestroff» (p. 99). Différences : l'époque plus tardive de construction des ossuaires bretons, le caractère théâtral des enclos paroissiaux bretons : l'explication de ce particularisme vient de ce que les fabriques bretonnes s'étaient enrichies au XVIIe siècle grâce à la production toilière alors qu'au même moment les communautés lorraines étaient victimes de la guerre de Trente Ans et de ses conséquences.

Quant aux ossuaires bavarois, ils diffèrent notablement des ossuaires lorrains et surtout bretons par leur décalage chronologique (leur construction va du XVIIe au XIXe siècle), leur décor baroque, l'omniprésence des images – sculptées ou peintes – évoquant les âmes des défunts.

L'ouvrage comporte une bibliographie bien au fait des publications les plus récentes et un index des noms de lieux. L'auteur conclut sur la nécessité, dans la lignée des grands travaux de Philippe Ariès et de Michel Vovelle, d'«affirmer encore l'analyse pour aboutir à une chronologie et à une cartographie complète des ossuaires d'Europe occidentale».

Tanguy Daniel

Histoire

Louis ÉLÉGOËT. *Bretagne. Une histoire.* Rennes, CRDP de Bretagne, 1998, 24,5 x 18,5 cm, 223 p., ill.

La Bretagne étant aujourd'hui à la mode, les *Histoires de Bretagne* abondent sur le marché, offrant au chercheur et au curieux l'érudition la plus raffinée ou les images crues d'un message sommaire. C'est manifestement à un autre propos que répond l'ouvrage que Louis Élégoët vient de donner aux éditions du Centre régional de documentation pédagogique. Ce travail étant le résultat d'une commande, relevant du plan académique de développement des langues et cultures régionales, est destiné à éclairer les élèves de CM² et de collège de Bretagne sur l'histoire de leur pays, et l'on approuvera sans réserves le choix qui fut fait de Louis Élégoët pour mener à son terme un projet plus délicat que réellement difficile. On sait en effet que l'auteur allie avec beaucoup de bonheur, dans sa pratique quotidienne, la pédagogie spécifique aux jeunes adolescents et la rigueur d'une recherche historique qui nous a successivement donné *Ancêtres et terroirs, onze générations de paysans de Basse-Bretagne* (Ouest-France, 1990) et *Les Juloded, grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne* (P.U.R., 1996). C'est la même rigueur, mariée à un remarquable souci d'objectivité, qui a présidé à la conception de ce nouvel ouvrage. Précédés d'une introduction d'Yves Le Gallo, dix-sept chapitres abondamment illustrés font revivre l'histoire de la péninsule, des lointaines origines paléolithiques au mouvement de renouveau que connaissent, en ce moment même, la langue et la culture bretonnes. Le découpage en est judicieux et bien équilibré, les périodes anciennes, souvent sacrifiées dans les travaux de ce type, bénéficiant ici des pages nécessaires à leur analyse, tandis que les grandes mutations sociales, politiques et culturelles que connut la Bretagne aux XIXe et XXe siècles sont décrites avec finesse et clarté. Si l'on se prend parfois à reprocher à Louis Élégoët d'emprunter certains raccourcis historiques, il est bon de se rappeler dans le même instant que toute initiation se fonde sur une nécessaire compression de l'information, et que le présent ouvrage rassemble en 223 pages seulement une matière de Bretagne dont chacun connaît la richesse. Un livre utile et bon, où le spécialiste s'arrêtera sans doute à quelques inexactitudes dans le libellé des légendes – p. 18 : la plupart des haches à douille n'ont pas une teneur excessive en plomb ; p. 23 : on ne saurait donner de «capitales» aux «cités gauloises» d'Armorique, car les premiers éléments de ces villes ne sont pas antérieurs au début de notre ère ; p. 34 : l'amphore représentée, trouvée en mer au sud de Belle-Île, est une amphore italique antérieure à la Conquête, et non une amphore du Ier siècle apr. J.-C. – en songeant néanmoins que ce ne sont là que des vétilles, que corrigera la prochaine édition d'un travail aussi bienvenu.

Patrick Galliou

Fichier Bourde de la Rogerie. Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne. Bruz, APIB (Association pour l'Inventaire de Bretagne), 1998, 29,7 x 21 cm, n. p. [528 p.].

L'APIB vient de publier un imposant volume rassemblant les fiches qu'Henri Bourde de la Rogerie avait accumulées au cours de sa carrière d'archiviste, entre 1897 et 1940, sur les «artistes, artisans et ingénieurs» de Bretagne. Prodigieux travailleur, Bourde de la Rogerie ne se contentait pas de classer les archives dont il avait la charge et d'en publier les inventaires, il prenait des notes au fur et à mesure et constituait un fichier resté inédit et conservé depuis sa mort par sa famille. On ne peut que louer l'initiative qu'a eue celle-ci de vouloir mettre ce fichier à la disposition des chercheurs en le faisant publier par l'APIB.

On dispose donc désormais d'un corpus de 8754 notices, chiffre impressionnant qu'il faut cependant ramener à 7890 puisqu'il faut retrancher les renvois qui ont été eux aussi numérotés au même titre que les notices complètes. Les personnages mentionnés appartiennent, pour la plupart, chronologiquement à la période de l'Ancien Régime (avec quelques incursions dans le XIXe siècle), géographiquement au domaine breton (on trouve cependant des artistes originaires du Maine – province d'origine de Bourde de la Rogerie – ou d'ailleurs ; le Finistère et l'Ille-et-Vilaine sont naturellement favorisés par le fait même que l'auteur a eu la responsabilité des fonds de ces départements et y a puisé la matière de ses fiches ; ce qui signifie aussi que les archives de la Loire-Atlantique, du Morbihan et des Côtes-d'Armor recèlent encore des trésors (en partie exploités par des chercheurs, comme René Couffon dans ce dernier dépôt). Dans le seul Finistère, Bourde de la Rogerie a largement dépouillé les archives départementales (séries B, G et H), mais aussi les archives municipales (notamment les registres paroissiaux de Morlaix).

Chaque notice a été remise en forme (on dira «structurée et normalisée» dans le jargon d'aujourd'hui) par les éditeurs afin de «permettre l'édition automatique des index» des noms de lieux et des noms de métiers qui figurent en fin d'ouvrage, juste avant la bibliographie des publications de Bourde de la Rogerie. La présentation a donc été heureusement unifiée de façon à offrir régulièrement et dans l'ordre le patronyme, les dates, la profession, la liste chronologique des œuvres, le «commentaire artiste», le «commentaire œuvre» et les sources.

Un tel projet ne peut être que séduisant, venant compléter – pour les Finistériens – le *Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs* [formulation reprise par hasard par les éditeurs du *Fichier Bourde de la Rogerie ?] en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime* publié par Y.-P. Castel, T. Daniel et G.-M. Thomas en 1987 sous le titre général *Artistes en Bretagne*. Il faut malheureusement mettre en garde les utilisateurs de ce *Fichier Bourde de la Rogerie*. L'auteur des fiches n'est nullement en cause : sa rigueur scientifique n'est plus à démontrer. Il s'agit ici de la légèreté – pour ne pas dire plus – avec laquelle a été réalisée cette édition. Nous n'avons «épluché» l'ouvrage que pour les notices finistériennes, et déjà le nombre de fautes de tout ordre est incalculable.

S'il est vrai que la lecture des fiches manuscrites n'est pas toujours aisée, il n'en reste pas moins que la saisie informatique n'a pas fait l'objet d'une relecture attentive. Ne serait-ce que pour l'orthographe, souvent incertaine : on s'étonne de rencontrer les Ozannes (02277, 05313), Chateaubriand pour Châteaubriant (03213), «fait insculpé un poinçon» (02779), «un de ces confessionnals» (02789), et «illetré» (05770)... Les dates auraient pu être unifiées ; l'ordre des jours, mois et ans est fort variable : on a au choix le jour, le mois, l'année, ou l'année, le mois, le jour, ou le mois, l'année, le jour... Les renvois sont vraiment inutiles lorsque le nom auquel ils se réfèrent n'existe pas, et ce n'est pas l'exception. Les localisations sont parfois fantaisistes : le château du Taureau est situé à Morlaix (03755) ou à Carantec (02550, 05409, 06938, 07318) alors qu'il se trouve dans la commune de Plouézoc'h ; l'abbaye du Relec est régulièrement placée au Relecq-Kerhuon, au lieu de Plounéour-Ménez ; celle de Saint-Maurice se retrouve à Carnoët (03198), dans les Côtes-d'Armor, au lieu de Clohars-Carnoët, dans le Finistère. Les noms de personnages sont fréquemment écorchés : dans une très longue liste, citons Guichon de Grandpont transcrit Guichou de Granpont (01812), Villiers du Terrage transformé en Villin du Tebaje (03758), Domagny de Morinville traduit par Domagin de Morinville (02451), Domagin de Moranville (06566), et même Dominagin de Morinville ou Morinell (06625), Bernardin de Saint-Pierre devenu

Remerdin de Saint-Pierre (03494)... La référence à Maunon, *Vie de Catherine Danelière* n'est autre que Maunoir, *Vie de Catherine Daniélou* ! On pourrait continuer indéfiniment la liste des noms où des a sont pris pour des o, des n pour des u, des C pour des L, des s pour des f, etc.

Le parti pris de publier intégralement les fiches de Bourde de la Rogerie est certes défendable, mais, avec le système des renvois, on pouvait signaler que plusieurs fiches répondent au même personnage. Selon la lecture de l'orthographe du nom, certains ont droit à deux fiches (par exemple Saffray [07973] est le même que Jaffrey [04231]), d'autres à trois fiches (Olivier Montalant [06537, 06538, 06543]), à quatre fiches (Colin l'Orfèvre [01788, 05207, 05964, 06845]), voire à cinq fiches (Robert Gélin, sieur de Traoulen [03292, 03293, 03349, 03352, 08436]) !

L'absence de relecture sérieuse a conduit à quelques bévues (pour ne pas dire bourdes...) assez pittoresques : Choquet de Lindu est affublé du titre de comte de Brulot (01687 : lire capitaine de brûlot) ; l'abbé Stéphan aurait écrit une monographie sur Plounéour-Trez... et la propagation de la foire en Bretagne (02180) ; à Pouldreuzic se trouverait un retable fait par Fernande (03669), nouveau nom de Jean de Ferrande ! etc.

Il serait cruel de continuer la litanie des fautes qui, hélas, émaillent un ouvrage qui pouvait être un extraordinaire outil de travail et qui risque en fait de provoquer de graves erreurs dans son utilisation par des chercheurs inexpérimentés. On pense avec effroi aux auteurs de monographies communales qui vont prendre pour pain bénit des fiches de travail mal retranscrites, sous l'autorité bien involontaire d'un chartiste rigoureux qui doit se retourner dans sa tombe...

Tanguy Daniel

Annick LE DOUGET. *Langolen, chronique d'un village de Basse-Bretagne*. Briec-de-l'Odet, 1998, 24 x 17 cm, 424 p., ill.

Il faut saluer l'ouvrage d'Annick Le Douget comme il le mérite. Car il est peu de communes rurales de notre département qui bénéficient, comme désormais Langolen, d'une monographie à la fois claire et ambitieuse, pédagogique et de lecture agréable, soucieuse d'une objectivité qui ne soit pas froideur distanciée.

L'auteur a conjugué avec bonheur la relation historique et l'approche ethnologique, a approfondi les événements tout en ressuscitant la vie quotidienne des habitants. Seule l'iconographie aurait gagné à être davantage fournie. Sans doute a-t-elle été volontairement limitée pour ne pas alourdir le coût de l'ouvrage.

Du coup, le lecteur, y compris le non-Langolenois, se pique au jeu et suit avec intérêt l'évolution depuis le Moyen Âge de cette communauté rurale, trève de Briec sous l'Ancien Régime, dominée ou à défaut largement influencée depuis la fin du XVIIe siècle par les châtelains de Trohanet, les Kerstrat, puis les La Grandière et leurs descendants.

Quelques épisodes, accusant un relief particulier dans la mémoire collective, ont sorti Langolen de l'anonymat des fratries paysannes un peu somnolentes, notamment les cruautés des «tommerien», chauffeurs de l'an V, et la résistance musclée des paroissiens aux inventaires des biens d'Église en 1906. Le panthéon communal est surtout peuplé de personnages entiers, aux convictions sans nuances : Céleste de Kerstrat, complôteuse et mère des chouans sous la Révolution, le maire-châtelain Augustin de La Grandière sous la troisième République, l'abbé Bernard, recteur de choc de la paroisse de 1924 à 1940, et son «ennemi» local, le «rouge» René Coroller.

Avec tact – la fille du dernier sabotier de la commune ne veut blesser personne – mais sans concessions, Annick Le Douget met en lumière la propension des Langolenois à se retrouver, tout au long de leur histoire, sous la tutelle politique, sociale ou religieuse de personnalités charismatiques, qui leur dictent la marche à suivre et la manière de penser. L'un des intérêts majeurs de l'ouvrage est de montrer comment une société *a priori* enkylosée par le poids de la tradition, gouvernée par l'axe privilégié cure-château, est entrée dans la modernité et l'autonomie de destin. À quelques inflexions près, la démonstration vaut pour d'innombrables communes de Basse-Bretagne.

Serge Duigou

Michael JONES, *La Bretagne ducale. Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, traduction française de Nicole Genet et Jean-Philippe Genet, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 16 cm, 270 p.

Les amateurs d'histoire de la Bretagne médiévale connaissent bien Michael Jones. Depuis plus de trente ans, le chercheur anglais, habitué des réunions scientifiques et des colloques dans notre région, consacre l'essentiel de ses recherches à l'histoire du duché à la fin du Moyen Âge. Il l'a découverte en préparant sa thèse, publiée en 1970, sous le titre *Ducal Brittany. 1364-1399. Relations with England and France during the reign of Duke John IV*[1]. Depuis ce temps, M. Jones s'est fait un «nom» au sein de la communauté des médiévistes et ses nombreux travaux, éditions de textes[2], articles[3] et ouvrages de synthèse[4] ont solidement assis sa réputation de spécialiste d'une histoire politique dont il excelle à démonter, et même à disséquer les mécanismes. La traduction de sa thèse permet enfin au public francophone de mesurer son apport à la connaissance d'un moment de l'histoire bretonne, dont il a saisi dès l'origine l'importance cruciale et l'influence déterminante sur l'évolution de l'État ducal.

La version française du livre, souvent annoncée, toujours différée, arrive donc un peu tard, d'autant que l'auteur lui-même en a repris les grandes lignes dans ses travaux ultérieurs, et que la recherche a bien progressé dans l'intervalle. M. Jones le souligne lui-même dans la nouvelle introduction de son ouvrage où il recense l'essentiel de la matière publiée depuis le début des années soixante-dix. Pourtant, obstacle de la langue ou conséquence d'autres réticences de nature psychologique, l'audience en France de ce qui reste un travail pionnier n'a pas pleinement répondu aux attentes de son auteur : certaines synthèses historiques, en France et même en Bretagne, continuent de véhiculer une image de Jean IV héritée de Froissart, revisitée par une historiographie romantique et profondément anglophobe, celle du temps d'Arthur de La Borderie et de Barthélemy Pocquet[5].

---

1 Oxford, Oxford University Press, 1970.

2 En particulier les publications d'actes des ducs du XIVe siècle, tel le *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne, 1357-1399*, éd. M. Jones, Paris, Klincksieck, 1980-1983, 2 vol., et le *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne, 1341-1364*, éd. M. Jones, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

3 Les plus significatifs ont été réunis dans M. JONES, *The Creation of Brittany. A Late Medieval State*, Londres et Ronceverte, The Hambledon Press, 1988.

4 P. GALLIOU, M. JONES, *Les anciens Bretons. Des origines au XVe siècle*, Paris, Armand Colin, 1993 (traduction française de l'ouvrage paru sous le titre *The Bretons*, Oxford, Blackwell, 1991).

5 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, 6 vol., Rennes, Plihon et Hommay, 1898-1914, 6 vol., en particulier le chapitre I du tome IV, p. 13-26, dont les sous-titres – *L'anglomanie de Jean IV*, *Trahison masquée envers la France*, *Trahison découverte*, *Le châtiment* – indiquent clairement l'orientation du propos.
Il faut souligner cependant que l'argumentation générale de M. Jones a été reprise par certains auteurs, qui s'y rallient au moins partiellement, cf. H. MARTIN, J.-P. LEGUAY, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale. 1213-1532*, Rennes, Ouest-France, 1981, p. 120-130 ; F. AUTRAND, *Charles V le Sage*, Paris, Fayard, 1994, notamment p. 595-597.

Comment ne pas y voir la difficulté à faire prendre en compte par l'historiographie «hexagonale» les travaux relatifs aux régions périphériques, dès lors qu'ils «dérangent» la manière traditionnelle de voir l'histoire nationale

Toute traduction est un exercice difficile, et même périlleux quand elle touche à un domaine aussi spécialisé que l'histoire médiévale qui exige du traducteur à la fois compétence linguistique et familiarité voire sympathie avec une civilisation, un milieu, une langue dont les nuances ne se laissent pas facilement transférer d'un langage à l'autre. Ainsi s'expliquent certains dérapages qui peuvent induire en erreur le lecteur ne disposant pas de l'original du livre. Les sécheries ne sont pas des «usines productrices de poisson séché» (p. 32) ; les «brefs», ou taxes de navigation, «*for sale outside the limits of the Duchy*» sont vendus hors du duché (à Bordeaux et à La Rochelle) et ne servent pas «pour les ventes hors du duché», bien au contraire (p. 48). De même, les institutions et le vocabulaire technique médiéval ne sont pas toujours bien traités : mieux vaut parler de l'«audition» des comptes à la Chambre ou à l'Échiquier que de leur «audit», terme qui a pris un autre sens dans notre langue (l'anglais *audit* est ici un faux ami, p. 49 et autres), traduire «*accounts*» par «compte» plutôt que par «rapport» (p. 58) ; «*taxation*» est mieux rendu par «fiscalité» que par «taxation» quand le mot se réfère à la généralisation de l'impôt ducal (p. 72). «*Pantry*», «*Poulterer's departement*» et «*Scullery*», qui désignent des métiers de l'Hôtel, correspondent à l'ancien français «Panneterie» «Pouleterie» et «Esculerie» (service de la vaisselle), et ne peuvent être traduits par «Garde-Manger», «Volaille» et «Arrière-Cuisine» (p. 63). «*Liege*» signifie «lige» et non pas «suzerain», quand le terme qualifie l'hommage (p. 68) ; le «*brisage*» désigne le droit de «bris» et non de «brisage», pratique bien identifiée sur les côtes occidentales au Moyen Âge (p. 116), et l'«*indenture*» anglaise est généralement francisée en «endenture» et non en «indenture» (p. 158). Quand on se situe dans l'univers seigneurial, il faut préférer «rentes» à «loyers» («*rents*»), et traduire «*tenure*» par «fief» ou «tenue», et non par «tenure», «*tenant*» par «vassal» et non par «tenancier», quand il s'agit de domaines et de dépendants nobles, non de paysans. Cet inventaire «à la Prévert» ne saurait amoindrir le mérite des traducteurs, Nicole et Jean-Philippe Genet, une linguiste et un historien linguiste, dont le travail d'ensemble reste remarquable étant donné la technicité du sujet et la difficulté de retrouver, après traduction par un auteur anglais, le terme exact emprunté au moyen français.

En revanche, quelques négligences de forme, davantage imputables à l'éditeur qu'aux traducteurs – coquilles orthographiques et nombreuses capitales parasites (Roi, Duc, Archevêque...), absence d'adaptation de la liste des noms propres de l'index aux normes françaises de l'ordre alphabétique (les noms de famille en *Du*, *Des* et en *Le*, *La*, *Les* ne sont pas à leur place), non-respect des règles d'édition de textes préconisées par l'École des chartes (accentuation, apostrophes, majuscules...), traduction approximative de certains noms de lieux (*Miniac* juxta *Bécherel*, pour Miniac-sous-Bécherel, *Benasté* pour La Benâte) – auraient pu être facilement évitées et irritent parfois le lecteur, mais elles n'enlèvent rien à l'intérêt du livre qui demeure entier.

M. Jones a choisi de ne pas modifier la substance du texte primitif, et ce choix judicieux permet de mieux en mesurer la place dans l'histoire de l'historiographie. On ne saurait oublier en effet qu'à sa date de parution (1970), l'histoire politique vivait encore très largement sur les acquis de Lavisse et de Glotz, qui, sans ignorer la Bretagne, ne pouvaient s'empêcher d'en analyser l'histoire dans une perpective nationale française, avec tout ce que cela implique d'*a priori* et de condescendance. Or M. Jones fait justice de

l'image négative de Jean IV, perçu traditionnellement comme anglophile, voire «anglomane», marionnette aux fils tirés par son ancien tuteur, le roi Édouard III, qui l'aurait utilisé pour affaiblir davantage encore le royaume de France tombé au fond du gouffre après Crécy, Calais et Poitiers.

En associant les apports d'une documentation anglaise et franco-bretonne, dont il excelle à exploiter les données jusque dans leur moindre détail, l'auteur élabore une thèse dont la ligne directrice est double. Il montre à la fois que le règne de Jean IV constitue un tournant essentiel, dont on saisit cependant l'amorce avant et pendant la guerre de Succession, dans la marche de la Bretagne vers la revendication d'indépendance, et que cette option politique ne résulte nullement d'une appréhension «sentimentale», voire passionnelle des réalités internationales. Bien au contraire, chez le premier des Montforts, l'intérêt du duché l'a toujours emporté sur son «inclination» pour l'Anglais, présupposée par les historiens, ou sa «haine» tout aussi irréductible envers le roi de France Charles V.

La démonstration convaincante à laquelle il se livre conduit M. Jones à s'interroger sur les origines d'une dérive indépendantiste dont il saisit les manifestations avant la guerre de Succession (1341-1364), dès le règne de Jean III (1312-1341) [chap. I]. L'édition du *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre*, parue en 1996, a d'ailleurs largement confirmé ce qui pouvait encore passer pour une thèse incomplètement étayée en 1970. Dans ces conditions, ce sont donc les circonstances qui permettent à Jean IV de s'avancer plus avant dans la voie de ses prédécesseurs. M. Jones en veut pour preuve la composition de l'entourage ducal après la bataille d'Auray (1364) qui, contrairement à une idée reçue, toujours tenace, ne compte qu'une minorité d'Anglais, certes écoutés pour partie d'entre eux, dont l'audience est largement contrebalancée par celle des anciens partisans des Penthièvre ralliés au duc après leur défaite et assurément peu suspects de parti pris anglais. La victoire, et l'affaiblissement contemporain des grandes nations en guerre, ont donc permis à Jean IV de renforcer une tendance ancienne et de restaurer, de créer parfois, un appareil administratif inspiré bien davantage du modèle français que de l'exemple anglo-saxon. De ce point de vue, M. Jones insiste principalement sur la concomitance de l'émergence des structures gouvernementales princières en Bretagne et dans le reste du royaume (Bourgogne, Berry, Bourbonnais, Anjou...), rejetant toute idée de retard breton, à plus forte raison celle d'archaïsme institutionnel (chap. II).

L'analyse pointilliste de l'évolution des relations entre le duché et ses partenaires politiques, principal apport du livre, confirme M. Jones dans son propos de départ. Contrairement à ses devanciers, et à certains de ses successeurs, il se refuse à opposer, idéologiquement parlant, les divers moments du règne de Jean IV, c'est-à-dire un temps où, dominé par son anglophilie supposée (1364-1373), il se serait progressivement aliéné la sympathie des Bretons, se condamnant lui-même à un nouvel exil en quelque sorte (1373-1379), et un temps où, dégagé de la gangue anglaise et réconcilié avec l'aristocratie locale, il aurait seulement cherché à affirmer sa différence avec la France royale (1381-1399), sans se compromettre avec le camp anglais. En fait, sa politique ne se comprend que si l'on admet que, tirant la leçon d'une génération de guerres et de déchirements entre la France et l'Angleterre, il a choisi, dès l'origine, d'arracher son pays à la convoitise de ses puissants voisins et de tracer sa route, le plus droit possible, sans céder à la pression ni à la menace des belligérants quels qu'ils soient, quitte à pratiquer une politique de bascule dans laquelle devait passer maître son fils Jean V (1399-1442).

Ainsi s'expliquent les deux hommages ambigus de 1366 et 1381 au roi de France, soumission apparente, mais purement orale et

limitée par l'absence de serment de fidélité. Ainsi s'expliquent la relative mise à l'écart des agents anglais et l'entrée au conseil des adversaires politiques d'hier. Ainsi s'expliquent enfin le traité d'alliance de 1372, tant décrié par l'historiographie traditionnelle, et plus encore les relations suivies avec l'Angleterre, même après 1381, dans un contexte général de normalisation des rapports franco-bretons. En 1372, comme en 1387-1388 et 1392-1393, Jean IV cherche à échapper à l'emprise française, et l'histoire de ses démêlés avec Olivier de Clisson, vecteur de l'influence royale dans le duché, leader d'une aristocratie rétive à la centralisation ducale (fiscalité, justice), sensible à la propagande et à l'argent du roi de France, traduit la force des conservatismes. Aussi, à chaque occasion, le duc entend-il faire garantir par le roi d'Angleterre, dans le cas où celui-ci deviendrait roi de France, la souveraineté du duché. Point de sentiment dans tout cela, mais «froide négociation», «concessions apparentes», «défi renouvelé», insiste M. Jones qui préfère voir dans Jean IV l'homme du calcul, l'adepte d'une conception de l'État et du prince caractéristique de la fin du Moyen Âge, dont Machiavel devait faire la théorie un siècle plus tard (chap. III, IV, V).

Les derniers chapitres du livre s'intéressent à deux aspects particuliers des relations anglo-bretonnes, l'occupation anglaise à Brest (1342-1397), prétexte à une étude plus large de l'occupation anglaise en Bretagne, d'une part (chap. VI), l'histoire complexe des possessions bretonnes d'outre-Manche, c'est-à-dire pour l'essentiel l'*honneur* de Richemont (Richmond), dont les ducs de Bretagne portent le titre même quand ils n'en ont pas la possession effective, d'autre part (chap. VII). Deux manières pour l'historien de compléter sa démonstration en montrant comment le duc a su exploiter, dans la mesure de ses moyens, la présence anglaise en Bretagne, la combattant à certains moments, sollicitant son renforcement à d'autres, pour donner des gages de bonne volonté tantôt à l'un tantôt à l'autre de ses partenaires politiques. Il ne quitte jamais des yeux ainsi son honneur anglais, qui l'accueille pendant son exil, mais qu'il perd quand il se rapproche de la France, et qu'il finit par recouvrer à l'extrême fin de sa vie, juste avant que les Lancastre, nouveaux maîtres de l'Angleterre en 1399, n'en privent définitivement les ducs de Bretagne.

Solidement argumenté, complété par des appendices documentaires bien venus, assorti d'une bibliographie actualisée et d'un très riche index onomastique et analytique, le livre méritait à coup sûr la traduction. On regrettera que, signe des temps – ceux de 1970 – la part faite à la présentation graphique et cartographique des résultats soit trop chichement mesurée, ce qui conduit à des accumulations de données chiffrées, parfois pénibles à suivre, dans certains chapitres (VI et VII en particulier). On peut également déplorer qu'il fasse la part belle à l'histoire diplomatique et à celle des institutions et ne traite guère de l'émergence d'une idéologie indépendantiste, alors même qu'il s'intéresse prioritairement au glissement du pays breton vers l'indépendance. Les limites d'un mémoire doctoral n'ont pas permis à M. Jones de tout dire. Il a largement prouvé depuis que ces aspects de la question ne lui avaient pas échappé. En dernière analyse, son travail, malgré son âge, n'a guère pris de rides et l'on souhaite que la traduction contribue à faire plus largement connaître la vision contrastée qu'il donne de la politique intérieure et extérieure des ducs de Bretagne au XIVe siècle.

Jean Kerhervé

Jean-Marie DÉGUIGNET, 1834-1905. *Mémoires d'un paysan bas-breton*. Édition établie par Bernez Rouz. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1998, in-8°, 462 p.

Le nom de Jean-Marie Déguignet n'est pas inconnu des lecteurs de notre *Bulletin* puisqu'en 1963 le président Louis Ogès y

publia cinquante pages de contes et légendes dont ce personnage était l'auteur. Désormais, grâce au remarquable travail réalisé par Bernez Rouz et les éditions An Here, Déguignet constituera une référence obligée pour toutes les études sur la Basse-Bretagne des années 1830 au début du XXe siècle.

Car cette incursion littéraire n'est qu'une petite partie d'une œuvre de plus de 4 000 pages manuscrites dont l'essentiel est le récit de sa vie, écrit une première fois en 24 cahiers de 40 pages aujourd'hui disparus, remis en 1897 à Anatole Le Braz qui en publia tardivement des fragments dans la *Revue de Paris* (fin 1904-début 1905). Ne voyant rien venir, Déguignet en rédigea une seconde version en 25 cahiers formant près de 2 600 pages, dont la quasi-totalité – seules manquent les deux cents premières – a été retrouvée.

De ce matériau qui comportait de nombreuses digressions (dont les contes et légendes cités plus haut), Bernez Rouz a extrait les passages permettant de constituer une trame chronologique continue. Le résultat est un texte de 425 pages imprimées, articulé en quatre parties : le mendiant (1834-1853) ; le soldat (1853-1868), avec des subdivisions pour chaque épisode militaire ; le cultivateur (1868-1882) ; le persécuté (1882-1905). Les chapitres sont courts, judicieusement découpés, avec des titres empruntés au récit. L'ouvrage se termine par des annexes, dont un précieux index des noms propres incluant ceux des nombreuses notes infrapaginales.

Dès les premières pages, on est frappé par l'étonnante personnalité du narrateur. D'origine rurale et modeste (son père était journalier agricole), il apprend le français par lui-même durant ses moments libres d'adolescent au travail et le maîtrise d'ailleurs fort bien. Plus tard, ses voyages l'amènent à parler l'italien, l'espagnol et des rudiments d'autres langues. Toute sa vie, il cherche à développer ses connaissances et son récit est ponctué de références historiques, géographiques, scientifiques, littéraires, mythologiques. Mais ce savoir ne lui sert ni à s'intégrer, ni à s'élever socialement. Perpétuel révolté, il porte sur ses concitoyens et sur son époque un jugement des plus sévères. Les paysans sont grossiers, ignorants, routiniers, les propriétaires exploiteurs et hypocrites, les notables beaux parleurs et intéressés... Aucune institution, la famille (il se marie «par charité»), l'école, l'armée, l'organisation politique et sociale (il se déclare républicain, mais anarchiste serait plus exact) ne trouve grâce à ses yeux. Le mouvement régionaliste suscite chez lui colère et ironie. La religion (il perd la foi lors d'un voyage à Jérusalem, au spectacle du commerce entourant le pèlerinage) est sa grande obsession ; il devient farouchement anticlérical et antireligieux, avec une extraordianire virulence d'expression : Jésus est le «chef des bandits de Nazareth», les séminaires des lieux de «théo-abrutologie»...

Pourtant, au-delà de ses excès et de ses contradictions – car il se montre assez résigné – son récit est un témoignage exceptionnel sur la société et les événements de son temps. Tout à tour mendiant, vacher, domestique, soldat, cultivateur, vendeur d'assurances, buraliste, pauvre des taudis de Quimper, ses tribulations le font passer de la campagne à la ville, de la Bretagne aux théâtres militaires du second Empire, de l'agriculture au commerce, d'une petite aisance à la plus grande misère. Ses commentaires constituent une véritable mine d'informations sur les aspects les plus quotidiens de la vie, ceux que l'on ne fait qu'entrevoir dans les documents administratifs. On se contentera d'évoquer quelques-uns des domaines que son récit permet de mieux connaître : la vie rurale (le travail des champs et de la ferme, mais aussi les mœurs et les mentalités des paysans, avec des observations intéressantes sur la place des mendiants et la difficulté de faire évoluer l'agriculture) ; la vie militaire, qu'il connaît – comme engagé ! –

durant quatorze ans (l'ordinaire de la caserne, avec ses coutumes et ses sous-officiers stupides, la traversée de la France à pied de Lorient à Lyon, les campagnes de Crimée, d'Italie, de Kabylie et du Mexique, avec détails sur l'équipement du soldat, le matériel d'artillerie, le service de santé, et commentaires acerbes sur les généraux et chefs de guerre, mais aussi des descriptions des pays) ; la vie religieuse (le catéchisme, les pardons, les prêtres, les écoles libres, l'expulsion des congrégations) et politique (récit détaillé de l'élection législative de février 1876), les taudis de Quimper qu'il connut enfant et à la fin de sa vie, écrivant dans un réduit sur un lit de fougères. Sans oublier la matière bretonne : le caractère railleur et caustique des habitants, la littérature orale, le parler «glazik» qui affleure sous le texte français.

Cette richesse de contenu qu'agrémente un style simple, vif et imagé («la mer formait de véritables montagnes roulantes») et le côté picaresque du récit en font une lecture des plus captivantes. On fera toutefois deux réserves à propos de l'édition : la première concerne l'absence de cartes qui se révèle un peu gênante pour suivre les déplacements du soldat Déguignet ; la seconde – mais peut-être le texte n'est-il pas suffisamment précis – porte sur la chronologie de la même partie : on aurait aimé la trouver clairement indiquée dans le sommaire et rappelée dans le corps du texte...

En introduction, Beznez Rouz donne l'adresse de Déguignet à ses manuscrits : «Quel sera votre destin ?» La réponse est aujourd'hui connue (25 000 exemplaires vendus à la date de février 1999). Mais le succès de librairie se doublera d'un second succès, celui d'un ouvrage de référence. C'est tout le mal qu'on lui souhaite.

Daniel Collet

Eugène KERBAUL. *Une Bretonne révolutionnaire et féministe : Nathalie Le Mel, secrétaire de l'Union des femmes de la Commune de Paris, 1871.* Bagnolet, auteur, [1997], 21 x 14 cm, 114 p., ill.

Lorsque l'on évoque les femmes de la Commune de Paris, le nom de Louise Michel vient immédiatement à l'esprit, et souvent le seul, tant elle a, par ses talents d'oratrice, ses écrits, son exaltation, rejeté dans l'ombre toutes les autres, méconnues du grand public malgré leur courage et leur lucidité. C'est au hasard de lectures d'ouvrages d'histoire qu'Eugène Kerbaul, ancien typographe, nous dit avoir découvert et avoir été séduit par la personnalité de Nathalie Le Mel, brestoise comme lui, secrétaire de l'Union des femmes de la Commune de Paris en 1871 et qui prit une part active à l'insurrection parisienne. Il n'en fallut pas plus pour qu'il s'y intéressât en publiant, à compte d'auteur, une brochure d'une centaine de pages agrémentée de quelques illustrations bien venues. Il évoque tour à tour sa vie brestoise, quimpéroise puis parisienne.

Nathalie Le Mel naît à Brest en 1826 et y passe son enfance, son adolescence et ses premières années d'épouse et de mère. Brest est alors qualifiée de ville «remuante», ce qui ne laisse pas la jeune femme indifférente. En 1849, le couple s'installe rue Keréon à Quimper, assurant la gérance d'une librairie-reliure. Nathalie, dont la passion est la lecture, va enfin pouvoir satisfaire sa curiosité. Ses lectures sont variées, en tout cas déterminantes pour la conduite qu'elle va tenir par la suite : journaux socialistes, ouvrages censurés ou défendus : Proudhon, Blanqui, Henri Rochefort... sont ses livres de chevet. Elle choque la bourgeoisie quimpéroise par son comportement, ses théories progressistes et son féminisme. Le dureté des temps fait que le commerce ne marche guère et, en 1861, les époux Le Mel et leurs trois enfants quittent Quimper pour Paris, dans l'espoir d'un avenir meilleur.

On la trouve ensuite à la tête de plusieurs restaurants ouvriers communautaires, et c'est à ce moment aussi que, suivant l'exemple de Verlin et de Pendy, elle adhère à la première Association internationale née à Londres en 1864, prenant une part active à sa propagande, notamment sans les débats de clubs féminins ou mixtes. Pendant la Commune de Paris, elle est si active et estimée qu'elle est élue secrétaire de l'Union des femmes pour la défense de Paris et des soins aux blessés. Sur les barricades, elle se bat à la tête d'une centaine de femmes jusqu'à la fin de la «semaine sanglante». Jugée, condamnée à la déportation, elle est la compagne et la confidente de Louise Michel sur le *Virginie* qui les mène en Nouvelle-Calédonie. Libérée en 1879, elle reprend à Paris son combat pour l'émancipation de la femme par la création de syndicats et reste jusqu'au bout fidèle à ses idéaux. Elle décède, après une vieillesse dans une extrême misère, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, le 8 mai 1921, à l'âge de 96 ans.

Nathalie Le Mel est certes peu connue ; pourtant de nombreux articles lui ont été consacrés, entre autres dans la revue *La Commune* publiée par l'Association des Amis de la Commune de Paris, 1871. Eugène Kerbaul ne cache pas s'en être largement inspiré. Son mérite tient surtout à ce qu'il fait connaître à un plus large public cette «communarde», pionnière de l'organisation syndicale et combattante résolue de la cause des femmes. En conclusion, ses regrets vont à cette «Bretonne au cœur pur et passionné» et à ses compagnes ignorées comme elle, et qui devraient être connues. Pourtant, lors de sa séance du 28 mars 1980, la municipalité de Quimper a honoré la mémoire de Nathalie Le Mel en lui attribuant un nom de rue. En outre, lors de la journée des droits de la femme, le 8 mars 1983, il fut décidé, par l'intermédiaire de la SEITA, de créer une boîte d'allumettes à son effigie. Ce dernier hommage est resté un peu confidentiel. On peut penser qu'il eût été préférable de lui consacrer un timbre-poste...

Hervé Glorennec

Serge DUIGOU. *Les Robinsons des Glénan.* Quimper, Ressac, 1998, 21,5 x 15 cm, 37 p., ill.

Les robinsons des Glénan ou De ruine en ruines. Serge Duigou, dans ce nouvel ouvrage, conte, en un style alerte, la lamentable aventure financière de Fortuné Halna du Fretay qui avait décidé de promouvoir aux Glénan une industrie de la soude (et de l'iode) tirée des goémons, ainsi qu'une pêcherie de homards et de langoustes, et la désastreuse aventure humaine de la famille de Jean Larsonneur, arrachée au Léon pour assumer le développement de ces deux activités.

Le dépouillement fructueux des Archives départementales aboutit heureusement, non à un simple arbre généalogique mais bien à l'étude de cette aventure qui, commencée en 1873, se déroule sur dix ans pour F. du Fretay qui jette l'éponge, gagne Nantes puis rejoint Saint-Brieuc, tandis que les Léonards qu'il a implantés aux Glénan connaissent un sort trop souvent tragique et que les établissements industriels sont emportés presque tous par la décrépitude.

Évocation de la paroisse des Glénan, fondée par l'abbé du Marhallac'h en décembre 1871 et disparue au printemps 1892, dont la chapelle connut la célébration de dix-huit baptêmes, deux mariages et vingt-six inhumations (dont dix-sept provoquées par noyade !).

Robert Leclercq

Père Marc SIMON. *Bleun-Brug : expression d'un idéal breton. Pages d'histoire.* Landévennec, Musée de l'abbaye, 1998, 21 x 21 cm, 122 p., ill.

Ce n'est pas un hasard si c'est le père Marc Simon, archiviste-bibliothécaire de l'abbaye de Landévennec, qui a écrit cet historique du Bleun-Brug : les liens entre l'abbaye et ce mouvement breton et catholique sont en

effet très étroits. Si la vieille abbaye, délaissée depuis la Révolution, a pu se relever à partir de 1950, c'est bien grâce en grande partie à la persévérance des dirigeants du Bleun-Brug – et tout d'abord de l'abbé Jean-Marie Perrot, son fondateur, qui avait, dès 1928 au moins, et surtout depuis le congrès de Pleyben en 1935, mis au rang des priorités de son association le retour des bénédictins sur les rives de l'Aulne, symbole du renouveau spirituel de la Bretagne.

L'histoire du Bleun-Brug, c'est quatre-vingts ans de l'histoire du mouvement breton, versant régionaliste et catholique. Fondé en 1905 par un jeune prêtre, vicaire à Saint-Vougay, Jean-Marie Perrot, le mouvement s'est mis en veilleuse en 1985, après avoir connu, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, des heures de gloire – en particulier des congrès annuels drainant les foules – mais aussi des tribulations incessantes : l'opposition de l'évêque de Quimper, Adolphe Duparc, des dissensions internes, des attaques extérieures de ceux qui souhaitent des prises de position plus tranchées dans le domaine politique – soit en faveur de la démocratie chrétienne, soit en faveur de l'autonomisme ou du séparatisme. L'abbé Perrot navigue tant bien que mal entre tous ces écueils jusqu'à sa fin tragique en décembre 1943.

Après la guerre, le Bleun-Brug renaît, sous la tutelle de l'évêché de Quimper, grâce à une courageuse équipe – il ne faisait pas bon alors d'évoquer la mémoire de l'abbé Perrot – dirigée par le docteur Jean-Hervé Libéral. Les grands congrès reprennent dès 1948 mais ne durent que jusqu'en 1955. De nouvelles crises internes, dues à l'évolution des temps et à l'inadéquation des fêtes du Bleun-Brug, l'arrivée de nouvelles personnalités – le frère Visant Séité, le chanoine François Falc'hun, le chanoine François Mévellec – donnent un visage nouveau au mouvement : congrès seulement régionaux, organisation de stages de culture bretonne, accent mis sur les problèmes économiques et sociaux... Dans les années 1970 enfin, le fossé se creuse définitivement entre les jeunes, rassemblés autour de Gérard Pigeon, et les anciens autour du chanoine Mévellec qui, pathétiquement, tient à bout de bras la revue *Bleun-Brug-Feiz ha Breiz* jusqu'en 1985. Dès lors, le Bleun-Brug a cessé d'exister.

Le père Marc Simon a remarquablement retracé les avatars du Bleun-Brug, «expression d'un idéal breton», en les replaçant toujours dans leur contexte historique. Il était mieux placé que quiconque pour le faire, disposant à l'abbaye de Landévennec d'«un impressionnant dossier contenant des milliers de documents depuis 1905 jusqu'aux années 1970, rassemblés d'abord par l'abbé Henri Poisson, biographe en 1955 de l'abbé Perrot, puis par frère Visant Séité et le docteur Louis Lebreton, et confiés par eux à l'abbaye» (p. 8). L'ouvrage offre une abondante iconographie – photographies et affiches – en noir et blanc et en couleurs. Le seul regret que l'on puisse exprimer concerne les négligences trop nombreuses dans la composition : à titre d'exemple, à la même page (70), l'abbaye de Kerbénéat est appelée Kerbénéat, Kerbéhéat, Kerbébéat...

Tanguy Daniel

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions (année 1998)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 31 JANVIER 1998

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 1997. – Le président donne lecture du rapport d'activité de la Société archéologique au cours de l'année 1997.

La Société comptait, au 31 décembre 1997, 1719 membres (1594 personnes physiques et 125 personnes morales). Le nombre des adhésions s'est élevé à 61 (exactement comme l'an dernier), mais nous devons déplorer le décès de 16 de nos adhérents et la démission ou la radiation de 35 autres (pour des raisons d'âge, de santé, d'éloignement, de difficultés financières ou de non-paiement de la cotisation).

Les activités de la Société ont été consacrées aux séances d'étude avec communications (huit séances à Quimper, Brest, Morlaix, Douarnenez et... Paris (séance exceptionnelle pour les sociétaires de l'Île-de-France), avec le concours de l'abbé Yves-Pascal Castel, de Daniel Collet, de Mad Danguy des Déserts, du docteur Christiane Delaroche, de Bernard Duchatelet, de Bertrand Gallic, de Patrick Galliou, de Colette Jehl, du docteur Robert Leclercq et de Josick Peuziat ; aux excursions (quatre dans les régions d'Elliant-Langolen-Landudal, dans le pays de Baud [Morbihan], à Plomelin-Pluguffan et dans le Cap-Sizun), à la participation aux activités de l'Institut culturel de Bretagne et de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne.

Le *Bulletin de la Société archéologique* (tome CXXV) a été publié en avril 1997. Fort de 429 pages, œuvre de 37 collaborateurs, il se distingue par une présentation nouvelle : format carré, disposition des articles sur deux colonnes, illustrations plus grandes, couverture avec photographie en couleurs. D'autre part, la Société archéologique a publié, en coédition avec le C.R.B.C. de Brest, les actes du colloque de 1991 consacré au fondateur de l'évêché de Léon et intitulé *Sur les pas de Paul Aurélien.*

Le fonctionnement de la Société a été régulièrement assuré par les membres du conseil d'administration et du bureau, ainsi que par le secrétariat, dirigé par Anne Brignaudy, avec la collaboration d'Annie Bou-

cher, de Mad Danguy des Déserts, du vice-président Hervé Glorennec, d'Henri Guillou, du docteur de Kermadec. Le trésorier Serge Duigou a aussi assuré les relations avec la presse. Le docteur Goujon a fait fonction de bibliothécaire de la Société. Les membres du jury pour le prix annuel de la Société archéologique ont retenu les travaux universitaires de Jean-Yves Besselièvre et de Valérie Roudaut-Adam, qui ont été récompensés.

Rapport financier. – Le trésorier présente le rapport financier de l'année 1997. Les recettes s'élèvent à 317 505 francs, les dépenses à 312 737 francs. Le solde est donc positif de 4 768 francs. Après quelques exercices déficitaires, la Société a retrouvé un équilibre financier. Les ouvrages édités par la Société et les anciens numéros du *Bulletin* ont été vendus (à 50 % de leur prix public) pour un montant total de 22 659 francs, ce qui n'est pas négligeable. Le trésorier remercie Anne Brignaudy, secrétaire générale, pour le remarquable travail qu'elle effectue au service de la trésorerie.

Le rapport d'activité et le rapport financier, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité par les membres présents. Le président remercie l'assemblée pour la confiance ainsi renouvelée au bureau de la Société.

Augmentation de la cotisation. – Cela fait plusieurs années que le montant de la cotisation est resté stable. Le président, mandaté par le conseil d'administration, propose de l'augmenter de dix francs, le faisant passer pour un membre à 150 francs, pour un couple à 160 francs, et d'instaurer une cotisation pour les jeunes (de moins de vingt-cinq ans) à 80 francs. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Dix nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Gérard BOIVINEAU, diplomate, de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

– M. Bruno CASTEL, médecin, de Châteaulin, présenté par Mme Marie Castel et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. Jean-Luc DANIEL, cuisinier, de Quimper, présenté par MM. Henri Guillou et Jean-Paul Loussouarn ;

– Mme Nicole DU CHATELLIER, de Pont-l'Abbé, présentée par Mlle Anne Brignaudy et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Jeannine LE BERRE, de Quimper, présentée par Mme Germaine Lesquibe et M. Robert Penhoat ;

– M. et Mme Gilles PICHON, de Saint-Pol-de-Léon, présentés par MM. Philippe de Kermadec et Tanguy Daniel ;

– Mlle Marie-Louise QUÉINNEC, de Paris, présentée par M. Tanguy Daniel et Mlle Annie Boucher ;

– M. et Mme Jean-Claude ROUX-BERTHEVAS, de Brest, présentés par M. Patrick Galliou et Mme Marie-Rose Sévellec.

Bibliographie. – Le président présente quelques ouvrages et revues publiés récemment : de Nathalie Molines et Philippe Guigon, *Les églises des îles de Bretagne*, publié récemment par l'Institut culturel de Bretagne et l'Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles (A.M.A.R.A.I.) ; sous la direction d'Emmanuel Salmon-Legagneur, *Les noms qui ont fait l'histoire de Bretagne, 1 000 noms pour les rues de Bretagne*, publié par Coop Breizh et l'Institut culturel de Bretagne, des idées pour les municipalités qui souhaitent honorer un personnage de l'histoire bretonne.

Plusieurs ouvrages à paraître sont annoncés en souscription : Le cartulaire de l'abbaye de Redon, IXe-XIe siècle ; *La pierre de construction en Armorique romaine, l'exemple de Carhaix*, par J.-Y. Éveillard, L. Chauris, M. Tuarze et Y. Maligorne, publié par le

C.R.B.C. et l'université de Bretagne occidentale ; *Élites bretonnes sous l'Empire, Ille-et-Vilaine et Finistère. Dictionnaire biographique*, par Luc Boisnard.

Vol d'objets d'art. – Le président fait part du récent vol du trésor du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon. Les voleurs se sont laissé enfermer dans la chapelle et ont fait main basse sur une grande partie de l'orfèvrerie.

On ne peut pas toujours éviter de tels méfaits, mais il est évident que la surveillance doit être plus que jamais vigilante. Ce sont de tels actes qui expliquent que l'on soit contraint de tenir fermés les édifices qui abritent des objets convoités par les cambrioleurs, les trafiquants et autres prédateurs du bien commun.

Les fouilles de Quimper. – Le président évoque les fouilles qui viennent d'être entreprises aux abords de la cathédrale de Quimper, à l'occasion des travaux de réaménagement du cœur de la ville. Menées sous la direction de notre confrère Jean-Paul Le Bihan, archéologue municipal, elles permettront de mieux comprendre ce que fut la capitale cornouaillaise des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

La mémoire et l'oubli en Cornouaille au haut Moyen Âge. – Le président donne la parole à Mlle Joëlle Quaghebeur, maître assistante d'histoire médiévale à l'université de Bretagne Sud, à Lorient, qui a soutenu en décembre 1994 une thèse de doctorat intitulée *Comté de Poher et terre de Cornouaille. Mémoire et pouvoir, IXe-XIIIe siècle.*

Cette thèse sera publiée par la Société archéologique du Finistère.

Le secrétaire de séance, Serge Duigou — Le président, Tanguy Daniel

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1998

Quimper

Présidence de M. Daniel Collet, vice-président

Une cinquantaine de personnes assistent à la réunion, tenue, comme à l'accoutumée, au Musée départemental breton.

Le procès-verbal de la dernière séance – assemblée générale et séance ordinaire – est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Henri GOARDON, vétérinaire, de Goulien, présenté par MM. Roger Gargadennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Georges LE BOURLOT, de Quimper, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel.

Bibliographie. – Le président présente quelques publications reçues par la Société :

– *Bilan scientifique 1996* du Service régional de l'archéologie. La partie consacrée au Finistère concerne surtout les fouilles de Carhaix et de Quimper ;

– de Philippe Guigon, *Les églises du haut Moyen Âge en Bretagne*, t. I, publié par le Cen-

tre régional d'archéologie d'Alet (supplément 1997, dossier n° T). Il s'agit d'une étude très documentée et très intéressante où les diocèses bas bretons n'occupent toutefois qu'une petite dizaine de pages sur plus de cent pages de texte. Mais il ne s'agit que du premier tome...

– Le numéro 25 des *Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet* contient un article général de Jean-Christian et Patricia Bans sur «Les homologues bretons des *hall houses* d'Angleterre et du pays de Galles (XIVe-XVIe siècle)» ; plusieurs exemples de ces «logis à salle basse sous charpente» ont en effet été repérés dans divers points de la Bretagne.

Le président commente rapidement le *Bulletin de liaison* que viennent de recevoir les membres de la Société et annonce la publication prochaine du *Bulletin* annuel 1997.

Un patrimoine rural insoupçonné : la maison paysanne en Bretagne intérieure sous l'Ancien Régime. – La parole est donnée à M. Jean Le Tallec, de Saint-Brieuc, qui consacré sa retraite de professeur de biologie à l'étude de la vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime.

Les voyageurs des XVIIIe et XIXe siècles n'ont pas laissé bonne réputation à la maison rurale de ces époques, si bien que, dans la conscience collective, un certain nombre d'idées avaient fini par s'imposer : la maison paysanne d'autrefois ne comportait qu'une seule pièce ; elle était couverte de paille ; elle était basse ; elle était sombre, ne disposant que d'une petite fenêtre...

Or, les descriptions trouvées dans les archives d'Ancien Régime nous mettent en présence d'une réalité très différente. Une enquête minutieuse menée sur 211 habitations paysannes de la région de Corlay, dont les dates s'échelonnent de 1679 et 1767, a abouti aux résultats suivants :

– 144 descriptions (68 %) comportent la mention d'une «chambre» distincte de la «maison principale» ; l'expression la plus courante est «la maison principale et une chambre au bout».

– Ces «cahutes sans ouvertures» comptabilisent 513 portes et 573 fenêtres (plus 145 «gerbères», ouvertures sur le grenier).

– Les «murs aveugles sur l'arrière» sont en réalité percés de 142 portes et 107 fenêtres.

– Dans ces maisons basses, sont signalés 114 escaliers qui désignent donc au moins 114 maisons à étage (plus celles qui disposaient d'échelles de meunier) ; en outre, 69 de ces escaliers sont des «virs à demi-rond» c'est-à-dire des escaliers intérieurs formant des ébauches de tourelles.

– Concernant la toiture, 143 de ces maisons étaient couvertes d'ardoises, 39 de genêt, les 29 autres étant mixtes.

Pour confirmer ces données, M. Le Tallec projette et commente des vues anciennes ou actuelles de ces maisons qui sont en effet d'importantes constructions. Il conclut en disant que, dans bien d'autres domaines (agriculture, alimentation, habillement...), les archives obligent à remettre en cause les clichés toujours répétés sur la vie paysanne sous l'Ancien Régime.

Après un court échange de questions et de réponses sur la préservation de ce patrimoine, la séance est levée à 16 heures 45.

Le vice-président,
Daniel Collet

SÉANCE DU 28 MARS 1998

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la dernière séance et lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Sylvie DELAMARCHE, agent immobilier, de Plougastel-Daoulas, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Michel Le Goffic ;

– Mlle Anne-Marie JÉGOUSSE, fonctionnaire, de Quimper, présentée par M. Pierre Toulhoat et Mlle Annie Boucher ;

– Mme Annick LE BRUN, retraitée, de Quimper, présentée par les mêmes ;

– M. Alain TANGUY, de Santec, présenté par MM. Bernard Tanguy et Tanguy Daniel.

Bibliographie. – Le président présente des dernières revues reçues par la Société :

– Les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, 1997. Le n° 3 est consacré aux actes d'un colloque tenu les 28, 19 et 30 novembre 1996 au Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales de l'université d'Angers, et consacré aux «Mines, carrières et sociétés dans l'histoire de l'ouest de la France». Seul un article concerne – indirectement – le Finistère : il s'agit d'une étude de Catherine Fauchet et de Nathalie Hugues sur «La ville noire, terre de migrations bretonnes : Trélazé, 1850-1914».

Dans le n° 4, on trouvera un article intéressant de Jean-Yves Cocaign sur «Le pourpre et son utilisation comme teinture en Armorique», et une étude de sociologie électorale, par Jean-Luc Richard, intitulée : «Le territoire symbolique et révélateur. Finistère et vote Front national : l'inadéquation culturelle».

– *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, de janvier 1998, consacrés aux «Bretons aux quatre vents», c'est-à-dire à l'émigration des Bretons à travers le monde.

– *Minihy Levenez*, n° 48, de février 1998, qui contient un article d'iconographie religieuse dû à l'abbé Yves-Pascal Castel, sur la «Représentation de l'Esprit-Saint dans nos églises» de basse Bretagne. L'article est présenté en français et en breton.

– *ArMen*, n° 92, de mars 1998, contient d'intéressants articles sur la lutte bretonne (*gouren*), ancien jeu guerrier d'origine celtique, et notamment une étude de Denise Delouche sur «Le *gouren* et les artistes».

– Les *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 5e série, t. XXI, 1996, présentent le texte d'une conférence d'Yves La Prairie sur Victor Segalen.

Enfin, la Société des Amis de Louis Le Guennec a publié un très utile index de l'ouvrage de ce dernier : *Une famille de la noblesse bretonne : les Barbier de Lescoët*, paru en 1991.

Les «juloded». – Le président donne la parole à M. Louis Élégoët, professeur d'histoire, pour une communication sur les *juloded*, mot dont le singulier est *julod* et qui désigne des paysans-marchands de la zone orientale du Léon. Tout en exploitant des fermes grandes de quinze à quarante hectares, ces *juloded* s'adonnent à des activités artisanales et commerciales : les uns sont tanneurs, tandis que les autres, nettement plus nombreux, font fabriquer des toiles de lin par des tisserands et, plus encore, par des paysans-tisserands, en vue de les vendre à des négociants établis à Landerneau et surtout à Morlaix.

Attestés dès le XVe siècle, les paysans-marchands de toile connaissent leur apogée vers 1680 : à cette époque, ils sont près d'un millier, cependant que la zone toilière produit annuellement dix mille kilomètres de toile. Ensuite, leur nombre décline du fait de la politique mercantiliste pratiquée par Colbert : l'important marché anglais se ferme aux toiles de Léon. Au milieu du XIXe siècle, la révolution industrielle a raison de l'artisanat textile léonard. En 1800, on compte encore quatre cents paysans-marchands de toile, soit 4 % de la population du pays toilier. De leur côté, les paysans-tanneurs n'atteignent pas la centaine. On les rencontre, surtout, sur les territoires de Lampaul-Guimiliau et de Landivisiau.

Nettement plus riches que les autres paysans de leur terroir, les *juloded* ont l'habitude d'investir dans la terre : la plupart en possèdent plusieurs dizaines d'hectares, un minorité, plus de cent. Ils emploient de nombreux domestiques et se dispensent de travailler de leurs mains. Occupant constamment les postes de commandement de leur terroir jusqu'aux approches de la Seconde Guerre mondiale, ils sont les initiateurs des enclos paroissiaux du Léon. Plus grands, plus instruits sans l'être vraiment, plus sûrs d'eux-mêmes que la masse des paysans qui les entourent, leur originalité est telle qu'ils constituent une caste. Réfractaires à la ville, ces patriciens ruraux ne savent pas susciter des entreprises industrielles en remplacement de leurs activités artisanales et commerciales.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 25 AVRIL 1998

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésion. – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– Mlle Anne-Marie TROADEC, conseillère d'administration scolaire et universitaire (E.R.), présentée par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel.

Le prix annuel de la Société. – Le prix récompensant un travail de recherche particulièrement remarqué a été attribué cette année à Mlle Audrey Nourry, de Goulven, étudiante à l'université de Bretagne occidentale, pour son mémoire de maîtrise sur *Les manoirs des XVe et XVIe siècles au cœur du Léon*. Le président, en remettant le prix à Mlle Nourry, la félicite pour la qualité de son travail, aussi bien du point de vue de l'apport documentaire que du point de vue de la forme. Il espère que Mlle Nourry continuera dans cette voie et donnera à notre *Bulletin* une étude sur le sujet qu'elle a étudié.

Bibliographie. – Le président présente le *Bulletin de liaison* (n° 39, décembre 1997) de l'Association des Amis de Saint-Mathieu, ainsi que le dernier numéro de la revue *ArMen* (n° 93, avril 1998) qui contient notamment un article sur le peintre douarneniste «René Quéré, imagier de la mer», et un autre sur «les

festoù-noz, histoire d'un renouveau». La Société a également reçu le dernier *Bulletin d'information* (n° 10, 1997) *de l'A.M.A.R.A.I.* (Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles).

Le président signale la publication de deux ouvrages : *Les manoirs à Dirinon* (en deux cahiers : 4e trimestre 1997 et janvier 1998) par M. Jean-Bernard de La Brosse (chez l'auteur, à Dirinon) ; *Les églises du haut Moyen Âge en Bretagne* (tome II) par M. Philippe Guigon, édité par le CeRAA (Centre régional d'archéologie d'Alet), Saint-Malo, 1998.

Colloques. – Le président signale la prochaine tenue de trois colloques :

– les 15 et 16 mai 1998, à la faculté des lettres Victor-Segalen à Brest : Élites et notables aux XIXe et XXe siècles ;

– du 4 au 7 mai 1998, au Quartz de Brest, les VIIes journées franco-britannique d'histoire de la marine : Les marines française et britannique face aux États-Unis, de la guerre d'Indépendance à la guerre de Sécession ;

– les 2 et 3 octobre, à Quimperlé, au cinéma Éden, colloque organisé par le C.R.B.C. (Centre de recherche bretonne et celtique) : L'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, des origines à la Révolution.

Saint-Allouarn et l'Australie. – Le président donne ensuite la parole à Serge Duigou pour une courte intervention sur les récentes découvertes intervenues sur la côte ouest de l'Australie. Le 30 avril 1772, le navigateur cornouaillais Louis de Saint-Allouarn, second de Kerguelen lors de la première expédition des mers australes, a pris possession de la côte ouest de la Nouvelle-Hollande, ainsi que l'on appelait alors l'Australie. Depuis lors, de multiples expéditions avaient tenté vainement de retrouver ces témoins du passage du *Gros-Ventre*, le navire commandé par Saint-Allouarn, dans la baie des Chiens-Marins (aujourd'hui Shark Bay).

Or, le 5 janvier dernier, un Français de Nouvelle-Calédonie, Philippe Godard, a découvert dans cette même baie, au sommet d'une falaise décrite par Saint-Allouarn, un écu d'argent de 1766 à l'effigie de Louis XV. Le 1er avril suivant, Mme Myra Stanbury, archéologue du Musée maritime de Fremantle, près de Perth, découvrait à quelques mètres de là, une bouteille vieille de plus de deux cents ans. Ainsi, les preuves de la prise de possession étaient mises au jour. Et le nom de Louis de Saint-Allouarn, malheureux second de Kerguelen, mort d'épuisement à l'île de France (île Maurice) au retour de son expédition, le 27 octobre 1772, sorti de l'oubli.

Le Musée d'art de l'évêché. – Le président donne ensuite à la parole à M. Yann Celton, bibliothécaire de l'évêché de Quimper, pour une communication sur le «paradis de tonton Paul». «Tonton Paul» désigne familièrement le chanoine Paul Peyron (1842-1920), chancelier-archiviste de l'évêché de Quimper, qui fut tout à la fois le promoteur, l'inventeur et le conservateur du musée créé par décision de l'évêque François-Virgile Dubillard. Celui-ci, dès la première année de son arrivée dans le diocèse, publia le 5 novembre 1900 une lettre-circulaire créant une chaire d'archéologie et d'architecture religieuses au grand séminaire (confiée au chanoine Abgrall), une Commission diocésaine d'archéologie (où figuraient le chanoine Abgrall et le chanoine Peyron), chargée de veiller à la conservation et au bon entretien des monuments religieux et de publier un bulletin (le *Bulletin diocésain de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, qui deviendra en 1911 le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*), et enfin un musée religieux «pour réunir les statues, bas-reliefs, fragments de sculptures, peintures, vitraux, broderies, livres liturgiques qui seraient hors d'usage et qui pourraient former une collection propre à l'étude de l'art dans notre région». Mgr Dubillard reprenait, dans ce dernier cas, l'idée de Mgr François Roull, curé

de Saint-Louis de Brest, qui avait créé dans sa ville, quelques mois auparavant, un musée semblable logé dans la chapelle Saint-Joseph, rue Duquesne.

À Quimper, le musée trouva place d'abord dans le palais épiscopal, près de la cathédrale, puis dans le nouvel évêché, rue de Rosmadec, à partir de 1907. Le chanoine Peyron en eut la charge : collectionneur passionné, il récupéra ainsi dans les paroisses de nombreuses statues abandonnées, évitant souvent leur vente à des brocanteurs, et les «répara» avec des moyens de fortune. Ce fut pour lui un «paradis archéologique» peuplé de vieux saints bretons avec qui, selon son confrère François Cornou, «il vivait [...] comme avec des contemporains et des amis». Cet ensemble d'objets religieux existe toujours, à l'évêché, dans le déambulatoire de la chapelle Saint-Joseph, depuis sa transformation en bibliothèque diocésaine, vers 1975.

Le secrétaire de séance, Serge Duigou — Le président, Tanguy Daniel

EXCURSION DU 24 MAI 1998

dans le Léon

La première excursion de l'année a pour cadre le nord du Léon, entre Cléder et Kerlouan, et réunit cent-trente huit personnes.

Le château de Maillé, en Plounévez-Lochrist. – La première étape est constituée par le château de Maillé, où la Société archéologique est accueillie avec beaucoup de chaleur par M. et Mme Michel Danguy des Déserts. M. Danguy des Déserts, l'un de ses petits-fils et M. Michel Le Vaillant, auteur d'un mémoire de maîtrise sur la seigneurie de Maillé, font l'historique de la demeure, puis mènent leurs hôtes en visiter l'extérieur et l'intérieur. À l'origine, Maurice de Kermavan commença, vers 1560, à édifier un château inspiré des grands architectes de la Renaissance (Philibert Delorme, Jacques Androuet du Cerceau, Sebastiano Serlio) : il n'en reste aujourd'hui qu'une petite partie, le beau pavillon d'angle et la façade occidentale donnant sur les jardins. Aux siècles suivants, des modifications importantes furent apportées, donnant à l'ensemble un aspect hétéroclite. D'intéressantes peintures ornent les appartements.

Adhésions. – Au cours du déjeuner pris en commun au restaurant de la Butte, à Plouider, le président propose aux membres présents trois demandes d'adhésion :

– M. et Mme Jean CARIOU, retraités, de Landerneau, présentés par Mme Jeanne Mollet et M. André Kervarec ;

– M. Philippe PINSON, ingénieur, de Vélizy-Villacoublay (Yvelines), présenté par MM. Bernard Charton et Tanguy Daniel ;

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

Le manoir de Tronjoly, en Cléder. – L'après-midi commence par la visite du manoir de Tronjoly. C'est Mme de Sagazan elle-même qui nous fait l'honneur de présenter son manoir, édifié à partir du milieu du XVIe siècle par la famille de Kergoët. Autour d'une cour centrale où se trouve une vasque circulaire monolithe du XVIe siècle, sont disposés le logis avec une tourelle d'angle (XVIe siècle), des communs (XVIIIe siècle), une terrasse délimitée par une balustrade et portant la chapelle ainsi

que l'ancienne maison du chapelain. Les appartements sont décorés de peintures allégoriques révélant le goût et la richesse des propriétaires du XVIIe et du XVIIIe siècle (les Kergoët, puis les Parcevaux).

Deux manoirs de Plouescat. – Mlle Audrey Nourry, lauréate du prix annuel de la Société archéologique pour son mémoire de maîtrise sur les manoirs de la région, présente ensuite deux manoirs situés sur le territoire de la commune de Plouescat : Prat-Bihan et l'Île-en-Gall. Mlle Nourry, plus que sur les aspects architecturaux – il s'agit de bâtisses relativement modestes – et sur la succession des propriétaires, insiste avec pertinence sur le rôle économique et social qu'ont eus ces manoirs sous l'Ancien Régime, et sur l'organisation de ces petites seigneuries, les replaçant dans un contexte historique dépassant le cadre local.

Le village de Ménez-Ham, en Kerlouan. – La journée se termine au village abandonné de Ménez-Ham, en Kerlouan, au pied d'une gigantesque roche dressée sur la côte. Le commandant Paul Cheval fait ressortir les avantages défensifs de ce site qui offre de remarquables possibilités de surveillance de la mer et de la côte ainsi que d'implantation d'un poste militaire. Probablement utilisé avant le XVIIe siècle comme abri par des pirates ou des contrebandiers, le lieu fut remarqué par Vauban et, vers 1720, l'ingénieur Simon Garengeau y fit construire un corps de garde, littéralement incrusté dans le rocher. La petite bâtisse reçut d'abord une charpente en bois et une couverture en ardoise, mais les gardes de la ferme générale – les ancêtres des douaniers – eurent vite fait de brûler le mobilier, les menuiseries et même la charpente pour se chauffer pendant leurs patrouilles. Garengeau, excédé par ces dégradations, remplaça les charpentes par des voûtes de maçonnerie et les ardoises par des dalles de pierre. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on construisit la «caserne». Ici, comme à l'île de Sieck, plus à l'est, il s'agit de petits bâtiments alignés comme des corons, pour abriter les canonniers envoyés en cas de besoin depuis leur garnison, – Landerneau probablement. En 1817, la défense côtière fut démantelée et les installations furent remises aux douanes qui les vendirent à partir de 1835. L'acquéreur loua les petites maisons à des paysans-pêcheurs-goémoniers qui, pendant un peu plus d'un siècle, y vécurent et travaillèrent dans de rudes conditions. En 1950, le hameau comptait encore une cinquantaine d'habitants ; à la fin des années 1970, la plupart des maisons avaient été abandonnées, à l'exception de trois d'entre elles. Aujourd'hui, la communauté de communes de Lesneven-Côte des légendes étudie sérieusement la mise en valeur de ce site, classé depuis 1975.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 28 JUIN 1998

en haute Cornouaille

Cent vingt personnes se sont retrouvées à Gouarec, dans sud-ouest des Côtes-d'Armor, pour une excursion dirigée par M. Jean Le Tallec, auteur d'un ouvrage sur *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*. Notre guide, originaire de Laniscat, a tenu à

nous montrer deux aspects de la région, dont il est un fin connaisseur : l'architecture rurale ancienne, et quelques édifices religieux.

Maisons paysannes d'Ancien Régime à Laniscat. – L'ancienne seigneurie de Corlay a conservé un grand nombre de maisons paysannes à l'architecture originale, sur lesquelles M. Le Tallec a retrouvé une documentation abondante aux Archives départementales des Côtes-d'Armor : aveux, successions, partages, etc., qui précisent les descriptions des maisons rurales qui sont encore en place pour un bon nombre.

À partir d'exemples présentés sur le terrain (à Fontaine-Leur, Pohon, Gouazillou, Restirou), M. Le Tallec prouve que la littérature historique sur le sujet est souvent erronée. Contrairement à ce qu'il est trop souvent écrit, les maisons paysannes n'avaient pas une seule pièce d'habitation (commune avec les animaux) mais pouvaient en avoir plusieurs, comme c'est le cas dans la seigneurie de Corlay où 68 % des maisons repérées dans les documents d'archives ont une «chambre au bout» et comportent un étage (avec un grenier et une deuxième chambre). Les murs de ces maisons sont percés de plusieurs ouvertures : deux ou même trois portes (la porte principale étant souvent surmontée d'une «gerbière», ouverture permettant d'engranger les gerbes à l'étage), au moins trois fenêtres (en façade, mais aussi, dans la moitié des cas, sur l'arrière). L'une des caractéristiques de beaucoup de ces constructions est l'existence de deux types d'escaliers pour accéder à l'étage : soit en maçonnerie à l'extérieur, devant la maison (appelés «montées» ou «degrés»), soit en colimaçon, à l'intérieur, contenus dans une demi-tourelle débordant sur le mur principal et s'arrêtant au niveau du toit (ils sont nommés «virs à demi-rond» et sont signalés dans un tiers des bâtisses). Enfin M. Le Tallec a pu prouver que, dans ce pays de schistes (appelés «pierres vertes»), les toitures ont majoritairement été couvertes d'ardoises à partir des années 1640 (le genêt – et non le chaume – étant depuis cette date de moins en moins employé).

La qualité de ces constructions ne laisse pas d'étonner les visiteurs, car certaines d'entre elles, encore bien conservées ou restaurées, font penser à des manoirs plutôt qu'à bâtiments de ferme : avant la Révolution, la richesse de la région tenait non seulement à la production de céréales et à l'élevage, mais aussi au travail de la toile : le pays de Corlay produisait du chanvre et recevait du Trégor du lin sous forme de «poignées».

Les «loges» de Laniscat. – Toutes les maisons d'Ancien Régime n'ont pas cet aspect évoquant une prospérité passée : il subsiste aussi des petites maisons, construites uniquement en dalles de schiste (qui, dans les maisons paysannes précédemment décrites, servaient souvent pour faire les cloisons) : ces maisonnettes sont appelées «loges» et abritaient des paysans pauvres ou des carriers extrayant les plaques de schistes dans les carrières des environs, et notamment à Liscuis, près de Bon-Repos. La loge visitée près du bourg de Laniscat a été récemment restaurée par l'association Tiez-Breiz : les murs, les ardoises du toit et même le conduit de cheminée sont uniquement constitués de schiste.

La chapelle de Sélédin, en Plussulien. – Après le pique-nique sur le placître, la visite de la chapelle de Sélédin est guidée toujours par M. Le Tallec, qui rappelle que, non loin d'ici fut découvert, en 1964, un important centre de production de haches en «dolérite du type A», haches en pierres polies qui furent façonnées entre 4000 et 2000 environ av. J.-C. La chapelle de Sélédin, quant à elle, remonte dans certains de ses éléments au XIVe et surtout au XVe siècle, mais elle a été reconstruite en 1640, puis en 1783 (à la suite d'un incendie). La statuaire est intéressante ; le retable du maître-autel, consacré à la sainte Famille, porte la date de 1817 et a été récemment restauré. Sur le placître, le calvaire, daté de 1631, comporte

un fût à écots taillé dans une longue pierre de schiste.

L'église Saint-Gildas à Laniscat. – Au milieu du bourg de Laniscat s'élève la grande église paroissiale, dédiée à saint Gildas. L'édifice, en grande partie du XVIIe siècle (sauf le clocher qui porte les dates de 1725 et de 1751), enferme un mobilier assez remarquable par sa qualité et sa diversité : un maître-autel et son retable en tuffeau et en marbre d'origine lavalloise (il est l'œuvre d'Olivier Martinet), une tribune Renaissance présentant une *Annonciation*, des panneaux en bas relief provenant sans doute d'un ancien retable, sans doute du XVIIe siècle (quatre scènes : le *Lavement des pieds*, *Judas se faisant compter les trente pièces d'argent*, *Gethsémani*, le *Baiser de Judas*), le reliquaire de saint Gildas, et enfin une roue de fortune (qui était actionnée lors des baptêmes).

La chapelle de Rosquelfen. – L'ancien bourg trévial de Rosquelfen, en Laniscat, garde autour de son église – aujourd'hui chapelle – son cimetière, avec un calvaire intéressant (mais caché en partie par une tombe moderne) par les panneaux sculptés du socle : bien que le granit soit très abîmé, on reconnaît une *Flagellation* et une *Descente aux limbes*. L'église elle-même a connu plusieurs campagnes de construction : la nef date du début du XVIe siècle, le clocher de 1668, la sacristie de 1829. Dans la chapelle latérale sud, des éléments de boiserie du XVIe siècle, en cours de restauration, portent des médaillons Renaissance où un homme et une femme se font une déclaration d'amour.

La chapelle Sainte-Croix, en Plélauff. – Passant dans l'ancien diocèse de Vannes, les excursionnistes consacrent leur dernière visite de la journée à la chapelle Sainte-Croix, en Plélauff. Ce grand édifice rectangulaire a été élevé au XVIe siècle sur un ancien lieu de culte païen dont témoignent les deux stèles (une grande et une petite) de l'âge du fer plantées au milieu du carrefour voisin. D'importantes restaurations au XIXe siècle ont modifié l'aspect originel de la chapelle, dont l'intérêt principal aujourd'hui est constitué par le jubé, qui fut longtemps relégué sous forme de tribune au fond de l'édifice et qui a été récemment remis en place et restauré. Dominé par une très belle *Crucifixion*, la tribune du jubé est décorée de panneaux peints représentant d'un côté les vices, de l'autre des sybilles ; le chancel, d'une sculpture très fine, est décoré d'une frise de dragons. Les sablières offrent des scènes diverses, le plus souvent d'inspiration païenne.

Avant le départ, le président remercie publiquement M. Le Tallec d'avoir su faire découvrir avec science, passion et humour les beautés de sa région.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 23 JUILLET 1998

Trégor

L'excursion d'été, organisée essentiellement pour les membres de la Société ne résidant pas en Bretagne, regroupe cent vingt personnes pour une visite de la partie trégoroise des Côtes-d'Armor. La matinée est consacrée à l'examen des fouilles du Yaudet, près de Lannion, sous la direction de Patrick Galliou ; l'après-midi, à la visite

de quelques monuments remarquables de la région de Plouaret, avec l'aimable collaboration de M. Claude Berger, vice-président de l'A.R.S.S.A.T. (Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor).

Le site archéologique du Yaudet, en Ploulec'h. – Patrick Galliou, qui enseigne à l'université de Bretagne occidentale et qui est l'un des secrétaires de notre Société, a repris depuis quelques années, en compagnie de Barry Cunliffe, professeur à l'université d'Oxford, les fouilles du site du Yaudet, en Ploulec'h, à l'embouchure du Léguer, rivière de Lannion. Après un exposé général sur le cadre géographique, il rappelle l'historique de la découverte et des fouilles du site, et présente les résultats du travail sur le terrain : les premières traces remontent au Mésolithique et au Néolithique, l'occupation la plus importante débutant avec l'âge du bronze et durant jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Patrick Galliou nous entraîne ensuite sur le chantier des fouilles actuelles – où travaillent des archéologues britanniques –, à proximité des rochers dits de Beaumanoir, où l'on peut constater que la muraille gauloise a été remaniée à l'époque romaine : une porte apparaît nettement. La découverte récente d'une fibule en bronze et d'un élément de mors de caractère militaire contribuent à renforcer l'hypothèse que le Yaudet fut le siège d'une garnison à l'époque romaine, la datation étant confirmée par la mise au jour de monnaies.

Au-dessus du hameau actuel du Yaudet, le rempart gaulois est encore visible dans la topographie, de même que, tout en bas du site, la muraille du Bas-Empire romain, percée d'une porte maritime permettant l'accès au Léguer.

Au passage, les visiteurs ont pu s'arrêter à la chapelle Notre-Dame de Coz-Yaudet où est présentée, au-dessus du maître-autel, une Sainte Vierge couchée avec, au pied du lit, le prophète Isaïe[1].

Le déjeuner est pris sous forme de pique-nique devant le magnifique paysage de l'embouchure du Léguer et de la baie de Lannion.

La fontaine Saint-Sylvestre. – À quelque deux cents mètres avant l'entrée du bourg de Plouzélambre, M. Berger nous fait découvrir la monumentale fontaine de saint Sylvestre. «Elle est formée d'un vaste rectangle creusé dans le sol, pavé et bordé d'un mur de granit le long duquel court un banc de pierre. À l'une de ses extrémités est un petit bassin rectangulaire contenant la fontaine. Ce bassin est couvert d'un édicule [abritant] une statue en granit, représentant un abbé tenant une crosse [...]. Cet édifice [...], couvert d'un toit de pierre orné de fleurons et de gargouilles [...] date du XVIe siècle[2].» L'eau de la fontaine passait autrefois pour guérir de la lèpre.

L'enclos paroissial de Plouzélambre. – L'enclos paroissial de Plouzélambre est constitué de l'église, du cimetière, de l'ossuaire et du calvaire, le tout clos d'un mur.

L'église, dédiée aussi à saint Sylvestre – que le clergé des Temps modernes a substitué à un saint breton inconnu (Zélambre ?) – a connu plusieurs campagnes de construction : le chevet plat remonte au XVe siècle, la nef et les deux porches au XVIe siècle, le clocher-mur au XVIIIe siècle (1753). Parmi les statues, on remarque notamment un groupe de sainte Anne, la Vierge et l'Enfant debout sur les genoux de sa mère.

L'ossuaire, situé au sud-ouest de l'église, date du XVe siècle. «De plan rectangulaire, sa façade orientale est ajourée de sept baies trilobées avec colonnettes jumelées ; à l'extrémité sud de cette façade s'ouvre la porte sous un

[1] Sur le site archéologique du Yaudet, on se reportera au procès-verbal de la séance du 28 janvier 1995 (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 541-542) et au n° 82 de la revue *ArMen*, janvier 1997, p. 16-25.

[2] Pierre BARBIER, *Le Trégor historique et monumental*, Saint-Brieuc, 1960, p. 445-446.

arc brisé [...]. Il peut être considéré comme l'un des plus anciens ossuaires formant un bâtiment indépendant de l'église[3].»

Le calvaire, au sud-est de l'enclos, a dû être déplacé ou restauré, car le Christ en croix n'est plus aspecté à l'ouest, comme il est traditionnel. L'emmarchement à quatre degrés circulaires porte un socle cubique et un long fût octogonal en granit d'environ 3,5 mètres. Le groupe sculpté au haut du fût comporte quatre représentations autour de la croix : le Christ crucifié, vers le sud ; une Vierge à l'Enfant, vers le nord ; une Vierge de pitié, vers l'ouest ; un saint personnage (Sylvestre ?) avec deux animaux à ses pieds.

La chapelle de Saint-Carré, en Lanvellec. – La chapelle de Saint-Carré, visitée ensuite, est dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. L'édifice actuel, construit en 1696-1697, succède à une grange cistercienne de Bégard, connue au XIIe siècle, puis à une chapelle déjà en ruine à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. D'importantes réfections ont été effectuées sur l'édifice actuel en 1878. Le mobilier, de la fin du XVIIe siècle, comporte notamment un retable avec *Déposition de croix*, au-dessus du maître-autel. Un important pardon a lieu tous les ans.

La fontaine, en contrebas de la chapelle, a la même structure que celle de Saint-Sylvestre de Plouzélambre, mais le style est moins recherché. Une inscription sur l'édicule surmontant l'une des deux sources porte la date de 1700.

La chapelle de Keramanac'h, en Plounévez-Moëdec. – L'excursion s'achève à la chapelle de Keramanac'h, bel exemple d'édifice trégorois de la fin du XVe siècle. Dépendance de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, elle fut d'abord dédiée à saint Jean, puis à la Vierge. Le chevet plat comporte une baie remarquable par le remplage flamboyant extrêmement travaillé. Le porche sud abrite un portail dont le tympan a été mutilé : il présente encore une *Annonciation* sur la gauche, et un personnage (Nicodème ?) sur la droite. Entre les deux, une scène a disparu (une *Adoration des mages* ?).

Le président,
Tanguy Daniel

[3] ID., *ibid.*, p. 419.

EXCURSION DU 27 SEPTEMBRE 1998

dans le Morbihan

Organisée par M. Bernard Tanguy, l'excursion a bénéficié également du précieux concours de M. l'abbé Yves-Pascal Castel et de M. Joseph Rio, professeur de lettres à Lorient, originaire de Locoal-Mendon. Centrée sur la rivière d'Etel, elle s'est déroulée sous les meilleurs auspices et a réuni quelque cent-trente participants.

La chapelle de Locoyarne-le-Haut, en Hennebont. – Située dans une large boucle du Blavet, dans un site agreste, la chapelle de Locoyarne a été une découverte très appréciée du groupe. Avant d'en entreprendre la visite, M. Bernard Tanguy a fait un rapide historique du lieu. Dédié à saint Gurthiern, fondateur présumé du premier monastère de

Quimperlé et éponyme de Locoyarne, l'édifice, aujourd'hui propriété privée, dépendait autrefois de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Joie d'Hennebont. La tradition locale comme la Vie latine du saint situent là son ermitage. C'est dans un abri sous roche voisin qu'il aurait vécu et serait mort. Remontant sans doute au XIe siècle, le nom de Locoyarne atteste l'ancienneté de son culte en cet endroit, ce que ne dément pas l'architecture de la chapelle elle-même.

La visite de l'édifice est commentée par l'abbé Castel. Avec sa nef éclairée par huit baies étroites et ses bas-côtés couverts en appentis, la chapelle est un édifice homogène typiquement roman de la fin du XIe siècle, mis à part les deux grandes fenêtres ouvertes en 1652 pour procurer une abondante lumière dans le chœur. Les deux dernières piles, grands blocs rectangulaires, pourraient être un remploi gallo-romain. Les chapiteaux archaïques à volutes et masques triangulaires à l'entrée du sanctuaire contrastent avec la finesse d'exécution du troisième chapiteau au nord, où s'affrontent sur la face qui donne sur la nef deux animaux d'une stylisation élégante et pure. Dans le bas de l'édifice, un tailloir au cerf pourchassé par des chiens (?) est, quant à lui, plus fruste. Deux graffiti attirent aussi l'attention, l'homme armé d'une lance et le Christ en croix.

L'église de Merlévénez. – Citant Roger Grand, selon qui le corps de l'église de Merlévénez datant du XIe siècle a été rhabillé à la fin du XIIe, l'abbé Castel souligne qu'on y constate le balancement entre roman et gothique tel qu'on l'observe dans des églises de Saintonge par exemple. Les chapiteaux sont d'une grande variété avec des masques d'où sortent des rameaux qui s'enroulent, des corps d'animaux affrontés terminés par une tête unique, des scènes de chasse, un martyre de saint Laurent sur son grill. On remarque aussi dans les archivoltes du porche l'alternance de fleurs de lis et de rosaces.

L'église ayant souffert des bombardements qui affectèrent la poche de Lorient en 1944-1945, le clocher a été reconstruit sous la direction de M. Cornon, puis de M. Lisch, architectes en chef des Monuments historiques. Les vitraux du transept et du chœur, dus à l'atelier parisien de Gruber, ont pour thème la Vierge Marie, *Nativité* dans les bras du transept (*Adoration des bergers* au nord, *Adoration des mages* au sud) et *Assomption*, dans la verrière d'axe. Si le tout est riche en couleurs qui laissent passer la lumière, le spectateur reste néanmoins perplexe quant à la lecture de certaines scènes.

L'église de Locoal-Mendon. – M. Joseph Rio, qui commente la visite, souligne d'entrée que l'église actuelle ne conserve rien de l'antique monastère que saint Goal, son saint patron, aurait fondé, ni de la «restauration» effectuée au XIe siècle, par le Normand Gurki, aidé par un certain Rivod. Donation en fut faite, en 1037, à l'abbaye de Redon, qui y établit un prieuré.

À l'intérieur, dans la nef, on découvre le soi-disant tombeau de saint Goal, signalé par une inscription sur une plaque de bronze : «590-640. Tombe de S. Goal. Gudwal, menah Breiz» (moine breton). À vrai dire, on ne sait à quand remonte la construction primitive, sans doute à la période postromane. La partie la plus ancienne, à l'ouest, doit dater du milieu du XVe siècle. Elle comportait deux bas-côtés reliés à la nef par des arcs à cintre brisé, encore visibles dans les longères. Incendiée par les Espagnols durant les guerres de la Ligue, l'église fut restaurée en 1614. Le mur du chœur donnant sur le cimetière, vers l'est, en bel appareil de granit, date de cette époque. Elle fut à nouveau la proie des flammes en 1765 à la suite d'un accident provoqué par la lampe du sanctuaire. On a aménagé, au XVIIIe siècle, dans les anciennes arcades qui apparaissent encore dans les murs, des fenêtres à linteau segmentaire. Les murs ont été consolidés par d'épais contreforts en talus.

Un clocher de charpente et d'ardoise, fait d'une souche en tronc de pyramide et d'une flèche polygonale, s'élève sur la nef, à l'ouest.

L'île Cado en Belz. – Avant de franchir la jetée conduisant à l'île Cado, M. Joseph Rio a narré la légende de l'empreinte laissée par le pied de saint Cado dans la roche toute proche. M. Bernard Tanguy a ensuite évoqué l'épisode de la Vie latine galloise de saint Cadoc censé s'être déroulé dans l'île Cado et qui attribue au saint gallois la paternité de la construction de la jetée et de la chapelle, et celle du nom de l'île. Celui-ci rappelle en fait un saint confesseur breton différent, anciennement Catbodu, aujourd'hui Cado ou Cadou. Il signale également que le petit monastère qui y était déjà établi au tout début du XIe siècle devint possession de l'abbaye de Quimperlé en 1089.

S'agissant de la chapelle, en majeure partie du XIe siècle, l'abbé Castel fait remarquer qu'à la différence de celle de Locoyarne, dont les bas-côtés sont en appentis, la toiture est ici en bâtière à longs pans, ce qui supprime par la même occasion les fenêtres hautes qui éclairent la nef. Les chapiteaux sont rares, leur corbeille est ornée de volutes et de masques stylisés. La tribune dans le bas de l'édifice présente un garde-corps où se découpent avec une belle variété des panneaux de style gothique flamboyant. Du XVIe siècle date aussi la porte de la façade occidentale surmontée d'une accolade. Un banc de pierre occupe à l'extérieur l'ouest et le sud. Dans le bras sud, se voit le «lit de saint Cado», avec une cavité latérale, destinée à accueillir la tête de ceux qui désiraient être guéris de leur surdité.

Une fontaine dans l'estran est noyée à marée haute.

Dans le placître, un calvaire se dresse en haut d'un triple emmarchement de douze degrés chacun. Selon l'inscription, il fut DONNÉ PAR Mr Jh MARIC CURÉ DE BELZ EN 1832.

Locmariaquer. – Quittant la période romane pour remonter au Néolithique, les participants se sont rendus à Locmariaquer, où leur attention s'est surtout portée sur le monument restauré de la Table des Marchand (ainsi appelée du nom d'anciens propriétaires du terrain) qui leur a été présenté par M. Joseph Rio. C'est un dolmen à couloir et chambre simple de type classique, inclus à l'origine dans un cairn ovalaire de 25 à 30 m de diamètre, récemment restauré. La chambre est recouverte par une table monolithe de plus de 6 m de long et de 4,50 m de large, portant en décoration, sur sa face intérieure, une magnifique hache emmanchée, une crosse et un fragment de «quadrupède» qui a permis de raccorder cette table de couverture à celle de Gavrinis, à quelque quatre kilomètres de là. C'était à l'origine une grande stèle de 14 m de haut environ, qui appartenait très certainement à l'alignement du Grand Menhir. Le troisième fragment en serait la table de couverture du dolmen d'Er Grah, non loin de là. La stèle du fond de la chambre est remarquable. Taillée dans un bloc de grès, travaillée sur toute la face antérieure, elle montre quatre registres horizontaux de crosses en relief, divisés en deux séries symétriques par rapport à l'axe vertical. C'est l'idole du Néolithique. Les fouilles de ces dernières années ont révélé le sol d'habitat antérieur à la construction du monument, et notamment seize fosses qui sont les anciens emplacements de pierres dressées dont le Grand Menhir brisé situé à côté du dolmen de la Table des Marchand.

Avec ses 20 m de long et sa masse de près de 350 tonnes, cette «pierre debout» aurait été érigée vers 2500 av. J.-C. Ce fut l'un des menhirs les plus colossaux dressé par les hommes du Néolithique. Sa chute l'a brisé en cinq fragments, dont nous voyons encore quatre sur le sol. La disposition de ceux-ci montre bien que le monolithe fut dressé avant d'être abattu..., sans doute par les hommes du Néolithique eux-mêmes !

Le vice-président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1998

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

En raison du très mauvais temps, l'excursion qui était prévue dans le quartier de Saint-Mathieu et au cimetière Saint-Marc doit être reportée à une date ultérieure. Une séance ordinaire est donc organisée en remplacement dans la salle de conférences du Musée départemental breton.

Adhésions. – Trente-neuf nouveaux membres sont admis au sein de la Société :

– M. et Mme Guy AUFFRAY, ingénieur (E.R.), de Fouesnant, présentés par M. Claude Simon et Mme Lore Simon ;

– Mme Denise AUPIED, enseignante (E.R.), de Plouégat-Moysan, présentée par Mlle Yvonne Prouff et M. Marcel Lollier ;

– M. et Mme Pierre BELZ, officier (E.R.), de Clohars-Fouesnant, présentés par MM. Jean-Claude Guitton et Tanguy Daniel ;

– Mme Renée BONTHONNEAU, médecin gynécologue, de Quimper, présentée par MM. Josick Peuziat et Tanguy Daniel ;

– M. Christian BRUNEL, enseignant, de Mûr-de-Bretagne, présenté par Mme Marie-Thérèse Cloître et M. Yvon Tranvouez ;

– M. Nicolas BUANIC, de Paris, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Loïc DE CALAN, chirurgien, de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), présenté par MM. Gilles de Calan et Patrice Girardin ;

– M. Gérard CORDIER, chercheur au C.N.R.S. (E.R.), de Reignac-sur-Indre (Indre-et-Loire), présenté par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Gilbert CRENN, d'Irvillac, présenté par les mêmes ;

– M. Guy CRISSIN, responsable de société de formation, de Brest, présenté par M. Marcel Lollier et Mme Hélène Lollier ;

– M. et Mme Bernard ÉBLÉ, de Versailles, présentés par MM. Michel Baugé et Tanguy Daniel ;

– Père FÉLIX, archiviste de l'abbaye cistercienne de Timadeuc, à Bréhan (Morbihan), présenté par Mme Renée Bonthonneau et M. Josick Peuziat ;

– Mme Thérèse GARO, retraitée, de Châteaulin, présentée par Mme Anne-Marie Troadec et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Yolande GILLET-BARENTON, de Brest, présentée par Mme Anne-Yvonne Diulein et M. Wiliam Pesce ;

– M. Bruno GITEAU, restaurateur, de Concarneau, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Jean-Yves KERSULEC, professeurs des écoles, de Riec-sur-Belon, présentés par Mme Michèle Lefèvre et M. Pierre-Jean Cariou ;

– Mme Françoise LEBARBÉ, assistante-réalisatrice de télévision, de Montréal (Canada), présentée par MM. Roger Guenver et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme LE BARS-SAVINA, retraités, de Pornichet (Loire-Atlantique), présentés par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Joël LE DUIGOU, officier de gendarmerie (E.R.), de Scaër, présentés par MM. Henri Guillou et Paul Bonnet ;

– M. Michel LE GLOUANEC, retraité, de Paris, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. LEGRAND, médecin, de Landerneau, présenté par M. William Pesce et Mme Anne-Yvonne Diulein ;

– Mme Marie-Thérèse LE ROUX, professeur des collèges (E.R.), de Quimper, présentée par MM. Jean-Paul Bénot et Claude Le Roux ;

– M. et Mme Yves LIVINEC, de Carhaix, présentés par MM. Maurice Verger et Auguste Dizerbo ;

– Mlle Gilberte MACHELOT, retraitée, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– Mlle Audrey NOURRY, étudiante, de Goulven, présentée par MM. Bernard Tanguy et Jean Kerhervé ;

– M. et Mme Albert POUGIN DE LA MAISONNEUVE, de Moëlan-sur-Mer, présentés par M. Jacques de Penhoat et Mme Michelle Fetter ;

– Mme Anne-Marie QUÉINNEC, attachée d'administration centrale, de Quimper, présentée par Mlles Annie Boucher et Denise Guidou ;

– M. et Mme Philippe ROLLAND, avocat (E.R.), de Brest, présentés par MM. Michel Baugé et Henri Dal ;

– Mme Andrée SANQUER, de Landerneau, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Patrick VANUXEEM, ingénieur, de Versailles, présenté par M. Jacques Daniel et Mlle Annie Boucher.

Bibliographie. – Le président présente les dernières publications reçues : *Les Cahiers de l'Iroise*, n°s 178, avril 1998 (sur l'histoire de la santé) et 179, juillet 1998 (sur l'histoire de la défense côtière) ; *ArMen*, n°s 95, juillet 1998 (avec un article sur la broderie bigoudenne) et 96, août 1998 (avec un article de Patrick Galliou sur les anciens Celtes) ; les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n°s 1, 1998 (avec un article de Louis Chauris sur la construction du phare des Pierres noires, 1866-1872) et 2, 1998, («Regards sur l'Armorique romaine») ; les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. 125, année 1976 (avec un article sur Laennec) ; les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, Actes du congrès de Dinan ; *le Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 1996-1997 (avec un article sur Laennec).

Plusieurs ouvrages récemment reçus sont également présentés : tout d'abord *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au péril de l'histoire. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h*, ouvrage publié par nos soins, avec le concours de l'Institut culturel de Bretagne et de l'Association diocésaine, en hommage à notre vice-président honoraire et qui lui fut offert au cours d'une émouvante cérémonie à l'évêché, le 10 juillet dernier, en présence de Mgr Clément Guillon ; *Patrimoine religieux en Bretagne*, luxueux ouvrage publié aux éditions Ouest-France sous la direction de Jacques Charpy, avec des photographies d'Yvon Boëlle ; les *Mémoires d'un paysan breton, Jean-Marie Déguignet (1834-1905)*, publiés aux éditions An Here par Bernez Rouz ; *Les Robinsons des Glénan*, de Serge Duigou, aux éditions Ressac ; *Bretagne, une histoire*, manuel destiné aux élèves de CM^2^ et des collèges, rédigé par Louis Élégoët et publié par le C.R.D.P. (Centre régional de documentation pédagogique) de Bretagne ; *Ossuaires de Lorraine. Un aspect oublié du culte des morts*, étude publiée aux éditions Serpenoise, de Metz, par Jean-Michel Lang : l'auteur y ajoute une comparaison avec les ossuaires de Bretagne et ceux de Bavière ; *Bleun-Brug, expression d'un idéal breton. Pages d'histoire*, par le père Marc Simon, archiviste de l'abbaye de Landévennec.

Le président rappelle enfin la parution, prévue pour le mois de novembre, de la reproduction en fac-similé et en couleurs du manus-

crit du cartulaire de Redon, avec une introduction par Hubert Guillotel, André Chédeville et Bernard Tanguy. L'ouvrage est encore en souscription.

Congrès et colloques. – Le président évoque le récent congrès des sociétés historiques de Bretagne qui s'est tenu à Ancenis du 3 au 5 septembre dernier. Les Finistériens y étaient au nombre de treize. L'an prochain à pareille époque le congrès se tiendra dans le Morbihan, à Auray.

Le 124e congrès national des sociétés historiques et scientifiques de France aura lieu à Nantes du 19 au 26 avril 1999. Le thème en sera le milieu littoral et les estuaires.

Le 2 et le 3 octobre dernier vient de se tenir à Quimperlé, sous la direction de Bernard Tanguy, un colloque consacré à l'histoire de l'abbaye de Quimperlé des origines à la Révolution. Plus de cent cinquante personnes ont participé aux travaux, ont entendu de très intéressantes communications et ont pu visiter l'abbatiale qui venait de recouvrer le sépulcre – en restauration depuis quelques mois – enfin présenté de façon convenable dans la crypte centrale créée au XIXe siècle par Bigot.

L'émigration vers le Canada. – Le président donne communication d'une étude de M. Jean Le Bihan, professeur agrégé à Rennes, sur l'émigration d'une famille de Scaër – les Carduner – au Canada en 1912, étude à partir de lettres adressées par l'aînée des enfants Carduner à l'une de ses cousines restée «au pays».

Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1998

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans observations.

Bibliographie. – Le président présente les dernières publications reçues par la Société. De Georges Provost, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, aux éditions du Cerf : il s'agit d'une thèse de doctorat, soutenue le 7 janvier 1995 devant l'université de Rennes II. Georges Provost, originaire de Sizun et aujourd'hui maître de conférences à Rennes II, analyse avec beaucoup de pertinence la nature profonde des pardons à l'époque où la réforme catholique se développe en Bretagne : les pardons réalisent, selon lui, l'«union intime de la fête et du sacré. Le sacré c'est-à-dire la demande de recours face aux maux du corps (le miracle) et de l'âme (indulgences et sacrements). La fête, car le pardon est aussi un rassemblement communautaire où un groupe humain affirme son identité propre par d'alertes réjouissances».

Les «Mélanges en l'honneur d'André Chédeville», intitulés *Mondes de l'Ouest et villes du monde*, ont été offerts par ses collègues et

amis au président de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne, à Rennes, le 20 novembre dernier. Cinquante-neuf contributions ont été réunies dans ce gros ouvrage de 694 pages ; elles concernent pour la moitié d'entre elles la Bretagne médiévale, le récipiendaire ayant été de longues années professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université de Rennes II.

Le patrimoine des communes du Finistère, récemment publié par les éditions Flohic, constitue deux lourds volumes abondamment illustrés en couleurs : en tout 1559 pages ! L'idée de départ est excellente : présenter par canton, et dans chaque canton, par commune, le patrimoine sous toutes ses formes (archéologiques, architecturales, artistiques, ethnologiques, etc.), chaque monument et chaque objet étant décrit en une courte notice et accompagné de la photographie correspondante. Le résultat est apparemment remarquable ; on regrettera pourtant l'inégalité de traitement des différentes communes (cela tient au fait qu'il est parfois difficile de trouver un spécialiste de l'histoire du patrimoine dans chaque canton ou dans chaque commune) et le nombre trop important de bévues dans la rédaction (dues aux «correcteurs» parisiens des notices, trop souvent totalement ignorants de la matière bretonne) et dans les photographies (parfois disposées à l'envers !). Le travail a été réalisé en treize mois, gageure intenable pour un ouvrage de cette importance. Il reste à souhaiter que des éditions ultérieures tiennent compte des corrections nécessaires.

Les influences extérieures sur l'art breton du XVIe au XVIIIe siècle. – M. Guy Leclerc, vice-président de notre Société, consacre ses recherches à l'iconographie bretonne, et particulièrement aux modèles qui ont pu influencer les sculpteurs et les peintres bretons, entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Plusieurs spécialistes (René Couffon et André Mussat notamment) avaient déjà pressenti l'importance des gravures qui circulaient alors dans les ateliers des artistes de cette époque. M. Guy Leclerc a suivi cette piste de façon plus systématique en menant ses recherches dans les grands recueils iconographiques maintenant aisément disponibles à la Bibliothèque nationale de France.

Accompagnant son exposé de magnifiques projections, M. Guy Leclerc montre de façon éclatante comment à Bodilis, à Rumengol, à Saint-Sébastien (en Saint-Ségal), à Sainte-Marie du Ménez-Hom et dans bien d'autres églises et chapelles, les artistes bretons se sont inspirés de gravures françaises ou étrangères, les ont interprétées et parfois aménagées en fonction des nécessités de l'espace qu'ils avaient à décorer.

Restent des questions qui n'ont pas encore de réponse suffisamment précise : comment circulaient ces modèles (foires, colporteurs), quel est le rôle des commanditaires (fabriques, clergé), les ateliers avaient-ils des recueils de gravures dans lesquels ils puisaient ? etc.

Cette remarquable communication de M. Guy Leclerc sera publiée dans un prochain *Bulletin*.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1998

Quimper

Présidence de M. Hervé Glorennec, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Éric DILASSER, agent de valorisation du patrimoine et de l'environnement à Elliant, de Bannalec, présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

– M. Pierre HOLLOCOU, de Plœmeur (Morbihan), présenté par MM. Bernard Tanguy et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Jean LE QUÉAU, retraités, de Quimperlé, présentés par M. André Labart et Mlle Annie Boucher ;

– Mlle Emmanuelle LE SEAC'H, étudiante en doctorat d'histoire, présentée par MM. Yves-Pascal Castel et Joseph Kersébet ;

– Mme Anne VIGOUROUX, médecin, de Quimper, présentée par MM. Michel Le Goffic et Erwan Le Bris du Rest.

Bibliographie. – Le président présente le dernier numéro (n° 29) de la revue *Antiquités nationales*, qui comporte deux articles sur Paul du Chatellier : l'un de P.-R. Giot sur notre ancien président, «sa vie, son œuvre, sa collection», l'autre d'Anne Balquet sur ses archives conservées aux Archives départementales du Finistère.

Patrimoine. – Un tableau du peintre brestois Félix Baret, datant de 1841 et qui tenait lieu d'ex-voto dans la chapelle de la Croix, à Concarneau, avait été volé en juillet 1995, découpé au canif. Il représentait des naufragés sur un radeau, auxquels apparaît la Vierge. M. René Le Bihan, conservateur du musée des Beaux-Arts de Brest, a appris qu'il était mis en vente, au mois de septembre dernier, à la salle Drouot, à Paris. Le ville de Concarneau va entamer les procédures de restitution.

Élection au conseil d'administration. – Le 30 janvier prochain, lors de l'assemblée générale annuelle, aura lieu l'élection pour le renouvellement du conseil d'administration de la Société archéologique. La liste des candidats parviendra sous peu à chaque membre à jour de sa cotisation 1998. Le vote pourra se faire par correspondance ou directement le jour de l'assemblée générale. Il est demandé à chacun de ne pas omettre de faire parvenir à temps son bulletin de vote.

Yves de Kerguelen. – Le président donne la parole à M. Alain Boulaire, professeur de lettres supérieures au lycée de Kerichen, à Brest, auteur de nombreux ouvrages sur Brest et la marine, et récemment d'un livre intitulé *Kerguelen, le phénix des mers australes.* C'est de ce personnage que nous entretient M. Boulaire.

Yves de Kerguelen, natif de Landudal, a vécu souvent à Quimper où sa famille possédait un hôtel particulier et plusieurs autres propriétés. Il fait ses études au collège de cette ville avant d'entrer chez les gardes de la marine, à Brest, dès l'âge de seize ans.

Particulièrement doué en mathématiques, latin et géographie, il embarque à plusieurs reprises, découvrant ainsi les Antilles et la Nouvelle-France. Affecté à terre pour s'occuper des compagnies franches de la marine, il obtient un brevet de lieutenant d'artillerie : dès qu'il s'intéresse à un sujet, il cherche à l'approfondir et à le maîtriser. Chargé d'ac-

compagner une compagnie à Dunkerque, il y rencontre celle qui allait devenir son épouse. Il alterne alors service à la mer, soit comme capitaine de navire de course, soit comme commandant d'unités chargées de la surveillance des pêches, et travaux à terre, soit au service du roi, soit sur ses terres de Cornouaille. Il approfondit ainsi ses connaissances maritimes, dans les mers boréales et bretonnes, et ses qualités de cartographe, levant en particulier des cartes de l'Odet, en envisageant d'utiliser ce fleuve côtier pour un approvisionnement détourné de Brest en période de blocus anglais.

Mais son grand dessein est de découvrir le continent austral, la *terra australis* dont tout le monde rêve ! Ayant obtenu le commandement d'une expédition à cette fin, il quitte Groix le 1er mai 1771. Après une escale à l'île de France – actuelle île Maurice –, il met le cap plein sud et, le 12 février 1772, découvre une île inconnue. Après qu'un membre de l'expédition eut pris possession au nom du roi, Kerguelen, à bord de la *Fortune*, repart le 17 février, sans avoir repris contact avec le *Gros-Ventre*, sa conserve, dont il n'a plus de nouvelles depuis plusieurs jours. Ce bâtiment, commandé par Louis de Saint-Allouarn, découvrira la côte ouest de l'Australie et en prendra possession, comme l'a raconté Serge Duigou bien avant que la découverte de la bouteille remette cet événement sous les feux de l'actualité.

Pendant ce temps, Kerguelen a regagné la France et, volontairement ou involontairement (?), laisse accroire qu'il vient de découvrir la France australe dont on rêvait : le roi, enchanté, le fait chevalier de Saint-Louis et, surtout, capitaine de ses vaisseaux, suscitant la jalousie de bon nombre de ses pairs. La médisance, nourrie par la calomnie, se met à enfler, d'autant qu'on est sans nouvelles du *Gros-Ventre*.

Kerguelen est alors fortement incité à repartir ; au cours de ce second voyage, il multiplie les manquements aux règlements de la Marine royale et, même s'il retrouve les terres australes, l'expédition se passe très mal ; au retour, un conseil de guerre se réunit : le plus puni des accusés, Kerguelen, se retrouve dégradé et condamné à plusieurs années de forteresse. Délivré par la guerre d'Indépendance américaine, il tente de retrouver la gloire par la course ou par une nouvelle expédition scientifique, mais il échoue.

La Révolution, qui a vu fuir la plupart des officiers de marine, lui permet de reprendre du service, et il devient même contre-amiral. Mais l'échec d'une expédition à laquelle il participe le conduit de nouveau à la dégradation et au déplacement. Emprisonné comme père d'émigrés, il sort de prison, redevient amiral mais, devant un nouvel échec d'une expédition à laquelle il participe encore, il demande sa retraite et se retire à Paris où il meurt en mars 1797, à l'âge de soixante-trois ans.

Le vice-président,
Hervé Glorennec

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistériennes (année 1997).

Fig. 1. – Cléder, *Kerlissien*, haches polies
Fig. 2. – Cléder, *Kerlissien*, poteries de la fin de l'âge du fer et médiévales
Fig. 3. – Combrit, *Sainte-Marine*, hache marteau
Fig. 4. – Fouesnant, *Kerchann*, choix de mobilier gallo-romain du Ier siècle
Fig. 5. – Guengat, *Kerguerbé*, tête de statue antique
Fig. 6. – Plogonnec, tête au Musée départemental breton, Quimper
Fig. 7. – Kernével, *Loc-Jean*, bloc de pierre à bassin sommital
Fig. 8. – Ouessant, *Menez-Notariou*, secteur d'habitat de l'âge du bronze moyen, horizon C
Fig. 9. – Ouessant, *Menez-Notariou*, secteur d'habitat de l'âge du bronze moyen, poteries écrasées sur le sol
Fig. 10. – Ouessant, *Menez-Notariou* 1997, secteur 5, dépôts liés à des activités de sanctuaire du premier âge du fer à l'époque romaine
Fig. 11. – Ouessant, *Menez-Notariou*, secteur 5, dépôt de coquillages et d'ossements du premier âge du fer
Fig. 12. – Plouénan, forêt de *Lannuzouarn*, implantation topographique de la motte castrale de Kastellou et de l'enceinte de Taille horn
Fig. 13. – Plouénan, forêt de *Lannuzouarn* : enceinte de Taille horn
Fig. 14. – Plouguerneau, *Ran-ar-Groaz*, stèle de l'âge du fer christianisée
Fig. 15. – Quimper, *Braden XII*, position des principaux vestiges et coupes stratigraphiques
Fig. 16. – Quimper, *Braden XII*, environnement archéologique
Fig. 17. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, position des vestiges
Fig. 18. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, S. 2, urne funéraire
Fig. 19. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, la structure S 34
Fig. 20. – Quimper, Les Résidences de *Kervéguen*, vestiges découverts en 1982, 1996 et 1997
Fig. 21. – Quimper, *Mezgloaguen*, vestiges du site de la Prison I
Fig. 22. – Quimper, *Mesgloaguen*, vestiges du site de la Prison II
Fig. 23. – Quimper, *Mezgloaguen*, Prison II, canalisations médiévales en pierre faisant office de drain ou de collecteur

Fig. 24. – Quimper, *69, rue du Frugy*, position des vestiges
Fig. 25. – Quimper, *8, rue Tiercelin*, localisation des vestiges
Fig. 26. – Quimper, *15, rue de l'Université*, localisation des vestiges
Fig. 27. – Roscanvel, *bourg*, stèle armoricaine du second âge du fer
Fig. 28. – Saint-Urbain, *Penbran*, meule dormante
Fig. 29. – Saint-Urbain, *Penbran*, molette en grès et hache polie en dolérite
Fig. 30. – Sibiril, *Créac'h-al-Lia*

Yvan MALIGORNE. – *Hercule et la production du* garum *en baie de Douarnenez.*

Fig. 1. – Douarnenez, *Port-Rhu*, statue d'Hercule en calcaire, vue de face
Fig. 2. – Douarnenez, *Port-Rhu*, statue d'Hercule en calcaire, vue de dos
Fig. 3. – Douarnenez, *les Plomarc'h*, statue d'Hercule en marbre
Fig. 4. – Douarnenez, *Port-Rhu*, statue d'Hercule en calcaire, vue de l'arrière de la tête

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1998).

Fig. 1. – Crozon, *église Saint-Pierre*, la pierre tombale de Trébéron
Fig. 2. – Dirinon, la zone du *Vorlen*, d'après le cadastre de 1827
Fig. 3. – Le Juch, la motte féodale de *Keratry*
Fig. 4. – Kergloff, *Coat-ar-Seiz*, blason de Joachim Simon de Trogoff
Fig. 5. – La page de titre du *Recueil de romans historiques* de Pezron de Lesconvel
Fig. 6. – Locmélar, *bourg*, tronc à offrandes, XVIIIe siècle
Fig. 7. – Primelin, *chapelle Saint-Tugen*, panneaux aujourd'hui disparus
Fig. 8. – Esquibien, *église Saint-Onneau*, deux panneaux représentant des nefs
Fig. 9. – Le combat de la *Cordelière* et du *Regent*, 1512
Fig. 10. – Saint-Ségal, *chapelle Saint-Sébastien*, Présentation au Temple et Circoncision
Fig. 11. – Cornelis Cort, la Présentation au Temple

Philippe LE STUM. – *Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1998).*

Fig. 1. – Mary Bonner, *Le déchargement du bateau*, eau-forte, 1931
Fig. 2. – *Saint Corentin*, bois gravé, XVIIIe siècle (?)
Fig. 3. – *Canonniers sur un navire à Brest*, photographie, vers 1900
Fig. 4. – John Mounteney Jephson, *Vue de la place Saint-Corentin*, photographie, 1859
Fig. 5. – Assiette *à l'aria*, Quimper, manufacture Porquier-Beau, vers 1870
Fig. 6. – Pierre Toulhoat, *Les sonneurs quimpérois*, bas-relief, 1952
Fig. 7. – Auguste Maillard, *Jeune fille de Pont-Aven*, vers 1900
Fig. 8. – François Bazin, *Ouessantine*, plâtre, 1935
Fig. 9. – René Quillivic, *Le mousse*, plâtre, 1930

Christian MILLET. – *Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir.*

Fig. 1. – Saint-Nicolas de *Plufur*, chevet
Fig. 2. – Plan type
Fig. 3. – Saint-Laurent de *Trédrez*, tour-clocher
Fig. 4. – Saint-Nicolas de *Plufur*, plan
Fig. 5. – Saint-Laurent de *Trédrez*, inscription «signature»
Fig. 6. – Saint-Maudez de *Lanvellec*, chapelle sud
Fig. 7. – Notre-Dame de *Locquémeau*, plan
Fig. 8. – Saint-Agapit de *Plouégat-Guerrand*, plan
Fig. 9. – Saint-Yves de *Plougonven*, plan schématique

Yves-Pascal CASTEL. – *Des tasses à deux anses bretonnes aux coupes de mariage.*

Fig. 1. – Plogoff, *Landréar*, inventaire du 13 janvier 1674
Fig. 2. – Coupe de mariage, 1746, par Guillaume Hamon
Fig. 3. – Coupe de mariage, 1758-1768, par Guillaume Rahier
Fig. 4. – Coupe de mariage, 1721, par Guy Baptiste Gérard
Fig. 5. – Coupe de mariage, 1813, par Claude Apert
Fig. 6. – Coupe de mariage, 1765-1775, par Claude Apert
Fig. 7. – Coupe de mariage, 1812, par F.J.
Fig. 8. – Coupe de mariage, 1742-1750
Fig. 9. – Coupe de mariage, 1742-1750
Fig. 10. – Coupe de mariage, 1676 (?), par Jean Grégoire

Jean-Pierre LE BIHAN. – *Des restaurations postrévolutionnaires des vitraux de la cathédrale de Quimper.*

Fig. 1. – Relevé de vitrail par le chanoine de Boisbilly (1770-1772)
Fig. 2. – *Tetragrammaton*, dessin d'Aymar de Blois
Fig. 3. – Projet de décoration d'un autel pour la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire
Fig. 4. – Exemple de vitrail kaléidoscope, par Guillaume Cassaigne
Fig. 5. – *Mgr Graveran offrant à la Vierge les tours de la cathédrale*, vitrail de Léopold Lobin, 1856
Fig. 6. – Sacristie de la cathédrale de Quimper, verrière d'Antoine Lusson, 1854
Fig. 7. – *La Nativité*, vitrail de Georges Steinheil, 1868
Fig. 8. – *Le comte de Cornouaille Alain Canhiart faisant vœu sur le champ de bataille de construire la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire*, vitrail de Lavergne, 1891
Fig. 9. – *Saint Guenael demande à saint Guénolé de pouvoir le suivre en son abbaye de Landévennec*, vitrail de Louis Plonquet, 1904

Christel DOUARD, Erwan LE BRIS DU REST. – *Le poêle à crêpes : un particularisme cornouaillais ?*

Fig. 1. – Les poêles à crêpes. Aire de diffusion dans le Finistère
Fig. 2. – Localisation des poêles à crêpes dans le canton du Faou
Fig. 3. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Nonnat Huella*, plan au sol
Fig. 4. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Nonnat Huella*, le poêle à crêpes avec ses deux plaques
Fig. 5. – Édern, *Le Scoldy*, le «bout crêpes» avec le poêle en briques installé dans la cheminée
Fig. 6. – Trégourez, *Goréec*, le massif du poêle à crêpes dans le foyer de la cheminée
Fig. 7. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, le village de *Goazanou* d'après le cadastre de 1962
Fig. 8. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Goazanou*, bâtiment avec poêle à crêpes et étable
Fig. 9. – Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Goazanou*, bâtiment abritant le poêle à crêpes et l'étable
Fig. 10. – Coray, *Huelgoars*, poêle à crêpes mis en place en 1927
Fig. 11. – Lopérec, *Kervent*, fournil avec poêle à crêpes
Fig. 12. – *Aozidigezou* / Les préparatifs, gravure de Réveil d'après un dessin d'Olivier Perrin
Fig. 13. – Trégourez, *Kernaliou*, la préparation des crêpes sur le poêle en 1987
Fig. 14. – Brasparts, *Botbern*, la «crêperie» située au nord du logis
Fig. 15. – Brasparts, *Botbern*, l'intérieur de la «crêperie» avec cheminée et poêle
Fig. 16. – Brasparts, *Botbern*, plan au sol

Alain TANGUY. – *Ex-voto marins de Bretagne et d'ailleurs.*

Fig. 1. – Le vœu d'Henri Évenon, XVIIIe siècle
Fig. 2. – Naufrage du brick la *Perle*, 1836
Fig. 3. – «7 juin 1673. Vœu des Arzonnais», 1852
Fig. 4. – *Eugénie*, fin du XIXe siècle
Fig. 5. – Le sous-marin *Sirène*, 1908
Fig. 6. – «Souvenir des marins de 1904»
Fig. 7. – Le dundee chalutier *Amiral-Gervais*, 1904
Fig. 8. – Le croiseur *Rigault-de-Genouilly*, vers 1900
Fig. 9. – Le sinago *1962 V*
Fig. 10. – Le thonier *Marcel*, 1913
Fig. 11. – Vitrine offerte à Notre-Dame de Rocamadour, vers 1930
Fig. 12. – Le dundee *Gilbert-Hélène*, 1949

Josick PEUZIAT. – *Douar an enez, terra insulae.*

Fig. 1. – L'île Tristan, la terre de l'île et la limite de la commune

Fig. 2. – Plan cadastral de Douarnenez (environ 1830)

Jean LE BIHAN. – *L'émigration vers le Canada au début du XXe siècle : le témoigange de la jeune Scaëroise Marguerite Carduner (1893-1963).*

Carte 1. – L'établissement de la famille Carduner dans la province canadienne de la Saskatchewan au début du XXe siècle

Roger GARREC. – *La trève de Kergloff au XVIIIe siècle.*

Carte 1. – Carte de la paroisse de Cléden-Poher

Louis CHAURIS. – *L'aménagement portuaire du Conquet (Finistère) : cent ans de discussions sur des projets (1771-1873).*

Fig. 1. – Projets successifs de môle dans le bras de mer du Conquet
Fig. 2. – Projet de 1837
Fig. 3. – Différents projets d'aménagement du port
Fig. 4. – Coupe d'un des profils du môle de Saint-Christophe
Fig. 5. – Musoir du môle Saint-Christophe
Fig. 6. – Parement occidental du môle Saint-Christophe
Fig. 7. – Môle Saint-Christophe
Fig. 8. – Cale occidentale du Drellac'h
Fig. 9. – Escaliers rudimentaires entre le Drellac'h et le môle Saint-Christophe
Fig. 10. – Entre le Drellac'h et le môle Saint-Christophe

Pierre LE DREFF. – *Aux origines de la «révolution agricole» : les usines d'engrais pour l'agriculture dans le Finistère (1920-1980).*

Fig. 1. – En-tête du papier à lettres de l'usine de Landerneau (1924)
Fig. 2. – Vue générale de l'usine de Brest-Saint-Marc
Fig. 3. – L'usine de Saint-Marc : magasin avec quai de déchargement
Fig. 4. – L'usine de Saint-Marc : autre magasin de stockage et d'ensachage
Fig. 5. – La manœuvre des wagons à l'usine de Saint-Marc (vers 1930)

Couverture, page 1. – Le combat de la *Cordelière* et du *Regent*, 1512. Bibl. nat. France, ms. fr. 1672, fol. 9 v°. Cliché Bibl. nat. France.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 2e trimestre 1999 Directeur de la publication : Tanguy DANIEL